

► **Culture**

Grande
Bibliothèque,
visite guidée

► **Débats**

- La religion à l'école
- Hydro et Kyoto
- L'Amérique et nous

► **Économie**

Le Québec,
cancer
ou modèle ?

L'annuaire du **Québec** **2005**

- Les défis du Québec, par Jean Charest
- Suicide : les chiffres
- Doit-on avoir peur de la Chine ?
- CHOI-FM : La colère des jeunes hommes
- Lettre à un immigrant, par Alain Stanké



► **Dossier spécial**

L'an 2 de Jean Charest

L'annuaire du Québec 2005



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

SOUS LA DIRECTION DE **MICHEL VENNE**

L'annuaire
du
Québec
2005

**LE QUÉBEC EN
UN COUP D'ŒIL**

MUTATIONS
ET ENJEUX
DE SOCIÉTÉ

CHRONOLOGIE

L'ÉTAT DU QUÉBEC
LA POPULATION

L'ÉCONOMIE ET
LES CONDITIONS
DE VIE

LA SANTÉ ET
L'ÉDUCATION

LA CULTURE ET
LES MÉDIAS

LA VIE POLITIQUE

LE TERRITOIRE

**LE QUÉBEC,
LE CANADA,
LE MONDE**

F I D E S

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Annuaire du Québec (Montréal, Québec)

L'annuaire du Québec 2005

Annuel

Comprend des réf. bibliogr. et un index.

Publ. en collab. avec l'Institut du Nouveau Monde.

ISSN 1711-3571

ISBN 2-7621-2568-5

1. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 21^e siècle.
2. Québec (Province) - Conditions sociales - 21^e siècle.
3. Québec (Province) - Conditions économiques - 21^e siècle.
4. Québec (Province) - Civilisation - 21^e siècle.

I. Venne, Michel, 1960-.

II. Institut du Nouveau Monde. III. Titre.

FC2925.2.Q41

971.4'05

C2004-390011-9

Dépôt légal : 4^e trimestre 2004

Bibliothèque nationale du Québec

© Éditions Fides, 2004

Les Éditions Fides remercient de leur soutien financier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (Sodec). Les Éditions Fides bénéficient du Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres du Gouvernement du Québec, géré par la Sodec.

IMPRIMÉ AU CANADA EN NOVEMBRE 2004



► L'annuaire du Québec 2005

L'annuaire du Québec est publié par Les Éditions Fides depuis 1996. C'est une publication de l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Directeur

Michel Venne

Adjointe à la rédaction

Miriam Fahmy

Rédaction, recherche et révision

Vicky Boutin, François Brousseau,
Denis Desjardins, Serge Laplante, Ian Parenteau

CONSEILLERS

Tendances sociales

Simon Langlois

Famille et générations

Madeleine Gauthier

Phénomènes religieux

Guy Ménard

Économie

Joëlle Noreau

Santé

Hélène Morais et Robert Choinière

Éducation

Céline Saint-Pierre et Maurice Tardif

Culture

Guy Bellavance

Médias

Daniel Giroux

Administration publique

Paul-André Comeau

Territoire

Normand Brouillette, Jean Cermakian, Jean-Pierre Collin, Pierre Hamel, Marc-Urbain Proulx et Paul Villeneuve

Rédaction

Hervé Anctil, Jean-Paul Baillargeon, Keith Banting, Hélène Bégin, Paul Béland, Mélanie Bénard, Paul Bernard, Pierre Bernier, Lise Bissonnette, Cécilia Borgès, Clermont Bouchard, Vicky Boutin, Nicole Brais, Alain Carpentier, Frédéric Castel, Jean Cermakian, Johanne Charbonneau, Pierre Chenard, Robert Choinière, Hélène Chouinard, Marie-Andrée Chouinard, Martin Coiteux, Jean-Pierre Collin, Thomas Collombat, Louis Cornellier, Manon Cornellier, Michel David, Pierre Drouilly, Jules Dufour, Me Sophie Dufour, Clermont Dugas, Claire Fortier, Claude Fortier, Isabelle Fortier, Pierre Fortin, Christine Fréchette, Alain-G. Gagnon, Madeleine Gauthier, Christian Giguère, Catherine Girard-Lamoureux, Daniel Giroux, Alain Guay, François Guyot, Denis

Hamel, Bernard Jouve, Amélie Juhel, Jacques Keable, Simon Langlois, Serge Laplante, Richard Legris, Denise Lemieux, Claude Lessard, Marie-Odile Magnan, Nicolas Marceau, Sophie Marcotte, Jérôme Martinez, Nelson Michaud, Micheline Milot, Éric Montpetit, Alain-Robert Nadeau, Alain Noël, Joëlle Noreau, François Normand, Robert Pampalon, Ian Parenteau, Marc-Urbain Proulx, Guy Raymond, Christian Rioux, François Rocher, Christian Rouillard, Yves Rousseau, Danielle Saint-Laurent, Alain Sanké, Nicolas Saucier, Majella Simard, Joseph Yvon Thériault, Mariona Tomàs, Claude Trotter, Michel Venne, Bernard Vermot-Desroches, Mircea Vultur.

Photographes

Jacques Nadeau, Valérie Sisso
Frank Desgagnés

Caricaturiste

Michel Garneau, alias Garnotte

Direction artistique

Gianni Caccia

Mise en pages et infographie

Gaétan Venne

Cartographie

Korem Inc.

PARTENAIRES

Association internationale des études
québécoises (AIEQ)

Centre de recherche interuniversitaire sur la
formation et la profession enseignante
(CRIFPE)

Centre d'études sur les médias (CEM)

Centre interdisciplinaire de recherche sur la
science et la technologie (CIRST)

Chaire de recherche du Canada en études
québécoises et canadiennes

Conseil de la santé et du bien-être du Québec

École nationale d'administration publique
(ENAP)

Emploi-Québec

Institut de recherche en politiques publiques
(IRPP)

Ministère du Développement économique et
régional du Québec

Institut national de la recherche scientifique
(INRS) Urbanisation, Culture et Société

Observatoire Jeunes et Société
Réseau Villes Régions Monde

L'Annuaire du Québec est publié
en collaboration avec *Le Devoir*

Les Éditions Fides
165, rue Deslauriers
Saint-Laurent (Québec)
H4N 2S4

L'Institut du Nouveau Monde
209, rue Sainte-Catherine Est
C.P. 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

FORMULAIRE D'ADHÉSION À L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

☐ Monsieur ☐ Madame

Prénom : _____ Nom : _____

Société : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____ Province : _____ Région : _____

Téléphone : (____) _____ Courriel : _____

À des fins statistiques seulement :

Occupation : _____ Année de naissance : _____

CHAMPS D'INTÉRÊT ET PARTICIPATION (facultatif)

☐ Oui, j'ai du temps à donner à l'INM :

☐ À titre de personne-ressource, conférencier-ère, animateur-rice

☐ Au sein des comités de l'Institut :

☐ Au sein de mon collectif régional

☐ Tâches administratives

☐ Autre (spécifiez) : _____

Mes champs d'intérêt sont : _____

TYPE D'ADHÉSION ET DON

Les membres reçoivent la Lettre d'information mensuelle de l'INM et jouissent de privilèges (primeur, tarif réduit...) à l'occasion des activités ou sur les publications de l'Institut. Seuls les membres peuvent participer aux comités de l'INM. Seuls les membres individuels ont droit de vote à l'assemblée générale et sont éligibles au conseil d'administration.

La cotisation régulière (100 \$), associative ou corporative, donne droit de recevoir gratuitement un exemplaire de L'Annuaire du Québec de l'année de votre choix : 2004, 2005 ou (l'an prochain) 2006 (encerclez l'année de votre choix).

Je souhaite devenir membre (choisir une option) :

☐ Individuelle régulière (100 \$) ☐ Associative (100 \$) ☐ Individuelle à prix réduit (25 \$) ☐ Corporative (1000 \$)

☐ Je souhaite faire un don à l'Institut au montant de : _____ \$

PAIEMENT

☐ Je joins un chèque à l'ordre de l'Institut du Nouveau Monde ☐ Je paie par carte de crédit (VISA)

No : _____ Date exp. : _____ Signature : _____



INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

L'Institut du Nouveau Monde

209, rue Sainte-Catherine Est, Bureau V-3110

C.P. 8888, Succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8

Tél. (514) 987-0239 · www.inm.qc.ca





INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

DES CITOYENS
DES IDÉES
DES PROJETS

www.inm.qc.ca

Une nouvelle boîte à idées pour le Québec

L'Institut du Nouveau Monde est né le 22 avril 2004 lors d'un lancement fort couru à l'hôtel de ville de Montréal. À l'automne 2004, il compte plus de 500 membres, de toutes les régions du Québec et de toutes les générations. En août, il accueillait à Montréal 400 jeunes pour son université d'été. L'Université du Nouveau Monde a donné lieu à la publication de 50 propositions pour le Québec de demain. Désormais, *L'Annuaire du Québec* est une publication conjointe des Éditions Fides et de ce nouvel institut voué au renouvellement des idées et à la participation des citoyens au Québec et dont voici une présentation succincte. Pour en savoir plus : www.inm.qc.ca.

La mission

Le renouvellement des idées, la parole aux citoyens

L'INM est un institut indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec. L'INM veut inspirer l'émergence de solutions novatrices aux problèmes du Québec contemporain dans un contexte de mondialisation marqué par l'incertitude et le changement.

Retrouver le goût de l'avenir, relancer l'imaginaire, aider les décideurs à décider mieux, dessiner les contours du Québec dans lequel nous voulons vivre demain, déterminer ce qui doit être fait pour répondre aux aspirations d'une société progressiste, juste, démocratique et pluraliste: voilà l'essence de la mission de L'INM.

Au-delà de la mission, une vision

Le renouvellement des idées passe par la participation des citoyens.

L'avenir de la société québécoise dépend certes d'une économie de marché dynamique, d'un État fonctionnel, efficace et transparent. Mais il dépend aussi d'une société civile forte, bien informée, rompue aux règles de la délibération, apte à participer aux décisions et à produire de l'innovation. Il importe donc de cultiver le sens civique, d'intéresser les gens au bien commun, à la chose publique, aux affaires de la cité. Par ses actions, l'INM encourage la participation des citoyens, contribue au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques, de manière à susciter et à nourrir l'intérêt des citoyens et citoyennes, y compris ceux et celles qui se sentent aujourd'hui éloignés voire exclus de l'espace public.

L'INM œuvre dans une perspective de justice sociale, dans le respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'INM adopte le Québec comme territoire de référence. Toutefois, il cultive une approche comparative, tenant compte des liens anciens du Québec avec l'Europe, de son appartenance à la francophonie, et du nouveau contexte continental dans lequel il évolue, incluant son insertion dans l'espace canadien.



J'ai le goût de l'avenir !

Apprendre pour rêver le Québec

Ces jeunes ont amélioré leurs connaissances des grands enjeux contemporains. Ils ont développé leurs compétences civiques. Et ils ont formulé 50 propositions sur le Québec dans lequel ils voudraient vivre dans vingt ans. Ils ont proposé, entre autres : une journée des voisins, une taxe sur la pub, le transport en commun gratuit, des Carrefours citoyens en région, l'enseignement de l'art à l'école, une politique nationale du sport et de l'activité physique, la semaine de quatre jours, un Conseil des sages du Québec, le dialogue intergénérationnel, une mondialisation respectueuse des droits humains, un ministère de la Consommation, du soutien aux aidants naturels, le sceau « Québec durable », un congé-citoyenneté, et d'autres choses encore. Le conseil d'administration de l'INM a approuvé la tenue d'une deuxième édition de l'Université du Nouveau Monde, à l'été 2005 (voir p.49).

Québec 2025 - Les rendez-vous stratégiques de l'INM

- Un état des lieux du Québec dans son nouveau contexte continental et international
- Des stratégies pour le Québec de demain

Les Rendez-vous stratégiques de l'INM sont de grandes conférences qui ont pour but de proposer des stratégies et des réflexions nouvelles sur les solutions aux problèmes du Québec contemporain. Il s'agit de se projeter dans l'avenir afin de faire apparaître le Québec dans lequel on veut vivre dans vingt ans et de déterminer les actions à faire maintenant pour y arriver. Les Rendez-vous stratégiques se succéderont au rythme d'un tous les six mois. Le premier aura lieu en avril ou en mai 2005 et portera sur le thème de la santé. Seront abordés ensuite successivement les thèmes de l'économie, de la culture et de l'éducation, du territoire et de la population puis l'État et le citoyen. Ce ne sont pas les experts du comité directeur qui vont déterminer le contenu des délibérations du Rendez-vous

Des services, des activités

L'Université du Nouveau Monde

Autant ce fut une expérience unique pour les jeunes participants, autant un test réussi pour l'Institut du Nouveau Monde. La première activité d'envergure organisée par l'INM, son université d'été aux airs de festival, a été un franc succès. Les médias ont largement rapporté le contenu de l'activité. Mais ce sont les jeunes qui ont dit l'essentiel :

« Wow ! Merci ! Un cerveau rempli de nouvelles idées... mais surtout un regain d'espoir, d'optimisme, d'outils, de connaissances et un désir intense d'engagement. »

« L'UINM est ce qui m'a fait le plus vibrer depuis deux ans et cela marque définitivement un tournant dans ma vie de citoyenne. »

« On en ressort en se sentant intelligents, utiles et écoutés. »

Du 19 au 22 août, à l'UQAM, 400 jeunes de toutes les régions du Québec, dont la moitié de l'extérieur de Montréal, ont participé à une soixantaine d'activités, étalées sur quatre jours, et auxquelles ont contribué quelque 160 conférenciers, animateurs et bénévoles. Trente-trois commanditaires ont soutenu l'événement dont le Fonds Jeunesse Québec, qui est malheureusement aboli, et le Mouvement Desjardins.

stratégique. Les pistes de réflexion formulées par le comité directeur seront soumises aux membres de l'INM par l'entremise des cercles régionaux.

Les cercles régionaux

Les cercles régionaux regroupent tous les membres de l'INM dans une région donnée. Ils joueront, pour l'avenir, un rôle central dans l'organisation des activités de l'Institut. Ils deviendront un point de référence de l'Institut dans chacune des régions. Les cercles régionaux ont comme objectif et comme fonction de favoriser, stimuler et catalyser la réflexion, la participation et l'adhésion des membres de l'INM habitant dans une région donnée du Québec. Ces cercles régionaux seront appelés à organiser, sur une base locale, certaines activités proposées par l'INM. Ils pourront également organiser de leur propre initiative des activités qui correspondent aux intentions, aux désirs et aux besoins des membres de la région. Par exemple, ce sont les cercles régionaux qui permettront aux membres de l'Institut d'être les acteurs principaux de la démarche des rendez-vous stratégiques de l'INM. Ce sont les membres de l'INM, réunis en cercles régionaux, qui vont formuler les propositions qui seront débattues lors de ce rendez-vous. Chaque cercle régional pourra également organiser des activités localement sur des thèmes locaux ou régionaux, certes, mais aussi sur des thèmes de portée nationale ou internationale mais offertes aux membres et aux citoyens de la région.



Michel Venne

Photo: Frank Desjardins

L'Annuaire du Québec

À compter de son édition 2005, *L'Annuaire du Québec* devient une publication conjointe des Éditions Fides (www.fides.qc.ca) et de l'Institut du Nouveau Monde. L'ouvrage reste sous la direction de Michel Venne. Publié une fois l'an depuis 1995, il s'agit d'un ouvrage de référence destiné au grand public, aux enseignants et aux experts, qui fait le bilan du Québec et trace des perspectives dans les domaines social, politique, économique et culturel. L'ouvrage a été remanié pour sa dernière édition (2004). Les personnes qui adhèrent à l'INM au tarif régulier reçoivent un exemplaire de *L'Annuaire du Québec*. Celui-ci sert également d'ouvrage de référence à l'Université du Nouveau Monde. Chaque participant en reçoit un exemplaire.



Un site Internet, www.inm.qc.ca

L'INM entend explorer toutes les possibilités d'Internet pour favoriser la délibération publique, pour rejoindre les citoyens dans toutes les régions du Québec et pour se brancher sur le reste du monde. Le site Internet de l'INM est réalisé avec le soutien de la firme Conceptis Technologies. À terme, le site Internet de l'INM sera le dépositaire d'une bibliothèque virtuelle sur l'ensemble des enjeux abordés par l'Institut dans le cadre de ses activités. Il sera également un carrefour, un instrument de diffusion de conférences et de sessions de formation à distance. Enfin, il permettra aux membres de l'Institut de débattre entre eux des grands enjeux d'actualité dans le cadre de forums virtuels et de diffuser sur Internet, dans la section Agora, leurs textes de réflexion accessibles au grand public.

L'Observatoire du développement économique et social

L'Observatoire du développement économique et social est un groupe d'experts, réuni sous l'égide de l'INM, intéressés notamment par la mesure du développement. L'Observatoire a pour mandat d'identifier les meilleures indicateurs, de recueillir les données nécessaires pour la publication de résultats mais aussi de concevoir un ou des indices de développement qui pourraient être une référence au Québec.

L'Observatoire québécois de la démocratie

L'Observatoire québécois de la démocratie est un groupe de citoyens et de citoyennes intéressées par le développement démocratique. Il est présidé par Mireille Tremblay, qui a proposé d'intégrer cet observatoire au sein de l'Institut du Nouveau Monde. L'Observatoire animera un réseau de chercheurs et de personnes intéressées par la citoyenneté et la démocratie, organisera des débats, des colloques, des conférences sur ces thèmes, produira et réunira du contenu pertinent dans un centre de référence virtuel sur le site Internet de l'Institut. Les membres de l'Observatoire produiront des études ad hoc sur les sujets d'actualité reliés à la citoyenneté et la démocratie, par exemple la réforme du mode de scrutin et la consultation publique en matière d'environnement. Il produira également des programmes de formation, des manuels, proposera des normes et standards pour la consultation publique, le fonctionnement des institutions démocratiques, la participation civique.



Une revue

L'INM souhaite publier, à terme, une revue pour ses membres. Cette revue, disponible sur papier et sur support électronique, proposera des reportages, des analyses et des essais sur les grands enjeux d'actualité et sur les thèmes abordés lors des activités de l'Institut. Elle proposera des chroniques et fera rapport des résultats des débats animés par l'INM.

Devenez membre... et soutenez l'INM

L'INM est une société à but non lucratif, incorporée en vertu de la 3^e partie de la Loi sur les compagnies depuis le 20 janvier 2003. Les membres de l'INM forment l'assemblée générale. Celle-ci se réunit au moins une fois par année, reçoit et examine le rapport d'activités et les états financiers de l'Institut, et élit les administrateurs de la corporation.

Le conseil d'administration

L'Institut est placé sous la gouverne d'un conseil d'administration pluraliste composé d'au plus 21 personnes provenant de la société civile. Le conseil administre toutes les affaires de la corporation, adopte son programme d'activités, les prévisions budgétaires et les états financiers. Il désigne le directeur général. Présentement, Michel Venne occupe cette fonction. Celui-ci est membre d'office du conseil et agit comme secrétaire de la corporation. Le conseil d'administration de l'INM est composé de Conrad Sauvé, président, et de Dominique Anglade, Gérard Bouchard, Claude Béland, Michel Cossette, Karine Blondin, Sophie Dufour, Patrick Ferland, Manon Forget, Jacques Fortin, Guy Lachapelle, Frédéric Lesemann, Susan Rona, Céline St-Pierre, Caroline Sauriol, Roger Simard, Michel Venne et Marcel Villeneuve.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 



► Sommaire

Institut du Nouveau Monde

- 9 Une nouvelle boîte à idée pour le Québec

Introduction

- 18 Le Québec en ébullition
MICHEL VENNE

- 21 Le Québec en un coup d'œil

MUTATIONS ET ENJEUX DE SOCIÉTÉ

- 40 Les défis du Québec
JEAN CHAREST

- 49 Les jeunes veulent une société responsable
MICHEL VENNE

- 55 Lettre à un jeune immigrant
ALAIN SANKÉ

- 66 Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit
ALAIN GUAY
NICOLAS MARCEAU

- 84 Le Canada, refuge contre l'hyperpuissance américaine ?
CHRISTIAN RIOUX

- 92 Jeunes hommes en colère à Québec
SIMON LANGLOIS

CHRONOLOGIE 2003-2004

- 97 Les principaux événements
SERGE LAPLANTE
- 118 Les grands disparus
SERGE LAPLANTE

L'ÉTAT DU QUÉBEC

La population

Les grandes tendances

- 126 Le Québec en profonde mutation
SIMON LANGLOIS

- 130 Glossaire

La famille et les générations

- 183 La maternité à l'adolescence :
mythes et réalités
JOHANNE CHARBONNEAU

Dossier spécial L'an 2 de Jean Charest

Le Forum des générations.....	40
Des syndicats mis à l'épreuve	274
Finances : le réaligement	283
Collèges sous tension	349
Le temps des affrontements.....	430
Les relations fédérales-provinciales à l'ère Martin.....	445
Le partenariat public-privé	480
De la dérive comptable à la rhétorique architecturale. Le plan de modernisation de l'État	487
Lutte contre la pauvreté ou lutte contre les pauvres ?.....	504
Les défusions à Montréal.....	575
La saga du Suroît	554
Le Québec et sa politique étrangère : illusion ou réalité ?	697

La langue

- 192 « Sould I Stay or Should I Go? »
MARIE-ODILE MAGNAN
- 200 Dis-moi d'où tu viens, je te dirai
quelle est ta langue de travail
PAUL BÉLAND
- 208 La langue d'usage publique
de la génération 101
ALAIN CARPENTIER
CATHERINE GIRARD-LAMOUREUX

Les phénomènes religieux

- 214 Des luthériens vieillissants aux
jeunes musulmans
FRÉDÉRIC CASTEL
- 226 Quel sort pour l'enseignement
religieux à l'école?
MICHELINE MILOT

L'économie

Énergie

- 239 L'électricité : le défi de la rareté
PIERRE FORTIN

Concurrence étrangère

- 248 Le Québec et la Chine :
David contre Goliath?
JOËLLE NOREAU

L'état de l'économie québécoise

- 256 Espoirs de relance et défis
économiques
HÉLÈNE BÉGIN

L'emploi

- 266 Perspectives professionnelles
2003-2007
RICHARD LEGRIS

Les relations de travail

- 274 Des syndicats mis à l'épreuve
THOMAS COLLOMBAT

Les finances publiques

- 283 L'an 2 libéral : le réalignment
MARTIN COITEUX

Les entreprises

- 293 La relève et les PME
FRANÇOIS NORMAND

Les conditions de vie

La consommation

- 297 L'automobile, un bien banalisé
CLAUDE FORTIER

La sécurité

- 301 État de la criminalité au Québec
MARC OUMET

La santé

- 309 L'état de santé des Québécois : des
signes encourageants
ROBERT CHOINÈRE
- 316 Le suicide au Québec :
une catastrophe humaine et sociale
DANIELLE SAINT-LAURENT
CLERMONT BOUCHARD
- 321 Le système de santé québécois :
un édifice imposant en constante
rénovation
HERVÉ ANCTIL
AMÉLIE JUHEL

L'éducation

- 329 Enseigner autrement à l'école
secondaire?
CÉCILIA BORGÈS
CLAUDE LESSARD
- 335 L'emploi chez les jeunes sans
diplôme
MIRCEA VULTUR
MADELEINE GAUTHIER
CLAUDE TROTTIER

- 341** La réussite scolaire, évolution d'un concept

PIERRE CHENARD
CLAIRE FORTIER

- 349** Collèges sous tension

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

La culture

- 356** La Grande bibliothèque, portrait d'une institution

LISE BISSENETTE

- 364** La bibliothèque publique : la mal connue de nos institutions

JEAN-PAUL BAILLARGEON

- 370** Les études culturelles au Québec

DENISE LEMIEUX

- 378** Lendemain d'euphorie. L'année du cinéma québécois

YVES ROUSSEAU

- 382** Dériver, dériver de... Le roman québécois en 2003-2004

SOPHIE MARCOTTE

- 387** De la télé peureuse, de la gauche, de la guerre et du reste. Les essais québécois en 2003-2004

LOUIS CORNELIER

Les médias

- 393** Les quotidiens gratuits

FRANÇOIS GUYOT

- 399** L'année des médias : CHOI-FM à l'avant-scène

NICOLAS SAUCIER

- 413** Une vue d'ensemble des médias québécois

DANIEL GIROUX

LA VIE POLITIQUE

- 430** Le temps des affrontements

MICHEL DAVID

- 438** La gauche québécoise en effervescence

IAN PARENTEAU

- 445** Les relations fédérales-provinciales à l'ère Martin

FRANÇOIS ROCHER

- 456** L'éducation à la citoyenneté

CHRISTIAN GIGUÈRE
MÉLANIE BÉNARD

- 464** L'Assemblée nationale et les partis

SERGE LAPLANTE

- 474** Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale

SERGE LAPLANTE

Administration et politiques publiques

Administration publique

- 480** Le partenariat public-privé : un nouvel outil de la gestion publique à apprivoiser

PIERRE BERNIER

- 487** De la dérive comptable à la rhétorique architecturale

ISABELLE FORTIER
CHRISTIAN ROUILLARD
ÉRIC MONTPETIT
ALAIN-G. GAGNON

- 496** Fonctionnaires, dites-vous ?

PIERRE BERNIER

Politiques sociales

- 504** Lutte contre la pauvreté ou lutte contre les pauvres ?

ALAIN NOËL

- 514** À la recherche de bons indicateurs du développement économique et social

PAUL BERNARD

LE TERRITOIRE

Les grands enjeux

- 524** Amères défusions
PIERRE DROUILLY
ALAIN-G. GAGNON
- 533** Le revenu des agriculteurs québécois : la pire crise en 25 ans
VICKY BOUTIN
- 540** Milieux ruraux et urbains au Québec : quelles différences en matière de santé et de bien-être ?
ROBERT PAMPALON
JÉRÔME MARTINEZ
DENIS HAMEL
GUY RAYMOND
- 554** La saga du Suroît
VICKY BOUTIN
- 558** Le « homard » manufacturier et autres disparités économiques régionales
MARC-URBAIN PROULX

Les régions

- 568** Montréal : une ville sur des sables mouvants
JACQUES KEABLE
- 575** Les défusions à Montréal
JEAN-PIERRE COLLIN
MARIONA TOMÀS
- 581** Montréal, ville globale ?
BERNARD JOUVE
- 588** Des perspectives encourageantes autour de Montréal
VICKY BOUTIN
- 595** Une année de polémiques
NICOLE BRAIS
- 605** Diversité et autonomie, un état de fait ou un fait d'État ?
BERNARD VERMOT-DESROCHES

- 612** Stabilité économique et persistance des disparités
CLERMONT DUGAS
MAJELLA SIMARD
- 625** Le Nunavik, vers un gouvernement autonome
JULES DUFOUR

633 Fiches statistiques

LE QUÉBEC, LE CANADA, LE MONDE

Le Québec et le Canada

- 646** L'annus horribilis de Paul Martin
MANON CORNELIER
- 654** La « victoire tranquille » du Bloc Québécois
PIERRE DROUILLY
- 666** Un territoire, « deux solitudes »
JEAN CERMAKIAN
- 673** 1604 : la mémoire se joue de l'Acadie
JOSEPH YVON THÉRIAULT
- 678** La Cour suprême du Canada. Revue de l'année judiciaire 2003-2004
ALAIN-ROBERT NADEAU

Le Québec et le monde

- 685** Les multiples facettes de la sécurité énergétique
CHRISTINE FRÉCHETTE
- 691** Le modèle agricole préconisé à l'OMC doit être remis en question
ME SOPHIE DUFOUR
- 697** Le Québec et sa politique étrangère : illusion ou réalité ?
NELSON MICHAUD
- 702** Le Québec comme objet d'étude en 2003-2004
HÉLÈNE CHOUINARD
- 704** Les études québécoises en 2003-2004. Bibliographie commentée
- 711** Index

Le Québec en ébullition

Michel Venne

Directeur de L'annuaire du Québec

Directeur général de l'Institut du Nouveau Monde

Les changements prennent du temps à se manifester au sein d'une société. Ce sont toutefois des événements, des actions, des décisions particulières qui révèlent la teneur des transformations au sein d'une société. Chaque année depuis maintenant dix ans, *L'annuaire du Québec* fait l'inventaire de ces moments clés de l'évolution du Québec et propose des réflexions sur les enjeux de notre temps.

Le Québec vit maintenant une certaine ébullition. Des décisions du gouvernement Charest ont provoqué la colère dans les milieux syndicaux et populaires et l'année 2003-2004 est décrite par le chroniqueur Michel David comme le temps des affrontements. Les mouvements sociaux se sont mobilisés parce qu'ils se sentent menacés. Ian Parenteau propose un panorama de l'action de ces mouvements. Il n'oublie pas bien sûr de souligner la volonté de Françoise David de fonder un parti politique qui porterait le nom d'Option Citoyenne. Il montre cependant que la gauche québécoise n'est pas homogène, ce qui est tant mieux.

Au terme d'une année de contestation, le premier ministre Jean Charest avait convoqué un forum, à défaut d'un sommet, le Forum des générations, pour débattre des défis du Québec. Nous reproduisons ici les discours prononcés par M. Charest à cette occasion parce que les propositions et les orientations qu'ils contiennent forment le menu des débats publics de l'année 2005. Le gouvernement semble avoir redécouvert les vertus de la concertation. Il n'a toutefois pas abandonné ses projets de partenariats public-privé, les fameux PPP, ni celui de moderniser l'État. Nous avons demandé à des spécialistes en administration publique d'éclairer le débat à ce sujet par des analyses fines de ces propositions.

Le choc des idées a aussi marqué l'opposition. Le Parti québécois a organisé sa saison des idées. Un âpre conflit s'est révélé au sein des membres sur la stratégie référendaire et sur le leadership. Cet épisode sera clos au congrès du PQ de juin 2005. Entre-temps, les Québécois ont réélu massivement des députés du Bloc québécois, parti voué à la mort par les analystes quelques semaines avant les élections. Le sociologue Pierre Drouilly et le géographe Jean Cermakian analysent ces élections fédérales pour nous. Il est vrai que le scandale des commandites a fait mal à Paul Martin qui a vécu son annus horribilis, relatée ici par Manon Cornélius.

La vie politique est très animée. Et les jeunes y ont repris la parole. L'Institut du Nouveau Monde, un nouvel institut que j'ai l'honneur de diriger et qui rassemble des citoyens de tout le Québec, a organisé une université d'été qui a réuni 400 de ces jeunes en leur demandant de formuler 50 propositions pour le Québec de demain. D'autres jeunes ont pris la rue pour manifester contre la fermeture éventuelle d'une station de radio de Québec. Le sociologue Simon Langlois fait l'analyse de ce phénomène. Christian Giguère et Mélanie Bénard nous rappellent ici l'importance de l'éducation civique.

M. Langlois offre également aux lecteurs de *L'annuaire*, comme chaque année, une large section sur les tendances sociales. Il observe que le Québec est en profonde mutation. À l'aide de nouvelles données, il montre que si le Québec est en mesure de lutter contre la pauvreté, les inégalités, elles, continuent de s'accroître. Quoi que, se demande le politologue Alain Noël, est-ce que le gouvernement du Québec est en train de lutter contre la pauvreté ou contre les pauvres ? Quant aux inégalités, elles sont frappantes dans l'état de santé même des Québécois selon qu'ils vivent en milieu urbain ou en milieu rural. Des chercheurs de l'Institut national de la santé publique du Québec nous rappellent en outre la catastrophe humaine et sociale que représente le suicide chez nous.

Le Québec vit à l'heure de l'incertitude. Celle-ci peut devenir créatrice. Il reste que plusieurs événements ont suscité la controverse et continuent d'alimenter le débat, dont nous faisons état dans cette édition : la remise en question des cégeps, la pire crise de revenu des agriculteurs en 25 ans, la saga de la centrale au gaz du Suroît, les défusions municipales, les relations difficiles entre le gouvernement et les syndicats, les gangs de rue.

Notre société ne vit pas isolée du reste du monde. C'est ainsi que la force économique de la Chine, analysé ici par l'économiste Joelle Noreau, est devenu préoccupant pour une petite nation exportatrice. Les débats énergétiques dépassent les frontières : l'économiste Pierre Fortin nous rappelle l'importance de bien calibrer nos décisions pour relever le défi de la rareté ; Christine Fréchette rapporte les termes du débat à l'échelle nord-américaine. Sophie Dufour, pour sa part, remet en question le modèle agricole de l'OMC.

Pendant ce temps, le Québec publie des livres et ouvre, en 2005, une Grande Bibliothèque que sa directrice générale, Lise Bissonnette, nous fait visiter virtuellement dans cette édition. L'année cinématographique passée a été moins glorieuse que la précédente toutefois. Mais la récolte des essais reste bonne. Les immigrants apprennent le français et l'utilisent. Nous publions d'ailleurs dans ces pages la lettre d'Alain Stanké à un jeune immigrant. La culture se porte bien. L'économie donne des signes encourageants. Et la vie continue.

Cette édition de *L'annuaire du Québec* marque une nouvelle collaboration entre les Éditions Fides et l'Institut du Nouveau Monde qui prend désormais en charge la recherche et la production. L'INM est un institut non partisan voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics. Il favorise la participation civique dans une perspective de justice sociale (voir texte p. 9).

Le Québec

en un coup d'œil

Un vaste territoire

Le Québec est un très vaste territoire : 1 667 441 km², soit trois fois la France et près du cinquième des États-Unis d'Amérique. Il s'étend sur plus de 17 degrés de latitude et 22 degrés de longitude, entre les 45° et 62° degrés de latitude nord et entre les 56° et 79° degrés de longitude ouest. C'est la deuxième province la plus peuplée du Canada et la plus vaste en termes de superficie; elle occupe 15,5 % du territoire canadien.

Le Québec est délimité par plus de 10 000 km de frontières terrestres, fluviales et maritimes : à l'ouest, il est bordé par l'Ontario, au sud, par quatre États américains (Maine, Vermont, New York et New Hampshire), et au nord par le territoire du Nunavut (frontière maritime). À l'est, les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard partagent aussi des frontières avec le Québec.



Population

7 520 938 habitants

(23,6 % de la population canadienne)

Superficie

1 667 441 km²

(15,5 % du territoire canadien)



Pays du nord

Outre l'immensité de son territoire, le Québec est caractérisé par un climat froid et humide grandement déterminé par sa position nordique et maritime, qui influence la diversité des zones climatiques (au nombre de quatre : arctique, subarctique, continentale humide et maritime) et entraîne la concentration des populations vers le sud. Le Québec ne profite pas de la présence du Gulf Stream, un courant chaud, mais se trouve sous l'influence du courant marin du Labrador qui refroidit une partie de l'Amérique du Nord.

Au nord du 58^e parallèle, un climat arctique (huit mois d'hiver annuellement), des chutes de température considérables (parfois jusqu'à - 40°C) et une végétation de toundra, parsemée de mousses et de lichens, rendent les conditions de vie difficiles. Ce territoire n'est presque habité que par la population inuite et crie. Pas moins de 70 % du territoire québécois est nordique.

Au centre du Québec, le climat est subarctique, l'hiver rigoureux, l'été plus court.

En descendant vers le sud, les terres deviennent plus propices à l'agriculture. D'ailleurs, 80 % de la population québécoise se concentre sur ces terres, en particulier sur les rives du Saint-Laurent. Dans les basses-terres du Saint-Laurent, le climat est de type continental humide. L'hiver est froid et neigeux ; l'automne, coloré et modéré ; le printemps, relativement doux et pluvieux et l'été, chaud et humide. On y trouve les agglomérations les plus peuplées que sont Montréal (1 871 774 h. en 2003), Québec (capitale, 523 476 h.) et Laval (359 707 h.).

Enfin, aux Îles-de-la-Madeleine, le climat est maritime en raison de la proximité de l'océan Atlantique.

Une « terre d'eau »...

Le Saint-Laurent, long de 3 060 km (ce qui inclut le bassin des Grands Lacs depuis le lac Supérieur jusqu'au détroit de Cabot), traverse le territoire d'ouest en est pour se jeter dans l'océan Atlantique. C'est le quatrième plus grand fleuve en Amérique du Nord, après les fleuves Mackenzie, Mississippi et Yukon, le 19^e plus long au monde. Il reçoit dans sa portion québécoise plus d'une centaine d'affluents, ce qui le classe au 15^e rang mondial quant à la su-



perficie de son bassin versant. En plus d'alimenter les Québécois en eau potable, il est le plus important axe fluvial nord-américain. Grâce à son estuaire de 65 km de largeur, il ouvre la voie vers les confins de l'Amérique, en plus d'atteindre par la voie maritime le cœur du continent.

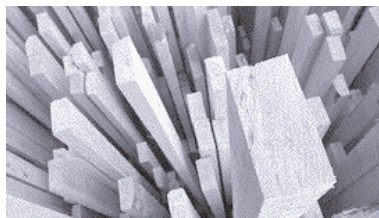
On peut dire que le Québec est une « terre d'eau » puisque sa superficie en eaux est de 315 638 km², soit 19 % du total, dont 183 690 km² d'eau douce, soit 10 % du territoire. D'innombrables lacs (on en estime le nombre à 750 000), rivières (quelque 130 000) et ruisseaux ont émergé du Bouclier canadien. Selon le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, le Québec détient 3 % des réserves mondiales d'eau douce. Le Bouclier est la plus vieille formation géologique du continent nord-américain, d'âge précambrien. Il s'étend sur plus de 60 % du territoire québécois. L'altitude moyenne de ce socle varie entre 300 et 500 mètres mais s'élève, en certains endroits, à plus de mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Le mont D'Iberville, situé dans la chaîne des monts Torngat, est le plus élevé du Québec, à 1 646 mètres d'altitude.

Les Québécois tirent de l'eau la première source d'énergie et l'un des socles de l'économie québécoise : l'hydroélectricité. Fondée en 1944, la société Hydro-Québec - qui devint monopole d'État lors de sa nationalisation de 1963 - possède 83 centrales, dispersées aux quatre coins du territoire, qui fournissent plus des trois quarts (77,3 % en 2001) de leur électricité aux Québécois. L'hydroélectricité est la première forme d'énergie consommée (38,8 % en 2001), suivie du pétrole (38 % du bilan énergétique), du gaz naturel (12,2 %), de la biomasse (9,9 %) et du charbon (1,1 %).

Le réseau de transport d'Hydro-Québec compte 32 273 km de circuits électriques. Le Québec a produit 203 milliards de kilowatts-heures (kWh) en 2001. L'électricité québécoise est l'une des moins onéreuses qui soient : 6,0 cents le kWh pour un ménage montréalais en 2002, contre 19,04 cents à New York. En 2001, 87,4 % des exportations d'hydroélectricité étaient destinées aux États-Unis.

...et de forêts

La forêt s'étend sur 757 900 km² ; elle recouvre donc près de la moitié de la superficie du Québec et représente 2 % des forêts mondiales. Au nord, dans la forêt boréale de conifères, qui couvre près des trois quarts du territoire boisé, poussent des sapins baumiers, des pins gris et des épinettes. On y aperçoit quelques feuillus, comme le bouleau à papier et deux essences de peuplier.



Au sud, la forêt offre un paysage de feuillus : bouleau jaune, chêne, tilleul, ainsi que le populaire érable à sucre, l'emblème canadien dont on tire le sirop d'érable.

La faune est extrêmement diversifiée : ombles de fontaine, faucons pèlerins, tortues des bois, salamandres pourpres, lynx, etc. On dénombre 653 espèces animales

et environ 25 000 espèces d'insectes ; 76 espèces animales seraient menacées par la chasse abusive et la pollution causée par l'homme.

On compte au Québec 7 000 espèces de plantes et 1 500 sortes de champignons. Le cinquième de cette flore abondante est aujourd'hui en voie d'extinction à cause des activités humaines.

Le gouvernement a mis en place des lois et des statuts juridiques pour protéger les écosystèmes, les aires forestières, les rivières et les refuges d'oiseaux. Depuis 2002, 21 parcs nationaux québécois et canadiens veillent à la survie de l'ensemble de leurs « habitants » et 2,75 % du territoire québécois est protégé.

Un sol riche en minerais

Vers 1920, le Québec a aussi connu sa « ruée vers l'or », dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, riche en minerais de toutes sortes. Le Québec abrite dans ses sous-sols d'abondants gisements d'or, de fer, de cuivre et de nickel. Argent, amiant, titane et zinc sont également exploités en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay – Lac-Saint-Jean et dans le Grand-Nord.

Avec 30 champs de mines ouverts à l'exploitation, le potentiel minéral québécois reste sous-exploité. On estime à 40 % la part des ressources du sous-sol qui est connue. Le Québec est le deuxième producteur d'or, de fer, de minéraux industriels et de matériaux de construction au Canada. Il se classe au deuxième rang mondial pour la production de niobium (principalement utilisée dans les tuyauteries).

Le Québec dispose d'abondantes ressources hydrauliques et géologiques, mais moins de 2 % de ses terres sont fertiles. Les exploitations agricoles n'occupent que 3 500 000 hectares. L'urbanisation croissante tend à restreindre les terres agricoles. Les nombreux reliefs accidentés sont également peu propices à l'agriculture.

1113 municipalités

Le Québec est divisé depuis le 30 juillet 1997 en 17 régions administratives, elles-mêmes subdivisées d'abord en municipalités régionales de comté (MRC), au nombre de 96, définies comme des « institutions supramunicipales qui regroupent l'ensemble des municipalités urbaines et locales d'une même région d'appartenance » ; et en municipalités dont le nombre total a été réduit à 1113 à la suite des regroupements édictés en 2001-2002 par le gouvernement du Québec (44 regroupements touchant 207 municipalités).

À la suite du référendum sur la réorganisation territoriale d'avril dernier, 32 comités de transition ont été formés afin de veiller à la reconstitution des anciennes agglomérations et municipalités qui ont opté pour la défusion. Au total, 89 municipalités étaient visées par le référendum ; 57 ont choisi le statu quo alors que 32 d'entre elles, notamment dans l'île

Principales villes

Montréal	1 871 774 hab. avant la défusion
Québec	523 476 hab.
Laval	360 000 hab.
Longueuil	285 000 hab.
Gatineau	239 000 hab.

de Montréal dans les riches secteurs de Baie d'Urfé et de Beaconsfield, mais aussi dans le moins huppé secteur de Montréal-Est, ont choisi la voie défusionniste. Celles-ci ont jusqu'au 1^{er} janvier 2006 pour se reconstituer.

Population

La population du Québec se chiffrait à 7 509 928 habitants en janvier 2004. Le Québec est peu peuplé par rapport à son immense espace. La densité de population est de 5,5 personnes par kilomètre carré. De 2003 à 2004, la population québécoise a crû de 22 728 âmes.

Espérance de vie

Femmes	81,9 ans

Hommes	76,8 ans

Indice de fécondité :	1,45 (en 2002)

Le Québec occupe le second rang au Canada pour sa population, après l'Ontario. Il compte 23,7 % de la population du pays, un pourcentage qui ne cesse de décroître. Le taux quinquennal de croissance de la population québécoise pour la période 1996-2001 était de 2,1 % alors que le taux canadien était de 4,8 %.

En comparaison, le taux français était de 4,4 % pour la même période. En 2002, l'indice de fécondité était de 1,45. C'est un peu plus qu'en 2001 (1,474). La femme a une espérance de vie plus longue (81,9 ans) que l'homme (76,8 ans). Le Québec compte 95 000 femmes (pour une population totale de 3 793 837) de plus que d'hommes (3 693 332). En 2003, une personne sur cinq (19,7 %) avait entre 15 et 29 ans.

Le revenu personnel disponible par habitant s'élevait à 21 065 \$ en 2003.

Près de 90 % de la population déclare connaître le français, qui est la langue maternelle de 81,4 % des Québécois et la première langue parlée à la maison de 81,9 %. On estime à 75 % la proportion des Québécois issus des premiers colons de France venus peupler la colonie. Les personnes dont la première langue parlée à la maison est l'anglais comptent pour 7,9 % de la population.

Autrefois terre d'accueil pour les Européens (Irlandais, Juifs d'Europe de l'Est, Italiens, Portugais, Grecs...), le Québec a accueilli, depuis les années 1970, des immigrants d'origines plus diversifiées. En 2003, le Québec a accueilli 37 619 nouveaux Québécois, qui provenaient d'Asie (31,8 %), d'Afrique (27,3 %), d'Europe (20,0 %) et d'Amérique (15,7 %).

Principales langues d'usage

Français	82,9 %

Anglais	10,2 %

Les « allophones » (de langue maternelle autre que le français ou l'anglais), le plus souvent immigrants ou enfants d'immigrants, sont surtout établis à Montréal. Ils comptaient, selon le recensement de 2001, pour 10,1 % de la population du Québec. Dans le territoire correspondant à la nouvelle ville de Montréal « fusionnée » (île de Montréal), la proportion de population de langue maternelle française s'établissait en 2001 à 53,7 %, contre 17,4 % pour l'anglais et 29,0 % pour les autres langues. À Montréal, 19 % des allophones s'expriment en grec, en italien ou en espagnol.

La population amérindienne et autochtone est de 79 400. Elle comprend 10 nations amérindiennes et une nation autochtone, réparties dans 54 communautés et composées de trois grandes familles linguistiques. Les Inuits habitent le Grand-Nord québécois (au-delà du 55^e parallèle) et le Nunavik. Les Iroquois,

qui regroupent deux nations, les Hurons-Wendat et le Mohawks, occupent la plaine fertile du Saint-Laurent en région de Montréal. Enfin, les Algonquiens peuplent la forêt boréale, d'ouest en est, depuis la baie James jusqu'à la pointe de la Gaspésie. La famille algonquienne regroupe huit nations : les Abénaquis, les Algonquins, les Atikameks, les Cris, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, et les Naskapis.

Les cinq principales religions au Québec sont le catholicisme (près de six millions de baptisés), le protestantisme (335 590), l'islam (108 620), la religion orthodoxe chrétienne (100 370) et le judaïsme (89 920).

Selon Statistique Canada, en 2001, le Québec arrivait au premier rang des provinces canadiennes pour le nombre de détenteurs de diplômes d'études postsecondaires (collège et université) âgés entre 25 et 34 ans. 68,5 % des jeunes détiennent un tel diplôme, comparativement à 63,9 % en Ontario. À ce chapitre, le Québec pris séparément se classe au troisième rang parmi les pays de l'OCDE.

Repères historiques

Province à l'intérieur d'une fédération, dont les habitants s'identifient comme une nation, le Québec comme entité politique existe depuis la Confédération canadienne de 1867. Mais ses racines historiques plongent plus loin : la colonisation française de la vallée du Saint-Laurent a commencé au début du XVII^e siècle. La composante autochtone de l'identité québécoise, quant à elle, remonte à la présence depuis des millénaires des Amérindiens sur le Continent.

Contrairement à une vision communément répandue et qui fait commencer le Québec moderne en 1960, avec la Révolution tranquille, la modernisation du Québec, qui s'est sans doute accélérée au cours des années 1960, a connu de très nombreux antécédents tout au long du siècle dernier.

L'histoire du Québec – dont on trouvera ci-dessous quelques jalons chronologiques essentiels – peut se lire comme la recherche incessante, par un petit peuple du Nouveau Monde, de sa définition, des conditions de sa survie et de son progrès, dans un contexte culturel et politique difficile voire hostile après la Conquête de 1760 et la cession par la Couronne française à l'empire britannique des terres de la Nouvelle-France, dans un continent anglo-saxon.

La colonisation française, la conquête anglaise de 1760, les rébellions de 1837-1838, la Confédération canadienne, les référendums, les lois linguistiques, l'ouverture sur le monde : autant de jalons compréhensibles uniquement pour qui garde en mémoire cette clef d'interprétation.





Chronologie

8000 av. J.-C. Arrivée des premières peuplades autochtones sur le territoire actuel du Québec.

Vers 1390 Fondation de la Confédération iroquoise par Dekanawidah et son assistant Hiawatha unissant les Cinq Nations iroquoises (Mohawks, Sénécas, Onondayas, Coyugas, Oneidas).

1534 Jacques Cartier, de Saint-Malo, accoste dans la baie de Gaspé. Au nom de François 1^{er}, roi de France, il prend possession en son nom de ce territoire qui s'appellera le Canada.

1608 Samuel de Champlain arrive aux abords d'un site escarpé que les Amérindiens appellent « Kébec ». Il fonde sur ce site une ville du même nom (Québec). Il est par la suite nommé lieutenant du vice-roi de la Nouvelle-France (1612).

1625 Arrivée des premiers Jésuites.

1639 Fondation à Québec du couvent des Ursulines par Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, et de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1642 Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fonde Ville-Marie (Montréal).

1689-97 Première guerre intercoloniale (Français contre Anglais).

1701 Le gouverneur Callières met fin aux guerres franco-amérindiennes. Il signe la Grande Paix de Montréal avec les Iroquois.

1701-1713 Deuxième guerre intercoloniale.

1718 Érection de la forteresse de Louisbourg pour défendre la Nouvelle-France.

1740-48 Troisième guerre intercoloniale.

1748 Fin de la guerre entre les colonies (Traité d'Aix-la-Chapelle).

1754-1760 Quatrième guerre intercoloniale.

1759 Siège de Québec et bataille des plaines d'Abraham. Les troupes françaises du général Montcalm sont défaites par le général Wolfe et son armée britannique.

1760 L'armée britannique prend possession de Montréal. Capitulation de la Nouvelle-France et de Montréal. Établissement d'un régime militaire anglais.

1763 Proclamation royale : le roi de France, par le Traité de Paris, cède le Canada au royaume britannique. La Province of Quebec est soumise aux lois d'Angleterre.

1774 Le Parlement de Londres, par l'Acte de Québec, reconnaît le droit civil français (tout en gardant le droit criminel britannique), la religion catholique et le régime seigneurial.

1791 L'Acte constitutionnel divise le Canada en deux provinces : le Haut-Canada, à majorité anglophone, et le Bas-Canada, à majorité francophone. Débuts du parlementarisme britannique.

1792 Premier Parlement du Bas-Canada et premières élections. Deux partis s'opposent : les « Tories », surtout des marchands et des nobles Anglais, et les « Canadiens », qui sont francophones.

1799 L'anglais est déclaré langue officielle du Bas-Canada.

1834 Ludger Duvernay fonde la Société Saint-Jean-Baptiste, vouée à la cause des Canadiens français. Le Parti Canadien (Patriotes) propose 92 résolutions à l'Assemblée du Bas-Canada, pour réclamer les mêmes privilèges que le Parlement britannique.

1837-1838 Londres refuse les 92 résolutions. Rébellions dans le Bas et le Haut-Canada. Les Patriotes (Parti Canadien),

avec à leur tête Louis-Joseph Papineau, se soulèvent. Douze Patriotes sont pendus à Montréal, de nombreux autres sont forcés à l'exil et des villages sont détruits par l'armée britannique.

1839 Rapport Durham

1840 L'Acte d'Union rassemble les provinces du Bas et du Haut-Canada.

1852 Fondation de l'Université Laval, première université francophone et catholique en Amérique.

1867 L'Acte de l'Amérique du Nord britannique réunit les provinces du Canada - l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick - pour créer le Dominion du Canada. C'est le début de la Confédération canadienne. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, un conservateur, devient le premier premier ministre du Québec et John A. MacDonald, un conservateur, premier premier ministre du Canada.

1896 Wilfrid Laurier, premier premier ministre francophone du Canada.

1900 Alphonse Desjardins fonde la première caisse populaire à Lévis.

1907 Le gouvernement Gouin crée l'École des hautes études commerciales (HEC).

1909 Fondation du club de hockey Canadien.

1910 Fondation du journal *Le Devoir* par Henri Bourassa, un nationaliste canadien.

1912 Premier Congrès de la langue française.

1917 Crise de la Conscription. Résistance des Canadiens français à l'enrôlement forcé.

1918 Les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral.

1919 Fondation, au Monument-National à Montréal, du Congrès juif canadien.

1922 Inauguration de la première radio de langue française, CKAC (mise en

ondes par le quotidien *La Presse*; en 1919, Marconi avait mis en ondes une station de langue anglaise, CJAD)

1931 Le Statut de Westminster consacre la pleine indépendance du Canada.

1934 Création de la Banque du Canada.

1935 Maurice Duplessis fonde l'Union nationale, un parti réformiste et nationaliste. Il devient premier ministre du Québec (battu en 1939, puis régulièrement réélu à partir de 1944).

1937 La Loi du Cadenas, adoptée sous Maurice Duplessis, interdit l'utilisation d'une maison «pour propager le communisme ou le bolchévisme».

1940 Droit de vote accordé aux femmes aux élections provinciales; création par Ottawa de l'assurance-chômage.

1942 Plébiscite sur la conscription approuvée par les deux tiers des Canadiens, mais rejetée par 71 % des Québécois; accords fiscaux cédant à Ottawa le pouvoir d'imposition.

1943 Loi sur l'instruction obligatoire des enfants.

1944 Création d'Hydro-Québec.

1945 Loi sur l'électrification rurale.

1948 Paul-Émile Borduas, à la tête des automatistes rebelles, écrit son manifeste intitulé *Refus global*; adoption du drapeau du Québec.

1949 Grève de l'amiante; la Cour suprême du Canada devient la dernière instance d'appel au Canada après l'abolition du droit d'appel au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres.

1952 Création de la première station de télévision au Québec, CBFT (Radio-Canada), Montréal.

1955 Émeute au Forum de Montréal à la suite de la suspension de Maurice Richard.



Maurice Duplessis



Jean Lesage

1959 Inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

1960 Début de la Révolution tranquille, après 16 ans d'un régime duplessiste plus conservateur que réformiste (la période a été qualifiée de « Grande Noirceur »). L'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage inaugure une période de modernisation accélérée de la société québécoise et de son économie : création d'entreprises publiques, création de l'assurance-hospitalisation (1960), du ministère des Affaires culturelles (1961), nationalisation de l'électricité (1963), création du ministère de l'Éducation (1964), création de la Caisse de dépôts et placements du Québec (1965) et de la Société générale de financement ; ouverture des premières délégations du Québec à l'étranger.

1961 Candidate libérale dans Jacques-Cartier, Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme élue à l'Assemblée législative du Québec.

1963 Création du Front de libération du Québec (FLQ) ; création par Ottawa de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton).

1964 Adoption de la loi qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.

1966 Inauguration du métro de Montréal.

1967 Montréal accueille l'exposition universelle ; visite du général De Gaulle : « Vive le Québec libre ! » ; États généraux du Canada français ; création de la Bibliothèque nationale.

1968 Fondation du Parti québécois, produit de la fusion du RIN (Rassemblement pour l'indépendance nationale, fondé en 1960 par André D'Allemagne et présidé par Pierre Bourgault) et du MSA (Mouvement souveraineté-association) ; le chef : René Lévesque ; parachèvement du barrage de la

centrale hydro-électrique Manic 5 ; instauration du mariage civil ; Commission Gendron sur la situation de la langue française ; l'assemblée législative du Québec devient l'Assemblée nationale ; fondation de l'Université du Québec.

1969 Manifestation pour un McGill français ; adoption à Ottawa de la loi sur les langues officielles du Canada ; émeute à Saint-Léonard au projet de loi 63 qui rendait obligatoire l'école française pour les enfants d'immigrants.

1970 Le libéral Robert Bourassa devient premier ministre du Québec.

1970 Crise d'Octobre. Des membres du FLQ enlèvent le diplomate britannique James Richard Cross et assassinent le ministre du Travail, Pierre Laporte. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, applique la Loi sur les mesures de guerre (suspension des libertés civiles). Le Québec est occupé par l'armée canadienne. Assurance-maladie ; agence de coopération culturelle et technique (ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie).

1972 Grève du Front commun syndical du secteur public ; emprisonnement des chefs syndicaux ; aide juridique.

1974 Le français devient la langue officielle du Québec (loi 22).

1975 Création de Radio-Québec qui deviendra Télé-Québec en 1996 ; signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

1976 Montréal accueille les Jeux olympiques de la XXI^e olympiade ; René Lévesque remporte les élections à la tête du Parti québécois.

1977 Adoption de la Charte de la langue française (loi 101).



1980 60 % des Québécois rejettent le projet de « souveraineté-association », lors d'un référendum ; une loi consacre le « Ô Canada » comme hymne national du Canada.

1982 Nouvelle constitution canadienne, sans l'accord de l'Assemblée nationale du Québec qui perd des pouvoirs en matière de langue et d'éducation. Selon la Cour suprême du Canada, le Québec ne jouit d'aucun statut particulier au sein du pays.

1983 Création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ; adoption de la *Charte québécoise des droits et des libertés de la personne* à l'Assemblée nationale.

1985 Retour au pouvoir de Robert Bourassa, libéral.

1987 Accords du Lac Meech (négociations constitutionnelles) pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Signature des onze premiers ministres du Canada et des provinces. Mais l'accord ne sera pas ratifié.

1988 Les clauses sur l'affichage unilingue français de la loi 101 sont jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada. La loi 178 permet l'affichage commercial bilingue à l'intérieur des commerces.

1989 Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) Canada-États-Unis.

1990 Échec des Accords du Lac Meech ; Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique du Québec ; crise d'Oka : affrontement entre citoyens blancs et Mohawks sur une question territoriale.

1991 Rédaction du Rapport Allaire par les libéraux : on y recommande un transfert massif de pouvoirs aux provinces, et en particulier au Québec.

1992 Accords de Charlottetown (négociations constitutionnelles). Lors d'un référendum pancanadien, 57 % des Québécois et 54 % des Canadiens rejettent l'entente.

1993 Adoption de la loi 86 permettant l'affichage bilingue avec prédominance du français. Le Bloc québécois, parti souverainiste, avec à sa tête Lucien Bouchard, est élu « opposition officielle » à Ottawa.

1994 Jacques Parizeau (PQ) est élu premier ministre du Québec ; entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) Canada-États-Unis-Mexique.

1995 Pour la deuxième fois de son histoire, le Québec, par voie référendaire, refuse la souveraineté politique : 49,4 % de OUI ; 50,6 % de NON.

1996 Lucien Bouchard (PQ), premier ministre, réélu en 1998 ; déluge au Saguenay.

1998 Grand Verglas ; déconfessionnalisation du système scolaire par la création de commissions scolaires linguistiques ; renvoi de la Cour suprême du Canada sur la sécession, reconnaissant la légitimité du mouvement souverainiste. Il n'existe pas de droit à la sécession dans la Constitution, mais avec une question claire et une majorité claire lors d'un référendum sur la sécession du Québec, le reste du Canada aura l'obligation de négocier.

2000 Sanction de la loi fédérale sur la clarté, découlant du renvoi de la Cour suprême de 1998, imposant des conditions pour que le Parlement fédéral prenne en compte les résultats d'un référendum sur la souveraineté (loi C-20) ; en riposte, adoption à l'Assemblée nationale de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et les prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi n° 99). Fusions municipales, notamment des 29 municipalités de l'île de Montréal.

2001 Bernard Landry (PQ) succède à Lucien Bouchard comme premier ministre.

2003 Sous la gouverne de Jean Charest, retour du Parti libéral au pouvoir.



Jean Charest

Devise et emblèmes

Je me souviens

C'est en 1883 que l'architecte et sous-ministre des Terres de la Couronne Eugène-Étienne Taché fait graver, sur la porte en pierre du Palais législatif de Québec, la devise « Je me souviens ». En 1939, elle est officiellement inscrite sur les nouvelles armoiries. L'architecte Taché a voulu rendre hommage à tous les pionniers du Québec en rassemblant, sur la façade de l'hôtel du Parlement, des figurines de bronze qui représentent les Amérindiens, les Français et les Britanniques. On y trouve représentés les premiers moments de la Nouvelle-France, avec les explorateurs, les missionnaires, les administrateurs, les généraux, les chefs, etc. Taché a aussi fait inscrire, au bas de l'œuvre, la nouvelle devise.



Armoiries

Les armoiries du Québec reflètent les différentes époques du Québec. Elles sont décorées de fleurs de lis or sur fond bleu pour souligner l'origine française de la nation québécoise, d'un léopard or sur fond rouge pour mettre en évidence l'héritage britannique, et de feuilles d'érable pour signaler l'appartenance du Québec au Canada.



Drapeau

Depuis le 21 janvier 1948, le drapeau officiel du Québec, le fleurdelisé, flotte sur la tour de l'Assemblée nationale. En hommage à la France, le drapeau représente quatre lis blancs sur autant de rectangles de fond azur. Une croix blanche, symbole de la foi chrétienne, les sépare. La fleur de lis est l'un des plus anciens emblèmes au monde. Les Assyriens, quelque 3000 ans avant notre ère, l'utilisaient déjà. Le fleurdelisé a aussi occupé une grande place dans l'ornementation en France.



Emblèmes

L'iris versicolore a été désigné emblème floral du Québec à l'automne 1999.

Le harfang des neiges, grand-duc blanc qui habite le nord du Québec, a été désigné emblème aviaire en 1987. Il évoque la blancheur des hivers québécois.

Le bouleau jaune, ou merisier, est présent dans la sylviculture québécoise depuis les temps de la Nouvelle-France.



Le système politique

Le Québec est une démocratie parlementaire – un système politique directement inspiré du régime parlementaire britannique – comme toutes les provinces canadiennes qui disposent d'une assemblée législative et y font adopter leurs lois. Un

« gouvernement responsable », composé d'élus du parti majoritaire, est formé après les élections générales et répond directement au parlement (Assemblée nationale) selon le principe de la responsabilité ministérielle.

Compétences constitutionnelles

Le gouvernement du Québec possède de nombreux champs de pouvoir définis par la constitution canadienne, notamment l'éducation, les services sociaux et les municipalités. Mais la défense, la monnaie et les affaires étrangères – entendues ici dans leur dimension strictement diplomatique – relèvent du gouvernement fédéral canadien.

Le système électoral

Le système électoral est le même qu'en Grande-Bretagne et dans le reste du Canada : uninominal majoritaire à un tour. Dans chacune des circonscriptions, le candidat ayant reçu le plus de votes, même s'il ne dispose que d'une majorité simple, devient le député de ladite circonscription. Ce système pouvant occasionner des distorsions importantes entre le pourcentage du vote obtenu par un parti et sa représentation parlementaire, l'idée d'une réforme électorale, intégrant des éléments de proportionnelle, plane depuis de nombreuses années au Québec.

Aux élections générales du 14 avril 2003, le Parti libéral du Québec a récolté 45,99 % des suffrages et fait élire 76 députés, ce qui lui a permis de former le gouvernement sous la direction du premier ministre Jean Charest. Le Parti québécois a obtenu 33,24 % des votes et conservé 45 sièges pour former, sous la direction de Bernard Landry, l'opposition officielle. Avec 18,18 % du vote, l'Action démocratique du Québec, dirigée par Mario Dumont, a fait élire quatre députés. L'Union des forces progressistes a obtenu 1 % des voix sans faire élire un seul de ses candidats. Six autres partis ont récolté environ 1,5 % des suffrages. Le taux de participation, en baisse dramatique depuis 1998, s'est établi à 70,4 %.

Division des pouvoirs

L'État québécois est divisé en trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

Le législatif : il est assuré par les 125 députés élus constitutifs de l'Assemblée nationale. Ces élus représentent chacun une circonscription. Leur rôle principal est de recevoir et d'étudier les projets de loi, de les amender, de les rejeter ou de les adopter à l'Assemblée nationale (jusqu'à 1968 : « Assemblée législative »). Le représentant de la reine qui règne sans gouverner, théoriquement le chef de l'État québécois, le lieutenant-gouverneur, doit sanctionner les lois. Le parlement québécois a vu le jour en 1791 à la suite de l'adoption par le Parlement britannique de l'Acte constitutionnel de 1791. La première séance de la « Chambre d'assemblée du Bas-Canada » a eu lieu le 17 décembre 1792, ce qui en fait le plus vieux du monde après celui de Grande-Bretagne.

L'exécutif : le gouvernement exerce le pouvoir exécutif. Le premier ministre est le chef du gouvernement. Il nomme les membres de son conseil des ministres : ministres titulaires, d'État ou délégués, élus au suffrage universel et donc d'abord députés (sauf de rares exceptions). Ensemble, ils forment le conseil exécutif. Ils occupent leurs fonctions pour un mandat maximal de cinq ans. Le chef dont le parti obtient le plus grand nombre de députés devient premier ministre. Le conseil exécutif administre l'État en conformité avec les lois adoptées à l'Assemblée nationale. C'est, en général, le conseil exécutif qui présente des projets de loi pour adoption. C'est lui qui adopte les règlements. Le parti qui obtient le plus de sièges après le gouvernement forme l'Opposition officielle. Le chef de ce parti devient le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

L'administration de l'État relève d'une vingtaine de ministères (chiffre variable) qui assument la base de l'organisation gouvernementale (Santé, Éducation, etc.). Certaines fonctions administratives sont déléguées à près de 175 organismes autonomes et publics : sociétés (ex. : Société des Alcools), conseils (ex. : Conseil du statut de la femme), offices (ex. : Office de la langue française), comités (ex. : Comité de révision de l'aide juridique), tribunaux administratifs, etc. Ils demeurent sous la responsabilité des ministères.

Les municipalités jouissent de certains pouvoirs qui leur sont dévolus par le gouvernement provincial. Elles possèdent des champs de compétence dans lesquels elles peuvent intervenir à l'échelle locale : finances, loisirs, salubrité publique, etc. Les municipalités sont gérées par un conseil dont les membres sont aussi élus au suffrage universel. Ce régime municipal existe depuis 1855 (Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada).

Le judiciaire : la justice est indépendante des pouvoirs législatif et exécutif, même si certaines décisions la concernant (nominations de juges) impliquent le gouvernement. La justice québécoise doit cohabiter avec la justice canadienne (qui a par exemple préséance en droit criminel).

Le système judiciaire québécois est divisé en quatre échelons où chacune des cours a sa propre juridiction. Les cours municipales, au nombre de 86, ont une compétence limitée en matière civile notamment pour des questions de réclama-tions de taxes et pour des infractions aux règlements municipaux.

La Cour du Québec est le plus vaste tribunal du Québec qui a compétence en matière civile, criminelle et pénale. Elle est composée de trois chambres. La chambre civile comprend la cour des petites créances qui tranche pour des litiges impliquant un petit montant. La chambre criminelle et pénale entend toutes les causes qui relèvent du Code criminel et du code de procédure pénale. Enfin, la Chambre de la jeunesse traite des poursuites criminelles et pénales qui impliquent les mineurs.

La Cour supérieure a pour première fonction de rendre jugement dans les causes où la somme en litige est d'au moins 70 000 dollars, dans les questions familiales comme le divorce, la pension alimentaire et la garde des enfants et les demandes de recours collectifs. Du point de vue législatif, la Cour supérieure a pour tâche de surveiller et de présider aux réformes sur les tribunaux qui relèvent de la Législature du Québec. Elle a aussi le pouvoir d'émettre des injonctions afin de faire cesser

une activité préjudiciable. Du point de vue criminel, la Cour supérieure est le tribunal de première instance. Elle entend aussi les recours extraordinaires, notamment celui de détention illégale. La Cour supérieure est également le tribunal d'appel qui entend les appels de décisions rendues par les autres tribunaux du Québec, en matière criminelle, pénale et administrative.

Enfin, la Cour suprême du Canada est le tribunal de dernière instance qui a le pouvoir de trancher sans appel sur des causes criminelles, civiles ou constitutionnelles qui ont été entendues au Québec et ailleurs au pays.

L'éducation

Tous les enfants sont tenus de fréquenter l'école dès l'âge de 6 ans, et ce jusqu'à 16 ans. Il y a cinq niveaux d'enseignement : préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire. L'instruction, publique ou privée, est offerte en anglais et en français. Les écoles publiques sont administrées par des commissions scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation. Ces commissions existent depuis 1845. Ceux qui les dirigent sont des élus.

La santé

Le réseau de la santé, qui est public et d'accès universel, est géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et par des « régies régionales » dispersées dans les 17 régions administratives.

Économie

Le produit intérieur brut du Québec était de près de 254 milliards de dollars en 2003. Considéré séparément, le PIB per capita du Québec se retrouve au dixième rang des pays de l'OCDE, devant le Japon et la France. Après avoir connu une augmentation de 4,3 % en 2002, la croissance du PIB réel a atteint 3,5 % en 2003.

Le taux de chômage au deuxième trimestre de 2004 a baissé en comparaison au taux annuel de l'an dernier, passant de 9,1 à 8,0 % en août 2004 et continue de descendre depuis une décennie (il était à 13,3 % en 1993). Cent dix-huit mille emplois ont été créés en 2002, le plus grand nombre depuis 1973. Le taux d'activité (proportion de la population se trouvant sur le marché du travail) des 15-64 ans était de 65,6 % en août 2004.

Le secteur de la fabrication et celui des services financiers et assurances occupent 22,5 % et 17,2 % du total des secteurs du PIB.

Le Québec est le sixième exportateur sur le marché américain et représente son quatrième marché d'exportation. Il dépasse à ce chapitre la Grande-Bretagne et la Corée du Sud. Dans la foulée de l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA, 1993), les exportations du Québec se sont hissées à 57 % du PIB.

PIB (2003) 254 milliards de dollars canadiens

Croissance du PIB (2003 / 2002)	3,5 %
Chômage (août 2004)	8 %
Taux d'activité (août 2004)	65,6 %
Exportations (2003)	57,2 % du PIB

Haute technologie

Les entreprises de haute technologie foisonnent au Québec. La part de cette industrie dans les exportations du Québec est de près du tiers. Les télécommunications, les automobiles, les avions, les moteurs et les pièces d'avions figurent parmi les dix principaux produits d'exportation du Québec. Le secteur de l'aérospatiale a généré des ventes de onze milliards de dollars en 2001. La province s'est hissée au sixième rang mondial dans cette catégorie. Quant au nombre d'emplois dans le secteur bio-pharmaceutique, Montréal se classe quatrième en Amérique du Nord. Dans le secteur des technologies de l'information, les exportations ont totalisé plus de 15 milliards de dollars en 2000.

Le Québec est bien placé sur l'échiquier économique mondial : il a une main-d'œuvre bilingue et éduquée, bénéficie d'un taux de change avantageux, d'une proximité des marchés américains et latino-américains, d'une économie portée vers les secteurs de pointe (santé, aérospatiale, technologies de l'information). Ses coûts d'exploitation sont plus bas qu'aux États-Unis. L'investissement étranger est également important : quelque 1200 entreprises étrangères emploient plus de 200 000 Québécois.

Références

BRUNET, Michel, Louis MASSICOTTE et Henry ROUGIER. « Canada : histoire et politique » et « Québec, province de », dans *Encyclopaedia Universalis* 2003 [DVD-ROM].

GOVERNEMENT DU CANADA. *Atlas du Canada* [en ligne]
atlas.gc.ca/site/francais/index.html

HAMELIN, Jean (dir.). *Histoire du Québec*, Éditions France-Amérique, 1976.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le Québec statistique*, édition 2002
[en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/que_stat2002.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le Québec chiffres en main*, édition 2004
[en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/qcmfr.htm

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Le Québec bio-alimentaire en un clin d'œil*, portrait statistique 2001 [en ligne] www.agr.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RECHERCHE.
Profil économique et financier du Québec, 2003 [en ligne] www.mderr.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES FINANCES. « Points saillants » dans *Budget 2003-2004*, 2004
[en ligne] www.finances.gouv.qc.ca

STATISTIQUE CANADA. *Recensement 2001 : données sur les populations*
[en ligne] www.statcan.ca/start_f.html

Sites Internet

Institut national d'études démographiques de France : www.ined.fr/index.html

Ministère des Ressources naturelles, Faunes et Parcs : données sur l'énergie et l'hydroélectricité : www.mrn.gouv.qc.ca

Parti québécois : données sur les diplômes postsecondaires : www.pq.org/nv/index.php

Portail du Gouvernement du Québec, rubrique « Vision du Québec » : www.gouv.qc.ca

Portail du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, rubriques Histoire du Québec, Emblèmes, Armoiries, Drapeau, Devise : www.mrci.gouv.qc.ca

Union des municipalités du Québec : www.umq.qc.ca

Recherche et rédaction : Valérie Martin • Mise à jour : Ian Parenteau



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Mutations et enjeux de sociétés





► Mutations et enjeux de société

MUTATIONS ET ENJEUX DE SOCIÉTÉ

- 40 Les défis du Québec
- 49 Les jeunes veulent une société responsable
- 55 Lettre à un jeune immigrant
- 66 Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit
- 84 Le Canada, refuge contre l'hyperpuissance américaine ?
- 92 Jeunes hommes en colère à Québec

CHRONOLOGIE 2003-2004

- 97 Les principaux événements
- 118 Les grands disparus

Les défis du Québec

Jean Charest

Premier ministre du Québec

**Discours prononcé à l'ouverture du Forum des générations,
tenu à Saint-Augustin-de-Desmaures,
les 13 et 14 octobre 2004.**



Le Forum des générations est un événement qui s'inscrit dans la volonté du Québec de se moderniser, de mieux anticiper, de mieux comprendre et de mieux débattre de certains enjeux qui auront un impact très important sur l'avenir de la société québécoise.

On a réuni autour de cette table des gens qui sont à la fois des milieux urbain et rural, des jeunes, des aînés, des syndicats, des représentants du patronat, du monde communautaire, du monde des affaires, des autochtones mais aussi des communautés culturelles. Il y a autour de cette table des hommes et des femmes qui représentent ensemble la somme de nos ambitions, de nos espoirs et de nos rêves.

L'événement qui nous réunit aujourd'hui s'inscrit dans une démarche entreprise il y a plusieurs mois. Et, dans cette déclaration d'ouverture, je veux vous présenter aussi simplement, aussi directement que possible le contexte de la démarche que nous avons proposée et qui a mené à la tenue d'une vingtaine de forums régionaux.

D'abord, le gouvernement du Québec, depuis son élection du mois d'avril 2003, a rapidement réalisé que nous étions devant deux grands enjeux qui ont un impact très important sur l'ensemble de nos décisions. Les deux enjeux présents partout sont les finances publiques et le déclin démographique. Ce ne sont pas les deux seuls enjeux. D'ailleurs, dans la présentation que va vous faire dans quelques minutes Pierre Shedleur, qui a coprésidé avec Line Beauchamp les forums régionaux, il sera question d'un troisième enjeu, celui de la mondialisation et de l'émergence de nouveaux marchés. Mais, on a rapidement réalisé qu'au Québec, peu importe là où vous travaillez, peu importe le mandat que vous avez eu, qu'il soit public ou privé et surtout si vous habitez une région du Québec, il y a deux grands enjeux qui ont un impact sur l'ensemble de nos décisions : l'enjeu des finances publiques et l'enjeu du déclin démographique.

Des finances publiques serrées

Dans le cas des finances publiques, pour résumer très rapidement, depuis une trentaine d'années au Québec, notre situation est très, très serrée. Le moindre imprévu, tous les gouvernements toutes tendances confondues vous le diront, le moindre imprévu peut très facilement changer l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec.

C'est en soi une situation anormale et on a voulu pousser plus loin la réflexion et le débat. Nous devons mieux comprendre pourquoi, d'année en année, notre situation financière est celle-là. Et nous devons nous interroger sur ce que nous devons faire à l'avenir pour regagner les marges de manœuvre que devrait normalement avoir l'État.

Le deuxième enjeu, c'est celui du déclin de la démographie. La démographie est essentiellement deux choses. C'est le phénomène de la dénatalité, auquel on ajoute le phénomène du vieillissement de la population. De temps en temps, en parlant de démographie, on a tendance à associer le phénomène de changement démographique à des impacts négatifs alors que le déclin démographique est un phénomène avec lequel nous devons vivre et qui aura des conséquences à la fois positives et négatives. Par exemple, les femmes qui atteindront 65 ans dans quelques années seront déjà très différentes de leur mère lorsque leur mère avait 65 ans. Elles auront vécu dans un contexte qui est très différent. Sur le plan financier, elles seront généralement plus indépendantes et elles seront également en meilleure santé.

La population vieillit

D'ailleurs, une des choses dont nous devons tenir compte dans l'évolution du Québec sur le plan démographique c'est que la population du Québec vit plus longtemps. Ça illustre en quelque sorte le succès de notre société, de notre réseau de la santé et des services sociaux. Mais la démographie, dans un contexte où il y a moins de gens qui travaillent et plus de gens qui arrivent à l'âge de la retraite, présente des défis particuliers.

On a inclus dans le document des participants un certain nombre de chiffres. Je ne présume pas que vous les connaissiez tous, mais rappelez-vous que dans les années 1970, il y avait huit personnes qui travaillaient pour chaque personne à la retraite. Actuellement au Québec, c'est cinq personnes qui travaillent pour chaque personne à la retraite. Dans près de 25 ans, ce sera deux personnes qui travaillent pour chaque personne à la retraite. Tout cela aura des conséquences entre autres sur nos services sociaux, sur le réseau de la santé. Tout cela aura des conséquences sur l'organisation de notre société. Est-ce qu'il est écrit à l'avance que les gens doivent absolument prendre leur retraite à un âge spécifique ? Est-ce qu'une personne qui arrive à l'âge de la retraite cesse pour autant de contribuer à la société ? La réponse c'est non. Et nous allons justement pouvoir discuter de tout ça dans les prochains jours.

Mais l'important, ce que je retiens comme premier ministre du Québec dans le débat que nous allons faire ensemble, c'est l'importance de comprendre les

changements. De les anticiper, de se préparer comme société pour que nous puissions justement tirer notre épingle du jeu pour que nous puissions tout mettre en œuvre pour que chaque citoyen du Québec puisse participer pleinement à la société québécoise.

Alors voilà un enjeu sur lequel il faut absolument se pencher, réfléchir, anticiper et se préparer.

Préserver les programmes sociaux

Sur le plan des finances publiques, le portrait est déjà assez complexe. Au Québec, nous sommes la province canadienne la plus endettée. Nous sommes les citoyens les plus taxés. On a fait le choix au Québec de se donner de généreux programmes sociaux.

Et d'ailleurs, c'est intéressant, dans les forums, ce que j'en retiens, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, c'est que les citoyens et citoyennes du Québec ne disent pas d'arrêter de faire des programmes sociaux ou de reculer sur ce qu'on a fait. Au contraire. Les Québécois et Québécoises sont très fiers de ce qu'ils ont pu réaliser. Il y a là-dedans l'incarnation de nos valeurs.

Notre réseau de la santé et des services sociaux exprime nos valeurs de compassion et de justice sociale. Alors il faut regarder tout ça avec beaucoup de fierté. On fait un peu le bilan de tout ce qu'on a pu réaliser dans une très courte période de temps. On a raison d'être fiers et en même temps, c'est parce que cela évoque des valeurs auxquelles nous tenons beaucoup que nous devons mesurer l'impact sur les finances publiques et ce que nous devons faire à l'avenir justement pour pouvoir préserver nos programmes sociaux.

Alors, au Québec, parce qu'on s'est donné de généreux programmes sociaux, cela nous coûte 700 dollars de plus par personne par année et en même temps, les salaires des citoyens québécois sont plus bas qu'ailleurs au Canada de 5000 dollars par année.

D'un côté, nous sommes trop endettés, de l'autre côté, nous sommes trop taxés. Ça nous coûte plus cher et on gagne moins. Je n'ai pas besoin de vous faire un long portrait pour vous dire qu'il y a là un enjeu très important qui finit par se retrouver dans le budget d'un état qui, d'année en année, est toujours étiré à l'ultime limite.

Comment allons-nous, comme société, justement continuer à préserver nos programmes sociaux s'il y a moins de gens qui paient, si dans une région en particulier il y a moins de citoyens qui habitent cette région, qui occupent le territoire, un enjeu extrêmement important pour l'avenir du Québec. Alors vous voyez très rapidement pour quelles raisons ce Forum devient pour nous, pour la société québécoise, un lieu privilégié, un moment très important pour que nous puissions ensemble mieux comprendre, surtout mieux réfléchir et alimenter également notre capacité de trouver de meilleures solutions.

La décentralisation

Déjà, on a avancé sur cette voie. Il y a quelques minutes je faisais référence à une rencontre que j'ai eue avec les présidents des Conférences régionales des élus il y

à quelques jours. Le gouvernement s'est engagé dans une démarche de décentralisation, de régionalisation, d'adaptation et de partenariat avec les régions.

Je veux être très clair là-dessus, lorsque le gouvernement du Québec souhaite décentraliser davantage, c'est de l'ensemble du territoire et des autorités dont il est question. Basé sur cette volonté de décentraliser et de rapprocher les services des citoyens, nous sommes déjà en négociation avec les présidents des Conférences régionales des élus pour que nous puissions conclure un protocole qui va nous permettre d'enclencher cette démarche. Nous reconnaissons la responsabilité des élus dans les régions parce qu'une vraie décentralisation fait appel à de l'imputabilité. C'est un principe très important. En administration publique, si vous avez le mandat de gérer des programmes, de les livrer, vous devez en être imputables, d'où ce choix que nous avons fait d'aller vers les élus.

Pas de consensus à tout prix

Vous êtes invités à participer, vous avez accepté de participer à un forum. Je tiens à vous préciser qu'un forum ce n'est pas un sommet. L'objectif de ce que nous allons entreprendre pendant les prochains jours n'est pas d'arriver à un consensus à tout prix. Ce n'est pas d'aller vers le dénominateur commun le plus bas. L'objectif c'est que nous puissions justement, dans certains cas, poursuivre une réflexion, dans d'autres cas, élaborer des stratégies et lorsque nous serons prêts, passer à l'action.

Alors je veux que vous vous sentiez très à l'aise pendant les trois prochains jours. De vous exprimer. D'exprimer des points de vue divergents. J'insiste là-dessus : on n'est pas ici pour demander à tout le monde de répéter la même chose. Ce n'est pas l'unanimité qui est recherchée.

D'ailleurs, je vais vous faire une confidence. Une chose que je rappelle à mon Conseil des ministres de temps en temps : si les problèmes que l'on vous soumet étaient faciles, si les réponses étaient évidentes, il y a longtemps que quelqu'un d'autre les aurait réglés à notre place.

C'est justement parce qu'il y a là deux enjeux qui font appel à beaucoup de créativité, qui font appel à nos meilleures ressources, que nous avons voulu réunir des Québécois et des Québécoises qui sont en mesure de contribuer par leur intelligence, leur expérience et leur énergie à nous aider à trouver les meilleures solutions.

Le statu quo n'est pas une option

Ce que nous savons, une fois qu'on a fait le tour des deux questions, c'est que le statu quo n'est pas une option. Le statu quo, dans le contexte actuel du Québec, n'est pas un choix. Nous devons bouger, nous devons changer nos façons de faire et nous devons chercher à amener le plus grand nombre de Québécois et de Québécoises à se saisir de ces enjeux, à mieux les comprendre et à contribuer aux solutions.

Dans les forums que Line Beauchamp et Pierre Shédleur ont présidés, il ressort deux éléments qui me paraissent très importants pour la suite. Il y a deux grands filons. Partout où ils sont allés, les gens parlent d'une plus grande souplesse. Cela paraît instinctif de faire appel à cette souplesse pour que nous puissions recon-

naître les besoins particuliers. Pour qu'on se sorte du mur à mur et qu'on puisse reconnaître qu'il y a des façons de faire différentes et que si on veut préserver un certain nombre de choses, il faudra travailler ensemble et accepter de faire preuve de souplesse de part et d'autre.

Deuxième filon, c'est le renforcement des communautés locales. Encore là, instinctivement, la population sent que plus on rapproche les lieux de décisions de ceux et celles qui paient et qui reçoivent les services, plus les citoyens seront en mesure de tailler sur mesure les services qu'ils reçoivent.

Je veux vous rassurer : on ne va pas compenser, en deux jours et demi, 40 ans de déclin de la natalité. Et on ne va pas non plus en 60 heures refaire l'architecture de 50 milliards de dollars de dépenses de programmes. Il y a une chose que nous allons faire ensemble, nous allons faire équipe pour s'engager à réaliser des changements profonds tout en se rappelant que les vrais changements, les changements qui arrivent à long terme, commandent beaucoup de détermination. Cela commande une certaine patience et surtout beaucoup de volonté. Finalement, cela commande que de part et d'autre nous puissions faire un effort de lucidité pour anticiper et bien comprendre la nature des enjeux.

Une langue et une culture

Il est vrai que les enjeux qu'on vous soumet aujourd'hui sont des enjeux qu'on retrouve partout en Occident, mais au Québec tout cela a une connotation particulière. Rappelons-nous que nous avons survécu avec notre langue et notre culture parce que nous avons toujours eu cette capacité d'adaptation qui est propre aux Québécois. D'ailleurs ça explique pourquoi on est ensemble aujourd'hui. Parce qu'on a toujours été capable, au fil des ans, sous des gouvernements différents, de trouver cette volonté commune d'avancer vers de nouvelles solutions. Et c'est dans cet esprit-là que nous avons voulu ce forum.

Une autre remarque que je voulais vous faire c'est une mise en garde, que j'ai reçue à quelques reprises lorsqu'on présente les enjeux du déclin démographique et celui des finances publiques parce qu'on a tendance à présenter des chiffres qui peuvent paraître un peu déprimants. La mise en garde a été la suivante : on me dit, vous peignez tout en noir, vous présentez un portrait qui est tellement noir que c'en est décourageant. Si on prend la peine de vous présenter le portrait tel qu'il est, ce n'est pas pour conclure que les choses vont rester comme elles sont.

Ce que nous faisons ici c'est exactement le contraire de la fatalité. En tant que premier ministre, lorsqu'on me présente les chiffres, je ne dis pas que ça va être comme ça pour toujours, au contraire j'ai l'intention de changer le cours des événements et la même chose devrait être vraie pour vous. Alors oui, si on vous présente des faits qui paraissent durs, si vous voulez les remettre en question, allez-y. Mais le vrai débat n'est pas là. Les chiffres, on peut les interpréter différemment. Mais les grands défis des finances publiques et du déclin démographique demeurent entiers. Le vrai débat c'est comment peut-on changer le cours des choses. Est-ce possible de le faire ?

La bonne nouvelle c'est qu'il y en a qui l'ont fait avant nous. La preuve, c'est que nous vivons dans une société remarquable. L'histoire du Québec c'est une histoire de réussite, c'est l'histoire d'un peuple qui a su préserver sa langue, sa culture et qui a tiré son épingle du jeu sur le plan économique. Cette réussite va continuer. Aujourd'hui nous sommes conviés à une étape importante dans notre développement pour que nous puissions à notre tour subir ce test des générations. Ce test doit être le suivant : quand on prend une décision, on doit être capable de s'interroger sur l'impact de notre décision sur les générations futures et sur celles qui nous ont précédés, qui méritent elles aussi de recevoir les services auxquels elles ont droit. Au Forum des générations, c'est un test important pour nous.

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de participer à un moment charnière dans la vie et l'histoire du Québec.

Les suites du Forum des générations

Discours prononcé par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, à la clôture du Forum des générations, le 14 octobre 2004.

À l'ouverture de ce Forum des générations, je vous disais que nous n'étions pas ici à la recherche de l'unanimité. Nous avons bien vu au cours de ces trois jours que lorsqu'on aborde des questions aussi fondamentales que l'assainissement des finances publiques et les impacts des changements démographiques, on touche à quelque chose de très profond, on touche à la conception que chacun de nous se fait du Québec et de la vie en société.

Sur ces points, il ne saurait y avoir d'unanimité. Et je dirais : fort heureusement. J'ai souvent dit que le Québec était riche de sa diversité. Il est aussi riche de sa diversité d'opinions.

Au terme de ces trois jours, nos débats ne sont donc pas terminés. Mais nous avons franchi un grand pas. Nous avons donné une direction à nos débats. Nous sommes entrés ici pour partager des informations. Nous sortons d'ici pour trouver des solutions.

Entre nous, il y a davantage de points de convergence que de points de divergence.

D'abord, nous avons convenu qu'il fallait bouger pour relever ces défis de l'assainissement de nos finances publiques et de notre adaptation aux changements démographiques. Nous sortons d'ici en partageant l'idée que si nous ne faisons rien, ceux qui sont derrière nous, nos enfants, vont se retrouver avec un héritage très lourd à porter.

Nous sortons aussi de ce Forum des générations animés par un désir renouvelé de préserver nos services publics et tout spécialement notre réseau de la santé et notre réseau d'éducation.

Nous convenons aussi que les familles québécoises doivent être au cœur de notre préoccupation. Une des façons de relever le défi démographique, c'est de faire du Québec un meilleur endroit pour nos enfants. Cela nous amène directement à la notion de conciliation travail-famille.

Il faut aussi reconnaître que les familles et la classe moyenne sont l'objet d'une forte pression et que ces contribuables ont besoin d'un peu d'air.

Enfin, nous convenons aussi qu'il faut tendre vers plus de souplesse ; qu'il faut donner plus de place à l'initiative locale ; qu'il faut renoncer au mur à mur et s'engager dans des formes nouvelles de collaboration. Ce sont là des points de convergence qui sont majeurs et qui nous fournissent une formidable base d'action.

Plusieurs pistes de solutions ont été lancées dans la foulée de ces défis. Je vous en donne quelques-unes.

Prévention et qualité de vie

D'accentuer les efforts de prévention et de promotion de saines habitudes de vie parce qu'une population en meilleure santé sollicite moins son système de santé.

Plusieurs propositions sont allées dans le sens de l'amélioration du développement économique et de la qualité de vie des Québécois. Beaucoup d'appels, par exemple, à l'accélération du développement énergétique du Québec et une ouverture largement partagée quant à l'exportation d'énergie renouvelable. Je pense ici, par exemple, à la sortie enflammée de Guy Chevrette ou au propos du maire Gilles Vaillancourt qui disait qu'il fallait réhabiliter l'hydroélectricité. J'y suis totalement favorable.

Plusieurs appels également au développement et à la modernisation des infrastructures. Et sur ce point, des interventions, notamment du maire de Montréal, à l'effet que l'endettement ne doit pas être un frein à des projets structurants.

On a aussi beaucoup parlé de développement de la main-d'œuvre et de soutien à l'entrepreneuriat.

Jocelyn Carrier a insisté plusieurs fois sur l'importance du tourisme comme voie de développement pour nos régions.

Population et territoire

L'immigration vous est apparue comme l'avenue privilégiée pour répondre à ce défi. Et vous avez associé cette notion d'une plus grande immigration à la notion d'occupation du territoire. Et je pense ici à une intervention de Jacques Proulx qui nous rappelait que pour que l'immigration se rende en région, il fallait non seulement préparer les nouveaux arrivants à s'y installer, mais préparer les gens des régions à accueillir de nouveaux arrivants. C'est une intervention dont Michèle Courchesne a pris bonne note.

La valorisation de la contribution des aînés à notre société a aussi été promue par plusieurs. C'est à la fois un moyen de favoriser les ponts entre les générations et de pallier certains manques de main-d'œuvre.

À travers nos discussions, une préoccupation a surgi avec une très grande régularité : votre attachement à la notion de développement durable. Le développement économique du Québec doit se faire dans le respect de notre patrimoine. Je suis d'accord.

Globalement, vous avez reconnu l'importance des enjeux. Je pense à Jacques Ménard qui disait que le tableau de bord du Québec est constellé de lumières jaunes.

Et je retiens aussi votre optimisme et votre confiance dans l'avenir. Robert Poirier nous a rappelé qu'on pouvait

Les actions proposées à l'issue du Forum des générations

1. Mobiliser nos efforts en prévention

- Ajouter une heure trente minutes d'enseignement au primaire
- Faire la promotion de saines habitudes de vie
- Créer une équipe intersectorielle chargée de développer des approches en prévention

2. Assurer la pérennité de notre système de santé

- Créer une équipe multipartite pour explorer des pistes de solution

3. Assurer la qualité des services éducatifs pour les générations futures sur tout le territoire

- Créer une équipe de travail consacrée au développement communautaire
- Créer une équipe chargée d'examiner les pistes de solution

4. Aider les familles

- Déposer un projet de politique sur la conciliation travail-famille
- Créer un conseil de gestion multipartite du régime québécois d'assurance parentale
- Transférer la responsabilité du dossier des aînés au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
- Permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec

5. Développer l'économie du Québec et de ses régions

- Créer un partenariat avec le Fonds de solidarité des travailleurs, le Fondation de la CSN et Capital Desjardins pour la mise en œuvre du Fond d'investissement économique régional (FIER)
- Mettre en place le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)
- Confier à la Table Québec-Régions et à la Table Québec-Municipalités le mandat de développer les régions
- Publier un plan de mise à niveau des infrastructures en partenariat avec les municipalités et le gouvernement fédéral
- Appuyer les deuxième et troisième transformations
- Relancer la mise en valeur des ressources hydroélectriques avec les partenaires concernés

- Tenir un Forum sur le développement social et économique des nations autochtones

6. Former et adapter la main-d'œuvre

- Publier le Plan gouvernemental pour l'emploi
- Proposer des mesures visant à adapter les régimes de retraite en vue de favoriser la retraite progressive
- Discuter avec le gouvernement fédéral en vue de renouveler le programme d'adaptation des travailleurs âgés
- Définir une stratégie de renouvellement des effectifs du secteur de la santé et des services sociaux
- Constituer une équipe multipartite chargée de définir des stratégies d'action visant à permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité et de faire face aux contraintes du nouvel environnement économique et au défi de la démographie
- Publier un plan d'action visant à rapprocher la formation professionnelle et la formation technique

7. Agir sur le plan de l'immigration

- Accélérer des signatures d'ententes de régionalisation avec le milieu
- Former une équipe intersectorielle chargée d'examiner les moyens de reconnaître plus rapidement les diplômes et les acquis obtenus à l'extérieur du Québec
- Accélérer la négociation avec le gouvernement fédéral afin de permettre aux étudiants étrangers de toutes les régions, y compris Montréal et Québec, de travailler hors campus pendant leurs études

8. Miser sur le développement durable pour le Québec

- Déposer un document de consultation sur le développement durable, en novembre 2004
- Effectuer une tournée régionale sur le développement durable
- Tenir une commission parlementaire sur le plan de développement durable

9. Mettre en œuvre la stratégie-jeunesse

- Déposer la stratégie action-jeunesse consacrée à l'ouverture des jeunes au marché du travail, à la participation des jeunes à la société, à l'appui à la réussite scolaire, aux jeunes en difficulté ainsi qu'à la lutte contre le décrochage et le suicide.

s'engager vers des changements profonds dans la bonne humeur.

À l'issue de ce Forum des générations, j'ai annoncé une série d'actions à court et moyen termes qui vont renforcer le Québec. Ces actions vont permettre la préservation de nos systèmes publics de santé et d'éducation et assurer le développement prospère et équitable du Québec.

Les principes d'action

Ces actions reposent sur deux principes qui ont émergé de nos discussions et qui guideront notre action.

Le premier, c'est celui du développement durable ; du développement durable du peuple québécois. De la même manière que dans le domaine environnemental, nous devons soumettre nos décisions publiques à un critère de base : est-ce que c'est dans l'intérêt de ceux qui nous suivent ? C'est ça, le test des générations. Ce principe du développement durable de notre peuple, c'est aussi celui de la responsabilisation de chacun de nous face à notre avenir collectif. C'est aussi celui du juste effort de chacun de nous.

De ce premier principe en découle un deuxième, c'est l'émergence d'une nouvelle solidarité. Et cette solidarité, ce n'est pas celle d'un groupe face à un autre, ou des régions face aux villes ; c'est celle de notre multitude face à ses enjeux.

Décentralisation

Comme vous le voyez, nos délibérations ont été fructueuses. Mais ce Forum aura aussi permis de confirmer l'engagement du Québec sur la voie de la décentralisation.

Le gouvernement du Québec et les présidents des Conférences régionales des élus ont signé aujourd'hui un pro-

tocole d'entente qui établit les principes de la décentralisation des pouvoirs au Québec. Et je pense ici à une intervention du maire de Québec qui disait qu'il était d'accord avec la décentralisation pour autant qu'elle ne soit pas synonyme de délestage.

Le protocole que nous avons signé établit comme principe directeur qu'il n'y aura pas de transfert de responsabilité sans transfert de ressources. L'époque où le gouvernement du Québec imposait ses vues aux citoyens des régions est terminée. Dorénavant, le gouvernement sera un accompagnateur des régions dans la réalisation de leurs priorités. Ce protocole établit les principes qui guideront la décentralisation des responsabilités avec les ressources qui les accompagnent, la régionalisation de certains services ou programmes, l'adaptation de programmes aux spécificités régionales et des projets de partenariat Québec-régions.

Ce protocole conduira à un nouveau partage des pouvoirs, en fonction des désirs et des aspirations de chacune des régions du Québec.

Rapprochement avec la société civile

Le Forum des générations aura été intense, mais il aura permis de rapprocher le gouvernement du Québec et les représentants de la société civile. Nous sommes entrés ici pour partager des informations ; nous sortons d'ici pour chercher des solutions. Nous sommes entrés ici pour partager un constat. Nous sortons d'ici engagés vers des changements profonds qui vont assurer la réussite du Québec. Et nous sortons surtout d'ici en formant une équipe ; une équipe déterminée à poser les bons gestes pour assurer le développement durable du Québec avec équité pour toutes ses générations.

Pour une société responsable

50 propositions pour le Québec de demain

Michel Venne

Directeur général, Institut du Nouveau Monde

Personne ne peut prétendre parler au nom « des jeunes » qui sont aussi différents les uns des autres que leurs parents le sont. Au sein du même groupe d'âge, des comportements distincts se côtoient, même si entre les fans d'*Occupation double* et les militants de l'altermondialisme, des préoccupations communes émergent parfois.

C'est pourquoi il faut se méfier des généralisations. Ainsi, lorsque l'on affirme que la jeunesse québécoise est apathique, dépolitisée et éloignée de la chose publique, de fortes nuances s'imposent. S'il y a des jeunes désabusés, un grand nombre d'entre eux cultivent des valeurs humanistes et sont socialement engagés.

Au cours de l'été 2004, par exemple, quelque 400 jeunes de 15 à 30 ans, venus de toutes les régions du Québec, se sont réunis pour participer à une école de citoyenneté, une « université d'été », l'Université du Nouveau Monde, et ont formulé 50 propositions pour le Québec de demain. Leur contribution est riche et cohérente. Elle témoigne d'une vision à la fois réaliste et généreuse de la société dans laquelle ils veulent élever leurs enfants.

Cette université d'été est une réalisation de l'Institut du Nouveau Monde, un organisme indépendant, non partisan, à but non lucratif, voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec. L'INM favorise la participation civique dans une perspective de justice sociale et dans le respect des valeurs démocratiques.

Les participants ont assisté à des conférences et des tables-rondes, échangé avec des personnalités comme Roméo Dallaire, Riccardo Petrella, Jacques Attali, Lise Bissonnette, Michaëlle Jean ou Amir Khadir. L'université d'été avait des airs de festival. Et entre deux ateliers sur la mondialisation ou les défis du syndicalisme, entre la conférence de Bernard Landry ou celle du ministre Claude Béchar, ils ont fabriqué une murale ou monté une improvisation théâtrale, autant de modes d'expression pour favoriser le dialogue.

Autant ils ont pu accroître leurs connaissances, autant l'UNM fut l'occasion pour eux de développer leurs compétences civiques. Ils ont fait l'expérience de la démocratie en formulant, dans le cadre d'un processus de

délibération, 50 propositions pour le Québec de demain.

Regroupés en équipes de dix, les participants étaient appelés à réfléchir au thème qui leur était assigné, à en débattre et enfin à rédiger trois propositions. Ensuite, les 80 participants ayant travaillé sur le même thème ont retenu, à l'occasion d'une assemblée délibérante, les dix meilleures propositions parmi toutes celles que les équipes avaient rédigées. Enfin, les dix propositions de chaque thème ont été présentées à l'assemblée citoyenne composée des 400 participants et de représentants de la société civile, en présence du ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid.

Humanisme, responsabilité, dialogue

Quelques traits ressortent clairement de cet ensemble de vœux et de projets, formulés en quelques heures à peine, sur quatre jours. On comprendra que pour chacune des propositions, les participants n'ont pas eu l'occasion de rédiger une étude de faisabilité exhaustive. Il reste qu'une cohérence réunit ces propositions autour de certaines valeurs :

- l'humanisme ;
- la responsabilité ;
- le dialogue intergénérationnel ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- la conscience d'une identité distincte en Amérique ;
- la volonté de maîtriser la mondialisation ;
- le renforcement du lien social ;
- le souci des régions ;
- un État agissant comme gardien du bien commun.

Une société responsable

Ces jeunes veulent, avant toute chose, vivre dans une société responsable, dans laquelle les citoyens ne sont pas seulement titulaires de droits, mais doivent assumer leurs responsabilités à l'égard des autres, et aussi à l'égard d'eux-mêmes. Ils prônent la consommation responsable, une éthique environnementale, une alimentation saine, la pratique individuelle du sport et d'activités physiques, l'instauration de carrefours citoyens dans chaque région du Québec, d'une journée des voisins pour favoriser les échanges entre concitoyens et d'une « journée d'action citoyenne », un nouveau congé férié, mais consacré à « la création, l'amélioration ou l'entretien d'un bien commun ».

S'ils sont en faveur de la réduction de l'endettement étudiant, ils proposent d'assortir les mesures d'aide de certaines conditions : si les étudiants concernés ont des enfants, font du bénévolat, étudient dans un domaine où il y a pénurie de main-d'œuvre ou s'ils prévoient travailler en région.

Ils interpellent aussi les entreprises et souhaitent que celles-ci soient enjointes d'adopter un plan de recyclage de toutes leurs matières résiduelles et un plan de gestion écologique de la fabrication des produits manufacturiers.

La sauvegarde de l'environnement est l'une de leurs grandes préoccupations. À ce sujet, ils préconisent l'imposition de limites à l'étalement urbain. Ils voudraient que l'eau soit considérée et à ce titre protégée comme « patrimoine collectif essentiel ». Ils proposent que l'on mette un frein à l'extraction des ressources naturelles, notamment la forêt. Ils mettraient l'ac-

cent sur les économies d'énergie est les sources renouvelables d'énergie.

Et ils proposent la gratuité du transport en commun dans vingt ans!

L'État gardien du bien commun

L'État lui-même doit jouer, selon eux, un rôle crucial. Au lendemain de l'Université du Nouveau Monde, des journalistes ont résumé la position des jeunes participants en affirmant que ceux-ci souhaitaient un État « interventionniste ». Ce n'était pas une erreur. Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce mot. Car les jeunes ne veulent pas d'un État qui intervient pour faire les choses à la place des citoyens.

Ils veulent plutôt un État qui assume ses responsabilités comme gardien du bien commun. Et à ce titre, ils lui demandent d'agir en particulier de deux manières.

D'une part, ils veulent que le gouvernement utilise son pouvoir législatif et réglementaire pour amener les acteurs sociaux et économiques à agir de manière responsable, autant en fixant dans les lois des obligations pour les entreprises en matière environnementale qu'en utilisant la fiscalité, en imposant une taxe verte sur les véhicules à moteur énergivores, par exemple. Ils proposent aussi des modifications à la Loi sur les normes du travail de manière à ce que les travailleurs atypiques jouissent d'une protection sociale adéquate.

L'État doit également, à leurs yeux, agir comme chef d'orchestre. C'est ainsi que la vieille notion de concertation, souvent associée au fameux « modèle québécois », revient en force dans leurs propositions. Dans la plupart des cas, ils demandent qu'un min-

istère ou un organisme public « de concert avec » les syndicats, le patronat, les municipalités, les régions, les associations communautaires, agissent ensemble pour résoudre un problème ou produire une innovation. Ils ne veulent aucunement d'un État autoritaire et centralisateur. Plusieurs de leurs propositions, au contraire, favorisent la décentralisation vers les régions.

Ils privilégient partout les partenariats. Ainsi, s'ils suggèrent l'instauration de la semaine de travail de quatre jours, ils proposent que le financement de cette mesure soit assumé par trois acteurs : le travailleur, l'entreprise et l'État.

D'autre part, ils souhaitent que les pouvoirs publics assument pleinement leur rôle en matière d'éducation. Éducation comme dans école, certes. Mais l'éducation tout au long de la vie et l'éducation des citoyens, afin que ceux-ci soient autonomes, innovateurs et... responsables.

L'éducation sous toutes ses formes

Ils demandent au ministre de l'Éducation d'augmenter les bourses d'études et de réduire l'endettement afin de continuer à favoriser l'accès le plus large aux études supérieures. Ils lui demandent aussi de veiller à ce que les enseignants reçoivent une formation adéquate et ce, tout au long de leur carrière. Ils souhaitent la consolidation des cégeps.

Mais ils veulent aussi des cours d'éducation à la citoyenneté dès l'école primaire assortis d'un programme de sensibilisation à l'environnement. Ils voudraient qu'à l'école, les jeunes soient soumis à un programme d'éducation aux médias afin de développer leur sens critique et de stimuler leur

jugement. Ils préconisent l'enseignement des arts à l'école pour permettre l'éclosion d'une pensée libre, autonome, critique, « condition essentielle à l'exercice de la citoyenneté ». Ils prônent également l'adoption d'une politique nationale du sport, incluant l'augmentation des heures consacrées à l'éducation physique à l'école.

Ils suggèrent que les écoles publiques offrent un programme d'éducation à la consommation responsable. Ce programme serait financé par une taxe sur les dépenses publicitaires des entreprises...

Mais l'éducation n'est pas restreinte à l'école. Ainsi, ils proposent plusieurs mesures visant l'éducation des citoyens en général. Pour rester dans le domaine de la consommation responsable, ils suggèrent la création d'un ministère de la Consommation pour amener les citoyens, par des moyens éducatifs, incitatifs et réglementaires, à consommer de façon responsable. Ils exigent également l'étiquetage des OGM.

Ils enjoignent les gouvernements de réinvestir dans les médias publics, comme Télé-Québec ou Radio-Canada, et dans les médias communautaires, à la fois pour promouvoir la langue française, la culture québécoise... et l'exercice éclairé de la citoyenneté. De même, ils ont demandé le rétablissement de l'Observatoire québécois de la mondialisation.

L'humanisme

Certains vont évoquer l'angélisme ou l'idéalisme de la jeunesse. Ils auraient tort. Ces jeunes ont paru au contraire très réalistes. Ils sont conscients de la logique des rapports de force au sein

d'une société et du monde. C'est pourquoi ils préconisent un État agissant. Ils savent que les forces libres du marché ne peuvent être garantes du bien commun. Ils ne sont pas dupes non plus des négociations commerciales internationales et comprennent que si les traités issus de ces négociations ne comportent pas de clauses de sauvegarde de droits de la personne, le commerce sera peut-être florissant mais au prix de sacrifices humains inadmissibles.

Leurs propositions sont empreintes d'humanisme. On ne parle pas ici de compassion à l'eau de rose mais d'un réel souci de l'autre dans une relation égalitaire.

L'une de leurs propositions affirme que « le Québec et le Canada doivent promouvoir le respect de la vie à l'échelle planétaire ». Ils demandent d'inclure dans les traités sur le commerce des principes comme le respect des droits humains, l'élimination du travail des enfants et de toute forme de discrimination.

Au niveau local, ils veulent que les autorités « fassent des villes des cadres de vie plus agréables et humains » en améliorant les infrastructures publiques (piscines, bibliothèques, parcs), en multipliant les espaces verts, en favorisant le transport en commun et en diminuant l'étalement urbain. Ils préconisent l'éducation aux arts comme moyen de combattre l'exclusion sociale.

Ces jeunes insistent en faveur du renforcement du lien social. Ils proposent, comme je l'ai souligné plus haut, l'instauration d'une « journée des voisins » et une journée d'action citoyenne. Pour favoriser l'emploi, ils

font la promotion de l'économie sociale et des coopératives.

Ils pensent aux régions. Ils souhaitent implicitement que les Québécois continuent d'occuper et de développer, autant sur les plans social et culturel que sur le plan économique, l'ensemble de leur territoire. C'est pourquoi, notamment, ils demandent de consolider les cégeps.

Une idée pour favoriser les économies régionales en même temps que le développement durable : l'instauration d'un sceau « Québec durable » qui serait apposé sur les produits fabriqués en région et répondant à des normes de durabilité.

Ils suggèrent la création de réseaux culturels interrégionaux favorisant la « démontrealisation » de la culture. Ils veulent des carrefours citoyens dans toutes les régions pour mobiliser les acteurs de la société civile ainsi que des réseaux de solidarité pour favoriser l'insatallation d'immigrants partout sur le territoire.

Leur ouverture à l'Autre, à l'immigrant, est implicite dans plusieurs de leurs propositions sur la langue, les arts, la culture, les médias, l'espace public. Ils demandent aussi explicitement que l'on facilite l'insertion professionnelle des immigrants et que l'on adopte des mesures contre toute discrimination raciale ou ethnique.

Par contre, ils refusent que la religion des uns deviennent la loi de tous et s'opposent à ce que des tribunaux religieux puissent trancher des affaires relevant du droit civil. Ils sont les enfants des chartes des droits et libertés, auxquelles ils ajouteraient volontiers un chapitre sur les responsabilités.

Le lien social se tisse également entre les générations. Nous n'avons

pas affaire ici à des jeunes égoïstes tournés uniquement vers leurs propres besoins. Les propositions énoncées jusqu'ici le démontrent. Mais ils ne cherchent pas non plus, comme l'ont fait depuis des années leurs prédécesseurs de la génération X, à s'opposer aux générations antérieures. Au contraire, ils appellent au dialogue et à la collaboration. Ils expriment une demande de transmission du savoir, des connaissances, de l'histoire et de l'expérience de leurs aînés. Ils suggèrent également de s'appuyer mutuellement pour faire progresser la société dans le sens voulu.

Moins nombreux que les baby-boomers, les jeunes d'aujourd'hui ne peuvent exercer sur la société, à eux seuls, une influence aussi déterminante. Ils doivent tisser des alliances avec des gens d'autres générations. Ils cherchent des jeunes qui pensent comme eux mais qui ont 40, 50 ou 75 ans.

Un Conseil des sages

Ainsi, et de façon assez étonnante, ces jeunes ont proposé que la société civile prenne l'initiative de créer un « Conseil des sages ». Indépendant des gouvernements et des intérêts privés, ce conseil serait formé « de femmes et d'hommes ayant fait la preuve de leur intégrité et de leur dévouement à la recherche du bien commun par une vie d'engagement et de service envers la société québécoise ». Leur fonction première serait toutefois de « représenter les plus hauts intérêts de l'humanité au Québec » de manière à « inspirer et guider la population et ses dirigeants ».

Ils voudraient que l'INM organise une université d'été... pour les 31 à 110 ans, à laquelle serait délégués des

jeunes participants de l'édition 2004 afin de créer des ponts entre les générations.

S'ils souhaitent la semaine de 4 jours, ils n'y pensent pas que pour aider les jeunes familles avec des enfants. Mais aussi pour permettre à une personne de prendre mieux soin de ses vieux parents. Et ils souhaitent que l'État améliore le soutien aux aidants naturels.

Ils se sentent faire partie d'une Histoire et d'une culture. À ce titre, ils croient nécessaire d'exclure de tous les traités commerciaux « tout ce qui concerne l'identité d'une nation » : l'éducation, la culture, la connaissance, l'expression artistique... Ils appuient le projet d'une convention internationale sur la diversité culturelle.

Conscience nationale

Les jeunes n'ont pas retenu de propositions portant sur la souveraineté ou le fédéralisme. Plusieurs d'entre eux avaient une opinion sur le sujet. Mais la majorité des participants semblaient préoccupés par la nécessité de passer outre la polarisation que suscite le débat national afin de donner plus de visibilité et d'importance aux autres enjeux évoqués ici.

Cela étant, ils semblent pleinement conscients de l'identité particulière du Québec en Amérique. Ils ont notamment réclamé le rapatriement à Québec de tous les pouvoirs en matière de cul-

ture et de communications. Ils ont aussi proposé que « le Québec prenne tous les moyens de s'affirmer » au sein des instances internationales pour influencer le monde dans le sens de ses propres intérêts et de ses convictions propres. Ils demandent également l'adoption d'une constitution québécoise.

Le contenu de ces propositions mériterait bien sûr d'être analysé. Certaines ont déjà trouvé écho dans des décisions gouvernementales récentes, notamment celle d'augmenter la part de l'énergie éolienne dans la production d'Hydro-Québec. D'autres pourraient relativement aisément être appliquées. Il appartient désormais aux chefs de file de la société québécoise de reprendre ces propositions et de mettre en pratique certaines d'entre elles.

Une société a besoin de leaders. Parmi les jeunes participants à l'Université du Nouveau Monde, il y avait certes des leaders de demain. Ceux-ci appellent les leaders d'aujourd'hui à leur rencontre. Le chanoine Jacques Grand'Maison a déjà dit que ce dont la société a besoin aujourd'hui, c'est d'adultes qui se tiennent debout. Eh bien le temps est venu de se lever.

Le texte complet des 50 propositions se trouve à l'adresse www.inm.qc.ca.

Lettre à un jeune immigrant

Alain Stanké

Texte d'une conférence sur l'intégration et la scolarisation des élèves immigrants

Mano ponios, panelės ir ponai...

Mes chers... dames, demoiselles et messieurs

Man labai malonu buti su jumis šiandien.

Il me fait plaisir de me trouver parmi vous aujourd'hui.

As esu labai patenkintas kad mane jus uzkvietet su jumis pakalbėti apie.

Je suis heureux que vous m'ayez invité afin que je puisse bavarder avec vous...

imigrantu gyvenima kuri as gerai pazystu ir kuris – tikrai sakant – yra nelengvas.

...de la vie des immigrants que je connais bien, et qui – soit dit en passant – n'est pas facile.

Dabar labai man keista : Jus i mane vysi ziurite ir neviena zodi nesuprantate.

Cela me fait très drôle : vous me regardez tous sans comprendre un traître mot de ce que je vous dis.

Turbut man reikės su jumis pradėti kalbėti prancuziskai ?

Je vais sans doute devoir vous parler en français ?

Labai gaila ...bet toks yra gyvenimas...

C'est dommage mais... c'est la vie !

Bon, j'imagine que vous n'avez rien compris. Vous pensez peut-être que je me crois aux *Insolences d'une caméra* ?

Non. Rassurez-vous. Si j'ai pris la liberté de vous parler en lituanien, c'est tout simplement pour vous faire sentir – un court moment – ce que peut ressentir un immigrant lorsqu'il se retrouve dans un pays qui n'est pas le sien, parmi des gens qui ne parlent pas sa langue. Un peu déroutant, n'est-ce pas ?

Le lituanien, soit dit en passant, est une des plus vieilles langues parlées au monde (une langue qui dérive du sanscrit, c'est-à-dire de l'indo-aryen dans laquelle sont écrits les grands textes brahmaniques de l'Inde). C'est ma langue maternelle. Je ne l'ai jamais oubliée. Mais, ne soyez pas inquiets : les propos qui vont suivre seront en français. Vous pourrez donc les comprendre... même s'ils ne

s'adressent à vous qu'accessoirement puisque, comme l'indique votre programme, je suis venu livrer ici une communication (à l'exemple de Rainer-Maria Rilke) intitulée *Lettre à un jeune immigrant*.

Mon cher ami,

Permetts-moi de t'appeler « ami » car, à cause de mon long passé d'immigrant, je crois que ce que tu vis en ce moment ne m'est pas totalement étranger puisque, moi aussi, j'ai immigré et... pas qu'une fois !

Je suis venu au monde dans une contrée de l'Europe de l'Est, au bord de la mer Baltique, un beau petit pays paisible, au sein d'une famille bien nantie, dans un décor de grands favorisés. Une vie bordée de peluche.

Mon père jouissait d'une grande réputation. Notre maison était un vaste domaine où s'affairaient jardiniers, cuisiniers, gouvernante, femmes de chambre et toute une armée de serviteurs qu'on ne voit plus aujourd'hui que dans les vieux films. Nous avions de l'argent à profusion, des jouets à ne plus savoir qu'en faire et nous n'allions jamais à l'église avec les mêmes vêtements deux dimanches de suite. « Le bonheur mur à mur ». Puis un jour, sans qu'aucun avertissement ne soit venu de personne, tout s'est écroulé. À l'âge de cinq ans je me suis retrouvé brutalement sur un peloton d'exécution, avec un soldat qui me pointait son fusil dans le dos. Je n'ai pas eu peur. Ce n'était pas de la bravoure : je n'avais tout simplement jamais vu un fusil de ma vie. Je ne connaissais absolument pas son utilité. (Je devrais dire son « inutilité », oui !)...

Sauvé par miracle, je suis revenu à la maison où j'ai appris qu'on n'avait plus de maison. Fini. Terminé. Bonjour la cuisinière, le chauffeur privé et bye-bye le jardinier ! Par les jours qui ont suivi, il a fallu vivre dans la clandestinité et, pour survivre, trouver de quoi manger en fouillant dans les poubelles et les dépotoirs.

C'est à ce moment précis de ma vie que j'ai compris que jamais rien – sur cette terre – n'était permanent. Rien n'était jamais définitif ! Tout ce qui nous arrive de bon, comme tout ce qui nous arrive de pénible. C'est là aussi que j'ai appris ce que signifiait être un « ex »... Cet « ex », si l'étymologie a un sens, signifie que l'on a quitté un État ou un lieu pour un autre. L'exilé, tout comme l'expatrié, a quitté sa chère patrie. L'expulsé ou l'exproprié ont quitté, de force, un endroit où ils seraient bien restés, au chaud. L'exclu – (un état que j'ai aussi bien connu) – a été chassé de la société, du confort, de la sécurité, de l'abondance, du travail et des loisirs. Expulsé, en quelque sorte, d'une vie paisible, d'une vie normale. Éloigné d'un lieu où l'existence est simplement humaine.

Je ne voudrais pas t'ennuyer dans ma lettre en te racontant ma vie dans tous ses détails. Je suis sûr qu'à ce chapitre tu en aurais probablement autant à dire que moi. Et puis, je peux te le dire à toi, puisqu'on est entre nous, il n'y a rien que je déteste plus que de raconter mon passé. J'aime toujours mieux parler d'avenir. Je vais faire une petite exception pour toi. Je vais te raconter très brièvement quelques événements qui ont jalonné mon parcours et qui pourront peut-être te servir de réflexion au tien.

Tout au long de ma vie (et cela depuis mon tout jeune âge) j'ai été affublé, tour à tour, de divers vocables. Exproprié, expulsé, interné, exclu, étranger (en passant : sale étranger), importé, indésirable, prisonnier, émigré, D.P. – c'est-à-dire *displaced person* –, apatride (oui, quelqu'un qui n'a pas de passeport parce qu'il n'a plus de pays), en attente de statut, immigré, néo-Canadien, néo-Québécois, puis Québécois... pas de souche ! Pas de souche, c'est-à-dire un « essouché ». Oui, toi et moi nous sommes des « essouchés ».

Aujourd'hui, toutes ces étiquettes m'amuse à mourir surtout que, depuis que je suis devenu majeur et vacciné, on m'en a collé de nouvelles – celles, dont on affuble même ceux qui n'ont jamais été immigrants de leur sainte vie : célibataire, marié, divorcé, électeur, salarié, permanent, occupant, usager, bénéficiaire, « alouette ! »... Membre, adhérent, parfois même délinquant (quand, par malheur, il m'arrive d'oublier de faire mon stop...), demandeur d'emploi, chômeur, ou carrément – ce que je ne te souhaite pas – pauvre « BS ». Avec tout ça on est bien sûr catholique, musulman, protestant ou juif. Bloquiste, péquiste, libéral, abstentionniste ou apartiste. On dirait que la société adore nous cataloguer, nous étiqueter comme si nous étions de vulgaires objets.

Si je te dis tout cela un peu à la blague, c'est surtout dans le but de te conseiller de ne jamais porter attention aux qualificatifs dont on va t'affubler. Prends bien soin d'être avant tout toi-même ! Une spécificité culturelle à toi tout seul. Ne rentre surtout pas dans un moule. Navigue entre les cultures – la tienne d'origine et celle de ton pays d'adoption. Prends le meilleur de chacune et laisse tomber le reste. Voyage allègrement avec les gens qui te transportent dans leur vie, dans leur identité.

Intéresse-toi à eux, délecte-toi, fonds-toi, découvre, apprend, remercie la chance qui t'est donnée de vivre dans un pays libre où (malgré ce qu'en disent quelques petits esprits chagrins) TOUT est encore possible. Une terre d'accueil où tu pourras choisir ton destin dans la mesure où tu seras prêt à y mettre les efforts voulus, une nouvelle patrie où tu pourras réussir si seulement tu poursuis ton but sans relâche et si tu t'en donnes la peine. Ouvre-toi. Ose les vraies communications, celles du cœur, les communications qui établissent des relations, celles qui créent des liens.

Je te souhaite de tout cœur, mon cher *essouché*, de trouver sur ton chemin des professeurs droits et solides pour te donner la main quand tu auras peur, quand tu trembleras et qui accepteront de lâcher ta main quand tu seras prêt à t'envoler de tes propres ailes.

Il n'est pas donné à tout le monde, tu sais, d'être immigrant. Dans tous les cas, ça prend beaucoup de sacrifices, du courage et de la détermination.

J'ignore, bien sûr, dans quelles circonstances tu as fini par atterrir au Québec. Je ne sais pas si tes parents ont quitté votre terre natale de force ou s'ils l'ont quittée volontairement dans le but d'améliorer le sort économique de votre famille, de retrouver la dignité et la liberté que seuls les régimes démocratiques peuvent as-

*Intéresse-toi à eux,
délecte-toi, fonds-toi,
découvre, apprend,
remercie la chance
qui t'est donnée de
vivre dans un pays
libre où (malgré ce
qu'en disent
quelques petits
esprits chagrins) tout
est encore possible.*

sur. En prenant cette décision ils ont sûrement consenti à faire de très gros sacrifices parce qu'ils voulaient que ta vie à toi ait de meilleures chances de s'épanouir ici que dans le pays où tu es né. Peut-être que chez toi, là d'où tu viens, règnent la faim, la guerre, la violence, l'intolérance, la persécution ? Peut-être que l'horizon y est bouché et qu'il n'y a plus rien à y espérer ?

Sans doute que tu t'y étais attaché quand même. Pourquoi donc faut-il toujours quitter ce que nous aimons ? Mais, à la limite cela n'a pas d'importance puisque, dans un cas comme dans l'autre, pour le reste de ta vie tu seras à jamais un *déraciné*. Rassure-toi, tu n'es pas moins bon que les autres pour autant !

Face à ton nouveau cadre de vie, face aux autres, face aux nouvelles habitudes que tu vas devoir adopter maintenant, souviens-toi toujours que les gens ont tous quelque chose en commun : ils sont tous *différents*, même dans leur propre pays, celui qu'ils n'ont jamais quitté... Tu ne dois donc jamais avoir honte de ce que tu es. Il n'y a pas de déshonneur à venir d'où l'on vient et à être ce que l'on est. Les milliards de visages différents de cette terre ont tous le même fleuve pour miroir.

La voix, l'ouïe, la vue, l'union des sexes, la naissance et la mort sont similaires pour tous les hommes, que l'on soit blanc ou noir, catholique, protestant, musulman ou... incroyant. Laure Conan, auteur québécoise, disait : « On ne doit jamais avoir honte de ses origines. C'est ça qui fait la force d'un peuple ! » De son côté, Albert Camus trouvait impensable que l'on puisse souhaiter transformer l'espèce humaine en un seul peuple indiscernable. Nous ne sommes tout de même pas des fourmis ! « L'unité ne signifie pas la totalité mais son contraire, disait-il. C'est l'exaltation des différences. Tu n'es pas moi, mais tu es mon égal. Ta différence m'est nécessaire car elle m'enrichit. »

Oui, il n'y a pas de honte à avoir car quoi qu'on te dise, quoi qu'on te fasse sentir, tu seras ce que les autres vont partager avec toi de même que les autres seront ce que tu voudras bien leur donner. Il y a du bon et du mauvais partout. À toi de choisir ce qui te convient le mieux. Je sais d'expérience à quel point il est plus confortable d'entrer dans un monde nouveau quand on se sent conforme aux autres, mais ce n'est pas nécessairement souhaitable.

Lorsque je suis arrivée en France, tout de suite après la guerre, je n'avais que onze ans. Je ne parlais pas un traître mot de français. Je parlais le lituanien, le polonais, le russe et l'allemand (survie oblige)... mais, tu t'en doutes, en France, toutes ces langues ne m'étaient d'aucune utilité. Les petits Français n'allaient tout de même pas les apprendre juste pour me faire plaisir, histoire de me faciliter les communications.

À l'école primaire, lorsque j'ai fait ma première dictée en français, une petite dictée d'une page, j'ai récolté 102 fautes. Un record sans doute jamais égalé depuis... C'était la honte !

Un autre jour, je me souviens être rentré en moi humilié, la mort dans l'âme, rongé par la honte, les yeux en larmes. La vie m'a paru soudainement plus vaine et la fraternité humaine... plus improbable ! Je me souviens aussi avoir pris, à ce moment précis, une des plus importantes décisions de ma vie : celle de convertir

ma honte en motivation. Convertir le désespoir et mon abattement en une occasion de devenir meilleur. Ce jour-là j'ai décidé que c'était pour moi une occasion rêvée de donner une leçon à tous ceux qui se sont moqués de moi... Comment ? Eh bien, tout simplement en devenant meilleur qu'eux ! Je me suis juré de mettre toutes mes forces, toutes mes énergies pour apprendre le français de manière à le parler aussi bien et, si possible, encore mieux que les Français eux-mêmes !

J'étais nourri du désir d'être le meilleur, de dépasser, de surpasser les autres. Ça devait être ça ma vengeance, à moi ! Une douce vengeance qui ne faisait pas de mal à personne. Dans ma petite tête – je m'en souviens – j'ai formulé une réplique déchirante pudiquement cachée sous la morsure de mon chagrin ravageur, une réplique qui n'était peut-être pas, comme tu pourras le constater, du « meilleur français », mais qui elle au moins avait l'avantage de ne pas manquer de clarté pour décrire parfaitement mon état d'esprit d'antan. Voilà ce que je me suis dit : « Plus tard, je parlerai mieux française que vous et je vous merdrai tous ! »

Eh bien, tu me croiras si tu le veux, mais, un an plus tard, oui, exactement douze mois après cette flamboyante et... mémorable dictée, je remportais le « deuxième prix de français » – non pas de ma classe, mais de toute l'école Saint-Pierre de Montrouge du XIV^e arrondissement de Paris. (Et pan !)

Probablement le premier grand succès de ma vie, celui dont je suis le plus fier. En tous les cas, laisse-moi te dire qu'il n'y a pas une médaille, une décoration, pas une récompense, parmi celles que j'ai reçues par la suite, qui m'a fait autant plaisir.

Je ne connais rien de toi. Je ne sais pas si tu es noir ou si tu es blanc, si tu es catholique ou musulman. Tout ce que je sais c'est que tu es un immigrant. Il se peut même que tes parents fassent partie du groupe des « allophones » parce qu'ils éprouvent quelque difficulté à apprendre le français. Il est donc fort probable qu'ils comptent sur toi pour assumer bien des charges. Tout un fardeau pour tes frères épaules. Certes, c'est beaucoup te demander, mais tu verras, c'est très stimulant et, en fin de compte, pas mal valorisant. Ainsi motivé tu parviendras, toi, à maîtriser la langue beaucoup plus vite.

Le choix t'appartient. Face à ta nouvelle vie, plongé dans ton nouvel environnement, tu peux soit prendre l'attitude du réfractaire, du rebelle, du dissident ou, au contraire, profiter de l'occasion qui t'est offerte pour plonger tête la première dans tout ce qui t'est offert. Les adultes appellent cela le processus de l'intégration. Ah... le voilà le grand mot ! L'intégration c'est l'opération par laquelle un individu ou un groupe s'insère, s'incorpore à une collectivité, à un milieu. L'intégration n'exige aucunement d'un immigrant une renonciation à son identité d'origine, à sa culture, à ses croyances ou à sa langue. Personnellement je n'aime pas beaucoup ce terme. Je n'aime pas qu'on me dise que je me suis bien « inséré » ou « bien intégré ». Je préfère me comparer à une plante qui a été déracinée puis transplantée dans un sol qui n'est pas son sol naturel, dans un environnement qui n'est pas le sien, dans un climat étranger. Si la plante ne dessèche pas, si elle ne meurt pas, si elle survit et qu'elle

Ce que j'ai trouvé de plus difficile ici au début (je peux bien te le dire à toi), ce n'est pas d'avoir été rejeté quelquefois, c'est d'avoir senti que j'étais de trop.

parvient à poursuivre sa croissance, le terme employé par les botanistes pour décrire son succès est «acclimaté». Eh bien nous, pour toi comme moi, je préfère dire qu'on ne s'intègre pas mais qu'on s'*acclimate* ! Personnellement le terme «intégrer» me fait plutôt penser à un délinquant qui finit par intégrer les rangs de la société parce qu'on l'y a forcé. À la limite, en s'intégrant on peut avoir une impression d'être soumis à la majorité. En quelque sorte perdu, fondu ou noyé dans la grande masse, dépouillé de l'idiosyncrasie, de cette précieuse identité qui nous est propre.

L'écrivain Yves Thériault (dont j'ai eu le bonheur d'éditer la majorité des livres) n'aimait pas non plus le mot «intégrer». Pas plus pour les nations que pour les personnes qui les forment. «Intégrer, disait-il dans *Ashini*, veut dire absorber en soi un peuple jusqu'à ce que rien ne subsiste de lui qu'un souvenir et les mensonges odieux des manuels d'histoire.»

En contrepartie, je pense, moi, que le terme «acclimaté» implique nécessairement une certaine douceur, des soins particuliers, une bienveillance, une attention spéciale, du doigté... et, pour les humains, comme pour les plantes : beaucoup d'amour !

Au cours de notre «acclimation», tu verras, nous devons nécessairement faire face à des obstacles, à des écueils, des tracas de toute sorte, à d'innombrables difficultés. Aucune épreuve ne nous est épargnée. L'indifférence, la moquerie, la critique, le racisme, le rejet... Tu remarqueras qu'on est toujours le juif, le nègre ou l'arabe du raciste que l'on croise sur notre route.

Au nom du principe de laïcité, en France «terre d'accueil» (ou serait-ce terre «d'écueil» ?) – tu en as peut-être entendu parler – on interdit désormais le port du voile à l'école. Interdiction aux signes dits «ostensibles». Curieux, pourtant j'ai vérifié dans le dictionnaire, «ostensible» veut dire «qui peut être montré publiquement sans inconvénients»... Faut croire qu'ils n'ont pas bien lu le dictionnaire... Allah, Jehova et Dieu merci ! Pour l'instant, cette vague n'a pas encore atteint le Québec.

En France on dit aux lycéens et aux collégiens : «Percez-vous le visage tant que vous voulez, même le nombril et le bout des seins, mais surtout ne vous voilez pas la face.» Car si sous le voile de la laïcité se cache la peur de l'Islam, sous le masque d'une pseudo tolérance s'installe le renoncement. Il y a dans ce pays des profs qui excluent maintenant légalement des jeunes filles qui sont fières de leur identité. Et pendant ce temps ces mêmes profs refusent de voir le nez, les joues, les sourcils transpercés et les cheveux colorés de rouge ou de bleu qui leur disent pourtant à longueur de journée : «Vous nous avez enlevé notre identité... on va s'en trouver une !» De la manière où ça va, je te parie que, dans pas très longtemps, après avoir interdit le port du voile et du petit crucifix on va en venir à interdire les autres signes ostensibles qui restent, c'est-à-dire les prénoms tels que Joseph, Marie, David et Mohamed... parce que porter ces prénoms religieux c'est tout comme porter le voile ou une petite croix à son cou, c'est aussi afficher publiquement son appartenance. Mon Dieu que je suis content d'avoir choisi de vivre au Québec, contrée où la tolérance n'est pas encore un vain mot.

Bon, c'est vrai, ça n'a pas toujours été facile. Ce que j'ai trouvé de plus difficile ici au début (je peux bien te le dire à toi), ce n'est pas d'avoir été rejeté quelquefois,

c'est d'avoir senti que j'étais de trop. À mon avis, c'est encore plus cruel... Et quand ça m'est arrivé, j'avoue que j'ai ressenti une très grande peine mais... ça ne m'a pas découragé de continuer à lutter, car ici, dans l'ensemble, les gens sont bons, généreux et hospitaliers. Ils ont le cœur sur la main.

Il m'est arrivé quelquefois de tomber sur une personne ou deux qui m'a dit d'une façon un peu arrogante : « Mais... toi, tu n'es pas Québécois ! » C'est de la supériorité mal placée ! Il se peut qu'on te fasse cette remarque à toi aussi. Alors, je vais te dire comment clouer le bec à ces gens. Dis-leur simplement : « Oui, c'est vrai ! Je ne suis pas né ici, comme vous, par hasard ! Moi, ce n'est pas par hasard, c'est par choix que je suis devenu Québécois ! » À bien y penser, un être humain n'est rien d'autre qu'un hasard qui se fait destin.

À un moment donné j'avais pris l'habitude de montrer aux gens – qui prennent particulièrement les étiquettes, les frontières et les passeports – que ma chambre à coucher à moi c'était la terre toute entière. Lorsqu'on me disait : « Tu n'es pas d'ici... ! D'où viens-tu toi ? » Je leur répondais : « Moi ? Je suis du monde »... Faut dire que depuis un certain temps on ne me le demande plus. La télévision a toujours ça de bon... On a sans doute peur que je réponde « Souriez, on ne sait jamais ! »

On oublie souvent que choisir, ça signifie : élire, sélectionner, prendre de préférence parmi d'autres choix. Choisir, c'est renoncer à tout le reste ! Et puis, comme dit mon ami Victor-Lévy Beaulieu dans son livre *L'héritage* : « Lorsqu'on ne choisit pas, on ne peut pas aimer ni les choses, ni les êtres. Au mieux peut-on les voir avec indifférence. » Jean-Claude Germain, lui, a eu la gentillesse de me dire un jour ces mots qui ont eu pour moi, l'effet d'un baume. Je te les répète, car ils s'appliquent aussi à toi. Il a dit :

« On peut naître Québécois partout dans le monde... mais on le découvre seulement quand on vient vivre au Québec. »

Et face à ceux qui te feront remarquer qu'ils ont une appartenance, un patri-moine, de la famille, des descendants ; qu'ils connaissent, eux, leur arbre généalogique et que toi tu ne connais rien du tien, que tu n'as peut-être même pas d'arbre généalogique... Réponds-leur que si tu n'as pas d'arbre c'est parce que toi, tu as... *une forêt* !

Cela dit tu as toutes les raisons de te réjouir d'être arrivé au Québec, qui t'a accueilli, car tu trouveras sur ton chemin, ici (comme pour la plante), des gens qui n'oublieront jamais de t'arroser lorsque tu auras besoin d'eau, de te donner des vitamines de croissance sous la forme d'amitié, de respect et d'amour. Tu trouveras des copines et des copains ouverts, aimants, prévenants, attentionnés et accueillants. Tu trouveras des professeurs surtout. Des enseignants qui, à cause du métier qu'ils ont choisi, savent mieux que quiconque que, pour permettre à une plante transplantée de pousser, il faut d'abord l'aimer. Aimer, en se désarmant devant toi, au risque de devenir vulnérable afin de t'accueillir et de te connaître tel que tu es ! Si tu ouvres bien tes yeux et ton être, tu verras que la plupart des personnes sont disposées à créer avec toi des liens nécessaires. Elles sauront t'écouter et te donner l'importance que tu mérites. Les enseignants savent, par la formation qu'ils ont reçue, qu'aimer ce n'est pas donner des richesses, c'est d'abord t'aider, toi, à dé-

couvrir tes propres richesses intérieures. Comme le dit Jean Vanier, « Aimer c'est faire saisir à l'autre sa beauté, sa valeur, son importance, et toute la lumière qui existe en lui. »

Dur, dur métier que celui d'éducateur qui doit aider les jeunes à aller de l'avant vers leur monde d'adulte d'autant que chacun d'eux est différent. Leur tâche est lourde, car leurs gestes et leurs paroles sont pour « l'enfant différent » qu'est un enfant immigrant, comme l'eau de pluie qui fait germer les graines... Des graines que l'on ne voit pas encore parce qu'elles sont souterraines. S'il n'y a pas de pluie ou si elle est acide, les talents souterrains de l'enfant, dont ils ont la charge, resteront enfouis dans le sol.

Je ne voudrais pas t'ennuyer mais j'aimerais revenir encore un peu sur le sujet de la différence. Ah, la différence ! Je suis différent, tu es différent, tout le monde est différent, chacun de nous est exceptionnel, unique et incomparable ! Personne au monde ne peut acquérir ta somme de talents, d'idées, d'aptitudes ou d'émotions. Personne au monde n'a ton apparence, ni la mienne. Personne, nulle part, ne parle, ne rit, ne marche et ne fait les choses comme toi ou moi. Être différent, ce n'est pas être mieux ou moins bien. Être différent, c'est prendre conscience de ses talents et de ses manques. C'est aussi reconnaître combien les autres nous sont précieux avec leurs différences qui éclairent les nôtres. Je crois finalement qu'on n'existe que si on est différent. C'est peut-être ça, la définition de l'existence ?

Lorsqu'on arrive à reconnaître l'existence des différences physiques et culturelles chez nous-mêmes et chez les autres, on comprend alors qu'on peut être beau en mesurant six pieds tout comme en mesurant cinq pieds, qu'on peut accepter d'avoir des cheveux blonds, d'avoir la peau noire ou blanche, qu'on n'a pas à avoir honte d'avoir de grands pieds (ou des doigts comme moi), qu'on peut vénérer la Sainte Vierge ou le Coran.

Je sais que pour beaucoup, quand on est encore jeune, se sentir différent devient hélas synonyme de ne pas être aimé, de se sentir rejeté. J'ai connu ça, aussi ! La différence ne devrait pourtant pas entraîner moins d'amour... Tu remarqueras que j'écris *ne devrait pas* car, malheureusement, tout le monde en ce monde agité ne semble pas le comprendre. L'auteur du *Petit Prince*, Antoine de Saint Exupéry, dit, en parlant de la différence : « Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente ». J'ai la présomption, l'outrecuidance, moi, de vouloir retoucher cette célèbre citation et, au lieu de dire : « Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente... », j'aimerais plutôt dire : « Si je diffère de toi, loin de te léser, je m'augmente ! »

Dans ton pays d'origine tu as sans doute entendu des contes universels pour enfants dans lesquels, notamment celui du *Vilain Petit Canard* d'Andersen, on nous montre combien les enfants souffrent d'être différents, de ne pas se sentir comme les autres, ils le ressentent comme entraînant le rejet.

Dans ce conte le petit canard est tout gris alors que ses frères, eux, sont tout blancs. Il est pataud, maladroit alors que les autres sont agiles, gracieux. Si bien qu'il ne reste plus à notre vilain petit canard que s'enfuir loin des moqueries et rêver du jour où il prendra sa revanche.

On retrouve d'ailleurs le même thème dans *Cendrillon*, dans *Blanche Neige*, avec des variations, bien sûr, mais montrant toujours combien l'enfant est fragile, combien il a besoin de la valorisation des parents et des éducateurs pour investir avec amour son corps et toutes ses capacités.

Voilà pourquoi (si tu me permets de te donner un autre conseil), pendant ton acclimatation, tu devrais être bien attentif aux paroles de tes professeurs. Ces paroles seront pour toi comme l'eau de pluie pour une plante qui a soif. Ce paysage intérieur façonné par les adultes en général conditionnera en grande partie ta réussite ou ton échec, ta bonne adaptation, ton acclimatation au nouveau monde où tu vas désormais faire ta vie.

Cela dit, ne te gêne pas pour te comparer aux autres. Les comparaisons, quand on est jeune, sont normales, riches et je dirai nécessaires. Elles permettent de te situer, de marquer ton territoire. Face à d'autres enfants tu pourras prendre ta mesure et constater qu'en certains domaines tu domines et que dans d'autres, il te faudra ramer dur pour réussir. Tu seras étonné de voir combien les autres peuvent t'apporter.

Je t'ai écrit plus haut que je préférerais le terme *acclimater* à celui d'*intégrer*. C'est un point de vue très personnel. C'est comme cette autre expression qui m'a toujours questionné : « l'égalité des chances ». Pour ma part, je crois, bien naïvement sans doute, que là où il y a égalité, il est tout à fait superflu de parler de chance, et là où il y a la chance, il y a moins de place pour l'égalité mais davantage pour le *hasard*. Parce que moi, vois-tu, quand j'entends le mot chance, je pense aussitôt à la loterie (à la 6/49)... je pense à un monde où l'on fait des paris, un monde où l'on gagne... où, plus exactement, à un monde où il y en a qui gagnent mais, hélas, où il y en a beaucoup plus qui perdent !

Bon... mon pauvre ami, j'ai peur de t'ennuyer. Je sais que je m'égare. J'en oublie que – pour l'instant – ce n'est pas ce qui te préoccupe personnellement. Revenons donc à nos moutons.

Je crois l'avoir écrit tout au début de ma lettre que pour moi il n'y a rien qui soit permanent et que l'on puisse tenir pour définitif. C'est ainsi que, le jour où tu parviendras à maîtriser la langue française, il ne faudra pas croire que ta partie sera gagnée pour toujours et partout. Je m'explique. Si la langue française que tu es en train d'apprendre survit encore demain, alors qu'elle n'est qu'un des cinq mille idiomes recensés dans l'histoire de l'humanité, on le devra, pour l'essentiel, aux gens comme toi et à tous les autres héros de la francophonie.

Il faut que tu le saches : on beau être quelque 100 millions à parler la belle langue française dans le monde, il arrive pourtant qu'on ne se comprenne pas toujours. C'est une réalité qu'il vaut mieux ne pas oublier lorsqu'on voyage en Suisse, en Belgique, en France et dans quantité de pays d'Afrique, des pays où, paradoxalement un chien – qui a beau être un chien, peut s'appeler parfois... un chat. Eh oui... Tiens, moi qui t'écris, je l'ai expérimenté en arrivant à Montréal. Un de mes premiers emplois, en 1952, a été « rédacteur commercial » au poste de radio CKVL. Un de mes clients, le magasin Dupuis et Frères, aujourd'hui disparu, m'avait demandé de rédiger un texte pour annoncer une vente exception-

*Si la langue
française que tu es
en train d'apprendre
survit encore
demain, alors qu'elle
n'est qu'un des cinq
mille idiomes
recensés dans
l'histoire de
l'humanité, on le
devra, pour
l'essentiel, aux gens
comme toi et à tous
les autres héros de la
francophonie.*

nelle de laine... pour tricoter. À l'époque il y avait encore beaucoup de femmes qui tricotaient... J'ai donc rédigé l'annonce suivante qui, je te le jure, a été lue au micro, en direct, par un annonceur dont je n'ai jamais oublié le nom. Il s'appelait Claude Séguin. Je vais t'épargner de lire tout le texte. Je t'écris juste le début qui, crois-moi, a créé beaucoup d'émoi à l'époque.

L'annonce commençait ainsi : « Incroyable mais vrai, Mesdames Messieurs, Dupuis Frères vous offre aujourd'hui... écoutez bien : une pelote pour 25 cents! Oui, j'ai bien dit une pelote pour seulement 25 cents! ». Ça... en direct, sur les ondes du poste qui était le plus écouté à l'époque ! L'annonceur (qui n'avait pas pris la prudence de lire le texte avant) s'est étouffé au micro... La bonne nouvelle, même incomplète, a eu pour effet d'attirer un véritable déluge de protestations à la station de radio. Pendant ce temps, une foule de messieurs en délire, pas nécessairement intéressés au tricotage, s'est ruée dans le magasin de la rue Sainte-Catherine... Juste pour voir...

Sur le plan lexical je n'avais pas tort. En bon français (de France) on ne dit pas « balle de laine » on dit « pelote »... Le quiproquo involontaire était imputable au non-initié que j'étais alors aux différences entre le français de France et le français du Québec. Il est vrai que le français ayant cours d'un côté et de l'autre de l'Atlantique se ressemble à s'y méprendre, mais il arrive que parfois il n'existe aucun rapport entre les mots dits et ce qu'ils devraient vouloir dire. Même vocabulaire, même syntaxe mais pas nécessairement même

sens. Tant s'en faut.

Bon, je ne connais toujours pas grand-chose de toi puisque c'est moi qui t'écris...

Tu viens peut-être d'un pays où la tradition orale a une grande place. Peut-être que tes parents ne savent pas lire. Peut-être bien que toi non plus tu ne sais pas encore bien lire. Peut-être que cette lettre que je t'écris c'est quelqu'un d'autre qui la lira pour toi ? Pour bien s'acclimater il faut pouvoir communiquer avec les autres. Dans ce sens l'écriture est un outil indispensable, car l'illettrisme c'est l'exclusion !

Les illettrés sont gravement perturbés et gênés dans leur vie quotidienne, dans leur vie professionnelle ainsi que dans leur épanouissement. Ils vivent l'exclusion doublement : par une participation réduite à la vie sociale, et par la carence de tout ce que l'écrit apporte de spécifique.

Pour écrire une lettre, trouver un emploi, signer un bail, s'orienter, il faut nécessairement savoir lire. Oui, l'illettrisme exclut même si, je le sais, nous vivons dans une société d'images : omniprésence de la télévision, des clips rythmés, des films accrocheurs, des cassettes VHS, des DVD et l'informatique. Lire est un entraînement, on apprend à lire en lisant ! Et c'est en lisant que se forge l'amour de la langue. Il y a des gens autour de nous qui ne savent pas lire. Mais il y en a aussi beaucoup qui le savent mais qui n'apprécient pas la lecture. Des gens qui ne lisent pas ou qui lisent très peu, vite, superficiellement. Malheureusement, la production littéraire actuelle colle de plus en plus à ce type de lecture-survol. Puisqu'il faut

lire vite, l'écrit fonctionne aussi à coups de clichés pour que le lecteur pressé les repère et les comprenne sans trop d'effort. Finalement, peu importe comment c'est écrit, de toute façon c'est fade, désolant, ennuyeux, décourageant. La langue est appauvrie, artificielle, coupée de la magie des mots. Il existe même des méthodes de lecture rapide.

Pour moi, le livre, vois-tu, c'est comme une partition musicale. En quinze minutes tu peux parcourir des yeux la partition d'une symphonie qui s'exécute normalement en deux heures. Mais comment en percevoir la musicalité si on le fait à la course ? La musique c'est la substance charnelle, vivante de la langue. Lorsqu'on lit vite, on élimine la musique, les belles sonorités qui, elles aussi, ont un sens.

Le but de la lecture, ce n'est pas de connaître davantage de livres, mais de mieux connaître la vie. L'écriture c'est ce qu'il y a de plus important dans la vie de tous les jours. Tu remarqueras qu'à la télévision, lorsqu'ils veulent rendre une annonce publicitaire réellement efficace, ils impriment des mots. Sais-tu pourquoi ? C'est parce que les mots imprimés sont beaucoup plus efficaces. C'est prouvé : lire c'est croire ! À propos de la lecture, Goethe disait : « Les braves gens ne savent pas ce qu'il en coûte de temps et de peine pour apprendre à lire. J'ai travaillé à cela 84 ans, et je ne peux pas dire encore que j'y sois arrivé ! » Lire enrichit le vocabulaire, délie l'imagination, procure de multiples connaissances, ouvre des perspectives dans de nombreux domaines : monde contemporain, passé historique, découverte de vies et de pays, et dans ton cas pour apprendre comment vivent les gens du Québec, ta nouvelle patrie.

Il est faux de croire que tu n'as qu'une vie à vivre. Si tu sais lire, grâce aux livres, tu pourras vivre autant d'autres vies et... autant de sortes de vies que tu le voudras....

Je terminerai ma lettre là-dessus.

Je te prie d'agréer, mon cher ami, l'expression de mes sentiments d'espoir en l'avenir : ton avenir.

Signé : Alain Stanké, « l'essouché ».

P.S. : Juste pour te dire qu'Alain Stanké ce n'est pas mon vrai nom. J'ai pourtant vécu sous ce faux nom la plus grande partie de ma vie. Dans mon passeport canadien, je te le dis à toi, mon vrai nom est toujours là. C'est : Aloyzas-Vytas Stankevicius. Il est vraiment imprononçable... On ne renouvelle pas le monde mon garçon, on s'adapte. On s'acclimata !

Réponses aux détracteurs du « modèle québécois »

Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit

Les écarts avec le reste du Canada s'effacent progressivement depuis 25 ans

Alain Guay et Nicolas Marceau

Professeurs titulaires

Département des sciences économiques et CIRPÉE*, Université du Québec à Montréal

Selon les promoteurs d'un certain courant de pensée, le « modèle québécois » de développement économique aurait fait son temps. Pour les détracteurs de ce modèle, la performance de l'économie québécoise serait passable ou même carrément mauvaise, et ses perspectives futures seraient sombres. Ces mêmes détracteurs plaident habituellement en faveur d'une réduction draconienne de la taille de l'État québécois. Ils voient en effet dans l'État un frein au développement économique du Québec¹. Plus encore, l'État québécois, malgré sa grande taille, ne procurerait, selon eux, que peu de bénéfices sur le plan de la justice sociale. Dans cette étude, nous nous penchons sur ces affirmations et montrons qu'elles tiennent difficilement la route.

Notre étude confirme, certes, que le Québec avait et a toujours, quant aux grands indicateurs macroéconomiques habituels – PIB réel *per capita*, taux d'activité, taux d'emploi *per capita*, taux de chômage –, un retard sur certaines provinces comme l'Ontario ou l'Alberta. Cependant, elle montre que l'économie québécoise a comblé une portion importante de ce retard depuis 25 ans.

Par exemple :

- En 2003, le PIB réel *per capita* du Québec est presque égal à la moyenne canadienne ; en fait, le Québec a dépassé le Canada à ce chapitre si on exclut l'Alberta.
- L'écart entre le revenu disponible de l'ensemble du Canada et celui du Québec est passé de 2166 \$ à seulement 1296 \$ par année entre 1981 et 2003.
- L'écart moyen entre les taux de chômage québécois et ontarien a été réduit de 50 % en moins de 12 ans, entre 1991 et 2003, pour se situer à entre 1,5 et 2 % seulement ces dernières années.
- Depuis des années, les investissements en Ontario et au Québec sont du même ordre, avoisinant les 10 % du PIB.
- Le taux de participation au marché du travail des Québécois est sur le point

de rejoindre celui de l'Ontario. L'écart, qui était de 6 % en 1981, n'est plus que de 2,5 %.

- Depuis la fin des années 1980, les dépenses de recherche et développement en proportion du PIB ont toujours été plus élevées au Québec qu'en Ontario, en Alberta ou qu'au Canada dans son ensemble. L'écart, en faveur du Québec, était en 2001 de plus de 0,5 % du PIB.

Nous croyons que l'une des raisons pour lesquelles ce retard a été presque comblé est que le Québec affiche une meilleure performance que les autres provinces quant au taux de diplomation postsecondaire de ses jeunes. Cette bonne performance du système d'éducation québécois ne semblant pas en voie de s'es-souffler, il y a lieu de croire que le Québec parviendra d'ici quelques années à combler complètement le retard qu'il accuse sur les autres provinces.

La différence entre notre étude et d'autres publiées récemment tient dans le fait que plusieurs analystes se concentrent sur quelques données récentes ne reflétant qu'une image instantanée de la situation relative du Québec, alors que nous nous intéressons à l'évolution de l'économie québécoise et des autres provinces ces 25 dernières années. Cette perspective de plus long terme révèle certaines tendances importantes propres à la situation économique québécoise et permet de mieux apprécier la pertinence de nos politiques économiques.

De plus, comme il se doit, nous tenons compte de la réalité historique québécoise, en particulier de la mise en place – relativement tardive – d'un État moderne et d'un système d'éducation accessible à tous dans les années 1960. Cette prise en compte de notre histoire permet de beaucoup mieux comprendre le comportement passé de l'économie québécoise et ses perspectives futures.

Nous étudions également la thèse selon laquelle l'État québécois, par sa lourdeur, nuirait au développement économique du Québec et ne procurerait par ailleurs que peu de bénéfices. D'entrée de jeu, nous constatons que l'État québécois est de taille importante et que le financement de son action se traduit par un fardeau fiscal lourd pour les contribuables québécois. Il est vrai qu'un fardeau fiscal lourd peut se traduire par des pertes d'efficacité, une production réduite et une croissance plus faible. Cependant, il est également nécessaire de prendre en compte les bénéfices générés par l'action gouvernementale. Ces bénéfices peuvent, à l'inverse, prendre la forme d'une production plus importante et d'une croissance plus soutenue – par exemple lorsque l'État investit en éducation – ce que nous documentons dans la section de cette étude portant sur la performance économique du Québec.

L'action gouvernementale peut également mener à une plus grande équité, à une société plus juste, des bénéfices tout aussi valables que peuvent l'être des gains d'efficacité. Nous montrons que l'État québécois, plus imposant que celui de plusieurs autres provinces, semble générer des bénéfices plus importants :

- davantage de redistribution que dans les autres provinces ;
- un taux de pauvreté parmi les plus faibles au Canada ;
- un taux de criminalité moins élevé que dans les autres provinces, etc.

Nous croyons donc qu'une réduction de la taille de l'État pourrait se traduire par des coûts en termes d'équité et de justice sociale.

Nous concluons cette étude par une brève discussion sur ce qui nous semble être le plus important problème auquel le Québec est confronté, soit l'état précaire de ses finances publiques.

La performance économique du Québec

Dans cette section, nous documentons et évaluons l'évolution de la situation économique québécoise des 25 dernières années à l'aide de deux mesures de la production, de trois indicateurs

de la performance du marché du travail et de mesures des ressources consacrées à l'investissement et à la recherche et au développement. Une fois ces constats faits, nous tentons de comprendre le rôle qu'ont pu jouer le taux de syndicalisation et la performance du système d'éducation québécois dans cette évolution.

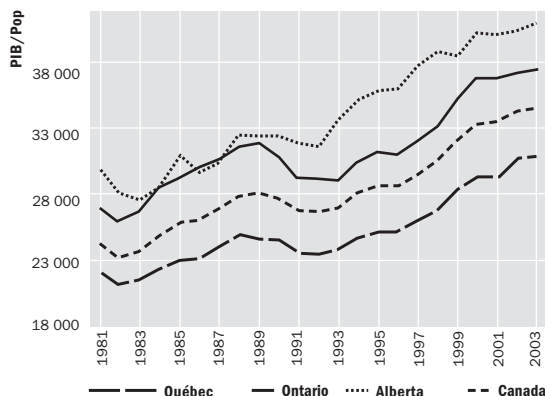
Examinons d'abord deux mesures de production, soient le PIB réel *per capita* et le revenu disponible *per capita*.

Production (PIB réel *per capita*)

Le produit intérieur brut (PIB) constitue une mesure de la valeur totale des biens et services produits dans un espace économique donné (les provinces dans ce cas-ci) pendant une période de temps donnée (habituellement trimestrielle). Cette mesure, lorsque divisée par la population, est un indicateur au sens large des revenus *per capita*.

L'évolution du PIB réel *per capita*, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de

GRAPHIQUE 1 PIB réel per capita (\$ enchaînés - 1997) - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003.

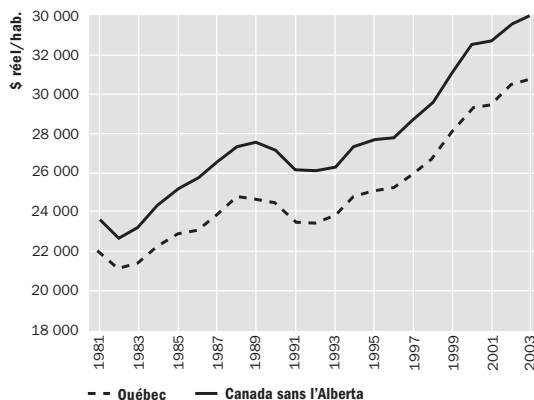


l'ensemble du Canada est présentée dans le Graphique 1. On constate que l'écart dans le PIB réel *per capita* entre le Québec et le Canada s'est considérablement rétréci depuis 1981, et qu'en 2003, le Québec avait pratiquement rattrapé le Canada. Par ailleurs, l'écart Québec-Ontario a peu varié tandis que l'écart Québec-Alberta s'est creusé. On a également calculé le PIB réel *per capita* de l'ensemble du Canada sans l'Alberta, ce qui s'est avéré très instructif. On constate au Graphique 1a que l'écart entre le Québec et l'ensemble du Canada sans l'Alberta a été complètement comblé entre 1981 et 2001, et que depuis lors, le Québec a dépassé le Canada sans l'Alberta. Bref, la situation du Québec par rapport à celle de l'ensemble du Canada s'est améliorée considérablement depuis 25 ans, et cette amélioration est d'autant plus importante que l'Alberta – qui diffère des autres de par ses ressources pétrolières – n'est pas prise en compte dans la comparaison².

Revenu disponible réel *per capita*

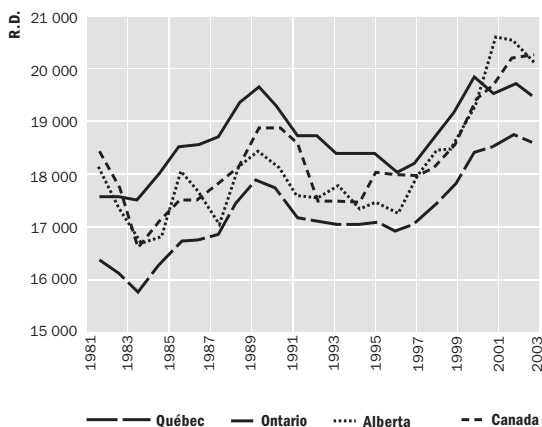
Le revenu disponible est une mesure du revenu des individus une fois soustrait du revenu total le paiement des impôts directs. À l'examen des Graphiques 2 et 2a, on constate que la performance de l'Alberta s'est améliorée relativement aux autres provinces au cours des trois dernières années. Pour sa part, l'écart entre l'Ontario et le Québec est passé de 3815 \$ en 1981 à 2593 \$ en 2003. De même, l'écart entre le revenu disponible de l'ensemble du Canada et celui du Québec est passé de 2166 \$ à 1296 \$ entre 1981 et 2003. Et cette diminution de l'écart entre les revenus disponibles du Canada et du Québec serait encore plus marquée si on excluait l'Alberta.

GRAPHIQUE 1a PIB réel *per capita* (\$ enchaînés - 1997) - Québec et Canada sans l'Alberta, 1981-2003.



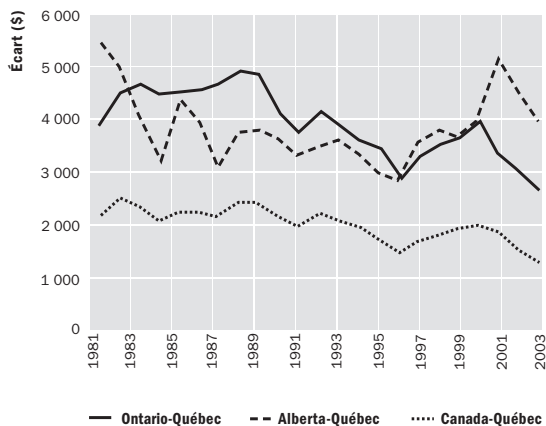
Source : Cansim 384-0013.

GRAPHIQUE 2 Revenu disponible *per capita* - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux.

GRAPHIQUE 2a Écarts entre le Québec, revenu disponible - Québec Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux.

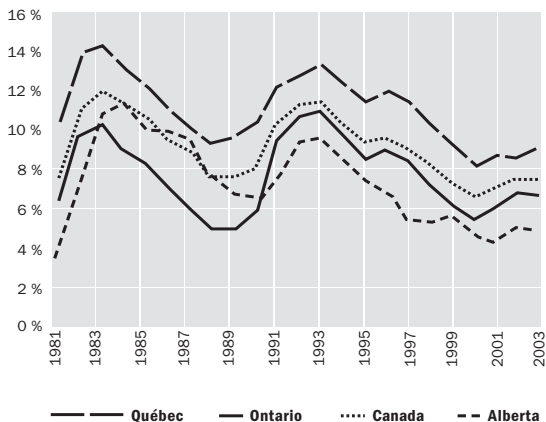
Taux de chômage, taux de participation et emploi *per capita*

Nous étudions ici trois indicateurs du marché du travail : le taux de chômage, le taux de participation et l'emploi *per capita*. Il est important d'examiner conjointement ces trois indicateurs. En effet, une baisse du taux de chômage peut refléter une hausse de l'emploi mais également, pour un niveau d'emploi donné, une baisse du taux de participation sur le marché du travail.

L'évolution des différents taux de chômage provinciaux est présentée au Graphique 3. Il est vrai que le taux de chômage québécois est plus élevé que ceux de l'Ontario, de l'Alberta et du Canada dans son ensemble. Cependant, les écarts entre le taux de chômage québécois et ceux des autres provinces ont diminué de façon significative depuis 1981. Par exemple, l'écart moyen entre les taux de chômage québécois et ontarien de 1981 à 1991 se situait entre 4 % et 4,5 % alors que ces dernières années, il se situait entre 1,5 % et 2 %. Le Québec a donc comblé, en moins de 12 ans, plus de 50 % de son écart avec l'Ontario. On remarque le même phénomène lorsqu'on compare les taux de chômage québécois et ceux de l'Alberta et du Canada dans son ensemble.

En particulier, si l'écart du taux de chômage entre le Québec et l'ensemble du Canada avoisinait les 3 % – en défaveur du Québec – au début des années 1980, cet écart se situe depuis les années 2000 aux alentours de 1 %. Tel que nous le mentionnions précédemment, il est important de savoir si cette amélioration relative du taux de chômage québécois est due à une amélioration de l'emploi ou plutôt à une

GRAPHIQUE 3 Taux de chômage de la population active - Québec, Ontario, Canada et Alberta, 1981-2003



Source : Statistique Canada, EPA.

baisse des demandeurs d'emploi et donc du taux de participation au marché du travail.

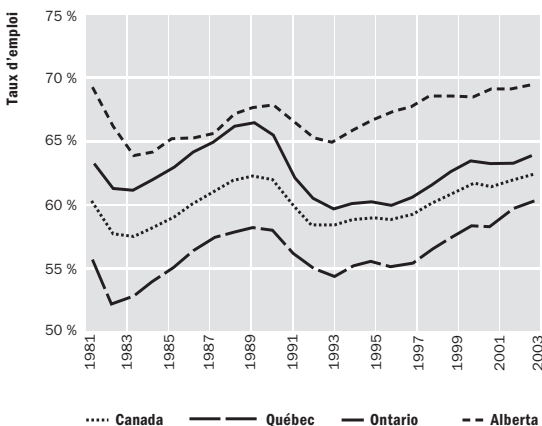
Dans l'ensemble, on note une amélioration relative du Québec en ce qui a trait à l'emploi *per capita* et à la participation au marché du travail. L'évolution de l'emploi *per capita* – l'emploi divisé par la population de 15 ans et plus – est présentée au Graphique 4. Ces données quant à l'emploi *per capita* sont encore plus révélatrices de l'amélioration du marché du travail québécois. En effet, le Québec affichait un retard de près de 5 % par rapport à l'ensemble du Canada en 1981, alors que l'écart se situait à environ 2 % en 2003. Par rapport à l'Ontario, l'écart de plus de 8 % en 1981 n'est aujourd'hui que d'environ 3 %.

Nous présentons les taux de participation au marché du travail des 15 ans et plus au Graphique 5. On observe que le Québec affiche un retard par rapport à l'Ontario et l'Alberta. Cependant, l'écart a été réduit depuis 1981. En effet, l'écart entre l'Ontario et le Québec, qui avoisinait 6 % en 1981, n'est aujourd'hui que de 2,5 %. Si la tendance se maintient, le taux de participation au marché du travail des Québécois devrait rejoindre prochainement celui des Ontariens.

En bref, les retards du Québec quant aux trois indicateurs du marché du travail considérés ont diminué de façon significative, notamment depuis 10 ans. Conclure, face à un tel constat, que la politique économique québécoise était inadaptée à son environnement n'est tout simplement pas possible.

Il est possible de pousser plus loin l'analyse en décortiquant les trois indicateurs du marché du travail pour différents groupes d'âge. Un examen at-

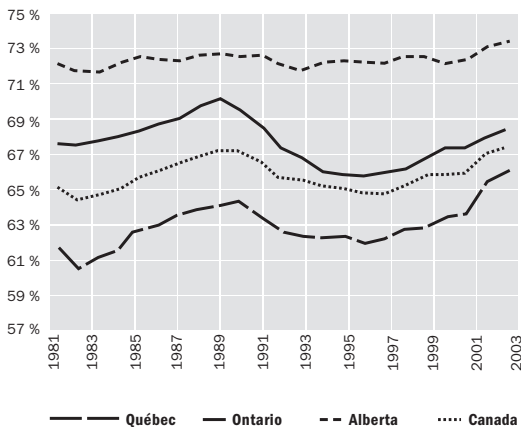
GRAPHIQUE 4 **Emploi *per capita*, population de 15 ans et +**
- Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, EPA.

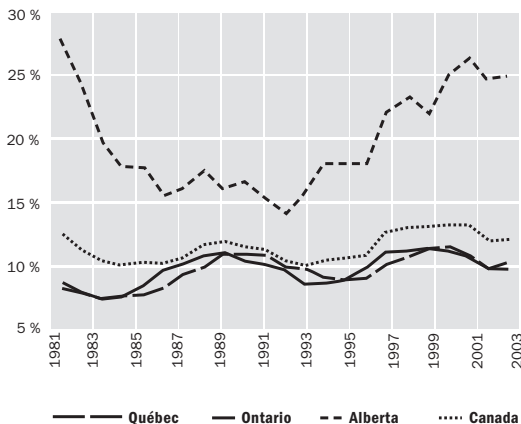
tentif de l'évolution du taux de participation, de l'emploi *per capita* et du taux de chômage des québécois de 15 à 44 ans permet de mieux comprendre l'amélioration de la situation relative du Québec. En effet, pour ces trois mesures de la performance du marché du travail et pour les cohortes de 15-44 ans, les écarts ont diminué de manière substantielle au cours des 20 dernières années. Par exemple, le taux de participation au marché du travail des Québécois de 15-44 ans affichait, en 1981, un retard de 8 % sur celui des Ontariens et de 5 % sur celui de l'ensemble des Canadiens. Ces taux étaient à toutes fins utiles identiques en 2003. Les écarts quant aux trois mesures de performance sont par ailleurs demeurés à peu près constants pour les cohortes de 45 ans et plus. Or, comme ces cohortes de 45 ans et plus ont été graduellement remplacées par

GRAPHIQUE 5 Taux de participation des 15 ans et + au marché du travail (ACT/POP) - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, EPA.

GRAPHIQUE 6 Investissements privés en pourcentage du PIB - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, Cansim.

des cohortes plus jeunes (et plus performantes quant à ces mesures), la situation relative de l'ensemble du marché du travail québécois s'est améliorée et devrait vraisemblablement s'améliorer encore.

Investissement

Le comportement des investissements privés en proportion du PIB pour l'Alberta, l'Ontario, le Québec et l'ensemble du Canada est présenté au Graphique 6. On note que depuis des années, les investissements en Ontario et au Québec sont du même ordre, avoisinant les 10 % du PIB ces dernières années. Seule l'Alberta se démarque clairement avec un taux d'investissement avoisinant les 25 % du PIB, taux au moins deux fois plus élevé que ceux du Québec et de l'Ontario. Ce comportement des investissements en Alberta a pour effet direct d'augmenter substantiellement le taux d'investissement calculé pour l'ensemble du Canada. En excluant les investissements en Alberta, on se rend compte que le Québec affiche une performance aussi bonne que les autres provinces canadiennes.

Recherche et développement

Selon la théorie économique moderne³, un facteur important du développement économique d'une région est le montant des ressources investi en recherche et développement (R&D). Depuis la fin des années 1980, les dépenses de R&D en proportion du PIB ont toujours été supérieures au Québec qu'en Ontario, en Alberta ou dans le Canada dans son ensemble (voir le Graphique 7). Et l'écart entre le Québec et les autres provinces semble se

creuser dans le temps. Ainsi, l'écart Québec-Canada, pratiquement nul en 1989, était en 2001 de plus de 0,5 % du PIB. Notons que le Québec domine les autres provinces tant pour les dépenses de R&D gouvernementales que pour celles des entreprises.

Syndicalisation

Selon certains, une société ayant un taux de syndicalisation plus élevé a une croissance de la production et de l'emploi plus faible⁴. Cette forte syndicalisation entraînerait également une hausse du salaire réel sans hausse de productivité correspondante, une baisse de l'investissement en capital physique et une réduction de dépenses en recherche et développement. Qu'en est-il vraiment ?

Il n'est pas démontré que le fort taux de syndicalisation québécois explique les retards – en voie d'être comblés – du Québec. Au Graphique 8, on constate un taux de syndicalisation au Québec beaucoup plus élevé que dans les autres provinces. Cet écart dans le taux de syndicalisation ne tend pas à diminuer depuis 1997, alors que les écarts de la performance économique du Québec avec les autres provinces depuis 1997 tendent, eux, à diminuer. Par exemple, l'écart de l'emploi *per capita* entre le Québec et l'Ontario était d'environ 5 % en 1997 et il se situe aujourd'hui à près de 3 %. L'écart de chômage est passé de 2,5 % à environ 1,5 % et l'écart du taux de participation au marché du travail de 4 % à 2,5 % depuis 1997.

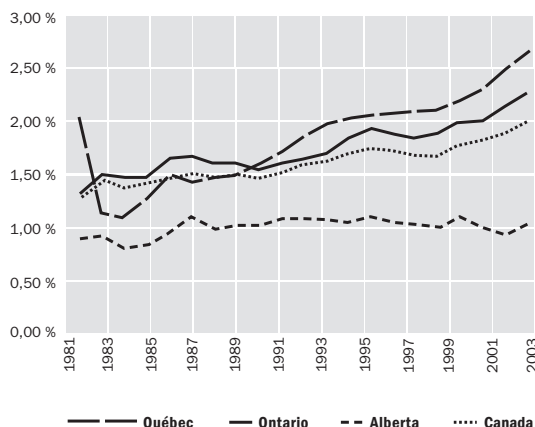
Par contre, depuis 1981, l'écart du taux de syndicalisation Québec-Ontario a augmenté alors que les indicateurs du marché du travail que sont

le taux de chômage, l'emploi *per capita* et le taux de participation au marché du travail, montrent une amélioration relative du marché du travail québécois.

Autres exemples, on a vu que le taux d'investissement privé en proportion du PIB est du même ordre au Québec et dans le reste du Canada, exception faite de l'Alberta, et que les dépenses de R&D en proportion du PIB ont toujours été supérieures au Québec qu'en Ontario, en Alberta ou dans le Canada dans son ensemble. Le taux québécois élevé de syndicalisation ne semble donc pas avoir été un frein à la capacité du Québec de réduire les écarts existants sur le plan de sa performance économique.

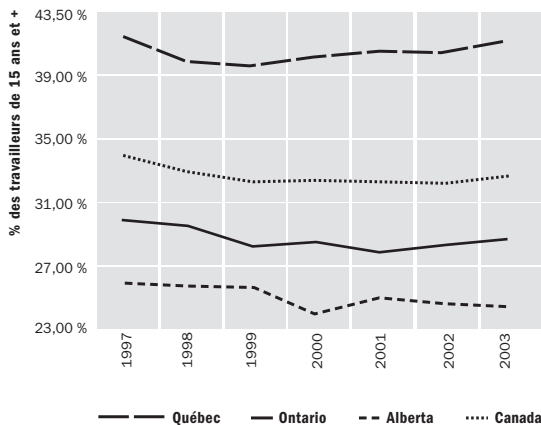
Comment alors expliquer l'amélioration relative du marché du travail au Québec malgré un taux de syndicali-

GRAPHIQUE 7 Dépenses en R&D en proportion du PIB, toutes sources de financement - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, Cansim.

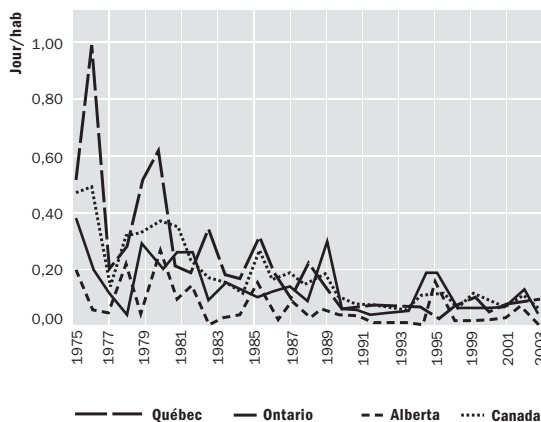
GRAPHIQUE 8 Taux de syndicalisation - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, Cansim.

sation plus élevé? Notons tout

GRAPHIQUE 9 Jours d'arrêt de travail *per capita* - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1975-2003



Source : Statistique Canada, calcul par les auteurs

d'abord que le nombre de jours de grève *per capita* – un indicateur du climat des relations de travail – au Québec et celui observé dans les autres provinces canadiennes sont très similaires depuis 1981 (voir le Graphique 9). En fait, il est possible que des taux de syndicalisation élevés permettent une meilleure concertation entre les partenaires sociaux et qu'en découlent de meilleures relations de travail. Une illustration de cette possibilité est que le salaire réel moyen du secteur public québécois est inférieur à celui du secteur public ontarien (voir Graphique 10), l'écart croissant dans le temps malgré un taux de syndicalisation plus élevé au Québec qu'en Ontario (voir Graphique 8).

Éducation

Une explication plus intéressante des retards de l'économie québécoise et de la réduction de ces retards ces dernières années peut être trouvée dans l'examen des niveaux de scolarisation de sa main-d'œuvre. En effet, le Québec avait et a encore, mais dans une moindre mesure, un retard historique important à combler en éducation.

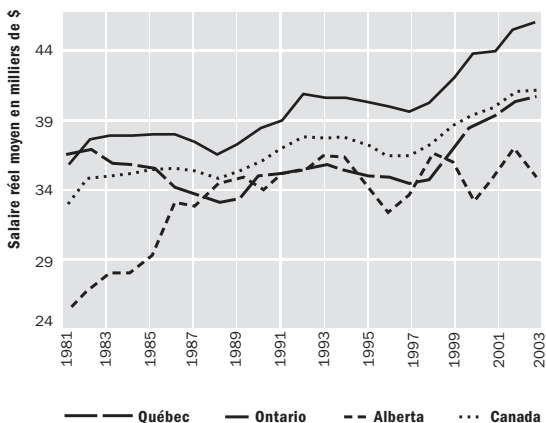
En 1990, la proportion de la population des 15 ans et plus ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires était plus faible au Québec qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. En 2003, le Québec avait rattrapé et même dépassé ces trois provinces à ce chapitre (voir le Graphique 11). Ce spectaculaire renversement est explicable par les forts taux de diplomation des jeunes Québécois. En effet, les jeunes Québécois (15-44 ans) sont relativement plus

nombreux à obtenir un diplôme d'études postsecondaires que les jeunes des autres provinces (voir le Graphique 11a). Par contre, les Québécois plus âgés (45 ans et plus) sont moins nombreux que les résidents des autres provinces à avoir obtenu ce même diplôme. Parce que des cohortes jeunes (relativement plus éduquées que celles des autres provinces) remplaçaient graduellement des cohortes plus âgées (relativement moins éduquées que celles des autres provinces) dans la population active, la position du Québec par rapport aux autres provinces s'est améliorée depuis 1990. Plus important encore, parce que le remplacement des cohortes se poursuit, la situation économique relative du Québec par rapport aux autres provinces ira probablement en s'améliorant⁵.

Il existe une relation bien documentée entre le niveau d'éducation, la participation au marché du travail, l'emploi, la productivité et le taux de chômage⁶. Il est généralement admis qu'à un niveau d'éducation plus élevé correspondent un niveau de participation et d'emploi plus élevé, une productivité plus forte, et un taux de chômage plus faible. Il devient alors possible d'expliquer, au moins partiellement, l'évolution de la position relative du Québec et des autres provinces quant à la participation, l'emploi, le chômage et la production⁷.

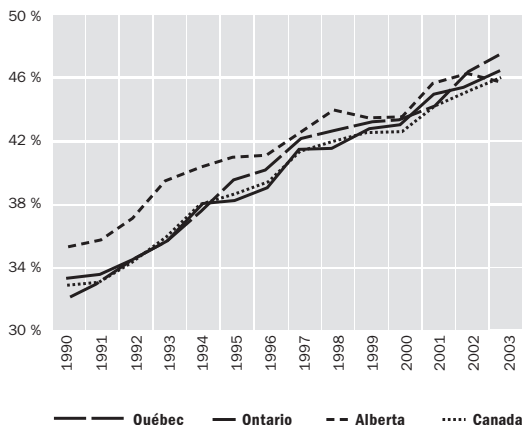
Si la performance du Québec aux chapitres de la participation, de l'emploi, du chômage ou des revenus a été moins bonne que celle des autres provinces ces 50 dernières années, cela est probablement attribuable en grande partie à un retard historique en

GRAPHIQUE 10 Salaire réel moyen - Ensemble du secteur public - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



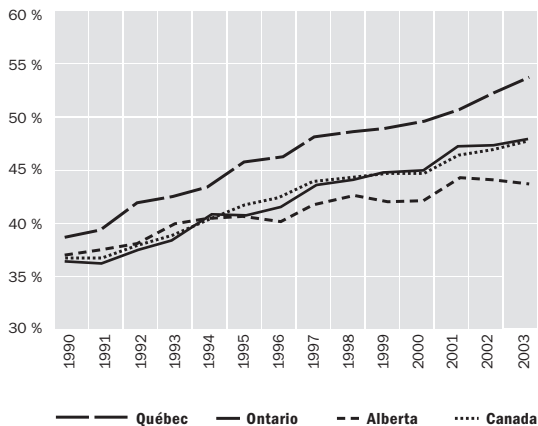
Source : Statistique Canada, calcul par les auteurs.

GRAPHIQUE 11 Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant complété des études postsecondaires - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1990-2003



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 11a Pourcentage de la population de 15 à 44 ans ayant complété des études postsecondaires - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1990-2003



Source : Statistique Canada.

termes d'éducation. Les cohortes québécoises nées avant 1960, nombreuses mais relativement moins éduquées, ne pouvaient tout simplement pas rivaliser avec les cohortes correspondantes des autres provinces.

La mise en place d'un système d'éducation moderne et accessible à tous au Québec dans les années 1960 a changé la donne. Les taux de fréquentation et de diplomation des jeunes Québécois ont grimpé jusqu'à dépasser ceux des provinces voisines⁸.

Avec une population de plus en plus éduquée, le Québec a graduellement amélioré sa performance aux chapitres de la participation, de l'emploi, du chômage ou des revenus. Il est désormais tout à fait possible que grâce à ses jeunes plus éduqués, le Québec en vienne à dépasser, dans un futur rapproché, plusieurs provinces le devançant actuellement.

En résumé

Quant aux PIB réel *per capita*, au revenu disponible *per capita* et aux indicateurs de performance du marché du travail, le Québec accuse toujours un retard relativement à ses principaux partenaires. Cependant, on constate que l'écart entre le Québec et les autres provinces a diminué de manière significative depuis 20 ans. De plus, le Québec affiche un taux de diplomation postsecondaire de ses jeunes plus élevé qu'ailleurs au Canada et c'est au Québec que les dépenses de R&D en proportion du PIB sont les plus élevées au Canada. Selon nous, ces deux facteurs ont contribué de manière significative au rattrapage du Québec. Il est donc probable que l'écart entre le Québec et les autres provinces continuera de rétrécir dans un futur prévisible. Et si la tendance se maintient, le Québec pourrait rejoindre et éventuellement dépasser les autres provinces.

La taille de l'État : les bénéfices

Un argument souvent avancé est que la taille de l'État québécois agit comme un frein au développement économique du Québec. Bien entendu, un État de

taille importante entraîne certains coûts mais il génère également certains bénéfices. L'important est de savoir si les coûts et les bénéfices découlant de

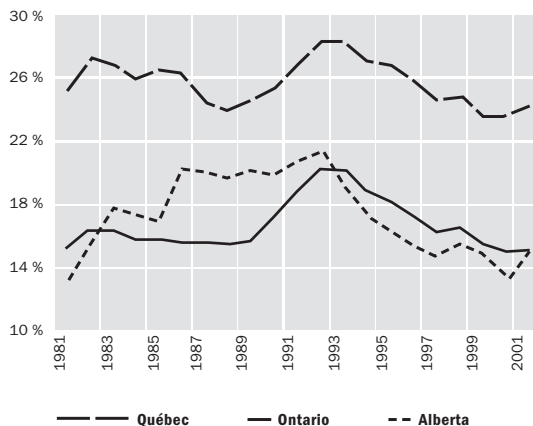
la taille de l'État correspondent bien aux préférences des citoyens. Dans ce qui suit, nous discutons tout d'abord de la taille de l'État québécois. Nous passons ensuite en revue quelques-uns des bénéfices découlant de son action. Bien que nous soyons conscients de leur importance, nous ne présentons pas ici une analyse des coûts de l'action gouvernementale ; ces coûts ont été bien documentés ailleurs.

Taille de l'État québécois

Une donnée fréquemment utilisée pour mesurer la taille d'un État est le ratio des dépenses gouvernementales sur le PIB. Utilisant cette mesure (voir le Graphique 12), on constate que l'État québécois est relativement plus imposant que celui de l'Ontario ou de la province canadienne moyenne. Notons cependant qu'en 2001, le Québec se situait au 5^e rang des provinces canadiennes (du plus petit État au plus imposant), l'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan étant dotés d'un État de moindre taille que le Québec. De plus, la taille de l'État en Colombie-Britannique et en Saskatchewan avoisine la taille de l'État québécois. À cet égard, la taille de l'État québécois ne se démarque pas significativement de la taille de l'État de la majorité des provinces canadiennes. Seules l'Alberta et l'Ontario disposent d'un État de taille significativement plus petite que le Québec.

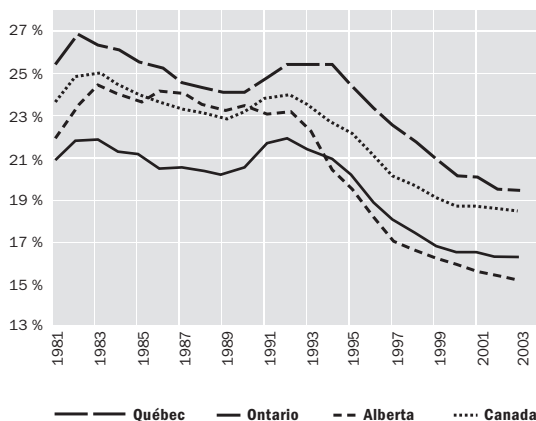
Il est également intéressant de souligner que, selon les données disponibles (voir le Graphique 13), en 2003, la proportion de la force de travail québécoise œuvrant dans le secteur public était de 24,2 %, plaçant le Québec au 7^e rang parmi les dix provinces cana-

GRAPHIQUE 12 Dépenses totales des gouvernements provinciaux et locaux en proportion du PIB - Québec, Ontario et Alberta, 1981-2003



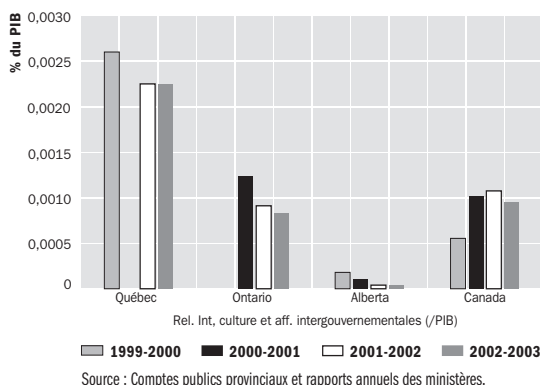
Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux.

GRAPHIQUE 13 Proportion de la force de travail œuvrant dans le secteur public - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1981-2003



Source : Statistique Canada, Cansim.

GRAPHIQUE 14 Dépenses provinciales au titre des relations internationales, affaires intergouvernementales et culture - Québec, Ontario, Alberta et moyenne canadienne - % du PIB



l'Alberta et de l'Ontario. L'importance relative de la taille de l'État québécois par rapport à celui de ces deux provinces peut être expliquée, en partie, par le fait que celui-ci assume certaines missions découlant du désir de maintenir et promouvoir la spécificité du Québec. Par exemple, l'État québécois investit plus dans les domaines de la culture et de la langue. De plus, cette plus grande taille de l'État québécois peut se traduire par des bénéfices en termes d'équité et de justice sociale.

Culture, langue et défense des intérêts du Québec

À l'examen du Graphique 14, on constate que le gouvernement du Québec consacre plus de ressources en proportion du PIB (c'est la même chose en *per capita*) que les autres provinces aux dossiers de la culture, des affaires intergouvernementales et des affaires internationales⁹. Cela s'explique évidemment par le désir de protéger et promouvoir la spécificité québécoise, mission apparemment moins pertinente dans les autres provinces. Notons que la spécificité québécoise peut également avoir pour conséquence d'accroître le coût de l'action gouvernementale dans d'autres sphères, mais de façon moins explicite¹⁰.

Coefficient de GINI et redistribution

Un des rôles importants de l'État est de redistribuer la richesse des nantis à ceux dans le besoin. Il est probablement juste de dire que plus un État est grand, plus et mieux il peut accomplir sa fonction redistributive. Une mesure fréquemment utilisée pour décrire l'inégalité de la distribution des revenus est le coefficient de GINI (une mesure

TABLEAU 1 Coefficient de GINI, Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1980 et 2001

	1980	2001
Canada, revenu du marché	0,437	0,496
Canada, revenu total	0,379	0,417
Canada, revenu après impôt	0,353	0,382
Québec, revenu du marché	0,453	0,513
Québec, revenu du total	0,379	0,417
Québec, revenu après impôt	0,344	0,374
Ontario, revenu du marché	0,414	0,484
Ontario, revenu du total	0,365	0,416
Ontario, revenu après impôt	0,342	0,380
Alberta, revenu du marché	0,435	0,464
Alberta, revenu du total	0,399	0,405
Alberta, revenu après impôt	0,373	0,375

GINI = 0 si parfaite égalité GINI = 1 si parfaite inégalité

Source : Statistique Canada.

diennes (si bien que six provinces ont des proportions plus élevées).

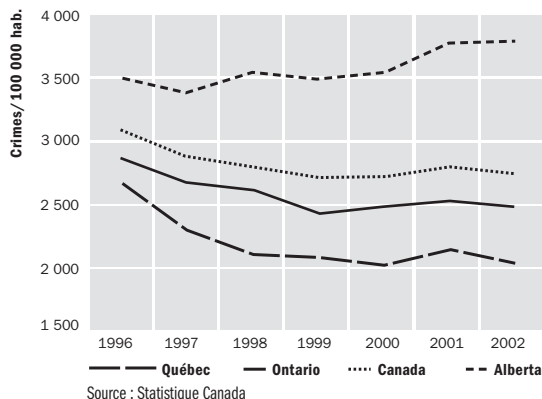
Nous venons de le voir, l'État québécois n'est pas de taille significativement plus importante que celui de la plupart des autres provinces, exception faite de

de 0 indique la parfaite égalité alors qu'une mesure de 1 indique la parfaite inégalité; en pratique, le coefficient de GINI se situe donc entre 0 et 1 et un coefficient plus petit indique une distribution plus égalitaire des revenus). À l'aide de celui-ci, on peut quantifier l'action redistributive de l'État en comparant le coefficient de GINI calculé avec les revenus bruts (revenu du marché de Statistique Canada) avec ce même coefficient calculé avec les revenus après impôt (lequel sera plus petit si les impôts redistribuent des riches aux pauvres, ce qui est le cas en pratique). Plus l'écart entre ces coefficients est grand, plus l'action redistributive est importante¹¹. Examinant les coefficients de GINI calculés avec les revenus bruts et après impôt en 2001 (Tableau 1), on constate que l'écart entre les coefficients est plus grand pour le Québec ($0,139 = 0,513 - 0,374$) que pour l'Ontario ($0,104 = 0,484 - 0,380$) ou pour l'Alberta ($0,089 = 0,464 - 0,375$). Selon cette mesure, le Québec, grâce à son État de taille plus importante, parvient donc à redistribuer plus que ses voisins¹².

Taux de pauvreté

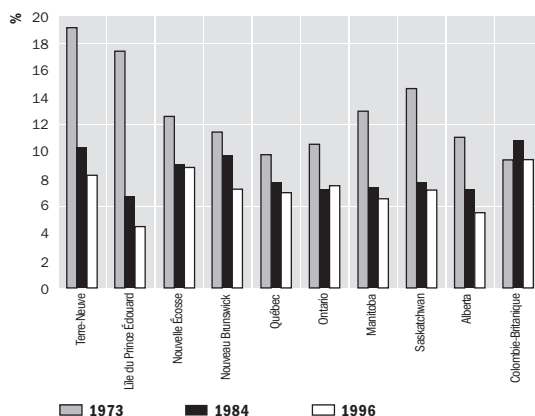
Après avoir calculé les dépenses nécessaires à l'achat d'un panier de biens et services essentiels, Sarlo (2001) argue qu'une personne devrait être considérée pauvre si elle ne peut se procurer le panier en question. Tenant compte des disparités de prix entre les provinces, il construit des taux de pauvreté provinciaux en calculant le nombre d'individus ne pouvant se procurer le panier de biens essentiels dans sa province. On constate à l'examen des résultats de Sarlo (voir le Graphique 15) qu'en 1973, 1984 et 1996 (seules an-

GRAPHIQUE 16 Taux de criminalité pour 100 000 habitants, total des infractions au code criminel - Québec, Ontario, Alberta et Canada, 1996-2002



nées pour lesquelles les calculs ont été publiés), le Québec est une des provinces canadiennes affichant un taux de pauvreté parmi les plus bas. Par exemple, en 1973, le Québec avait le taux de pauvreté le plus

GRAPHIQUE 15 Pauvreté dans les provinces - 1973, 1984 et 1996



faible de toutes les provinces canadiennes. Plus récemment, en 1996, le Québec faisait encore très bonne figure, son taux de pauvreté étant plus faible que celui de sept provinces (parmi lesquelles l'Ontario et la Colombie-Britannique) et de la moyenne canadienne.

Taux de criminalité

Les sociétés dans lesquelles on aide peu les moins nantis et les malchanceux, dans lesquelles la mobilité sociale est faible, seront habituellement affligées de taux de criminalité élevés¹³. Il est alors instructif de constater que quant au taux d'infractions au code criminel (de toutes natures), le Québec affiche depuis plusieurs années un taux moindre que l'Ontario, l'Alberta ou le Canada dans son ensemble (voir le Graphique 16). Cela s'explique autant par un taux québécois de crimes avec violence plus faible que celui des autres provinces, que par un taux québécois de crimes contre les biens moindre que les taux albertain et canadien, et du même ordre que celui de l'Ontario.

En résumé

L'État québécois est de taille plus grande que celui de l'Ontario ou de la province canadienne moyenne. L'État québécois n'est cependant pas hors norme au Canada. En effet, cinq provinces ont des États encore plus importants que le Québec et six provinces ont des proportions de leur force de travail œuvrant dans le secteur public plus importantes que le Québec. Notons que l'État québécois est imposant parce qu'il assume certaines missions – à la culture, aux affaires intergouvernementales et aux affaires internationales – auxquelles les autres provinces attachent moins d'importance. Et s'il est vrai qu'un État plus imposant se traduit par un fardeau fiscal plus élevé, il est également vrai – et vérifiable par un grand nombre d'indicateurs – qu'un État imposant se traduit par des bénéfices plus importants : une plus grande action redistributive que dans les autres provinces, un taux de pauvreté parmi les plus faibles au Canada, un taux de criminalité moins élevé que dans les autres provinces canadiennes, etc.

Les finances publiques : une préoccupation

Si la situation économique québécoise que nous avons dépeinte est, à bien des égards, rassurante, l'état des finances publiques québécoises demeure, lui, préoccupant. Évidemment, la solution à ce problème dépend en grande partie

de la vision que l'on a du rôle de l'État dans une économie.

Nous croyons que le gouvernement québécois doit continuer à assumer pleinement ses responsabilités en santé et en éducation – cela est d'ailleurs l'ob-

jet d'un fort consensus au Québec. Deuxièmement, les investissements passés en éducation ayant permis au Québec de progresser, il nous apparaît prioritaire de maintenir et même d'accroître nos efforts sur ce front. Troisièmement, comme rien ne laisse croire que la croissance rapide des coûts de la santé sera jugulée à court terme, nos finances publiques demeureront dans un état précaire pour quelques années encore. Quatrièmement, nombre de scénarios de croissance des dépenses et des revenus montrent qu'à structure gouvernementale constante, le Québec pourrait prochainement renouer avec des déficits budgétaires.

Certains sont d'avis que la seule solution à nos problèmes passe par des réductions d'impôts. Or, dans le contexte actuel, une réduction d'impôts, laquelle se traduirait nécessairement par une baisse de revenus¹⁴, ne pourrait qu'accroître les difficultés financières de l'État québécois. D'autres ont suggéré de réduire les dépenses dans des secteurs autres que la santé et l'éducation, par exemple à l'aide sociale ou à l'aide à la famille. Mais les dépenses dans ces secteurs ne représentent que 37 % des dépenses compressibles du gouvernement québécois. Il sera par conséquent très difficile de réduire significativement les dépenses dans ces autres secteurs. Nous notons aussi que des compressions importantes dans ces autres secteurs se traduiraient par une nette détérioration de l'équité et des autres bénéfices de l'action gouvernementale que nous documentons dans cette étude.

La question du déséquilibre fiscal n'est par ailleurs pas encore réglée. Plus

que jamais aujourd'hui, il est évident que les finances publiques québécoises ne se porteront mieux que lorsque le gouvernement fédéral aura libéré une portion significative de l'espace fiscal qu'il occupe.

En attendant, des réformes sont requises, en santé notamment mais aussi dans la livraison des autres services publics et en fiscalité. Il est nécessaire que nous parvenions à taxer, à redistribuer et à fournir des services publics de qualité plus efficacement – c'est-à-dire à moindre coût. C'est là la condition nécessaire au maintien des services publics et de la redistribution de la richesse aux niveaux désirés par les Québécois.

Si nous parvenions à faire autant à moindre coût, se poserait alors la question de l'usage de ces gains d'efficacité. Il se pourrait alors que plutôt que de réduire les impôts, il soit plus judicieux d'entreprendre le remboursement de notre dette car celle-ci pèse très lourd. Ce débat devra être fait. Il nous semble cependant que le règlement de la question du déséquilibre fiscal et les réformes importantes de l'action gouvernementale devraient précéder ce débat.

L'objectif de ce texte était de jeter un regard sur la situation économique relative du Québec des 25 dernières années. En particulier, l'assertion selon laquelle la performance économique du Québec comparativement à l'ensemble du Canada se détériore a été examinée.

Une étude de la performance économique du Québec à l'aide de plusieurs mesures révèle que la situation écono-

mique relative du Québec s'améliore. Il y a encore des écarts entre la performance du Québec et l'ensemble du Canada, en particulier avec l'Ontario et l'Alberta. Cependant, une partie importante de ces écarts a été comblée depuis 25 ans.

Selon nous, une piste intéressante d'explication de ce phénomène réside dans l'amélioration indéniable des niveaux de scolarisation de la main-d'œuvre québécoise. Les cohortes plus récemment arrivées sur le marché du travail (de 15 à 44 ans) ont maintenant complété des études postsecondaires dans une plus grande proportion que celles des autres provinces. Pour ces

cohortes, les écarts des trois indicateurs du marché du travail ont été entièrement comblés ou le seront bientôt. Comme ces cohortes seront actives pendant encore longtemps, il est raisonnable d'envisager le futur avec optimisme.

* CIRPÉE: Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi. Les auteurs remercient Jean-Denis Garon pour son excellent travail. Ils remercient également Harold Coulombe, Pierre Fortin, Paulette Girard, Michel Marceau et Michel Venne pour leurs commentaires. Ils assument seuls la responsabilité du contenu de ce texte.

Notes

¹ Le texte de McMahon (2003), écrit pour le compte du Fraser Institute, en est un exemple éloquent. Bien que cela ne soit pas son seul rôle, nous espérons que notre étude permettra de corriger, en partie, les perceptions qu'a pu créer l'argumentaire de McMahon dans l'opinion publique et chez nos décideurs.

² Dans les graphiques 1 et 1a, la méthode de l'enchaînement des valeurs nominales de production est utilisée. Cette méthode a été développée et adoptée durant la dernière décennie en réponse à la dispersion grandissante des niveaux des prix entre les différentes branches industrielles au Canada, notamment dans le secteur technologique. Plutôt que de comparer le PIB à une période de référence unique (e.g. 1997=100), la variation réelle de la production pour la période observée est établie à l'aide des niveaux de prix ainsi que de la variation qualitative de la production.

³ Voir par exemple Aghion et Howitt (1997) et Romer (1986, 1990).

⁴ Le texte de McMahon en est un bon exemple.

⁵ Notons cependant la mauvaise performance du Québec au niveau secondaire. Le taux québécois de décrochage au secondaire est très élevé et un redressement devra être effectué rapidement pour que le Québec maintienne son excellente performance au niveau postsecondaire.

⁶ Les données américaines sont très convaincantes à cet égard. Nous invitons le lecteur à consulter les données du Bureau of Labor Statistics ou du National Center for Education Statistics (les adresses de leur site Internet respectif apparaissent dans la liste de références). Card et Lemieux (2001) fournissent quant à eux des estimations, du taux de rendement de l'éducation au Canada.

⁷ Lucas (1988) a explicité le rôle de l'éducation comme facteur de croissance économique.

⁸ Fortin (2000) discute des retards et du rattrapage du Québec sur le plan de la scolarisation. On peut consulter un bref historique du système d'éducation québécois sur le site Internet du ministère de l'Éducation du Québec ou sur celui de l'Encyclopédie canadienne (voir les adresses des sites en références). Pour une description détaillée de l'évolution des systèmes d'éducation des provinces canadiennes, voir Johnson (1968).

⁹ Lisée (2003) présente une comparaison de l'action de l'État au Québec et en Ontario. Il documente de manière détaillée les nombreux services publics fournis aux Québécois auxquels les Ontariens n'ont pas accès à moins de se les procurer privément.

¹⁰ Il est par exemple possible que la mobilité réduite des francophones vers le reste du Canada rende désirable la mise en place de politiques publiques spécifiques au Québec, par exemple les politiques du marché du travail ou encore l'impôt sur le revenu des particuliers. Il est évidemment possible que ces politiques spécifiques au Québec soient coûteuses.

- ¹¹ Cette mesure de l'action redistributive de l'État est imparfaite, nous en sommes conscients, mais elle est aussi la seule qui soit disponible.
- ¹² Nous ne tenons pas compte ici de la redistribution découlant de la fourniture de services publics à la population. Or, et bien que cela soit difficile à mesurer, ces services peuvent contribuer de manière importante à accroître l'équité. Sur ces questions, voir Boadway et Marchand (1995) et Marceau et Boadway (1994).
- ¹³ Freeman (1996) montre de manière convaincante que les taux de criminalité élevés aux États-Unis découlent en grande partie de la pauvreté et de la précarité dans lesquelles vivent un grand nombre d'Américains.
- ¹⁴ Quoi qu'en disent certains, tout indique que pour tous les impôts utilisés au Québec, une baisse des taux statutaires se traduirait par une baisse des revenus (en d'autres termes, le gouvernement québécois exploite le côté gauche de la courbe de Laffer).

Références

- AGHION, P., et P. HOWITT. *Endogenous Growth Theory*, Cambridge, MIT Press, 1997.
- BOADWAY, R. et M. MARCHAND. «The Use of Public Expenditures for Distributive Purposes», *Oxford Economic Papers*, 1995.
- BUREAU OF LABOR STATISTICS. «Education Pays...», [en ligne] www.bls.gov/emp/emptab7.htm
- CARD, D., et T. LEMIEUX (2001), «Education, Earnings, and the Canadian G.I. Bill», *Canadian Journal of Economics* 34, 313-344.
- ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE, «Histoire de l'éducation, Origines», [en ligne] www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm
- FORTIN, P. (2000), «La révolution tranquille et le virage économique du Québec», dans Y. Bélanger, R. Comeau et C. Métivier (dir.), *La révolution tranquille 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB éditeur.
- FREEMAN, R.B. (1996), «Why Do So Many Young American Commit Crimes and What Might We Do About It?», *Journal of Economic Perspectives* 10, 25-42.
- JOHNSON, F.H. (1968), *A Brief History of Canadian Education*, Toronto: McGraw-Hill.
- LISÉE, J.-F. (2003), «Un mauvais procès au modèle québécois : Étude des pièces à conviction», dans M.Venne (dir.), *Justice, démocratie et prospérité : L'avenir du modèle québécois*, Montréal : Québec-Amérique.
- LUCAS, R.E. (1988), «On the Mechanics of Economic Development», *Journal of Monetary Economics* 22, 3 42.
- McMAHON, F. (2003), «Quebec Prosperity: Taking the Next Step», Centre for Budgetary Studies, The Fraser Institute.
- MARCEAU, N. et R. BOADWAY (1994), «Minimum Wage Legislation and Unemployment Insurance as Instruments for Redistribution», *Scandinavian Journal of Economics* 96, 67 81.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, «Historique», [en ligne] www.meq.gouv.qc.ca/rems/brochu/histori.htm
- NATIONAL CENTER FOR EDUCATION STATISTICS, «Employment of Young Adults, by Educational Attainment», [en ligne] http://nces.ed.gov/programs/quarterly/vol_2/2_2/q6-2.asp.
- ROMER, P.M. (1986), «Increasing Returns and Long Run Growth», *Journal of Political Economy* 94, 1002 1037.
- ROMER, P.M. (1990), «Endogenous Technical Change», *Journal of Political Economy* 98, S71 S102.
- SARLO, C.A. (2001), «Measuring Poverty in Canada», The Fraser Institute

Le Canada, refuge contre l'hyperpuissance américaine ?

Christian Rioux

Journaliste, Le Devoir

Les nationalistes québécois traînent depuis longtemps un vieux contentieux avec l'analyse de la conjoncture internationale. Ce malaise n'est pas nouveau et il est peut-être intrinsèquement lié à la nature du projet souverainiste qui n'a pas le choix de ses alliés.

C'est pourquoi il est assez rare de voir les nationalistes québécois se pencher sur l'analyse des forces en présence dans le monde et se prononcer sur les grands problèmes qui confrontent la planète. Est-ce par atavisme provincial ou par simple négligence ? Rarement les nationalistes qui souhaitent l'accession du Québec au rang de pays se sont-ils préoccupés du monde dans lequel surgirait ce nouvel État souverain. Trop absorbés par le combat quotidien, les souverainistes se sont encore moins attardés à définir ce que serait la politique internationale du nouvel État nord-américain dont ils souhaitent la naissance en précisant où il se situerait sur les grands enjeux de politique mondiale.

Cette lacune n'est pas sans conséquences. L'une d'entre elles est évidente : les souverainistes québécois se

distinguent assez peu sur ces questions de leur voisin canadien et il leur arrive souvent de reprendre intégralement à leur compte les discours d'Ottawa. Or, si les souverainistes québécois souhaitent se séparer de l'ensemble canadien, ce n'est probablement pas seulement parce qu'ils voient autrement l'avenir du système de santé, de l'école et de la fiscalité. C'est peut-être (et ce devrait être) aussi parce qu'ils ont leur propre vision du monde et qu'ils entendent agir sur celui-ci autrement que s'ils faisaient partie de l'ensemble canadien.

Cette question a rarement été autant d'actualité qu'aujourd'hui. Le 11 septembre, la guerre en Afghanistan, la guerre en Irak ont transformé les questions internationales en véritables enjeux nationaux. À la faveur de la nouvelle politique étrangère américaine issue du 11 septembre et du vaste mouvement d'opposition qu'a provoqué la guerre en Irak, plusieurs sont tentés de se laisser porter par la vague et de croire que l'opposition aux États-Unis au nom du multilatéralisme peut à elle seule tenir lieu de politique étrangère. Cette tentation est d'autant plus grande que,

malgré le soutien des souverainistes au libre-échange nord-américain, Washington n'a jamais montré la moindre sympathie à leur cause.

Une partie de la gauche québécoise vient d'ailleurs de briser un tabou historique : elle propose ni plus ni moins aux Québécois de se rallier aux nationalistes canadiens pour mieux combattre la menace américaine. La nouvelle popularité dans certains milieux du parti politique canadien à la fois le plus centralisateur et le plus anti-américain, le NPD, témoigne de la vitalité nouvelle de ce point de vue autrefois défendu par l'extrême-gauche québécoise et repris depuis longtemps par des intellectuels nationalistes canadiens comme l'écrivain John Saul.

En posant la question aussi crûment, les nouveaux défenseurs de la théorie du « refuge canadien contre les États-Unis » ont au moins le mérite de forcer les Québécois à s'interroger sur leur vision du monde.

Les souverainistes et le monde

La difficulté qu'ont souvent éprouvée les souverainistes québécois à formuler une véritable politique internationale ne signifie pas pour autant que le discours souverainiste n'a pas toujours été profondément marqué par son époque et la conjoncture internationale.

Lorsqu'il est né, en 1968, le Parti québécois était porté par la mouvance des luttes de libération nationale. Il n'était pas rare à l'époque d'appliquer au Québec le schéma des luttes anticoloniales qui venaient tout juste de modifier le portrait de la planète. Même si le Québec n'avait rien de l'Algérie et du Vietnam, le vocabulaire avec lequel Albert Memmi avait si bien dessiné Le

Portrait du colonisé n'était pas très loin de celui que René Lévesque utilisait pour parler des Québécois. Cela ne permettait certes pas de comprendre la situation du Québec en Amérique du nord, mais cela permettait néanmoins de décrire la mentalité d'un peuple qui avait été, sinon colonisé, du moins longtemps marginalisé.

Dans les années 80, après l'échec d'un premier référendum, la souveraineté changea de vocabulaire. Le monde aussi avait changé. Les luttes de libérations nationales étaient loin d'avoir produit les fruits annoncés, le colosse soviétique commençait à montrer des signes d'essoufflement et la mondialisation battait son plein. Le Québec, qui commençait à s'affirmer sur le plan économique, ne pouvait pas demeurer à côté des grands mouvements de l'économie alors que se constituait une véritable bourgeoisie québécoise ouverte sur le monde.

Les nationalistes québécois prirent les devants de ce mouvement. C'est l'époque où, avec le soutien des souverainistes, Brian Mulroney et Robert Bourassa ont littéralement imposé au Canada anglais le traité de libre-échange avec les États-Unis, devenu l'ALENA. Sur le plan politique, le Québec prit alors conscience de la montée de l'intégration européenne et de l'originalité de ce modèle politique qu'il est seul à revendiquer en Amérique.

La plupart des souverainistes sentent implicitement que cette époque est aujourd'hui terminée et que le temps est venu d'inscrire le projet souverainiste dans une autre lecture du monde. Encore faudrait-il que cela ne se fasse pas par simple contagion d'un vocabulaire anti-américain de plus en plus om-

niprésent, mais sur la base d'une analyse du monde, des intérêts du Québec et de la souveraineté.

De la façon dont les souverainistes s'inscriront dans les grands courants internationaux de l'époque, de leur lecture du monde si l'on peut s'exprimer ainsi, dépendra leur capacité de faire avancer leur projet dans les méandres de la diplomatie internationale. Mais l'enjeu est aussi plus immédiat. Il consiste à démontrer que le projet des souverainistes ne répond pas seulement aux exigences du déséquilibre fiscal, aux modes politiques de l'heure ou aux nécessaires alliances tactiques destinées à faire avancer leur cause, mais aux grands défis qui sont ceux de la planète.

Répetons-le, le projet souverainiste ne peut pas se contenter d'être pertinent pour les Québécois, il doit l'être pour le monde. Sinon, il ne parviendra pas plus à convaincre les Québécois que ses alliés éventuels d'une démarche qui cherche justement à sortir les Québécois de leur provincialisme et à les mettre devant leurs responsabilités face au monde.

Le 11 septembre et la souveraineté

L'éclatement de la bulle financière, les attentats du 11 septembre, la montée du terrorisme islamiste, l'éloignement de l'Europe des États-Unis, la nouvelle politique américaine au Moyen-Orient, tous ces facteurs n'existaient pas en 1995 au moment du second référendum.

Le monde des années 1990 ressemblait à une mer calme si on le compare à celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Difficile d'imaginer que moins de deux ans séparent les festivités de la fin du second millénaire de la chute des

tours du World Trade Center. Bien sûr, le monde n'a pas changé ce matin-là, mais c'est ce jour-là qu'a commencé à s'assembler le puzzle de ce qui se préparait depuis au moins une décennie. C'est à partir de ce moment que les populations ont compris que la fin de la guerre froide ne serait pas cette ère idyllique qu'annonçaient les années Clinton.

Vues du grand trou béant laissé par les attentats du 11 septembre, ces années ressemblent aujourd'hui aux années folles pendant lesquelles l'Europe préféra ne pas voir en face le nouveau carnage qui se préparait et l'immense cicatrice qu'avait laissée dans la tête des peuples la boucherie de 1914. Ces années ressemblent aussi à celles qui suivirent immédiatement la Seconde Guerre mondiale, pendant lesquelles les États-Unis entreprirent de démobiliser leurs troupes et de désarmer. Il fallut le courage de Harry Truman pour prendre l'exacte mesure du danger soviétique et engager l'Amérique dans le plan Marshall et un effort militaire qui permettra aux démocraties, 50 ans plus tard, de sortir victorieuses de la Guerre froide en évitant la catastrophe nucléaire.

C'est dans les semaines qui ont suivi le 11 septembre que les Américains comprirent que l'effondrement de l'URSS ne garantissait pas la sécurité de leur pays et que celle-ci ne serait pas assurée tant que le Moyen-Orient – ou cette grande région que l'ancien conseiller du président Carter, Zbigniew Brzezinski, nomme les «Balkans eurasiens» – ne serait pas pacifiée d'une façon ou d'une autre.

Cette conclusion ne concerne pas seulement l'équipe mise en place par

George Bush, elle est aujourd'hui partagée par la majorité des dirigeants politiques américains, qu'ils aient soutenu ou pas la guerre en Irak. Les Québécois ne distinguent pas toujours ce qui, dans la politique étrangère américaine, tient de l'unilatéralisme de l'administration actuelle et ce qui relève d'un virage plus fondamental qui dépasse les clivages politiques.

On doit aujourd'hui affirmer que la lutte contre l'extrémisme islamiste, le terrorisme et le danger de propagation des armes de destruction massives demeureront au cœur de la politique étrangère américaine, quel que soit le parti au pouvoir à Washington.

La dérive des continents

La première conséquence de cette réorientation de la politique étrangère américaine aura été de creuser un peu plus le fossé entre l'Europe et l'Amérique. Il faut aujourd'hui se faire à l'idée que les contentieux qui ont opposé l'Europe aux États-Unis sur des sujets aussi divers que le traité de Kyoto, la Cour pénale internationale et l'Irak n'étaient pas des événements passagers.

Le retrait massif des troupes américaines en Europe vient cruellement rappeler aux Européens qu'ils n'arrivent dorénavant qu'en troisième place dans les priorités américaines, très loin derrière le Moyen-Orient et l'Asie du sud est. La victoire sur le communisme étant définitivement assurée, tout se passe comme si Washington détournait irrémédiablement son regard de l'Europe pour s'intéresser à autre chose. Certes, l'Europe demeure un important partenaire économique, mais la paix qui y règne et son poids militaire

insignifiant en font un enjeu de moins en moins essentiel sur la carte géostratégique américaine.

« C'est un changement historique », écrit le politologue Walter Russel Mead dans un chapitre au titre emblématique : *Ciao Europa*. « Pour la première fois de son histoire, les États-Unis ont une politique étrangère qui n'est pas centrée sur l'Europe. » Il serait surprenant, au-delà des discours, que l'élection d'un autre président change la moindre chose à cette évolution.

De leur côté, l'Allemagne et la France n'hésitent plus à adopter la ligne dure à l'égard de l'Amérique. Le ton de la guerre en Irak et des négociations du protocole de Kyoto aurait été à peine imaginable il y a quelques années, alors que le bras armé américain demeurait la seule défense de l'Europe face à l'URSS.

Cette attitude de confrontation à l'Amérique, bien que peut-être moins définitive que du côté américain, semble là pour rester. Une partie de l'Europe, et en particulier la France, considère que le danger principal dans le monde n'est pas représenté par l'islamisme radical ou la montée du terrorisme, mais bien par l'« hyperpuissance » américaine. Certes, la France combat le terrorisme, mais elle le fait comme 15 ans plus tôt, alors que les premières bombes islamistes explosaient à Paris. Au lieu de l'ébranler, le 11 septembre a consolidé la vieille alliance que cultive l'Hexagone avec les régimes arabes. Le ralliement unanime des leaders arabes, islamistes ou pas, autour de la libération des deux otages français en Irak est venu illustrer le rôle d'amie des pays arabes qu'entend continuer à jouer la France. Compte tenu

de ses intérêts stratégiques et économiques en Afrique du Nord, compte tenu aussi qu'elle accueille la principale communauté musulmane d'Europe, la politique étrangère de la France risque de se définir pendant longtemps en rupture avec celle des États-Unis.

On peut bien sur douter de la capacité de la France de rallier à plus long terme l'Allemagne à une telle politique d'opposition aux États-Unis. La défaite des sociaux-démocrates aux prochaines élections allemandes pourrait briser l'alliance anti-américaine nouée entre Paris et Berlin. Mais on peut facilement imaginer que la France ne remettra pas de sitôt en question un positionnement qui remonte aux sources du gaullisme et qu'elle se trouvera toujours de nouveaux alliés, en Espagne ou ailleurs, pour s'opposer aux États-Unis.

La montée de l'antiaméricanisme en France et son positionnement en rupture avec les États-Unis a déjà eu un premier effet sur le Québec : le rapprochement de la France et du Canada. Non seulement la France et le Canada se sont-ils tous deux opposés à la guerre en Irak, mais, Jacques Chirac et Jean Chrétien l'ont assez répété, ils s'entendent aujourd'hui sur la majorité des grandes questions internationales. Dans son combat contre l'« hyperpuissance » américaine, la France a absolument besoin de s'allier au Canada, comme à la Russie et à la Chine. Quant au Canada, il peut difficilement se passer de la France pour se démarquer de son imposant voisin. Voilà pourquoi la présidence française a accueilli avec joie l'élection d'un gouvernement fédéraliste à Québec l'an dernier, avec lequel elle entretient des liens on ne peut plus chaleureux.

Les Québécois, qui avaient traditionnellement l'habitude de jouer la France contre le Canada, se retrouvent de plus en plus souvent devant des représentants français et canadiens qui s'entendent comme larrons en foire. Certes, la France conservera son « préjugé favorable » à l'égard du Québec. Elle le conservera d'autant plus qu'il ne s'agit pas simplement d'une politique du Quai d'Orsay mais que cette politique exprime un point de vue profondément ancré dans la population française. On doit cependant s'attendre à ce que la « non-indifférence » française entre de plus en plus en contradiction avec les exigences plus larges du rapprochement entre Paris et Ottawa. Un rapprochement qui ne s'est pas démenti depuis le référendum de 1995.

Paris ou Washington...

Les souverainistes québécois ont toujours déployé leur diplomatie en direction de Paris et de Washington. Non seulement la France et les États-Unis sont-ils à tous points de vue nos « voisins » culturels, politiques et économiques, mais ce sont eux qui pourraient jouer un rôle déterminant dans la reconnaissance internationale d'un Québec souverain.

Les mêmes souverainistes doivent tenir compte du fait que ces deux voisins se situent dorénavant chacun à un pôle du spectre politique. Ils doivent particulièrement tenir compte du fait que tous deux font des analyses du monde radicalement différentes, des analyses qui sont inconciliables et à l'égard desquelles le Québec pourra difficilement demeurer neutre.

Si les souverainistes adhèrent à l'idée selon laquelle le danger principal

dans le monde est aujourd'hui représenté par l'extrémisme islamiste, le terrorisme et la propagation des armes de destruction massive, ils se retrouveront inévitablement aux côtés des États-Unis. Ils pourront diverger d'opinion, être plus ou moins multilatéralistes, refuser le dictat américain lorsque celui-ci s'exprime de façon autoritaire, mais ils n'en considéreront pas moins les États-Unis comme un allié essentiel et fondamental dans le combat pour la démocratie.

On objectera à ce point de vue que les Québécois, comme toutes les « petites nations » du monde, ont toujours été d'abord et avant tout multilatéralistes. Et on aura raison. Qu'il suffise cependant de rappeler que le multilatéralisme, aussi souhaitable soit-il, ne pourra jamais tenir lieu de politique étrangère. Le multilatéralisme est une attitude, une façon de faire qu'on a parfaitement raison de soutenir et de favoriser. Mais il ne remplacera jamais l'analyse du monde et de ses enjeux. Même s'il est tentant pour les peuples minoritaires d'y trouver refuge et de l'ériger en absolu, le multilatéralisme n'a pas de vertu en soi. Il sera toujours de l'ordre des moyens et des méthodes et non pas des objectifs. Une politique multilatérale mettant en danger l'équilibre écologique de la planète ne mériterait pas plus le soutien des Québécois qu'une politique unilatérale visant les mêmes objectifs.

Si, au contraire, les souverainistes se rallient au point de vue français selon lequel l'Amérique représente aujourd'hui le principal facteur de guerre et d'instabilité dans le monde, les conséquences seront radicalement différentes. C'est ce point de vue qu'a

d'ores et déjà adopté une partie de la gauche québécoise.

Le militant tiers-mondiste Pierre Beaudet écrivait récemment dans *Le Devoir* : « Nous vivons à côté d'une "hyperpuissance" menaçante, militarisée, de plus en plus sans foi ni loi, qui regarde les riches ressources qui abondent au nord et qui cherche de toutes sortes de façons, à nous subordonner, à nous faire plier et, disons-le franchement, à nous voler. » Contrairement à la plupart de ceux qui pensent comme lui, Pierre Beaudet ne craint pas de tirer toutes les conséquences de cette vision du monde qui identifie les États-Unis comme principal facteur de guerre dans le monde d'aujourd'hui.

Quelles sont ces conséquences ? « Certains nationalistes québécois, qui ont lorgné du côté américain pour "briser le Canada" et selon la logique perverse de "l'ennemi de mon ennemi est mon ami", ont commis et commettent encore une grave erreur. Le Canada anglais, en tout cas une bonne majorité de la population qui l'habite, est de notre côté dans cette histoire, nous avons une communauté d'intérêts et pas le contraire. »

La conséquence politique de cette opposition radicale à ce que d'aucuns ont longtemps appelé « l'impérialisme américain » est claire. Si les États-Unis sont la puissance menaçante et agressive que l'on dit, le Québec sera toujours mieux protégé dans le Canada que seul face au monstre. Dans un monde où l'ennemi principal n'est ni le terrorisme, ni l'intégrisme – qui en est le terreau –, ni les États voyous, mais les États-Unis (conservateurs, religieux et réactionnaires), n'est-il pas normal et urgent de chercher protection sous le

parapluie canadien ? La nouvelle sympathie dont jouit dans certains milieux de la gauche québécoise le parti politique canadien traditionnellement le plus centralisateur et le plus nationaliste, le NPD, n'est pas étrangère à cette analyse. C'est aussi le point de vue du nationaliste canadien John Saul qui a toujours cherché à convaincre les québécois que le Canada était la meilleure protection contre les idées républicaines américaines.

Ces idées sont plus répandues qu'on ne le croit. Elles sont à l'origine des hésitations de Françoise David, présidente d'Option citoyenne, sur la question nationale québécoise. Elles sont sous-jacentes au peu d'intérêt que portent tant de leaders alter-mondialistes à la question nationale et à la défense, par exemple, de la diversité culturelle. Ainsi, dans le bilan qu'il fait de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, le directeur de l'Observatoire des Amériques, Dorval Brunelle, déplore que « contrairement aux prédictions de la commission MacDonald, le marché canadien est de plus en plus balkanisé aujourd'hui qu'hier et l'intégration dans l'axe nord-sud est telle que les provinces échangent de moins en moins entre elles par rapport aux échanges qu'elles entretiennent avec les États-Unis ».

Brunelle oublie de souligner que les exportations québécoises vers les États-Unis ont triplé depuis 1989 et que, durant cette période, le Québec n'a cessé d'enregistrer un solde positif de sa balance commerciale. Mais l'essentiel ne serait pas là mais plutôt dans la menace américaine dont le Québec doit se protéger coûte que coûte. Or, contre les États-Unis, il n'y

aura jamais de meilleure, ni d'autre protection, que le Canada. Il n'y aura jamais de meilleurs alliés que l'anti-américanisme exacerbé des nationalistes canadiens.

L'identité canadienne ne se définit pas que par l'assurance-maladie et la Charte des droits et libertés. Depuis les loyalistes du XVIII^e siècle qui ont fui la république et l'indépendance américaines, elle se fonde aussi sur un anti-américanisme régulièrement renforcé par la fragilité identitaire de nos voisins canadiens. Ce n'est pas céder à une mode identitaire, ni rejeter notre héritage européen, que de rappeler que, contrairement aux Canadiens anglais, les Québécois n'ont jamais considéré les Américains comme des ennemis, qu'ils ont au contraire été les premiers à sympathiser avec leurs idéaux démocratiques et républicains, qu'ils ont noué avec eux des liens étroits et chaleureux jusqu'à participer eux-mêmes, avec Jack Kérouac, à la redéfinition du rêve américain.

Le nationalisme américain

Dans leur attitude à l'égard des États-Unis, les nationalistes québécois devraient enfin tenir compte d'un dernier facteur. Contrairement à la France et au Canada anglais, les États-Unis demeurent l'un des rares pays d'Occident qui n'ont pas cédé à l'idéologie post-moderne de la disparition des nations et où le nationalisme (appelé là-bas patriotisme) n'a pas de connotation péjorative. Peut-être parce que les États-Unis n'ont eu aucune responsabilité dans les deux guerres mondiales qui ont décimé l'Europe. Peut-être parce que l'Amérique a, au contraire, aidé les peuples européens à se libérer du fas-

cisme et du communisme. Peut-être, enfin, parce que le pays n'a flirté avec le colonialisme que durant un court moment de son histoire.

Contrairement à leurs confrères français et canadiens, les intellectuels américains n'hésitent d'ailleurs pas à considérer la langue et la culture communes comme un facteur important de cohésion nationale. Des auteurs aussi influents que Samuel Huntington et Michael Lind évoquent sans pudeur l'importance de la cohésion nationale, culturelle et linguistique.

La politologue Liah Greenfeld voit même dans le nationalisme une des principales causes de la réussite économique américaine. Pour Greenfeld, l'idée même du progrès économique érigé en objectif social prend naissance avec l'apparition du nationalisme. Jamais, dit-elle, les États-Unis n'auraient connu un tel succès économique sans un fort sentiment d'appartenance.

L'attitude des nationalistes québécois à l'égard des États-Unis n'est pas qu'une question théorique. Elle ne concerne pas seulement les universitaires ou les

fonctionnaires du ministère des Relations internationales. De notre façon de caractériser notre voisin, de le considérer comme un allié ou un ennemi – quels que soient ses défauts par ailleurs réels –, découlera la capacité des souverainistes de convaincre les Québécois que leur projet a un sens dans le monde d'aujourd'hui et que le Québec est viable sans le parapluie canadien.

On voit mal en effet comment les souverainistes pourraient convaincre leurs concitoyens de se lancer dans l'aventure de l'indépendance tout en leur expliquant qu'ils vivent à 50 kilomètres de la puissance la plus agressive de la planète. Il reste évidemment à tirer toutes les conséquences tactiques de cette analyse, en particulier sur le plan de la diplomatie que les souverainistes déploient en France et aux États-Unis.

Mais, s'il fallait que les souverainistes se rallient à l'idée devenue dominante dans certains milieux selon laquelle l'Amérique est dorénavant un ennemi, une « hyperpuissance » dont il faut à tout prix se protéger, on serait justifié de conclure que le nationalisme canadien a définitivement triomphé du nationalisme québécois.

Références

- BEAUDET, Pierre. « Le tabou », *Le Devoir*, 10 août 2004.
- BRUNELLE, Dorval. « L'ALÉNA doit-il encore servir de modèle ? », *Le Devoir*, 16 septembre 2004.
- GREENFELD, Liah. *The Spirit of Capitalism*, Oxford, Harvard University Press, 2001.
- MEAD, Walter Russel. *Power, Terror, Peace and War*, New York, Alfred Knopf, 2004.

Jeunes hommes en colère à Québec : malaise de classe et de génération

Simon Langlois

Département de sociologie, Université Laval

Le mouvement de protestation qui a entouré la décision de fermer la station CHOI-FM ne s'explique pas seulement par la volonté soudaine de toute une population de défendre la liberté d'expression. Un mouvement d'une telle ampleur exprime plutôt le réel malaise d'une génération de jeunes, et en particulier le malaise des jeunes hommes de moins de 35 ans, qui est très critique de la société québécoise actuelle et de ses institutions. En ce sens, la ville de Québec est le laboratoire fascinant d'un processus social plus large, qu'on retrouve aussi ailleurs en Amérique.

Pour cerner ce qui en est, identifions d'abord qui écoute la station CHOI, afin de comprendre ainsi qui a protesté avec autant d'ampleur contre sa fermeture. Le dernier sondage BBM réalisé en 2003, qui a recensé les auditeurs de la station avant que le scandale n'augmente ses cotes d'écoute, a démontré qu'entre 1998 et 2003, la station CHOI a élargi son auditoire à une nouvelle clientèle, en plus de la clientèle étudiante qui dominait ses cotes d'écoute en 1998, celle des jeunes ménages en voie d'installation mais à statut pré-

caire. Par ailleurs, la station rejoint trois fois plus d'hommes que de femmes, une constante depuis 1998.

La moitié des jeunes de 18 à 34 ans de la grande région de Québec qui écoutent la radio le matin syntonisent CHOI-FM et un bon quart de la tranche d'âge des 35-44 ans le fait aussi. Les plus de 55 ans, les retraités et les personnes au foyer l'écoutent très peu. Ce n'est donc pas la radio des baby boomers, loin de là ! CHOI est plutôt la radio d'une classe moyenne jeune à scolarité moyenne et au statut d'emploi incertain. La majorité des auditeurs n'avait pas complété le cégep, car nombre d'entre eux sont toujours étudiants, mais aussi parce que la station rejoint une majorité de ce que les sociologues américains appellent la *lower middle class*, une classe moyenne au statut précaire mais avec un grand appétit de consommation. Les proportions des auditeurs qui écoutaient la station au moins une fois en semaine, par profession, se dénombre ainsi : techniciens (38 %), employés de bureau (32 %), employés de commerce (41 %), employés des services (34 %), cols bleus (30 %), tra-

vailliers autonomes (25 %). À ces groupes s'ajoutaient le tiers des chômeurs et 39 % des étudiants qui ouvrent leurs postes de radio (mais moins chez les étudiants universitaires). Ces personnes constituaient la presque totalité des auditeurs de CHOI lorsque la contestation de la fermeture a commencé. Enfin, les professionnels et les employés spécialisés écoutaient beaucoup moins la station avant la mobilisation de l'été 2004.

On est donc loin de l'opposition basse-ville-haute-ville évoquée par certains analystes. C'est plutôt la génération X, comme elle se plaît elle-même à s'appeler depuis la contestation, qui a dominé les cotes d'écoute. Le slogan de CHOI – « Es-tu un X ? » – y fait d'ailleurs référence.

La station CHOI offre à cette jeune clientèle la musique qu'elle aime et surtout, un style qui la rejoint : animateurs jeunes, franc-parler, choix de thèmes qui les intéressent, effets sonores, action et dynamisme. Elle organise par ailleurs de nombreuses activités : spectacles de rock alternatif, émissions en direct sur les lieux fréquentés par les jeunes, et d'autres. Mais elle offre aussi un discours critique de l'ordre établi – qui a surtout retenu l'attention en raison de ses excès de langage et de sa grossièreté. Critique des institutions en place, critique des femmes et hommes politiques, critique aussi des bureaucraties, du féminisme étatique, du syndicalisme, de tout ce qui exerce un contrôle, CHOI n'était donc pas seulement critique à l'égard du CRTC ! C'est pendant ses émissions d'information du matin et du midi – très écoutées – que la station conteste tout discours politiquement correct en

versant dans l'excès opposé. Et ce sont les excès de langage et la démagogie non déguisée du discours critique qui ont finalement conduit le CRTC à prendre la décision que l'on connaît.

En plus de toucher un créneau en quelques années seulement grâce à son style original et son contenu musical, la station a su exprimer les préoccupations et les inquiétudes d'une génération de jeunes – et en particulier d'une génération de jeunes hommes – qui sont très critiques des acquis des générations passées, qui estiment à tort ou à raison ne pas avoir la chance qui leur est due « dans un monde dominé par des acquis » et des rigidités de toutes sortes. Ce discours porte d'autant plus qu'il prend place dans une ville où les institutions et les bureaucraties sont omniprésentes, une ville qui a un tissu économique moins diversifié, bref un marché de l'emploi rigide. Une partie de cette génération a connu et connaît encore des difficultés à faire valoir ses compétences sur le marché du travail.

D'autres, qui sont nombreux à ne pas avoir poursuivi des études avancées, font face à la précarité d'emploi, sans possibilité de construire un nous collectif sur les lieux de travail. Ils se reconnaissent par conséquent dans une station qui reproche au système d'avoir pénalisé cette génération d'hommes au profit des femmes et des minorités, en particulier dans certains secteurs d'emploi qui visent à corriger les déficits passés dont ces jeunes hommes ne sont pas responsables.

Ces hommes, qui ont perdu l'assurance machiste des générations passées

*On est donc loin
de l'opposition
basse-ville-haute-
ville évoquée par
certains analystes.*

et n'ont pas encore trouvé leurs marques dans le monde nouveau, se sentent interpellés par le discours critique – et démagogique – de l'ordre établi, critique de tout ce qui est politiquement correct de CHOI. Ils trouvent par ailleurs un sentiment d'appartenance au sein du regroupement des auditeurs de CHOI qui se sentent attaqués par la décision du CRTC. Il n'est pas surprenant que l'expression « On est 380 000 » revienne si souvent dans les discours tenus par les plus militants dans les lignes ouvertes ou dans les lettres des lecteurs des journaux. La force du nombre les rassure. Un nombre qu'il faudrait cependant relativiser et critiquer, car il s'agit de 380 000 qui écoutent au moins un quart d'heure dans la semaine du sondage.

Tout large mouvement social, tout mouvement de protestation implique une foule diversifiée, certes, mais son succès repose aussi sur un noyau mobilisateur. La manifestation d'appui à la station CHOI-FM du 22 juillet – imposante, mais dont l'amplitude a été surévaluée – a été alimentée spontanément par des jeunes en très forte majorité. Et dans la foule en marche, beaucoup de jeunes hommes en colère, une majorité. S'ils ont d'abord protesté contre la décision de fermer leur station de radio, n'ont-ils pas aussi en même temps exprimé l'inquiétude de toute une génération ? Plus que la remise en cause de la fermeture d'une station de radio locale, le phénomène actuel dans la ville de Québec est révélateur d'un malaise générationnel plus large.

La saga CHOI-FM

Un animateur charismatique, un propriétaire audacieux et des auditeurs fidèles peuvent apparaître, à première vue, comme les ingrédients parfaits pour créer de toutes pièces un succès monstre dans le monde radiophonique. Mais qu'advient-il lorsque l'animateur s'avère irrévérencieux et injurieux, quand le propriétaire approuve ses opinions et que les auditeurs demeurent toujours aussi attentifs ? La saga CHOI-FM aura montré les faiblesses d'une radio commerciale qui se croyait jusqu'alors reine des ondes.

Le 13 juillet 2004, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a refusé de renouveler la licence de la controversée station radiophonique de Québec, propriété de Genex Communications, qui venait à échéance le 31 août. Cette décision de l'organisme fédéral fait suite à une série de plaintes logées à l'endroit de CHOI-FM, la fréquence 98,1 à Québec, et qui visait particulièrement ses deux animateurs vedettes, Jean-François Fillion et André Arthur. Le Conseil note que « des propos offensants exprimés par des animateurs sur les ondes de la station ont risqué d'exposer à la haine ou au mépris certains individus ou groupes d'individus pour des motifs fondés sur la déficience mentale, la race, l'origine ethnique, la religion, la couleur et le sexe ». Le CRTC a conclu qu'étant donné « le comportement inflexible affiché par la titulaire, son refus d'accepter ses responsabilités et le manque de tout en-

gagement ferme de corriger la situation, le Conseil ne peut raisonnablement conclure que Genex se conformera à la Loi, au Règlement et à son Code de déontologie advenant un renouvellement de sa licence ».

En 2002, le CRTC avait accepté de renouveler la licence de CHOI-FM mais pour une période de deux ans seulement, au lieu du renouvellement habituel de sept ans. Cette nouvelle permission de diffusion était en outre assujettie à de nombreuses conditions qui devaient limiter les infractions de la station. Étant donné que les plaintes ont continué à s'accumuler, le Conseil, au bout de deux années de haute surveillance de la station, n'était pas convaincu de la bonne foi de Genex Communications.

Outré par l'annonce de la fermeture de sa station, le propriétaire de Genex, Patrice Demers, a demandé au gouvernement Martin et à la députée fédérale Liza Frulla, maintenant ministre du Patrimoine canadien, d'intervenir dans le dossier. Aucune intervention politique n'a cependant eu lieu auprès du CRTC, et aucune n'est à prévoir, puisque chacun respecte l'indépendance de l'organisme fédéral. Genex a tout de même décidé de contester la décision en Cour d'appel fédérale. Appuyée par le flamboyant avocat Guy Bertrand, la station a obtenu une ordonnance de la Cour lui permettant de rester en ondes jusqu'à la fin des procédures.

De nombreux appuis

Ce succès a fait grand plaisir aux milliers d'auditeurs de la station, qui y ont vu une première victoire. Quelques jours seulement après l'annonce de la décision du CRTC, ils étaient environ 30 000 à marcher dans les rues de la Vieille Capitale pour défendre le droit à la liberté d'expression et dénoncer la « censure » imposée par l'organisme fédéral. Quelques jours plus tard, la manifestation s'est transportée sur la colline parlementaire à Ottawa où 3000 supporters ont répondu à l'appel. Environ 2000 résidents de Québec se sont rendus sur place grâce à la cinquantaine d'autobus réservés pour l'occasion.

De nombreux politiciens ont appuyé publiquement la cause de CHOI. C'est le cas du premier ministre du Québec, Jean Charest, qui reproche au CRTC sa mesure trop draconienne. Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, le chef du NPD, Jack Layton, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, et le député du Bloc québécois Michel Guimond ont également tenu à appuyer la station dans ces moments difficiles.

La décision du Conseil a même provoqué l'inquiétude de Reporters sans frontières (RSF). L'organisme international voué à la défense de la liberté de la presse a accordé un appui inattendu à la station. Il s'est dit « préoccupé par la décision du CRTC qui s'apparente à un acte de censure ». RSF a déclaré qu'il s'agissait « d'un cas sans précédent d'atteinte à la liberté d'expression au Québec ».

Plus près de nous, même la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), souvent ridiculisée par CHOI-FM, a dit regretter le musellement de la station. La présidente de la Fédération, Anne-Marie Dussault, a déclaré à *La Presse* qu'elle se sentait « comme une avocate qui doit défendre un tueur en série » et inquiète de ce « dangereux précédent ».

Un phénomène inquiétant

Pour une grande partie de la population québécoise cependant, le débat sur CHOI-FM n'en est pas un sur la liberté d'expression ou sur la censure. En effet, plusieurs estiment que la station est l'artisan de son malheur puisqu'elle a refusé de se plier aux règles du CRTC et aux simples règles du respect. Les animateurs ont chargé les ondes publiques de propos offensants et d'attaques personnelles, comportement qui n'est pas digne du privilège de détenir une licence de radiodiffusion. Certains soutiennent que Genex Communications a utilisé la violence verbale comme appât afin de capter l'attention des jeunes et de faire mousser les ventes publicitaires. C'est justement cette complicité entre la jeune génération et la station qui provoque le plus de questionnement. Attirés non seulement par la musique rock mais aussi par les propos incendiaires de l'animateur vedette Jean-François Fillion, les jeunes de Québec ont appuyé la cause de CHOI avec une ardeur pour le moins inquiétante aux yeux de plusieurs. Dans une lettre publiée dans *Le Devoir* au mois d'août, le président du Conseil de presse du Québec, Raymond Corriveau, s'inquiétait de l'ampleur du phénomène. « Le droit canadien aussi bien qu'international condamne ceux qui pratiquent la violence, verbale ou non, mais aussi ceux qui l'y incitent, écrivait-il. [...] Voir des milliers de personnes manifester dans une mécanique de ralliement hautement ambiguë peut inquiéter beaucoup plus que rassurer sur le sort de la liberté d'expression. »

Le dossier aura fait couler beaucoup d'encre. Même le prestigieux quotidien *The New York Times* y consacrait un article en septembre 2004, comparant Jean-François Fillion à une réplique miniature de Howard Stern, un animateur de radio américain tout aussi controversé. Reste donc à savoir si CHOI vaira ou non la bataille, mais aussi comment le CRTC s'en sortira. La grogne populaire pourrait bien avoir des effets inattendus sur le chien de garde des ondes.

Vicky Boutin

Références

CORRIVEAU, Raymond. « La perspective du Conseil de presse à propos de CHOI. Pénaliser d'abord les animateurs fautifs », *Le Devoir*, 19 août 2004.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC). *Décision de radiodiffusion CRTC 2004-271, 13 juillet 2004* [en ligne]
www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Decisions/2004/db2004-271.pdf

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC). *Le CRTC décide de ne pas renouveler la licence de CHOI-FM Québec*, communiqué du 13 juillet 2004 [en ligne]
www.crtc.gc.ca/fm/NEWS/RELEASES/2004/r040713.htm

NORMANDIN, Pierre-André. « Je me sens comme une avocate qui doit défendre un tueur en série ». Le retrait du permis de CHOI, un dangereux précédent, selon la présidente de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec », *La Presse*, 14 juillet 2004.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Chronologie 2003-2004

Les principaux événements

Serge Laplante

Rechercheur, Le Devoir

Voici les principaux événements survenus au Québec entre le 1^{er} août 2003 et le 31 juillet 2004.

AOÛT 2003

Le 4 – Internationaux de tennis. Le Québécois Simon Larose, 314^e au classement ATP, cause une grande surprise aux Internationaux de tennis du Canada en défaisant le 13^e joueur mondial, le Brésilien Kustavo Kuerten. Larose devient le premier joueur canadien depuis Sébastien Lareau, en 2000, à atteindre la troisième ronde du tournoi.

Les 4-5 – Déluge dans les Bois-Francis. De fortes pluies provoquent des inondations majeures dans les Bois-Francis, principalement à Tingwick et Chesterville.

Le 7 – La fin du Grand Prix du Canada? Coup de tonnerre parmi les amateurs de courses automobiles : le patron du Grand Prix, Normand Legault, annonce que la Formule 1 raye le Grand Prix de Montréal du calendrier 2004, après 25 ans d'existence, à cause de la loi antitabac (la loi qui interdit les commandes du tabac entre en vigueur le 1^{er} octobre).

Le 8 – Chirac chez Charest. Jean Charest et sa famille reçoivent, pour un

dîner privé, Jacques Chirac et son épouse Bernadette à leur résidence d'été de North Hatley. Le couple présidentiel français passe ses vacances au Québec.

Le 10 – Roddick l'emporte. L'Américain Andy Roddick remporte son premier tournoi majeur, le Masters de tennis du Canada, en battant facilement l'Argentin David Nalbandian en deux manches de 6-1 et 6-3.

Le 13 – Bois d'œuvre. Une troisième décision juridique vient confirmer la position du Canada dans l'interminable conflit du bois d'œuvre qui l'oppose aux États-Unis. Un groupe spécial de l'ALENA sur la question du droit compensateur déclare que le ministère américain du Commerce a eu tort d'imposer un droit compensateur de 18,79 % sur les importations de bois d'œuvre, car ce droit constitue une charge fiscale pour les acheteurs et les rénovateurs de maisons. Le 2 juillet 2003, l'OMC avait confirmé une décision qui donnait raison en grande partie au Canada et déclarait invalide le droit compensateur de 18,79 % imposé par le gouvernement américain.

Le 14 – Panne gigantesque. À 16 h 15, une gigantesque panne d'électricité touche le nord-est de l'Amérique, notamment les villes de New York, Toronto, Detroit,



Normand Legault

Cleveland et Ottawa. Les premières informations en attribuent l'origine à une défectuosité à la centrale Niagara Mohawk Grid qui fait la jonction des réseaux américains et ontariens. Cinquante millions de personnes sont touchées. Le Québec est totalement épargné par la panne, parce que son réseau est asynchrone avec ceux des États-Unis et des Maritimes. Depuis la tempête magnétique de mars 1989 et la crise du verglas de janvier 1998, le réseau de transport a été solidifié par des mécanismes de protection et il est possible de couper l'alimentation pour isoler complètement le réseau, là où il y a problème. C'est la plus importante panne d'électricité dans l'histoire des États-Unis.

Le 15 – Phénomia. Après l'extraordinaire succès de Mixmania, l'événement télévisuel de l'année 2002-2003, la chaîne spécialisée VRAK met en onde un nouvelle émission de télé-réalité à l'intention des jeunes : Phénomia. Neuf jeunes de 12 à 17 ans doivent préparer un opéra rock pendant dix semaines. Contrairement à Star Académie, l'autre phénomène télévisuel de l'année 2002-2003, aucun concurrent de Phénomia n'est éliminé en cours de route.

Le 24 – Victoire de Jourdain. Le Mexicain Michel Jourdain Jr remporte la deuxième édition du Molson Indy de Montréal. Les Québécois Patrick Carpentier et Alexandre Tagliani terminent aux troisième et quatrième rangs.

Le 28 – Landry hospitalisé. Bernard Landry est hospitalisé d'urgence pour subir une appendicectomie. Il s'en remettra parfaitement.

SEPTEMBRE 2003

Le 2 – Radiomédia grandit. Sylvain Chamberland, président-directeur général du poste CKAC et du groupe Radiomédia, devient le nouveau propriétaire des huit stations de radio appartenant à Astral Média. Il aura pour associé l'éditeur Gaëtan Morin. C'est une transaction de 12 millions de dollars. Pour la première fois depuis des années, une transaction d'importance dans le monde des médias n'implique pas un grand groupe de communications.

Le 2 – Record d'Éric Gagné. Le releveur étoile des Dodgers de Los Angeles établit un nouveau record des ligues majeures en sauvegardant une 55^e victoire consécutive sur deux saisons, dans une victoire de 4-1 aux dépens des Astros de Houston. Il était passé à l'histoire le 28 août en enregistrant son 44^e sauvetage de suite dans une même saison, record également établi par Tom Gordon en 1998.

Le 2 – Audrey de Montigny éliminée. L'aventure *Canadian Idol* se termine pour la nouvelle coqueluche du Québec, Audrey de Montigny. La jeune femme de 18 ans, originaire de Sainte-Julienne dans Lanaudière, est stoppée au Top 4 du concours de chant télévisé animé par Ben Mulroney (fils de Brian Mulroney). Elle est éliminée, n'ayant pas reçu suffisamment de votes du public.

Le 3 – À hauteur d'homme. Tout à fait dans l'air du temps des émissions de télé-réalité, le documentaire du cinéaste Jean-Claude Labrecque sur la campagne électorale de Bernard Landry, diffusé dans un premier temps en vision-



Patrick Carpentier

nement de presse, provoque un débat passionné sur les relations entre le premier et le quatrième pouvoir. À hauteur d'homme dépeint notamment les rapports difficiles entre le premier ministre Bernard Landry et la presse politique, en particulier les journalistes de la télévision.

Le 4 – Les invasions barbares. Dix-sept ans, jour pour jour, après la présentation du *Déclin de l'empire américain*, qui avait ouvert le festival de la Ville reine en 1986, le nouveau film du cinéaste québécois Denys Arcand ouvre le 28^e Festival international du film de Toronto. Le 14, *Les invasions barbares* remporte le Prix de la Ville de Toronto pour le meilleur film canadien présenté lors du Festival. « Vous ne savez pas à quel point vous êtes chanceux d'avoir un festival organisé par des gens aussi compétents », a souligné Denys Arcand en acceptant son prix.

Le 5 – Première mondiale de *Cavalia*
À Shawinigan, sous un chapiteau de 1800 places, le spectacle équestre conçu par Normand Latourelle, un ancien dirigeant du Cirque du Soleil, prend son envol. *Cavalia* est un spectacle multimédia comprenant du théâtre, de la danse et des numéros de cirque.

Le 5 – Virus du Nil. Un premier cas humain probable d'infection par le virus du Nil occidental est rapporté au Québec. Il s'agit d'une femme de Laval qui s'est présentée à l'hôpital dans la dernière semaine d'août avec des symptômes compatibles avec une infection sévère au VNO.



Cavalia

Le 8 – Léon Mugesera peut rester.

L'ordre de renvoi prononcé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'encontre du Rwandais Léon Mugesera, son épouse et leurs cinq enfants est annulé par la Cour d'appel fédérale. Mugesera avait été accusé d'incitation à la haine, au génocide, de crimes contre l'humanité et d'avoir fait une fausse déclaration pour entrer au pays par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, qui avait ordonné son expulsion en 1996, pour un discours prononcé le 22 novembre 1992 à Kabaya. « Quand bien même que certains de ses propos seraient déplacés ou malheureux, il n'y a rien dans la preuve qui permette de penser que M. Mugesera aurait délibérément, sous le couvert d'anecdotes ou d'autres images, incité au meurtre, à la haine ou au génocide », écrit la Cour. Les motifs invoqués par le gouvernement pour demander le renvoi de M. Mugesera « sont ou bien mal fondés, ou bien non pertinents ou bien non probants », tranche le juge Robert Descary. Défendu par M^e Guy Bertrand,



Procès des motards

M. Mugesera est au Québec depuis 1993. Le 7 novembre, le ministre de l'Immigration, Denis Coderre, porte le jugement en appel devant la Cour suprême du Canada.

Le 10 – Boulet de retour. Un mini-remaniement ministériel permet à Julie Boulet,

qui avait démissionné du gouvernement Charest le 30 mai 2003, de réintégrer le cabinet comme ministre déléguée aux Transports.

Le 11 – Procès des motards. Fin subite d'un des deux méga-procès impliquant des motards criminalisés. Neuf des 12 membres ou associés des Hells Angels accusés de 13 meurtres prémédités, commis entre 1996 et 2000 afin de prendre le contrôle du trafic de drogue à Montréal, enregistrent des plaidoyers de culpabilité à des accusations réduites de complot pour meurtre, trafic de stupéfiants et gangstérisme. Les trois autres accusés maintiennent leur innocence et subiront un nouveau procès. L'ampleur de l'opération est sans précédent : 66 jours devant jury, un interrogatoire de 155 témoins et le dépôt de 534 pièces à conviction, sans compter la quarantaine de requêtes diverses que le juge a eu à trancher, marquent ce procès d'une durée d'un an. Le procès avait été entamé devant jury le 22 octobre 2002. Le 23 septembre 2003, le juge Réjean Paul se rend aux suggestions communes formulées par la Couronne et l'avocat de la défense et condamne les motards à des peines de 10 à 15 ans d'emprisonnement. Dès lors, un débat s'amorce sur les dessous de la négociation de l'entente sur le plaidoyer de cul-

pabilité. Dans une requête, la défense allègue que le ministre Bellemare et son sous-ministre Mario Bilodeau ont failli faire dérailler le procès en intervenant dans le dossier, réfutant l'entente négociée par le procureur-chef de Montréal, M^e André Vincent. La controverse entraînera le départ du sous-ministre Mario Bilodeau. Le 2 octobre, le sous-ministre en titre et sous-procureur général Michel Bouchard est remplacé par M^e Louis Dionne.

Le 12 – Retraite de Jacques Villeneuve ?

La carrière de Villeneuve en F1 est sur le point de se terminer, titrent les journaux en manchettes. On apprend alors que le pilote québécois disputerait sa toute dernière saison de F1. Ses rapports avec David Richards, le patron de l'écurie BAR, seraient au pire, ce dernier ayant décidé de se débarrasser de l'ex-champion du monde. Aucune autre écurie n'aurait montré de l'intérêt pour le pilote. Pire encore, Villeneuve aurait laissé entendre qu'il pourrait même ne pas disputer le dernier grand prix de la saison au Japon.

Le 14 – Marathon de Montréal. Le Canadien Anthony Gitau, chez les hommes, et la Montréalaise Tina Kader, chez les femmes, terminent premiers au Marathon international de Montréal. De retour après douze années d'absence, l'événement a attiré 3000 coureurs.

Le 16 – Le Cirque Éloïze à Paris. Première de *Nomade* du Cirque Éloïze à Paris. Le Cirque s'est installé pour plus d'un mois près du Bois de Vincennes à l'invitation de la ville de Paris, qui a fourni le chapiteau et a pris en charge la promotion et l'affichage.



Jacques Villeneuve

Le 19 – Droits des Métis. Dans un jugement unanime, la Cour suprême statue que les Métis peuvent revendiquer des droits de chasse et de pêche et d'autres droits ancestraux, à la condition de prouver qu'ils possèdent des liens ancestraux avec une communauté métisse identifiable. Au Québec, le gouvernement ne reconnaît pas aux Métis le statut de nation autochtone.



Cirque du Soleil

Le 20 – Première mondiale de Zumanity. Le cabaret érotique du Cirque du Soleil, présenté au Théâtre Zumanit conçu pour le spectacle, à l'hôtel New York-New York de Las Vegas, est le troisième spectacle permanent du Cirque du Soleil dans la capitale du jeu après *Mystère* et *Ô*.

Le 28 – M^{gr} Ouellet nommé cardinal. Le Vatican annonce que l'archevêque de Québec, monseigneur Marc Ouellet, 59 ans, a été fait membre du Sacré Collège. Il est des 31 nouveaux cardinaux, provenant de 16 pays, nommés par le pape Jean-Paul II. C'est le 5^e cardinal du Canada (le 3^e électeur) et le 7^e issu de l'archidiocèse de Québec. Théologien respecté, le prêtre sulpicien originaire d'Abitibi a été ordonné prêtre en 1968, nommé évêque en 2001, puis archevêque de Québec le 15 novembre 2002. Il est installé depuis le 26 janvier

2002 au poste de monseigneur de Laval. M^{gr} Ouellet est le primat de l'Église canadienne. Le pape le connaît personnellement puisqu'il a œuvré à Rome comme secrétaire du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. Il sera élevé à la pourpre cardinalice à l'occasion d'un consistoire le 21 octobre 2003.

Le 28 – Manuvie 2^e en Amérique.

La Financière Manuvie, deuxième assureur-vie au Canada, prend le contrôle de la John Hancock Financial Services Inc. de Boston, une transaction de 15 milliards de dollars. La valeur combinée des actifs de la nouvelle entreprise fusionnée atteint 34,7 milliards, ce qui en fait la 2^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Amérique du Nord.

OCTOBRE 2003

Le 5 – Invasion de la télé réalité. Le Québec plonge avec délice dans l'ère de la télé réalité avec la première de *Loft Story* sur le réseau TQS. Diffusée sept jours sur sept, cette émission inspirée d'un concept européen met en vedette onze jeunes célibataires (six gars et cinq filles) séquestrés dans un loft construit pour l'occasion, sous l'œil des caméras, dans le but de former un couple, avec la complicité (ou malgré l'opposition) du public, appelé à voter l'exclusion de l'un des participants chaque semaine. Le 18 septembre, sur TVA, avait débuté *Occupation double*, qui tentera de créer un couple en réunissant durant 10 semaines six filles et dix gars, habitant des maisons séparées, mais mis en contact lors de diverses activités, puis appelés à

s'éliminer mutuellement jusqu'au triomphe d'un couple idéal.

Le 6 – Couche-Tard achète. Alimentation Couche-Tard, le plus grand propriétaire de dépanneurs au Canada, acquiert quelque 2055 magasins de la chaîne américaine Circle K pour 1,12 milliard de dollars. L'entreprise de Laval se hisse ainsi au quatrième rang en Amérique du Nord dans ce marché particulier, avec un total de 4630 magasins, dont 2729 aux États-Unis.

Le 8 – Marc Bellemare à nouveau sur la sellette. Le ministre de la Justice du Québec, Marc Bellemare, affirme qu'il n'a que très peu de contact avec sa fille aînée, Lysanne, depuis que celle-ci est devenue majeure, il y a trois ans. M. Bellemare commentait alors les propos tenus sur une station de radio de Québec selon lesquels la fille du ministre serait danseuse nue dans un bar de Québec, où elle pourrait avoir été en contact avec des éléments du crime organisé. M. Bellemare affirme avoir pris les dispositions, dès sa nomination comme ministre, pour que le dossier de sa fille relève de son sous-ministre et non de lui-même. Il dit en avoir aussitôt informé le premier ministre Jean Charest. Il dit aussi ignorer où habite, ou comment vit, sa fille Lysanne. M. Bellemare, qui a quatre autres filles, dit avoir déjà signifié à son aînée qu'il n'était pas d'accord avec ses choix de vie. «Je l'aime, c'est ma plus vieille, c'est un choix de vie, que voulez-vous que j'y fasse?», a conclu le ministre.

Le 8 – Villeneuve se retire. La décision de Jacques Villeneuve de ne pas disputer le dernier Grand Prix de la saison à

Suzuka au Japon confirme la fin de la carrière du pilote en Formule 1. Il est immédiatement remplacé par son successeur désigné, Takuma Sato.

Le 11 – Jeanson exclue des Mondiaux de cyclisme sur route. Ayant échoué un test sanguin sans préavis de l'Union cycliste internationale, son hématoците (taux de globules rouges dans le sang) étant plus élevé que la limite permise, Geneviève Jeanson est exclue des Mondiaux de cyclisme sur route disputés à Hamilton. Elle est blanchie de tout soupçon le 24 octobre, l'analyse de l'échantillon d'urine de l'athlète québécoise n'ayant révélé aucune trace d'érythropoïétine (EPO).

Le 14 – SQ: «Fini les parties de pêche». Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, demande à la SQ de mettre fin à ses enquêtes de sécurité sur des groupes de citoyens contestataires mais pacifiques. Dorénavant, la Sûreté du Québec devra instituer de telles enquêtes de renseignement seulement si une infraction au Code criminel a été commise, si une menace a été proférée ou si un signalement sérieux a été enregistré. D'après le ministre, les policiers ont commis une « erreur de jugement » en enquêtant sur les défusionnistes de la région de Montréal, les militants contre le tracé de l'autoroute 30 et les tenants des garderies à cinq dollars.

Le 14 – Émeute du Medley. L'annulation d'un concert punk au Medley provoque une émeute, en milieu de soirée, dans le centre-ville de la Métropole. Une centaine de spectateurs, furieux de ne pas assister au spectacle, renversent et incendient des voitures, s'attaquent à des

commerces. L'escouade anti-émeute et les pompiers doivent intervenir pour contrôler la situation et éteindre les incendies. Les policiers ont réussi à rétablir le calme aux alentours de 22 h. Le bilan se solde par trois véhicules de la police et 42 véhicules de citoyens endommagés, dont huit incendiés et 11 commerces vandalisés. Trois policiers et deux gardiens de sécurité du Medley ont été blessés légèrement par des éclats de vitre. Sept personnes ont été arrêtées.

Le 24 – Conseil de la fédération. Rencontre des premiers ministres provinciaux à Québec en vue de créer en décembre en Conseil de la fédération, une proposition de Jean Charest.

Le 28 – Motion de confiance pour Chrétien. Une motion du Bloc québécois exigeant du premier ministre Jean Chrétien de démissionner le plus rapidement possible, après le 14 novembre 2003, est facilement battue aux Communes par un vote de 169 voix libérales et néo-démocrates, contre 97 voix bloquistes, alliancistes et conservatrices. Dans une lettre commune, les chefs du Bloc, de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur ont écrit que la longue course à la direction du Parti libéral paralyse l'administration fédérale et provoque un « déficit démocratique ».

Le 29 – Motion sur la reconnaissance du Québec comme nation. Une motion du Bloc québécois visant à faire reconnaître la nation québécoise et à permettre au Québec d'exercer, à titre de nation, un droit de retrait avec pleine compensation de toute initiative

fédérale dans une juridiction provinciale pouvant découler de l'entente sur l'Union sociale signée en 1999, est défaite par un vote de 168 contre 38. Tous les libéraux présents votent contre la motion, y compris Paul Martin. Sont pour les bloquistes, quatre députés du NPD et Joe Clark. La motion défaite : « Que la Chambre reconnaisse que le Québec forme une nation, et qu'en conséquence, n'étant pas signataire de l'entente cadre sur l'union sociale de 1999, ladite nation québécoise dispose d'un droit de retrait avec pleine compensation financière pour toute initiative fédérale faisant intrusion dans les juridictions québécoises ».

Le 30 – Production porcine. En divulguant le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la production porcine, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, annonce qu'il prolonge le moratoire en cours jusqu'à ce que de nouvelles règles du jeu protégeant les écosystèmes et le tissu social rural soient mises en place.

NOVEMBRE 2003

Le 1^{er} – Leblanc fait naufrage. Les barreaux québécois Georges Leblanc et Marc Nadeau, à bord du Ciment Saint-Laurent, sombrent dans la Manche après avoir frappé un conteneur, à environ 16 miles nautiques de Cherbourg, au premier jour de la transat Jacques-Vabre entre le Havre et Salvador de Bahia, au Brésil. C'est un second naufrage pour Georges Leblanc. À l'automne 1998, en pleine qualification pour la Route du Rhum, son voilier de l'époque, le Thriller, avait coulé alors que l'ouragan Danielle faisait rage.

Le 2 – Élections municipales. Les citoyens de 465 villes et villages du Québec sont appelés aux urnes, tandis que 115 maires avaient été réélus sans opposition à la fin de la période de mise en candidature. Ce scrutin marque la fin d'une époque puisque depuis 1916, les édiles municipaux devaient mettre leur siège en jeu tous les quatre ans à la date anniversaire de fondation de leur municipalité. À compter de 2005, les 1113 villes, municipalités et villages du Québec tiendront des élections en même temps, tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre.

Le 6 – Chrétien quitte les Communes. Jean Chrétien fait ses adieux à la Chambre des communes, après 40 ans de vie publique. « Je suis pas mal ému, ce n'est pas facile de quitter mais toute bonne chose a une fin, a déclaré le premier ministre. Je suis un peu triste, mais il vaut mieux quitter pendant que je suis en bonne forme physique et morale. »

Le 11 – Succession Riopelle. Les enfants de Jean-Paul Riopelle obtiennent une injonction pour empêcher la vente à l'encan de 67 œuvres de la collection du peintre, décédé en mars 2002. L'injonction provisoire accordée par la juge Nicole Bénard demeure valide pour dix jours. La vente contestée comprend 44 œuvres du peintre expressionniste abstrait, des tableaux de Joan Mitchell, artiste américaine qui a partagé sa vie à Paris, et d'autres toiles ou dessins réalisés par des artistes québécois ou européens de renom. Les trois enfants de Riopelle, Yseult, Sylvie et Yann Fravalo, son fils naturel, affir-

ment que cette vente, organisée trop rapidement, pourrait diminuer la cote marchande des œuvres.

Le 13 – Le Cy Young à Éric Gagné. Le lanceur de relève Éric Gagné, originaire de Mascouche, remporte le Cy Young décerné au meilleur lanceur de la Ligue nationale de baseball, devenant le premier Québécois à se mériter un titre majeur au baseball. C'est « comme si un évêque québécois devenait pape », a déclaré avec humour l'ex-baseballeur Claude Raymond. Le releveur étoilé a remporté 28 des 32 votes de première place des membres de l'Association des chroniqueurs de baseball.

Le 14 – Martin chef du PLC. Paul Martin est proclamé chef du Parti libéral du Canada lors du congrès à la direction tenu à Toronto.

Le 16 – Les Alouettes perdent en finale. Le 91^e match de la Coupe Grey, à Regina, oppose les Alouettes de Montréal aux Eskimos d'Edmonton. Champions défendant, les Alouettes s'inclinent 34-22.

Le 16 – Élections scolaires. Une fois de plus, les élections scolaires au Québec se déroulent dans l'indifférence des électeurs. Le taux de participation pour l'ensemble du Québec est de 8,4 %. Il avait été de 15,4 % en 1998. Dans les commissions scolaires francophones, le taux de participation est de 8,1 %, contre 11,8 % en 1998. Dans les commissions scolaires anglophones, il est de 14,3 %, comparativement à 53,4 % lors du dernier scrutin. On enregistre un taux de participation de moins de

6 % dans la région de Québec. Dans l'ensemble des 69 commissions scolaires, 907 des 1311 commissaires (69 %) ont été élus par acclamation.

Le 17 – Jeanson plaide son innocence.

« Je n'ai jamais pris de drogue, on ne m'en a jamais offert, jamais prescrit, je n'en ai même jamais vu », clame Geneviève Jeanson en conférence de presse après qu'il eut été révélé qu'elle est la cycliste de haut niveau à qui le docteur Maurice Duquette aurait prescrit de l'EPO.

Le 18 – Le Grand Prix sauvé. Après des mois d'intenses jeux de coulisses, le promoteur montréalais Normand Legault conclut un accord avec Formula One Management de Bernie Ecclestone pour le rachat de sa clause antitabac. Le Grand Prix du Canada reviendra à Montréal pour trois ans contre une rallonge de 29 millions de dollars. L'épreuve aura lieu le 13 juin 2004.

Le 22 – Triomphe du Rouge et Or.

L'équipe de football universitaire Le Rouge et Or de l'université Laval remporte une deuxième Coupe Vanier en triomphant des Huskies de l'université Saint Mary's par la marque de 14-7 au SkyDome de Toronto. En 1999, Laval avait remporté son premier titre national en défaisant Saint Mary's par la marque de 14-10.

Le 26 – Léon Lafleur est retrouvé mort.

Le directeur général de l'hôpital Saint-Charles-Borromée s'est enlevé la vie dans le scandale qui entoure son hôpital. Il était porté disparu depuis la veille. Son corps a été retrouvé dans une chambre d'hôtel de Saint-Hyacinthe en

bordure de l'autoroute 20, à une cinquantaine de kilomètres de Montréal. Malgré l'onde de choc créée au Québec par la mort tragique de Léon Lafleur, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a réitéré son intention de faire la lumière sur la qualité des soins dans ce centre. Selon Jean Charest, le ministre de la Santé a bien assumé ses responsabilités. Il a d'ailleurs invité les médias à s'interroger sur leur rôle dans cette affaire tragique. L'hôpital Saint-Charles-Borromée, un centre de soins de longue durée, est sous enquête parce qu'il fait face à des accusations de mauvais traitements de la part des membres de la famille d'une patiente. Les deux sœurs de cette femme handicapée de 51 ans ont demandé au ministre de la Santé de prendre des mesures énergiques. Elles avaient placé un micro dans la chambre de leur sœur, croyant qu'elle était victime d'agression sexuelle. Elles ont découvert des abus répétés de la part de tous les employés qui l'approchaient : menaces, moqueries, propos méprisants, violents et à caractère sexuel. L'hôpital est mis en tutelle le 9 décembre.

DÉCEMBRE 2003

Le 6 – Les Invasions barbares primé à Berlin.

Dans le cadre de la 16^e édition des Prix du film européen, l'Académie européenne décerne au film de Denys Arcand le prix du meilleur film non européen.

Le 9 – Conseil national de la santé.

Le fédéral annonce la mise sur pied officielle du Conseil national de la santé, un organisme qui doit surveiller le système de soins de santé au pays et qui compte des représentants de toutes les



Manifestation

provinces sauf l'Alberta, qui a refusé d'y participer, et du Québec, qui possède déjà son propre organisme de surveillance – le Commissaire à la santé, qui fait rapport à l'Assemblée nationale – mais qui va tout de même y collaborer. La création de cet organisme, l'une des principales recommandations du Rapport Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada, avait été décidée à la réunion des premiers ministres de février 2002.

Le 11 – Grand dérangement syndical. Une Journée de perturbation nationale est organisée à travers tout le Québec par les centrales syndicales et l'Association des CPE.

Le 12 – Paul Martin premier ministre. L'ancien ministre des finances devient le 21^e premier ministre du Canada. Le nouveau cabinet compte 39 ministres (avec Paul Martin), dont 22 nouvelles figures. Plusieurs ténors du gouvernement Chrétien retournent sur les banquettes arrières, notamment Stéphane Dion, Sheila Copps, Martin Cauchon. Outre Paul Martin, le nouveau cabinet compte sept députés du Québec (contre six dans l'ancien cabinet, en comptant Jean Chrétien) : Pierre Pettigrew,

Lucienne Robillard, Denis Coderre, Irwin Cotler, Hélène Scherrer, Liza Frulla et Jacques Saada.

Le 16 – Mort du FIND. La directrice artistique du Festival international de nouvelle danse, Chantal Pontbriand, annonce que l'événement, acculé au mur en raison d'un déficit de 600 000 dollars, cesse ses activités. Le FIND était le seul festival de danse d'envergure internationale au Canada.

Le 20 – Lucas battu. Consternation du public montréalais : le boxeur Éric Lucas est défait par abandon à la toute fin du 6^e round du combat de championnat du monde intérimaire des poids super-moyens du Conseil mondial de la boxe (WBC) qui l'oppose à l'Australien Danny Green au Centre Bell de Montréal.

JANVIER 2004

Le 7 – La Grande Séduction. Avec des recettes de 6 751 575 de dollars, *La Grande Séduction* a été le film le plus populaire de l'année 2003 au Québec, et devient le premier film québécois à se classer premier au palmarès des films les plus populaires en salle au Québec, devançant des productions américaines aussi attendues que *Le Seigneur des anneaux* et *La Matrice*.

Le 12 – Crise à Kanesatake. Nouvelle crise sur le territoire Mohawk de Kanesatake, sur fond de contrebande de cigarettes et de criminalité. La route 344 est bloquée. La maison et la voiture du grand chef James Gabriel sont incendiées par un groupe de Mohawks dont certains sont masqués. Les Peace-

keepers sont pris en otage dans leur poste par des « dissidents » qui obtiennent finalement le départ du nouveau chef Terry Issac et des policiers. Une entente intervenue entre le ministre de la Sécurité publique Jacques Chagnon et la commission de police de Kanesatake prévoit que le chef de police de Kahnawake, John K. Diablo, soit responsable de la sécurité sur le territoire de Kanesatake, désavouant de facto le grand chef James Gabriel. Évoquant le spectre de la crise d'Oka de 1990, le ministre prétend qu'« on a évité un bain de sang ». La décision du chef Gabriel de limoger le chef des Peacekeepers (Tracy Cross) et d'embaucher 55 policiers originaires d'autres territoires autochtones est à l'origine de la colère d'une faction de dissidents de la réserve.

Le 13 – Zappa contre Ameublements Tanguay. Une entente à l'amiable est conclue entre la succession du guitariste Frank Zappa et Ameublements Tanguay, qui était poursuivi pour violation de droits d'auteurs. Aucun détail sur l'entente n'a été dévoilé. On sait seulement que l'entreprise a reconnu l'infraction et s'en est excusée dans une lettre. Dans une publicité télévisée diffusée 226 fois en 1995, le groupe Tanguay de Québec avait utilisé un extrait d'un succès de Frank Zappa, la pièce *Watermelon in Easter Hay* sans autorisation. La publicité avait été rapidement retirée des ondes après qu'un fan de Zappa – Steeve Le Brasseur, de Gaspé – eut alerté la succession de l'artiste, décédé en 1993. La succession de Frank Zappa réclamait plus de 120 000 de dollars US à Ameublements Tanguay.

Le 13 – Geneviève Simard championne.

La skieuse cause toute une surprise, en Italie, en s'assurant les honneurs du Super-géant de Cortina d'Ampezzo. Pour la Québécoise de 23 ans, il s'agit d'une première victoire en Coupe du monde et la deuxième fois en carrière qu'elle accède au podium. Elle avait été médaillée de bronze du slalom géant de Berchtesgaden, en Allemagne, en 2002.

Le 15 – Vague de froid polaire. La seconde vague de froid polaire qui frappe le Québec pousse Hydro-Québec à établir de nouveaux records de consommation : 35 137 mégawatts, puis 35 601, puis.... 35 818... pour atteindre 36 274 mégawatts vers 17 h 20.

Le 20 – Soldats canadiens en Afghanistan. Les soldats de la base de Valcartier partent remplacer ceux de Petawawa. Un premier groupe de militaires quitte pour une mission de six mois. C'est la troisième fois depuis 1993 que la base de Valcartier doit déployer deux missions en même temps : l'opération Athéna en Afghanistan compte 2159 militaires et l'opération Palladium en Bosnie 600. Près de 60 % des 4300 militaires du 5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada va ainsi se retrouver en mission à l'étranger. Il ne restera que 1800 militaires à Valcartier.

Le 22 – Alcan ferme des cuves. Alcan annonce qu'elle devance de dix ans l'arrêt de production des vieilles cuves Soderberg de son usine d'Arvida, à Saguenay, une décision qui entraînera la perte de 560 emplois. Selon Alcan, les cuves Soderberg seraient devenues désuètes, polluantes et non rentables. Il s'agit d'un autre coup dur pour le

Saguenay – Lac-Saint-Jean déjà éprouvé par la fermeture de l'usine Abitibi-Consol de Port-Alfred, entraînant aussi la perte de 500 emplois.

Le 22 – Craintes de contamination au VIH. Opérés par une chirurgienne morte du VIH, 2614 patients de l'hôpital Sainte-Justine entre 1990 et 2003 sont rappelés pour subir des tests de dépistage.



Hôpital Saint-Justine

Le 24 – Gatti champion du monde. À Atlantic City, le Montréalais Arturo Gatti remporte le titre des super-légers du Conseil mondial de la boxe (WBC) par décision unanime des juges, face à Gianluca Branco.

Le 27 – Le Guellec champion de biathlon. Le Québécois Jean-Philippe Le Guellec, de Shannon près de Québec, est sacré champion du monde de biathlon chez les moins de 18 ans. Le Québécois a décroché l'or à l'épreuve de sprint masculin de 7,5 km disputée en Haute-Mauricie dans les Alpes françaises. Il est le premier Canadien à remporter un titre mondial en biathlon masculin.

Du 26 au 30 – Inondations à Montréal. La région de Montréal est aux prises avec des inondations causées par le

gonflement de la rivière des Prairies et la formation d'embâcles.



Rivière de Prairies

FÉVRIER 2003

Le 10 – Scandale des commandites. Un rapport dévastateur de la Vérificatrice générale du Canada sur la gestion mauvaise de l'ancien Programme fédéral des commandites plonge le gouvernement de Paul Martin dans le scandale. Destiné à assurer plus de visibilité au fédéral au lendemain du référendum de 1995, le programme placé sous la responsabilité de Travaux publics Canada a dépensé, de 1997 à 2003, 250 millions de dollars pour promouvoir l'unité nationale, principalement au Québec, dont 100 millions en commissions, sans appel d'offre, sans facture, sans justification. « Le mots me manquent », commente Sheila Fraser. « Je ne savais rien de tout cela », répond Paul Martin, qui était à l'époque ministre des Finances. L'ex-ministre des Travaux publics Alphonso Gagliano est démis de ses fonctions d'ambassadeur au Danemark et rapatrié. Le gouvernement institue une commission d'enquête qui sera présidée par un juge de la Cour supérieure du Québec, John H. Gomery.

Le 20 – Louise Arbour Haut commissaire de l'ONU. La Montréalaise de 57 ans est nommée Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme pour un

mandat de quatre ans. Elle succède à Sergio Vieira de Mello, mort dans l'attentat perpétré le 19 août contre le siège des Nations unies à Bagdad. À la Cour suprême du Canada, Louise Arbour, native du Québec, représente pourtant l'Ontario, où elle avait siégé à la Cour d'appel. Experte en droit criminel, elle avait été nommée à la Cour suprême en septembre 1999. Auparavant, elle s'était fait connaître sur la scène mondiale, entre 1996 et 1999, comme procureure en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. C'est elle qui inculpa Slobodan Milosevic. Mme Arbour devait démissionner de son poste à la Cour suprême du Canada, le plus haut tribunal du pays, à la fin du mois de juin.

Le 29 – Un Oscar pour *Les Invasions*

Les Invasions barbares entre dans l'histoire en devenant le premier film canadien, en 76 ans, à recevoir l'Oscar du meilleur film en langue étrangère. Pour Denys Arcand, il s'agissait d'une troisième participation à la course aux Oscar après *Le déclin de l'empire américain* en 1987 et *Jésus de Montréal* en 1990. Depuis la première à Montréal le 5 mai 2003, le film a récolté une incroyable série de prix prestigieux : la Palme du meilleur scénario à Cannes, et pour Marie-Josée Croze celle de la meilleure actrice (25 mai 2003) ; à Paris, lors de la cérémonie des Césars, les lauriers du meilleur film, du meilleur réalisateur et du meilleur scénario (le 21 février 2004) ; à Montréal, lors de la soirée des Jutra, les prix du meilleur film, meilleur réalisateur, meilleur scénario, du film qui s'est le plus illustré à l'étranger et de la meilleure actrice pour Marie-Josée Croze (22 février 2004). À

Toronto, le 1^{er} mai 2004, *Les Invasions barbares* rafleront six Génie : meilleur film, meilleur scénario, meilleur réalisateur, interprétation masculine dans un premier rôle à Rémy Girard, meilleur rôle de soutien masculin à Stéphane Rousseau, et meilleure actrice de soutien à Marie-Josée Croze.

MARS 2004

Le 1^{er} – Mégaprocès : neuf Hells coupables. Après 13 mois, le premier grand procès pour gangstérisme tenu devant jury au Canada prend fin à Montréal. Huit des neuf accusés sont reconnus coupables de complot pour meurtre, gangstérisme et trafic de drogue. Un seul échappe à l'accusation de complot pour meurtre. Après 12 jours de délibération, le jury aura rendu 26 verdicts de culpabilité sur une possibilité de 27. Le 8 avril, les neuf accusés sont condamnés à purger des peines de prison allant de 10 à 22 ans. Trois ans après l'opération « Printemps 2001 », un deuxième mégaprocès prend fin. C'est la première fois au Canada, depuis que la loi antigang a été adoptée en 1997, qu'un jury est appelé à trancher. Pour plusieurs, c'est la preuve que les mégaprocès sont efficaces malgré la complexité de la démarche. En trois ans, quelque 146 témoins ont été entendus et des milliers d'heures d'écoute électronique analysées.

Le 1^{er} – Jean Pelletier destitué. À la suite des révélations de Myriam Bédard sur les raisons qui l'ont incitée à quitter son emploi chez Via Rail il y a deux ans, le président du conseil d'administration de la société d'État, Jean Pelletier, est congédié pour des propos qu'il a tenu sur l'ex-athlète olympique. Le premier



Denys Arcand

ministre M. Martin a jugé que les commentaires de M. Pelletier étaient inacceptables. « Nous avons promis de changer les choses. Il faut faire des changements dans la culture des sociétés de la Couronne. On invite les gens à parler. Il faut les encourager, pas les décourager », a déclaré Paul Martin. À la suite des allégations de malversations chez Via Rail faites la semaine précédente par Myriam Bédard, Jean Pelletier a dit qu'elle était une pauvre fille sans conjoint, ayant la tension d'une mère monoparentale qui a des responsabilités économiques. Il s'est excusé depuis.

Le 2 – Nagano chef de l'OSM. L'Orchestre symphonique de Montréal annonce la nomination de Kent Nagano au poste de directeur musical. M. Nagano succède à Charles Dutoit, qui a quitté l'institution en avril 2002. Il prendra les rênes de l'orchestre seulement à compter de la saison 2006-2007. Au cours des deux prochaines saisons, il agira comme conseiller musical, participant notamment à l'élaboration de la programmation. Il dirigera en outre au moins quatre concerts dans chacune des saisons. Né en Californie, M. Nagano est âgé de 52 ans. Il est présentement directeur artistique et chef principal du Deutsches Symphonie-Orchester de Berlin, ainsi que directeur musical de l'Opéra de Los Angeles. Fort en demande, il deviendra également à compter de 2006 chef principal de l'Opéra d'État de Bavière. Kent Nagano devient le huitième directeur musical de l'OSM. Il succède à Wilfrid Pelletier (1935-1941), Désiré Defauw (1941-1953), Igor Markevitch (1957-1961), Zubin Mehta (1961-1967), Franz-

Paul Decker (1967-1975), Rafael Frühbeck de Burgos (1975-1976) et Charles Dutoit (1977-2002).

Le 3 – Chicago à Paris. Première parisienne, au Casino de Paris, de la distribution québécoise de la comédie musicale *Chicago*, mettant en vedette Véronique DiCaire et Stéphane Rousseau.

Le 11 – Briller parmi les meilleurs. Le gouvernement Charest publie son plan d'action intitulé *Briller parmi les meilleurs*. La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec.

Le 19 – Le mariage gai légal au Québec – Le Québec devient la 3^e province (avec l'Ontario et la Colombie-Britannique) où il est possible pour des couples du même sexe de se marier. En rejetant la requête de la Ligue catholique pour les droits de l'Homme qui défendait la définition traditionnelle du mariage, la Cour d'appel du Québec, dans un jugement unanime, ouvre la voie au mariage gai. Le tribunal estime en effet que le droit au mariage gai est déjà reconnu par les tribunaux de trois provinces et que la demande de la Ligue Catholique ne visait qu'à contester les choix politiques des gouvernements provinciaux et fédéral. La Cour supérieure avait statué, en septembre 2002, que la définition traditionnelle du mariage violait la Charte des droits et libertés. Le couple homosexuel à l'origine de cette levée de boucliers, René Leboeuf et Michael Hendricks, peut maintenant officialiser son union au Québec.

Le 20 – Harper chef des conservateurs. Réunis à Toronto, les membres du Parti conservateur du Canada (PCC) étaient



Kent Nagano

appelés à choisir le premier chef du nouveau parti né de la fusion de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur. Stephen Harper est élu au premier tour avec 55 % des voix, contre 35 % pour Belinda Stronach et 10 % pour Tony Clement. Au Québec, Belinda Stronach a obtenu la majorité des voix. Avec seulement 4 % des membres du PCC, les 75 circonscriptions du Québec ont obtenu près du quart (24,3 %) des points.

Le 23 – Premier budget du gouvernement de Paul Martin. Ralph Goodale présente un budget total de 187,2 milliards de dollars pour 2004-2005, le septième budget équilibré consécutif, une première depuis la Confédération. Les dépenses du gouvernement sont évaluées à 183,3 milliards de dollars, le surplus à quatre milliards de dollars, l'augmentation des dépenses pour les programmes à 4,4 %.

Le 24 – Témoignage étonnant de Myriam Bédard. Bien des observateurs sont étonnés de certaines affirmations de Myriam Bédard lors de son témoignage devant le comité des comptes publics, notamment lorsqu'elle affirme que l'ex-président de VIA Rail lui aurait confié que Groupaction était impliquée dans le trafic de drogue, que son ex-agent lui avait dit que Jacques Villeneuve avait reçu 12 millions de dollars US pour porter le mot Canada sur son uniforme et que son conjoint, Nima Mazhari, avait convaincu le gouvernement Chrétien de ne pas aller en guerre en Irak.

Le 25 – Gillet coupable. Au Palais de justice de Montréal, après 4 jours de délibérations, un jury trouve Robert

Gillet coupable d'un des trois chefs d'accusation qui pesaient contre lui, soit l'obtention de services sexuels d'une prostituée mineure, âgée de 17 ans et demi au moment des faits. À la suite du démantèlement d'un réseau de prostitution juvénile à Québec, l'ex-animateur de radio de Québec était accusé d'avoir obtenu les services sexuels de deux mineures moyennant rétribution et d'agression sexuelle. Après le verdict, le magistrat n'a pas requis l'emprisonnement de Robert Gillet.



Stephen Harper



Robert Gillet

Le 25 – Guy Cloutier arrêté. Le jour même où tombe le verdict du procès de Robert Gillet, une véritable bombe secoue le milieu du showbiz québécois lorsqu'une de ses figures les plus connues, le producteur et gérant d'artiste Guy Cloutier, est arrêté. Au Palais de justice de Montréal il plaide non coupable aux huit chefs d'accusation d'attentat à la pudeur, de grossière indécence, d'agression sexuelle et d'agression sexuelle avec une arme ou une imitation d'arme (une télécommande), de voies de fait et de viol sur une seule plaignante. Certains de ces gestes ont présumément été posés au moment où la plaignante était mineure. Les crimes reprochés se seraient produits entre 1978 et 2001.



Jean Charest et Yves Séguin

Le 30 – Dépôt du budget et des crédits 2004-2005.

Yves Séguin dépose un deuxième budget équilibré. Les revenus du gouvernement devraient totaliser 53 834 milliards de dollars, alors que les dépenses sont évaluées à 54 090 milliards.

AVRIL 2004

Le 1^{er} – Premier mariage gai au Québec.

Michael Hendricks et René Leboeuf deviennent le premier couple homosexuel du Québec à se marier civilement, en toute légalité, après une lutte juridique de 6 ans, grâce au jugement récent de la Cour supérieure.



Michael Hendricks et René Leboeuf

Le 5 – Jean Coutu achète ? Le Groupe Jean Coutu triple de taille en achetant 1539 succursales des pharmacies Eckerd du géant américain JCPenney, la plupart dans l'est des États-Unis, pour 3,15 milliards de dollars (2,4 milliards US). Cette transaction fera de la société québécoise la quatrième chaîne de pharmacies en importance en Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires du groupe fait également un bond important, passant de quatre à près de 15 milliards de dollars. Quatre-vingt-dix pour cent des revenus de Jean Coutu proviendront dorénavant des filiales américaines du groupe.

Le 5 – Incendie à caractère raciste. La classe politique en entier condamne l'incendie criminel qui a dévasté la bibliothèque de l'école primaire juive Talmud Torahs Unie, dans l'arrondissement Saint-Laurent, à Montréal. L'attentat a été revendiqué par un groupe, jusqu'ici inconnu des policiers,

dénonçant les récentes attaques contre des Palestiniens au Proche-Orient. L'Assemblée nationale du Québec a dénoncé et condamné unanimement le geste par une motion du premier ministre.

Le 14 – Manifestation anti-Charest. Des manifestations marquent un peu partout au Québec le premier anniversaire de l'élection du gouvernement de Jean Charest. Syndicats et groupes communautaires organisent diverses actions et rassemblements pour dénoncer les politiques libérales. Du côté étudiant, la moitié des associations collégiales sont en grève partielle ou totale.



Manifestation

Le 22 – L'Institut du Nouveau Monde.

Lancement à Montréal du « think tank », l'Institut du Nouveau Monde, un organisme indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation des débats publics au Québec.

Le 27 – Bellemare démissionne.

Démission surprise du ministre de la Justice, Marc Bellemare, à deux jours du premier anniversaire de sa nomination au cabinet. Le député libéral de Vanier retourne au droit. « J'estime aujourd'hui que je dois faire un constat : c'est un monde qui ne me convient pas. Je peux

faire davantage pour les gens en dehors de la politique », explique-t-il, apparemment soulagé d'avoir pris sa décision. Sa courte mais mouvementée carrière politique a été marquée par son attachement à trois causes : la réforme des tribunaux administratifs ; la réforme du *no fault* ; la réforme de l'aide aux victimes d'actes criminels. Le premier ministre Jean Charest s'est dit « déçu » du départ du ministre de la Justice. « J'ai beaucoup d'affection pour M. Bellemare, beaucoup d'admiration », a-t-il déclaré. Jean Charest a notamment expliqué la démission de son ministre par des « considérations familiales ».

MAI 2004

Le 4 – Prix de l'essence. Bondissant de 10 cents pour dépasser 95 cents le litre, le prix de l'essence ordinaire atteint un niveau record à Montréal. Il atteindra un sommet de 99,9 cents le litre le 17 mai 2004.

Le 5 – Réingénierie de l'État. La présidente du Conseil du trésor et responsable de l'Administration gouvernementale, Monique Jérôme-Forget, dévoile le très attendu plan de modernisation 2004-2007 de l'État québécois qui porte sur quatre grands thèmes : l'amélioration des façons de faire, l'allègement des structures, la réévaluation des programmes et la planification des ressources humaines. Le document est intitulé : *Moderniser l'État. Pour des services de qualité aux citoyens. Plan de modernisation 2004-2007*. « La modernisation de l'État n'est pas un exercice comptable, insiste Mme Jérôme-Forget, mais plutôt un travail d'architecte. »

Le 9 – Équipe Canada championne du monde au hockey. À Prague, un but de Jay Bouwmeester, joueur des Panthers de la Floride, a permis à Équipe Canada de filer vers une victoire de 5-3 contre la Suède en finale du championnat du monde de hockey. Il s'agit d'une deuxième médaille d'or de suite pour le Canada à ce tournoi.

Le 10 – Guité et Brault arrêtés. Deux des principaux protagonistes du scandale des commandites, Charles Guité et Jean Brault, sont arrêtés par la GRC. L'ancien directeur du programme fédéral de commandites et le président de l'agence Groupaction plaident non coupables à six chefs d'accusation, dont fraude et complot pour fraude d'un montant de deux millions de dollars. Les accusations de la GRC portent notamment sur les trois rapports quasi-identiques fournis au gouvernement par Groupaction, pour un montant global de 1,6 million de dollars, entre 1997 et 2000.

Le 13 – Production porcine. Québec annonce la levée du moratoire sur la production porcine à compter du 15 décembre et en refille la gestion et la réglementation aux villes.

Le 15 – Forums régionaux. Début d'une série de 19 forums régionaux qui se tiendront entre le 15 mai et le 19 septembre – en plus d'un sommet national à la mi-octobre – destinés à permettre aux citoyens de s'exprimer sur les défis posés par les changements démographiques et la situation des finances publiques. Intitulés Forums en région Place aux citoyens, ils avaient été annoncés par le premier ministre Jean



Monique Jérôme-Forget



Jean Brault



Charles Guité

Charest en février pendant un conseil général du PLQ.

Le 23 – Élections fédérales. Annoncées pour le 28 juin 2004, les 38^e élections générales depuis la Confédération sont déclenchées. À sa dissolution, la Chambre des communes comptait 168 libéraux, 73 conservateurs, 33 bloquistes, 14 députés du NPD et 4 sièges vacants pour un total de 301. Au Québec la représentation était : PLC 37 ; BQ 33 ; PC 0 ; 4 indépendants et 1 vacant pour un total de 75. Avec la réforme de la carte électorale, 308 sièges sont maintenant en jeu (+ 2 en Colombie-Britannique ; + 2 en Alberta ; + 3 en Ontario). À la dernière élection, en 2000, le résultat avait été : PLC 172, Alliance canadienne 66 ; BQ 38 ; NPD 13 ; PC 12. Le taux de participation avait été de 61,2 %.

JUIN 2004

Le 5 – Record pour un Clarence Gagnon. Baie-Saint-Paul, une toile peinte par Clarence Gagnon vers 1922, est vendue 600 000 de dollars chez Sotheby à Toronto, un prix record pour cet artiste. Pour l'encanteur, il s'agissait d'une autre vente record d'une œuvre d'un peintre québécois en quelques mois. À l'encan de novembre, une toile de Jean-Paul Riopelle, *Composition n° 2*, avait rapporté le prix record de 750 000 de dollars pour cet artiste au Canada.

Le 7 – Tampa Bay remporte la coupe Stanley. Le Lightning de Tampa Bay a vaincu les Flames de Calgary 2 à 1 dans le septième match de la finale. L'équipe de la Floride décroche les grands honneurs pour la première fois, après 12

ans seulement d'existence. Meilleur pointeur des séries, Brad Richards obtient le trophée Conn Smythe. Martin St-Louis devient le premier gagnant du trophée Art Ross (champion pointeur de la saison) et d'une coupe Stanley dans une même saison depuis Mario Lemieux en 1991-92. La victoire de Tampa Bay revêt une signification particulière pour les Québécois puisque plusieurs joueurs originaires du Québec ou ayant fait carrière junior au Québec s'illustrent dans l'équipe.

Le 10 – Triple couronne pour Martin St-Louis. Martin St-Louis, originaire de Laval, a été la grande vedette de la soirée de remise des trophées individuels de la Ligue nationale présentée à Toronto. St-Louis a reçu le trophée Hart, remis au joueur par excellence, le trophée Lester B. Pearson, un honneur décerné par ses pairs de l'Association des joueurs, le Art Ross (meilleur pointeur) et le Prince-de-Galles (champions de l'Association de l'Est). St-Louis est le premier joueur depuis Wayne Gretzky à réussir le triplé coupe Stanley, Art Ross et Hart. Il est surtout le premier joueur non repêché à signer l'exploit.

Le 13 – Schumacher remporte le Grand Prix du Canada. 317 000 spectateurs ont assisté au week-end du Grand Prix du Canada, remporté par Michael Schumacher, sa septième victoire à Montréal.

Le 20 – Référendums sur les défusions. Des 89 villes où se tenait un référendum, 56 ont voté majoritairement pour la défusion mais seulement 32 ont atteint le seuil de 35 % des électeurs inscrits sur la liste électorale – condition

imposée par le gouvernement avec la loi 9 – optant ainsi pour la défusion. Une forte majorité des villes québécoises où se tenaient des référendums sur les démembrements ont opté pour le statu quo, à l'exception de Montréal et Longueuil qui se voient emportées par une vague défusionniste. Montréal est amputée de 15 arrondissements tandis qu'à Québec, seuls les arrondissements de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ont atteint le nombre requis de voix pour redevenir une municipalité. Près d'un million de citoyens dans 89 anciennes villes pouvaient se prononcer sur l'avenir de 29 villes fusionnées à travers la province.



Michael Schumacher

M. Landry est veuf depuis cinq ans, tandis que Mme Renaud est divorcée.

Le 21 – Sursis pour Gillet. Le juge Fraser Martin condamne l'ancien animateur de radio de Québec à 30 jours d'emprisonnement avec sursis. Gillet devra effectuer une quarantaine d'heures de travaux communautaires et sera sous le coup d'une probation d'un an. « J'ai l'impression que vous nous avez tous pris pour des imbéciles », a sermonné le juge Fraser Martin, laissant entendre que les déclarations de Gillet aux médias avant et après le procès lui auront coûté l'absolution qu'il réclamait. Robert Gillet a été le premier client du réseau de prostitution juvénile démantelé en décembre 2002, à Québec, à être reconnu coupable.

Le 26 – Bernard Landry se remarie. L'ex-premier ministre du Québec, Bernard Landry, et la scénariste, chanteuse et comédienne Chantal Renaud se marient à Verchères, localité que le chef du Parti québécois représente à l'Assemblée nationale. Âgé de 67 ans,

JUILLET 2004

Le 5 – Le Suroît. Le gouvernement Charest suspend sa décision de construire la centrale thermique du Suroît même si la Régie de l'énergie, dans son avis rendu public la veille, juge souhaitable la réalisation du projet. Le conseil des ministres a pris la décision de surseoir au projet jusqu'à ce qu'une commission parlementaire se penche cet automne sur la sécurité énergétique du Québec. Dans son avis, la Régie conclut que la construction de cette centrale thermique de 800 MW « n'est pas indispensable » à la sécurité énergétique du Québec, mais qu'elle est « souhaitable », « dans la situation actuelle de précarité et surtout de dépendance envers les importations ».

Le 5 – L'Allier partira. Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, confirme qu'il ne sera pas candidat aux élections municipales de novembre 2005, après 16 ans aux commandes de la Capitale.



Jean-Paul L'Allier

Âgé de 65 ans, M. L'Allier avait été élu maire pour la première fois en 1989.

Le 5 – Couvre-feu reporté à Huntingdon. Le maire de Huntingdon annonce que l'entrée en vigueur du couvre-feu pour les adolescents est reportée, en réponse aux procédures judiciaires instituées par le député libéral André Chenail. Le controversé règlement avait été

adopté le 7 juin afin d'enrayer une vague de vandalisme et de délinquance juvénile qui sévissait depuis plusieurs semaines dans la municipalité de 2600 habitants. Le député de Huntingdon a décidé de contester le règlement municipal, jugeant ce couvre-feu excessif et possiblement illégal. En vertu du règlement, les jeunes de moins de 16 ans qui se trouvaient dans les rues de Huntingdon entre 22 h 30 et 6 h 00 sans être accompagnés d'un adulte se seraient exposés à une amende pouvant atteindre 100 dollars. Huntingdon serait ainsi devenue la première municipalité du Québec à se doter d'un tel couvre-feu.

Le 5 – Éric Gagné s'arrête à 84. Le lanceur Éric Gagné des Dodgers de Los Angeles rate un premier sauvetage depuis le 26 août 2002. Gagné a laissé filer une avance de 5-3 en neuvième manche en accordant deux points aux Diamondbacks de l'Arizona. Sa séquence de sauvetages consécutifs, un record des ligues majeures, s'est donc arrêtée à 84. Mais tout n'était pas perdu puisqu'en dixième manche Shawn Green a cogné un ballon sacrifice pour

faire produire le point gagnant. Los Angeles l'a emporté 6-5. « Tout le monde dit qu'il faut être très chanceux. Alors, j'ai été très chanceux pendant longtemps. Mais ma séquence s'est finalement arrêtée », a commenté Gagné.

Le 11 – Transat Québec-Saint-Malo. Le départ de la 6^e Transat Québec-Saint-Malo est donné sous un soleil radieux. Dix-neuf voiliers, dont 12 multicoques de 60 pieds, se lancent dans un périple d'une durée de 9 à 15 jours. Le 19 juillet, le catamaran Sergio Tacchini, de la skip française Karine Fauconnier, franchit la ligne d'arrivée après 7 jours, 21 heures, 00 minutes et 54 secondes de navigation, soit une vitesse moyenne de 15,36 nœuds (28,45 km/h) durant les 2950 milles de l'épreuve. Le record de Loïck Peyron en 1996 (7 j 20 h 24'43'') n'est pas battu.

Le 11 – Le Cirque en clôture. Pour souligner les 25 ans du Festival de jazz de Montréal, le Cirque du Soleil, qui célèbre ses 20 ans, offre au public montréalais un spectacle original mémorable.

Le 12 – Fermeture d'All Police Victime de la concurrence et à la veille d'enregistrer des pertes financières, l'hebdomadaire policier *Allô Police* (devenu récemment mensuel) ferme ses portes, après 51 ans d'existence. « C'est la façon de consommer l'information judiciaire qui a changé, avance l'éditeur Richard Desmarais. Avant, on avait l'exclusivité, aujourd'hui, les médias généralistes et surtout la télévision traitent presque tous de faits divers. »

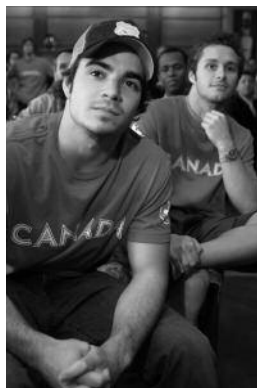
Le 13 – CHOI perd sa licence. Le CRTC annonce que la licence de diffusion de

la station de radio CHOI-FM, le 98,1, la station la plus écoutée de Québec, n'est pas renouvelée à la date d'expiration de la licence actuelle, le 31 août 2004. C'est la première fois que le CRTC retire la licence d'un radiodiffuseur en raison du contenu verbal. La station a fait l'objet de nombreuses plaintes concernant la conduite des animateurs et les propos tenus en ondes. Le Conseil a en outre constaté que des animateurs de la station ont fait preuve d'acharnement indu dans leur utilisation des ondes publiques pour notamment insulter et ridiculiser des gens. Le président de Genex Communications parle d'un acte de censure. « Nos pires scénarios ne prévoyaient pas un tel acte de censure », affirme M. Demers, ajoutant qu'il entendait contester cette décision à tous les niveaux, autant juridique que politique. « Le combat de la liberté d'expression, c'est un combat qui vaut la peine de se battre pour et ce, jusqu'à la mort ». Le CRTC a décrété la fermeture de cinq stations de radio, toutes québécoises, en 36 années d'existence.

Le 19 – Nicolas Gill porte-drapeau. Présentation à Montréal des 266 athlètes canadiens, dont 55 Québécois, qui participeront aux Jeux olympiques d'Athènes. C'est le judoka québécois Nicolas Gill qui portera le drapeau canadien lors de la cérémonie d'ouverture le 13 août.

Le 20 – Cabinet Martin. Paul Martin rend publique la composition de son gouvernement. Le nouveau cabinet compte 39 ministres, dont huit du Québec (en comptant Martin). Le Québec hérite des Affaires étrangères, du Patrimoine et de l'Environnement.

29 ministres du précédent cabinet sont reconduits, 13 changent de portefeuille. Cinq ministres du Québec restent au cabinet : Liza Frulla, Pierre Pettigrew, Irwin Cotler, Claudette Robillard, Jacques Saada. Jean Lapierre accède au cabinet ; Stéphane Dion revient en grâce ; Denis Coderre et Denis Paradis sont exclus. « Je voulais une fusion de sang neuf et d'expérience au cabinet, déclare le premier ministre, c'est ce que nous avons ».



Le plongeur Alexandre Despatie



Paul Martin



Liza Frulla



Jean Lapierre

Le 24 – Gatti bat Dorin. Arturo Gatti bat Léonard Dorin par K-O au 2^e round devant 15 000 spectateurs réunis au Convention Hall d'Atlantic City. Dorin a été victime d'un puissant crochet au corps à 2 minutes et 55 secondes du deuxième round. C'était la première fois dans l'histoire de la boxe canadienne que deux Canadiens, en fait deux Québécois, s'affrontaient pour un titre mondial.



Stéphane Dion



Pierre Pettigrew

Les grands disparus

Serge Laplante

Recherchiste, Le Devoir

Voici un aperçu des grands disparus au Québec du 1^{er} août 2003 au 31 juillet 2004.

Barichievich, Antonio (alias Grand Antonio) (1925 - 7 septembre 2003). Le légendaire homme fort a été retrouvé inerte sur le banc d'un marché d'alimentation du quartier Rosemont à Montréal, où il vivait. Il avait 77 ans. Originaire de Sibérie et arrivé au Canada en 1946, l'homme de 6 pieds 4 pouces et 510 livres était connu dans le monde entier pour ses tours de force. Il arrivait notamment à tirer des autobus avec ses cheveux. Après avoir été une vedette internationale, il est mort dans la pauvreté.

Berval, Paul (1920 - 25 février 2004). Le fantaisiste Paul Berval (de son vrai nom Paul Bédard) est mort dans un hôpital de Montréal à l'âge de 80 ans. Artiste complet, Paul Berval a été tour à tour comédien, animateur, scripteur et chanteur. Pendant plus d'un demi-siècle, il a fait rire des publics de tous les âges. Baryton comique, les auditoires apprécient ses parodies hilarantes de déclamations des grands classiques du théâtre ou de chanteurs d'opéra. Aux débuts de la télévision, il jouera dans *La famille Plouffe* et sera Onésime dans la version cinématographique de l'œuvre

de Roger Lemelin. Dans le dessin animé *Les Pierrafeu*, Paul Berval sera la voix de Fred Caillou.

Charest, Micheline (1953 - 14 avril 2004). La cofondatrice de la maison de production de films d'animation Cinar (avec son époux Ronald Weinberg), meurt à 51 ans de complications à la suite de chirurgies esthétiques effectuées en clinique privée. Fondée en 1976, Cinar a connu un succès international grâce à des séries telles que *Caillou* et *Arthur*. Mais depuis quelques années le succès s'était transformé en cauchemar : la GRC enquêtait sur des allégations selon lesquelles Cinar utilisait des prête-noms canadiens pour avoir droit à un maximum de crédits d'impôt pour des scénarios écrits par des Américains. Le couple a aussi été accusé du détournement de 122 millions de dollars américains dans deux entreprises enregistrées aux Bermudes, et ce, sans l'accord du conseil d'administration.

Chartier, Albert (1912 - 21 février 2004). Illustrateur et bédéiste, le père d'Onésime est mort à 91 ans. Sa première bande dessinée, *Bouboule*, avait été publiée dans le journal *La Patrie* dès 1937. Mais c'est en 1943, dans le *Bulletin des agriculteurs*, qu'est né Onésime, le

personnage qui allait charmer le monde rural durant six décennies et faire la renommée d'Albert Chartier. Le magazine *Drawn & Quarterly* l'avait un jour qualifié de Norman Rockwell du Québec.

D'Estée, Mimi (Reine) (1908 - 7 mars 2004). Pionnière du théâtre, de la radio et de la télévision québécoise, la comédienne Mimi d'Estée est décédée un mois après avoir célébré son 96^e anniversaire. Née en 1908 en Bretagne, elle est arrivée au Canada en 1913. Elle a été l'épouse de l'homme de théâtre Henry Deyglun avec qui elle a eu deux enfants. Mimi d'Estée a joué de nombreux rôles au théâtre, au cinéma, à la radio (ce qui lui vaut en 1940 le titre de première « Reine de la radio ») et au petit écran où elle participe à de très nombreux téléromans. Son nom figure aussi au générique de plusieurs longs métrages. Mimi d'Estée a eu l'occasion de jouer à deux reprises dans des productions hollywoodiennes. En 1946, on l'aperçoit dans le film américain *Whispering City*, tourné à Québec. Quarante ans plus tard, elle joue dans *Agnès de Dieu*, du réalisateur Norman Jewison. La réalisatrice Léa Pool lui confie son dernier rôle au grand écran, en 1994. Elle était un des membres fondateurs de l'Union des artistes. Elle a également tenu pendant des années des chroniques de « courrier du cœur », à la radio et dans plusieurs journaux.

Daigneault, Pierre (1925 - 18 décembre 2003). Comédien, folkloriste et auteur, Pierre Daigneault, le père Ovide de la télévision, succombe à un infarctus à l'âge de 78 ans. Né à Montréal, il avait débuté à la scène en 1939, l'année où

son père, Eugène Daigneault (1895-1960), avait créé le rôle du père Ovide à la radio de Radio-Canada, quand le feuilleton de Claude-Henri Grignon s'intitulait *Un homme et son péché*. Pierre reprit ce personnage à la télévision, en 1956, dans *Les Belles Histoires des pays d'en haut* et l'interpréta tout le temps où Radio-Canada produisit le feuilleton, jusqu'en 1970. Pierre Daigneault fut aussi un auteur prolifique. Sous le pseudonyme de Pierre Saurel, il signa quelque 2000 romans policiers et d'espionnage, créant notamment l'agent secret canadien-français IXE-13. Il fut aussi animateur de télévision et de radio, en plus de produire une abondante discographie de chansons à répondre.

Daooust, Sylvia (1902 - 19 juillet 2004). Une des premières sculptrices au Québec.

Gagnon, Jean-Louis (1913 - 26 mai 2004). Journaliste prolifique, rédacteur en chef de plusieurs quotidiens, créateur de journaux, haut fonctionnaire et diplomate, Jean-Louis Gagnon est décédé à 91 ans.

Kerwin, D^r John Larkin (1924 - 1^{er} mai 2004). Ingénieur physique et professeur, le D^r Kerwin est devenu le premier recteur laïc de l'Université Laval en 1972. Il succédait alors à M^{gr} Louis-Albert Vachon. Il a enseigné à Laval de 1946 à 1989 et a été président de l'Agence spatiale canadienne, pour un mandat de trois ans, à partir de 1989.

Kierans, Éric (1914 - 10 mai 2004). Économiste de formation, ancien président de la Bourse de Montréal, Éric Kierans, un des acteurs majeurs de la

Révolution tranquille, est mort à l'âge de 90 ans. Membre de « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage et président de la Fédération libérale du Québec de 1966 à 1968, il va s'opposer à René Lévesque sur la question de la souveraineté. En 1968, il avait été candidat à la direction du Parti libéral fédéral, contre Pierre Elliott Trudeau. Il fut également ministre fédéral des Communications et président de la Société canadienne des postes.

Lebrun, Jacques (1928 - 23 octobre 2003). M. Lebrun a présidé la Société d'astronomie de Montréal au début des années 70.

Leclerc, abbé Roland (1946 - 21 novembre 2003). Homme d'église et de télévision, l'animateur de l'émission *Le Jour du Seigneur* à Radio-Canada est mort accidentellement dans des circonstances restées inexplicables. Le corps de l'abbé Leclerc a été retrouvé près du lac à la Croix à Saint-Mathieu-du-Parc, en Mauricie. L'autopsie, sans confirmer la cause du décès, montre qu'il souffrait d'une tumeur au cerveau, ce qui expliquerait des épisodes de confusion, que ses proches et collaborateurs avaient notés. Porté disparu depuis deux jours, l'homme devait aller souper chez des amis à Montréal mais ne s'est jamais présenté. L'abbé Leclerc était âgé de 57 ans. Il participait depuis 30 ans à des émissions religieuses.

Lemoine, Wilfrid (1927 - 28 septembre 2003). Écrivain, journaliste d'une grande culture, animateur et excellent communicateur, Wilfrid Lemoine est décédé à 76 ans. Spécialiste de la littérature et écrivain lui-même (on lui

doit deux romans : *Le Funambule* et *Passage à l'ombre*), il a été un des pionniers de l'information télévisée au Canada, étant considéré par plusieurs comme le précurseur, sinon l'inventeur de l'interview à la télévision canadienne. Il a aussi travaillé pendant 10 ans à la chaîne culturelle de la radio de Radio-Canada.

Masse, Claude (1947 - 15 juillet 2004). Avocat, ex-bâtonnier, père de la Loi sur la protection du consommateur et conseiller à la réforme du Code civil, Claude Masse a succombé à la maladie de Lou Gehrig. Il avait 56 ans. Issu d'un milieu modeste, il avait fondé sa première clinique juridique populaire dans le quartier Pointe-Saint-Charles de Montréal, en 1969. Rapidement reconnu pour sa compétence, il participe dans les années 70 à l'élaboration de la Loi sur l'assurance automobile et de la Loi sur la protection du consommateur. Travailleur infatigable et fougueux, défenseur de l'Aide juridique, il avait placé l'accessibilité de la justice au centre de ses préoccupations. « Je crois qu'on a le meilleur système judiciaire au monde, disait-il. J'aimerais seulement que le plus possible de gens puissent en profiter. »

Mauricet, Gisèle (1931 - 7 septembre 2003). L'inoubliable interprète de Rosa-Rose, dans la série *Les Belles Histoires des pays d'en haut*, et du chien *Délicat*, dans la populaire émission de télévision pour enfants *Grujot et Délicat*, est décédée en Floride où elle vivait depuis une vingtaine d'années. Elle avait 72 ans.

Molinari, Guido (1933 - 21 février 2004). Figure importante des mouve-

ments d'avant-garde, enfant terrible du Québec et de la peinture abstraite canadienne, Guido Molinari s'est éteint à l'âge de 70 ans des complications d'un cancer du poumon. Il s'était fait remarquer en 1959 avec l'exposition *Art abstrait*, présentée à l'École des Beaux-Arts, en compagnie de Denis Juneau, Claude Tousignant et Jean Goguen, quatre jeunes artistes qui appartiennent au groupe des « plasticiens » de la deuxième vague. Molinari a enseigné à l'Université Concordia de Montréal pendant 27 ans avant de prendre sa retraite en 1997. Ses œuvres ont fait l'objet de quelque 50 expositions particulières et d'une centaine d'expositions collectives au Canada, aux États-Unis et en Europe. Réputé pour ses colères, polémiste, il dénonçait souvent le peu de place faite aux artistes.

Provost, Guy (1926 - 10 février 2004). Comédien ayant fait carrière au théâtre et à la télévision, Guy Provost, le célèbre Alexis Labranche de la série culte *Les Belles Histoires des pays d'en haut*, est mort à l'âge de 78 ans.

Ronfard, Jean-Pierre (1929 - 26 septembre 2003). Professeur de théâtre, metteur en scène, comédien, dramaturge, traducteur, directeur de théâtre, bref, homme de théâtre dans toute l'ampleur du terme, Jean-Pierre Ronfard est mort à 74 ans. Fondateur du Théâtre Expérimental de Montréal avec Robert Gravel et Pol Pelletier, cofondateur du Nouveau Théâtre Expérimental et d'Espace Libre, il a fortement marqué le développement du théâtre québécois des quatre dernières décennies, étant considéré comme le moteur du théâtre expérimental au

Québec. Originaire du nord de la France, il émigra au Canada en 1960 et allait devenir le premier directeur de la section française de l'École de théâtre du Canada. Il était l'époux de la romancière Marie Cardinal, décédée en mai 2001, et père de la metteuse en scène Alice Ronfard.

Ryan, Claude (1925 - 9 février 2004). Journaliste et homme politique, « l'homme du devoir » est emporté par un cancer de l'estomac à l'âge de 79 ans. Homme de raison et d'équilibre, l'ancien directeur du *Devoir* (1964-1978) et chef du Parti libéral du Québec (1978-1982) figure parmi les grands penseurs de sa génération, signaleront, unanimes, les commentateurs. Des funérailles nationales ont lieu le 13 février à la basilique Notre-Dame de Montréal.

Sévigny, Colonel Pierre - (1917 - 20 mars 2004). Soldat, ministre, auteur, professeur et homme d'affaires, le colonel Sévigny est mort à 87 ans. Héros de guerre, il a été au cœur du plus grand scandale politico-sexuel de l'histoire canadienne (l'affaire Gerda Münsinger, du nom d'une Allemande soupçonnée à l'époque d'être une espionne pour le compte de l'Union soviétique).

Sansregret, Sœur Berthe (1912 - 8 septembre 2003). Figure bien connue du petit écran pour ses émissions culinaires, auteure de plusieurs livres de cuisine, Sœur Saint-Roger-du-Sacré-Cœur, de la Congrégation de Notre-Dame, a également assumé la direction de l'École d'art culinaire de l'École Supérieure des Arts et Métiers de Montréal de 1973 à 1993. Cusinière ex-

perte, elle était Cordon bleu de l'Académie de cuisine de Paris et diplômée de l'École Le Nôtre.

Thibault, Gérard (1917 - 3 septembre 2003). Figure légendaire du monde du spectacle québécois, le célèbre cabaretier est mort à 86 ans. Un des grands promoteurs de la chanson française, il est le premier à avoir produit de grands artistes à Québec. Il avait fondé, en 1938, le Cabaret Chez Gérard, rue Saint-Paul, où se sont produits tous les grands noms de la chanson française : Trenet, Piaf, Bécaud, Chevalier, Aznavour, en plus de se faire le promoteur des chansonniers québécois.

Turgeon, Serge (1946 - 18 mai 2004). Le comédien Serge Turgeon, ex-président de l'Union des artistes, est mort subitement alors qu'il subissait un interrogatoire dans les locaux du Service de police de Montréal à titre de témoin volontaire dans une affaire de meurtre. La police a immédiatement précisé que le comédien n'avait rien à voir avec le crime en question. Pendant l'interrogatoire, M. Turgeon aurait éprouvé un malaise cardiaque, avant d'être transporté à l'hôpital où son décès a été constaté. Il était âgé de 58 ans. Pionnier des droits des artistes, Serge Turgeon s'est d'abord fait connaître pour les rôles qu'il a interprétés à la télévision, notamment dans *Les Belles Histoires des pays d'en-haut*, *Rue des pignons*, *Terre humaine* et *Entre chien et loup*. Il a aussi touché à l'animation, tant à la télévision qu'à la radio, en plus de livrer une revue de presse quotidienne à la télévision pendant 10 ans. À la fin des années 1980 et pendant les années 1990, il s'éloigne des plateaux pour se consacrer à des ac-

tivités plus politiques. À la tête de l'Union des artistes de 1985 à 1998, Serge Turgeon a réussi à obtenir du gouvernement du Québec un statut pour les artistes québécois. En 1990, il représente le milieu culturel auprès de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec. Depuis le début de l'année, il dirigeait le Théâtre du Rideau Vert.

Touzin, Pierre (1942 - 13 août 2003). Directeur général d'Opération Enfant Soleil depuis 1991, Pierre Touzin est décédé à l'âge de 61 ans. On considère que son arrivée à la direction d'Opération Enfant Soleil a contribué à véritablement lancer cet organisme.

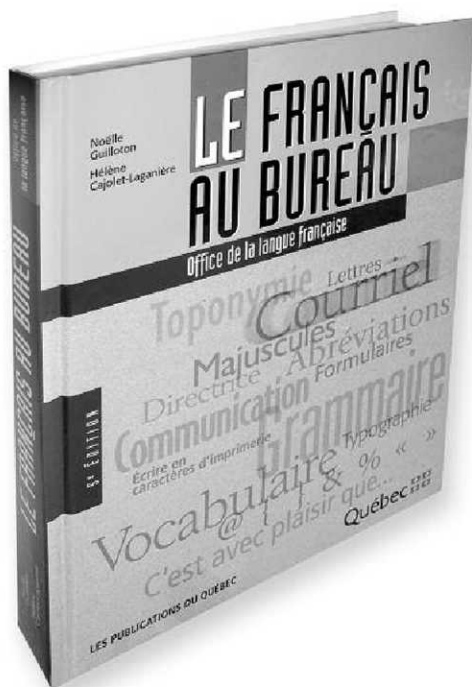
Vaugois, Sylvain (1957 - 24 août 2003). Président fondateur du Groupe Vaugois, promoteur flamboyant et controversé, Sylvain Vaugois était un visionnaire et un homme d'affaires qui lègue au Québec des réalisations d'envergures comme la Cité du multimédia et la Cité du commerce électronique.

Wolfe, Robert (1935 - 8 septembre 2003). Peintre et graveur respecté du milieu de l'art québécois, Robert Wolfe est mort à 68 ans, victime d'un cancer. Associé depuis les débuts à l'atelier de gravure Graff dont il devient l'un des piliers d'où il enseigne pendant plusieurs années à l'Université du Québec à Montréal, en plus de participer à plus de 80 expositions, dont une trentaine d'expositions personnelles. La Bibliothèque nationale du Québec prépare d'ailleurs une exposition rétrospective de son œuvre, qui se tiendra dans les nouveaux locaux de l'établissement dans l'année suivant son ouverture.

L'état du Québec



Des cognacs, des scotchs, des bourgognes aligotés,
des pineaux des Charentes, un champagne...



Il n'y a que
Les Publications
du Québec
pour définir
aussi clairement
l'emploi de la majuscule.

Chez votre librairie

1 800 463-2100

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Publications

Québec



Toute la **réalité**,
rien que la réalité



► La population

Les grandes tendances

126 Le Québec en profonde mutation

130 Glossaire

La famille et les générations

*Cette section a été réalisée avec la collaboration
de l'INRS Urbanisation, culture et société*

183 La maternité à l'adolescence : mythes et réalités

La langue

200 Dis-moi d'où tu viens, je te dirai quelle est ta langue
de travail

208 La langue d'usage public de la génération 101

Les phénomènes religieux

192 « Should I Stay or Should I Go? »

214 Des luthériens vieillissants aux jeunes musulmans

226 Quel sort pour l'enseignement religieux à l'école ?

Le Québec en profonde mutation

Simon Langlois

Sociologue, Université Laval

Le Québec change. Il avait déjà modifié en profondeur ses institutions durant les années 1960 au moment de la Révolution tranquille pour ensuite effectuer un spectaculaire rattrapage économique durant les années 1980 avec l'avènement de Québec Inc. et l'engagement accru de l'État dans l'économie. La société québécoise a connu durant la même période un grand dynamisme sur le plan culturel – émergence de la littérature québécoise, développement des industries culturelles – et en est arrivée à un consensus de plus en plus large sur l'entreprise de refondation de la nation dans les années 1990. Dans les années 2000, le Québec change cette fois dans ses bases morphologiques.

Tout d'abord, la population vieillit. La société québécoise a vécu trente années de sous-fécondité qui commencent à produire leurs effets. L'accroissement de la population par la migration est presque aussi important que l'accroissement naturel, ce qui représente un changement majeur dans l'histoire d'une société qui a toujours assuré sa croissance par une forte fécondité. Il est beaucoup question de déclin de la natalité et de vieillissement de la population dans l'actualité.

Il faut cependant rappeler que le Québec n'est pas encore une société vieille. Le vieillissement important de la société québécoise viendra plus tard, dans une quinzaine d'années. Entre-temps, c'est plutôt le centre de la distribution démographique qui pèse de tout son poids sur la société et modèle ce qui s'y passe. On le voit nettement dans la sphère de la consommation. Les fonctions de consommation les plus dynamiques (celles qui sont en croissance) reflètent le mode de vie de ménages au milieu de leur vie active, de ménages qui n'envisagent plus d'avoir d'enfants et de ménages qui entrent de plus en plus nombreux dans la phase du nid familial vide. Les couples sans enfant présent au foyer ont accru leur importance numérique, mais les années 1980 et surtout 1990 ont vu la montée du mode de vie en solitaire.

*Les années 1980
et surtout 1990
ont vu la montée
du mode de vie
en solitaire.*

La francisation du Québec se poursuit, dans la foulée de l'adoption de lois linguistiques dans les années 1970. Mais il s'agit d'un projet en cours, non complètement acquis. Marquée par de nombreux départs depuis le début de la Révolution tranquille, la communauté anglo-québécoise fait preuve d'une forte vitalité linguistique. Malgré la francisation marquée du Québec, il est très nettement possible d'y vivre et d'y travailler en anglais. Une partie non négligeable des anglophones ne parle pas le français, la langue de la majorité, et ils se distinguent donc des Franco-Canadiens sur ce plan. La langue anglaise conserve auprès des immigrants un grand attrait comme langue principale d'intégration, d'autant plus qu'ils doivent en faire l'apprentissage pour travailler.

Les ménages québécois s'enrichissent. Les années 1980 ont été marquées par un longue stagnation de leurs ressources financières et par une relative stabilité de la répartition des revenus, contrairement à ce qui se passait durant les années soixante et soixante-dix. Les revenus bruts et disponibles des ménages sont maintenant en nette augmentation, y compris dans les familles monoparentales jusqu'à les plus désavantagées, mais dans ce dernier cas, ils se concentrent dans le groupement des familles avec une femme active sur le marché de l'emploi à leur tête. La prospérité économique nouvelle et la réduction du taux de chômage donnent à penser que nous sommes au début d'une nouvelle phase de croissance réelle des revenus des ménages.

Le taux global de pauvreté est en régression, tout comme l'est le nombre de ménages d'assistés sociaux. Notons au passage que de nouveaux travaux sur la pauvreté indiquent que le Québec s'en tire assez bien par rapport aux autres provinces canadiennes et qu'il n'est pas l'enfer décrit par certains commentateurs. Ceux qui sont pauvres le sont cependant davantage qu'auparavant et un écart grandissant se creuse avec les autres ménages. Autrement dit, la gravité de la pauvreté s'accroît en parallèle à la diminution du nombre des ménages pauvres. Les écarts de revenus entre hommes et femmes sont en régression et on commence à observer les effets de changements qui prennent place dans la longue durée. Plus de femmes reçoivent en effet des diplômes universitaires et elles se répartissent mieux dans les sphères d'activité économiques.

Le problème de la redistribution se pose parallèlement à la croissance des revenus et de nouvelles inégalités font surface. Derrière les moyennes en croissance que l'on vient d'évoquer se cache un rééquilibrage qui est déjà bien amorcé entre les groupes de travailleurs et entre les générations. La moyenne stable masque souvent des évolutions en sens inverse. Par exemple, les revenus réels des jeunes couples n'augmentent pas au même rythme que les revenus réels des couples plus âgés et sans enfant présent à la maison. Les revenus personnels réels des travailleurs les mieux formés, œuvrant dans des secteurs de pointe, augmentent; ceux des travailleurs moins qualifiés, mais aussi ceux des travailleurs des grandes industries d'hier, régressent devant la concurrence des autres pays dans un contexte de mondialisation. Les jeunes familles ne sont pas celles qui, en ce moment, s'en tirent le mieux. Leur situation relative ne s'améliore pas rapidement et cela nous ramène à l'enjeu de la croissance démographique : comment

demander aux jeunes d'avoir plus d'enfants dans le contexte actuel où ce sont eux qui tirent moins bien leurs marrons du feu?

Dans l'avenir, on distinguera de plus en plus la lutte à la pauvreté de la lutte aux inégalités. La progression de l'égalité notée par Alexis de Tocqueville au XIX^e siècle comme étant une tendance de fond de nos sociétés se maintiendra-t-elle? On peut en douter dans le monde nouveau qui s'esquisse sous nos yeux, un monde qui est déjà caractérisé par des différences plus marquées et par une diversité accrue, un monde dans lequel la pauvreté pourra régresser alors que les inégalités socioéconomiques s'accroîtront. La société actuelle se dirige vers une plus grande différenciation. Les situations d'emploi sont plus diversifiées que jamais, l'offre de biens et services par le système de production s'étend dans toutes les directions et les comportements des individus en matière de nuptialité et de fécondité accentuent cette différenciation.

Les modes de vie sont beaucoup moins homogènes qu'il y a quelques générations. Familles, couples et personnes seules se côtoient comme façons de vivre, mais ces types de vie en ménage se succèdent aussi dans le cours du cycle de vie. Ce qui apparaissait autrefois comme étant des inégalités ou des différences de classes dans les manuels de sociologie est maintenant défini comme des différences dans les styles de vie et les genres de vie, qui impliquent des choix individuels et familiaux différents. Les jeunes couples qui retournent s'établir dans leur Gaspésie natale en mettant sur pied une petite entreprise vivront sans doute différemment de ceux qui s'établissent sur le Plateau Mont-Royal. Ils partageront des choses (les mêmes goûts musicaux, par exemple) mais ils se différencieront aussi sur bien des aspects, à commencer par le revenu ou la consommation.

L'État providence revoit son rôle. Il est maintenant très net qu'il est devenu incapable de contrer l'évolution à la hausse des inégalités de revenus de marché. L'État redistribue les revenus, certes, mais son rôle dans la réduction des inégalités est maintenant réduit. La crise fiscale et l'extension des besoins nouveaux en matière de soins aux personnes et de soins de santé ont créé une grande pression sur ce qu'il peut désormais assumer.

La société de consommation rend maintenant possible l'émergence de modes de vie de plus en plus différents. La gamme des possibles est beaucoup plus étendue que par le passé. Pensons à l'offre en matière de voitures, de logements, de loisirs, de vêtements, de biens d'équipement pour le ménage, de biens culturels. Le couple de jeunes retraités qui a un chalet, un camp de pêche, un bateau et plusieurs équipements électroniques sophistiqués à la maison, qui a des hobbies, des petits enfants dont il aimerait s'occuper et qui aspire à voyager, manquera sûrement de temps pour tout faire. L'extension des aspirations qui accompagne l'extension des possibles dans la société de consommation est indéniable, mais elle engendre aussi une croissance des frustrations. En opposition à cette fuite en avant dans la consommation élargie, la simplicité volontaire retient de plus en plus l'attention, bien qu'elle reste encore un mouvement marginal.

*La pauvreté pourra
régresser alors que
les inégalités
socioéconomiques
s'accroîtront.*

Les changements qui viennent d'être évoqués sont analysés en détail et sont documentés dans les paragraphes qui suivent. Nous avons distingué huit sections différentes en effectuant un choix de données provenant de nombreuses sources :

- le nouveau paysage démographique ;
- familles : de plus en plus hors mariage avec de moins en moins d'enfants ;
- la francisation du Québec ;
- une plus grande diversité culturelle ;
- l'emploi en hausse ;
- la nouvelle révolution salariale ;
- l'inégalité s'accroît ;
- pauvreté en baisse et exclusion.

Certaines données ont été présentées dans des éditions précédentes de *L'annuaire du Québec* et elles ne seront donc pas reprises ici. Les statistiques qui suivent ont été mises à jour ou présentées sous un éclairage nouveau. Enfin, plusieurs données sont nouvelles par rapport aux éditions antérieures de *L'annuaire*. Bref, voilà autant de coups de sonde qui jettent un éclairage sur le devenir d'une société qui continue de changer à un rythme accéléré.

L'auteur remercie David Dupont, étudiant au département de sociologie de l'Université Laval, pour l'aide apportée lors de la mise à jour des données.

Glossaire

Baby boom

Désigne les générations d'individus nés après la Seconde Guerre mondiale, soit de 1945 à 1965 environ, marquées par une forte natalité.

Coefficient de GINI

Mesure de l'inégalité de la répartition des revenus qui consiste à classer l'ensemble des ménages du plus pauvre au plus riche, puis à cumuler les revenus de ces ménages. Dans la situation de parfaite égalité, une part des ménages devrait recevoir une part équivalente des revenus cumulés (par ex. 50 % des ménages devraient recevoir 50 % des revenus). Le coefficient varie de 0 (situation d'inégalité maximum) à 1 (situation de parfaite égalité). Le coefficient s'interprète donc comme suit : plus il est élevé, plus les ménages riches reçoivent une part élevée des revenus.

Famille

L'ensemble des personnes apparentées par mariage, filiation ou adoption vivant sous le même toit. La famille nucléaire classique comprend la mère, le père et les enfants alors que la famille étendue (ou famille réseau) comprend les individus apparentés sur plusieurs générations et vivant dans des lieux physiques différents. La famille monoparentale issue le plus souvent de la rupture de l'union conjugale est formée d'un seul parent vivant avec un ou plusieurs enfants présents.

La famille recomposée est formée de parents ayant eu au moins un enfant d'une union précédente. Enfin, lorsque au moins deux familles différentes cohabitent (le plus souvent de générations différentes), on parlera de ménages multi-familiaux. L'État distingue dans ses statistiques les familles de recensement (familles époux-épouse et familles monoparentales) et les familles économiques qui, outre les familles de recensement, comprennent les ménages formés de personnes apparentées autres que les conjoints et les enfants.

Fordisme

Le fordisme décrit à l'origine un système mécanisé et standardisé de production massive d'objets permettant de réaliser des économies d'échelle. Il englobe par la suite l'ensemble des règles institutionnelles qui régulent ce système de production (négociations syndicales et avènement de la régulation étatique du travail et de l'économie), le développement d'une classe de consommateurs et l'émergence de l'État providence pour maintenir le pouvoir d'achat et former les travailleurs à travers le système d'éducation. Production massive, consommation marchande et régulation étatique nationale constituent trois composantes de la société fordiste.

Indice synthétique de fécondité

Mesure estimée du nombre d'enfants par mille femmes en âge de procréer.

Langue maternelle

Le recensement canadien définit la langue maternelle comme la première langue apprise dans l'enfance et encore comprise.

Langue d'usage

Le recensement canadien définit la langue d'usage au foyer (ou au travail) comme la langue parlée le plus souvent à la maison (ou au travail). En 2001, Statistique Canada a ajouté une seconde question portant sur la ou les autre(s) langue(s) aussi parlée(s) régulièrement à la maison ou au travail, en plus de la précédente s'il y a lieu.

Mariage

Union officielle et légale d'un homme et d'une femme reconnue par l'État (mariage civil) ou par une institution religieuse (mariage religieux). La reconnaissance de l'union entre personnes de même sexe est l'objet de débats sur la place publique. L'Église anglicane reconnaît déjà l'union officielle entre personnes de même sexe comme étant un mariage religieux et le parlement canadien entend

légiférer pour donner à ce type d'union le statut institutionnalisé et légal de mariage.

Ménage

Un ménage est formé par une ou plusieurs personnes partageant un même logement. Il est composé de personnes apparentées ou non. Le ménage est une unité de consommation commune d'un certain nombre de biens et services. On distingue les ménages privés des ménages collectifs formés par des personnes vivant en communautés.

Paielements de transfert

Allocations et aides monétaires dispensées par l'État (fédéral et provincial) directement aux individus. Comprend les allocations d'aide sociale, les pensions de la sécurité de vieillesse, les paiements d'assurance-emploi, l'aide aux victimes d'actes criminels ou aux victimes d'accidents du travail, les allocations familiales, les bourses d'études, etc.

Pyramide des âges

Représentation graphique verticale de la population par tranches d'âge (habituellement de cinq ans) superposées, les plus jeunes étant situées au bas et les plus âgées en haut. Cette distribution présente l'allure d'une pyramide dans les sociétés jeunes, mais c'est moins le cas dans les sociétés à faible fécondité.

Rapport de dépendance

Nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans et de personnes âgées de 65 ans ou plus, divisé par la population âgée de 15 à 64 ans. Plus le rapport est élevé, plus il y a de personnes dépendantes par rapport aux personnes en âge de travailler.

Revenu disponible

Ensemble des revenus de toutes sources des individus ou des ménages moins les impôts directs payés à l'État.

Société salariale

Type de société dans laquelle une majorité d'individus reçoivent une rétribution en salaires pour leur travail, le plus souvent au sein d'une entreprise. Par extension, les travailleurs autonomes dans ce type de so-

ciété sont assimilés à des salariés qui pourraient verser un salaire. La société salariale s'est mise en place après l'avènement du fordisme et de la Révolution industrielle à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Taux d'activité

Nombre total de personnes occupant effectivement un emploi (salariées ou à leur compte), de personnes à la recherche d'emploi et de chômeurs divisé par le nombre total de personnes âgées de plus de 15 ans. Le taux d'activité est plus large que le taux d'emploi.

Taux d'emploi

Nombre de personnes occupant effectivement un emploi (salariées ou à leur compte) divisé par le nombre total de personnes âgées de plus de 15 ans.

Taux de décès

Nombre de décès survenus une année civile donnée, divisé par le nombre total moyen d'habitants (exprimé pour mille habitants).

Taux de natalité

Rapport entre le nombre de naissances durant l'année et la population totale moyenne de cette même année.

Union civile

La *Loi instituant l'union civile*, votée au Québec en juin 2002, a créé un nouvel état civil, celui de « conjoint uni civilement ». Ce type d'union n'est pas seulement accessible aux couples de même sexe mais il l'est aussi aux personnes de sexes opposés. Parce que c'est une loi provinciale, ce type d'union n'a pas le statut officiel de mariage, car la définition du mariage est de compétence fédérale. L'union civile peut être dissoute par décès d'un conjoint, jugement du tribunal ou déclaration commune des conjoints devant notaire.

Union libre

L'union libre ou l'union de fait caractérise la vie en couple en dehors des liens du mariage. Certaines règles légales s'appliquent maintenant aux unions libres.

Démographie : vieillissement, immigration, urbanisation et solitude

Les changements démographiques s'étendent sur une période plus longue que les cycles économiques et ils ne sont pas facilement perceptibles à court terme. Ces changements n'en sont pas moins spectaculaires et surtout, déterminants pour l'avenir.

Une population encore en croissance

La population totale du Québec a dépassé la barre des sept millions et demi de citoyens (Tableau 1.1). La population québécoise est toujours en croissance

– en hausse de 42 % depuis 1961 – mais celle-ci est maintenant beaucoup plus lente qu'auparavant et on envisage déjà le moment où elle commencera à décroître, comme c'est déjà le cas dans certains pays européens développés. Il est difficile de prévoir à quelle année au juste arrivera le déclin net de la population, mais divers scénarios de l'Institut de la statistique du Québec prévoient que cela se produira entre 2016 et 2026, donc dans un avenir rapproché.

Le déclin démographique est cependant déjà amorcé dans plusieurs régions du Québec. Fait nouveau qui n'a pas encore vraiment retenu l'attention et qui est apparu en 2002, l'accroissement de la population par la migration nette est maintenant rendu au même niveau que l'accroissement naturel de la population. Les lentes mutations démographiques commencent donc à être bel et bien visibles, bien qu'elles aient été annoncées depuis des lustres par les démographes.

Le poids relatif du Québec au sein du Canada ne cesse de diminuer parce que la population canadienne progresse plus vite. La part de la population québécoise est tombée pour la première fois dans l'histoire en bas de 25 % de l'ensemble canadien en 1994. À moins d'une hausse significative de l'immigration au Québec – non prévue en ce moment, cependant –, la diminution de son poids relatif ne pourra que se poursuivre, au rythme de un dixième de un pour cent environ chaque année. La

TABLEAU 1.1 Population du Québec en nombre, en indice et en % du Canada, 1961-2003
(Nouvelles données révisées depuis 1971)

Année	Nombre*	Indice	en % du Canada
1961	5 259 211	100	28,8
1966	5 780 845	109,9	28,9
1971	6 137 368	116,7	27,9
1976	6 396 735	121,6	27,3
1981	6 547 705	124,5	26,4
1986	6 708 468	127,6	25,7
1991	7 064 586	134,3	25,2
1992	7 112 810	135,2	25,1
1993	7 165 199	136,2	25,0
1994	7 207 302	137,0	24,8
1995	7 241 429	137,7	24,7
1996	7 246 896	137,8	24,5
2001r	7 396 990	140,6	23,8
2002r	7 443 491	141,5	23,7
2003	7 467 626	142,0	23,7

* Données révisées depuis 1971 par l'ISQ. La série tient compte des Québécois de retour et des résidents non permanents. Années 1999 à 2002, données révisées; année 2003, au 1^{er} juillet. Source: Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

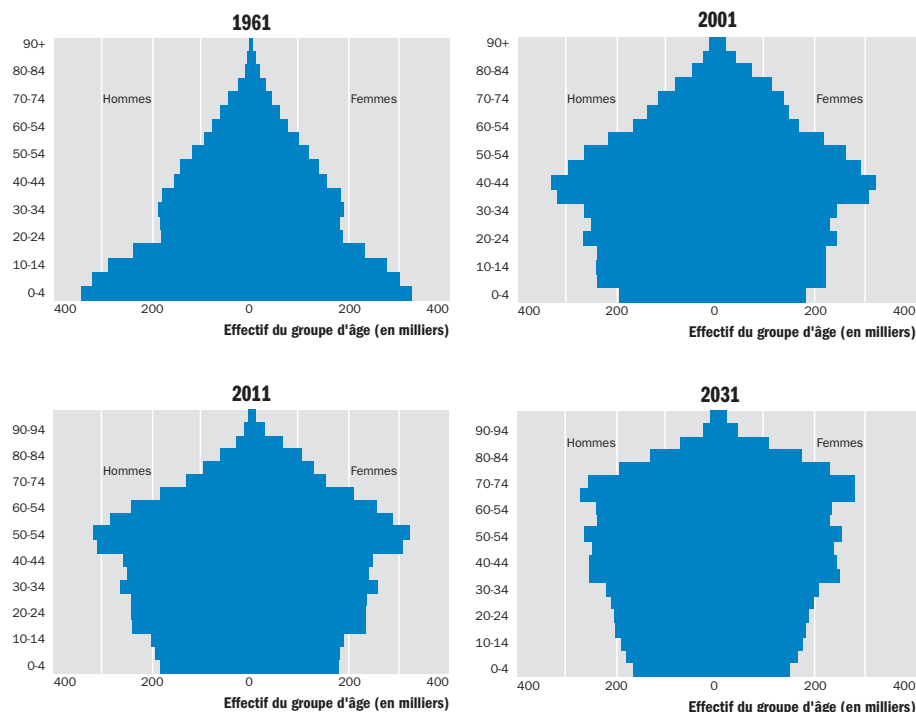
population du Québec comptait pour 23,6 % de l'ensemble du Canada en 2003. Si cette tendance se maintient, le Québec comptera pour environ 20 % de la population canadienne en 2040.

Un vieillissement qui s'annonce

La pyramide des âges et le poids relatif des différents groupes d'âges sont en changement rapide. La base démographique se rétrécit de façon marquée et une tendance nouvelle apparaît avec plus de netteté à la fin des années 1990 : la chute assez brusque de la natalité en-

traîne une accentuation du déséquilibre entre les groupes d'âge, à court terme du moins, et tant que les cohortes du baby boom n'auront pas atteint l'âge du décès. Pendant que la base diminue, les cohortes nées dans les années 1950 vieillissent et progressent vers le haut de la pyramide des âges – qui prend plutôt peu à peu l'allure d'un gros champignon (Graphique 1.1). On voit nettement se dessiner le poids du centre qui caractérise la situation démographique actuelle, de même qu'un certain rééquilibrage entre les groupes

GRAPHIQUE 1.1 Pyramide des âges, Québec



Source : Statistique Canada, Estimations de la population. Dernière mise à jour le 1^{er} novembre 2002.

d'âge lorsque les cohortes issues du baby boom d'après guerre vieilliront. La caractéristique nouvelle qui se dessine est cependant une tendance à une répartition plus ou moins équilibrée des différentes tranches d'âge dans une trentaine d'années, un phénomène neuf dans l'histoire démographique récente du Québec.

La part des jeunes âgés de 0 à 14 ans a fortement diminué, passant de 35,4 % en 1961 à 17,2 % de l'ensemble en 2002, et celle de la population ayant atteint l'âge de la retraite est en forte croissance, notamment parce que l'espérance de vie augmente. Le Québec n'a pas encore une population vieille, mais la tendance au vieillissement est nettement présente et elle va s'accélérer au début du XXI^e siècle de façon rapide, comme l'indiquent les projections de population faites par l'Institut de la Statistique du Québec : la part de la population âgée de 65 ans et plus va

passer de 13,1 % en 2002 à 21,3 % en 2021, alors que la part de la population des jeunes (0-14 ans) va continuer à régresser lentement. Par comparaison, la Suède a actuellement 17,8 % de sa population qui est âgée de 65 ans ou plus, l'Europe des quinze connaît une proportion de 15,5 % et le Japon, 15 %, tandis que les États-Unis et le Canada ont une proportion un peu moins élevée que celle du Québec (tous ces chiffres caractérisent l'année 2001).

L'âge médian de la population – l'âge qui départage la population entre deux groupes égaux – fera un bond considérable, passant de 38,5 ans en 2001 à 44,4 ans en 2021 (Tableau 1.2). Cela signifie que la moitié de la population aura plus de 44,4 ans cette année-là. Les nouvelles projections de publications publiées par l'Institut de la Statistique du Québec donnent à penser que le vieillissement sera plus prononcé que prévu à partir de l'an 2011.

TABLEAU 1.2 Structure de la population par âge, rapport de dépendance et âge médian de la population du Québec de 1951 à 2001 et projections pour 2011-2051

Année	Proportion			Rapport de dépendance	Âge médian
	0-14	15-64	65 +		
1951	33,7	60,6	5,7	0,65	24,8
1961	35,4	58,7	5,8	0,70	24,0
1971	29,3	63,9	6,8	0,57	25,6
1981	21,5	69,8	8,7	0,43	29,6
1991	19,8	69,2	11,0	0,45	34,0
2001	17,6	69,3	13,0	0,44	38,5
2011	14,9	69,1	15,9	0,44	42,2
2021	14,4	64,3	21,3	0,55	44,4
2031	13,6	59,4	26,9	0,68	46,9
2041	12,8	58,8	28,4	0,70	48,5
2051	12,8	57,5	29,7	0,73	49,1

Rapport de dépendance : (0-14 ans + 65 ans et plus/15-64 ans) 2011 - 2051 : projections, hypothèse moyenne. Source : www.stat.gouv.qc.ca.

Rappelons que la moitié de la population avait moins de 25 ans en 1951, et moins de 34 ans en 1991.

La tranche d'âge la plus nombreuse a en ce moment 44 ans et les personnes qui se situent de chaque côté de cette catégorie modale (disons dans la fourchette des 38-50 ans) pèsent de tout leur poids dans la société et leurs comportements modèlent ce qui s'y passe.

Une nouvelle dépendance

Le rapport de dépendance – qui est mesuré par le rapport du nombre de jeunes et de personnes de 65 ans ou plus

sur la population âgée de 15 à 64 ans – va aussi augmenter mais seulement après l'année 2011, alors qu'il devrait atteindre le haut niveau observé dans les années 1950 et 1960 (4^e colonne du Tableau 1.2). Ce rapport de dépendance doit être interprété avec précaution, notamment parce qu'une partie des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite pourront rester actives sur le marché du travail ou encore effectuer des travaux non rémunérés, à titre de bénévoles par exemple. Dans les années cinquante, les personnes dépendantes étaient surtout des enfants qui n'avaient pas de

TABLEAU 1.3 Population, variation de la population et accroissement selon les régions administratives, Québec, 1971-2003

Régions administratives	Population					2003 N	Variation de la population 1991-2003	Accroissement 1991-2003
	1971 %	1981 %	1991 %	2001 %	2003 %			
Bas-Saint-Laurent (1)	3,5	3,3	3,0	2,8	2,7	202 037	-3,7	-7 528
Saguenay—Lac Saint-Jean (2)	4,4	4,4	4,1	3,8	3,7	278 519	-5	-13 960
Québec (3)	8,8	9,0	8,9	8,8	8,8	659 212	4,2	27 852
Mauricie/Bois-Francs (4)	4,1	3,9	3,7	3,5	3,5	258 733	-2,1	-5 407
Estrie (05)	4,0	4,0	3,9	3,9	4,0	295 872	7,3	21 497
Montréal (06)	32,5	27,3	25,7	25,0	25,0	1 871 774	3	56 534
Outaouais (07)	3,6	3,8	4,1	4,4	4,4	332 558	12,4	41 234
Abitibi-Témiscamingue (08)	2,4	2,3	2,2	2,0	1,9	145 964	-6,5	-9 481
Côte-Nord (09)	1,7	1,8	1,5	1,3	1,3	97 074	-8,9	-8 596
Nord du Québec (10)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	39 663	6,2	2 460
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	1,9	1,8	1,5	1,3	1,3	97 066	-11,5	-11 124
Chaudière-Appalaches (12)	5,1	5,4	5,3	5,3	5,3	392 108	4,1	16 120
Laval (13)	3,8	4,2	4,6	4,7	4,8	359 707	10,5	37 764
Lanaudière (14)	2,9	4,0	4,8	5,4	5,4	405 795	15,3	61 974
Laurentides (15)	4,0	4,8	5,5	6,4	6,5	490 160	20,2	98 805
Montréal (16)	13,8	16,5	17,5	17,7	17,8	1 336 910	7,7	102 475
Centre du Québec (17)	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	224 017	5,3	11 815
Total	100	100	100	100	100	7 487 169	3,2	240 273

* Données de Statistique Canada, légèrement différentes de celles de l'ISQ. Source : Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec* et www.stat.gouv.qc.ca

ressources économiques propres ; dans les années 2000, les personnes dépendantes seront de plus en plus des personnes âgées possédant pour la plupart un patrimoine, ce qui affectera l'impact socioéconomique de la dépendance sur la société.

TABLEAU 1.4 Population par régions métropolitaines de recensement et variation en %, Québec, 1991-2003

Régions	1991	2001	2003	Variation en % 1991-2003
Montréal	3 290 792	3 507 182	3 574 516	8,6
Québec	660 730	696 377	705 898	6,8
Hull-Gatineau	232 901	262 954	272 288	16,9
Saguenay	164 531	157 764	155 062	5,8
Sherbrooke	143 998	156 980	160 876	11,7
Trois-Rivières	139 328	140 109	140 558	0,9
Reste du Québec	2 432 455	2 478 621	2 477 971	1,9
Total	7 064 735	7 396 990	7 487 169	6,0

* Les populations des régions ont été révisées de 1996 à 2002, mais pas les populations de 1986 et de 1991. Source : www.stat.gouv.qc.ca.

TABLEAU 1.5 Divers indicateurs de fécondité, Québec, 1960-2003

Année	Naissances	Taux de natalité	Indice synthétique de fécondité
1960	141 224	27,5	3,86
1970	96 512	16,1	2,09
1980	97 498	15,0	1,63
1990	98 013	14,0	1,63
1992	96 054	13,5	1,67
1994	90 417	12,5	1,64
1996	85 130	11,7	1,61
1998	75 674	10,3	1,49
2000	72 010	9,8	1,45
2002p	72 200	9,7	1,46
2003p	73 600	9,8	1,49

p : données provisoires.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

La décroissance démographique des régions est amorcée

D'après les données révisées de la population, six régions du Québec ont connu un certain dépeuplement depuis dix ans : la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue. La région de la Mauricie-Bois-Francs est la dernière à s'être ajoutée à la liste (Tableau 1.3). La grande région de Montréal a aussi perdu une partie de sa population au profit des régions adjacentes en forte croissance depuis 1991 (les Laurentides surtout ainsi que Lanaudière) ou de régions en croissance modérée (Laval et la Montérégie), mais « ses pertes sont beaucoup moins importantes entre 1996 et 2001 qu'elles ne l'étaient entre 1991 et 1996 » d'après l'Institut de la statistique du Québec. La région de l'Outaouais connaît aussi une hausse démographique plus marquée. Ces cinq régions en croissance ont augmenté leur poids respectif dans l'ensemble du Québec. Il en va de même pour le Nord du Québec à cause de la forte fécondité des populations autochtones, mais il faut ajouter que cette région est faiblement peuplée.

De plus en plus urbains

La population québécoise se concentre davantage dans les grandes régions métropolitaines, qui connaissent toutes (sauf celles de Chicoutimi-Jonquière et de Trois-Rivières) une croissance démographique plus forte que celle de l'ensemble du Québec (Tableau 1.4). Ce dernier est de plus en plus urbain et un peu moins de la moitié de toute sa population se retrouve dans la grande région montréalaise. C'est la région mét-

ropolitaine de Gatineau qui croît le plus vite au Québec depuis dix ans, suivie par celle de Sherbrooke.

Trois phénomènes démographiques affectent la taille de la population totale et l'équilibre entre les groupes d'âges, et jusqu'à un certain point la répartition entre les régions : la natalité, l'immigration internationale et les migrations interprovinciales. Nous en examinons brièvement les évolutions.

La chute de la natalité s'est arrêtée

Le nombre de naissances et le taux de natalité ont été en forte baisse entre 1990 et 1997, une période de changement accéléré (Tableau 1.5). Le nombre de naissances a eu tendance à se stabiliser autour de 72 000 à 73 000 ces cinq dernières années. Les naissances hors mariages sont maintenant devenues la norme, y compris celles qui viennent au rang 2 (Tableau 1.6). Cela témoigne d'une mutation de l'union entre conjoint sur laquelle nous reviendrons plus loin. Les enfants des premières cohortes du baby boom d'après-guerre sont maintenant arrivés à l'âge d'avoir leurs propres enfants et on peut présumer que ce nombre se maintiendra au même niveau pendant un certain temps avant de continuer à régresser quelque peu.

Le taux de fécondité a diminué de façon importante dans le groupe des jeunes femmes mais non dans le groupe des femmes âgées de 30 ans et plus, tranches d'âge dans lesquelles on observe une tendance à la hausse. Plus scolarisées qu'auparavant, les jeunes femmes reportent à plus tard la venue des enfants, comme le montre l'augmentation de l'âge moyen de la mère à la naissance qui est maintenant de 29,1

TABLEAU 1.6

Naissances hors mariages en % selon le rang et l'année, Québec, 1960-2003

Année	% Naissances hors mariage		Total*
	Rang 1	Rang 2	
1960	-	-	3,6
1970	-	-	8,0
1980	20,7	8,3	13,8
1990	48,4	31,8	38,1
1992	54,1	37,6	43,4
1994	58,6	44,1	48,5
1996	62,3	48,9	52,8
1998	64,7	51,8	56,1
2000	65,8	54,6	58,3
2002p	66,6	56,3	59,4
2003p	66,4	55,6	59,2

* Le total comprend toutes les naissances quel que soit le rang. Indice synthétique révisé depuis 1971.

p : données provisoires.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

TABLEAU 1.7

Nombre d'enfants adoptés nés à l'étranger (adoption internationale), 1990-2003

Année	Nombre
1990	537
1991	876
1992	638
1993	717
1994	824
1995	969
1996	977
1997	773
1998	910
1999	882
2000	700
2001	745
2002	817
2003	908
1990-2003	11 273

Source : Secrétariat à l'adoption internationale.

ans. Elles attendent aussi d'être établies professionnellement avant de devenir mères. Or, les études montrent que plus l'âge de la mère à la première naissance augmente, plus la probabilité d'avoir un autre enfant par la suite diminue.

La mesure de la descendance finale d'une cohorte de femmes donne une évaluation plus fiable du remplacement de la population que l'indice synthétique de fécondité. Nous pouvons estimer avec assez de justesse quel a été le nombre total d'enfants mis au monde par les femmes nées avant le milieu des années soixante, puisqu'elles ont maintenant passé l'âge d'en avoir d'autres. La mesure de descendance finale décline chaque année depuis 1921, date à partir de laquelle chaque cohorte annuelle de femmes a eu un peu moins d'enfants que la précédente. La cohorte des femmes nées en 1943 a été la première à avoir eu moins de 2,1 enfants par femme, soit le nombre nécessaire pour assurer le remplacement naturel de la population. La diminution de la descendance finale semble s'être arrêtée avec la cohorte des femmes nées en 1955, pour se stabiliser à 1,6 enfant environ par la suite selon les projections faites pour les cohortes de femmes nées entre 1955 et 1970. Les projections faites sur la descendance finale des femmes nées après 1970, qui sont cependant encore en âge d'avoir des enfants, donnent à penser qu'elle sera quelque peu inférieure à 1,6 enfant. « Les générations suivantes sont encore jeunes, mais en mauvaise posture pour atteindre ce seuil. En effet, elles ont considérablement retardé la venue du premier enfant »¹.

L'examen de la langue d'usage de la mère à la naissance montre que les

francophones ont une fécondité un peu plus faible. Les personnes qui ne parlent que le français à la maison représentent 82,9 % de la population et les mères qui parlent français à la maison représentent 74,4 % de toutes celles qui ont accouché en 2001². Les Anglo-Québécoises ont aussi une fécondité plus faible que leur poids démographique, alors que les femmes ayant déclaré une autre langue maternelle ont une fécondité plus forte.

L'adoption internationale est encore marginale. Ainsi, 908 enfants nés à l'étranger ont été adoptés par des parents québécois en 2003. Au total, 11 273 enfants nés à l'étranger ont été adoptés par des couples québécois de 1990 à 2003, soit une moyenne de 805 par année. (Tableau 1,7).

Enfin, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est élevé ; il est de 29 140 en 2002, un sommet de tous les temps.

Hausse continue de l'espérance de vie et du nombre de décès

L'espérance de vie continue de progresser. D'après le dernier chiffre disponible (année 2001, estimations de l'ISQ), elle est de 75,5 ans pour les hommes et de 82,4 ans pour les femmes. On observe depuis une quinzaine d'années une réduction de l'écart qui sépare hommes et femmes, qui est maintenant de sept ans.

La différence entre hommes et femmes observée après 65 ans est cependant moindre, soit un peu plus de quatre ans. S'ils se rendent jusqu'à 65 ans, les hommes peuvent en effet espérer vivre encore près de 16 ans et les femmes, encore 20 ans. L'écart entre les hommes et les femmes est encore plus

réduit pour ce qui est de l'espérance de vie sans perte d'autonomie fonctionnelle après 65 ans, car une partie des années supplémentaires vécues par les femmes le sont au prix d'une perte d'autonomie.

Le taux de mortalité infantile est maintenant inférieur à cinq décès pour 1 000 naissances depuis le début des années 1990, s'établissant à 4,4 en 2001. La différence entre les sexes, qui était de 4,3 points en 1971, se situe à maintenant à 0,9 point, les bébés de sexe féminin ayant un taux de mortalité infantile moins élevé que ceux de sexe masculin.

Le nombre de décès a augmenté durant les années 1990. Il était autour de 45 000 par année durant les années 1980, et il dépasse désormais les 55 000 en 2003. Le taux de décès – mesure qui tient compte de la taille de la population – est maintenant de 7,5 % (pour mille), contre 6,9 % en 1990. Cette hausse traduit bien le début du processus de vieillissement de la population au Québec.

Faible accroissement naturel de la population

Conséquence de la diminution rapide de la natalité et de l'augmentation du nombre de décès chaque année, l'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) de la population québécoise est en forte diminution (Tableau 1.8). Cet accroissement naturel est d'environ 18 500 personnes (estimation pour l'année 2003) alors qu'il était proche de 50 000 en 1990. On le voit, la diminution est importante. En 1960, l'accroissement naturel de la population était supérieur à 100 000 personnes. La chute rapide de l'accroisse-

ment naturel de la population est récente, remontant au début des années 1990. Le taux d'accroissement naturel était d'environ 7‰ chaque année entre 1960 et 1990, mais il a par la suite chuté rapidement à 2,5‰ en dix ans.

Il faut souligner l'apparition d'un phénomène nouveau au tournant de l'an 2000 : l'accroissement de la population par migration est devenu plus important que l'accroissement naturel. Il y a eu en effet 18 500 naissances de plus que de décès en 2003, et le solde migratoire net a été quant à lui estimé cette même année à 30 547 personnes. Cela veut dire que le Québec devra de

TABLEAU 1.8 Accroissements naturel et migratoire (en nombre et en ‰), Québec, 1960-2003

Année	Naturel		Migratoire	
	N	‰	N	‰
1960	106 095	6,7	-	-
1970	56 120	7,2	-	-3,7
1980	53 983	8,3	-4 423	-0,7
1985	40 346	6,1	5 340	0,8
1990	49 362	7,0	27 883	4,0
1991	48 105	6,8	32 233	4,6
1992	47 091	6,6	31 254	4,4
1993	40 491	5,7	29 568	4,1
1994	39 028	5,4	8 315	1,2
1995	34 536	4,8	7 952	1,1
1996	32 852	4,5	5 577	0,8
1997	25 443	3,5	-791	-0,1
1998	21 469	2,9	1 815	0,2
1999	18 850	2,6	8 291	1,1
2000	18 964	2,6	11 963	1,6
2001	19 299	2,6	22 158	3,0
2002p	16 400	2,2	22 291	3,0
2003p	18 500	2,5	30 547	4,1

p: données provisoires.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

plus en plus compter sur les apports extérieurs – qu'ils viennent du Canada ou de l'étranger – pour assurer la croissance de sa population, d'autant plus que le nombre annuel de décès est appelé à augmenter fortement dans le proche avenir.

Le Québec attire de nouveau

Le solde migratoire total comprend deux types de mouvements de population, soit les échanges entre le Québec et les provinces canadiennes et les entrées et sorties en provenance de (ou vers) l'étranger. Le Québec avait un solde migratoire total négatif jusqu'en 1980. Cette tendance avait été renversée par la suite, le solde migratoire total étant largement positif jusqu'en 1993. Il est de nouveau en hausse depuis six ans³. Globalement, le Québec est gagnant dans ses échanges de population avec l'étranger, mais il

est perdant dans ses échanges avec les provinces canadiennes.

En fait, c'est le solde migratoire interprovincial qui a été le plus longtemps négatif, et ce, depuis les années 1960 (Tableau 1.9). Ce solde négatif avait même été fort important après l'élection en 1976 du premier gouvernement du Parti québécois jusqu'en 1983, avant de se redresser par la suite. Les démographes de l'Institut de la statistique du Québec estiment que plusieurs anglophones montréalais avaient alors avancé une migration qui de toute façon s'annonçait inévitable. Le solde négatif a de nouveau augmenté au cours des années 1990, le Québec ayant connu une perte nette de 14 724 personnes dans ses échanges de migrants avec les autres provinces canadiennes en 2000. Depuis cette date, le solde migratoire interprovincial du Québec s'améliore et il représente une perte nette de 7 778

TABLEAU 1.9 Migrations interprovinciales, entrants et sortants du Québec en % et solde migratoire selon la région, 1975-2003

	Année									Total *	
	1975	1980	1990	1995	1998	2000	2001	2002p	2003p	N	%
Entrants au Québec à partir de											
Atlantique	16,4	16,9	14,2	14,6	13,9	13,7	13,6	13,5	13,9	134 381	15,1
Ontario	66,1	61,3	68,6	64,8	64,1	64,4	66,9	65,1	64,3	565 287	63,6
Prairies/T. N.-O.	9,2	14,1	10,9	10,0	8,8	11,3	9,8	11,5	12,0	110 002	12,4
C.B.	8,3	7,8	6,3	10,6	13,1	10,6	9,7	9,9	9,8	79 168	8,9
Sortants du Québec vers											
Atlantique	19,4	9,5	10,6	9,9	8,5	9,7	10,3	12,0	11,5	158 426	11,4
Ontario	58,8	59,6	66,5	65,6	68,1	73,1	71,8	67,6	68,7	923 054	66,3
Prairies/T. N.-O.	13,1	20,9	11,7	9,5	13,2	9,7	9,9	11,8	11,1	171 283	12,3
C.B.	8,7	10,0	11,2	15,0	9,8	7,5	8,0	8,5	8,7	139 313	10,0
Solde migratoire interprovincial											
Total	-12 340	-24 283	-9 567	-10 248	-15 940	-14 724	-10 310	-6 274	-7 592	-503 272	

* Le total inclut trente ans, soit de 1972 à 2003

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

individus, soit la moitié de la perte observée en 2000. Il faudra cependant attendre un peu avant de déceler une nouvelle tendance.

Les migrations d'une province à l'autre sont fort importantes au Canada, et il en va de même dans le cas du Québec. En 30 ans, le Québec a perdu 503 272 personnes dans ses échanges de population avec le reste du Canada. Rappelons que d'autres provinces canadiennes ont aussi connu un solde migratoire négatif important au cours de la même période, de même que plusieurs États américains de taille comparable à celle du Québec dans leurs échanges de population avec d'autres États. Outre l'incertitude qui entoure l'avenir politique du Québec – un facteur qui a souvent été évoqué par les analystes pour expliquer ce phénomène dans les années 1980 – bien d'autres causes expliquent les mouvements de population d'une région à l'autre, notamment des facteurs économiques et même géographiques, comme le montre la situation comparable de provinces ou d'États américains voisins.

Québec-Ontario aller-retour

Où vont les Québécois qui migrent ailleurs au Canada? En Ontario, d'abord, et de loin. La proportion de migrants québécois qui choisissent de s'y établir est maintenant d'environ trois sur quatre, et cette proportion, en constante augmentation depuis les années 1970, s'établit à un peu moins de 70 % en 2003. La région de l'Atlantique vient loin derrière l'Ontario avec 11,5 % des migrants suivie de la région des Prairies (surtout l'Alberta) avec 11,1 % et de la Colombie-Britannique (8,7 %).

Il y a un très net changement dans la destination choisie par les personnes sortant du Québec depuis 1975 : la part de l'Ontario se consolide à un niveau fort élevé et celle de la Colombie-Britannique, qui avait augmenté au milieu des années 1990, connaît à nouveau une hausse après une diminution causée par une mauvaise conjoncture économique. La part des provinces de l'Atlantique a régressé de moitié depuis les années 1970, mais elle se redresse quelque peu ces dernières années.

D'où viennent les Canadiens qui migrent vers le Québec? Cette fois encore, l'échange de population avec l'Ontario domine largement : celle-ci a fourni les deux tiers des personnes nouvellement établies au Québec en 2003 en provenance d'une autre province et cette proportion est presque stable depuis trente ans. Les provinces de l'Atlantique suivent avec 13,9 % de l'ensemble, les Prairies avec 12 % et la Colombie-Britannique avec 9,8 %.

Il faut noter que la provenance des entrants au Québec est beaucoup plus stable sur longue période que la destination des sortants qui semble s'ajuster à la conjoncture économique régionale canadienne. Ces derniers ont plutôt tendance à se diriger en large majorité vers trois provinces. L'Ontario demeure de très loin la première province avec laquelle se font les migrations interprovinciales qui impliquent des Québécois.

La migration interprovinciale touche davantage les jeunes que les autres groupes d'âge. Plus de la moitié des entrants (57,4 % en 2003) et des sortants (54,8 %) ont moins de 30 ans. Il n'y a pas vraiment de différences importantes entre l'âge des entrants et l'âge des sortants, qui migrent sensiblement dans les

mêmes proportions. À peu près autant de jeunes entrent au Québec qu'il y en a qui sortent. Le seul groupe d'âge qui se distingue quelque peu est celui des person-

nes ayant atteint l'âge de la retraite, qui sont plus nombreuses à quitter le Québec qu'à s'y établir en provenance de l'extérieur.

Familles : de plus en plus hors du mariage avec de moins en moins d'enfants

La famille a longtemps été présentée comme la cellule de base de la société et elle reste centrale dans l'imaginaire de la vie collective. Comment se présente le portrait de la famille dans la société québécoise?

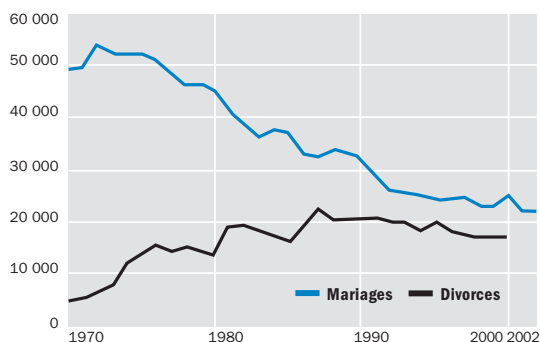
Désaffection vis-à-vis du mariage comme institution

L'état matrimonial des individus varie

beaucoup selon les étapes du cycle de vie (Tableau 2.1). Si les jeunes sont davantage célibataires et les personnes âgées, plus souvent veuves, ce qui est une évidence connue, des différences entre sexes apparaissent à ces deux moments du cycle de vie puisque les femmes se marient plus tôt que les hommes et terminent leur vie veuves en plus forte proportion. La vie commune (en couple) intervient maintenant plus tard, mais elle domine chez les individus qui ont entre trente et soixante ans. Cette fois encore, des différences entre les sexes apparaissent : les trois quarts des hommes âgés de 50 à 70 ans vivent en union et cette proportion est moindre chez les femmes à cause d'une plus forte proportion de veuves, de plus en plus nombreuses à mesure qu'on avance en âge.

Le nombre absolu de mariages est tombé de plus de la moitié depuis 1970, alors que la population augmentait par ailleurs (Graphique 2.1). Au total 21 995 mariages ont été célébrés en 2002, contre 24 237 en 1995 et 51 690 en 1975. Notons au passage qu'on avait cru un

GRAPHIQUE 2.1 Nombre de mariages et de divorces, en milliers, Québec (1970-2002)



Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca et *Statistiques démographiques annuelles*, 2000, Ottawa, cat. 91-213.

moment en 2000 que le mariage gagnait de nouveau en popularité puisque 24 908 unions avaient été célébrées cette année-là, mais on sait maintenant que cette hausse a été bien éphémère, étant attribuable à la magie exercée par l'entrée dans un nouveau millénaire.

Environ 30 % des mariages ont été célébrés devant un célébrant civil (une proportion stable depuis six ans) contre 19 % en 1980. En 2001, la proportion de mariages impliquant au moins une personne divorcée était de 31 %.

L'âge moyen au premier mariage a nettement augmenté en cinq ans, atteignant 28 ans pour les femmes et de 29,8 ans pour les hommes en 1999 (dernière donnée disponible). On peut en fait parler d'une véritable désaffection envers le mariage, qui apparaît de moins en moins comme une institution normative aux yeux des nouveaux couples.

Mais les données annuelles sur les nouveaux mariés ne donnent pas une idée juste de l'ampleur de la défection vis-à-vis du mariage. Il faut examiner l'état matrimonial de tous les couples pour en mesurer l'ampleur, et aussi considérer les changements survenus en cours de vie.

D'après le Recensement de 2001, 30 % de tous les couples québécois vivaient en union libre et sept sur dix étaient mariés officiellement (Tableau 2.2). L'union libre a donc fait un bond considérable en dix ans (elle touchait 19 % des couples en 1991). La popularité de l'union libre varie fortement selon l'âge. Elle est de 82 % chez les jeunes couples âgés de moins de 24 ans (d'après l'âge de la femme) et elle est des deux tiers chez les 25-29 ans. Après l'âge de 30 ans, la proportion de couples mariés augmente sensiblement. Il

TABLEAU 2.1 Répartition de la population selon l'état matrimonial, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001

	Groupe d'âge	Célibataire	Marié*	Union libre	Séparé/divorcé	Veuf	Total
Femme	20-24	69,8	5,5	24,0	0,7	0,1	100
	25-29	37,0	22,5	37,8	2,5	0,1	100
	30-34	23,3	36,3	34,8	5,5	0,2	100
	35-39	18,2	44,3	28,1	8,9	0,4	100
	40-44	15,0	49,8	21,7	12,7	0,9	100
	45-49	12,0	53,5	16,4	16,2	1,9	100
	50-59	9,1	57,9	10,2	17,8	5,1	100
	60-69	8,4	56,3	4,4	13,5	17,7	100
	70-79	9,7	39,6	1,6	6,5	42,5	100
	80 et +	13,3	15,0	0,4	1,9	69,0	100
Homme	20-24	83,5	2,2	13,9	0,3	0,1	100
	25-29	51,8	13,6	33,1	1,3	0,1	100
	30-34	32,9	29,7	34,3	3,1	0,1	100
	35-39	25,4	39,4	29,6	5,5	0,1	100
	40-44	20,0	47,2	23,9	8,7	0,3	100
	45-49	15,1	63,7	18,8	11,8	0,5	100
	50-59	9,8	61,9	13,8	13,3	1,3	100
	60-69	7,8	69,1	8,0	11,1	4,1	100
	70-79	7,6	69,5	4,0	7,3	11,5	100
	80 et +	7,7	57,4	1,9	4,2	28,7	100
Total	15 ans F	25,4	38,9	16,4	9,3	10,0	100
	et + H	31,4	41,6	17,7	7,0	2,2	100

* Les personnes séparées vivant en union libre sans avoir divorcé sont comprises dans les mariés
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

TABLEAU 2.2 Types d'union des couples selon l'âge de la femme, Québec, 2001

Âge	Mariée	En union libre	Total	
			%	N
15-24	18,0	82,0	100	79 775
25-29	37,3	62,7	100	133 210
30-39	57,1	42,9	100	390 875
40-49	72,9	27,1	100	437 490
50-59	84,9	15,1	100	330 900
60 et +	94,2	5,8	100	328 150
Total	70,4	29,6	100	1 700 400

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 ; calculs de l'auteur.

y a donc ici un important effet d'âge ou effet cycle de vie : en vieillissant, les couples ont tendance à se marier, surtout lorsqu'ils envisagent d'avoir des enfants.

On sait en effet qu'une partie des couples vivant en union libre vont finir par se marier. D'après l'Enquête sociale générale de Statistique Canada (cycle 15), « le tiers des Québécoises avaient épousé leur conjoint de fait au moment de l'enquête, comparativement à 59 % chez les femmes des autres provinces canadiennes »⁴. Mais cet effet d'âge s'atténue d'une génération à l'autre car les nouvelles générations se marient moins, même à un âge plus avancé⁵.

Fait à signaler, la probabilité de vivre en union libre lors de l'établissement en couple est de 70,4 % chez les Québécoises âgées de 30 à 39 ans et de 34,2 % chez les Canadiennes dans les provinces anglophones, d'après l'Enquête sociale générale. Autre indicateur tiré de la même enquête : la part des familles recomposées vivant en union libre est de 73,5 % au Québec et de 43,3 % au Canada anglais.

Union civile et mariage des homosexuels

En parallèle à la défection vis-à-vis du mariage, les personnes d'orientation homosexuelle revendiquent avec beaucoup de bruit sur la place publique le droit de se marier officiellement, ce qui implique un changement dans les lois fédérales. En juin 2002, le gouvernement du Québec a reconnu de son côté l'union civile. Au cours de la première année, 159 unions civiles ont été officiellement contractées, dont dix entre personnes hétérosexuelles. Au total, 82 unions ont impliqué deux hommes

(51,6 % du total) et 67 unions, deux femmes (42,1 %). Dans une étude sur la question, L. Duchesne a observé que les conjoints ayant choisi de s'unir civilement étaient le plus souvent très instruits (plus de 15 ans de scolarité), d'âge moyen assez élevé (autour de 45 ans) et plus fréquemment nés à l'étranger (environ 20 % chez les hommes)⁶.

Le Recensement de 2001 présentait pour la première fois des données sur les unions entre personnes de même sexe. Il y avait au Québec 6 350 couples formés de deux hommes et 4 015 couples formés de deux femmes. Ces chiffres donnent une estimation plus faible que prévu de l'ampleur du phénomène de l'homosexualité en couples.

De plus en plus de naissances hors mariage

La proportion de naissances hors mariage a continué de s'accroître, au point de dépasser une naissance sur deux (58,5 % en 2001). Cette proportion est encore plus élevée pour les naissances de rang un (65 % en 2001). Il faut noter la forte progression de ce phénomène en moins de dix ans et il s'agit ici d'une mutation majeure et radicale, parallèle à la désaffection vis-à-vis du mariage dont on parlera plus loin. Une étude de Louis Duchesne révèle d'importantes variations régionales dans la proportion de naissances hors mariage⁷. En Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, plus des deux tiers des naissances sont issues de parents non mariés et dans la région de Montréal, cette proportion, qui est stable depuis 1990, se situe autour de 40 % seulement. Les différences sont encore plus considérables entre les municipalités, le phénomène étant moins marqué dans celles où se

trouve une forte présence anglophone, notamment à l'ouest de Montréal, là où l'union libre est aussi beaucoup moins répandue.

Hausse tendancielle du divorce

Le nombre total de divorces tourne autour de 20 000 depuis dix ans, mais il a tendance à diminuer quelque peu, sans doute parce qu'il y a moins de couples mariés susceptibles de divorcer. En fait cette relative stabilité en nombre absolu est trompeuse, car l'incidence du divorce augmente très nettement d'une génération à l'autre. La proportion de couples mariés en 1975 qui n'ont pas fêté leurs nocces d'argent en 2000 est de 33,9 %. Or, cette proportion était plus faible pour la cohorte des couples mariés en 1964, soit 21 % après 25 ans de mariage.

Plus de la moitié des divorces survenus en 2000 ont eu lieu après moins de quinze ans de mariage, alors que cette proportion était plus élevée dix ans auparavant (Tableau 2.3). Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la Loi qui a légalisé le divorce en 1969, il semble que les ménages formés de conjoints plus âgés ou mariés depuis plusieurs années aient eu moins

tendance à rompre leur union que les jeunes ménages. Au fil des années, le divorce est devenu plus fréquent dans tous les groupes d'âge. Une étude de Louis Duchesne parue en décembre 2003 montre qu'un divorce sur deux implique maintenant des couples sans enfant.

Les ruptures d'union dans le cas des couples non mariés ne sont pas prises en compte dans cette analyse, alors que ces couples pèsent de plus en plus lourd dans l'ensemble de la société. Les couples en union libre n'échappent pas à la probabilité de connaître une rupture, bien loin de là. L'Enquête sociale générale de Statistique Canada permet d'estimer que les unions libres sont nettement plus instables que les mariages. La probabilité d'une rupture de la première union libre est estimée au double de celle qui caractérise le mariage. Fait à signaler, cette probabilité serait cependant plus faible de nos jours au Québec, comparée à celle observée dans un passé récent ou encore à celle observée au Canada anglais, là où l'union libre est moins répandue. En ce sens, lorsqu'elle devient plus fréquente, l'union libre comprend aussi un noyau de couples stables.

TABLÉAU 2.3 Typologie des ménages, Québec, 2001

Ménages	N	%
Couples avec enfant	932 220	31,0
Couples sans enfant présent	751 740	25,0
Familles monoparentales	335 590	11,2
Ménages non familiaux	103 195	3,4
Personnes seules	880 765	29,4
Total	3 003 510	100

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 ; calculs de l'auteur.

Diversité grandissante des modes de vie familiaux et non familiaux

Les modes de vie familiaux et non familiaux sont de plus en plus diversifiés. Globalement, trois modes de vie différents sont maintenant dominants : en familles, en couples et en solitaires. Nous en présentons brièvement les caractéristiques à l'aide de données du recensement de 2001.

Les couples avec enfant présentent au foyer représentaient 31 % des ménages

au Québec lors du dernier recensement (2001). L'unité de vie typique dans la société n'est plus le couple entouré d'enfants, et l'enfant occupe un espace plus limité qu'auparavant dans la vie des adultes parce que ceux-ci en ont moins. Ils doivent en conséquence s'occuper activement des enfants durant une période plus courte de leur vie. Moins de la moitié des adultes vivent en présence quotidienne d'enfants dans leur ménage. C'est là une situation nouvelle dans l'histoire, car les adultes de la première moitié du siècle passaient la majeure partie de leur vie à s'occuper d'enfants, après avoir eux-mêmes été élevés dans des familles nombreuses.

Les couples sans enfant présent représentent une catégorie de ménages en forte croissance et ils comptent pour le quart du total. Nous reviendrons sur ce type de ménage plus loin. Si l'on additionne les couples avec et sans enfant présent, on note un autre changement majeur : les couples forment un peu plus de la moitié des ménages environ (56 % en 2001).

Trois types de ménages quasi inexistants il y a encore cinquante ans se partagent maintenant presque la moitié des unités ou des ménages. Les familles monoparentales regroupent plus d'un ménage sur dix (11,2 %), les ménages composés de personnes seules (près de 30 % de l'ensemble) et les ménages non familiaux (3,4 %). De plus en plus d'adultes vivent donc seuls.

Les unités de vie sont aussi plus petites. Le tiers des individus ne côtoient qu'une seule autre personne dans leur ménage au quotidien et moins du quart vivent dans un ménage comptant quatre personnes ou plus (par exem-

ple, la famille de deux adultes et deux enfants, souvent considérée comme famille type).

Environ 45 % des adultes du Québec vivent en présence d'enfant dans leur foyer, alors que les autres vivent en couples seuls ou encore en solitaires.

Les types de familles changent

La famille au sens sociologique a maintenant deux formes bien distinctes : la famille institution – celle dans laquelle l'enfant est en interaction quotidienne avec ses parents ou au moins l'un d'eux – et la famille réseau, celle qui est formée de liens maintenus entre membres consanguins appartenant à des unités de vie différentes.

La famille à deux parents est encore dominante (73,5 %), mais elle a cédé du terrain depuis vingt ans avec la montée de la monoparentalité. Au total, 26,5 % des familles avec enfant présent sont maintenant monoparentales, ce qui représente une hausse d'environ 27 % depuis quinze ans. Les études montrent par ailleurs que les relations entre conjoints séparés ont changé au fil des années. La garde partagée est plus fréquente et il semble que les difficultés et divergences entre parents – forcément présentes dans les cas de divorces et de rupture – sont gérées de manière moins conflictuelle qu'il y a quinze ou vingt ans. Les pères assument aussi plus fréquemment la garde des enfants, mais les femmes sont encore plus nombreuses à le faire. Au total, 22,6 % des enfants sont élevés dans des familles monoparentales.

Second changement majeur en cours : la mutation de l'union entre

parents. Si les familles monoparentales comptent pour le quart des familles avec enfant présent, on y trouve seulement le cinquième de tous les enfants, simplement parce qu'elles en ont moins que les familles qui ont deux parents présents au foyer. La majorité des enfants (57,2 %) sont donc élevés par des couples mariés et 20,3 % par des couples vivant en union libre.

Troisièmement, la taille moyenne des familles avec enfants présents continue de décroître avec la dénatalité (Tableau 2.4). Un enfant sur quatre est maintenant élevé dans une famille à enfant unique et ce modèle de famille à enfant unique est en hausse. L'historien E. Shorter qualifie ce type de familles de triade, pour bien montrer que la position de l'enfant y est différente, celui-ci étant minoritaire devant deux adultes, sans interaction

avec un frère ou une sœur, le plus souvent avec un nombre limité de cousins. La famille à deux enfants est en quelque sorte devenue la norme, comptant pour 44 % de l'ensemble. Un peu moins de 30 % des enfants ont au moins deux frères ou sœurs.

TABEAU 2.4 Distribution des enfants selon la taille de la famille, Québec, 1986, 1996 et 2001

Taille	1986	1996	2001
1	22,8	25,7	27,0
2	43,3	45,1	44,4
3*	23,3	21,3	28,6
4	7,5	5,8	-
5 et +	3,1	2,1	-
Total	100	100	100
N	2 222 085	2 249 410	2 190 140

* 3 et plus en 2001.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

La francisation du Québec

La connaissance du français a fait des progrès indéniables au Québec. Mais le français est-il pour autant devenu la langue commune de la société québécoise ? Cette idée est sous-jacente aux définitions de la nation québécoise comme nation civique et elle a été développée explicitement dans de nombreux travaux de Gérard Bouchard⁷. Nous apportons une réponse nuancée à cette question après examen de différents indicateurs de la situation linguistique qui restent cependant

imparfaits, d'autant plus que Statistique Canada a modifié à maintes reprises les questions de recensement, ce qui pose des problèmes pour le suivi dans le temps des indicateurs.

Stabilité de la langue maternelle française, régression de la langue maternelle anglaise

Considérons d'abord la langue maternelle, définie comme la langue apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise par le répon-

dant au moment du recensement⁸. La proportion de personnes de langue maternelle française est assez stable au Québec depuis le début du XX^e siècle, à environ 80-82 % de l'ensemble (Graphique 3.1). Par ailleurs, la proportion de Québécois de langue maternelle anglaise a connu une chute importante depuis 1951, chute qui s'est accélérée dans les années 1970 et 1980 à cause du départ d'une partie de la communauté anglo-québécoise (Tableau 3.1). La proportion d'anglophones de naissance est en effet passée

de 13,8 % en 1951 à 8,3 % en 2001. La part des personnes n'ayant déclaré ni le français ni l'anglais comme langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) augmente par ailleurs de manière marquée depuis vingt ans. Elle dépasse maintenant les 10 % de l'ensemble de la population québécoise et surpasse la proportion d'anglophones définis par la langue maternelle.

Soulignons au passage que l'on observe le même phénomène en Ontario, où la proportion de personnes de langue maternelle anglaise est aussi en

TABEAU 3.1 Langue maternelle des citoyens selon la région au Canada, 1951, 1991, 1996 et 2001

Région		Langue maternelle*			Total	N
		Anglais	Français	Autre	%	
Nouveau-Brunswick	1951	63,1	35,9	1,0	100	515 697
	1991	65,1	33,6	1,3	100	723 895
	1996	65,5	33,1	1,4	100	729 625
	2001	65,2	33,1	1,7	100	719 715
Québec	1951	13,8	82,5	3,7	100	4 597 542
	1991	9,8	82,1	8,1	100	6 895 960
	1996	8,5	82,2	9,3	100	7 045 080
	2001	8,1	81,9	10,0	100	7 125 580
Ontario	1951	81,7	7,4	10,9	100	4 597 542
	1991	76,4	5,0	18,6	100	10 084 880
	1996	73,8	4,6	21,6	100	10 642 790
	2001	71,9	4,4	23,7	100	11 285 550
Canada sans Québec	1951	77,6	7,3	15,1	100	9 953 748
	1991	79,0	4,8	16,2	100	20 400 895
	1996	77,2	4,5	18,3	100	21 483 130
	2001	75,7	4,2	20,1	100	22 513 455
Canada	1951	59,1	29,0	11,9	100	14 009 429
	1991	61,5	24,3	14,2	100	27 296 855
	1996	60,2	23,7	16,1	100	28 528 125
	2001	59,6	22,9	17,5	100	29 639 035

*Les réponses multiples (français/anglais) ont été réparties au prorata de leur poids.

Le français ou l'anglais et une autre langue ont été classés avec la langue officielle.

Source : Recensement du Canada, 1951, 1991, 2001, données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

régression : l'immigration internationale massive affecte le poids relatif des anglophones établis depuis longtemps.

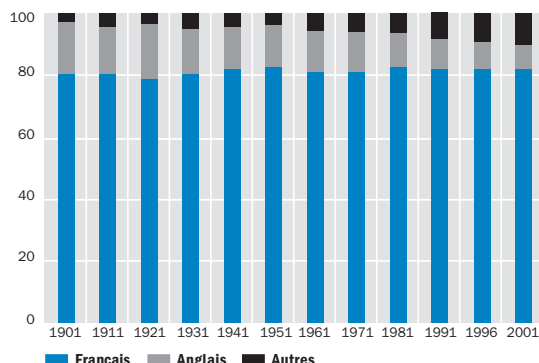
À la maison : domination du français, attirance de l'anglais

Le français comme langue d'usage à la maison est un indicateur plus significatif en matière de comportements. Statistique Canada a introduit une nouvelle question dans le recensement de 2001 qui permet de caractériser différemment les langues parlées à la maison, en plus de celle qui était posée par le passé. La première question porte sur la langue qui est parlée le plus souvent à la maison et la seconde, sur l'identification d'une autre langue parlée de façon régulière au foyer (Tableau 3.2).

La majorité des Québécois (82,3 % en 2001) parle le plus souvent le français à la maison et à cette proportion s'ajoute 1,5 % des Québécois qui parlent, en plus du français comme langue principale, une autre langue dans la vie quotidienne. La comparaison avec l'Ontario est instructive ici, car on y observe une proportion comparable de locuteurs de l'anglais au foyer comme langue principale (81,7 %).

L'anglais a attiré jusqu'à présent plus de nouveaux locuteurs que le français chez les immigrants, et la proportion de personnes qui parlaient principalement l'anglais à la maison en 2001 – 9,8 % au total, ou encore 11 % si on inclut ceux qui parlent l'anglais et une autre langue – est plus élevée que la proportion de personnes de langue maternelle anglaise (8,3 %). La langue anglaise fait donc preuve d'une grande vitalité au Québec. Des années 1970 aux années 2000, les transferts linguistiques ont en effet permis à la communauté anglo-

GRAPHIQUE 3.1 Répartition de la population du Québec selon la langue maternelle (1901-2001)



* Pour les années 1901 et 1911, les données portent sur l'origine ethnique.

Source : Recensement du Canada 1901, 1911, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961, 1971, 1981, 1991, 2001.

TABEAU 3.2 Langue parlée à la maison selon la province de résidence, 2001

Langue parlée à la maison	Québec	Nouveau-Brunswick	Ontario	Autres	Canada (total)
Français	82,3	29,9	2,6	0,8	21,8
Anglais	9,8	68,6	81,7	89,1	66,7
Autres langues	5,9	0,6	13,6	8,8	9,7
Français et anglais	0,8	0,7	0,3	0,1	0,4
Français et autres	0,6	-	-	-	0,2
Anglais et autres	0,3	0,1	1,7	1,5	1,2
Français, anglais et autres	0,1	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100
Français (au total)	83,8	30,6	2,9	0,9	22,4

Source : Recensement du Canada, 2001, Données-échantillons (20 %), www.statcan.ca.

québécoise d'augmenter ses effectifs, contrant ainsi l'impact négatif de la migration en dehors du Québec d'une partie de ses membres. Les transferts linguistiques sont estimés en comparant

la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Au fil des ans, de plus en plus d'allophones se sont francisés, mais leur nombre n'a pas encore dépassé ceux qui se sont anglicisés. Ainsi, les transferts linguistiques nets montrent qu'il y a encore davantage d'allophones anglicisés en 2001 (147 695) que d'allophones francisés (124 173). « La francisation relative des allophones serait passée de 27,4 à 45,7 %, soit une hausse de 18,3 points en trente ans » d'après Charles Castonguay, qui souligne par ailleurs que ces proportions sont gonflées en partie par des modifications apportées au questionnaires de recensement¹⁰. L'indice de vitalité linguistique (population selon la langue d'usage divisée par la population de langue maternelle) est nettement plus élevé dans le cas de l'anglais au Québec (1,26) que dans le cas du français (1,02). L'écart est encore plus marqué dans la RMR de Montréal (indice de 1,04 pour le français contre 1,36 pour l'anglais en 2001). « En revanche, la vitalité de l'anglais est manifeste dès 1971 et croît à chaque recensement, alors même que la population de langue maternelle anglaise est en baisse », soutient Charles Castonguay¹¹.

Premier constat : les personnes adoptent dans leur foyer la langue qu'elles estiment être utile dans l'ensemble de la société dans laquelle elles vivent. C'est ce qui explique le taux élevé d'assimilation des francophones vivant au Canada anglais, par exemple. Or, l'analyse qui précède montre que l'anglais exerce une forte attraction auprès des allophones du Québec, malgré des progrès faits dans la francisation. Ce premier indicateur nous oblige

déjà à nuancer quelque peu le diagnostic du français langue commune.

L'anglais s'impose au travail

Le Québec mène une politique systématique de francisation des entreprises en obligeant celles qui comptent plus de 50 employés à obtenir un certificat de francisation, l'objectif poursuivi étant que le français devienne la langue de travail. D'énormes progrès ont été accomplis sur ce plan depuis la mise en place de la loi 101, mais l'utilisation de l'anglais au travail reste importante dans l'environnement nord-américain. Environ les trois quarts des entreprises de 50 employés et plus ont reçu leur certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française, 20 % sont en évaluation de programme et le reste est en application d'un programme de francisation. Les petites entreprises échappent à l'application des dispositions de la loi.

La connaissance de la langue anglaise est cependant de plus en plus requise au travail, notamment dans la région montréalaise. D'après le dernier recensement, environ la moitié des francophones travaillant dans l'île de Montréal utilise le français et l'anglais au travail. Les deux tiers des allophones (62,7 %) avancent utiliser les deux langues dans leur travail, alors que 32 % ne travaillent qu'en anglais. De même, la moitié environ des immigrants parlant une langue tierce doivent travailler dans les deux langues (français et anglais) et une part égale ne travaille qu'en français (17 %) ou qu'en anglais (16 %). La situation est donc difficile pour les nouveaux arrivants qui sont confrontés à l'obligation d'apprendre deux langues pour s'intégrer à

la société d'accueil et y travailler, dans la grande région de Montréal du moins. Une étude de Statistique Canada a même montré que la pression à utiliser surtout l'anglais au travail avait augmenté dans les cohortes d'immigrants récemment arrivés au Québec¹². Les statistiques sur le trilinguisme confirment cette obligation pour les immigrants d'apprendre les deux langues de la société d'accueil ; la moitié des personnes qui ont une tierce langue comme langue maternelle se disaient trilingues au dernier recensement, contre 11,3 % des anglophones et seulement 3,2 % des francophones au Québec.

Le français et l'immigration

Une faible proportion de nouveaux immigrants venant de l'étranger a le français comme langue maternelle (11,8 % en 2003), mais cette proportion est en hausse depuis 1990. La connaissance du français est cependant plus répandue chez les nouveaux immigrants (50,9 % en 2003) et 45,9 % d'entre eux connaissaient l'anglais. Ces dernières années, le tiers environ des immigrants qui se sont installés au Québec en 2003 ne parlaient ni anglais ni français. La connaissance du français est un facteur qui contribue à la rétention des immigrants au Québec.

Le français, langue commune ?

Oui, mais ...

L'indicateur le plus souvent cité à l'appui de la thèse du français comme langue commune est la connaissance de la langue française au Québec (94,6 % en 2001). La langue française est connue par une très large majorité de la population québécoise, une proportion semblable à celle de la population qui

connaît l'anglais en Ontario. « La connaissance du français dans l'ensemble du Québec est passée de 93,6 % en 1991 à 93,9 % en 1996 puis à 94,6 % en 2001. Compte tenu du faible gain de 0,3 point entre 1991 et 1996, il est permis de douter de l'exactitude du gain de 0,7 point qui aurait eu lieu entre 1996 et 2001. En effet, une partie de ce gain est sans doute attribuable aux changements apportés au questionnaire de 2001 relativement aux questions linguistiques. Ces changements apportés à la version française du questionnaire du recensement de 2001 ont pu influencer aussi les résultats portant sur la connaissance de l'anglais qui est passée de 40,9 % à 42,9 % entre 1991 et 1996, pour ensuite connaître une augmentation plus importante au cours de la période quinquennale suivante (45,4 % en 2001) »¹³, avance l'Office québécois de la langue française sur son site Internet (Tableau 3.3).

Or, c'est une chose de connaître le français, c'en est une autre d'en faire la langue commune d'usage. Aussi faut-il revenir sur l'étude des comportements des individus dans la sphère privée (langue au foyer), ce qui est un indicateur de la langue préférée d'intégration sociale. De même, le cas particulier des couples linguistiquement mixtes sera révélateur, car la langue d'usage déclarée nous renseigne sur leur perception de l'usage public des langues et sur leur intégration sociale dans la communauté plus large. L'examen de tels indicateurs nous amène à proposer une perspective nuancée sur cette question de la langue commune au Québec.

Une majorité de Québécois ne connaissent que le français (53,8 %) – mais cette proportion d'unilingues est en

baisse par rapport au dernier recensement. Dans l'ensemble du Québec, seulement 4,6 % de la population québécoise est unilingue anglais, alors que moins de 1 % ne connaissent ni l'une ni l'autre des deux langues. Au total, 40,8 % de la population québécoise se déclare bilingue en 2001, une proportion en hausse par rapport à 1991, bien que les changements dans les questionnaires de recensement posent certains problèmes pour la comparaison. Le taux de bilinguisme est plus élevé au Québec que dans le reste du Canada où il plafonne à 10 % environ. À noter que le bilinguisme est en hausse chez les jeunes Québécois francophones, mais qu'il est en régression chez les jeunes du Canada anglais.

La connaissance du français est cependant moins répandue chez les Anglo-Québécois (68 % en 2001) et chez les allophones (73,5 %) dans l'ensemble du Québec (les proportions sont de 66,4 % et de 72,9 % dans l'île de Montréal), (Tableau 3.3). Le tiers des anglophones

et le quart des immigrants de première ou seconde génération ne peuvent donc pas s'exprimer en français au Québec, ce qui jette de l'ombre sur la thèse du français langue commune. On a trop vite conclu que le français était langue commune à partir d'une statistique globale, alors qu'il eût fallu examiner la connaissance des langues chez les non-francophones du Québec.

Les comportements linguistiques au foyer et au travail sont encore plus parlants. Commençons par examiner les comportements au foyer (Tableau 3.4). La majorité des Québécois (77 %) ne parle que le français à la maison, une minorité ne parle que l'anglais (6,7 %) ou encore les deux langues (6,7 %). Mais le français ou l'anglais sont aussi parlés en combinaison avec d'autres langues, ce qui fait grimper le nombre de locuteurs de ces dernières. Ainsi, dans tout le Québec, le français est-il parlé au total (seul ou en combinaison avec une autre langue) dans 87,5 % des foyers et l'anglais, dans 16,7 %.

Comme les immigrants et les anglophones sont largement concentrés dans la région de Montréal, la part de l'anglais y est plus marquée alors que l'inverse se produit en dehors de la métropole. Ainsi, les comportements unilingues français sont-ils en minorité (46,6 %) dans les foyers situés dans l'île de Montréal alors que la part des unilingues anglais grimpe à 16,4 %. Le bilinguisme français-anglais touche 9,6 % des Montréalais.

Nous avons ensuite isolé comment le français seul et l'anglais seul réussissent, chacun de leur côté, à se combiner avec les langues tierces mais de manière exclusive. Le français et une autre langue (excluant l'anglais) touchent 7,6 % des

TABEAU 3.3 Pourcentage de la population connaissant le français, l'anglais, aucune de ces langues selon la langue maternelle, ensemble du Québec et île de Montréal, 2001

Région	Langue maternelle	Français	Anglais	Ni l'un ni l'autre
Ensemble du Québec	Français	99,9	36,9	0,0
	Anglais	68,0	99,1	0,1
	Autres langues	73,5	69,1	7,9
	Total	94,6	45,4	0,8
Île de Montréal	Français	99,8	57,5	0,1
	Anglais	66,4	99,5	0,1
	Autres langues	72,9	70,0	7,9
	Total	86,1	68,6	2,4

Source : Office québécois de la langue française, www.olf.gouv.qc.ca.

Montréalais, alors que l'anglais combiné à une autre langue (excluant cette fois le français) est parlé par 6,9 % des Montréalais. On le voit, l'anglais arrive en force dans les ménages d'immigrants, à peine moins que le français.

Il est possible enfin d'estimer quelle est la part du français, de l'anglais et des tierces langues dans les ménages au total, quel que soit le type de combinaison linguistique. Cela donne une vue globale de l'utilisation des langues dans la vie quotidienne. Les résultats sont surprenants. Le français n'est parlé seul ou en combinaison avec une autre langue au foyer que par deux Montréalais sur trois. L'anglais est adopté au quotidien par plus du tiers des locuteurs de l'île. Un habitant sur quatre parle au moins une autre langue au quotidien, car beaucoup d'immigrants d'arrivée récente vivent dans l'île. Cette analyse montre, une fois de plus, que l'anglais est loin de régresser dans la région montréalaise.

Que conclure ? Un diagnostic nuancé doit être porté sur le français, langue commune. Pour poser un jugement éclairé sur cette question, il paraît nécessaire de distinguer l'obligation de connaître l'anglais – qui s'impose dans plusieurs secteurs d'emploi – et la langue d'intégration à la société d'accueil.

Il est devenu évident que la connaissance de l'anglais comme langue seconde s'impose au Québec, dans un environnement physique et commercial de plus en plus ouvert, mais aussi dans un pays à majorité anglophone. C'est le cas en particulier dans les secteurs d'emploi les plus dynamiques et en milieu urbain cosmopolite. Les mêmes pressions existent dans d'autres pays développés. Connaître l'anglais comme langue sec-

TABLEAU 3.4

Pourcentage de la population selon les comportements linguistiques à la maison, ensemble du Québec et île de Montréal, 2001

	Ensemble du Québec	RMR Montréal	Île de Montréal
Unilingue français	77,0	62,2	46,6
Unilingue anglais	6,7	11,1	16,4
Français et anglais	6,7	8,8	9,6
Français et autre	2,9	5,1	7,6
Anglais et autre	2,3	4,4	6,9
Total locuteurs du français	87,5	78,1	66,6
Total locuteurs de l'anglais	16,7	26,2	35,7
Total locuteurs d'une tierce langue	9,2	17,2	26,5

Source : Office québécois de la langue française, www.olf.gouv.qc.ca.

onde est cependant compatible avec la langue commune partagée, qui n'est pas menacée par le bilinguisme. Les Suédois, les Hollandais ou les Allemands ont une langue commune qui peut très bien cohabiter avec la langue anglaise privilégiée comme langue seconde.

Les choses sont plus complexes au Québec. Malgré les progrès dans la connaissance du français et son utilisation dans la vie quotidienne et la vie au travail, il est aussi possible d'y vivre et d'y travailler en anglais seulement, notamment dans la région de Montréal et sans doute en Outaouais (le Pontiac en est un bel exemple !). C'est ce qui explique qu'une partie non négligeable de la communauté anglo-québécoise ne parle pas le français alors que les Franco-Canadiens sont de leur côté très majoritairement bilingues. Pour cette raison, la langue anglaise conserve auprès des immigrants un grand attrait comme langue principale d'intégration, d'autant plus qu'ils doivent en faire l'apprentissage pour travailler.

Le français, langue commune au Québec, comme l'anglais l'est dans le reste du Canada? Pas tout à fait encore, faut-il conclure de notre examen des

indicateurs, mais la société québécoise en a fait clairement un projet de société qui entraîne une très large adhésion.

Une plus grande diversité culturelle

Le nombre d'immigrants qui se sont établis au Québec a été de 39 512 au cours de l'année 2003 (Tableau 4.1). Ce nombre marque une hausse par rapport au milieu des années 1990 d'environ 10 000 personnes. La moyenne des quatre dernières an-

nées tourne plutôt autour des 35 000 nouveaux immigrants accueillis chaque année et le gouvernement québécois a annoncé son intention de hausser les quotas admissibles à l'entrée au cours des prochaines années.

TABEAU 4.1 Distribution des immigrants selon la catégorie et l'année, Québec, au total et en % du Canada, 1960-2003

Année	Famille	Indépendant	Réfugié	Total		En % du Canada
				%	N	
1960	-	-	-	-	23 774	22,8
1970	-	-	-	-	23 261	15,7
1980	32,9	31,2	35,9	100	22 538	15,7
1985	40,9	46,4	12,7	100	14 884	-
1990	22,5	60,4	17,1	100	40 842	19,1
1995	35,7	41,8	22,5	100	27 222	12,5
1996	31,0	39,1	29,9	100	29 772	13,1
1997	29,5	42,8	27,8	100	27 684	12,8
1998	26,0	50,5	23,5	100	26 509	15,2
1999	25,9	49,0	25,1	100	29 214	15,4
2000	24,5	50,8	24,8	100	32 502	14,3
2001	22,6	58,4	19,1	100	37 537	15,0
2002	21,1	61,7	17,1	100	37 629	16,4
2003*	23,5	60,3	15,6	100	39 512	17,9

p: données provisoires.

Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Le Québec accueille cependant une part moins élevée de l'immigration canadienne que son poids démographique. Cette part a été de 17,9 % du nombre total d'immigrants qui ont choisi de vivre au Canada en 2003 alors qu'il recevait plus de 20 % des immigrants canadiens dans les années 1960, ce qui contribue fortement à l'affaiblissement de son poids démographique. Le Canada est en effet l'un des pays qui reçoivent le plus fort contingent d'immigrants chaque année dans le monde, ce qui implique que le Québec, comme société, doit se comparer à celle qui est l'une des plus performantes sur ce plan.

La comparaison avec le reste du Canada ne rend pas complètement justice à l'effort que le Québec fait en matière d'immigration. En accueillant plus de 35 000 nouveaux immigrants chaque année, la société québécoise apparaît en effet comme l'une des plus ouvertes à l'immigration. Une étude de l'Institut de la statistique du Québec a montré que la proportion d'immigrants vivant en territoire québécois était plus élevée que celle qu'on observe aux États-Unis sur toute la période des cinquante dernières années. Ainsi, 7,9 % de la population des États-Unis était née à l'étranger en 1990, contre 8,7 % au Québec en 1991⁴.

Le Québec et le Canada ont été dans le passé très ouverts à l'accueil de réfugiés. Ceux-ci représentaient en effet 30 % des immigrants qui étaient entrés au Québec en 1996. Cette proportion régresse depuis cette date et elle n'était plus que de 15,6 % en 2003. Ce sont les immigrants indépendants qui sont maintenant en majorité parmi les nouveaux arrivants (60,3 % en 2003), alors que un peu moins du quart d'entre eux se sont inscrits dans

TABLEAU 4.2

Nombre d'immigrants selon le pays de naissance, au total (en nombre et en %), pour la période 1999-2003 et rang du pays d'origine, Québec

Pays	Rang	Total 1999-2003*	
		N	%
Chine	1	16 250	9,2
France	2	14 962	8,5
Maroc	3	14 001	7,9
Algérie	4	13 362	7,6
Roumanie	5	9 655	5,5
Haïti	6	7 730	4,4
Liban	7	5 319	3,0
Inde	8	5 195	2,9
Colombie	9	4 982	2,8
Pakistan	10	4 741	2,7
Sri Lanka	11	4 206	2,4
Rép. dém. du Congo	12	3 622	2,1
Russie	13	3 273	1,9
Corée du Sud	14	3 147	1,8
Philippines	15	2 597	1,5
Autres	-	63 352	35,9
Total, tous les pays		176 394	100

* Données préliminaires pour 2003

Source : ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Direction de la planification stratégique.

le cadre du programme de réunification des familles.

L'origine nationale des immigrants qui entrent au Québec est fort diversifiée (Tableau 4.2). La Chine et la France se partagent les premiers rangs des pays qui ont fourni le plus fort contingent d'immigrants au cours des récentes années, soit 9,2 % de l'ensemble entre 1999 et 2003 pour la Chine et 8,5 % pour la France, suivis du Maroc (7,9 %), de l'Algérie (7,6 %), de la Roumanie (5,5 %) et de Haïti (4,4 %). On consultera le Tableau 4.2 pour la liste complète des principaux pays d'origine des nouveaux immigrants récemment entrés au Québec.

Le nombre d'Amérindiens et d'Inuits augmente

Il est difficile d'estimer le nombre de personnes déclarant une identité autochtone ou métis de manière précise, car certaines bandes amérindiennes boycottent les recensements. Le recensement de 2001 donne comme nombre 79 400 autochtones au Québec et le Secrétariat aux affaires autochtones de l'État québécois avance le chiffre de 79 268, soit environ 1 % de la population totale. Les spécialistes estiment qu'il y en aurait au moins 50 000 vivant hors réserve et qui n'ont pas déclaré une identité autochtone lors du dernier recensement. Les Amérindiens sont surtout concentrés dans l'Ouest du Canada et environ 8 % d'entre eux se retrouvent au Québec.

Le nombre total d'autochtones est en hausse à cause de la forte fécondité des familles, mais aussi à cause de la hausse du nombre de personnes qui ont déclaré une ascendance autochtone dans les derniers recensements, à la suite de la nouvelle affirmation identitaire des Amérindiens, Inuits et Métis.

Le Tableau 4.3 présente la distribution de la population autochtone entre les diverses nations que l'on retrouve au Québec. Les Mohawks (19,6 %), les Montagnais (18,5 %) et les Cris (17,7 %) sont les communautés les plus populeuses, suivies par les Inuits (12,2 %).

Un peu moins de la moitié des Amérindiens vivant au Québec ne parlent que leur langue maternelle autochtone (44,7 %), ne connaissant ni le français ni l'anglais (Tableau 4.4). Un

TABLEAU 4.3 Population des nations autochtones et inuite du Québec, en effectifs et en proportions, 1984-2002

Nation	1984		1994**		1998		2002	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Abénaquis	779	1,7	1 811	2,8	1 907	2,7	2 037	2,5
Algonquins	4 030	9,0	7 323	11,4	8 144	11,6	8 942	10,9
Attikameks	3 201	7,1	4 461	6,9	5 071	7,2	5 726	7,0
Cris	8 417	18,7	12 017	18,7	12 702	18,2	14 510	17,7
Hurons-Wendats	1 250	2,8	2 648	4,1	2 831	4,0	2 975	3,6
Malécites	-	-	469	0,7	599	0,9	742	0,9
Micmacs	2 655	5,9	4 068	6,3	4 463	6,4	4 806	5,9
Mohawks	10 495	23,3	9 909	15,4	10 553	15,1	16 017	19,6
Innus (Montagnais)	8 090	18,0	12 952	20,2	14 019	20,0	15 170	18,5
Naskapis	415	0,9	529	0,8	584	0,8	836	1,0
Non affiliés	-	-	221	0,3	153	0,2	79	0,1
Inuits	5 650	12,6	7 840	12,2	8 932	12,8	10 024	12,2
Total	44 982*	100	64 248	100	69 958	100	81 864	100

* On estime qu'il y a environ 15 000 autres personnes d'ascendance autochtone au Québec qui ne sont pas comprises dans les chiffres de 1984.

** Les données sur les Amérindiens ont été compilées en 1994 tandis que celles sur les Inuits datent de 1995.

Source : Registre des Indiens, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 31 décembre 2003 et Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 15 juillet 2004.

peu plus de quarante pour cent ne parlent que le français (41,4 %) et 11,6 % ne connaissent que l'anglais.

Les Amérindiens du Québec vivent en majorité dans des réserves (69,8 %) et cette proportion est plus élevée qu'au Canada où elle est de 57,2 %. La proportion d'Amérindiens du Québec vivant dans les réserves était en constante régression dans les années 1980, mais elle a été assez stable durant les années 1990.

Les minorités visibles : concentrées à Montréal

Depuis 1996, une question dans le Recensement demande aux citoyens s'ils appartiennent à l'un des groupes de minorités visibles tels que définis dans la loi (11 groupes étaient donnés en exemple). La Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme étant « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Que l'État mesure ainsi l'appartenance raciale de ses citoyens paraît bien étrange aux citoyens d'autres pays, en Europe principalement, où une telle catégorisation selon la race ou le phénotype a laissé de fort mauvais souvenirs. Le but poursuivi par cette opération est différent au Canada : il s'agit d'évaluer quelle est l'égalité des chances des citoyens qui se démarquent de la majorité par leur apparence physique.

Le Canada compte maintenant 13,4 % de sa population qui s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui reflète les mutations récentes de l'immigration internationale (Tableau 4.5). Cette proportion est inférieure au Québec, qui ne compte que 7 % de sa population se plaçant elle-même dans cette catégorie, presque toute concentrée

à Montréal, où les minorités visibles représentent 13,6 % de la population. Montréal se situe donc dans la moyenne canadienne, mais loin derrière Toronto et Vancouver, où le tiers de la population fait partie d'une minorité visible. Au total, les trois quarts des minorités visibles de tout le Canada se retrouvent dans les trois plus grandes villes et 43 % de ces personnes se concentrent à Toronto même.

TABLEAU 4.4 Langue maternelle des individus ayant déclaré une identité autochtone, Québec, 2001

Langues	N	%
Français seul	32 900	41,4
Anglais seul	9 180	11,6
Langue autochtone seule	35 480	44,7
Langues multiples	1 840	2,3
Français - autre	645	0,8
Anglais - autre	325	0,4
Autres	870	1,1
Total	79 400	100

Source : Recensement du Canada, 2001, www.statcan.ca.

TABLEAU 4.5 Minorités visibles (telles que définies par le Recensement) en % de la population totale et répartition au Canada selon la région, 2001

Région	En % de la population totale	Répartition au Canada (en %)
Québec	7,0	12,5
Ontario	19,1	54,0
Autres	11,9	33,5
Montréal	13,6	11,5
Toronto	36,8	43,0
Vancouver	36,9	18,2
Autres	-	27,3
Canada	13,4	100

Source : Recensement du Canada, www.statcan.ca.

L'emploi en hausse

De plus en plus de gens travaillent au Québec et le marché du travail apparaît de nouveau en importante mutation, comme ce fut le cas à la fin des années 1980. L'un des phénomènes qui doivent retenir l'attention est sans doute la hausse de la participation au marché du travail, comme le révèle l'augmentation du taux d'emploi. Si la retraite demeure importante dans l'imaginaire collectif, il semble que l'on devra réajuster le discours public sur le moment de la prendre qui ne viendra pas aussi tôt dans la vie active qu'on a voulu le laisser croire dans les prévisions les plus optimistes des années 1990.

Hausse du taux global d'activité

Après avoir connu une hausse continue pendant des années en raison de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux global d'activité de la population en âge de travailler – soit la part de la population âgée de quinze ans et plus qui est en emploi, en chômage ou encore à la recherche d'emploi – avait régressé quelque peu au début des années 1990, surtout parce que moins d'hommes ont été actifs, ce qui n'a pas été le cas des femmes. Cette tendance à la baisse s'est arrêtée en 1996, date après laquelle le taux global d'activité a connu une hausse continue pour retrouver en 2003 un sommet jamais atteint avec 66,5 % (73,5 % pour les hommes et 59,9 % pour les femmes).

Le taux de participation au marché du travail est cependant encore un peu plus faible au Québec qu'ailleurs au

Canada, mais cet écart s'est rétréci avec la croissance soutenue de l'emploi à la fin des années 1990.

Hausse du taux d'activité chez les hommes

L'un des phénomènes marquants sur le marché du travail des années 1980 et 1990 a sans doute été le retrait important des hommes du marché du travail dans le contexte d'une importante restructuration de ce dernier. Les deux récessions économiques au début des années 1980 et au début des années 1990 ont touché plus durement les industries productrices de biens. « Comme ces industries embauchent beaucoup d'hommes, ces derniers ont subi les effets immédiats et prolongés de la réduction de l'effectif dans ces secteurs » (Statistique Canada, cat. 71-259, p. 15). Les mutations caractérisant l'emploi salarié dans les grandes entreprises industrielles ont affecté le niveau d'emploi des hommes âgés de plus de 50 ans, sans parler de l'usure de la force de travail qui marque ce groupe de travailleurs, dont plusieurs sont actifs depuis l'adolescence. La baisse des bons emplois industriels typique du fordisme a aussi affecté les jeunes hommes sans qualification professionnelle qui, contrairement à leurs pères, ne trouvent plus aussi facilement de bons emplois bien rémunérés en ce début de nouveau millénaire.

La diminution du taux de participation au marché du travail chez les hommes s'est arrêtée il y a une dizaine d'années. L'implication des hommes

sur le marché du travail est répartie vers le haut, d'abord timidement après le milieu des années 1990 et elle est plus marquée dans les années 2000, surtout parce que les hommes restent plus longtemps sur le marché du travail après l'âge de 50 ans. Plus des trois quarts des hommes (78,7 %) âgés de 45 à 64 ans étaient en emploi au milieu de l'année 2003. Le projet de prendre une retraite tôt dans la vie active – ce qu'on appelle *liberté 55* –, très présent dans les publicités des années 1990, s'estompé et bat de l'aile.

Féminisation du marché du travail

L'augmentation du taux d'activité notée plus haut est aussi due au fait que les femmes ont accentué encore davantage leur présence sur le marché du travail. Le taux d'activité global chez les femmes âgées de 25 à 44 ans est maintenant de 81,1 % en l'an 2002, alors qu'il est de 91,1 % chez les hommes du même âge.

Les femmes sont actives de manière plus continue, mais une autre raison explique la féminisation accrue du marché du travail. Les cohortes de femmes plus âgées, qui ont eu historiquement un taux d'activité plus bas, sont remplacées par de nouvelles cohortes de femmes qui restent actives après 45 ans, une proportion en hausse continue. Au total, 58,3 % des femmes âgées de 45 à 64 ans sont en activité professionnelle. C'est pour cette raison que le taux de participation des femmes au marché du travail continue de croître.

Le taux d'emploi est en hausse

Le taux d'emploi de la population donne une vue plus juste de la participation au marché du travail, car il ne

porte que sur les personnes qui occupent effectivement un emploi, excluant les chômeurs et les personnes à la recherche d'un travail. Ce taux montre une évolution régulière à la hausse au cours des années 1990 pour deux raisons : 1) le taux de chômage a diminué sensiblement et surtout 2) davantage de femmes mais aussi davantage d'hommes sont restés sur le marché du travail, comme on l'a vu plus haut. L'analyse de ce taux confirme que le mouvement de retrait des hommes du marché de l'emploi a été renversé (Tableau 5.1). Il se situe à 66,4 % en l'an 2003 chez les hommes âgés de 15 ans et plus. Le taux d'emploi des femmes est aussi en hausse continue (54,5 % en 2003).

Le travail à temps partiel plafonne

L'emploi à temps partiel a occupé une part grandissante de l'emploi total au

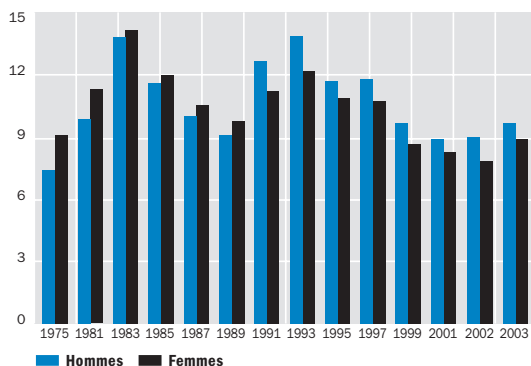
TABLEAU 5.1 Taux d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus, au total et selon le sexe, Québec, 1976-2003

Années	Total population 15 ans et +	Hommes	Femmes
1976	53,7	70,4	37,4
1980	55,2	69,6	41,3
1985	54,8	65,9	44,1
1990	57,6	67,0	48,6
1995	55,0	62,3	48,0
1996	54,6	61,6	47,8
1997	55,0	61,9	48,4
1998	56,1	62,9	49,5
1999	57,0	64,0	50,2
2000	57,9	64,7	51,4
2001	58,1	64,6	51,8
2002	59,5	65,8	53,5
2003*	60,3	66,4	54,5

*Données du 2^e trimestre (mai 2003).

Source : Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, Cansim D982676, D982680, D982682, tableau 282-0002.

GRAPHIQUE 5.1 Taux de chômage en % selon le sexe, Québec (1975-2003)**



** 2003 : moyenne des cinq premiers mois, désaisonnalisée

Source : Statistique Canada, *Moyenne annuelle de la population active*, cat. 71-529 et Cansim D982661, D982664.

cours des années 1970 et 1980, mais la croissance de cette forme d'emploi s'est arrêtée en 1993². Depuis cette date, l'emploi à temps partiel plafonne autour de 17-18 % de l'ensemble, avec un creux au tournant de l'an 2000. On ne peut plus parler de hausse du travail à temps partiel.

Un peu plus du quart des femmes en emploi travaillaient à temps partiel (27,2 % en 2003), contre un peu plus du dixième chez les hommes (10,6 % en 2003). Ces proportions sont assez stables depuis 1993, tant chez les hommes que chez les femmes. Les hommes occupent environ 30 % de l'ensemble de ces emplois, les femmes y étant encore largement majoritaires.

L'emploi atypique se développe

Le développement de l'emploi atypique est certes l'un des traits nouveaux du marché du travail contemporain.

H. Krahn, de Statistique Canada, retient cinq types d'emplois non standards ou atypiques : le travail à son compte, le travail à temps partiel, le travail temporaire, le cumul d'emploi et le travail saisonnier⁵. Ce dernier type est cependant objet de contestation de la part de plusieurs analystes qui sont réticents à l'inclure dans la liste des formes de travail atypiques. Il est clair que la progression de ces types d'emplois est liée à la recherche d'une plus grande flexibilité organisationnelle.

De plus en plus de gens travaillent de manière autonome en exécutant des tâches auparavant assumées au sein des entreprises. Sans lien d'emploi, ces travailleurs et employés n'ont plus accès aux avantages qui y sont rattachés comme des congés payés, les congés de maternité ou l'assurance emploi. La protection sociale et juridique des travailleurs a été pensée en fonction de ce lien d'emploi entre l'individu et l'entreprise, et l'extension des emplois atypiques soulève de nouvelles difficultés sur ce plan. Le cas est particulièrement évident pour les congés de maternité des jeunes femmes qui se trouvent ainsi exclues des programmes récents de protection du revenu qui ont été mis en place.

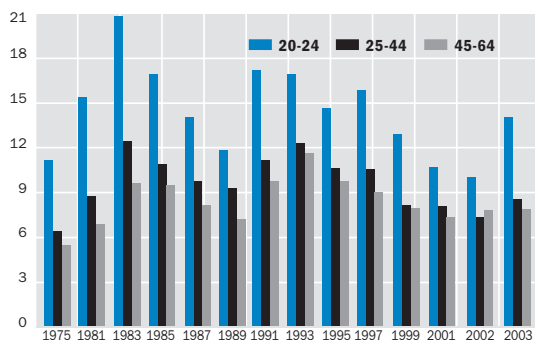
Le taux de chômage repart à la hausse

Deux changements majeurs se sont produits depuis vingt ans dans la composition du groupe des chômeurs, qui n'est plus tout à fait le même. Tout d'abord, les hommes ont chômé nettement plus que les femmes au cours des années 1990, ce qui était le contraire au début des années 1980. Cette différence s'est atténuée dans les années 2000 (le taux est de 9,7 % chez les hommes contre 9,0 % chez les

femmes en 2003). Ces dernières années, les travailleurs les plus âgés (45 ans et plus) ont chômé moins que les autres, sans doute parce qu'un certain nombre d'entre eux ont quitté définitivement le marché du travail en prenant leur retraite (Graphiques 5.1 et 5.2).

Le taux de chômage, qui évolue de manière cyclique, est reparti à la hausse au terme d'un cycle économique complet et cette tendance apparaît mieux quand on distingue les différents groupes d'âge. Les jeunes sont plus touchés que les autres, car ils sont les premiers mis à pied en cas de ralentissement. Le taux de chômage des jeunes de 20-24 ans a subitement grimpé à 14 % en 2003.

GRAPHIQUE 5.2 Taux de chômage en % selon le groupe d'âge, Québec (1975-2003**)



** 2003 : mai 2003.

Source : Statistique Canada, *Moyenne annuelle de la population active*, cat. 71-529 et CANSIM.

La nouvelle révolution salariale

Un nouveau cycle de croissance des revenus familiaux et disponibles est observable depuis le début des années 2000. Il s'agit là d'un changement de tendance important survenu après des années de régression et de stabilité. Il est cependant encore trop tôt pour se prononcer sur la durée et l'ampleur du cycle de croissance, qui en est à ses débuts. Cependant, l'analyse de l'évolution des revenus et du niveau de vie est complexe, parce que les indicateurs le plus souvent retenus mesurent des aspects différents qui ne sont pas toujours bien distingués. Nous en avons retenu trois : les gains des salariés, les revenus annuels des individus et les

revenus totaux des ménages. De même, les sources de revenus sont maintenant plus diversifiées. Les revenus de placement et surtout les revenus de pensions vont à l'avenir peser de plus en plus lourd, et à cela s'ajoute l'impact changeant du régime fiscal.

Stabilité des gains réels des salariés

Considérons un premier indicateur : la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés. Celle-ci comprend l'ensemble des revenus gagnés par les personnes salariées, y compris les revenus tirés du travail supplémentaire. Cet indicateur mesure donc à la fois les gains et le nombre d'heures travaillées, mais

il est cependant partiel, car ne sont pas considérés les revenus des autonomes ni les revenus de pension dont l'importance est en croissance.

Les gains des salariés, exprimés en dollars courants, sont en hausse constante, mais il s'agit en fait d'une illusion puisque, transformés en dollars constants de 2003, ils sont en réalité presque stables depuis 1991, étant en effet passés de 660 dollars cette année-là à 658 dollars en 2003 (Tableau 6.1).

Cette absence d'augmentation réelle des gains a été maintes fois décrite comme un trait typique du marché du travail contemporain, comme le résultat de la crise du modèle fordiste et de la société salariale. Si nous comparons la situation du

Québec avec celle de l'Ontario, il ne semble pas que tel soit le cas puisque, dans la province voisine qui sert souvent de référence privilégiée, l'évolution contraire s'est produite, les gains réels des salariés progressant de 5,3 % en onze ans. L'écart entre le Québec et l'Ontario s'est agrandi de façon marquée ces dernières années, comme le montre le ratio des gains dans les deux provinces, les salariés québécois gagnant en moyenne 89,5 % des gains des salariés ontariens en 2003, alors qu'il y avait parité relative entre les deux groupes au milieu des années 1980. Cet écart a cessé de se creuser en 2002, ce qui indique un retournement de tendance qui restera à confirmer dans les années à venir.

TABLEAU 6.1

Rémunération hebdomadaire moyenne (l'EERH) des salariés, estimations non désaisonnalisées, en dollars courants et constants (2003) et rapport Qué./Ont., Québec et Ontario, 1991-2003

Année	Québec		Ontario		Rapport Qué./Ont.
	\$ courants*	\$ 2003	\$ courants*	\$ 2003	
1991	547	660	579	699	94,4
1992	568	672	601	711	94,6
1993	573	669	616	719	93,1
1994	578	684	635	751	91,1
1995	580	674	636	740	91,1
1996	585	670	657	752	89,0
1997	592	668	664	750	89,2
1998	600	668	673	749	89,2
1999	606	665	686	752	88,4
2000	615	659	701	750	87,8
2001	625	654	713	745	87,7
2002	643	659	725	744	88,7
2003	658	658	736	736	89,5

* Juin de chaque année.

Source : Statistique Canada, Cansim II, tableau 281-0026.

Revenus annuels des individus en hausse

Les revenus des hommes et des femmes doivent être étudiés séparément parce qu'ils ont évolué de manière fort différente. Après des années de stagnation, les revenus annuels moyens de travail des hommes (exprimés en dollars constants) sont finalement de nouveau en hausse depuis 1999 et ils ont continué à croître en 2001, dernière année disponible¹⁵.

Les revenus gagnés par les femmes ont par ailleurs poursuivi leur progression continue, plus marquée que celle des hommes. La discrimination systémique dont les femmes avaient été victimes par le passé est en nette régression. Mais surtout, la composition de la population féminine au travail change à mesure qu'on avance dans les années 2000, celle-ci comprenant des femmes aux compétences plus diversifiées et des femmes impliquées sur une base plus continue dans la vie active,

deux caractéristiques associées à des revenus plus élevés. Ce qui change, c'est le fait qu'il y a maintenant plus de femmes gagnant des revenus élevés, reflet de leur scolarisation plus diversifiée et plus élevée en moyenne que par le passé.

Depuis 1973, les revenus de travail des femmes actives à temps plein ont augmenté de 45 % et ceux des hommes ont connu une hausse inférieure à 14 % sur la même période.

Réduction de l'écart entre hommes et femmes

Les femmes qui travaillent à temps plein gagnent maintenant environ 80 % du revenu moyen des hommes, contre 61 % en 1973 (Tableau 6.2). Le revenu gagné réel moyen des hommes travaillant à temps plein a peu augmenté depuis vingt ans, alors que celui des femmes travaillant aussi à temps plein a progressé plus vite, réduisant ainsi les écarts. Cependant, la réduction des différences de revenus gagnés entre les

TABLEAU 6.2 Gains annuels totaux moyens des hommes et des femmes travaillant à temps plein toute l'année, en dollars constants de 2001 et en indice et rapport F/H, Québec, 1973-2001

Année	Hommes \$ 2001	Femmes \$ 2001	Hommes indice	Femmes indice	Rapport F/H
1973	39 513	24 064	100	100	0,61
1975	41 125	25 888	104	108	0,63
1980	44 607	29 854	113	124	0,67
1985	42 277	28 996	107	120	0,69
1990	44 175	30 232	112	126	0,68
1995	41 868	31 246	106	130	0,75
2000	43 691	34 822	111	145	0,80
2001	44 917	34 973	114	145	0,78

Source : Statistique Canada, cat. 13-217, Le revenu au Canada, Ottawa, cat. 75-202, Cansim II, tableau 202-0102.

deux sexes ne s'était pas poursuivie durant les années 1990, puisque le ratio était relativement stable depuis 1992. Il en va différemment au tournant de l'an 2000, alors que les écarts de revenus entre femmes et hommes travaillant à temps plein se réduisent de nouveau¹⁶. Ce changement de tendance survient au moment où les programmes d'équité en matière de rémunération du travail dans les professions féminisées implantés dans les entreprises commencent à produire leurs effets. Il s'explique aussi en bonne partie par l'entrée progressive sur le marché du travail de nouvelles cohortes de femmes diplômées et mieux formées dans une grande variété de professions. Ces deux facteurs vont-ils relancer la réduction des écarts de gains entre hommes et femmes et même le réduire à néant? Pas nécessairement, puisque d'autres facteurs que la discrimination ou la qualification sont aussi la cause dans les inégalités de revenus entre les sexes.

Cet écart de revenus moyens gagnés est, faut-il le rappeler, souvent présenté dans les débats publics comme une mesure de l'iniquité des revenus entre hommes et femmes. Cette lecture doit être nuancée. En fait, plusieurs raisons expliquent un tel écart. Outre l'iniquité salariale – salaires moindres pour les emplois majoritairement occupés par les femmes et équivalents à d'autres emplois majoritairement occupés par des hommes, un facteur cependant en régression –, il faut aussi prendre en considération les différences dans le capital humain (les hommes plus âgés sont souvent plus scolarisés et ils ont plus d'ancienneté que les femmes, un facteur qui exerce encore une certaine influence qui ira cependant en

s'amoindrisant dans les années à venir avec le remplacement des générations), les différences dans les modes de vie et les préférences pour le temps de loisir. Les femmes employées à temps plein travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes également employés à temps plein, notamment parce que celles-ci consacrent plus de temps aux tâches domestiques et les hommes, plus de temps au travail salarié. Le nombre moyen d'heures travaillées par les personnes employées à temps plein est rarement pris en compte dans les débats sur les écarts de revenus entre les sexes. Tous ces facteurs combinent leurs effets pour créer un écart de revenus entre hommes et femmes.

Rappelons enfin que les différences de revenus entre hommes et femmes célibataires sont beaucoup moins marquées, ce qui confirme que le mode de vie exerce aussi un important effet sur les revenus, en plus des caractéristiques associées au monde du travail.

Nouveau sommet du revenu familial de marché

Un troisième indicateur caractérise cette fois le niveau de vie des unités dans lesquelles vivent les personnes : le revenu familial.

Un changement majeur s'est produit à la fin des années 1990 : le revenu familial brut provenant du marché a atteint un sommet historique dépassant le niveau observé vingt ans plus tôt, (colonne 1 du Tableau 6.3). Ce sommet atteint en 1999 mérite d'être souligné, car il mettait fin à vingt ans de stagnation des revenus réels bruts tirés d'activités sur le marché (travail salarié, travail autonome, placements).

L'augmentation moyenne observée depuis est même importante et elle indique l'entrée dans une nouvelle période de hausse qui s'est poursuivie jusqu'en 2002, dernière année disponible. Tout donne à croire que cette tendance va se maintenir dans les années à venir.

Pour comprendre cette évolution, revenons un peu en arrière. Des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970, le revenu familial brut total (le revenu de marché) a augmenté de manière continue d'abord dans la foulée de la révolution salariale et fordiste, puis ensuite à cause de l'avènement du double revenu dans les couples. Cette tendance à la hausse s'est arrêtée dans les années qui ont suivi le premier grand choc pétrolier (1973) et au tout début des années 1980, le revenu familial tiré du marché étant par la suite presque stagnant et évoluant en dents de scie au gré des cycles économiques entre 1980 et la fin des années 1990.

Pendant ces années, les entreprises tant publiques que privées ont rationalisé leurs opérations et coupé dans leur personnel.

Cette période semble maintenant terminée et les salariés en emploi et les personnes autonomes peuvent maintenant bénéficier de meilleures augmentations de revenus (comme on l'a vu plus haut), augmentant partant le revenu des ménages. Par ailleurs, le revenu en hausse des femmes est une composante de plus en plus importante du revenu total des ménages. Cette hypothèse sera confirmée plus loin lorsque nous caractériserons l'évolution des revenus par types de ménages.

Paielements de transferts en régression au tournant de 2000

L'économie québécoise a connu deux cycles économiques complets depuis le début des années 1980. Les paiements de transferts moyens ont évolué de manière fort différente au cours de ces deux cycles. Ils ont été en forte croissance durant le cycle économique des années 1980, alors qu'ils ont été stagnants durant le second cycle économique qui a pris place dans les années 1990, régressant même quelque peu dans les premières années du nouveau siècle. Les paiements de transferts ont donc permis de compenser en partie la stagnation et même la diminution des revenus de marché au cours du premier cycle économique, mais non dans le second. Nous reviendrons plus loin dans le chapitre sur les inégalités sur les différences entre les deux cycles.

Le revenu familial total à un nouveau sommet

Il importe d'ajouter au revenu du marché les paiements de transferts et de retrancher les impôts directs payés pour donner une meilleure idée du niveau de vie réel des ménages. Nous considérerons d'abord les revenus totaux bruts, puis les revenus disponibles et enfin les revenus par unité afin de tenir compte de la composition des familles.

Le revenu familial brut moyen total exprimé en dollars constants était de 66 000 dollars en 2002 (dernière année disponible), un sommet encore jamais atteint jusque-là (Tableau 6.3). Après avoir mis exactement huit ans à dépasser le dernier sommet observé en 1990, le revenu familial total moyen avant impôts a poursuivi sa lancée vers

le haut dans un contexte économique favorable à des augmentations réelles. Nous verrons plus loin l'ampleur de ces hausses en neutralisant l'effet des changements dans la composition des ménages.

Depuis 1980, l'État a prélevé une part de plus en plus grande des revenus des ménages, mais cette croissance s'est fortement ralentie à la fin des années 1990 (colonne 4 du Tableau 6.3). Les impôts moyens payés par les contribuables avaient alors augmenté plus rapidement que leurs revenus propres tirés du travail ou de leurs investissements (+27,8 % entre 1980 et 2002). Les États fédéral et provincial ont depuis lors modifié leurs politiques fiscales afin de réduire quelque peu les taux d'imposition des contribuables. Cet allègement de la charge fiscale va s'étendre cependant sur plusieurs an-

nées avant de produire ses véritables effets qui seront cependant modestes, car les réductions annoncées ne sont pas marquées au Québec malgré les promesses faites en ce sens.

Les sommes moyennes payées en impôts directs varient aussi selon la conjoncture économique puisqu'elles augmentent lorsque les revenus gagnés sont en hausse. C'est ce qui s'est produit depuis 1996. Puisque le revenu moyen des familles est en augmentation, il en va de même pour les impôts directs payés par les contribuables, qui ont atteint un sommet de tous les temps en 2000 avec 14 629 dollars en moyenne par ménage (dollars constants de 2002) comptant au moins deux personnes. Cette somme est cependant en régression depuis deux ans (12 500 dollars en 2002, dernière année disponible), ce qui indiquerait

TABLEAU 6.3 Revenu moyen brut et disponible des familles de deux personnes et plus en dollars constants (2002), transferts, impôts et rapport entre revenu disponible et revenu total, Québec, 1973-2002

Année	Revenu du marché 1	Transferts 2	Revenu total 3 (1+2)	Impôts 4	Revenu disponible 5 (3-4)	Rapport 6 (5/3)
1973	-	-	49 422	7 255	42 168	85,3
1975	-	-	51 711	7 288	44 422	85,9
1980	51 891	5 638	57 530	9 783	47 746	83,0
1985	48 351	6 960	55 311	9 553	45 758	82,7
1990	51 283	7 313	58 595	11 955	46 640	79,6
1995	49 600	8 025	57 700	11 658	46 042	79,8
2000	57 300	7 247	64 600	14 629	49 971	77,4
2002	58 200	7 800	66 000	12 500	53 500	81,1
Écart (%) 1980-2002	12,2	38,3	14,7	27,8	12,1	

Source : Statistique Canada, cat. 13-217, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202, Cansim II, tableau 202-0102.

l'effet des réductions d'impôts mises en vigueur au tournant du siècle.

Le revenu disponible est peut-être le meilleur indicateur du niveau de vie réel des ménages, car il caractérise les ressources monétaires qu'ils peuvent dépenser sur le marché pour satisfaire leurs besoins, étant entendu cependant qu'une partie de ces derniers sont satisfaits à partir de ressources collectives (soins de santé, éducation et garde des enfants, protection publique, entretien des routes, etc.).

Après une décennie complète de stagnation, le revenu disponible des familles a lui aussi dépassé le sommet atteint dix ans plus tôt et la tendance qui le caractérise est maintenant en hausse, atteignant 53 500 dollars en 2002 (colonne 5 du Tableau 6.3). Le revenu disponible moyen représente environ 80 % du revenu total, une proportion en croissance depuis deux ans, ce qui indiquerait un retournement de tendance.

Hausse différenciées des revenus dans les types de familles

Les données qui précèdent portent sur des moyennes d'ensemble sur une longue période.

Or, les types de ménages ont aussi changé en parallèle aux facteurs qui affectent les niveaux de revenus et le fait de neutraliser ce changement fait ressortir de manière différente les évolutions de revenus.

Nous avons distingué cinq types de ménages, soit deux types de couples sans enfant présent au foyer et avec revenus ainsi que trois types de familles avec enfants présents au foyer et revenus (Tableau 6.4). Les différences entre les cinq types dans les augmentations de revenus moyens nets (après

impôt) sont importantes entre 1980 et 2002, allant de 3,8 % à 22,2 %, ce qui est considérable. Voici les hausses observées par types de ménages :

- couples (sans enfant) ;
un revenu : 6,1 % ;
- couples (sans enfant), deux revenus : 8,4 % ;
- familles, un revenu : 3,8 % ;
- familles, deux revenus : 3,8 % ;
- familles monoparentales : 22,2 %.

Ces hausses doivent être comparées à celle que l'on observe en moyenne dans l'ensemble des ménages comptant au moins deux personnes, qui est de 12,1 % au cours de la même période (soit entre 1980 et 2002, voir la colonne 5 du Tableau 6.3). La composition des ménages est donc bien un facteur important à prendre en considération dans l'étude de la progression des revenus moyens depuis deux décennies.

Fait non surprenant, les couples qui comptent deux pourvoyeurs (avec ou sans enfant) ont des revenus plus élevés que les autres, d'une part, et ils sont parvenus à augmenter leurs ressources sur une longue période (6,8 % et 5,2 % de hausse réelle depuis 1980), contrairement aux familles avec enfants qui dépendent d'un seul revenu. Ces dernières – qui sont aussi généralement des familles plus jeunes dans lesquelles l'un des conjoints reste au foyer lorsqu'il y a des enfants – avaient vu leurs revenus réels disponibles se détériorer dans les années 1980 et 1990 et elles ont fait du sur place en vingt ans, contrairement aux cinq autres types considérés. L'analyse montre que les couples à un seul revenu se distinguent nettement des familles à un seul revenu ces dernières années. Les

couples à un seul revenu mais sans enfant présent ont connu des gains considérables en 2000, ce qui leur a permis de combler un net retard par rapport aux autres types (colonne 1 du Tableau 6.4)¹⁷. Comment expliquer ces différences entre couples sans enfant et familles avec enfant ne comptant que sur un seul revenu? Les couples à un seul revenu sont sans doute plus âgés, l'un des membres ayant pris sa retraite, alors que les couples ayant un enfant seraient plus jeunes, l'un des conjoints demeurant au foyer avec les enfants. Cette hypothèse reste à vérifier cependant.

De leur côté, les familles monoparentales ont connu une certaine stabilité de leurs revenus moyens entre 1989 et 1999 – revenus moyens constants évoluant en dents de scie entre 23 000 dollars et 25 000 dollars sur vingt ans – mais les choses ont changé ces dernières années. Les familles monoparentales ont en effet effectué des gains importants et réussi à améliorer leur situation économique au tournant de l'an 2000. Plusieurs facteurs expliquent ce changement, le plus important étant la plus grande autonomie des jeunes femmes

qui sont chefs de famille, mieux en mesure d'occuper un emploi salarié. Celles-ci sont plus nombreuses à occuper un emploi salarié ou à retirer des revenus de travail et ceux-ci sont en moyenne en nette hausse ces dernières années. Il faudra attendre la publication d'autres données annuelles avant de conclure à une tendance à l'amélioration de la situation des familles monoparentales. Il faut par ailleurs noter qu'une nette différence apparaît maintenant entre les revenus moyens des familles monoparentales ayant à leur tête des mères actives ou des mères inactives sur le marché du travail.

Le type de ménages est donc un facteur qui contribue nettement à la différenciation des ressources économiques. Le double revenu étant devenu la norme, les ménages qui ne comptent que sur un seul pourvoyeur sont distancés par les autres. À un extrême se trouvent les familles à deux revenus avec enfants présents, et à l'autre, les familles monoparentales qui par définition ne peuvent compter que sur un seul revenu.

L'inégalité s'accroît

L'inégalité socioéconomique s'accroît, parallèlement à la croissance des revenus réels des ménages notée

plus haut. Un important renversement de tendances est en train de se mettre en place et on observe, avec maintenant

suffisamment de recul, un important contraste entre les années 1980 et les années 1990 qui nous renseigne sur les évolutions prévisibles à court terme. Globalement, l'inégalité des revenus de marché s'accroît et les modifications apportées au régime de fiscalité commencent à être visibles, allant elles aussi dans le sens d'une augmentation des inégalités. Des facteurs structurels comme la diversité accrue des types de ménages et la montée du mode de vie en solitaire s'ajoutent aux facteurs conjoncturels (cycles économiques) et politiques (baisses d'impôts) pour expliquer cette croissance des inégalités. Enfin, d'importants effets de génération donnent aux inégalités de nouvelles connotations.

Après des décennies de croissance pour tous et de redistribution efficace dans les années de la révolution salariale fordiste et de l'implantation de l'État providence – les Trente Glorieuses, de 1945 à 1975 – le monde a radicalement changé. L'examen des années 1980 et 1990 permet d'analyser sur deux cycles économiques complets l'évolution des revenus et des inégalités et partant, de faire ressortir la mutation en cours du paysage économique et de l'État providence. Nous le verrons plus loin, ces deux décennies sont très contrastées.

Un marché plus inégalitaire

L'étude des inégalités doit tenir compte des cycles économiques parce que la hausse du taux de chômage donne lieu à une réduction considérable des gains. Ainsi, les jeunes sont mis à pied avant les autres au début d'une période de récession, de même que le chômage touche davantage les personnes moins

qualifiées, ce qui donne l'impression (fausse) que les salaires moyens augmentent, alors qu'en fait c'est la composition de la main-d'œuvre qui est modifiée dans un contexte conjoncturel. En début de récession, les gains baissent davantage au bas de l'échelle des revenus, mais la tendance s'inverse durant les périodes d'expansion, ce qui affecte les mesures de l'inégalité. La comparaison des mesures d'inégalité au même moment d'un cycle (par exemple au sommet ou encore au creux) s'avère donc nécessaire afin de dégager des effets de structure indépendants de la conjoncture. C'est cette approche qui nous permettra de faire ressortir des différences entre les années 1980 et les années 1990.

Nous proposons d'examiner ce qui s'est passé au Québec sur deux cycles économiques complets, soit de 1981 à 1989, puis de 1989 à 2000. Rappelons que les années 1982-83 ont été des années de crise économique – la récession de 1982 fut particulièrement sévère – suivie d'une importante reprise jusqu'en 1989. Les années 1992-93 furent aussi des années de récession suivies d'une reprise jusqu'en 2000, mais cette décennie 1990 a été qualifiée de « reprise sans création d'emploi ».

Nous utiliserons une mesure classique pour caractériser les inégalités : le coefficient de GINI (voir l'encadré pour une définition). Plus ce coefficient est élevé, plus l'inégalité est marquée (Tableau 7.1). Les revenus de marché étaient plus inégalement répartis au moment de la récession des années 1982-83 et la reprise ultérieure a été marquée par une diminution de l'inégalité. Il en va tout autrement dans les années 1990 : la reprise économique

après l'année 1993 n'a pas entraîné une diminution de l'inégalité caractérisant les revenus de marché qui est plutôt en hausse dans les années de reprise jusqu'en 2001. C'est là une transformation structurelle majeure. Il y a bien une tendance à la hausse de l'inégalité des revenus de marché sur le long terme qui est indépendante des effets de conjoncture.

L'impôt et les paiements de transfert réduisent les inégalités

Les paiements de transferts et les impôts réduisent les inégalités de manière

marquée dans les deux décennies examinées, preuve que les mécanismes de redistribution typique de l'État providence fonctionnent. On peut voir cet effet en lisant les données contenues dans le Tableau 7.1 ligne par ligne. Mais leur rôle et leur efficacité se présentent bien différemment d'une décennie à l'autre. Durant les années 1980, l'État providence a été en mesure non seulement de contrer les inégalités observées dans les revenus de marché, mais il a aussi réussi à les réduire au cours du cycle d'expansion qui a duré jusqu'en 1990. Les choses ont changé dans les

TABLEAU 7.1

Mesure de l'inégalité entre les ménages (coefficients de GINI) ayant deux personnes ou plus et entre les personnes seules selon des concepts de revenus différents, Québec, Ontario et Canada, 1989-2001

Année	Revenus marché (1)	Québec Revenu totaux (avec transferts) (2)	Revenus après impôts (3)	Ontario Revenus après impôts (4)	Canada Revenus après impôts (5)
2 personnes et plus					
1989	0,395	0,317	0,275	0,292	0,290
1991	0,432	0,336	0,289	0,294	0,296
1993	0,425	0,321	0,275	0,295	0,296
1995	0,434	0,335	0,284	0,297	0,296
1997	0,453	0,351	0,305	0,310	0,311
1999	0,437	0,343	0,292	0,312	0,308
2001	0,446	0,357	0,308	0,322	0,320
Personnes seules					
1989	0,571	0,379	0,325	0,323	0,330
1991	0,594	0,398	0,338	0,326	0,335
1993	0,600	0,386	0,329	0,334	0,341
1995	0,588	0,390	0,326	0,338	0,339
1997	0,596	0,407	0,351	0,356	0,359
1999	0,570	0,395	0,333	0,379	0,366
2001	0,566	0,401	0,347	0,372	0,368

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, www.statcan.ca.

années 1990. L'intervention étatique réduit les inégalités de marché en redistribuant les revenus chaque année, certes, mais elle n'est plus en mesure de faire baisser l'inégalité au cours du cycle, qui sont même en hausse jusqu'à la dernière année disponible (2001). Les coefficients de Gini pour les revenus après impôts étaient de 0,275 en 1989 et de 0,301 en 2000, à deux moments comparables du cycle économique. L'inégalité est donc structurellement en hausse, après que l'État providence eut joué son rôle de redistributeur de la richesse.

Il s'agit là d'un changement important dans l'histoire des cinquante dernières années. Jusqu'au début des années 1990, l'État avait assuré chaque année une redistribution des revenus de marché et avait aussi assuré que les inégalités diminuaient dans le temps d'une année à l'autre tout en épousant la courbe des cycles économiques. Il ne joue manifestement plus ce second rôle. L'action redistributive de l'État, tout en étant efficace chaque année, ne parvient pas à neutraliser l'augmentation tendancielle des inégalités qui caractérise les revenus de marché. Il est donc permis de faire l'hypothèse d'une mutation en cours du rôle des impôts et des paiements de transfert qui assurent une certaine redistribution des revenus sur le plan transversal (une année donnée), mais n'assurent plus une réduction des inégalités dans le temps.

Des changements importants observés dans les politiques publiques (abolition des allocations familiales, faible indexation de l'aide de dernier recours, modifications radicales au programme de l'assurance-emploi, etc.) et surtout les baisses d'impôts qui ont été

adoptées expliquent ce changement survenu dans les années 1990. « Toutefois, l'augmentation marginale de l'inégalité de revenu après impôts et transferts associée à la diminution de l'inégalité du revenu du marché à la fin des années 1990 est possiblement due aux changements de régime d'impôts et de transferts »¹⁸.

Les inégalités sont cependant moins fortes au Québec, société qui s'est moins engagée dans la réduction des impôts des ménages à haut revenu que les autres provinces peuplées du Canada (l'Alberta et l'Ontario en particulier). La comparaison avec l'Ontario est éclairante. Les coefficients de GINI caractérisant les revenus disponibles (après impôts) sont systématiquement plus élevés chaque année dans cette province, comparativement au Québec.

L'impôt sur le revenu a un caractère progressif. Au total, les ménages faisant partie du quintile supérieur des revenus paient en moyenne 36 121 dollars en impôts directs, ce qui représente 26,8 % de leurs revenus totaux (Tableau 7.2). À eux seuls, ils paient 54,6 % de

TABLEAU 7.2 Transferts reçus et impôts payés en moyenne par les familles de deux personnes ou plus selon le quintile de revenus, Québec, 2000

	Transferts			Impôts		
	Moyens \$	% des revenus	Part du total	Moyens \$	% du revenu	Part du total
Q1 (inf)	11 554	54,8	30,3	917	4,3	1,4
Q2	9 987	26,5	26,2	4 592	12,2	7,0
Q3	7 127	13,3	18,7	9 149	17,0	13,9
Q4	5 751	7,7	15,1	15 288	20,5	23,2
Q5 (sup)	3 720	2,8	9,7	36 121	26,8	54,6
Total	7 629	11,9	100	13 207	20,5	100

Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202.

tous les impôts directs. Les ménages au bas de l'échelle des revenus (deux premiers quintiles) paient moins d'impôts que les autres (en proportion de leurs revenus) et donc une portion faible des impôts totaux perçus par l'État.

Les paiements de transferts comptent pour une large part des ressources des familles situées au bas de l'échelle des revenus; ainsi, ils représentent 54,8 % de tous les revenus dans le groupement des ménages les moins fortunés (le quintile inférieur). Ceux-ci sont donc davantage dépendants de l'aide étatique, ce qui était beaucoup moins le cas il y a vingt ans. Cependant la composition du quintile inférieur a changé dans le temps, ce qui peut aussi affecter l'évolution de cette moyenne.

Les plus riches se détachent du peloton

L'étude des coefficients de GINI ne permet pas de caractériser les distances entre les pauvres et les riches – mais celle-ci peut être estimée avec une autre approche : le rapport inter déciles D_1/D_9 . Cette mesure consiste à diviser le revenu moyen des ménages situés au 10^e rang dans la distribution (D_1) par celui des ménages situés au 90^e rang

(D_9). Elle permet de voir si la distance entre les ménages à faibles revenus et les ménages ayant les revenus les plus élevés est stable ou non dans le temps. Nous utilisons dans cette analyse quatre définitions du revenu (Tableau 7.3).

Cette fois encore, le contraste entre les années 1980 et les années 1990 est frappant. L'écart entre les revenus des ménages les plus riches et les plus pauvres a peu bougé dans les années 1980, mais l'impôt et les paiements de transfert a permis de la réduire de manière sensible. Ce résultat va dans le sens des observations sur les inégalités formulées plus haut : les mécanismes mis en place par l'État providence pour assurer la redistribution des revenus ont relativement bien fonctionné. Il en va tout autrement dans les années 1990. L'écart caractérisant les revenus de marché entre riches et pauvres est plus marqué que dans la décennie précédente et les deux mécanismes de redistribution ont joué moins efficacement leur rôle, en sorte que la distance entre classes s'est agrandie à la fin de la décennie.

La composition du ménage joue aussi un rôle important dans l'étude des revenus. L'examen du rapport inter déciles calculé sur le revenu disponible par unité de consommation (une

TABEAU 7.3 Rapport des revenus des ménages pauvres sur les ménages riches (rapport inter déciles D_1/D_9) selon des concepts de revenus différents, Québec, 1969-2000

Types de revenus	1969	1982	1986	1992	1996	1998	2000
Revenus du marché	0,187	0,129	0,126	0,118	0,112	0,077	0,104
Revenus après impôts	0,177	0,153	0,140	0,145	0,145	0,128	0,128
Revenus nets	0,201	0,191	0,178	0,198	0,190	0,159	0,182
Revenus disponibles par unités	0,260	0,261	0,262	0,277	0,265	0,253	0,258

Source : micro-données de l'enquête sur les dépenses des familles de Statistique Canada, calculs de l'auteur.

mesure qui tient compte de la composition du ménage) indique que la distance entre ménage à bas revenus et à haut revenus serait restée assez stable au cours des vingt dernières années. Tout se passe comme si les ménages compensaient les faibles hausses de revenus en ayant moins d'enfants, donc moins de bouches à nourrir. Ces rapports inter déciles vont dans le sens d'une analyse faite avec d'autres méthodes il y a quelques années¹⁹.

La culture philanthropique est moins développée au Québec

Les Québécois donnent moins d'argent en dons de bienfaisance que les citoyens des autres provinces du Canada. Ils ont versé 583,9 millions de dollars en dons à des organismes agréés en 2001 (Tableau 7.4), soit un don médian de 120 dollars environ par contribuable, contre un don médian de 180 dollars au Canada (le don médian n'est pas affecté par les montants plus élevés que donnent les riches mécènes qui font hausser la moyenne). Le don médian en Ontario est de 220 dollars et il dépasse les 250 dollars dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Il faut par ailleurs noter que la culture philanthropique est plus récente au Québec et qu'elle n'est pas encore aussi profondément répandue qu'elle peut l'être en milieu anglo-saxon. On

TABLEAU 7.4

Dons de charité des particuliers à des organismes agréés, Québec, 1995 à 2001

(Millions \$)	
1995	431,0
1997	471,2
1999	504,7
2000	556,8
2001	583,9

Source : Centre canadien de la philanthropie, extrait d'un tableau paru dans *Les affaires*, 3 mars 2001 et Cansim, tableau 101-0001.

le voit par exemple dans l'aide recueillie par les fondations des universités, beaucoup plus importante dans les universités anglophones qui peuvent compter sur des dons plus généreux de leurs diplômés. La création de fondations est d'ailleurs de tradition récente dans les universités, les hôpitaux et collèges du Québec. Plusieurs facteurs expliquent ce constat, notamment le fait que les Québécois auraient adopté une culture colbertiste héritée de longue date. Moins généreux, ils acceptent par ailleurs que l'État joue un rôle accru dans la société et ils sont moins réticents que les citoyens du Canada anglais devant des taux d'imposition plus élevés, pourvu que l'État dispense les services publics de qualité.

Pauvreté en baisse et exclusion

La mesure de la pauvreté a été ces dernières années un objet de débats sur la place publique. Il était devenu évident

au fil des ans que le Seuil de faible revenu de Statistique Canada ne pouvait plus être considéré comme un seuil

de pauvreté parce que son but n'était précisément pas de mesurer ce phénomène, contrairement aux prétentions de certains lobbies qui continuaient de s'y référer à tort comme à une telle mesure. Des recherches récentes avaient aussi montré que le seuil SFR était par ailleurs entaché de biais de mesure même aux fins de caractériser la faiblesse du revenu au Québec. Nous avons par ailleurs de nouvelles estimations du seuil de faible revenu calculées soit par Statistique Canada, soit par des chercheurs indépendants qui prennent le Québec comme référence, ce qui corrige en partie ces biais.

Depuis 2003, une nouvelle mesure mise au point par le ministère des Ressources humaines Canada estime mieux l'étendue de la pauvreté à partir d'une approche basée sur le panier de consommation (le MPC). Cette mesure donne un portrait différent – et moins alarmiste – de la situation de la pauvreté et de la faiblesse du revenu au Québec. Nous examinerons d'abord la nouvelle mesure de la pauvreté avant de présenter plus loin les estimations du seuil SFR.

Selon la mesure de Ressources humaines du Canada (MPC), une famille et les individus qui la composent seront considérés comme étant en situation de faiblesse du revenu correspondant à un état de pauvreté si le revenu familial ne leur permet pas d'acheter un panier de biens et services défini comme un minimum pour assurer leur bien-être dans la collectivité qui est la leur²⁰. Cette mesure nouvelle ne représente pas un seuil officiel aux fins d'admissibilité aux programmes d'aide publique. Deux éléments sont pris en compte : le pouvoir d'achat de la famille tel que mesuré par le revenu disponible dont elle dispose

et le coût de la vie dans la collectivité, car il en coûte plus cher pour vivre à Toronto ou à Montréal que dans une petite ville. La mesure prend donc en considération deux critiques importantes qui ont été faites des indicateurs jusque-là disponibles.

L'indice MPC propose une façon originale de caractériser le revenu disponible des familles comme référence en enlevant non seulement les impôts et autres contributions, mais aussi en enlevant d'autres éléments comme les pensions alimentaires, les cotisations syndicales ou les régimes de retraites, considérés comme des prélèvements obligatoires. Le revenu disponible des ménages devient alors celui qu'on peut librement dépenser une fois leurs obligations payées. L'indice corrige donc de manière originale une erreur souvent faite de prendre le revenu brut comme indicateur de la situation des ménages.

Mais comment définir le contenu du panier de base nécessaire à la vie quotidienne? C'était là la question la plus difficile à résoudre dans ce type d'approche, qui a réussi à éviter le piège de ne considérer que les dépenses qui assurent la simple survie physique, comme c'était le cas de la mesure élaborée par Christopher Sarlo pour le Fraser Institute il y a quelques années. L'approche MPC prend en considération cinq types de dépenses : nourriture, vêtements et chaussures, logement, transports, et enfin un poste général de dépenses diverses (meubles, téléphone, loisirs, etc.). L'indice MPC est plus généreux dans le choix des éléments.

L'organisme fédéral a ensuite estimé quel était le coût de ces dépenses

de base. Par exemple, on considère le coût d'achat et d'entretien d'une Chevrolet Cavalier quatre portes de cinq ans dans le panier. On inclut aussi des sorties au cinéma, la location de cassettes vidéo, etc. Le coût du panier minimum de vêtements a été déterminé avec la collaboration de personnes à faible revenu. Bref, la mesure peut être considérée comme étant relativement généreuse, bien qu'on puisse toujours la critiquer. Mais on ne peut pas prétendre qu'elle fixe les besoins minimums à un niveau trop bas. Elle fixe plutôt un minimum raisonnable, basé sur des études de diététique et de sociologie économique ainsi que sur la consultation élargie de divers groupes impliqués dans la lutte contre la pauvreté. Il est prévu d'en revoir le contenu dans quelques années pour tenir compte du changement dans la richesse collective et partant, pour ajuster à la hausse la définition du bien-être minimum s'il y a lieu.

Moins de pauvres au Québec

Selon l'indice MPC, le Québec est loin de détenir le record du taux de pauvreté au Canada, car il se situe plutôt au second rang avec 11,9 % de personnes pauvres, tout juste derrière l'Ontario qui a 11 % de pauvres (Tableau 8.1). Cette mesure est la dernière disponible en date et une mise à jour est prévue pour la fin 2004. La proportion est de 13,1 % dans tout le Canada. Ce nouveau taux est par ailleurs beaucoup plus élevé dans les Maritimes et dans l'Ouest. Il grimpe même à 20 % en Colombie-Britannique. Le Québec est donc bien loin de Terre-Neuve qui a un taux de 23,4 % ...

Le rapport de Ressources humaines Canada analyse aussi l'ampleur de la

faiblesse du revenu (pauvreté), c'est-à-dire l'écart entre le revenu disponible des ménages sous le seuil MPC et le seuil lui-même. Les ménages pauvres peuvent avoir en effet des revenus beaucoup plus faibles que le seuil de pauvreté. Autrement dit, plus cet écart est marqué, plus l'intensité de la pauvreté est grande. Cette fois encore, la situation du Québec est meilleure que celle de l'ensemble du Canada. L'ampleur de la faiblesse du revenu est même moins forte au Québec qu'en Ontario.

Les groupements anti-pauvreté ont maintes fois exprimé la crainte que l'État ne manipule les mesures pour faire artificiellement baisser les taux de pauvreté. L'indice MPC ne mérite pas cette critique, car il corrige des indicateurs biaisés ou imparfaits, ce qui est différent. Loin de manipuler à la baisse la pauvreté, la mesure montre au contraire que celle-ci augmente dans tout le Canada par rapport à la mesure existante de faiblesse du revenu de Statistique Canada (le SFR après impôt) à laquelle tous se réfèrent jusqu'à récemment. Ainsi, le MPC est-il plus élevé que le SFR en Ontario mais non au Québec, ce qui illustre bien que les mesures antérieures donnaient une

TABLEAU 8.1

Mesure de la faiblesse du revenu selon l'approche du panier de consommation (MPC) en 2000 (personnes et ménages en %), et ampleur du faible revenu, Québec, Ontario et Canada

	MPC			Ampleur du faible revenu
	Individus	Ménages 2 pers. et +	Pers. seules	
Québec	11,9	9,5	23,9	0,297
Ontario	11,0	8,7	23,7	0,311
Canada	13,1	10,7	25,6	0,309

Source : Ressources humaines du Canada, cat. SP-569-03-03F, mai 2003

image alarmiste de la situation dans la belle province tout en sous-estimant la pauvreté ailleurs au Canada, à cause notamment des différences dans le coût de la vie et des interventions contre la pauvreté qui sont différentes d'une province à l'autre.

Le paradoxe des ménages pauvres

La proportion de ménages pauvres est fort différente selon qu'on considère les personnes qui vivent seules et les ménages qui comptent au moins deux personnes. Cette fois encore, la moyenne québécoise est inférieure à la moyenne canadienne dans les deux cas. Au Canada, 10,7 % des ménages de deux personnes ou plus sont pauvres et cette part est de 9,5 % au Québec; les chiffres grimpent à environ un ménage sur quatre pour les personnes qui vivent seules (23,9 % au Québec et 25,6 % au Canada).

Cette donnée s'explique par une sorte de paradoxe. Lorsque les revenus personnels et l'aide de l'État s'améliorent sur une longue période, cela permet à plus de gens de vivre seuls ou de vivre dans de plus petits ménages, ce qui contribue à gonfler la proportion de ménages à faible revenu. Par exemple, lorsque les revenus des étudiants se bonifient, ceux-ci vont plus facilement pouvoir se mettre en ménage, et donc faire augmenter la proportion de ménages à faible revenu car les étudiants ne sont pas riches, on le sait. La création de nouveaux ménages qui en résulte vient accentuer la demande pour des logements à bas prix.

L'indice MPC montre que la pauvreté est peu présente chez les personnes âgées de 65 ans et plus (2,8 % des personnes seulement), qui bénéficient

de programmes de soutien du revenu qui les placent au dessus du seuil calculé. Ce résultat est beaucoup moins alarmiste que ne le donnent à penser les autres indicateurs pour les personnes âgées.

Par ailleurs, le taux de pauvreté chez les jeunes reste plus élevé que la moyenne, ce qui confirme une fois de plus que la situation relative des jeunes ménages s'est détériorée ces dernières années. L'indice MPC mesure bien la réalité du faible revenu, car il concorde avec d'autres études sur la position des jeunes ménages dans notre société par rapport aux générations précédentes. Enfin, l'incidence de la pauvreté est plus forte chez les personnes vivant seules et chez les familles monoparentales, deux observations connues. Par définition, ces deux types de ménages doivent défrayer avec un seul revenu, le plus souvent assez faible par ailleurs, ce qu'il en coûte pour vivre.

La mesure de la faiblesse du revenu réévaluée

Statistique Canada ne propose pas de mesure officielle de la pauvreté, on l'a rappelé plus haut. L'organisme statistique construit plutôt un seuil de faible revenu (SFR) qu'il ne faut pas confondre avec une mesure de la pauvreté, à la demande même de l'organisme statistique²¹. Cette mise en garde est importante, car les études techniques montrent que la façon actuelle de calculer le SFR noircit la situation dans les provinces où les revenus des ménages sont moins élevés, comme c'est le cas au Québec. Le SFR est en effet très sensible au coût du logement, plus élevé en Ontario et dans les provinces de l'Alberta et de la

Colombie-Britannique. Afin de corriger ces problèmes, nous avons estimé les seuils SFR en suivant la même méthodologie que Statistique Canada, mais en prenant le Québec comme référence dans les calculs. Il en ressort une vision différente des taux de faiblesse du revenu (Tableau 8.2).

Il faut aussi tenir compte dans ces calculs du caractère progressif de l'impôt sur le revenu qui a été illustré plus haut. Le revenu des ménages au bas de l'échelle doit en effet se comparer aux revenus après impôts des riches puisque ceux-ci ne peuvent dépenser l'argent que l'État prélève sur leur portefeuille... Le fait de distinguer les revenus avant et après impôts fait apparaître l'efficacité des mesures de redistribution du revenu que sont les paiements de transfert et l'impôt sur le revenu. La proportion de familles économiques comptant au moins deux personnes et la proportion d'individus au total qui est sous le seuil diminuent fortement lorsque l'on passe d'un type de revenu (avant impôts) à un autre (après impôts). Ces données confirment la lecture qui a été faite plus haut à partir des coefficients de GINI mesurant l'inégalité. Enfin, on retrouve un résultat déjà observé avec d'autres approches : la proportion de ménages à faible revenu est plus élevée chez les personnes seules.

Il faut par ailleurs ajouter que le Québec a mis en place de nombreuses mesures visant à donner des services directs ou en nature à la population dont les effets ne se reflètent pas dans les mesures statistiques de la pauvreté ou de la faiblesse du revenu (médicaments gratuits, logements en HLM, etc.). Leur prise en compte aurait un

TABLEAU 8.2

Taux de faible revenu (SFR avant et après impôts) chez les ménages (familles et personnes seules), totalisations prenant le Québec comme référence, Québec, 1997 à 2000

Types de ménages		Avant impôts	Après impôts
2 pers. et +	1997	15,4	10,0
	1998	16,1	9,8
	1999	15,7	10,2
	2000	14,5	7,5
Personnes seules	1997	43,4	28,2
	1998	45,8	31,8
	1999	48,1	31,4
	2000	48,4	31,1

* Les seuils de faible revenu « personnalisés » de Statistique Canada, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, p. 2 (www.mess.gouv.qc.ca).

Source : Statistique Canada, microdonnées de l'Enquête sur les dépenses des ménages, calcul de l'auteur.

impact sur les taux de pauvreté et exigerait des mesures plus sophistiquées.

Les pauvres, une population mouvante

La population des pauvres est mouvante. Selon une étude publiée par Statistique Canada en 1997, effectuée à partir de données d'enquête par panel menées en 1993 et 1994, un peu moins de la moitié des ménages pauvres ne l'étaient plus après deux ans, ayant été remplacés par un contingent à peu près équivalent de nouveaux pauvres. Pour un tiers des ménages, l'entrée dans l'état de pauvreté a été causée par la perte d'un membre à la suite d'un divorce ou d'une mortalité. La même proportion de ménages a pu quitter l'état de pauvreté à la suite de l'arrivée d'un nouveau gagne-pain. L'autre facteur déterminant est l'entrée ou la sortie du marché du travail. Les changements qui marquent le mode de vie sont à peu près

aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer l'aspect dynamique de la pauvreté.

Deux conclusions – l'une optimiste, l'autre pessimiste – peuvent être tirées de cette étude. La première tient au fait que la pauvreté est un état temporaire ou transitoire pour une proportion importante des ménages et qu'il est possible d'en sortir après une brève période. Mais il ressort aussi de cette étude que l'incidence de la pauvreté est plus marquée que ne le donnent à penser les chiffres annuels puisque plus de ménages peuvent être pauvres à un moment ou à un autre au cours d'une certaine période.

Plus faible proportion de la population dépendante de l'aide sociale depuis 1970

L'aide de dernier recours telle qu'on la connaît a été mise en place en 1970 sous le premier gouvernement Bourassa. Pour la première fois depuis cette date, la part de la population québécoise âgée de 0 à 64 ans qui en dépend a atteint son niveau le plus faible. C'est là une observation très peu connue qu'il importe de souligner. Les personnes qui vivent de l'aide sociale représentent en effet 8,3 % de la population admissible (excluant donc les personnes âgées de 65 ans et plus). Leur nombre était de 532 159 en mars 2004, une diminution importante de 34,7 % depuis le sommet de 1996. Au total, 74,8 % des bénéficiaires de l'aide de dernier recours étaient des adultes (398 040) et 25,2 %, des enfants, soit 134 119 au 31 mars 2004. Un peu moins des deux tiers de ces enfants vivaient dans des familles monoparentales.

Le nombre de ménages qui dépendent de l'aide sociale décroît moins rapidement que le nombre de personnes. Au total, 354 624 ménages recevaient l'aide de dernier recours au 31 mars 2004, soit 26,9 % de moins que le sommet atteint en 1996 (485 261). Sur une longue période (soit depuis 1970), la croissance du nombre de ménages à l'aide sociale est importante (+71 % en trente trois ans) et plus prononcée que l'augmentation du nombre de personnes (+3 %), ce qui s'explique par la multiplication des petits ménages, essentiellement formés de personnes seules et de familles monoparentales.

Mode de vie en solitaire à l'aide sociale

L'un des traits marquants qui caractérisent l'évolution récente du système de protection sociale du Québec est sans nul doute la poussée importante du nombre de personnes qui sont dépendantes de l'aide sociale vivant en solitaires. Le phénomène n'est pas neuf, mais ce qui est nouveau c'est sa forte progression récente. Les personnes dans cette situation représentaient en effet un peu plus de la moitié (52,1 %) des adultes bénéficiaires de l'aide sociale en 1980 et cette proportion a grimpé à 65 % en mars 2004, ce qui représente une hausse considérable qui a surtout pris place dans la seconde moitié des années 1990.

Il est frappant de constater que la majorité des ménages qui dépendent de l'aide sociale est maintenant formée de personnes qui vivent seules, soit 73 % d'entre eux en mars 2004. Cette proportion est en hausse continue depuis plusieurs décennies. Les familles monoparentales constituent

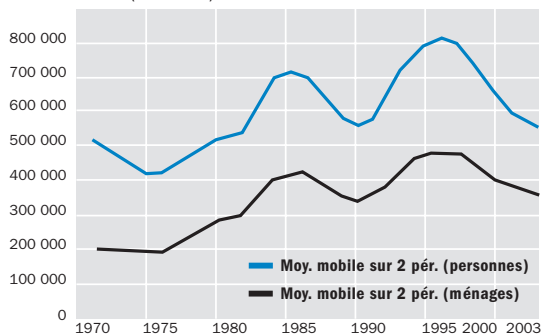
le second type en importance de ménages qui bénéficient de cette aide (14,8%). Au total, 87,8% des ménages qui reçoivent l'aide directe de l'État ont à leur tête un seul adulte, ce qui est bien révélateur que la dépendance va de pair avec un certain isolement social.

Les hommes qui bénéficient de l'aide de dernier recours vivent seuls en ménage en plus forte proportion que les femmes et cette différence s'est même accentuée au milieu des années 1990. En mars 1980, les ménages de personnes vivant seules étaient également répartis entre les deux sexes: moitié hommes, moitié femmes. Les choses ont beaucoup changé par la suite, alors que les ménages de personnes seules sont maintenant davantage à dominante masculine (environ six sur dix). C'est là un constat important qui marque un changement majeur dans l'évolution de la population visée par l'aide de dernier recours, dont la clientèle se modifie. Les différences hommes-femmes sont beaucoup plus prononcées avant l'âge de 40 ans. Les jeunes hommes bénéficiant de l'aide sociale ont nettement tendance à vivre seuls en plus forte proportion, et la différence entre les deux sexes a eu tendance à s'accroître en début de vie active depuis 1980. Les femmes qui perçoivent de l'aide sociale et qui sont en âge d'avoir de jeunes enfants à leur charge (25 à 39 ans) vivent seules en moins forte proportion que les hommes du même âge parce qu'elles sont plus nombreuses à former des ménages monoparentaux.

Il découle de cette analyse que la diminution du nombre de personnes inscrites à l'aide sociale risque de ne

pas continuer à baisser de manière importante dans les années à venir, malgré l'amélioration du marché du travail. Le changement le plus notable en effet est l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules après l'âge de 40 ans. Or, l'âge est susceptible de devenir un facteur qui va de plus en plus influencer la participation aux programmes qui mènent à la sortie de l'aide de dernier recours: plus cet âge progresse, moins forte sera la probabilité de succès de ces programmes. De plus en plus de personnes s'inscrivent à l'aide de dernier recours, non pas à la suite de difficulté sur le marché du travail, mais à cause de difficultés personnelles, ce qui rendra plus difficile leur sortie du système, même en cas de reprise économique.

GRAPHIQUE 8.1 Nombre de personnes et de ménages (en milliers) bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars) (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec (1970-2003)



Source : Gouvernement du Québec, *Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu*, éditions 1989 et 1993, Québec ; ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Calculs de l'auteur.

Notes

1. Normand Thibault, « La fécondité des Québécoises en ce début du XXI^e siècle », *Données en bref*, Institut québécois de la statistique, février 2003, p. 1-3.
2. Voir *L'annuaire du Québec* 2004, p. 150.
3. Le solde migratoire est établi à partir des déclarations d'impôt sur le revenu, avec deux ans de retard. Le solde calculé chaque année à partir du fichier des allocations familiales surestime les départs du Québec et les deux statistiques ne peuvent être comparées. Lorsque le solde estimé est publié chaque année, il s'ensuit une distorsion si on le compare au seuil définitif de l'année précédente mesuré à partir d'une autre base. La surestimation qui résulte de la comparaison de données venant de deux sources a donné lieu à des manchettes alarmistes ces dernières années, surtout dans la presse anglophone.
4. Statistique Canada, *La diversification de la vie conjugale au Canada*, Enquête sociale générale, cycle 15, Ottawa, cat. 89-576-XIF, p. 5.
5. L'étude citée de Statistique Canada donne à penser que l'union libre reculera lorsque les jeunes cohortes qui privilégient actuellement cette forme de vie commune vieilliront. Ce diagnostic doit être fortement nuancé dans le cas du Québec, à notre avis.
6. Louis Duchesne « Les premiers conjoints en union civile de 2002 », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la Statistique du Québec, février 2003, p. 4-5.1.
7. Louis Duchesne, « Naître au naturel : les naissances hors mariage », *Données sociodémographiques en bref*, BSQ, juin 1997.
8. Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, Québec-Amérique, 1999.
9. La question sur la langue maternelle a été modifiée plusieurs fois au fil des recensements. Statistique Canada a aussi changé l'ordre de présentation des langues dans le questionnaire de recensement en 2001. L'anglais apparaît au premier rang dans le questionnaire en langue anglaise et le français, au premier rang dans le questionnaire en langue française. Il semble que ce changement ait eu une incidence sur les réponses, les citoyens ayant tendance à cocher le premier choix qui se présente à eux dans le questionnaire, ce qui affecte quelque peu la comparaison dans le temps.
10. Charles Castonguay, « La vraie question linguistique : quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec? », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec* 2004, Montréal, Fides, 2003, p. 242.
11. *Idem*, p. 236.
12. Étude citée dans *Le Devoir*, 12 février 2003.
13. Office québécois de la langue française, site Internet, tableau 1.6.
14. Louis Duchesne, « Coup d'œil comparatif sur la démographie des États-Unis », *Données sociodémographiques en bref*, 2002, vol. 6, no 3, p. 6-8. Statistique Canada a modifié la définition du travail à temps partiel. Certains emplois réguliers occupés moins de trente heures par semaine (pilotes d'avion, par exemple) sont inclus dans les emplois à temps plein. Les données ont été révisées à partir de 1987. Avant cette date, elles ne sont pas strictement comparables.
15. H. Krahn, « Accroissement des régimes de travail atypiques », *Perspective*, vol. 7, n° 4, Ottawa, Statistique Canada, cat. 75-001F, pp. 39-47.

16. Les données de l'année 1999 indiquent un recul, mais il faut sans doute l'imputer à une erreur d'échantillonnage. La tendance à la hausse est bien présente mais, il faudra attendre les données des années ultérieures pour la confirmer de manière certaine.
17. Les données de Statistique Canada pour ce type de ménages doivent cependant être considérées comme provisoires à notre avis, car l'organisme statistique corrige régulièrement certaines données susceptibles d'être affectées par une erreur d'échantillonnage lorsque de nouvelles années s'ajoutent. Plusieurs données portant sur les années récentes ont ainsi été corrigées après coup, et par exemple on notera dans le tableau 6.3 des différences par rapport à ce qui a été publié dans les éditions antérieures de cet annuaire, résultat des corrections apportées par l'organisme statistique aux données des dernières années.
18. Marc Frenette, David Green et Garnett Picot, *Croissance de l'inégalité de revenu pendant la reprise économique des années 1990 : Exploration de trois sources de données*, Étude analytique, Série documents de recherche, n° 219, 2004, p. 18.
19. Nous avons mieux documenté cette lecture dans une autre publication. Voir S. Langlois, « Le niveau de vie des familles. Déclassement et effet de génération », dans Gilles Pronovost (dir.), *Comprendre la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, pp. 17-30.
20. Techniquement, le Ministère continue de parler de mesure de faiblesse du revenu, mais cette mesure vise en fait à caractériser la satisfaction des besoins de base d'un ménage, et elle caractérise par conséquent la pauvreté. Voir le document produit par la Direction générale de la recherche appliquée, *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Ottawa, Ressources humaines du Canada, cat. SP-569-03-03F, mai 2003, 60 p.
21. « Le SFR national (selon la taille de la famille et la taille de la région urbaine) s'applique à toutes les provinces et régions. À titre d'exemple, le même SFR est appliqué aux familles de quatre personnes vivant dans les grandes régions urbaines de l'Ontario et du Québec (p. ex., Montréal et Toronto). Toutefois, il peut exister entre ces villes des différences sur le plan du coût de la vie dont le seuil de faible revenu ne tient pas compte. Cela pourrait introduire un biais dans toute comparaison des niveaux de faibles revenus entre les provinces. » G. Picot, Morissette et J. Myles, *L'intensité des faibles revenus au cours des années 1990 : le rôle de la croissance économique, des revenus d'emploi et des transferts sociaux*, Cat. 11F0019MIF, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 2003.

Ceci
n'est pas
une mode
passagère



C'est la volonté de nous engager de
toutes nos forces avec ceux et celles
qui dessinent déjà nos lendemains.
Ceci n'est pas une banque.
C'est Desjardins.

ACTIONS JEUNESSE DESJARDINS



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

LA FAMILLE ET LES GÉNÉRATIONS

La maternité à l'adolescence : mythes et réalités

Johanne Charbonneau

INRS Urbanisation, culture et société

Depuis quelques années, plusieurs initiatives gouvernementales québécoises ont ciblé les jeunes mères de moins de 20 ans dans le cadre d'interventions diverses, tant dans le domaine de l'insertion professionnelle, de la fréquentation scolaire ou du soutien familial. Pourquoi ces jeunes mères retiennent-elles autant l'attention des concepteurs des politiques publiques et des programmes sociaux ? Certes, leur situation contraste singulièrement avec celle de la plupart des femmes qui choisissent de commencer leur vie familiale de plus en plus tard, quand elles ne décident pas de ne pas avoir d'enfants du tout : la faible fécondité des Québécoises est d'ailleurs régulièrement rappelée. Alors pourquoi, lorsque certaines choisissent précocement le métier de parent, faut-il considérer cela comme un problème devant faire l'objet d'une attention particulière ?

Le portrait statistique de la situation

Au Québec, près de 9 400 jeunes

femmes de moins de 20 ans ont connu une grossesse en 2001. Le nombre de grossesses chez les moins de 20 ans fluctue au fil des ans : il avait augmenté au début des années 1990 (dépassant la barre des 10 500 grossesses en 1998), mais depuis le début des années 2000, il a retrouvé le niveau du début de la décennie 1990. Le taux de grossesse chez les Québécoises de moins de 20 ans se situe parmi les plus bas au Canada. À l'échelle internationale, le Canada fait partie de la catégorie des pays présentés comme ayant un taux de grossesse adolescente moyen (3,82 % en 2000) semblable à d'autres pays anglo-saxons comme l'Angleterre, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie. Rappelons que, dans ce domaine, les États-Unis ont le taux le plus élevé.

Toutes les grossesses ne conduisent pas à une naissance. Un nombre croissant se termine plutôt par un avortement provoqué ; c'était le cas pour 64 % des grossesses chez les Québécoises âgées de 15 à 19 ans en 2000. Celles qui

ne se font pas avorter choisissent donc de mener leur grossesse à terme. Contrairement à la situation qui prévalait dans les années soixante, très peu d'adolescentes qui donnent naissance à un enfant confient celui-ci à l'adoption.

La perte de popularité du choix de l'adoption est certes liée à l'évolution générale des mœurs, mais elle a été particulièrement influencée par les changements qui ont affecté le sens et la place de l'enfant dans la vie des parents. Dans les années 50 et 60, l'absence de ressources matérielles et financières était, avec la pression de l'entourage, la première raison pour laquelle les filles enceintes et non mariées confiaient leur enfant à l'adoption. Avec le temps, la question de l'impact financier et matériel est passée à l'arrière-plan ; la décision des adolescentes enceintes s'appuie maintenant davantage sur leur propre évaluation de leur capacité à offrir l'affection et les soins dont leur enfant aura besoin. Dans ce contexte, accepter l'adoption, c'est se juger soi-même comme incapable d'aimer et de prendre soin de son enfant.

En 2003, les Québécoises âgées de moins de 20 ans ont donné naissance à 2560 nouveau-nés – dont 76 % sont le fait de celles qui avaient 18 et 19 ans. Le nombre de naissances chez les filles de moins de 20 ans est en baisse (4132 en 1990), mais ce mouvement n'a pas toujours suivi le rythme de décroissance observé dans l'ensemble des groupes d'âge. En fait, entre 1990 et 1998, les naissances chez les moins de vingt ans représentaient une fraction croissante de l'ensemble des naissances des femmes québécoises (de 4,1 % en 1991

à 4,8 % en 1998). Depuis 1998, le mouvement s'est inversé et elles ne constituent plus que 3,5 % du total des naissances. Les adolescentes québécoises ont aussi le taux de fécondité le plus bas au Canada.

Vers la fin des années 90, les analystes s'inquiétaient de l'augmentation du nombre de grossesses adolescentes ; c'est qu'il fallait tenir compte de la précocité croissante des relations sexuelles, ce qu'une enquête réalisée en 2000 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a confirmé. Certains s'inquiétaient aussi du recours de plus en plus répandu à l'avortement ; sa popularité ne semble d'ailleurs pas avoir fléchi récemment. D'autres s'interrogeaient sur le fait que la diffusion des moyens contraceptifs n'a pas fait diminuer le taux de naissance précoce. L'enquête de l'ISQ montre d'ailleurs que la proportion de jeunes filles de moins de 20 ans utilisant des contraceptifs oraux n'a pas augmenté entre 1992 et 1998, malgré la mise en place d'un régime d'assurance médicaments qui en favorise une plus grande accessibilité. Mais les tendances se sont inversées : les grossesses et les naissances sont moins nombreuses et le taux de fécondité des Québécoises de moins de 20 ans diminue maintenant plus rapidement que celui de l'ensemble de la population.

Aucune analyse récente ne semble avoir noté le renversement de situation opéré depuis 1998, ce qui questionne l'attitude parfois alarmiste à l'égard de l'ampleur de ce « problème social ». Une analyse de la réduction des taux de fécondité entre 1998 et 2002 dans les régions du Québec montre que la décroissance affecte quelques régions

précises alors qu'ailleurs les taux sont stables ou augmentent légèrement, sans qu'on puisse en comprendre les raisons. On enregistre une diminution importante tant en milieu très urbain (Montréal), dans la banlieue pavillonnaire proche de Montréal (Laval) ou dans des régions éloignées (Saguenay, Gaspésie, Abitibi). Il faut par ailleurs rappeler le cas exceptionnel de la région du Nord-du-Québec où un taux de 8,59 % paraît plutôt stable pour cette région où vivent en majorité les communautés autochtones.

La construction d'un problème social

L'analyse des débats en cours sur ce « problème social » montre d'abord que les uns et les autres ne discutent pas toujours du même sujet et que les sources d'inquiétude varient d'autant, passant de l'activité sexuelle précoce des jeunes à la difficulté des adolescents à adopter un comportement contraceptif adéquat, puis aux conséquences négatives associées à la maternité adolescente. C'est certainement ce dernier thème qui a été le plus souvent discuté au cours des dernières années.

La maternité précoce est souvent présentée comme un problème social, dans la foulée des analyses qui montrent que le fait de donner naissance à un enfant lorsqu'on est âgé de moins de 20 ans est associé à des situations « problématiques » qui risquent de surgir dans les parcours de vie des adolescentes concernées. Quels seraient ces problèmes ? Monoparentalité, abandon scolaire, dépendance à l'assistance sociale, pauvreté à long terme. Certaines recherches, en particulier aux États-Unis, ont ainsi démontré que les conséquences de la maternité adolescente

sont très négatives, tant pour la trajectoire professionnelle de la jeune fille concernée qu'au regard des coûts sociaux divers qu'ils entraînent (pour une revue de ces travaux de recherche et pour retrouver les références : Charbonneau, 2002 et 2003). L'argument du coût social est d'ailleurs l'un des plus fréquemment évoqués pour justifier une intervention des gouvernements pour réduire le « risque de grossesse/maternité » chez les adolescentes.

Certaines enquêtes canadiennes, telle que celle de Turner, réalisée à Toronto en 2000, qui a suivi plus de 200 mères adolescentes durant les années 1980, sur une période de sept ans, montre que comparativement aux femmes qui ont eu un enfant plus tardivement, les mères adolescentes rencontrent tout au long de leur vie beaucoup plus d'événements stressants, entre autres dans les années qui suivent la naissance de l'enfant : violence conjugale, maladie et accident, présence d'un proche ayant un problème de drogue ou d'alcool. Selon une étude de Roy et Charest (2002), les mères de moins de 20 ans courraient un risque plus élevé que la moyenne de souffrir de problèmes tels que l'anémie, l'hypertension, la néphropathie, l'éclampsie et les troubles dépressifs.

Si plusieurs enquêtes associent la maternité précoce à divers problèmes dans la vie des mères, le pronostic le plus négatif semble plutôt concerner leurs enfants. Les mères de moins de 20 ans sont plus susceptibles de mettre au monde un enfant prématuré, de petit poids ou présentant une anomalie congénitale. Les enquêtes américaines s'intéressent aussi à la question des impacts sur les enfants. Elles suggèrent

que les mères adolescentes sont plus souvent considérées comme des parents à risques, et qu'elles sont plus promptes à punir leur enfant, à le parentaliser, par exemple. Leurs enfants seraient plus susceptibles que la moyenne de développer des problèmes de comportement et d'adaptation. Les plus importants facteurs de risques à cet égard seraient : l'âge de la mère, son immaturité, sa faible scolarité et sa dépendance fréquente à l'aide sociale. Les risques seraient plus grands si elle vit seule et habite dans un voisinage « à problèmes ». Ces facteurs affecteraient les conditions de vie physiques de l'enfant et son développement mental. Des situations d'abus et de négligence sont aussi anticipées.

Il y a tout de même des chercheurs qui contestent la thèse des conséquences négatives de la maternité adolescente. Certains, tels que Charbonneau (en 2003) et Hoffman (en 1998), citent ainsi des exemples de trajectoires de vie à long terme plus favorables que celles qui sont décrites habituellement. D'autres contestent l'idée que c'est bien la maternité adolescente qui constitue la cause des difficultés observées et qu'il faut chercher ces causes en amont, dans l'enfance, mais surtout dans le fait que ces mères sont issues de milieux pauvres.

En général, on constate que très peu d'analyses se sont aventurées au-delà de ces associations un peu rapides entre maternité adolescente et difficultés diverses. Très peu de chercheurs ont, par exemple, repris une démarche semblable à celle de l'équipe de Furstenberg qui a suivi la vie des jeunes mères sur une longue durée et a permis de com-

prendre l'influence de différents facteurs sur ce que vivent ces mères. Cette démarche peut pourtant nous révéler autre chose que ce qui a été évoqué jusqu'à présent. Pour réfléchir autrement au « problème » de la maternité adolescente, nous référerons principalement ici à une enquête réalisée au Québec dans les années 1996-1997 qui explore la vie d'une trentaine de femmes qui ont donné naissance à des enfants quand elles étaient adolescentes, entre cinq et dix ans plus tôt (Charbonneau 2003).

A priori, on ne peut nier que la maternité adolescente constitue un écart significatif de la norme sociale : elle vient inverser complètement l'ordre attendu des événements qui veut qu'on finisse d'abord ses études, qu'on se trouve un emploi et un conjoint, qu'on s'installe en ménage et qu'ensuite – et seulement ensuite – on songe à avoir des enfants. La maternité précoce, en faisant d'une naissance le premier événement fondateur de l'âge adulte, a la spécificité de survenir très tôt dans le processus, à l'adolescence. Dans notre société actuelle, cet « âge de la vie » doit être en priorité consacré aux études ; il suppose d'ailleurs, en conséquence, une dépendance matérielle et financière aux parents. L'arrivée d'un enfant durant l'adolescence constitue ainsi un événement très perturbateur dans la vie des jeunes, et ça l'est souvent aussi pour toute la famille.

Le choix de la maternité adolescente

Comment peut-on prendre la décision de devenir mère à l'adolescence ? Il faut d'abord être enceinte, et si la maternité constitue un projet délibéré pour cer-

taines adolescentes, souvent la grossesse est un « accident » de parcours. Entre la conception de l'enfant et sa naissance, l'adolescente doit faire le choix de l'issue de la grossesse. Qui prend la décision de cette issue ? Le plus souvent, les jeunes femmes présentent la décision comme leur appartenant en propre, sans nier parfois qu'elles peuvent consulter certaines personnes. Ceci correspond bien à l'idée que, dans notre société où prédominent les droits individuels, chacun (ici chacune) a le droit de prendre seul les décisions qui vont affecter sa vie. Les approches institutionnelles à l'égard de la grossesse adolescente sont cohérentes avec cette idée et font la promotion du respect de la décision de la jeune femme. Ces approches, très individualistes elles-mêmes, paraissent cependant oublier la responsabilité qui incombera probablement à l'entourage et encouragent même les adolescentes à ne pas trop se laisser influencer par leurs proches.

Mais cette influence est bien manifeste dans l'expérience d'autres jeunes femmes. Certaines mères adolescentes diront que la décision de garder l'enfant a été partagée avec leur mère. Parmi l'entourage, c'est toujours la mère qui paraît la plus favorable au choix de garder l'enfant. Le père de l'adolescente, le père de l'enfant à naître, sa famille et les amis d'école sont plus susceptibles de favoriser le choix de l'avortement et de faire valoir les conséquences négatives de la naissance sur l'avenir de la jeune fille.

Dans les milieux de l'intervention sociale, l'idée que les filles qui ont un enfant à l'adolescence reproduisent tout simplement le comportement de

leur propre mère est aussi très répandue. Pourtant, bien des chercheurs ont rappelé que la maternité adolescente en soi n'est pas un comportement aussi reproductible qu'on le soupçonne. Les recherches suggèrent que le modèle de « mère au foyer » l'est bien davantage. Comme leur propre mère l'avait fait avant elles, certaines choisissent le métier de parent, plutôt que la carrière professionnelle. Dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la « carrière maternelle » était bien celle qui correspondait aux normes sociales de l'époque. Le modèle de la mère au foyer et du père pourvoyeur est d'ailleurs resté bien ancré dans notre imaginaire social. Mais la société québécoise a changé depuis cette époque et si on affirme que les femmes d'aujourd'hui profitent d'un choix de carrières bien plus vaste qu'auparavant, il apparaît que la carrière « maternelle » – surtout lorsqu'elle est précoce, mais pas uniquement – ne fait plus partie des choix possibles. L'instabilité des couples d'aujourd'hui milite d'ailleurs en faveur d'une autonomie financière des femmes. Et pour « faire carrière », il faut d'abord compléter sa scolarité ; la maternité précoce est considérée comme une menace sérieuse à l'atteinte de cet objectif et une cause directe de l'abandon scolaire.

La relation entre la maternité adolescente et l'abandon scolaire est pourtant plus subtile qu'elle ne paraît. L'analyse des motivations des mères adolescentes à poursuivre ou non une trajectoire scolaire et professionnelle conduit par ailleurs sur une piste que les analystes semblent rarement avoir explorée : celle du désir affirmé de ne pas « faire carrière » parce qu'on

préfère, et de loin, le rôle de mère au foyer, présente auprès de ses enfants le plus longtemps possible. Le choix de la carrière maternelle n'est pas nécessairement une stratégie d'évitement, comme pis-aller faute de ne pas avoir les capacités de poursuivre des activités scolaires ou professionnelles.

Bien qu'elles aient eu « précocement » leurs enfants, certaines mères adolescentes n'en ont pas moins respecté l'ordre attendu des événements de la vie : elles ont quitté l'école, se sont installées en couple avec un conjoint qui travaille et, ensemble, ils ont fait le choix de fonder leur famille. Ces histoires révèlent ainsi que le rôle du conjoint ne correspond pas toujours à l'image un peu caricaturale du jeune homme qui quitte sa conjointe, enceinte ou récente mère, et la laisse seule avec les responsabilités parentales.

La vie conjugale des mères adolescentes

La documentation offre peu d'informations pour comprendre la vie conjugale des mères adolescentes et analyser le rôle du père biologique dans la vie de son enfant, surtout à long terme. Les enquêtes, telles que celle de Furstenberg, montrent qu'il y a davantage d'instabilité conjugale et que le père serait moins présent que dans les années 1960.

La réalité est assez complexe. Au moment de la grossesse, plus d'un scénario est déjà possible : celui où l'adolescente enceinte est déjà en couple et où l'arrivée de l'enfant est planifiée ; celui où il y a bien un conjoint, mais où celui-ci ne partage pas l'enthousiasme de l'adolescente à l'idée de fonder une famille ; celui où l'adolescente choisira

de ne pas informer le père biologique de l'enfant de sa paternité ou encore de rompre rapidement avec lui car elle préfère qu'il ne joue pas ce rôle.

Là où le projet de parentalité est partagé, la relation paraît plus stable à long terme. Au contraire, quand la décision n'a été que celle de la jeune femme, qu'elle a plus ou moins forcé l'accord de son conjoint, la rupture pointe à l'horizon, surtout si, après un certain temps, la jeune mère devient enceinte à nouveau. Il y a des jeunes femmes qui choisissent aussi de rompre avec leur conjoint car celui-ci est peu aidant et sa présence apporte plus de problèmes qu'autre chose.

L'absence de père biologique au moment de la naissance de l'enfant, cela ne signifie pas que ces jeunes mères resteront toujours seules. Celles-ci peuvent s'installer avec un conjoint responsable et qui jouera le rôle de père social auprès des enfants nés d'une relation précédente. Mais il y a aussi des histoires conjugales qui demeurent instables à long terme. Certains pères biologiques se manifestent parfois auprès de leur enfant plusieurs années après en avoir été séparés. Leur retour n'est pas toujours bien accueilli par la mère de l'enfant mais, parfois, cela conduit à une véritable reprise de contacts.

Il faut aussi rappeler que les jeunes couples n'habitent pas non plus toujours ensemble au moment de l'arrivée de l'enfant. Lorsque la mère adolescente vit chez ses parents, la situation devient souvent difficile pour le père de l'enfant. Parfois, ce sont les parents de la mère adolescente qui font des pressions pour que leur fille rompe avec lui, lorsqu'ils estiment qu'il ne pourra pas

faire un bon père pour leur petit-enfant. Parfois, c'est plutôt le père du nouveau-né qui fait des pressions pour que la jeune femme s'installe en ménage avec lui, car il trouve difficilement sa place chez ses beaux-parents où il doit négocier ses visites. En fait, ceci rappelle que l'histoire des mères adolescentes est imbriquée dans celle de leurs relations interpersonnelles et que leurs parents y jouent souvent le premier rôle.

L'importance du soutien des proches

Si le fait de devenir mère à l'adolescence suggère un passage accéléré vers l'âge adulte, en réalité l'absence de ressources personnelles accentue la dépendance à l'égard de la famille. Les mères adolescentes rappellent souvent que leur décision de garder l'enfant n'avait pas tenu compte des conséquences pratiques à long terme. La jeune mère cherche d'abord à s'assurer qu'elle aura l'aide matérielle nécessaire à l'accueil du bébé – couches, vêtements, meubles –, une aide souvent promise par les parents. Et dans leur offre « spontanée » d'aide et de soutien, les parents ne paraissent pas non plus enclins à évaluer les conséquences à plus long terme. L'aide des parents fait partie des attentes normatives de nos sociétés. S'il n'est pas étonnant qu'elle s'exprime spontanément, cela ne signifie pas qu'elle sera disponible très longtemps. Par ailleurs, la situation de soutien demeure très influencée par la situation résidentielle qui prévaut au moment de la naissance de l'enfant. Les jeunes femmes peuvent être déjà dans un logement autonome, habiter encore chez leurs parents ou vivre dans une famille d'accueil.

Lorsqu'on est une mère adolescente, les années qui suivent la naissance de l'enfant sont rarement exemptes de difficultés; quand elles le sont, ça peut être autant parce que les jeunes mères ont traversé avec succès les différentes étapes qui ont conduit à l'accès à un travail rémunérateur que parce qu'elles se sont stabilisées dans une situation un peu fragile: comme mère au foyer dépendante d'un conjoint pourvoyeur ou en couple avec un conjoint, mais sous dépendance de prestations gouvernementales. Pour d'autres, la situation se fragilise quand elles connaissent une rupture conjugale et se retrouvent seules et dépendantes de prestations gouvernementales, quand ces situations s'accompagnent de nouvelles naissances ou lorsque le conjoint perd son emploi. Ceci rappelle d'ailleurs que les fluctuations du contexte économique sont aussi à considérer dans l'issue favorable ou défavorable de la situation de ces familles, au delà des décisions qu'elles ont prises pour elles-mêmes au fil des ans.

A priori, la maternité adolescente n'est peut-être pas un « problème social », mais elle subit certes les inconvénients associés au fait de ne pas se situer dans les normes sociales admises. On attend des jeunes femmes d'aujourd'hui qu'elles assurent leur avenir en poursuivant leurs études, en faisant carrière et en étant autonomes financièrement. Avec l'instabilité des couples d'aujourd'hui, il est bien difficile d'imaginer comment on pourrait faire autrement. Mais les mères adolescentes ont parfois rêvé d'autre chose, rêvé d'être une mère à la mai-

son, par exemple, un rêve peu compatible avec la réalité actuelle. Elles ne sont pas les seules à se dire que notre société ne rend pas toujours facile le choix d'être parent. Les parents qui doivent concilier vie de famille et travail ne disent souvent pas autre chose.

Références

CHARBONNEAU, Johanne. *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Sociétés, cultures et santé », 2003.

CHARBONNEAU, Johanne. « Grossesse et maternité adolescentes : débats idéologiques et nouvelles perspectives d'analyse », dans Francine Descaries et Christine Corbeil (dir.), *Espaces et temps de la maternité*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2002.

DUCHESNE, Louis. *La situation démographique au Québec. Bilan 2003. Les ménages au tournant du XIX^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003.

FURSTENBERG, Frank F., Brooks-Gunn, Jeanne et Morgan, S. Philip. *Adolescent mothers in later life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

HOFFMAN, S.D. « Teenage childbearing is not so bad after all... or is it? A review of the new literature », *Family Planning Perspective*, vol. XXX, n° 5, 1998.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). *Calculs : Unités d'études et d'analyse*, Direction de l'évaluation, de la recherche et de l'innovation, Québec, M.S.S.S., juin 2003.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). *Statistiques démographiques. Les naissances et la fécondité, 2000* [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/donstat/demograp/naissance

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). *Naissances et taux de fécondité selon l'âge de la mère, Québec, 1998-2003, 2004* [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie

ROCHON, Madeleine. *Taux de grossesse à l'adolescence, Québec, 1980 à 1995, régions sociosanitaires de résidence, 1993-1995 et autres groupes d'âge*, Service de la recherche. Direction générale de la planification et de l'évaluation, M.S.S.S., 1997.

ROY, Sylvie et Diane Charest. *Jeunes filles enceintes et mères adolescentes : un portrait statistique*, Québec, M.E.Q., 2002.

STATISTIQUE CANADA. *Grossesse chez l'adolescente, selon l'issue des grossesses, femmes de 15 à 19 ans, Canada, provinces et territoires, données annuelles, cansim2.statcan.ca, compilation spéciale*, 2004.

TURNER R.J., A.M. Sorenson et J.B. Turner. « Social contingencies in mental health : a seven year follow-up study of teenage mothers », *Journal of Marriage and the Family*, n° 62, 2000.

**Il doit être signé par le mandant,
en présence de deux témoins...**



Il n'y a que
**Les Publications
du Québec**
pour vous offrir
un guide aussi précieux
sur la façon de rédiger
un mandat
en cas d'incapacité.

Chez votre librairie

1 800 463-2100

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

**Publications
Québec** 

Toute la **réalité**,
rien que la réalité

LA LANGUE

« Should I Stay or Should I Go Now? »

Reste-t-il des jeunes anglophones au Québec ?

Marie-Odile Magnan

Département de sociologie, Université Laval

Le déclin de la population anglophone du Québec remonte au moment de la création de la Confédération. En 1867, 25% des Québécois étaient de langue maternelle anglaise (Rudin, 1986) alors qu'en 2001 ce pourcentage ne s'élevait qu'à 8,3% (Statistique Canada, 2002a). Les Anglo-Québécois ont toujours constitué un groupe ethnolinguistique mobile. Néanmoins, jusqu'aux années 1970, la migration des Anglo-Québécois fut contre-

balancée par la venue d'anglophones au Québec, par la croissance naturelle du groupe anglophone ainsi que par la transmission de l'anglais comme langue maternelle aux enfants dont les parents ne parlaient pas l'anglais au départ. Vers la fin des années 1970, cependant, rien ne pouvait enrayer la chute qu'allait subir le Québec anglais. C'est un manque de dynamisme migratoire, c'est-à-dire la combinaison des départs massifs d'Anglo-Québécois au faible taux d'entrants interprovinciaux et internationaux anglophones, qui a fait basculer le poids démographique de la population de langue anglaise du Québec.

TABEAU 1 Échanges migratoires entre le Québec et le reste du Canada selon la langue maternelle anglaise¹, l'âge et la période 1996-2001

Groupes d'âge	Entrées	Sorties	Solde
5-14	3 525	9 515	-5 990
15-24	4 920	7 200	-2 280
25-34	6 960	12 855	-5 895
35-44	4 105	9 220	-5 115
45-54	2 110	5 770	-3 600
55-64	965	3 175	-2 210
65 et +	720	4 290	-3 570

¹ Fait référence aux personnes ayant déclaré une réponse unique à la question sur la langue maternelle.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97F0008XCB2001005 (données compilées par la direction de la population et de la recherche du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration).

¹Titre de la célèbre chanson du groupe britannique The Clash (album *Combat Rock*, 1982).

Ce déclin s'est bien sûr accompagné de la diminution de la proportion de jeunes anglophones, ceux qui représentent la vitalité future de la communauté de langue anglaise du Québec. Depuis 1971, le pourcentage de jeunes anglophones de moins de 25 ans au sein du Québec anglais a diminué de façon importante. En 2001, le nombre de jeunes de langue maternelle anglaise âgés de 18 à 34 ans ne s'élevait qu'à 120 720 (Statistique Canada, 2002b). Cette décroissance démographique s'explique, comme dans plusieurs pays, par la diminution du taux de natalité et par l'augmentation de l'espérance de vie. Néanmoins, l'exode des jeunes Anglo-Québécois explique aussi l'écart qui se creuse entre les effectifs des jeunes et des personnes âgées, d'autant plus que l'émigration n'est pas suffisamment compensée par l'arrivée de jeunes immigrants anglophones au Québec (Tableau 1).

Des nuances doivent cependant être apportées à ce constat démographique : les générations anglo-québécoises semblent se renouveler aussi bien que les générations anglophones des autres provinces canadiennes (Castonguay, 2002). En 2001, les jeunes anglophones de moins de 25 ans représentaient 33,8% de la population totale de langue maternelle anglaise du Québec comparativement à 31,6% pour la majorité francophone (Statistique Canada, 2003). Ce renouvellement s'expliquerait par la stabilisation de la sous-fécondité anglo-québécoise, par la prépondérance de l'anglais comme langue d'assimilation et par le faible taux de migration interprovinciale observé depuis 1980.

Une jeunesse anglophone se trouve donc au Québec. Mais comment décrire ces jeunes qui décident de demeurer dans la province? Voici un bref portrait de cette nouvelle génération.

Qui sont-ils?

D'abord, les jeunes de langue maternelle anglaise âgés de 18 à 34 ans se concentrent principalement dans la Communauté urbaine de Montréal. En 2001, 61,5% d'entre eux s'y trouvaient. Les autres régions administratives dans lesquelles les jeunes anglophones se concentraient étaient la Montérégie

TABLEAU 2

Répartition de la population des 18-34 ans selon la langue maternelle anglaise et les régions administratives, Recensement 2001

Régions administratives	Anglais ¹		Population totale	
	Nombre	% ²	Nombre	% ³
01 Bas - Saint-Laurent	155	0,1	39 205	2,5
02 Saguenay - Lac-Saint-Jean	230	0,2	58 225	3,6
03 Capitale-Nationale	1 615	1,3	143 510	9,0
04 Mauricie	315	0,3	48 585	3,0
05 Estrie	3 450	2,9	61 380	3,8
06 Montréal	74 250	61,5	462 615	28,9
07 Outaouais	9 110	7,4	69 495	4,3
08 Abitibi-Témiscamingue	855	0,7	30 495	1,9
09 Côte-Nord	955	0,8	21 185	1,3
10 Nord-du-Québec	395	0,3	10 485	0,7
11 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	1 490	1,2	17 090	1,1
12 Chaudière-Appalaches	445	0,4	82 175	5,1
13 Laval	4 410	3,6	73 505	4,6
14 Lanaudière	940	0,8	75 280	4,7
15 Laurentides	3 935	3,3	92 920	5,8
16 Montérégie	17 815	14,8	265 575	16,6
17 Centre-du-Québec	335	0,3	46 415	2,9
Total	120 720	100,0	1 598 140	100,0

¹ Fait référence aux personnes ayant déclaré une réponse unique à la question sur la langue maternelle.

² Les pourcentages sont calculés sur la population totale des 18-34 ans de langue maternelle anglaise.

³ Les pourcentages sont calculés sur la population totale des 18-34 ans.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 95F0334XCBO1006.

(14,8%), l'Outaouais (7,4%) ainsi que Laval (3,6%), les Laurentides (3,3 %) et l'Estrie (2,9%). Cette répartition diverge de celle de la population totale du Québec âgée de 18 à 34 ans qui réside plutôt dans les régions suivantes : Communauté urbaine de Montréal (28,9 %), Montérégie (16,6 %), Laurentides (5,8%), Chaudière-Appalaches (5,1%), Lanaudière (4,7 %) et Laval (4,6 %) (tableau 2).

Sur le plan de la scolarisation et de l'emploi, les données du recensement de 1991 indiquent que les jeunes de langue maternelle anglaise sont plus scolarisés que les jeunes de langue maternelle française (23 % des anglophones de 25-34 ans avaient obtenu un diplôme universitaire comparativement à 14 % chez les francophones), mais qu'ils ont un taux de chômage légèrement supérieur (18,7 %) à celui de leurs homologues francophones (18,3 %) (Harrison, 1996).

La jeunesse anglo-québécoise se caractérise aussi par un haut taux de bilinguisme. En 2001, la proportion de jeunes anglophones pouvant parler français s'élevait à plus de 80 % chez les 15 à 24 ans (Gauvin, 2003). Les jeunes anglophones sont davantage bilingues et acquièrent leur langue seconde à un plus jeune âge que leurs homologues francophones. De plus en plus de jeunes anglophones utilisent l'anglais et le français au cours d'une même conversation. Le niveau de connaissance du français que possèdent les jeunes anglophones dépasserait la simple capacité de soutenir une conversation. Les jeunes anglophones de 18 à 24 ans ont dit écrire très bien ou assez bien le français dans une proportion de 69 % (Missisquoi Institute, 2000).

Ce taux de bilinguisme élevé explique en partie l'augmentation des contacts entre les jeunes anglophones et les francophones. Un nombre croissant de jeunes anglophones sont amenés à interagir en français dans toutes sortes de situations : à l'école, au travail, dans les quartiers ou au sein de la vie conjugale. Les jeunes Anglo-Québécois souhaitent établir davantage de liens avec la communauté francophone du Québec et ils se montrent en faveur d'une meilleure tolérance entre les deux groupes linguistiques (Alliance Québec, 1992). Cette attitude semble se refléter notamment dans les échanges de plus en plus bilingues et multilingues qui prennent place entre les anglophones et les francophones montréalais (Lamarre, 2002).

Voici comment les jeunes anglophones du Québec ont décrit leur expérience à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse 2000 :

« Growing up in Quebec as an English-speaking Quebecer is, in many ways, an exhilarating experience. We live constantly at the confluence of two or more languages, two cultural networks. We share with our French-speaking neighbors a sense that life cannot be taken for granted. They feel that they are a minority within Canada and North America. We are a minority within the minority »
(Johnson, 2000, n.p.).

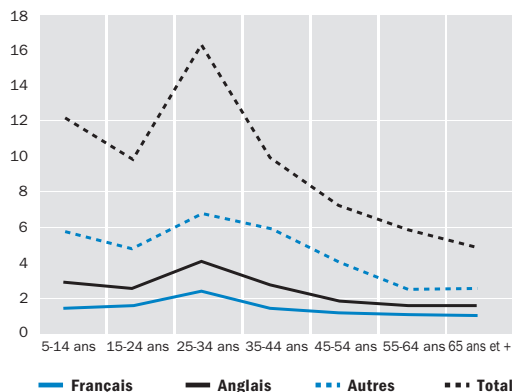
Ils se définissent, dans ce texte, comme un groupe multilingue et multiethnique. Désormais, lors des recensements canadiens, les jeunes anglophones répondent davantage qu'ils sont d'origines multiples que leurs aînés. Les jeunes anglophones affirment aussi que le Québec francophone fait partie de leur iden-

tité, alors qu'un grand nombre d'entre eux sont issus de parents de langue maternelle anglaise et française. Pour eux, le concept tant évoqué des deux solitudes n'existe pas. Ils déplorent la référence constante à ce qu'ils appellent « the Ugly Anglo of the mystical past ». Ils ressentent un sentiment de rejet et de méfiance vis-à-vis la majorité francophone. Les jeunes Anglo-Québécois s'identifieraient davantage à l'espace géopolitique canadien qu'à l'espace géopolitique québécois. L'univers identitaire des jeunes anglophones inclurait plutôt des « traces historiques canadiennes » que des références à l'histoire québécoise et anglo-québécoise (Kalulambi Pongo, 1998).

Malgré le fait que les jeunes anglophones démontrent une détermination à s'intégrer au Québec et à établir des contacts harmonieux avec les francophones, ils éprouvent un sentiment de frustration face à la situation linguistique et à l'avenir politique incertain du Québec. L'enquête Missisquoi Institute CROP 2000, qui porte sur l'ensemble des anglophones du Québec, indique que parmi les différents groupes d'âge interrogés les jeunes anglophones ont mentionné plus spontanément la loi 101 comme étant le principal problème vécu par la communauté. Les jeunes anglophones croient leurs droits linguistiques violés par l'imposition du français (Alliance Quebec, 1992).

Ce sentiment de frustration explique-t-il les départs massifs des jeunes anglophones? Ce qui est sûr, c'est que les jeunes anglophones migrent en grand nombre à l'extérieur du Québec, contrairement aux jeunes francophones qui migrent surtout à l'intérieur même de la province (Gauthier, Molgat et Côté, 2001). Le taux de sortie du Québec vers le reste du Canada selon la langue maternelle des jeunes adultes de 25 à 34 ans pour la période de 1996-2001 était de 15,8 % pour la catégorie « anglais » comparativement à 6,1 % pour la catégorie « autres » et à 1,6 % pour la catégorie « français » (Graphique 1).

GRAPHIQUE 1 Taux de sortie (%) vers le reste du Canada selon la langue maternelle, l'âge et la période 1996-2002



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, 97F0008XCB2001005 (données compilées par la direction de la population et de la recherche du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration).

Pourquoi partent-ils?

Lorsqu'ils réfléchissent à leur avenir, la plupart des jeunes adultes anglo-québécois sont pris dans un dilemme complexe : celui de rester ou de partir du Québec (Locher, 1992). Ce questionnement semble au cœur de leurs préoccupations : « To stay or not to stay : that is the question that torments almost every English-speaking

young person » (Johnson, 2000, n.p.). L'exode d'anglophones constitue un phénomène qui fait partie de leur environnement social et même de leur identité, si bien que la possibilité de partir les préoccupe tout au long de leur existence.

Un ensemble de facteurs étroitement liés contribue à expliquer la migration des jeunes Anglo-Québécois : les facteurs linguistiques, culturels, politiques et législatifs ainsi que les facteurs économiques.

Facteurs linguistiques

La langue maternelle déterminerait en majeure partie la migration interprovinciale observée au Québec : les anglophones du Québec émigrent davantage que les francophones et les allophones. Les étudiants des écoles françaises sont plus enclins à vouloir migrer à l'intérieur du Québec que les étudiants des écoles anglaises; ces derniers manifestent davantage le désir de quitter la province de Québec (Amit-Talai, 1993).

Étonnamment, le taux élevé de bilinguisme observé chez les jeunes anglophones ne contribue pas à réduire leur propension à émigrer (Locher, 1992). L'incidence moindre de ce facteur pourrait s'expliquer par le sentiment d'iniquité et de discrimination ressenti par les anglophones. En fait, la connaissance de la langue maternelle équivaut rarement à celle d'une langue seconde. Les jeunes anglophones sont peut-être convaincus que malgré leurs efforts pour développer leurs habiletés linguistiques en français, ils n'auront pas les mêmes chances sur le marché du travail que les francophones. Cette perception pourrait les amener à croire que l'option à suivre n'est pas de s'appliquer à apprendre le français, mais bien de quitter la province. D'autre part, les compétences linguistiques acquises en français par les jeunes anglophones rendent ces derniers très mobiles au sein du Canada.

Le désir de demeurer dans un milieu davantage anglophone semble avoir un impact mineur sur les intentions de migrer des jeunes anglophones du Québec. Selon l'enquête d'Amit-Talai (1993), seulement 12,2% des étudiants ayant manifesté l'intention de migrer indiquaient vouloir quitter la province afin de vivre au sein d'un milieu plus anglicisé.

Facteurs culturels

Le sentiment de ne pas être accepté au sein de la majorité francophone expliquerait en partie l'émigration des jeunes anglophones. Dans le texte présenté au Sommet du Québec et de la jeunesse 2000, des jeunes anglophones nomment les sentiments suivants comme étant des facteurs explicatifs de leurs départs massifs : « a sense of limited acceptance », « a sense of rejection at home » et « a sense of discomfort and alienation » (Johnson, 2000).

L'enracinement, mesuré par le lieu de naissance et par le lieu de naissance des parents, semble expliquer une partie de la migration des jeunes anglophones. Les jeunes anglophones nés au Québec seraient moins portés à migrer vers les autres provinces canadiennes que les jeunes anglophones nés hors Québec (Locher, 1992). L'enracinement des parents semble avoir un effet semblable sur l'exode

des jeunes; les enfants issus de parents nés dans une autre province sont beaucoup plus enclins à quitter le Québec.

Facteurs politiques et législatifs

Une étude quantitative démontre que, chez les jeunes anglophones, les principales raisons de quitter le Québec dans un avenir rapproché sont politiques (Locher, 1992). La majorité des étudiants interrogés lors de cette enquête indiquent que les lois linguistiques constitueraient la raison numéro un de leur exode futur.

Facteurs économiques

Une autre enquête démontre cependant que la principale raison de quitter le Québec mentionnée par les élèves anglophones est la poursuite des études, suivi de la recherche d'un emploi (Amit-Talai, 1993). Néanmoins, les élèves ayant plutôt manifesté le désir de migrer à l'intérieur du Québec ont exprimé les mêmes motivations. La principale distinction entre les migrants intraprovinciaux et interprovinciaux reposerait donc sur le choix du lieu où ces derniers désirent poursuivre leurs études et leur carrière professionnelle. Les étudiants anglophones ne désiraient pas émigrer vers les autres provinces parce qu'ils croient que leurs chances de réussite sont réduites au Québec, mais bien parce qu'ils sont intéressés par les perspectives d'avenir offertes dans les autres provinces.

Pourquoi resteraient-ils?

Malgré leur forte propension à émigrer, les jeunes anglophones semblent vouloir s'intégrer au Québec et se réconcilier avec la majorité francophone. Quels seraient alors les facteurs qui les inciteraient à demeurer au Québec?

Deux études qui portent sur les anglophones du Québec, une effectuée en 1979-1980 et une effectuée en 1992, ont posé la question suivante : Qu'est-ce qui vous inciterait à rester au Québec? Voici les suggestions apportées par les jeunes anglophones en 1992 : offrir davantage de services publics en anglais; dispenser des cours de français gratuitement afin de développer les compétences linguistiques des jeunes anglophones et ainsi augmenter leurs chances d'embauche; favoriser une bonne communication, une compréhension mutuelle ainsi qu'une certaine tolérance entre les deux communautés linguistiques; puis, promouvoir les avantages du bilinguisme en produisant notamment des émissions bilingues (Alliance Quebec, 1992).

Lorsque l'on considère les suggestions de 1979-1980, on constate un changement dans la perception qu'ont les jeunes anglophones de la migration (Caldwell, 1981). Les propositions données en 1979-1980 faisaient davantage référence au contexte politique du Québec. Elles démontraient une moins grande ouverture et une attitude plutôt pessimiste face au phénomène de l'exode. Un tiers de l'échantillon a indiqué que rien ne pouvait inciter les anglophones à demeurer au Québec. Parmi les répondants ayant fait des suggestions, un cinquième a répondu que la meilleure solution serait l'éradication du Parti québécois et du mouvement in-

dépendantiste; un autre cinquième a exprimé le souhait d'un changement sur le plan législatif, c'est-à-dire l'abolition d'un gouvernement unilingue et de la loi 101; un dixième a mentionné l'amélioration du climat économique; puis, un cinquième a indiqué que ce qui inciterait les Anglo-Québécois à demeurer au Québec serait la prise d'initiatives par les leaders de la communauté.

The research must go on...

La proportion de jeunes adultes au sein de la communauté anglophone du Québec diminue de façon importante. Cette décroissance démographique s'explique en partie par l'exode des jeunes Anglo-Québécois. Les causes de ces départs massifs sont multiples et interreliées. Aucun facteur ne peut expliquer à lui seul la complexité de ces mouvements migratoires. Néanmoins, les départs des jeunes anglophones semblent être le résultat de facteurs linguistiques, culturels, politiques, législatifs et économiques. Malgré cette émigration, les jeunes Anglo-Québécois semblent adopter une attitude d'ouverture face au Québec francophone. Cette recension des écrits porte à croire que la mobilité géographique des jeunes anglophones est une réalité socioculturelle fort complexe qui doit être analysée plus en profondeur. C'est ce à quoi s'attardera le Groupe de recherche sur la migration des jeunes (GRMJ) qui a recueilli des données en 2004 sur la migration des jeunes anglophones du Québec (ainsi que sur la migration de l'ensemble des jeunes du Québec).

Références

- ALLIANCE QUÉBEC. *Task Force on Job Opportunities for English-speaking Youth in Quebec*, Montréal, Alliance Quebec, 1992.
- AMIT-TALAI, Vered. « Will they go ? A study of intentions regarding migration among secondary students in Quebec », *Canadian Ethnic Studies*, n° 25, 1996.
- CALDWELL, Gary. *Those who stayed : how they managed. Interviews with 110 of the AQEM out-migration study sample (n : 975) who stayed in Quebec*, Lennoxville, Anglo-Quebec in Mutation, 1981.
- CASTONGUAY, Charles. « Assimilation linguistique et remplacement des générations : francophones et anglophones au Québec et au Canada », *Recherches sociographiques*, vol. 43, n° 1, 2002.
- GAUTHIER, Madeleine, Marc MOLGAT et Serge CÔTÉ. *La migration des jeunes au Québec : résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, 2001.
- GAUVIN, François. *Languages in Canada and Quebec According to Statistics Canada 2001 Census*, adapté de la présentation de J.-P. Corbeil et L. Marmen, Développement des ressources humaines Canada, présentation personnelle, 2003.
- HARRISON, Brian. *Les jeunes et les minorités de langue officielle, 1971 à 1991*, Statistique Canada, 91-545-XPF, 1996.
- JOHNSON, William. *A Brief on Quebec's English-speaking Youth. On the Occasion of the Youth Summit, 2000* [en ligne] www.alliancequebec.ca/Main_English/bryouth.htm

KALULAMBI PONGO, Martin. « Encodage des identités, trous de mémoire et citoyenneté commune chez les jeunes Québécois et néo-Québécois », dans B. Jewsiewicki et J. Létourneau (dir.), *Les jeunes à l'ère de la mondialisation : quête identitaire et conscience historique*, Québec, Éditions du Septentrion, 1998.

LAMARRE, Patricia et autres. « Multilingual Montreal : Listening to the Language Practices of Young Montrealers », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 24, n° 3, 2002.

LOCHER, Uli. *Intentions to Leave Quebec among Students in English High-schools and Colleges*, Montréal, Department of Sociology, McGill University, 1992.

MAGNAN, Marie-Odile. « To stay or not to stay » : migrations des jeunes anglo-québécois, M. Gauthier (dir.) Montréal, INRS Urbanisation, culture et société, 2004.

MISSISQUOI INSTITUTE. *Quebec's English-Speaking Communities in the Year 2000 : A Preliminary Report on the Attitudes and Experiences of English-speaking Quebecers, 2000* [en ligne] www.chssn.org/en/pdf/mccord_15102002.pdf

RUDIN, Ronald. *Histoire du Québec anglophone 1759-1980*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.

STATISTIQUE CANADA. « Certaines caractéristiques démographiques, culturelles, de la scolarité, de la population active et du revenu (508), langue maternelle (4) et sexe (3) pour la population ayant l'anglais, le français ou l'anglais et le français comme langue maternelle, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, recensement de 2001. Données-échantillon (20 %), 97F0007XCBo1042 », 2003, [en ligne] www.statcan.ca/english/IPS/Data/97F0007XCBo1042.htm

STATISTIQUE CANADA. « Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues », *Série « Analyses »*, 96F0030XIF2001005, 2002a [en ligne] www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/lang/provs_f.cfm#decline

STATISTIQUE CANADA. « Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant (14), langue maternelle (8), groupes d'âge (16) et sexe (3) pour les migrants interprovinciaux de 5 ans et plus, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1996 et 2001. Données-échantillon (20 %), 97F0008XCBo1005 », 2002b [en ligne] www.statcan.ca/english/IPS/Data/97F0008XCBo1005.htm

Dis-moi d'où tu viens, je te dirai quelle est ta langue de travail

*La composition de l'immigration influence la place
du français au travail*

Paul Béland

Conseil supérieur de la langue française

En 2001, le recensement canadien comportait pour la première fois une question sur les langues parlées au travail. Cet ajout est particulièrement important au Québec étant donné sa situation et sa politique linguistiques. En effet, la langue du travail, une composante majeure de la langue publique, peut influencer l'ensemble des comportements langagiers. Le travail est d'ailleurs un domaine d'intervention privilégié de la Charte de la langue française.

Une analyse succincte de ces données sur le travail révèle un phénomène troublant au regard de la politique québécoise : les immigrants allophones arrivés récemment au Québec utilisent moins souvent le français au travail que ne le font les immigrants plus anciens. Cette information a semé un certain émoi lorsqu'elle a été diffusée par les médias, laissant supposer une détérioration de l'intégration linguistique des immigrants. Toutefois,

les conclusions sont bien différentes lorsque ces nombres sont analysés en tenant compte de leur langue maternelle, de leur pays d'origine et de l'âge qu'ils avaient à leur arrivée au Québec. Parmi ceux qui ont migré alors qu'ils étaient jeunes, qui ont donc été scolarisés au Québec, la tendance s'inverse : le français est plus souvent utilisé au travail s'ils ont immigré dans les années 1980, s'ils sont des « enfants de la loi 101 ». Quant aux personnes qui sont arrivées à un âge plus avancé, les différences s'expliquent presque entièrement par leur origine.

Notre analyse portera sur les travailleurs de l'île de Montréal, c'est-à-dire sur les personnes qui travaillent dans l'île, peu importe leur lieu de résidence. Notre population tient donc compte de l'apport des navetteurs à la situation linguistique de l'île. Pour mieux représenter le marché du travail et le rôle de l'entreprise privée, nous n'avons retenu que des personnes

âgées de 18 à 64 ans qui ne fréquentaient pas un établissement scolaire et travaillaient dans le secteur privé. Les employés des administrations publiques de même que ceux des établissements de santé et des maisons d'enfermement ont donc été exclus.

Les langues du travail dans l'île de Montréal

Examinons d'abord l'usage des langues au travail par l'ensemble des travailleurs de l'île de Montréal. Par ces données globales, les immigrants allophones pourront être situés relativement à l'ensemble et aussi relativement aux autres groupes linguistiques. En 2001, 83 % des francophones travaillaient le plus souvent en français. À l'opposé, 73 % des anglophones utilisaient le plus souvent l'anglais. Les allophones se répartissaient presque également entre les deux langues, 41 % travaillant en français, 42 %, en anglais et 16 %, dans les deux langues. Afin de centrer notre exposé sur la concurrence entre le français et l'anglais, les personnes qui utilisent une autre langue au travail sont exclues.

Les allophones se répartissent donc presque également entre le français et l'anglais tandis que les francophones et les anglophones privilégient leur propre langue. Cette tendance parmi les deux derniers groupes montre que le marché du travail est structuré au moins en partie par la langue. Si ce n'était le cas, il serait impossible que des pourcentages aussi élevés de francophones et d'anglophones travaillent dans leur langue. D'ailleurs sans ces deux réseaux, les allophones ne pourraient choisir l'une ou l'autre langue. Au total, 63 % des travailleurs du

TABLEAU 1

Pourcentage des travailleurs selon la langue utilisée le plus souvent au travail en 2001 par langue maternelle, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé

Langue maternelle	Langue utilisée le plus souvent au travail			N
	Français	Français et anglais	Anglais	
Français	83	8	10	480 145
Anglais	17	9	73	114 800
Autre	41	16	42	188 855
Total	63	10	27	783 800

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

secteur privé de l'île de Montréal travaillent en français, 27 %, en anglais et 10 %, dans les deux langues.

Les statistiques suivantes ne concernent que notre population cible, les immigrants allophones. Quarante-quatre pour cent d'entre eux utilisent surtout le français au travail (Tableau 2). Ce pourcentage varie selon les périodes d'immigration de façon singulière : parmi les plus anciens, ceux arrivés au Québec avant 1971, 39 % travaillent

TABLEAU 2

Pourcentage des immigrants allophones selon la langue utilisée le plus souvent au travail en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé

Période d'immigration	Langue utilisée le plus souvent au travail			N
	Français	Français et anglais	Anglais	
Avant 1971	39	17	44	28 510
1971 à 1980	49	17	34	27 505
1981 à 1995	46	16	38	65 460
1996 à 2001	40	12	48	24 550
Total	44	16	40	146 025

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

surtout en français; ce pourcentage atteint 49 % parmi ceux qui se sont établis dans les années 70 puis il diminue à 40 % parmi les nouveaux immigrants, ceux arrivés de 1996 à 2001. Cette baisse a fait couler beaucoup d'encre parce qu'elle laisse entendre que le processus d'intégration linguistique s'est détérioré dans les années 1990.

Pour s'assurer que cette diminution puisse être attribuée à une intégration linguistique moins performante plutôt qu'à la venue d'une proportion plus importante de personnes ayant des caractéristiques particulières, ces statistiques doivent être analysées en tenant compte des facteurs connus pour leur influence sur les comportements linguistiques. Nous avons retenu deux éléments, l'origine linguistique et l'âge à l'arrivée au Québec.

Les immigrants allophones sont répartis en deux groupes selon leur origine. Les immigrants d'« influence latine » regroupent ceux de langue maternelle latine ou qui sont nés dans un pays de la

francophonie internationale. Ces derniers viennent généralement d'anciennes colonies françaises, d'où le terme « influence ». Ces allophones devraient plus que les autres opter pour le français lorsque le contexte linguistique du pays d'accueil y est favorable. Le deuxième groupe rassemble tous les autres immigrants. Cette classification se rapproche de celle des allophones en francotropes et anglotropes proposée par Charles Castonguay (Castonguay, 1994). Toutefois, elle s'en distingue, entre autres, parce qu'elle tient compte explicitement des pays de naissance.

Les allophones ont aussi été répartis selon l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils se sont établis au Québec. Les groupes ont été formés pour différencier les jeunes qui ont fréquenté une école québécoise pendant plusieurs années. Le premier groupe comprend les immigrants qui avaient 12 ans ou moins lors de leur migration. Cet âge a été choisi parce qu'il correspond au début de la fréquentation d'une école secondaire. En outre, si ces immigrants sont arrivés au Québec dans les années 1980, ils sont en forte majorité des « enfants de la loi 101 ». Ce facteur présente donc un intérêt particulier. Les immigrants arrivés à 13 ans ou plus forment le deuxième groupe. Chaque groupe d'âge fera l'objet d'une analyse distincte puisque la relation entre les langues du travail et les périodes d'immigration est différente. Analysons maintenant les comportements des jeunes immigrants.

Les immigrants scolarisés au Québec

Le Tableau 3 présente l'usage des langues au travail par les allophones qui ont migré alors qu'ils avaient 12 ans ou moins, et ce, par période d'immigra-

TABEAU 3 Pourcentage des immigrants allophones arrivés à 12 ans ou moins selon la langue utilisée le plus souvent au travail en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé

Période d'immigration	Langue utilisée le plus souvent au travail			N
	Français	Français et anglais	Anglais	
Avant 1971	33	19	48	13 340
1971 à 1980	45	21	34	6 125
1981 à 1995	51	23	26	5 720
1996 à 2001*	-	-	-	-
Total	40	20	40	25 185

* Ces immigrants sont trop jeunes pour travailler.

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

tion. Parmi eux, l'usage du français au travail augmente avec les périodes. En 2001, 33 % des personnes venues avant 1971 travaillaient en français. Ce pourcentage augmente à 45 % parmi les immigrants arrivés dans la décennie suivante, dans les années 70, puis à 51 % parmi les immigrants des années 1981 à 1995. La diminution observée dans l'ensemble des immigrants ne se retrouve pas parmi les jeunes immigrants.

Il faut souligner que les jeunes allophones arrivés dans les années 80 ont majoritairement fréquenté une école de langue française pendant plusieurs années. On peut donc croire qu'ils ont acquis une connaissance fonctionnelle du français. Cette fréquentation pourrait expliquer qu'ils utilisent davantage cette langue au travail. Un effet de la « loi 101 » apparaîtrait ici. La période 1996 à 2001 est absente de ces données parce que les jeunes qui ont migré au cours de ces années étaient encore trop jeunes pour travailler en 2001. Par exemple, il est impossible qu'une personne de 8 ans soit arrivée en 1997 et qu'elle travaille en 2001, ayant alors 12 ans.

Toutefois, pour s'assurer que la fréquentation de l'école de langue française ait pu avoir cet effet sur la langue du travail, que cet effet ne soit pas fallacieux, il faut montrer que l'amélioration observée ne provient pas d'un changement de la composition de l'immigration. Cette vérification doit être faite puisqu'un sondage a déjà démontré que les allophones d'influence latine, ceux de langue maternelle latine ou nés dans un pays de la francophonie, optent davantage pour le français comme langue publique (Béland, 1999). Une augmentation de leur

TABLEAU 4

Pourcentage des immigrants allophones arrivés à 12 ans ou moins selon l'origine linguistique par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé, recensement de 2001

Origine linguistique	Période d'immigration			N
	Avant 1971	1971 à 1980	1981 à 1995	
Influence latine	74	75	73	74
Influence autre	26	25	27	26
Total (%)	100	100	100	100
N	13 330	6 125	5 720	25 175

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

présence dans l'immigration entraînerait donc une plus forte utilisation du français. Le tableau 4 montre que ce facteur ne peut expliquer la croissance observée : parmi les jeunes, le pourcentage d'immigrants d'influence latine est pratiquement le même à chacune des périodes, soit environ 74 %. Chez ceux qui avaient 12 ans ou moins lorsqu'ils se sont installés au Québec, l'usage du français au travail est donc plus prononcé parmi les nouveaux venus et cette amélioration ne peut être attribuée à une présence plus importante d'immigrants d'influence latine, de gens prédisposés à utiliser le français.

Les immigrants de 13 ans ou plus

Chez les personnes qui ont migré à un âge plus avancé, alors qu'elles avaient 13 ans ou plus, l'usage des langues au travail et les périodes ne sont pas liés de la même façon. Le tableau 5 les concerne. Nous y retrouvons le phénomène particulier observé dans les données globales, à savoir que les nouveaux immigrants parlent moins le français au

TABEAU 5 Pourcentage des immigrants allophones arrivés à 13 ans ou plus selon la langue utilisée le plus souvent au travail en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé

Période d'immigration	Langue utilisée le plus souvent au travail			N
	Français	Français et anglais	Anglais	
Avant 1971	44	15	41	15 170
1971 à 1980	50	16	34	21 355
1981 à 1995	46	15	39	59 740
1996 à 2001	40	12	48	24 505
Total	45	15	40	120 770

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

travail que les anciens : 44 % de ceux arrivés avant 1971 utilisaient le français au travail ; ce pourcentage augmente à 50 % parmi les immigrants des années 1970, il diminue à 46 % parmi ceux de la période 1980 à 1995 et atteint 40 % parmi les nouveaux immigrants, ceux des années 1996 à 2001. Toutefois, ces données n'indiquent pas une détérioration de l'intégration linguistique des allophones puisque le changement de la composition de l'immigration explique entièrement cette diminution.

Les changements de la composition de l'immigration peuvent expliquer les variations de l'usage des langues au travail puisque les pourcentages d'arrivants d'influence latine et les pourcentages d'usage du français au travail évoluent de la même façon au fil des ans : augmentation dans les années 1970 puis diminution jusqu'en 2001. Le Tableau 6 illustre ce mouvement : 65 % des immigrants arrivés avant 1971 étaient d'influence latine ; ce pourcentage a augmenté à 71 % dans les années 1970 puis diminué à 62 % et finalement à 52 % parmi les immigrants arrivés de 1996 à 2001.

L'examen de l'usage des langues au travail par chacun des groupes linguistiques est aussi instructif. Lorsque les pourcentages sont ventilés par origine linguistique, l'utilisation du français par les immigrants des années 70 et par ceux de la fin des années 90 est la même (Tableau 7). En effet, si les immigrants d'influence latine seulement sont retenus, on remarque que 65 % de ceux arrivés dans les années 70 travaillent le plus souvent en français et que ce pourcentage est aussi de 65 % parmi ceux arrivés de 1996 à 2001. Cette con-

TABEAU 6 Pourcentage des immigrants allophones arrivés à 13 ans ou plus selon l'origine linguistique par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé, recensement de 2001

Origine linguistique	Période d'immigration				Total
	Avant 1971	1971 à 1980	1981 à 1995	1996 à 2001	
Influence latine	65	71	62	52	62
Influence autre	35	29	38	48	38
Total (%)	100	100	100	100	100
(N)	15 170	21 355	59 740	24 505	120 770

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

TABLEAU 7

Pourcentages des immigrants allophones arrivés à 13 ans ou plus travaillant le plus souvent en français en 2001 par origine linguistique et période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé

Origine linguistique	Période d'immigration				Total
	Avant 1971	1971 à 1980	1981 à 1995	1996 à 2001	
Influence latine	59	65	64	65	64
Influence autre	15	13	17	13	15
Total (%)	44	50	46	40	45

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé.

stance est également observée parmi les arrivants d'autre influence : 13 % d'entre eux travaillent en français, qu'ils soient venus dans les années 1970 ou qu'ils aient immigré de 1996 à 2001.

Comment expliquer que l'usage du français soit constant dans les deux groupes mais qu'il y ait diminution dans l'ensemble? La décroissance du pourcentage d'immigrants d'origine latine présentée plus haut en est l'explication. Ces personnes sont celles qui utilisent le plus le français, une réduction de leur présence entraîne donc un déclin de l'usage de cette langue. Le Graphique 1 illustre le phénomène. À l'aide d'une technique statistique, nous avons simulé ce qu'aurait été l'usage du français au travail si le pourcentage d'immigrants d'origine latine avait été le même à chaque période. Ces pourcentages ajustés amènent la conclusion suivante : si la composition de l'immigration avait été la même au cours de toutes les périodes, l'usage du français au travail serait demeuré stable de 1971 à 2001, se maintenant entre 45 % et 46 %. Ces données ajustées révèlent en plus qu'il y aurait eu une amélioration du processus d'intégration linguistique

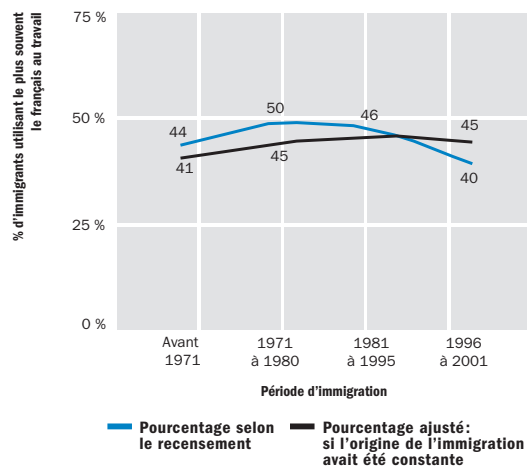
dans les années 1970, puisque même si la composition de l'immigration était demeurée stable, 41 % de ceux arrivés avant 1971 auraient affirmé travailler en français comparativement à 45 % parmi ceux des années 1970.

Dans un autre ordre d'idées, le tableau précédent offre l'occasion de mettre en évidence l'effet de l'origine linguistique sur les comportements linguistiques : 64 % des allophones d'influence latine travaillent le plus souvent en français comparativement à 15 % chez les allophones d'influence autre, un écart de presque 50 points. De plus, ce tableau montre qu'il y a peu de variation selon les périodes d'immigration : environ 15 % des immigrants d'influence non latine travaillent en français, peu importent les périodes d'immigration.

Écoles de langue française, réseaux de langue anglaise

Les allophones arrivés au Québec récemment utilisent moins le français au travail que ne le font les migrants des années 1970. Cependant, le phénomène n'indique pas une détérioration du processus d'intégration linguistique, ce qui apparaît clairement lorsque les im-

GRAPHIQUE 1 Pourcentages des immigrants allophones arrivés à 13 ans ou plus travaillant le plus souvent en français en 2001 par période d'immigration, travailleurs de l'île de Montréal, secteur privé



Source : Recensement de 2001, Statistique Canada, tableau personnalisé et Béland (2004).

migrants sont distingués selon l'âge qu'ils avaient à l'arrivée au Québec et leur origine. Ainsi, parmi les gens arrivés au Québec alors qu'ils avaient 13 ans ou plus, l'usage plus faible du français par les nouveaux venus s'explique presque entièrement par une proportion moins élevée d'immigrants de langue maternelle latine ou provenant de la francophonie internationale. La composition de l'immigration aurait changé, rendant la francisation plus difficile, mais le processus de francisation des immigrants n'aurait pas évolué au même rythme. Il faut d'ailleurs se demander si cela aurait pu être possible.

La situation est tout autre chez les allophones qui ont migré alors qu'ils avaient 12 ans ou moins, qui ont donc fréquenté une école québécoise pendant plusieurs années : l'usage du français au travail est plus élevé parmi les immigrants récents que parmi les plus anciens. Les articles de la « Loi 101 » concernant la fréquentation scolaire auraient actuellement un effet sur la langue du travail.

Le Québec semble donc posséder un instrument de francisation des jeunes immigrants, la fréquentation obligatoire d'une école de langue française. À l'inverse, aucune mesure ne semble rejoindre les immigrants arrivés alors qu'ils avaient treize ans ou plus s'ils ne sont ni de langue maternelle latine ni originaires de la francophonie internationale : environ 15 % de ces gens travaillent en français, peu importe la durée du séjour au Québec. Le processus de francisation des immigrants et celui des milieux de travail n'ont donc jamais réussi à les atteindre, du moins pas suffisamment pour qu'ils approchent le pourcentage observé parmi l'ensemble des travailleurs de l'île, soit 63 %. Ils représentent 31 % de l'ensemble des immigrants allophones.

La présence de réseaux linguistiques sur le marché du travail pourrait expliquer cette constance. Le fait que la majorité des francophones et des anglophones travaillent dans leur langue met en évidence l'existence de réseaux de langue française et de réseaux de langue anglaise. Les allophones d'influence non latine participeraient davantage aux derniers et utiliseraient évidemment la langue du réseau.

La présence d'une communauté de langue anglaise bien installée au Québec, possédant de nombreuses institutions publiques et privées, et le statut international de la langue entraînent, d'une part, qu'une partie de la main-d'œuvre travaille surtout en anglais et, d'autre part, que les objectifs globaux d'usage du français au travail doivent être fixés en conséquence. D'ailleurs, la Charte ne vise pas à

empêcher les personnes qui le souhaitent de travailler en anglais entre elles. Par contre, si elles le font, leur maîtrise du français doit être suffisante pour qu'il soit la langue des communications interlinguistiques lorsque le contexte s'y prête, d'où la nécessité de favoriser son apprentissage. De plus, cette maîtrise est nécessaire à la pénétration des réseaux.

Références

BÉLAND, Paul, *Le français langue d'usage public au Québec en 1997, 1999*. Rapport de recherche, Québec, Conseil de la langue française, 1999.

BÉLAND, Paul, *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 2004.

CASTONGUAY, Charles, *L'assimilation linguistique : mesure et évolution. 1971-1986*, Québec, Conseil de la langue française, Les Publications du Québec, 1994.

La langue d'usage public de la génération 101

Alain Carpentier et Catherine Girard-Lamoureux

Direction de la recherche, Conseil supérieur de la langue française

Le succès de la politique linguistique québécoise est bien souvent évalué en fonction des taux d'adoption du français par les allophones, ces Québécois d'une origine linguistique autre que française ou anglaise. Cette adoption peut être mesurée à partir de plusieurs indicateurs, en fonction du type de communication privilégié. La politique linguistique balise ses interventions dans le domaine public avec l'objectif affirmé dans la Charte de la langue française de faire du français « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ».

Cependant, outre la langue maternelle, les recensements n'offraient jusqu'à tout récemment qu'une seule information sur les usages linguistiques, soit à propos des langues parlées à la maison. Toutefois, à partir de celui de 2001, un indicateur des langues utilisées au travail a été ajouté. Si ce nouvel indicateur se rapproche davantage des objectifs de la Charte, il est loin d'aborder l'ensemble des pratiques linguistiques publiques, dans les lieux de rencontre et d'échange entre citoyens, lieux où il est

possible d'évaluer la vitalité du français comme langue commune pour l'ensemble de la population. Nous avons donc étudié cette langue d'usage public qui est aussi la première manifestation de l'orientation linguistique, vers le français ou l'anglais, des Québécois allophones issus de l'immigration.

L'analyse de la langue d'usage public a été rendue possible grâce à une enquête réalisée par le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) à l'hiver 2001-2002 auprès de 5 000 Québécois allophones adultes de la région de Montréal. Les données obtenues permettent notamment d'étudier les liens entre différents phénomènes et le choix d'une langue prédominante. Deux rapports de recherche ont été produits. Le premier (Carpentier, 2004) s'est intéressé aux immigrants allophones arrivés au Québec à un âge adulte. Le second (Girard-Lamoureux, 2004) s'est penché sur les allophones ayant été scolarisés au Québec pendant au moins une partie de leur enfance. Précisons que dans les deux cas, seuls les immigrants allophones ayant plus de cinq ans de résidence ont été retenus pour les analyses,

afin d'assurer une durée d'établissement minimale au Québec. Étant donné l'impact l'effet de la Charte de la langue française sur la langue de scolarisation – elle rend obligatoire la fréquentation de l'école en français sauf exception –, ce dernier rapport distingue les répondants scolarisés alors que la loi 101 était ou non en vigueur. Dans cet article, les allophones scolarisés à l'époque de la Charte seront désignés sous l'appellation « génération 101 », qu'ils aient été scolarisés en français ou en anglais. Celle-ci doit être distinguée de l'appellation « enfants de la loi 101 » qui, généralement, fait référence aux seules personnes scolarisées en français.

Ce survol rapide des principaux résultats de deux rapports de recherche publiés au CSLF démontre que différents mécanismes sont à l'œuvre dans le processus d'orientation linguistique des Québécois allophones. De l'ensemble des mécanismes analysés, quatre facteurs prédisposent à utiliser le français en public. Il en ressort que plus de 70 % des Québécois allophones qui ont les caractéristiques suivantes vivent surtout en français.

- Le fait d'être d'une langue maternelle latine ou de provenir d'un pays de la francophonie, si l'intégration a lieu dans un contexte social francisé.
- Le fait que le français ait été la langue la plus utilisée dans le cadre du premier emploi obtenu au Québec.
- Le fait d'avoir été scolarisé en français au Québec.
- L'emploi du français comme langue publique prédominante dans les premières années de vie au Québec.

L'analyse de la langue d'usage prédominant des immigrants allophones arrivés adultes est réalisée à l'aide d'un indicateur composite d'orientation vers le français ou l'anglais. Il tient compte des usages linguistiques en public, avec les amis et à la maison. Toutefois, il s'avère qu'il mesure principalement les usages de la sphère publique. Quant aux allophones scolarisés au Québec, c'est la langue utilisée en public qui a été analysée.

Les pourcentages globaux d'utilisation du français masquent des dynamiques particulières. Par exemple, si on apprend que 59 % des immigrants arrivés adultes vivent dans un environnement linguistique surtout français, on ne reconnaît pas, dans ce pourcentage, l'usage plus faible de cette langue par des personnes arrivées avant les années 1970, soit moins de 40 %, toutes choses étant égales part ailleurs. En ce qui a trait aux allophones scolarisés au Québec, 49 % utilisent le français en public. Là encore, cette donnée peut sembler modeste à première vue, mais elle cache des progrès significatifs quant à l'adoption du français depuis l'adoption de la loi 101, comme nous le verrons plus loin.

Des constats généraux masquent donc un éventail de situations où plusieurs facteurs sont en cause. Ceux qui se sont avérés importants dans la compréhension des dynamiques ont été regroupés en quatre thèmes. Il s'agit des origines sociolinguistiques et du contexte, de l'école, de l'intégration au marché du travail et des contextes linguistiques vécus en début de parcours de vie québécoise.

Dans ce texte, l'expression « toutes choses étant égales par ailleurs » indique que les résultats présentés sont

issus d'analyses statistiques où l'effet d'autres facteurs pertinents a été contrôlé. À défaut de cette mention, il s'agit de résultats non contrôlés.

Les origines sociolinguistiques et le contexte

Les origines sociolinguistiques font référence au pays d'origine et à la langue maternelle. Nos résultats proposent que le fait d'être originaire d'un pays membre de la francophonie ou d'une ancienne colonie française, ou encore d'être de langue maternelle latine, favorise un usage prédominant du français en public (voir le Graphique 1 pour une illustration du phénomène). Ces résultats sont le reflet d'affinités avec la langue ou la culture française qui peuvent s'exprimer ou non selon le contexte social d'insertion.

Par exemple, alors que les allophones de langue maternelle latine qui commencent leur intégration à la société québécoise adoptent maintenant majoritairement le français, ce ne fut pas

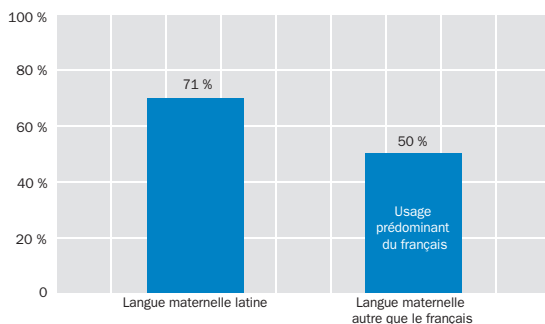
toujours le cas. Avant les années 1970, le contexte social rendait difficile aux immigrants l'accès à l'école française, sans compter le contrôle anglophone de l'économie montréalaise, facteurs ayant favorisé l'adoption de l'anglais même par les Latins de l'époque.

L'origine sociolinguistique est une dimension importante, mais elle n'explique pas tout. La langue de scolarité, la langue du premier emploi occupé au Québec et les premiers contextes linguistiques vécus interviennent également dans le processus d'adoption d'une langue publique dans la région de Montréal.

L'école

L'effet de la langue de scolarité ne se limite pas aux seuls allophones scolarisés au Québec lors de leur enfance. Les immigrants arrivés adultes accompagnés d'un enfant ont plus de chances que les autres de vivre, à l'extérieur de la maison, en français. Un exemple particulièrement révélateur de cette tendance est celui des immigrants allophones arrivés adultes qui ne connaissaient que l'anglais à leur arrivée. Toutes choses étant égales par ailleurs, alors qu'en moyenne 16 % d'entre eux vivent aujourd'hui en français, ce pourcentage atteint près de 75 % pour ceux qui ont immigré avec un enfant. Il s'agit là, sans doute, d'un effet intéressant de la scolarisation obligatoire en français, bien qu'elle ne touche qu'une partie restreinte des immigrants allophones arrivés adultes, c'est-à-dire ceux venus avec un enfant. Nous n'avons pu aborder le phénomène, mais il se produit probablement aussi chez les allophones arrivés adultes au Québec et qui ont eu des enfants peu après.

GRAPHIQUE 1 Immigrants allophones arrivés adultes : usage prédominant du français au moment de l'entrevue selon que la langue maternelle est d'origine latine ou non, toutes choses étant égales par ailleurs



L'effet de la langue de scolarité prend cependant toute son importance chez les allophones qui, parce qu'ils ont vécu au Québec au moins une partie de leur enfance, y ont fréquenté l'école. En effet, il s'agit de l'un des facteurs les plus importants de l'explication des usages linguistiques adoptés aujourd'hui par les allophones scolarisés au Québec., que cette instruction ait ou non été entamée alors que la Charte était en vigueur.

Ainsi, la fréquentation d'une première école française favorisera significativement l'emploi de cette langue dans la vie publique actuelle de la « génération 101 », c'est-à-dire l'ensemble des allophones adultes scolarisés après l'entrée en vigueur de la Charte. (voir le Graphique 2). Conséquemment, même si à partir de l'adoption de la loi 101 une partie des allophones scolarisés en français a été soumise à une obligation (selon les données du MEQ, le pourcentage d'allophones fréquentant l'école française est passé de 10 % au début des années 1970 à 80 % à la fin des années 1990), il ressort que cette fréquentation aura favorisé chez eux une plus grande adoption du français en public, et ce, peu importe la situation linguistique familiale vécue pendant leur enfance ou par la suite sur le marché du travail. Globalement, 70 % des allophones de la « génération 101 » scolarisés en français utilisent aujourd'hui cette langue de façon prédominante en public, par rapport à 26 % pour ceux qui ont opté pour le réseau anglophone (voir le Graphique 2). Ces pourcentages ressemblent à ceux qu'on retrouve pour la génération scolarisée au Québec avant la Charte. Ce qui a changé depuis, c'est que la très grande majorité des Québécois

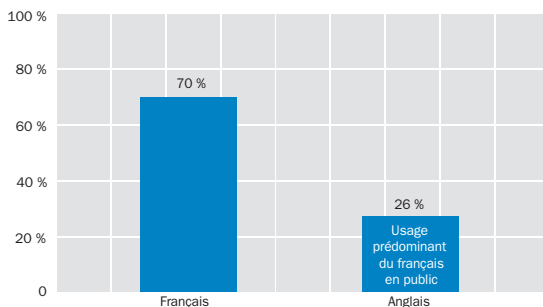
allophones fréquente désormais le réseau français.

Marché du travail

L'effet du marché du travail a été analysé sous l'angle de la langue dominante du premier emploi occupé au Québec. Les résultats démontrent que les Québécois allophones adultes, issus de l'immigration ou nés au Québec, scolarisés ici ou ailleurs, utilisent aujourd'hui plus souvent le français de manière prédominante en public lorsque cette langue a aussi été la plus utilisée lors du premier emploi (voir Graphique 3). Il s'agit là d'un des facteurs les plus fortement associés à l'usage prédominant du français ou de l'anglais en public au moment de l'enquête.

Notons au passage que l'usage de langues autres que le français et l'anglais, au travail tout comme dans les autres sphères d'usage linguistique, n'a jamais eu d'effet sur le choix d'une langue d'usage public.

GRAPHIQUE 2 Allophones scolarisés après la loi 101 : usage prédominant du français en public au moment de l'entrevue, selon la langue de la première école fréquentée au Québec



On sait que la plupart des Québécois occuperont plusieurs emplois pendant leur carrière. Cependant, la langue du premier emploi, à défaut d'avoir pu étudier l'ensemble des langues utilisées tout au long du parcours professionnel, démontre un effet important et, surtout, récurrent sur l'usage prépondérant du français ou de l'anglais. Cela démontre toute l'importance de l'environnement linguistique du travail sur le reste de la vie publique et renforce aussi l'idée, soulevée par plusieurs auteurs, de la présence de réseaux d'emploi francophone et anglophone.

Les premiers contextes linguistiques vécus au Québec

Il importe par ailleurs de considérer des expériences autres que celles vécues au travail ou à l'école. Nous avons étudié notamment la langue dominante perçue dans le premier quartier de résidence au Québec et les usages linguistiques dom-

inants en public et avec les amis durant les premières années de vie au Québec. Toutes autres choses étant égales par ailleurs, les facteurs analysés ici n'ont pas la même importance relative.

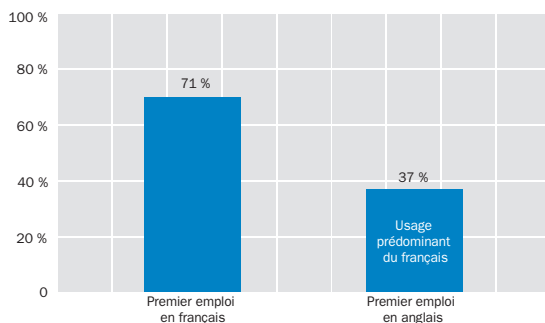
Par exemple, selon la population étudiée, l'image de la composition linguistique du premier quartier de résidence est faiblement ou pas du tout associée à la langue publique principalement utilisée au moment de l'enquête. C'est plutôt chez « la génération 101 » l'usage prédominant du français ou de l'anglais en public par les parents lors de l'enfance ou en début d'établissement pour les immigrants arrivés adultes, qui s'avère un indice important de ce que sera la langue d'usage public prédominante plusieurs années plus tard (voir le Graphique 4). De plus, chez les immigrants allophones arrivés adultes, la langue avec les amis, lors des premières années de vie au Québec, est également un indicateur important de la langue d'usage public à venir.

Ce résultat met de nouveau en évidence l'importance d'une présence significative du français dans les premiers contacts linguistiques publics. Cela implique un apprentissage rapide et efficace du français, particulièrement pour les Québécois allophones issus de l'immigration qui ne connaissent pas cette langue à leur arrivée au Québec.

Conclusion

L'obligation, dictée par la Charte de la langue française, de fréquenter le réseau scolaire de langue française a provoqué un accroissement important des effectifs de ces écoles. Cette disposition légale n'a cependant pas encore produit tous ses fruits. En effet, les membres de la « génération 101 » qui ont été scolarisés

GRAPHIQUE 3 Immigrants allophones arrivés adultes connaissant le français et l'anglais à l'arrivée : usage prédominant du premier emploi occupé (français ou anglais seulement) dans les deux premières années de vie au Québec, toutes choses étant égales par ailleurs



en français (les « enfants de la loi 101 ») et qui ont atteint l'âge de la maturité n'en sont encore qu'au début de leur vie d'adulte. Il leur reste vraisemblablement encore des choix à faire, notamment du côté des usages linguistiques, près des trois quarts vivant encore chez leurs parents et près de la moitié étant encore aux études. Pour l'instant, un des traits qui les caractérisent est leur fort taux de trilinguisme : 86 % connaissent le français et l'anglais, en plus de leur langue d'origine. Les choix linguistiques des « enfants de la loi 101 » pourraient ne pas être encore cristallisés. Toutefois, ils possèdent les outils linguistiques pour s'adapter à la vie collective en français, et ils montrent déjà des signes d'adoption de cette langue plus importants que la génération scolarisée au Québec avant la Charte. Rappelons que 70 % d'entre eux utilisent le français de façon prédominante.

Les quatre facteurs cités plus haut favorisent l'usage prédominant du français à 70 % ou plus. Alors, comment expliquer la faiblesse des pourcentages globaux d'utilisation du français? Ces pourcentages sont les suivants : 59 % des immigrants arrivés adultes et 49 % des allophones (natifs ou immigrants) scolarisés au Québec vivent aujourd'hui en français.

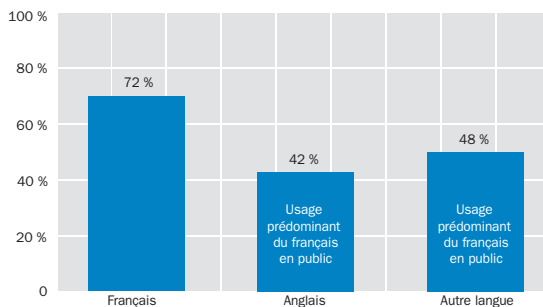
D'abord, environ le tiers des nouveaux arrivants ne sont pas originaires d'un pays de la francophonie ou ne sont pas d'une langue maternelle latine; ils n'ont donc aucune affinité particulière avec la langue française et ont plus souvent que les autres, lorsque le contexte s'y prête, tendance à s'orienter vers l'anglais.

De plus, une autre partie du phénomène s'explique par le poids important

de communautés plus anciennes. En effet, ces personnes établies avant les années 1970 se sont davantage anglicisées, l'anglais étant la seule langue de la réussite professionnelle à cette époque. Leurs enfants ont reconduit ce choix. Si les tendances observées actuellement sont en faveur du français, il ne faut pas perdre de vue, lorsqu'on analyse les différences globales, ce que l'on pourrait appeler « le poids du passé ».

Par ailleurs, d'autres phénomènes travaillent en faveur du français. Le Québec, Montréal plus particulièrement, est nettement plus francophone depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Ce fait, en conjonction avec la transformation de la composition de l'immigration – moins européenne et plus souvent originaire de pays de la francophonie – est certainement à lier aux gains du français chez les Québécois allophones arrivés plus récemment.

GRAPHIQUE 4 Immigrants allophones arrivés adultes : usage prédominant du français au moment de l'entrevue selon que la langue maternelle est d'origine latine ou non, toutes choses étant égales par ailleurs



LES PHÉNOMÈNES RELIGIEUX

Des luthériens vieillissants aux jeunes musulmans

Progression et déclin des religions en regard de l'âge et du sexe

Frédéric Castel

GRIMER, Département des sciences religieuses, Université du Québec à Montréal

Les Québécois sans appartenance confessionnelle

Dans le paysage religieux québécois, la progression continue de la désaffiliation confessionnelle observée depuis près de quarante ans est sans conteste le phénomène le plus spectaculaire, tant par sa signification sociologique que par ses impacts démographiques sur les Églises catholique romaine et protestante. De 1991 à 2001, 149 290 personnes se sont ajoutées au nombre de celles qui se disent « sans appartenance religieuse ». Seulement les deux tiers du groupe sont francophones, ce qui implique une surreprésentation relative des anglophones (15,2 %), mais également, curieusement, des Chinois. En 2001, les défections sont, toutes proportions gardées, toujours plus nombreuses chez les anglophones (10,9 %) que chez les francophones (4,6 %).

Il faut se garder de croire que cette population est devenue pour autant agnostique. Dans le lot, on en trouve qui se disent « chrétiens au fond d'eux-mêmes » : soit qu'ils prennent leurs distances vis-à-vis de leur Église d'origine, soit qu'ils refusent de reconnaître la supériorité d'une Église sur l'autre.

C'est aussi ici qu'on trouve la plupart de ceux qui cheminent à travers une variété de mouvements spirituels plus ou moins rattachés à la nébuleuse du Nouvel Âge et qui en viennent à se constituer un système de croyance « à la carte ».

L'âge médian de ce groupe hétérogène est de 28,9 ans, soit dix ans de moins que celui de l'ensemble de la population québécoise. Quatre baby-boomers (45-65 ans) et huit jeunes (15-24 ans) sur cent se dissocient de toute religion. La tendance est là, mais on ne peut pas encore parler de mouvement de masse. La désaffiliation est tout de même plus importante que ce que les chiffres donnent à penser, étant donné que la question posée dans le recensement invitait à déclarer une religion même si on ne la pratiquait pas. Curieusement, les femmes sont beaucoup moins tentées par la désaffiliation confessionnelle, car elles ne représentent que 44,7 % de l'ensemble.

Les Églises catholiques

Malgré l'ampleur des désertions, le catholicisme progresse encore. Même si les pratiquants assidus forment la

TABEAU 1 Églises chrétiennes et religions de plus de 100 fidèles (Québec, 1991-2001)

	1991	2001		1991	2001
Catholiques					
Catholique romaine	5 855 980	5 930 380	Congrégation chrétienne	100	80
Catholique ukrainienne	3 990	3 425	Worldwide Church of God	280	75
Catholique polonaise	100	55	Églises répertoriées de moins de 100 fidèles	305	225
Autres catholiques (1)	1 135	5 845	non sectaire, intersectaire	330	485
Total	5 861 205	5 939 715	Protestantes n.d.a.	56 550	64 040
Protestantes			Total (2)	359 750	335 595
Anglicane	96 065	85 475	Orthodoxes		
Église Unie	62 035	52 950	Orthodoxe grecque*	53 940	50 020
Baptiste	27 505	35 455	Orthodoxe russe	1 020	2 185
Témoins de Jéhovah	33 420	29 040	Orthodoxe d'Antioche*	1 645	1 050
Pentecôtiste	28 960	22 675	Orthodoxe ukrainienne	1 315	985
Luthérienne	10 700	9 635	Orthodoxe serbe	365	920
Presbytérienne	18 865	8 770	Orthodoxe roumaine	545	665
Église missionnaire évangélique (méthodiste)	4 045	7 570	Orthodoxe arménienne*	7 340	4 935
Methodiste n.i.a.	1 070	1 150	Orthodoxe copte	1 740	2 010
Adventiste	4 780	6 690	Orthodoxes n.i.a.	21 370	40 215
Église de J-C des Saints des derniers jours	3 485	4 420	Total	89 285	105 885
Unitarienne	1 365	1 135	Chrétiennes n.i.a	38 980	56 750
Mission de l'Esprit Saint	1 195	765	Islam	44 930	108 625
Frères dans le Christ	920	585	Judaisme	97 730	89 920
Frères de Plymouth	735	470	Bouddhisme	31 635	41 375
Mennonite	1 655	425	Hindouisme	14 125	24 530
Armée du Salut	1 220	420	Sikhisme	4 525	8 220
Église des disciples du Christ	335	370	Foi baha'i	1 190	1 155
Église de Dieu, n.d.a.	780	340	Taoisme	95	380
Alliance chrétienne et missionnaire	505	315	Zoroastrisme	270	180
Église du Nazaréen	235	290	Jainisme	95	115
Apostolique nouvelle	210	240	Autres religions orientales	760	1 670
Évangile de l'union	140	225	Païenne (wicca, etc.)	210	1 330
Église chrétienne apostolique	1 085	180	Spiritualité autochtone	170	740
Spiritualiste	210	180	Scientologie	215	300
Wesleyenne	155	145	Rasta	40	145
Renouveau charismatique	15	115	Satanique	30	145
Chrétienne réformée	150	115	autres religions n.i.a.	1 225	1 210
Réformée, n.i.a.	360	555	Sans appartenance religieuse	263 900	413 190
			Population totale	6 810 300	7 125 580

Sources : Statistique Canada, 1991, no. 93-319 au catalogue; 2001, no. 97F0022XCB2001001 au catalogue. N.i.a. = non incluse ailleurs

(1) Jusqu'en 1991, les Églises catholiques orientales étaient rangées parmi les Églises orthodoxes (celles avec un *).

(2) Chiffres de 1991 corrigés rétroactivement par Statistique Canada pour maintenir la comparaison avec la classification du recensement de 2001.

Les catégories « protestante n.i.a. » et « orthodoxe n.i.a. » ainsi que la classe « chrétienne n.i.a. » comprennent aussi les réponses génériques ou imprécises.

Voir encadré méthodologique.

portion congrue de ceux qui se disent catholiques, il est clair que les catholiques nominaux continuent à s'identifier à la religion dans laquelle ils ont grandi. Il est vrai que l'on fréquente encore l'église pour la célébration des sacrements qui soulignent quelques grandes étapes de la vie (baptême, mariage, funérailles).

Si l'Église catholique romaine perd continuellement des fidèles, il reste que l'ensemble du catholicisme — qui n'est plus exclusivement romain — se renfle par l'apport d'immigrants catholiques venus principalement d'Europe, d'Amérique latine et du Proche-Orient. Notons par ailleurs qu'avec l'élargissement de l'immigration au Tiers Monde, la proportion de catholiques au sein de l'immigration générale s'est fortement rétrécie au cours des années. Parmi les immigrants vivant actuellement au Québec, 62,8 % de ceux qui sont arrivés avant 1961 sont catholiques (toutes Églises confondues). Cette part se réduit à 52,9 % dans la cohorte arrivée entre 1981 et 1990 et tombe aussi bas que 32,7 % dans la cohorte suivante. Cela ne doit toutefois pas faire perdre de vue qu'en termes numériques, l'immigration catholique n'a jamais cessé d'être très importante : le Québec n'a jamais accueilli moins de 60 000 catholiques par décennie et en a reçu presque 80 000 dans la période 1991-2001.

La progression du catholicisme est favorisée aussi par le développement de la demi-douzaine d'Églises catholiques orientales installées au Québec. Au total, le nombre de ces catholiques du Proche-Orient (Arabes et Arméniens) doit osciller entre 35 000 et 40 000. Les seules Églises maronite et melchite

rassemblent respectivement près de 20 000 et 10 000 fidèles. Il est par contre plus difficile d'évaluer le nombre de fidèles de l'Europe de l'Est membres d'Églises catholiques autres que romaine (indépendantes ou « uniates »), car plusieurs ont dû joindre les rangs de l'Église de Rome par commodité (proximité des églises paroissiales).

Cela dit, la communauté catholique romaine montre des signes de vieillissement rapide : de 1991 à 2001, la part du groupe des 45 ans et plus est passée de 31,8 % à 39,7 %.

L'ensemble de la famille protestante

Depuis 1991, la population protestante a subi une perte nette de 24 155 coreligionnaires. Les mouvements démographiques sous-jacents sont toutefois bien plus complexes que ne le laisse voir ce seul déficit tant les Églises gagnent et perdent des fidèles au gré des efforts de sollicitation, des prises de position sociales, de l'évolution des idées ou du succès relatif des nouvelles approches. Tout cela ayant comme toile de fond le mouvement de sécularisation des jeunes.

Notons tout de suite que cette décroissance du protestantisme en général et des grandes Églises traditionnelles en particulier est certainement exagérée pour des raisons méthodologiques (voir encadré).

Si les trois grandes Églises qui ont dominé l'histoire protestante canadienne, les Églises anglicane, unie et presbytérienne, connaissent un certain déclin à l'échelle canadienne, le mouvement est plus rapide au Québec. À l'inverse, la progression des principales confessions évangéliques (à l'exception des pentecôtistes qui déclinent) est plus importante au Québec que dans le reste

du Canada. À l'exception des adventistes, les dénominations protestantes de plus de 1 000 fidèles qui croissent toujours au Québec ont des memberships à majorité francophone.

Au sein de presque toutes les confessions protestantes, la représentation féminine est supérieure à la moyenne québécoise (Tableau 2). Elle dépasse les 54 % chez les pentecôtistes, les Témoins de Jéhovah et les adventistes, ce qui s'explique par l'importance du poids de l'immigration antillaise dans laquelle les femmes sont surreprésentées.

Les Églises anglicane, unie et presbytérienne

En dix ans, les trois grandes Églises ont perdu chacune une dizaine de milliers de fidèles. Ces chiffres impressionnants sont problématiques dans le cas de l'Église presbytérienne qui aurait perdu la moitié de son membership : nous croyons qu'un problème de méthodologie porte à confusion. Les statistiques internes de l'Église presbytérienne indiquent que les pertes sont moitié moins importantes (voir encadré). Il reste que la création de l'Église réformée du Québec en 1988 a drainé une partie de son membership francophone. En ce qui concerne l'Église anglicane et l'Église unie, malgré les lourdes pertes qu'elles ont connues depuis 1991, on n'en est plus à l'effondrement observé pendant les décennies 1970 et 1980. Le mouvement semble en effet chose du passé. L'hémorragie causée par les départs pour l'Ontario est jugulée en même temps que le membership paraît se stabiliser autour d'un noyau dur de fidèles d'un certain âge. De plus, les défec-

TABLEAU 2

Pourcentage de femmes au sein des Églises et religions de plus de 1 000 fidèles (Québec, 1991-2001)

	1991	2001
Catholique romaine	51,2 %	51,4 %
Catholique ukrainienne	52,1 %	54,1 %
Catholiques, total	51,2 %	51,4 %
Anglicane	52,8 %	52,2 %
Église Unie	53,6 %	53,8 %
Baptiste	52,8 %	53,5 %
Témoins de Jéhovah	54,4 %	54,5 %
Pentecôtiste	53,4 %	54,0 %
Luthériens	51,3 %	51,4 %
Presbytérienne	52,9 %	53,3 %
Église missionnaire évangélique	46,7 %	51,9 %
Adventiste	55,6 %	56,1 %
Église des Saints des Derniers Jours	52,6 %	50,7 %
Unitarienne	51,6 %	60,3 %
Protestantes total	52,5 %	53,0 %
Orthodoxe grecque	49,1 %	50,1 %
Orthodoxe russe	51,4 %	54,4 %
Orthodoxe d'Antioche	46,5 %	51,7 %
Orthodoxe ukrainienne	54,7 %	49,7 %
Orthodoxe arménienne	48,7 %	49,7 %
Orthodoxe copte	48,7 %	49,3 %
Orthodoxes, total	48,5 %	49,8 %
Chrétienne non inclus ailleurs	49,4 %	50,4 %
Musulmans	40,1 %	44,9 %
Juifs	51,5 %	51,2 %
Bouddhistes	49,2 %	50,4 %
Hindous	45,9 %	47,3 %
Sikhs	44,6 %	44,4 %
Foi baha'i	47,4 %	47,6 %
Sans appartenance religieuse	44,3 %	44,7 %
Population totale	50,8 %	50,9 %

Source : Statistique Canada, tableau 97F0022XCB01002 au catalogue, calculs de l'auteur.

TABEAU 3 Âge médian dans certaines Églises et religions (Québec et Canada, 1991-2001)

	Québec	Canada
Catholique romaine	39.4	37.8
Catholique ukrainienne	49.7	45.0
Anglicane	41.5	43.8
Église Unie	46.7	44.1
Baptiste	33.1	39.3
Témoins de Jéhovah	37.6	38.7
Pentecôtiste	30.7	33.5
Luthérienne	51.1	43.3
Presbytérienne	49.7	46.0
Église missionnaire évangélique	34.4	35.2
Adventiste	28.7	35.5
É. de J-C des Saints des derniers jours	25.7	28.7
Orthodoxe grecque	38.2	40.7
Chrétienne non incluses ailleurs	31.9	30.2
Islam	28.2	28.1
Judaïsme	42.5	41.5
Bouddhisme	36.2	38.0
Hindouisme	30.7	31.9
Sikhisme	30.8	29.7
Sans appartenance religieuse	28.4	31.1
Population totale	38.4	37.3

Source : Statistique Canada, tableau 97F0024XIF2001015.

tions en faveur des Églises évangéliques sont maintenant compensées par des transferts qui se font dans le sens inverse. La décroissance n'en continue pas moins, mais à un tout autre rythme.

Les pertes des dix ou vingt dernières années paraissent davantage imputables au désengagement accéléré des jeunes. L'âge médian des fidèles se situe dans la quarantaine (Tableau 4). Le groupe des 45 ans et plus représente

45 % du membership de l'Église anglicane et 52,7 % de celui de l'Église unie. Comme on pouvait s'y attendre, le vieillissement est plus accusé au sein de l'Église presbytérienne où l'âge médian des membres approche la cinquantaine alors que 57,2 % d'entre eux ont plus de 44 ans.

Entre 1991 et 2001, seulement 3 000 immigrants ont rejoint l'une ou l'autre de ces trois Églises, ce qui ne suffit pas à contrebalancer la tendance.

Les luthériens

Chez les luthériens, l'âge médian atteint un niveau record, soit 51,1 ans. La répartition des groupes d'âge présente plusieurs anomalies : à peine 18,5 % d'entre eux ont moins de 25 ans (moyenne québécoise : 31,1 %) et 24,2 % ont entre 25 et 44 ans (moyenne québécoise : 30,2 %). C'est que la communauté luthérienne est composée d'un large segment d'immigrants allemands, arrivés il y a plus de 35 ans, et dont plusieurs enfants anglicisés ont migré vers les autres provinces, ce qui, du coup, sape les effectifs de l'Église luthérienne.

Les Églises évangéliques

La mouvance évangélique a connu un incontestable succès au Québec, en particulier pendant les années 1970 et 1980. Il est difficile d'en connaître l'ampleur réelle tant les dénominations se multiplient, les plus petites et les plus nouvelles se retrouvant incluses dans la catégorie « protestantes autres ». Les memberships se sont constitués autour de convertis (en bonne partie francophones) issus des trois grandes Églises protestantes ou de l'Église catholique et d'un nombre non négligi-

geable d'immigrants.

Depuis dix ans, l'ensemble du mouvement plafonne et plusieurs dénominations reculent. Dans ce contexte, les 8 000 fidèles récemment gagnés par l'Église baptiste constituent un fait d'autant plus notable qu'il a placé cette dernière au troisième rang des Églises protestantes. Cela dit, la croissance des principales Églises évangéliques reste toujours beaucoup plus rapide au Québec que dans le reste du Canada.

Contrairement aux trois grandes Églises historiques, les Églises évangéliques continuent à faire le plein d'immigrants : les seules dénominations baptiste, pentecôtiste et adventiste ont accueilli plus de 8 000 immigrants pendant la dernière décennie. L'âge médian des divers groupes est donc fort bas, oscillant entre 28 et 33 ans (Tableau 3). L'Église missionnaire évangélique, de type méthodiste, connaît un développement atypique, car elle recrute le gros de ses membres parmi les natifs francophones du Québec.

Autres mouvements protestants

À l'écart de la nébuleuse évangélique et même aux marges du protestantisme, les mormons (Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours) et les Témoins de Jéhovah gagnent également des adeptes auprès des Québécois de souche qui représentent huit et sept fidèles sur dix respectivement.

Les Églises orthodoxes des sept conciles

Compte tenu des problèmes que pose la classe statistique dite « orthodoxe » (voir encadré), il est presque impossible de présenter de façon assurée

quelque donnée que ce soit (nombre ou pourcentage) à propos de l'une ou l'autre de ces Églises. Les données sur les effectifs de l'Église orthodoxe grecque sont les seules qui soient valables. Les chiffres de 2001 montrent un certain recul, mais les pertes sont en partie dues à des changements d'ordre méthodologique.

Grâce au poids de la communauté grecque dont les temps forts de la migration sont derrière elle, l'Église orthodoxe grecque domine encore largement le paysage orthodoxe des sept conciles en regroupant près des deux tiers des 82 000 à 85 000 fidèles.

Pour le reste, les données sur les *memberships* des autres Églises sont toujours en dessous de la réalité. L'Église orthodoxe en Amérique, qui n'est pas répertoriée, devrait être la seconde Église en importance avec au moins 8 500 membres. Depuis 1991, l'immigration des Pays de l'Est, en particulier de Roumanie et de Russie, a pris le relais de l'immigration grecque. Son accélération fulgurante favorise la croissance des Églises nationales, ce que l'ambiguïté des chiffres de Statistique Canada ne laisse pas montrer. De son côté, l'Église orthodoxe d'Antioche, dont le développement s'appuie sur l'immigration du Proche-Orient arabe, paraît plafonner.

Autour de son cœur grec, la communauté orthodoxe ancienne, constituée d'Ukrainiens et de Russes majoritairement nés au pays, se voit totalement renouvelée par l'arrivée des Roumains et d'une nouvelle génération de Russes. Si l'âge médian des orthodoxes grecs est presque celui de la population québécoise, les orthodoxes ukrainiens et roumains connaissent des situations op-

posées : 57,7 % des premiers ont 45 ans ou plus alors que 62,3 % des seconds ont moins de 45 ans.

Dans ces communautés ethno-professionnelles où les immigrants sont le plus souvent majoritaires, l'écart hommes/femmes se normalise rapidement, bien que les femmes russes soient actuellement surreprésentées.

Les Églises orthodoxes des trois conciles

Les Églises orthodoxes préchalcédoniennes sont apparues au Québec par le biais de l'immigration des Arméniens, des Égyptiens et des Syriens. L'évolution récente des Églises arméniennes est assez indécise alors que l'Église copte est toujours sur sa lancée. Encore une fois, les chiffres officiels n'ont guère d'intérêt. Les Églises orthodoxes des trois conciles doivent réunir entre 15 000 et 17 000 fidèles, l'Église apostolique arménienne pouvant en compter à elle seule au moins 10 000.

Les juifs

Depuis 1991, le Québec a perdu 7 815 juifs, et ce, malgré l'apport de 4 320 immigrants. Visiblement, l'Ontario attire encore les ashkénazes anglophones, bien qu'on soit désormais loin de la situation qui prévalait dans les années 1975-1985. De plus, quelques milliers de jouifs montréalais (et torontois) sont partis à l'étranger (Israël, États-Unis).

Parmi les principales causes de ce déclin, il faut maintenant considérer l'accélération de la mortalité par le biais du vieillissement de la communauté. En 2001, 21,9 % de ses membres ont plus de 65 ans. De plus, lorsqu'un des parents meurt, les enfants installés à Toronto viennent chercher le parent

survivant, ce qui augmente les pertes. Quant au groupe des 25 à 44 ans, sa part se limite à 21,4 % (moyenne québécoise : 30,2 %). Cette dynamique fait grimper l'âge médian de la population juive à 42,5 ans. Ces caractéristiques démographiques seraient plus accentuées n'eût été de l'apport décisif des sépharades francophones qui doivent maintenant constituer environ le quart de la communauté.

Les musulmans

Entre 1991 et 2001, 55 210 musulmans se sont installés au Québec. C'est plus que ceux que l'on a accueillis jusqu'alors. À 141,7 %, le taux de croissance de la communauté musulmane dépasse celui de n'importe quelle autre famille religieuse. Bien que la moitié de cette dernière cohorte d'immigrants soit constituée de Maghrébins, il ne faut pas oublier que cet essor remarquable de la communauté est aussi tributaire de l'immigration issue d'une soixantaine de pays.

La part des musulmans au sein de l'immigration totale a fait un bond spectaculaire, grim pant de 4,9 % à 22,5 %. Cette évolution récente résulte en bonne partie des entreprises menées par le gouvernement du Québec pour aller chercher dans des pays ciblés des immigrants qualifiés sur le plan professionnel, déjà rompus au français et disposés à s'enraciner au Québec.

Au recensement de 2001, l'islam devance le judaïsme comme première tradition religieuse non chrétienne. Ce n'est toutefois pas, comme on a pu le dire, « la seconde religion au Québec devant l'anglicanisme » puisque pour maintenir la comparaison, on devrait, comme on l'a fait pour le protestantisme, distinguer les grandes

branches de l'islam, en l'occurrence, les sunnites et les divers groupes chiïtes. Les trois quarts des musulmans sont maintenant sunnites, un effet de l'immigration maghrébine qui est exclusivement sunnite.

Le groupe des moins de 25 ans représente 44,3 % de la population musulmane et celui des 25 à 44 ans 40,2 %. C'est dire à quel point la communauté est caractérisée par sa jeunesse. L'âge médian de ses membres n'est que de 28,2 ans, un des plus bas que l'on puisse trouver. Par ailleurs, comme la disproportion en défaveur des femmes s'est rétrécie depuis dix ans, leur part étant passée de 40,1 % à 44,9 %, cela préfigure sans doute un accroissement sensible des natalités.

Les bouddhistes

Entre 1991 et 2001, la part des immigrants bouddhistes au sein de l'immigration totale a glissé de 4,2 % à 3 %. Seulement le quart de ces immigrants se sont installés pendant cette période. Le taux de croissance de la communauté bouddhiste est de 30,8 %, ce qui est plutôt bas pour une communauté orientale (Tableau 2). Or, ce taux s'élève à 83,8 % à l'échelle canadienne, ce qui indique que le Québec n'est pas allé chercher sa juste part d'immigrants du Vietnam, du Cambodge et du Laos qui continuent d'affluer en nombre en Ontario et dans l'ouest du Canada. Aussi, Québec devrait prêter attention à ses immigrants vietnamiens dont l'enracinement montre quelques signes d'indécision depuis peu.

Comme l'immigration bouddhiste des années 1975-1990 était marquée par l'apport massif des réfugiés indochinois partis en famille ou réunis par la

suite, on comprend pourquoi la proportion hommes/femmes est à peu près égale chez les bouddhistes contrairement aux autres communautés orientales où les hommes constituent les pionniers de l'immigration.

Avec la décélération de l'immigration indochinoise, la communauté bouddhiste est renflouée par un moins grand nombre de jeunes arrivants que par les décennies passées, de sorte qu'elle vieillit plus rapidement que les autres communautés orientales : l'âge médian de ses membres a atteint 36,2 ans et le tiers d'entre eux ont 45 ans ou plus.

Le cas des Chinois

Depuis les années 1990, l'immigration chinoise dépasse l'immigration vietnamienne. Son impact démographique au sein des effectifs proprement bouddhistes est toutefois beaucoup moins important que celui des Vietnamiens puisque ce n'est que la minorité qui s'identifie comme « bouddhiste », la majorité ne s'associant à aucune tradition religieuse spécifique.

En effet, c'est la moitié des Chinois, soit 32 000 personnes, qui se dit « sans religion ». Il est vrai que les Chinois totalement sécularisés ne sont sûrement pas rares parmi les immigrants arrivés récemment de Chine populaire, mais cela ne peut expliquer toutes les situations. On peut penser qu'une large part des Chinois ont une pratique religieuse qui relève du san jiao (« les trois enseignements »), système pluraliste qui combine des éléments bouddhistes, taoïstes et confucianistes. Comme les Chinois ne peuvent réduire leur pratique à l'une ou l'autre de ces trois religions, ils n'ont souvent d'autres choix que de se dire



L'islam est devenu la première religion non chrétienne au Québec.

« sans appartenance religieuse » lors des recensements. Il n'est pas dit non plus que les Chinois, les Vietnamiens et les Japonais qui se disent « bouddhistes » aient une pratique exclusive.

Les hindous et les sikhs

Par le biais de l'immigration, les communautés hindoue et sikh ont connu des dernières années une croissance inhabituelle : 40,1 % des hindous et 43 % des sikhs sont arrivés dans la seule période 1991-2001. La part des hindous dans l'ensemble de l'immigration, qui n'était que de 1,5 % en 1991, s'élève à 4 % dix ans plus tard. À peine un sikh sur cinq est né au Canada : près des deux tiers des membres de la communauté sont des immigrants et 13,1 % des résidents permanents, ce dernier pourcentage étant exceptionnel. Ce changement de rythme de l'immigration indienne et sri-lankaise est assez inattendu puisque jusqu'à tout récemment, les hindous et sikhs, le plus souvent originaires de pays du Commonwealth, n'étaient guère portés à s'établir au-delà des provinces anglophones. Au Québec, l'essor récent de la communauté hin-

doue est en bonne partie dû à l'immigration tamoule sri-lankaise qui pèse plus lourd qu'ailleurs au Canada.

La communauté hindoue est marquée par sa composante jeune : 38,6 % de ses membres n'ont pas 25 ans et seulement 22,9 % ont plus de 44 ans. La situation est analogue chez les sikhs dont l'âge médian, comme celui des hindous, n'est que de trente ans. Contrairement aux autres communautés orientales, la sous-représentation des femmes au sein de la communauté sikh n'a pas évolué depuis dix ans.

Conclusion

De façon générale, le poids relatif des femmes au sein des différentes religions a beaucoup plus à voir avec les dynamiques migratoires (certes flanquées de quelques contingences socioculturelles impliquant les femmes) qu'avec la popularité de telle ou telle confession. Il en va autrement avec la présence des jeunes (adolescents et jeunes adultes) dont l'importance constitue un bon indice de la vitalité et de la popularité d'une religion donnée.

En ce qui a trait au déclin de certaines traditions religieuses, la défection des jeunes est à la fois un effet et une cause. Les religions qui ont du mal à se renouveler, à démontrer le bien-fondé de leurs positions ou à faire valoir leur pertinence sociale finissent par perdre leurs membres les plus jeunes. Or, lorsque ces désertions sont nombreuses, elles précipitent le mouvement de décroissance.

Il faut dire que le rétrécissement de la représentation de jeunes générations au sein des divers groupes religieux ne dépend pas que des seules defections, car il faut tenir compte de

la dénatalité qui affecte la population d'origine française ou britannique, catholique comme protestante, ainsi que les groupes ethniques d'origine européenne établis au Québec depuis plus d'une génération comme les Italiens, les Allemands (catholiques et luthériens), les Ukrainiens (catholiques et ukrainiens), sans oublier les Juifs.

Évidemment, l'immigration reste le plus important facteur de croissance confessionnelle, mais les jeunes adultes jouent également ici un rôle de premier plan puisqu'ils forment l'avant-garde des mouvements migratoires. C'est pourquoi les jeunes immigrants se retrouvent nombreux au sein des groupes religieux en pleine expansion tels que les Églises catholiques orientales, la majorité des Églises orthodoxes, le judaïsme sépharade et l'ensemble des traditions orientales.

À l'inverse, en plus de la dénatalité, l'émigration affecte l'Église luthérienne, le judaïsme ashkénaze et plusieurs Églises anglo-protestantes.

Nonobstant la dénatalité, on voit les Églises chrétiennes subir les plus grandes pertes lorsque les deux principaux facteurs de désertion des jeunes se combinent, en l'occurrence la sécularisation (causée par un désintérêt des discours confessionnels traditionnels) et l'émigration comme c'est le cas pour les trois grandes Églises protestantes.

Inversement, les religions qui connaissent les développements les plus dynamiques sont celles qui s'appuient à la fois sur l'immigration et sur les conversions. C'est le cas des Églises évangéliques dont l'essor relève tout autant de l'apport des jeunes immigrants que de celui des jeunes Québécois de souche. Certes, les conversions

au bouddhisme ou à l'islam se font, là aussi, parmi les jeunes, mais ces derniers ne pèsent pas très lourd dans la masse des immigrants. Sans compter les apports de l'immigration – dont l'évolution reste aléatoire –, on peut s'attendre à ce que la plupart de ces divers groupes religieux progressent encore assez rapidement dans les prochaines années jusqu'à ce qu'ils soient à leur tour touchés par la dénatalité et la sécularisation des enfants d'immigrants.

Pour sa part, le catholicisme romain connaît une évolution complexe qui se situe un peu entre ces deux pôles extrêmes de décroissance et de croissance rapides, car les désertions et la dénatalité sont en partie compensées par l'immigration en même temps que les jeunes franco-catholiques se désaffilient moins rapidement que les jeunes anglo-protestants.

Ainsi, sur fond d'évolution démographique générale, de mouvements migratoires et de débats socio-religieux, la croissance à long terme des traditions religieuses repose sur une forte présence des jeunes. À ce chapitre, le moins que l'on puisse dire, c'est que les diverses situations sont fort contrastées.

Le catholicisme romain connaît une évolution complexe qui se situe un peu entre ces deux pôles extrêmes de décroissance et de croissance rapides.



Références

CASTEL, Frédéric. *Les religions au Québec. Les grandes tendances ethno-démographiques depuis 1991*, Montréal, Conseil des relations interculturelles, 2004.

CASTEL, Frédéric. « Progrès du catholicisme, influence de l'immigration », dans *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, 2004.

Statistique Canada, Tableaux 97F0022XCBo1001, 97F0022XCBo1002, 97F0022XCBo1004, 97F0022XCBo1040, 97F0009XCBo1003, 97F0010XCBo1001 et 97F0010XCBo1040 au catalogue, 2001, [en ligne] www.statcan.ca

Des chiffres qui ne disent pas tout

Comme les données de Statistique Canada sur les religions sont largement utilisées par les mondes de la recherche, de l'information et même de la pédagogie, il est important de noter que ces données ne peuvent pas toujours être tirées telles quelles et surtout pas prises pour absolues : plusieurs chiffres prêtent à caution et quelques-uns sont inutilisables.

Les catholiques

Il est par conséquent difficile de rendre compte de certaines réalités confessionnelles (Églises évangéliques, orthodoxie des trois Églises) ou ethnoreligieuses (catholicisme arabe, religiosité chinoise). De plus, à cause du grand nombre de réponses génériques (catholique, protestant, orthodoxe, évangélique, apostolique, chrétien) ou trop spécifiques (voir protestants) les chiffres de plusieurs Églises sont en dessous de la réalité.

Si le nombre total de catholiques ne pose pas de problèmes, les chiffres attribués aux Églises catholiques non romaines ne tiennent guère la route. On devine que beaucoup de fidèles se sont simplement dits « catholiques » et qu'ils ont été rangés parmi les fidèles de l'Église catholique romaine réduisant artificiellement les effectifs des autres Églises catholiques. On peut alors croire que les effectifs de l'Église catholique romaine sont quelque peu surhaussés et que ceux des autres Églises sont fortement sous-estimés. On parle surtout ici des Églises catholiques orientales, en l'occurrence les Églises maronite, melkite, chaldéenne, syriaque, catholique copte et catholique arménienne.

Ainsi, passons-nous totalement à côté d'une réalité communautaire aussi importante que celle du catholicisme de langue arabe. En croisant les variables sur la religion et les origines ethniques, on arrive à estimer le nombre de catholiques du Proche-Orient à au moins 35 000, chiffre qui est par ailleurs corroboré par les statistiques paroissiales des Églises en question.

Notons au surplus que ce n'est qu'avec le recensement de 2001 que les fidèles des Églises catholiques orientales sont rangés parmi les « catholiques » [sic]. Si ce changement méthodologique était nécessaire, il rend cependant difficile la comparaison avec les recensements précédents

Les protestants

L'éclatement des dénominations protestantes et l'apparition continue de nouvelles constituent un problème majeur pour les statisticiens en particulier lorsqu'il s'agit de les identifier, de les classer et de dénombrer les effectifs. À l'exception de l'Église anglicane et de l'Église unie, il vaudrait mieux considérer les chiffres des dénominations protestantes comme des minimums. C'est surtout vrai dans le cas des Églises évangéliques dont les dénominations particulières sont innombrables. Sont comptabilisés comme « pentecôtistes » tous ceux qui s'identifient de la sorte, mais sont nécessairement exclus tous ceux qui disent appartenir à une dénomination spécifique - néanmoins pentecôtiste - et parfois limitée à un seul temple (ex. : Église chrétienne d'Ahuetsic, Église Vie d'Espoir, Église de la Parole qui libère, etc.). Dans cette perspective, le poids relatif de la mouvance évangélique-baptiste-pentecôtiste est particulièrement difficile à mesurer puisque de nombreuses petites dénominations sont rangées dans la masse des confessions « protestantes autres » sinon « chrétiennes autres ». À la fluidité des appartenances de cette dernière mouvance, on doit ajouter le fait qu'un nombre inconnu de répondants s'identifient simplement comme « protestants ».

L'Église presbytérienne en chute libre ?

L'effondrement sans précédent des effectifs de l'Église presbytérienne constaté au recensement de 2001 - plus de 35 % dans l'ensemble du Canada - n'a pas manqué d'alerter les autorités de cette Église. On a fini par découvrir que la moitié des questionnaires de recensement qui avaient été envoyés n'avaient pas la mention « presbytérienne ? ». Dans ce cas,

les fidèles ont été rangés ailleurs, sans doute parmi les « protestants ». Les statistiques internes de cette Église font état d'une baisse de 18 % à l'échelle canadienne, ce qui est la moitié de ce qu'avance Statistique Canada (source : pasteur Marc-Henri Vidal de l'Église presbytérienne).

La réduction méthodologique du nombre total des protestants

En 1991, l'émergence croissante de dénominations mal connues ou qui n'étaient pas clairement protestantes a suscité la création des nouvelles catégories « chrétienne autre » et « chrétienne non incluse ailleurs ». Ces réponses étaient alors classées parmi les dénominations protestantes. Au dernier recensement, ces deux catégories ont formé la nouvelle classe « chrétienne non incluse ailleurs » (voir section suivante).

Il faut prendre note que cette reclassification affecte directement la représentation démographique de l'ensemble de la population protestante recensée en 2001. En retranchant ces « chrétiens » du total des effectifs protestants, ce total ne peut plus être comparé avec celui du recensement précédent. Dans ces produits diffusés en 2003 et en 2004, Statistique Canada a eu l'heureuse idée d'offrir les chiffres corrigés du recensement de 1991 desquels ont été défalqués rétrospectivement les 38 980 « chrétiens non inclus ailleurs ». Du coup, l'opération rectifie le total de la population protestante de 1991 qui n'est plus de 398 725 mais bien de 359 750.

Cela dit, peu importe l'année, le nombre total de protestants est sans doute sous-évalué pour d'autres raisons méthodologiques.

Les Églises dites orthodoxes : une grande confusion

Statistique Canada confond deux branches distinctes du christianisme qui n'ont en commun que l'auto-désignation « orthodoxe ». Ainsi, nombreux sont ceux qui sont persuadés que le Québec compte 100 000 orthodoxes de tradition byzantine. Il faudrait donc distinguer les Églises orthodoxes des sept conciles (tradition byzantine) des Églises orthodoxes des trois conciles (dites préchalcédoniennes).

À l'exception de l'Église grecque, les effectifs des autres Églises orthodoxes des sept conciles apparaissent très souvent en dessous de la réalité, à l'évidence parce que beaucoup trop de recensés se sont identifiés comme « orthodoxe » sans préciser leur Église d'appartenance. On se demande par ailleurs pourquoi l'importante Église orthodoxe en Amérique n'est pas répertoriée comme d'autres d'ailleurs.

Du côté des Églises orthodoxes des trois conciles, il n'est pas sûr que ceux qui s'associent à « l'Église arménienne » pensent nécessairement à l'Église arménienne apostolique et non à l'Église arménienne en Amérique du Nord, qui n'est d'ailleurs pas répertoriée.

Jusqu'au recensement de 1991, les effectifs des Églises catholiques orientales étaient fondus dans ceux des Églises orthodoxes grecque, antiochienne, arménienne (sinon dans le groupe « orthodoxe non incluse ailleurs »). Ce changement de classification explique pourquoi ces dernières Églises ont connu une chute aussi sensible en 2001.

Quel sort pour l'enseignement religieux à l'école?

La fin des privilèges aux catholiques et aux protestants?

Micheline Milot

Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Les structures politiques et administratives de l'école publique, comme les commissions scolaires, sont laïques depuis 2000. En 2005 le gouvernement doit cependant statuer sur le sort de l'enseignement religieux catholique et protestant. Les confessions catholique et protestante jouissent en effet d'un privilège. En vertu d'une dérogation aux chartes des droits et libertés, elles font l'objet d'un enseignement à l'école mais pas les autres religions. Le gouvernement du Québec doit décider s'il maintient ou non cet aménagement particulier.

Le ministre de l'Éducation dispose à cet égard d'un avis éclairant publié par le Comité sur les affaires religieuses (2004). Ce comité, rattaché au ministère de l'Éducation, recommande d'abolir le régime d'option (établi en 1982) entre les enseignements religieux et l'enseignement moral dans les écoles publiques. Il propose la création d'un nouveau programme d'éducation aux phénomènes religieux dont les finalités sont définies par leur contribution à une éducation à la citoyenneté, programme qui deviendrait obligatoire tout comme la formation éthique. Cette perspective quitte le terrain éducatif de la confession de foi et s'inscrit résolument dans une visée de compréhension, de réflexion critique mais aussi d'égalité des citoyens. Le but explicite est d'ailleurs de former des citoyens éclairés et tolérants, dans une société ouverte au pluralisme.

Ces recommandations semblent l'aboutissement normal de quatre décennies d'évolution et d'ajustement du système scolaire à la réalité pluraliste et juridique du Québec. Rappelons le contexte historique dans lequel cet avis prend place pour mieux situer les arguments sur lesquels il s'appuie et les décisions politiques attendues à ce sujet.

La laïcisation du système scolaire

D'abord, les Églises dans l'État

Le système scolaire au Québec a été de type confessionnel depuis ses origines. Si l'État assume pleinement la responsabilité de l'éducation à partir de 1964 par la Loi

créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation (bill 60), le système scolaire est demeuré divisé sur une base confessionnelle, catholique et protestante. Malgré la création du ministère de l'Éducation, les Églises conservaient leur statut de partenaires privilégiés de l'État et se trouvaient représentées dans les plus hautes structures étatiques (comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'Éducation). La composition même du Conseil supérieur de l'Éducation reposait sur le critère de l'appartenance religieuse de ses membres et de son président. Les commissions scolaires, le statut des écoles publiques et les enseignements religieux étaient catholiques ou protestants.

Avec la proclamation de la *Charte québécoise des droits et libertés* (1975), cet aménagement du monde de l'éducation paraît plus que jamais discriminatoire, puisque seules deux confessions y disposent de droits particuliers. Les lois sur l'éducation ne conservent alors leur légalité qu'en vertu de clauses dérogatoires à la charte. Ces clauses, qui assurent la protection de la loi en empêchant les contestations judiciaires, sont renouvelables tous les cinq ans par l'Assemblée nationale sur proposition du gouvernement du Québec. Même si un processus de sécularisation interne au système scolaire avait déjà évidé la confessionnalité de son contenu dans plusieurs écoles, il reste que l'organisation scolaire confessionnelle ne reflétait pas les diverses politiques adoptées au Québec depuis les années soixante-dix, soit une forte volonté de définir une société ouverte au pluralisme, respectueuse des droits fondamentaux et soucieuse de préserver la cohésion sociale.

Une laïcisation accélérée

Il faut attendre le milieu des années 1990 pour que les débats larvés depuis deux décennies sur le caractère confessionnel de l'école prennent de la vigueur à la faveur de commissions d'études instiguées par le gouvernement. La Commission des États généraux sur l'éducation recommande, en 1995, de « déverrouiller » la confessionnalité scolaire. En décembre 1997, le gouvernement du Parti québécois obtient un amendement à l'article 93 de la Constitution canadienne, qui protégeait notamment les structures administratives des commissions scolaires confessionnelles de Québec et de Montréal, rendant ainsi possible l'établissement de commissions scolaires définies désormais sur une base linguistique. En 1999, un Groupe de travail mandaté par le ministère de l'Éducation pour examiner la question de la religion à l'école dépose son rapport intitulé *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise*, désigné Rapport Proulx (du nom de son président, le professeur Jean-Pierre Proulx, aujourd'hui président du Conseil supérieur de l'éducation).

Les recommandations formulées dans ce rapport furent claires et unanimes : laïciser le système scolaire public et remplacer les enseignements religieux confessionnels par un cours d'éthique et de culture religieuse. L'argumentaire reposait sur la pleine reconnaissance des droits fondamentaux de la personne (égalité, liberté de conscience et de religion) et sur l'adaptation aux mutations sociales profondes qui traversent l'ensemble de la société, notamment la sécularisation et le pluralisme. Le rapport a précédé l'une des plus importantes commissions

parlementaires de l'histoire politique. Au cours de cette consultation publique s'opposèrent, plus particulièrement sur la question de l'enseignement religieux, les partisans de la laïcité (Coalition pour la déconfessionnalisation, grands syndicats nationaux, enseignants...) aux partisans de la confessionnalité (Association des parents catholiques, Assemblée des évêques, facultés de théologie catholique...). Malgré l'impression de débats houleux à laquelle a donné lieu cette commission, une analyse sociologique rend vite compte que l'opposition à la laïcisation, tendance minoritaire, a simplement su attirer davantage l'attention publique (par des stratégies de démultiplication des factions internes, de manifestations bruyantes en présence des journalistes, etc.) que la tendance favorable à un tel changement, majoritaire, mais pour qui la laïcisation semblait aller de soi (Milot, 2001).

Un compromis boiteux en 2000

Le gouvernement a néanmoins opté pour une forme de compromis, voulant éviter, selon le ministre de l'Éducation (François Legault), une rupture trop radicale avec la « tradition confessionnelle » du monde scolaire. Le 1^{er} juillet 2000, les structures politiques et administratives sont laïcisées : le statut confessionnel des écoles de même que les organismes confessionnels du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation sont abolis par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de l'éducation concernant la confessionnalité* (loi 118). Les prophéties, émises par les chantes de la confessionnalité, selon lesquelles la dissolution de cet héritage institutionnel chrétien entraînerait des effets catastrophiques pour l'identité de la nation ne se sont pas réalisées.

Le choix entre l'enseignement catholique, protestant ou moral pour le primaire et les deux premières années du secondaire a toutefois été maintenu. La loi 118 prévoyait un cours d'éthique et de culture religieuse pour les 4^e et 5^e années du secondaire qui n'a pas encore vu le jour, hormis dans le cadre d'initiatives locales. Cet aménagement, où les confessions catholique et protestante bénéficient encore de droits particuliers dans le curriculum, exige toujours le recours à des clauses dérogatoires aux chartes des droits canadienne et québécoise. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse tout comme le Rapport Proulx avaient pourtant rappelé le caractère exceptionnel que devait avoir cette dérogation. Sur une question aussi délicate que celle de la langue française, le gouvernement a d'ailleurs choisi ne pas déroger aux chartes pour assurer la protection de la loi 101.

Le maintien des enseignements confessionnels est inévitablement apparu comme un compromis temporaire, tellement il contrastait avec les justifications de la laïcisation des structures scolaires : la laïcité de l'école reposait sur un argumentaire reconnaissant les droits fondamentaux et le pluralisme, et la confessionnalité des enseignements religieux se voyait légitimée par l'héritage chrétien de la société québécoise. Le Comité sur les affaires religieuses (CAR) a été créé par la loi 118, entre autres pour examiner l'évolution de ce système et formuler des recommandations avant l'année 2005, moment où les clauses dérogatoires en vigueur arrivent à échéance.

Les recommandations

Extraits de l'Avis : *Éduquer à la religion à l'école* : enjeux actuels et piste d'avenir, présenté au ministre de l'Éducation, en mars 2004

Le Comité sur les affaires religieuses recommande au ministre

- de publier dans les meilleurs délais un document d'orientation sur l'éducation à la religion à l'école, s'appuyant sur le présent avis et indiquant la direction à prendre pour les années à venir;
- d'abolir l'actuel régime d'option entre l'enseignement moral, l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral et religieux protestant au primaire et au premier cycle du secondaire;
- de créer un nouveau programme d'éducation à la religion, distinct des enseignements confessionnels et de l'enseignement du fait religieux et s'inspirant des principes élaborés dans le présent avis;
- de mettre en place un même parcours de formation pour tous les élèves, du début du primaire à la fin du secondaire, faisant une place équivalente à l'éducation à la religion et à l'enseignement moral,
 - au primaire, ces deux disciplines feraient l'objet de modules distincts, mais réunis dans un même programme,
 - au secondaire, elles seraient traitées à l'intérieur de programmes différents;
- d'inclure l'obtention d'unités obligatoires dans ces disciplines dans la sanction des études, en conformité avec les orientations de la Politique d'évaluation des apprentissages;
- de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la transition vers le parcours de formation commun recommandé dans le présent avis et, notamment, de consacrer les sommes requises pour s'assurer du perfectionnement du personnel en exercice appelé à assumer l'enseignement de ces disciplines;
- de s'assurer que les futurs titulaires du primaire, généralement chargés des programmes de morale et de religion, reçoivent une formation initiale adéquate dans ces champs de connaissances et qu'une solide culture éthique et religieuse fasse partie de la formation à l'enseignement de tous les maîtres du primaire et du secondaire;
- d'inviter les facultés d'éducation à offrir un profil de formation unique aux futurs maîtres du secondaire qui se destinent à l'éducation à la religion et à l'enseignement de l'éthique, formation incluant des éléments d'éducation à la citoyenneté.

Le Comité sur les affaires religieuses propose de créer un nouveau programme d'éducation à la religion, distinct des enseignements confessionnels et de l'enseignement du fait religieux, et de mettre en place un parcours de formation commun à tous les élèves, pour l'éducation à la religion et la formation à l'éthique. Le Comité estime que cette solution novatrice est compatible avec les chartes des droits de la personne, ce qui lui donnerait l'avantage de ne pas être remise en question tous les cinq ans. Il voit cette proposition comme une mise à jour des réflexions sur la place de la religion à l'école effectuées dans le cadre de la commission de l'éducation et la suite dans la foulée des décisions prises en 2000 pour définir une école laïque ouverte à la dimension religieuse. Observant les déplacements qui ont marqué la société québécoise depuis ce débat, le Comité propose une voie qui est en phase avec les besoins de formation des jeunes en matière de religion dans le contexte pluraliste actuel.

Si l'on maintient l'actuel régime, la situation risque fort de continuer de se détériorer jusqu'à la disparition de ces enseignements. Le Comité invite les décideurs politiques à se tourner vers l'avenir et à oser la voie du changement. Pour le Comité, le choix est clair. L'école a un rôle majeur à jouer pour éduquer à la religion. Les enjeux sociaux de cette éducation sont trop importants pour permettre que l'école abdique face aux défis qu'elle soulève.

Dans son rapport, le Comité des affaires religieuses constate que le compromis de 2000 n'est pas viable, tant d'un point de vue éducatif qu'organisationnel. Éducatif : la compréhension des problématiques religieuses, présentes dans les pratiques sociales et politiques, tant locales qu'internationales, fait cruellement défaut aux futurs citoyens. Organisationnel : la plupart des écoles n'arrivent pas à respecter le choix des parents entre les trois types d'enseignement offerts en option. En plus, le régime actuel crée une discrimination entre les élèves sur la base des convictions religieuses ou séculières. On pourrait ajouter que le fait de séparer les enfants au moment où il est question d'aborder les valeurs morales et la compréhension de la religion envoie un signal éducatif plutôt négatif, comme quoi il s'agit d'un univers qui divise et différencie à ce point les individus que l'on ne peut en délibérer ensemble.

La recommandation d'élaborer un enseignement sur la religion comme contribution à une éducation à la citoyenneté veut corriger ces lacunes, en proposant des pistes nouvelles pour la formation des jeunes dans un contexte de pluralisme moral et religieux de plus en plus accentué.

Pourquoi éduquer à la religion dans une école laïque ?

La laïcisation des structures scolaires a ravivé chez certains un rêve républicain antireligieux, pour ne pas dire un reliquat d'anticléricalisme. La laïcité n'impose-t-elle pas, à l'école, de garder le silence sur la religion, domaine qui relèverait uniquement de la conscience individuelle ? C'est là une conception fâcheusement rétrécie de l'idée de laïcité. Avec justesse, l'avis du comité souligne que la religion ne se confine pas à la conscience personnelle mais prend place dans la vie publique. Il faut d'ailleurs lire le dernier avis du comité à la lumière d'une publication antérieure (2003) dans laquelle il avait pris position en faveur de la laïcité, selon une conception du vivre-ensemble qui n'exclut pas la dimension religieuse de la vie publique, mais où la neutralité étatique suppose l'affranchissement des normes religieuses dans la gouvernance politique.

La religion est aussi un fait de société

Vivre dans une société démocratique suppose que les citoyens puissent guider leurs choix moraux et en débattre, en fonction de convictions diverses dont le contenu peut s'opposer radicalement aux valeurs promues par d'autres. L'argument selon lequel les convictions profondes ont leur place dans l'espace privé alors que l'espace public doit être le lieu de délibération à partir de valeurs et de principes partagés, a depuis longtemps été mis à plat, notamment par la sociologie et la philosophie politique. Les individus agissent, s'identifient socialement, adoptent des positions politiques en fonction de leurs valeurs et de leurs convictions, que celles-ci soient de nature philosophique ou religieuse. En outre, les divergences morales s'actualisent précisément quand elles entrent en conflit avec les positions d'autres citoyens dans l'espace politique. Que l'on pense aux débats concernant les droits des personnes homosexuelles, les requêtes provenant

des groupes religieux minoritaires qui désirent préserver leurs coutumes et être reconnus comme citoyens à part entière, la corrélation entre les convictions religieuses et le soutien de courants politiques plus conservateurs, etc. Il est d'ailleurs légitime, d'un point de vue démocratique, que des personnes prennent part aux débats publics sur la base de convictions religieuses, même si celles-ci ne sont pas considérées comme « libérales » par la majorité.

Puisque les citoyens doivent vivre ensemble avec/malgré leurs divergences morales et religieuses, peut-on s'attendre à ce que l'éducation scolaire contribue à socialiser les jeunes à entretenir des relations pacifiques en les habitant à la délibération démocratique ? Plusieurs sociétés, même au Canada, ont choisi de ne pas aborder la question religieuse à l'école et on ne peut identifier d'effets sociaux désastreux qui découleraient de cette situation. Cependant, on peut raisonnablement attendre de l'école qu'elle outille adéquatement les jeunes pour vivre dans une société complexe. Comme les convictions qui sous-tendent l'action sociale font partie de cette complexité, il apparaît pertinent que l'éducation ne tienne pas sous silence cet important champ référentiel de l'action humaine. Mais comment peut-elle y parvenir, compte tenu des nombreuses contraintes auxquelles fait face l'école publique : respect de la liberté de conscience, diversité culturelle et religieuse grandissante, attentes des parents, etc. ?

Les orientations pédagogiques énoncées dans l'avis du comité entendent répondre à cette question. Actuellement, le champ moral et religieux fait partie du domaine d'apprentissage de la « formation personnelle » qui se réduit comme peau de chagrin. Les dernières recommandations du comité, et plus particulièrement trois des quatre finalités proposées, s'inscrivent plutôt dans la perspective du domaine de formation « vivre-ensemble et citoyenneté » dans l'école québécoise. Examinons brièvement ces finalités.

Respect et reconnaissance d'autrui

Les phénomènes religieux constituent une donnée incontournable de l'histoire et de la culture. En outre, plusieurs événements sociaux et politiques prennent racine dans des contextes où certaines convictions religieuses se trouvent soit instrumentalisées, soit bafouées par des factions sociales ou par des États. Une connaissance des institutions, des doctrines religieuses, de leur enracinement historique et de leurs manifestations sociales, des droits et devoirs qui encadrent la liberté de conscience et de religion paraît donc souhaitable dans le curriculum scolaire. La connaissance du fait religieux est d'ailleurs revenue à l'ordre du jour dans la France laïque avec les recommandations du Rapport Debray, en 2002. Le comité va plus loin : une connaissance sur les religions doit viser un autre objectif, celui de « promouvoir l'habileté à comprendre le point de vue de gens qui se réfèrent à des convictions religieuses ou philosophiques différentes, afin de favoriser la maturation de la personne et sa participation responsable à la vie en société, participation qui repose sur la reconnaissance de chaque personne en tant que porteuse de droits ».

Que l'on soit croyant ou athée, il ne s'agit pas seulement de « savoir » que les autres ne partagent pas nos propres valeurs, mais de développer une attitude

empreinte de respect et de tolérance à leur égard. Cette attitude se fonde non pas sur la croyance que leurs valeurs sont nécessairement justes et bonnes, mais sur une acceptation fondamentale que tous ont droit au même respect, que leurs convictions soient étranges ou non conformes à la majorité.

La distance critique

La reconnaissance d'autrui impose une autre finalité éducative : une capacité de distanciation par rapport à ses propres convictions, religieuses ou athées. On le constate aisément, l'adhésion aveugle et sans distance critique par rapport à des convictions morales ou religieuses représente l'une des sources importantes de conflits sociaux, d'intolérance, de préjugé et de discrimination. La distanciation n'exige pas le déni de ses propres valeurs, elle permet toutefois la prise de conscience que tous ne les partagent pas et qu'il s'agit là d'une donnée fondamentale de la démocratie. Celle-ci a besoin d'individus aptes à délibérer avec d'autres citoyens, croyants ou non croyants, à partir de points de vue divergents voire opposés mais en sachant qu'aucun n'est « absolu ».

Cette finalité proposée par le comité est celle qui se démarque le plus de la tradition éducative confessionnelle où les contenus pédagogiques concernent des vérités de foi, sinon « la » vérité. On évitera de confondre la capacité de distance critique avec le relativisme ou encore avec la dévaluation de la croyance : il ne s'agit pas de « critiquer » telle ou telle conviction au regard d'une échelle d'appréciation « séculariste », par exemple.

Le civisme

Les finalités énoncées précédemment appellent une exigence de nature comportementale : un sens civique dans l'affirmation sociale des identités, qui se concrétise par une attitude de modération dans l'expression identitaire. « La modération ne signifie pas que l'on doive refouler ou dissimuler son identité religieuse, mais que celle-ci puisse être modulée de manière à ne pas entraver les rapports de respect mutuel et de partage avec autrui ». Certaines affirmations fortes peuvent prendre place dans la sphère familiale ou communautaire, mais l'intériorisation d'un « code de vie publique » viserait à ce qu'elles ne deviennent sources de discrimination et de traitement inéquitable en favorisant plutôt des relations de collaboration respectueuse. Le jeune doit pouvoir développer une capacité à délimiter la manière dont il peut exprimer son identité dans l'espace public tout en étant conscient de ce qu'il peut raisonnablement attendre des autres.

Cette attitude ne concerne pas que les personnes appartenant à des groupes minoritaires dont les convictions religieuses définissent en grande partie l'identité sociale et sous-tendent fortement les choix moraux. Il en va aussi du groupe majoritaire qui, même dans une société largement sécularisée, développe des attentes à l'égard des concitoyens affichant une identité différente, surtout si celle-ci se base sur une religion autre que celle de la majorité. Ces attentes, qui se formulent souvent en des termes généraux tels que l'« égalité des sexes », l'« intégration sociale » ou l'adhésion aux « valeurs communes », visent générale-

ment, in fine, à ce que tous se comportent dans la société civile en conformité avec les normes implicites du groupe majoritaire.

Un point plus nébuleux : le cheminement spirituel

Ces trois grandes finalités, inspirées de l'évolution récente des travaux en philosophie et en éducation à la citoyenneté, sont tout à fait compatibles avec une école laïque. Toutefois, le comité emprunte une voie beaucoup plus sinueuse et délicate lorsqu'il propose une autre finalité, celle du « positionnement dans l'univers des convictions ». Cette proposition est de nature différente des trois finalités précédentes. Associée par le comité au domaine de la formation de la personne plutôt qu'à l'éducation à la citoyenneté, cette finalité est justifiée par le mandat de l'école, celui de faciliter « le cheminement spirituel de l'élève ». Difficile de ne pas voir là un relent de la tradition confessionnelle, légitimé de surcroît par un élément de compromis introduit subrepticement dans la *Loi sur l'instruction publique*, en 2000 : l'article 36 de cette loi évoque explicitement que l'école doit veiller à favoriser le cheminement spirituel des jeunes. Cet article n'a pas fait l'objet d'un véritable débat public et la source d'instigation d'une telle inscription légale reste nébuleuse. Une interprétation forte de l'article 36 conduirait à la conclusion qu'une telle mission doit se traduire par des initiatives pédagogiques, ce qui pourrait être problématique dans un cadre laïque. Pourtant, l'avis du comité avalise ce mandat confié à l'école alors même qu'il constate la caducité des éléments de compromis de 2000.

Il aurait été souhaitable que le comité examine les tenants et aboutissants de l'article 36 de la *Loi sur l'instruction publique*, en posant la question de la pertinence, dans une école laïque, de favoriser le cheminement spirituel des élèves, notamment au regard des autres finalités qu'il propose en lien avec une éducation à la citoyenneté. Néanmoins, le comité s'en tient à délimiter « le positionnement de l'élève dans l'univers des convictions » par l'éveil de « la lucidité par rapport à ses propres options ». Enfin, les recommandations ne font pas écho à la problématique du cheminement spirituel. C'est d'ailleurs par un processus cognitif, la compréhension et le développement du jugement critique, que se résumerait l'apport de l'école au cheminement spirituel. On peut donc espérer que ce soit la cohérence du reste de l'avis qui inspire le ministre de l'Éducation.

Les enjeux sociaux et politiques à venir

La laïcité « à la québécoise »

Les arguments avancés par le comité concernant l'éducation à la religion comme contribution à l'éducation à la citoyenneté prennent sens dans une conception de la laïcité comme ouverture au pluralisme. Mais ils ne manqueraient pas de soulever l'inquiétude de ceux et celles qui considèrent que la religion prend déjà trop de place dans la sphère publique, notamment dans l'espace scolaire. Ainsi, on ne peut isoler le discours éducatif sur la religion des politiques ou réglementations plus générales qu'adoptent les écoles concernant l'expression religieuse des

élèves : le port des signes religieux, les demandes d'accommodement pour des raisons religieuses, etc.

La majorité de la population se montre généralement ouverte aux vertus de la compréhension, de la tolérance, du respect... mais rapidement, on peut voir surgir le syndrome « pas dans ma cour » (d'école!). Une éducation à la religion visant à favoriser le vivre-ensemble, les attitudes d'ouverture et la reconnaissance des droits fondamentaux conserverait-elle une légitimité aux yeux des étudiantes qui se verraient, par exemple, refuser le droit de porter le voile islamique dans cette école? La question n'est pas que théorique. Elle implique une problématique plus vaste qu'un programme scolaire, mais dans laquelle celui-ci prend place : le rapport d'une société au pluralisme et à la normativité sociale.

À l'inverse de la France, le processus de laïcisation amorcé au Québec bien avant les années soixante ne s'est pas présenté comme un idéal normatif de la citoyenneté, mais plutôt comme un aménagement de la diversité (Milot, 2002). La façon dont la laïcité a pris forme historiquement en France est strictement liée à un contexte national impossible à transposer au Québec. La signification philosophique et politique de la laïcité devrait ici nous inspirer davantage. La laïcité signifie d'abord et avant tout qu'il n'appartient pas à l'État (et a fortiori, à l'école) d'évaluer les convictions morales ou religieuses auxquelles adhèrent les citoyens et qu'il doit s'abstenir de favoriser ou de défavoriser l'une ou l'autre d'entre elles.

Croyants ou athées, mais tous citoyens

Certaines personnes peuvent considérer la croyance religieuse d'autrui ou son expression publique comme un signe d'aliénation ou de recul par rapport à ce qu'elles conçoivent comme des acquis démocratiques. Cette opinion est encore très présente, particulièrement en France où l'on observe dans les débats publics une opposition, dont les linéaments remontent aux Lumières, entre la volonté démocratique de garantir la liberté de croyance et celle, moins explicite, d'arracher les consciences à l'influence de représentations jugées radicalement contradictoires avec la raison et l'autonomie. Entrent en concurrence ou même en conflit frontal avec les libertés religieuses d'autres valeurs démocratiques ou systèmes normatifs qui définissent une nation (prédominance de l'appartenance citoyenne ou de l'autonomie de pensée, égalité des sexes, etc.). Quoi qu'il en soit, il faut se garder d'exiger des groupes minoritaires qu'ils servent de miroir qui renvoie à la majorité l'image souhaitée de pratiques sociales idéalisées, mais à géométrie très variable, de toute façon, dans l'ensemble de la population (par exemple, l'égalité des sexes).

Concilier la liberté religieuse et les valeurs fondamentales de la démocratie invite plutôt à ne pas entraver l'expression publique des croyances quand celle-ci ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui et à l'ordre public. Des mesures appropriées doivent être mises en place pour que les individus issus de groupes minoritaires ne soient pas objet de discrimination ou de suspicion, ce qui est propice à générer des replis communautaires défensifs et des expressions identi-

taires exacerbées. Par ailleurs, l'éducation (à la fois par des programmes appropriés et par le climat régnant à l'intérieur de l'institution d'enseignement) a un rôle majeur à jouer pour que tous les citoyens développent une identité positive d'eux-mêmes et des aptitudes à délibérer de manière critique dans la vie publique, que leurs valeurs soient religieuses ou athées. Le personnel enseignant a ici un rôle crucial à jouer : le respect et la tolérance peuvent demeurer lettre morte dans un programme scolaire si la personne chargée de les promouvoir ne les incarne pas devant les élèves. D'où l'importance à accorder à la formation et au perfectionnement des maîtres.

La responsabilité du gouvernement

Le gouvernement dispose d'un avis pertinent pour compléter la laïcisation du système scolaire tout en n'évacuant pas de la formation des futurs citoyens la compréhension des phénomènes religieux et de leurs effets dans les dynamiques sociales. Les enquêtes les plus récentes concernant l'intérêt de la population pour un enseignement de ce type montre un degré d'accord relativement élevé. La majorité de la population reconnaît que l'éducation de la foi relève de la famille et des Églises, mais que l'on ne peut faire fi de la connaissance des faits religieux si l'on veut favoriser la compréhension, le jugement critique et la tolérance.

L'horizon du renouvellement des clauses dérogatoires en juin 2005 rend impérative une décision gouvernementale concernant l'enseignement de la religion. Deux types de considération sertissent cette décision. Tout d'abord, l'État ne peut maintenir une dérogation aux chartes de droits en matière de religion, en contradiction flagrante avec la mission de l'école qui est de promouvoir l'apprentissage des droits et libertés. Les recommandations du comité permettent de corriger cette situation. L'État devrait également articuler une politique claire concernant l'expression religieuse des élèves dans l'école. Encore là, il semble difficilement conciliable de créer un programme visant la compréhension, le respect et la tolérance tout en maintenant l'ambiguïté actuelle à propos de l'expression des libertés de religion (certaines écoles acceptent les signes religieux portés par les élèves, d'autres non). Si l'État et les institutions publiques ont une obligation de neutralité (en ce sens qu'ils ne peuvent promouvoir ou dévaluer une conviction plutôt qu'une autre), les élèves, eux, ne sont pas neutres.

Ensuite, un autre compromis, établi entre les Églises et l'État lors de l'adoption de la *Charte québécoise* (1975), est l'article 41 selon lequel « les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement public, leurs enfants reçoivent un enseignement moral et religieux conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi ». Même si cet article n'est pas soumis à la clause de primauté (art. 52), il peut induire des attentes chez les parents. Le Rapport Proulx, les analyses juridiques sur lesquelles il s'appuyait et la Commission des droits de la personne ont tous rappelé l'importance de modifier cet article pour le rendre conforme au droit international en n'imposant plus une obligation « positive » à l'État. Le libellé de l'article consisterait à rappeler le droit des parents de faire éduquer leurs enfants

dans des écoles privées, que l'État n'a toutefois pas l'obligation de subventionner (Après 25 ans. *La Charte québécoise des droits et libertés*, vol. 1, recommandation n° 7).

Cette visée de formation à la citoyenneté démocratique concernant la religion comme fait social, culturel et politique représente une voie prometteuse, en accord avec les politiques éducatives et la laïcisation du système scolaire québécois. On peut même considérer ces finalités comme des exigences éthiques des États de droit. Au gouvernement de jouer maintenant.

Références

COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES. *Rites et symboles religieux à l'école*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 2003.

COMITÉ SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES. *Éduquer à la religion à l'école : enjeux actuels et piste d'avenir*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 2004.

DEBRAY, Régis. *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque, rapport au ministre de l'Éducation*, Paris, Odile Jacob, 2002.

GALICHET, François. *L'éducation à la citoyenneté*, Paris, Anthropos, 1998.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE. *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1999.

MILOT, Micheline. *La transformation des rapports entre l'État et l'Église au Québec* [en ligne] www.acelf.ca/revue/XXIX-2/articles/04-Milot.html, 2001.

MILOT, Micheline. *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*. Bibliothèque de l'École des Hautes Études/Sorbonne, Turnhout, Brepols Publishers, 2002.

MILOT, Micheline. et Fernand OUELLET. *L'enseignement de la religion après la loi 118. Enquête auprès des parents, des enseignants et des directeurs d'établissement*, Montréal, Immigration et métropoles, 2004 (voir aussi *Enquête auprès des leaders religieux*, 2003).



► L'économie et les conditions de vie

L'ÉCONOMIE

Énergie

239 L'électricité : le défi de la rareté

Concurrence étrangère

248 Le Québec et la Chine : David contre Goliath ?

L'état de l'économie québécoise

256 Espoirs de relance et défis économiques

L'emploi

266 Perspectives professionnelles 2003-2007

Les relations de travail

274 Des syndicats mis à l'épreuve

Les finances publiques

283 L'an 2 libéral : le réalignement

Les entreprises

293 La relève et les PME

LES CONDITIONS DE VIE

La consommation

297 L'automobile, un bien banalisé

La sécurité

301 État de la criminalité au Québec



MARIE-CLAUDE, JACQUES, ÉLISE ET
JEAN-PIERRE ONT COMPRIS QUE
LE MEILLEUR PROFIT, C'EST QUAND
TOUT LE MONDE Y GAGNE.

ILS ONT CHOISI DE TRAVAILLER POUR
LE BIEN COMMUN AU SEIN D'ENTREPRISES
COLLECTIVES QUI VALORISENT LE RESPECT,
LA DÉMOCRATIE ET LA SOLIDARITÉ.



L'ÉCONOMIE SOCIALE
ÇA PARLE D'ARGENT ET
DE **VALEURS HUMAINES.**

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
www.chantier.qc.ca

ÉNERGIE

L'électricité : le défi de la rareté

Mieux gérer la sécurité énergétique et la tarification

Pierre Fortin

Économiste, Université du Québec à Montréal

De 1980 jusqu'à tout récemment, le Québec a cherché à écouler les énormes surplus d'électricité dont il disposait. On a poussé très fort sur la consommation. On a encouragé le chauffage à l'électricité. On a octroyé de gros blocs d'énergie à bon marché à plusieurs grandes entreprises industrielles. On a signé des contrats d'exportation avec plusieurs États américains limitrophes. Le principal outil de séduction : des tarifs d'électricité très bas, qui ont même été gelés de 1998 à 2003. L'expansion de la capacité énergétique, quant à elle, a été bloquée par un moratoire gouvernemental après l'avortement du projet Grande-Baleine en 1993.

À force de pousser sur la demande et de freiner les nouveaux développements, on a complètement inversé la situation dans les années récentes. Non seulement les surplus d'énergie se sont-ils évanouis, mais le système d'approvisionnement en électricité du Québec est maintenant utilisé à sa pleine capacité. Le sentiment d'inquiétude sur la sécurité énergétique future du Québec est évident tant dans les documents de la Régie de l'énergie que dans ceux d'Hydro-Québec. En même temps, l'expansion débridée de la demande au cours des dernières années soulève la question tarifaire.

Comment faut-il à l'avenir gérer la sécurité énergétique du Québec et minimiser le risque de pénurie ? Est-il sage, dans cette nouvelle ère de rareté, de continuer à gérer la demande comme si la ressource était encore surabondante ? Mieux gérer la sécurité et la tarification en période de rareté, voilà donc le double défi que doit relever la politique énergétique québécoise (voir p. 685).

La pénurie appréhendée au printemps 2004

Commençons par la question de la sécurité énergétique. L'avis de la Régie de l'énergie remis au ministre des Ressources naturelles en juin 2004 sur l'opportunité de construire la centrale thermique au gaz naturel du Suroît est fort bien documenté sur le sujet¹. Il a clairement établi que le bilan énergétique du Québec sera précaire d'ici 2011. Dans

L'expansion débridée de la demande au cours des dernières années soulève la question tarifaire.

son analyse, non seulement la Régie accréditait-elle le sentiment d'urgence que traduisent les documents d'Hydro-Québec³, mais elle manifestait une inquiétude encore plus vive que celle de la société d'État à propos de la sécurité énergétique future du Québec. La Régie estimait qu'en moyenne les ressources disponibles dépasseraient les besoins totaux en électricité de seulement 0,75 % pendant la période 2005-2009. Pour cette période, l'organisme prévoyait un excédent annuel moyen de 1,4 térawattheure sur des besoins de 194 térawattheures³.

Cette marge de manœuvre anticipée était d'une minceur extrême. Pour arriver à ce résultat, la Régie faisait un certain nombre d'hypothèses tout aussi incertaines qu'optimistes : que la croissance économique ne ferait pas exploser la demande industrielle d'électricité ; que le renchérissement du pétrole et du gaz naturel n'encouragerait pas l'usage de l'électricité outre mesure ; que les économies d'énergie seraient 50 % plus élevées que projeté ; qu'on construirait deux ou trois fois plus d'éoliennes que prévu ; qu'Hydro-Québec ne ferait pas d'effort particulier pour augmenter le niveau de ses réserves dans les bassins hydrauliques ; que les nouveaux apports en eau dans ces bassins ne seraient pas inférieurs à la moyenne historique ; qu'il ne ferait pas trop froid en hiver ; et que la construction projetée des nouvelles centrales hydroélectriques ne subirait aucun retard sur l'échéancier prévu.

Cela faisait beaucoup de « si ». Du point de vue de la gestion des risques, aussi bien dire que la marge de sécurité anticipée de 0,75 % pour 2005-2009 n'en était pas vraiment une. L'expérience passée démontre en particulier qu'au cours des périodes où on a manqué de pluie et de neige pendant plusieurs années de suite, la capacité de production énergétique d'Hydro-Québec a baissé jusqu'à 7 % en dessous de la capacité normale⁴. Une marge de manœuvre de 0,75 % quand les ressources disponibles chutent de 7 %, ne vaut pas cher.

Les trois conclusions de la Régie de l'énergie

La Régie tirait trois conclusions de ces observations. La première était que le recours aux importations était inévitable en 2005-2009, même si Hydro-Québec poussait les économies d'énergie et la construction d'éoliennes au maximum. Bien évidemment, la Régie observait que, si les précipitations n'étaient pas au rendez-vous, la situation serait encore pire. Le Québec serait mis en état de dépendance extrême envers les importations, ce qui poserait de sérieux problèmes de sécurité et d'environnement. Côté sécurité, il y aurait danger de congestion sur les lignes d'interconnexion. Compter sur un volume plus élevé d'importations équivaldrait à jouer à la roulette russe. Côté environnement, importer de l'électricité au Québec ferait cracher aux centrales thermiques « sales » du Nord-Est américain encore plus de gaz à effet de serre et de gaz polluants, au détriment de l'environnement planétaire.

Comme deuxième conclusion, la Régie jugeait indispensable, afin de réduire la dépendance envers les importations, qu'on accélère la construction de centrales thermiques au gaz naturel produisant à la fois de la vapeur et de l'électricité. Ces centrales dites de « co-génération » présentent plusieurs avantages. Elles sont les plus propres de la filière thermique. Elles augmenteraient la stabilité globale du

réseau électrique. À six cents le kilowattheure, leur énergie serait très abordable. Elles pourraient être construites rapidement. Elles pourraient être réparties sur le territoire québécois pour satisfaire aux besoins de vapeur des usines de pâtes et papiers, qui font vivre plusieurs régions du Québec. Et la vapeur serait produite par le gaz naturel plutôt que par le mazout, plus cher et plus polluant.

C'est pourquoi la Régie autorisait immédiatement le projet de centrale de co-génération de 510 mégawatts déjà proposé par la société albertaine TransCanada Energy à Bécancour. La construction de cette centrale a commencé à l'été 2004. Du même souffle, la Régie invitait Hydro-Québec à lancer le plus tôt possible un appel d'offres pour la construction de plusieurs petites centrales de ce type totalisant 800 mégawatts. Nul doute qu'Hydro-Québec allait suivre ces recommandations à la lettre.

Enfin, troisième conclusion, la Régie jugeait souhaitable qu'Hydro-Québec aille de l'avant avec son projet de centrale au gaz naturel du Suroît dans la région de Beauharnois. En juin dernier, la situation de dépendance envers les importations apparaissait tellement inquiétante qu'un tel appui était justifié aux yeux de la Régie. Tant Hydro-Québec que la Régie considéraient le Suroît non pas comme désirable en soi, mais comme un projet d'exception⁵ servant de police d'assurance contre les aléas défavorables qui pourraient frapper le bilan énergétique du Québec : une demande explosive, la persistance d'une hydraulicité faible, des froids sibériens ou une accumulation de retards dans la réalisation des autres projets de construction. La centrale du Suroît aurait ainsi assuré la sécurité énergétique du Québec pendant la période de transition de 2005 à 2009, avant que les nouveaux

ouvrages hydroélectriques prennent le relais vers la fin de la décennie (voir p. 554).



Manifestation

Le Suroît compromis, l'avertissement demeure néanmoins

Le diagnostic et les conclusions que la Régie a présentés en juin 2004 demeurent valables aujourd'hui, à une exception près : la centrale du Suroît n'est plus nécessaire, pour trois raisons. La première raison est que la « chicane » politique autour de ce projet a accaparé beaucoup de temps. Le long délai dans la prise de décision a refroidi l'intérêt de la firme General Electric, qui devait fournir la technologie de base en partenariat avec Hydro-Québec. GE est allée se chercher des partenaires ailleurs. Le délai a aussi eu pour effet de reporter la date de mise en service possible de la centrale, initialement prévue pour

Le projet de centrale du Suroît s'est donc noyé dans le déluge de l'été 2004.

2007, à 2009 au plus tôt. Trop tard pour que le Suroît joue son rôle de police d'assurance pendant la période critique de 2005 à 2009.

La deuxième raison est que la stratégie proposée par la Régie, basée sur l'accélération conjuguée des projets d'éoliennes et de co-génération, offrait une voie de remplacement minimale pour le projet du Suroît.

C'est une troisième raison qui a donné le coup de grâce au Suroît.

Pendant l'été 2004, le nord du Québec a reçu de très fortes précipitations. Les réservoirs d'Hydro-Québec ont été remplis à craquer. On estime que les nouveaux apports d'eau dans les bassins ont fait augmenter leur capacité énergétique de 24 térawattheures, soit l'équivalent de quatre années de fonctionnement d'une centrale thermique comme celle du Suroît. Dès la fin de l'été, le bilan énergétique du Québec pour 2005 à 2009 s'annonçait donc beaucoup plus solide que ce que prévoyait la Régie trois mois plus tôt. Au début de l'automne, sa réalisation apparaissait compromise.

Le projet de centrale du Suroît s'est donc noyé dans le déluge de l'été 2004. Néanmoins, ce serait une bêtise d'oublier l'avertissement solennel de la Régie : le monde a fondamentalement changé au cours de la dernière décennie. Le Québec est passé en quelques années seulement d'une situation de surabondance d'électricité à une autre de pénurie appréhendée. Habitué à gérer les surplus, il lui faut maintenant apprendre à gérer la rareté. La très forte hydraulicité de 2004 ne doit pas faire oublier qu'au cours des vingt dernières années les réservoirs d'Hydro-Québec ont connu seize années de faible hydraulicité. La sécheresse peut revenir. L'équilibre entre besoins et ressources demeure fragile.

Mieux gérer l'offre, mais aussi la demande

Comment gérer cet équilibre dans le nouveau contexte de rareté qui est maintenant le lot du Québec? Par deux voies complémentaires. Il faut bien gérer l'offre d'électricité (les ressources) et, en même temps, bien gérer la demande d'électricité (les besoins).

Après plusieurs années d'un moratoire gouvernemental, qui a malheureusement fini par fragiliser le bilan énergétique du Québec, le développement des nouvelles sources d'électricité a enfin repris au tournant de la présente décennie. Les noms des nouvelles centrales hydroélectriques déjà complétées ou à venir sont maintenant familiers : Sainte-Marguerite, Grand-Mère, Toulustouc, Mercier, Eastmain, Rupert, Péribonka, Rapide-des-Cœurs, La Romaine. La reconnaissance explicite des problèmes d'environnement, les investissements d'Hydro-Québec dans ce domaine, la signature de la Paix des Braves avec les Cris du Québec et l'entente de principe avec les Innus ont facilité la reprise des travaux de construction de centrales hydroélectriques. La capacité énergétique du Québec a repris le chemin de l'expansion.

Les nouveaux développements vont fort probablement exclure le devancement de la construction pour fin d'exportation. Construire pour exporter ne peut plus être un objectif stratégique d'Hydro-



André Caillé

Québec. L'entreprise en aura déjà plein les bras à répondre aux besoins intérieurs du Québec. En fait, exporter n'est plus très payant. Les meilleurs bassins d'eau ont déjà été harnachés ; ceux qui restent sont plus petits et plus chers à développer. Si l'électricité des vieilles centrales de la baie James a coûté à peine plus que 3 cents le kilowattheure, celle qui proviendra des nouvelles centrales hydroélectriques va coûter beaucoup plus cher : au delà de 8 cents le kilowattheure, soit à peu près le prix moyen qu'Hydro-Québec a tiré de ses exportations à court terme en 2003⁶. Il n'y a plus beaucoup d'argent à faire dans l'exportation. Le développement hydroélectrique va demeurer la pierre angulaire de la stratégie énergétique mais, à plus de 8 cents le kilowattheure, ce ne sera plus donné comme au beau temps de la baie James.

L'objectif à poursuivre consiste maintenant à amener et à maintenir la capacité énergétique d'Hydro-Québec à un niveau sécuritaire (au sens d'une saine gestion des risques) au-dessus de la demande prévue. Lorsque les années sont bonnes et que la marge de sécurité ainsi assurée n'a pas besoin d'être utilisée, l'excédent de capacité peut alors être exporté et procurer un revenu d'appoint à court terme.

Il est possible que les bas prix coûtent cher au Québec.

Les trois fonctions de la politique tarifaire

À l'opposé de la question de l'offre, la réflexion québécoise sur la demande d'électricité est encore embryonnaire. Malgré la croissance rapide de la consommation qui a été observée depuis 1998, on ne se questionne guère sur l'impact qu'ont eu sur cette évolution les très bas prix de l'électricité et le gel tarifaire de 1998 à 2003. Le slogan « le plus bas prix, à tout prix » domine encore la discussion publique autour des tarifs d'électricité. Pourtant, les bas prix ont sans aucun doute un impact majeur sur la demande. Leur coût économique et social est important, et le risque qu'ils font courir à la sécurité énergétique est sérieux. En ce sens, il est possible que les bas prix coûtent cher au Québec.

Le second grand défi de la politique énergétique québécoise est précisément celui-là : la gestion des tarifs d'électricité dans le nouveau contexte de rareté énergétique. Ces tarifs remplissent trois fonctions. La première est de réguler la demande. Les prix et la demande sont en relation inverse. Moins l'électricité coûte cher, plus on en consomme. Les tarifs d'électricité du Québec sont parmi les plus bas de la planète. Tellement que les deux tiers des immeubles sont chauffés à l'électricité plutôt qu'au mazout ou au gaz naturel, situation que l'on ne retrouve nulle part ailleurs ; que plusieurs grandes entreprises énergivores se sont installées au Québec ; et que l'électricité atteint presque 40 % de la consommation totale d'énergie⁷. Il faudra examiner avec soin le lien entre les très bas tarifs d'électricité et l'expansion rapide de la demande, qui a failli jouer un très mauvais tour au Québec.

La deuxième fonction de la politique tarifaire est de répartir le revenu tiré de la production d'électricité parmi les citoyens. En 2003, par exemple, le prix moyen de l'électricité était plus élevé de 50 % en Ontario. Si le tarif québécois s'était aligné sur celui de l'Ontario, le bénéfice d'Hydro-Québec aurait grimpé de quatre

milliards de dollars. Il aurait atteint six milliard de dollars plutôt que deux milliards. Du point de vue de la répartition du revenu, l'application d'un tarif beaucoup plus bas par Hydro-Québec sert donc en fait à retourner les deux tiers du revenu tiré de la ressource – quatre sur six milliards de dollars – aux citoyens du Québec⁸.

Il importe cependant de bien noter que cette ristourne n'est pas la même pour tous. Elle est même carrément discriminatoire. L'électricité appartient également à tous les citoyens du Québec, mais ce sont seulement les consommateurs d'électricité qui récoltent les avantages de ses bas prix. Qui sont ces consommateurs? Toutes les familles québécoises paient une facture mensuelle d'électricité pour leur logement, mais la consommation domestique représente le tiers seulement des térawattheures vendus par Hydro-Québec. Les deux tiers de l'énergie électrique produite au Québec sont vendus aux institutions, aux commerces et aux industries.

Parmi ces dernières, les entreprises industrielles sont à la fois les plus grandes consommatrices d'électricité et celles qui paient le moins cher : 3,8 cents le kilowattheure. Les tarifs applicables aux résidences et aux petites entreprises commerciales sont beaucoup plus élevés : 6 cents et 9,4 cents, respectivement⁹. Les grandes entreprises ont consommé, en 2003, 43 % de toute l'électricité québécoise, mais n'ont payé que 32 % de la facture. Si elles avaient payé un tarif moyen égal à celui qui est perçu des autres utilisateurs québécois, le produit des ventes d'Hydro-Québec aurait augmenté de 1,7 milliard de dollars¹⁰.

Une question fondamentale est à poser : en contrepartie de ce cadeau milliardaire de la société québécoise, les grandes entreprises industrielles créent-elles suffisamment d'activité économique et d'emplois? C'est loin d'être clair. La promesse faite en 2003 d'accorder à Alcoa une subvention de 4 térawattheures par année pendant 25 ans (équivalant à une subvention annuelle de 150 millions de dollars) pour un projet d'expansion créant seulement 250 emplois à Deschambault a, fort heureusement, été retirée en 2004. Mais elle confirme l'importance d'analyser les conséquences économiques véritables du traitement de faveur dont bénéficient les grandes entreprises industrielles du Québec.

La troisième fonction de la politique tarifaire est de fixer le niveau du bénéfice d'Hydro-Québec et de régler ainsi le rythme auquel l'entreprise peut développer ses nouveaux équipements de production, de transport et de distribution, une fois déduit le dividende versé au gouvernement du Québec. Il est évident que les investissements sont plus difficiles à financer si la part d'autofinancement qui peut être tirée des bénéfices retenus est minuscule en raison de tarifs insuffisants. Assurer un autofinancement adéquat des nouveaux projets énergétiques demeure un objectif central de la politique tarifaire.

À l'époque où le Québec nageait dans les surplus d'électricité, la politique de très bas tarifs adoptée par son gouvernement pouvait se défendre. Il fallait écouler ces surplus, c'était bon pour la fierté et le portefeuille des citoyens, et les nouveaux développements pouvaient

*En contrepartie de ce
cadeau milliardaire
de la société
québécoise, les
grandes entreprises
industrielles
créent-elles
suffisamment
d'activité économique
et d'emplois?*

attendre. Ce n'est plus le cas maintenant que la situation s'est complètement inversée et qu'il y a, au contraire, danger de pénurie. La politique tarifaire doit impérativement être remise en question sous chacun des trois angles mentionnés.

Réduire l'écart de prix avec les concurrents

Que faire? Le bas niveau des tarifs d'électricité amène les Québécois à surutiliser une ressource devenue rare et précieuse. Il est temps de réduire, sans l'annuler complètement, l'écart entre les tarifs du Québec et ceux de ses plus importants concurrents. Il faudrait pour cela augmenter les prix un peu plus vite pendant un certain temps. On pourrait, par exemple, augmenter le prix de l'électricité québécoise de 4 % par année pendant dix ans pour l'utilisateur moyen, soit 2 % par année de plus que l'inflation. Si, pendant ce temps, l'Ontario ne faisait qu'indexer son tarif moyen à l'inflation, le prix de l'électricité dans cette province, qui est aujourd'hui supérieur de 50 % au prix québécois, dépasserait encore le tarif du Québec de 25 % au bout de dix ans. L'écart de prix aurait diminué de moitié, mais le Québec conserverait tout de même un important avantage concurrentiel.

Tous les secteurs devraient être mis à contribution, mais naturellement la hausse devrait être modulée. Plus on paie déjà cher, moins la hausse devrait être importante. Elle devrait donc être minimale pour les petits utilisateurs commerciaux, modérée pour les utilisateurs résidentiels et maximale pour les grandes entreprises industrielles.

Du côté résidentiel, les expériences menées jusqu'ici démontrent que les campagnes médiatiques encourageant les économies d'énergie sont d'une efficacité limitée si elles ne sont pas accompagnées d'ajustements de tarifs. Du côté des grandes entreprises industrielles énergivores, surtout des alumineries, le gouvernement doit refuser d'engager de nouveaux blocs importants d'énergie à prix dérisoire comme il l'a fait depuis 20 ans. Il faudra également fixer les conditions auxquelles seront reconduits (ou non) les contrats de cette nature, qui viendront à échéance vers 2014. Tenter de concilier rareté de l'énergie, développement des régions, création d'emploi et subventions accordées sera alors une tâche fort délicate.

Ristourne équitable : imiter la Norvège et l'Alberta

Que faire pour que les revenus tirés de la production d'électricité soient ensuite équitablement partagés entre tous les citoyens du Québec? C'est le problème fondamental de la « ristourne équitable ». Il y aurait ici une certaine sagesse à imiter la Norvège et l'Alberta. Les citoyens de ces grandes régions productrices d'hydrocarbures paient le plein prix pour le litre d'essence et le mètre cube de gaz naturel, pas la moitié du prix. Mais en contrepartie, leurs gouvernements réinvestissent les milliards des redevances du pétrole et du gaz en réductions de dette et d'impôts pour tous les citoyens et dans des fonds patrimoniaux (comme le Heritage Fund albertain) en prévision des besoins futurs de la société. L'Alberta, justement, vient de finir de rembourser sa dette.

Il n'est pas suggéré ici de faire payer aux Québécois le « plein prix nord-américain » de l'électricité, mais de réduire l'écart avec ce plein prix, qui est présentement

considérable, et d'utiliser les revenus tirés de la ressource de manière plus efficace et plus équitable, à l'avantage de tous les Québécois plutôt que d'une minorité d'entre eux, et d'actionnaires non québécois de grandes entreprises industrielles.

Une première tranche de la hausse tarifaire devrait être laissée dans les coffres d'Hydro-Québec, pour que l'entreprise soit capable de financer adéquatement les nouveaux équipements devant assurer la sécurité énergétique du Québec une fois pour toutes. Une deuxième tranche des montants récoltés pourrait être utilisée pour détaxer l'investissement de toutes les entreprises du Québec et favoriser ainsi la création d'emploi dans tous les secteurs et sur tout le territoire plutôt que dans quelques grandes entreprises. L'électricité coûterait plus cher aux entreprises, mais celles qui investiraient dans l'avenir du Québec (et seulement elles) pourraient récupérer le montant en allègement fiscal. Une troisième tranche de la hausse tarifaire pourrait être consacrée au remboursement de la dette québécoise, ou encore à la constitution d'une caisse de sécurité pour préparer le Québec à affronter le vieillissement rapide de sa population dans les années à venir. Sans de telles mesures de prévoyance, les nouvelles générations du Québec vont littéralement crouler sous les impôts dans vingt ans.

Le monde a changé

Il n'y a pas si longtemps, l'électricité était surabondante au Québec. Dans de telles circonstances, le Québec a laissé aller sa ressource à vil prix. Mais au cours des dernières années, il a été pris de court par l'élan de la demande et n'a pas construit de nouvelles centrales assez vite pour assurer sa sécurité énergétique. Incroyable, mais vrai : le Québec a couru le risque de ne pas pouvoir produire assez d'électricité pour ses propres besoins intérieurs. Importer de l'électricité en grandes quantités pour combler l'écart entre les besoins et les ressources aurait par ailleurs été rempli de contraintes et d'incertitudes. À cause de ce renversement total de situation, la construction de la centrale du Suroît apparaissait nécessaire à l'aube de l'été 2004. Les pluies abondantes qui ont suivi ont libéré le Québec de l'obligation de construire cette centrale, mais n'ont pas résolu le problème fondamental de la gestion de la demande à moyen et long terme.

Le monde a changé. Le passage d'un monde de surabondance à un monde de rareté énergétique invite le Québec à remettre en question sa politique traditionnelle de bas prix de l'électricité. Le nouveau contexte illustre beaucoup plus clairement qu'autrefois combien cette politique est source de surconsommation, de discrimination et d'imprévoyance. Afin de corriger la situation, le Québec serait sage d'imiter les Norvégiens et les Albertains. Il s'agirait de réduire l'écart entre les prix de



l'électricité du Québec et ceux de ses principaux partenaires commerciaux et de se servir des revenus ainsi récoltés pour des fins qui avantageront tous les Québécois plutôt que les grands consommateurs d'électricité seulement. Le Québec pourrait ainsi financer plus adéquatement ses nouveaux équipements énergétiques, introduire un allègement fiscal non discriminatoire pour l'investissement et la création d'emploi dans tous les secteurs et sur tout le territoire, et rembourser progressivement sa dette afin de relever le défi démographique des années 2010 à 2025.

Notes

¹ RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC, Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît, Document numéro A-2004-01, Montréal, juin 2004.

² HYDRO-QUÉBEC, Plan stratégique 2004-2008, Montréal, octobre 2003 ; Idem, Rapport annuel 2003, Montréal, 2004.

³ RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC, Op. cit., tableaux A-11 et A-14. Note : un térawattheure est égal à un milliard de kilowattheures.

⁴ Idem, Graphique B-3.

⁵ Idem,

⁶ HYDRO-QUÉBEC, Rapport annuel 2003, Montréal, 2004. En 2003, Hydro-Québec a tiré 1,137 millions de dollars de ses ventes de 13,7 térawattheures sur les marchés à court terme hors Québec, ce qui donne un prix moyen de 8,3 cents le kilowattheure.

⁷ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, « Tableaux 1.2 et 1.3 », dans *L'énergie au Québec*, Édition 2003, Québec, 2004.

⁸ HYDRO-QUÉBEC, Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines, Montréal, 2004. Hydro-Québec. Rapport annuel 2003, Montréal, 2004. La moyenne pondérée des prix au 1^{er} mai 2003 était de 5,2 cents à Montréal et de 7,8 cents à Ottawa. Le produit des ventes d'électricité au Québec s'est établi à 8,578 millions de dollars en 2003. Si les tarifs avaient été plus élevés de 50 %, ce produit aurait atteint 12,867 millions de dollars, soit 4,289 millions de plus. Au lieu d'être 1,962 millions de dollars, le bénéfice d'Hydro-Québec aurait donc grimpé à 6,251 millions de dollars.

⁹ HYDRO-QUÉBEC, Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines, Montréal, 2004. Il s'agit des prix avant taxes en vigueur au 1^{er} mai 2003.

¹⁰ HYDRO-QUÉBEC, Rapport annuel 2003, Montréal, 2004. En 2003, le secteur industriel a consommé 72,6 des 167,1 térawattheures vendus au Québec. Pour Hydro-Québec, le produit des ventes industrielles a atteint 2,742 millions de dollars sur des ventes totales de 8,578 millions de dollars. Les utilisateurs autres qu'industriels ont donc acheté 94,5 térawattheures, qu'ils ont payés 5,836 millions de dollars. Le prix moyen a donc été de 3,8 cents le kilowattheure pour les utilisateurs industriels et de 6,2 cents pour les autres utilisateurs. Si le secteur industriel avait lui aussi payé 6,2 cents plutôt que 3,8 cents, la différence de 2,4 cents appliquée aux 72,6 térawattheures consommés aurait rapporté 1,7 milliard de dollars de plus à Hydro-Québec.

Le Québec et la Chine : David contre Goliath ?

Joëlle Noreau

Économiste, Mouvement Desjardins

L'Orient a toujours exercé une certaine fascination sur l'Occident. Avec l'essor économique que connaît la Chine depuis dix ans, cet envoûtement s'est mué en convoitise pour ceux qui y voient un marché d'exportation colossal et en épouvante pour ceux qui rivalisent avec elle sur les marchés mondiaux. Faut-il craindre la Chine ? Non, il faut davantage nourrir un sentiment d'urgence qui mène à l'action que de se laisser paralyser par le gigantisme du phénomène chinois. Indéniablement, l'Empire du Milieu est en voie de gagner le titre de leader manufacturier du monde, comme l'ont porté avant lui l'Angleterre, les États-Unis et le Japon. Certains prétendent qu'« on n'a pas tout vu » et que les lendemains qui déchantent s'en viennent. Par contre, d'autres font valoir que les Chinois n'ont pas tout vu non plus et que la vigueur de leur économie repose sur des assises plus ou moins solides. Quoi qu'il en soit, les entreprises québécoises ne peuvent ignorer la Chine et attendre qu'une éventuelle débandade financière ne les sauve de la disparition. À défaut de pouvoir rivaliser sur le terrain des bas coûts,

il faut travailler à de nouvelles solutions pour garder les gens d'ici au travail.

Un gigantisme qui effraie

En 2003, la Chine comptait environ 1,27 milliard d'habitants, soit près de 175 fois la population québécoise...

Statistiquement parlant, la Chine :

- compte pour 20,8 % de la population mondiale ;
- représente 12,6 % du PIB mondial ;
- se classe au troisième rang des pays importateurs au monde avec une part de 5,3 % ;
- se classe au quatrième rang des pays exportateurs au monde avec une part de 5,9 %.

Depuis l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondial du commerce (OMC) en 2001, les échanges commerciaux se sont considérablement multipliés. En 2003 elle a ravi au Mexique la deuxième place, après le Canada, au chapitre des pays d'origine des produits importés par les États-Unis. La Chine occupe également le troisième rang au

Canada et au Québec. Cette année-là, 6,2 % de la valeur totale des marchandises importées au Québec provenaient de la Chine, alors que ce pourcentage s'établissait à 5,4 % l'année précédente.

La meilleure défense est-elle l'attaque ?

Depuis quelques années plusieurs firmes ont produit des études qui chiffraient en millions les disparitions de postes aux États-Unis au profit de la Chine et de l'Inde. Dans les faits, un certain nombre de sociétés ont décidé d'impatrier une partie de leur production en Chine, causant ainsi le déplacement d'emplois en Amérique du Nord vers l'Asie. Toutefois, les pronostics funestes des grandes sociétés de consultation ne se sont pas complètement matérialisés. Le phénomène est réel mais n'atteint pas encore les sommets estimés. En parallèle, le déficit commercial américain avec la Chine s'est creusé davantage en 2003. Il a même atteint 124 milliards de dollars américains cette année-là alors qu'il atteignait environ 10 milliards de dollars américains au début de la décennie 1990. Au Canada, il s'est chiffré à 13,8 milliards de dollars canadiens en 2003.

Dans un tel contexte il n'est pas étonnant que les réflexes protectionnistes se soient aiguisés, notamment aux États-Unis. Une pluie de requêtes tombe sur le Département du commerce américain (DOC) pour qu'il impose des droits anti-dumping sur les produits chinois. La liste des produits « suspects » s'allonge et, à ce jour, les téléviseurs (plus de trois millions d'unités vendues annuellement) les textiles, l'acier, les meubles et le soya, pour ne nommer que ceux-là, sont

l'objet de dénonciations et souvent même de surtaxation. Par contre, si l'imposition de tarifs pénalise l'entrée ou l'achat de produits chinois à court terme, c'est une arme qui peut se retourner, à moyen terme, contre celui qui la brandit. Comme la Chine est membre de l'OMC, elle peut porter plainte contre les États-Unis pour pratiques déloyales. Les luttes commerciales sont longues mais peuvent s'avérer payantes pour le pays pénalisé. La stratégie qui consiste à fermer les frontières, dans le contexte actuel d'ouverture des marchés, n'a pas d'avenir.

La Chine est-elle invincible ?

Derrière cette image de rouleau compresseur qui poursuit inéluctablement sa marche vers la conquête du monde, se cachent des défis colossaux. La gestion d'un développement économique et démographique rapide, tel que le connaît la Chine actuellement, met en péril la stabilité sociale. Cet équilibre est pourtant nécessaire à une croissance ordonnée et continue de l'économie. Les investisseurs sont intéressés à y injecter des capitaux dans la mesure où la sécurité financière est apparente et que la paix sociale est garantie. Cependant, personne n'est en mesure d'offrir de certitudes.

Au chapitre de l'économie, la croissance fulgurante fait craindre une surchauffe. Par ailleurs, la frénésie des investissements pousse de nombreux observateurs à se questionner sur la solidité du système financier. La course

Quoi qu'il en soit, les entreprises québécoises ne peuvent ignorer la Chine et attendre qu'une éventuelle débâcle financière ne les sauve de la disparition.

aux profits et la prolifération de petites banques, souvent sous-capitalisées, changeront peut-être le miracle en mirage.

On craint par ailleurs que les mesures entreprises par Pékin depuis mars 2004 pour maintenir son taux d'inflation aux environs de 3 % n'apportent pas le résultat souhaité. Ralentir une économie qui roule à fond de train a toujours été difficile et l'histoire économique compte plus d'insuccès à ce chapitre que de succès. Un ralentissement trop brusque bousculerait l'économie des partenaires régionaux, notamment la Corée du Sud et le Japon, mais il aurait également des répercussions sur les économies occidentales qui s'approvisionnent de plus en plus en composantes diverses en Chine.

Au chapitre du marché du travail, le pays compte plus de 160 millions de sans-emplois, ce qui représente plus de vingt fois la population québécoise ! Parmi eux, environ 150 millions sont des travailleurs agricoles en surplus dans les zones rurales. L'inégalité est croissante entre les campagnes et les villes industrialisées auxquelles on accède grâce à un visa de résidence émis par les autorités. Dans l'espoir de trouver du travail, certains outrepassent les formalités administratives. Devenant par le fait même des illégaux, ils n'ont aucun pouvoir de négociation et amènent à la baisse les conditions de travail. Par ailleurs, beaucoup de Chinois

sont des ex-travailleurs mis au chômage à la suite de la fermeture de nombreuses entreprises d'État non performantes, ce qui ajoute au nombre des insatisfaits.

Par ailleurs, la Chine fait face à des problèmes de

corruption, de salaires non payés et de conditions de travail déplorables qui font l'objet de milliers de manifestations chaque année. Les disparités régionales et le développement à deux vitesses entre le Nord-Est du pays, qui n'en finit plus de s'appauvrir, et la côte Est (Pékin, Shanghai et Canton) créent une insatisfaction qui menace l'équilibre social, condition essentielle au développement de la Chine.

La véritable menace : la monnaie

La Chine compte plus d'un atout dans son jeu, sa monnaie n'étant pas le moindre. Depuis 1994, le yuan (aussi appelé renminbi : monnaie du peuple) est à parité fixe avec le dollar américain. Le taux de change est de 8,27 yuans pour un dollar américain, avec une minuscule bande de fluctuation qui est plus symbolique que réelle (entre 8,27 et 8,28). Comme le dollar américain a chuté depuis deux ans, les produits chinois sont devenus de moins en moins chers. Dans une logique commerciale nord-américaine où « le prix le plus bas fait loi », les produits chinois ont peu à peu envahi les tablettes des commerces et relégué au second rang (parfois même mis à la porte) les producteurs locaux. Avec une monnaie qui se dévalue, il n'est donc pas étonnant de voir progresser les importations chinoises en Amérique du Nord et ailleurs sur la planète.

Toutefois, les pressions s'accroissent pour que les autorités chinoises réévaluent leur monnaie. Les partisans d'une révision à la hausse évoquent le surplus commercial imposant de la Chine avec les États-Unis et l'Europe et les importants investissements directs étrangers dans ce pays comme preuves que la

*La Chine compte
plus d'un atout dans
son jeu, sa monnaie
n'étant pas le
moindre.*

monnaie est sous-évaluée. Par ailleurs, les bas prix des manufacturiers chinois contribuent à entretenir le spectre de la déflation en Amérique du Nord et en Europe. D'un autre côté, les lobbys (des fabricants américains notamment) se font entendre de plus en plus pour dénoncer la concurrence « déloyale » attribuable à un yuan sous-évalué. Dans l'immédiat, les autorités chinoises ne changeront pas le régime monétaire, mais elles pourraient éventuellement consentir à un assouplissement en élargissant la bande de fluctuation de leur monnaie. Afin d'éviter d'adopter un régime de taux de change flexible, on a plutôt privilégié l'assouplissement de certaines restrictions sur les sorties de capitaux.

Le bassin de main-d'œuvre

La Chine dispose d'un bassin de main-d'œuvre considérable. À cela s'ajoutent des salaires dérisoires en regard des standards nord-américains et européens.

Par ailleurs, les conditions de travail sont particulièrement difficiles pour bon nombre de travailleurs. La majorité d'entre eux n'ont pas de semaines de vacances et encore moins de congés de maladie. Un employé qui doit s'absenter a le devoir de trouver un remplaçant pour ne pas ralentir la cadence de production de l'usine. Le rythme de travail dans le secteur manufacturier est de 12 heures par jour, six jours par semaine. Bref, ces conditions de travail peuvent susciter la grogne, mais la présence des « illégaux », qui constitue une main-d'œuvre « de substitution » docile, réduit le pouvoir de négociation des travailleurs.

Le passeport de l'OMC

Enfin, la Chine dispose désormais d'un

passeport commercial pour ses produits depuis son adhésion à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en décembre 2001.

En tant que membre de l'Organisation, le pays doit se conformer aux règles, et cela n'est pas chose faite. Les mesures de représailles peuvent pleuvoir, comme on l'a vu par le passé. L'organe de règlement des différends peut accorder à des États reconnus comme victimes de pratiques commerciales douteuses, la permission de surtaxer certains produits du pays pris en faute. Par ailleurs, la Chine n'a pas harmonisé toutes ses pratiques commerciales : ces dernières varient d'une zone à l'autre. Les plaintes pourraient s'accumuler dans les années à venir.

On ne peut nier que l'avancée commerciale de la Chine est fulgurante. Toutefois, le passé n'est pas garant de l'avenir, même si le pays a le vent en poupe. Il est vrai que les échéances des Jeux olympiques de 2008 et de l'Exposition universelle de 2010 lui donnent une forte impulsion. Mais au jeu des prix les plus bas, les Chinois pourraient se faire couper l'herbe sous le pied par les nations de l'Asie du Sud-Est.

Un goulot d'étranglement important : le transport

Actuellement, les infrastructures de transport ne suffisent pas à la demande. Les systèmes routier et ferroviaire sont congestionnés. À titre d'exemple, 40 % du transport ferroviaire est dédié au charbon, destiné à alimenter les centrales thermiques qui produisent une bonne partie de l'électricité en Chine. La congestion des transports est telle que le charbon n'arrive pas à temps, provoquant ainsi des

*Devant l'essor
des importations
chinoises au Québec
et partout sur le
continent nord-
américain, il y a lieu
de s'interroger sur
l'avenir de nos
entreprises.*

pannes d'électricité. À leur tour, les interruptions de courant génèrent des retards dans la production manufacturière. Ces délais de production et de livraison amènent des coûts supplémentaires.

**La présence chinoise
s'affirme au Québec**

En dépit de ces embûches, le nombre de produits portant le label « made in China » s'accroît tout de même dans

les commerces québécois. À la lumière des chiffres qui suivent, on n'ose pas penser ce qu'il en serait si l'économie chinoise disposait de toutes les infrastructures dont elle a besoin. Il est indéniable que les échanges commerciaux entre le Québec et la Chine ont progressé de façon considérable depuis une quinzaine d'années. La Chine est notre troisième partenaire commercial en matières d'importations internationales, immédiatement après les États-Unis et le Royaume-Uni. Au chapitre des exportations, elle se classe huitième en 2004 comme destination des produits québécois. En 2003, les exportations québécoises ont diminué pour la première fois depuis 1999 en raison d'une chute dramatique des exportations d'avions entiers avec moteurs. Les exportations vers la Chine ont diminué d'environ 23 % alors que les importations ont crû de 14 %. Ce faisant, le ratio de la valeur des importations chinoises sur les exportations destinées à la Chine, a bondi pour s'établir à 7,2 alors qu'il s'établissait à 4,9 en 2002. Après cinq mois en 2004, le ratio était aux environs de 8 %.

Le secteur manufacturier québécois

Devant l'essor des importations chinoises au Québec et partout sur le continent nord-américain, il y a lieu de s'interroger sur l'avenir de nos entreprises. Avec un dollar canadien qui s'est apprécié et dont les perspectives sont davantage à la hausse qu'à la baisse, le tapis est-il en train de nous glisser sous les pieds ? La concurrence chinoise n'est pas un phénomène nouveau : elle suscite encore plus d'inquiétude lorsque le dollar canadien progresse. Les secteurs industriels les plus touchés sont sur leurs gardes depuis un bon moment : un nombre croissant d'industriels confient déjà une partie de leurs opérations à des sous-traitants chinois pour abaisser leurs coûts de production... Le cas de l'industrie du meuble est éloquent et servira en quelque sorte de jalon pour la réflexion. Il permettra également de prendre conscience que les difficultés rencontrées par le secteur manufacturier québécois ne sont pas attribuables qu'à la Chine. Le secteur manufacturier québécois ne peut demeurer coi.

L'industrie du meuble

Le secteur du meuble est un exemple éloquent car il est particulièrement touché par la concurrence chinoise. Avec la prolifération des Wal-Mart et autres magasins à grande surface (par ex. : Home Depot, Club Price, Sears Décor), on privilégie le volume plutôt que la diversité. L'émergence de chaînes spécialisées (par ex. : Bureau en Gros, The Brick) accentue ce phénomène, qui favorise davantage les producteurs chinois capables de produire une quantité phénoménale d'un seul modèle de meuble à faible coût.

Les entreprises québécoises sont généralement de petite taille ou de taille moyenne. L'affiliation à un ou deux détaillants qui exige(ent) l'exclusivité leur enlève toute marge de manœuvre et les confine à un type de production standardisée. De plus, le fait de limiter sa production à un seul commerce accroît la dépendance du manufacturier face à ce dernier. En cas de coup dur, l'effet domino les emporte tous.

Par ailleurs, le marché du meuble québécois a connu un essor considérable depuis l'entrée en vigueur du traité de libre-échange avec les États-Unis. Les exportations ont crû à un rythme fulgurant. Alors qu'on aurait pu s'attendre à une réduction importante de la cadence des livraisons manufacturières de meubles depuis le ralentissement américain de 2000-2001, cela n'a pas été le cas. Le dynamisme du marché de l'habitation est venu « sauver les meubles » : le marché de la revente est trépidant au Canada et au Québec, et le nombre des mises en chantier frôle les records de la fin des années 1980, ce qui soutient l'achat de meubles et d'appareils électroménagers. Toutefois, il faut s'attendre à une baisse de cadence chez les manufacturiers québécois dans les prochaines années, attribuable à la fois à un rythme de revente et de mises en chantier plus modéré et à une concurrence chinoise, mexicaine et polonaise accrue.

Quelles sont les solutions possibles? D'abord, les producteurs québécois peuvent offrir à la fois la diversité et la flexibilité, ce qui leur permet de produire sur mesure et dans des délais très courts. Ils doivent mettre l'accent sur une stratégie qui met en valeur la diversité de leurs produits par rapport à la

production en série. Cela veut dire mettre en évidence la réputation de qualité et « d'exclusivité » qui leur a fait pénétrer le marché américain jusqu'ici. De plus, certains producteurs de meubles (par ex. : Dorel) ont déjà accordé une partie de leur production à des usines chinoises afin de pouvoir se concentrer sur les produits qui ont une plus forte valeur ajoutée dans les usines du Québec et du Canada.

Le parcours de l'industrie du meuble ressemble à celui d'autres secteurs manufacturiers québécois. Cependant, les solutions ne peuvent être toutes calquées. Dans le secteur du textile et celui du vêtement, la concurrence est bien présente. On sait pertinemment que le déferlement des produits de Chine, d'autres pays asiatiques ou encore d'Amérique latine est prévisible en 2005 lorsque les contingents à l'importation seront éliminés. Il serait illusoire de croire que l'industrie québécoise ne perdra pas d'emplois. Cependant, le Québec dispose d'atouts que n'ont pas nécessairement les producteurs des pays émergents ; il s'agit de la flexibilité (délai de réponse, sur-mesure, distance), de l'exclusivité (petits lots), de la proximité avec le marché américain et, bien sûr, de la recherche qui permet de créer une différence. À cet effet, plusieurs usines québécoises se spécialisent : Filag et Pyrotech produisent des textiles résistant à de hautes températures ; Stedfast se spécialise dans le domaine médical. La firme Nexia Technologies, qui a mis au point un produit à base de protéines recombinantes de soie d'araignée, a choisi une voie très audacieuse qui lui rapporte. Mais tout le monde n'a pas de programme de recherche aussi sophistiqué.

Les producteurs de matériel électronique, eux, font face à un redoutable concurrent. Il est difficile de différencier les sous-composantes d'un ordinateur. Bien souvent, l'acquéreur ne se soucie pas de la provenance des pièces : il recherche une aubaine. Le type de production créée ici risque de changer au cours des prochaines années. Le même phénomène s'applique à l'industrie du plastique. Quand on sait que 70 % des briquets jetables sont fabriqués en Chine, il vaut mieux diriger la production vers des produits plus complexes. Là encore, le sur-mesure, la rapidité d'exécution et la proximité sont des atouts sur lesquels l'industrie québécoise peut tabler.

Il en est de même des articles de sport : les usines de bicyclettes Procycle et Victoria au Québec l'ont appris douloureusement, même avec des mesures antidumping reconduites jusqu'en 2007. Il ne reste de la place que dans les produits haut de gamme.

D'autres secteurs sont ébranlés par la concurrence chinoise ; il s'agit des produits chimiques, des pièces automobiles, des produits électriques.

Goliath gagnera-t-il cette fois-ci ?

La position du Québec face à une telle puissance économique a des allures d'affrontement à la David contre Goliath. Il est vrai que la vitesse de progression de la Chine a de quoi effrayer, mais elle n'est pas sans risques. En effet, au cours des décennies 1960, 1970 et 1980, tous les espoirs étaient tournés vers le Japon, mais les multiples problèmes

structurels de cette économie l'ont maintenu dans l'immobilisme de 1990 à 2002. L'essor que connaît actuellement le Japon est partiellement attribuable à celui de la Chine. Si la Chine tombe, comment se relèvera-t-elle ?

Par ailleurs, le commerce ne peut être unidirectionnel : si la Chine n'accélère pas les changements à ses règles commerciales et ne favorise pas l'entrée des produits étrangers chez elle, elle sera mise au banc des accusés à l'OMC. Pour ce faire, elle devra abaisser les barrières tarifaires et diminuer les rabais de taxes pour les sociétés exportatrices, à défaut de quoi elle pourrait subir un effet de ressac infligé par les nations qui importent ses produits.

La concurrence sur les prix : une bataille perdue d'avance

Y a-t-il des solutions pour les entreprises nord-américaines ? Oui. Il faut d'abord connaître les concurrents de son propre secteur d'activité et éviter l'affrontement sur les mêmes produits. Par ailleurs, limiter la vigie concurrentielle à la Chine est un piège, parce que cette dernière perd des emplois au profit d'autres pays en émergence. Le Conference Board estime que de 1995 à 2002, la Chine a perdu environ 15 millions d'emplois manufacturiers (textile, acier, machinerie, produits minéraux non-métalliques, etc.) au profit de pays en émergence...

Des changements de production modifient souvent l'organisation du travail et amènent une plus grande automatisation. Par ailleurs, pour se différencier et aller vers des produits plus complexes ou de haute technologie, il faut investir dans la recherche et la formation de la main-d'œuvre. De plus, les

*Il faut d'abord
connaître les
concurrents de son
propre secteur
d'activité et éviter
l'affrontement sur
les mêmes produits.*

délais de livraison, le service après-vente et la personnalisation des commandes peuvent faire toute la différence. Il y a longtemps que nous savons qu'il faut investir pour augmenter la productivité et mettre en évidence les qualités des produits québé-

cois ; l'arrivée de la Chine comme concurrent redoutable est un argument de plus pour agir promptement. Le secteur manufacturier est-il en voie de disparition ? Non, mais il est menacé au Québec comme au Canada et aux États-Unis.

Références

- CENTRE DES TECHNOLOGIES TEXTILES. *La Revue canadienne du textile*, mars-avril 2003.
- CONFERENCE BOARD OF CANADA. « China's Experience with Productivity and Jobs : Benefits and Costs of Change », dans *Report R-1352*, juillet 2004.
- FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI). *World Economic Outlook*, avril 2004.
- GROUPE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT STRATÉGIQUE - UQAM. *Portrait économique de l'industrie de la fabrication du meuble au Québec*, 2002.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDUSTRIE DE LA MODE ET DE L'HABILLEMENT (CRDÎM). octobre 2002.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. « Valeur des exportations internationales, selon les principaux pays de destination et les principaux produits de destination et les principaux produits exportés », mars 2004 [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca
- MINISTÈRE DU COMMERCE INTERNATIONAL DU CANADA. *Le point sur le commerce en 2004*, mars 2004.
- ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC). *International Trade Statistics 2003*, novembre 2003.
- STATISTIQUE CANADA. « Le commerce du Canada avec la Chine », *L'Observateur économique canadien*, juin 2004.

Espoirs de relance et défis économiques

Hélène Bégin et Mathieu D'Anjou

Économistes, Fédération des Caisses Desjardins

Le début du XXI^e siècle est, jusqu'à maintenant, assez cahoteux pour l'économie du Québec; les périodes de ralentissement et de reprise se succèdent, empêchant l'économie d'afficher une tendance claire. Bien que les lacunes structurelles de l'économie québécoise peuvent être montrées du doigt, elles ne sont pas les premières responsables des récents soubresauts de la croissance du PIB réel.

En fait, le Québec a plutôt démontré, sur le plan économique, une bonne résistance aux événements qui ont affecté l'économie nord-américaine depuis le début du millénaire. La province est d'abord parvenue à éviter la récession qui a frappé les États-Unis en 2001. La progression du PIB réel s'est élevée à 1,7 % au Québec cette année là, un rythme de croissance semblable à celui du Canada, mais bien au-dessus du maigre 0,5 % obtenu aux États-Unis. Par la suite, l'année 2002 s'est inscrite sous le signe de la relance. Le redressement économique a été remarquable à mains égards pour le Québec. La province s'est distinguée par un marché du travail florissant, une envolée du marché de l'habitation et une poussée des dépenses gouvernementales en infra-

structures. Le Québec a alors pris les devants sur ses deux principaux partenaires commerciaux en affichant une croissance économique de 4,2 % en 2002.

La lune de miel n'a pas duré. Le contexte géopolitique instable lié au conflit irakien s'est rapidement répercuté sur les marchés financiers puis sur l'économie américaine qui a tardé à prendre son envol. De plus, l'année 2003 s'est caractérisée par une forte appréciation du dollar canadien. Le huard a connu la progression la plus rapide de son histoire, partant d'un niveau inférieur à 64 cents américains en début d'année pour atteindre les 77 cents à la fin 2003. Les industries exportatrices du Québec ont été frappées de plein fouet, prolongeant du même coup la récession manufacturière amorcée en 2001. Fort heureusement, l'économie intérieure est demeurée robuste en 2003 et a permis à l'économie québécoise d'afficher une croissance de 1,9 % du PIB réel. Celui-ci s'est par conséquent établi à près de 235 milliards de dollars (en dollars constants de 1997).

Si, à première vue, la faible performance économique du Québec en 2003

s'apparente à un accident de parcours, elle met néanmoins en relief sa vulnérabilité au contexte économique international. Le Québec, à titre de société ouverte sur le monde, doit composer avec l'étroitesse de son économie domestique. Cette dépendance à l'égard des marchés extérieurs pour assurer sa prospérité rend le Québec vulnérable aux fluctuations de l'économie mondiale, notamment de l'économie américaine. Dans ce contexte, il est impératif de bien cerner les problèmes structurels qui minent la compétitivité de notre économie afin d'en amoindrir les conséquences au cours des prochaines années.

2003 : une année parsemée d'embûches

L'année 2003 a été particulièrement éprouvante pour l'économie du Québec. Alors que la province venait tout juste de reprendre son envol après le ralentissement économique de 2001, une série d'événements est venue retarder l'amorce d'un nouveau cycle de croissance.

D'une part, plusieurs événements imprévus ont perturbé l'économie canadienne. Citons par exemple l'épidémie de pneumonie atypique à Toronto, les feux de forêts dans l'Ouest, l'embargo sur le bœuf canadien, le différend commercial sur le bois-d'œuvre et la panne d'électricité en Ontario. Le Canada, qui avait déjà du mal à encaisser l'envolée du huard et le redressement tardif de l'économie américaine, n'a pas tardé à ralentir la cadence. Cela a forcé les autorités monétaires à changer de cap dès l'été 2003 en amorçant une diminution des taux d'intérêt directeurs. Les cinq

baisses successives de 25 points de base se sont échelonnées jusqu'en avril 2004, amenant le taux d'escompte à 2,25 %, un plancher des quarante dernières années.

Comme le tiers des expéditions est destiné aux autres provinces, les difficultés économiques du pays ont fait écho jusqu'ici. Au même moment, la chute des exportations en sol américain (où sont destinées plus de 80 % de nos exportations internationales) s'est poursuivie, rendant la vie dure aux manufacturiers de la province. Tout le secteur industriel a été ébranlé par les déboires du commerce extérieur. Les profits des entreprises ont chuté, l'investissement a fléchi et des mises à pied ont dû être effectuées dans plusieurs secteurs. En somme, 2003 est une année à oublier pour les entreprises. Celles-ci ont dû à la fois encaisser les contrecoups des difficultés de l'économie canadienne, composer avec le redressement tardif de l'économie américaine ainsi qu'avec la montée du huard qui a rendu nos produits moins compétitifs.

Ce sont les dépenses des ménages consacrées à la consommation de biens et services et à l'habitation qui ont permis à l'économie québécoise de maintenir la tête hors de l'eau en 2003. Ceux-ci resteront actifs en 2004 et en 2005 mais les entreprises, par leurs investissements, seront appelées à fournir un apport plus substantiel à la croissance de l'économie.

Les consommateurs gardent le fort

Les dépenses en biens et services des ménages accaparent près de 60 % de l'économie québécoise. Heureusement, ceux-ci ont été fort actifs en 2003, ce qui

a soutenu la croissance du PIB réel. Les consommateurs ont accru leurs dépenses de 3,3 % pour une seconde année consécutive, agissant comme rempart face aux difficultés du secteur industriel. Or, la question se pose : quels éléments prédisposent les ménages à soutenir l'économie ?

D'abord, un incontournable, le bas niveau des taux d'intérêt. Cela a fortement moussé la construction résidentielle ainsi que l'achat de biens durables, tels que les meubles, les appareils électriques et électroniques ainsi que les automobiles. Il s'est d'ailleurs vendu 420 000 véhicules neufs au Québec en 2003, frôlant le niveau record atteint l'année précédente. Les offres de financement alléchantes ont sans contredit joué un rôle de premier plan dans l'embellie des dépenses de consommation.

Évidemment, l'accessibilité au crédit remet sur la table toute la problématique de l'endettement des ménages. Bien que l'ascension du taux d'endettement et la chute du taux d'épargne survenus au cours des dix dernières années font régulièrement la manchette de l'actualité économique, l'analyse plus complète de la situation financière des ménages apporte un certain réconfort. Le ratio des dettes en regard du revenu paraît effectivement élevé (87 % du revenu après impôt), mais il est trompeur puisqu'il ne tient pas compte de la valeur des actifs détenus par les particuliers. En fait, à peine 20 % de leur patrimoine financier et non financier est grevé de dettes. De plus, le poids des paiements d'intérêt est actuellement très faible, notamment en raison du faible niveau des taux hypothécaires, ce qui allège le fardeau des emprunts.

Les consommateurs sont donc en mesure de faire face à une remontée des taux d'intérêt, à moins, bien sûr, d'un revirement majeur du contexte économique qui ferait monter en flèche le coût du crédit.

Le portrait complet de la situation financière des ménages, beaucoup moins alarmant que l'on imagine, explique la forte confiance des consommateurs québécois. En effet, selon l'enquête effectuée par le Conference Board du Canada, l'optimisme des ménages en 2003 et au début de 2004 approchait le sommet historique de 2002. Le lien entre la confiance et la vigueur des dépenses de consommation est limpide. Il s'agit donc d'un baromètre fort utile pour cerner l'état d'esprit des consommateurs et son incidence sur l'activité économique.

Le marché du travail : un manque de vigueur passager

L'évolution du marché du travail, qui détermine la progression des revenus des ménages, influence aussi les dépenses de consommation. Rappelons que l'année 2002 avait été remarquable sur le plan de la création d'emplois. Le Québec s'était enrichi de près de 120 000 travailleurs, et le taux de chômage avait fléchi à 8,6 %, un des plus bas niveaux depuis le milieu des années 1970.

Cet exploit n'a pu être répété en 2003. L'évolution du marché du travail a été à l'image de l'économie, qui a traversé une période de ralentissement. L'emploi a évolué en dents de scie au fil de l'année, traduisant bien les hésitations du secteur industriel. Le bilan annuel s'est tout de même avéré positif au chapitre de la création d'emplois.

Environ 57 000 postes se sont ajoutés, soit la moitié des gains obtenus l'année précédente. L'année 2003 s'est caractérisée par de lourdes pertes d'emplois dans le secteur manufacturier en raison de l'affaiblissement du commerce extérieur. Le secteur des services a toutefois bien fait en embauchant près de 70 000 personnes additionnelles. Il faut dire que plusieurs branches d'activité reliées aux services dépendent principalement de l'économie interne, qui est restée vigoureuse en 2003. Par exemple, la main-d'œuvre des commerçants s'est accrue de 10 000 personnes, en parallèle avec la progression des ventes au détail. L'effervescence du secteur de la construction s'est également répercutée sur l'emploi avec l'ajout de 12 000 postes.

La mollesse du marché du travail en 2003 s'est traduite par une hausse du taux de chômage. En effet, la création d'emplois moins soutenue n'a pas été suffisante pour combler les besoins des chercheurs d'emplois venus gonfler les rangs de la population active. Le taux de chômage a par conséquent grimpé à 9,1 %, une hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Ce manque de dynamisme du marché du travail n'a pas été trop pénalisant puisque les gains d'emplois exceptionnels de 2002 ont continué de produire des effets positifs sur le moral des ménages ainsi que sur les dépenses de consommation tout au long de 2003.

Avec la relance économique qui prend de l'ampleur, la création d'emplois devrait retrouver un rythme plus soutenu. Celle-ci se manifeste toujours avec un certain décalage par rapport à la croissance de l'économie. Les employeurs préfèrent avoir la certitude que

la conjoncture s'améliore avant de réembaucher. Les choses devraient donc se replacer après un premier semestre 2004 un peu décevant pour les chercheurs d'emplois. Le secteur manufacturier, qui reprend graduellement son envol avec le redressement du commerce extérieur, s'ajustera en recrutant de la main-d'œuvre. Cela permettra une création d'emplois plus soutenue en deuxième moitié de 2004 ainsi qu'en 2005.

Le secteur résidentiel : un atout de taille

Le marché de l'habitation est, depuis 2002, un véritable fer de lance pour l'économie du Québec. Après avoir piétiné presque tout au long des années 1990, le secteur résidentiel connaît sa meilleure période depuis la fin des années 1980. La présente phase d'expansion se caractérise par un véritable boom de la construction neuve, accompagné d'un marché de la revente en pleine ébullition et d'une poussée des dépenses en rénovation. Bref, toutes les composantes du marché de l'habitation participent à l'effervescence actuelle. Compte tenu des retombées importantes de ce secteur sur l'ensemble de l'économie, les effets positifs sont nettement perceptibles sur la croissance du PIB réel. Le marché de l'habitation, qui a été l'un des piliers de l'économie québécoise au cours des dernières années, pourrait graduellement perdre de la vigueur sans toutefois s'effondrer comme ce fut le cas à l'aube des années 1990. Voyons pourquoi.

L'essor du secteur résidentiel a pris fin brutalement au début des années 1990 alors que la montée des taux d'intérêt a entraîné une profonde récession

au Canada et au Québec. Le taux d'intérêt pour une hypothèque d'un terme de cinq ans a même avoisiné 14 % au printemps 1990. La construction neuve s'est alors effondrée et le taux d'occupation des logements locatifs a grimpé en flèche, atteignant un sommet de 7,5 % en 1992. Bref, l'offre de logements est devenue largement excédentaire de sorte que les surplus ont mis près de dix ans à se résorber.

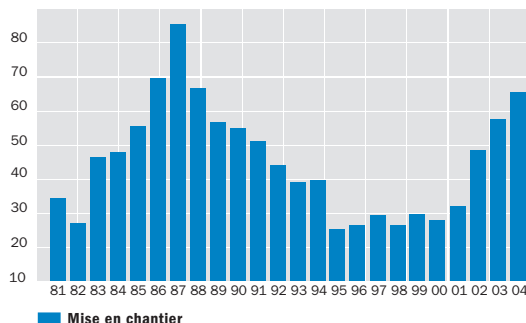
Cette fois-ci, les facteurs fondamentaux qui dictent la conduite du marché résidentiel sont nettement plus positifs et écartent la possibilité d'un tel dénouement. D'abord, le Québec est aux prises avec une sérieuse pénurie de logements. Le taux d'inoccupation des logements locatifs, qui se situait à 1,3 % en 2003, est nettement sous le niveau d'équilibre évalué à 3 %. Le marché est particulièrement en déficit d'appartements de moyen et de bas de gamme, des segments moins attrayants pour les promoteurs qui préfèrent se tourner vers d'autres types de construction plus rentables.

En second lieu, l'environnement économique se distingue par la faiblesse des taux d'intérêt hypothécaires qui, malgré la remontée pressentie, resteront faibles d'un point de vue historique. En mars 2004, un taux officiel de 5,7 % était exigé pour un prêt d'une échéance de cinq ans. Il s'agit du plus bas niveau enregistré au cours des 30 dernières années. Ainsi, le relèvement du coût d'emprunt viendra graduellement tempérer l'élan du marché de l'habitation sans le mettre en état de choc. Même si le taux d'intérêt pour un terme de cinq ans atteignait 8 %, le coût du crédit resterait relativement abordable.

Finalement, contrairement à la fin des années 80, le marché de l'habitation n'est pas encore considéré comme spéculatif. Bien que le marché résidentiel soit frénétique dans certains quartiers, le constat de bulle immobilière généralisée n'est pas de mise puisqu'il n'y a pas de surplus de logements, contrairement à la fin des années 1980. Voilà qui diffère de cette période lorsque l'effervescence s'est terminée par un réveil brutal.

Du côté de la construction neuve, la situation actuelle diverge du boom de 1987 où les mises en chantier ont culminé avec 74 179 unités. La construction spéculative battait alors son plein dans le logement locatif, ce qui n'a pas tardé à inonder le marché. Cette fois-ci, la construction neuve connaît un essor plus sain. Les mises en chantier ont atteint 50 289 unités en 2003, ce qui tranche avec la moyenne de 31 000 unités des années 1990. La majorité de ces nouveaux logements trouvent rapidement preneur, ce qui permettra d'étirer les beaux jours pour

GRAPHIQUE 1 Québec : construction résidentielle, la plus forte activité depuis 1998



Source : SCHL, Mouvement Desjardins; Prévisions 2004.

la construction résidentielle. Les mises en chantier devraient se situer entre 55 000 et 60 000 unités en 2004 avant de traiter quelque peu l'année suivante.

Ce sont les régions métropolitaines de Montréal, Québec et Sherbrooke qui ont connu l'essor le plus marqué des mises en chantier en 2003 avec des hausses respectives de 18 %, 31 %, et 25 %. Mais cette poussée de la construction résidentielle n'est pas uniquement l'apanage des grands centres puisque les municipalités de moins de 10 000 habitants ont vu croître de 17 % le nombre de nouveaux logements.

Le marché de la revente est lui aussi en pleine ébullition. Le nombre de transactions fracasse sans cesse de nouveaux records depuis quelques années et les prix ont considérablement grimpé. Pour une troisième année consécutive, le prix moyen des résidences vendues bondira de plus de 10 % en 2004. À l'échelle provinciale, le coût avoisinait déjà 175 000 dollars cet été, une ascension de près de 60 000 dollars depuis 2001. Ce retour à des augmentations de prix aussi rapides qu'à la fin des années 1980 ravive le spectre d'une bulle spéculative. Or, après la stagnation des prix dans la première moitié des années 1990, il y avait un certain rattrapage à faire. Pour ce qui est des transactions spéculatives, effectuées dans le but de revendre avec profit dans un court laps de temps, elles ne sont pas suffisamment nombreuses et étendues géographiquement pour généraliser le phénomène. À court terme, la montée des taux d'intérêt devrait contribuer à ralentir l'activité progressivement, ce qui permettra de contenir la flambée des prix.

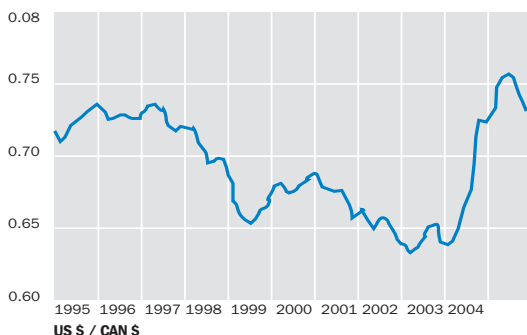
En somme, les fondements du secteur résidentiel sont actuellement

solides, ce qui écarte la possibilité d'un affaissement brutal à brève échéance. À plus long terme, le choc démographique représentera le principal défi pour le marché de l'habitation, car il amènera des bouleversements profonds.

Entreprises : place au redressement

Alors que la consommation et l'habitation ont fait flèche de tout bois en 2003, le ralentissement économique est venu des entreprises. L'année n'a cependant pas été mauvaise pour toutes les industries du Québec. Le secteur des services, qui compte pour les deux tiers de l'économie québécoise, a connu une année tout à fait convenable avec une croissance réelle de 2,6 %. La situation a cependant été toute autre pour les entreprises manufacturières. Le PIB réel du secteur de la fabrication, un peu plus de 20 % de l'économie québécoise, a chuté de 2,1 %. Les difficultés de ce secteur ont entraîné un recul de 3,1 %

GRAPHIQUE 2 La remontée brutale du dollar canadien demandera de nombreux ajustements



Source : Statistique Canada.

des exportations, ce qui a fortement réduit la croissance économique en 2003. Il faut dire que les deux tiers des livraisons manufacturières québécoises sont expédiées hors des frontières de la province.

Plusieurs facteurs expliquent les difficultés vécues par les manufacturiers québécois en 2003. En premier lieu, il faut savoir que ce secteur amorçait l'année du mauvais pied. Le ralentissement économique mondial depuis l'année 2001 a fortement affaibli la demande de produits manufacturiers. À l'exception d'une amélioration passagère en début de 2002, l'activité de l'industrie manufacturière québécoise a ainsi diminué du début de 2001 jusqu'à l'automne 2003. Les exportations du Québec ont suivi une tendance similaire.

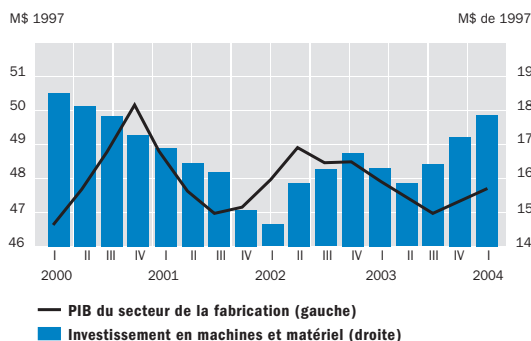
De plus, certains secteurs très importants de l'économie québécoise font face à une conjoncture particulièrement difficile depuis quelque temps. L'industrie aéronautique vit dans la tourmente depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Les perspectives de ce secteur semblent cependant s'éclaircir. Le spectaculaire essor du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) a brusquement freiné après l'éclatement de la bulle boursière. Les exportations de matériel de télécommunication, qui s'étaient hissées au premier rang des exportations internationales québécoises en 2000, ont fondu de près de 70 % depuis. La concurrence grandissante des pays émergents affecte presque toutes nos entreprises manufacturières, mais l'effet est particulièrement douloureux dans le domaine des textiles et des vêtements. Le déclin de ce secteur, qui compte toujours plus de 70 000 employés au Québec, s'est poursuivi en 2003 alors que les tarifs et quotas ont été éliminés sur les importations en provenance des 48 pays les plus pauvres de la planète. Une nouvelle diminution des barrières commerciales en janvier 2005, pour se conformer aux règles de l'OMC, maintiendra la pression sur l'industrie du textile.

À ce climat déjà morose se sont ajoutés les nombreux chocs négatifs qui ont frappé l'économie canadienne en 2003 et la remontée brutale du huard. Face à l'appréciation de 20 % du dollar canadien, les exportateurs québécois n'ont eu d'autres choix que d'augmenter leur prix (en devise étrangère) ou d'encaisser une diminution importante de leur marge de profit.

Heureusement, l'année 2003 s'est terminée sur une note plus positive et 2004 est bien amorcée. L'économie américaine est sortie de sa torpeur de manière spectaculaire depuis le printemps 2003 et a entraîné dans son sillage l'économie mondiale. Presque partout, les entreprises ont recommencé à investir et la demande en biens manufacturiers est à la hausse. L'effet sur

GRAPHIQUE 3 Entreprises : la relance est amorcée



Source : Institut de la statistique du Québec,

les entreprises québécoises est bien perceptible. Après des baisses en 2001 et 2002, les investissements des entreprises ont très fortement augmenté dans la deuxième moitié de 2003 et au début de 2004. Le PIB réel du secteur de la fabrication a aussi renoué avec la croissance depuis le dernier trimestre de 2003.

Ce rebond n'a pas été suffisant pour compenser le mauvais début de 2003. Il est cependant très encourageant pour les deux prochaines années. À la lumière des exportations réalisées depuis le début de 2004, la longue récession manufacturière est finalement terminée et les entreprises ont enfin recommencé à jouer un rôle important dans la croissance de l'économie québécoise, bien que la période d'adaptation à un dollar plus fort ne soit pas nécessairement terminée.

En fait, ce qui a été un handicap pour les exportations internationales en 2003 est en voie de devenir un atout pour les entreprises. La force du dollar canadien semble enfin donner le coup d'envoi à l'investissement en machinerie et outillage, un facteur clé de la productivité. Compte tenu du retard des entreprises québécoises sur leurs voisins de l'Ontario et des États-Unis à ce chapitre, la force du dollar pourrait servir d'opportunité pour améliorer notre compétitivité.

Les finances publiques : la partie est loin d'être gagnée

Les dépenses gouvernementales ont continué de soutenir la croissance économique en 2003, mais dans une moindre mesure que l'année précédente. En effet, les dépenses publiques totales des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal)

ont augmenté de 3,6 %, en termes réels, en 2003 pour atteindre 55 milliards de dollars. Il s'agit, toutefois, d'une nette décélération en regard de 2002, alors que les dépenses du gouvernement du Québec ont été gonflées par le plan d'accélération des investissements publics (PAIP). Ce programme, qui visait à injecter trois milliards de dollars dans les travaux d'infrastructures, a donné une impulsion à l'économie en 2002. Bien qu'une partie de cette somme restait à dépenser en 2003, la contribution à la croissance du PIB réel a été moindre que l'année précédente.

Ce stimulus qui prenait fin avec l'année financière 2003-2004 est maintenant derrière nous. Il faut donc s'attendre à un certain ressac du côté des investissements publics à brève échéance. Cela n'est pas nécessairement néfaste pour l'économie du Québec puisque l'assainissement des finances publiques, qui passe par un meilleur contrôle des dépenses, doit être une priorité. Il est préférable que le gouvernement restreigne ses actions visant à stimuler l'économie en cette phase d'expansion afin de dégager une marge financière à plus long terme.

De toute façon, le gouvernement du Québec sera confronté à une hausse de ses dépenses courantes à brève échéance. Le renouvellement du contrat de travail des fonctionnaires et le règlement du litige concernant l'équité salariale pèsera lourd sur les finances de l'État. La rémunération des fonctionnaires atteint déjà 26,5 milliards de dollars, soit plus de la moitié des dépenses de programmes du gouvernement du Québec.

Malgré cette hausse de dépenses in-

contournable, le gouvernement du Québec devra s'attaquer au redressement des finances publiques déjà dans un état extrêmement fragile. Rappelons que le Québec est la deuxième province la plus endettée par rapport à la taille de son économie au Canada en 2003 (après Terre-Neuve) et l'une des plus endettées du monde industrialisé. La dette du Québec dépasse le cap des 100 milliards tandis que les intérêts à payer sur celle-ci s'élèvent à 7,5 milliards par année. Dans le contexte d'une population vieillissante, un coup de barre s'impose dès maintenant.

Nouveau départ pour le Québec

Bien que l'économie du Québec ait quelque peu déçu en 2003, les années 2004 et 2005 se présentent sous de meilleurs auspices. Le redressement économique amorcé au premier semestre de 2004 devrait se raffermir avec la reprise du secteur industriel. Ainsi, les entreprises contribueront à la croissance économique, ce qui enlèvera un peu de pression sur les ménages.

Les dépenses de consommation seront néanmoins soutenues par une accélération de la création d'emplois et des taux d'intérêt qui resteront relativement faibles malgré la remontée attendue. Un certain essoufflement se fera sentir dans le marché de l'habitation à compter de 2005, mais celui-ci restera néanmoins dynamique.

Finalement, même si les gouvernements adoptent une approche prudente en matière de dépenses, une légère hausse des dépenses publiques est inévitable. En somme, les années 2004 et 2005 se présentent bien pour la croissance du PIB réel québécois.

Les enjeux économiques du Québec

Même si le Québec est dans une phase d'expansion économique, cela n'est pas suffisant pour lui assurer un avenir prometteur. La prospérité future de la province dépendra de sa capacité à faire face à plusieurs enjeux importants.

En fait, le Québec aura trois principaux défis à relever. Premièrement, le redressement des finances publiques est incontournable. En dépit des progrès significatifs réalisés depuis l'adoption de la loi anti-déficit en 1996, la situation actuelle est fragile et nécessite un autre coup de barre. Celui-ci est impératif pour maintenir la compétitivité fiscale et réduire la dette afin de dégager une marge financière devenue pratiquement inexistante. Dans le contexte du vieillissement de la population, un virage doit être effectué dès maintenant. Autrement le Québec risque de s'appauvrir et de se marginaliser en regard de ses principaux partenaires commerciaux.

Ensuite, la province devra relever le défi démographique. La croissance de la population s'affaiblit progressivement et un déclin de celle-ci est même prévisible à compter de 2031. Le vieillissement de la population viendra lui aussi bouleverser les fondements structurels de notre économie alors que la part de la population active sur le marché du travail chutera. Cela réduira du même coup les rentrées fiscales, rendant problématique le financement des services publics. Enfin, de façon plus globale, ces changements démographiques réduiront progressivement le potentiel de croissance de notre économie comme c'est le cas actuellement au Japon et dans certains pays d'Europe. Si aucune action n'est prise pour freiner les tendances démo-

graphiques défavorables, le Québec pourrait perdre du terrain sur l'échiquier nord-américain.

Finalement, le Québec devra combler son retard au chapitre de la productivité. Cet enjeu représente la capacité d'une économie à produire efficacement des biens et services en fonction de la main-d'œuvre et du capital disponible. Or, la productivité du Québec est inférieure à celles des voisins ontariens et américains et les écarts se sont même élargis depuis 20 ans. Cette lacune contribue de plus en plus à isoler le Québec sur le plan du niveau de vie qui évolue en parallèle avec la productivité. Afin de résorber cette déficience, les entreprises devront

notamment faire du rattrapage en matière d'investissements en machines et équipements ainsi qu'en innovation. La prospérité économique du Québec dépendra des efforts consentis pour relever la productivité.

La faiblesse de l'économie en 2003 a bien démontré l'importance de s'attaquer aux problèmes structurels afin de rendre le Québec moins vulnérable aux aléas de l'environnement économique et financier international. Au-delà du contexte économique qui sera plus favorable pour la province d'ici la fin de 2004 et en 2005, les principaux enjeux économiques joueront un rôle majeur dans l'évolution à venir de l'économie du Québec.

Références

BÉLANGER, Danny, et Mario Couture. « Bilan des ménages : les Québécois se sont-ils enrichis depuis 1993 ? », *En perspective*, vol. XIV, n° 8, août-septembre 2004.

BÉLANGER, Danny, et Mario Couture. « L'endettement des Québécois : mythe ou réalité ? », *En perspective*, vol. XIV, n° 8, août-septembre 2004.

FINANCES QUÉBEC. « Productivité du travail au Québec : une faible croissance qui nuit à la prospérité des Québécois », *Analyse et conjoncture économiques*, vol. I, n° 6, 27 février 2004.

FORTIN, Pierre et Marc Van Audenrode. *Que faire quand on est moins riche, qu'on dépense plus, qu'on est plus dépendant, qu'on est plus endetté et qu'on vieillit plus vite que les autres ?*, Mémoire préparé en vue des consultations du ministre des Finances du Québec sur le budget 2004-2005, janvier 2004.

NOREAU, Joëlle. « Les secteurs du textile et du vêtement filent un mauvais coton », *En perspective*, vol 13, no 8, septembre 2003.

NOREAU, Joëlle et Mathieu D'Anjou. « L'état de l'économie québécoise : une économie en dents de scie », dans *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2004.

SOUÇY, Gilles. « Les grands défis économiques du Québec », *Mes Finances - Ma caisse*, été 2004.

Perspectives professionnelles 2003-2007

Richard Legris

Économiste, Emploi-Québec

Dans le but de bien répondre aux nombreux mandats qui lui sont attribués, notamment une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, une des actions entreprises par Emploi-Québec consiste à prévoir l'évolution de l'emploi à moyen terme, tant pour l'ensemble du Québec que pour les régions qui le composent. L'information qui en découle permet notamment d'éclairer les différents intervenants sociaux dans leur prises de décisions (sélection d'immigrants selon le profil professionnel, détermination de l'offre de formation, etc.), mais également les étudiants dans leur choix d'études scolaires ou les travailleurs en processus de réorientation. C'est dans cette foulée que la brochure *Le marché du travail au Québec, perspectives professionnelles*, produite annuellement, porte un regard sur ce que seront les tendances du marché du travail au Québec sur un horizon de cinq ans et ce, pour quelque 500 métiers et professions. Le présent article brosse un portrait sommaire des résultats obtenus pour l'ensemble du Québec lors du dernier exercice.

Évolution de l'emploi : tendances générales 2003-2007

Emploi-Québec prévoit que 655 000 emplois seront à pourvoir au Québec au cours des années 2003 à 2007. Deux phénomènes sont pris en compte dans la détermination de ces besoins de main-d'œuvre prévus sur cette période : l'expansion économique, dont découlent les besoins de main-d'œuvre liés à la croissance de l'emploi, et les départs à la retraite, à partir desquels sont estimés les besoins de remplacement des personnes qui quittent le marché du travail.

La croissance de l'emploi

La croissance de l'économie devrait permettre à l'emploi de progresser à un rythme annuel de 1,5 % en moyenne au cours de la période visée. Ce seront donc environ 285 000 emplois qui auront été créés entre 2003 et 2007 au Québec, soit une moyenne annuelle de 57 000. La croissance de l'emploi sera plus importante dans le secteur tertiaire (1,7 % par an) que dans les industries productrices de biens (1,3 %). Dans le domaine des services, qui

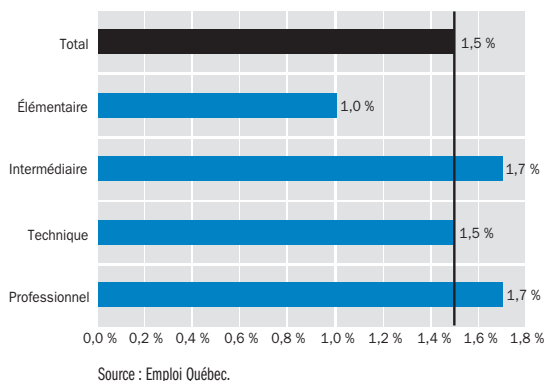
représente les trois quarts des emplois, deux secteurs d'activité continueront de se démarquer : les services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que la gestion d'entreprises, les services administratifs et d'autres. Cependant, c'est dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale que devrait se créer le plus fort volume d'emplois. Le niveau d'emploi dans la construction étant déjà élevé, une progression modeste est attendue au cours des années qui viennent. La construction résidentielle, avec une croissance démographique plutôt faible et un taux d'inoccupation à la hausse, devrait plafonner alors que les chantiers industriels majeurs assureront le maintien du niveau d'activité.

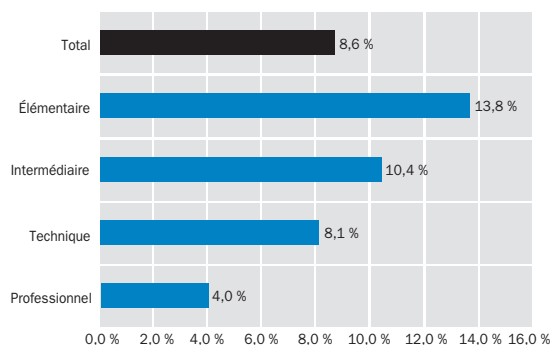
Les professions dans des secteurs d'activité où la croissance économique sera plus élevée que la moyenne connaîtront une croissance plus sentie. Ceci est évidemment vrai pour des professions dont les parts professionnelles à l'intérieur de ces mêmes secteurs ne sont pas en déclin. Pour les professions dont les parts professionnelles sont en hausse dans les secteurs d'activité à forte croissance, le double effet de la progression du secteur et de la croissance de cette part assurera une croissance de l'emploi d'autant plus importante. Par exemple, mentionnons que les professions les plus reliées au secteur des services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que ceux de la gestion d'entreprises, des services administratifs et d'autres devraient, en général, croître à un rythme plus soutenu que la moyenne.

Entre 1992 et 2002, le nombre d'emplois de niveaux de compétence professionnel et intermédiaire (voir l'Annexe 1 pour une définition des

niveaux de compétence) a augmenté relativement plus que la moyenne des emplois au Québec. En effet, alors que le taux de croissance annuel moyen de l'emploi était de 1,7 % au cours de cette période, les emplois de niveau professionnel augmentaient à un rythme annuel moyen de 2,4 % et ceux de niveau de compétence intermédiaire, de 2,5 %. Cette tendance devrait demeurer au cours des années 2003 à 2007, mais avec des écarts à la moyenne plus faibles. Ainsi, une croissance de 1,7 % est attendue pour les professions de niveau de compétence professionnelles et intermédiaire (Graphique 1). De l'autre côté du spectre, les professions de niveau de compétence élémentaire devraient voir leur nombre d'emplois croître à un rythme inférieur à la moyenne. Quant aux professions de niveau de compétence technique, vu le volume d'emploi qui y sont rattachés, connaîtront la deuxième plus forte

GRAPHIQUE 1 Taux de croissance annuel moyen prévu selon de compétence 2002-2007



GRAPHIQUE 2 Taux de chômage selon le niveau de compétence, Québec, 2002

Source : Emploi Québec.

croissance, en termes absolus, juste après le niveau intermédiaire.

Le remplacement des départs à la retraite

Les emplois disponibles suite aux départs à la retraite représentent une partie importante de ceux qui seront accessibles aux chercheurs d'emploi. En effet, des emplois à pourvoir au cours des années 2003 à 2007, 56 % seront le résultat des besoins de remplacement des travailleurs qui quitteront le marché du travail pour la retraite (370 000 emplois). La demande de remplacement ira en augmentant au cours des prochaines années. Les baby-boomers (nés entre 1946 et 1964), qui représentaient environ de 45 % des 15 à 64 ans en 2003, ont entre 40 et 58 ans et une large part de ceux-ci quitteront le marché du travail dans les années qui viennent. En fait, les premiers baby-boomers ont déjà commencé à quitter le marché du travail, l'âge de la retraite pouvant être au début de la cinquan-

taine pour des personnes évoluant dans certaines professions en particulier. Mentionnons cependant que l'âge moyen de la retraite est d'environ 60 ans au Québec, comparativement à presque 62 ans pour l'ensemble du Canada. Ce sont les professions des domaines des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique dont la majorité des personnes en emploi devra être remplacée après à leur départ à la retraite, suivie de celles du secteur de la santé.

L'offre de main-d'œuvre

L'offre de main-d'œuvre, estimée par le taux de chômage, est une partie importante de l'équation permettant l'évaluation de la capacité d'intégration des individus au marché du travail. En effet, la demande de main-d'œuvre seule ne permet pas de conclure à un emploi assuré pour les personnes offrant leurs compétences aux employeurs. Un taux de chômage élevé pour un groupe professionnel particulier augmentera la concurrence entre les personnes de ce groupe et réduira ainsi les possibilités d'embauche. À ce propos, mentionnons que les professions de niveau de compétence intermédiaire, pour lesquelles le taux de croissance de l'emploi est supérieur à la moyenne, auront aussi à composer avec un taux de chômage supérieur à la moyenne. Ce sont les personnes de niveau de compétence professionnel, détenant pour la plupart un diplôme d'études universitaires, qui ont les plus faibles taux de chômage estimés. Quant au taux de chômage des personnes ayant des compétences de niveau élémentaire, il est estimé à plus de plus de 13 % (voir Graphique 2).

Perspectives professionnelles 2003-2007

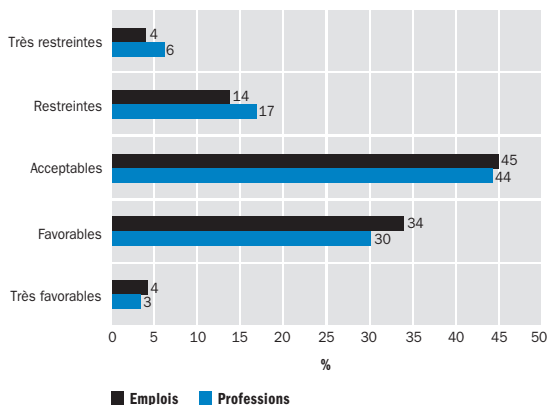
Selon l'offre de main-d'œuvre estimée en début de période (2002) et l'évolution prévue de la demande, des diagnostics de perspectives sont établis et regroupés en cinq niveaux : très favorables, favorables, acceptables, restreintes et très restreintes (les professions pour lesquelles aucun diagnostic n'a été publié [« N. P. »] ne sont pas incluses).

Un peu plus du tiers des professions ont des perspectives favorables ou très favorables sur l'ensemble de la période à l'étude (celles-ci représentaient plus de 38 % de l'emploi estimé en 2002, en proportion des emplois faisant l'objet d'un diagnostic autre que « N. P. »). De plus, mentionnons que près de 70 % de ces professions sont hautement qualifiées (les emplois hautement qualifiés sont ceux dont les niveaux de compétence sont les suivants : gestion, professionnel (tout genre de compétence) et une partie de technique).

Résultats selon le genre de compétence

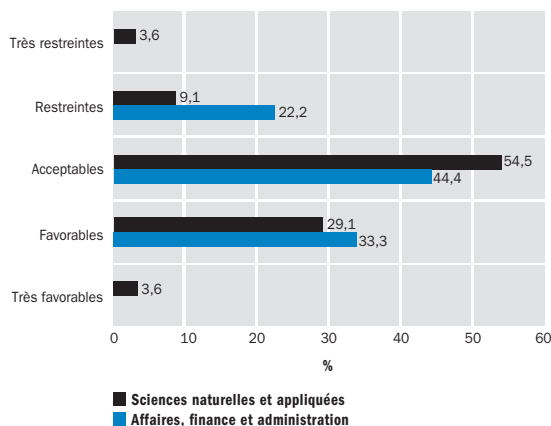
Le genre de compétence, aussi appelé groupe professionnel, s'apparente, en général, à un secteur d'activité particulier. Deux groupes professionnels ont une répartition des diagnostics favorables ou très favorables semblable à celle de l'ensemble des professions : affaires, finance et administration et sciences naturelles et appliquées. En effet, environ le tiers des professions de ces groupes ont des perspectives professionnelles favorables ou très favorables (Graphique 3), parmi lesquelles les vérificatrices/vérificateurs et comptables comptent pour près de 14 % de l'emploi.

GRAPHIQUE 3 Perspectives professionnelles 2003-2007 - Répartition des diagnostics, ensemble du Québec (%)



Outre le groupe de gestion, dont plus de 90 % des professions ont des perspectives au moins favorables, deux groupes se démarquent de l'ensemble. Le secteur de la santé ainsi que le groupe des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration partagent en effet cette particularité de n'avoir aucune profession pour lesquelles les perspectives professionnelles sont restreintes ou très restreintes. De plus, ces deux groupes sont les seuls, avec celui de la gestion, à avoir plus de 50 % des professions pour lesquelles les diagnostics sont au moins favorables (voir Graphique 4). Parmi les professions offrant de bonnes perspectives, mentionnons les aides-infirmières/aides-infirmiers et les préposées/préposés aux bénéficiaires, ainsi que les enseignantes/enseignants aux niveaux primaire et préscolaire, dont la demande de remplacement devrait être plus importante que la moyenne (28 % des personnes en emploi avaient 50 ans ou plus au dernier recensement de 2001).

GRAPHIQUE 4 Répartition des diagnostics - Affaires, finance et administration et sciences naturelles et administration



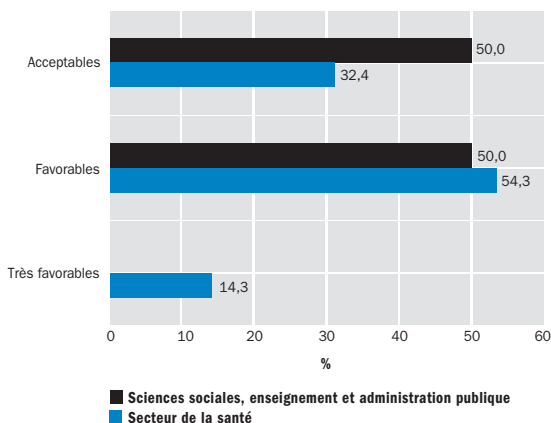
De l'autre côté du spectre, le secteur primaire est le seul dont plus de 50 % des professions ont des perspectives professionnelles restreintes ou très restreintes. Par contre, trois professions, qui comptent pour plus du tiers des personnes occupées de ce groupe, offrent des perspectives favorables, dont les exploitantes et exploitants agricoles représentent le plus fort volume d'emploi (32 000 emplois estimés en 2002).

Résultats selon le niveau de compétence

Selon les résultats obtenus par niveau de compétence, ce sont les professions de niveau professionnel qui se démarquent nettement de celles des autres niveaux. Ce niveau de compétence est en effet le seul à offrir des perspectives au moins favorables pour plus de la moitié des professions le composant. Il est également le seul à n'avoir aucune profession pour laquelle les perspectives sont très restreintes. Quant aux professions appartenant au niveau de compétence élémentaire, notons que 40 % d'entre elles offrent des perspectives très restreintes. Cela vient confirmer le fait que le développement des compétences demeure une option à privilégier et qu'un meilleur niveau de scolarité offre des possibilités d'intégration sur le marché du travail plus rehausantes.

Mentionnons finalement que les professions correspondant à des emplois hautement qualifiés offrent également des perspectives professionnelles nettement supérieures à celles de l'ensemble des professions à l'étude. Plus de 50 % de celles-ci ont en effet des perspectives au moins favorables (voir Graphique 5).

GRAPHIQUE 5 Répartition des diagnostics - santé et sciences sociales, enseignement et administration publique



ANNEXE 1 Niveaux de compétence

NIVEAUX DE COMPÉTENCE	ÉTUDES _ FORMATION	AUTRES CRITÈRES
O Gestion	Peu déterminant dans la majorité des cas.	Expérience dans le domaine visé. Capital financier.
A Professionnel	Un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat).	
B Technique	Deux à trois ans d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un cégep ou un institut de technologie, ou deux à quatre ans d'apprentissage, ou trois à quatre ans d'études secondaires et plus de deux ans de formation en cours d'emploi, des cours de formation externe ou une expérience de travail précise.	Le niveau de compétence B est aussi attribué au personnel qui assume des responsabilités de supervision. Le niveau de compétence B a été attribué au personnel qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple, les pompiers et pompières, les agents et agentes de police et les infirmiers auxiliaires autorisés et infirmières auxiliaires autorisées).
C Intermédiaire	Un à quatre ans d'études secondaires, ou jusqu'à deux ans de formation en cours d'emploi, des cours de formation externe ou une expérience de travail précise.	
D Élémentaire	Une brève démonstration du travail ou une formation en cours d'emploi, ou pas d'exigences scolaires particulières	

Sources : Ministère des ressources humaines et du Développement des Compétences du Canada, *Classification nationale des professions*, 2001 et Emploi-Québec.

Information
sur le marché
du travail

imt en ligne

Pour tout savoir sur le marché du travail au Québec

Consultez notre site
www.emploi Quebec.net
et cliquez sur **IMT en ligne**

Un outil d'information sur le marché
du travail virtuel, gratuit, pour trouver
réponse à vos questions.

Emploi

Québec



Le tiers des Québécois occupent un emploi atypique

On savait déjà que le phénomène du travail atypique était répandu. Qui n'a pas un proche qui œuvre sur appel, à temps partiel, à contrat ou à la pige? Le rapport Bernier, commandé à un groupe d'experts par le gouvernement du Québec en mars 2002 et remis en février 2003, aura permis de vérifier l'ampleur de ce secteur de l'emploi.

En 2001, le tiers de la main-d'œuvre québécoise (36,4 %) occupait un emploi atypique, soit 1,2 million de travailleurs. Un bond spectaculaire depuis 1976, alors que la proportion était de 16,7 %. Le document précise bien qu'il ne s'agit pas d'un phénomène proprement québécois, mais généralisé à l'ensemble des pays industrialisés.

« Bien que la notion de travail non traditionnel recouvre des formes d'emploi parfois anciennes, ce type de situation a connu un développement considérable depuis 25 ans », peut-on lire dans le rapport. « Ce phénomène résulte de plusieurs facteurs conjugués tels que les nouvelles technologies, la compétitivité accrue à l'échelle planétaire, le besoin que perçoivent les entreprises d'être plus flexibles notamment au plan des ressources humaines ainsi que les nouvelles formes d'organisation du travail. On peut penser que ces formes d'emploi permettent à certains travailleurs de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales et qu'elles comblent, pour d'autres, le désir d'une plus grande autonomie dans l'exercice de leurs activités professionnelles. »

Les auteurs mettent toutefois un bâton dans la roue de cette vision constructive du travail atypique. « Le recours à ces formes nouvelles n'est pas uniquement synonyme de flexibilité ou de diversité ; il entraîne aussi une précarité des conditions de travail et de vie de plusieurs travailleurs, voire leur exclusion du champ d'application du droit du travail ». À ce chapitre, le Québec serait en retard sur les autres provinces canadiennes et sur plusieurs États américains qui tiennent comptent d'une notion de salarié plus large et offrent donc une protection plus grande à certains travailleurs atypiques.

Le temps est donc venu de dépoussiérer l'ensemble des lois du travail québécoises pour mieux protéger ces personnes restées en marge des normes actuelles, conclut le rapport.

« Il importe de clarifier cette notion de salarié qui donne lieu à tant de recours interminables devant les tribunaux et de donner accès aux régimes de base à ceux qui s'en trouvent artificiellement exclus. On ne doit pas traiter différemment celui qui travaille moins d'heures par semaine, qui est sur appel, sur une base temporaire ou occasionnelle ou pour une durée déterminée, qui travaille directement pour l'employeur ou par l'intermédiaire d'une agence de placement. »

Le comité conçoit que « devant la diversité des situations » il faut « éviter d'importer des solutions toutes faites qui risqueraient d'être difficilement applicables au Québec ». L'ensemble des recommandations est donc guidé par trois principes : 1- La qua-

lification de la relation d'emploi est d'ordre public et ne relève donc pas de la volonté des parties. 2- Les régimes de protection sociale doivent être accessibles au plus grand nombre. 3- La disparité de traitement fondée sur le statut d'emploi est socialement inacceptable.

Le rapport propose notamment que les travailleurs autonomes soient couverts par la Loi sur la santé et la sécurité du travail, qu'ils puissent contribuer au Régime des rentes du Québec et jouir d'une représentation collective, à l'instar par exemple de l'Union des artistes. L'étude recommande aussi le versement d'une indemnité compensatoire quand un salarié à temps plein ou sur appel ne peut pas obtenir les mêmes conditions de travail qu'un employé régulier. Une personne pourrait également refuser de travailler au-delà de ses heures habituelles si cela entre en conflit avec un autre horaire de travail.

L'inspection des lieux de travail des travailleurs à domicile devrait également être envisagée pour s'assurer qu'ils sont sécuritaires. Les agences de travail temporaire seraient plus encadrées et ne pourraient plus empêcher leurs employés d'accéder à un emploi permanent chez une entreprise cliente.

L'ampleur des changements recommandés impose un délai dans l'application des modifications. « Il est illusoire de penser que tout cela pourra être fait et mis en œuvre en une seule législature malgré l'urgence de donner accès à la protection sociale au plus grand nombre de travailleurs atypiques. » On propose donc de modifier d'abord ce qui touche le plus grand nombre et ensuite de s'attaquer aux cas plus pointus.

Les conclusions du rapport sont loin d'avoir fait l'unanimité. L'étude est arrivée dans le paysage pré-électoral québécois comme une gifle pour le patronat et les entreprises, et comme une brise rafraîchissante pour les syndicats et les organismes communautaires.

Malgré ces fortes réactions le document, en définitive, n'aura pas eu, d'influence sur la campagne électorale. En septembre 2003, il n'avait toujours pas eu de suite, même si le gouvernement libéral a promis d'en tenir compte.

Faisant plus de 800 pages et contenant 53 recommandations, le document, intitulé *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, est le plus complet jamais publié sur la question au Canada.

Cette vaste étude a été réalisée par Jean Bernier, président du comité et professeur en relations industrielles à l'Université Laval, par Guylaine Vallée, professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et par Carol Jobin, professeur en sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal.

Alec Castonguay

Des syndicats mis à l'épreuve

Thomas Collombat

Département de science politique, Université Carleton

S'il est une tendance caractéristique de la dernière année syndicale au Québec, c'est bien le retour des syndicats à la contestation politique, pratique qu'ils ont eu tendance à délaisser, au dire de plusieurs analystes. L'arrivée au pouvoir en avril 2003 d'un gouvernement du Parti libéral, qualifié à maintes occasions de conservateur, a joué un rôle de catalyseur des énergies syndicales, permettant aux centrales de se retrouver sur des lignes communes et de mobiliser leurs troupes de façon relativement efficace. La mobilisation est proportionnelle aux défis posés au monde syndical par le gouvernement Charest. Les réformes législatives touchant aux relations de travail sont susceptibles en effet de modifier considérablement le paysage des milieux de travail syndiqués, dans un sens généralement défavorable aux organisations de travailleurs.

Les syndicats locaux n'en ont pas moins oublié de poursuivre leur tâche principale : négocier et faire appliquer des conventions collectives. Mais le climat politique a influencé même ces activités. Un réflexe syndical veut en effet que quand la loi ne protège pas (ou

plus) un droit, on essaie de l'intégrer à la convention collective, qui est d'ailleurs encore perçue par beaucoup de militants et de responsables syndicaux comme une meilleure protection que n'importe quelle législation. Quant à la ronde de négociations du secteur public québécois, sa dimension politique a toujours été plus évidente, et celle entamée cette année n'échappe pas à la règle du durcissement des relations entre syndicats et gouvernement.

Ainsi, l'analyse de l'actualité des relations de travail dans les douze derniers mois nous permet d'aborder les deux dimensions traditionnelles du mouvement syndical : d'une part son rôle de négociateur, d'autre part son rôle d'acteur sociopolitique. Sans être systématiquement antinomiques, ces deux facettes peuvent parfois s'opposer, mettant alors le mouvement syndical face à ses propres contradictions. Ces dernières deviennent d'autant plus aiguës quand elles recoupent des clivages au sein même du membership. L'une de ces fractures, celle entre les syndiqués du secteur public et ceux du secteur privé, a d'ailleurs été la source

de bien des conflits, voire de schismes importants au sein du mouvement syndical québécois. Or, les événements de l'année écoulée semblent indiquer que ces différentes contradictions ont été plutôt bien assumées et gérées par les syndicats. Dans un contexte assez difficile, où elles ont dû mener bataille sur plusieurs fronts à la fois, les centrales ont été au cœur de l'opposition au gouvernement tout en « gérant les affaires courantes » et ont à l'occasion engagé des rapprochements entre elles que ne laissaient pas présager les relations assez tendues qu'elles entretenaient jusqu'à présent.

Syndicalisation : la tendance se maintient

Au chapitre de la syndicalisation, le Québec maintient sa première place en Amérique du Nord. Malgré un léger amoindrissement de l'écart entre le taux de syndicalisation du Québec et celui du Canada dans son ensemble, la province demeure la plus syndiquée du pays avec un taux de 42,1 % contre 32,4 % pour le Canada dans son ensemble. Les deux autres provinces les plus peuplées, l'Ontario et la Colombie-Britannique, sont encore loin derrière avec des taux respectifs de 28,5 % et de 33,8 %.

Les chiffres cachent toutefois des disparités importantes selon les secteurs et les catégories de travailleurs. Ainsi, le secteur public reste le fer de lance du mouvement syndical avec 81,4 % de ses effectifs syndiqués au Québec contre seulement 28,4 % pour le secteur privé, tendance qui n'est en aucun cas singulière puisqu'on la retrouve dans la grande majorité des économies dites développées. Il en va

de même du plus fort taux de syndicalisation chez les hommes (43,1 %) que chez les femmes (39,1 %), ces dernières bénéficiant pourtant plus de la syndicalisation en matière salariale. En effet, dans le Québec de 2003, une femme syndiquée touche en moyenne 19,17 \$ l'heure, contre 13,87 \$ pour une non-syndiquée, soit un écart de 5,30 \$. Pour les hommes, cet écart n'est que de 3,28 \$ (20,73 \$ l'heure en moyenne pour un homme syndiqué contre 17,45 \$ pour un non-syndiqué).

Sur le plan des allégeances, on ne note pas non plus de grands changements. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) conserve la première place avec 43 % de l'effectif syndiqué au Québec, suivie de la Confédération des syndicats nationaux (CSN, 21 %), de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ, 9 %) et de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD, 4 %). Les syndicats indépendants, notamment la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) totalisent quant à eux 23 % de la main-d'œuvre syndiquée, mais ne constituent pas un groupe homogène et ne peuvent donc pas être intégrés au classement des centrales comme telles.

Au-delà des chiffres, certaines percées ou à tout le moins certains efforts peuvent être soulignés. Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) affiliés à la FTQ sont parvenus

Au chapitre de la syndicalisation, le Québec maintient sa première place en Amérique du Nord.

*Le succès le plus
retentissant des
TUAC au Québec
reste sans doute
la syndicalisation
des employés du
magasin Wal-Mart
de Jonquière.*

à syndiquer des lieux de travail généralement considérés comme assez réfractaires. Ainsi, une succursale Second Cup à Dorval et un Tim Hortons à Longueuil ont été les premiers de leurs chaînes respectives à se syndiquer au Québec. Mais le succès le plus retentissant des TUAC au Québec reste sans doute la syndicalisation des employés du magasin Wal-Mart de Jonquière,

en août 2004, après un premier échec en avril. Seule succursale syndiquée de cette chaîne en Amérique du Nord, elle est devenue un symbole de percée dans le secteur de la grande distribution, traditionnellement hostile à toute forme d'organisation autonome des travailleurs. L'objectif des TUAC avec cette syndicalisation est non seulement d'améliorer les conditions de travail chez Wal-Mart, mais également de freiner la tendance à la baisse des salaires dans l'ensemble du secteur provoquée par le grand distributeur états-unien.

On notera également l'aboutissement des efforts de la CSN pour obtenir une représentation unique des ambulanciers à travers la province, avec la reconnaissance du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers-paramédics du Québec (RETAQ) comme agent négociateur. Enfin, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) affilié à la FTQ a quant à lui lancé une campagne de syndicalisation des employés de messageries privées à Montréal. Ceci ne serait pas la première incursion dans le secteur privé de ce syndicat, qui compte

déjà d'autres expériences au Canada anglais. Mais ce syndicat a surtout vu aboutir avec la signature de sa nouvelle convention collective une de ses plus anciennes revendications. Les facteurs ruraux, à qui toute forme de syndicalisation était jusqu'à présent niée, ont joint l'unité d'accréditation du STTP. Le syndicat et les organisations auxquelles il est affilié étaient allés jusque devant l'Organisation internationale du travail (OIT) pour faire valoir la cause des facteurs ruraux.

Ce point sur l'état de la syndicalisation confirme la solidité et le dynamisme du syndicalisme québécois. Non seulement il a pu conserver ses bases, mais il tente également de conquérir de nouveaux terrains. L'expérience des dernières années démontre que ceux qui voyaient dans l'avènement d'une société de services la mort du syndicalisme se sont trompés : la condition salariale, quel que soit le secteur d'activités où elle s'incarne, reste l'élément essentiel à la syndicalisation. Il ne faut pas pour autant nier les difficultés rencontrées par les syndicats dans certains secteurs, et ne pas oublier que la création d'un syndicat n'est pas une fin en soi. Il s'agit ensuite de le faire vivre et de négocier une convention. Les difficultés rencontrées par le syndicat CSN des employés d'un restaurant McDonald's à Rawdon en sont une bonne illustration : une fois le syndicat reconnu, sa survie dépend de la volonté des membres et de leur attachement à leur lieu de travail. Le secteur des services reste un milieu marqué par un fort taux de roulement du personnel et représente donc toujours, à ce titre, un défi permanent pour les syndicats, au Québec comme ailleurs.

En ce qui a trait aux conflits de travail, l'année 2003 est restée dans la moyenne de la dernière décennie en matière de nombre de conflits (115), mais confirme la tendance à l'allongement de ceux-ci (74 jours en moyenne contre 57 en 2002) et au nombre croissant de jours-personnes perdus dans les conflits (879 004, soit le second plus haut total des dix dernières années). Assez peu nombreux, les conflits de travail ont donc tendance à être plus longs. Il est toutefois important de garder à l'esprit que le long conflit chez Vidéotron compte à lui seul pour 57 % des jours-personnes perdus en 2003. La question des salaires et la sous-traitance sont les deux sujets autour desquels le plus de conflits ont officiellement été déclenchés.

Des bastions industriels en crise

Les relations de travail dans le secteur privé furent marquées par les difficultés rencontrées par deux grandes industries québécoises : l'aluminium et l'aéronautique.

La réaction syndicale au projet de la multinationale Alcan de fermer les cuves Söderberg de son usine d'Arvida, se délestant ainsi de 560 employés, fut un des événements les plus marquants de l'année. Refusant purement et simplement la décision de leur employeur, les salariés, dont le syndicat est affilié aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA-FTQ), ont continué de faire fonctionner l'usine pendant plusieurs jours, cherchant ainsi à démontrer sa pertinence, et par là même celle de leurs emplois. Toutes proportions gardées, cette stratégie n'est pas sans rappeler une certaine forme d'autogestion, inspirée des penseurs anar-

cho-syndicalistes. Fortement soutenue par la base, elle a d'ailleurs attiré la sympathie d'une grande partie du public, tout en étant fortement relayée dans les médias. Au final, le syndicat a dû évacuer l'usine dont la fermeture est toujours effective, mais en promettant de continuer de se battre pour l'emploi dans la région.

À Bécancour, c'est l'autre géant de l'aluminium, Alcoa, qui a vu les travailleurs de son usine ABI, affiliés aux Métallos (FTQ), se mettre en grève début juillet. Cette fois-ci, ce sont les dispositions traitant des salaires, de la sous-traitance et du régime de retraite qui étaient en cause. L'arrêt de travail de ces 810 travailleurs a eu un impact considérable sur toute l'économie de la région.

C'est aussi au courant de l'année que le Syndicat des métallos a organisé à Montréal une réunion internationale des syndicats de l'aluminium afin de lancer un « Conseil syndical mondial » de l'industrie, visant notamment à répondre aux fusions opérées dans ce secteur, en particulier entre Péchiney et Alcan. Cette initiative visait également, sur le plan national, à concrétiser le ralliement de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) aux Métallos, avec lesquels elle disposait d'une entente de service depuis plusieurs années, à la suite de son départ des rangs de la CSN. Quelle ne fut pas la surprise de bien des observateurs de voir l'immense majorité des syndicats de la FSSA décider, quelques

Les relations de travail dans le secteur privé furent marquées par les difficultés rencontrées par deux grandes industries québécoises : l'aluminium et l'aéronautique.

*Le gouvernement
du Québec a été la
cible sur laquelle
se sont le plus
concentrées les
énergies
contestataires
du mouvement
syndical.*

mois plus tard, de finalement se joindre aux TCA, pourtant affiliés à la FTQ comme les Métallos. Les TCA ont ainsi réussi à reprendre des plumes au Québec où la fermeture de l'usine GM de Boisbriand les avaient considérablement affaiblis.

Autre fleuron de l'industrie québécoise, l'aéronautique a continué de battre de l'aile, Bombardier se plaignant des subventions accordées à son principal concurrent, Embraer, par le gouvernement du Brésil. Le président de la FTQ s'est donc rallié à la direction du syndicat et à celle de Bombardier pour demander au gouvernement fédéral de soutenir l'entreprise en augmentant ses propres subventions, sans quoi on risquerait d'assister à une poursuite des vagues de mises à pied, voire au démantèlement de certaines usines en Europe.



On le constate, les situations très variées rencontrées dans le secteur privé ont suscité des réactions diverses du mouvement syndical, jouant tantôt sur la confrontation, tantôt sur la concertation, face à des industries encore fortes mais devant toutes conjuguer avec les impacts de la mondialisation. Loin d'offrir une seule et même réponse, les organisations syndicales tentent de s'adapter à la nouvelle donne, tant sur les plans nationaux qu'internationaux, et font parfois preuve de beaucoup d'originalité.

Signatures dans la construction

Le secteur de la construction constitue toujours un cas particulier au Québec, en raison d'un encadrement juridique très singulier qui rend la syndicalisation obligatoire. Après l'écrasante victoire du Conseil conjoint de la construction (FTQ et syndicats internationaux), qui a récolté près de 72 % des voix aux élections syndicales de juin 2003, le syndicat a pu à nouveau négocier seul les quatre conventions collectives du secteur adoptées en avril 2004 pour une durée de trois ans. Les autres organisations, au premier rang desquelles la CSN-Construction, arrivée troisième, continuent de dénoncer un système qui consacre le statu quo tout en garantissant une couverture de l'ensemble de la main-d'œuvre. Aucun projet de réforme de l'encadrement du secteur ne semble toutefois à l'ordre du jour, ses inconvénients semblant encore pour bien des acteurs, dont le gouvernement, largement compensés par ses avantages.

Une relation orageuse avec le gouvernement

Le gouvernement du Québec a été la cible sur laquelle se sont le plus con-

centrées les énergies contestataires du mouvement syndical. Bien qu'elles lui aient fait de nombreux reproches, les centrales entretenaient une relation plutôt cordiale avec l'ancien gouvernement péquiste. Dès son arrivée au pouvoir, le Parti libéral a annoncé une série de projets de loi auxquels se sont vigoureusement opposés les syndicats, renouant ainsi avec une farouche contestation politique.

La plupart de ces projets ont pris la forme de lois, adoptées en bloc immédiatement avant les Fêtes en utilisant la pratique dite du « bâillon », c'est-à-dire en limitant à son strict minimum le débat parlementaire. Ce procédé a révolté syndicats et groupes sociaux qui ont engagé une lutte sans merci contre ces textes.

Les projets de loi 7 et 8, qui nient le statut de salarié des gardiennes en milieu familial et de ressources intermédiaires, mettent ainsi à bas tous les efforts de syndicalisation de ces travailleuses engagés depuis plusieurs années par la CSN et la CSQ principalement. Les arguments du gouvernement touchaient surtout à l'incapacité financière de l'État à assumer les conséquences de la syndicalisation, élément qui avait d'ailleurs déjà été soulevé par le gouvernement précédent.

Le projet de loi 31, en révisant les articles 45 et 46 du Code du travail, a ouvert la boîte de Pandore de la sous-traitance autour de laquelle les débats se sont passablement enflammés, l'apparente technicité de la question cachant en fait des enjeux politiques majeurs touchant au rôle de l'État dans les relations de travail. Au final, face à l'affaiblissement des protections fournies par le Code aux unités d'ac-

créditation et aux conventions collectives en cas de cession d'entreprise, les syndicats ont menacé de lutter d'arrache-pied pour insérer des clauses interdisant ou limitant la sous-traitance dans les conventions collectives. Ces clauses sont pour plusieurs le seul moyen pouvant véritablement empêcher la sous-traitance. Là encore, le gouvernement du PQ avait préparé le terrain par certaines des modifications qu'il avait apportées à l'article 45 en 2001.

En forçant la réorganisation et la « rationalisation » des unités d'accréditation dans le réseau de la santé et des services sociaux, le projet de loi 30 a précipité les centrales et de nombreux syndicats indépendants dans une campagne d'allégeance dont tous se seraient fort bien passés. L'incertitude dans laquelle les syndicats se sont trouvés face à l'issue de cette campagne les a en outre incités à limiter leurs dépenses et n'est pas sans poser problème à l'aube d'une ronde de négociations dans le secteur public qui s'annonce pour le moins mouvementée. Cette campagne laisse présager une profonde reconfiguration de la carte syndicale dans le secteur public. L'avenir de nombreux syndicats indépendants pourrait notamment se trouver compromis.

Le passage du tarif des garderies de cinq à sept dollars par jour, consacré par la loi 32, a amené les syndicats à se joindre à d'autres groupes sociaux pour défendre un système de prise en charge



de la petite enfance considéré comme le plus avancé au Canada. Sans toucher directement aux conditions de travail dans les Centres de la petite enfance (CPE), cette décision participe à la remise en cause du filet social québécois auquel les syndicats sont très attachés. De même, la loi 25, en fusionnant des CLSC avec les centres hospitaliers, remet en cause une spécificité du réseau québécois que les syndicats veulent voir préservée. Enfin, le projet de loi 34, en abolissant les Comités locaux de développement (CLD) au profit de Conférences régionales des élus (CRÉ), fait perdre aux syndicats des forums au sein desquels ils pouvaient se faire entendre en régions, s'attaquant là encore à une dimension importante de ce que certains qualifient de « modèle québécois », soit la consultation des différents acteurs sociaux, en particulier les syndicats, dans la prise de décision politique.

Le mouvement syndical québécois a donc été attaqué sur deux fronts par les projets de loi du gouvernement Charest : d'une part, ils touchent à l'encadrement juridique des relations du travail stricto sensu en affaiblissant les protections accordées aux syndicats et d'autre part, ils remettent en cause une certaine idée de la social-démocratie québécoise mise sur pied progressivement depuis la Révolution tranquille. Le slogan d'une des journées d'action de la CSN à ce sujet est d'ailleurs très évocateur : « Préservons ensemble un Québec qui nous ressemble ».

Sur le plan stratégique, les syndicats québécois ont connu plusieurs succès, à commencer par la journée nationale de perturbation, organisée le 11 décembre 2003 par toutes les centrales, et dont le « programme » détaillé avait été gardé confidentiel. Malgré une météo calamiteuse, les syndicats ont réussi à mobiliser ce jour-là des centaines de militants à travers tout le Québec pour participer à des opérations spectaculaires, dont le blocage des ports de Québec, Trois-Rivières et Montréal, ainsi que de routes importantes desservant la région du Saguenay. Très bien organisées, ces actions n'ont pas véritablement soulevé la réprobation populaire à laquelle on aurait pu s'attendre et ont même attiré la sympathie d'une partie du public, y compris les non-syndiqués.

Le 1^{er} mai 2004, journée internationale des travailleurs, fut un autre grand succès pour le mouvement syndical, dont les prévisions furent largement dépassées lorsqu'une foule de 100 000 personnes a participé au traditionnel défilé organisé à cette occasion dans les rues de Montréal.

Outre ces deux événements, des dizaines d'actions ponctuelles ont jalonné l'année, qu'il s'agisse d'opérations-surprises lors du passage de membres du gouvernement dans les régions, ou encore du premier anniversaire de la victoire du Parti libéral, le 14 avril 2004.

Ces succès ont montré que le mouvement syndical avait su s'allier à d'autres groupes dans sa résistance au programme gouvernemental, mais aussi que les centrales avaient accepté de mettre pour un temps leurs querelles de côté. Toutefois, on ne peut pas présager de la solidité de cette attitude à



l'avenir. En effet, l'une des initiatives adoptées par toutes les centrales fut par exemple de consulter leurs membres sur l'hypothèse d'une grève générale unitaire de 24 heures. La démarche s'est faite dans les rangs de la CSQ, de la CSN et de la FTQ, mais cette dernière a alors annoncé qu'elle ne coordonnerait pas nécessairement cette initiative avec les autres centrales. En outre, la campagne d'allégeance dans le réseau de la santé laisse présager des affrontements féroces, notamment entre la CSN, qui domine largement le secteur, et les autres syndicats.

C'est dans ce contexte pour le moins tendu que s'est engagée la ronde de négociations dans le secteur public. Réunis au sein d'un front commun, les centrales syndicales et grands syndicats indépendants du secteur ont déposé leurs demandes salariales, soit une augmentation d'environ 12 % sur trois ans. Or, le gouvernement a d'ores et déjà annoncé par la voix de la présidente du Conseil du trésor que l'enveloppe budgétaire consacrée à ces négociations ne dépasserait pas une augmentation de 12 % sur... six ans. Cette enveloppe est en outre censée comprendre également les compensations salariales dues à l'annulation du chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale, qui excluait le gouvernement de son application, mais qui a été invalidé par un jugement de la Cour supérieure du Québec, car considéré comme contraire aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne.

Présence au fédéral

Même si elle ne constitue pas le principal champ d'action des syndicats québécois, dont l'immense majorité du

membership est soumis aux réglementations québécoises du travail, la scène fédérale a toutefois également été occupée par les syndicats.

On notera entre autres une défaite conjointe de la FTQ et de la CSN devant la Cour suprême. Les deux centrales québécoises avaient en effet engagé une poursuite contre le gouvernement fédéral pour le détournement supposé de la caisse d'assurance-emploi, dont les fonds ont été utilisés à d'autres fins que celle de soutien financier aux chômeurs. Mais le plus haut tribunal du pays a débouté les syndicats, mettant ainsi fin à une lutte de plusieurs années.

Lors des élections fédérales de 2004, les centrales, fidèles à leurs traditions, ne se sont pas explicitement prononcées pour un parti. Leur soutien au Bloc québécois fut toutefois à peine voilé, la CSN et la FTQ unissant leurs efforts pour distribuer lors des festivités du 24 juin des autocollants sur lesquels figurait une fleur de lys entrant dans une urne et reprenant une formule de Gilles Duceppe, chef du Bloc, « Le 24, on fête, le 28 on vote ! ». Toutefois, plusieurs responsables syndicaux et instances régionales ont préféré soutenir le Nouveau Parti démocratique (NPD), à l'instar de leurs confrères du Canada anglais.

Une solidité mise à l'épreuve

L'année fut donc très chargée pour le mouvement syndical québécois. Attaqué de toutes parts, il a su conserver ses troupes unies et ne pas tomber dans un clivage public/privé qui

Les différentes chapelles syndicales se sont plutôt bien entendues, et des liens solides ont été tissés avec le reste de la société civile.

lui a été très néfaste dans le passé. De même, les différentes chapelles syndicales se sont plutôt bien entendues, et des liens solides ont été tissés avec le reste de la société civile, notamment par des coalitions d'opposition au gouvernement.

Cette unité à ses raisons : plus qu'une succession de projets sectoriels, le programme du gouvernement Charest est une remise en cause globale du modèle de société fondé depuis les années 1960, tant par les libéraux de Jean Lesage que, par la suite, par les gouvernements du Parti québécois. Une protection sociale généreuse, un État assez présent dans la marche de l'économie et dans l'encadrement des relations du travail, une consultation privilégiée de certains acteurs, tout particulièrement des syndicats, sont autant d'éléments aujourd'hui contestés par les législations adoptées depuis le 14 avril 2003. Paradoxalement, la grande campagne d'allégeance du secteur de la santé et des services sociaux laisse

présager d'inévitables affrontements dont on peut penser qu'ils nuiront à la solidité du front commun dans les négociations du secteur public.

Si l'actualité a permis aux syndicats de conserver leur unité tout en marquant des points, ils peuvent redouter avec raison les conséquences à terme des projets de loi adoptés en décembre 2003 et des négociations du secteur public. La confrontation peut parfois aider à remotiver les troupes, mais elle ne permet toutefois pas toujours de survivre sur le long terme. La solidité du syndicalisme québécois va encore être mise à l'épreuve dans les années à venir, tant dans les secteurs public que privé, tous deux touchés par des phénomènes comme la sous-traitance, voire par la compétition internationale en raison de la privatisation croissante de certains services publics. La suite du mandat de Jean Charest risque d'être aussi fortement mouvementée pour les syndicats que pour le gouvernement.

Références

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN). *Stoppons la démolition ! Une réponse CSN !*, Montréal, Conseil confédéral spécial, 2003.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ). *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministre des Finances du Québec*, M. Yves Séguin, Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 2004.

GAGNON, Mona-Josée, Pierre Avignon et Thomas Collombat. *Les modifications aux articles 45 et 46 du Code du travail. Les paramètres du débat*, Montréal, Institut de recherche en économie contemporaine, 2003.

MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Les arrêts de travail au Québec - Bilan de l'année 2003*, Québec, Ministère du Travail, 2004.

Projets de loi

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°7. Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°8. Loi modifiant la Loi sur les Centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*, Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°31. Loi modifiant le Code du travail*, Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°30. Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°32. Loi modifiant la Loi sur les Centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à subvention*, Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°25. Loi sur les Agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*, Québec, 2003.

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n°34. Loi sur le ministère du Développement économique et régional*, Québec, 2003.

FINANCES PUBLIQUES

L'an 2 libéral : le réalignment

Martin Coiteux

HEC Montréal

Les priorités budgétaires de l'équipe libérale dirigée par Jean Charest, arrivée au pouvoir en avril 2003, avaient le mérite d'être claires. Les sommes consacrées à la santé seraient augmentées de manière importante et l'impôt des particuliers serait réduit d'un milliard de dollars à chaque nouveau budget, et ce, sans s'écarter de l'objectif de dé-

ficit zéro hérité de l'administration précédente. En supposant que le passé serait garant de l'avenir en matière de croissance des recettes, ce plan n'était réaliste que dans l'hypothèse où les crédits alloués à l'ensemble des ministères, hormis celui de la santé et des services sociaux ainsi que dans une moindre mesure celui de l'éducation,



Jean Charest

seraient assujettis à un régime de croissance zéro. Pour y parvenir de manière rationnelle, le gouvernement allait s'interroger sur son rôle dans chacune des sphères où il intervient, sur la place que pourrait éventuellement y prendre le secteur privé, et sur l'effectif dont il aurait besoin à terme pour s'acquitter des tâches devant demeurer dans le

giron public. Appelé dans un premier temps « réingénierie », l'exercice a depuis lors été rebaptisé plus positivement « modernisation » de l'État.

Si la priorité donnée à la santé était au diapason des préoccupations de l'ensemble des électeurs, le gouvernement n'allait pas se faire d'alliés parmi ceux et celles directement touchés par le gel des autres dépenses de programme. Il n'allait pas non plus se faire d'amis du côté des syndicats, surtout alors qu'il s'appropriait au même moment à assouplir les règles en matière de sous-traitance ainsi que d'autres dispositions touchant le code du travail. Toutefois, le plan de réduction des impôts avait tout pour plaire aux contribuables des classes moyenne et moyenne élevée sur lesquelles repose la plus grande part de l'effort fiscal au Québec. Le premier budget Séguin ayant explicitement repoussé d'une année la question des baisses d'impôt, il allait de soi que la première année du nouveau gouvernement allait laisser toute la place à son affrontement avec les opposants aux réformes qu'il propose. Ainsi, quelques mois à peine après sa victoire électorale, le gouvernement voyait sa popularité fondre

comme peau de chagrin et les sondages allaient même jusqu'à prédire son congédiement brutal en cas d'élections anticipées. Dans un tel contexte, le deuxième budget Séguin devenait bien plus qu'un simple exercice fiscal. Il s'agissait d'un instrument destiné à reconquérir la faveur publique. Cette reconquête se trouve toutefois handicapée par une réalité difficile à contourner. Les recettes fiscales ne suffisent pas à la tâche.

Les recettes manquantes

Pour se faire une idée du rythme d'augmentation du taux de croissance des recettes fiscales, il est utile de comparer les deux premiers exercices budgétaires libéraux (2003-2004 et 2004-2005) aux six précédents de l'administration péquiste (1997-1998 à 2002-2003). Au Tableau 1 sont présentés les taux de croissance annuels moyens des recettes totales, lesquelles sont composées des recettes autonomes et des transferts fédéraux. Les recettes autonomes se divisent quant à elles en plusieurs catégories dont quatre sont représentées séparément au tableau. Il s'agit de l'impôt des particuliers, des taxes à la consommation, de l'impôt des sociétés et des bénéfices des entreprises du gouvernement.

Les trois dernières colonnes du tableau identifient de manière limpide la source du manque à gagner. Si le gouvernement parvient à ramener le taux de croissance de ses recettes autonomes à un taux supérieur à 5 %, soit un taux compatible avec celui du PIB nominal québécois (entre 4 et 5 % par année en moyenne), l'importante chute des transferts fédéraux retranche près de 125 points de base au taux de crois-

TABEAU 1 Taux de croissance annuel moyen des recettes du gouvernement du Québec

	Impôt des particuliers	Taxes à la consommation	Impôt des sociétés	Total des entreprises du gouvernement	Recettes autonomes	Transferts fédéraux	Recettes totales
Administration péquiste (1997-2003)	2,00	8,24	1,64	8,45	3,69	9,57	4,74
Administration libérale (2003-2005)	3,53	4,76	6,65	8,45	5,19	-2,59	3,50

Source: Documents du ministère des Finances accompagnant le dépôt des budgets 2003-2004 et 2004-2005. Les chiffres de 2004-2005 sont ceux du budget déposé le 30 mars 2004. Les pertes de la SGF reportées aux exercices financiers 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004 sont exclues des calculs.

sance de ses recettes totales. Une telle baisse a pour effet de priver le gouvernement d'environ 630 millions de dollars additionnels par année au niveau actuel de ses revenus. Qui plus est, cette baisse est appelée à s'accroître au cours de l'exercice financier 2005-2006 puisque le gouvernement devra alors commencer à rembourser des sommes reçues en trop lors des paiements de péréquation. C'est donc dire que près des deux tiers de la marge de manœuvre qui était destinée aux réductions d'impôt dans le plan de match libéral initial se sont volatilisés dès le début du mandat du gouvernement.

De plus, cette évaporation s'est faite en dépit d'un resserrement important imposé par le ministre Séguin aux allègements fiscaux destinés aux entreprises, lequel a fait bondir à 6,65 % le taux de croissance annuel moyen des revenus en provenance de l'impôt des sociétés. Sans ce resserrement, ce ne sont pas les deux tiers mais plutôt la totalité de la marge de manœuvre destinée aux réductions d'impôt qui se serait envolée en fumée dès l'entrée en fonction du gouvernement. Cela illustre bien le corset financier à l'intérieur duquel celui-ci doit débattre de ses deux

priorités, la santé et les impôts. Cela illustre aussi à quel point le gouvernement est tributaire du résultat de ses négociations avec le gouvernement fédéral pour être en mesure de réaliser pleinement le programme pour lequel il a été élu.

Le corset financier

Confronté à une situation budgétaire peu reluisante, les options qui s'offraient au gouvernement au moment de présenter son deuxième budget étaient donc extrêmement limitées. Une première option aurait pu être d'envisager une réforme permettant au système de santé de livrer plus sans que le gouvernement ne soit obligé d'y destiner l'essentiel de la croissance de ses recettes fiscales. Cette option, sans doute la seule viable à long terme, constitue le cauchemar des politiciens à mari usque ad mare, et ceux-ci, sauf exception, ont bien peu fait jusqu'à ce jour pour y préparer l'opinion publique. De plus, une telle réforme, au même titre que la modernisation de l'État déjà annoncée, ne peut être autre chose qu'une œuvre de longue haleine dont les résultats fiscaux ne se feront pleinement sentir qu'à long terme. Le cabinet n'a

donc pas dû en débattre très longtemps.

Une deuxième option aurait été d'aller de l'avant avec le plan de match initial et de faire un déficit. L'opinion publique, tout autant que les agences de notation de crédit, n'auraient sans doute pas pardonné au gouvernement de mettre la loi du déficit zéro sous le boisseau afin de financer des baisses d'impôt, et ceci d'autant plus que les délicates négociations menées à l'heure actuelle sur les transferts fédéraux ont essentiellement pour but d'augmenter les ressources destinées à la santé. Tant au vu de ses conséquences budgétaires qu'au vu des réactions appréhendées, l'option de s'en tenir au plan de match initial a dû être écartée assez tôt lors des débats au sein du cabinet.

La troisième option aurait été de reporter sine die, ou à tout le moins à beaucoup plus tard, les baisses promises d'impôt. Le gouvernement aurait alors expliqué aux Québécois la nature de l'impasse financière créée par la baisse des transferts fédéraux, ajoutant que l'exercice de modernisation de l'État auxquels il les conviait suffirait à peine à dégager les ressources financières additionnelles dont il avait besoin pour le secteur de la santé. Il aurait réitéré par la même occasion son intention de travailler avec les autres provinces afin d'amener le gouvernement fédéral à transférer davantage de ressources récurrentes pour la santé et à améliorer le programme de péréqua-

tion. Visiblement, cette troisième option s'est imposée dans ses grandes lignes, bien que des considérations politiques aient amené le gouvernement à annoncer parallèlement deux initiatives à caractère social. À moins que des transferts fédéraux additionnels ne se pointent effectivement à l'horizon, ces initiatives l'amènent à flirter très sérieusement avec le déficit.

Le deuxième budget Séguin

Le budget déposé le 30 mars 2004 contient deux initiatives qui auront pour effet d'augmenter le soutien aux familles à revenu modeste et de rendre ce soutien plus visible. D'abord, une nouvelle politique d'allocations familiales appelée Soutien aux enfants remplacera l'ensemble des réductions d'impôt actuellement accordées aux familles. Techniquement, le gouvernement annulera les réductions d'impôt existantes, ce qui augmentera ses revenus, mais dépensera davantage en envoyant un chèque, chaque trimestre à compter de janvier 2005, aux ménages bénéficiaires. L'effet net sur le revenu disponible des ménages visés sera notable tout en bas de l'échelle des revenus (les ménages dont le revenu familial s'élève à 25 000 dollars recevront le gain net maximal par rapport au régime actuel) mais s'estompera très rapidement par la suite. Il demeurera toutefois positif, bien que modeste, pour les ménages dont le revenu fami-

¹ En 2004-2005, la baisse des transferts fédéraux est essentiellement due à la non-récurrence de certaines sommes spécifiquement destinées à la santé. Au-delà, elle est associée à la révision des paiements de transferts destinés au Québec, surtout au chapitre de la péréquation, révision liée à l'incorporation des données du recensement de 2001 et à la bonne performance économique relative du Québec au cours des dernières années. De concert avec d'autres provinces, le gouvernement du Québec conteste la formule utilisée actuellement pour calculer les paiements de péréquation et plaide en faveur d'une formule plus simple qui donne plus de prévisibilité aux paiements qui en découlent.

lial se situe entre 35 000 et 42 800 dollars, et diminuera davantage par la suite jusqu'à atteindre zéro pour les ménages dont le revenu familial s'élève à 90 000 dollars.

La même approche est appliquée à un nouveau programme de soutien aux revenus de travail des familles à revenu modeste. Cette nouvelle prime au travail remplacera le programme APPORT (Aide aux parents pour leur revenu de travail) existant. Cette nouvelle prime atteindra son maximum à un niveau de revenu familial de 14 800 dollars et diminuera jusqu'à atteindre zéro à partir d'un revenu familial de 42 800. Encore une fois, des chèques seront versés aux familles bénéficiaires à chaque trimestre à compter de janvier 2005.

Tant la nouvelle politique de soutien aux enfants que la nouvelle prime au travail ont leurs mérites sur le plan de la redistribution des revenus en faveur des familles se situant aux plus bas niveaux de l'échelle sociale. Les deux politiques ont en outre été conçues de manière à corriger des iniquités présentes dans l'application du régime actuel (des ménages gagnant aussi peu que 20 000 dollars par année recevant moins de soutien que des familles en gagnant 35 000 par exemple). Toutefois, on ne peut faire abstraction du contexte politique dans lequel elles ont été introduites et de l'interprétation que le gouvernement a souhaité leur donner.

Après une année d'affrontements avec les milieux syndicaux et la gauche en général, le gouvernement souhaitait de toute évidence s'affranchir de l'étiquette néolibérale qui lui collait à la peau depuis le début de son mandat et qui lui coûtait très cher en matière d'ap-

pui populaire. Quoi de mieux qu'un budget à caractère social dans ce contexte? Par ailleurs, le remplacement de déductions fiscales par des chèques trimestriels augmentera la visibilité

du gouvernement auprès de la population. Quoi de mieux pour tenter d'enrayer sa chute dans la faveur publique?

Le gouvernement a toutefois présenté ces deux mesures sociales comme une réduction de l'impôt des particuliers. Il s'agit là d'une interprétation plutôt libre. Certes, les sommes dépensées seront définies par la loi comme des crédits d'impôts remboursables. Cela permettra au gouvernement de les comptabiliser en réduction de l'impôt des particuliers. Pourquoi alors ne pas faire de même avec les bourses aux étudiants ou encore toute autre forme de transfert aux particuliers? De plus, un bon nombre des ménages qui seront bénéficiaires des nouvelles politiques ne paie déjà pas d'impôt sur le revenu ou alors en paie très peu. Comment peut-on dans ce cas parler de réduction de l'impôt sur le revenu? L'interprétation habituelle que l'on donne à une réduction des impôts consiste à abaisser les taux d'imposition ou encore à élargir les plages de revenu imposées en deçà des taux maximal et intermédiaires.

Bien que les deux nouvelles politiques aient leurs mérites en tant que politiques sociales, elles ne se qualifient donc guère comme des réductions d'impôt promises dans la plateforme libérale. Selon les calculs du ministère



Yves Séguin

des Finances, elles coûteront toutefois initialement quelques 790 millions de dollars sur une pleine année fiscale, ce qui ne manquera pas de peser sur les équilibres financiers. Malgré tout, le gouvernement aura finalement choisi de permettre aux ménages bénéficiant actuellement du régime d'imposition simplifié de bénéficier également des déductions associées au régime détaillé à partir de 2005. Cette unification des deux régimes permettra à certains ménages de réduire modestement mais cette fois véritablement l'impôt qu'ils versent au gouvernement et devrait coûter au fisc quelque 219 millions de dollars sur une pleine année fiscale. On aura ainsi atteint le total promis d'un milliard de dollars.

En toute probabilité il s'agira du seul allègement fiscal du présent mandat car le gouvernement est déjà, dans les faits, en situation de déficit. Par ailleurs, il pourra justifier ce changement de plan de match en s'appuyant sur la situation nouvelle de l'Ontario qui, en créant une prime pour le financement de la santé,

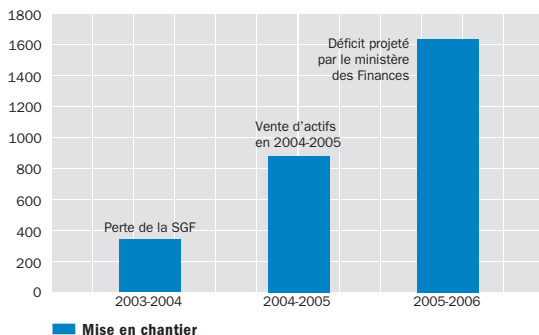
est déjà en train de réduire l'écart qui sépare le fardeau fiscal global des Québécois de celui des Ontariens.

Le retour du déficit

Une fois que l'impact des nouvelles politiques sociales et de l'unification des deux régimes d'imposition sur une pleine année financière est pris en compte, le gouvernement annonce déjà le retour des déficits à partir de 2005-2006, à moins que des transferts accrus en provenance d'Ottawa, ou encore une croissance économique plus vigoureuse que prévue, ne viennent ajouter des recettes aux coffres de l'État. De ce point de vue, le Québec ne se distingue guère des autres provinces qui toutes, à l'exception de l'Alberta, font des pirouettes pour équilibrer leur budget quand elles ne sont déjà pas franchement en déficit.

Officiellement toutefois, le Québec annonce encore un budget équilibré en 2004-2005. Il s'agit là encore une fois d'une question de sémantique. Pour ne pas faire de déficit de caisse, le gouvernement devra se départir d'actifs d'une valeur de 880 millions de dollars en cours d'exercice. La vente d'actifs ne doit en aucun cas être assimilée à un revenu, seul le gain en capital éventuellement réalisé sur la vente de ces actifs devrait être comptabilisé. C'est donc dire que le gouvernement annonce dans les faits un déficit de 880 millions pour l'année budgétaire courante, déficit qui pourrait atteindre plus de 1,6 milliard de dollars l'année suivante. En incluant les pertes de 364 millions de dollars affichées par la SGF en 2003-2004, il s'agirait alors de la troisième année consécutive où le gouvernement du Québec se trouve en déficit (Graphique 1). On com-

GRAPHIQUE 1 Le déficit du gouvernement



Source : SCHL, Mouvement Desjardins; Prévisions 2004.

prendra dans ce contexte que la pression sur les autres dépenses de programmes ne vient pas seulement du budget de la santé et des promesses de réduction d'impôt. Elle vient également du souci de redresser une dynamique d'endettement qui, si elle n'est pas contrôlée, pourrait de nouveau dérapier.

La pression sur les dépenses de programme

Si le programme libéral initial prévoyait déjà le gel des dépenses de programme autre qu'en santé et en éducation, le ralentissement de la croissance des recettes ainsi que le retour des déficits mettent de la pression sur l'ensemble de celles-ci. En comparant de nouveau les deux premiers exercices budgétaires du nouveau gouvernement avec les six précédents de l'administration péquiste, on s'aperçoit qu'un ralentissement est en cours même en santé et en éducation. C'est cependant le gel effectif des autres dépenses de programme qui contribue le plus au ralentissement global des dépenses. À 3,15 % par année contre 4,57 % sous l'administration péquiste, le taux de croissance de

l'ensemble des dépenses de programme se situe maintenant nettement en deçà du taux de croissance du PIB nominal québécois.

De plus, la réduction des frais associés au service de la dette qui tombait à point nommé pour l'administration péquiste n'est plus au rendez-vous sous l'administration libérale. Le gouvernement doit maintenant faire face à une hausse du service de la dette d'environ 3 % par année, hausse qui s'explique par la croissance continue de la dette, même en l'absence de tout déficit, jumelée à la fin du mouvement baissier des taux d'intérêt. Pour l'heure, cette croissance du service de la dette n'est pas dramatique puisqu'elle est inférieure à la croissance des recettes budgétaires. Deux développements toutefois, la remontée graduelle des taux d'intérêt et le retour des déficits, sont susceptibles de changer la donne.

Tout compte fait, le gouvernement libéral n'est donc guère en mesure de faire plus que le gouvernement précédent en matière de santé et d'éducation. Il se distingue au chapitre de la cure minceur qu'il applique aux autres

TABLEAU 2 Taux de croissance annuel moyen des dépenses

	Santé	Éducation	Autres dépenses de programme	Total des dépenses de programme	Service de la dette	Dépenses totales
Administration péquiste (1997-2003)	6,76	3,27	3,19	4,57	-0,69	3,79
Administration libérale (2003-2005)	5,83	3,01	0,01	3,15	3,04	3,13

Source : Documents du ministère des Finances et du Conseil du Trésor accompagnant le dépôt des budgets 2003-2004 et 2004-2005. Les chiffres de 2004-2005 sont ceux du budget du ministère des Finances et du budget de dépenses du Conseil du Trésor, tous deux déposés le 30 mars 2004. Les organismes consolidés sont exclus des calculs.

dépenses de programme, mais celle-ci se serait avérée nécessaire même en l'absence de toute promesse de baisses d'impôt. Le corset financier n'a pas de couleur politique et il s'étend maintenant à la presque totalité des provinces canadiennes.

La question du déséquilibre fiscal

Il est exact d'affirmer que les dépenses qui sont sous la responsabilité constitutionnelle des provinces augmentent structurellement plus rapidement que les dépenses qui sont sous la responsabilité du gouvernement fédéral. De ce point de vue, il faudrait que les recettes des provinces augmentent structurellement plus rapidement que celles du gouvernement fédéral afin de compenser la différence. Puisque tel n'est pas le cas, les provinces ont tendance à être en déficit structurel alors que le gouvernement fédéral se trouve en situation de surplus structurel. Cela entraîne la dynamique que l'on connaît bien où les provinces sont toujours en situation de demande et où le gouvernement fédéral a l'option de dire oui ou non. Il est vrai en même temps que les surplus fédéraux ont diminué au cours des dernières années, en partie en raison d'une conjoncture moins favorable, mais aussi par ce que les transferts aux provinces ont été effectivement augmentés sous la pression des besoins et de l'opinion publique. Néanmoins, le gouvernement fédéral peut toujours décider de créer de nouveaux programmes plutôt que d'accroître ses transferts en fonction des besoins exprimés par les provinces. Il peut aussi rendre ces transferts conditionnels, créant par le fait même une autre source de conflit entre juridictions.

C'est l'ensemble de cette dynamique qui est désignée par l'expression déséquilibre fiscal.

Pour résoudre le problème, le gouvernement Charest plaide en faveur d'une approche en deux temps. Dans son collimateur se trouve tout d'abord le système de la péréquation qu'il souhaite renégocier en même temps que de nouveaux transferts fédéraux en matière de santé. Il s'agit d'éviter que des gains du côté de la santé ne se traduisent par des pertes du côté de la péréquation, le résultat net ne laissant aucune marge de manœuvre additionnelle au gouvernement. À plus long terme, c'est un nouveau partage de l'assiette fiscale que réclame le gouvernement afin de compter sur davantage de recettes autonomes et d'être ainsi en mesure de financer l'augmentation structurelle des dépenses, essentiellement en santé.

Il est peu probable que le gouvernement fédéral lâche du lest du côté du partage de l'assiette fiscale de telle sorte que la question des transferts en matière de santé et la réforme de la péréquation devraient continuer de dominer l'ordre du jour des négociations entre Ottawa et les capitales provinciales. À plus long terme cependant, la question qui se pose va au-delà du déséquilibre fiscal actuel. Que le gouvernement du Québec ait accès à une plus grande part de l'assiette fiscale ou non, le taux de croissance des recettes ne pourra guère dépasser, une fois absorbé un éventuel transfert de points d'impôt, le taux de croissance du PIB nominal de la province. Or celui-ci oscille entre 4 et 5 % par an, ce qui ne suffira pas à augmenter le budget du ministère de la Santé et des Services so-

ciaux de 6 % et plus, à chaque nouvelle année. L'équation continuera d'exiger le gel de l'ensemble des autres dépenses de programme, y compris tôt ou tard, l'éducation. C'est inévitable, un jour ou l'autre il faudra s'attaquer sans faux-fuyant, au problème de l'explosion des coûts de la santé.

Conclusion

L'an 2 du gouvernement libéral aura amené un changement de cap important par rapport au plan de match présenté aux électeurs lors de la dernière campagne électorale. Compte tenu de la chute importante des transferts fédéraux, le gel de l'ensemble des dépenses de programme autre que la santé et l'éducation se sera avéré insuffisant pour financer l'ensemble des ambitions du gouvernement. Devant ce constat, le gouvernement aura choisi de ne pas aller de l'avant avec le plan initial de réduction des impôts, limitant celui-ci pour l'essentiel à l'unification des deux régimes actuels d'imposition. Cette unification permettra à certains ménages d'avoir accès à des déductions spécifiques auparavant réservées aux contribuables produisant une déclaration de revenus détaillée, mais pour la plupart d'entre eux, les gains fiscaux qui en découleront seront modestes.

En même temps, le gouvernement aura cherché à s'affranchir de l'étiquette néolibérale qui semblait lui coûter la faveur de l'opinion publique en créant deux nouveaux programmes à saveur sociale. La nouvelle politique de soutien aux enfants ainsi que la prime au travail permettront d'augmenter de manière importante le soutien financier destiné aux familles se situant au plus bas de l'échelle des revenus. Elles



permettront en outre de rendre les politiques de soutien aux revenus plus équitables à l'égard des ménages dont le revenu familial se situe entre 20 000 et 35 000 dollars par année.

De manière à donner l'impression qu'il suivait à la lettre son programme électoral, le gouvernement aura choisi de présenter ces deux nouvelles politiques comme faisant partie de son plan de réduction des impôts. Il s'agit là cependant d'une interprétation très libre de ce qui constitue une réduction d'impôt. D'abord, les ménages qui en bénéficieront le plus ne paient que peu ou même pas du tout d'impôt sur le revenu. Ensuite, si on devait suivre l'interprétation du gouvernement, il faudrait logiquement considérer tous les transferts aux particuliers, les bourses aux étudiants par exemple, comme des réductions d'impôt. Cela n'enlève rien au mérite intrinsèque des deux nouvelles politiques mais de toute évidence, la composante réduction

d'impôt du programme électoral libéral ne fait plus partie du plan de match du gouvernement.

Compte tenu du manque de recettes et du coût des nouvelles politiques sociales, le gouvernement enregistrera dans les faits un déficit de plus de 800 millions de dollars en 2004-2005, déficit qui pourrait doubler en 2005-2006. Le déficit de 2004-2005 est camouflé par la vente d'actifs qui ne devraient pourtant pas être comptabilisés comme revenu. On ne sait pas encore comment le déficit de 2005-2006 sera financé. En tenant compte des pertes essuyées par la SGF en 2003-2004, le gouvernement du Québec s'achemine donc vers trois années financières consécutives en situation de déficit.

La réapparition du déficit ajoute aux pressions qui s'exercent sur les dépenses de programme et il n'est pas étonnant dans ce contexte que le gouvernement libéral ne réussisse pas à se distinguer du gouvernement précédent

en matière d'efforts consentis en éducation et en santé. À moins d'une conjoncture économique plus favorable que prévue, seule une hausse importante des transferts fédéraux pourrait permettre au gouvernement de faire davantage. Le Québec ne se distingue pas en cela des autres provinces qui toutes, sauf l'Alberta, font face à des difficultés similaires.

À court et moyen termes, la question du déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces demeurera donc au centre des débats. À long terme cependant, il faudra bien s'attaquer au nœud du problème. Dans son mode de gestion actuel, le système de santé a besoin d'une augmentation annuelle de ses budgets qui dépasse la croissance de l'ensemble des recettes fiscales, fédérale et provinciales confondues. Il en reste donc de moins en moins pour les autres postes, éducation compris. Voilà le débat qu'il faudra tôt ou tard entreprendre. (voir p. 480 et suivantes).

Références

CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC. *Budget de dépenses 2004-2005 et Plan de modernisation de l'État* [en ligne] www.tresor.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Documents relatifs aux budgets 2003-2004 et 2004-2005* [en ligne] www.budget.finances.gouv.qc.ca

VIGILE.NET. *Revue de presse du budget 2004* [en ligne] www.vigile.net/ds-souv/budget-2004.html

WEBFIN.COM. *Nouvelles concernant le budget provincial* [en ligne] www.webfin.com/fr/nouvelles/budget

LES ENTREPRISES

La relève et les PME

Les enjeux de la transmission de notre patrimoine économique

François Normand

Journaliste, Les Affaires

Les petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire les compagnies qui embauchent 500 personnes et moins, jouent un rôle capital au Québec. Elles créent environ 80 % des nouveaux emplois, ce qui en fait incontestablement le moteur de notre économie, tant dans la production de biens que dans la prestation de services.

Mais les PME font face à des défis de taille, de la concurrence dans le commerce de détail, entre autres celle des Wal-Mart de ce monde, à l'amélioration de la productivité en passant par la transmission de l'entreprise à la prochaine génération, sans parler d'un environnement fiscal et réglementaire des moins favorables.

Puisque que les PME créent huit emplois sur dix, leur « état de santé » nous concerne donc tous. Car lorsque les petites et moyennes entreprises attrapent un rhume, c'est l'ensemble du Québec qui éternue. Mais avant d'aborder les défis que les PME doivent surmonter, un bref portrait de famille s'impose.

La grande majorité des PME sont de très petite taille : trois sur quatre ont moins de cinq employés, alors que seule-

ment 2 % d'entre elles emploient plus de 100 personnes. Par ailleurs, près de 10 % des entreprises ayant moins de 100 employés sont exportatrices. Mais une PME sur deux vend à l'étranger quand elle compte de 100 à 500 personnes.

Selon la croyance populaire, le Québec compterait, toutes proportions gardées, beaucoup plus de PME que le reste du Canada. N'avons-nous pas d'ailleurs tous en tête cette image du Beauceron entrepreneur et dynamique qui a réussi et qui exporte aux États-Unis.

Cette perception d'une économie québécoise ayant plus de PME qu'ailleurs relève cependant du mythe. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui représente 24 000 PME au Québec, on retrouve approximativement la même proportion de petites et moyennes entreprises dans l'ensemble du Canada et aux États-Unis.

Concurrence des grandes surfaces dans le commerce de détail

Bien que la concurrence dans le commerce de détail

La grande majorité des PME sont de très petite taille : trois sur quatre ont moins de cinq employés.

*La productivité est
aussi un défi de
taille pour les PME
manufacturières
québécoises.*

soit féroce, les PME réussissent néanmoins à tirer leur épingle du jeu. Parce qu'elles ont de gros volumes de vente, les grandes surfaces comme Wal-Mart et Costco peuvent afficher des bas prix, que peuvent difficilement soutenir les PME.

Mais si les bas prix de ces géants du commerce de détail sont leur principal atout, celui des PME, petites comme moyennes, est la diversité de leurs produits. En se spécialisant par exemple dans les articles de cuisine, une petite compagnie peut offrir une gamme plus complète et raffinée de biens.

Bien sûr, les grandes surfaces vendent toutes des articles de cuisine, mais habituellement leur offre est beaucoup moins diversifiée qu'une boutique spécialisée. En voulant pratiquement toucher à presque tous les segments du commerce de détail, ces gros joueurs sont condamnés à vendre généralement des produits de masse, grand public.

Selon la FCEI, des PME apparaissent sur les principales artères commerciales du Québec, que ce soit à Montréal, Québec ou Trois-Rivières. La perception que les gros joueurs écrasent les petits n'est donc pas fondée. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y pas de fermetures. Les PME inefficaces cèdent le pas à celles plus dynamiques et innovantes.

**Productivité : le Québec
accuse un retard**

La productivité est aussi un défi de taille pour les PME manufacturières québécoises, qui sont moins productives que celles de l'Ontario, elles-mêmes moins efficaces que leurs rivales américaines.

Pour améliorer sa productivité, une PME doit réorganiser sa production, former davantage sa main-d'œuvre ou acheter de nouvelles machines.

Quel est le facteur responsable du retard québécois ? Essentiellement, la réduction des investissements dans l'achat de machinerie, selon la FCEI. Les facteurs expliquant ce déclin sont multiples, tels que la conjoncture économique ou bien le taux de change, qui rend coûteuse l'importation de machineries de pointe des États-Unis.

Mais selon la FCEI, c'est surtout la taxe sur le capital qui freine les investissements au Québec. Cette taxe de 0,64 % est perçue sur la valeur des équipements de production, peu importe la taille de l'entreprise et la conjoncture. Cela permet au gouvernement de stabiliser ses revenus lorsque les profits des entreprises chutent durant une récession.

Pour les associations patronales, cette taxe est injuste et contre-productive, car elle érode les efforts des entreprises pour augmenter leur production ou leur efficacité. Dans leur programme électoral de 2003, les libéraux se sont engagés à éliminer cette taxe pour les PME dans leur premier mandat.

À compter du 1^{er} janvier 2005, 75 % des entreprises ne payeront plus cette taxe, soit les sociétés dont le capital ne dépasse par un million de dollars. Certaines PME ne la paient déjà plus. Le gouvernement doit réduire son taux lors du budget 2005-2006. Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont déjà aboli cette taxe.

Cela étant dit, certaines entreprises arrivent à améliorer leur efficacité sans nouveau capital et en n'ayant ni recours

à l'embauche ni aux heures supplémentaires. Par exemple, Portatec, un fabricant de portes et de fenêtres de métal de Sainte-Julie en Montégérie, a augmenté sa productivité avec une réorganisation et une optimisation du travail.

Difficile de passer le flambeau à la génération suivante

Un autre enjeu important est le transfert des PME familiales à la prochaine génération, qui assure le maintien des centres de décisions entre mains québécoises. La situation est d'autant plus préoccupante que 85 % des entreprises du Québec sont familiales et que plus de 100 000 compagnies, d'ici cinq ans, auront un changement de garde à leur tête.

Si le propriétaire n'arrive pas à passer le flambeau à ses enfants ou à sa famille rapprochée, l'entreprise est vendue à des employés ou à un tiers, souvent un concurrent. L'échec d'un transfert peut s'expliquer par une mauvaise planification, une dispute familiale, un manque d'intérêt ou de compétence ou une insuffisance de capitaux pour acheter la PME.

D'ailleurs, selon Emploi-Québec, seulement une compagnie sur trois franchit le cap de la deuxième génération. Il y a des cas bien connus d'entreprises qui ont réussi, mais qui ne sont plus des PME, comme Quebecor (les Péladeau), Power Corporation (les Desmarais) et le Groupe Jean Coutu (les Coutu).

Mais la majorité échoue comme MAAX, un fabricant d'articles de salles de bain de Sainte-Marie-de-Beauce, qui a été vendu à des intérêts américains. Par ailleurs, seulement une entreprise sur dix atteindrait la troisième génération. Soulignons le cas assez unique des De Gaspé-Beaubien, qui ont fait fortune

dans le monde des communications. Cette famille est en affaire depuis plus de 350 ans. Pourtant, aucune entreprise n'est passée d'une génération à l'autre ! Chaque génération a dû recommencer à zéro pour lancer une compagnie. En revanche, le cas des Molson, lui, est un franc succès. La famille brasse de la bière depuis 1786. Reste à voir si la fusion avec Coors changera la donne.

La transmission des PME à la prochaine génération est un défi que doivent relever plusieurs pays à travers le monde. Mais la situation est particulièrement critique au Québec qui est, avec le Japon, la société où le vieillissement de la population est le plus marqué.

Va-t-on manquer d'entrepreneurs ?

Ce qui inquiète le plus la FCEI, toutefois, c'est que la culture entrepreneuriale, c'est-à-dire la volonté de se lancer en affaires, est moins forte au Québec que dans les autres provinces canadiennes, selon le Global entrepreneurship Monitor (GEM), un programme de recherche auquel participent des chercheurs de plus d'une trentaine de pays, dont le Canada.

Par exemple, en 2002, il y avait deux fois plus de Canadiens anglais qui souhaitaient créer une PME, de 2002 à 2005, que de gens au Québec (13,1 % versus 7,6 %). Par ailleurs, 47,7 % des Québécois estimaient posséder les capacités et compétences pour lancer une entreprise contre 58,7 % dans le reste du Canada.

Le niveau de scolarisation n'est pas en cause, puisque la scolarité des

Seulement une compagnie sur trois franchit le cap de la deuxième génération. Une entreprise sur 10 atteindrait la troisième génération.

Québécois se compare avantageusement à celle dans le reste du Canada. La FCEI estime que deux facteurs contribuent à la faible fibre entrepreneuriale des Québécois par rapport à l'ensemble des Canadiens : le fiscalité et le poids de la réglementation pour les PME.

Sur le plan fiscal, les profits de toutes les entreprises québécoises sont imposés à 8,9 %, peu importe leur taille. Dans ce contexte, les grandes sociétés québécoises bénéficient d'une fiscalité plus compétitive que celle du reste du

Canada, dont les profits sont taxés de 12 à 17 %, en fonction de la province.

En revanche, les PME du Québec sont soumises à un taux de 8,9 %, alors que celles du Canada sont imposées de 3 à 7 %. Sur le plan de la réglementation, plus une entreprise est petite, plus ses coûts par employé sont élevés car se conformer aux législations telles que la loi sur l'impôt et le revenu est coûteux. Enfin, la difficulté à obtenir du financement et la hausse des primes d'assurances jouent également dans la balance, selon la FCEI.

Références

Entrevues avec Emmanuel Paradis et Richard Fahey, respectivement économiste principal et vice-président Québec de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).
Gouvernement du Québec, Budget 2004-2005.

Sites Internet

Journal *Les Affaires* : www.lesaffaires.com

HEC Montréal : www.hec.ca

Global Entrepreneurship Monitor : www.gemconsortium.org

LA CONSOMMATION

L'automobile, un bien banalisé

Claude Fortier*Agent de recherche, Université Laval*

La cote de popularité de l'auto n'a cessé de croître depuis son invention il y a un siècle. Le Québec ne fait pas exception à la règle, avec un parc d'automobiles qui ne cesse de s'agrandir depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le rappel de quelques chiffres permet de voir à quel point l'automobile est aujourd'hui plus que jamais un bien central de la vie des ménages et des individus dans la société québécoise.

L'automobile au Québec en quelques chiffres

Les données sur l'immatriculation des véhicules pour l'année 2000 indiquent qu'il y avait 3 388 123 véhicules de promenade (automobiles et camions légers) en circulation sur les routes du Québec, soit un véhicule par 1,67 personne en âge de conduire (de 15 à 74 ans). Pour la dernière décennie du siècle, la croissance annuelle moyenne du parc automobile a ainsi été de 1,47 % comparativement à une croissance de 0,57 % de la population de 15 à 74 ans. En 2000, 4 497 488 personnes possédaient un permis de conduire au Québec, ce nombre correspondant à 80,9 % de la population âgée entre 15 et 74 ans.

En 1999, 78,3 % des ménages possédaient au moins un véhicule (incluant les véhicules loués), 30,1 % deux véhicules ou plus et 21,7 % aucun véhicule. Cette proportion est demeurée stable – à une différence de plus ou moins 1 % –, depuis le début des années 1990. Les données montrent que la proportion des ménages possédant un véhicule est plus élevée chez les ménages de deux personnes et plus, les ménages ayant un revenu élevé, les ménages situés en zone rurale, les ménages dont les deux conjoints sont sur le marché du travail et les ménages ayant un enfant ou plus. Ainsi, certaines conditions sociales, économiques, familiales et géographiques viennent influencer sur le choix d'acquérir ou non un véhicule.

L'automobile, un bien banalisé

Étant donnée que près de 80 % de l'ensemble des ménages possèdent un véhicule (plus de 95 % dans certains sous-groupes), l'automobile, comme bien de consommation, a atteint le stade de « bien banalisé », soit un bien de consommation qui s'est intégré dans la structure des besoins parce que jugé primordial par les ménages et dont l'achat et l'utilisation deviennent la norme. Au Québec, des biens comme le réfrigérateur, le four à micro-ondes, la machine à laver, le téléphone, la télévision, le radio et le magnétoscope peuvent être considérés comme des biens banalisés, étant donné qu'ils sont présents dans une très vaste majorité de ménages.

Depuis quelques décennies, la société québécoise s'organise de plus en plus autour de l'automobile, avec l'éloignement du lieu de travail, le développement des lieux de consommation en périphérie de la ville, etc. Si pour certains types de ménages l'achat de l'automobile est plus problématique en raison de contraintes physiques ou financières, dans la majorité des autres, va de soi. Par exemple, les ménages dans le quintile le plus riche, les ménages où les deux conjoints travaillent et les ménages avec deux enfants ont tous un véhicule dans une proportion de 90 % ou plus.

Le ménage motorisé et le ménage non motorisé

L'étude du comportement des ménages permet de tracer le portrait de deux ménages types, soit le ménage motorisé et le ménage non motorisé. Le ménage motorisé est un ménage dont le revenu se situe dans le quatrième ou cinquième quintile, composé de deux adultes dont l'âge est entre 20 et 59 ans. Ce type de ménage compte pour environ 23 % des ménages du Québec et leur taux de motorisation est de l'ordre de 96,9 %. À l'opposé, le ménage non motorisé est un ménage dont le revenu se situe dans le premier quintile et qui est composé d'un seul adulte. Ce type de ménage correspond à environ 16 % des ménages au Québec, et le pourcentage de ceux-ci possédant un véhicule est de 31,8 %.

Ces deux types de ménages illustrent en partie comment l'accès à un véhicule n'est pas répandu uniformément dans la société. Ils montrent l'utilité de l'automobile est tributaire du milieu et des situations vécues par le ménage. L'automobile peut être vue par certaines comme un bien qui n'a pas une très grande utilité directe. Dans ces conditions, ce n'est pas le manque de ressources, mais plutôt le manque de besoin qui explique l'absence de véhicule. Par exemple, les personnes seules vont souvent préférer le transport collectif, qui se révèle plus avantageux que l'automobile.

*L'automobile,
comme bien de
consommation, a
atteint le stade de
« bien banalisé ».*

Saturation

Même si en nombre absolu, la quantité de véhicules sur les routes continue d'augmenter, les données indiquent que nous en sommes peut-être arrivés à un point de saturation du modèle de transport privé où les seuls gains possibles dans les prochaines années se feront avec le changement de générations, les gens âgés peu équipés en véhicule étant progressivement remplacés par des cohortes de jeunes retraités ayant été

en contact avec un véhicule dès leur plus jeune âge. En effet, une fois éliminés les ménages qui n'ont pas de véhicule en raison d'incapacité physique ou parce qu'ils n'en voient pas l'utilité, il reste encore peu de ménages non motorisés en raison de contraintes financières. De plus, le vieillissement global de la population, au-delà du changement de génération et la croissance prévue des ménages composés d'un seul adulte sont deux facteurs qui contribueront à faire diminuer le pourcentage des ménages ayant un véhicule.

L'automobile joue aussi le rôle de maison par procuration.

Une présence lourde de conséquences

L'utilisation de l'automobile par un nombre croissant de ménages au cours du siècle a certes eu des conséquences positives, mais cette utilisation a aussi occasionné des coûts croissants pour la société qui commencent à se faire sentir.

Les études montrent que la pollution causée par l'automobile serait responsable de l'augmentation des problèmes respiratoires. Sur le plan environnemental, de nombreuses recherches tendent à montrer qu'il y a un lien entre le rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et le réchauffement de la planète et les anomalies climatiques. À ce sujet, les récents accords de Kyoto représentent une occasion en or pour les gouvernements de mettre en place des politiques incitatives (transport en commun, covoiturage) ayant pour but de faire diminuer le nombre d'automobiles sur les routes, à défaut de rendre celles-ci moins polluantes. Une utilisation raisonnée de l'automobile pourrait aussi s'accompagner d'une réflexion sur notre société de consommation qui de manière globale cause de graves problèmes à l'environnement (l'automobile en étant une des principales composantes). Malgré tous les torts qu'a l'automobile, il ne faut cependant pas oublier que la pollution occasionnée par l'utilisation de celle-ci n'est que la pointe de l'iceberg, la principale source de pollution atmosphérique provenant du secteur industriel.

La valeur de l'automobile pour les ménages

C'est une chose de constater que l'automobile occasionne des coûts de plus en plus importants pour la société, mais c'en est une autre que de réussir à mettre en place des politiques qui auraient un impact positif sur l'utilisation que font les ménages de l'automobile. Vivre sans véhicule, c'est devoir se priver d'une certaine facilité de mouvement ou du moins se compliquer la vie. La décision d'acquérir une automobile relève en grande partie de son utilité, le principal attrait du véhicule étant qu'il permet à l'individu de relier facilement les différents lieux de sa routine. L'automobile facilite aussi les sorties en famille et permet l'accès à une résidence secondaire souvent située en pleine nature. Avoir une automobile, c'est pouvoir quitter, quand bon nous semble, la ville et le mode de vie urbain caractérisé par la routine du métro-boulot-dodo. L'automobile joue aussi le rôle de maison par procuration. C'est un lieu de détente qui permet des actes libres et reposants accomplis habituellement à la maison. Il est possible de discuter en famille, de fumer, de manger, d'écouter la radio, de se maquiller, de parler au téléphone, toutes des activités associées au monde domestique. À la limite, vivre sans véhicule c'est avoir une capacité d'action réduite

*Sans l'automobile,
il faudrait remettre
en question
l'ensemble du
fonctionnement
de la société et
nos modes de
consommation.*

et parfois même subir une forme d'exclusion et de dépendance, surtout si l'on n'a pas accès au transport en commun.

Impact des politiques sur le choix de transport des ménages

Outre une augmentation de la taxe sur l'essence, différentes politiques municipales visant par exemple une densification de la banlieue et non pas son élargissement ou encore l'augmentation du service de transport en commun pourraient être mises en place pour tenter de freiner la croissance du parc automobile. Comme exemple concret de politique municipale visant à diminuer le recours à l'automobile pour les déplacements, soulignons le développement opéré par la ville de Québec autour du circuit Métrobus (transport en commun), qui a pour but à la fois de maintenir les commerces et les lieux de travail de chaque côté du trajet, mais aussi de développer le secteur résidentiel en périphérie du tracé, afin qu'il soit possible pour les résidents de la ville de pouvoir à la fois aller travailler et aller consommer en utilisant seulement le transport en commun. Les effets positifs sur la ville de Québec restent cependant pour l'instant mitigés, le parc automobile et la circulation dans la ville continuant d'augmenter.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la mise en place de différentes politiques municipales, que ce soit la revitalisation des centres-villes ou le développement du transport en commun qui visent à encourager le retour des citoyens dans le centre-ville, à proximité de leur lieu de travail, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le taux de motorisation des ménages. Vivre en ville et utiliser le transport en commun ou la marche pour se rendre sur son lieu de travail est une chose, mais renoncer à son véhicule pour les déplacements à l'extérieur de la ville en est une autre. C'est pourquoi la majorité des gens qui vont vivre en ville conservent leur véhicule afin de pouvoir continuer à se déplacer sans contrainte lorsqu'ils en ont besoin, que ce soit pour sortir de la ville ou avoir accès à un commerce non desservi par le transport en commun. Ces politiques viendront par contre diminuer la multipossession.

La prise de conscience face à la nécessité de diminuer le niveau de pollution pour le bien-être de l'environnement et des humains, qui se reflète par la ratification des accords de Kyoto et les politiques environnementales à venir, peut faire croire à tort que l'âge d'or de l'automobile est terminé. On ne peut croire que l'automobile est appelée à être remplacée si l'on comprend à quel point ce moyen de transport a façonné notre société dans son organisation. Une grande majorité de ménages est dépendante de l'automobile pour tous ses déplacements. Sans l'automobile, il faudrait remettre en question l'ensemble du fonctionnement de la société et nos modes de consommation, ce qui est peu envisageable à court ou moyen terme. La conscientisation à l'environnement et aux problèmes de pollution ne vont pas faire disparaître l'automobile, mais plutôt conduire à une amélioration de celle-ci pour la rendre moins polluante.

Pour avoir un certain succès, les politiques visant à contrôler la croissance du parc automobile devront donc se concentrer sur les ménages ayant deux véhicules ou plus, tout en continuant à conscientiser l'ensemble des automobilistes sur l'importance d'un usage modéré de l'automobile.

LA SÉCURITÉ

État de la criminalité au Québec

Marc Ouimet*École de criminologie, Université de Montréal*

La criminalité est mesurée par les statistiques criminelles qui dénombrent les infractions au Code criminel déclarées à la police ou connues d'elle. Ces statistiques sous-estiment l'ampleur de la réalité parce que beaucoup d'infractions passent inaperçues de la victime et beaucoup de victimes n'informent pas la police de leur expérience. Le taux de reportabilité est le concept qui désigne le pourcentage de crimes commis qui est connu de la police. Ce taux de reportabilité varie considérablement d'un type d'infraction à l'autre ; il est élevé pour les homicides et les vols de véhicules (environ 95 %), moyen pour les introductions avec effraction et les vols qualifiés (environ 70 %), faible pour les agressions sexuelles et les voies de faits (environ 30 %), très faible pour les fraudes et les méfaits (peut-être 5 % ou 10 %). Dans le cas des infractions relatives à la drogue ou à la prostitution, les statistiques mesurent alors le niveau d'activité policière dans ce domaine.

Les statistiques criminelles, malgré leurs limites, permettent la comparaison dans le temps et l'espace puisque le taux de reportabilité des différents types d'infractions tend à être constant d'un endroit à l'autre et d'une année à l'autre. Ainsi, si le volume observé d'un crime augmente et qu'il n'y a pas de raison de croire que la reportabilité soit en cause, alors la fréquence réelle de l'infraction est réputée être en hausse.

Il existe des statistiques alternatives de la criminalité qui sont basées sur des sondages de victimisation. Au Canada, ces sondages font partie de l'Enquête Sociale Générale et ont examiné la criminalité en 1988, 1993 et 1999. Toutefois, compte tenu d'un échantillonnage limité et de la rareté des crimes graves, ces sondages ne permettent pas d'analyser adéquatement l'évolution des violences.

Catégories de crimes

L'analyse des variations de la criminalité est souvent menée avec les indica-

teurs de crimes de violence et de crimes contre la propriété. Or, ces deux quantités sont trop fortement déterminées par une ou deux catégories de crimes (par exemple, le nombre de voies de faits détermine largement le taux de violence) pour représenter la criminalité. Aussi, dans ces taux, les crimes de gravité très différente ont la même valeur. Nous préférons donc mener l'analyse crime par crime.

Voici une courte description des infractions choisies pour l'analyse ; les nombres entre parenthèses réfèrent aux crimes enregistrés au Québec en 2002 car les données détaillées pour 2003 ne sont pas disponibles au moment de rédiger ce document :

- Les homicides comprennent les meurtres au premier degré (82), au second degré (25), les homicides involontaires coupables (10) et les infanticides (1) ;
- les agressions sexuelles comprennent les agressions sexuelles (4048), les agressions sexuelles armées (92) et les agressions sexuelles causant des lésions corporelles (50) ;
- les voies de faits comprennent les voies de faits simples (29 208), armées (8352), avec blessures (319), les voies de faits contre un policier, un agent de la paix ou un fonctionnaire (2465) et les autres (658) ;
- les vols qualifiés comprennent les vols commis avec une arme à feu (1106), une arme blanche (2197) et la force physique et/ou les menaces (3584) ;
- les introductions avec effraction comprennent les cambriolages dans des établissements commerciaux (19 161), les cambriolages dans des

résidences privées (49 200) et les autres (2009) ;

- les vols de véhicules à moteur comprennent les vols d'automobiles (23 680), de camions (9966), de motocyclettes (1887) ou d'autres véhicules à moteur (1371) ;
- les vols simples comprennent les vols de bicyclettes (12 849), les vols dans ou sur un véhicule à moteur (41 908), les vols à l'étalage (12 438) et les autres vols (52 788) ;
- le total des infractions au Code Criminel comprend le total des infractions ici analysées de même que l'ensemble des autres catégories d'infractions criminelles (méfaits, fraude, tentatives de meurtre, être en liberté sans excuses, actions indécentes...).
- les comportements proscrits relativement à la drogue ne se trouvent pas dans le Code criminel mais bien dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Ici sont présentées les infractions relatives au cannabis, soit la possession (10 389), le trafic (2888), l'importation (119) et la culture (2791), de même que le total pour toutes les autres substances, soit l'héroïne (92), la cocaïne (2114), les autres drogues contrôlées (1773).

Variations dans le temps

Le Tableau 1 présente le taux de criminalité par 100 000 habitants observé au Québec pour la période 1965-2003. Les données 1965-2002 proviennent du catalogue Statistiques de la criminalité au Canada (2003) et les données 2003 furent prélevées sur le Bulletin Juristat Statistiques de la criminalité (2004) qui

TABEAU 1 Évolution de la criminalité au Québec : 1965-2003 (taux par 100 000 habitants)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de faits	Vols qualifiés	Introductions avec effraction	Vols de véhicules à moteur	Vols simples	Total Code Criminel	Infractions liées au cannabis	Infractions liées aux drogues (sauf cannabis)
1965	1,2	25	60	50	383	230	851	2131		
1970	2,3	37	156	87	771	304	1354	3926		
1975	3,7	33	207	181	1333	443	1957	5685		
1980	2,8	34	232	205	1875	438	2500	7331	95	32
1985	3,3	39	292	157	1568	397	2445	7323	67	50
1990	2,6	52	479	167	1607	566	2489	7651	53	71
1995	1,9	46	488	129	1415	591	2077	7037	93	77
2000	2,0	46	545	104	1084	575	1713	6027	181	79
2002	1,6	56	508	92	944	495	1610	5697	217 (16 187)	53 (3979)
2003	1,3 (100)	58 (4326)	503 (37,657)	93 (6952)	899 (67 346)	494 (36 981)	1609 (120 435)	6497 (479 688)		

est constitué des données préliminaires sur la criminalité.

Homicides. Le taux d'homicide, très bas au début des années 60, a triplé sur une période de 15 ans. Il est resté élevé jusqu'au milieu des années 80 avant de diminuer par la suite. Le taux d'homicide a baissé durant les années 90 pour se situer maintenant autour de 1,3 pour 100 000 habitants. La baisse de 1990 à 2003 est de 50 %.

Agressions. Les deux infractions de violence que sont les agressions sexuelles et les voies de faits montrent des tendances différentes de l'ensemble de la criminalité. Elles montrent une augmentation continue des années 60 jusqu'au tournant des années 90, et une période de stabilité par la suite. Des hausses importantes furent notées vers la fin des années 80, hausses en partie attribuables à une reportabilité plus grande de ces crimes et à une meilleure réception des plaintes de violence con-

jugale et de violence sexuelle de la part des policiers.

Vols. La plupart des catégories de vols ont suivi le modèle de l'homicide, soit une explosion durant les années 60, un sommet autour de 1980 et une baisse durant les années 90. C'est le cas des vols qualifiés, des introductions avec effraction, des méfaits, des vols simples et des vols de véhicules. La baisse de 1990 à 2003 est de 44 % pour les vols qualifiés et les introductions par effraction, de 35 % pour les vols simples et de 13 % pour les vols de véhicules à moteur.

Drogues. Les infractions liées au cannabis montrent une baisse de 1980 à 1990, mais une hausse soutenue par la suite qui ne semble pas terminée. Les infractions de cannabis ont crû de 400 % entre 1990 et 2002. Du côté des autres drogues, il y eut une hausse de 1980 à 1990, mais depuis aucune tendance claire n'est décelable. Une in-

Le nouveau conservatisme a fait en sorte que des comportements acceptés ou tolérés dans une période libérale sont maintenant devenus proscrits dans la culture.

tolérance grandissante de certains milieux face à la drogue (par exemple, dans les écoles secondaires) et une pression plus soutenue des policiers sur les réseaux de revendeurs de drogues expliqueraient en partie cette hausse des données sur les infractions liées au cannabis.

En somme, les statistiques officielles de la criminalité indiquent que des baisses soutenues se sont produites depuis les sommets de la criminalité enregistrés en 1992 et 1993. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ces baisses. D'abord, l'importance démographique du groupe d'âge le plus criminalisé, soit les 15-35 ans, a fortement diminué au cours des années 90. Moins de jeunes, moins de crimes. Ensuite, depuis quelques années, les années d'études se sont allongées et les perspectives d'emploi pour les jeunes se sont améliorées. En particulier, l'intégration massive des jeunes au monde du travail à temps partiel procure un revenu et occupe le temps de ceux-ci, mais surtout les intègre plus rapidement à la vie d'adulte. La troisième explication serait celle d'une plus grande probabilité d'accusation des personnes ayant commis un délit. D'une part, les victimes rapportent plus souvent leur mauvaise expérience à la police et cette dernière est de plus en plus efficace dans l'identification des criminels et dans la constitution des dossiers d'enquête. La quatrième explication est celle de la diminution de la criminalité. Puisqu'une partie importante de la criminalité, no-

tamment de violence, se produit dans le contexte d'infractions moins sérieuses, une baisse des petits crimes engendre une baisse des crimes violents.

De manière plus générale, il est probable que la baisse de la criminalité s'explique par des changements dans nos valeurs collectives. En effet, les deux dernières décennies se sont caractérisées au plan social par toute une série de campagnes de sensibilisation face aux comportements violents ou dangereux. Que l'on parle d'abus sexuel, de violence conjugale ou de conduite en état d'ébriété, le message est le même : il faut respecter l'autre et la violence à son égard est inacceptable. Le nouveau conservatisme a fait en sorte que des comportements acceptés ou tolérés dans une période libérale sont maintenant devenus proscrits dans la culture. La révolution tranquille a eu comme effet pervers une augmentation importante de la criminalité qui a duré 20 ans. La récréation est maintenant terminée.

Variations dans l'espace

Le Tableau 2 à la page suivante présente la criminalité connue à différents endroits pour 2003. Les données canadiennes proviennent du Bulletin Juristat (2003) et les données américaines proviennent du site Internet du FBI.

Le Tableau 2 permet la comparaison du Québec avec d'autres provinces canadiennes. Le Québec a des taux de violence plus bas que les autres provinces. Par contre, la prévalence de la délinquance acquiescive est plus importante au Québec que dans ses provinces voisines. Parmi les grandes régions métropolitaines de recensement, Québec et Montréal ont moins

de crimes de violence que d'autres grandes régions métropolitaines du pays. Toutefois, la criminalité enregistrée dans la région métropolitaine de Montréal est légèrement supérieure à celle de Toronto.

Le Tableau 2 permet aussi de situer la réalité québécoise dans l'ensemble nord-américain. Le Canada a un taux d'homicide environ trois fois moins élevé que celui des États-Unis. Les statistiques de voies de faits et d'agressions sexuelles ne sont pas comparables entre les deux pays (aux États-Unis, on dénombre les *forcible rapes* et *aggravated assaults* qui n'ont pas d'équivalent au Canada). Il y a plus de vols qualifiés chez nos voisins du sud, mais la Canada a plus de vols par effraction et de vols de véhicules à moteur. La comparaison

des régions métropolitaines des deux pays montre que la criminalité n'est pas très différente entre des villes comparables. Globalement, les villes canadiennes ont un peu moins de crimes de violence, mais un peu plus de crimes contre la propriété. La gravité du problème de violence aux États-Unis est le fait des grands centres urbains comme New York, Detroit, Washington, Miami ou Los Angeles. Le taux d'homicide particulièrement élevé chez les Américains s'explique par une plus grande létalité des conflits interpersonnels due à une plus grande accessibilité des armes à feu. Chose étonnante, la baisse de la criminalité qui a été observée au Québec et au Canada durant les années 90 s'est aussi matérialisée aux États-Unis.

TABLEAU 2 Comparaisons dans l'espace de la criminalité en 2003 (taux par 1 000 000 habitants)

	Population (en milliers)	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Introductions avec effraction	Vols de véhicules à moteur
Selon la province							
Nouveau-Brunswick	751	1,1	86	810	27	711	235
Québec	7487	1,3	58	503	93	899	494
Ontario	12 238	1,5	63	598	78	667	380
Alberta	3154	2,0	76	863	102	973	662
Colombie-Britannique	4147	2,2	83	976	107	1277	958
Selon le pays							
Canada	31 630	1,7	74	746	90	899	541
États-Unis (2002)	288 369	5,6			146	746	432
Selon la région métropolitaine							
Québec	709	0,4	54	355	59	828	265
Montréal	3586	1,6	53	568	158	921	658
Ottawa	867	1,2	41	545	100	663	402
Toronto	5119	1,9	51	568	112	541	372
Edmonton	998	2,2	70	641	162	1020	951
Vancouver	2126	2,2	59	748	153	1350	1261
Boston (2002)	3448	2,6			126	400	399
New York (2002)	9403	6,6			303	361	313
Minneapolis/St-Paul (2002)	3029	1,3			65	389	223
Miami (2002)	2356	8,7			358	1108	890

Références

Revue Criminologie. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Revue Canadienne de criminologie. Association canadienne de justice pénale, Ottawa.

Sites Internet

Federal Bureau of Investigation (FBI) : www.fbi.gov

Ministère de la Sécurité publique du Québec : www.msp.gouv.qc.ca

National Criminal Justice Reference Service : www.ncjrs.org

Portail de la criminologie d'expression française : www.criminologie.com

Statistique Canada : www.statcan.ca

Les gangs de rue

Durant l'été 2004, plusieurs événements criminels rapprochés dans le temps ont alerté les médias et la population sur le problème des gangs de rue. Ces événements s'ajoutent à ceux fortement médiatisés survenus l'année précédente avec les Wolf Pack, qui dirigeaient un réseau de prostitution dans la vieille capitale. La situation est maintenant telle que le service de police de Montréal a désigné le problème des gangs de rue première priorité du service de police.

Il n'est pas facile de définir ce qu'est un gang de rue. D'une part, de nombreux gangs de jeunes ne sont pas ou peu criminels et doivent alors être considérés comme des groupes de loisirs. D'autre part, l'univers du crime s'est toujours organisé autour de gangs, que ce soit le clan des Dubois dans les années 70, le gang de l'ouest ou les groupes de motards criminalisés comme les Hells Angels ou les Rock Machines. Les caractéristiques particulières aux gangs de rue sont la jeunesse de ses membres, âgés en moyenne de 14 à 30 ans, le fait qu'ils se sont constitués principalement de membres issus de communautés culturelles et qu'ils sont impliqués dans des activités criminelles commerciales comme la prostitution et le trafic de drogues. À Montréal il y aurait environ dix gangs de rues connus des autorités dont les principaux sont les Bo-Gars, œuvrant dans le nord-est de la ville, et les Crack-Down Posse, plus présents dans le quartier Saint-Michel. Toutefois, les événements de l'été 2004 montrent que les membres des Bo-Gars sont maintenant actifs dans le centre-ville de Montréal.

Tout porte à croire que le problème des gangs de rue ira en s'accroissant avec les années. D'une part, les mem-

bres des communautés culturelles composent une part de plus en plus grande de la population des grands centres urbains au Québec. Dans certains secteurs de Montréal, ces jeunes constituent la majorité de la population des adolescents. Puisque certains quartiers comprennent une variété de groupes différents, les possibilités de conflits entre des gangs augmentent. Il semble tout naturel pour des jeunes issus de cultures différentes de se regrouper entre eux. Et qui dit groupes, dit conflits inter-groupes. Cette dynamique du conflit est aussi accentuée par leur situation : ce sont en majorité des jeunes défavorisés. En effet, il existe un lien étroit entre la pauvreté, la désorganisation sociale et la délinquance des jeunes.

La criminalisation des bandes de jeunes s'est sans crédit produite au cours de la dernière décennie. Lorsqu'on a noté la présence de ces gangs de rue vers la fin des années 80, leurs activités se limitaient au taxage, aux graffitis et aux petits vols. Depuis, ces gangs de rue se sont taillé une place de choix dans l'univers du crime organisé. Que ce soit pour la revente de drogues, pour la prostitution ou pour le trafic d'armes à feu, les gangs de rues ont profité de la neutralisation d'autres organisations criminelles comme les groupes de motards, durement touchés par le système de justice au cours des dernières années. Qui plus est, des liens ont été tissés entre les groupes de motards criminalisés et les gangs de rue ; le fait qu'un premier noir ait été admis comme membre à part entière des Hells Angels est indicatif de ces nouvelles alliances.

Marc Ouimet



► La santé et l'éducation

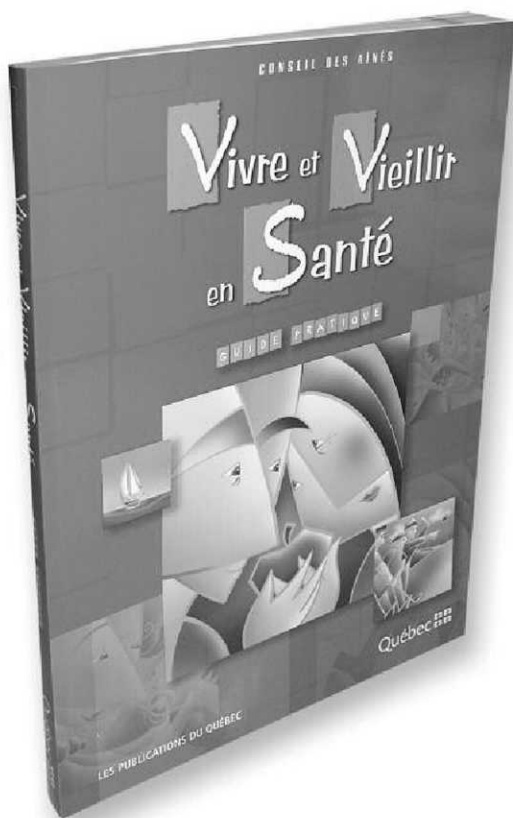
LA SANTÉ

- 309** L'état de santé des Québécois : des signes encourageants
- 316** Le suicide au Québec : une catastrophe humaine et sociale
- 321** Le système de santé québécois : un édifice imposant en constante rénovation

L'ÉDUCATION

- 329** Enseigner autrement à l'école secondaire ?
- 335** L'emploi chez les jeunes sans diplôme
- 341** La réussite scolaire, évolution d'un concept
- 349** Collèges sous tension

500 000 personnes en sont atteintes au Québec,
de ce nombre, 200 000 ignorent leur état...



Il n'y a que
**Les Publications
du Québec**
pour illustrer
de façon aussi claire
l'ampleur du diabète
au sein de notre société.

Chez votre librairie

1 800 463-2100

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

**Publications
Québec** 

Toute la **réalité**,
rien que la **réalité**

LA SANTÉ

L'état de santé des Québécois : des signes encourageants

Robert Choinière*Institut national de la santé publique du Québec*

Jusqu'à l'an dernier, un survol rapide de la santé des Québécois concluait à un bilan mitigé. Malgré une amélioration de l'état de santé, les comparaisons avec les autres provinces canadiennes et les principaux pays industrialisés montraient que des progrès importants demeuraient encore possible au Québec. Le bilan actuel, bien qu'encore mitigé, est cependant plus positif à la lumière des données récentes fournies par l'enquête sur la santé de 2003.

Tous les deux ans, Statistique Canada mène auprès des Canadiens une enquête exhaustive sur leur santé. Cette enquête permet d'obtenir, pour le Canada dans son ensemble et pour chacune des provinces, dont le Québec, de l'information sur les caractéristiques sociodémographiques, les habitudes de vie, les services de santé et l'état de santé de la population. La dernière enquête de cette envergure s'est déroulée en 2003 et les premiers résultats ont été diffusés en juin 2004.

À partir des résultats tirés de cette enquête et des enquêtes précédentes, ainsi qu'en utilisant les données sur la mortalité, on peut tenter d'identifier les tendances les plus récentes liées à la santé des Québécois sous trois angles : les habitudes de vie, les facteurs de risque à la santé et l'état de santé actuel.

Alors que les deux premiers thèmes permettent d'anticiper les problèmes de santé qui affligeront à court ou à moyen terme les Québécois, les données sur l'état de santé actuel font ressortir les conséquences des facteurs de risque et des habitudes de vie qui prévalaient dans la population au cours des dernières décennies. Afin de mieux qualifier la situation québécoise, des comparaisons sont effectuées avec le Canada.

Les habitudes de vie néfastes

On peut classer parmi les habitudes de vie néfastes à la santé des comportements individuels modifiables. Trois habitudes de vie reconnues pour être associées à

une multitude de problèmes de santé ont été retenues : la consommation de tabac, la consommation d'alcool et l'inactivité physique.

TABLEAU 1 **Habitudes de vie néfastes à la santé, population de 12 ans et plus, Québec et Canada, 1994-1995 à 2003**

	Proportion de fumeurs actuels					Variation de 1994-1995 à 2003
	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2003	
Proportion de fumeurs actuels						
Québec	34 %	32 %	30 %	30 %	26 %	-8 %
Canada	29 %	28 %	27 %	26 %	23 %	-6 %
Différence	5 %	5 %	4 %	4 %	3 %	
Proportion de personnes consommant 5 verres ou plus, au moins une fois par mois						
Québec	11 %	17 %	18 %	18 %	20 %	9 %
Canada	14 %	18 %	20 %	20 %	21 %	7 %
Différence	-3 %	-1 %	-2 %	-2 %	-1 %	
Proportion de personnes physiquement inactives dans les activités de loisir						
Québec	63 %	61 %	57 %	58 %	52 %	-12 %
Canada	58 %	57 %	53 %	54 %	48 %	-10 %
Différence	5 %	4 %	4 %	5 %	4 %	

Source : Statistique Canada, Indicateurs de la santé, vol. 2004, no. 1, 82-221-XIF.

La consommation de tabac

Le tabagisme est à l'origine d'affections très graves dont les principales sont les tumeurs de l'appareil respiratoire, en particulier du poumon, les maladies cardiovasculaires et les maladies respiratoires. L'évolution de la mortalité par cancer du poumon suit celle de la consommation de tabac avec un décalage d'une vingtaine d'années.

Lors de l'enquête de 2003, 26 % des Québécois déclaraient fumer régulièrement ou occasionnellement la cigarette, comparativement à 30 % en 2000-2001 et 34 % en 1994-1995. Si la proportion de fumeurs est en diminution constante au Québec, et que cette diminution s'est intensifiée depuis 2000-2001, elle dépasse toujours nettement la proportion observée au Canada (23 %).

La consommation excessive d'alcool

Un autre comportement que l'on retrouve répandu dans la population est la consommation d'alcool. Si la consommation modérée d'alcool peut être un facteur protecteur de certaines maladies cardiovasculaires, une consommation élevée et

répétée peut entraîner une dépendance et exposer les individus à des maladies de l'appareil digestif, de l'appareil circulatoire ou de l'appareil respiratoire, à un risque accru d'accidents de la route et à des problèmes d'ordre social ou comportemental.

En 2003, 20 % de la population québécoise âgée de 12 ans et plus consommait au moins une fois par mois 5 verres d'alcool ou plus lors d'une même occasion. Cette consommation à risque est nettement en hausse depuis le milieu des années 90 et atteint maintenant le niveau observé dans l'ensemble du Canada.

L'inactivité physique dans les loisirs

L'enquête menée par Statistique Canada permet, à l'aide d'une série de questions sur l'intensité, la durée et la fréquence des activités physiques, d'identifier les personnes qui sont inactives. L'inactivité physique augmente les risques de maladies cardiovasculaires, de diabète et d'obésité ainsi que les risques de cancer du côlon, d'hypertension artérielle, d'ostéoporose, de troubles lipidiques, de dépression et d'anxiété. Il est à noter que la sédentarité, lorsqu'elle s'ajoute à d'autres facteurs de risque, comme le tabagisme, l'hypertension artérielle et l'obésité, est encore plus dangereuse pour le cœur.

En 2003, un peu plus de la moitié des Québécois étaient considérés inactifs, ce qui représente une proportion légèrement plus élevée que celle observée au Canada. Une bonne nouvelle cependant, la proportion d'inactifs a sensiblement diminué depuis le milieu des années 90 alors qu'elle dépassait les 60 %.

Les facteurs de risque à la santé

La notion de facteurs de risque à la santé est large et peu englober des caractéristiques sociodémographiques et des habitudes de vie. Les facteurs qui ont été retenus ici sont ceux qui illustrent déjà chez les individus une plus grande vulnérabilité à la maladie (hypertension, obésité) et prédisposent à des problèmes de santé plus graves (maladies de l'appareil circulatoire, diabète). Les facteurs retenus sont le stress dans la vie quotidienne, l'hypertension et l'obésité. Il est plus difficile d'éliminer chez l'individu la présence de ces facteurs de risque que de modifier des habitudes de vie néfaste comme le tabagisme ou l'inactivité physique.

Le stress quotidien

Le stress est causé par une multitude de facteurs dont de façon générale les contraintes de la vie quotidienne. Les principales maladies liées au stress sont les affections cardiovasculaires, digestives, dermatologiques, endocriniennes et gynécologiques.

Le stress est causé par une multitude de facteurs dont de façon générale les contraintes de la vie quotidienne.

TABEAU 2 Facteurs de risque à la santé, Québec et Canada, 1994-1995 à 2003

Facteurs de risque à la santé, Québec et Canada, 1994-1995 à 2003						
	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2003	Variation de 1994-1995 à 2003
Proportion de personnes de 18 ans et plus souffrant de stress dans la vie quotidienne						
Québec	24 %	n.d.	n.d.	30 %	29 %	4 %
Canada	26 %	n.d.	n.d.	26 %	25 %	
Différence	-2 %			4 %	4 %	
Proportion de personnes de 12 ans et plus souffrant d'hypertension						
Québec	8 %	10 %	11 %	13 %	15 %	7 %
Canada	9 %	10 %	11 %	13 %	14 %	
Différence	-1 %	-1 %	0 %	0 %	0 %	
Proportion de personnes de 18 ans et plus souffrant d'obésité						
Québec	11 %	11 %	12 %	13 %	14 %	3 %
Canada	13 %	12 %	14 %	15 %	15 %	2 %
Différence	-2 %	-2 %	-3 %	-2 %	-1 %	

Source : Statistique Canada, Indicateurs de la santé, vol. 2004, n° 1, 82-221-XIF.

Dans la population québécoise âgée de 18 ans et plus, trois personnes sur 10 déclaraient en 2003 que leur niveau de stress quotidien était élevé. Ce pourcentage est identique à celui observé lors de l'enquête de 2000-2001 mais beaucoup plus élevé que celui de 24 % obtenu en 1994-1995. À l'échelle du Canada, le stress est moins répandu qu'au Québec et le phénomène demeure constant dans le temps.

L'hypertension artérielle

Il est souvent difficile d'identifier une cause précise liée à l'hypertension et même les personnes dont la tension artérielle est élevée peuvent ne présenter aucun symptôme. Dans certains cas, l'hypertension artérielle est attribuable à plusieurs causes, notamment les antécédents familiaux, l'obésité et le stress. On retrouve parmi les conséquences de l'hypertension non traitée les maladies vasculaires cérébrales, l'insuffisance cardiaque, les maladies du rein et la rétinopathie.

Au Québec comme au Canada, la proportion de personnes déclarant souffrir d'hypertension a presque doublé au cours des dix dernières années pour se situer autour de 15 % en 2003. Dans tous les groupes d'âge, le pourcentage de personnes touchées par ce problème a augmenté systématiquement d'une enquête à l'autre. La hausse du pourcentage de personnes atteintes d'hypertension est amplifiée par le vieillissement de la population.

TABEAU 3 État de santé de la population, Québec et Canada

Espérance de vie à la naissance, 1981 à 2001 (en années)						
	1981	1986	1991	1996	2001	Variation de 1981 à 2001
Proportion de personnes de 18 ans et plus souffrant de stress dans la vie quotidienne						
Hommes						
Québec	71,3	72,2	73,7	74,9	76,5	5,2
Canada	72,1	73,3	74,6	75,5	77	4,9
Différence	0,8	1,1	0,9	0,6	0,5	
Femmes						
Québec	79,2	79,6	80,9	81,2	82,0	2,8
Canada	79,3	79,9	80,9	81,2	82,1	2,8
Différence	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	
Taux ajusté de mortalité selon la cause, Québec et Canada, 20011 (taux annuel moyen pour 100 000)						
	Québec	Canada	Différence ²	Excès de mortalité du Québec par rapport au Canada ²		
Ensemble des causes	735	714	21	3 %		
Tumeurs malignes	233	212	21	10 %		
Tumeur maligne du côlon et du rectum	27	22	5	23 %		
Tumeur maligne de la trachée, des bronches et du poumon	67	56	12	21 %		
Tumeur maligne du sein (femmes)	32	30	2	7 %		
Tumeur maligne de la prostate (hommes)	30	32	-2	-6 %		
Maladies de l'appareil circulatoire	223	241	-19	-8 %		
Maladies de l'appareil respiratoire	57	57	1	2 %		
Grippe et pneumopathie	10	15	-5	-32 %		
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	37	32	6	18 %		
Suicide	18	12	6	49 %		

1. Taux ajusté selon la structure par âge, sexes réunis, du Québec en 2001.

2. Une valeur négative signifie une mortalité plus faible au Québec qu'au Canada.

Sources : Statistique Canada, Indicateurs de la santé, vol. 2004, n° 1, 82-221-XIF.

MSSS, fichiers des décès, 2001.

Statistique Canada, Causes de décès 2001, 84-208 XIF.

Statistique Canada, tableau 051-001, Estimations de la population selon l'âge et le sexe pour le Canada, les provinces et les territoires.

L'obésité

À partir de la taille et du poids des personnes rejointes par les enquêtes, il est possible de calculer un indice de masse corporelle et de classer la population selon différentes catégories : poids insuffisant, poids normal, excès de poids, obésité. Les personnes atteintes d'obésité sont celles présentant un plus grand risque de

développer une maladie. L'obésité peut être causée par une alimentation inadéquate ou excessive mais aussi par des facteurs génétiques ou métaboliques. L'obésité représente un facteur de risque au développement de différentes affections : insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, diabète, insuffisance respiratoire, etc.

En 2003, 14 % de la population québécoise âgée de 18 ans et plus pouvait être considérée obèse. Cette proportion est à la hausse depuis le milieu des années 1990 où elle atteignait 11 %. Si les Québécois semblent être proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des Canadiens à souffrir d'obésité, la différence entre le Québec et l'ensemble du Canada tend à se resorber, surtout depuis 1998-1999.

L'état de santé

Il existe de nombreuses mesures permettant d'évaluer l'état de santé d'une population. Les données retenues ici portent essentiellement sur la mortalité. Bien que la mortalité constitue la dernière étape de la maladie, et qu'elle représente souvent la pointe de l'iceberg par rapport aux problèmes de santé entraînant des hospitalisations ou des incapacités, elle sert d'indicateur universel de l'état de santé des populations et est le reflet des habitudes de vie des individus cumulées sur plusieurs années. L'accès et la qualité du système de soins peuvent également influencer l'état de santé d'une population.

L'espérance de vie à la naissance des Québécois et des Québécoises a constamment augmenté au cours des 20 dernières années, passant de 71,3 ans à 76,5 ans chez les hommes, et de 79,2 ans à 82,0 ans chez les femmes. La hausse a été plus importante chez les hommes (5,2 ans) que chez les femmes (2,8 ans). L'espérance de vie des Québécoises est semblable à celles de l'ensemble des Canadiennes alors que les hommes du Québec accusent un retard de 0,5 ans sur ceux du Canada.

L'examen des taux de mortalité selon la cause révèle que :

- les Québécois décèdent maintenant plus souvent de tumeurs malignes que de maladies de l'appareil circulatoire, ce qui n'est pas encore le cas pour l'ensemble des Canadiens ;
- la mortalité globale est plus élevée au Québec qu'au Canada, mais lorsque l'on écarte les deux causes de décès les plus étroitement associées au tabagisme, le cancer du poumon et les maladies chroniques des voies respiratoires, le Québec présente sensiblement le même niveau de mortalité que le Canada ;
- les maladies de l'appareil circulatoire entraînent une mortalité plus faible au Québec qu'au Canada ;
- globalement, le Québec présente un excès de mortalité de 3 % par rapport au Canada. Les causes de décès où l'excès de mortalité du Québec est particulièrement élevé sont dans l'ordre, le suicide (49 %), les tumeurs du côlon et du rectum (23 %) et du poumon (21 %) ainsi que les maladies chroniques des voies respiratoires (18 %).

Conclusion

À la lumière des données récentes fournies par l'enquête sur la santé de 2003, le bilan actuel, bien qu'encore mitigé, est plus positif que celui des années précédentes. Deux habitudes de vie ayant des conséquences négatives importantes sur la santé, le tabagisme et l'inactivité physique, sont à la baisse et les diminutions les plus importantes sont survenues entre les deux dernières enquêtes.

L'état de santé des Québécois continue de s'améliorer comme le montre l'évolution de l'espérance de vie à la naissance. De plus, au chapitre des maladies de l'appareil circulatoire, le Québec bénéficie maintenant d'un niveau de mortalité plus faible que l'ensemble du Canada.

Certains aspects demeurent cependant préoccupants. Les trois facteurs de risque à la santé analysés, le stress, l'hypertension et l'obésité, sont à la hausse. De plus, les données sur les causes de décès montrent encore l'impact des habitudes tabagiques des dernières décennies. Et malgré le fait que ce phénomène tend à diminuer considérablement au Québec, il demeure plus répandu qu'au Canada. Enfin, le suicide, qui continue de baisser au Canada, reste au Québec à un des niveaux les plus élevés au monde.

En ce qui concerne le tabagisme et son impact sur la surmortalité québécoise, il serait intéressant de suivre la situation en Irlande à la suite de l'application, au printemps 2004, de l'interdiction de fumer dans tous les lieux de travail y compris les bars et les restaurants. Assisterons-nous à une baisse importante du tabagisme en Irlande, qui était, avant l'application de la loi, beaucoup plus répandu qu'au Québec? Cela pourrait inciter le Québec à étendre à tous les lieux publics, y compris les brasseries, les bars et les restaurants, l'interdiction actuelle de fumer dans certains lieux publics. Au Canada, jusqu'à maintenant, des lois restrictives ont été adoptées par certaines villes comme Ottawa et Toronto et depuis le 1^{er} octobre 2004 par le Manitoba et le Nouveau-Brunswick. Au Québec, la loi interdisant la cigarette dans les bars et les restaurants attendrait au moins jusqu'en 2006.

Le suicide au Québec : une catastrophe humaine et sociale

Danielle Saint-Laurent et Clermont Bouchard

Institut national de la santé publique du Québec

Si la mort par suicide se vit davantage comme une tragédie humaine et familiale, elle doit également être comprise comme une catastrophe sociale. En effet, au Québec, chaque jour, près de quatre personnes mettent fin à leurs jours, laissant autour d'eux désarroi, incompréhension et souffrance, privant des parents de leurs enfants, des enfants de leurs parents et notre société d'hommes et de femmes dans la force de l'âge. Si nous espérons être épargnés individuellement de cette réalité, nous y sommes tous confrontés sur le plan social. Le portrait épidémiologique de la mortalité par suicide – en jetant un regard particulier sur son évolution au cours des dernières – décennies nous permettra de mieux évaluer ce problème qui frappe durement la société québécoise.

Un phénomène masculin

L'analyse des décès met en lumière le caractère très masculin de la problématique suicidaire au Québec. En effet, la surmortalité masculine est ce qui caractérise le plus le suicide au Québec.

Non seulement cette mortalité masculine est importante mais elle s'est également accrue dans le temps. En 2000-2002, les hommes québécois affichaient un excès de mortalité par suicide de près de 300 % par rapport aux femmes. En 1976-1978, cet excès était de 200 %. En 2002, parmi les 1362 Québécois et Québécoises qui ont mis fin à leur vie, on retrouvait 1067 hommes et 295 femmes.

Ces données évolutives mettent en lumière le fait que la progression observée des suicides au Québec aux cours des dernières décennies s'explique par l'augmentation fulgurante de la suicidalité des hommes. Cet écart important noté entre les hommes et les femmes s'observe aussi ailleurs dans les pays industrialisés et avec autant d'acuité en Autriche et en Finlande, deux pays qui présentent des taux de suicide encore plus élevés que ceux observés au Québec.

Cette hausse des suicides au Québec devrait inquiéter la société d'autant plus qu'elle se fait dans un contexte de diminution importante de la mortalité

générale. En effet, les gains réalisés en prévention et traitement des maladies et la baisse spectaculaire des accidents de la route au cours des deux dernières décennies nous laissent devant le triste constat que le suicide est devenu la première cause de mortalité chez les hommes de moins de 40 ans. La part relative des suicides dans l'ensemble des décès diminue progressivement avec l'âge au fur et à mesure que les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire progressent.

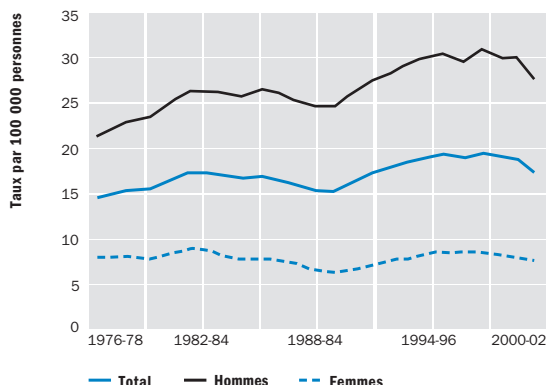
L'âge et le suicide

Contrairement à ce qui a été longtemps véhiculé dans les médias, la réalité suicidaire n'est pas seulement une problématique qui touche les jeunes. C'est pourquoi, pour bien comprendre le phénomène du suicide, il est bien important d'en faire une lecture détaillée selon l'âge. Si le suicide est la principale cause de décès chez les jeunes, ce sont chez les personnes de 30-49 ans que survient la moitié des suicides. À l'inverse, moins de 10 % des suicides sont le fait d'ainés. D'ailleurs, dans cette dernière population, le suicide représente moins de 1 % de l'ensemble des décès.

Une lecture de la mortalité par périodes temporelles en fonction de l'âge ajoute une dimension supplémentaire à la compréhension du suicide et de son impact dans notre société. L'analyse montre que la progression du suicide s'est faite dans tous les groupes d'âge chez les hommes et a été plus spectaculaire chez les 15-19 ans et les 30-49 ans.

Chez les femmes, sans qu'il n'y ait eu de réelle augmentation de la mortalité par suicide au cours des dernières décennies comme on a pu l'observer

GRAPHIQUE 1 Taux ajusté de mortalité par suicide selon le sexe, Québec, 1976-1978 à 1999-2001



chez les hommes, il y a eu des fluctuations selon les groupes d'âges. Il est inquiétant de constater que le taux de suicide chez les jeunes femmes de 15-19 ans a plus que doublé au cours de la dernière décennie ; il doit être considéré comme sérieux et mérite que l'on s'y attarde. D'autres phénomènes observés chez les adolescents et les jeunes adultes démontrent que les jeunes filles ont de plus en plus tendance à adopter les comportements des garçons. À titre d'exemple, l'usage du tabagisme et la consommation d'alcool se sont accrues chez les jeunes filles. Ce phénomène s'observe aussi dans les moyens employés pour se suicider : les jeunes filles vont utiliser, comme les garçons de leur âge, des moyens spectaculaires comme les armes à feu et la pendaison. Ces observations laissent présager qu'il est possible que nous observions dans les prochaines années une poursuite de la progression de la hausse des suicides chez les jeunes filles, à moins que les

programmes de prévention ne viennent contrecarrer cette tendance.

Ruralité/urbanité, Québec/Canada : des variations importantes de la suicidalité

Il existe également une grande variabilité des taux de suicide au Québec en fonction de l'emplacement géographique. En milieu rural, surtout chez les hommes, la mortalité par suicide est nettement plus élevée qu'en milieu urbain.

Les régions du Grand Nord n'échappent pas non plus à cette réalité. Au cours des dernières années, le suicide s'est accru de façon fulgurante au Nunavik, une région du Québec peuplée en très grande partie par des Inuits. Le suicide peut représenter chez les hommes de cette région jusqu'au tiers des décès.

Ces constats mettent également en évidence le fait que le taux de mortalité par suicide est moins élevé dans les régions urbaines et plus spécifiquement dans la région métropolitaine de recensement de Montréal. Cette réalité n'est pas nouvelle et déjà plusieurs hypothèses explicatives ont été mises de l'avant sans toutefois avoir pu être validées. La première hypothèse avancée pour expliquer les plus bas taux de suicide dans la région de Montréal est la présence d'une proportion importante d'immigrants. Des études ont démontré que la fréquence des comportements suicidaires chez les immigrants est souvent similaire à celle enregistrée dans le pays de naissance. Cet élément vient d'ailleurs confirmer le rôle que jouent les facteurs culturels dans les comportements suicidaires. Malheureusement, l'enregistrement

des événements ne nous permet pas d'avoir les informations relatives à la langue parlée et à la culture d'origine, ce qui pourrait permettre d'étayer et d'approfondir l'étude de ce facteur. Une étude récente a cependant démontré que le taux de suicide chez les immigrants de Montréal était supérieur à celui des immigrants des autres grandes villes canadiennes (Caron-Malenfant, 2004). Une autre hypothèse mise de l'avant est le fait que les services de santé et les services sociaux sont plus nombreux, plus diversifiés et plus accessibles dans la région de Montréal. Cependant, les données disponibles et l'état des recherches ne nous permettent pas de valider ou d'infirmer ces hypothèses.

Les variabilités géographiques s'observent également avec le reste du Canada. Lorsque l'on compare la mortalité par suicide des Québécois à celle des autres Canadiens, on constate que depuis la fin des années 1970, le taux de suicide au Québec est supérieur à ceux observés ailleurs au Canada et que cette différence au fil des années s'est accrue de façon importante. Ainsi, pour la période 1999-2001, le taux de mortalité par suicide chez les hommes est de 31 par 100 000 personnes comparativement à 16 par 100 000 personnes pour le reste du Canada.

Lorsqu'on compare la mortalité par suicide chez les hommes au Québec et dans les provinces ayant des populations de plus grande importance, soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, on note des fluctuations dans les tendances au cours des dernières années. Jusqu'à la fin des années 1970, le Québec présentait un taux de mortalité inférieur à ces trois

provinces. Par la suite, le taux de mortalité par suicide des hommes québécois s'est accru de façon très importante tandis que ceux de la Colombie-Britannique et de l'Ontario a diminué progressivement. Le Québec et l'Alberta ont eu des taux de mortalité par suicide similaires jusqu'au début des années 1990, mais cette tendance s'est estompée : depuis, le suicide chez les hommes a diminué en Alberta tandis qu'il continue de croître au Québec.

Les femmes québécoises se suicident également davantage que les autres femmes du Canada. Depuis le début des années 1980, les Québécoises ont maintenu un taux de mortalité supérieur à celui des femmes des autres provinces. En 1999-2001, le taux de suicide des Québécoises était de 8 par 100 000 habitants comparativement à 5 par 100 000 dans le reste du Canada. On constate par ailleurs que cet écart entre les Québécoises et les autres Canadiennes s'est accru de façon significative depuis les années 1990, tout comme chez les hommes. Cependant, ce différentiel est davantage lié à une diminution dans les autres provinces qu'à une augmentation importante du suicide chez les Québécoises.

Bien sûr, il n'est pas simple d'expliquer pourquoi les Québécois se suicident davantage que les autres Canadiens. Tout d'abord, on peut établir que la valeur des taux de suicide au Québec et dans le reste du Canada ne sont pas les seuls éléments sur lesquels on observe des différences. Les moyens utilisés pour se suicider diffèrent d'une province à l'autre : les Québécois utilisent nettement moins les armes à feu que les autres Canadiens. Ces éléments mettent égale-

ment en lumière l'importance de la dimension sociale et culturelle dans l'explication des causes du suicide.

Les données disponibles ne nous permettent pas d'établir des taux chez les anglophones et chez les francophones québécois. Cependant, on peut facilement émettre l'hypothèse que si ceux-ci étaient disponibles, les probabilités qu'ils soient différents sont réelles. Au Nouveau-Brunswick, le taux de suicide est plus élevé dans les régions francophones que dans les régions anglophones (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2004).

Enfin, même s'il est reconnu que le Québec est l'endroit au Canada où les suicides sont le mieux répertoriés – et si des correctifs étaient apportés à la sous-estimation des autres régions, notamment celle de l'Ontario – le Québec maintiendrait quand même des taux plus élevés.

Lorsqu'on compare le Québec à d'autres pays, il s'apparente davantage aux pays de l'Europe occidentale, tandis que le reste du Canada a tendance à ressembler aux pays de l'Europe septentrionale. En fait, ces écarts et ces différences observés entre le Québec et le Canada révèlent toute la complexité de la problématique du suicide et de la difficulté d'établir des associations avec des facteurs explicatifs.

Si, à tort, on a longtemps pensé – et même encore aujourd'hui – que le Québec présentait le taux de suicide le plus élevé parmi les pays industrialisés, la situation n'est pas pour autant relictante lorsqu'on se compare à ces pays (Choinière, 2003). En effet, le Québec, pour la période 1996-1998 présentait le troisième plus haut taux de mortalité par suicide chez les

hommes après la Finlande et l'Autriche et le sixième plus haut taux chez les femmes. Cette situation est d'autant plus inquiétante que lorsque l'on tient compte seulement de la mortalité prématurée par suicide, seule la Finlande présente des taux plus élevés à la fois chez les hommes et chez les femmes.

Cette comparaison internationale est encore plus alarmante parce que, contrairement à l'ensemble des pays industrialisés et même à la Finlande et à l'Autriche, le Québec est le seul pays qui n'a pas enregistré une baisse du taux de suicide. En fait, le taux de suicide des Québécois a augmenté de 14 % depuis le début des années 1980 alors que le taux moyen des principaux pays industrialisés a diminué de 8 %. Chez les femmes, le taux de suicide observé pour ces mêmes périodes est sensiblement resté le même, mais le classement du Québec sur le plan international s'est détérioré.

Conclusion

Il est difficile de ne pas émettre un diagnostic sombre lorsque l'on compare les

statistiques québécoises sur le suicide à celles du reste du Canada et des autres pays industrialisés. Force est de constater que, malgré les efforts déployés pour tenter de prévenir le suicide, le taux s'est accru, particulièrement chez les hommes âgés de 30 à 50 ans. Pire, il faut anticiper une situation peut-être encore plus désastreuse si les mesures préventives ne s'avèrent pas plus efficaces dans les prochaines années. Le taux de suicide chez les jeunes femmes risque de poursuivre sa progression comme ce fut le cas chez les jeunes hommes au cours des deux dernières décennies. Par ailleurs, l'analyse des profils par génération suggère que le taux de suicide chez les jeunes hommes continuera de croître de façon systématique et que la suicidalité des générations du baby-boom se maintiendra avec leur vieillissement. La combinaison de ces constats nous laisse croire que si ces tendances persistent, le suicide au Québec ne risque pas de diminuer mais plutôt de poursuivre sa malheureuse courbe ascendante, du moins chez les jeunes et les personnes plus âgées.

Références

- CARON-MALENFANT, Éric. « Le suicide chez les immigrants au Canada », *Rapports sur la santé*, vol. 15, n° 2, 2004.
- CHOINIÈRE, R. *La mortalité au Québec : une comparaison internationale*, Québec, INSPQ, 2003.
- GOVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK. Données sur le suicide 2001 [en ligne], www.gnb.ca/0208/suicide01-f.asp

Le système de santé québécois : un édifice imposant en constante rénovation

Hervé Anctil

Département d'administration de la santé, Université de Montréal

Amélie Juhel

Conseillère en planification, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour plusieurs d'entre nous, le système de santé et de services sociaux se résume au médecin, à l'infirmière et à l'hôpital. Pour cette raison, on se demande bien pourquoi, avec tout l'argent et les efforts que l'on y investit chaque année, il n'est pas possible de soigner tout le monde, rapidement et efficacement.

Tout n'est pourtant pas si simple. Chaque jour le système de santé et de services sociaux doit répondre à des milliers de demandes de diverses natures. Quelques chiffres suffisent à montrer l'ampleur de l'activité au sein de cette vaste organisation.

- Près de 80 % de la population a consulté un médecin l'an dernier, soit six millions de personnes.
- Le nombre d'hospitalisations (courte durée) s'est élevé à 700 000.
- Plus de 270 000 personnes ont été soutenues à domicile : des personnes âgées, des personnes ayant une déficience physique ou intel-

lectuelle, des malades en convalescence, etc.

- Les centres jeunesse ont pris des mesures pour protéger plus de 10 000 enfants et jeunes dont la santé, la sécurité et le développement étaient menacés.
- Plus de 2,6 millions de personnes se sont rendues à l'urgence ou en clinique externe.

Le système de santé et de services est devenu au fil des ans une organisation toujours plus complexe. L'évolution rapide des sciences et des technologies permet aux professionnels de faire toujours plus et mieux. Ainsi, en médecine, les outils diagnostiques ont connu des développements importants ; ces outils coûtent souvent très cher mais ils permettent de détecter et de traiter une maladie ou un problème plus rapidement. On procède maintenant à des opérations auxquelles on n'aurait même pas pensé il y a quelques années

à peine, tels que des pontages coronariens chez des personnes très âgées. Des interventions qui étaient relativement rares hier sont devenues très courantes. Par ailleurs, on demande au système de santé et de services sociaux bien davantage que de traiter et soigner. Les fonctions du système se sont étendues avec la montée des besoins. Il doit aujourd'hui prévenir, traiter, soigner, réadapter, soutenir, compenser. Bref, nous sommes mieux servis qu'hier, mais il faut y mettre le prix.

Voyons plus en détails comment le système de santé et de services sociaux se présente actuellement – quels services il offre, quelles clientèles il dessert – et comment il a évolué au cours des dernières années.

Le portrait d'ensemble

Le réseau de la santé et des services sociaux

Les services de santé et les services sociaux forment une grande mosaïque qui réunit des milliers de professionnels et de travailleurs provenant d'une multitude de domaines. Les actions de tous ces intervenants doivent servir le plus efficacement possible le public.

Au cours des 20 dernières années, les services de santé et les services sociaux ont fait l'objet de nombreuses réformes. Deux grands objectifs ont guidé ces réformes : mieux coordonner les actions des milliers d'acteurs concernés, c'est-à-dire faire en sorte qu'ils travaillent en réseau ; servir les citoyens près de chez eux et, lorsque c'est possible et plus efficace de le faire, les servir à domicile. Voilà comment il faut interpréter la vague de régionalisation et de

fusions d'établissements qui ont marqué les années 1990. Voilà également comment il faut envisager la réforme en cours, qui regroupera tous les établissements de première ligne d'un même territoire local. Ces regroupements – appelés centre de santé et de services sociaux – sont responsables d'organiser les services, tous les services, sur leurs territoires et de s'assurer que ceux-ci soient très bien coordonnés, et ce, en étroite collaboration avec les autres acteurs du territoire, en particulier les médecins. Si la nouvelle organisation remplit ses promesses, les services de première ligne seront plus accessibles et plus efficaces, ce qui aura pour effet de dégager l'hôpital et son urgence, qui pourront ainsi mieux se concentrer sur leurs fonctions premières.

L'investissement collectif

Le gouvernement du Québec injecte cette année 20,1 milliards de dollars, soit près de 2700 dollars par citoyen. Les Québécois ajouteront eux-mêmes (individuellement ou par le biais de leur assureur) un peu plus de 7,5 milliards en primes d'assurances, produits et services de santé supplémentaires dont ils jugent avoir besoin.

Les quelque 20 milliards d'argent public représentent 37 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement québécois. Selon les projections du Conference Board du Canada, cette proportion pourrait atteindre 43 % d'ici 15 ans, puisque les dépenses de santé augmenteront plus vite que les revenus du gouvernement (4,8 % contre 3,1 % en moyenne par année). Rappelons qu'au cours des dix dernières années, ces dépenses ont augmenté trois fois et

demie plus vite que celles des autres programmes gouvernementaux (éducation, culture, etc.).

Où va tout cet argent ? Le tableau suivant montre que plus de 60 % des dépenses sont destinées aux établissements, la moitié de cette part étant affectée aux hôpitaux. Notons que les services des établissements peuvent être offerts à l'interne (le malade ou le client séjourne dans l'établissement), en ambulatoire (le malade ou le client s'y rend pour obtenir le service mais n'y séjourne pas), ou à domicile. Le 40 % restant est réparti entre les services médicaux, les dépenses publiques d'assurance médicaments, les fonctions ministérielles (direction et gestion ministérielles, organismes-conseils, etc.) et les « autres dépenses » (régime de retraite des employés, système du sang, OPHQ, etc.).

Les ressources humaines

Le système de santé et de services sociaux emploie 265 000 personnes, soit environ 7 % de l'ensemble de la population active du Québec (2002). De ce nombre, on compte 21 227 professionnels, dont 15 000 médecins, qui reçoivent des honoraires remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le réseau d'établissements emploie quant à lui 242 000 employés, salariés et cadres, dont plus de 103 000 infirmières, infirmières auxiliaires et préposées aux bénéficiaires.

En 2002, on comptait deux médecins pour 1 000 personnes, soit un omnipraticien et un spécialiste. Les médecins sont encore en grande majorité rémunérés à l'acte. Mais la rémunération « à forfaits » connaît une forte hausse depuis une dizaine d'années.

Les femmes médecins sont quatre fois plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a 25 ans. En 2002, près de 43 % des omnipraticiens étaient des femmes ; 25 ans plus tôt, cette proportion s'établissait à 12 %. Chez les spécialistes, la proportion est passée de 6 % à 29 % pendant la même période.

Les services

La nature des services et la façon de les offrir ont beaucoup changé au cours des dix dernières années. Grâce aux développements récents, il est de plus en plus souvent possible de recevoir des traitements, des soins et du soutien en ambulatoire ou à domicile. Les séjours à l'hôpital ont ainsi été réduits, le placement et l'hébergement sont devenus des mesures exceptionnelles. « Virage ambulatoire », « réinsertion sociale », « désinstitutionnalisation », « soutien à domicile », tous ces vocables traduisent au fond la même réalité : le passage graduel du mode de prise en charge traditionnel, en établissement, au traitement et au soutien dans le milieu de vie.

TABEAU 1 Répartition des dépenses de santé et de services sociaux du gouvernement du Québec (crédits 2004-2005)

Proportion de fumeurs actuels Fonction	Milliards	(%)
Services des établissements	12,19	60,7
Services médicaux	3,07	15,3
Régime public d'assurance médicaments ¹	1,82	9,1
Fonctions nationales	0,28	1,4
Autres	2,71	13,5
Total	20,07	100

Source : Comptes publics du Québec

¹ Les dépenses publiques et privées en médicaments au Québec totalisaient, en 2003, 4 856 millions de dollars, soit davantage que les services médicaux.

Témoin de ce changement, le nombre de lits hospitaliers a diminué de près de 30 % depuis 1990. Actuellement, on compte 2,74 lits de soins généraux et spécialisés pour 1000 personnes. Parallèlement, on a assisté à une diminution des hospitalisations de courte durée (20 % de moins qu'il y a dix ans), de la durée des séjours hospitaliers.

À l'opposé, la chirurgie d'un jour a connu un développement important. C'est également le cas des services ambulatoires ainsi que, dans une moindre mesure, des services à domicile. En 2002, plus de 270 000 personnes ont reçu des services à domicile, et ce nombre est en augmentation constante. Les dépenses dans ce secteur atteignaient plus de 700 millions de dollars, ce qui est considérable par rapport à il y a dix ans à peine. Cette somme représente toutefois une part modeste du budget de la santé et des services sociaux.

Les services répondent aujourd'hui à une grande diversité de besoins. Certains s'adressent à l'ensemble de la population tandis que d'autres sont destinés aux personnes aux prises avec des problèmes particuliers.

Les services de santé publique

Les services de santé publique poursuivent un grand objectif social : améliorer la santé et le bien-être général de la population. Ces services peuvent être regroupées autour de quatre grandes activités :

- la surveillance continue de l'état de santé de la population ;
- la promotion de la santé et du bien-être ;
- la prévention des maladies, des

traumatismes et des problèmes psychosociaux ;

- et la protection de la santé (intervention auprès de groupes ou de l'ensemble de la population en cas de menace, réelle ou appréhendée, pour la santé).

Les services généraux

Les services généraux s'adressent à toute la population. Ils sont destinés à répondre aux besoins des personnes qui présentent des problèmes ponctuels et aigus. Pour cette raison, ce sont des services de proximité, offerts par un établissement situé près de chez soi (CLSC, centre de santé ou hôpital local), un cabinet de médecins, un groupe de médecine de famille ou une clinique associée.

Les services généraux les plus consultés sont les services médicaux, la ligne Info-santé et différents services des CLSC. À titre indicatif, les omnipraticiens ont réalisé plus de 31 millions d'actes médicaux au cours de la dernière année. Ce total représente près de 40 % de l'ensemble des actes médicaux (82 millions au total).

Les services de santé physique

Les services de santé physique s'adressent à toute personne dont l'état nécessite des soins et des traitements spécialisés et surspécialisés. Ils sont également destinés à toute personne aux prises avec une maladie qui exige un suivi systématique et des services en continu. Les services de santé physique comprennent :

- les urgences ;
- les épisodes de soins aigus et les visites en ambulatoire spécialisés et

surspécialisés ainsi que les visites spécialisées à domicile. Les chirurgies d'un jour sont des soins spécialisés donnés en ambulatoire qui connaissent une augmentation importante depuis les années 1990. En 2002, les médecins ont réalisé 287 000 chirurgies d'un jour ;

- les soins palliatifs, qui sont offerts par une équipe qui assure aux mourants des soins individualisés et personnalisés. Ils visent à apaiser la souffrance par le soulagement des symptômes et par des soins de base dispensés avec assiduité, et à accompagner le mourant vers la mort ;
- et les services de santé physique destinés aux malades qui ont besoin d'un suivi systématique et qui doivent recevoir des services en continu. La plupart de ces services sont destinés aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'un cancer et ils occupent une place de plus en plus importante dans l'offre de services. L'approche est toutefois différente de celle que l'on privilégie dans les soins aigus. En effet, il ne s'agit pas de guérir, mais plutôt de réduire la détérioration des conditions de santé et d'assurer une certaine qualité de vie.

Les services de santé mentale

La gamme des services de santé mentale comprend des services médicaux, des services psycho-sociaux et des services communautaires. Ces services sont destinés :

- aux personnes qui présentent des troubles mentaux sévères, générale-

ment persistants, associés à de la détresse psychologique et à un niveau d'incapacité qui interfère, de façon significative, dans leurs relations interpersonnelles et dans leurs compétences sociales de base ;

- et aux personnes qui vivent des troubles mentaux transitoires, d'intensité variable, source d'une détresse psychologique importante, qu'une aide appropriée, prodiguée au moment opportun, peut ramener à leur niveau de fonctionnement psychologique et social antérieur.

Les services aux personnes âgées vulnérables

Ces services s'adressent à toutes les personnes ayant une incapacité principalement due à l'avancement en âge, et ce, peu importe la cause : perte de mobilité, problèmes cognitifs (par exemple, la maladie d'Alzheimer) ou maladies chroniques.

La grande majorité des personnes en perte d'autonomie est aujourd'hui desservie à domicile. Elles reçoivent des soins ainsi que l'aide humaine et technique nécessaire : bains et soins d'hygiène, entretien ménager, soins infirmiers, etc. En 2002, 136 000 personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement ont bénéficié de ce genre de soutien.

Des personnes en grande perte d'autonomie doivent toutefois recevoir des services d'hébergement. La clientèle actuelle des Centres d'hébergement et de soins de longue durée présente des problèmes complexes et requiert davantage de services que celle d'hier. Au total, près de 70 000 personnes ont eu recours aux services d'hébergement au cours de l'année 2003.

Les services aux personnes avec une déficience physique

Ces services s'adressent aux personnes qui ont une incapacité significative et permanente liée à l'audition, à la vision, au langage ou aux activités motrices. Ils visent à développer et maintenir leur autonomie de fonctionnement, à compenser leurs incapacités et à soutenir leur pleine participation sociale. En outre, la nature des besoins de ces personnes fait en sorte qu'elles doivent recourir, à un moment ou à un autre, à des services spécialisés de réadaptation et, lorsque cela est nécessaire, à des services de soutien à la participation sociale.

Les services à domicile et les services externes ont fortement augmenté dans ce secteur au cours de 15 dernières années. En 2002, près de 60 000 personnes ont reçu des services de réadaptation comparativement à un peu plus de 37 000 en 1992. Par ailleurs, environ 2600 ont dû séjourner au centre de réadaptation pour des traitements. La moyenne des séjours s'établit à 46 jours.

Les services aux jeunes en difficulté

Ces services s'adressent principalement à deux clientèles : les jeunes qui présentent des problèmes de développement ou de comportement, ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale (délinquance, violence, suicide, etc.) et les jeunes qui ont besoin d'être protégé (abus, négligence, etc.). Ils sont également destinés aux familles des jeunes concernés.

Plusieurs services offerts aux jeunes en difficulté prennent assise sur la Loi sur la protection de la jeunesse. En vertu de cette loi, ce sont les centres jeunesse qui reçoivent les signalements. Dès la réception, le signalement doit être traité

afin de déterminer s'il sera retenu pour évaluation. Si oui, il faut ensuite évaluer si la sécurité ou le développement du jeune est compromis. Si c'est effectivement le cas, on appliquera les mesures de protection appropriées.

Chaque année, environ 10 000 enfants doivent être pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, à la suite d'un signalement. Les motifs de prise en charge sont la négligence (50 % des cas), les troubles de comportement (24 %), les abus physiques (14 %) et les abandons (2 %).

Les services aux personnes qui ont une dépendance

La dépendance entraîne généralement des comportements inacceptables pour la personne elle-même ou pour autrui. Les problèmes de dépendance les plus répandus sont l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu compulsif. Les personnes aux prises avec ce genre de problèmes ont besoin de services de réadaptation et de réinsertion sociale, de services de désintoxication ainsi que de services ayant pour but la réduction des méfaits de leur dépendance. Les services aux familles et aux proches des personnes sont aussi essentiels.

Chez les personnes alcooliques et toxicomanes, le recours aux services externes des établissements de réadaptation est en croissance constante depuis 1990. Pendant ce temps, le nombre de personnes admises dans les établissements est en baisse. Ainsi, en 2002, 4700 personnes étaient admises dans un centre de réadaptation où elles séjournaient en moyenne 20,5 jours et 35 700 étaient inscrites aux services externes. Les personnes âgées de 25 à 39

ans forment la plus grande partie de la clientèle. Par ailleurs, c'est chez les moins de 18 ans que l'on observe la plus forte croissance.

Les médicaments

Le régime général d'assurance médicaments a été créé en 1997. Il s'agit d'un régime universel, c'est-à-dire que tous les citoyens sont couverts, sans exception. La création du régime a changé peu de choses pour les personnes adhérent à un régime privé collectif d'assurance médicaments. Ces personnes acquittent leurs primes auprès de leur assureur privé, la plupart du temps par l'entremise de leur employeur, comme auparavant. La situation est différente pour les personnes qui ne détenaient aucune assurance médicaments avant 1997. Depuis ce temps, elles sont automatiquement couvertes par le régime public. Ce dernier assure actuellement environ 44 % de la population.

Dans les régimes privés, la prime annuelle est établie selon les règles habituelles du marché en fonction des caractéristiques de chaque groupe d'assurés. Dans le régime public, les assurés doivent payer une prime annuelle, établie en fonction de leur revenu, et une contribution financière lors de l'achat de médicaments chez le pharmacien. Rappelons qu'une protection particulière est offerte aux personnes plus vulnérables comme les prestataires d'assistance-emploi et les personnes âgées à faible revenu.

Le régime mixte public-privé québécois n'a pas d'équivalent en Amérique

du Nord. Assurer sa viabilité alors que les coûts augmentent de façon vertigineuse, telle est la grande question qui anime ce débat. Depuis son instauration, le coût du régime public a augmenté en moyenne de 14,6 % par année, le rythme d'augmentation ayant toutefois ralenti au cours des dernières années pour se situer sous la barre des 11 %. On observe une croissance analogue dans les régimes privés québécois de même que dans le reste du Canada. Cette croissance est due à trois facteurs : l'augmentation du nombre de personnes qui consomment des médicaments (vieillesse de la population), l'augmentation du nombre d'ordonnances par personne due à l'arrivée de nouveaux médicaments et l'augmentation du coût moyen par ordonnance.

Enfin, soulignons que lorsque les citoyens reçoivent des services dans un établissement de santé, ils n'ont pas à déboursier pour les médicaments qu'ils consomment. Les dépenses en médicaments en établissement sont d'environ 400 millions de dollars par année.

Conclusion

Le système de santé et de services sociaux est sans doute l'édifice social le plus imposant que le Québec se soit donné. Cet édifice coûte cher et semble en perpétuelle rénovation. Il faut se rassurer en pensant que le Québec n'est pas seul dans cette situation. En fait, toutes les sociétés éprouvent leurs problèmes et leurs solutions. Il y a cependant une évidence qui s'impose : les solutions toutes faites, et toute simples, n'existent malheureusement pas.

On n'en sait jamais trop.

L'Université de Montréal offre plus
de 300 programmes de 2^e et 3^e cycle couvrant
tous les horizons disciplinaires.

Microprogrammes (4 à 8 mois)
DESS (1 an)
Maîtrises
Doctorats

Consultez notre site Web pour connaître les possibilités d'aide financière.

Information
fes-admission@fes.umontreal.ca
(514) 343-6426
www.umontreal.ca

Université 
de Montréal

L'ÉDUCATION

Enseigner autrement à l'école secondaire ?

Cecilia Borgès*Chercheuse postdoctorale, LABRIPROF-CRIFPE***Claude Lessard***Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les métiers de l'éducation*

Depuis le début des années 1990, plusieurs pays se sont engagés dans d'importantes réformes des programmes d'enseignement de l'école primaire et secondaire. Inscrites dans des contextes différents, celles-ci s'inspirent de principes communs : approche par compétences plutôt que concentration exclusive sur les savoirs, cycles d'apprentissage, non redoublement, travail collectif des enseignants et interdisciplinarité. Le Québec a rejoint ce mouvement international en lançant à son tour une réforme des programmes, en cours depuis 1997 au primaire et implantée cette année au premier cycle du secondaire, dans 62 écoles désignées par le ministère de l'Éducation. Cette implantation a été précédée par une expérimentation impliquant 15 écoles pilotes dans diverses régions du Québec.

Jusqu'à maintenant, la réforme semble assez bien reçue par les enseignants du primaire, car elle rejoint la culture et les pratiques de cet ordre d'enseignement. Ces derniers sont déjà à leur façon des « interdisciplinaires », car ils enseignent plusieurs matières différentes aux mêmes élèves. Ce n'est pas le cas au secondaire où l'orientation est « monodisciplinaire ». Depuis son origine, l'école secondaire est fondée sur la séparation des disciplines et la transmission de contenus. Cela diffère des principes du nouveau programme, axés sur le développement de compétences transversales et l'interdisciplinarité. La réforme appelle donc une transformation importante de la culture professionnelle des enseignants du secondaire. Par ailleurs, on sait que le secondaire constitue pour plusieurs adolescents une barrière difficile à franchir, ce qui se traduit par l'échec et un décrochage scolaire important. La réforme espère remédier à ces problèmes.

Or, relever ce défi incombe avant tout aux enseignants. C'est pourquoi, dans le cadre d'une recherche (CRSH), nous avons rencontré le personnel de deux écoles pilotes de Montréal afin de comprendre leur travail d'appropriation de la réforme.

Mais avant d'aborder cette question, des repères sur l'évolution récente de l'enseignement secondaire et sur les orientations de la réforme sont nécessaires.

Le modèle disciplinaire de l'enseignement secondaire

Historiquement, l'enseignement secondaire a été organisé en fonction d'un modèle disciplinaire dont la division des cours par matières est le reflet le plus évident. Ainsi, la structure du programme, les pratiques d'enseignement, de même que la formation, le statut et l'identité des enseignants du secondaire (Lessard, Tardif, 2003) découlent de ce modèle disciplinaire. Il s'est instauré au XIX^e siècle avec la naissance de l'école moderne et l'essor des sciences, devenues des disciplines spécialisées requérant des formations spécifiques. En même temps, l'école a progressivement formalisé les savoirs scolaires, en instituant ses propres matières d'enseignement, aux contenus et méthodes spécifiques (Chervel, 1988). De manière générale, le secondaire s'est orienté vers l'instruction, ou la transmission des savoirs scolaires réservés à l'élite. Le primaire se préoccupait d'éducation et de socialisation des enfants des milieux populaires, tout en leur offrant quelques rudiments d'instruction (Gauthier, Belzile et Tardif, 1993).

Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, enseigner au secondaire consistait donc à maîtriser les connaissances disciplinaires de sa matière d'enseignement et, à l'aide d'un savoir-faire pédagogique, de les transmettre aux élèves. Dans ce contexte, quoique ils étaient présents dans le discours, les objectifs d'éducation étaient subordonnés aux disciplines qui déterminaient les méthodes d'enseignement et d'évaluation des élèves. À l'école, les enseignants des diverses matières, souvent séparés dans des départements distincts, fonctionnaient comme des petits îlots avec entre eux une interaction minimale, réglée par la hiérarchie des disciplines. L'esprit de corps au secondaire était fragmenté et dépendait de l'ancrage disciplinaire à la base de la formation des enseignants. Finalement, le modèle disciplinaire a largement été, sur le plan pédagogique, un modèle de transmission des connaissances, parfois avec peu d'égards pour les élèves, leur situation, besoins et caractéristiques particulières. L'enseignant était considéré comme le pôle dominant et actif de la relation pédagogique : il possédait des connaissances qu'il devait transmettre aux élèves, vus comme des récepteurs soumis à l'autorité du maître.

*Les savoirs doivent
être transmis en
tenant compte
des différences,
caractéristiques et
besoins particuliers
des élèves.*

La réforme : dépasser les limites du modèle disciplinaire

Au fil des décennies, ce modèle a été remis en question. Diverses limites ont été identifiées : il s'éloigne de la science vivante ; il prépare mal les jeunes à comprendre la complexité des phénomènes sociaux et à résoudre des problèmes de la vie quotidienne et du monde du travail ; la simple addition de matières scolaires juxtaposées n'assure pas aux élèves une véritable formation générale et personnelle ; l'école secondaire accueille tous les jeunes sans distinction de classes sociales, de genres, d'ethnies, de religions, de cultures. Dans ce contexte, les savoirs doivent être transmis en tenant compte des différences, carac-

téristiques et besoins particuliers des élèves.

La réforme actuelle propose aux enseignants du secondaire, non de jeter par-dessus bord leurs formation et connaissances disciplinaires, mais de dépasser les limites découlant d'un modèle d'enseignement trop exclusivement disciplinaire. En continuité avec la voie tracée au primaire, les enseignants du secondaire sont appelés à : 1) développer des compétences chez des élèves qu'ils doivent activement engager dans leur démarche d'apprentissage ; 2) intégrer les matières d'enseignement dans un tout harmonisé, appuyé sur les grandes problématiques actuelles ; 3) rendre explicites les apprentissages transversaux qui vont au-delà des frontières disciplinaires ; 4) faire appel à leur expertise professionnelle en accordant plus de place à leurs jugements individuels et collectifs.

Selon l'avis du Conseil supérieur d'éducation, cette réforme requiert une nouvelle culture professionnelle parmi les enseignants, une culture moins individualiste marquée par l'isolement et la spécialisation, une culture qui fait plutôt appel à une plus grande collaboration et collégialité entre les enseignants. La question est donc : comment les enseignants du secondaire, principaux agents de la réforme, vont-ils réagir face à cette demande ? Comment entendent-ils s'approprier cette réforme à la fois originale et complexe à mettre en œuvre ?

Les perceptions : oui, mais...

Depuis deux ans, dans quinze écoles pilotes, des enseignants du premier cycle du secondaire s'efforcent de mettre à l'essai la réforme. Nous avons rencontré au cours de l'année 2003-2004 les enseignants de deux de ces écoles ; nous les avons interviewés et observés, tout en assistant à leurs rencontres de travail.

De manière générale, les enseignants sont assez positifs face au programme. Toutefois, avant de livrer leur pensée, ils prennent souvent une grande respiration, pèsent leurs mots pour être bien compris. Voici quelques propos représentatifs :

« Le nouveau programme peut nous amener à travailler d'une façon qui est plus humaine. »

Il rapproche les contenus enseignés de la vie quotidienne des élèves : « Je trouve que les mathématiques sont plus proches de la vraie vie, moins distantes des élèves, bref, plus proches. »

Il donne aussi du sens aux contenus : « Au lieu de donner des connaissances aux élèves, on les rend compétents à utiliser des connaissances. »

Il rejoint les attentes et besoins de la clientèle actuelle : « On n'a pas le choix : avec la clientèle que nous avons, de la façon dont les jeunes Québécois, Québécoises sont élevés [...] il faut, oui, les placer en situation d'apprentissage, que ce soit concret, réel, que ces élèves-là puissent s'identifier tout de suite pour se sentir concernés si bien qu'ils vont vouloir apprendre. »

Il s'appuie sur la recherche en psychologie de l'apprentissage : « On ne peut pas être contre le principe de la réforme. À mon avis, c'est le résultat des récentes recherches sur l'apprentissage, ça c'est sûr. »

Cependant, des réserves sont exprimées. Une enseignante chevronnée

« Au lieu de donner des connaissances aux élèves, on les rend compétents à utiliser des connaissances. »

en mathématique « trouve ça très complexe pour atteindre chaque enseignant. Les domaines généraux de formation, les compétences interdisciplinaires et les compétences disciplinaires... Je trouve que ça va prendre beaucoup de temps. »

D'autres réserves concernent l'évaluation des compétences et le non redoublement. Une jeune enseignante de morale affirme : « Je ne dis pas que c'est la seule chose, mais je vois beaucoup la réforme comme une façon de faire en sorte qu'on hausse systématiquement le niveau de réussite [...] de sorte que ça paraît moins mal pour le Québec, qu'on puisse donner des statistiques qui vont être plus positives en surface... parce que avec la réforme il n'y a plus personne qui coule ! On évalue par cycles, on ne doit plus faire couler personne, on ne doit plus évaluer avec des chiffres, il n'y a plus de notes, mais en bout de ligne, on se rend compte que ça ne peut pas vivre à long terme. »

Par ailleurs, évaluer des compétences est nouveau pour tous les enseignants : « C'est sûr, pour l'instant, je pense que le point à travailler est l'évaluation. [...] J'ai beau parler d'un cycle de six mois avec des régulations, mais lorsqu'il arrive le temps de la régulation, ce qui fait peur aux enseignants, c'est comment je vais faire pour évaluer les élèves ». Cependant, ajoute cet enseignant, il faut se laisser du temps pour s'approprier la réforme : « Je vais attendre cinq ans, je vais voir ce que ça va donner, je vais me donner de temps ». Enfin, cette nouveauté dans l'évaluation peut aussi être stimulante : « C'est fatigant, c'est exigeant, ça je le sens. En même temps je trouve que le climat demeure positif [...] ça c'est intéressant ; les gens ont changé leur évaluation. Il y a beaucoup de choses qui ont changé dans leurs mentalités : on change un bulletin, donc on n'évalue pas de la même façon, on parle des grilles d'évaluation, les gens se parlent, les gens échangent, je trouve ça très positif, très intéressant. »

Les pratiques pédagogiques : un changement risqué

Travailler dans le sens du nouveau programme appelle un changement dans la façon de faire des enseignants : « Parce que je pense au contenu disciplinaire du programme de français, il n'y a pas beaucoup de différence avec le programme de 95, puis à la limite même avec le programme précédent. Moi je ne me sens pas déstabilisée et je ne crois pas que par rapport au contenu disciplinaire les profs en général soient déstabilisés. Maintenant c'est plus dans le " comment on fait " qu'il y a une différence. »

Une autre enseignante chevronnée en français reprend à peu près la même idée : « Je m'aperçois que depuis septembre je fonctionne un peu différemment, de plus en plus en fait. Donc pour moi la réforme c'est beaucoup plus la façon d'apporter la matière aux élèves, la façon dont eux vont fonctionner à l'intérieur d'une tâche complexe, la façon dont ils vont s'approprier cette tâche-là, les moyens qu'ils vont prendre. »

Pour certains enseignants, cela pose problème : « Je trouve que dans tout ça par contre on perd du contenu, parce que pour intéresser les élèves, il faut y aller avec des mises en situation, il faut y aller avec des présentations multimédias, des ci, des ça ; or moi j'ai suivi un enseignement qui était plus régulier, puis j'ai

l'impression que j'ai appris plus de choses que ce que mes élèves vont apprendre. Je trouve qu'on perd du contenu à force d'être en réforme. De balayer un petit peu l'enseignement magistral j'ai rien contre, mais faudrait trouver autre chose pour transmettre des connaissances. »

*Certaines disciplines
semblent mieux
se prêter à
l'interdisciplinarité.*

L'interdisciplinarité et l'intégration des contenus

Certaines disciplines semblent mieux se prêter à l'interdisciplinarité. C'est le propos que tient un enseignant de sciences, qui travaille déjà dans la voie de l'interdisciplinarité, parce qu'il considère que celle-ci rejoint naturellement son domaine d'enseignement, déjà interdisciplinaire : « Oui, mais l'interdisciplinarité va se faire à l'intérieur même du domaine, parce que chez nous en sciences et technologies, il y a plusieurs disciplines à ressembler ; il y a de la chimie, de la physique, des sciences de la nature, science de la terre et tout ça - donc à l'intérieur de la matière, ou bien je peux faire l'interdisciplinarité avec quelqu'un du domaine de langues ou d'univers social. » Aussi, comme l'affirme cette jeune enseignante en mathématique : « Il y a des équipes de matières qui travaillent beaucoup ensemble, par exemple l'univers social, ils sont une équipe et ils travaillent bien ensemble, et ils produisent des choses. »

En mathématiques, l'interdisciplinarité semble un idéal éloigné : « Je ne suis pas certaine qu'on va être capable de travailler d'une façon interdisciplinaire en maths. [...] Il y aura peut-être lieu de greffer les maths à d'autres matières. Moi j'avais pensé les greffer à un projet développé par les profs de sciences. Ils font une recherche pour un sondage. Ça, on y a pensé. On a trouvé que c'était peut-être bien compliqué. [...] On a beaucoup de difficulté à réaliser une situation d'apprentissage mathématique qui va se greffer à une autre matière. »

L'intégration des matières exige un changement de mentalité au sein de l'équipe école ; il faut : « [...] monter une équipe-école puissante, [...] qui se tienne, parce que la mentalité n'est pas là ; le français il est là dans sa hiérarchie, l'éducation physique est là, les arts plastiques sont là, ainsi de suite ; c'est tout à réajuster ça. » Ce changement de mentalité porte sur la collaboration entre les enseignants, puisque, pour certains d'entre eux, partager leurs idées avec leurs collègues n'est pas habituel et apparaît comme un travail supplémentaire : « Quand nos deux visions sont bonnes, explique l'enseignante de morale, discuter de la situation d'apprentissage avec quelqu'un d'autre qui ne la voit pas nécessairement comme ça, devient du travail de plus. » Les enseignants ont donc beaucoup de chemin à faire pour appliquer l'interdisciplinarité : « Pour une interdisciplinarité efficace, ça devra passer par la diminution du nombre d'enseignants avec lequel le jeune va être obligé de transiger. Ça veut donc dire que les enseignants devront devenir multidisciplinaires. »

L'organisation du travail, le temps, les ressources

Si l'intégration des matières et l'interdisciplinarité renvoient à la possibilité d'établir des relations fonctionnelles entre des collègues de différentes disciplines, elles supposent aussi l'aménagement de lieux et de temps d'échanges, pour élaborer des projets communs. En ce sens, la réforme appelle de nouvelles formes

d'organisation du travail : un nombre plus réduit de classes par enseignant, une augmentation du temps de planification, plus de temps pour des rencontres d'enseignants, plus de locaux communs, un investissement en matériel didactique, une nouvelle organisation de l'espace (par cycle d'apprentissage). Le regroupement des enseignants par cycle a commencé à être implanté dans certaines écoles pilotes, mais selon un enseignant d'éducation physique, cela ne s'est pas fait aisément : « Déjà nous placer par niveau, ç'a été un très grand changement, une lutte très grande entre la direction et les enseignants. »

Ces considérations rendent nécessaire une allocation budgétaire spécifique. Or, cet investissement supplémentaire apparaît problématique : « Est-ce qu'on aura les moyens de nos intentions? Et je pense que c'est le principal point faible : est-ce que l'argent suivra ce beau projet-là qui touche quand même beaucoup de monde? »

Conclusion

En somme, les enseignants des deux écoles secondaires pilotes interrogés sont en général assez positifs face à la réforme ; ils soulignent que celle-ci appelle des changements importants dans leurs pratiques pédagogiques et que certains risques doivent être pris en compte ; en même temps, ils insistent sur la nécessité de recevoir tout le soutien dont la mise en place de la réforme aura besoin et de disposer d'assez de temps pour se l'approprier.

Dans le cas de certaines matières, l'interdisciplinarité semble plus aisée. Aussi, on observe une différence de vision entre les jeunes enseignants et les plus anciens, ces derniers ayant plus de réserves. Les nouveaux enseignants vivent deux expériences qui tendent à se confondre : ils s'approprient un nouveau programme en même temps qu'ils maîtrisent leur métier, dans un contexte ouvert au changement.

Par ailleurs, les réserves légitimes exprimées doivent être interprétées à lumière de ce rare moment où des personnes de différentes générations « éprouvent » et construisent ensemble un nouveau programme d'enseignement, en tenant compte de l'expérience accumulée par ceux et celles qui ont vécu plusieurs réformes et ont contribué à édifier l'école secondaire québécoise.

Références

- CHERVEL A. *La culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Bélin, 1988.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'appropriation locale de la réforme. Un défi à la mesure de l'école secondaire*, Sainte-Foy, 2003.
- GAUTHIER, C., Belzile, C., Tardif, M. « L'évolution des programmes d'enseignement, de 1861 à nos jours », *Les cahiers du Labraps*, vol. 13, Université Laval, FSE, 1993.
- LESSARD, C., Tardif, M., Levasseur, L. (collab.). *Les identités enseignantes, analyse de facteurs de différenciation du corps enseignant québécois 1960-1990*, Sherbrooke, Éditions du CRP, 2003.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2003.

L'emploi chez les jeunes sans diplôme

Mircea Vultur et Madeleine Gauthier

INRS Urbanisation, culture et société

Claude Trottier

Université Laval

C'est un lieu commun d'affirmer que les jeunes qui abandonnent les études secondaires avant l'obtention du diplôme se retrouvent dans une situation fort difficile lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Ce serait aussi le cas, quoiqu'à un degré moindre, de ceux qui n'ont pas complété leurs études collégiales. Ces jeunes seraient relégués au marché du travail secondaire caractérisé par l'instabilité, des conditions médiocres de travail et de formation, des bas salaires et de faibles possibilités de promotion. À cause de la transformation de la structure du marché du travail, de nombreux emplois qui leur étaient accessibles auparavant ne le seraient plus. En outre, les jeunes sans diplôme ont souvent à supporter la compétition de jeunes plus qualifiés qu'eux et qui se rabattent souvent sur des emplois exigeant un niveau de qualification inférieur au diplôme qu'ils détiennent. Contrairement à la majorité, ils ne disposeraient pas de cette ressource considérée comme cruciale pour « négocier » leur insertion dans un marché du travail de plus en plus compétitif.

L'obtention du diplôme confère, certes, un avantage certain à ceux qui le détiennent : ces derniers ont, en moyenne, un taux de chômage et un taux de travail à temps partiel plus bas ainsi qu'une rémunération plus élevée que les jeunes non diplômés. Cependant, le diplôme ne constitue qu'un des éléments qui influencent l'insertion professionnelle. Les effets de l'expérience et l'existence d'un segment du marché du travail encore disponible pour une main-d'œuvre non qualifiée viennent concurrencer de plus en plus



les effets du diplôme. De plus, les jeunes sortis sans diplôme ne forment pas un groupe homogène et tous ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés.

Que deviennent des jeunes Québécois cinq ans après avoir quitté leurs études secondaires ou collégiales avant l'obtention du diplôme ? Comment perçoivent-ils les mesures d'aide à l'insertion auxquelles ils pourraient faire appel ? Une équipe de recherche de l'Observatoire Jeunes et Société vient de réaliser une étude qualitative au moyen d'entrevues semi-structurées et rétrospectives de l'insertion professionnelle de ces jeunes, plus précisément de ceux qui ont interrompu leurs études en 1996-1997 (voir encadré pour la méthodologie).

Situation sur le marché du travail

Cinq ans après la sortie de l'école ou du cégep, la majorité des jeunes sans diplôme rencontrés en entrevue était en emploi. Une minorité seulement se trouvait au chômage, en période d'inactivité ou dans une reprise de formation. Sur la base de nos données et en nous inspirant en partie de la typologie de l'insertion professionnelle de jeunes de bas niveau scolaire de Demazière et Dubar, nous avons distingué quatre types de jeunes.

Les jeunes s'étant stabilisés sur le marché du travail

Contrairement au stéréotype souvent accolé aux jeunes qui interrompent leurs études secondaires ou collégiales, une majorité des jeunes que nous avons interviewés avait réussi à se stabiliser sur le marché de l'emploi ou était en voie de le faire cinq ans après la décision de quitter l'école ou le cégep. Les

types d'emploi qu'ils occupaient correspondaient le plus souvent à un emploi qu'ils croyaient devoir conserver à court et à moyen terme. Ces divers types d'emploi leur avaient permis de subvenir à leurs besoins, de maintenir leur autonomie financière et de former des projets de vie d'ordre personnel (achat d'une maison, planification de la naissance d'un enfant, voyages) ou professionnel (passage à un statut d'emploi amélioré dans une entreprise, démarrage d'une petite entreprise, perfectionnement ou retour aux études).

Les jeunes en voie de stabilisation sur le marché du travail

Ces jeunes avaient encore à consolider leur situation, car ils avaient pris plus de temps à obtenir l'emploi qu'ils détenaient au moment de l'entrevue et l'occupaient depuis moins longtemps. Plusieurs avaient effectué un retour aux études dans un domaine qui leur plaisait en vue d'obtenir les qualifications requises pour un emploi. Certains venaient tout juste d'obtenir, au moment de l'entrevue, un emploi permanent dans une entreprise. D'autres, bien qu'ils aient eu un emploi stable, planifiaient leur transition vers un autre emploi en se donnant une formation d'appoint ou en amorçant le démarrage d'une petite entreprise.

Les jeunes en situation précaire

Si une proportion relativement élevée de jeunes réussit à se stabiliser ou est en voie de le faire, un nombre non négligeable d'entre eux n'y parviennent pas et se retrouvent dans une situation précaire qui ne permet pas de subvenir entièrement à leurs besoins, de maintenir leur autonomie financière et de

former des projets de vie réalisables, du moins à court terme. Plusieurs des jeunes appartenant à ce type étaient à un point tournant en ce qui concerne leur avenir, après être passés d'un boulot à un autre qui ne leur ont pas permis d'assurer, de façon satisfaisante, une certaine continuité. Ils ont néanmoins appris à se connaître à travers ces diverses expériences et songeaient à des stratégies de repositionnement dont la principale est le retour aux études. D'autres assumaient leur situation de précarité ; parallèlement à l'emploi qu'ils occupaient pour assurer leur subsistance, ces jeunes avaient un projet qui mobilisait leur énergie en relation avec un idéal artistique dans le domaine de la musique, des arts visuels ou des arts de la scène.

Les jeunes en marge du marché du travail

Ces jeunes, très minoritaires dans l'ensemble de l'échantillon, n'avaient jamais travaillé ou l'avaient fait sur une courte durée à cause de problèmes de santé physique ou mentale. Ils vivaient des prestations de l'aide sociale. D'autres ont eu plusieurs emplois qu'ils n'ont pas conservés à cause de problèmes reliés à l'usage abusif de drogues ou encore de comportements qualifiés de délinquants.

On aurait pu penser que les trajectoires de ceux qui ont interrompu leurs études secondaires seraient très différentes de celles des jeunes qui n'ont pas complété leurs études collégiales. Nous avons, au contraire, retrouvé, et dans des proportions analogues, les quatre types que nous avons définis chez les jeunes provenant des deux ordres d'enseignement. De plus, les

raisons invoquées pour abandonner leurs études étaient sensiblement les mêmes. Certains se retrouvaient dans un cul-de-sac à cause de difficultés d'apprentissage parfois insurmontables, de problèmes d'orientation ou d'un manque d'intérêt chronique pour les études. D'autres ont tout simplement saisi une occasion d'accéder à un emploi à temps plein qu'ils avaient occupé à temps partiel durant leurs études ou à un emploi à la suite d'un stage. Cet itinéraire a parfois nécessité le passage par une autre formation qui les intéressait et était accessible dans un établissement privé d'enseignement ou à l'intérieur du réseau scolaire officiel.

Aide à l'insertion

En ce qui a trait aux programmes et aux mesures d'aide à l'insertion, les données de la recherche montrent que la majorité des jeunes répondants n'ont pas fait appel à une telle ressource. L'accès à un emploi s'opère, de façon privilégiée, par l'intermédiaire de réseaux familiaux ou d'amis. L'analyse du recours à l'insertion aidée selon le sexe montre que, toutes mesures confondues, dans l'ensemble de l'échantillon, les plus concernés sont d'abord les garçons. Ils ont davantage eu recours à des mesures d'aide à l'insertion que les filles. Par contre, les filles font une meilleure appréciation de ces mesures et elles ont mentionné en plus grand nombre que les garçons avoir tiré profit des mesures d'aide auxquelles elles ont fait appel.

L'éducation à la citoyenneté peut proposer des outils solides et pertinents susceptibles de nourrir une culture scolaire qui se situe à distance des cultures sociales de la grande majorité des élèves.

Quant aux relations que les jeunes sans diplôme entretiennent avec les programmes et les mesures d'aide à l'insertion, nous avons pu identifier deux catégories de jeunes. La première catégorie comprend les jeunes sans diplôme qui n'ont fait appel à aucun programme ou mesure d'aide à l'insertion mais qui en ont une perception positive, de même que les jeunes qui ont fait appel à ces mesures et qui en sont satisfaits. Certains jeunes qui n'ont jamais fait appel à ces mesures les considèrent « utiles et efficaces » en ayant l'intention d'y recourir en cas de besoin. Les jeunes de ce groupe qui y ont fait appel et pour lesquels l'expérience a été positive et intéressante soulignent l'importance de la logistique mise à leur disposition. D'autres insistent sur l'acquisition des connaissances et leur utilité en termes de capital social, tandis que d'autres apprécient l'aspect financier d'un programme. Certains soulignent l'effet bénéfique de ces mesures non pas essentiellement sur leur qualification, mais sur le plan de la résolution de problèmes personnels et familiaux. En général, les jeunes de cette catégorie n'ont que des remarques positives à formuler au sujet des connaissances acquises, la qualité de la formation reçue et les possibilités

offertes pour se réorienter professionnellement.

La deuxième catégorie est composée de jeunes qui sont indifférents à l'égard des programmes et mesures d'aide à l'insertion et de ceux qui ont une certaine méfiance envers leur contenu et envers leurs méthodes d'encadrement et d'in-

tervention. Ainsi, une très large majorité des jeunes interrogés déclarent éprouver peu ou pas d'intérêt à faire appel à des organismes d'aide à l'insertion. Ces jeunes considèrent a) qu'ils n'ont jamais entendu parler de ces mesures ou organismes et déplorent l'absence de publicité et de visibilité ; b) que les mesures d'aide à l'insertion ne les regardent pas parce qu'ils sont capables de se trouver un emploi par eux-mêmes ; c) qu'ils n'ont jamais eu l'idée de faire appel à de telles mesures parce que, de toute façon, ces mesures « n'ont rien à leur apporter ». Certains considèrent que ces mesures « servent à remplir les trous de petites jobines à court terme » et que leur qualification mérite mieux que les postes proposés dans ces programmes. D'autres nient à ces mesures toute capacité d'apporter des solutions à leurs problèmes d'emploi ou ont le sentiment que « ces mesures s'adressent aux jeunes qui sont diplômés ».

En conclusion, tous les jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires ou collégiales ne sont pas nécessairement à risque. Leur situation, cinq ans après être sortis sans diplôme de l'école secondaire ou du cégep, varie considérablement. Certes, certains sont dans une situation précaire, subie par les uns, assumée par les autres, ou vivent nettement en marge du marché du travail et sont dépassés par un ensemble de problèmes personnels. D'autres ont réussi à se stabiliser sur le marché de l'emploi ou sont en voie d'y parvenir. Ceci ne veut pas dire que la détection du diplôme ne constitue pas une ressource importante pour maximiser ses chances d'accéder à un emploi. Le diplôme ne représente cepen-

Tous les jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires ou collégiales ne sont pas nécessairement à risque.

dant qu'un des facteurs qui influencent l'insertion. De plus, il ne faut pas perdre de vue que les jeunes sont les acteurs de leur insertion et qu'ils sont capables d'élaborer diverses stratégies. Ils peuvent faire appel aux membres de leur réseau de relations ou à celui de leur famille. Ils peuvent se donner un complément de formation dans laquelle, pour diverses raisons, ils n'étaient pas prêts ou en mesure de s'investir au moment où ils fréquentaient l'école secondaire ou le cégep. Un des éléments du problème tient précisément à cette capacité de développer ou non ce type d'habiletés stratégiques.

Du point de vue des politiques d'aide à l'insertion, il y a lieu de diversifier les mesures d'aide. Il serait irréaliste de penser que tous ceux qui quittent le système sans avoir obtenu le diplôme qu'ils convoitaient peuvent revenir aux études pour compléter le programme dans lequel ils étaient inscrits. Cette option serait idéale, mais certains ont quitté le système d'éducation parce que leur rapport aux études était très négatif et qu'ils y étaient devenus « allergiques ». Pour d'autres, le retour aux études n'est plus envisageable ; ils ont un emploi

stable et des obligations financières ou des responsabilités familiales. Des circonstances inattendues (accidents, maladies) peuvent aussi les empêcher. Pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent compléter le programme dans lequel ils étaient inscrits, ni revenir aux études dans des programmes réguliers, il y a lieu alors de miser sur des programmes de formation courte et aussi sur la reconnaissance et la validation des acquis de leur expérience.

Il ne faudrait pas conclure à partir de cette étude que le diplôme ne constitue pas une ressource importante pour accéder à un emploi, même si l'on doit reconnaître que des jeunes qui n'ont pas obtenu le diplôme qu'ils convoitaient réussissent à se stabiliser sur le marché du travail. Toutefois, ces résultats posent à la fois le problème de la diversité des mesures d'aide à l'insertion qu'il faudrait mettre à la disposition des jeunes et celui des modalités à définir pour adapter l'aide à divers types de jeunes, notamment ceux qui, à la suite d'expériences traumatisantes, ont développé des attitudes négatives à l'égard d'institutions qui pourraient leur apporter un soutien.

Références

- DEMAZIERE, Didier et Claude DUBAR (dir.). L'insertion professionnelle des jeunes de bas niveau scolaire. Trajectoires biographiques et contextes structurels, Document synthèse n° 91, Marseille, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, 1994.
- VULTUR, Mircea, Claude TROTTIER et Madeleine GAUTHIER. « Les jeunes Québécois sans diplôme : perspectives comparées sur l'insertion professionnelle et le rapport au travail », dans Diane-Gabrielle Tremblay et Lucie France Dagenais (dir.), *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002.

L'Observatoire Jeunes et Société

Une équipe composée des professeurs Madeleine Gauthier, Jacques Hamel, Marc Molgat, Claude Trottier et Mircea Vultur, d'assistants de recherche et de représentants de huit institutions et ministères a mené une recherche sur un échantillon de 98 jeunes sortis sans diplôme de leur programme d'étude à l'école secondaire et au cégep, sociologiquement représentatif et réparti dans trois régions du Québec (Québec, Montréal et Outaouais). Le rapport de recherche intitulé *L'insertion professionnelle et le rapport au travail des jeunes qui, ont interrompu leurs études secondaires et collégiales en 1996-1997. Étude rétrospective* qui contient également des éléments d'analyse des cheminements scolaires et du rapport au travail de ces jeunes, peut être consulté, dans sa version intégrale, sur le site de l'Observatoire Jeunes et Société à l'adresse : www.obsjeunes.qc.ca.

Il faut noter que la sortie de l'école ou du collège, telle qu'enregistrée dans les fichiers du ministère de l'Éducation du Québec, ne signifie pas pour autant que les jeunes ont mis définitivement les études de côté. Selon les données de la recherche, plus de la moitié des jeunes que nous avons rencontrés ont entrepris d'autres études. Ceux du secondaire ont bénéficié du système de la seconde chance au niveau postsecondaire, sans compter le fait que certains d'entre eux ont reçu des formations dans le cadre de leur emploi. Ces constatations montrent que le taux de sortie sans diplôme

du secondaire ou du collégial est fluide et que ceux qui en sortent n'abandonnent pas tous définitivement leurs études.

Nous avons regroupé dans la catégorie « jeunes stabilisés sur le marché du travail » les jeunes qui, au moment de la collecte des données a) étaient en emploi depuis plus de deux ans, b) occupaient un emploi depuis moins de deux ans mais étaient sûrs de ne pas le quitter à court terme, c) avaient occupé plusieurs emplois sans avoir été en chômage depuis deux ans ou plus et sans anticiper une période de chômage et d) ont eu un ou plusieurs emplois en alternant entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel par choix et selon leur convenance.

Dans la catégorie « jeunes qui étaient en situation précaire », nous avons regroupé les jeunes qui, au moment de l'entrevue, (a) étaient en chômage ou avaient connu de nombreux épisodes de chômage depuis l'interruption de leurs études, (b) avaient un emploi en attendant d'en trouver un qui corresponde davantage à leurs attentes, (c) avaient des « emplois de survie » leur permettant de poursuivre parallèlement un projet d'ordre artistique qui leur tenait à cœur, (d) voulaient effectuer un retour aux études à temps plein ou dont l'emploi n'était accessible qu'aussi longtemps qu'ils conservaient leur statut d'étudiant, (e) occupaient un emploi favorisant leur réhabilitation tout en leur permettant d'intégrer graduellement le marché du travail.

La réussite scolaire, évolution d'un concept

Pierre Chenard et Claire Fortier

Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)

Depuis la Révolution tranquille, le concept de réussite fait partie du discours des principaux acteurs du système scolaire. Toutefois, la conception de la réussite et la façon de la mesurer ont évolué. Depuis la grande réforme de l'éducation des années 60, des indicateurs de la réussite étudiante ont été développés pour évaluer la capacité du système scolaire – et plus particulièrement celui des études supérieures – de former les personnes. Leur examen permet de situer, dans le temps, différents axes et périodes de développement des effectifs étudiants du niveau postsecondaire du système scolaire québécois et de soulever le débat sur les enjeux actuels de la réussite.

Accessibilité et démocratisation (1965-1970)

En proposant la création du niveau collégial et de nouvelles universités, le principal objectif des auteurs du rapport Parent était d'accroître le nombre d'étudiants à l'entrée des études supérieures pour ainsi permettre à toutes les personnes qui en ont les capacités de poursuivre des études. Dès

lors, la principale statistique utilisée pour mesurer le développement de l'enseignement supérieur a été le volume des inscriptions. Cette simple donnée permettait de répondre à la question de l'accessibilité aux études supérieures.

Progressivement, des caractéristiques sociodémographiques ont été ajoutées pour préciser la répartition du volume des inscriptions selon la langue et la région de l'institution d'enseignement ainsi que l'origine sociale et le sexe des effectifs étudiants. L'addition de ces caractéristiques a permis de répondre à d'importantes questions relatives à la capacité du système de se développer dans le sens d'une plus grande démocratisation ; il s'agissait de donner accès au plus grand nombre de personnes. L'analyse des données sociodémographiques de la population étudiante permettrait de vérifier la répartition des effectifs selon ces caractéristiques par rapport à l'ensemble de la population québécoise. En fonction de ces objectifs, visant essentiellement le plus grand nombre d'étudiants à la porte d'entrée du système, la préoccupation était donc davantage la réussite

du système (ce que ces indicateurs permettaient de mesurer) que celle des étudiants. La construction ultérieure d'indicateurs de la réussite étudiante individuelle viendrait fournir plus d'information sur la qualité de la formation.

L'évolution des effectifs universitaires (1960-1990)

Les répercussions de la réforme issue du rapport Parent sur l'évolution des effectifs étudiants des universités québécoises seront spectaculaires. Dans l'ensemble, pour la période de 1966 à 1987, le volume des étudiants inscrits dans les universités se multiplie par un facteur de 4,5. La croissance des inscriptions à temps partiel est deux fois supérieure à celles à temps plein. Ainsi, non seulement le volume de la population étudiante croît, mais leurs caractéristiques évoluent également. Au collégial, ce facteur est près du double (9,7) pour la période allant de l'année de leur fondation, 1967, à 1986.

« Deux facteurs importants ont fortement contribué à la croissance des effectifs : la transformation du régime des études, qui a permis la généralisation du modèle de poursuite des études à temps partiel, et l'arrivée massive des femmes à l'université.

De 1976 à 1987, la proportion d'effectifs à temps partiel est passée de 37 % à 50 %. Durant la même période, les femmes, qui étaient minoritaires en 1967, deviennent majoritaires dès 1982. En 1987, elles comptent pour 55 % des effectifs universitaires » (Chenard et Lévesque, 1992).

Diplomation (1975-1980)

La création du réseau des collèges d'enseignement général et professionnel

(cégep) et celui de l'Université du Québec sur l'ensemble du territoire québécois a donc permis de répondre à cet objectif de démocratisation. L'entrée aux études supérieures, l'accessibilité, était désormais possible ; il s'agissait ensuite de s'assurer de sa sortie, de la diplomation. Durant la deuxième moitié des années 70, la question de la réussite étudiante s'est donc posée pour être en mesure de la qualifier. Les efforts de mesure se sont résolument orientés vers les façons dont l'enseignement supérieur répondait aux objectifs de formation des personnes. Ainsi, avant d'évaluer des taux de diplomation, une première mesure de résultat a été adoptée pour compter le nombre de diplômés et distinguer ceux-ci par secteurs disciplinaires.

Taux de diplomation et d'abandon (1980-1985)

Le défi associé à l'évaluation des taux de diplomation résidait essentiellement dans la capacité de constituer des ensembles de données en isolant des cohortes étudiantes en les suivant du début à la fin de leurs études, ce que l'informatisation des banques de données institutionnelles a permis de réaliser. Ce suivi de cohortes étudiantes a permis non seulement d'évaluer les taux de diplomation mais aussi, de façon corollaire, de mesurer le taux d'abandon des études. Le choc de la réalité fut grand lorsque ces mesures combinées d'évaluation de la diplomation et de l'abandon ont permis de prendre conscience de l'importance du phénomène de déperdition : les taux de diplomation se révélèrent décevants par rapport à l'engouement qu'avait suscité la forte accessibilité depuis les années

1960. Cependant, quoique clairs et percutants, ces indicateurs de réussite demeuraient encore trop grossiers et globaux pour permettre d'établir des conclusions définitives sur la capacité véritable du système postsecondaire de former des personnes dans un programme d'études ou une discipline en particulier. Les premières mesures de résultat basées sur l'analyse de cohortes étudiantes ne permettaient que d'établir des relations simples entre l'entrée et la sortie du système.

Les cégeps et surtout les universités offrent toutefois de plus en plus de programmes, de durées variables requérant des préalables différents, et la population étudiante y chemine désormais selon des conditions très variables. Le modèle « classique » de poursuite des études, où le projet d'études occupe pratiquement toute l'année scolaire et se réalise dans les termes prescrits, semble s'être transformé radicalement. En effet, la fréquentation des études supérieures à temps plein, sans interruption, est devenue minoritaire. De nouvelles caractéristiques étudiantes sont de plus en plus importantes telles que la poursuite d'études à temps partiel, la combinaison études-travail rémunéré et/ou responsabilités familiales, l'interruption plus ou moins temporaire des études à différents moments du parcours scolaire, la poursuite d'études dans des programmes de durée plus courte (tels les certificats) et l'entrée (ou le retour) à l'université à l'âge adulte. La démocratisation du système et son corollaire, la massification, expliquent ce passage d'un modèle classique à un modèle plus éclaté. Les études supérieures ne sont plus

réservées à une élite. Les groupes étudiants sont donc plus hétérogènes.

Dans un tel contexte, la mesure des résultats doit nécessairement tenir compte de ces différences pour fournir un portrait juste de la réalité. Des études sont alors entreprises pour mieux comprendre la nature du « cheminement de poursuite des études ». Ces travaux ont été l'occasion de saisir que les développements importants du système postsecondaire avaient provoqué non seulement une explosion sans précédent de la population étudiante mais aussi et surtout cette transformation très importante de leurs caractéristiques individuelles et de leurs conditions de poursuite des études.

Interruption des études et départ institutionnel (1985-1990)

En vingt ans, le système scolaire s'est donc considérablement modifié. Les institutions postsecondaires sont deux fois plus nombreuses et elles sont devenues des milieux de formation nettement plus ouverts et hétérogènes. Les modèles de poursuite des études se sont largement diversifiés. Les femmes composent la moitié de l'effectif étudiant. Les programmes d'études sont beaucoup plus nombreux et de formes diverses. Un grand nombre de cours est maintenant offert le soir. L'enseignement supérieur est devenu un univers beaucoup plus sophistiqué.

Dans un tel contexte, la question du cheminement et de la poursuite des études appelle une réponse complexe. Derrière le statut « d'abandon des études » se cachent différentes réalités. Abandonner peut signifier un changement de programme, d'établissement ou d'ordre d'enseignement ainsi qu'un

D'ores et déjà, la réussite étudiante ne peut plus être seulement associée à la capacité d'entreprendre des études supérieures.

retrait plus ou moins temporaire des études pour réaliser d'autres projets : voyage, travail rémunéré, expériences conjugale et familiale, etc. Ces nuances dans la façon de préciser le statut d'abandon des études ont permis de raffiner le vocabulaire et de définir autrement la notion de réussite, du projet d'études/de formation. Le concept d'interruption a supplanté celui d'abandon. La réussite des études ne peut plus être réduite strictement à l'obtention du diplôme du programme d'études entrepris initialement dans l'établissement où ces études ont été commencées.

Cette complexité a permis de développer des indicateurs mesurant divers cheminements (changement de programme, interruption temporaire, diplomation dans le programme initial ou dans un autre programme, abandon) des étudiantes et des étudiants à l'intérieur des murs d'une même institution. Toutefois, ces mesures ne sont pas en soi un gage de réussite ; des taux nets d'abandon dans les programmes demeurent élevés. Des stratégies pour favoriser et augmenter la rétention des effectifs étudiants sont alors mises en place.

Rétention (1990)

D'ores et déjà, la réussite étudiante ne peut plus être seulement associée à la capacité d'entreprendre des études supérieures. Il s'agit désormais de reconnaître les conditions particulières qui relèvent à la fois de l'engagement tant individuel qu'institutionnel. Plusieurs institutions se sont donc en-

gagées dans des démarches énergiques pour favoriser la réussite étudiante bien avant que le ministère de l'Éducation (MEQ) se lance lui-même dans cette voie. À titre d'exemple, le réseau de l'Université du Québec développe différentes « stratégies pour favoriser la rétention étudiante » (voir encadré).

Stratégies pour favoriser la rétention des étudiants

Au cours des années 90, les universités ont inventé une grande variété de stratégies destinées à améliorer l'encadrement des étudiants pour favoriser leur rétention dans un projet de poursuite des études. Un relevé des pratiques en cours dans le réseau de l'Université du Québec a identifié dès 1998 plus de 500 différentes pratiques d'encadrement (Ringuette, 1998). Ces stratégies appartiennent à des catégories très variées telles que pré-accueil, accueil, immersion, intégration des apprentissages, formation pratique, tutorat, dépistage, ateliers.

Accès au diplôme (1995-1996)

Trente-cinq ans après le rapport Parent, l'heure est aux bilans. Le point le plus positif réside dans l'atteinte des objectifs de « scolarisation » et de « démocratisation » de l'enseignement supérieur. Toutefois, des inégalités de diplomation persistent, la plus grande partie de la population étudiante qui interrompt ses études le faisant au cours du premier tiers du parcours scolaire postsecondaire. La véritable accessibilité devient donc celle au diplôme. Les étudiants qui sont les plus susceptibles d'abandonner leurs études sont ceux, par exemple, qui poursuivent des études à temps partiel ou qui sont ins-

crits dans des programmes des secteurs des arts, des lettres et des sciences humaines. Or, cette population étudiante est aussi plus nombreuse à appartenir à des couches de la population québécoise qui ont traditionnellement moins accès aux études universitaires que les autres (femmes, régions, retour aux études d'adultes, origine socio-économique faible).

Les années 1995-1996 sont celles des États généraux sur l'éducation. Les finalités éducatives sont re-précisées en accordant une préoccupation à la réussite de formation et des qualifications professionnelles. Au-delà du diplôme, il y a aussi l'accès au marché du travail et l'accès « réussi » au marché du travail (concordance diplôme/emploi).

La mesure du cheminement scolaire

La mesure du cheminement des étudiantes et étudiants qui évoluent dans un programme d'études collégiales ou universitaires est une tâche complexe qui nécessite du temps et des précautions. Après de nombreuses années de recherche, on n'a cependant pas encore convenu d'une méthode unique pour rendre compte de cette réalité en apparence toute simple. Toutefois, le point de départ est clair. On s'entend sur la nécessité d'observer le cheminement

TABLEAU 1

Taux d'obtention du DEC de la cohorte des nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans les programmes de DEC, à l'automne 1997, ensemble du réseau collégial

Type de formation à la 1 ^{re} inscription au collégial	Nouveaux inscrits en 1997	Au cours de la durée prévue des études	Deux ans après la durée prévue des études	Nombre moyen de trimestres à temps plein
	N	%	%	N
Préuniversitaire	30 992	40,5	67,6	4,9
Technique	17 614	33,1	54,9	6,6
Accueil ou transition	3 958	13,1	35,9	7,0
Total	52564	36,0	61,0	-

Source : Gouvernement du Québec, 2004.

d'individus qui entreprennent tous un projet d'études au même moment. Les concepts de nouveaux inscrits et de cohortes sont donc introduits.

C'est la durée du parcours nécessaire pour évaluer la réussite qui demeure encore difficile à convenir. Ainsi, on tiendra compte soit de l'obtention du diplôme au cours de la durée prévue des études, soit de l'obtention du diplôme au-delà d'un période donnée après la durée prévue des études, soit de la persévérance après un an. Chacune de ces mesures du cheminement révèle des nuances nécessaires pour bien saisir la nature

TABLEAU 2 Taux de persévérance après un an d'études pour les nouveaux inscrits à temps plein au baccalauréat, en pourcentage

Ensemble des universités	Persévérance de la cohorte après un an d'études (%)									
Cohorte du trimestre d'automne	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
Observation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
Taux après un an d'études	78,7	80,5	81,6	82,2	82,6	82,8	81,8	83,0	83,2	

Source : Gouvernement du Québec, 2003.

de la réussite étudiante qui reste toujours à définir.

S'inscrivant dans la suite des grands sommets socioéconomiques organisés par le gouvernement péquiste depuis 1996, le Sommet du Québec et de la jeunesse de 2000 consiste, entre autres, à établir un consensus sur les moyens à prendre pour relever les défis de la mondialisation et de la compétitivité. Les principaux acteurs au Sommet ont reconnu la nécessité d'un réinvestissement important en éducation comme un de ces moyens. Face à la situation particulièrement difficile de l'emploi chez les jeunes de moins de 30 ans n'ayant pas leur diplôme d'études secondaires, la réussite s'inscrit alors au sein d'un objectif national de qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacune et chacun. L'obtention du diplôme devient la préoccupation, voire l'obsession, du MEQ. Différentes mesures sont mises de l'avant, notamment le « plan national de réussite ». Le Plan stratégique 2000-2003 du MEQ, avec les plans de réussite du primaire au collégial et les contrats de performance dans les universités, confirme la définition de la réussite reposant sur la notion de « sortie du système ». Chaque établissement scolaire, du primaire à l'université, doit dorénavant définir des objectifs de réussite clairs et mesurables relativement aux apprentissages et les moyens pour les atteindre.

Malgré ces efforts soutenus pour favoriser la poursuite des études et la persévérance, les résultats demeurent timides. Les caractéristiques des effectifs étudiants et les conditions de poursuite des études continuent à évoluer. Le prolongement de la jeunesse dans

l'âge adulte (voir les travaux d'Olivier Galland), dû principalement à une prolongation de la période de scolarité et un report de l'entrée effective sur le marché du travail, n'est pas un phénomène étranger à l'évolution de ces caractéristiques et de ces conditions de la vie étudiante. Conscient de ces transformations sociales de la jeunesse, l'avis de 2002 du Conseil supérieur de l'éducation situe « l'orientation au cœur de la réussite ». Le Conseil y distingue la réussite scolaire de la réussite éducative. La première est mesurable, notamment par les résultats scolaires et l'obtention du diplôme. La deuxième prend son sens dans le discours des principaux intéressés, soit les jeunes eux-mêmes. Ce discours révèle, selon le Conseil, l'immaturité vocationnelle des jeunes, c'est-à-dire qu'ils seraient de plus en plus nombreux à entreprendre des études supérieures en étant indécis face à leur projet professionnel et en reportant les moments de leur orientation. La réussite s'exprime pour eux en termes de réalisation de soi et se réfère à la notion de projet, de développement personnel ou professionnel. Les jeunes sont conscients de la relation entre la clarté des projets scolaire et professionnel et la motivation dans les études et ils réclament un meilleur soutien dans leurs cheminement scolaire et vocationnel. Un des volets du Fonds pour la jeunesse, accordé à la suite du Sommet de 2000, a été consacré à l'orientation. Au-delà du souci de mesurer la réussite scolaire, il devient donc impérieux de mieux comprendre leur processus d'orientation ainsi que leur expérience et leurs projets scolaires, professionnels et personnels. C'est ce à quoi se consacrent

TABEAU 3 Taux de réussite après six ans d'études pour les nouveaux inscrits à temps plein au baccalauréat, en pourcentage

Ensemble des universités	Persévérance de la cohorte après un an d'études (%)									
Cohorte du trimestre d'automne	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
Observation	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Taux de réussite après six ans d'études	70,8o	71,1o	72,0e	72,9e	73,1e	73,4e	n.d.	73,6p	n.d.	

o : observation ; e : estimation ; p : projection ; n.d. : non déterminé

Source : Gouvernement du Québec, 2003.

certaines recherches des dernières années, dont celle de notre équipe de la Relève scientifique et technique qui analyse les parcours scolaires en science et technologie au collégial.

Vers un nouveau concept ?

Où en sommes-nous ? Quelle avenue se dresse devant nous ? Bien des chantiers sont déjà engagés, peut-être trop et de façon trop dispersée. L'État encourage bien les établissements d'enseignement supérieur dans leurs efforts, mais les ressources sont toujours insuffisantes. Un élément de solution réside peut-être dans la mise en commun des savoirs et des ressources accumulés. C'est ce que, par exemple, tente de faire le Consortium d'animation sur la persévérance et réussite en enseignement supérieur. Ce collectif d'intervenants et de chercheurs travaille à constituer un réservoir de con-

naissances et d'expertises de façon à maximiser les efforts consentis dans la quête de la réussite étudiante.

Les conditions de la réussite étudiante sont maintenant mieux connues. L'étape suivante est celle du diagnostic et de l'intervention rapide. Toutefois, cette intervention doit être orientée de plus en plus vers la classe car depuis les dernières années, la majorité des d'efforts ont été concentrés « en périphérie de la salle de classe » (Moreau, 2003). Le temps est venu de développer, de réinventer même, la relation professeur-étudiant. C'est cette voie que privilégie Vincent Tinto en faisant la promotion de l'idée de développer dans la classe et le programme d'études des communautés d'apprentissages qui permettront elles-mêmes de définir les bases du concept-relais de la « réussite », la « culture des études ».

Références

CHENARD, P. et M. Lévesque. « La démocratisation de l'éducation : succès et limites », dans Gérard Daigle (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite, Avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministère de l'Éducation du Québec, [en ligne] www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/oriencol.pdf

GALLAND, Olivier. *Les jeunes*, Paris, la Découverte, 1984/2002.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Document de consultation, 2003.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, Document de consultation, 2004.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. « Évolution de l'effectif scolaire régulier inscrit à temps plein dans les cégeps, de la session d'automne 1967 à celle de 1985 », *Bulletin statistique. Recherche et développement*, vol. 10, n°. 6, août 1986.

MOREAU, P. *Table ronde: Réussite en enseignement supérieur*, Conférence prononcée dans le cadre du Congrès de l'ACFAS, Rimouski, 20 mai 2003.

PAGEAU, D. et J Bujold. *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras. Les caractéristiques des étudiantes et des étudiants à la rescousse de la compréhension de la persévérance aux études. Analyse des données des enquêtes ICOPE, 1^{er} volet : les programmes de baccalauréat* [en ligne] www.quebec.ca/dreri-public/Rapport_detaille_bac.pdf

RINGUETTE, M. *Inventaire des mesures d'encadrement des étudiants de l'Université du Québec*, Bureau de la recherche institutionnelle, Université du Québec, 1998.

TINTO, V. « Classrooms as communities », *Journal of Higher Education*, vol. 68, n° 6, 1997.

TINTO, V., « Colleges as communities : Taking research on student persistence seriously », *The Review of Higher Education*, vol. 21, n° 2, 1998.

Sites Internet

Relève scientifique et technique : www.cirst.uqam.ca/projet_parours/parours.asp

Consortium d'animation sur la persévérance et réussite en enseignement supérieur (CAPRES) : www.quebec.ca/reussite

Collèges sous tension

Marie-Andrée Chouinard

Le Devoir

Les cégeps ont vécu une année riche en tourments et rien n'indique que la prochaine passera sous le signe de la clémence. Craignant un moment d'être avalés soit par les commissions scolaires, soit par les universités, le réseau collégial en entier s'est arc-bouté pour protéger son lopin de terre vieux d'une quarantaine d'années. La survie des cégeps est assurée, mais leur visage ne restera pas le même.

En lançant dans l'arène la perspective d'un forum sur l'avenir des collèges, Pierre Reid se doutait-il qu'il venait d'inviter son réseau de l'éducation en entier à se chicaner sur la place publique pour éviter de perdre des morceaux ? Le ministre de l'Éducation a dû assister, un brin impuissant, à ce que les syndicats ont appelé ensuite du « cannibalisme » de réseaux.

Les collèges ne tournent pas rond, et sont les premiers à le reconnaître. Dans les deux années prescrites de formation préuniversitaire, seuls 40 % des inscrits réussissent à obtenir leur diplôme. Cinq ans plus tard, il ne sont encore que 68 % à afficher leur certificat au mur. Au secteur technique, où la

durée normale des études est de trois ans, les statistiques sont catastrophiques : à peine 30 % des étudiants terminent dans les délais requis, et avec succès. « La réussite des études ne répond pas aux attentes », affichaient d'ailleurs clairement les libéraux dans leur plate-forme électorale, promettant à mots couverts que les choses allaient changer.

Outre la réussite, une nouvelle réalité allait aussi colorer les échanges sur l'avenir des collèges, créatures issues du rapport Parent. En région, les prochaines années devraient durement affecter le registre des inscriptions au cégep, baisse démographique oblige. Certains coins de pays pourraient perdre jusqu'à 30 % d'étudiants au cours des prochaines années. « Ce qui laisse présager à long terme des problèmes démographiques sérieux pour certains collèges », note le programme libéral, et la nécessité de brasser les dés.

Avec la réussite d'un côté, les perspectives démographiques de l'autre, le ministre de l'Éducation

Les collèges ne tournent pas rond, et sont les premiers à le reconnaître.

Pierre Reid souhaitait donc permettre le débat « non partisan », dépasser les chicanes de clôture pour arriver à des solutions constructives. « Tout est sur la table », ont rapidement affirmé les sbires du Ministère, créant du coup panique en la demeure.

À la suite de cette affirmation, qui laissait planer la possibilité que notre modèle unique en Amérique du Nord disparaisse, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) est venue jeter un pavé dans la mare, en novembre, en publiant une étude choc demandant la mort des cégeps tels qu'on les connaît.

La proposition de l'économiste Denis Bédard, auteur du controversé rapport, misait sur un scénario prônant l'abolition des cégeps comme trait d'union entre le secondaire et l'université. En lieu et place des deux ans de préuniversitaire, Bédard suggérait une sixième année au parcours secondaire, et l'ajout d'un an au baccalauréat. Assortie d'une promesse d'économies de un milliard de dollars, l'idée aurait pu allécher un gouvernement occupé à rétablir une situation financière jugée difficile.

Pour la formation plus axée sur le métier, les commissions scolaires proposaient aussi la création de collèges d'enseignement professionnel et technique placés sous leur responsabilité. Peu de choses seraient restées des cégeps tels qu'on les connaît, unis en réseau de 48 collèges publics.

Cette idée a littéralement fait l'effet d'une bombe. Unanimes à défendre les cégeps, syndicats et directions ont parlé d'un même souffle : le réseau n'est pas à vendre.

Le ton était donné, et malgré les nombreuses affirmations de Pierre Reid

à l'effet qu'il n'était pas question d'abolir les collèges, le seul fait qu'il ajoute à cette déclaration a soulevé des doutes. Soupçonneux devant cette apparence de flou, enseignants et étudiants ont lancé la bataille.

De novembre à juin, les trois réseaux se sont décoché des flèches sans relâche. Après le réseau primaire et secondaire, qui avait énoncé clairement son intention de mettre la patte sur les collèges, les universités ont timidement mis le pied dans la ronde, donnant leur aval à une sixième secondaire jumelée à un bac de quatre ans.

Affublées du titre de « cannibales », par les étudiants et les syndicats d'enseignants, les universités et les commissions scolaires venaient d'afficher leur ambition : avaler chacun une portion des collèges, et le financement qui s'y marie.

Le climat ne s'est pas tellement amélioré une fois ledit Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial commencé. Vexés de n'avoir pas été invités en assez grand nombre, les représentants étudiants et syndicaux ont convenu de tenir une grand-messe parallèle, à l'extérieur des murs d'un hôtel de Québec choisi pour discuter collèges.

La Coalition-cégeps, formée des trois syndicats d'enseignants liés aux cégeps (Fédération autonome du collégial, Fédération nationale des enseignants du Québec et Fédération des enseignants de collèges), de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de parents, de professionnels et d'employés de soutien, a réussi à mobiliser dehors plus d'« invités » qu'en dedans.

Pendant qu'à l'intérieur on entendait discuter de cheminement scolaire,

d'autonomie des collèges et de réforme des structures, dehors, le vent chaud et humide qui soufflait sur les Plaines d'Abraham venait ajouter au tohu-bohu et au concert de protestation mené par deux mille personnes.

Vilipendés pour cette formule choisie – peu d'enseignants et d'étudiants invités, des ateliers simultanés avec des interventions minutées –, Pierre Reid et son équipe ont participé à l'ensemble des activités, bravant le mécontentement fortement porté dehors. « L'objectif de ce forum était de favoriser l'émergence et le brassage d'idées », a affirmé M. Reid au moment de clore l'événement de deux jours.

Force était de constater que sur ce plan, c'était l'échec. Campés chacun sur leurs positions, les divers groupes n'ont eu de cesse de défendre farouchement et sur un ton parfois agressif leur lot de terrain, délaissant trop souvent au passage les questions d'ordre pédagogique. « J'ai observé que cette défense vive nous a peut-être un peu distraits d'un certain nombre de faits et de réalités au caractère brutal », a poursuivi M. Reid.

Après avoir été la cible de plusieurs attaques – et à l'extérieur et à l'intérieur – le ministre a dû composer avec les blagues d'un petit finfinaud, auteur d'un faux communiqué de presse signé par le cabinet. Le papier, en tous points identiques aux communiqués généralement émis par le ministère de l'Éducation, laissait croire au mea culpa du ministre.

Au moment de terminer l'événement, les 23 étudiants présents dans la salle ont envahi les micros et ont sommé le ministre de se prononcer, ne se gênant pas au passage pour dévoiler leur fort mécontentement au sujet des



Pierre Reid

modes de consultation choisis par le Ministère. « Le moment est mal choisi, votre formule est anti-démocratique, les enseignants et les étudiants ne sont pas suffisamment représentés, et nous ne voulons pas que le réseau soit aboli », a indiqué un étudiant, un refrain entonné par tous les autres.

« Je vous ai entendus », a répliqué le ministre de l'Éducation, invité à venir mettre un terme à toute cette confusion. « Si j'ai des torts, je suis prêt à les prendre. »

Suivit un long discours que plusieurs se sont évertués ensuite à décoriquer pour comprendre les intentions du gouvernement et tenter de deviner la suite des choses. Malgré le chemin parcouru depuis la réforme du collégial de 1993, plusieurs chantiers méritent

d'être travaillés, a lancé le ministre. « Des propos tenus [lors du forum] offrent des moyens de redresser les trajectoires de la diplomation et de s'attaquer à bras-le-corps à des problèmes démographiques dont la seule solution ne pourra pas être d'ajouter indéfiniment des ressources. »

Discours coloré de « zones d'évolution possibles », le ton était donné : plus d'autonomie aux collèges afin de favoriser « le déploiement de leur personnalité », ce qui eut l'heur de ravir le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, qui s'affirme prêt à franchir ce « cap de maturité » auquel le Ministère fait référence.

Tendant de détourner l'attention des débats de structure, qu'ils avaient en horreur, les cégeps ont en effet voulu replacer le débat sur le terrain de l'autonomie. « On nous a fait peur avec le scénario de l'abolition des cégeps et on va venir essayer de nous rassurer avec la moins pire des deux propositions, la décentralisation ? » affirmait alors un enseignant de littérature dans un cégep de région. « C'est un débat piégé. »

« Plus de pouvoirs, un peu à la manière des universités ! » avaient revendiqué les collèges, mettant la table au grand projet du ministre de doter les collèges d'une plus grande indépendance dans les « programmes, les parcours de formation, les diplômes et les ressources institutionnelles ».

Promettant pour plus tard un plan d'action, le Ministère a laissé des zones d'ombre sur la manière de doter les

cégeps de cette plus grande marge de manœuvre, et si les collèges y ont tout de suite trouvé leur compte, les enseignants et les étudiants sont restés sur leur faim.

Les intentions du ministre n'allaient pas toucher seulement à l'autonomie des cégeps, mais aussi la diversité de leurs profils – se spécialiser plutôt que d'offrir tous la même chose –, leur participation au développement des régions et une gestion plus souple des parcours étudiants : conditions d'admission, durée des études et certifications variées.

Les enseignants craignent plus que tout que le gouvernement vienne patauger dans la formation générale commune à tous les étudiants, qu'ils soient inscrits au préuniversitaire ou au technique. Les cours de français, de philosophie, d'éducation physique et d'anglais sont au cœur d'un débat depuis longtemps amorcé sans réel consensus possible.

Le Conseil supérieur de l'éducation a ajouté sa contribution au débat cette année en publiant un avis de poids sur la question : l'organisme-conseil suggère au ministre d'opter pour des formations générales variées adaptées au parcours choisi par l'étudiant. La philosophie de Platon pour un étudiant inscrit en technique mécanique ?

Si « l'abolition de la formation générale ne constitue pas une option », comme l'a répété Pierre Reid à l'issue de ce forum, son profil varié et adapté à différents choix d'étude comptera vraisemblablement au nombre des avenues retenues par le ministre. « Les questions surgissent quant aux contenus de cette formation générale, dont rien ne garantit que le statu quo soit le

*Tendant de
détourner l'attention
des débats de
structure, qu'ils
avaient en horreur,
les cégeps ont en effet
voulu replacer le
débat sur le terrain
de l'autonomie.*

cas de figure idéal », a-t-il affirmé dans son discours.

Dès que le ministre entre dans une chasse-gardée enseignante, il met le pied en terrain miné. Les professeurs avaient depuis longtemps identifié la formation générale comme l'une des zones possiblement visées par une éventuelle réforme. Ils craignent notamment que la philosophie, où les résultats, notamment dans le secteur technique, ne sont pas toujours brillants, perde des plumes.

Le ministre Pierre Reid a retenu des débats sensibles celui sur les réformes de structure. « Sans pouvoir conclure avant plus ample examen au mérite, je puis déjà vous assurer qu'il n'est pas question d'imposer de force et à tout le monde quelque changement en cette matière », a-t-il affirmé, peut-être soucieux de ne plus perdre d'appui.

Il a cependant retenu que les rapprochements entre formations professionnelle et technique étaient possibles : plusieurs groupes ont affirmé qu'ils n'étaient pas opposés à l'idée de passerelles plus définies entre les deux ordres d'enseignement, dans la mesure où les responsabilités de chacun allaient être clairement balisées.

La rentrée scolaire n'était pas encore commencée, à la fin de l'été, que l'idée de projets-pilotes articulant les deux formations commençait à circuler. « Les collèges conserveront leurs responsabilités, et les commissions scolaires aussi », ont toutefois rapidement affirmé les principaux intéressés, marquant leur intérêt pour ce type de rapprochement.

L'avenir nous dira si les mariages seront heureux. En dehors des partages de locaux et d'équipement, qu'il est aisé

d'imaginer, comment unir deux populations aux visées différentes, et, plus difficile encore à imaginer, comment permettre le travail de deux corps enseignants aux conventions collectives distinctes ?

C'est d'ailleurs par ces questions que la prochaine année sera sans doute marquée : les syndicats ont déjà récemment eu l'occasion de signifier leur virulente opposition à tout changement qui entraînerait dans son sillage des parcelles d'organisation du travail.

Mais le vent d'autonomie que le ministère de l'Éducation semble vouloir faire souffler sur les collèges pourrait bien signifier une plus grande souplesse dans la gestion des ressources humaines. Le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, l'a répété sur toutes les tribunes : la réforme du collégial de 1993 n'a pas connu son plein épanouissement pour une seule et unique raison. « Nous n'avons pas réussi à effectuer des changements dans les conventions collectives », affirme-t-il, marquant clairement son intention de ne pas répéter l'erreur du passé maintenant qu'une nouvelle petite révolution du collégial s'annonce. « Il faut absolument que l'organisation du travail suive. »

Les choses ne seront pas aisées : déjà fortement secoué par les troupes syndicales, le gouvernement libéral a vécu cette année sous le signe de la contestation. Aux prises avec des conventions collectives échues, il doit s'asseoir avec le secteur public et entamer des négociations, ce qui n'était pas déjà sans s'annoncer complexe.

La réforme annoncée du collégial ne pourra qu'ajouter de l'huile sur le feu. Pendant que la partie patronale a

*Dans un réseau qui
s'entredéchire pour
la moindre miette du
portefeuille, il n'est
pas facile d'être le
capitaine.*

fait de la « souplesse » son nouveau mot d'ordre, les syndicats ont de suite flairé ce que cette nouvelle « marge de manœuvre » pourrait vouloir dire. « Ils veulent défoncer les conventions collectives pour vivre leur trip de pouvoir », affirme à ce sujet le prési-

dent de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent.

Les patrons militent pour le dialogue, et la politique de « la main tendue », tel que l'association de cégeps le préconise. Mais les pourparlers ne seront pas aisés. « S'ils pensent profiter de la réforme des collèges pour venir déboulonner nos acquis, ils se trompent », prévient Ronald Cameron, président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

Les étudiants ne sont pas en reste : dans ce cafouillis incertain où seule la grogne fait foi de dénominateur commun, ils voient venir d'un œil inquiet tous les changements à saveur d'autonomie que le gouvernement veut enclencher. Le maintien d'un « diplôme égal » sera leur premier cheval de bataille, tel que la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) l'a déjà laissé entendre.

Une année somme toute tumultueuse qui laisse présager des changements de taille dans la façon de voir rouler le réseau collégial. Y aura-t-il des perdants et des gagnants ? Pour l'heure, le ministre de l'Éducation est sur la sellette et tous les yeux sont tournés vers ses manières de tenir les rênes. Dans un réseau qui s'entredéchire pour la moindre miette du portefeuille, il n'est pas facile d'être le capitaine.



► La culture et les médias

LA CULTURE

- 356** La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution
- 364** La bibliothèque publique : la mal connue de nos institutions
- 370** Les études culturelles au Québec
- 378** Lendemain d'euphorie. L'année du cinéma québécois
- 382** Dériver, dériver de... Le roman québécois en 2003-2004
- 387** De la télé peureuse, de la gauche, de la guerre et du reste. Les essais québécois en 2003-2004

LES MÉDIAS

- 393** Les quotidiens gratuits
- 399** L'année des médias : CHOI-FM à l'avant-scène
- 413** Une vue d'ensemble des médias québécois

La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution

Lise Bissonnette

Présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec



Bibliothèque nationale du Québec, angle Berri et de Maisonneuve

Tous ces livres sont à toi est le titre de l'exposition d'ouverture de la Grande Bibliothèque, l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ). La phrase est tirée de la relation d'un rêve d'Aegidius-Fauteux (1876-1941), journaliste et bibliothécaire lié de multiples façons à notre histoire. La grande salle d'exposition, située comme un aimant au centre et en creux du magnifique édifice,

accessible en plongée au regard de tous, proclamera ainsi le premier message de l'institution, mais elle le fera sans complaisance. À se promener dans l'histoire de la lecture publique au Québec, on comprendra que ce bâtiment-phare, loin d'être un achèvement, n'est qu'un début. Et qu'il devrait d'abord nous amener, selon le juste cri du cœur des années militantes, à « continuer le combat ».

Pour la Ville de Montréal, qui l'accueille à l'initiative du gouvernement du Québec, et pour le Québec tout entier, qui profitera désormais de services à distance à la fine pointe de ses besoins, l'ajout est de taille. La Grande Bibliothèque, avec ses 33 000 mètres carrés et ses collections d'au moins un million de livres et quatre millions de documents divers – du sonore au visuel en passant par toutes les incar-

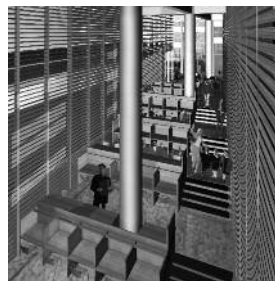
*Avant d'être une
architecture
physique et
technologique, la
Grande Bibliothèque
s'affirme d'abord par
son contenu.*

nations du papier – permet à la métropole de rejoindre les dizaines de grandes villes, nord-américaines, européennes, asiatiques, où des lieux semblables ont vu le jour au cours des vingt dernières années. On est encore loin du compte des plus ambitieuses qui, de Seattle à Singapour en passant par Chicago et Shanghai, ont investi plus du triple des ressources consenties à l'édifice de diffusion de la BNQ (moins de cent millions de dollars canadiens, le coût le plus bas au mètre carré en Amérique du Nord). Tout au plus rattrape-t-on en espace les villes canadiennes de Toronto et de Vancouver, passées à l'acte depuis bien des années.

Mais les révolutions technologiques permettent, on le sait, de grands « bonds en avant » qui ont l'avantage de corriger rapidement des retards historiques. Et la Grande Bibliothèque devrait en être un exemple. Son bâtiment abrite des ressources électroniques qui seront le centre nerveux de services de soutien à l'ensemble des bibliothèques du territoire et de prestations disponibles à tous les citoyens qui voudront s'en prévaloir, devant leur écran Internet personnel ou celui de leur bibliothèque locale. Pour une rare fois de son histoire éducative et culturelle, le Québec se dote d'un instrument de pointe sans attendre le passage du dernier wagon. Car les nouvelles bibliothèques n'apparaissent pas par hasard, ou par caprice : elles sont l'institution publique du temps présent, celles qui, à l'ère du virtuel, s'emploient à organiser de nouveaux moyens de partage du savoir. En cela, elles sont fidèles à leur origine la plus lointaine : la bibliothèque d'Alexandrie rêvait d'assembler pour le bonheur

de ses princes « tous les savoirs du monde ». Mais elles sont aussi et surtout fidèles aux exigences démocratiques les plus actuelles : la participation intellectuelle et culturelle de tous à ce qu'on appelle la « société de l'information » ou la « société du savoir » s'inscrit dans les devoirs de l'État et la bibliothèque, telle qu'elle se redéfinit, en est un instrument premier.

Avant d'être une architecture physique et technologique, la Grande Bibliothèque s'affirme d'abord par son contenu. Société d'État créée en 1998 – on l'appelait alors la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) – elle a été fusionnée en 2002 à la Bibliothèque nationale du Québec, dont la vocation s'est alors affirmée en s'élargissant. Selon un mouvement qui gagne sans cesse du terrain, la « nouvelle » BNQ est désormais « patrimoniale et publique », des statuts jusqu'à tout récemment considérés contradictoires. Elle accueille ainsi un public si divers qu'il va du tout-petit au chercheur, grâce à un ensemble de collections et de services qui peuvent non seulement cohabiter, mais se nourrir les uns les autres.



Atrium de lecture



Les savoirs du Québec

Tant sur les rayons que dans la bibliothèque virtuelle, la BNQ proposera des ouvrages aux provenances variées, ce que la bibliothéconomie appelle des collections « encyclopédiques » ou encore « universelles », où elle ne pourra bien sûr prétendre à l'exhaustivité. Mais le patrimoine québécois, conformément à la mission première de l'institution, y sera entièrement présenté. La quasi-totalité des ouvrages publiés au Québec depuis la Conquête – et même avant la Conquête quand il s'agissait de documents « relatifs » au Québec – sera accessible au public. L'imprimerie étant arrivée au Québec par la voie anglo-américaine, car elle avait été interdite en Nouvelle-France par le caprice du monarque, la collection nationale est plutôt jeune. Elle comprend 350 000 livres, 100 000 titres de musique imprimée et 33 000 enregistrements sonores, 50 000 cartes et plans, 25 000 estampes, 34 000 photographies, 6 000 documents électroniques et près de 500 fonds d'archives privées. Par la voie du dépôt légal, elle s'enrichit de quelque 15 000 titres par année, sans compter ce qu'elle reçoit par dons et achats, puisque sa loi constitutive l'enjoint de rassembler tout le patrimoine documentaire du Québec.

Seuls les fonds d'archives privées et certaines collections spéciales, comme les estampes ou les livres rares, ne seront pas accessibles au public de la Grande Bibliothèque, pour des raisons évidentes de préservation. Si bien que la partie publique de la collection nationale, dont les conditions de consultation étaient acceptables mais fort peu conviviales dans les édifices Saint-Sulpice (rue Saint-Denis) et Aegidius-Fauteux (avenue de l'Esplanade), sera enfin réunie et proposée aux lecteurs et chercheurs dans un cadre conforme à sa valeur. Comme cette collection ne peut évidemment être empruntée, elle a son propre logement à entrée contrôlée dans le plus bel espace de l'édifice, la plus petite des deux « chambres de bois » conçues en s'inspirant d'Anne Hébert par le regroupement des architectes Patkau de Vancouver et Croft/Pelletier de Québec. Les visiteurs pourront y fureter à leur aise, dans les jubés d'un espace-cathédrale de trois étages qui s'est voulu symbolique du caractère central de cette collection.

La BNQ pousse ici l'accès jusqu'à une limite que ne franchissent pas la plupart des bibliothèques patrimoniales. À New York, à Londres, à Paris et même dans les nouvelles et superbes bibliothèques régionales françaises dont les collections anciennes dépassent souvent en nombre et valeur la totalité des nôtres, on ne permet pas la promenade dans les collections. Mais la réflexion et la recherche actuelle sur la sécurité des ouvrages tend à démontrer qu'un public averti, informé et adéquatement surveillé, n'est ni plus vandale ni moins respectueux que les chercheurs auxquels les grandes bibliothèques nationales ont eu tendance à réserver l'accès à leurs richesses. Peut-être parce que les nôtres ne remontent pas à la nuit des temps et qu'elles sont donc plus aisément remplaçables, la BNQ sera ainsi l'une des premières, sinon la seule, à proposer la majorité de sa collection nationale en accès libre. Quant à ses biens les plus précieux, ils pourront aussi toucher un plus large public, grâce à des expositions dans des salles vastes et accueillantes, mais aussi grâce à un programme de numérisation qui donnera priorité aux collections anciennes et qui permettra à tous de les consulter par la voie virtuelle.

Le pari est-il risqué ? Contrairement à ce qui s'est passé en France quand la Bibliothèque nationale a décidé de s'ouvrir à une clientèle plus large – encore que chercheurs et « grand public » y aient chacun leur étage soigneusement distinct – personne ne nous a encore accusés de commettre l'irréparable qui serait d'admettre de barbares amateurs dans le saint des saints réservé aux chercheurs. Gardons-nous toutefois de croire que cette équanimité témoigne d'une belle vertu. Comme les richesses de la Bibliothèque nationale sont peu connues, même de la communauté des chercheurs québécois qui en font un usage modéré, il se peut que l'absence de débat tienne surtout à l'indifférence. Tablons donc sur le fait accompli : on s'est assez plaint, dans les milieux de culture et d'éducation, du caractère a-culturel de notre école et de la tendance anti-intellectuelle de notre société, et on ne devrait pas trop reprocher à la Bibliothèque nationale du Québec de mettre aussi radicalement à la portée de tous les chemins de la mémoire.

Les savoirs universels

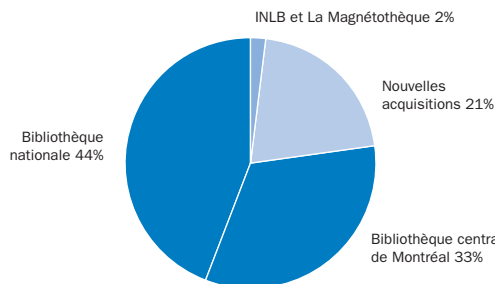
Vers le milieu du siècle dernier, même les plus grandes bibliothèques de la planète, la Library of Congress, la British Library, la Bibliothèque nationale de France, avaient renoncé à rassembler « tous les savoirs du monde », ainsi que le voulait leur ambition première. La prolifération de l'édition sous toutes ses formes et dans toutes les langues, la montée des cultures autres que celles des métropoles, rendait la chose matériellement impossible. La sélection s'imposait, aussi complexe que douloureuse.

Et voilà à quoi remédient, magnifiquement, les nouvelles technologies de l'information. Bien avant que quelques post-adolescents talentueux se lancent à la découverte d'Internet et en annoncent la bonne nouvelle dans les médias de masse, la communauté des bibliothécaires inventait déjà les moyens de numériser, classer, ordonner les biens culturels, textes et images, qui deviennent aujourd'hui accessibles à l'ensemble de la planète. On inventait des langages, on interconnectait des catalogues, on convenait des normes du dialogue électronique. Qu'il soit catalogué à Helsinki en finlandais ou au Québec en français, l'existence d'un ouvrage peut ainsi être portée à la connaissance de tous. Les grands catalogues collectifs se multiplient à un point tel qu'on peut commencer à voir poindre, aujourd'hui, une sorte de catalogue collectif planétaire. Parallèlement, les progrès de la numérisation donnent, par écran interposé, accès direct au contenu même des documents, un mode de lecture qui fait sauter les frontières et auxquels même les pires censeurs des dictatures ne pourront résister longtemps.

Là est la véritable percée de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec. Dans son bâtiment montréalais, elle voudra certes être une excellente bibliothèque publique, les espaces chaleureux de sa deuxième chambre de bois, où l'on pourra passer la journée à lire ou aller en coup de vent emprunter de quoi lire chez soi, marqueront un immense progrès eu égard à la pauvreté des équipements de lecture publique à Montréal, en tout cas en milieu francophone.

Mais le caractère public de la BNQ, c'est dans l'accomplissement de sa mission territoriale qu'on l'exigera et, espérons-le, qu'on le trouvera. Il y a vingt ou même dix ans, il eut été impensable de promettre à l'ensemble des Québécois

GRAPHIQUE 1



des services de bibliothèque à distance qui soient significatifs, qui dépassent le traditionnel « prêt entre bibliothèques », procédure utile mais lourde et lente comme la poste. Les technologies, de moins en moins nouvelles et de plus en plus éprouvées, ferment ici la différence.

Ce n'est pas un « site » Internet que proposera la BNQ mais un véritable portail. La bibliothèque numérique, sans cesse enrichie, offrira la lecture de documents de tous ordres, des livres anciens aux publications gouverne-

mentales. D'une région éloignée, on pourra aussi emprunter virtuellement un document, par exemple un article de périodique ou une brochure épuisée, par la numérisation à demande. La BNQ coordonne aussi un regroupement de bibliothèques pour lesquelles elle négocie l'achat de coûteuses banques de données électroniques – des encyclopédies par exemple, ou des journaux – auxquelles le citoyen pourra accéder chez lui s'il est branché à Internet ou à sa bibliothèque. On pourra poser à distance des questions de référence, des plus simples aux plus pointues, et obtenir réponse rapidement. Les bibliothécaires professionnels de la BNQ sont, par définition, certains des plus spécialisés au Québec. L'acquisition de logiciels de haut niveau permettra à quiconque, à terme, d'interroger en une seule intervention l'ensemble des catalogues des institutions qui voudront participer à cet effort collectif. Et la BNQ, qui préside la Table de concertation permanente des bibliothèques québécoises sur mandat de la ministre de la Culture, soutiendra le « réseau des réseaux » dont la forme commence à s'esquisser entre partenaires, des regroupements régionaux de bibliothèques locales jusqu'aux bibliothèques universitaires et collégiales, en passant par les grandes bibliothèques publiques autonomes. La mise sur pied d'un centre de documentation et de ressources pour les bibliothèques du territoire, d'un service de référence pour les projets de construction ou de rénovation des lieux, une offre de stages, les moyens ne manqueront pas pour remplir l'obligation de soutien au développement des bibliothèques, contenue à la loi de la BNQ. L'une des réalisations les plus ambitieuses, à cet égard, est la mise à disposition des établissements d'un immense « entrepôt » électronique de données auquel les bibliothèques pourraient confier toutes leurs statistiques (profils de clientèle, abonnements, emprunts, fréquentation) et en attendre une analyse que la plupart ne peuvent entreprendre par elles-mêmes. Et ce n'est qu'un début. Chaque jour, de ce milieu débordant d'innovations en provenance de presque tous les continents, nous apprenons l'existence de nouveaux services et surtout de nouvelles façons de faire circuler le savoir. La BNQ et le réseau sont outillés pour s'en inspirer.

L'édifice montréalais reflète ce foisonnement. À l'aune d'autres bibliothèques métropolitaines, ses collections demeurent modestes. Mais jamais l'offre, sur place, n'aura été aussi importante et diversifiée. Un peu plus d'un million de livres, 1 200 000 autres documents (enregistrements sonores, DVD, cédéroms, revues et journaux, etc), 1 600 000 microfiches et la collection complète des publications gouvernementales. Il en va de même pour les espaces qui, outre ceux de bibliothèque générale dans toutes les disciplines, se déclineront sur d'autres modes : vidéothèque, phonothèque, logithèque, bibliothèques d'affaires, centre emploi-carrière, service québécois du livre adapté aux personnes affectées d'une déficience visuelle, laboratoires de langues - échos d'importantes collections de livres en une quinzaine de langues - ateliers d'initiation à l'usage des technologies. L'espace de choix, l'un des plus lumineux et accueillants de cette vaste maison conçue comme une promenade, est certes la médiathèque des jeunes avec ses livres, son mobilier adapté, mais aussi son petit théâtre, ses animations, ses initiations à la lecture, avec ou sans les parents ou les enseignants partis fureter dans les autres étages.

Un lieu de vie

La bibliothèque contemporaine est un lieu de vie. Elle n'est pas le fruit du hasard, du caprice des princes, du plaisir de construire, bien que son apparition dépende toujours d'une volonté politique. Si on finit par la vouloir, c'est qu'elle correspond à une nécessité qui brisera les résistances, tôt ou tard.

Il y a trente ans, quand la massification de l'enseignement collégial et universitaire était encore une révolution, on imaginait que les établissements d'enseignement pourraient assumer la charge des parcours informels d'éducation. Les termes de ralliement – l'éducation continue, la formation sur mesure – nourrissaient le rêve de briser les barrières de classe, de pénétrer dans les milieux dits « populaires », de permettre à chacun de cheminer selon ses aspirations et ses acquis, si minces soient-ils. Les exigences des institutions se sont assouplies mais elles ont dû laisser en chemin leurs velléités d'assurer des formations « non diplômantes ». Les modes de financement des établissements postsecondaires, et le marché du travail qui exige fermement des notes et des papiers, interdisent presque ce loisir. Mais les citoyens, eux, n'en ont jamais autant rêvé. Les nouvelles bibliothèques sont envahies d'une « clientèle » curieuse, exigeante, qui veut tout lire et rencontrer romanciers et poètes, mais qui veut aussi se renseigner, se livrer à des recherches personnelles, archéologiques, historiques, médicales, entomologiques et le reste... La bibliothèque est la seule, l'unique institution publique qui soit outillée pour soutenir, encadrer, répondre à ces nouveaux besoins, individuels avant tout. Elle prend le relais du système d'éducation et le prolonge en lui donnant, on ne le soulignera jamais assez, le contenu culturel étendu et profond auquel l'enseignement d'aujourd'hui se croit forcé de renoncer.

C'est avec cet objectif en tête qu'a été conçue la nouvelle BNQ, matérielle et virtuelle. Mais elle s'est voulue aussi un lieu de vie dans la cité. Quoi que préchent les nostalgiques de la responsabilisation des

*La bibliothèque
contemporaine est
un lieu de vie.*

familles, des liens ont partout éclaté qui ne se referont plus. Près de la moitié de la population des grandes villes nord-américaines ne vit plus en mode traditionnel : couples éclatés, familles reconstituées, solitaires célibataires ou divorcés, nomades d'une relation à l'autre, l'urbain est le plus souvent isolé malgré le bruit, la foule, les festivals, et la démultiplication des lieux de commerce qui l'ont compris et cherchent à l'accueillir. Les nouvelles bibliothèques sont des endroits où on peut être seul en compagnie silencieuse d'autrui, où on peut aller à des rencontres significatives en musique, en écriture et en réflexion, où on agrandit son alvéole quotidienne. La BNQ offre pour ce faire 2 900 places assises, du fauteuil au cubicule d'étude, réparties sur ses 33 000 mètres, parfois isolées, parfois carrément dans la circulation grâce aux grands paliers de sa promenade intérieure. Et un bistrot, et un mini-centre de conférences, et un auditorium, et des salles d'expositions, et une boutique intelligente, et des étals de bouquinistes encastrés en sa façade ouest, et un jardin-bibliothèque, et un espace extérieur de spectacle.

L'abonnement est gratuit, c'est heureusement la loi, et ne devrait jamais être remis en question. La détermination de la maison, qu'on sentira en divers programmes particuliers, est d'en faire plus pour ceux qui en ont moins, en association avec les groupes communautaires qui les soutiennent. Cela ira de l'emploi non qualifié au sein de la bibliothèque aux animations spéciales sur place ou hors les murs avec la coopération des écoles, des associations, de nos partenaires des bibliothèques d'arrondissements.

Mystère québécois

Sachant tout cela, que nous avons répété sur tous les tons et à toutes invitations depuis six ans, à quoi devons-nous attribuer la tiédeur et parfois l'hostilité du milieu québécois à ce projet qui, ailleurs dans le monde, a souvent été réclamé à grands cris ? Tentons de sérier les facteurs, le concours restant ouvert à d'autres savantes explications :

- 1) **L'ignorance.** Malgré quelques éclaircies depuis les années 80, le sous-développement des bibliothèques publiques du Québec est toujours indéniable, en comparaison des équipements canadiens et américains. Cela est particulièrement vrai en milieu francophone où une poignée d'établissements peuvent soutenir la comparaison, dont aucun n'est situé en région montréalaise. Sans établissement de référence dans leur paysage, plusieurs analystes, notamment ceux qui ont le cœur à gauche, ont cru bien faire en volant au secours des veuves et orphelins que seraient les « petites » bibliothèques, à leurs yeux spoliées par les ressources consenties à la « grande ». Il n'y a évidemment pas d'exemple, dans le monde entier, de « petites bibliothèques » capables de répondre à la demande contemporaine sans s'appuyer sur un réseau comportant lui-même une ou des grandes institutions. Mais quand on vit en décalage de ces réalités, on ne peut le comprendre.
- 2) **La mode.** À l'ère de l'opinion instantanée, les clichés tendance ont beau jeu. Le plus durablement invoqué, dans et contre notre cas, a été la grande rédemption du monde par le virtuel. Nous étions des dinosaures, des

passéistes empoussiérés dans nos livres, nonobstant le fait, visible à l'œil nu pour quiconque s'intéresse un peu, que le métier de bibliothécaire est l'un des plus « technologisés » au monde. Pourquoi construire une bibliothèque quand on peut tout numériser ? Parce qu'il faudrait constamment recommencer, les supports changeant avec les saisons, et que la numérisation est encore au stade de la Ford modèle T, en regard des possibilités qui commencent à se dessiner. Parce que l'organisation et la diffusion des richesses culturelles à travers les nouvelles technologies doivent se faire à partir d'un endroit, et ne peuvent tomber sur nous par le miracle des langues de feu, ni ne peuvent être laissées aux caprices des entrepreneurs du multimédia, à moins qu'on se fiche du bien public. Parce que les nouveaux modes de vie et d'accès à la culture, loin de rendre les bâtiments caducs – les théâtres, les cinémas, les musées – en réclament de nouveaux, adaptés au temps présent, et démocratiquement ouverts. Vieille idée, toujours juste, au sens propre de la justice. J'aime rappeler que Daniel Langlois, devant lequel se prosternent sans réserve les accros québécois du virtuel, a fait leur joie en créant dans la ville les lieux en béton dur où ils aiment tant se rassembler. Comme le fera la Grande Bibliothèque, pour tous.

- 3) **Le défaitisme.** Il y a un quart de siècle que le Québec a créé sa dernière institution culturelle publique, le Musée de la Civilisation. L'idée s'est ancrée depuis qu'il n'a ni les ressources, ni l'énergie, ni le besoin de construire de nouveaux équipements collectifs et que ceux qui en proposent sont des rêveurs, des gaspilleurs, des mégalomanes de type olympique. Je laisse aux psychologues, bien plus qu'aux politologues, le soin d'expliquer ce syndrome dépressif, qui a accueilli le projet comme s'il s'agissait de travaux d'Hercule dont nous ne serions plus capables, à la différence de nos ancêtres. Mais cela me rappelle, étrangement, des débats du XIX^e siècle où la coalition entre l'Église et les nantis renvoyait le peuple à son petit pain. Entre autres, en matière de bibliothèques.
- 4) **La culture-spectacle.** L'identification croissante de la culture québécoise à ses indéniables succès en spectacles, en festivals, en téléromans, en films populaires, a dévalué le travail de fond d'institutions où s'abreuvent pourtant les imaginations. L'idée d'investir dans une bibliothèque, dont on se fait une idée passéiste alors qu'elle sera un portail de pointe vers toutes les disciplines intellectuelles et culturelles, a été reçue, surtout dans les milieux branchés, comme un véritable détournement de sommes qui auraient pu mieux servir au soutien de leurs entreprises. Sur ce point, admettons que les bibliothèques ont encore beaucoup à faire, elles-mêmes, pour s'insérer et s'affirmer sans complexe dans le territoire artistique et culturel. Elles auront, en tout cas, l'instrument idéal et suffisamment fort pour le faire.

Que les sceptiques soient bientôt confondus, je ne saurais en douter à la lumière des expériences analogues sous toutes les latitudes. Il y a six ans, notre petite équipe était seule au monde en crayonnant son avenir, aujourd'hui elle déborde

sous les invitations à des aventures et projets dont la Bibliothèque nationale, plaide-t-on, serait le partenaire idéal. Cela signifie que la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec est déjà un fragment irréversible du réel. Il en reste beaucoup à venir. Quand les portes ouvriront, ce ne sera que le début.

La bibliothèque publique : la mal connue de nos institutions culturelles

Jean-Paul Baillargeon

Chaire Fernand-Dumont, INRS Urbanisation, culture et société

La bibliothèque publique est la plus silencieuse de nos institutions culturelles et la plus mal connue. Cette méconnaissance tient à plusieurs facteurs ; nous n'en soulignerons que deux. D'abord, la réserve légendaire des bibliothécaires. Comme si le silence, qui caractérise le lieu, influençait la façon

dont les bibliothèques se font connaître – discrètement. Ensuite, au Québec, la bibliothèque publique est récente. Les troupes de théâtre professionnel sont, par exemple, plus vieilles que les bibliothèques publiques. Ainsi, la bibliothèque publique n'a pas eu assez de temps pour acquérir le prestige que l'on

associe à d'autres institutions culturelles plus anciennes.

Pourtant, la bibliothèque publique est devenue l'institution culturelle la plus répandue. Il y en avait environ 970 en 2001, desservant environ 92 % de la population. Depuis, elles ont dépassé les deux millions d'usagers, soit environ 31 % de la population. La bibliothèque publique est devenue un phénomène d'une grande ampleur, mais qui s'est développé discrètement.

Évolution des bibliothèques publiques

De la Révolution tranquille à l'orée du XXI^e siècle, la part de la population desservie a crû de 100 %, passant de 45 % de la population à 91 % de la population ayant accès à une bibliothèque publique. Une certaine accélération

*Comme si le silence,
qui caractérise
le lieu, influençait
la façon dont les
bibliothèques se
font connaître -
discrètement.*

s'est produite à partir de 1979 (77 %) pour se poursuivre jusqu'au début des années 1980, et se stabiliser à un peu plus de 91 % depuis 1995. Seules certaines populations isolées et de faible taille n'ont pas encore accès à une bibliothèque publique.

Le deuxième indicateur se rapporte à la réaction du public face à la disponibilité d'une bibliothèque. La proportion de la population qui en faisait usage était de 14 % en 1960. Elle plafonne à environ 30 % depuis le début des années 1990. L'accroissement de la proportion des usagers a donc surtout été fonction de celui de la population desservie. Ceci laisse croire que l'incitatif le plus efficace à la lecture publique jusqu'ici a été l'installation d'une bibliothèque publique à proximité des gens.

Le troisième indicateur concerne le nombre de livres disponibles dans ces bibliothèques par personne desservie. Les livres y demeurent toujours les collections les plus volumineuses et les plus sollicitées. Nous en sommes, en moyenne, à plus de 2,5 livres par personne. Nous en étions à 0,8 livre en 1960. Si la proportion de la population desservie a doublé en 40 ans et si celle des usagers a un peu plus que doublé, le nombre de livres disponibles, quant à lui, a presque triplé. Malgré les stabilisations du début des années 90 pour ce qui est de la population desservie et des usagers, le nombre moyen de livres par usager a continué de croître, passant de 2,02 en 1991 à plus de 2,30 en 2001.

Le quatrième indicateur est le nombre moyen de prêts de livres par usager. Il était de 1,7 en 1960. Il est à hauteur de six livres par année depuis 1996. Leur circulation s'est multipliée par 3,5 fois.



On peut imputer cette croissance à une utilisation de plus en plus intense de la bibliothèque publique.

Aperçus budgétaires

En 2001, les revenus des bibliothèques publiques s'élevaient à près de 185 millions de dollars. Les contributions municipales comptaient pour environ 77 % de ce montant et les subventions régulières du ministère de la Culture et des communications pour 13 %. Cela revient à 20,96 dollars octroyés de la part des municipalités et 3,55 du Gouvernement du Québec à chaque personne desservie. Pour fins de comparaison, les bibliothèques publiques ontariennes ont reçu, en 1999, près de 32 dollars par personne desservie, soit 24,4 % de plus qu'au Québec. Quand on sait que le produit intérieur brut par habitant en Ontario est supérieur de 21 % à celui du Québec, on peut affirmer que, pour que le Québec fasse un effort à hauteur de celui de l'Ontario, compte tenu des capacités de payer respectives, on devrait y ajouter environ 5 dollars par tête, pour atteindre alors 29,44 dollars.

Vus en dollars constants, soit la capacité réelle de se procurer des biens et services, les revenus des bibliothèques publiques du Québec, par personne desservie, ont été multipliés par 6,6 entre 1960 et 2001, passant, en dollars de 1992, de 3,58 dollars par tête en 1960 à près de 23,50 dollars en 2001. De 1979 à 1980, ce financement s'est accru subitement de 16 dollars à plus de 18 dollars, grâce au plan Vaugeois qui devait accélérer la croissance du réseau des bibliothèques publiques. Cet accroissement des ressources financières, en termes réels, est supérieur à ceux observés de la proportion d'usagers, de livres et de prêts de livres par tête. Dans le domaine des institutions culturelles, on observe rarement des économies d'échelle. Une plus grande population desservie, un plus grand nombre de livres et davantage de prêts exigent l'emploi de plus de personnes compétentes et l'utilisation de moyens techniques et administratifs plus complexes, donc plus coûteux. Il y a eu aussi accroissement plus rapide de l'indice des prix du matériel de lecture que celui de l'indice général des prix à la consommation, ce qui amène les bibliothèques à payer davantage pour la même quantité de matériel de lecture.

Quelques repères politiques, juridiques et administratifs

Les bibliothèques publiques ont connu des fortunes diverses au long de l'histoire du ministère de la Culture. En 1961, l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec avait un budget d'un peu plus de 1,15 million de dollars. La bibliothèque de la Ville de Toronto bénéficiait alors de 2 millions de dollars. Au cours des années 1960, le mi-

nistère des Affaires culturelles a fait des efforts pour élargir le réseau des bibliothèques publiques par diverses mesures de soutien financier et technique. Ainsi ont été mises sur pied les Bibliothèques centrales de prêt, devenues les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Ces institutions, au nombre de 11 maintenant, fournissent surtout des services techniques et administratifs aux petites bibliothèques, principalement en milieu rural.

Une autre période, se terminant en 1979, se caractérisait par une approche globale de l'ensemble de la chaîne du livre. La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre oblige les bibliothèques à effectuer leurs achats de livres auprès de librairies dites agréées, question de s'assurer qu'un réseau de librairies couvre l'ensemble du territoire, par une garantie de clientèles minimales, celles des institutions publiques.

En 1980, le ministère des Affaires culturelles se dote d'un plan quinquennal pour accélérer le développement des bibliothèques publiques, pour améliorer les locaux et les fonds existants, mais surtout pour en établir là où il n'y en avait pas. Baptisé le Plan Vaugeois, du nom du ministre des Affaires culturelles qui l'a créé, le plan s'intitulait *Une bibliothèque dans votre municipalité. Plan quinquennal de développement*. Le milieu des bibliothèques publiques y voit un moment charnière dans l'évolution de son réseau.

Entre-temps, et par la suite, les règles gouvernementales de financement de ces bibliothèques ont varié selon divers objectifs, mais toujours sous-tendues par l'idée de démocratisation de la

culture. Ont prévalu, entre autres, l'idée d'équité, qui soutenait les municipalités à faible valeur foncière par habitant, ou encore des incitatifs favorisant l'accès aux œuvres d'auteurs québécois.

Au milieu des années 1980, après une récession qui a affecté les ressources financières de l'État, plusieurs organismes du gouvernement ont vu leurs budgets amputés, y compris les fonds destinés aux bibliothèques publiques. Comment assurer le développement de celles-ci avec des ressources ministérielles moindres? Une commission d'étude, dite Commission Sauvageau, a déposé son rapport en 1987 : *Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager*. On y recommande un accroissement du financement municipal à ces institutions, sans toutefois que l'État ne s'en désengage.

Une nouvelle loi créant le ministère de la Culture et des Communications a été sanctionnée en 1992. Elle remplace la loi de 1958, qui contenait des dispositions obligeant le ministère à maintenir un Service des bibliothèques publiques et une Commission des bibliothèques publiques, à caractère consultatif. Avec la nouvelle loi, ces deux entités n'existent plus. Par contre, on y trouve tout un chapitre consacré aux bibliothèques publiques. Si la loi de 1959 obligeait à maintenir des structures, celle de 1992 oblige plutôt à expliciter des orientations. Si le Service des bibliothèques publiques a été abrogé, le Ministère leur a maintenu son aide financière, à un rythme plus ou moins constant. Les ressources humaines pour réaliser ce mandat d'orientation et d'administration ont été réduites à une seule personne.

En 1998 est arrivée la politique de la lecture et du livre. Le temps de lire, un

art de vivre fut lancé par le premier ministre Lucien Bouchard. On y fait une large place à la bibliothèque publique. Cet énoncé de politique contient une citation de Bernard Épin : « On ne naît pas lecteur, on le devient; encore convient-il de le rester ». Ce qui signifie que, pour être lecteur tout au long de sa vie, on a besoin de soutiens et d'incitatifs, pas seulement au moment de la petite enfance, car, comme le déplore cet énoncé de politique, « une fois l'école terminée et le diplôme obtenu, les habitudes de lecture fléchissent et, par conséquent, les habiletés s'estompent ». Cette politique a été suivie d'un plan triennal de mise en œuvre. Mais sa réalisation sur le long terme reste à voir car, pour le moment, le ministère de la Culture semble vivre une période de remise en question.

La Grande Bibliothèque (GBQ) et la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ)

Une des mesures de la politique de la lecture et du livre a été de recommander la création de la Grande Bibliothèque du Québec. Outre l'accès aux collections patrimoniales et aux œuvres universelles que devrait favoriser la création de cette institution, la GBQ a aussi pour mission de développer une certaine diversité d'expertises de pointe que les bibliothèques prises individuellement ne peuvent que rarement se procurer, surtout à cause de leurs coûts élevés. En corollaire, cette bibliothèque aurait à jouer un rôle de catalyseur auprès des autres bibliothèques, favorisant la coopération et les échanges entre elles, ainsi que le développement de partenariats avec d'autres institutions.

Le gouvernement n'avait pas attendu le dépôt de la politique de la lecture et du livre pour réfléchir au rôle d'une grande bibliothèque au Québec. Un groupe déposait son rapport en 1997 : *Une grande bibliothèque pour le Québec*. Ce rapport contenait en germe l'idée de fusionner cette nouvelle institution avec la Bibliothèque nationale du Québec, créée en 1967. Cette fusion fut entérinée par la loi 160, de 2001. Dans le cadre des opérations de réingénierie, le gouvernement a annoncé la fusion de la BNQ actuelle et les Archives nationales du Québec.

Les locaux de la nouvelle BNQ ouvriront leurs portes à Montréal en 2005. On attend beaucoup de cette nouvelle institution qui aura le temps de faire ses preuves. Que souhaiter de plus ? Le Musée de la civilisation, à Québec, a servi de modèle et d'émule aux musées de tous ordres. Le prestige acquis par cette institution a anobli l'image du musée. On peut souhaiter que l'ouverture et le fonctionnement du nouveau bâtiment de la BNQ aient des effets analogues sur l'ensemble des bibliothèques de nos municipalités, que celles-là deviennent aussi des institutions de prestige locales.

Principaux défis des bibliothèques publiques à l'orée du XXI^e siècle

Le défi fondamental des bibliothèques publiques est d'accroître leur fréquentation. L'espace à couvrir reste vaste. En 1999, près de 63 % des Québécois de 15 ans et plus n'avaient pas fréquenté une bibliothèque publique. Bien qu'il y ait un rapport étroit entre le niveau de scolarité et la propension à lire des livres,

plus d'une personne sur deux ayant fait des études universitaires n'avait pas, en 1999, utilisé les services d'une telle institution. À ce défi de base, on peut en ajouter cinq autres, qui s'y rattachent étroitement.

Visibilité des bibliothèques publiques

Récemment, à Québec, s'ouvrait une exposition des œuvres de Picasso. Émissions et articles dans les médias rivalisaient avec des affiches publicitaires annonçant l'événement. Les bibliothèques publiques sont à cent lieues d'une telle visibilité. La discrétion des bibliothèques n'aide pas à attirer de nouveaux « clients ».

Leur image d'elles-mêmes

Dans la quasi-totalité des cas, au Québec, la bibliothèque est un service dont les employés proviennent de la fonction publique municipale. Les élus et les cadres de ces municipalités perçoivent la bibliothèque publique comme un service, au même titre que celui des incendies. Dans cette vision de type organigramme, les bibliothécaires se sentent coincés. Les bibliothèques publiques doivent faire reconnaître leur rôle au sein des institutions culturelles. Elles font partie des trois grands types d'institutions de transmission de la culture, avec le système d'éducation et le monde muséal. Elles sont l'institution culturelle de première ligne par excellence, celle qui s'adresse à tous. Changer la représentation que les bibliothèques publiques ont d'elles-mêmes les amènerait à changer les mentalités des élus municipaux – qui ont souvent peu d'idée des possibilités qu'offre une bibliothèque publique pour le développement culturel de ses

*Le défi fondamental
des bibliothèques
publiques est
d'accroître leur
fréquentation.*

usagers – et en définitive à être moins réservées.

Juxtaposition de vecteurs de culture

Les bibliothèques publiques se sont bâties autour du livre imprimé. Sont venus s'ajouter journaux et périodiques, disques, vidéocassettes, terminaux Internet, etc. L'ajout de ces autres vecteurs de contenus ne s'est pas nécessairement intégré à celui du livre. Cela devient de plus en plus patent avec Internet. Un des défis majeurs des bibliothèques est de définir des ensembles cohérents et intégrés de contenus dans ce qui semble à première vue une masse touffue et éclatée.

Les effets récents de la scolarisation massive et prolongée

Cohabitent désormais des cohortes très peu scolarisées et d'autres fortement scolarisées. Les premières se composent surtout de personnes âgées qui n'ont souvent pas terminé leurs études primaires. À l'opposé, les 25-34 ans comprennent environ 25 % de diplômés universitaires. Nous sommes donc

confrontés à divers niveaux de compétence en lecture, à des univers culturels qui coexistent, étrangers les uns aux autres. Attirer simultanément ces diverses clientèles à la bibliothèque publique, soutenir leurs intérêts, est un défi de taille.

Un lourd héritage de société

« Le peuple québécois a été soumis pendant plus d'un siècle à une campagne systématique contre la lecture », a écrit Maurice Lemire, spécialiste de l'histoire littéraire du Québec. Ce passé nous hante toujours. Il a encore des conséquences avec lesquelles les bibliothèques publiques doivent composer. L'école primaire et secondaire alphabétise, développe des habiletés de lecture, mais n'initie pas nécessairement l'élève à l'utilisation de ces nouvelles habiletés par la fréquentation d'œuvres à sa portée, pouvant conduire à celles du patrimoine écrit québécois et universel. Bibliothèques publiques, institutions culturelles de première ligne, mais le terrain recèle encore bien des mines, dont celle d'être mal connue.

Bibliographie

- BAILLARGEON, Jean-Paul (dir.). *Bibliothèques publiques et transmission de la culture à l'orée du XXI^e siècle*, Québec, Les Éditions de l'IQRC/PUL et les Éditions ASTED, 2004.
- BAILLARGEON, Jean-Paul. « Les librairies et les bibliothèques publiques », dans Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Québec, Les Éditions de l'IQRC/PUL, 2002.
- GAGNON, Gilbert. « Les bibliothèques publiques du Québec et leur clientèle », *Chiffres à l'appui*, vol. 6, n° 4, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1991.
- GALLICHAN, Gilles (dir.). *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Les Éditions ASTED, 1998.
- GARON, Rosaire. *Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois*, 1999. Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2000.
- GOYETTE, Marie (dir.). *Politique culturelle et bibliothèque publique : lieu de diffusion des savoirs*, Montréal, Les Éditions ASTED, 2002.

Les études culturelles au Québec

Milieus, pratiques, identités

Denise Lemieux

INRS Urbanisation, culture et société

Le *Traité de la culture* paru en 2002 sous la direction de Denise Lemieux, avec la collaboration de Gilles Bibeau, Michelle Comeau, François-Marc Gagnon, Fernand Harvey, Gilles Marcotte et Marc-André Lessard, fait le point sur 25 ans de recherches sur la culture. Il rassemble les contributions de plus de soixante auteurs de toutes les universités québécoises. Ces spécialistes des arts, des lettres, de la muséologie, des médias contemporains et des sciences humaines examinent les institutions et les milieux qui organisent ou soutiennent la création et la diffusion des productions culturelles, ainsi que les pratiques de créateurs et d'adeptes d'activités culturelles très variées. Des articles de contexte éclairent sous divers angles la société dont les écrivains et les artistes traduisent et créent les composantes symboliques, imaginaires et identitaires. Sous la plume de la directrice de la publication, nous proposons ici une « recension-panorama » de cet important recueil.

Vue sous l'angle culturel (plutôt que démographique, géographique ou économique), la société québécoise révèle sa profondeur historique, sa complexité, ses dynamismes et ses conflits, ses ressources humaines et intellectuelles, ses univers porteurs de sens.

Elle requiert souvent, pour être bien comprise, d'être examinée au-delà de ses frontières : comment étudier les politiques culturelles ou une institution comme la radio, sans se référer au contexte canadien et aux législations fédérales qui les encadrent ? Comment saisir l'impact des politiques québécoises du livre sans envisager l'hégémonie de l'institution littéraire française ? Les livres lus et la formation reçue en France, au Canada ou ailleurs contribuent à situer tel écrivain, tel compositeur. Les études canadiennes, américaines ou européennes demeurent donc pertinentes à divers égards pour les études sur le Québec, ne serait-ce que pour comparer.

Certains sujets des études culturelles québécoises ont longtemps été étudiés hors du Québec, comme le souligne Nicole Beaudry dans son article sur l'ethnomusicologie. Elle explique que les danses et les instruments de musique amérindiens ont surtout été étudiés par les Américains. Carole Lévesque souligne, quant à elle, que la recherche « amérindianiste » québécoise s'est construite à partir de courants distincts, avec chez les anglophones une attention particulière

portée aux cultures matérielles et chez les francophones un accent mis sur les mythes. Constituée à partir des années 1970, la recherche amérindianiste au Québec et au Canada n'est pas qu'objet de spécialistes, elle est au cœur des enjeux politiques de territoires et de l'affirmation culturelle des Amérindiens.

Dans un tout autre domaine, les paysages du Québec relèvent aussi d'enjeux historiques. Philippe Poullouac-Gonidec évoque le rôle des dessinateurs britanniques au XIX^e siècle dans la construction culturelle des paysages de l'Estrie et de Charlevoix, ainsi que les transformations actuelles de cet aspect nouveau du patrimoine auquel s'intéresse l'architecture de paysage.

Sur le thème « espace rural et culture », Myriam Simard démontre à quel point nos perceptions ont été tributaires des objectifs de modernisation des années 1960-1970, alors qu'on évoquait la fin de la ruralité. En 1990, un renouvellement des perspectives se dessine autour du mouvement Solidarité rurale et de travaux universitaires axés sur le développement. D'autres composantes s'affirment avec l'essor du tourisme en région et l'arrivée des « nouveaux ruraux », parmi lesquels des immigrants, des artistes et des urbains en quête d'un mode de vie plus sain. Myriam Simard rejoint les constats de Bernard Genest sur les nouvelles fonctions de l'artisanat et des savoir-faire traditionnels. Selon elle, ces changements sociaux favorisent une redécouverte de la ruralité dans ses aspects anciens et contemporains, la reconnaissance de la diversité des cultures et la multiplication des activités culturelles en région.

Fernand Harvey, qui aborde successivement « la région culturelle et la culture en région », précise qu'il s'agit de deux phénomènes distincts. Il évoque les modes de vie dans diverses régions, ainsi que les conceptions identitaires qui contribuent à les définir.

Michel de la Durantaye explique comment, depuis les années 1970 et en particulier depuis 1992, les activités culturelles en région sont soutenues par des politiques régionales et municipales mises en place avec le soutien financier des gouvernements.

Dans un tour d'horizon des festivals de musique et de poésie, des symposiums de sculpture et autres événements culturels qui se multiplient aux quatre coins du Québec, Andrée Fortin décrit le foisonnement des phénomènes artistiques qu'elle regroupe sous le concept d'art public. Au cœur de ces activités, qui font appel à une diversité d'acteurs, elle perçoit un rapprochement entre l'artiste et son public et un élargissement de l'accès à la culture. L'étude des pratiques culturelles à partir des statistiques révèle toutefois la persistance de différences liées à la catégorie sociale et à la situation géographique dans le rapport à l'art et à la culture.

Montréal, métropole culturelle

En comparant les pratiques culturelles des Montréalais à celles des populations régionales, Gilles Pronovost constate que la métropole se démarque par sa vitalité, tant pour la fréquentation

Les populations des régions compensent le fait qu'elles ont moins accès aux institutions et équipements culturels en regardant la télévision et en pratiquant davantage les arts à titre de loisirs.

des équipements culturels et la participation aux événements, que pour les choix de lecture et les préférences musicales du public. Les populations des régions compensent le fait qu'elles ont moins accès aux institutions et équipements culturels en regardant la télévision et en pratiquant davantage les arts à titre de loisirs. Avec le vieillissement du public, observé à l'échelle du Québec – en particulier pour les concerts, la danse et le théâtre –, Gilles Pronovost prédit une transformation prochaine des tendances culturelles dominantes sous la pression des jeunes qui manifestent des goûts plus variés.

Pour leur part, Léon Bernier et Guy Bellavance notent plutôt l'éclectisme des goûts des publics contemporains et la difficulté d'établir des oppositions claires : le même individu passe de la musique classique au jazz, s'adonne à la lecture et exerce une activité sportive.

Sous l'angle de la consommation, Simon Langlois perçoit la possession d'équipements culturels domestiques comme une source de nouvelles inégalités.

Peu importe les domaines et les préférences, la métropole demeure un pôle incontestable de la vie culturelle, sous l'angle de la création comme de la consommation. Montréal est depuis longtemps le centre de l'édition, des galeries d'art, des arts de la scène, de la danse, de la musique classique et populaire et des industries culturelles (disque ou médias). Re-

groupant, avec ses régions périphériques, plus de la moitié de la population du Québec, la ville abrite une large majorité d'écrivains, de musiciens, d'artistes, d'intellectuels et de travailleurs culturels. Elle rassemble quatre universités et de nombreux centres de recherche, un réseau important de musées, de centres d'interprétation et de maisons de la culture, et un grand nombre de médias. Enfin, Montréal s'est dotée dès les années 1960 d'une politique culturelle.

Ce rôle de métropole culturelle lui a été reconnu dans la Politique culturelle du Québec de 1992, alors que Québec assume celui de capitale nationale. Sous l'impulsion de l'aide publique à la création et à la diffusion culturelle, mais aussi à la faveur d'une industrialisation du secteur culturel, on assiste à Montréal, selon Léon Bernier et Guy Bellavance, à une prolifération et à une diversification sans cesse grandissante de l'offre culturelle. Cette vitalité tient également aux caractéristiques socio-économiques et à l'histoire de la ville.

La multiethnicité redessine le paysage

La composition de la population montréalaise en particulier, la proximité, sinon l'interaction, des deux groupes linguistiques francophones et anglophones et d'ethnies nombreuses, font de la métropole un lieu de métissage culturel propice à l'innovation. Annick Germain retrace l'inscription des groupes ethniques dans l'histoire et le tissu urbain montréalais, et la façon dont ils ont marqué à la fois l'architecture et les modes de vie. Les plus anciens groupes d'immigrants sont venus s'installer dans des quartiers déter-

L'approche d'intégration privilégiée par l'État québécois s'écarte depuis quelques années de la notion de « communauté culturelle » d'abord mise de l'avant, au profit d'une approche civique définie par la citoyenneté.

minés, comme on l'avait déjà observé pour les francophones et les anglophones, regroupés autour de leurs institutions respectives, se côtoyant sans communiquer. Annick Germain nomme ce phénomène « intégration par segmentation », ou parle de la « mosaïque des petites patries ».

L'immigration récente, plus diversifiée que la précédente, fait apparaître dans la plupart des quartiers une présence multiethnique plus ou moins accentuée qui favorise le partage des espaces publics et la reconnaissance de la diversité culturelle. Par contraste, l'approche d'intégration privilégiée par l'État québécois s'écarte depuis quelques années de la notion de « communauté culturelle » d'abord mise de l'avant, au profit d'une approche civique définie par la citoyenneté.

S'inspirant d'une analyse des lois québécoises sur la langue, la citoyenneté et l'immigration, et d'observations saisies sur le vif, Gilles Bibeau jette un regard plutôt critique sur l'accueil fait aux immigrants. Sylvie Taschereau souligne que l'histoire de cette immigration fut longtemps négligée dans l'historiographie québécoise, et qu'on commence à peine à en cerner l'ampleur. En s'intéressant à la diversité des groupes et des territoires, en mettant l'accent sur l'histoire des femmes, en analysant les mémoires et leurs mises en scène, l'historiographie des dernières décennies s'éloigne cependant des grands schèmes d'interprétation des époques précédentes et offre, selon Joanne Burgess, un visage plus éclaté.

De même, la présence, dans la littérature québécoise, d'écrivains venus d'ailleurs remet en question beaucoup de notions établies. Simon Harel s'in-

terroge : les placer dans une catégorie spécifique, comme « communautés culturelles », est-ce les reconnaître, ou n'est-ce pas au contraire les mettre à part ? Ces problématiques peuvent également s'appliquer à la place des anglophones dans la société et la culture québécoises.

Comme le rappelle Lucie Robert dans un chapitre sur l'institution littéraire, les littératures canadiennes se sont constituées dès le XIX^e siècle autour des clivages linguistiques et ethniques francophones et anglophones. L'institution littéraire québécoise a joué un rôle majeur dans l'affirmation culturelle des francophones. Si les écrivains anglophones du Québec se rattachaient jusqu'aux années 1960 à la littérature canadienne anglaise, dont le centre est situé à Toronto, depuis quelques décennies on assiste à l'émergence d'une littérature anglo-québécoise, tout comme il existe une littérature néo-québécoise. On peut donc affirmer, selon Lucie Robert, que l'institution littéraire a désormais plusieurs centres. Dès 1830, dans le creuset d'une société divisée, surgissent les premières tentatives de créer une littérature nationale sur la base de la langue, la littérature constituant une utopie qui prendra divers visages au fil du temps. Des mesures gouvernementales vont en soutenir le développement.

Un Québec francophone et anglophone

Comme le montre donc Lucie Robert, c'est dès 1830 que, dans le creuset d'une société divisée, que surgissent les premières tentatives pour créer une littérature nationale sur la base de la langue, la littérature constituant une utopie qui

prendra divers visages au fil du temps. Des mesures gouvernementales vont en soutenir le développement.

Au Québec comme ailleurs en Occident, la volonté d'affirmer une identité nationale inspire aussi l'élaboration des premières lois du patrimoine, un domaine qui s'est étendu peu à peu à de nombreuses composantes de la culture. Dans son article, Paul-Louis Martin montre comment la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilisent aujourd'hui historiens, archéologues, historiens de l'art, architectes et ethnologues.

Le rôle des anglophones dans l'histoire de l'art, de la musique, de l'architecture au Québec est un phénomène incontournable, pas toujours reconnu. Siège d'une riche bourgeoisie canadienne, Montréal était à la fin du XIX^e siècle une ville à majorité anglophone qui constituait le centre du commerce canadien. Les anglophones ont été les premiers à mettre sur pied des associations d'artistes et des galeries d'art, puis à adhérer aux principes de l'art contemporain.

François-Marc Gagnon suggère cependant qu'il y eut plusieurs autres voies d'entrée dans la modernité. Marie-Thérèse Lefebvre évoque ces musiciens et compositeurs du Québec qui, à l'orée du XX^e siècle, séjournèrent à Paris et participèrent aux débats sur la modernité dans les années 1930. Gérald Baril et Michelle Comeau situent les débuts du design vers 1930, avec la fondation de l'École du meuble.

Tant au niveau des institutions que des réseaux d'artistes et d'intellectuels, deux mondes plus ou

moins parallèles se sont constitués, bien que certains individus aient circulé de l'un à l'autre. Marcel Fournier et Véronique Rodriguez observent la dualité linguistique du marché des galeries d'art à Montréal jusqu'à aujourd'hui, et l'affaiblissement de ce marché avec l'émigration hors du Québec d'une partie de la bourgeoisie anglophone.

Au cinéma comme à la radio, la langue a favorisé le développement de domaines distincts et une prise de conscience des enjeux de société, sur les plans culturel et politique. Renée Legris, Denis Saint-Jacques et Marie-Josée des Rivières soulignent que la création de fictions en langue française, à la radio ou dans la presse à large diffusion, a en outre permis l'expression d'une culture populaire négligée par les auteurs d'œuvres littéraires reconnues. Paul Aubin explore quant à lui les fonctions méconnues de transmission culturelle des manuels scolaires tant dans les écoles francophones qu'anglophones.

Jack Jedwab esquisse l'histoire démographique du groupe anglophone. Longtemps tourné vers son passé britannique et sa position sociale dominante, ce groupe réunit aussi, on l'oublie souvent, des composantes ethniques diverses et compte dans ses rangs des classes moins nanties. Jack Jedwab propose une analyse des répercussions des lois linguistiques qui ont conduit à la prise de conscience par les anglophones de leur statut de minorité politique. Il saisit ces perceptions en évolution à travers la littérature et d'autres écrits.

C'est dans le même contexte social et politique que Lianne Moyes situe l'apparition d'une « littérature anglophone du Québec » à la fin des années

*La langue a favorisé
le développement de
domaines distincts et
une prise de
conscience des
enjeux de société.*

1970, alors que les écrivains anglophones qui choisissent de rester s'interrogent sur leur position culturelle en lançant des revues, en créant des associations et en publiant des anthologies. Lianne Moyes présente les auteurs et les œuvres nées de ce courant, les lieux d'échanges entre écrivains francophones et anglophones, et les liens de cette littérature avec les questions de langue, de traduction.

Redéfinitions identitaires

Lianne Moyes présente également un théâtre anglophone associé aux mutations et aspirations de la communauté anglophone. Les thèmes de ce théâtre, qui évoque l'ailleurs et le métissage, ne sont pas si éloignés du théâtre québécois francophone des années 1980. Ce dernier délaisse les questions d'identité nationale et la création collective de la période précédente pour explorer, traduire et adapter le répertoire des œuvres étrangères, en particulier le répertoire allemand et le théâtre de Shakespeare.

Pour Jean-Cléo Godin, la dramaturgie québécoise ne peut plus se définir comme un corpus d'œuvres reflétant la langue et la réalité sociale et politique. C'est le concept même de littérature nationale qui demande à être redéfini. L'arrivée de jeunes dramaturges de diverses origines, l'entrée des troupes dans les circuits de diffusion internationaux, l'émergence de nouvelles instances de diffusion et de consécration, ainsi que les transformations d'un Québec pluriethnique, lui paraissent au cœur de ces changements.

Des tendances similaires se manifestent dans le domaine de la chanson, qui a joué un rôle de pilier de l'identité

collective au cours des années 1960-1970, pour faire place par la suite à des courants plus diversifiés. Évoquant le lieu d'innovation culturelle et politique que furent les boîtes à chanson, Roger Chamberland situe ce phénomène dans les mouvements d'affirmation d'une culture des jeunes et par rapport à l'implantation de la télévision, véhicule du vedettariat.

William Straw souligne le dynamisme de l'industrie de la musique populaire au Québec. Au sujet de l'essor de la chanson québécoise et du rock francophone, il note la présence de phénomènes d'appropriation culturelle similaires dans plusieurs pays au même moment. Roger de la Garde s'interroge, de son côté, sur la façon dont la télévision produite au Québec a été définie comme « québécoise », sans que l'on ne mette sérieusement en question son contenu et les fonctions plus générales de ce média – entre autres, sa fonction de contrôle social.

Culture, économie, mondialisation

Les spécialistes s'attardent sous divers angles aux effets de la concentration des médias. Marie-Hélène Lavoie et Florian Sauvageau se penchent sur la qualité des services publics que sont la télévision et la radio d'État ; Jean Charron et Jean de Bonville, sur la liberté de presse et les métiers du journalisme ; Jacques Michon, sur des phénomènes de concentration de la diffusion dans le champ de l'édition ; William Straw, sur l'industrie du disque.

D'autres domaines artistiques, comme le théâtre, semblent vivre « à l'ombre des mass media », selon l'expression de Jean-Cléo Godin. À cet égard, la réflexion théorique de Gaëtan

Tremblay et Jean-Guy Lacroix sur « la marchandisation et l'industrialisation de la culture, de l'information et des communications », s'adresse à tous les secteurs culturels. Il importe cependant, comme le propose William Straw, d'examiner attentivement les forces et les faiblesses de nos industries. Il fait cet exercice pour l'industrie du disque au Québec et observe qu'elle aurait trouvé ses ancrages dans le réseau des boîtes de nuit montréalaises.

Guy Bellavance et Benoît Laplante suggèrent que, au Québec comme ailleurs en Amérique, la création des industries culturelles semble avoir soutenu, et parfois précédé, la création des institutions, qu'il s'agisse des écoles ou des associations d'artistes et de comédiens. Maurice Lemire rappelle que la radio, tout comme l'enseignement ou le journalisme, a constitué un apport financier dans le déroulement de plusieurs carrières d'écrivains. Jean Boivin reconnaît qu'elle fut un lieu de diffusion majeur pour les compositeurs de musique contemporaine. Elle a également suscité des productions littéraires qui mériteraient d'être mieux étudiées. Enfin, Esther Pelletier s'intéresse aux nouvelles disciplines, comme les études scénaristiques, qui naissent aux frontières de la littérature et du cinéma. Raymond Montpetit explique comment la muséologie, carrefour de disciplines et de nouvelles technologies, contribue à redéfinir une mémoire sociale de type patrimonial.

Si l'on semble disposer de masses de données statistiques révélant le poids économique des industries culturelles par secteurs, comme le rappelle Claude Martin, ainsi que d'études de marché utiles à maints égards, citées par

François Colbert, l'histoire des institutions, des entreprises et des professions reste en partie à faire, comme l'indiquent Pierre Véronneau pour le cinéma, Jacques Michon et Suzanne Pouliot pour l'édition, Jean-Paul Baillargeon pour les librairies, et Georges Adamczyk pour l'architecture.

De façon plus générale, il importe également, selon Diane Saint-Pierre, d'analyser le rôle des politiques culturelles canadiennes et québécoises, ainsi que celui des services publics, dans la création de contenus canadiens des productions culturelles diffusées dans les médias, dans le maintien de la diffusion de chansons en français mais aussi dans le soutien d'une discipline, d'un secteur culturel, de la recherche en art et lettres.

La recherche sur la culture, essentielle

Si la recherche en histoire de l'art ou en littérature accompagne depuis longtemps la reconnaissance des œuvres de créateurs et l'identification de courants esthétiques, le développement des universités, avec la mise en place de départements, de centres de recherche et la création par les gouvernements de diverses sources de financement, a suscité un essor remarquable de la recherche au Québec.

Plus que tout autre, la littérature semble un domaine privilégié par l'abondance de travaux diffusés dans des ouvrages et des revues, des travaux qui demeurent souvent proches de la création. Laurent Mailhot présente les œuvres favorisées ou ignorées par la critique, tandis que Robert Dion identifie les grandes approches qui se sont succédé au fil des décennies. C'est dans un

petit nombre de revues que se publie la recherche en architecture ou en musique, d'où l'importance de la recherche universitaire et de centres de recherche spécialisés comme le Centre canadien d'architecture, qui rassemble des fonds d'archives importants.

Le besoin de constituer des archives est souligné par plusieurs chercheurs qui s'inquiètent des menaces pesant sur les traces de certaines œuvres. François-Marc Gagnon s'interroge sur les répercussions de la disparition du patrimoine religieux, en particulier des églises auxquelles étaient destinées de nombreuses œuvres artistiques. Renée Legris fait état des opérations de sauvetage concernant les œuvres radio-phoniques et télévisuelles longtemps négligées par leurs propres institutions. La nécessité de garder vivante la mémoire d'œuvres et de performances dont la réalisation fait peu appel à des documents écrits, par exemple les mises en scène ou les décors, est évoquée par Gilbert David qui réclame la production d'ouvrages de synthèse sur le théâtre sous tous ses aspects.

Julie Boudreault évoque une tradition du cirque au Québec, un domaine méconnu de la recherche malgré ses racines historiques lointaines, sa popularité actuelle et ses réalisations internationales. Iro Valaskakis Tembeck insiste sur la nécessité de constituer des archives concernant les chorégraphies et d'inscrire les créations en danse dans la mémoire et l'histoire d'un domaine où l'on met surtout l'accent sur l'innovation. Ce besoin de conjuguer mémoire et innovation est réitéré par Louise Poissant au sujet des arts médiatiques, souvent créés dans l'instant mais offrant par ailleurs de nouveaux supports pour la mémoire dans les sociétés contemporaines.

Tout comme les musées recourent aujourd'hui à une « nouvelle muséologie », la nouvelle recherche dans le champ de la culture, issue de plusieurs disciplines, contribue à multiplier les points de vue sur une société en constante redéfinition, pour faire place aux multiples facettes de son histoire, de ses réalités, de son imaginaire.

Références

LEMIEUX, Denise (dir.), avec la collaboration de Gilles Bibeau, Michelle Comeau, François-Marc Gagnon, Fernand Harvey, Gilles Marcotte et Marc-André Lessard. *Traité de la culture*, Québec, Presses de l'université Laval et Éditions de l'IQRC, 2002.

Lendemain d'euphorie

L'année du cinéma québécois

Yves Rousseau

Cégep François-Xavier-Garneau

Après une année marquée par une affluence exceptionnelle aux guichets et de multiples prix internationaux (Oscars et Césars), la cuvée actuelle de la cinématographie québécoise semble marquer une pause dans l'euphorie. Pas de record en vue cette année. Faut-il s'en étonner?

Soulignons d'abord que la pléthore de récompenses, si elle peut momentanément gonfler l'ego des créateurs et le bilan financier des producteurs et distributeurs, n'est nullement une garantie de succès et de qualité à long terme. D'autre part, les chiffres du box office local cachent le fait qu'il reste utopique d'espérer une cinématographie rentable sur le marché intérieur. Depuis les débuts du cinéma québécois, six films ont dépassé les cinq millions de recettes, dont les trois épisodes des *Boys*, des films résolument inexportables. Aucun de ces films n'a rapporté directement à ses producteurs l'équivalent de ses frais de production. Pour ce faire, il faudrait multiplier par trois les entrées.

Voyons comment fonctionne le système : sur chaque dollar perçu au

guichet, une bonne moitié va à l'exploitant, le propriétaire de la salle. L'autre moitié va au distributeur, qui a acquis du producteur leurs droits d'un film pour un territoire et une durée donnée. Selon des ententes contractuelles, le distributeur peut reverser un pourcentage supplémentaire des recettes au producteur. Il est aussi important de noter que producteurs et distributeurs financent leurs activités avec de l'argent public, principalement celui attribué par Téléfilm Canada et dans une moindre part la Sodec.

Les critères de financement de Téléfilm Canada sont donc la clé de voûte de l'édifice cinématographique.

Cinéastes en colère

Or, Téléfilm verse les subventions (enveloppes) en fonction de critères axés en partie sur la performance au guichet. Il y a bien l'enveloppe à la qualité (succès critique et sélection dans des festivals donnent des points) mais ce sont de petites enveloppes conditionnelles, qui ne font pas le poids devant le succès au guichet, ce qu'on appelle l'enveloppe à la performance, beaucoup

plus intéressante pour le producteur à succès, puisqu'elle est versée pour ainsi dire les yeux fermés, sans que le projet fasse l'objet d'un processus de sélection. C'est ainsi que la performance des *Boys* a engendré *Les dangereux*.

Évidemment, le public n'a cure de ces «technicalités», il n'en soupçonne même pas l'existence. Le traitement médiatique du cinéma, essentiellement basé sur le «top ten», le box office, les Oscars, les stars et le clinquant, ne lui laisse rien voir de ce qui se cache derrière le rideau de fumée du glamour.

C'est ainsi qu'un des événements majeurs de l'année cinématographique au Québec fut vite enterré sous des tonnes d'articles et de reportages sur la course aux Oscars : une lettre-manifeste de 25 cinéastes en colère (depuis la publication, 400 personnes du milieu ont ajouté leur signature) contre la politique de Téléfilm, jugée discriminatoire contre le cinéma d'auteur, plus exigeant, exclu de facto du critère performance. De plus, ce texte important s'inscrit dans la lutte pour la diversité culturelle et contre le virage d'inspiration néolibérale de Téléfilm Canada : risques publics et profits privés.

Le cinéma étant de tous les arts (les «produits culturels», comme on dit maintenant), celui qui demande le plus d'argent pour sa création, non seulement la quantité d'argent mais la manière dont sont répartis les fonds publics aura une incidence majeure sur le résultat final.

Les dernières années ont vu la montée en puissance de quelques distributeurs, qui agissent souvent à titre de coproducteurs. Le distributeur est normalement responsable du marketing. Il n'est pas si évident que des budgets

de promotion gonflés de quelques films leur assure de faire résonner le tiroir-caisse. Pas plus que le fait de faire un film fauché n'assure sa qualité artistique d'ailleurs. Chose certaine, il faut faire passablement de «formatage» pour convaincre le tiers de la population d'une province d'aller voir un même film. Tant mieux s'il y a des films qui marchent, mais le système court à sa perte s'il ne favorise pas une pluralité des expressions. Comment un gouvernement peut-il à la fois plaider la diversité culturelle sur les tribunes mondiales et l'étouffer sur son propre territoire? À quoi bon entretenir une cinématographie locale si c'est pour copier les standards hollywoodiens à petite échelle?

Le règne du genre

C'est pourtant une tendance majeure de la production actuelle, où de plus en plus de films jouent la carte du genre ; pas tant pour en faire exploser les conventions que pour essayer de séduire le public, particulièrement celui des jeunes. Le calcul est simple : les jeunes sont ceux qui vont le plus au cinéma mais ils consomment essentiellement des produits hollywoodiens, des films de genre. Pourquoi ne pas s'en inspirer? On fera des films d'horreur (*Sur le seuil*) ou fantastiques (*Immortelle*), des comédies d'action (*Les dangereux*) ou sentimentales (*Nez rouge*), des thrillers ou des films de gangsters (*Le dernier tunnel*, *Monica la mitraille*). Ces films sont aussi caractérisés par un esprit de sérieux et un respect scrupuleux des codes, tendance propre aux gens inquiets, comme des élèves trop soucieux de plaire au professeur. À cet égard, la télévision québécoise a été beaucoup

plus inventive et a forgé ses propres conventions.

On espère ramener le public au bercail en lui servant du genre « made in Québec » assaisonné avec les vedettes locales qu'on voit souvent à la télévision, particulièrement des humoristes, dont on croirait même que la présence au générique est un critère de sélection à Téléfilm. Mais la collision entre ces codes empruntés et des figures aussi familières (lieux, noms, acteurs) se traduit la plupart du temps par une déception. Les budgets font défaut et surtout, il n'y a pas la formidablement puissante mythologie des USA. Plusieurs films québécois de genre sortis récemment m'ont fait penser à ces films français adaptés par Hollywood : ni un bon film américain, ni un bon film français.

D'ailleurs les jeunes ne sont pas dupes et tant qu'à voir un film moyen, ils préfèrent voir un film moyen hollywoodien. Faudrait-il pour les convaincre leur dire qu'ils devraient, à titre de contribuables, s'intéresser à leur cinéma puisqu'il est financé à même leurs taxes?

Exception notable : le succès de *Dans une galaxie près de chez vous*, comédie de science-fiction tirée d'une série télé homonyme, qui a marché assez fort, autant que *Monica la mitraille* et *Le dernier tunnel réunis*. Cette fois on a joué sur les bonnes touches, en l'occurrence le second degré, forme d'humour prisée des adolescents ; et sans faire exploser les codes du genre, on ne les prend pas toujours au sérieux.

La fin du Festival des films du monde?

Un des paradoxes les plus révélateurs de l'analyse du box office des dernières années réside dans le fait que les gains

en parts de marché du cinéma québécois ne se font pas tant aux dépens du cinéma hollywoodien, qui se maintient autour de 75 % des parts de marché, qu'à ceux du cinéma « étranger », européen ou autre, dont la « pointe de tarte » rétrécit régulièrement, et dont le Festival des films du monde (FFM) fait sa spécialité.

Le plus gros des festivals de films au Québec et son increvable et indissociable directeur Serge Losique ont toujours nagé dans la controverse, à couteaux tirés avec les médias, une partie du milieu et les subventionneurs gouvernementaux, lesquels n'ont jamais réussi à obtenir les « livres » du FFM, dont on ignore à peu près tout des entrées réelles. Téléfilm Canada et la Sodéc semblent s'être concertés cette année pour serrer la vis au FFM en lançant un « appel d'offres » pour l'organisation d'un événement qui serait destiné à « remplacer » ce dernier. D'une part, en admettant qu'un candidat décroche la timbale, il faudrait de nombreuses années avant qu'un tel événement atteigne ses objectifs. Les festivals sont nombreux de par le monde et tout nouveau venu doit faire face à une concurrence féroce, tant pour les dates que pour les films. D'autre part, avant que les stars et le « marché » (qui font cruellement défaut au FFM mais se pointent en masse quelques jours plus tard à Toronto) ne débarquent en ville, il faut une solide réputation et une crédibilité que seul le temps peut donner.

Probablement que Montréal mérite mieux que l'actuel FFM, mais ceux qui veulent à tout prix le pousser vers la sortie devront être patients avant de goûter les fruits de leur coup de barre. D'ailleurs, le directeur de la Sodéc a tiré

sa révérence avant la fin du processus tarabiscoté qu'il a lui-même contribué à enclencher, les candidats à l'appel d'offres ne se bousculent pas au portillon et certains journalistes, naguère parmi les plus virulents critiques du FFM de M. Losique, se mettent tout à coup à lui trouver du bon. C'est une chose de faire du grenouillage, c'en est une autre de créer un festival.

Les rendez-vous manqués

Dans la longue liste des « films qu'on aurait aimé aimer » cette année, il y a d'abord le décevant *Camping sauvage* de Guy A. Lepage, coréalisateur, vedette et scénariste de cette pochade cynique tout à fait dans l'air du temps. C'est l'histoire d'un « bon citoyen », un gars loyal, honnête et droit, mais ennuyeux comme la pluie. Dénonçant un délit de fuite, son témoignage en fait un homme à abattre. Il se cache dans un camping, microcosme d'une société pourrie, peuplée d'idiots et de crapules. Il survit et triomphe en devenant aussi pourri que les autres. Cette fable sibylline est portée par une non-mise en scène, un jeu monolithique, une structure qui se résume à une suite de sketches bâclés, farcis de caméos d'ex-RBO et de citations de films et d'émissions de télé. La photo est particulièrement hideuse, avec le bleu du début, des scènes décolorées en sépia, bref un patchwork de styles et d'éléments disparates. Visiblement, Lepage ne maîtrise pas le médium cinématographique aussi bien que le mot d'esprit. J'avais pourtant pensé qu'un gars intelligent et drôle pourrait faire un film intelligent et drôle. Mais avec près de 4 millions de dollars de recettes, il est un bon candidat à l'enveloppe à la performance...

Ce qui ne sera pas le cas de Gilles Noël et de son *Jack Paradise* qui raconte 40 ans de jazz et d'histoire à Montréal, à travers le personnage d'un pianiste blanc francophone interprété avec conviction par Roy Dupuis. Malgré une promo très élaborée inspirée des derniers gourous du marketing, le public n'a pas suivi. Cet argent aurait été mieux investi dans le film, qui sent le budget serré et le manque de temps pour figurer. Le comble étant (pour un film musical) un mixage sonore déficient, du moins sur le DVD, car *Jack Paradise* est un autre de ces films qui sont passés comme des météores sur les écrans, tout comme *Le piège d'Issoudun* de Micheline Lanctôt ou *L'espérance* de Stefan Pleszczyński, films à la promotion anémique, qui n'ont jamais eu le temps de profiter ne serait-ce que d'un bouche-à-oreille favorable avant d'être retirés des écrans. Et on ne parle pas de la présence de ces films hors des grands centres, elle est à toutes fins utiles inexistante.

Espérons donc que Téléfilm Canada laisse une chance au « petits films » de faire leur chemin à la rencontre de leur public. Tout le monde ne rêve pas que d'Oscars, et à quoi bon aller chercher sa statuette, si c'est pour littéralement figer devant 100 millions de téléspectateurs ?

Pour en savoir plus :

Le texte de la lettre des « cinéastes en colère » est accessible sur :
www.ledevoir.com/2003/12/16/42979.html
 Revue 24 Images, numéro 116-117, Été 2004. Dossier « Le grand malentendu »
www.revue24images.com
 Pour les statistiques :
www.alexfilms.com

Dériver, dériver de...

Le roman québécois en 2003-2004

Sophie Marcotte

Université Concordia

Si la production romanesque de l'année dernière s'était constituée sous le signe du vide et du désenchantement, celle de l'année qui se termine (2003-2004) semble se révéler essentiellement sous le signe de la dérive, dans toutes les acceptions qui déterminent le terme.

Dériver. V. tr. *Détourner de leurs cours pour leur donner une nouvelle direction.*

Comment se libérer une fois pour toutes de l'emprise de sa mère? C'est notamment à cette question que Céline Poulin, la narratrice du *Cahier noir* de Michel Tremblay, trouvera partiellement réponse.

La serveuse de 20 ans, qui travaille au Select, un restaurant situé rue Sainte-Catherine à l'intersection de la rue Saint-Denis, sert des hamburgers platters tantôt aux travestis de la Main, le soir, tantôt aux étudiants et professeurs de l'Institut des arts appliqués, le jour. Élevée par un père indifférent et par une mère alcoolique qui a toujours éprouvé de la honte à l'égard de cette fille « pas belle, [qui possède] un physique pour le moins particulier, [...] irrémédiablement céli-bataire », la jeune naine imagine un scénario qui lui permettra de détourner le cours de son destin. Alors que sa mère – qui a d'ailleurs menacé de la couvrir de

honte devant l'auditoire – se rend à la première des *Troyennes* d'Euripide, dans laquelle la serveuse a obtenu un rôle de figurante qu'elle a finalement abandonné, Céline quitte le domicile familial du Plateau Mont-Royal, valises au bras, pour aménager avec des travestis dans un appartement du Vieux-Montréal. Elle accepte même un emploi d'hôtesse au Boudoir, laissant ainsi derrière elle son boulot au Select, « le premier endroit au monde où j'ai été appréciée », en se demandant comment il en sera au club, cet endroit « si différent, où me mène mon destin ».

Chez d'autres personnages, le renversement de valeurs auxquelles ils tenaient pourtant mordicus fera en sorte de changer le cours de leur destinée. C'est le cas de Jeanne, la protagoniste principale du dernier roman de Denise Bombardier, *Et quoi encore !*. La quinquagénaire, divorcée, mère de jumeaux de « vingt ans dans deux mois », propriétaire d'une agence de publicité, ne veut rien savoir d'une vie en famille reconstituée, comme celle dont bénéficie son ex-mari. Elle fréquente un ophthalmologiste, Rachid, qui souhaiterait emménager avec elle, mais les jumeaux, Albert et Maud, deviennent « l'excuse toute trouvée pour ne pas vivre avec

[lui] ». Or Jeanne apprivoisera petit à petit l'idée du mariage, influencée sans doute par son ex-belle-mère qui, âgée de 84 ans, nage en plein bonheur lorsqu'elle lui apprend qu'elle est « tentée de [se] remettre en ménage avec [son] Apollon septuagénaire ». La quinquagénaire acceptera finalement de « couper le cordon » et d'épouser Rachid, s'octroyant du coup le droit d'être, elle aussi, pleinement heureuse.

Dérivé. V. tr. ind. Avoir son origine dans. Provenir. Découler de.

Le passé et les origines deviennent une forme d'obsession dans quelques romans publiés au cours des derniers mois, dont *Le joueur de quilles* d'Alain Beaulieu et *L'Inconnu parle encore* de Claire Martin – publié quarante-six ans après *Avec ou sans amour* (1958).

Dans le dernier roman de Beaulieu – qui est également l'auteur de *Fou-Bar* (1997), de *Le Dernier lit* (1998) et *Le Fils perdu* (1999) –, ce n'est pas le passé du narrateur, Sammy Martel, qui occupe le premier plan, mais plutôt celui de Rémi Belleau, un homme qui brasse des affaires pour le moins douteuses dans la région de Québec et qui offre cinquante mille dollars à Samy pour la rédaction de sa biographie. À la fois intrigue policière et réflexion sur la société et les problèmes qui peuvent en découler – la misère, la violence, le crime, par exemple –, *Le joueur de quilles* livre un message qui va bien au-delà de la simple dénonciation : c'est véritablement un appel à l'action – sociale et politique – qui est lancé en filigrane du récit.

Dans *L'Inconnu parle encore*, le passé revient hanter la narratrice, une femme qui a été larguée par son mari plusieurs années auparavant et qui gagne sa vie

comme directrice d'une bibliothèque publique. Il semble que le récit examine deux destins qui se déploient ici en parallèle et qui empruntent l'un à l'autre : celui de Sophie, dont le mari revient envahir la maison plusieurs années après sa disparition sans lui fournir d'explications, et celui des livres, qui animent le quotidien de la narratrice, surtout celui des « bouquins très abîmés [...] [qui] sont les plus intéressants » et dont la plupart souhaitent pourtant se départir. Le scénario emprunte à certains égards à l'intrigue policière ; on assiste aux escapades nocturnes du mari, à l'envoi de lettres de menace anonymes, puis à l'incendie de la bibliothèque. Dans les décors, on retrouve le mari de Sophie. « Cette sombre affaire était [désormais] classée », estime-t-elle, oubliant du coup que ce qui est survenu dans un passé récent n'est jamais tout à fait « classé », à moins que tous les dessous de l'affaire n'aient été élucidés...

Dérivé. V. intr. S'écarter de sa direction.

L'excursion de Marc-André Nadeau à l'île d'Orléans, où il souhaite retrouver l'âme et le souffle de ses ancêtres afin de les faire revivre dans un roman qu'il n'arrive pas à écrire, ne le mène pas tout à fait là où il l'aurait crû. En effet, le personnage principal de *Table rase* de Louis Lefebvre, après avoir exploré la ferme qu'ont habitée ses ancêtres jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, revient vers Québec. C'est alors que son destin s'écarter de sa direction : il rencontre celui d'une jeune femme « pas spécialement jolie », qui fait de l'auto-stop sur une route de campagne. Avec elle, il entreprend une forme de voyage intérieur qui se révélera déterminant, puisqu'il mar-

quera un point tournant dans sa vie, un nouveau départ. L'écrivain à la dérive connaîtra enfin « une indifférence si délicieuse » à la solitude qu'elle lui permettra même de se réconcilier avec l'idée de ne jamais écrire la saga familiale qui l'obsédait pourtant quelques heures plus tôt.

Dérivée. V. intr. *S'abandonner, être sans volonté, sans énergie.*

La solitude constitue sans doute la cause principale de la dérive qui caractérise l'existence quotidienne de la Folle dans le premier roman de Danielle Phaneuf, *La Folle de Warshaw*. Acheteuse et amoureuse compulsive, la Folle – c'est ainsi qu'elle est nommée tout au long du récit – échoue plus souvent qu'autrement chez Warshaw, sorte de bazar qui a animé le boulevard Saint-Laurent pendant sept décennies, surtout lorsque ses relations amoureuses battent de l'aile. Le magasinage représente une forme d'oasis, qui entraîne néanmoins cette victime des hommes et des aubaines dans une solitude toujours plus profonde. Comme tous ses rêves disparaissent au fur et à mesure qu'ils s'ébauchent, la Folle, incapable de trouver une signification à son existence de « surconsommation », s'abandonne en quelque sorte à la solitude qui semble inexorablement liée à son destin, « s'enfonce [plus souvent qu'autrement] dans une phase de procrastination aigüe », jusqu'à recourir, à la toute fin du récit, à la ligne d'écoute Métro-Réconfort.

Claire, le personnage principal de *Vous devez être heureuse* de Katherine Caron, s'abandonne aussi, en quelque sorte, à son destin. Ce destin, c'est le quotidien dans lequel la jeune femme

se trouve enfermée, symbolisé par la jolie maison sise au bord de la rivière qu'elle habite avec un mari souvent absent et son enfant. Alors qu'elle rêvait de devenir comédienne, elle passe plutôt ses journées à faire la lessive, à préparer les repas et à s'occuper de son fils Nicolas. Elle ne fait rien d'autre, finalement, que de regarder le temps qui passe, attendant indéfiniment que quelque chose se produise – et prenant bien soin de ne pas terminer ses tâches ménagères à la hâte. Car Claire doit se « garder quelque chose à faire pour le reste de la semaine ». Le récit, d'une lenteur qui mime le rythme de vie de la narratrice, se révèle porteur d'un désenchantement profond, mais surtout d'une impuissance à reprendre les rênes de sa destinée.

Une autre forme d'abandon, de laisser-aller, se trouve inscrite au cœur du roman de Monique Le Maner, *La Dérive de l'éponge*. Or cette fois, il n'est pas tout à fait question d'un désenchantement du quotidien le plus prosaïque qui conduirait à une certaine forme d'abandon de l'être et de toutes ses illusions, comme chez l'héroïne de Katherine Caron. Cela va encore plus loin : Georges, aussi connu sous les surnoms de Jojo, de Jo et de l'Éponge, se sent littéralement avalé par la vie – avealement dont ses fréquents « plongeon[s] avant dans la porte-gueule du métro » et ses interminables pérégrinations dans le circuit souterrain deviennent d'une certaine manière la métaphore. *La Dérive de l'éponge*, c'est le récit d'une dérive commandée par la solitude, par « le vide, de tous les côtés », où le héros finit par s'inventer toutes sortes de compagnons qui deviennent complices de son délire. Cela crée une sorte

de confusion dans la narration, qui part un peu dans tous les sens – à la dérive, donc –, si bien qu'il est possible d'établir un rapport mimétique entre les intrigues parallèles qui mettent en scène Georges et les personnages de son univers et les multiples ramifications narratives créées par l'auteure, qui engendrent parfois une (heureuse) confusion.

Dérivé. V. tr. Défaire ce qui est rivé.

L'imaginaire lié à la thématique de la rupture et de la désillusion amoureuse a encore occupé une place de premier plan dans le roman québécois au cours des derniers mois. On pense ici au *Petit pas pour l'homme* de Stéphane Dompierre et à *Quelque chose à l'intérieur* de Maryse Latendresse. Appartiendraient également à cet ensemble *Le sourire des animaux* de Grégory Lemay et *L'amour est un cargo sans pilote* de Philippe J. Poirier.

Le narrateur du premier roman de Stéphane Dompierre, *Un petit pas pour l'homme*, jeune disquaire au début de la trentaine qui habite le Plateau Mont-Royal, décide de rompre avec Sophie, sa copine de longue date, et de traverser les cinq périlleuses phases du célibat : le « taureau relâché », le « bébé phoque impuissant », la « larve gluante sortant du cocon en clignant des yeux », le « chien renifleur » et le « lemming qui se balance en bas de la falaise ». Cette longue dérive se transformera finalement en une forme de quête spirituelle – bien que largement animée par les pulsions sexuelles du jeune homme – dont l'aboutissement prendra évidemment une forme féminine. Malgré les nombreux clichés que contient le récit, personne ne peut rester insensible au

destin du narrateur, qui échoue enfin au bon endroit – c'est-à-dire auprès de sa collègue de travail, Ève –, réalisant du même coup qu'il ne peut la laisser filer car « il est trop rare que j'aie dans la bonne direction ».

Une autre histoire d'amour tient le premier rôle dans *Quelque chose à l'intérieur* de Maryse Latendresse. Mais l'élément central du récit, cette fois, n'est pas la rupture, qui ne surviendra qu'à la toute fin, lorsqu'Alex se décidera à rompre avec Hubert, son compagnon de plusieurs années. C'est le premier regard que la jeune femme pose sur Paul, le nouvel amoureux de sa sœur Lisa, qui devient le moteur de l'intrigue amoureuse. En effet, ces « quelques secondes [...] ont changé [la vie] de son cours à leur manière », car elles ont fait naître en elle une force dont elle ne soupçonnait pas les pouvoirs : le désir. Vaste réflexion sur l'amour, le roman de Latendresse explore de façon plus pointue les questions du désir et de la séduction – « Je sens mes jambes et mes pieds s'engourdir, mon pouls ralentir. Autour, plus rien n'existe. » –, de la routine qui s'installe parfois chez les vieux couples – « avec mes doigts serrés dans les siens, mon regard emplí de lui, [...], non, je ne l'aime plus de cette façon. » –, de la jalousie – « Je vois dans les yeux qu'elle lui lance et son malaise à lui. J'entends le mot qu'elle dit, Bastard! et j'aperçois la mâchoire de Paul qui se contracte. » (p. 109) –, ainsi que des liens familiaux.

Autres produits dérivés

La dernière année a aussi donné naissance à deux recueils de nouvelles qui semblent se démarquer de tous les autres : *La Héronnière* de Lise Tremblay

et Humains aigres-doux de Suzanne Myre. La toile de fond des cinq récits de La Héronnière, qui a remporté le Grand Prix de la Ville de Montréal en 2003, est un petit village éloigné, coupé du monde extérieur, où la principale source de revenus demeure la chasse et le tourisme que génèrent les pourvoires. Les protagonistes vivent dans le mensonge, comme cette femme qui prétend travailler à son livre «alors que je n'avais pas encore ouvert mon dossier de recherche» et qui commence plutôt à s'intéresser à la vie que mènent ses voisins qui préparent la saison de la chasse. Les habitants du village, petite communauté refermée sur elle-même avec tous ses vices et ses travers, établissent des liens tendus avec les citadins qui envahissent les campagnes sur une base saisonnière à la recherche d'un peu de tranquillité.

Myre, dans Humains aigres-doux, égratigne plusieurs stéréotypes de la société contemporaine. Usant d'une ironie décapante, elle compare les sushis, «trop mignons, mignons d'une manière louche et douteuse» aux êtres

humains : «ça cache quelque chose, comme chez les gens». Du cabanon que construit le mari, aux fonctions sexuelles dysfonctionnelles de Chrystelle, à la BMW endommagée dont la «longue estafilade [...] rendrait son propriétaire dingue», en passant par la coloration capillaire qui masque les cheveux gris alors que la couleur des cheveux se révèle pourtant

«un truc aussi peu crucial» et la «crise de la quarantaine, déjà, à trente-huit ans», la nouvelliste peint finalement le portrait des idées reçues et des courants dominants d'une société qui frôle le ridicule – à en croire le propos d'Humains aigres-doux.

Force est de constater, cependant, que le roman québécois lui-même – bien que ses thématiques et sa forme y tendent – ne soit pas à la dérive, contrairement à ce que laisse entendre Victor-Lévy Beaulieu dans un article de La Presse du 29 février 2004. Beaulieu s'y inquiète des romans de la jeune littérature qui «posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses», qui donnent «l'impression d'un retour aux années 50 quand le romancier d'ici rêvait d'écrire un jour convenablement en français» et qui laisseraient entrevoir que nous sommes «des débris d'humanité déraisonnables parce que devenus totalement déraisonnés».

Le roman actuel paraît plutôt marquer un point de rupture; il inaugure peut-être même un nouveau courant que nous ne sommes pas encore en mesure d'identifier et de définir. Peut-être aussi est-ce dans la façon dont ils décrivent la société – il faut donner raison à Beaulieu là-dessus, ils la présentent le plus souvent en situation de crise, voire d'effondrement –, la manière dont ils construisent des personnages désœuvrés et souvent cyniques, que les romanciers d'aujourd'hui s'approprient l'imaginaire romanesque québécois et revendiquent ainsi leur droit à la différence – et à la rupture? – par rapport à la génération d'écrivains qui les ont précédés.

*Le roman actuel
paraît plutôt
marquer un point de
rupture; il inaugure
peut-être même un
nouveau courant
que nous ne sommes
pas encore en mesure
d'identifier et
de définir.*

Références

- BEAULIEU, Alain. *Le Joueur de quilles*, Montréal, Québec-Amérique, 2004.
- BOMBARDIER, Denise. *Et quoi encore !*, Montréal, Albin-Michel, 2004.
- CARON, Katherine. *Vous devez être heureuse*, Montréal, Boréal, 2004.
- DOMPIERRE, Stéphane. *Un petit pas pour l'homme*, Montréal, Québec-Amérique, 2004.
- LATENDRESSE, Maryse. *Quelque chose à l'intérieur*, Montréal, HMH, 2004.
- LEFEBVRE, Louis. *Table rase*, Montréal, Boréal, 2004.
- LE MANER, Monique. *La Dérive de l'éponge*, Montréal, Triptyque, 2004.
- LEMAX, Grégory. *Le Sourire des animaux*, Montréal, Triptyque, 2003.
- MARTIN, Claire. *L'Inconnu parle encore*, Montréal, L'Instant même, 2004.
- MYRE, Suzanne. *Humains aigres-doux*, Montréal, Marchand de Feuilles, 2004.
- PHANEUF, Danielle. *La Folle de Warshaw*, Montréal, Marchand de Feuilles, 2004.
- POIRIER, Philippe J. *L'Amour est un cargo sans pilote*, Montréal, Stanké, 2003.
- TREMBLAY, Lise. *La Héronnière*, Montréal, Leméac, 2003.
- TREMBLAY, Michel. *Le Cahier noir*, Montréal, Leméac/Actes Sud, 2003.

De la télé peureuse, de la gauche, de la guerre et du reste

Les essais québécois en 2003-2004

Louis Cornellier

Chroniqueur, *Le Devoir*

Malgré certaines apparences qui nous inviteraient à le faire, dire du Québec des idées qu'il est en léthargie serait exagéré. On lui souhaiterait, souvent, plus d'intervenants intrépides prêts à croiser le fer à visière levée et, surtout, une plus

large diffusion, mais, en attendant, on peut au moins se réjouir de l'abondance de ses fruits annuels. Pendant la dernière année, par exemple, les essais de qualité n'ont pas manqué et certains d'entre eux méritent

assurément d'être mentionnés dans ce bilan des moments forts de la vie intellectuelle québécoise.

C'est le cas, entre autres, du pamphlet de Jacques Keable intitulé *La grande peur de la télévision : le livre*. Comment expliquer, y demande le journaliste, le misérable traitement que la télévision québécoise, particulièrement dans le cas des canaux publics, réserve au livre, alors que la lecture, d'après certaines enquêtes, demeure une des activités de loisir préférées des Québécois ? Censure ou bêtise ? Les deux, répond Jacques Keable, dont la charge, pourtant pertinente et bien argumentée, n'a pas suscité le débat espéré. Télé-Québec annonce, pour cette année, une émission consacrée aux livres, animée par deux téléromanciers, spécialistes des animaux (!), qui insistent pour dire que tous les genres y seront abordés, même les livres de cuisine, mais qui oublient, dans leur liste, le genre essayistique. Des idées à la télé ? Trop dangereux, faut-il croire. Ça risquerait de faire de la chicane...

Les sujets, pourtant, ne manqueraient pas. Imaginons, par exemple, une émission consacrée aux livres du comptable Léo-Paul Lauzon et du chroniqueur économique Michel Kelly-Gagnon. Le premier, dans *Contes et comptes* du prof Lauzon II, démasque l'hypocrisie néolibérale à la québécoise, chiffres à l'appui, et défend avec une rare vigueur, pleine d'humour, les principes de la social-démocratie. Président de l'Institut économique de Montréal, le second, dans ses *Chroniques économiques*, propose une introduction partisane aux principes du néolibéralisme et s'extasie devant leur efficacité. Sur le plateau, ça chaufferait certaine-

ment et une telle confrontation télévisée permettrait aux citoyens de se familiariser avec ce débat essentiel dont ils ne connaissent, la plupart du temps, qu'un des versants, suivant leurs convictions préalables. Il est vrai que la cuisine c'est plus reposant, même à la radio publique, semble-t-il. Aussi, le débat se poursuit, mais trop souvent, pourrait-on dire, sur des tribunes à diffusion restreinte.

Un collectif sous la direction de Michel Venne mettait en question, à l'automne 2003, l'avenir du modèle québécois. Que faut-il en conserver, en changer, se demandaient les collaborateurs de *Justice, démocratie et prospérité*. À l'heure où un gouvernement libéral affirme vouloir moderniser l'État en lui faisant subir une cure minceur, cette réflexion sur la social-démocratie à la québécoise et sur l'héritage de la Révolution tranquille tombait plus qu'à point. Faut-il suivre Jean-François Lisée, partisan de la consolidation d'un modèle qui nous a été, selon lui, collectivement profitable ou plutôt un certain discours « jeune », à saveur générationnelle mais qui trouve beaucoup d'appuis à droite en général, qui prône une révision en profondeur de ce modèle soi-disant épuisé ? Que penser, par exemple, de ces jeunes libéraux qui réclament l'abolition de la formule Rand ? Se situant, pour la plupart, au centre-gauche du spectre idéologique, les collaborateurs de ce collectif souhaitaient surtout lancer le débat dans un esprit réformiste... en espérant que l'équipe Charest laisse derrière elle autre chose que de la terre brûlée.

Une question, toutefois, reste en suspens : à qui faire confiance pour mener à bien ce projet d'une société à la fois

efficace et juste ? Un constat s'impose : il n'y a pas vraiment, au Québec, sauf rares exceptions, d'intellectuels adéquates ou libéraux (au sens du parti de même nom). Cela en dit long, évidemment, sur le désert d'idées qu'incarnent ces deux formations. À peu près tous ceux qui pensent publiquement, au Québec, dans la sphère intellectuelle, rejettent les projets de « modernisation » d'inspiration néolibérale de ces scribes des affairistes qui ne trouvent d'appuis que dans les pages éditoriales de l'empire Gesca et du journal *Les Affaires* (qui publie maintenant la prose « blairiste » de Joseph Facal). Dans *Le temps des girouettes*, par exemple, son journal de la campagne électorale de 2003, André Pratte, éditorialiste en chef de *La Presse*, affirmait trouver Mario Dumont sympathique, mais simpliste et immature, encourageait le PQ à virer à droite et finissait par renouveler, sans enthousiasme, son adhésion à Jean Charest.

Le PQ sur la sellette

Le vrai débat, donc, pour les intellectuels et les progressistes, se mène ailleurs, c'est-à-dire dans l'entourage du PQ et de ceux qui, déçus par cette formation qu'ils accusent d'avoir viré à droite, cherchent à se regrouper ailleurs pour faire avancer leurs idées. Comme c'est toujours le cas au Québec, ce débat soulève des enjeux sociaux et nationaux qu'il s'agit d'articuler dans un projet global mobilisateur qui ne néglige ni les uns ni les autres.

Une question simple pourrait le résumer : l'avenir progressiste du Québec passe-t-il encore par le PQ ? Pour le sociologue Jacques B. Gélinas, la cause est entendue : c'est non. Dans son essai intitulé *Le virage à droite des élites politiques*

québécoises, il affirme que le PQ, depuis son appui au libre-échange dans les années 1980, n'a plus de crédibilité progressiste. Maître d'œuvre de la politique du déficit zéro et d'une foule d'autres mesures antisociales, le PQ des Parizeau, Bouchard et Landry ne constituerait plus, désormais, une option valable.

Cette thèse, partagée par plusieurs militants de gauche québécois, s'est finalement incarnée dans la constitution en parti politique du groupe Option citoyenne dirigée par Françoise David, une initiative qui a donné lieu au débat le plus vigoureux de l'année. Dans *Bien commun recherché – Une option citoyenne*, Françoise David réitère le constat de Gélinas, c'est-à-dire qu'elle suggère de tourner définitivement le dos au PQ, et propose un programme politique de gauche assez traditionnel, mâtiné d'une bonne dose d'idéalisme. À la surprise quasi générale, toutefois, elle va même jusqu'à remettre en question l'option souverainiste qui, affirme-t-elle, ne doit pas être une religion, et elle soulève l'hypothèse d'une « redéfinition radicale de la confédération canadienne ».

Bien reçus en certains milieux progressistes, surtout ceux de la gauche dite communautaire, les propositions de Françoise David n'ont pas fait l'unanimité. Pierre Dubuc, directeur de *L'Aut'journal*, n'a pas manqué de dénoncer le pas de côté des partisans d'Option citoyenne au sujet de la question nationale. Dans *L'autre histoire de l'indépendance*, il racontait justement le rendez-vous manqué du PQ avec la gauche dans les années 1970, échec qu'il expliquait par l'incapacité des uns et des autres à reconnaître que, au Québec, les luttes nationale et sociale sont indissolublement liées. Aussi, pour lui, les ater-



Françoise David

moiments de Françoise David ne font que reproduire les conditions d'un échec de ces luttes, plus nécessaires que jamais. L'histoire du féminisme québécois de cette époque, tel que le raconte Andrée Yanacopoulos dans *Le regroupement des femmes québécoises* (1976-1981), déchiré sur la question nationale et, donc, officiellement neutre au moment du référendum de 1980, ne pourrait-elle servir de leçon ?

Initiateur du projet Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre), aile de gauche autonome à l'intérieur du PQ, Dubuc se veut donc porteur d'une solution progressiste qui refuse de concurrencer le PQ, ce qui n'entraînerait qu'une division des forces amies, et de relativiser la nécessité de la souveraineté. L'éthicien et romancier Henri Lamoureux, dans les pages du *Devoir* et en réplique à des partisans d'Option citoyenne, a choisi d'aller dans le même sens. La « saison des idées », ce remue-ménages lancé par Bernand Landry en 2003, avait démarré plus que lentement. Elle a fini, en débordant les rangs du PQ, par débloquer et la suite s'annonce vigoureuse, voire, pour certains, douloureuse.

Andrée Ferretti (*Les grands textes indépendantistes* 1 et 2), Bruno Roy (*Naître, c'est se séparer*) et Robert Laplante (*Chronique de l'enfermement*), tous trois farouches indépendantistes mais très critiques à l'égard de la mollesse du PQ, ne suivront certes pas Françoise David, mais peut-on croire qu'ils adhéreront au projet de Pierre Dubuc ? L'establishment et les militants du PQ, d'ailleurs, se montreront-ils vraiment ouverts à cette initiative ? La publication du troisième tome de l'imposante biographie de Jacques Parizeau par Pierre

Duchesne, *Le Régent*, est venue rappeler, encore une fois, les tensions qui existent au sein du PQ entre les tenants de la souveraineté obligatoire et ceux de la souveraineté souhaitable. Les indépendantistes et les progressistes québécois – ce sont souvent les mêmes – finiront-ils par faire cause véritablement commune ?

Les libéraux de Jean Charest doivent ardemment souhaiter que les divisions perdurent. L'historien Jocelyn Létourneau, qui publiait cette année *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, ne prétend-il pas que l'ambivalence a été et reste la force politique du peuple québécois ? Cela explique-t-il que le Québec, qui a élu Jean Charest en 2003, ait voté en bloc pour le Bloc québécois à l'été 2004, rejetant ainsi la mauvaise campagne de charme d'un Paul Martin que le philosophe Alain Deneault, dans un essai intitulé *Paul Martin et compagnies*, présentait comme l'incarnation la plus perverse de la mondialisation marchande ? C'est à suivre.

Le Québec et le monde

Le débat sur la guerre en Irak, on s'en doute, a eu des échos au Québec. Dans un témoignage accablant pour les forces anglo-américaines, le militant pacifiste Robert Turcotte, qui était à Bagdad pendant l'assaut, a dénoncé *Les mensonges de la guerre en Irak*, entre autres en ce qui a trait aux victimes civiles. Dans un registre plus philosophique, le journaliste Laurent Laplante, dans *Les enfants de Winston*, critiquait brillamment et avec force l'hégémonie étasunienne et ses ravages, dont le moindre n'est pas le sommeil de l'esprit critique chez ses propres victimes. Correspondant du journal *La Presse* à New York, Richard Héту signait une *Lettre ouverte aux anti-*

américains dans laquelle il défendait la grandeur de l'Amérique, trahie, selon lui, par Bush et consorts. Attention, écrivait-il : les États-Unis forment une grande nation démocratique dont on doit dénoncer les dérapages sans pour autant faire l'impasse sur ce qu'il y a de meilleur et de nécessaire en elle.

La journaliste Colette Beauchamp, dans *Du Québec à Kaboul*, retenait surtout les dérapages qu'elle attribuait à la culture de guerre de ce pays, culture patriarcale malheureusement partagée, à son avis, par trop d'hommes à travers le monde. Très senties, ses « Lettres à une femme afghane », malgré leurs outrances à saveur féministe, ne pouvaient qu'ébranler les consciences honnêtes.

Enfin, avec *La dérive sanglante du Rwanda*, Dominique Payette proposait un essai d'explication sociologique de la tragédie de 1994, qui continue de susciter de vifs échanges au Québec depuis la parution du très controversé *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali* de Robin Philpot.

Références et escarmouches

Sans nécessairement provoquer de débat, telle n'était d'ailleurs pas leur intention, deux ouvrages ont aussi marqué l'année des essais. Il s'agit, d'abord, de la monumentale anthologie *La pensée féministe au Québec, 1900-1985*, réalisée par Micheline Dumont et Louise Toupin. Document à la fois historique et militant, ce livre fascinant était une

nécessité. Tout comme, d'ailleurs, quoique plus modestement, la belle *Histoire de l'humour au Québec de 1945 à nos jours* de Robert Aird qui permettait de réfléchir à un phénomène très populaire, mais trop peu analysé.

Au rayon des escarmouches, ensuite, il faut d'abord mentionner celle qui a été suscitée par *Le crépuscule d'une idole*, un pamphlet antinietzschéen du philosophe Laurent-Michel Vacher. Retenons aussi l'excellent *Fréquences limites*, une déconstruction de « la radio de confrontation au Québec » menée par des spécialistes du langage de l'Université Laval dans la foulée de l'affaire Fillion-Arthur, animateurs controversés de la station CHOI de Québec, de même que la parution du tome trois de l'explosif *Livre noir du Canada anglais* de Normand Lester.

Enfin, une curiosité : le lancement d'*Égards*, la « revue de la résistance conservatrice », qui tire à boulets rouges sur l'héritage de la Révolution tranquille, se réclame de l'appellation « canadienne-française », défend un catholicisme archiconservateur et plaide fortement en faveur d'un « œcuménisme de droite ». Il y a longtemps, en effet, qu'une telle droite intellectuelle organisée et résolue n'avait montré le bout de son nez en nos contrées. Survivra-t-elle à sa propre démesure idéologique qu'incarne à merveille son collaborateur-vedette Maurice G. Dantec ? Tout, heureusement, nous invite à en douter.

Références

- AIRD, Robert. *L'Histoire de l'humour au Québec de 1945 à nos jours*, VLB, Montréal, 2004.
BEAUCHAMP, Colette. *Du Québec à Kaboul*, Écosociété, Montréal, 2003.

- DAVID, Françoise. *Bien commun recherché - Une option citoyenne*, Écosociété, Montréal, 2004.
- DENEULT, Alain. *Paul Martin et compagnies*, VLB, Montréal, 2004.
- DUBUC, Pierre. *L'autre histoire de l'indépendance*, Trois-Pistoles, Paroisse Notre-Dame-des-Neiges, 2003.
- DUCHESNE, Pierre. *Jacques Parizeau - Le Régent*, tome III, 1985-1995, Québec Amérique, 2004.
- DUMONT, Micheline et Toupin, Louise. *La pensée féministe au Québec*, anthologie 1900-1985, Remue-ménage, Montréal, 2003.
- Égards, revue de la résistance conservatrice.
- FERRETTI, Andrée. *Les grands textes indépendantistes 1 et 2*, Typo, Montréal, 2004.
- GÉLINAS, Jacques B. *Le virage à droite des élites québécoises*, Écosociété, Montréal, 2003.
- HÉTU, Richard. *Lettre ouverte aux antiaméricains*, VLB, Montréal, 2003.
- KEABLE, Jacques. *La grande peur de la télévision : le livre*, Lanctôt, Montréal, 2004.
- KELLY-GAGNON, Michel. *Chroniques économiques*, Varia, Montréal, 2004.
- LAPLANTE, Laurent. *Les enfants de Winston*, Anne Sigier, Montréal, 2003.
- LAPLANTE, Robert. *Chronique de l'enfermement*, L'Action nationale, Montréal, 2004.
- LAUZON, Léo-Paul. *Contes et comptes du prof Lauzon II*, Lanctôt, Montréal, 2004.
- LESTER, Normand. *Le livre noir du Canada anglais 3*, Les Intouchables, Montréal, 2003.
- LÉTOURNEAU, Jocelyn. *Le Québec, les Québécois - Un parcours historique*, Fides, Montréal, 2004.
- PAYETTE, Dominique. *La dérive sanglante du Rwanda*, Écosociété, Montréal, 2004.
- PHILPOT, Robin. *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Les Intouchables, Montréal, 2003.
- PRATTE, André. *Le temps des girouettes*, VLB, Montréal, 2003.
- ROY, Bruno. *Naître, c'est se séparer*, XYZ, Montréal, 2004.
- TURCOTTE, Robert. *Les mensonges de la guerre en Irak*, Les Intouchables, Montréal, 2003.
- VACHER, Laurent-Michel. *Le crépuscule d'une idole - Nietzsche et la pensée fasciste*, Liber, Montréal, 2004.
- VENNE, Michel (dir.). *Justice, démocratie et prospérité - L'avenir du modèle québécois*, Québec Amérique, Montréal, 2003.
- VINCENT, Diane et TURBIDE, Olivier. *Fréquences limites - La radio de confrontation au Québec*, Nota bene, Québec, 2004.
- YANACOPOULO, Andrée. *Le regroupement des femmes québécoises (1976-1981)*, Point de fuite-Remue-ménage, Montréal, 2003.

LES MÉDIAS

Les quotidiens gratuits

Une menace pour la presse indépendante ?

François Guyot

Auteur, Montréal-Paris, le défi des quotidiens gratuits (2004)

« Flibustiers », « McDonald's de la presse », « journaux jetables »... Ces invectives ont fusé en mars 2001, lorsque le groupe suédois Météo, associé à Transcontinental, a lancé à Montréal la dix-neuvième édition de son journal gratuit, faisant de la métropole québécoise la première ville francophone dotée d'un quotidien gratuit d'information générale.

Quebecor a engagé aussitôt une riposte en justice et, comme s'il n'avait pas tiré les leçons de sa désastreuse expérience à Toronto, lançait, quelques jours après, *Montréal Métropolitain*, transformé depuis la rentrée 2003 en 24 heures, journal gratuit essentiellement destiné à nuire à son concurrent.

Après plus de trois années d'existence, il est possible de se rendre compte combien cette lutte est inégale. Alors que *Météo*, avec ses quelque 110 000 exemplaires diffusés du lundi au vendredi, engrange les publicités et compterait près de 450 000 lecteurs, son concurrent 24 heures reste, malgré une seconde version nettement améliorée, confiné dans une diffusion confidentielle.

Un concept fort

Apparu au milieu des années 1990, *Météo* participe aux nombreuses initiatives qui ont fleuri autour d'Internet, optant toutefois pour un support papier. Uniquement financés par la publicité, ces journaux apportent une attention toute particulière au produit (quadrichromie, impression soignée, nombreuses photographies, maquette rigoureuse) et réalisent d'importantes économies tant au niveau de la distribution que de la rédaction grâce à l'utilisation quasi exclusive de dépêches d'agences.

La gratuité

Il est bien évident que la gratuité est la clé essentielle de la réussite de ces journaux. On ne saurait expliquer autrement leur survie dans un secteur où depuis plus de cinquante ans on observe plus d'échecs et de

Après plus de trois années d'existence, il est possible de se rendre compte combien cette lutte est inégale.

fermetures que d'apparitions durables de nouveaux titres. Pour le lancement réussi du *Journal de Montréal* (1964) et du *Journal de Québec* (1967), le Québec a vu disparaître *Le Nouveau Journal* (1961), *Métro-Express* (1964-1966), *Montréal Matin* (1978), *Montreal-Star* (1979), *Le Jour* (1974-76), *Montreal Daily News* (1988-89), *Le Matin* (1987) et *Le Fleuve* (1996).

La distribution

Il serait insuffisant de s'arrêter au seul aspect de la gratuité. La distribution est un facteur important de la réussite, non seulement par sa place dans la réduction des coûts mais aussi par son incidence sur la nature du produit. L'adossment aux réseaux de transport en commun permet aux quotidiens gratuits de s'appuyer sur un circuit de distribution court et alternatif. Il évite le recours à un système de camelots, la mise en place d'un réseau de points de ventes sur l'ensemble du territoire et épargne la lourde gestion du retour des invendus. Moins d'une dizaine de camionnettes suffisent, chaque matin, à approvisionner les 67 stations du métro montréalais.

Mais plus encore, ce mode de distribution a une forte influence sur la nature du journal. Il fait des quotidiens gratuits des médias d'accompagnement. La prise du journal le matin ne nécessite aucun changement de parcours, aucun geste vers la poche ou le porte-monnaie, aucune recherche dans les rayons ou sur des présentoirs. Le journal s'impose de lui-même au bord du trajet et devient un produit-réflexe. On s'en saisit comme on prend son café. Ça rend agréable un moment-clé de la vie urbaine : le temps passé dans les transports publics. Se procurer le journal ne demande aucun changement dans le quotidien des lecteurs, il se greffe sur leur parcours et les accompagne durant leur trajet vers le travail, l'école ou l'université.

On pourrait pousser la réflexion plus loin. La politique du « tout-automobile » semble avoir vécu. Les nuisances et les coûts associés à l'automobile amènent les autorités politiques et sanitaires à réfléchir sur leur place dans les grandes agglomérations. Le siècle qui commence a de grandes chances de devenir celui des transports en commun. Au niveau comportemental, les deux modes de transport comptent un certain nombre de similitudes (individualisme, absence de convivialité). Les quotidiens gratuits ont donc un large champ d'expansion devant eux et pourraient, à terme, prendre la place occupée actuellement par la radio lors des trajets domicile-travail.

La rédaction

Les critiques se concentrent souvent sur la rédaction. Ils ont condamné la transformation des journalistes en simples rédacteurs de dépêches, en « hommes-troncs » que l'on ne distingue plus très bien des dépêches diffusées sur l'écran de leur ordinateur » (Ludovic Hirtman). *Métro Montréal*, qui disposait à l'origine d'une équipe de trois journalistes permanents et faisait appel à des journalistes pigistes pour la rédaction de ses dossiers, s'en est séparé lorsqu'il a eu accès aux services de l'agence Presse canadienne et lorsqu'il a été question de démarches en vue d'une accréditation syndicale.

Le recours massif aux dépêches d'agence est effectivement l'aspect le plus étonnant de *Métro*. Il faut toutefois se rappeler que les gratuits ne sont pas les seuls à consommer les dépêches d'agence (les journaux traditionnels y ont recours dans des proportions parfois étonnantes) et que la part de la rédaction est assez marginale dans le coût d'un journal – elle ne représente que le troisième poste de dépenses d'un journal quotidien, soit entre 20 et 25 % des dépenses. Il faut ajouter enfin que les quotidiens gratuits ne sont pas voués à l'utilisation exclusive des dépêches. Par exemple, 20 *Minutes* s'appuie sur une équipe importante de journalistes (une quarantaine à Paris), qui produisent quotidiennement plus de la moitié des contenus.

Le recours massif aux dépêches d'agence est effectivement l'aspect le plus étonnant de Métro.

Une vraie réussite

À ses débuts, *Métro* a amusé les patrons de presse qui connaissent la difficulté de leur métier et la fragilité des nouveaux journaux. Ils devraient y regarder à deux fois : le bilan de *Métro* n'est pour l'heure pas si négatif et correspond, en gros, au plan d'affaires annoncé. La prudence s'impose mais, si les prévisions de *Metro international* s'avèrent justes, le succès de la formule ne sera pas loin.

De nombreux observateurs n'ont pas compris la nature complexe des quotidiens gratuits : il s'agit de journaux qui ne sont pas tout à fait des journaux, de quotidiens de type nouveau qui, s'ils se rattachent par leur support à la presse écrite, ont, outre la gratuité, de nombreuses affinités avec la radio (dans sa fonction d'accompagnement) et avec Internet (pour la présentation et les contenus).

Bref, ce sont des êtres mutants, qui connaissent pour l'heure une réussite remarquable. trente-quatre des 37 éditions de *Métro* lancées depuis 1995 dans le monde entier sont encore actuellement en activité. Au premier semestre 2004, *Metro international* annonçait que 27 éditions étaient bénéficiaires.

Si l'édition de Toronto est bénéficiaire depuis l'été 2002, *Métro Montréal* annonce qu'il est tout proche de l'équilibre mais pas encore bénéficiaire. Pourtant, la publicité (hormis les petites annonces), qui occupait le quart de la pagination lors du lancement, occupe depuis septembre 2002 plus de la moitié de la surface du journal. Depuis le printemps 2003, *Métro* attire les gros annonceurs comme les banques, les opérateurs de téléphones et surtout les si convoités constructeurs d'automobiles qui, avec près de 200 millions de dollars en publicité, sont les premiers annonceurs au Québec.

Il est cependant difficile de bien évaluer ces résultats car *Métro Montréal* est une exception. Il s'agit de la seule édition dont l'actionnaire principal (Transcontinental) est aussi l'imprimeur du journal. Dans ce contexte, *Métro* peut très bien perdre de l'argent tout en restant profitable pour son actionnaire principal d'autant que l'impression (qualité, quadrichromie, brochage) représente – et de loin – le principal poste de dépenses.

Menace pour les autres quotidiens ?

Force est de constater, après plus de trois années d'activité, que peu de changements sont à noter dans le paysage des quotidiens montréalais. Les quotidiens

en place ne semblent pas en souffrir. Non pas, comme l'affirme le quotidien français *Les Échos*, parce qu'« à Montréal, les quotidiens ont dans l'ensemble gagné des parts de marché par la création d'un nouveau segment de lecteurs et non par une lutte pour le même lectorat » (14 février 2003) (cela relève plutôt de la vision angélique que les Français ont du Québec), mais parce que la situation n'est pas encore décantée.

La situation a peu changé car l'irruption des journaux gratuits a eu comme premier effet de provoquer des réactions de défense de la part des journaux en place. Défense agressive de *Quebecor* qui a lancé un quotidien concurrent, défense plus classique de *La Presse* qui a multiplié les campagnes d'abonnement tout en sortant une nouvelle formule à l'automne 2003, réaction musclée de *The Gazette* qui a lancé sa nouvelle formule dans un déluge de publicité, réaction plus feutrée pour *Le Devoir* qui a cependant élargi le champ de ses annonceurs et multiplié les cahiers spéciaux.

Mais le marché n'est pas extensible. La pérennité des journaux gratuits aura un effet croissant de captation de publicité, au détriment, en grande partie, des journaux en place. Relativement marginale et indolore lors des premières années, cette captation ne peut que devenir de plus en plus sensible surtout dans un contexte économique difficile. Elle se fera d'autant plus sentir qu'elle peut se doubler d'un effet pervers de baisse du coût des insertions publicitaires.

Les gouvernements ont opté pour le laisser-faire en refusant de réglementer le domaine de la presse. Le marché se chargera donc de le réguler. Et comme le marché a horreur des faibles, les victimes seront les titres les plus fragiles. Avant toute considération sociale, politique et culturelle, les journaux sont des entreprises : n'y réussissent que les forts.

Il est difficile d'imaginer que *Le Journal de Montréal* ou *La Presse*, navires amiraux de leurs empires respectifs, pourraient être durablement mis en péril par la concurrence. Leurs propriétaires seraient alors prêts à utiliser de nombreux artifices pour les remettre à flot (selon certaines sources, *La Presse* diffuse quotidiennement près de 25 000 copies gratuitement ou à bas prix). Ce n'est pas le cas pour *Le Devoir*, dont l'indépendance est bien proche de l'isolement. Partant de ce raisonnement – même s'il est brutal et mécanique – *Le Devoir*, qui n'est adossé à aucun groupe de presse (qui pourrait combler les déficits d'exploitation par les bénéfices des autres publications) ni à un groupe industriel ou financier, est le plus fragile, donc le plus menacé par une baisse de ses recettes. Sa situation est comparable à celle de *Libération* qui, en France, se trouve en première ligne des sinistrés. Comme lui, le quotidien montréalais n'a pas assez de fonds propres ni de profondeur économique pour engager une riposte adaptée ou pour subir une série de pertes. Le quotidien a d'ailleurs fait grise mine en 2001 lorsque ses ventes en semaine ont chuté de quelques centaines d'exemplaires alors que le numéro de fin de semaine connaissait une légère augmentation.

Un glissement de la publicité

Le scénario le plus probable est celui d'un glissement de la publicité : les quotidiens

gratuits vont bien évidemment mordre dans le marché publicitaire des « journaux populaires », représentés au Québec par *Le Journal de Montréal*. On peut imaginer que ce dernier ne se laissera pas faire et ira chercher des annonceurs dans d'autres domaines, principalement ceux de son concurrent direct *La Presse*. Il est difficile de croire que le quotidien de la rue Saint-Jacques se laissera faire et il est raisonnable de penser qu'il ira compenser les pertes essuyées en allant empiéter sur les domaines de prédilection du *Devoir*.

La machine est lancée. Le groupe Quebecor a commencé sa riposte avec son supplément économique « Votre argent » qui fait d'une pierre deux coups car il pénètre dans des créneaux jusqu'alors occupés par les deux actionnaires locaux de *Métro*, Transcontinental (à qui appartient l'hebdomadaire économique *Les Affaires*) et Gesca (propriétaire de *La Presse*). L'importance de ce dossier est telle que Pierre Francœur, éditeur du *Journal de Montréal*, y a consacré l'essentiel de son commentaire lors de la publication des chiffres de diffusion « Le samedi, notre quotidien augmente de 2 369 copies alors que l'autre quotidien [*La Presse*] perd 2 719 exemplaires. Il est donc évident que le nouveau journal *Votre Argent*, encarté le samedi dans le *Journal*, a ravi les lecteurs et conquis plusieurs Québécois avides d'informations financières » (*Le Journal de Montréal*, 10 mai 2003). Que se passera-t-il lorsque *La Presse*, pour compenser son manque à gagner dans le secteur des affaires, se montrera plus agressif dans le domaine des annonces légales ou dans le secteur culturel – et en particulier les livres – jusqu'à présent domaines d'excellence du *Devoir* ?

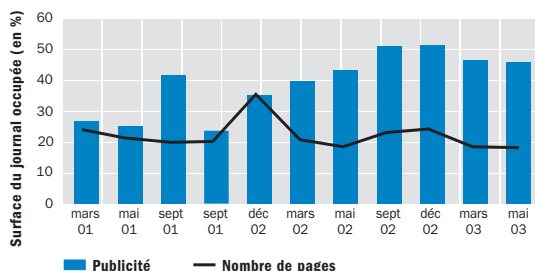
Così fan tutte

La question est même plus complexe. Il est de bon ton d'opposer les journaux gratuits aux journaux « traditionnels », l'information « jetable » à l'information « payante », mais est-ce le bon paradigme ?

Quebecor (propriétaire du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*) est à l'origine de *Montréal métropolitain* ; Gesca (l'éditeur de *La Presse* et de six autres quotidiens québécois dont *Le Soleil* à Québec, *La Tribune* à Sherbrooke, *Le Droit* à Gatineau...) est actionnaire de *Métro* ; le groupe Torstar, éditeur du *Toronto Star*, le plus gros quotidien canadien, est l'associé principal de *Metro Today*. On pourrait multiplier les exemples. Partout, les quotidiens gratuits opèrent avec l'aide (la complicité ?) d'éditeurs traditionnels. Comme le rappelle avec une pointe de jalousie le quotidien français *Libération*, « c'est la grande partie de "chacun cherche son gratuit" à laquelle jouent de plus en plus d'éditeurs de presse payante » (11 décembre 2002).

L'irruption des journaux gratuits pourrait modifier le paysage de la presse quotidienne de manière étonnante. Elle pourrait, au Québec, marquer une nouvelle étape dans un marché où les imprimeurs Quebecor et Transcontinental possèdent déjà plus de la moitié des hebdomadaires dont près de 95 % du tirage est distribué gratuitement.

Durant les six premiers mois de l'existence de *Métro*, la progression de la publicité a été très rapide, passant de 27 % de la surface du journal en mars 2001

GRAPHIQUE **Métro, bientôt en équilibre**


à 42 % en début septembre. Ce bel élan (68 % en 3 mois) a été brutalement stoppé par les événements du 11 septembre : une semaine après, le volume de publicité était retombé en dessous du niveau initial.

Métro a mis beaucoup de temps à retrouver ce niveau qui n'a été atteint qu'entre mars et mai 2002. Depuis le dernier trimestre 2002, la publicité occupe aux alentours de 50 % de la surface du journal (51 % en septembre 2002, 52 % en décembre 2002, 47 % en mars 2003 et 46 % en mai 2003).

Ces gains ont été réalisés grâce à une constante adaptation du journal. L'équipe publicitaire s'est rabattue sur des plus petits formats et a surtout ajusté la pagination du journal au volume de publicité vendu (voir graphique). *Métro* compte, selon les jours, de 16 à 36 pages. Ceci posait parfois des problèmes car, lorsque le journal compte plus de 32 pages, l'imprimerie ne pouvait pas, jusqu'au début 2004, livrer un journal broché.

La progression de la publicité est encore plus frappante à nombre constant de pages : une étude s'échelonnant sur cinq semaines de parution à l'hiver 2003 a produit des résultats remarquables.

Pendant cette période, *Métro* a compté au moins une page quotidienne de petites annonces. À deux reprises (12 novembre et 12 décembre), les éditions de Montréal et Toronto se sont entendues pour faire un « wrap » (selon l'image utilisée par Infopresse, il s'agit simplement d'une publicité de quatre pages achetée par le même annonceur qui occupe les faces de la première double page). pour deux annonceurs importants : le constructeur automobile General Motors (édition du 12 novembre) et le fabricant d'ordinateurs Dell (édition du 12 décembre).

Le journal est passé maître dans la technique d'adaptation de sa pagination au volume de publicité vendue : le nombre de pages varie de 20 à 36 pour s'établir en moyenne à un peu plus de 28 pages par numéro. Ce chiffre, supérieur à celui de son format de base de 24 pages, est le signe que la publicité rentre : 49,6 % de l'espace du journal est vendu – ce qui représente près de 59 % de la surface d'un journal de 24 pages.

L'année des médias : CHOI-FM à l'avant-scène

Nicolas Saucier

Centre d'études sur les médias, Université Laval

Rarement aura-t-on vu une question touchant les médias occuper une place aussi importante dans l'actualité que la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de ne pas renouveler la licence de la station de radio CHOI-FM de Québec. Le débat a enflammé pendant plusieurs semaines non seulement la région de Québec, mais une bonne partie du pays. Certains y ont vu l'occasion de remettre en cause le rôle et l'existence même de l'organisme de réglementation. En rendant sa décision, le CRTC a dit ne pas avoir perçu chez le propriétaire Genex une volonté réelle de mettre fin à la pratique de certains animateurs de tenir des propos offensants ou discriminatoires. La licence du radiodiffuseur qui se terminait le 31 août 2004 comportait pourtant des conditions explicites à cet égard.

Par ailleurs, dans l'univers québécois des médias, les entreprises ont déclaré d'excellents résultats financiers, un reflet de la bonne santé de l'économie. Celles qui, comme Quebecor, avaient de lourdes dettes ont réussi à les réduire. Seul le secteur de la radio AM continue d'encaisser des déficits année après année. Les plus impor-

tantes de ces stations AM, dont CKAC à Montréal et CHRC à Québec, sont en attente d'un nouveau propriétaire depuis le début de l'année 2002. Deux transactions ont déjà échoué. Si le CRTC avalise la troisième, soit le transfert des stations au groupe Corus, la programmation de ces pionnières de la radio en sera profondément transformée. Les émissions régionales y seront plus rares.

Télévision

L'année télévisuelle 2003-2004 a été marquée par le succès continu, sur les chaînes privées, des émissions de télé-réalité, un phénomène similaire à ce qui se passe ailleurs au Canada ainsi que chez nos voisins américains. Dans ce domaine, TVA a connu du succès alors que TQS a attiré de bons auditoires, sans toutefois recueillir les revenus espérés.

Du côté de la télévision publique, la Société Radio-Canada a connu une année difficile, faisant face à une crise de son secteur de l'information ainsi qu'à des compressions budgétaires qui l'ont forcée à revoir sa programmation. Télé-Québec, qui a bien rempli son mandat de télévision culturelle et éducative, a aussi dû composer avec une réduction de 8 % de son budget par le

gouvernement du Québec.

Par ailleurs, tous les réseaux généralistes sont touchés par l'augmentation de l'écoute des chaînes de télévision spécialisée et payante qui sont devenues, en général, très rentables pour leurs propriétaires. Cependant, cela n'empêche pas les stations privées généralistes d'afficher d'excellents bilans financiers. Les revenus ont augmenté de 12,5 % en 2003, ce qui a fait doubler le bénéfice. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) explique ces résultats par la reprise du marché publicitaire qui était en baisse ces dernières années.

TVA

Les émissions de télé-réalité ont encore permis au réseau TVA d'enregistrer de fortes cotes d'écoute durant toute la saison 2003-2004. Pendant les semaines où elles ont été présentées, elles se sont classées parmi les émissions les plus populaires. À l'automne 2003, les auditions pour la deuxième série de *Star Académie* ainsi que l'émission de variétés *Demandes spéciales*, mettant en vedette les participants de *Star Académie*, ont dépassé le million de téléspectateurs. La série de télé-réalité *Occupation double*, où les candidats des deux sexes étaient éliminés jusqu'à la formation du couple « idéal », a été très écoutée (le dernier épisode attirant plus de 2 millions d'auditeurs). Les mêmes séries sont à nouveau présentées à l'automne 2004. Au printemps 2004, *Star Académie 2* a enregistré de bonnes cotes d'écoute sans toutefois susciter la même passion que la première édition.

Encouragé par ces réussites de la télé-réalité, TVA a ajouté à sa programmation d'automne 2004 trois émissions

supplémentaires. Ce sont des traductions ou des adaptations de séries ayant connu du succès aux États-Unis.

Par ailleurs, l'intervention de Quebecor dans le renvoi par TVA de l'humoriste Louis Morissette, qui devait animer l'émission de télé-réalité *Pour le meilleur et pour le pire!*, a suscité la controverse dans le milieu artistique qui a crié à la censure et dénoncé la trop grande influence de Quebecor. Accusée d'avoir voulu punir l'artiste parce qu'il avait parodié son PDG Pierre-Karl Péladeau dans la revue de l'année diffusée par Radio-Canada, Quebecor a rétorqué que l'entreprise souhaite développer ses propres vedettes alors que l'humoriste est identifié au concurrent TQS. Cette déclaration n'a pas calmé les inquiétudes, puisqu'elle est venue confirmer les craintes au sujet de la concentration des médias en sous-entendant que ceux qui ont travaillé pour des concurrents sont exclus du télédiffuseur le plus populaire au Québec.

TQS

TQS a cherché à gagner du terrain sur son rival TVA en investissant 12 millions de dollars supplémentaires dans sa programmation 2003-2004. Et elle y a réussi, du moins en ce qui concerne les cotes d'écoute. À l'automne 2003, l'émission quotidienne *Loft Story* s'est classée première en réussissant à attirer un grand nombre de jeunes adultes, un auditoire très recherché. La dernière émission a même permis à TQS de battre son record d'écoute en obtenant un peu plus de 2 millions de téléspectateurs. Durant sa diffusion, l'émission a permis à TQS d'augmenter sa part du marché télévisuel aux heures de grande

écoute. *Loft Story* a aussi connu un grand retentissement dans les médias et dans la population. Le voyeurisme inhérent à la formule a suscité la controverse.

Cependant, la série de télé-réalité n'a pas engendré les revenus attendus. La hausse de près de 9 % des ventes publicitaires n'a pas été suffisante pour couvrir les coûts de production élevés (plus de 6 millions) de l'émission. C'est pourquoi la direction de TQS a décidé de ne pas produire une deuxième saison de *Loft Story*. Rappelons que le réseau de télévision a été déficitaire de 1986 à 2000, mais que Cogeco, propriétaire depuis l'automne 2001, a réussi à le rendre rentable en haussant ses cotes d'écoute. Afin de maintenir cette rentabilité, TQS a réduit ses dépenses de quelque trois millions de dollars pendant la première moitié de 2004, notamment afin de couvrir les pertes engendrées par *Loft Story*.

TQS a aussi connu du succès avec *Caféine*, sa nouvelle émission du matin qui concurrence l'émission *Salut, bonjour!* de TVA, qui régnait en maître depuis longtemps dans cette plage horaire. Avec un auditoire moyen de 125 000 auditeurs, *Caféine* a contribué au gain de parts de marché réalisé par TQS.

SRC

L'année a été mouvementée pour la télévision de Radio-Canada aux prises avec des réductions budgétaires, des tensions avec ses employés, ainsi qu'un remaniement important de ses bulletins d'information qui n'a pas connu le succès escompté.

La SRC a d'abord dû compresser ses dépenses, tant pour réaliser les économies exigées par le gouverne-

ment fédéral assumer les coûts importants de la couverture en 2003 de la guerre en Irak et des élections provinciales, que pour reprendre sa contribution au fonds de pension de ses employés qu'elle avait délaissée en 2000. Ces contraintes budgétaires se sont traduites par la suppression d'une vingtaine de postes à la télévision française, dont 15 postes dans le secteur de l'information. Radio-Canada a aussi mis fin aux embauches et aux remplacements.

En ce qui concerne la programmation, la société d'État a démontré qu'elle peut encore surprendre lorsqu'elle fait preuve d'audace et de créativité. Ce fut le cas avec *Les Bougon*, une fiction irrévérencieuse et parfois iconoclaste où tous les groupes de la société ont été écorchés au passage. La série mettait en vedette une famille vivant d'arnaques rendues possible par les dysfonctionnements et les contradictions de la société. L'émission a suscité de nombreuses réactions, dont l'accusation d'être cynique, mais elle a conquis le public. Lors de sa diffusion au printemps 2004, *Les Bougon* est rapidement devenue l'émission de télévision la plus écoutée au Québec. Devant ce succès, Radio-Canada a commandé 24 nouveaux épisodes pour 2005.

Radio-Canada n'a pas emboîté le pas aux réseaux privés pour ce qui est de la télé-réalité proprement dite. Elle a plutôt opté pour le domaine de la docu-fiction ou du docu-feuilleton, un type de documentaire « romancé » qui raconte la vie de quelques personnes et

La société d'État a démontré qu'elle peut encore surprendre lorsqu'elle fait preuve d'audace et de créativité.

dresse un portrait du milieu où elles évoluent. Ainsi, la SRC a présenté les émissions Boulevard Saint-Laurent, Mon été au camping et Marché Jean-Talon.

L'année 2003-2004 aura été marquée par le retrait de la télévision publique du secteur des sports avec la disparition des bulletins de nouvelles sportives de fin de soirée ainsi que celle de La Soirée du hockey, un monument à l'antenne depuis 1952. Les nouvelles sportives importantes sont maintenant présentées au cours des bulletins réguliers ainsi que sur la chaîne d'information continue RDI. Le directeur des programmes de la SRC, Mario Clément, a évoqué des raisons économiques et stratégiques afin de justifier la fin de la diffusion de La Soirée du hockey. Le samedi soir sera maintenant consacré à des émissions de divertissement.

Selon la SRC, le sport professionnel relève de plus en plus des chaînes spécialisées et non de la télévision généraliste.

Les bulletins d'information de Radio-Canada

À l'automne 2003, la télévision de Radio-Canada a tenté de relancer ses bulletins de nouvelles dont les cotes d'écoute déclinaient depuis quelques années. Les bulletins de nouvelles de Radio-Canada sont largement devancés par ceux de TVA et sont talonnés par ceux de TQS. La SRC a choisi d'adopter une formule plus conviviale pour présenter l'information, confiant la barre du

Téléjournal à l'animateur Gilles Gougéon et entourant Simon Durivage, l'animateur du bulletin Aujourd'hui, d'une équipe de chroniqueurs. Cette nouvelle mouture des émissions d'information a rapidement été contestée, tant par les critiques que par le public, comme l'ont montré les cotes d'écoute médiocres. Le président de Radio-Canada, Robert Rabinovitch, a alors admis que la société d'État avait commis une erreur avec la nouvelle formule de ses bulletins de nouvelles qui cherchait à augmenter les cotes d'écoute. Il a estimé que contrairement à ses concurrents qui font de l'information divertissante et qui laissent une large place à l'opinion des animateurs, Radio-Canada doit plutôt informer et éclairer en produisant un bulletin de nouvelles de référence, même s'il n'est pas le plus écouté. Au début de 2004, le nouveau directeur général de l'information à la télévision a ramené Bernard Derome à la tête du Téléjournal, dans une formule plus traditionnelle, afin de rétablir la confiance du public envers la SRC.

Télé-Québec

La télévision publique québécoise a également été touchée par des compressions budgétaires en 2004, en plus de voir son mandat mis en cause. Alors que Télé-Québec cherchait à renouveler sa programmation pour 2004-2005, le gouvernement provincial a réduit de 5 millions de dollars (soit 8 %) son budget de fonctionnement. Le ministre des Finances, Yves Séguin, a même évoqué sa privatisation éventuelle. La ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, a ensuite rapidement corrigé le tir, affirmant qu'il n'était pas question de privatiser la

Plusieurs représentants du monde culturel se sont portés à la défense de Télé-Québec, estimant qu'elle offre à la population une voie d'expression collective unique par l'entremise de ses émissions éducatives, d'affaires publiques, de forums et de ses émissions pour enfants.

chaîne éducative et culturelle ni de toucher à ses services. Elle a cependant soutenu que Télé-Québec n'aurait pas le choix de modifier ses façons de faire. Le gouvernement a d'ailleurs mis sur pied un comité formé principalement de gens du milieu de la télédiffusion. Il devra réfléchir au rôle du télédiffuseur public, à sa capacité à établir des partenariats avec le secteur privé et à trouver de nouvelles sources de financement. Le comité doit remettre son rapport au début de 2005.

En réaction aux compressions, la présidente de la chaîne publique, Paule Beaugrand-Champagne, a soutenu que la programmation de Télé-Québec allait en souffrir et qu'il lui serait très difficile de respecter son mandat. La télé publique québécoise a dû par le passé diminuer ses dépenses de manière importante : le personnel a été réduit de 400 employés depuis 1995 et 80 % de la programmation est maintenant produite par le secteur privé. À la suite des nouvelles compressions, Télé-Québec a dû mettre à pied des employés occasionnels et abandonner certaines émissions. Plusieurs représentants du monde culturel se sont portés à la défense de Télé-Québec, estimant qu'elle offre à la population une voie d'expression collective unique par l'entremise de ses émissions éducatives, d'affaires publiques, de forums et de ses émissions pour enfants.

Les chaînes spécialisées et payantes

Les chaînes de télévision spécialisée et payante sont maintenant bien établies dans le marché télévisuel. Elles sont dans l'ensemble rentables et recueillent plus de 20 % de l'écoute. En 2003, selon le CRTC, l'ensemble des chaînes

spécialisées canadiennes a recueilli des revenus de 1,5 milliard de dollars et réalisé un bénéfice net de 108 millions de dollars. De leur côté, les services de télévision payante et à la carte ont recueilli des revenus de 347 millions de dollars. Les revenus de la télévision spécialisée et payante se rapprochent ainsi des revenus de la télévision généraliste qui ont été de 2,1 milliards de dollars en 2003. Plusieurs chaînes optionnelles (qui ne sont pas offertes sur le service de base des distributeurs) sont encore déficitaires, mais elles ont réduit leurs pertes et se sont rapprochées du seuil de la rentabilité.

Au Québec, les chaînes spécialisées s'avèrent généralement rentables. Trois chaînes ont même dégagé un bénéfice net supérieur à 10 millions de dollars : RDS, Canal Vie et Canal D. Suivent, en ordre de rentabilité, LCN, Vrak, Séries+, Musique Plus / Musimax, et RDI. Enfin, Artv a atteint la rentabilité au terme de sa deuxième année d'existence. Trois chaînes sont encore déficitaires : Historia, Canal Z et Canal Évasion.

Les premières chaînes spécialisées numériques québécoises seront lancées à la fin de 2004. Les propriétaires de RDS entendent lancer le Réseau Info Sport (RIS), une chaîne d'information sur le sport qui retransmettra aussi des événements sportifs que ne diffusera pas RDS. Musique Plus lancera la chaîne Perfecto, destinée aux « épicuriens ».

Télévision numérique

À la fin de 2003, le CRTC a rendu publique sa politique concernant le développement de la télévision numérique. L'organisme de réglementation cherche à favoriser la mise en place du numérique, sans toutefois obliger les

consommateurs à acheter tout de suite de nouveaux récepteurs coûteux. C'est pourquoi le CRTC exigera des radiodiffuseurs qui passeront au mode numérique qu'ils maintiennent leur signal analogique jusqu'à ce que 85 % des téléspectateurs disposent d'appareils numériques. Ainsi, la mise en place du numérique, qui coûtera des centaines de millions de dollars à l'industrie, se fera progressivement sur une période qui pourrait durer de cinq à six ans, pendant laquelle cohabiteront les deux signaux. En 2003, près du tiers des foyers canadiens possédant un téléviseur était équipé d'un appareil capable de recevoir des émissions numériques par câble ou par satellite (3,8 millions sur un total de 12 millions).

Production télévisuelle

La baisse de la demande pour les productions télévisuelles canadiennes s'est poursuivie en 2003. La production a en effet diminué pour une troisième année d'affilée. La faible rentabilité attachée à la production d'émissions de télévision a mené les trois principales entreprises œuvrant dans ce secteur à diminuer leurs activités ou à fermer les portes de leurs filiales.

Le CRTC a d'ailleurs entrepris une réflexion sur les moyens d'encourager la production de séries dramatiques canadiennes. Depuis quelques années, les télédiffuseurs ont tendance à opter pour des émissions américaines populaires, ou pour la télé-réalité, au détriment des séries dramatiques canadiennes qui sont plus coûteuses et qui attirent moins de téléspectateurs. En 2003, les télédiffuseurs privés anglophones ne présentaient plus que trois séries dramatiques canadiennes (12

séries étaient présentées en 1999). Le nombre de fictions francophones est également en baisse puisque 17 séries dramatiques seulement ont été diffusées par les trois grands réseaux de télévision québécois en 2003, une baisse marquée par comparaison avec les 26 séries de 2002. Pour remédier à la situation, le CRTC envisage de mettre de l'avant dès l'automne 2004 un nouveau système incitatif qui récompenserait les réseaux qui diffusent des émissions dramatiques canadiennes originales aux heures de grande écoute. Ces réseaux pourraient consacrer davantage de minutes à la publicité pendant ces émissions, ce qui assurerait un meilleur financement aux productions canadiennes. Le CRTC réévalue également les obligations réglementaires auxquelles devraient être soumis les réseaux de télévision en matière de fictions canadiennes.

Par ailleurs, dans son budget pour l'année 2004, le gouvernement fédéral a décidé de rétablir à 100 millions de dollars par an sa contribution au Fonds canadien de télévision (FCT) pour les deux prochaines années. En 2003, la baisse de la contribution fédérale au FCT à 75 millions de dollars par an (elle était de 100 millions depuis 1996) avait entraîné une crise majeure dans le milieu de la production télévisuelle canadienne. Ainsi, plusieurs télédiffuseurs avaient décidé d'abandonner des émissions qui n'avaient pu obtenir de financement. Sur la scène provinciale, le gouvernement du Québec, qui avait réduit la déduction fiscale allouée aux producteurs et en avait exclu plusieurs types d'émissions dans son budget 2003, a ramené ces crédits d'impôts à leur niveau antérieur dans son

budget 2004, et a rendu certaines de ces émissions, dont les émissions de variétés et les magazines télévisés, de nouveau admissibles.

Distribution

Ces dernières années, le secteur de la câblodistribution, qui bénéficiait auparavant de monopoles territoriaux, a dû affronter la concurrence des compagnies de télévision par satellite. Après avoir perdu des milliers d'abonnés, les câblodistributeurs se sont ressaisis et ont diversifié leurs services en offrant la télévision numérique, la vidéo sur demande ainsi que l'accès Internet.

Selon les données du CRTC pour l'année 2003, les câblodistributeurs comptaient moins d'abonnés au service de base qu'en 2002, une baisse de 2,8 %. De leur côté, le nombre d'abonnés des entreprises de distribution de télévision par satellite était en hausse de 9 %. Des données préliminaires portant sur la fin de 2003 et le début de 2004 indiquent que certains câblodistributeurs gagnent maintenant des abonnés. Afin d'atteindre le chemin de la rentabilité, les distributeurs de télévision par satellite ont mis fin à la politique de bas prix qui leur avait permis de se bâtir une clientèle et ont augmenté leurs tarifs. Les câblodistributeurs ont emboîté le pas, ce qui leur a permis de gonfler leurs bénéfices.

Si la performance des entreprises de câblodistribution s'est améliorée, c'est surtout grâce aux nouveaux services qu'elles offrent. Ainsi, leurs services de télévision numérique attirent plus de nouveaux clients que ceux des distributeurs de télévision par satellite. De plus, les câblodistributeurs ont développé des services de vidéo sur demande que

leurs concurrents, pour des raisons techniques, ne peuvent égaler. En ce qui concerne l'accès Internet, à la fin de 2003 l'industrie du câble menait avec 57 % du marché résidentiel (4,6 millions de foyers canadiens) alors que les compagnies de télécommunication en détenaient 43 %. La vitesse devient un argument de vente important pour les fournisseurs d'accès Internet. Dans ce domaine, les câblodistributeurs profitent de la grande capacité de leurs réseaux de câbles coaxiaux pour offrir des accès à haute vitesse allant de 5 à 10 megabits par seconde (Mbps), alors que les compagnies de télécommunications offrent des services de 1,5 à 3 Mbps. L'enjeu est de taille puisque des 2,9 milliards de dollars dépensés par les foyers canadiens pour avoir accès à Internet, 2 milliards de dollars ont été consacrés à l'accès à haute vitesse.

Si ce développement de nouveaux services est possible, c'est parce que les entreprises nord-américaines de câblodistribution ont investi des dizaines de milliards de dollars dans leurs réseaux au cours des dernières années. Elles pourraient maintenant en récolter les bénéfices. En effet, les câblodistributeurs envisagent d'utiliser leurs réseaux afin de s'attaquer au marché de la téléphonie résidentielle, affrontant ainsi les compagnies de télécommunications au cœur de leurs activités. Les principaux câblodistributeurs canadiens, soit Rogers (qui possède déjà un service de téléphone sans fil), Shaw, Cogeco et Vidéotron, envisagent d'offrir des services de téléphonie d'ici un an ou deux. Ils attendent que la technologie basée sur le protocole Internet (IP) soit opérationnelle. Ils évaluent également les

perspectives financières du marché de la téléphonie locale en regard des millions de dollars d'investissements qu'une telle incursion dans ce marché nécessiterait. Notons que Cogeco s'intéresse par ailleurs à un service de téléphonie-vidéo utilisant le câble et les téléviseurs conventionnels. S'il était offert à un prix abordable, un tel service lui permettrait de se démarquer nettement des compagnies de télécommunications.

À moins qu'elle ne soit à nouveau repoussée, cette entrée dans la téléphonie pourrait permettre aux câblodistributeurs de lutter à armes égales avec les compagnies de télécommunications qui offrent des forfaits alléchants comprenant le téléphone, Internet et, pour certains, la télévision.

C'est le cas de BCE, qui possède déjà le distributeur de télévision par satellite Bell ExpressVu et qui a demandé au CRTC une autre licence de distribution lui permettant d'utiliser son réseau filaire pour offrir des services de télévision dans 11 grandes villes canadiennes. Les compagnies Eastlink dans les Maritimes et Manitoba Telecom Services dans l'Ouest (et bientôt Telus) offrent aussi des services de télévision. La concurrence croissante entre câblodistributeurs et entreprises de télécommunications pourrait amener le CRTC à redéfinir les règles qui régissent actuellement ces deux secteurs qui tendent de plus en plus à n'en former qu'un.

Radio

En juillet 2004, le CRTC a créé des remous en rendant une décision d'une sévérité exceptionnelle, celle de ne pas renouveler la licence de la station ra-

diophonique CHOI-FM de Québec en raison des propos offensants tenus par ses principaux animateurs. La décision du CRTC a lancé un débat passionné sur la liberté d'expression et les limites que l'on peut lui imposer dans une société démocratique. Plusieurs observateurs du domaine des médias s'attendaient à une sanction, mais ont déploré qu'elle soit aussi sévère, sans toutefois défendre les propos outranciers des animateurs. D'autres ont estimé que cette décision constitue un rappel à tous que les ondes radiophoniques sont de propriété publique et que détenir une licence est un privilège qui va de pair avec des responsabilités. À l'opposé, certains observateurs du milieu ont soutenu que le CRTC ne devait pas se mêler des propos tenus en onde.

Il faut rappeler que le CRTC avait reçu de nombreuses plaintes contre la station de Québec ces dernières années et n'avait renouvelé la licence de CHOI que pour deux ans en 2002 (elles ont normalement une durée de sept ans). En février 2004, le CRTC a tenu des audiences publiques concernant le renouvellement de la licence de la station qui venait à échéance le 31 août. Lors de ces audiences, l'avocat de l'entreprise propriétaire de la station, Genex Communications, a fait valoir des arguments en faveur de la liberté d'expression et a affirmé que le CRTC ne disposait pas du pouvoir de juger du bon goût des propos des animateurs. De son côté, le Conseil de presse du Québec s'est demandé si l'on pouvait se servir impunément des ondes pour présenter des rumeurs comme des faits, déformer la réalité, ternir des réputations ou encore tenir des propos discriminatoires.

Rappelons que Genex et ses animateurs ont fait l'objet de plusieurs poursuites en diffamation et pour atteinte à la réputation. À la fin des audiences, le président de Genex a demandé que sa licence soit renouvelée pour sept ans, estimant que l'entreprise avait pris les mesures nécessaires pour « encadrer » ses animateurs. Le président du CRTC s'était alors demandé si l'organisme pouvait faire confiance aux propriétaires qui ne semblaient pas admettre ou comprendre ce qui leur était reproché.

Après réflexion, le CRTC a décidé de punir les propriétaires de CHOI qui ont maintenu une attitude réfractaire et refusé de s'amender. L'organisme réglementaire a estimé que les propos des animateurs de la station contrevenaient encore aux règlements du CRTC, aux conditions imposées par le CRTC ainsi qu'au « code de déontologie » que s'est donné la station en 2002. Les règlements du CRTC interdisent notamment aux stations de diffuser des propos offensants qui risquent d'exposer une personne au mépris ou à la haine. Plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Québec et à Ottawa pour marquer leur opposition à la fermeture de la station. Genex a contesté la décision du CRTC en Cour fédérale. Celle-ci a accepté d'entendre l'appel et a autorisé la station à demeurer en ondes jusqu'à ce qu'une décision soit rendue, sans doute en juin 2005. Le CRTC ne s'est pas opposé à ces deux requêtes de Genex (voir aussi p.92).

Résultats financiers

La radio commerciale privée québécoise a connu une excellente année 2003, à l'exception des stations AM dont la plupart sont encore déficitaires. Elles ont enregistré une perte de 6,3 millions de

dollars sur des revenus légèrement à la hausse (1,5 %) de 36 millions de dollars. Du côté des stations FM, les revenus et les bénéfices ont augmenté de 13 % et 13,5 % respectivement. Le bénéfice net des stations FM a atteint 40,5 millions de dollars et les revenus se sont élevés à 197 millions de dollars.

Le sort de la radio AM québécoise, dont l'écoute diminue, est en partie liée à la vente du réseau Radiomédia (comportant sept stations AM dont les stations CKAC de Montréal et CHRC de Québec). La compagnie propriétaire, Astral, tentait de s'en départir depuis près de trois ans afin de se plier aux exigences du Bureau de la concurrence. L'organisme demande également à Astral de céder la station CHOM-FM de Québec. En 2003, après que le CRTC eût refusé l'achat des stations par TVA et Radio-Nord, un groupe formé de l'éditeur Gaëtan Morin et du PDG de CKAC Sylvain Chamberland a déposé une offre d'achat. Mais cette offre a été retirée au début de 2004, les acheteurs estimant qu'il serait trop difficile de rentabiliser les stations de Radiomédia, et particulièrement la station montréalaise CKAC après les départs d'animateurs vedettes. Plusieurs acheteurs se sont alors montrés intéressés.

C'est au groupe Corus (qui possède 50 stations de radio au Canada dont 12 au Québec) qu'Astral a finalement décidé de vendre ses stations. En échange, Corus a cédé à Astral cinq de ses stations de radio FM québécoises situées dans de petits marchés mais toutes rentables. Le radiodiffuseur Corus a présenté ses intentions concernant le réseau radiophonique au CRTC à l'automne 2004. Afin de rentabiliser les stations déficitaires – de quatre millions

*La principale station
du réseau, CKAC,
perdrait sa vocation
généraliste pour se
spécialiser dans les
créneaux du sport et
de la santé.*

de dollars selon Corus – d'ici deux ans, la programmation locale et les nouvelles diminueraient de moitié, passant de près de 50 heures à seulement 20 heures (40 heures dans le cas de CKAC). Les stations n'auraient que trois journalistes chacune et s'alimenteraient en nouvelles auprès des autres stations de Corus (Info 690 et 98,5 FM). La principale station du réseau, CKAC, perdrait sa vocation généraliste pour se spécialiser dans les créneaux du sport et de la santé. Son budget serait réduit de 35 %.

Ces plans ont suscité de vives réactions des syndicats ainsi que de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Selon le syndicat de CKAC, il s'agit d'un démantèlement de la station et non d'une relance du réseau AM. Quant à la FPJQ, elle y voit la disparition d'une source d'information, réduisant la diversité des voix. Une autre question sera traitée par le CRTC, soit la transformation par Corus de sa station montréalaise 98,5 FM (anciennement la station musicale COOL-FM) en radio à contenu verbal – une programmation similaire à celle que proposait CKAC jusqu'ici.

SRC Radio

Alors que l'écoute de la Première chaîne de la radio de Radio-Canada est en croissance depuis quelques saisons (près de 12 % du marché à Montréal), la société d'État a décidé de transformer sa deuxième chaîne, la Chaîne culturelle, en radio entièrement consacrée à la musique à compter de l'automne 2004, sous le nom d'Espace Musique.

Ce sont les faibles cotes d'écoute de la Chaîne culturelle (variant de 1 à 2 % du marché) qui semblent avoir provoqué la décision des dirigeants de la SRC. Pourtant, ces derniers déclaraient encore au début de 2004 que la culture devait être le fil conducteur de la Chaîne culturelle, comme l'information l'est pour la Première chaîne. En contrepartie, la Première chaîne est appelée à faire plus de place aux contenus culturels. Certains acteurs du secteur culturel considèrent toutefois que la société d'État ne remplit plus son mandat dans ce domaine.

Diversité musicale à la radio

Par ailleurs, signalons que la concurrence entre les différents réseaux radiophoniques ne garantit pas la diversité musicale. En effet, l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ) a publié des statistiques indiquant une diminution de cette diversité. Ainsi, les 10 chansons francophones les plus populaires de 2003 occupaient ensemble 41,7 % du temps de diffusion de la radio commerciale québécoise, contre 31,6 % l'année précédente. L'ADISQ estime qu'avec les revenus et les profits importants que réalise la radio FM québécoise, celle-ci devrait être en mesure de prendre davantage de risques et d'offrir plus de diversité au lieu de miser sur quelques artistes jugés rentables. Cette question devrait être abordée lors de la révision de la politique de la radio commerciale qu'a entreprise le CRTC en 2004.

Radio numérique

La radio numérique diffusée par satellite pourrait entrer dans le paysage de

la radiodiffusion canadienne en 2005. Trois compagnies ont présenté des demandes au CRTC pour obtenir la permission d'établir un service de radio numérique par abonnement. L'organisme réglementaire a tenu une audience publique concernant l'octroi de licences pour de tels services à l'automne 2004. L'entreprise Canadian Satellite Radio possède une entente avec XM Satellite Radio (1,6 million d'abonnés aux États-Unis), alors que le groupe formé de CBC et de Standard Radio dispose d'une entente avec Sirius Satellite Radio (près d'un million d'abonnés aux États-Unis). De son côté, la compagnie de radiodiffusion CHUM propose un service de radio numérique par abonnement qui serait diffusé à partir d'antennes terrestres à la manière de la téléphonie cellulaire, alors que ses concurrents diffuseraient leurs signaux par satellite.

Selon les données de l'été 2004, 70 stations de radio canadiennes (AM et FM) diffusent un signal numérique en plus du signal analogique conventionnel. Il n'existe pas de statistiques sur l'audience de ces signaux numériques, mais il est à noter que peu de récepteurs de radio numériques ont été vendus, probablement en raison de leur coût élevé (de 300 à 400 dollars). La radio numérique diffusée par satellite vise principalement le marché des conducteurs automobiles en raison de sa vaste aire de diffusion. Les radios conventionnelles ne diffusent en effet que dans une ville ou sa région environnante. Aux États-Unis, la radio par satellite offre, pour la somme de 10 à 15 dollars par mois, plus d'une centaine de chaînes (musique, nouvelles, informations, opinions, sports,

météo).

Presse écrite

Les journaux québécois sont touchés depuis un peu plus d'une décennie par des changements dans les modes de consommation de l'information qui ont fait une plus grande place aux chaînes d'information continue ainsi qu'à Internet. Malgré cela, depuis cinq ans, leur tirage se maintient, à quelques milliers d'exemplaires près, et le lectorat ne fluctue que légèrement.

Publications gratuites

Les seuls journaux qui affichent une forte croissance sont les quotidiens gratuits. Ce type de publication a le vent dans les voiles, ayant réalisé une croissance de 16 % dans le monde en 2003. À Montréal, le quotidien gratuit *Métro* est lu par 204 000 personnes en moyenne chaque jour, alors que son homonyme de Toronto a un lectorat de 381 000 personnes.

D'ailleurs, Sun Media, la filiale de journaux de Quebecor, entend reprendre sa lutte contre *Métro* dans ces deux villes. À Montréal, l'entreprise a relancé son quotidien gratuit *Montréal Métropolitain* sous le nom de 24 heures en adoptant un format s'approchant des magazines, c'est-à-dire en couleurs et sur papier glacé. Sun Media a aussi augmenté le tirage qui est passé de 70 000 à 120 000 exemplaires. En 2003, le lectorat de ce quotidien gratuit était évalué à quelque 54 000 personnes par jour. La distribution du journal constitue toutefois un problème pour l'édi-

L'ADISQ estime que la radio FM québécoise devrait prendre davantage de risques et offrir plus de diversité au lieu de miser sur quelques artistes jugés rentables.

teur. On sait que la Cour d'appel du Québec a rejeté la contestation qu'avait présentée Sun Media de l'entente d'exclusivité existant entre *Métro* et la Société de transport de Montréal.

Sun Media publie de nouveau un quotidien gratuit (24 heures) à Toronto, deux ans après avoir cessé la parution de *FYI Toronto* après la fusion de ses deux concurrents *Toronto Today* et *Metro*. Ce nouveau quotidien offre un contenu plus étoffé que le précédent et se présente sous la même facture que celui de Montréal.

La chaîne de journaux Sun Media a également lancé en septembre 2004 deux nouveaux hebdomadaires gratuits, *Le Journal de Sherbrooke* et *Le Journal de Trois-Rivières*. Ces publications d'une trentaine de pages de format tabloïd sont encartées à 25 000 exemplaires à l'intérieur du *Journal de Montréal* du samedi. Sun Media souhaite ainsi étendre son rayonnement en publiant des nouvelles régionales. Les quotidiens de Sherbrooke et de Trois-Rivières qui appartiennent au concurrent Gesca, *La Tribune* et *Le Nouvelliste*, ne semblent pas inquiets puisqu'ils sont bien implantés dans leur marché et que les nouvelles publications sont des hebdomadaires. Le seul impact négatif pour les quotidiens existants pourrait être une concurrence accrue dans le marché publicitaire. Notons que Sun Media n'écarte pas l'idée que les deux hebdomadaires puissent un jour devenir des quotidiens.

nommé l'éditeur du quotidien *Le Soleil* Alain Dubuc au poste de chroniqueur pour tous les journaux du groupe. Les syndicats des sept journaux du groupe considèrent que cette décision menace l'autonomie des salles de rédaction. La publication de cette chronique ne respecterait pas l'esprit de l'entente conclue entre l'entreprise et ses journalistes qui permet les échanges de textes de nouvelles entre les journaux du groupe, mais exclut les textes d'opinion « sauf exception », une mesure devant préserver l'identité de chaque journal. La FPIQ estime quant à elle que Gesca renie ses engagements passés en matière de concentration de la presse. En 2001, les dirigeants de Gesca avaient déclaré qu'il n'était pas question de mettre en place des chroniqueurs communs à tous les journaux du groupe.

Internet

Le Québec traîne toujours la patte par rapport au reste du Canada en ce qui concerne la proportion de ménages reliés à Internet, que ce soit à la maison ou au travail. Selon Statistique Canada, 55 % des ménages québécois ont accès à la toile comparativement à 64 % à l'échelle canadienne. Montréal est une ville bien moins branchée (59 %) qu'Ottawa, Toronto, Calgary et Halifax, toutes raccordées à 75 % et plus. De plus en plus de foyers canadiens utilisent un lien haute vitesse. La proportion est passée de 56 % à 65 % au cours de la dernière année.

Une autre enquête menée pour le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) et portant uniquement sur le Québec note des différences d'utilisation entre les régions, selon l'âge et selon le sexe. Ainsi, les ré-

*Gesca a nommé
l'éditeur du
quotidien Le Soleil
Alain Dubuc au poste
de chroniqueur pour
tous les journaux
du groupe.*

Gesca

Le groupe de presse Gesca est entré en conflit avec ses syndicats après avoir

gions urbaines, industrialisées et plus riches comme Montréal et Québec comptent, toute proportion gardée, plus d'internautes que les régions rurales ou éloignées comme la Gaspésie et la Mauricie. Les taux d'utilisation d'Internet ont augmenté dans tous les groupes d'âge, mais les jeunes de 18 à 34 ans restent les plus grands utilisateurs avec un taux de 75 %, contre 60 % chez les personnes âgées de 35 à 54 ans et seulement 29 % chez celles âgées de plus de 54 ans. Aussi, ce sont 60 % des hommes qui utilisent Internet contre 50 % des femmes. Enfin, les principaux sites Web visités sont dans l'ordre : ceux d'information et d'actualités ; ceux de divertissement et de loisirs ; ceux de finances, d'affaires et d'économie ; ceux de sport ainsi que les petites annonces.

Piratage de musique

Le piratage de musique sur Internet continue de préoccuper l'industrie canadienne du disque qui aurait perdu des centaines de millions de dollars de ventes depuis quelques années. L'industrie a poursuivi sa bataille juridique pour démasquer les pirates, cherchant sans succès à forcer les fournisseurs d'accès Internet à lui fournir les noms de leurs clients qui s'échangent des chansons par Internet. Les associations représentant les détenteurs de droits d'auteur ont souhaité faire payer une redevance aux fournisseurs d'accès Internet, ces derniers bénéficiant grandement des contenus produits par les créateurs que s'échangent leurs abonnés. L'instauration d'un tel système de redevances aurait rapporté des millions à l'industrie et lui aurait évité d'avoir à multiplier les poursuites contre les utilisateurs d'Internet. Mais la Cour suprême du

Canada a jugé que les fournisseurs d'accès Internet ne sont pas tenus de verser des droits d'auteur aux artistes pour le téléchargement de musique par Internet car ils ne sont que des intermédiaires. La cour estime que ce sont les fournisseurs de contenu, soit les sites Internet eux-mêmes, qui tombent sous le coup de la loi et qui devraient payer des droits d'auteur. Les détenteurs de droits d'auteur devront maintenant se tourner vers les sites qui offrent de télécharger ou d'écouter de la musique pour exiger des redevances.

Par ailleurs, le groupe Archambault, filiale de Quebecor, a lancé un service Internet payant de distribution de chansons offertes à 99 cents chacune. Le lancement de ce service a été précédé d'une campagne publicitaire contre le téléchargement non autorisé de musique sur Internet diffusée dans tous les médias de Quebecor (télévision, journaux, hebdomadaires et magazines). Le radiodiffuseur Astral a également lancé une série de messages publicitaires contre le piratage sur les ondes de ses 16 stations de radio et de ses chaînes de télévision spécialisée dont Musique Plus et Musimax. Ces campagnes ont peut-être influencé le comportement de certains. En effet, selon Statistique Canada, la proportion de ceux qui téléchargent régulièrement de la musique à la maison est passée de 48 % à 38 % entre 2001 et 2003.

Vers une autre consolidation de l'industrie des médias ?

Au cours des dernières années, de nombreuses fusions et acquisitions menées au nom de la convergence des médias ont donné naissance à de grands groupes médiatiques. Cependant, ces groupes ont par la suite éprouvé des difficultés financières, souvent parce qu'ils se sont lour-

*Certains joueurs
moins importants
songent à céder leurs
actifs aux grands
groupes qu'ils
peuvent difficilement
concurrer.*

dement endettés en achetant des actifs surévalués. De plus, ils n'ont pas toujours bien réussi à assurer la cohésion de leurs différentes entreprises afin de rentabiliser des achats réalisés à prix fort. La crise s'est maintenant résorbée et le secteur des médias connaît une reprise. La plupart des entreprises dégagent d'importants profits. Leurs dettes se sont amenuisées.

Des analystes estiment, en conséquence, que l'on pourrait bientôt assister à une nouvelle phase de consolidation de l'industrie. Déjà, certains joueurs moins importants songent à céder leurs actifs aux grands groupes qu'ils peuvent difficilement concurrencer. Au Canada anglais, c'est la décision qu'a prise le télédiffuseur Craig Broadcasting, qui a choisi de vendre ses actifs (cinq stations de télévision et trois chaînes spécialisées numériques) au groupe CHUM. D'autres entreprises pourraient se retirer du secteur, comme BCE qui souhaite se recentrer sur ses activités traditionnelles de télécommunications et qui envisagerait de vendre progressivement les composantes de sa filiale Globemedia. La nouvelle direction de BCE ne cache pas qu'elle ne voit guère de synergie entre ses activités médiatiques et les télécommunications. BCE pourrait vendre sa participation dans les réseaux TQS et CTV ainsi que dans le quotidien *The Globe and Mail*, conservant cependant sa filiale de distribution de télévision par satellite Bell ExpressVu.

À l'inverse, certains groupes cherchent à prendre de l'expansion en achetant de nouveaux médias afin d'accroître leur présence dans un secteur, de diversifier leur entreprise, ou encore d'étendre leur présence dans des régions du pays où ils ne sont pas présents. Des acquisitions ont déjà eu lieu en 2003 et 2004. Comme nous l'avons mentionné plus haut, CHUM s'est assuré une présence en télévision dans l'Ouest par l'achat du groupe Craig. Transcontinental a affirmé sa présence dans les provinces maritimes en y achetant les 25 hebdomadaires appartenant à Optipress, en plus d'acheter le concurrent Avid Media dans le secteur des magazines. Dans le domaine de la radio, l'échange de stations entre Corus et Astral, s'il est accepté par le CRTC, permettrait au premier d'être présent dans les principaux marchés du Québec, et au second de renforcer sa présence dans le lucratif marché de la radio FM.

Une nouvelle vague d'acquisitions, surtout par de grandes entreprises, pourrait toutefois relancer le débat sur la concentration de la propriété des médias. Outre les inquiétudes des autorités réglementaires comme le CRTC et le Bureau de la concurrence, qui sont intervenus dans certaines transactions, le débat public continue sur le sujet. La ministre québécoise de la Culture et des Communications, Line Beauchamp, a d'ailleurs déclaré que la concentration des médias ne devrait pas aller au-delà de son niveau actuel. Elle a admis, cependant, ne pas disposer de tous les moyens réglementaires pour limiter cette concentration, puisque les pouvoirs sont partagés avec le gouvernement fédéral.

Une vue d'ensemble des médias québécois

Daniel Giroux (avec la collaboration de Sophie Loiseleur)

Centre d'études sur les médias, Université Laval

Comment évoluent le tirage des quotidiens et la propriété des hebdomadaires régionaux ? Quelle part de l'écoute de la télévision les RDS, Canal Famille, RDI et autres canaux spécialisés récoltent-ils ? Quelle est la situation financière des stations de radio AM ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous répondrons dans ces brefs portraits des médias québécois de la presse quotidienne, de la presse hebdomadaire régionale, de la télévision et de la radio.

LA PRESSE QUOTIDIENNE

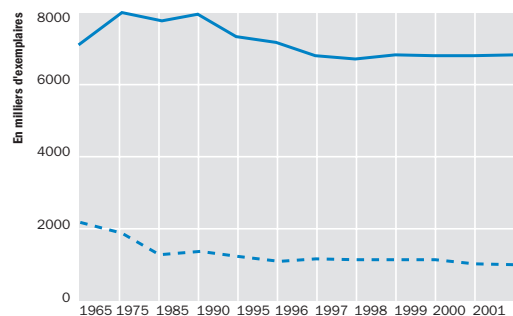
Titres et tirage

Douze quotidiens payants sont publiés au Québec, dont dix en langue française. Ce nombre n'a pas changé depuis plusieurs années, soit depuis l'expérience infructueuse du journal *Le Fleuve* qui aura duré moins d'une année dans la région de Rimouski en 1996. Par ailleurs, deux quotidiens gratuits de langue française desservent le marché de Montréal depuis 2001. Ces journaux visent principalement les utilisateurs des transports en commun auxquels ils proposent, du lundi au vendredi, une synthèse des principales nouvelles du jour.

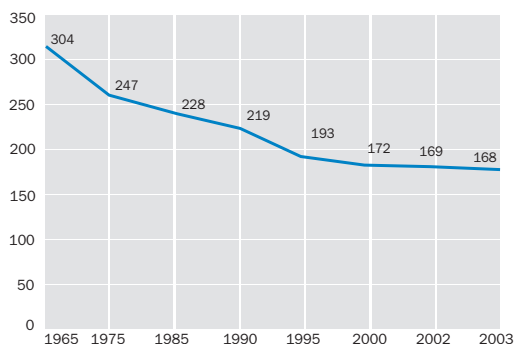
Dans l'ensemble, le tirage des quotidiens québécois a peu varié ces cinq

dernières années. Cette relative constance constitue plutôt une bonne nouvelle étant donné les baisses de tirage que connaissent les quotidiens payants ailleurs. En effet, les autres titres canadiens ont connu une chute de 7,5 % depuis 1998. On note également des baisses dans la plupart des pays développés. Ainsi, de 1998 à 2002, la diffusion des quotidiens a diminué dans 11 des 15 pays de l'Union européenne. La baisse a atteint 5,1 % en France, 7,7 % en Allemagne et 8,7 % au Royaume-Uni. Les ventes des journaux ont également faibli aux États-Unis (-1,8 %) et au Japon (-2,2 %).

Cette stabilité récente des tirages au Québec n'est-elle qu'un répit avant une nouvelle diminution comme celle qu'on a connue dans les années 1990 ? Il semble bien, en tout cas, qu'on ne reviendra pas aux sommets atteints à la fin des années 1980 (Graphique 1). De 1965 à la fin des années 1980, le tirage sur l'ensemble de la semaine des quotidiens québécois a augmenté de quelque 900 000 exemplaires malgré la fermeture de quelques titres. Toutefois, 96 % de cette croissance est attribuable à l'apparition d'éditions du dimanche pour cinq des douze quotidiens. Mais, depuis 1990, c'est la chute : une perte

GRAPHIQUE 1 Tirage hebdomadaire des quotidiens québécois

de près de 1,2 million d'exemplaires malgré une légère embellie en 2001, 2002 et 2003. La baisse est de 13 % pour les titres francophones et de 21 % pour les titres anglophones. La perte de popularité des quotidiens est toutefois plus importante que ne le démontrent ces données brutes qui ne tiennent pas compte de l'augmentation de la population et donc du nombre de clients po-

GRAPHIQUE 2 Nombre d'exemplaire vendus en moyenne chaque jour par mille habitants chez la population âgée de 20 ans et plus ; quotidiens, 1965-2003

Source : Compilations du CEM à partir des données de tirage vérifiées par ABC et des données de population de Statistique Canada.

tentiels. En effet, l'ensemble des quotidiens québécois vend maintenant presque deux fois moins d'exemplaires par tranche de 1 000 personnes âgées de vingt ans et plus qu'au milieu des années 1960. Le nombre est passé de 304 exemplaires pour mille lecteurs potentiels en 1965, à 168 en 2003 (Graphique 2).

Lectorat

La baisse de popularité des quotidiens touche tous les groupes d'âge, mais elle est particulièrement marquée chez les jeunes adultes. À l'échelle du Canada, ils ne sont plus que 45 % chez les 18-24 ans à lire régulièrement un journal en semaine (Graphique 3). Ce taux se rapproche de celui observé aux États-Unis qui est de 41 %. Le phénomène est aussi présent dans de nombreux autres pays. Les jeunes lisent de moins en moins de quotidiens. On a cru pendant longtemps que plusieurs d'entre eux deviendraient des lecteurs plus assidus une fois arrivés à la trentaine alors que bon nombre d'individus « s'établissent » dans la vie (carrière et famille). Or, il n'en est rien. Une étude récente réalisée pour la Newspaper Association of America montre que les habitudes de lecture des quotidiens prises avant l'âge de trente ans perdurent.

Par ailleurs, dans le marché de Montréal, quelque 325 000 francophones lisent au moins un exemplaire d'un quotidien gratuit, *Métro* ou 24 heures. Ces lecteurs, dénombrés en 2003, n'ont fait progresser le nombre total de lecteurs d'un quotidien à Montréal que de 74 000 par rapport à 2001. C'est donc dire que plusieurs lecteurs des gratuits lisaient déjà un quotidien. D'ailleurs, aujourd'hui 77 %

d'entre eux fréquentent encore les payants. On peut penser, en conséquence, que la baisse de lectorat du *Journal de Montréal* et de *La Presse* chez les francophones en semaine pendant la même période découle, en partie du moins, de la popularité des quotidiens gratuits.

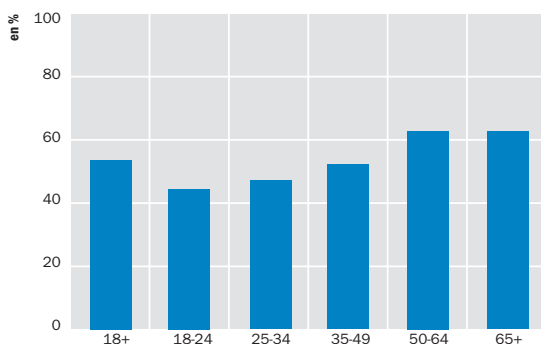
Revenus

Malgré cette décroissance du nombre de leurs lecteurs, les quotidiens parviennent à augmenter leurs revenus publicitaires. Ils ont atteint les 420 millions de dollars au Québec en 2001, à l'exclusion des petites annonces. On les évaluait à 255 millions en 1991. Il s'agit d'une croissance annuelle moyenne de 5,6 %. La part des dépenses publicitaires des annonceurs accordée aux quotidiens a même augmenté de près de quatre points pendant la période, passant de 22,9 % en 1991 à 25,7 % en 2001.

Propriété

Au chapitre de la propriété, l'acquisition en novembre 2000 par Gesca (Power Corporation) de trois quotidiens du groupe Hollinger, dont *Le Soleil* de Québec, fait en sorte que deux groupes se partagent maintenant l'essentiel du tirage de la presse quotidienne de langue française au Québec (Tableau 1). Avec ses sept titres répartis sur l'ensemble du territoire québécois, Power Corporation accapare la moitié du tirage des titres de langue française. Quebecor ne possède que deux titres, mais leurs parts de marché totalisent 45 %. Les parts de tirage du seul quotidien indépendant, *Le Devoir*, ne représentent plus que 3 % de l'ensemble. Chez les anglophones, *The Gazette* appartient à CanWest Global qui

GRAPHIQUE 3 Lecteurs réguliers des quotidiens en semaine selon les groupes d'âge en 2002, Canada



Source : Données de NADbank.

possède plusieurs grands quotidiens au Canada anglais, dont le *National Post*.

LA TÉLÉVISION

Services et écoute

On compte actuellement 31 stations de télévision qui desservent le Québec par voie hertzienne. Vingt-six d'entre elles appartiennent à des intérêts privés. Les autres sont opérées par les services publics de Radio-Canada et de Télé-Québec. Quelques-unes des stations privées sont affiliées au réseau français de Radio-Canada. Les autres stations diffusent les programmations de TQS ou de TVA du côté francophone, de CTV ou de Global pour les anglophones. On dit de ces stations qu'elles font de la télévision généraliste parce que leurs programmations sont variées (information, dramatiques, émissions pour enfants, variétés et magazines divers).

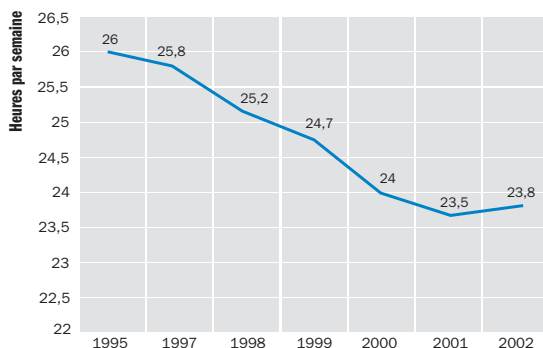
Il y a aussi des canaux qui œuvrent dans des créneaux bien précis : le sport, l'information, les émissions pour enfants, l'histoire, la musique, etc. Ce

TABLEAU 1 Répartition des titres et du tirage des quotidiens québécois (2003)

Groupes	Titres	Nombre total d'exemplaires vendus par semaine	Tirage		Moyenne lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
			Marché total	Marché francophone			
Gesca (Power)	La Presse	1 400 000			185 942	272 105	198 548
	La Tribune	197 000			31 609	38 532	-
	La Voix de l'Est	95 000			15 306	18 846	-
	Le Nouvelliste	255 000			41 796	45 809	-
	Le Soleil	611 000			81 469	114 677	88 563
	Le Quotidien	172 000			28 640	28 640	-
	Le Droit	217 000			35 410	40 092	-
		2 947 000	43,5	51,5			
Quebecor	Le Journal de Montréal	1 902 000			263 214	318 498	267 725
	Le Journal de Québec	707 000			96 98	122 551	99 246
		2 609 000	38,6	45,6			
CanWest Global	The Gazette	1 019 000	15,1		142 534	168 853	137 669
Le Devoir Inc.	Le Devoir	166 000	2,4	2,9	25 179	40 244	-
Hollinger	The Record	25 000	0,4		4 999	-	-
Total	12 quotidiens	6 766 000	100,0	100,0			

Source : Statistique Canada, cat. 13-217, Le revenu au Canada, Ottawa, cat. 75-202, Cansim II, tableau 202-0102.

GRAPHIQUE 4 Évolution de l'écoute de la télévision au Québec



Source : Divers numéros de la publication de Statistique Canada *Le Quotidien*.

sont les canaux spécialisés. Pour les écouter, il faut être abonné à un service de câblodistribution (analogique ou numérique), à un service de radiodiffusion directe par satellite (ExpressVu ou Star Choice, numérique seulement) ou à un service de distribution multipoint (LookTV, numérique). Le nombre de ces canaux de langue française est passé de cinq en 1991 à 16 actuellement. Cela fait en sorte que tous les espaces disponibles sur les services analogiques de câblodistribution sont maintenant occupés. L'organisme de réglementation, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), a toutefois autorisé quelques canaux de langue française supplé-

mentaires qui pourront être offerts par les systèmes numériques de distribution. Le lancement de ces services a été repoussé par les détenteurs de ces licences en raison du nombre réduit de foyers québécois ayant adopté le numérique. De tels services sont offerts aux anglophones depuis septembre 2001. Enfin, les abonnés à l'un ou l'autre des systèmes de distribution peuvent aussi écouter des services payants tels Super Écran (tarification mensuelle) ou des émissions à la carte proposées notamment par Indigo (facturation selon la consommation). Certains câblodistributeurs offrent également, depuis l'automne 2002, des services de vidéo sur demande pour les abonnés à leurs services numériques.

Ce plus grand choix ne se traduit pas par une hausse de l'écoute de la télévision. Au contraire, on écoute de moins en moins d'émissions télévisées et cela tant au Québec qu'au Canada. En 2002, les Québécois ont passé en moyenne 23,8 heures devant le petit écran chaque semaine. En 1996, cette moyenne était de 26 heures (Graphique 4). Les Québécois de langue française écoutent davantage la télévision que les autres Canadiens, et cela année après année. En 2002, l'écart était de 2,9 heures par semaine. Les données les plus récentes publiées par Statistique Canada et rapportées au Graphique 5 montrent notamment que :

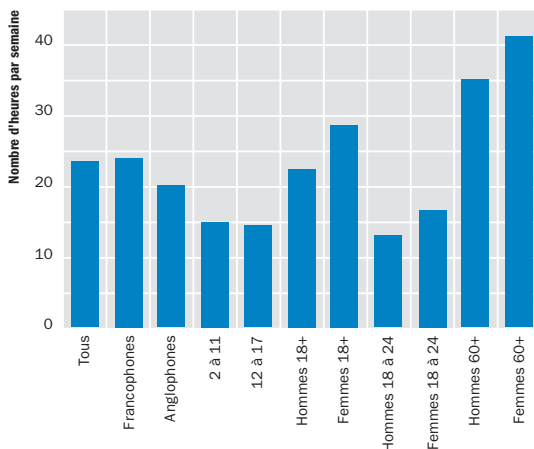
- les femmes sont plus téléviores que les hommes (six heures de plus en 2002) ;
- l'écoute de la télévision augmente avec l'âge ;
- les femmes âgées de plus de 60 ans passent trois fois plus de temps

devant leur téléviseur que les hommes de 18 à 24 ans.

Les Québécois francophones sont très fidèles aux émissions que leur proposent les réseaux de langue française. Ils leur accordent près de 90 % de leurs heures d'écoute de la télévision. Les réseaux canadiens de langue anglaise ont moins de succès auprès des Québécois anglophones, n'obtenant que 59 % de leur écoute en raison des heures où ils préfèrent regarder les émissions des réseaux américains (25 %).

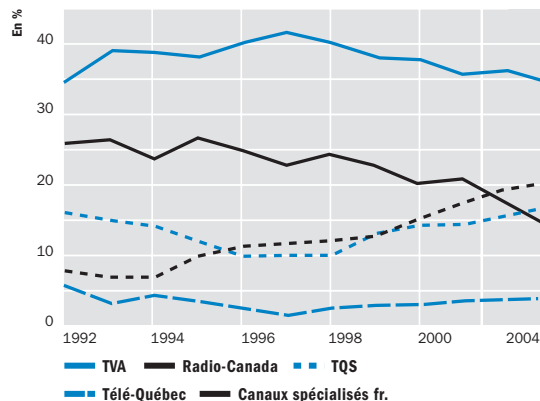
Par ailleurs, le choix plus grand de canaux a entraîné un morcellement croissant de l'écoute. La part de l'ensemble des canaux spécialisés et des services payants de langue française (Vrak TV, RDS, Séries +, LCN, Canal D, Super Écran et autres) est passée de 6,3 % en 1992 à 20,3 % en 2003 (Gra-

GRAPHIQUE 5 Écoute de la télévision au Québec pour différents groupes en 2002



Source : Divers numéros de la publication de Statistique Canada *Le Quotidien*.

GRAPHIQUE 6 Évolution des parts d'écoute chez les francophones du Québec



phique 6). Les parts de TVA et de Radio-Canada en ont souffert, alors que celles de TQS et de Télé-Québec, après avoir connu quelques années à la baisse à la fin de la décennie 1990, ont repris du terrain depuis. Les émissions de TVA demeurent les plus populaires. TQS occupe le second rang pour la première fois en 2003, devançant Radio-Canada par 4 points. Notons que la part globale de l'écoute attribuée aux canaux spécialisés se répartit entre 18 services différents. Plusieurs d'entre eux recueillent donc moins de 1 % de l'écoute. Les plus prisés, Vrak TV, RDS, RDI et Télétoon, obtiennent autour de 2 %. Ensemble, les parts d'écoute des huit canaux spécialisés et du service payant dans lesquels le groupe Astral détient une participation de 50 % et plus totalisent 10,7 %.

Revenus

Les chaînes de télévision tirent leurs revenus de trois sources :

- La vente de temps d'antenne aux annonceurs ;
- les crédits versés par le gouvernement fédéral à Radio-Canada et ceux versés par le gouvernement québécois à Télé-Québec ;
- une partie de ce que les abonnés paient aux services de distribution. Il s'agit de redevances que versent les opérateurs de ces services aux propriétaires de canaux spécialisés en échange du droit de pouvoir distribuer leurs émissions.

Les recettes que les services privés et publics de télévision – généraliste et spécialisée – tirent de la publicité au Québec sont évaluées à 595 millions de dollars en 2003. Elles ont crû de 41 % depuis 1993. La télévision est depuis de nombreuses années le véhicule publicitaire auquel, globalement, les annonceurs accordent la plus large part de leurs budgets (environ le tiers). Les quotidiens, qui arrivent au second rang, obtiennent environ le quart de ces budgets.

En 2003, les dépenses des annonceurs à la télévision se répartissent ainsi : les deux tiers vont aux réseaux privés généralistes, une tranche de 19 % bénéficie à Radio-Canada, alors que la part des canaux spécialisés atteint 15 %. Au cours de l'année 2003, les revenus publicitaires des réseaux privés généralistes ont augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente. Une telle croissance est exceptionnelle dans leur cas (leurs recettes publicitaires ont peu varié entre 1998 et 2002) et est attribuable pour une bonne part à une augmentation appréciable des tarifs. De leur côté, les revenus que les canaux spécialisés tirent de la vente de temps

d'antenne aux annonceurs augmentent de façon marquée année après année. Ils ont triplé depuis 1998. La situation est moins rose pour le réseau français de Radio-Canada, dont les recettes publicitaires stagnent depuis 1997. La publicité représente 85 % des revenus de la télévision privée généraliste. Il en va autrement pour le service public et les services spécialisés.

Le financement gouvernemental est la principale source de revenus des services publics. Il représente 68 % (620 millions de dollars) des revenus dont dispose Radio-Canada pour les émissions de ses deux réseaux, anglais et français, de télévision généraliste et 77 % (60 millions) de ceux de Télé-Québec.

Pour leur part, les services spécialisés tirent 66 % de leurs recettes des redevances qui leur sont versées par les services de distribution. Ces revenus ne cessent par ailleurs d'augmenter (croissance de 63 % depuis 1998) en raison du nombre grandissant de foyers qui s'abonnent à un service de distribution. Globalement, les services spécialisés bénéficient de revenus de plus en plus importants qu'ils peuvent investir dans leur programmation, ce qui n'est pas le cas des services généralistes.

Précisons que d'autres sommes servent aussi à encourager la production d'émissions canadiennes de télévision. Les deux paliers de gouvernement accordent en effet aux producteurs indépendants de télévision – des entreprises privées qui ne peuvent être des diffuseurs comme TVA ou Radio-Canada) – à la fois des subventions et des crédits d'impôts. Les propriétaires de services de distribution, pour se conformer aux conditions de licence que

leur impose le CRTC, versent également de l'aide à des projets d'émissions soumis par les producteurs indépendants. Le Fonds canadien de télévision distribue l'aide du gouvernement fédéral et une grande part de celle des services de distribution.

Propriété

Comme le montre le Tableau 2, Quebecor, le consortium formé de Cogeco (60 %) et de Bell Globemedia, ainsi que le groupe Astral sont les acteurs les plus importants en télévision privée au Québec.

Quebecor possède le réseau le plus écouté (TVA) et la chaîne d'information continue LCN. Cogeco est le principal actionnaire de TQS, le deuxième réseau le plus écouté. Outre sa participation dans TQS, Bell Globemedia possède le canal spécialisé dans le sport RDS. Ces trois groupes sont également propriétaires des réseaux de distribution les plus importants au Québec. Quant au groupe Astral, il détient une participation dans neuf des 16 canaux spécialisés francophones.

Par ailleurs, outre ses deux réseaux de télévision généraliste, Radio-Canada exploite des services d'information continue, un dans chaque langue, et est partenaire dans le canal spécialisé culturel Artv. Pour sa part, Télé-Québec opère une chaîne éducative et culturelle et détient, elle aussi, une participation dans Artv.

LA RADIO

Services et écoute

Le Québec est desservi par une centaine de stations de radio privées. Ce nombre a peu varié ces dernières années,

TABLEAU 2 Principaux groupes privés de télévision et leurs actifs au Québec

Groupes	Télévision généraliste	Télévision spécialiste et payante de langue française	Distribution
Quebecor	Réseau TVA et les six plus importantes stations qui forment le réseau En partenariat à hauteur de 45 % avec Marc Simard : une station affiliée à TVA, une station affiliée à Radio-Canada, une station affiliée à TQS (45 %)	LCN Canal Évasion (8 %) Canal Indigo (20 %)	Vidéotron
Cogeco	En partenariat à hauteur de 60 % avec Bell Globemedia : réseau TQS et les cinq plus importantes stations qui forment le réseau ; trois stations régionales affiliées à Radio-Canada	Canal Indigo (40 %)	Cogeco Câble
Bell Globemedia	La station montréalaise du réseau CTV Partenaire à 40 % dans les actifs de Cogeco en télévision généraliste	RDS Canal Indigo (20 %)	Bell ExpressVu
Astral		Vrak TV, Canal D, Canal Vie, Canal Z, Historia (50 %), Séries + (50 %), MusiquePlus (50 %), Musimax (50 %), Télétoon (40 %), Super Écran Canal Indigo (20 %)	
CanWest Global	Les deux stations du réseau Global au Québec.		
Radio-Nord	Deux stations affiliées à TVA Deux stations affiliées à TQS Une station affiliée à Radio-Canada		
Marc Simard	En partenariat à hauteur de 55 % avec Quebecor : une station affiliée à TVA, une station affiliée à TQS, une station affiliée à Radio-Canada. Une autre station affiliée à Radio-Canada		

Source : Statistique Canada, cat. 13-217, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202, Cansim II, tableau 202-010.

même si quelques stations AM établies dans leur milieu depuis longtemps ont fermé leurs portes au cours de la décennie 1990. On pense notamment aux stations CJMS à Montréal et CJRP à Québec. D'autres, sur la bande FM, les ont remplacées. D'ailleurs, le CRTC a accordé de nouvelles licences au cours

de l'année 2003 à Montréal, Laval, Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec.

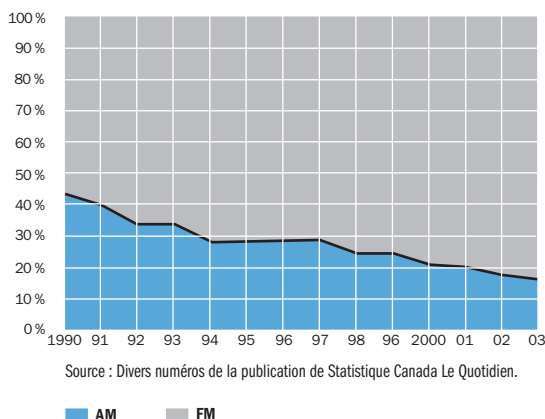
Le service public exploite deux réseaux dans chacune des deux langues officielles. La programmation de la Première Chaîne de la Société Radio-Canada comporte des décrochages locaux (dix stations locales au Québec).

On dénombre aussi 29 stations de radio communautaires et sept stations étudiantes.

La bande d'amplitude modulée est de moins en moins utilisée par les diffuseurs. Au printemps 1994, 45 % des stations de radio privées, publiques et communautaires du Québec utilisaient la bande AM. Aujourd'hui, la proportion n'est plus que de 16 %, ce qui représente une vingtaine de stations. Outre les fermetures, de nombreuses stations AM sont passées à la bande de fréquence modulée. C'est le cas de presque toutes les stations de Radio-Canada et de la plupart des stations privées situées hors des grands centres. Bon nombre des stations AM encore existantes se retrouvent dans de grandes agglomérations où les auditeurs bénéficient d'un grand choix de stations sur la bande FM. Les auditeurs semblent perdre l'habitude de fréquenter la bande AM que le nombre restreint de stations qui y poursuivent leurs activités rend moins alléchante. Le Graphique 7 illustre bien le phénomène. En 1990, les Québécois accordaient 45 % de leurs heures d'écoute aux stations AM. En 2003, elles avaient diminué à 15 %, la tendance à la baisse persistant. Ces pionnières de la radio ont perdu une grande part de leur lustre. Ainsi, la station CHRC de Québec ne recueille plus que 8 % de l'écoute dans son marché, comparativement à 11 % en 1998, et à 24 % en 1995.

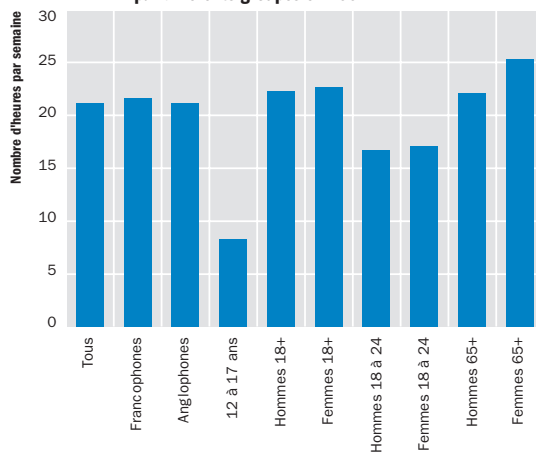
Depuis 1996, le nombre d'heures passées en moyenne à écouter la radio par semaine avait peu varié. Au Québec, celui-ci tournait autour de 21 heures depuis cette date. Une légère baisse est cependant perceptible en 2003 où la moyenne hebdomadaire est descendue

GRAPHIQUE 7 Évolution des parts d'écoute des radio AM et FM au Québec



à 20 heures. Pendant longtemps, la radio a été écoutée davantage par les Québécois que par les Canadiens. Cet écart, qui était d'environ une heure par semaine au cours des 15 dernières années, s'est toutefois rétréci en 2003, les premiers écoutant hebdomadairement la radio pendant 19,8 heures alors que les seconds y consacrent 19,5 heures.

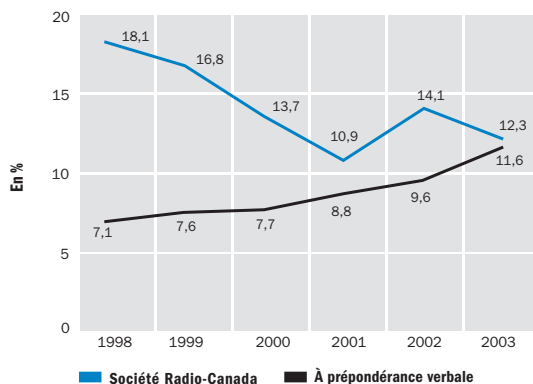
Comme le montre le Graphique 8, les Québécois de langue anglaise consacrent 1,4 heure de plus à l'écoute de la radio chaque semaine que ceux de langue française. On constate aussi que de façon générale, les hommes et les femmes écoutent autant la radio les uns que les autres. Une différence marquée entre les sexes apparaît cependant chez les 25 à 34 ans où l'écoute radio-phonique des hommes devance celle des femmes de 3 heures ainsi que pour les 65 ans et plus où le phénomène inverse se produit. Les adolescents et les 18-24 ans écoutent quant à eux bien moins la radio que leurs aînés. Le

GRAPHIQUE 8 Écoute de la radio au Québec par différents groupes en 2002

Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, édition du 31 juillet 2003.

temps qu'ils passent à écouter la radio semble d'ailleurs en baisse constante. Ils y ont consacré 7, 2 heures en 2003 comparativement à 10,7 en 1999.

Quel genre de radio les Québécois préfèrent-ils ? Les nombreuses stations qui proposent surtout de la musique, des stations FM, recueillent 70 % des heures d'écoute. La Société Radio-Canada, qui mise davantage sur l'information et les interviews, est créditée de 11,6 % des heures d'écoute alors que les stations privées à prépondérance verbale (information, magazines, tribunes téléphoniques et description de matchs sportifs) en obtiennent 12,3 %. Comme le Graphique 9 en témoigne, la SRC fait des gains année après année depuis 1998, alors que l'écoute des radios parlées de propriété privée est plutôt à la baisse. Ces deux formules radiophoniques attirent très peu les jeunes. La popularité de ces radios augmente avec l'âge des auditeurs.

GRAPHIQUE 9 Évolution des parts d'écoute des radios parlées au Québec

Source : Divers numéros de la publication de Statistique Canada *Le Quotidien*.

Revenus

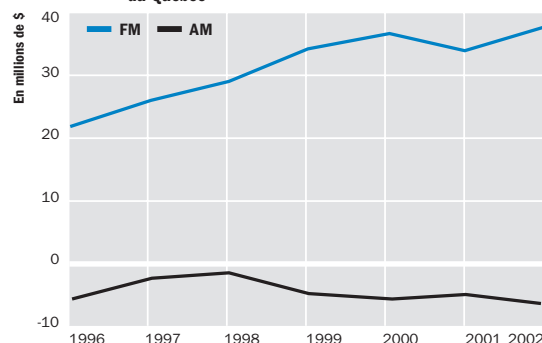
La publicité constitue presque l'unique source (98 %) de revenus des stations de radio. Elle a rapporté 227 millions aux radios québécoises en 2003. Les recettes publicitaires ont augmenté de 46 % depuis 1991. Malgré cette croissance, la radio obtient aujourd'hui une part moins importante des budgets des annonceurs (12 % par rapport à 14 % en 1991). Elle occupe le troisième rang à cet égard, derrière la télévision et les quotidiens. Les hebdomadaires et l'affichage extérieur (panneaux publicitaires) bénéficient toutefois d'un intérêt presque aussi grand des annonceurs.

La hausse des revenus ne profite cependant qu'aux stations FM. Entre 1996 et 2003, les radios FM ont accru

leurs revenus de 64 %, alors que ceux des stations AM ont baissé de 7 %. Cette situation découle en partie de la diminution du nombre de stations privées AM. On en dénombre maintenant 20, alors qu'on en comptait 35 il y a six ans. Leur part de l'écoute, on l'a vu, a également chuté.

Cette baisse des revenus publicitaires des stations utilisant la bande AM a un effet sur leur santé financière. Prises globalement, elles accumulent des déficits dont l'ampleur se maintient depuis 1999, et cela même si le nombre des stations diminue (Graphique 10). Pendant ce temps, les stations FM cumulent les surplus. Les écarts entre les deux groupes sont attribuables tant aux revenus qu'aux dépenses. En moyenne,

GRAPHIQUE 10 Évolution des bénéfices (pertes) des stations AM et FM au Québec



les messages publicitaires rapportent 35 % de moins à une station AM qu'à une FM, alors qu'elle dépense 25 % de plus pour produire ses émissions.

TABLEAU 3 Principaux groupes privés de radio et leurs actifs au Québec

Groupes	Nombre de stations
Astral Média	
- Stations gardées	16
- Stations acquises de Corus (sujet à approbation du CRTC)	5
- Total	21
Corus	
- Stations gardées	7
- Stations acquises de Astral (sujet à approbation du CRTC)	8
- Total	15
Radio-Nord Communications	6
Guy Simard	6
Groupe Radio Antenne "6"	5
Radio Mégantic	4
Standard Radio	3
Cogeco	3
Radio Beauce	2
Autres	35
Ensemble des stations privées au Québec	100

Source : Statistique Canada, cat. 13-217, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202, Cansim II, tableau 202-010.

Propriété

Comme le montre le Tableau 3, Astral Média et Corus sont les principaux propriétaires de stations de radio privées au Québec. Peu importe la décision que prendra le CRTC à la suite de l'audience qu'il a tenue à l'automne 2004 au sujet de l'échange de stations entre les deux groupes, elle n'aura pas d'incidence sur leur domination. Les autres propriétaires sont plutôt des acteurs régionaux, à l'exception de Cogeco dont les trois stations détiennent une bonne part de l'écoute dans les importants marchés de Montréal et Québec.

LA PRESSE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Titres et tirage

Le nombre de titres desservant soit un ensemble de villages, une petite ville ou

un quartier d'une grande ville est en baisse depuis quelques années. On en comptait 178 en 2003 comparativement à 206 en 1997.

Cette presse hebdomadaire est aujourd'hui largement gratuite : 88 % des titres sont gratuits et comptent pour 96 % des exemplaires totaux de la presse hebdo. Ce qui est devenu la règle était pourtant l'exception en 1960 alors que seulement 23 % des journaux hebdomadaires optaient pour la gratuité. Comme l'indique le Tableau 4, cette tendance à la gratuité s'accroît constamment. Au cours des quinze dernières années, le nombre d'exemplaires publiés par les hebdomadaires gratuits a augmenté environ du tiers,

tant pour l'ensemble des titres publiés que pour les titres de langue française. De fait, l'expansion que le secteur a connue depuis 1987 s'est faite en très large partie grâce aux hebdomadaires distribués gratuitement. Les propriétaires espèrent que cette large pénétration – les exemplaires sont distribués à toutes les maisons du territoire desservi par la publication – convaincra les annonceurs de préférer leurs journaux aux autres moyens publicitaires.

Lectorat

Selon une étude menée par Les Hebdomas du Québec, 90 % des québécois adultes habitent une région desservie par au

TABEAU 4 Tirage des hebdomadaires régionaux du Québec selon la langue et le type de publication (1987, 1992, 1997, 2002, 2003)

	1987 n '000	%	1992 n '000	%	1997 n '000	%	2002 n '000	%	2003 n '000	%
FRANCOPHONES										
- vendus	261	8,2	148	3,4	123	3,0	114	2,8	113	2,7
- gratuits	2 931	91,8	4 180	96,6	3 946	97,0	3 912	97,2	4 045	97,3
TOTAL	3 129	100,0	4 328	100,0	4 069	100,0	4 026	100,0	4 158	100,0
ANGLOPHONES										
- vendus	52	61,9	49	23,3	114	42,7	52	17,9	51	14,5
- gratuits	32	38,1	161	76,7	153	57,3	237	82,1	301	85,5
TOTAL	84	100,0	210	100,0	267	100,0	289	100,0	352	100,0
BILINGUES										
- vendus	36	8,9	13	23,3	8	2,8	8	3,1	7	2,6
- gratuits	367	91,1	242	76,7	278	97,2	254	96,9	264	97,4
TOTAL	403	100,0	255	100,0	286	100,0	262	100,0	271	100,0
TOTAL										
- vendus	349	9,5	210	4,4	245	5,3	174	3,8	171	3,6
- gratuits	3 330	90,5	4 583	95,6	4 377	94,7	4 403	96,2	4 610	96,4
TOTAL	3 679	100,0	4 793	100,0	4 622	100,0	4 577	100,0	4 781	100,0

Source : Ministère de la Culture et des Communications, *Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois*, 1999.

moins un des 142 hebdomadaires francophones membres de l'association. Il existe cependant un bon écart entre la pénétration et la fréquence de lecture. On peut fort bien recevoir à sa porte un hebdo et ne pas s'y intéresser. Selon une enquête conduite en 1999 par le ministère de la Culture et des communications du Québec (MCCQ) auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 15 ans et plus, les hebdomadaires régionaux sont boudés par près de la moitié de la population qui ne les lit soit jamais, soit rarement ou au rythme d'une parution sur quatre.

Selon la même enquête du MCCQ, la popularité de ces publications croît avec l'âge. La taille de l'agglomération où l'on réside a par ailleurs une grande influence : plus on habite une municipalité de petite taille, plus on veut s'informer en lisant l'hebdo local, souvent l'une des seules sources d'information sur ce qui se passe dans son environnement immédiat. Dans les municipalités de moins de 100 000 habitants, chaque édition est lue par plus de 65 % des répondants. Dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, cette proportion tourne autour de 45 %.

Revenus

Puisqu'une grande partie de ces journaux a renoncé aux revenus d'abonnement et de vente en kiosque, les recettes publicitaires constituent, de loin, la principale source de revenus de ce secteur. Comment ces revenus ont-ils évolué ? De 1991 à 2001, les recettes publicitaires des hebdomadaires régionaux du Québec ont augmenté à un rythme annuel moyen de 1,7 % pour atteindre les 192 millions de dollars.

Leur part de l'ensemble des in-

vestissements publicitaires avoisine les 12 %. Elle est cependant en décroissance puisqu'elle était de l'ordre de 14 % au début de la décennie 1990. De fait, tous les autres grands médias utilisés par les annonceurs (télévision, quotidien, radio, magazine et affichage extérieur) ont connu, pour la période 1991-2001 une croissance annuelle moyenne des dépenses publicitaires des annonceurs supérieures à celle des hebdomadaires.

Propriété

Quatre groupes nationaux possèdent 59 % des publications et cumulent les deux tiers du tirage total (Graphique 12). La société Transcontinental, qui ne s'est lancée dans ce secteur d'activités qu'en 1995, en détient près du tiers à elle seule (56 sur 178) et publie 40 % des exemplaires en circulation. Le second groupe en importance, Quebecor, possède 40 titres (22 %) et contrôle 16 % du tirage total. Cela est sans compter les cinq titres (5 % du tirage) que le groupe possède en copropriété avec l'éditeur Jean-Paul Auclair.

À côté de ces deux « géants », c'est un groupe régional qui occupe la troisième place. L'entreprise Les Hebdo Montréalais est propriétaire de 13 publications représentant 7 % du tirage global. On dénombre encore 38 hebdomadaires indépendants – dont le propriétaire ne possède qu'un seul titre dans la presse hebdomadaire régionale et n'édite pas de quotidien – qui comptent pour 15 % des exemplaires totaux.

Quebecor et Transcontinental sont tous deux présents dans plusieurs régions du Québec. Il est très rare, cependant, que les deux groupes possèdent

des titres dans la même région. On retrouvera les hebdos de Quebecor surtout dans les régions Gaspésie: Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-

Témiscamingue et Laurentides. Transcontinental concentre ses titres à Montréal et Laval ainsi que dans Lanaudière, l'Outaouais, la Mauricie et le Centre-du-Québec.

La vie politique





McGill

Le Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill :

Un choix incontournable pour étudier le Québec!

- Un programme d'études de premier cycle regroupant les cours offerts en études québécoises à l'Université McGill et offrant une **formation multidisciplinaire et polyvalente**.
- Des séminaires où le nombre d'étudiants est limité pour favoriser les interactions entre les **étudiants provenant de** partout à travers le **monde** et s'intéressant au Québec.
- L'occasion de participer à des activités de recherche et de s'insérer dans un **réseau riche et diversifié** de chercheurs en études sur le Québec.

Programme d'études sur le Québec, Université McGill

Téléphone : 514.398.3960

Télécopieur : 514.398.3959

www.arts.mcgill.ca/programs/qs/





► La vie politique

LA VIE POLITIQUE

- 430 Le temps des affrontements
- 438 La gauche québécoise en effervescence
- 445 Les relations fédérales-provinciales à l'ère Martin
- 456 L'éducation à la citoyenneté
- 464 L'Assemblée nationale et les partis
- 474 Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale

ADMINISTRATION ET POLITIQUES PUBLIQUES

Administration publique

- 480 Le partenariat public-privé un nouvel outil de :
la gestion publique à apprivoiser
- 487 De la dérive comptable à la rhétorique architecturale
- 496 Fonctionnaires, dites-vous?

Politiques sociales

- 504 Lutte contre la pauvreté ou lutte contre les pauvres?
- 514 À la recherche de bons indicateurs du développement
économique et social

Le temps des affrontements

Michel David

Chroniqueur, Le Devoir



Jean Charest

À l'automne 2003, la détermination du gouvernement libéral de Jean Charest à revoir à la baisse les fonctions de l'État hérité de la Révolution tranquille provoque les plus durs affrontements entre l'État et les centrales syndicales depuis le début des années 1970. Au cours de la campagne électorale du printemps précédent, le PLQ avait été passablement discret sur les détails de la « réingénierie » qu'il projetait. Le réveil est brutal. M. Charest interprète les résultats du 14 avril comme un « mandat clair » de « recentrer l'État sur ses missions essentielles » et il entend procéder rapidement.

À la mi-septembre, devant le Conseil général de son parti, le premier ministre annonce « la plus grande œuvre de réflexion politique des vingt dernières années ». Contrairement à ce qu'affirmait le slogan électoral du PLQ – « On est prêts » –, le gouvernement donne l'impression du contraire. Invitée à préciser quels secteurs pourraient avoir recours à des partenariats public-privés (PPP), la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, sème la consternation en s'interrogeant sur la qualité de l'eau potable à Montréal, dont la distribution pourrait être confiée au secteur privé. De son propre aveu, le ministre du Travail, Michel Després, apprend en écoutant le discours de M. Charest qu'il doit s'attaquer dès maintenant à la modification de l'article 45 du Code du travail, afin de faciliter le recours à la sous-traitance.

Durant la campagne électorale de 1998, la députée de Jean-Talon, Margaret Delisle, s'était attirée les foudres de son chef et de ses collègues en déclarant que l'élection d'un gouvernement libéral serait le prélude à « une grande bataille avec les syndicats ». Cinq ans plus tard, les faits semblent lui donner raison. Outre les modifications à l'article 45, le menu législatif inclut un projet de loi interdisant la syndicalisation des responsables de services de garde en milieu familial, malgré un jugement favorable de la Cour supérieure, de même qu'un projet de loi dimi-

nuant radicalement le nombre d'unités d'accréditation syndicale dans les établissements de santé. Le 15 octobre, le premier ministre jette lui-même de l'huile sur le feu en signant une lettre ouverte dénonçant ceux qui placent leurs « intérêts corporatifs » au-dessus des « intérêts historiques » du Québec, auxquels il associe la « réingénierie » de l'État. L'affrontement devient inévitable.

Au même moment, le gouvernement commet une série de maladresses qui provoquent la mobilisation de nombreux groupes et organismes communautaires. La plate-forme électorale du PLQ était très claire : « Un gouvernement du PLQ s'engage à maintenir le programme de service de garde à cinq dollars par jour. » Pourtant, le 13 novembre, après des semaines d'hésitation et de rumeurs qui ont mis le milieu des garderies sur les dents, la ministre déléguée à la Famille présente un projet de loi prévoyant une augmentation de deux dollars à compter du 1^{er} janvier 2004. Les services de garde en milieu scolaire subissent ensuite une hausse semblable. Au même moment, *Le Devoir* rend public une version préliminaire du plan de lutte contre la pauvreté attendu depuis longtemps. Cette fuite soulève un tollé dans les milieux communautaires. Au lieu du « barème-plancher » promis par les libéraux quand ils étaient dans l'opposition, le gouvernement envisagerait de nouveaux resserrements à l'aide sociale, projetant même d'abolir l'allocation mensuelle de 111 dollars pour contraintes temporaires versée aux bénéficiaires ayant un enfant à charge de moins de cinq ans.

Le 11 décembre, répondant à l'appel des centrales syndicales, des dizaines de milliers de personnes bravent une pluie intense et envahissent les rues de Montréal pour une « journée nationale de perturbation ». Le même jour, le personnel des centres de la petite enfance (CPE), appuyé par de nombreux parents, fait la grève pour protester contre la hausse du tarif des garderies. Des manifestations de moindre envergure ont lieu simultanément dans toutes les régions. Pendant plusieurs jours, on assiège le Parlement où l'Assemblée nationale est réunie en session intensive. Le gouvernement demeure intraitable, suspendant les règles habituelles pour forcer l'adoption des projets de loi controversés.

Le milieu municipal est également en ébullition. Au congrès d'octobre 2000, le PLQ a adopté une résolution promettant la tenue de référendums dans les municipalités regroupées de force par le précédent gouvernement. Dans plusieurs circonscriptions, les candidats libéraux élus le 14 avril 2003 doivent leur victoire à la colère des « défusionnistes ». Même si Jean Charest a dit souhaiter le succès des nouvelles villes durant la campagne électorale, il refuse de revenir sur l'engagement pris par son parti. En juin, le nouveau ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, dépose le projet de loi 9, qui fait l'objet d'audiences publiques au début de septembre. Dès le départ, les deux camps s'estiment trahis. Les dispositions finales du projet de loi, dévoilées le 28 novembre, stipulent qu'une majorité de 50 % des voix plus une représentant au moins 35 % des électeurs inscrits sera nécessaire pour qu'une municipalité fusionnée puisse se détacher de la nouvelle ville. Une exigence jugée excessive par les uns, insuffisante par les

Le gouvernement commet une série de maladresses qui provoquent la mobilisation de nombreux groupes et organismes communautaires.

autres. Les « conseils d'agglomération », qui seront mis sur pied après d'éventuelles défusions, font également l'objet de vives critiques. Au moment où l'Assemblée ajourne ses travaux, le 18 décembre, un sondage Crop indique que 60 % des Québécois sont insatisfaits du gouvernement. De mémoire de sondeur, jamais un gouvernement vieux d'à peine huit mois n'a vu sa popularité tomber si bas.

La ligue d'improvisation

À l'occasion d'un voyage qu'il effectue en Grande-Bretagne en janvier 2004, le premier ministre explique aux auditeurs d'une station radiophonique qu'un gouvernement doit faire adopter les mesures les plus impopulaires en début de mandat. Les stratèges libéraux se demandent toutefois s'ils n'ont pas forcé un peu trop la dose. Dans une société qui, sous la gouverne péquiste, a appris à valoriser la « concertation » et le « consensus », on accepte difficilement la brutalité avec laquelle le gouvernement a imposé son point de vue. Au bureau de M. Charest, on conclut plutôt à un problème de communications. La population aurait mal compris le sens de l'action du gouvernement, qui dit avoir un « mandat clair ».

Le 8 février, le premier ministre, qui se présente maintenant en « apôtre de la consultation publique », surprend les délégués au conseil général du PLQ en annonçant la tenue prochaine de quatre forums régionaux, prélude à une « table nationale de concertation » réunissant les représentants de la société civile, à l'exemple des sommets convoqués par le gouvernement de Lucien Bouchard en 1996. Le message de M. Charest demeure un peu confus, puisqu'il s'empresse d'ajouter : « On ne ralentit rien, on n'arrête rien. » Pourquoi consulter, si rien ne doit changer? L'improvisation de l'opération est criante. Le nombre de forums régionaux passe bientôt de quatre à dix-neuf. Le sommet qui devait avoir lieu en juin est reporté à l'automne. La ministre des Communications, Line Beauchamp, et un vice-président de Bell Canada, Pierre Shedleur, en assumeront conjointement la présidence.

Le 11 mars, ils se joignent au premier ministre pour dévoiler un document intitulé *Briller parmi les meilleurs*, qui doit en principe servir de base aux discussions, mais qui apparaît surtout comme une révision à la baisse des promesses électorales du PLQ, que le gouvernement se sent incapable de tenir. On n'y trouve plus trace de l'engagement d'abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers de 27 % en cinq ans, ni de celui d'assurer l'accès aux soins de santé 24 heures sur 24. La priorité est plutôt de « sortir du piège budgétaire ». Prenant prétexte de cette improvisation, les centrales syndicales et les organismes communautaires annoncent qu'ils boycotteront les forums régionaux. De simples citoyens choisis au hasard, au moyen de ce qu'on baptise aussitôt la « loto-forum », sont invités à les remplacer.

Les tuiles se succèdent en ce début d'année. À la mi-janvier, un groupe de dissidents mohawks de la réserve de Kanesatake tiennent en otages pendant 36 heures une soixantaine de policiers autochtones venus de diverses régions à l'appel du grand chef James Gabriel. Désireux d'éviter un bain de sang, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon,



Kanesatake

croit bien faire en faisant évacuer les policiers, laissant les dissidents maîtres des lieux. La maison de M. Gabriel est incendiée et il doit quitter la réserve. Aux yeux de l'opinion publique, M. Chagnon a désavoué le chef légitime au profit d'une bande de dissidents soupçonnés de liens avec le crime organisé. Au fur et à mesure du passage des semaines, le gouvernement semble se résigner à ce qu'une partie du territoire québécois soit soustraite à l'application de la loi.

De son côté, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, multiplie les déclarations contradictoires sur le controversé projet de centrale thermique du Suroît à Beauharnois. Le 13 janvier, il annonce officiellement que le gouvernement ira de l'avant avec ce projet que les libéraux avaient vivement critiqué quand ils étaient dans l'opposition. Face au tollé soulevé dans les milieux écologistes et à Beauharnois même, le gouvernement fait volte-face. M. Hamad explique qu'il est « de sa responsabilité de reculer » pour mieux informer la population des tenants et aboutissants du projet. Un mandat en ce sens est confié à la Régie de l'Énergie, qui devra faire rapport le 8 avril. M. Hamad se ravise à nouveau et reporte l'échéance au 30 juin. Il annonce ensuite la convocation d'une, puis de deux commissions parlementaires qui examineront quelles suites seront données aux conclusions de la Régie.

Le 27 avril, le ministre de la Justice, Marc Bellemare, démissionne, expliquant que la politique ne lui convient pas. Déjà très critiqué pour l'intervention qu'on lui prête dans le méga-procès des motards criminalisés, en août 2003, M. Bellemare ne peut accepter que le gouvernement renonce à revoir le principe du « no fault » en matière d'assurance-automobile, dont il a fait une affaire personnelle. Son projet de réforme de la justice administrative avait également rencontré de grandes résistances.

La pédale douce

À la mi-février, les directeurs du contentieux des différents ministères sont estomaqués d'apprendre qu'aucun nouveau projet de loi n'est en préparation en vue de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, le mois suivant. Après l'agitation de l'automne, le gouvernement est bien déterminé à mettre la pédale douce, ravi de voir tous les yeux se tourner vers Ottawa, où les libéraux fédéraux de Paul Martin se débattent avec le scandale des commandites, qui rend l'issue de la prochaine campagne électorale très incertaine.

Coincé dans une « impasse budgétaire » qu'il attribue au déséquilibre fiscal au sein de la fédération canadienne, le ministre des Finances, Yves Séguin, présente un budget qui ne respecte pas les deux principaux engagements électoraux du PLQ. Loin du milliard promis, il annonce une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers de 220 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2005. Alors que les libéraux promettaient 2,2 milliards en santé, le réinvestissement dans le secteur de la santé est d'un milliard. Diverses mesures destinées à la famille et aux contribuables à faible revenu valent néanmoins à M. Séguin, surnommé le « Robin des pauvres », des commentaires plutôt favorables dans les milieux communautaires. Après le tollé soulevé par la fuite de novembre, la version finale du plan de lutte à



Gérald Tremblay

la pauvreté rendu public le 1^{er} avril reçoit également un bon accueil. Conformément aux promesses libérales, il prévoit l'abolition des sanctions liées à l'obligation de s'engager dans une démarche de réintégration du marché du travail et garantit l'intégralité de la prestation de base versée aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Au début de mai, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, dévoile enfin son plan de « réingénierie ». Depuis des mois, l'opposition et les syndicats accusent le gouvernement Charest de vouloir démanteler le gouvernement et semblent un peu déconcertés par l'apparente modération du document qui est rendu public. « La montagne a accouché d'une souris », déclare le porte-parole péquiste, Sylvain Simard. Trop heureuse de renforcer cette impression, Mme Jérôme-Forget confesse que « la démarche est beaucoup plus complexe que ce qu'on a estimé ». Dans l'immédiat, la révision des structures et des programmes gouvernementaux paraît moins audacieuse que ce qu'avait proposé son prédécesseur péquiste au Trésor, Joseph Facal, dans un rapport qui avait été expédié aux archives avant même d'être publié. Une diminution par attrition de 16 000 postes au sein de la Fonction publique, sur une période d'une dizaine d'années, est loin de l'hécatombe appréhendée. La définition d'une politique-cadre de partenariats public-privé (PPP), qui est au cœur de la « réingénierie » est quant à elle reportée à plus tard. Le projet de loi créant une Agence des partenariats public-privé ne sera finalement déposé qu'à l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale, le 17 juin.

Trois jours plus tard, le 20 juin, des référendums ouvrant la porte à d'éventuelles défusions sont tenus dans les 89 municipalités où au moins 10 % des électeurs ont signé un registre, en faisant ainsi la demande. Dans l'île de Montréal, 15 des 22 anciennes municipalités de banlieue où il y a référendum choisissent de quitter la nouvelle ville. Le maire Gérald Tremblay veut néanmoins y voir une « grande victoire » pour la métropole. À Québec seulement deux municipalités sur 12 optent pour la sécession. Sur la rive sud de Montréal, la nouvelle ville de Longueuil est littéralement démembrée. Des cinq municipalités qui avaient été fusionnées contre leur gré, une seule décide de rester. Même si la nouvelle carte municipale de l'île de Montréal coïncide largement avec les frontières linguistiques, le gouvernement refuse d'y voir un clivage entre francophones et anglophones. Pour le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, « ce n'est pas une question de langue, mais de citoyenneté ».

Le fédéralisme asymétrique

Dans son rapport rendu public en octobre 2001, le comité présidé par Benoît Pelletier, maintenant ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, avait fait du fédéralisme « asymétrique » un des fondements de la politique constitutionnelle du PLQ. Il évoquait notamment la signature d'ententes administratives qui permettraient au Québec d'exprimer concrètement sa spé-

cificité. L'accession de Paul Martin au poste de premier ministre du Canada avait suscité de grand espoirs chez les fédéralistes québécois, qui commençaient cependant à déchanter. Au printemps 2003, Québec et Ottawa avaient bien signé une entente de principe ouvrant la porte à la création d'un programme de congés parentaux spécifique au Québec, mais les modalités restaient à définir.

Les élections fédérales du 27 juin viennent changer la donne. Maintenant à la tête d'un gouvernement minoritaire, M. Martin démontre plus de souplesse. Durant la campagne électorale, il promet de présenter aux provinces un nouveau plan qui, affirme-t-il, permettra de remettre le système de santé en état « pour une génération ». Dans un accès de transparence, il promet même la tenue d'une conférence entièrement télévisée. Fin juillet, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres des provinces et des territoires, se réunit à Niagara-on-the-Lake pour préparer la conférence. Jean Charest, appuyé par ses collègues, adopte la ligne dure. Il n'est pas question pour le Québec d'accepter qu'Ottawa pose des conditions à une plus grande participation au financement des services de santé. Le 8 septembre, à cinq jours de l'ouverture de la conférence, M. Martin évoque publiquement la possibilité d'une « entente spécifique » pour le Québec. Après trois jours d'âpres négociations, qui ont forcé les participants à renoncer à la transparence au profit du huis clos, les provinces arrachent au gouvernement fédéral une hausse substantielle des transferts destinés à la santé.

Un Jean Charest rayonnant fait état d'une entente distincte et « historique » pour le Québec. Pour la première fois, un texte signé par tous les participants à la conférence reconnaît formellement le principe du « fédéralisme asymétrique ». Au Québec, presque tout le monde reconnaît la réussite de M. Charest, y compris l'ancien premier ministre péquiste Jacques Parizeau et le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. Seul le chef du PQ, Bernard Landry, cherche à la minimiser.

Un sondage Crop réalisé dans les jours qui ont suivi la conférence suggère qu'elle a été profitable au PLQ. Un Québécois sur deux (52 %) estime que l'entente intervenue marque un « progrès historique ».

À 36 %, le taux de satisfaction demeure encore très bas, mais il s'agit de la quatrième hausse consécutive enregistrée par Crop depuis avril. Le PQ conserve néanmoins une avance de deux points (41-39) au chapitre des intentions de vote. Les élections complémentaires qui ont lieu le 20 septembre dans quatre circonscriptions confirment ces chiffres. Le PLQ perd Vanier au profit de l'ADQ et surtout sa forteresse multiethnique de Laurier-Dorion aux mains du PQ. Pour le gouvernement Charest l'embellie demeure toute relative.



Paul Martin

*Après trois jours
d'âpres négociations,
les provinces
arrachent au
gouvernement
fédéral une hausse
substantielle des
transferts destinés à
la santé.*

La saison des idées

Après la pire défaite en élections générales subie par le PQ depuis 1973, personne ne doutait que Bernard Landry prendrait sa retraite à brève échéance. Lui-même avait annoncé qu'il ne dirigerait pas son parti aux élections suivantes. Au fur et à mesure de la croissance de l'insatisfaction à l'endroit du gouvernement, M. Landry entrevoit toutefois la possibilité de demeurer en poste, d'autant plus que les principaux aspirants à sa succession ne semblent pas en mesure de lui forcer la main. Dès la mi-juin, la direction du parti évoque ouvertement le report au printemps 2005 du congrès au cours duquel le chef du PQ devra se soumettre à un vote de confiance. À la fin de l'été, un documentaire intitulé *À hauteur d'homme*, tourné au cours de la dernière campagne électorale par le cinéaste Jean-Claude Labrecque, déclenche un mouvement de sympathie en faveur de M. Landry, présenté comme la victime d'une meute de journalistes déchaînés. Un sondage de Léger Marketing indique que 78 % des électeurs péquistes souhaitent qu'il demeure en poste. Un de ceux qui convoitent ouvertement son poste, l'ancien ministre de la Santé, François Legault, se dit maintenant prêt à l'appuyer. Celle en qui tout le monde voit la principale rivale de M. Landry, Pauline Marois, paraît de plus en plus isolée.

Inévitablement, la défaite d'avril 2003 a plongé les militants péquistes dans une profonde réflexion. Après huit ans de « bon gouvernement » destiné à préparer les « conditions gagnantes », la souveraineté semble plus éloignée que jamais. Un vent de radicalisation souffle maintenant au PQ. Au conseil national de juin, M. Landry a clairement indiqué qu'il tenait toujours au modèle de l'Union européenne, mais il doit bientôt y renoncer. Dans une lettre publiée dans les journaux le 18 avril, il plaide en faveur d'un « pragmatisme rassembleur », qui permettra au PQ de demeurer une coalition réunissant les souverainistes de toutes tendances. Le chef du PQ accepte que la souveraineté soit « au cœur de la prochaine élection », mais il refuse de fixer une échéance de son « avènement », autrement dit d'un référendum, qui viendra « le plus rapidement possible après l'élection ».

C'est compter sans François Legault, qui capitalise sur l'impatience des militants. M. Legault propose la rédaction d'un nouveau budget de l'an 1, dont les choix démontreront le caractère résolument social-démocrate d'un Québec souverain. Il veut surtout que le PQ fasse campagne sur un « programme de pays », ce qui suppose que le référendum suive de très près l'élection d'un gouvernement péquiste. C'est Pauline Marois qui lui donne la réplique au nom des modérés. Dans son esprit, le PQ doit plutôt profiter du mécontentement créé par les politiques du gouvernement Charest et offrir « une véritable solution de remplacement sociale, économique et démocratique ». La définition du projet de pays viendra après les élections, la tenue du référendum étant reportée au plus tôt dans la seconde moitié du mandat.

À la mi-août, l'incontournable Jacques Parizeau, relativement discret depuis les élections du 14 avril 2003, entre en scène, reprenant à son compte une idée déjà avancée par le directeur de la revue *L'Action nationale*, Robert Laplante. Selon ce scénario, le PQ demanderait à

*Le chef du PQ
accepte que la
souveraineté soit
« au cœur de la
prochaine élection »,
mais il refuse de fixer
une échéance de son
« avènement ».*

la population « le mandat de réaliser la souveraineté ». Dès son élection, un gouvernement péquiste poserait des « gestes de rupture ». Il promulguerait une constitution provisoire instituant une citoyenneté québécoise. La population serait ensuite invitée à se prononcer sur une constitution définitive. Si elle est approuvée, le Québec deviendrait souverain de facto. Bernard Landry s'oppose vivement à cette proposition. Pour le chef du PQ, un référendum portant spécifiquement sur le principe de créer un État souverain est un passage obligé. Pauline Marois, plus nuancée, reste du même avis sur le fond. François Legault se montre plus réceptif.

À quelque heures de l'ouverture du conseil national, le 27 août, coup de théâtre. Mme Marois réclame publiquement une course à la chefferie. Bernard Landry qui a prévu d'annoncer officiellement en soirée qu'il entend solliciter la confiance des militants au congrès de juin, accuse le coup. Mais la sortie de Mme Marois s'avère un coup d'épée dans l'eau. Au Conseil national, seulement cinq associations de comté appuient une résolution demandant un course à la chefferie. M. Landry sait cependant que la partie est loin d'être gagnée. Pour obtenir un appui suffisant au congrès, il aura besoin de l'appui de François Legault, qui multiplie déjà les conditions. Le chef du PQ accepte le principe de faire campagne sur un « programme de pays », mais il refuse de se prononcer sur la recommandation faite par le « chantier Pays », après une vaste consultation des membres, qui souhaitent que le référendum ait lieu « dans la première moitié du prochain mandat du Parti québécois ». Il lui faut mesurer jusqu'où il peut aller pour conserver la confiance des militants péquistes, sans s'aliéner un électorat dont la tenue d'un autre référendum est loin d'être la priorité.

L'Action démocratique du Québec, dirigée par Mario Dumont, est presque revenue à la case départ aux élections du 14 avril 2003. Dans un discours prononcé devant le Canadian Club de Toronto à l'automne 2002, le chef de l'ADQ a commis l'erreur de déclarer que la question nationale « n'apparaissait plus sur son écran radar ». Mais il est bien décidé à revenir au thème qui lui avait permis de se trouver une case sur l'échiquier politique québécois. À l'occasion du congrès tenu à Drummondville, les 25 et 26 septembre, l'ADQ se proclame officiellement « autonomiste ». Son programme exige à nouveau le rapatriement des pouvoirs que réclamait le rapport Allaire, de même que la promulgation d'une constitution de « l'État autonome du Québec », tout en maintenant le cadre fédéral. En se faisant à nouveau le champion de la « troisième voie », l'ADQ vise clairement la clientèle nationaliste que la radicalisation du discours péquiste ne manquera pas d'inquiéter.

À l'occasion de l'élection partielle du 20 septembre dans Vanier, l'ADQ a cependant effectué un virage populiste risqué. En s'associant aux mouvement Scorpion, qui réclame la réouverture de l'enquête sur la prostitution juvénile à Québec, de même qu'aux défenseurs de la station radiophonique CHOI-FM, dont le CRTC a retiré la licence en raison des propos grossiers tenus par son animateur vedette, M. Dumont s'est aliéné bon nombre d'électeurs. L'ADQ semble en voie de reincarner le défunt Crédit social.

À l'occasion de l'élection partielle du 20 septembre dans Vanier, l'ADQ a effectué un virage populiste risqué.

La gauche québécoise en effervescence

Ian Parenteau

Département de science politique, Université du Québec à Montréal

Entre les projets de « réingénierie » et de partenariats publics-privés (PPP) proposés par le gouvernement du Québec, d'une part, et les avancées de la mondialisation libérale, d'autre part, la gauche québécoise a connu une année mouvementée. D'ailleurs, nous disons « la gauche » ; peut-être devrions-nous dire « les gauches » qui se distinguent suivant trois lignes de partage.

Une rupture est apparue entre les conceptions de la gauche social-démocrate aspirante ou exerçant le pouvoir politique et la gauche citoyenne au sujet du rôle du citoyen au sein de la société. D'un côté, la vision gouvernementale fait la promotion du citoyen afin de valoriser la participation politique des citoyens dans le cadre des règles déjà établies. Les dirigeants politiques cherchent ainsi à renforcer la démocratie actuelle. De l'autre, la stratégie de la gauche citoyenne ne veut pas consolider les mécanismes en place, mais vise au contraire à instaurer des

règles qui rendraient la démocratie plus participative. Mais de manière générale, la gauche délaisse progressivement (sans jeu de mots) le terrain des luttes corporatistes et abandonne une partie de son discours revendicateur d'un interventionnisme étatique musclé.

La place de la question nationale dans l'agenda des militants divise également la gauche sur une base générationnelle. Alors que la cause de la souveraineté et de l'affirmation nationale québécoise est toujours ardemment défendue par la vieille garde, le discours et l'action des jeunes militants se situent ailleurs, bien que ceux-ci appuient encore en majorité le projet souverainiste. La pensée du jeune mouvement militant est centrée sur des valeurs immatérielles : la protection de l'environnement, la défense de la diversité culturelle et de l'acceptation de l'autre, et la promotion d'un autre monde meilleur. En contrepartie, les luttes passées pour des acquis matériels – hausse de salaires, vacances payées, droit de vote pour les femmes, etc. – semblent trouver moins d'écho chez la nouvelle génération de militants. Cette

*Les altermondialistes
cherchent à saisir
les traits essentiels de
la mondialisation
libérale afin de
mieux la dénoncer et
d'en dévoiler
la nature.*

ligne de partage est d'une grande importance pour la gauche qui, dans la diversité des tactiques et des stratégies qui la caractérise actuellement, cherche à unir ses forces devant l'offensive libérale.

Les stratégies de la gauche québécoise

Les diverses composantes de la grande famille de la gauche québécoise utilisent une multitude d'actions et de formes d'engagement social, politique, économique, médiatique et culturel par lesquelles elles tentent de faire la promotion, à leur façon, du bien commun.

La gauche traditionnelle

La stratégie de la gauche traditionnelle est double. Une frange importante de la gauche québécoise cherche d'abord à politifier – à transformer un objet social en objet politique – son action et à faire entendre au parlement les enjeux qui lui importent. C'est notamment le cas des syndicalistes qui ont dénoncé l'amendement en décembre 2003 de l'article 45 du Code du travail, qui facilite le recours à la sous-traitance. Leurs succès sont bien minces : pour l'heure, le gouvernement Charest poursuit, quoique à une cadence moindre, son plan de réingénierie de l'État.

Option citoyenne

La gauche traditionnelle tente ensuite de politiser – d'accepter de prendre part au jeu du parlementarisme – son action en s'engageant sur le chemin de la politique partisane. C'est la stratégie qu'ont adoptée les initiateurs d'Option citoyenne, Françoise David et François Saillant, qui cherchent à unifier la gauche sous la bannière d'un nouveau

parti politique. Option citoyenne se présente comme étant « de gauche, féministe, écologiste et altermondialiste ». Son objectif est de « contribuer à la construction d'un Québec centré sur la recherche du bien commun en introduisant dans la sphère politique une alternative porteuse d'espoir. » Le désintéret du Parti québécois (PQ) pour les questions sociales et le succès de la création il y a deux ans de l'Union des forces progressistes (UFP) inspirent pour l'instant les militants d'Option citoyenne. Toutefois, malgré les distances qu'ils prennent par rapport au reste de la gauche partisane, un rapprochement avec le PQ et l'UFP n'est toujours pas exclu.

Union des forces progressistes

Jeune doyenne des initiatives partisans, née en juin 2002, l'Union des forces progressistes donne du vent dans les voiles de la gauche québécoise. En quelques mois, les militants et les porte-parole de l'UFP, principalement Amir Khadir, ont réussi à la fois à réaliser quelques progrès sur la scène électorale, notamment lors des élections partielles du 20 septembre 2004 – il n'ont toutefois pas remporté de siège, ce qui, dans le système actuel, aurait été étonnant –, et à rallier l'appui de ceux qui en règle générale refusent de participer au jeu du parlementarisme. L'UFP est de tous les combats de la gauche, qui sont parfois très variés (campagne contre le Suroît, campagne pour l'instauration d'une assemblée

Le succès de l'UFP sonne l'alarme au PQ dont les militants les plus à gauche quittent les rangs pour rejoindre ceux de l'UFP et d'Option citoyenne.

constituante, campagne pour le maintien des cégeps, envoi d'une délégation au Forum social mondial (FSM), appui aux travailleurs de l'Alcan pour la grève générale de 24 heures – qui n'aura finalement pas eu lieu).

Le succès de l'UFP sonne l'alarme au PQ dont les militants les plus à gauche quittent les rangs pour rejoindre ceux de l'UFP et d'Option citoyenne. C'est dans ce contexte que le club politique Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre) a vu le jour. Créé en février dernier, sous l'initiative de Pierre Dubuc et de Monique Richard, le club politique SPQ Libre a pour objectif la formation et le développement d'un courant syndicaliste et progressiste organisé sur la scène politique québécoise, et plus particulièrement au sein du PQ. Il est pour l'heure le principal acteur qui cherche à unir les forces de gauche et les forces nationalistes au Québec. Bien que ses membres adhèrent également au PQ, l'ouverture d'esprit dont témoignent ses organisateurs est signe d'une réelle volonté du SPQ Libre d'intégrer le camp de la gauche, dont les militants ne sont, pour la plupart, pas très éloignés.

La création du SPQ Libre semble toutefois susciter davantage la critique que la sympathie au sein du reste de la gauche. Amir Khadir, porte-parole de l'UFP, doute en effet du succès de l'opération visé par le club politique. Dès la création de celui-ci en août 2004, Khadir affirmait que « ce n'est pas la première fois que des gens bien intentionnés veulent que le Parti québécois change d'orientation et qui essaient de modifier des choses. Je doute de la possibilité d'un succès de cette opération ».

Depuis, l'UFP semble avoir revu ses positions au sujet d'une collaboration avec le SPQ Libre. En effet, Kadir a accepté l'invitation à participer au Forum sur l'accession du Québec à la souveraineté qu'organisait le SPQ Libre en septembre 2004, et a laissé entrevoir une certaine volonté d'ouverture de la part de l'UFP à l'égard de l'appel à l'union des forces de gauche et nationalistes québécoises. Après avoir été accueillie favorablement par les chefs du PQ, le SPQ Libre tente de se creuser une place entre les tenants de l'approche partisane et ceux de l'approche syndicaliste. Cette initiative reçoit déjà l'appui des grandes centrales syndicales. Il reste à voir les gains qu'elle fera sur l'échiquier politique québécois.

La gauche développementaliste

Alternatives

L'organisme de développement international Alternatives, qui fêtait ses dix ans à l'été 2004, lançait en partenariat, en janvier 2004, le Répertoire des mouvements sociaux. L'objectif poursuivi par ce projet est double : il vise d'abord à rassembler les mouvements sociaux du monde entier afin de « favoriser la communication et la construction de ponts entre les mouvements sociaux et les réseaux originaires de pays ou continents différents ». Ensuite, il cherche à « fournir une base empirique et analytique pour la compréhension de la dynamique des luttes sociales et des convergences ». Alternatives continue d'occuper le rôle de relais des diverses composantes de la gauche québécoise. Situait son action sur plusieurs fronts, il est d'abord développementaliste,

mais il est également l'un des acteurs principaux de la gauche altermondialiste québécoise. L'action d'Alternatives est à cet égard emblématique du mouvement pour un autre monde qui est fortement caractérisé par le multimilitantisme.

Alternatives œuvre également en éducation et pour la promotion de la démocratie participative au niveau municipal. Il inaugurerait un portail sur ce thème en novembre 2003 qui vise à démontrer qu'il est possible et souhaitable de faire de la politique d'une autre manière et de donner le pouvoir aux citoyens. Le portail réunit quelques documents qui font le survol des principaux enjeux et questions qui touchent la démocratie participative.

La gauche ludique

Les Lucioles

Le collectif de cinéastes engagés Les Lucioles a trois ans. Il continue à faire la promotion du cinéma indépendant et à lutter contre le cinéma de masse et les mesures de censure qu'inflige l'aide versée aux seuls producteurs de films box-office. Par-delà la composante artistique importante du collectif, Les Lucioles inscrivent leur démarche au sein de la gauche en voulant tendre la caméra et le micro aux cinéastes amateurs afin qu'ils puissent « prendre en compte le réel social ». Ils organisent chaque mois à travers le Québec des séances de diffusion de leurs œuvres afin de susciter la réflexion et le débat. Les Lucioles sont de toutes les causes : toutes celles qui font l'objet de leurs films, et d'une seule : celle du cinéma indépendant.

Les Zapartistes

Le groupe d'humoristes Les Zapartistes participe à sa façon à la promotion des idées de gauche au Québec. Le succès de son dernier spectacle, « Les Zapartistes contre l'Empire », contribue à dénoncer les abus du militarisme. Comme leur manifeste l'indique, les Zapartistes considèrent « important que l'humour serve d'exutoire social, de véhicule d'une critique politique et d'outil pédagogique ». L'humour ayant la cote au Québec, les Zapartistes s'acquittent avec brio du volet pédagogique de leur œuvre.

Le mouvement altermondialiste

Si le mouvement altermondialiste est marqué par un militantisme jeune et spontané, son jeune âge ne l'a toutefois pas empêché d'être devenu l'une des composantes les plus larges de la gauche québécoise. Ses pourtours sont pour l'heure encore mal définis et d'évidence fluctuants. Le mouvement favorise les structures souples et vise davantage les actions d'éclat, la manifestation, les forums populaires qui réunissent un grand nombre de participants, que le chemin plus traditionnel de la négociation avec les dirigeants politiques.

Les questions que soulèvent aujourd'hui les objectifs poursuivis par le mouvement altermondialiste sont nombreuses et débordent largement le cercle des militants sympathisants. Les médias, même les plus conformistes, s'intéressent désormais au mouvement.

Les altermondialistes visent à réinjecter de l'espoir chez les laissés-pour-compte de la mondialisation. La nouveauté et la popularité du mouvement reposent d'ailleurs sur le rôle thérapeu-

tique qu'il assume et qui marque une certaine rupture avec la gauche marxisante. Cette dernière, en inscrivant sa pensée et son action dans une vision historique du monde, balisait les avenues possibles d'engagement. Or, la mondialisation oblige à repenser la stratégie du long terme historique et à réagir plus rapidement aux offensives libérales. Partant du postulat qu'« un autre monde est possible », le mouvement altermondialiste cherche à rompre avec le déterminisme marxiste en comprenant son action dans une perspective d'avenir, en termes moins utopistes. L'eschatologie altermondialiste est certes plus optimiste que celle marxiste.

Les initiatives altermondialistes au Québec sont nombreuses. Le contexte québécois du démantèlement de l'État-providence et de la mondialisation favorise son extension. Pour comprendre le mouvement altermondialiste québécois, il est nécessaire de rappeler brièvement les origines du mouvement, car elles agissent encore sur ceux qui cherchent à s'y associer.

Issu de l'action concertée de la gauche développementaliste, principalement des groupes pour l'élimination de la dette des pays du Tiers-monde, le mouvement altermondialiste a vu sa naissance marquée par deux événements phares. Le soulèvement zapatiste, et la campagne internationale d'appui qui s'est organisé autour de lui, forment le premier moment. Le second moment est constitué du premier contre-sommet du Forum économique mondial, le sommet de Davos, qui s'est tenu à Porto Alegre en 2001. D'abord révoltés dans les forêts du Chiapas et sur Internet, les antimondialistes (qui

deviendront bientôt altermondialistes) organisent très tôt leur réponse aux partisans de la pensée unique. De là sont nés des groupes comme ATTAC, qui cherche à structurer le mouvement. Au Québec, l'initiative du Réseau de vigilance s'inscrit ouvertement dans la tradition altermondialiste.

Le Réseau de vigilance

Le réseau est né en octobre 2003 et regroupe une cinquantaine de groupes sociaux et syndicats : la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), Alternatives, le FRAPRU, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, l'Union paysanne, D'abord solidaires, des fédérations étudiantes, etc.

Le Réseau de vigilance a organisé, au début octobre 2004, le Forum populaire alternatif pour un Québec solidaire, qui se veut le contre-sommet du Forum des générations qui se tenait à la mi-octobre 2004. Non seulement ces organisateurs appellent-ils au boycott du forum, « ces consultations régionales bidon », mais de plus ils cherchent à rendre illégitimes les initiatives gouvernementales sur le terrain de la citoyenneté. L'appel à la « guérilla politique » lancé par le Réseau de vigilance renvoie directement à l'imagerie zapatiste et rébellionnaire.

Le Centre des médias alternatifs du Québec

Né lors du sommet des Amériques en 2001, le Centre des médias alternatifs du Québec est un cybermagazine qui propose un regard nouveau et à contre-courant de celui des grands médias qui sont dominés par quelques consortiums médiatiques (Quebecor et Gesca/Power détiennent un quasi

monopole de la presse écrite quotidienne où seul *Le Devoir* est encore indépendant). Ayant pour maxime « Sortir de la pensée unique », le CMAQ, parce qu'il est une plateforme de libre publication, vit de la collaboration de ses lecteurs. Il est engagé dans la promotion de la liberté d'expression et seuls les textes ne respectant pas la politique éditoriale très élastique sont rejetés. En quelques années, le CMAQ s'est forgé une place enviable dans l'espace virtuel de la gauche québécoise.

À bâbord ! Revue sociale et politique

La revue *À bâbord !*, issue de la revue *Espaces possibles*, lançait son premier numéro en septembre 2003 en s'attaquant aux premières semaines de pouvoir du gouvernement Charest. La revue veut « s'élargir à toutes les composantes de la gauche québécoise et se faire l'écho de leurs débats et préoccupations ». Les textes qu'elle réunit sont de la plume d'universitaires et de militants qui travaillent au sein de la gauche. Les thématiques abordées par la revue, la protection de l'eau, la promotion de la démocratie participative et le sort des réfugiés dans le monde, par exemple, témoignent d'une appartenance claire au mouvement altermondialiste. Parce que la version papier de la revue est bien distribuée en régions, il est à croire qu'elle saura faire écho aux préoccupations de la gauche québécoise régionale, qui ont tendance à être diluées parmi celles de Montréal et Québec, tournées vers le milieu urbain.

La tribu du verbe

Le cybermagazine *La tribu du verbe* qui a maintenant trois ans, publie des bil-

lets très critiques et surtout loufoques sur la politique québécoise. Plus vaudevillesque que grave dans la forme et dans le contenu, le site est toutefois rigoureux dans le choix des textes qui y sont présentés. Ils s'inscrivent tous dans la campagne acharnée que mène une bonne partie de la gauche pour la « destitution de Patapouf ». La campagne contre Patapouf – Jean Charest – cherche à unir les forces de l'opposition afin de « destituer » le gouvernement libéral. Les tribalistes du verbe ont pour arme principale l'ironie et la malice. Cette arme est efficace dans la mesure où l'ensemble de la gauche québécoise plébiscite le message.

Les points de friction de la gauche québécoise

La première ligne de partage de la gauche québécoise – au sujet de la mondialisation – pourrait annoncer une rupture plus grande entre les tenants de l'approche traditionnelle et les altermondialistes. Lorsque vient le temps de penser la mondialisation en terme de relocalisation d'entreprises québécoises vers le Sud, des positions divergentes risquent d'effriter la bonne entente. Comment favoriser l'accélération d'une certaine mondialisation, celle des droits humains, par exemple, – car c'est en partie ce que cherchent les altermondialistes – sans exacerber l'autre, celle aux effets pervers tels que la délocalisation d'une partie du secteur industriel québécois incapable de rivaliser sur le plan des salaires, notamment avec la Chine ?

La ligne de partage générationnelle pourrait aussi vite devenir le terrain d'incompréhensions de la part des deux camps de la gauche dont les visions

sont sinon différentes, du moins contradictoires sur certains points, notamment quant aux réponses à apporter à la mondialisation. La nécessité de faire front commun voile encore le fossé qui les sépare. Mais pour combien de temps encore ?

Cette fracture générationnelle fait écho à un autre différend de nature similaire qui risque de miner le développement du mouvement altermondialiste : les revendications du Nord et celles du Sud sont par essence bien différentes. Les premières se regroupent autour de questions liées à l'environnement et aux droits de l'homme, alors que les secondes cherchent des solutions de rechange aux politiques de développement économique du Nord.

La question nationale pourrait aussi venir brouiller la gauche québécoise qui n'est pas unanime au sujet des avantages que la gauche pourrait retirer d'un

Québec souverain. L'ambivalence d'Option citoyenne sur cette question, qui préfère ne pas trancher pour l'instant et « reprendre le débat à la lumière des valeurs » que ses militants portent, et surtout les vives réactions de certains contre l'équivoque soutenue par David et Saillant, laissent présager une empoignade plus importante dans le futur.

La plus grande part du discours des militants de gauche est une mosaïque. Prise à part, les actions des groupes mentionnés ici semblent trop éloignées les unes des autres pour qu'on puisse croire qu'elles appartiennent à la même famille politique. Or, le tableau dressé dans cet article visait justement à souligner l'étendue et la vitalité des contributions à la recherche et à l'engagement dans le sens du bien commun de la gauche québécoise qui va bien au-delà des lignes de partages.

Sites Internet

À bâbord ! Revue sociale et politique : www.ababord.org

Alternatives : www.alternatives.ca

Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide au citoyen (ATTAC) : www.attac.org

Destituons Patapouf : www.destituonspatapouf.com

La Démocratie participative : democratie.alternatives.ca

La Tribu du verbe : www.latribudiverbe.com

Le Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ) : www.cmaq.net

Le Réseau de vigilance : www.vigilance.cam.org

Les Lucioles : www.leslucioles.org

Les Zapartistes - www.leszapartistes.com

Option citoyenne : www.optioncitoyenne.ca

Portail de la Démocratie participative : democratie.alternatives.ca

Répertoire des mouvements sociaux : www.social-movements.org

Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre) : spqlibre.org

Union des forces progressistes (UFP) : www.ufp.qc.ca

Les relations fédérales-provinciales à l'ère Martin

François Rocher

Département de sciences politiques, Université Carleton

Alors que l'ancien premier ministre Jean Chrétien ne s'est jamais gêné pour afficher une forme de désinvolture, sinon une arrogance certaine, à l'endroit des provinces, l'élection de Paul Martin à la tête du Parti libéral du Canada puis d'un gouvernement minoritaire en juin 2004 devait marquer le début d'une nouvelle ère caractérisée par un fédéralisme coopératif. Pour sa part, le gouvernement du Québec a contribué à la mise sur pied du Conseil de la fédération. Cette nouvelle institution, visant à favoriser la collaboration interprovinciale, a vu le jour en décembre 2003 et a tenu, au cours de ses huit premiers mois d'existence, plusieurs rencontres. Lors de l'élection provinciale québécoise en 2003, le chef libéral Jean Charest avait fait de la santé « sa première priorité ». Au chapitre des relations intergouvernementales, il a mis l'accent sur les thèmes du partenariat et de la cogestion.

Le changement de garde au provincial et au fédéral a été perçu positivement, plusieurs y voyant l'amorce de relations moins tendues entre Québec et Ottawa. Toutefois, les sources de conflit



Paul Martin

n'ont pas changé avec la prise du pouvoir de « nouveaux » chefs de gouvernement : la question du déséquilibre fiscal demeure non résolue, le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la santé est encore problématique, le « New Deal » proposé par Paul Martin aux municipalités court-circuite la responsabilité des provinces à leur endroit, pour ne nommer que ces trois domaines. Comment les provinces, et le

Québec en particulier, appréhenderont cette nouvelle ère de partenariat avec le gouvernement fédéral ? C'est cette question qui retiendra notre attention.

Paul Martin : l'ancien et le nouveau

Dans une allocution prononcée trois jours avant son assermentation comme Premier ministre, Paul Martin affirmait que le gouvernement fédéral se devait de changer sa manière de faire avec les provinces. Il soulignait que la première chose qu'il a accomplie après le congrès à la chefferie fut de rencontrer les premiers ministres des provinces et des territoires lors de la coupe Grey. « Je l'ai fait parce que, si nous voulons renforcer le système de santé public universel, nous devons travailler avec les autres provinces pour y arriver. » Il invitait les représentants des provinces à faire preuve d'ouverture d'esprit à l'endroit de l'approche fédérale et à faire les choix difficiles qui s'imposent « si les priorités nationales doivent être rencontrées ». En dépit du changement de ton, l'orientation politique qui anime le gouvernement fédéral en matière de relations intergouvernementales demeure sensiblement la même : les provinces sont toujours considérées comme des gouvernements « juniors » dans la mesure où les priorités nationales ne peuvent être définies que par le seul gouvernement qui parle au nom de tous les Canadiens, à savoir le gouvernement fédéral.

La campagne électorale fédérale de juin 2004 a permis de mieux cerner de quelle manière un gouvernement dirigé par Paul Martin entendrait collaborer avec les provinces et les territoires. La plate-forme électorale libérale a con-

sacré un chapitre aux questions les touchant directement. Dans ce chapitre intitulé « Renforcer nos fondations sociales », les libéraux soulignent d'entrée de jeu que les programmes sociaux ne représentent rien de moins que les valeurs et la nature de la nation canadienne, ils « font partie de ce que nous sommes comme individus et comme pays ». Dans cette logique, il est du devoir du gouvernement fédéral de renforcer les fondations sociales du Canada et, au premier chef, la qualité des soins de santé, enjeu qui préoccupe le plus les citoyens.

Rejetant tout débat (qualifié d'idéologique) sur la structure de base du système, les principes de la *Loi canadienne sur la santé* devront être respectés dans leur intégralité. Le document identifie les secteurs qui appellent une intervention ciblée et la mise sur pied de stratégies nationales : réduction des temps d'attente (dans des domaines très précis : interventions liées au cancer et aux maladies coronariennes, les diagnostics par imagerie, les remplacements d'articulations et la restauration de la vision) ; accessibilité et disponibilité aux professionnels de la santé ; soins à domicile ; et couverture pour les médicaments d'ordonnance lorsque les coûts sont importants. Lors de la campagne électorale, le Parti libéral du Canada s'est aussi engagé à injecter neuf milliards de dollars en santé, dont quatre milliards pour réduire les temps d'attente.

Conscient du fait que la gestion du système de santé relève des provinces, Paul Martin s'est engagé à tenir une rencontre réunissant les premiers ministres au cours de l'été 2004. Les sommes promises ne seront pas trans-

féérées inconditionnellement : « de toute évidence, la discussion impliquera une composante de “donnant-donnant”. Les compétences provinciales en santé seront respectées ». Le gouvernement fédéral exigera toutefois la mise sur pied de mécanismes d'imputabilité et de transparence. Il établira, en collaboration avec les provinces, les objectifs à atteindre.

Lors de la campagne électorale, Paul Martin s'est aussi engagé à créer, en s'inspirant de l'expérience du Québec, un programme national d'apprentissage et de services de garde. Les provinces seraient responsables de la réglementation garantissant la sécurité des services et la compétence du personnel. Ce programme devrait aussi être universel et accessible. Le choix des modèles d'apprentissage et de services de garde sera laissé à la discrétion des provinces qui devront toutefois respecter les principes du programme pour obtenir le financement d'Ottawa.

Dans un autre domaine de compétences provinciales, le Parti libéral du Canada s'est aussi engagé à conclure un Nouveau pacte avec les municipalités. Cette volonté fait suite au budget déposé en 2004 dans lequel le gouvernement fédéral avait annoncé son intention de procéder à un transfert inconditionnel de sept milliards de dollars au cours des dix prochaines années en éliminant la perception de la TPS sur les dépenses effectuées par les municipalités. La plate-forme précise que ce Nouveau pacte ne se limite pas aux transferts de fonds du gouvernement fédéral mais appelle un nouveau partenariat avec les provinces et les villes dans des domaines qui touchent aussi bien à l'eau potable, aux gaz à

effet de serre qu'à l'accessibilité au logement pour les immigrants.

En somme, peu importe le domaine où le gouvernement fédéral entend intervenir, cet engagement se décline invariablement en termes de « stratégies nationales » : stratégie nationale de réduction des temps d'attente ; programme national de soins à domicile ; stratégie nationale de médicament ; programme national d'apprentissage et de services de garde ; Nouveau pacte avec les villes ; etc. Reconnaisant que ces domaines relèvent des provinces, le gouvernement central met de l'avant la rhétorique du partenariat. Celle-ci a pour effet de nier la responsabilité première des provinces et de justifier son rôle de maître d'œuvre. Sans jamais l'admettre, c'est en faisant appel à son pouvoir de dépenser, à l'ère des surplus fédéraux, qu'Ottawa entend définir où, quand et comment les gouvernements provinciaux pourront intervenir dans ces domaines.

Le Conseil de la fédération : faire du neuf avec du vieux

Dès 2001, le Parti libéral du Québec avait fait la promotion de la création d'un Conseil de la fédération (CF) dont l'un des principaux rôles serait de permettre une plus grande concertation des gouvernements dans les domaines de l'union économique et du renforcement de l'Accord sur le commerce intérieur conclu en 1994. Tel qu'envisagé au départ, le CF devrait aussi se pencher sur les questions des normes et objectifs relevant de l'union sociale canadienne, l'interprétation des principes de la *Loi canadienne sur la santé*, l'élaboration des objectifs pancanadiens dans les champs de compétences provinciales,

La Chaire de recherche du Canada en Études québécoises et canadiennes

La Chaire de recherche du Canada en Études québécoises et canadiennes de l'UQAM (CREQC) s'emploie à étudier la construction des communautés politiques dans un cadre régional, national et international et autour de laquelle se greffe un ensemble d'activités structurantes pour la recherche avancée ainsi que pour l'éducation publique locale, nationale et internationale. La Chaire privilégie la notion de la représentation comme angle principal d'interprétation. Elle étudie la représentation sous trois grands angles : la diversité culturelle et politique, les identités multiples et la citoyenneté fédérale. Elle adopte également une démarche comparative pour mieux cerner la réalité québécoise et canadienne.

En 2003-2004 la Chaire a tenu deux colloques internationaux sur le thème de la diversité dont un à l'University College de Dublin et un autre à l'Institut d'études Politiques de Bordeaux. Au cours de la même période, la Chaire a agi comme maître d'œuvre dans la préparation de trois projets de livre portant sur la politique canadienne et comparée : *The Conditions of Diversity in Multinational Democracies* (Institut de recherche en politiques publiques, 2003) ; Québec : *État et Société*, Tome 2 (Québec-Amérique, 2003) traduit en anglais, espagnol et portugais en 2003 ; *Canadian Politics* (Broadview Press, 2004).

La Chaire a accueilli en 2003-2004 plusieurs candidats au doctorat et au post-doctorat dans le cadre de son programme d'invitation : Jaime Lluch (Yale), Bernard Gagnon (IEP Bordeaux), Raffaele Iacovino (McGill), Luc Turgeon (Toronto), Marie-France Le Blanc (INRS).

La Chaire a mis sur pied un programme de bourses d'excellence de 5000 dollars chacune pour aider les étudiants de 2^e et de 3^e cycles à faire progresser leurs travaux sur la citoyenneté, la diversité et l'identité au Canada et au Québec.

Pour l'année 2004-2005, la Chaire tiendra une série de cinq symposiums sur le fédéralisme canadien ; elle poursuivra son association avec le Groupe de recherche sur les sociétés plurinationales (GRSP) pour accueillir sept grands conférenciers internationaux invités à faire le point sur les nationalismes majoritaires au Canada, en Espagne, aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni ; elle offrira de nouveau son programme de bourses ; et enfin elle poursuivra son programme de publications scientifiques.

CREQC

1255, rue Saint-Denis

Université du Québec à Montréal

www.creqc.uqam.ca

la limitation du pouvoir fédéral de dépenser et la préparation d'ententes internationales touchant aux compétences des deux ordres de gouvernement. En décembre 2003, le CF voyait officiellement le jour.

La création de cette nouvelle institution inter-provinciale (le gouvernement fédéral n'y siégeant pas) répond à la nécessité proclamée des provinces d'exercer un leadership dans l'élaboration des politiques pancanadiennes. Elle repose sur un constat fort négatif de la façon dont le régime fédéral a évolué au cours des trois dernières décennies. En fait, le jugement porté sur la manière d'agir du gouvernement fédéral est implacable. On lui reproche de banaliser le statut constitutionnel des provinces

par la mise en place de « partenariats », les contournant par le fait même ; de s'immiscer dans leurs champs de compétences entraînant une confusion pour les citoyens qui ne savent pas qui est responsable des secteurs d'activité ; de refuser de collaborer avec elles ; et de nier l'existence du déséquilibre fiscal. Ce déséquilibre permet au gouvernement fédéral d'envahir les domaines de compétence provinciale par l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser. De plus, Ottawa a tendance à assortir l'augmentation de ses transferts de conditions qui limitent leur pouvoir d'intervention, leur autonomie et leurs particularités. En somme, non seulement ces tendances affaiblissent-elles le fédéralisme canadien, mais elles sont incompatibles

avec les principes fédéraux. Ces derniers exigent le respect du rôle constitutionnel dévolu à chaque ordre de gouvernement et le refus d'imposer un rapport de subordination.

C'est donc pour contrer ces multiples « perversions » que les gouvernements provinciaux ont accepté, à l'invitation du gouvernement du Québec, de créer le CF. Le but avoué est de « leur redonner l'influence ainsi que la force nécessaires pour qu'ils deviennent de véritables partenaires dans le Canada de demain ». Dans le passé, le gouvernement fédéral a pu facilement s'immiscer dans les domaines relevant constitutionnellement des provinces en profitant de la division de ces dernières. Le CF se veut donc un lieu de concertation pour contrer la stratégie du gouvernement central qui a compris depuis longtemps les vertus de la maxime « diviser pour régner ». Les plus cyniques pourraient voir dans cette nouvelle structure une dynamique essentiellement défensive s'opposant à la manière de faire du gouvernement fédéral.

L'approche du CF repose sur deux axes : il constitue un forum propice au dialogue et aux échanges devant éventuellement déboucher sur des ententes formelles de coopération ; il se veut aussi un instrument facilitant la concertation intergouvernementale dans le développement d'une vision commune sur les grands enjeux auxquels elles sont confrontées dans les domaines de la santé, de l'éducation, du déséquilibre fiscal, du commerce intérieur et de la représentation internationale. À court terme, l'action du CF va porter sur deux domaines : l'amélioration des soins de santé et le renforcement de l'union économique (com-

merce intérieur, mobilité de la main d'œuvre, harmonisation et rationalisation de la réglementation).

Le CF s'est doté d'une structure légère. Constitué des premiers ministres des provinces et des territoires, le CF doit tenir un minimum de deux réunions par année. En plus d'un secrétariat permanent, l'entente du 5 décembre 2003 a aussi institué deux organismes, un Conseil des premiers ministres pour sensibiliser les Canadiens à la santé ainsi qu'un Secrétariat d'information et de coopération sur le déséquilibre fiscal.

Quoi de neuf ?

Le CF constitue-t-il autre chose que l'institutionnalisation des pratiques existantes qui ont jalonné l'existence du fédéralisme canadien ? Les premiers ministres avaient pris l'habitude de se rencontrer de temps à autres pour discuter d'enjeux communs. À cet égard, la nouvelle structure ne vient que formaliser ce qui existait déjà. Qui plus est, pour Alain Noël, professeur au département de science politique à l'Université de Montréal et fin observateur des relations fédérales provinciales, le CF représente un tournant majeur par rapport à l'approche traditionnelle mise de l'avant par les gouvernements québécois au cours des quatre dernières décennies. En effet, l'action québécoise s'est articulée autour de deux objectifs fondamentaux complémentaires : la reconnaissance et l'autonomie. Les libéraux de Jean Charest ont toutefois

Le CF constitue-t-il autre chose que l'institutionnalisation des pratiques existantes qui ont jalonné l'existence du fédéralisme canadien ?

remplacé ces objectifs par une volonté beaucoup moins contraignante d'améliorer les relations intergouvernementales. Ce faisant, ils ont mis de côté les demandes visant à accroître les pouvoirs, les capacités et l'affirmation du caractère distinct du Québec. Pour que les Québécois acceptent la démarche axée sur la collaboration intergouvernementale, ils devraient en voir les avantages à très court terme, notamment en ce qui concerne l'attitude d'Ottawa au sujet du déséquilibre fiscal (Noël 2003).

Dans le même ordre d'idée, André Burelle, ancien conseiller des gouvernements Trudeau et Mulroney, voyait dans la création du CF à la fois la formalisation des conférences annuelles des premiers ministres provinciaux, mais aussi « la consécration de la mission essentiellement défensive de ces rencontres face au fédéralisme unitaire et dominateur pratiqué par Ottawa ». Dans un passage qui fut cité et souleva des échanges vigoureux à l'Assemblée nationale, il affirme que « M. Charest fait preuve d'une ouverture louable mais imprudente, voire téméraire en n'exigeant aucune garantie politique qu'on lui accordera l'équivalent de l'Accord de Meech en échange du renforcement partenarial de la fédération ». Craignant que le CF ne soit qu'une nouvelle mouture de la stratégie des fronts communs, il reproche à cette initiative de ne s'attaquer qu'aux manifestations les plus visibles des vices du fédéralisme « à la canadienne » sans véritablement s'attaquer à la nature du problème. La volonté du gouvernement fédéral, particulièrement sous le leadership des premiers ministres Trudeau et Chrétien, de participer à la

construction de la nation canadienne s'est traduite par l'utilisation incontrôlée du pouvoir de dépenser, entraînant dans son sillage une désresponsabilisation des provinces qui se contentent de réclamer davantage de fonds d'Ottawa. Par ailleurs, André Burelle souhaite que le CF ne se contente pas d'une stratégie strictement défensive et devienne un outil d'affirmation de la souveraineté des provinces. Celles-ci devront faire la preuve qu'elles sont en mesure d'assurer l'intégrité des programmes sociaux, de collaborer à l'élaboration d'objectifs communs, de s'imposer des contraintes permettant de garantir la cohésion de l'union sociale canadienne et de mettre en place des mécanismes assurant la transparence démontrant comment elles ont respecté les normes sur lesquelles elles se sont conjointement entendues. Toutefois, on peut craindre que le gouvernement fédéral ne perçoive cette structure comme n'étant qu'une nouvelle forme de lobby des provinces et ne tente de le réduire à l'impuissance et, ajouterions-nous, de la discréditer.

Le discrédit pourrait venir de l'effritement du consensus que devront dégager les provinces pour parler d'une même voix au gouvernement fédéral, comme cela s'est produit à maintes reprises au cours des dernières années. À cet égard, le refus du gouvernement du Québec, entériné par tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, de signer l'Entente sur l'union sociale en 1999 en constitue un exemple patent. C'est d'ailleurs ce que rappelait feu Claude Ryan dans un des derniers textes qu'il publia, notant néanmoins au passage que la collaboration inter-

gouvernementale avait toujours été la voie suivie par le Parti libéral du Québec. Toutefois, il mentionnait à son tour, faisant écho à André Burelle, que « le conseil inter-provincial ne saurait tenir lieu de solution au problème de la participation des provinces aux processus constitutionnels de décision au sein de la fédération canadienne ». En somme, bien que l'initiative puisse être source de changement, il ne faudrait pas en exagérer la portée.

Bien qu'accueillie favorablement par le gouvernement fédéral (pouvait-il en être autrement ?), le CF n'en représente pas moins une menace dans sa capacité de fixer des « objectifs nationaux », un des fondements du fédéralisme qui obnubile commodément l'autre impératif qui est d'assurer le rayonnement de la spécificité propre des unités constituantes. C'est ainsi que dans un discours prononcé à la fin août 2004, la nouvelle ministre des Affaires intergouvernementales, Lucienne Robillard, invoquait l'approche différente qu'entend maintenant suivre le gouvernement canadien, approche axée sur les besoins des citoyens. Dans cette perspective, les querelles autour de la protection des compétences (toujours provinciales puisque ce sont elles qui sont constamment envahies par Ottawa, jamais l'inverse) sont qualifiées d'improductives. Ainsi, elle soulignait que la collaboration permet aux gouvernements « d'aller au-delà de leurs intérêts légitimes mais parfois étroits pour mettre l'intérêt des citoyens à la première place ». Dans cette perspective, l'intérêt des citoyens, fruit de la collaboration et du leadership fédéral, ne saurait s'embarasser des aspirations légitimes, mais ô combien étroites, des provinces

jalouses de leurs compétences.

Un bilan provisoire

Après seulement quelques mois d'existence, il est illusoire de vouloir faire un bilan exhaustif des réalisations du CF. Il faut noter que dès le début de ses travaux, la question de l'amélioration du commerce intérieur avait fait l'objet d'un plan détaillé d'action. Celui-ci cherchait surtout à s'assurer que les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), signé dix ans plus tôt, ne soient pas reportés aux calendes grecques. Cet accord, qui obligeait les provinces à réduire les obstacles commerciaux dans plusieurs secteurs économiques (notamment en matière de marchés publics, de mobilité de la main d'œuvre, d'investissement, d'harmonisation des règlements et des normes), exigeait une sérieuse mise à jour et, plus particulièrement, une reprise du dialogue avec le gouvernement fédéral. Les premiers ministres se sont donc entendus sur un plan de travail touchant entre autres l'achèvement des négociations sur l'approvisionnement par les sociétés d'État. Les provinces ont accepté de mettre en vigueur les dispositions de l'Accord portant sur cette question au plus tard le 1^{er} janvier 2005. Il s'agit de l'un des seuls domaines où des résultats concrets ont pu être obtenus. Sur les autres questions (évaluation des brèches dans l'ACI, assouplissement du processus décisionnel, amélioration du mécanisme de règlement des différends, négociations entourant le chapitre de l'énergie, subventions aux entreprises, reconnaissance



Lucienne Robillard

En somme, bien que l'initiative puisse être source de changement, il ne faudrait pas en exagérer la portée.

Dès le début de ses travaux, le CF a fait de l'augmentation du financement de la santé de la part du gouvernement fédéral sa principal objectif.

des titres de compétence étrangers), des ajustements importants restent à faire et les travaux demeurent encore à l'état embryonnaire (voir CF, août 2004).

Si au chapitre du commerce intérieur beaucoup de travail reste à accomplir, c'est surtout dans le domaine de la santé où les premiers ministres ont fait parler d'eux. Dès le début

de ses travaux, le CF a fait de l'augmentation du financement de la santé de la part du gouvernement fédéral sa principal objectif. Les premiers ministres ont exigé le rétablissement de la contribution financière à 18 % de l'ensemble des dépenses en santé et services sociaux au cours de l'année financière. De plus, ils réclament un accroissement de la contribution fédérale de 1 % par année jusqu'à ce qu'elle atteigne 25 % du total des dépenses provinciales en santé. Les fonds additionnels doivent soutenir les services existants. Ils ont identifié huit domaines nécessitant de nouveaux investissements : soins primaires, soins à domicile et communautaire, santé mentale communautaire, services de diagnostic médical, ressources humaines, produits pharmaceutiques, réduction des délais d'attente, prévention – en prenant soin de préciser que la priorité de chaque province peut varier en fonction de ses besoins particuliers. Cette position n'est pas nouvelle et avait déjà fait l'objet d'une entente entre les premiers ministres lors d'une rencontre tenue à Toronto en janvier 2003. Cette liste de priorités a sans aucun doute inspiré le

Parti libéral du Canada lors de la rédaction de sa plate-forme électorale.

Impossible d'aborder la question de la contribution fédérale au financement de la santé sans faire un détour obligé vers la question du déséquilibre fiscal. Il n'est pas étonnant de constater que le dossier de la péréquation est intimement lié à celui du financement des soins de santé. À la réunion du CF tenue à Niagara-on-the-Lake à la fin juillet 2004, les premiers ministres ont d'ailleurs insisté sur le fait que les montants versés au titre de la péréquation ont diminué de 3,7 milliards de dollars au cours des trois dernières années. Ils demandent donc que le financement dans le cadre du programme de péréquation soit rétabli au niveau de l'année fiscale 2000-2001, soit le niveau d'avant les coupures. Si le gouvernement injecte de nouveaux fonds pour la santé, assorties par ailleurs de conditions, tout en continuant de réduire les transferts liés à la péréquation, il contribue à réduire d'autant la marge de manœuvre des provinces. Les premiers ministres ont aussi fixé à 13,1 milliards de dollars la contribution fédérale annuelle au financement des soins de santé, incluant un programme d'assurance-maladie complet (tel que promis par les libéraux lors de la campagne électorale) dont le coût est évalué à 7,5 milliards de dollars.

**Vers un fédéralisme asymétrique ?
Le plan d'action en santé**

C'est dans ce contexte particulièrement chargé que s'est déroulée la conférence des premiers ministres à la mi-septembre 2004. Paul Martin, dans son discours d'ouverture de la conférence, a fixé les paramètres des pourparlers.

Tout en reprenant pour l'essentiel les éléments connus de la plate-forme électorale libérale, il a précisé la vision qui alimente la démarche fédérale. Les compétences provinciales doivent être certes respectées, mais la présence fédérale dans ce domaine s'impose pour des raisons hautement symboliques liées à la définition de la nation canadienne elle-même. Le système public de santé est sacralisé comme « l'expression éloquente de nos valeurs en tant que nation », « notre raison d'être commune », le « sentiment de qui nous sommes », un « aspect vital de notre citoyenneté ». Si une mission étatique particulière (car, en dernière analyse, c'est de cela qu'il s'agit) se présente comme l'un des fondements de l'existence même de la nation canadienne, il est difficile de ne pas s'inscrire dans la logique d'« une solution canadienne collective » où les provinces sont appelées à jouer un rôle important certes, mais de second plan dans l'élaboration des grands objectifs. Rarement le gouvernement fédéral n'a-t-il été aussi clair quant à sa façon d'appréhender les règles qui régissent le régime politique canadien. Pour Paul Martin, « le rôle du gouvernement fédéral est de formuler des objectifs nationaux et de protéger l'intérêt national. Bien entendu, ce sont les provinces et les territoires qui assurent la prestation et la gestion des soins de santé et qui, ce faisant, doivent adapter leurs services aux besoins particuliers de la population. Mais je suis fermement convaincu que certains principes clés transcendent les intérêts régionaux ». Cette approche s'apparente davantage à un régime unitaire décentralisé qu'à une fédération qui respecte le rôle et les re-

sponsabilités de chaque ordre de gouvernement. En effet, dans le modèle mis de l'avant par Ottawa, les grandes politiques sont définies au centre et misent en place par les provinces qui sont relégués au rang de prestataires et de gestionnaires de services.

La conférence des premiers ministres a certes donné lieu, comme il fallait s'y attendre, à une guerre de chiffres concernant la contribution fédérale au financement des soins de santé. Le plan adopté par les provinces et le gouvernement fédéral touche les domaines identifiés préalablement par les provinces et le fédéral. Ce dernier s'est engagé à injecter 41 milliards de dollars supplémentaires au cours des dix prochaines années afin de contribuer à réduire la pression financière que subissent les provinces étant donné l'augmentation exponentielle des coûts reliés aux soins santé. En contrepartie, les gouvernements provinciaux ont accepté un mécanisme de reddition de comptes et de transmission d'informations.

Outre l'accroissement du financement en santé, l'attention a été retenue par la signature, par le gouvernement du Québec, d'une entente parallèle, en utilisant le vocable de fédéralisme asymétrique lui permettant « d'exercer lui-même ses responsabilités à l'égard de la planification, de l'organisation et de la gestion des services de santé sur son territoire ». Le Québec n'est pas assujéti à la nécessité de rendre des comptes, si ce n'est à la population québécoise.

Que le front commun des provinces ne se soit pas désagrégé sous la pression d'Ottawa comme ce fut souvent le cas dans le passé, que le gouvernement fédéral ait consenti à injecter davantage

de fonds en santé et que le caractère asymétrique du régime politique canadien ait été reconnu s'explique en grande partie par une conjoncture exceptionnellement favorable aux provinces. D'abord, il y a la faiblesse relative du gouvernement fédéral. Le fait que Paul Martin soit à la tête d'un gouvernement minoritaire et qu'il ait toute une côte de popularité à remonter au Québec sont des facteurs déterminants à prendre en considération. L'habileté politique de Jean Charest n'est sûrement pas à négliger non plus, lui qui a réussi non seulement à créer le CF, mais aussi à faire accepter qu'une entente puisse refléter la complexité du Canada.

Cela annonce-t-il un vent de changement, comme l'avait Alain Dubuc, chroniqueur à *La Presse*, ou le germe d'une nouvelle vision du Canada ouverte à la différence québécoise ? Est-ce, comme le souhaitait le professeur de science politique Alain-G. Gagnon, le retour à la tradition de Lester B. Pearson qui avait accepté des arrangements asymétriques avec le Québec dans les années 1960 par opposition à la rigidité vécue sous les règnes de Trudeau puis de Chrétien ? Il est trop tôt pour le dire. Il y a certes eu une ouverture à l'endroit du Québec et ce déblocage n'aurait sans doute pas été possible avec un premier ministre péquiste. La rencontre des premiers ministres prévue à la fin octobre 2004, où seront abordées les questions de la péréquation et du déséquilibre fiscal (ou les pressions fiscales pour utiliser le vocabulaire d'Ottawa), sera révélatrice de la profondeur de cette ouverture, d'autant plus que le gouvernement fédéral a toujours nié l'existence même d'un tel déséquilibre.

Il nous faut aussi prendre la mesure exacte de l'entente particulière avec le Québec. Il s'agit en premier lieu d'une entente administrative qui ne fait que confirmer la compétence québécoise dans le domaine de la santé. Le gouvernement Charest, appuyé en cela par tout ce que le Québec compte d'intervenants en santé, avait affirmé haut et fort qu'il ne braderait pas son droit d'aïnesse (sa compétence) pour un plat de lentilles (plus de transferts). Accepter l'entente signée par les autres gouvernements provinciaux, qui consentent aux conditions fédérales de reddition des comptes, aurait été politiquement suicidaire non seulement pour lui, mais aussi pour le Parti libéral du Canada. L'asymétrie dont il est question ici n'est que la traduction du refus du Québec de se fondre dans le moule où se coulent les autres provinces qui souscrivent à la vision centralisatrice d'Ottawa.

En somme, la réélection des libéraux à Ottawa, sous la gouverne de Paul Martin, n'a pas changé la rhétorique d'Ottawa qui se fait toujours le ténor d'un gouvernement central fort, tentaculaire, ayant la certitude de représenter l'« intérêt national », disposant de surplus considérables qu'il peut utiliser en invoquant son pouvoir de dépenser. Jean Charest a joué le jeu de la concertation et de la collaboration interprovinciale, la conjoncture politique lui ayant permis de revenir aux deux axes majeurs de la tradition politique québécoise en matière de relations avec le gouvernement fédéral, la reconnaissance et l'autonomie.

Références

- BURELLE, André. *Conseil de la fédération : du réflexe de défense à l'affirmation partenariale*, Montréal, Queen's University et IRPP, 2003.
- CABINET DU PREMIER MINISTRE. *Fédéralisme asymétrique qui respecte les compétences du Québec* [en ligne] [www.pm.gc.ca/grfx/docs/QuebecFR %20.pdf](http://www.pm.gc.ca/grfx/docs/QuebecFR%20.pdf)
- GAGNON, Alain-G. « Paul Martin : le retour à la tradition pearsonnienne ? », *Options politiques*, décembre 2003 - janvier 2004.
- MARTIN, Paul. « For a competitive, compassionate, independent Canada », *Policy Option*, fév. 2004.
- MARTIN, Paul. *Allocution du Premier ministre Paul Martin à l'occasion de la réunion des premiers ministres*, Ottawa, 13 septembre 2004.
- NOËL, Alain. *The End of a Model ? Quebec and the Council of the Federation*, Montréal, Queen's University et IRPP, 2003.
- PARTI LIBÉRAL DU CANADA. *Aller droit devant. Le plan de Paul Martin pour atteindre nos buts*, Ottawa, 2004.
- PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC. *Un plan d'action. Affirmation, autonomie et leadership*, Québec, Comité du Parti libéral du Québec sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, 2001.
- PEACH, Ian. *Half Full, at Best : Challenges to the Council of the Federation*, Toronto, C.D. Howe Institute, 2004.
- ROBILLARD, Lucienne. *Vers un Canada encore meilleur : une collaboration axée sur le citoyen*, Notes pour une allocution présentée à l'occasion de l'ouverture du Congrès annuel de l'Institut d'administration publique du Canada, 30 août 2004.
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES. *Le Conseil de la fédération. Un premier pas vers une nouvelle ère de relations intergouvernementales au Canada*, Ottawa, 2004.
- RYAN, Claude. *Le Québec et la concertation inter-provinciale*, Montréal, Queen's University et IRPP, 2003.

L'éducation à la citoyenneté

Pour relever collectivement les défis de la participation

Christian Giguère et Mélanie Bénard

Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)



L'évolution des sociétés démocratiques actuelles est marquée par divers phénomènes, dont la mondialisation est l'un des plus importants. Ces phénomènes, qui favorisent de plus en plus les échanges et les débats, sont d'autant plus importants qu'ils façonnent le type de citoyenneté que nous exerçons. Parmi ces phénomènes, on observe que l'intégration de diverses cultures au sein de notre société pluraliste appelle les États à mettre en place des mesures qui encouragent l'intégration et la participation de tous les

citoyens, incitant ainsi au dialogue et au rapprochement interculturels. C'est du moins ce que l'on préconise ici au Québec. En effet, la complexité des rapports entre citoyens, qui ont une grande diversité d'opinions, de croyances et de religions, enrichit le monde. Toutefois, cette diversité oblige ces citoyens à développer entre eux un sens civique critique, responsable et ouvert. Ainsi, l'État et le citoyen ont des responsabilités à assumer pour garantir les bases d'une société juste et inclusive, condition qui permet l'épanouissement individuel dans le meilleur intérêt de la collectivité. À la lumière de ces impératifs, quel est le rôle que doit jouer l'éducation dans la formation des citoyens ? La participation des jeunes (entre 15 et 35 ans), notamment ceux issus de l'immigration, est au centre de cet enjeu.

L'exercice d'une citoyenneté active : la participation

La participation citoyenne des jeunes renvoie à l'État la place active qu'ils prennent en société, soit individuellement ou en regroupement (par exemple, les associations de jeunes). La par-

ticipation « représente la capacité des individus et des groupes à influencer les orientations de la société et à investir les lieux de pouvoir, et cela, peu importe le palier d'activité où se dessinent et se prennent les orientations qui dictent la vie en société » (Gauthier et Piché, 2001). La participation est sociale lorsqu'elle vise l'amélioration de la vie en société. Selon Madeleine Gauthier, diverses théories établissent des liens entre la participation politique et sa notion élargie de participation sociale. La participation sociale peut prendre diverses formes : soit des formes institutionnalisées de participation (elles sont plus traditionnelles : partis politiques, syndicats, etc.), soit des formes informelles – ponctuelles ou stables – comme le bénévolat. Ce type de participation semble rejoindre davantage les jeunes que les formes de participation plus institutionnelles.

De nombreux observateurs s'inquiètent du désintérêt des jeunes pour les formes de participation plus traditionnelles (institutionnelles). Certains considèrent en effet que les jeunes sont cyniques à l'égard du politique. Par contre, certaines analyses font état du fait que l'ensemble des citoyens se désintéresserait de la politique. Si on observe un faible taux de participation chez les jeunes lors d'une élection (seulement 25,4 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont voté lors de l'élection générale de 2000), cette tendance à la baisse s'observe également au sein de la population : le taux a fléchi davantage à chacune des trois dernières élections – de 70 % de participation à l'élection fédérale de 1993, le taux est passé à 67 % en 1997, et à un peu plus de 61 % en 2000.

Beaucoup de citoyens ne voient dans le politique ni une source d'identité collective, ni même un lieu d'engagement. Une étude du Conseil supérieur de l'éducation signale que « [...] les citoyens participent peu aux actions et décisions qui les concernent, se concentrent sur leur vie privée et sur la consommation et se contentent de voter une fois de temps en temps ». Le désintérêt des jeunes pour la politique semblerait donc être le reflet d'un phénomène de société où règne une certaine indifférence pour la politique en général.

Néanmoins, quand on observe strictement le comportement des jeunes, le manque de confiance vis-à-vis du système politique traditionnel et des gouvernements semble attribuable à des motifs bien particuliers. Selon les données dont disposait Communication Canada en 2001, les jeunes se plaindraient principalement « [...] du manque de leadership politique nécessaire à les inspirer et à les aider à croire qu'il y a effectivement une personne et une cause pour laquelle il est important de voter » (Haid, 2003). Les perceptions négatives qu'ont les jeunes de la politique contribuent en ce sens au manque de confiance envers les élus.

Il y a également la perception plus généralisée chez les jeunes que le gouvernement ne comprendrait pas ce qu'ils recherchent. Plus spécifiquement, la mondialisation élargirait l'écart entre les jeunes et les institutions politiques, laissant effectivement aux jeunes l'impression que les gouvernements ne peuvent rien contre les forces économi-

De nombreux observateurs s'inquiètent du désintérêt des jeunes pour les formes de participation plus traditionnelles (formelles).

*Il y a la perception
chez les jeunes que le
gouvernement ne
comprendrait pas ce
qu'ils recherchent.*

ques mondiales. De plus, dans un univers informatisé, les jeunes deviendraient surinformés. « La multiplicité des enjeux, des préoccupations et des causes crée une forme de paralysie, amenant les jeunes à penser qu'il y a trop

de problèmes à régler et pas assez de temps pour faire ce qui compte vraiment » (Haid, 2003). Dans un contexte où leur avenir est plus ou moins certain, les priorités des jeunes seraient davantage individuelles et tournées, par exemple, vers la nécessité de se trouver un emploi, de s'inscrire au collège ou à l'université, de quitter la maison des parents plutôt que d'aller voter aux élections et de s'occuper de politique.

En plus de la perte de confiance des jeunes dans les institutions politiques formelles, une récente étude qualitative dirigée par le Conseil permanent de la jeunesse montre que les jeunes rencontrent divers obstacles qui les freinent dans leur désir de participer activement au sein des lieux de pouvoir politique de la société québécoise. Bien que ces obstacles identifiés par le Conseil permanent de la jeunesse ne soient pas rencontrés exclusivement par les jeunes, il apparaît que ces derniers doivent outrepasser l'individualisme qui règne dans la société, le désabusement qui leur fait croire qu'une implication ne sert à rien, le manque de temps, les conditions économiques difficiles et la méconnaissance des règles du jeu. On mentionne aussi plusieurs autres obstacles tels que le fait d'être femme – car la conciliation travail-famille-implication ne semble pas aller de soi – le manque

d'information, la difficulté d'accéder aux lieux stratégiques qui se présentent comme des endroits fermés, ainsi que le fait de devoir vaincre la méfiance des plus âgés face aux jeunes. La présence des jeunes dans les lieux de pouvoir peut aussi être freinée, d'une part parce qu'ils « ne peuvent plus s'imposer par la force du nombre comme c'était le cas dans les années 1960-1970 [...] » et que, d'autre part, ils ne profitent plus d'une conjoncture aussi favorable qu'à l'époque des baby boomers, époque qui se caractérisait par une « consolidation accélérée de l'État providence et par un climat d'effervescence contestataire qui venait cautionner leurs revendications et justifier leur demande de participation à la vie sociopolitique » (Gauthier et Piché, 2003).

Enfin, en plus des obstacles ci-dessus mentionnés et des défis qu'ils représentent sur le plan de la participation, les jeunes issus des minorités dites visibles rencontrent des difficultés particulières qu'ils doivent surmonter pour participer à part entière à la société québécoise. En abordant cette question, une étude qualitative qui s'est penchée sur la participation des jeunes issus de la communauté haïtienne de Montréal souligne que « malgré un discours intégrateur, les lieux décisionnels ne semblent pas réellement propices à la participation des jeunes appartenant à une minorité dite visible » (Bénard, 2004). En effet, il ressort des entrevues effectuées que les motifs de cette absence résident dans le fait que les jeunes manquent de réseaux et ne réussissent pas à outrepasser les obstacles reliés à la discrimination. On y souligne également que pour ces jeunes, la politique est un système « blanc », un cercle à part où il

n'y a personne d'assez convaincant pour les représenter ou pour les motiver à participer. D'autres soulignent que les jeunes issus des minorités dites visibles doivent outrepasser la ghettoïsation, c'est-à-dire sortir de la communauté pour s'infiltrer dans l'espace civique québécois, transgresser le fossé culturel qui les sépare parfois et combattre le déni de la majorité face aux problèmes particuliers que rencontrent ces jeunes.

De nouvelles formes de participation

Probablement en réaction aux divers obstacles rencontrés dans leur participation, les jeunes empruntent des voies différentes, qui s'éloignent des chemins traditionnels de l'engagement politique et tendent, plus souvent qu'autrement, vers des voies d'expression parallèles à l'organisation formelle de la société. De nombreux travaux s'intéressent aux nouvelles formes de participation des jeunes. L'histoire montre qu'à un moment où semble s'effacer une génération politique, la société civile avec ses diverses associations et regroupements de toutes sortes prendrait le relais dans les revendications des nouveaux enjeux. C'est du moins l'hypothèse défendue par l'Observatoire Jeunes et Société. Selon cette lecture de la réalité, dans la dernière décennie la participation sociale des jeunes se serait manifestée de manière plus militante, dans des engagements autour d'enjeux locaux, régionaux et internationaux.

Aux niveaux local et régional, la participation sociale des jeunes québécois a suscité diverses formes de mobilisation autour notamment des questions reliées à l'exode des jeunes en région et à leur insertion professionnelle. Souvent reliés entre eux, ces enjeux ont

favorisé, en particulier depuis le Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000, plusieurs interventions des mouvements associatif et communautaire des régions québécoises. Parmi les 1500 regroupements jeunes répertoriés par le Conseil permanent de la jeunesse, les Carrefours Jeunesse Emploi, Force Jeunesse et les Forums jeunesse régionaux sont des lieux démocratiques et d'éveil des jeunes aux divers enjeux sociaux qui les concernent.

Parmi les enjeux internationaux qui mobilisent bon nombre de jeunes Québécois, on remarque que l'environnement, la justice sociale et la paix dans le monde les préoccupent en particulier. Divers groupes de pression et des associations autour des ces enjeux ont vu le jour au Québec.

Que ce soit donc à une échelle locale, régionale ou internationale, la participation sociale des jeunes est caractérisée par une pluralité des formes d'engagement et des enjeux. L'adhésion aux partis politiques est remise en cause et les groupes et associations où militent ces jeunes sont pour eux des lieux d'expression de leurs idéaux. Chose certaine, les partis politiques et les gouvernements devront tenir compte de cette réalité, surtout s'ils souhaitent se renouveler en attirant éventuellement les jeunes vers les lieux de pouvoir plus traditionnels : la politique et la fonction publique.

L'éducation à la citoyenneté

À la lumière de ces défis et nouvelles réalités, l'éducation à la citoyenneté devient un moyen privilégié pour contrer les obstacles qui

Les jeunes des minorités dites visibles doivent outrepasser la ghettoïsation.

L'éducation à la citoyenneté devient un moyen privilégié pour contrer les obstacles qui nuisent à la participation des jeunes en général et de ceux issus de l'immigration en particulier.

nuisent à la participation des jeunes en général et de ceux issus de l'immigration en particulier, et ce, pour trois principales raisons. 1) L'éducation à la citoyenneté se penche sur des connaissances historiques en lien avec la démocratie, ses valeurs et ses institutions. 2) Elle suppose le développement de compétences citoyennes essentielles à la participation. 3) Enfin, elle s'assure que les jeunes transfèrent leurs compétences à l'extérieur

de l'école, c'est-à-dire dans leur communauté d'appartenance.

Premièrement, l'éducation à la citoyenneté vise à faire comprendre aux jeunes le fonctionnement de la démocratie et de ses institutions, ainsi que l'impact de la participation des citoyens dans ce fonctionnement. Pour ce faire, l'éducation à la citoyenneté doit miser sur un apprentissage concret des institutions formelles de la société, de ses lois et ses valeurs afin de permettre aux jeunes de visualiser leurs rôles au cœur de la démocratie. En effet, cet apprentissage encourage un rapprochement entre les jeunes et nos institutions, il les outille à mieux comprendre le fonctionnement démocratique, à prendre position vis-à-vis de ces institutions et à contribuer à leur maintien. Sans cette connaissance de base, la présence tant souhaitée des jeunes au sein des instances démocratiques traditionnelles est peu probable. Toutefois, bien qu'un tel apprentissage chez les jeunes soit nécessaire et indispensable, il faut comprendre qu'il demeure insuffisant. Seul,

cet apprentissage ne garantit pas l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. Pour pouvoir se responsabiliser face aux valeurs démocratiques, le citoyen doit très tôt acquérir des compétences qu'il sera en mesure de transférer dans la plupart des sphères d'activités de sa vie et en vertu des formes d'engagement qu'il aura choisies (par exemple, formelles ou informelles).

En second lieu, il est important de miser sur le développement de compétences chez les jeunes qui favorise l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. La réforme scolaire élaborée par le ministère de l'Éducation place en son cœur le développement de compétences. À cet effet, il a introduit dans son Programme de formation de l'école cinq « domaines généraux de formation » qui présentent « un ensemble de grandes questions que les jeunes doivent affronter ». Le domaine « vivre ensemble et citoyenneté », dont l'intention éducative est de « permettre à l'élève de participer à la vie démocratique de l'école ou de la classe et de développer des attitudes d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité » (Ministère de l'Éducation, 2001) est l'un de ces cinq domaines. Parmi les compétences qu'on cherche à faire développer à l'école et qui sont essentielles aux citoyens, on retrouve, entre autres, les compétences d'ordre intellectuel qui consistent à exercer un jugement critique ainsi que celles d'ordre personnel et social qui consistent à structurer l'identité et à travailler en coopération.

Savoir exercer son jugement critique en démocratie est fondamental. Le jugement critique s'exerce au moment d'orienter les actions citoyennes à poser, il s'exerce aussi dans le but de

valider la cohérence de ces actions avec les valeurs individuelles et collectives. C'est justement en fonction de ces valeurs collectives que les solidarités sociales, dont les solidarités interculturelles, prennent forme. Le Québec étant une société multiculturelle, il a besoin de citoyens qui non seulement accueillent la diversité, mais surtout composent avec elle au quotidien, se donnant ainsi les moyens civiques de lutter contre l'exclusion et toutes les formes de discrimination. Existe-t-il de plus efficace outil de lutte à la discrimination qu'un citoyen qui a grandi dans une culture où le dialogue et le rapprochement interculturels sont des valeurs intégrées qu'on souhaite faire rayonner ?

Par ailleurs, l'éducation à la citoyenneté proposée dans le cadre de la nouvelle réforme peut et doit assumer un ensemble de finalités portées par une éducation interculturelle et ainsi lutter contre les obstacles que rencontrent les jeunes issus de l'immigration au niveau de leur participation au sein de la société québécoise. En effet, l'éducation à la citoyenneté poursuit des finalités qui englobent celles de l'éducation interculturelle, même si celles de la première sont plus larges. L'éducation à la citoyenneté vise à sensibiliser les jeunes au pluralisme et à la lutte contre la discrimination. Elle peut donc favoriser le développement de compétences nécessaires au « vivre ensemble ». L'éducation à la citoyenneté doit aussi s'intéresser aux rapports de force historiques pour bien comprendre les inégalités sociales d'aujourd'hui et en cerner les divers enjeux.

Enfin, l'éducation à la citoyenneté démocratique du Québec doit s'intéresser de près aux principales formes

de participation des jeunes. En identifiant les lieux de participation plus naturels pour eux, cette éducation devient pragmatique. Elle parle leur langage. Ainsi, l'éducation à la citoyenneté démocratique se doit donc d'abord, sous un angle critique, les enjeux qui rejoignent les jeunes en les initiant aux organismes de la société civile qui s'y intéressent. De même, on doit présenter aux jeunes des modèles de participation qui les touchent de près. Il faut également permettre aux jeunes d'acquérir des compétences citoyennes dans le cadre de situations concrètes d'apprentissage et d'engagement au sein de leur communauté et encourager chez eux une réflexion critique. Pour ce faire, il faut que les intérêts individuels des jeunes soient pris en compte dans l'action communautaire, afin d'illustrer que la participation dans de telles actions, tout en réduisant le sentiment d'impuissance, peut permettre de servir des intérêts tant individuels que collectifs. L'éducation à la citoyenneté, soutenue par la réforme scolaire qui s'amorce, doit tenir compte de cette





réalité afin de bien outiller les jeunes dans le développement de compétences civiques (prendre la parole, argumenter, négocier son point de vue, etc.) qu'ils pourront transférer dans leur communauté d'appartenance.

Conclusion

Les jeunes désertent, ou presque, les lieux de pouvoir traditionnels. Ils ne semblent pas leur accorder toute la confiance dont une démocratie aurait besoin. Toutefois, nous avons vu dans la seconde partie du texte que les jeunes empruntent des voies de participation différentes, qui peuvent se distinguer des voies traditionnelles. Une vision pragmatique de l'éducation à la citoyenneté nous semble être une des solutions à mettre de l'avant. Trois éléments fondamentaux de cette éducation assurent que les jeunes se rapprochent des lieux formels du pouvoir. Ainsi, le développement de connaissances et de compétences ainsi que le transfert de ces compétences caractérisent cette vision pragmatique de l'éducation à la citoyenneté.

Non seulement il apparaît essentiel que cette éducation transmette des connaissances et développe des compétences, mais il faut qu'elle se donne les moyens de mettre les jeunes en situa-

tion concrète d'apprentissage et d'engagement. Si l'éducation à la citoyenneté encourage la participation des jeunes dans des lieux plus naturels, c'est-à-dire qui leur ressemblent, elle fait alors un pas en avant. Ainsi, elle place effectivement les jeunes dans l'action et dans des lieux où ils peuvent développer leur sens critique face aux institutions plus traditionnelles et avoir enfin envie de les faire progresser.

Or, l'école ne peut agir seule. La famille doit poursuivre la mission de l'école. Les gouvernements ont un rôle à jouer en favorisant un rapprochement avec les jeunes. Les médias peuvent également favoriser ce rapprochement en véhiculant une image plus positive des institutions traditionnelles et des élus. Les partis politiques doivent encourager la participation dans leurs ailes jeunesse et intégrer à leurs rangs de jeunes députés d'origines diverses. Aussi, pour actualiser, revitaliser et pour consolider notre espace démocratique « traditionnel », l'école doit s'ouvrir sur son milieu. Ainsi, le rôle de la société civile, notamment les syndicats, les diverses fonctions publiques, les associations nationales, les grands regroupements et les divers conseils d'administration ont également le devoir d'intégrer des jeunes représentatifs de la diversité québécoise. Ceci dans le but non seulement d'assurer la formation d'une relève, mais également pour contrer le déficit démocratique que cela pourrait causer.

Références

- BÉNARD, Mélanie. *Le discours des jeunes leaders de deuxième génération d'origine haïtienne sur l'ethnicité, mémoire de maîtrise en sociologie*, Université du Québec à Montréal, 2004.
- COMMUNICATION CANADA. *À l'écoute des Canadiens : Regard sur les jeunes adultes*, Ottawa, 2002.
- CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*, Québec, 2004.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Éduquer à la citoyenneté, rapport annuel 97-98*, Québec, 1999.
- ÉLECTIONS CANADA. Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants [en ligne] www.elections.ca
- GAUTHIER, M. et, P.-L. GRAVEL. « Une génération apathique ? », *Les cahiers du 27 juin*, vol. 1, n° 1, février. 2003.
- GAUTHIER, M., P.-L. GRAVEL. « Les nouvelles formes d'engagement de la jeunesse québécoise », dans *L'annuaire du Québec 2004*, Fides, 2004.
- GAUTHIER, Madeleine et Lucie PICHÉ. « Participation des jeunes aux lieux d'influence et de pouvoir », *L'Action nationale*, vol. 91, n° 7, septembre. 2001.
- GIGUERE, Christian. « Consolider l'espace civique québécois : l'importance d'éduquer à la citoyenneté », *Les cahiers du 27 juin*, vol. 1, n° 1, février. 2003.
- HAID, Philip. « L'art de vendre la participation électorale à la génération Musique Plus », dans *Perspectives électorales*, Élections Canada, vol. 5, n° 2, juillet. 2003.
- HENAIRE, J. « Éducation à la citoyenneté et réforme scolaire : contexte, principes et voies d'application », *Vie pédagogique*, n° 109, novembre - décembre 1998.
- MC ANDREW, Marie. *Immigration et diversité à l'école*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2001.
- OUELLETTE, Fernand. « L'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté. Quelques pistes pour s'orienter dans la diversité des conceptions », *VEI Enjeux*, n° 129, 2002.
- PAGE, Michel. « Quelle éducation pour les jeunes citoyens Québécois ? », dans *Actes du colloque Intégration et scolarisation des élèves immigrants, Dessine-moi une école*, 23 mai 2003.
- PAGE, Michel. « Citoyenneté et pluralisme des valeurs », dans *Pluralisme, citoyenneté et éducation*, F. Gagnon (dir.), Montréal, M. McAndrews et M. Pagé, 1996.

L'Assemblée nationale et les partis

Serge Laplante

Rechercheur, Le Devoir

LOI ÉLECTORALE ET FINANCEMENT DES PARTIS

Rapports financiers des partis politiques provinciaux

Le directeur général des élections du Québec (DGE), M^e Marcel Blanchet, a rendu publics, les 27 novembre 2003 et 30 juin 2004, les rapports financiers des partis politiques autorisés ainsi que le montant total de la participation de l'État au financement politique pour les exercices financiers terminés les 31 décembre 2002 et 2003.

En raison des élections générales du 14 avril 2003, la date limite pour le dépôt des rapports financiers 2002 avait été reportée au 11 octobre 2003.

Les documents, de 901 et 1180 pages, reprennent intégralement les rapports financiers vérifiés produits par les partis politiques, en plus de fournir la liste des électeurs qui ont versé des contributions supérieures à 200 dollars pour ces périodes.

Les données de 2003 (les chiffres entre parenthèses se réfèrent à l'année 2002), concernant 14 partis politiques autorisés (même si cinq ont perdu leur autorisation après l'élection du 14 avril 2003 faute d'avoir présenté suffisamment de candidats) et leurs instances, ainsi que les candidats indépendants autorisés, indiquent que les entités autorisées ont eu des revenus globaux de 33 062 990 dollars (16 838 335). Les trois partis représentés à l'Assemblée

nationale se partagent 98,6 % (99,0 %) des revenus et des dépenses autorisés.

Les contributions des électeurs ont totalisé 17 543 527 dollars (12 245 855). Un total de 52 553 personnes (51 526) ont fait des contributions de moins de 200 dollars, 23 429 (12 943) de plus de 200 dollars : ces contributions comptent pour 78 % (72 %) de l'argent recueilli. La contribution moyenne est de 231 dollars comparativement à 190 dollars en 2002.

Les rapports du DGE montrent à nouveau que l'État québécois demeure le principal pourvoyeur des partis politiques. La participation financière de l'État au financement politique québécois, qui s'élève à 13 181 849 dollars (contre 3 109 869 en 2002, mais 2003 était une année électorale), comprend les montants suivants :

Allocation de fonctionnement versée aux partis autorisés :

**Action démocratique du Québec/
Équipe Mario Dumont**
444 886 \$ (311 326)

Parti libéral du Québec/Québec Liberal Party
1 228 652 \$ (1 243 339)

Parti québécois
975 878 \$ (1 129 809)

Autres partis
55 798 \$ (40 730)

Sous-total :
2 705 214 \$ (2 725 204)

**Remboursements des frais de
vérification effectués aux partis :**
30 378 \$ (18 599)

**Remboursements de dépenses
électorales :**
10 446 257 \$ (366 066)

Total :
13 181 849 \$ (3 109 869)

Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les crédits d'impôt accordés par Revenu Québec qui peuvent être estimés à environ 5 204 000 dollars (crédit jusqu'à 75 % d'une contribution maximale de 400 dollars par an).

L'allocation que verse l'État aux partis politiques est calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors de la dernière élection. Un montant de 50 cents est accordé pour chaque électeur inscrit. La somme globale est redistribuée entre les partis en fonction du pourcentage de vote obtenu lors de l'élection du 14 avril 2003.

Pour toutes les formations politiques ayant produit leurs rapports financiers, l'année 2003 se termine par un excédent des charges sur les produits. Pour l'Action démocratique du Québec il atteint 2 670 598 dollars, au Parti libéral du Québec 135 392 dollars, au Parti québécois 2 178 155 dollars.

Le total des actifs nets des trois principaux partis politiques et celui de leurs instances respectives s'élevaient à (1 551 465) (+ 957 871 dollars en 2002) pour l'Action démocratique du Québec, 1 741 231 dollars (3 685 393) pour le Parti libéral du Québec et 400 889 dollars (2 123 215) pour le Parti québécois.

Après avoir perdu ce titre en 2002, l'Action démocratique du Québec est redevenu celui des trois principaux partis

qui bénéficie le plus largement du financement de l'État pour son fonctionnement. Ce financement, qui était tombé à 17,5 % en 2002, atteint 46,7 % en 2003, contre 23,4 (13,9 %) pour le PLQ et 30,3 % (22,1 %) pour le PQ.

Les militants libéraux ont été les plus généreux en 2003 avec des contributions totales de 8 369 876 dollars (6 388 842 dollars). Les péquistes viennent ensuite avec 1 865 104 dollars (1 366 749 dollars), puis les adéquistes avec 1 367 868 dollars (1 380 032).

Améliorations à la Loi électorale

Dans le rapport *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice*, qu'il dépose le 22 avril 2004 à l'Assemblée nationale, le Directeur général des élections du Québec (DGE) propose d'importantes modifications à la Loi électorale devant contrer la baisse de la participation électorale et améliorer l'accès au scrutin. Il propose notamment de tenir le scrutin le dimanche au lieu du lundi ; d'allonger les heures d'ouverture des bureaux de vote par anticipation de 4 heures par jour ; d'augmenter les occasions de voter grâce à un bureau de vote par anticipation itinérant ; d'offrir aux électeurs deux nouveaux modes de votation : le vote spécial par correspondance et le vote spécial au bureau du directeur du scrutin ; d'offrir la possibilité d'un vote spécial par correspondance aux électeurs en déplacement à l'extérieur de leur circonscription ; d'offrir la possibilité d'un vote spécial aux électeurs hospitalisés ; de mettre en place une ou plusieurs commissions de révision itinérantes.

Le Directeur croit que la plupart de ces mesures pourraient s'appliquer lors des prochaines élections générales.

Ces propositions sont soumises au Comité consultatif qui regroupe des représentants des trois partis représentés à l'Assemblée nationale.

Partis politiques provinciaux autorisés

Au 8 septembre 2004

Action démocratique du Québec /

Équipe Mario Dumont

Chef : Mario Dumont

Bloc pot

Chef : Hugô St-Onge

**Parti démocratie chrétienne
du Québec**

Chef : Gilles Noël

Parti égalité / Equality Party

Chef : Keith Henderson

**Parti libéral du Québec / Quebec
Liberal Party**

Chef : Jean Charest

Parti marxiste-léniniste du Québec

Chef : Claude Brunelle

Parti québécois

Chef : Bernard Landry

**Parti vert du Québec / Green Party
of Québec**

Chef : Richard Savignac

Union des forces progressistes

Chef : Danielle Maire

LA CHRONIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Lise Thibault reconfirmée. Le 26 août 2003, par une discrète lettre de confirmation officielle, le premier ministre Jean Chrétien reconduit le mandat de madame Lise Thibault à titre de Lieutenant-gouverneur du Québec. Le Lieutenant-gouverneur est nommé par le Gouverneur général en conseil – le premier ministre du Canada – et reste en poste « durant le bon plaisir » du gouvernement, soit généralement pour un mandat de cinq ans. Madame Thibault a été assermentée en janvier 1997.

De l'utilité du Parlement. Plusieurs observateurs notent que les premières consultations publiques menées par le nouveau gouvernement libéral (du 27 au 29 août, sur le développement et le financement des places en garderie) ont lieu à l'extérieur de l'Assemblée nationale, dans un hôtel situé à un jet de pierre du Parlement.

Parlement des Sages. La quatrième édition du Parlement des Sages, une simulation parlementaire qui fait partie du programme éducatif de l'Assemblée nationale, comme le Parlement Jeunesse, se tient du 15 au 17 septembre.

Perles parlementaires. Événement assez inhabituel, la maison d'édition Stanké profite du cadre de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et d'un parterre de parlementaires pour lancer, le 29 octobre, *Fou rire au parlement, quand nos politiciens se bidonnent!*, un recueil de mots d'esprit, bourdes et perles de politiciens québécois.

Guy Giguère, un historien et ex-attaché politique, a compilé les transcriptions de la période des questions à l'Assemblée nationale du Québec entre 1989 et 2001 pour en retenir 123 passages. Il livre ainsi au public ce qui fait le délice de l'auditeur assidu de la péri-

ode des questions : des répliques et des commentaires hilarants, des faits cocasses ou des situations embarrassantes prouvant qu'il arrive aux élus, comme à tout le monde, d'avoir un trou de mémoire, de faire un lapsus, de buter sur un mot, de pêcher par distraction ou par manque de concentration.

Reprise de la session. Au lendemain des élections générales, la Chambre n'avait siégé que 13 jours, pour ajourner statutairement pendant plus de quatre mois. Les travaux de la première session de la trente-septième législature reprennent le 21 octobre.

25 ans de télédiffusion. Le 21 octobre, l'Assemblée nationale adopte une motion pour souligner le 25^e anniversaire de la télédiffusion intégrale des débats de l'Assemblée nationale.

DGE et Commissaire au lobbyisme. Le rapport annuel de gestion 2002-2003 du Directeur général des élections et le rapport d'activités 2002-2003 du Commissaire au lobbyisme du Québec, la quatrième personne désignée par l'Assemblée nationale (avec le DGE, le Protecteur du citoyen et le Vérificateur général), est déposé le 21 octobre.

Droit de parole de l'ADQ. Incapable de faire reconnaître leur parti comme groupe parlementaire, les adéquistes essuyent une nouvelle rebuffade en se voyant refuser le droit d'intervenir à chaque période des questions, le président de l'Assemblée, Michel Bissonnet, décidant le 30 octobre de maintenir le ratio de deux questions par cinq séances.

Le Québec forme une nation. Vingt-quatre heures après que la Chambre des communes eut défait une motion de reconnaissance de la nation québécoise, le 30 octobre, les trois partis présents au Salon bleu présentent conjointement une motion endossée sans débat, ne contenant aucune demande, juste une déclaration : « L'Assemblée nationale réaffirme que le peuple québécois forme une nation. » La motion est adoptée à l'unanimité.

Boulerice s'excuse. Le 5 novembre, après qu'un journal eut révélé qu'il avait accepté un voyage gratuit au Maroc, le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, s'adresse à la Chambre : « M. le Président, j'ai commis l'erreur d'accepter un voyage auquel je n'avais pas droit. Je l'ai admis, j'ai remboursé. J'ai accepté la sanction du chef de l'opposition officielle rattachée à mon geste et je ne suis plus porte-parole de l'opposition pour les communautés culturelles et l'immigration. Ce matin, on insinue dans les médias que je serais intervenu personnellement dans l'émission de cartes d'assurance maladie à des personnes qui n'y ont pas droit. J'affirme ici, solennellement, en cette Assemblée, que ces insinuations sont fausses. Je les nie, M. le Président. Merci. »

Protecteur du citoyen. Intitulé *Faire un pas de plus*, le rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année financière terminée le 31 mars 2003, est déposé le 5 novembre.

Médaille du civisme à Blackburn. Le 17 novembre, le nouveau député libéral de Roberval, Karl Blackburn, est honoré

pour son civisme, en compagnie de 22 autres citoyens, pour avoir fait preuve d'un courage exceptionnel dans des circonstances tragiques. Le 23 mars 2002, il s'était joint à Robert Desgagné, un employé du couvent des Ursulines de Roberval, pour évacuer une quinzaine de personnes âgées prisonnières des flammes qui ravageaient l'institution.

Retour du bâillon? Le 19 novembre, le gouvernement se redonne les outils dont il pourrait avoir besoin pour faire adopter ses projets de loi les plus controversés avant l'ajournement. Une motion présentée par l'ancien président de l'Assemblée nationale, le député péquiste de Borduas Jean-Pierre Charbonneau, visant à reconduire jusqu'au 23 juin 2004 les modifications aux règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale qui prévalaient depuis le 6 décembre 2001 ne permettant plus la suspension des règles de procédure (le bâillon) que pour un seul projet de loi à la fois, est battue à 63 voix contre 42. L'opposition officielle est offusquée: « Nous avons nous-mêmes, à la veille de la session intensive, changé les règles et accepté de limiter le pouvoir discrétionnaire du gouvernement de faire adopter en bloc des projets de loi. Le gouvernement d'alors avait accepté de restreindre son autorité au nom des règles d'éthique et de démocratie qui doivent prévaloir à l'Assemblée nationale », plaide en vain le leader André Boisclair.

Retraite de l'ancien secrétaire général. Le 19 novembre, à l'occasion de son départ à la retraite, Pierre Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale de 1984 à 2001, publie un Règlement annoté de l'Assemblée nationale.

Dénonciation du vandalisme syndical.

Le 3 décembre, après que le premier ministre Jean Charest eut qualifié d'inadmissibles et d'inacceptables l'entrée forcée de syndiqués à l'hôpital Sainte-Justine et le saccage du bureau montréalais du président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, par des syndiqués qui dénonçaient les projets de loi visant à faciliter la sous-traitance et à réduire le nombre d'accréditations syndicales dans le réseau de la santé, la Chambre adopte à l'unanimité une motion conjointe des trois partis énonçant: « Que l'Assemblée nationale condamne vigoureusement et sans nuances les actes de vandalisme et d'intimidation survenus le 1^{er} décembre 2003 et rappelle comme la Loi de l'Assemblée nationale l'édicte qu'un député doit jouir d'une complète indépendance dans l'exercice de ses fonctions ».

Cris et jappements. Le député libéral Daniel Fouchard, de Mégantic-Compton, doit s'excuser, le 5 décembre, pour avoir aboyé avec force en Chambre au moment où la députée péquiste de Matapédia, Danielle Doyer, tentait de poser une question. Peu après, il s'est présenté devant la presse parlementaire pour demander qu'on l'excuse de ses « propos ». « Dans le feu de l'action, il arrive d'avoir des commentaires, des échanges vigoureux, dépendant (sic) des députés. Et c'est évident que des altercations peuvent se faire au niveau verbal. Je reconnais ce matin un manque de respect. Je m'en excuse et je retire mes paroles. » Cette séance de la période des questions avait été particulièrement houleuse, le chef adéquistique Mario Dumont ayant été

traité de « trou de ... » pour la deuxième fois de sa carrière par une voix non identifiée, lors d'un débat sur le traitement des personnes âgées de Saint-Charles-Borromée. L'insulte était clairement venue des banquettes libérales.

Vérificateur général. Le tome II du rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 2002-2003 est déposé le 9 décembre.

Crédits supplémentaires. Le 10 décembre, le gouvernement dépose des crédits supplémentaires de 571 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004.

Retour du bâillon. Comme le craignait l'opposition officielle, le gouvernement Charest dépose le 15 décembre une motion de suspension des règles, incluant 8 projets de loi, c'est-à-dire l'essentiel des principales législations déposées à l'automne. Les projets de loi controversés (31, 25, 30, 32, 7, 8, 34 et 9) sont adoptés le lendemain, après 18 heures de débat seulement.

Ajournement. Le 18 décembre, à la 45^e séance, les travaux parlementaires sont ajournés au 9 mars 2004.

Archives des Patriotes. Le 28 janvier 2004, l'Assemblée nationale fait l'acquisition de documents relatifs à l'histoire des Patriotes et des Rébellions de 1837 et de 1838 lors de la vente aux enchères de la collection Seaborn qui s'est déroulée à Montréal.

Reprise des travaux. Les travaux parlementaires de la 1^{re} session de la 37^e législature reprennent le 9 mars.

William démissionne. Député libéral de Nelligan et adjoint parlementaire du ministre de la Santé et des Services sociaux, Russell William annonce le 9 mars qu'il quitte la politique active pour devenir président d'une association de lobbying en produits pharmaceutiques, Les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx & D), un groupe qui représente une cinquantaine d'entreprises au Canada. Le député de Nelligan, qui représentait sa circonscription depuis 1989, était particulièrement déçu d'avoir été écarté du conseil des ministres.

Bouchard devient indépendant. Le 16 mars, le député libéral de Mégantic-Compton, Daniel Bouchard, annonce qu'il siégera dorénavant à titre d'indépendant.

Déséquilibre fiscal. Pour la troisième fois depuis le dépôt du rapport de la commission Séguin en 2002, l'Assemblée nationale du Québec adopte, le 17 mars, une motion unanime exigeant que le gouvernement Martin reconnaisse le déséquilibre fiscal et mette en place des mesures pour corriger le phénomène dans son budget du 23 mars. La motion, présentée par le député péquiste François Legault, se lit comme suit : « Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il reconnaisse l'existence du déséquilibre fiscal et qu'il adopte dès le 23 mars 2004 des mesures budgétaires pour en contrer les effets sur les finances publiques des provinces. »

Députée piratée. Comme bien d'autres malheureux internautes avant elle, la députée libérale de La Peltrie, France

Hamel, a été victime de piratage informatique lorsque des liens pour accéder à un casino virtuel ont été affichés sur son site Internet www.francehamel.com. Ces liens seraient apparus après qu'un travailleur bénévole eut installé un partagiciel servant à mener des sondages. Quelques minutes après que l'affaire eut été révélée à l'Assemblée nationale, le 23 mars, le « Golden Riviera Casino » avait disparu.

Discours sur le budget. Le deuxième budget Séguin et les crédits pour 2004-2005 sont déposés le 30 mars. Le gouvernement conserve l'équilibre budgétaire. Les revenus, en hausse de 3,1 %, devraient totaliser 53 834 milliards de dollars, alors que les dépenses sont évaluées à 54 090 milliards de dollars, en hausse de 2,9 %. Des revenus de 880 millions de dollars provenant de la vente d'actifs et de placements de sociétés d'État devraient éviter de renouer avec le déficit.

Actes antisémites. Le 6 avril, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion présentée par Jean Charest et Bernard Landry dénonçant l'antisémitisme : « Que l'Assemblée nationale dénonce et condamne les actes criminels antisémites survenus hier à l'École Talmud Torah Unie de Montréal et réitère que le Québec est une terre d'accueil empreinte d'ouverture et de tolérance. »

Défense du chrysotile. Le 6 avril, l'Assemblée nationale fournit un appui de taille à l'industrie de la chrysotile – un produit des mines d'Asbestos et de Thetford Mines – que menace un bannissement à l'échelle de la planète, en

adoptant une motion unanime qui « demande au gouvernement du Canada de s'opposer fermement à l'inclusion du chrysotile à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (procédure PIC) de la Convention de Rotterdam. »

Bellemare démissionne. Le 27 avril, à peine un an après avoir été élu, Marc Bellemare, député libéral de Vanier et ministre de la Justice, annonce sa démission.

Unanimité sur l'assurance-emploi. Le 28 avril, l'Assemblée adopte une motion unanime demandant formellement au gouvernement fédéral de réviser la Loi sur l'assurance-emploi afin d'éliminer les iniquités que l'on y retrouve actuellement quant à la situation particulière vécue par les travailleurs saisonniers du Québec.

Unanimité sur la TSP. Le 6 mai, l'Assemblée adopte une motion conjointe de Landry, Séguin et Dumont proclamant : « Que l'Assemblée nationale appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral visant à transférer au Québec les sommes provenant de la taxe sur les produits et services (TPS) ». La TPS de 7 % perçue au Québec fournit des revenus annuels de sept milliards de dollars au gouvernement fédéral.

Unanimité contre l'ingérence fédérale. Le 20 mai, l'Assemblée vote à l'unanimité une motion présentée par Mario Dumont qui se lit comme suit : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'abandon-

ner son projet de commission nationale des valeurs mobilières, projet qui constitue une ingérence dans un champ de compétence réservé aux provinces. »

Sondage sur l'Assemblée. Le 8 juin, le président Michel Bissonnet dévoile les résultats d'un sondage commandé par l'Assemblée à la firme Léger & Léger (au coût de 20 000 dollars) sur la connaissance et la perception des citoyens québécois à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés, ainsi que sur les moyens de communication utilisés pour les informer à ce sujet. Il ressort de ce sondage que 71 % des Québécois ne savent pas le nom de leur député et que 53 % des 18-24 ans ne connaissent rien de l'Assemblée nationale. Une proportion de 20 % des personnes interrogées considère de plus l'Assemblée nationale comme un cirque. Devant ces résultats, le président Bissonnet entend revoir cet automne la stratégie de communication de l'institution. « En connaissant mieux notre clientèle et ses préférences, nous serons mieux à même de répondre à ses besoins en matière d'information sur l'Assemblée nationale, et, ultimement, nous rapprocherons les Québécois de leurs élus et de leur institution parlementaire », a déclaré le président Bissonnet.

SGF et métro de Laval. Le 8 juin 2004, dépôt du Tome 1 du rapport de la Vérificatrice générale pour l'année 2003-2004 et de rapports spéciaux concernant la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la ville de Laval et la gestion de la SGF.

Unanimité sur l'OMC. Inquiets des conséquences que pourrait avoir la signature prochaine de l'accord de l'OMC sur le secteur agricole au Québec, les parlementaires adoptent le 8 juin une motion conjointe et unanime demandant : « Que l'Assemblée nationale réitère l'importance qu'elle accorde à une agriculture forte et un secteur alimentaire prospère au Québec, qu'elle appuie les objectifs poursuivis par la Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre, notamment la protection des économies des régions rurales et la pérennité des fermes québécoises, et que l'Assemblée nationale soutienne le gouvernement fédéral, au cours des présentes négociations à l'OMC, dans sa démarche pour qu'au terme du cycle actuel des négociations les pays signataires à l'OMC conservent leur capacité d'administrer une gestion de l'offre efficace, celle-ci représentant un modèle agricole équitable pour les consommateurs, les contribuables, les transformateurs, les producteurs et l'économie québécoise. »

Demande d'explications à la Vérificatrice. Le contenu des deux rapports de la Vérificatrice générale ayant été publié dans un quotidien avant que ceux-ci ne soient déposés à l'Assemblée nationale, le président de l'Assemblée, Michel Bissonnet, au nom des députés, expédie le 9 juin une lettre à la Vérificatrice, Doris Paradis, demandant quelles étaient les mesures de sécurité prises pour assurer la confidentialité de ces rapports et quelles sont les mesures qui seront prises à l'avenir.

Réforme parlementaire. Le 10 juin, le ministre responsable de la réforme par-

lementaire, Jacques Dupuis, dépose un projet de réforme des règles de procédure qui devrait être étudié à l'automne. Le lendemain, le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, dépose sa propre proposition de réforme.

Protecteur du citoyen. Le rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année financière terminée le 31 mars 2004, rapport intitulé *Pour le citoyen : miser sur le bon sens*, est déposé le 10 juin.

Commissaire au lobbyisme. Le rapport d'activité 2003-2004 du Commissaire au lobbyisme du Québec est déposé le 15 juin.

Nouveau Vérificateur général. Exerçant la prérogative du gouvernement, Jean Charest propose le 16 juin la nomination de monsieur Renaud Lachance, professeur agrégé aux HEC de Montréal, comme Vérificateur général du Québec pour un mandat de 10 ans à compter du 9 août 2004. Les députés indépendants de l'ADQ s'opposent au dépôt de la motion et s'abstiennent de voter en guise de protestation sur leur sort. Renaud Lachance succède à Doris Paradis, qui assumait l'intérim depuis 30 mois.

L'ADQ poursuit l'Assemblée. Se voyant refuser une motion visant à faire reconnaître immédiatement son parti comme groupe parlementaire en Chambre, conformément à des dispositions contenues dans la proposition de réforme parlementaire présentée le 10 juin par le leader du gouvernement, Mario Dumont annonce le 16 juin son intention d'intenter un recours judiciaire contre l'Assemblée nationale. L'Action démocratique du Québec

s'adressera à la Cour supérieure pour faire déclarer inconstitutionnels les articles du Règlement de l'Assemblée nationale qui empêchent cette formation d'obtenir le statut de groupe parlementaire. C'est la première fois qu'un parti politique traîne l'Assemblée nationale en cour. L'ADQ devra convaincre la Cour qu'un tribunal peut s'immiscer dans les affaires de l'Assemblée nationale, qui est souveraine. En 1998, l'ADQ avait obtenu gain de cause en Cour supérieure en faisant invalider plusieurs articles de la Loi électorale. Si elle est adoptée par les députés, la réforme proposée par les libéraux accorderait un statut de groupe parlementaire à tout parti qui aura recueilli au moins 15 % des voix aux élections générales ou fait élire au moins six députés. Le règlement actuel fixe cette limite à 20 % ou 12 élus. L'ADQ a obtenu 18 % des voix aux dernières élections et fait élire quatre députés.

Sirros démissionne. Député de Laurier-Dorion depuis 23 ans, le libéral Christos Sirros, vice-président de l'Assemblée nationale, annonce le 17 juin qu'il quitte la politique. « Je pars heureux, en paix avec moi-même, a déclaré le député en annonçant sa démission. Il arrive un moment dans la vie où il faut réévaluer ce qu'on fait et s'adapter. » Malgré sa longue expérience, Jean Charest ne l'avait pas appelé, en 2003, à faire partie de son gouvernement.

Ajournement. Le 17 juin, après 90 séances, les travaux de la 1^{re} session de la 37^e Législature, amorcée le 4 juin 2003, sont ajournés au 19 octobre 2004.

Boisclair démissionne. Le 17 août, le leader de l'opposition officielle et député péquiste de Gouin, André

Boisclair, démissionne pour aller compléter des études à Harvard.

MOUVEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL POLITIQUE

Composition de l'Assemblée nationale au 17 août 2004

Parti libéral du Québec	72
Parti québécois	44
Députés indépendants	(5)
Action démocratique du Québec	4
Autre	1
Sièges vacants	4
(Vanier, Nelligan, Laurier-Dorion, Gouin)	

Le gouvernement Charest

Le premier cabinet du gouvernement Charest, assermenté le 29 avril 2003, n'a pas depuis subi de modifications significatives.

Le Conseil des ministres (par responsabilités)

Administration gouvernementale et Conseil du trésor

Monique Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

Affaires intergouvernementales canadiennes et Affaires autochtones

Benoît Pelletier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones

Affaires municipales, Sport et Loisir

Jean-Marc Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport

et du Loisir

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Conseil exécutif

Jean Charest, premier ministre

Culture et Communications

Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications

Développement économique et régional et Recherche

Michel Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche

Éducation

Pierre Reid, ministre de l'Éducation

Emploi, Solidarité sociale et Famille

Claude Béchard, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
Carole Théberge, ministre déléguée à la Famille

Environnement

Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement

Finances

Yves Séguin, ministre des Finances

Justice

Jacques P. Dupuis, ministre de la Justice et Procureur général

Relations avec les citoyens et l'Immigration

Michelle Courchesne, Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Relations internationales

Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre et ministre des Relations internationales

Ressources naturelles

Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs

Santé et des Services sociaux

Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux

Sécurité publique

Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique

Transports

Yvon Marcoux, ministre des Transports
Julie Boulet, ministre déléguée aux Transports

Tourisme

Nathalie Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme

Réforme des institutions démocratiques

Jacques P. Dupuis, ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques

Revenu

Lawrence S. Bergman, ministre du Revenu

Travail

Michel Després, ministre du Travail

Coincé par le calendrier parlementaire et l'obligation de présenter un Discours inaugural et un budget, le gouvernement de Jean Charest, élu le 14 avril 2003, n'avait pu déposer que 13 projets de loi à sa première session. Quatre seulement, dont la statutaire Loi sur les crédits, furent adoptés.

LES PRINCIPALES LOIS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Reflet évident de la philosophie libérale, qui consiste à légiférer peu et surtout à réglementer moins, le bilan législatif de la dernière année est assez restreint avec, au total, seulement 45 lois adoptées (26 à la session d'automne, 19 à la session du printemps), dont deux projets de loi dits « de députés ». En 15 mois de gouvernement, les libéraux n'ont donc fait adopter que 49 lois.

Le gouvernement a mis du temps à présenter (le 5 mai seulement) son plan de réingénierie de l'État (il préfère maintenant utiliser le vocable « modernisation »). Les principaux projets de loi qui en découlent (sur la Société de financement des infrastructures locales, sur l'Agence de partenariats public-privé du Québec, sur Services Québec), présentés en juin 2004, ne

seront adoptés qu'au cours des prochaines sessions. Il a quand même à son actif des pièces législatives majeures, voire controversées, certaines ayant mobilisé des pans entiers de la société civile, effectifs syndicaux en tête. Les libéraux ont même été forcés de renouer avec l'usage du bâillon pour faire adopter huit projets de lois (31, 25, 30, 32, 7, 8, 34 et 9).

Il faut dire que depuis la reprise des travaux parlementaires le 21 octobre 2003, jusqu'à l'ajournement du 17 juin 2004, la Chambre n'aura siégé que 77 jours (32 à l'automne, 45 au printemps).

Mais le gouvernement a également mené durant l'année plus d'une vingtaine de consultations générales ou particulières (sur invitation) sur des sujets aussi divers que le développement et le financement des places en garderies, le processus des défusions municipales, la création d'un Commissaire à la santé et au bien-être, l'avenir du Régime des rentes du Québec, la réorganisation de la santé, les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire du Québec, la planification des niveaux d'immigration 2005-2007, le plan stratégique d'Hydro-Québec 2004-2008, l'article 45 du Code du travail, le financement des universités, le rôle de l'État dans le capital de risque (Rapport Brunet), la gestion d'Investissement Québec, le projet de code de déontologie des lobbyistes, la sécurité privée, l'opposition gouvernementale à la syndicalisation de certains travailleurs, le Code de la sécurité routière et la perception des amendes, la réforme de l'accès à l'information et la nouvelle agence nationale d'encadrement du secteur financier.

À l'ajournement de juin 2004, le gouvernement avait 17 projets de loi inscrits au Feuilleton.

Session d'automne 2003 : 26 lois

Amendes impayées. Afin d'assurer une meilleure récupération des sommes dues à l'État, des modifications au Code de la sécurité routière et au Code de procédure pénale suppriment l'emprisonnement pour défaut de paiement des amendes reliées à la circulation routière et au stationnement. Mais la loi permet toutefois l'imposition d'une peine de prison à quiconque « tente de façon délibérée de se soustraire au paiement » de ces amendes.

Opposition à la syndicalisation. Les projets de loi 7 et 8 sont adoptés afin de contrecarrer deux décisions du Tribunal du travail : celle rendue en 2001 reconnaissant le statut de salarié et le droit de se syndiquer aux 11 250 familles d'accueil et responsables de ressources intermédiaires (des personnes qui hébergent des aînés en perte d'autonomie ou des déficients intellectuels) ; celle rendue en 2002 déclarant salariées et reconnaissant à 15 000 travailleuses des CPE le droit de se syndiquer. Ces projets de loi assimilent ces personnes à des travailleurs autonomes et leur refusent le droit de se syndiquer, stipulant que ces travailleurs ne sont pas des salariés au sens du Code du travail.

Défusions municipales. La loi 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités vient fixer les règles de defusion dans chacune des 212

municipalités fusionnées en 42 villes depuis janvier 2002.

Budget. Le projet loi 10, donnant suite au discours sur le budget, parle par lui-même : simple loi de concordance, technique, elle compte... 395 pages et 468 articles.

Prêts et bourses. La « modernisation » de la Loi sur l'aide financière aux études (loi 19), notamment les remodulations de plafonds des prêts, a pour effet direct d'augmenter de 100 millions de dollars l'endettement étudiant.

Réorganisation de Montréal. Un projet de loi omnibus (projet de loi 23) modifie la Charte de la ville pour permettre la mise en place du modèle organisationnel décentralisé élaboré par l'administration du maire Gérald Tremblay (le plan Tremblay).

Fusions des établissements de santé. Pierre angulaire de la réforme de la santé du gouvernement libéral, la loi 25 sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux prévoit la disparition des régies régionales et la mise en place des réseaux locaux de services (les Agences) qui naîtront de la fusion des hôpitaux avec les CLSC et certains CHSLD.

Sépultures des anciens combattants. Une loi oblige dorénavant l'administrateur d'un cimetière à assurer la protection des sépultures des anciens combattants de l'armée canadienne ou d'armées alliées ainsi que certaines sépultures de guerre.

Aquaculture commerciale. Cette nouvelle loi constitue la base législative pour l'encadrement de la pratique de l'aquaculture au Québec. Elle vise à favoriser l'émergence

d'une activité durable et une utilisation optimale du domaine hydrique de l'État.

Accréditations syndicales. Autre volet important de la réforme libérale du secteur de la santé, le projet de loi 30 fait passer de 3671 à 1961 du nombre d'unités de négociation dans le réseau de la santé et des services sociaux – en regroupant les employés en quatre catégories d'emploi par établissement – et effectue une décentralisation sur le plan local de la négociation de l'organisation du travail.

Article 45 du Code du travail. La loi 31 vient limiter considérablement l'application de l'article 45 du Code du travail afin de faciliter la sous-traitance au gouvernement, dans les municipalités et les entreprises privées.

Fin des garderies à 5 dollars. Allant à l'encontre d'un engagement électoral, le gouvernement augmente de 40 % la contribution exigée des parents qui passe de cinq à sept dollars par jour à compter du 1^{er} janvier 2004. En plus, il indexe annuellement les frais de garde à partir de janvier 2005. Le projet de loi 32 donne au gouvernement Charest toute la marge de manœuvre nécessaire pour allouer comme il l'entend les 12 200 places qu'il reste à distribuer pour compléter le réseau planifié de 200 000 places.

Décentralisation. Premier volet du plan de décentralisation du gouvernement Charest, qui devrait se concrétiser en 2005, la loi 34 abolit les conseils régionaux de développement (CRD), qui pouvaient compter jusqu'à 70 administrateurs, pour les remplacer par les nouvelles conférences des élus (CRE) dans chacune des 17 régions administratives du Québec. Les maires auront

désormais le contrôle du développement de leur région.

Génocide arménien. En adoptant ce projet de loi de député, proclamant le 24 avril Jour commémoratif du génocide arménien, l'Assemblée nationale devient la première législature au Canada à reconnaître le génocide arménien. Depuis 1980, l'Assemblée a adopté plusieurs résolutions commémorant les massacres de 1915-1923, décrits comme le premier génocide du XX^e siècle. Le Québec compte une communauté arménienne de plus de 20 000 personnes.

Session du printemps 2004 : 19 lois

Adoption internationale. Une loi assure la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Lutte à l'évasion fiscale. Le projet de loi 20 cherche à accroître les pouvoirs du ministère du Revenu dans sa lutte à l'évasion fiscale. Elle permet la création d'une quasi police du revenu en autorisant les fonctionnaires du ministère à installer et utiliser des techniques modernes comme la surveillance électronique pour contrer l'évasion fiscale.

Pensions alimentaires. En modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants, le législateur prévoit que tous les enfants à charge seront désormais pris en compte dans le calcul des pensions alimentaires. La loi vise notamment à permettre que lors de la fixation d'une pension alimentaire pour enfants, le tribunal puisse considérer les enfants issus d'une autre union, afin d'assurer l'égalité de traitement de tous les enfants. Cette mesure bénéficiera potentiellement à 24 500 familles québécoises reconstituées, en permettant au juge de tenir compte de l'ensemble des obligations alimentaires du débiteur, peu importe de quelle union elles sont issues.

Code des professions. Un ordre professionnel peut désormais radier provisoirement un professionnel, ou limiter ou suspendre son droit d'exercer lorsque son état physique ou psychique est incompatible avec l'exercice de sa profession.

Société de la faune et des parcs. Une loi vient abroger un premier organisme public : Société de la faune et des parcs du Québec.

Références

Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît : www.regie-energie.qc.ca/audiences/3526-04/index3526.html

Briller parmi les meilleurs, programme d'action et autres documents de la série Briller parmi les meilleurs : www.briller.gouv.qc.ca/publications_briller.htm

Budget 2004-2005 du 30 mars 2004 : www.budget.finances.gouv.qc.ca/index.asp

Budget des dépenses (crédits) 2004-2005 du 30 mars 2004 : www.tresor.gouv.qc.ca/budget/

Inscription de la production porcine dans le développement durable. Rapport d'enquête et d'audience publique du BAPE (Rapport Boucher) : www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/tous/index.htm

Moderniser l'État. Pour des services de qualité aux citoyens. Plan de modernisation 2004-2007 : www.tresor.gouv.qc.ca/fr/modernisation

Profil institutionnel du Québec : www.enap.quebec.ca/documents-pdf/observatoire/profil-institutionnelquebec.pdf

Proposition de réforme parlementaire du président de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/fra/nouvelles/nouvelles.asp

Rapports financiers des partis politiques : www.electionsquebec.qc.ca/fr/liste_partis_provinciaux.asp

Rapports du Protecteur du citoyen : www.ombuds.gouv.qc.ca/fr/publications/rap_annuel/liste_rap_annuel.asp

Rapports du Commissaire au lobbyisme : s2.commissairelobby.qc.ca/motcommissaire.asp

Rapport La sécurité alimentaire : un enjeu de société, une responsabilité de tous les intervenants de la chaîne alimentaire : assnat.qc.ca/fra/37legislature/commissions/capa/aliment/rapalimentaire.html

Rapport Gauthrin sur le Gouvernement en ligne intitulé : Vers un Québec branché pour ses citoyens : www.hfgautrin.com

Rapports du Vérificateur général du Québec : www.vgq.gouv.qc.ca/HTML/Rapports.html

Résultats du sondage sur la perception des Québécois à l'égard de leurs députés et de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/fra/nouvelles/nouvelles.asp

Résultats des scrutins référendaires municipaux : www.electionsquebec.qc.ca/referendum_s_fr/index.asp

Références Internet

Action démocratique du Québec : www.adq.qc.ca

Assemblée nationale : assnat.qc.ca

Directeur général des élections : www.electionsquebec.qc.ca

Gouvernement du Québec (en ligne) : www.gouv.qc.ca

Institut du Nouveau Monde : www.inm.qc.ca

Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca

Parti libéral du Québec : www.plq.org

Parti québécois : partiquebecois.org

ENAP

**L'UNIVERSITÉ DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

forme, depuis trente-cinq ans, les cadres et les professionnels du secteur public, grâce à un enseignement crédité de 2^e et de 3^e cycles et à des activités de perfectionnement.

L'ENAP contribue en outre au développement de l'administration publique par des activités de recherche et par des services d'appui aux organisations.

Elle est aussi très active en coopération internationale.

L'ENAP est reconnue au Québec et dans le monde, comme l'une des plus importantes écoles universitaires de management public de langue française. Elle accueille annuellement près de 2000 étudiants et compte plus de 5500 diplômés, dont plusieurs exercent des fonctions stratégiques dans le secteur public.

www.enap.ca



Université du Québec
École nationale d'administration publique

Le partenariat public-privé : un nouvel outil de la gestion publique à apprivoiser

Pierre Bernier

Professeur associé, ÉNAP

En publiant, le 17 juin 2004, une « Politique cadre sur les partenariats public-privé » et en déposant, le même jour, un projet de loi visant à créer une Agence des partenariats public-privé, le gouvernement du Québec a précisé les contours de sa doctrine et clarifié la notion de « PPP » à la québécoise, mode d'action publique qu'on entend promouvoir dans les prochaines années.

De quel partenariat public-privé parle-t-on ?

Depuis de nombreuses années, dans toutes les démocraties occidentales, la recherche et la promotion de l'idée du partenariat entre les secteurs public et privé est jugée souhaitable voire nécessaire dans l'intérêt public. Toutefois, ce vocable « partenariat » recouvre à l'évidence des réalités dont la portée et l'ambition sont très diverses selon les pays, les époques, l'idéologie des gouvernants et, surtout, les valeurs entretenues au sein de la société à l'égard du service public.

Le concept de « Partenariat public-privé » dont il est question ici a une signification et une portée précises. Il s'agit essentiellement d'un instrument de gestion publique. Souvent désigné par l'acronyme « PPP » (ou « 3P »), il renvoie à un mode d'action permettant aux pouvoirs publics d'assumer certaines de leurs responsabilités dans le cadre d'une relation inédite qui s'apparente à une cogestion avec des acteurs de droit privé.

Autrement dit, les PPP sont des pratiques de coopération formelle (contractuelle) entre les autorités politiques (maître d'œuvre) et les entreprises (maître d'ouvrage) pour exécuter une mission d'intérêt général ou de service public. Dans les États où cette option a été choisie, les conventions de partenariat sont généralement globales : c'est-à-dire qu'elles couvrent la conception, la construction ou la rénovation d'une infrastructure mais aussi son financement, sa gestion et son

Les PPP ont une portée diverse selon les pays, les époques, l'idéologie des dirigeants et les valeurs de la société.

entretien et, le cas échéant, la fourniture du ou des services publics que cette infrastructure supporte.

Le contexte et son évolution

Les pouvoirs publics utilisent traditionnellement une panoplie de moyens d'action régis par le droit public pour rendre disponibles et accessibles les biens et les services publics aux citoyens qui y ont droit ou pour satisfaire les besoins nécessaires au bon fonctionnement des institutions publiques et des administrations. La régie directe et la création de structures de droit public (commissions, offices, sociétés, établissements, etc.) sont les modes d'organisation et d'action les plus courants. Ils permettent en effet aux autorités politiques d'impulser et de contrôler plus facilement l'action de l'administration et d'en rendre compte au Parlement et à la population.

Dans cette perspective, l'appel au secteur privé à des fins spécifiques (réalisation de travaux, fourniture d'équipement ou de services professionnels, sous-traitance de la gestion d'une prestation de services aux citoyens) est encadré depuis longtemps par le droit administratif. Les pays de l'OCDE y consacrent chaque année de 25 % à 30 % de leurs dépenses publiques. Au Québec, les relations contractuelles entre l'État ou les instances territoriales décentralisées (municipalités, commissions scolaires) et les entreprises du secteur privé prennent principalement la forme de « marchés publics » d'une part et d'« alliances » ad hoc ancrées sur des protocoles d'entente ou des conventions spécifiques d'autre part.

Les « marchés publics » sont des contrats qui instaurent des relations de client à fournisseur entre les ministères ou d'autres catégories d'organisations publiques, et les entreprises privées au terme d'un processus rigoureux d'appel d'offre décrit dans un texte de loi. Le prix versé par l'Administration est la contrepartie immédiate de la prestation reçue et les relations entre les cocontractants sont régies par le contrat, de fourniture, de travaux ou de services professionnels, pendant toute sa durée, souvent limitée. L'entreprise ne court d'autre risque que celui de tout fournisseur. Depuis les années 1960, la majorité des cas d'impartition ou de sous-traitance de services relève de ce mode contractuel.

Par ailleurs, sous le vocable générique d'« alliance », on peut regrouper les relations diverses qui prévalent aujourd'hui entre les pouvoirs publics et nombre d'entités privées - notamment des organisations à but non lucratif (OSBL) - conduisant à la production et à la prestation de services ou à l'exploitation de ressources du domaine public. Cette forme de rapports conventionnés permet de confier à un tiers, sous contrôle d'une administration publique (ministère, organisme gouvernemental, services municipaux), la gestion d'une activité selon des modalités et des exigences prédéterminées et convenues entre les parties. Il s'agit donc bien ici d'activités à caractère public assurées par des entités de droit privé.

À la différence des « marchés publics », l'entité privée se voit transférer une part importante ou même la totalité du risque lié à la consommation du produit ou du service qu'elle prend en charge. Certaines

Les pays de l'OCDE consacrent entre 25 et 30 % de leurs dépenses à des partenariats avec le secteur privé.

de ces ententes font l'objet d'une réglementation minimale, tels les baux emphytéotiques. D'autres bénéficient au Québec d'un dispositif réglementaire sectoriel, par exemple les concessions de territoires publics pour la mise en valeur de ressources forestières, fauniques ou minérales ; ou encore les règles de reconnaissance et de financement des établissements privés dans les domaines de l'éducation, du gardiennage, de l'hébergement, voire de certaines productions culturelles ou de l'encadrement du sport amateur et des activités de loisir en milieu municipal.

Les caractéristiques des opérations PPP

En février 2003, manifestant un intérêt de voir s'accroître la panoplie des recours possibles à ce type d'association au Québec — et à partir d'expériences étrangères (Grande-Bretagne) et canadiennes (Colombie-Britannique) évaluées par son Bureau des partenariats d'affaires — le Conseil du Trésor a demandé aux ministères et aux organismes gouvernementaux de procéder à une exploration des potentialités dans leurs domaines. L'objectif était donc d'élargir la gamme des options possibles à la disposition des entités publiques tout en assurant une meilleure sécurité juridique et financière aux parties contractantes.

En Europe, les pratiques nationales dites « partenariat public-privé » prolifèrent depuis dix ans dans plusieurs États membres sans ligne directrice communautaire. Inquiète de l'impact négatif de cette confusion sur la libre circulation des biens et des services garantis par les traités de l'union, la Commission européenne a dressé la liste suivante de caractéristiques communes à ce type d'opérations.

- La durée relativement longue de la relation, impliquant une coopération entre le partenaire public et le partenaire privé sur différents aspects d'un projet.
- Le financement du projet assuré en partie par le secteur privé, y compris par le biais de montages complexes entre plusieurs acteurs. Des financements publics, parfois très importants, peuvent néanmoins s'ajouter aux financements privés.
- Le rôle important de l'opérateur économique qui participe à différents stades du projet (conception, réalisation, mise en œuvre, financement).
- L'intervention du partenaire public centrée essentiellement d'une part sur la définition des objectifs à atteindre en termes d'intérêt public, de qualité des services offerts et de politique des prix, et d'autre part sur le contrôle du respect de ces objectifs.
- La répartition des risques entre le partenaire public et le partenaire privé sur lequel sont transférés des aléas habituellement supportés par le secteur public. Les PPP n'impliquent cependant pas nécessairement que le partenaire privé assume tous les risques ou la part la plus importante des risques liés à l'opération.
- Une répartition précise des risques au cas par cas, en fonction des capacités respectives des parties en présence à évaluer, contrôler et gérer ceux-ci.

Avantages et limites de la formule

Désormais, dans les États de droit, la coopération étroite entre des acteurs publics et privés dans le but d'assurer la production ou la prestation aux citoyens d'un service public d'intérêt général prend le plus souvent la forme d'un « Contrat de partenariat public-privé » qui stipule les exigences que doivent rencontrer aussi bien la partie publique que la ou les parties privées signataires.

Les pouvoirs publics des sociétés développées sont en effet à la recherche d'un difficile équilibre entre plusieurs exigences : maîtriser les déficits publics, contenir les charges fiscales, rembourser la dette, assurer la croissance économique, respecter les engagements pris devant l'électorat. Face aux défis de la gouvernance contemporaine, les modes classiques d'intervention publique parfois ne suffisent plus et les « Contrats de partenariats public-privé » offrent des solutions innovantes.

On observe quatre situations où cette formule est préférée à la régie directe par l'État ou par une instance territoriale :

- lorsque le projet requiert un niveau élevé de technicité ;
- lorsque le projet nécessite des investissements importants ;
- lorsque le financement du projet repose plus sur le contribuable que sur le bénéficiaire du service ;
- lorsque le secteur privé est mieux à même d'assurer la qualité du service à l'usager que les pouvoirs publics concernés.

Ces quatre critères peuvent, pour une administration, justifier logiquement la conclusion d'un partenariat avec le privé si l'opportunité d'agir dans un domaine est requise par les autorités politiques en tant que garantes de l'intérêt public et du bien commun. L'optimisation des possibilités d'un contrat de partenariat public-privé permet alors de pallier des contraintes conjoncturelles ou des difficultés structurelles rencontrées par les administrations publiques (ressources matérielles, technologiques et humaines) pour répondre à des besoins prioritaires lourds associés aux services publics.

Les avantages recherchés

Pour le secteur public et les citoyens qu'il sert, le premier avantage de recourir à cette option, quand la régie directe n'est pas la plus avantageuse, est de maintenir un bien ou une activité utile à la population dans le cadre de la sphère et des principes qui sous-tendent les services publics d'intérêt général.

Dans le cas contraire, une infrastructure ou un service pourraient être privatisés, voire disparaître si la dynamique du marché ne génère pas un niveau de demande suffisant pour intéresser investisseurs et producteurs privés agissant de leur propre initiative. On comprendra que les pouvoirs publics répugnent aujourd'hui à recourir à la coercition d'acteurs privés par la régulation du marché et excluent généralement, sauf situation d'extrême urgence, toute mobilisation forcée.

Par ailleurs, les avantages intrinsèques à ce mode de coopération public-privé sont ainsi recensés par les analystes :

- Dans une économie ouverte, le financement nécessaire pour faire face, par exemple, à une rénovation majeure ou à l'extension d'un équipement collectif (secteur de la santé ou de l'éducation, transport en commun, service des eaux, etc.) peut connaître une croissance significative du fait de la mobilisation de capitaux privés.
- La flexibilité du secteur privé performant contrebalance, si elle est utilisée à bon escient, la lenteur légitime des règles de procédure du secteur public permettant ainsi une meilleure adaptation des moyens aux fins.
- Grâce aux PPP, les autorités publiques et les citoyens peuvent souvent accéder plus rapidement aux innovations technologiques résultant du dynamisme de la recherche privée.
- Le recours au secteur privé permet, dans certains cas, des économies d'échelle que les municipalités, même de taille moyenne, ou des organismes gouvernementaux spécialisés ne peuvent espérer atteindre.

Pour les entreprises et leurs investisseurs, les contrats de PPP réussis ouvrent des perspectives de croissance. Les industriels privés peuvent le cas échéant se prévaloir de leurs expériences concluantes dans un pays pour obtenir des marchés à l'étranger grâce à la caution étatique qu'ils peuvent fournir.

Les écueils possibles

Une fois le principe du recours à cette option pour l'action publique décidé, le premier écueil porte sur la délimitation des champs et des besoins que l'autorité publique pourra éventuellement couvrir par de tels partenariats. Des États interdisent légalement le recours aux PPP dans certains domaines telles les relations extérieures ou les fonctions de police. D'autres États, au contraire, restent ouverts à cette option quelle que soit la sensibilité du champ de compétence étatique au cas où, par exemples, des propositions non sollicitées s'avéreraient intéressantes dans le futur.

Certains États, soutenus par une opinion publique soucieuse que s'exerce un contrôle transparent sur l'évolution des services publics, établissent clairement dans une loi les critères d'un recours éventuel aux contrats de partenariat public-privé. On peut y préciser, par exemple, que l'option PPP ne sera envisagée pour un service public d'intérêt général qu'à condition que la production de celui-ci nécessite une infrastructure complexe (équipement, technologies...) qui exige des investissements lourds pour son implantation et son entretien ou qui nécessite l'embauche et la rétention d'un personnel hautement technique dans un domaine où les qualifications évoluent rapidement.

Au-delà de ce débat général sur les limites des champs des PPP, les écueils nés du recours à la formule apparaissent lors de son application. La définition précise des besoins formulés en termes de résultats attendus du partenariat, le processus de recueil des propositions adéquates venant du privé, celui du choix du ou des partenaires privés sont des étapes décisives.

La négociation d'un contrat de partenariat à long terme (parfois plus de dix ou vingt ans), particulièrement les clauses sur la qualité des ouvrages et de la maintenance par rapport au coûts finaux pour les contribuables au terme de l'entente, celles fixant l'accès aux informations pertinentes (financières, techniques, organisation du travail, etc.) permettant le suivi et le contrôle, notamment celui qui doivent exercer les Parlementaires, ou les clauses autorisant l'évolution de la convention sont des obstacles difficiles à franchir. Notamment si les entreprises sont étrangères et que le produit exige qu'elles apportent des adaptations à leurs procédés pour rencontrer les normes domestiques.

Pour autant, tout contrat (sphère publique ou sphère privée) visant un véritable partenariat suppose une répartition des risques techniques, financiers et, le cas échéant, des risques commerciaux. Ainsi, dans le cas d'un contrat de PPP, la négociation doit conduire à ce que le public et le privé supportent le risque qu'il maîtrise le mieux dans la conjoncture. Le constructeur est, par exemple, le mieux placé pour maîtriser le risque de la construction alors que dans la phase d'exploitation d'un service, les risques se partagent généralement entre les actionnaires, l'opérateur et la puissance publique contractante.

Aperçu des conditions à réunir

On devine qu'en l'absence d'une culture appropriée de fonctionnement en partenariat, aussi bien dans les structures publiques que privées chargées de développer de telles ententes, les dangers de blocages ou de dérives restent élevés aussi bien avant qu'après la conclusion d'une entente.

Pour réussir, cette formule exige que les intervenants remettent en question leur patrimoine organisationnel, tangible et intangible, et en façonne un nouveau qui soit à la fois fonctionnel, compte tenu des contraintes du projet, et satisfasse aux exigences des autorités auxquelles des comptes doivent être rendus. C'est-à-dire, d'un côté les actionnaires et les autres investisseurs nécessaires au financement et, de l'autre, le Parlement qui détient la mission inaliénable du contrôle de l'action du gouvernement, notamment sur ses engagements à caractère financier.

Les premiers, légitimement, s'intéresseront d'abord aux modalités de financement et aux revenus dont ils pourront disposer.

L'Assemblée nationale, pour sa part, voudra sans doute veiller à ce que ces contrats ne soient conclus qu'à bon escient, que l'attribution de ces nouvelles formes de convention comprennent toutes les garanties de transparence à la suite de l'application rigoureuse d'une procédure publique soumise aux contrôles du droit administratif et, finalement, que ces contrats, généralement complexes, soient construits avec la précision requise pour répartir équitablement les risques tout en garantissant aux citoyens que les exigences du service public seront respectées.

Reste un dernier groupe d'acteurs de la sphère publique dont le point de vue peut s'avérer déterminant : celui des travailleurs syndiqués du secteur public. Généralement, la mobilisation pour ou

*Il faut répartir
équitablement les
risques et garantir
que les exigences du
service public seront
respectées.*

contre le recours à ce mode de gestion en partenariat est d'abord fonction des garanties qui leur sont données quant au respect de leurs conditions de travail dans cet environnement. Conjoncturellement, le climat général qui règne dans les relations de travail peut influencer les prises de positions collectives.

Références

ASSEMBLÉE NATIONALE. *Projet de loi n° 61. Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec*, Éditeur officiel du Québec, 2004.

CONSEIL DU TRÉSOR. « Orientations sur l'évaluation de l'option du Partenariat public-privé pour réaliser des projets majeurs d'investissement », *Recueil des politiques de gestion*, vol.10, chap.1, sujet 2/ C.T.199534, février 2003.

CONSEIL DU TRÉSOR. *Politique-cadre sur les partenariats public-privé*, juin 2004 [en ligne] www.tresor.gouv.qc.ca

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions*, avril 2004 [en ligne] www.europa.eu.int/comm/off/green/index_fr.htm

NATIONAL AUDIT OFFICE. *Guidelines of best practice for audit of risk in public/private partnerships*, octobre 2003 [en ligne] www.nao.gov.uk/intosai/wgap/ppp.htm

OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE. « La fonction publique de l'État n'a pas le monopole des services publics », *Le Soleil*, 1^{er} mars 2004 [en ligne] www.enap.ca/enap-fra/observatoire/obs-presse.html

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. « Ordonnance sur les contrats de partenariat », *Journal officiel*, ordonnance no 2004-559 du 17 juin 2004, publiée dans *Journal officiel*, n° 141 du 19 juin 2004, page 10994.

De la dérive comptable à la rhétorique architecturale

Le plan de modernisation 2004-2007

Isabelle Fortier

École nationale d'administration publique

Christian Rouillard

Université d'Ottawa

Éric Montpetit

Université de Montréal

Alain-G. Gagnon

Université du Québec à Montréal

Membres du Groupe d'étude sur les réformes de l'État (GÉRÉ)

Dans le cadre de la réingénierie de l'État québécois, la présidente du Conseil du trésor a déposé, le 5 mai dernier, le plan de modernisation du gouvernement Charest pour 2004-2007 (Gouvernement du Québec, 2004). Ce rapport a été largement banalisé. Nous croyons cependant que celui-ci est loin d'être banal. Il comporte une volonté claire de reconfiguration radicale de la gouvernance québécoise. Celle-ci est essentiellement basée sur un exercice budgétaire centralisateur qui conduit à un affaiblissement des capacités stratégiques des ministères. Il s'en dégage également une perte de confiance dans les compétences des fonction-

naires, tant du point de vue de leur expertise sectorielle que de la gestion.

S'appuyant sur une confiance enthousiaste envers les mécanismes autorégulateurs du marché, la réingénierie propose une réforme de l'administration publique substituant ce modèle du marché au modèle bureaucratique, tout en prétendant préserver les valeurs de ce dernier, telles que la valorisation du service public, l'intégrité, l'impartialité, la transparence et l'imputabilité. Tel que le souhaite ou le prétend le gouvernement libéral actuel, sommes-nous

Le Plan comporte une volonté claire de reconfiguration radicale de la gouvernance québécoise.

Dans un essai, La réingénierie de l'État : vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise, qui paraîtra aux Presses de l'Université Laval pour le lancement de sa nouvelle collection L'Espace public à l'automne 2004, nous avons analysé en profondeur les dimensions historiques, théoriques, idéologiques, managérielles et politiques de la gouvernance québécoise, dans ses dimensions interne (gestion publique) et externe (relation État/société civile). Nous nous limitons ici à présenter et à analyser, dans une perspective critique, les principaux éléments constitutifs du Plan de modernisation 2004-2007.

Prémises du Plan de modernisation	Institutions proposées par le Plan de modernisation	Instruments privilégiés par le Plan de modernisation et leurs prétentions
Séparation (fictive) entre activités «opérationnelles» (confiées aux agences) et développement des politiques publiques (laissées aux ministères). Mécanismes autorégulateurs du marché : concurrence, appât du gain, efficacité (enthousiasme biaisé à la faveur du modèle des firmes privées). État de services (vision réductrice du rôle de l'État). Centralisation de la prestation des services et de la gestion des ressources (perte de confiance envers les ministères et les fonctionnaires).	Création de trois agences centrales : - Services Québec : prestation centralisée des services (guichet unique et gouvernement en ligne) et la relation des citoyens avec l'État (atomisation et approche « client »). - Centre des services administratifs : gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles (accroissement du pouvoir du Conseil du trésor et concrétisation du « faire plus avec moins »). - Agences des partenariats public-privé : expertise dans la conception, l'évaluation et l'encadrement des projets de partenariats public-privé.	Agences : autonomie de gestion; contrats de performance et d'imputabilité; cadre de gestion; primes à la performance. Partenariats public-privé : concurrence, partage des risques, aversion de la dette, réduction des coûts.

réellement sur le point de connaître une autre période charnière dans l'histoire de l'administration publique québécoise?

Séparation entre « opérations » et développement de politiques publiques :

Les rôles et les effets potentiels des trois agences centrales

L'une des prémisses fondamentales à la base de la reconfiguration architecturale proposée est la séparation entre, d'une part, les services dits « opérationnels » dont on veut systématiser le fractionnement en agences jouissant d'une grande « autonomie » en con-

trepartie d'une reddition de comptes rigoureuse et, d'autre part, la dimension stratégique et le développement des politiques publiques que l'on prétend vouloir laisser aux ministères. Ainsi, peut-on lire dans le Plan de modernisation : « Les fonctions d'élaboration de politiques ou de stratégies par contre, peuvent rester soumises aux règles traditionnelles de gestion au sein des ministères dont il s'agit en fait de la vocation essentielle » (Gouvernement du Québec, 2004, 54). Il s'avère, d'entrée de jeu, que cette séparation nette entre opérations et développement des politiques est aussi fictive que problématique. En effet, les politiques

publiques en développement sont déjà affectées par les possibilités anticipées de mise en œuvre et elles continuent de se développer durant leur implantation, tout cela à la faveur des multiples rétroactions et réajustements essentiels au contact de ces deux réalités.

Agence des services administratifs

Bien que le concept d'agence repose implicitement sur une prétention d'accroître l'autonomie managérielle, la création de l'Agence des services administratifs entraîne une dépossession des ministères de leurs capacités à gérer leur activités stratégiques et opérationnelles. Alors que cette «agence devra atteindre des objectifs explicites d'économies attendues» (Gouvernement du Québec, 2004, 29) par le biais d'économies d'échelle, l'effet centralisateur sur la disposition des ressources annule toute marge de manœuvre additionnelle pour les gestionnaires dans la gestion de leurs activités et confirme le manque de confiance envers eux. Dans le jeu à somme nulle entre l'accroissement de l'autonomie des gestionnaires et l'augmentation du contrôle et de leur imputabilité, ils seront ceux à qui incombera le mandat de «faire plus avec moins» et d'être imputables de résultats sans avoir le contrôle sur les ressources pour les réaliser.

Services Québec

Consacrant à un autre niveau cette séparation entre la prestation des services et le développement des politiques publiques, sans nier l'attrait que peut comporter l'idée du guichet unique mise de l'avant par la création de Services Québec, il faut comprendre que cette agence agira en courtier cen-

tralisé livrant les services gouvernementaux pour les différents ministères. Ainsi, elle deviendra un intermédiaire additionnel qui privera les ministères d'un précieux contact direct avec leurs clientèles. On peut alors envisager un effet d'appauvrissement des mécanismes de rétroaction et d'échange de première ligne essentiels au développement des politiques publiques. Il nous semble paradoxal que le rapport affirme que «cet État moderne ne doit pas empêcher les citoyens de prendre en charge leurs affaires» (Gouvernement du Québec, 2004), alors que l'on crée une instance additionnelle, porte d'entrée unique de surcroît, qui confinerà ceux-ci à transiger avec des «généralistes» du service à la «clientèle» plutôt qu'avec des «spécialistes» des questions spécifiques pour lesquelles ils cherchent à s'adresser à l'État.

Le rôle de l'État se trouve alors réduit à celui d'un prestataire de service et celui de citoyen, atomisé dans une relation individuelle, pour ne pas dire individualiste, confiné dans l'accentuation de son rapport de «client» avec l'État. L'aspect centralisateur du Plan de modernisation est sans équivoque à ce sujet : «[L]e Secrétariat du conseil du trésor aura le mandat de piloter la mise en place d'un gouvernement en ligne, ce qui modernisera à la fois les services rendus aux citoyens par l'entremise de Services Québec et la prestation des services assumée au niveau central pour les ministères et organismes.» (Gouvernement du Québec, 2004, p. viii). Ainsi, le gouvernement mise sur le potentiel des technologies de l'information qui «fournissent l'oc-

Le rôle de l'État se trouve réduit à celui d'un prestataire de service.

casion extraordinaire de revoir de fond en comble les relations entre l'administration et les citoyens, afin de les rendre plus efficaces et d'en réduire les coûts pour la collectivité.» (Gouvernement du Québec, 2004, 21). Ceci confirme le souci étroit d'efficacité, d'efficacité et d'économie du gouvernement actuel. Comment envisager que l'objectif de traiter chaque citoyen avec équité, s'il est maintenu bien entendu, ne contribue pas à alourdir le processus de traitement des dossiers et des demandes, à l'encontre des attentes d'immédiateté auxquelles se conjuguent les promesses attrayantes des services en ligne par Internet. En cultivant ces attentes ainsi qu'en accroissant le caractère impersonnel lié à l'automatisation du traitement des demandes, les promesses ambitieuses de Services Québec nourriront peut-être davantage la déception et le cynisme.

Agence des Partenariats public-privé

Enfin, la création de l'Agence des partenariats public-privé apparaît encore plus problématique quant à l'énoncé d'intention du Plan de modernisation de laisser aux ministères la dimension stratégique sectorielle. En effet, l'Agence des partenariats public-privé dont la mission sera de «[...]contribuer au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la

qualité des services aux citoyens par la mise en œuvre de projets de partenariat public-privé », retire aux ministères tout autant leur capacité stratégique dans leur champ d'expertise qu'elle les prive de l'occasion de

développer leur propre expertise interne sur les partenariats public-privé. Nous voyons dans cette Agence, qui jouira d'une grande marge de manœuvre et d'autonomie, un biais implicite favorable à cet instrument de politique publique et de prestation de service en ce qu'elle se situe architecturalement et stratégiquement parlant comme «une solution en quête d'applications». On peut s'attendre à ce que l'expertise qui sera centralisée à l'Agence des PPP sera essentiellement de nature financière et contractuelle. Impliquée dans la sélection, la conception, l'évaluation des projets de PPP, l'Agence induira d'emblée un biais quant à ces dimensions au détriment des enjeux cruciaux liés au contenu des projets qui relève expressément des champs d'expertises spécifiques des ministères. En raison du suivi intensif qu'exigent les partenariats, ainsi que de la nécessité de préserver une capacité de rebond en cas d'échec, il est essentiel que l'État préserve une capacité interne forte s'il veut garder, comme le promet le ministre dans son rapport, la maîtrise d'œuvre des projets. En contexte de diminution de la taille de l'État, dont la cible est de 20% au cours des 10 prochaines années, soit un poste sur deux des 32 000 départs à la retraite prévus pour cette période, cet enjeu est particulièrement inquiétant.

Les agences et les partenariats public-privé : une perspective critique

Les expériences étrangères suggèrent très peu d'appuis convainquants à l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacité, encore moins peut-être de l'économie, à l'issue des réformes

Les expériences étrangères de PPP sont peu convaincantes.

entreprises par la transformation en agences des services publics et le recours aux partenariats public-privé. Par contre, les coûts en termes d'imputabilité, de contrôle, de légitimité démocratique, ainsi que d'équité sociale ou organisationnelle, doivent être intégrés à la réflexion.

Les agences : un vide entre la responsabilité ministérielle et l'imputabilité managérielle

Plusieurs pays ont vu le recours aux agences comme un mode alternatif ou complémentaire d'organisation des activités du secteur public pour accroître leur performance, en parallèle aux ministères comme entités centrales à la gouvernance. Au delà de l'engouement actuel répandu pour ce type d'organisation (Pollitt, 2001) et la convergence apparente qui en découle, cette appellation demeure encore une source de confusion puisqu'elle englobe une variété de type d'organisations, ainsi que de multiples adaptations aux contextes spécifiques. Dans la mouvance du nouveau management public, c'est certainement l'approche britannique qui a davantage apposé son sceau sur ce concept par son modèle d'agences exécutives du programme Next Steps, qui s'est systématisé depuis une quinzaine d'années et a été repris un peu partout dans le monde sans pour autant avoir été officiellement évalué au plan de ses performances en gestion (Talbot, 2004). Cette forme d'agence est devenue le mode privilégié pour procurer des assouplissements et une plus grande autonomie de gestion, quoiqu'elle ait aussi été explicitement envisagée comme une étape intermédiaire, dans certains cas, vers la

privatisation (Gains, 1999). Ces agences de type ministériel demeurent indivisibles de l'État et n'en sont donc pas juridiquement distinctes. Celles-ci demeurent sous la gouverne plus directe du ministre dans le cadre d'ententes quasi contractuelles, dont les ressources proviennent essentiellement du financement fiscal et gardent le modèle du service public pour les fonctionnaires.

Bien que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ait été parmi les promoteurs du managérialisme et ait contribué à la diffusion de ses idées et préceptes, une étude récente sur les agences (OCDE, 2002) est beaucoup plus critique des expériences faites par huit des pays membres et représente un important virage de cette influente organisation internationale (Olsen, 2004). En général, selon le rapport de l'OCDE, les pays vivent des problèmes dans la distribution des responsabilités et dans la répartition des pouvoirs entre le ministre, la direction générale et les conseils d'administration ou de gestion. De plus, avec ce nouveau mode de contrôle de gestion, les ministères de tutelle n'ont souvent pas ou plus la capacité interne de traiter l'information et d'effectuer le suivi nécessaire pour rendre effectives les mesures de contrôle et de reddition de comptes, d'autant plus que le contexte est à la réduction des effectifs. Les modes de nomination à la direction de ces agences ont donné lieu à des critiques au chapitre des conflits d'intérêts, des nominations politiques, du clientélisme et de la faible représentativité.

Les modes de nomination à la direction de ces agences ont donné lieu à des critiques au chapitre des conflits d'intérêts.

La transparence de ces nominations pose problème, tout comme celle de la rémunération des dirigeants qui accuse de fortes hausses, devenant autant de sources de critiques additionnelles.

De plus, en lien avec la séparation nette entre le développement des politiques publiques et leur implantation opérationnelle soulevée précédemment, l'OCDE soulève certaines critiques voulant que des organismes autonomes ou indépendants puissent prendre des décisions qui relèveraient normalement, voire essentiellement, de la responsabilité politique. La question de l'imputabilité des dirigeants d'agences est probablement la dimension la plus radicale de cette modification organisationnelle de l'administration publique (Talbot, 2004). En plus d'engendrer la prolifération des contrôles bureaucratiques avec le temps, la gestion par résultats à la base des agences ne rendrait pas les gestionnaires plus imputables, mais réduirait plutôt les enjeux sur lesquels porte cette imputabilité (Gow, 2001). Alors que certains s'inquiètent de l'autonomie des agences et de la perte de contrôle du politique sur les enjeux opérationnels, d'autres voient dans les agences une possibilité accrue de fuite devant la responsabilité ministérielle, pourtant centrale en régime parlementaire (Harlow, 1998), par l'accentuation de la division entre la responsabilité ministérielle et administrative, la première demeurant rattachée aux politiques alors que la seconde est déléguée aux dirigeants qui assument la responsabilité pour les tâches opérationnelles. Les ententes entre les ministres et leurs agences ne sont pas de véritables contrats — les agences ne disposant pas de personna-

lité juridique — mais plutôt des documents cadres qui «gardent une certaine fluidité après qu'ils aient été négociés», ce qui tend à créer un vide par lequel s'échappent des enjeux de responsabilité et d'imputabilité (Harlow, 1998).

Partenariats public-privé : une relation de confiance ou une asymétrie de pouvoir

Puisque dans le Plan de modernisation la formule proposée pour rassembler l'expertise sur les PPP pour l'ensemble de la fonction publique est celle d'une agence, nous allons faire le pont entre l'analyse des enjeux stratégiques liés à la création de cette agence et la question plus spécifique des partenariats public-privé. Nous avons soulevé dans la première partie du présent texte, notre inquiétude quant à l'appauvrissement des capacités stratégiques de ministères impliqués par la centralisation de l'expertise sur les PPP au sein d'une agence, ainsi qu'en rapport avec l'orientation idéologique de cette solution à l'amélioration des services qui est implicite dans la création même de cette agence. À la suite de l'analyse plus détaillée des problématiques liées aux agences que nous venons de présenter, nous pouvons ajouter que les «pouvoirs étendus» et la «marge de manœuvre importante» consentis à l'Agence sur les moyens à prendre pour rencontrer ses cibles de performance présentent le risque de réduire la transparence sur les processus qui lui seront «opérationnels» et qui seront spécifiquement ceux appliqués à l'étude des partenariats public-privé. Cette autonomie de l'Agence accentue le risque d'introduction de biais systématiques favorisant cette ap-

proche au détriment des modes de prestation conventionnels. Dans l'ensemble, il se dégage une grande sensibilité de l'approche des partenariats au contexte «macro» liés à la dette publique et aux enjeux fiscaux, de même qu'en égard à ce que les partenariats soient une forme déguisée de privatisation du secteur public (Broadbent et Laughlin, 1999). Si l'objectif global de l'État est de ne pas accroître la dette et de produire à court terme des réductions fiscales, et que le mot d'ordre est donné en ce sens par des objectifs et des modes de comptabilisation appropriés, alors l'évaluation spécifique liée à la valeur de chaque projet (dimension micro) est occultée.

Ainsi, payer une rente mensuelle à long terme pour assurer la prestation de services peut s'avérer une solution systématiquement «avantageuse» dans un cadre d'objectifs macroéconomiques, sans égard pour le coût total et la durée du projet (English et Guthrie, 2003).

De façon générale, les auteurs des analyses sur lesquelles nous nous appuyons s'entendent pour dire que la contribution des PPP en termes d'efficacité et d'économie demeure difficile à démontrer. La structure financière et contractuelle complexe, souvent à long terme, ainsi que le caractère unique de certains projets, empêchent une réelle comparaison. Même lorsque les projets se déroulent bien, nous pouvons difficilement avoir la certitude qu'ils sont effectivement économiques. Ce qui semble évident, entre autres, c'est que la contractualisation des services publics par le biais des PPP entraîne des problèmes de con-

trôle (Milward, 1996) et de transparence à plusieurs niveaux et à plusieurs étapes du projet.

Coûts et risques

En raison des coûts plus élevés du secteur privé (coût de l'emprunt, coûts de transaction et profit), tout l'avantage des PPP ne tient qu'à la promotion d'un partage du risque dont le projet public se voit imposé d'ajouter le coût estimé à sa proposition puisqu'il devrait l'assumer seul sans partenaire. En revanche, n'étant jamais mentionné, le risque inhérent à choisir l'option PPP semble être absolument occulté et ne pas faire l'objet d'évaluation. Or, ce partage du risque implique une perte de contrôle du projet puisque plus le risque est considéré élevé, plus le partenaire exigera une marge de manœuvre importante dans la conception du projet et d'autonomie dans sa réalisation, et plus il s'appropriera une part élevée des bénéfices. Les arguments présentés en faveur de ce partage du risque occultent sa dimension chimérique, puisque c'est ultimement toujours l'État qui demeure imputable envers les citoyens. Certains gouvernements ont dû payer à grands frais la provision de services d'urgence pour compenser les manquements d'un partenaire qui leur a fait défaut.

Coûts et concurrence

Au-delà des critiques sur le processus pré-décisionnel d'un projet de PPP, il faut considérer encore le fait que le contrat n'arrive à terme qu'au bout d'un long processus de conceptualisation. Cette phase implique directement le partenaire choisi dans la prise de décision, et les changements souvent subs-

tantiels qui ont lieu tout au long de la période d'élaboration du projet peuvent éloigner le projet de sa forme initiale et ainsi vider l'exercice de tout élément concurrentiel, considéré comme un avantage constitutif de l'approche des partenariats (Edwards et Shaoul, 2003; Whorley, 2001). Finalement, la signification exacte du partage de risques stipulé au contrat peut faire l'objet d'interprétations divergentes lorsque survient un imprévu. Après tout, l'information incomplète, les contrats défectueux en raison de l'ambiguïté élevée (Deakin et Walsh, 1996), les coûts de transaction et les économies d'échelle variables font partie des failles du marché (Jackson, 2001) qui ne se comportent pas comme le suggère le modèle théorique, mais qui sert plutôt à justifier son avantage.

Les partenariats sont plus que des relations entre un fournisseur et un client. Ils suggèrent des relations de confiance et de collaboration à long terme qui, pour bien fonctionner à travers les multiples ajustements mutuels, ne peuvent s'appuyer que sur des éléments contractuels auxquels sont toujours incomplets. Les valeurs liées à l'intérêt public et à la gestion responsable des fonds publics doivent être clairement établies et partagées et impliquent que de nouveaux mécanismes soient prévus pour éviter que cette relation de confiance ne transgresse les limites qui ouvrent la porte au copinage et aux conflits d'intérêts (Machildon, Boisvert et Lafontaine, 2004). Bien que des clauses de terminaison de contrats sont souvent prévues pour parer à des difficultés insolubles ou inacceptables, l'expérience montre que l'État met rarement fin à un partenariat, malgré

d'importantes concessions en matière de temps, de coûts et de qualité (Edwards et Shaoul, 2003).

La question de l'imputabilité dans les projets de partenariat public-privé demeure un enjeu fondamental, d'autant plus préoccupant que les dés semblent pipés dès le départ dans la définition des PPP : l'imputabilité requiert une asymétrie de pouvoir et d'autorité (Mulgan, 2000) que ne reconduit tout simplement pas le concept de partenariat. Plusieurs études montrent que cet enjeu est crucial dans l'établissement et l'évolution des partenariats et que, trop souvent, cet équilibre favorise le partenaire privé (Whorley, 2001), notamment en raison de la perte de capacité interne (Edwards et Shaoul, 2003; Gow, 1997) ou de la dépendance envers celui-ci pour la prise de décision (Wright et Rodal, 1997) et la confidentialité des informations.

Conclusion : la primauté des enjeux démocratiques de la modernisation de l'État

Que ce soit dans la transformation en agences ou dans le recours aux partenariats public-privé, nous avons démontré que les enjeux d'imputabilité sont complexes, multiples et fondamentaux. Comment s'assurer que l'autorité déléguée, que les fonds publics engagés et que les services publics demeurent sous contrôle démocratique? Comment faire pour savoir qui tient vraiment le gouvernail et où est la transparence, compte tenu de l'intérêt des parties pour que l'entente «fonctionne», en apparence du moins, quitte à en obscurcir les difficultés et en ignorer les ratés (Broadbent et Laughlin, 2003)? Comment imaginer que la mise au jour

de ces cas navrants qui deviennent vite des « scandales » ne mine pas les objectifs des réformes entreprises, dont notamment leur volonté de redonner tout son lustre à l'État et rehausser la confiance des citoyens, et ne conduisent pas au contraire à plus de cynisme (Fortier, 2003) ? Autant de questions qui, malheureusement, demeurent sans réponse dans la démarche de réingénierie libérale. Autant de questions qui, par ignorance, incurie ou aveuglement idéologique, sont entièrement gommées par le gouverne-

Références

BRINTON, MILWARD H. « The Changing Character of the Public Sector », dans James L. Perry, *Handbook of Public Administration*, Second Edition, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 1996.

BROADBENT, Jane, Richard LAUGHLIN. « The private finance initiative : Clarification of a future research agenda », *Financial Accountability & Management*, vol. 15, no 2, 1999.

CIRANO. Les Partenariats public-privé : une option à découvrir, 2004 [en ligne] www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2004RB-02.pdf

DEAKIN N., K. WALSH, « The enabling state: the role of markets and contracts », *Public Administration*, n° 74, 1996.

EDWARDS, Pamela, Jean SHAOUL. « Partnerships : for better, for worse ? », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, vol. 16, n° 3, 2003.

ENGLISH, Linda M., James GUTHRIE. « Driving privately financed projects in Australia: what makes them tick ? », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, vol. 16, n° 3, 2003.

FORTIER, Isabelle. « Du scepticisme au cynisme : paradoxes des réformes administratives », *Choix, Institut de recherche en politiques publiques*, vol. 9, n° 6, 2003.

GAINS, Francesca, « Implementing privatization policies in 'Next Step' agencies », *Public Administration*, vol. 77, n° 4, 1999.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Moderniser l'État: Pour des services de qualité aux citoyens. Plan de modernisation 2004-2007*, Conseil du trésor, 2004.

GOW, James Iain. « Accountability, rationality, and new structures of governance : making room for political rationality », *The Canadian Journal of Program Evaluation*, vol. 16, n° 2, 2001.

GOW, James Iain. « Managing All Those Contracts : Beyond Current Capacity ? » in Mohamed Charif and Arthur Daniels (Eds.), *New Public Management and Public Administration in Canada*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada, n° 20, 1997.

HARLOW, Carol. « Les agences exécutives au Royaume-Uni et les questions de responsabilité », *Revue française d'administration publique*, n° 87, 1998.

JACKSON, Peter M., « Public sector added value : can bureaucracy deliver ? », *Public Administration*, vol. 79, n° 1, 2001.

MARCHILDON, Allison, Yves BOISVERT et Serge LAFONTAINE. « Les défis éthiques et juridiques des partenariats public-privé », *Vigie, Observatoire de l'administration publique*, vol. 7, n° 2, 2004.

MULGAN, Richard. « “Accountability” : An ever-expanding concept? », *Public Administration*, vol. 78, n° 3, 2000.

OCDE. *Les autres visages de la gouvernance publique : agences, autorités administratives et établissements publics*, 2002.

OLSEN, Johan P. « Citizens, Public Administration and the Search for Theoretical Foundations », *PSOnline*, 2004, [en ligne] www.apsanet.org

POLLITT, Christopher et autres. « Agency Fever? Analysis of an International Policy Fashion », *Journal of Comparative Policy Analysis*, vol. 3, n° 3, 2001.

ROUILLARD, Christian, Éric MONTPETIT, Isabelle FORTIER et Alain-G. GAGNON. *La réingénierie de l'État : vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Presses de l'Université Laval, Collection L'Espace public, à paraître.

SUTHERLAND, Sharon L. « Responsible Government and Ministerial Responsibility : Every Reform Is Its Own Problem », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 24, no 1, 1991.

TALBOT, Colin. « Executive Agencies : Have They Improved Management in Government », *Public Money & Management*, vol. 24, no 2, 2004.

WHORLEY, David. « The Andersen-Comsoc affair : Partnerships and the public interest », *Canadian Public Administration*, vol. 44, vol. 3, 2001.

WRIGHT, J. David, Altı B. RODAL. « Partnerships and Alliances », in Mohamed Charih and Arthur Daniels (Eds.), *New Public Management and Public Administration in Canada*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada, n° 20, 1997.

Fonctionnaires, dites-vous ?

Identité et modernité de la fonction publique québécoise

Pierre Bernier

Professeur associé, ÉNAP

ment québécois.

Objet de débats révélateurs des mutations d'une société moderne et complexe, parfois vilipendée pour son omniprésence et son omniscience, admirée pour son efficacité et son pro-

fessionnalisme quand les choses se gâtent, la fonction publique québécoise reste généralement une grande inconnue pour les citoyens.

Pour passer du mythe à la réalité (sait-on par exemple que moins de

17 % des personnels du secteur public québécois relèvent aujourd'hui du statut de fonctionnaire?), il est utile de revenir aux fondements et à la mission de cette institution de l'appareil étatique. À l'image de la société québécoise qu'elle sert, on constatera qu'elle ne dément ni son ancrage identitaire historique ni sa contemporanéité.

Une Administration aux traits singuliers

En raison de l'importance attachée traditionnellement aux services publics par les diverses composantes de la société québécoise (personnes, groupes, entreprises), la fonction publique est un rouage indissociable du système démocratique et du bien commun dont il a charge.

La fonction publique de l'État québécois, appellation qui détermine son identité, est en effet l'Administration dont la responsabilité première est de se consacrer aux services publics d'intérêt général sur le territoire du Québec. Elle se distingue ainsi de plusieurs entités homologues, notamment sur le continent européen, qui privilégient d'abord la posture « incarnation et représentation de la puissance publique »; fonctions également inhérentes aux attributions de ce type d'institution administrative.

D'autre part, dans la plupart des pays démocratiques, les tâches de ce groupe d'employés du secteur public ne se limitent traditionnellement qu'à l'application des lois et des règlements adoptés et aux prestations étatiques qui en découlent. Pour sa part, la fonction publique québécoise est associée depuis longtemps à toutes les étapes du processus décisionnel au sein du pou-

voir exécutif. Les fonctionnaires, selon leur spécialité professionnelle ou leur métier, assument des responsabilités aussi bien en amont qu'en aval des décisions gouvernementales.

Autre fait marquant, le caractère unitaire de l'organisation des compétences constitutionnelles de l'État québécois confère à sa fonction publique un rôle charnière dans la gestion et l'administration des affaires publiques. Aussi, sur le plan pratique, ses champs d'action touchent, aujourd'hui, tous les domaines de la vie en société et rejoignent tous les citoyens sur l'ensemble du territoire où s'exerce l'autorité de l'État québécois.

Mission et responsabilités

L'énoncé officiel de la mission de la fonction publique québécoise déterminée par le législateur est précis. Celle-ci comporte trois volets qui sont complémentaires et interdépendants : tout d'abord, « fournir au public les services de qualité » auxquels il a droit ; ensuite, « mettre en œuvre les politiques établies par l'autorité constituée » ; enfin, « assurer la réalisation des autres objectifs de l'État » (Art. 2 de la Loi sur la Fonction publique « L.R.Q., c.F-3, I.1 »).

À ces fins, les fonctionnaires québécois sont régis par les principes organisationnels et éthiques caractéristiques. Ainsi, la loyauté à l'égard de l'intérêt public défendu et promu par le gouvernement du Québec est la valeur dominante de la fonction publique. Les autres valeurs qui la guident, intégrité, justice, transparence, impartialité, compétence, etc., sont liées à cette convic-

La loyauté à l'égard de l'intérêt public est la valeur dominante de la fonction publique.

tion et en tirent leurs forces. Aussi, ce groupe d'employés de l'État doit respecter des normes d'éthique professionnelle de qualité, de probité et de performance qui le caractérisent.

Au Québec, les élus désignés ministres se voient conférer une double charge : c'est-à-dire une responsabilité politique et une responsabilité administrative en tant qu'autorité hiérarchique des ministères où œuvre la fonction publique de l'État.

Cette dernière, parce que neutre (non partisane), professionnelle, impartiale et loyale à tout gouvernement élu démocratiquement, est appelée à assumer deux rôles auprès des ministres et du gouvernement qu'ils constituent conjointement et solidairement.

En amont des décisions de l'autorité constituée, les fonctionnaires remplissent les fonctions de « conseil » et de « soutien » en matière d'élaboration des politiques et des programmes d'action publique et, plus généralement, concernant la bonne conduite des affaires publiques. En aval de l'adoption des lois, des décrets ou autres actions commandées par le conseil des ministres, les fonctionnaires sont toujours les premiers intervenants chargés de l'exécution de ces décisions.

La conception des alternatives possibles, pour atteindre les buts retenus par un gouvernement, fait appel à des compétences et à des expertises particulières que la fonction publique doit réunir dans la durée. À ce stade, les conseils que la fonction publique prodigue sont déterminants. Les fonctionnaires québécois fournissent une contribution, souvent décisive, dès l'étape de l'identification des besoins que

peut satisfaire l'action publique et de la formulation des objectifs concrets de l'action gouvernementale. Il en est de même pour l'analyse de la faisabilité des options envisagées, le choix, notamment sous l'angle juridique, du statut et du régime d'encadrement des activités, l'estimation des coûts et l'appréciation des voies pour en assurer le financement.

Élus et fonctionnaires

De fait, les politiques publiques et les autres mesures gouvernementales structurantes résultent de l'interaction d'apports consécutifs à deux types d'analyse :

- L'évaluation des élus qui, à titre de membres d'une formation politique, ont vu leurs orientations et leur programme électoral de gouvernement entérinés par la population. Ils ont pour rôle de rechercher les consensus les plus larges possible au sein de la société. Responsabilité fondamentale que confère le système politique de représentation parce que les élus sont les seuls à pouvoir légitimement déterminer et assurer l'intérêt général et mobiliser les ressources dont peut disposer la puissance publique.
- L'évaluation des fonctionnaires qui, respectant de hauts standards éthiques et professionnels, connaissent les lois, les programmes, les leviers et les instruments stratégiques de l'État et du gouvernement. La fonction publique fournit ainsi une contribution essentielle à toute démarche rigoureuse pour le choix de la meilleure façon de parvenir aux résultats souhaités. Une rigueur profession-

nelle qui assure, notamment, le respect des droits fondamentaux des citoyens et la substance des choix possibles, développée sous forme d'option, qui respectent les limites inhérentes aux juridictions et aux ressources publiques dont les élus peuvent disposer.

À titre de premiers agents garants des actions décidées par le gouvernement, les fonctionnaires québécois assurent l'implantation des politiques et des programmes publics, veillent à leur exécution, fournissent directement aux citoyens, le cas échéant, les prestations du service public, exercent les contrôles afférents, notamment lorsque les services sont produits ou dispensés par un tiers public ou privé, et rendent compte de leurs actions au ministre et, en certaines matières de gestion, fournissent des explications directement aux parlementaires.

Statut spécifique

Un statut rassemblant textes de loi, règlements, directives d'application et, au Québec, conventions collectives, assure l'équilibre entre les responsabilités et les droits qu'implique le service public dans l'administration gouvernementale.

D'une part, l'équilibre de ces droits et obligations se fonde sur deux principes instaurés au cours des années 1960 qui font toujours l'objet d'un large consensus au sein de la population et de la classe politique.

D'autre part, Pour l'exécution de cette mission institutionnelle, l'égalité d'accès dans les rangs de la fonction publique, pour tous les citoyens qui habitent le territoire de la province de Québec, est garantie en vertu d'une

« règle du mérite » prévue par la loi.

Cette règle préside au processus d'embauche et, en cours de carrière, aux concours permettant une mobilité verticale jusqu'aux sommets de la hiérarchie administrative. À ce niveau : poste de sous-ministre et de dirigeant d'organisme, la dotation relevant exclusivement, encore aujourd'hui, de la prérogative du gouvernement.

Le statut de fonctionnaire confère des devoirs et des droits dont l'essence et l'assise juridique sont, pour nombre d'entre eux, distinctes des obligations imposées aux autres travailleurs du secteur public québécois et, évidemment, à ceux du secteur privé. Ainsi, la conduite et les actions des fonctionnaires doivent se conformer en tout temps non seulement aux lois en vigueur, mais également au cadre éthique et déontologique exigeant qui s'applique à la Fonction publique de l'État québécois.

Dans l'administration gouvernementale, pour des raisons de probité publique et d'imputabilité, la perspective d'action est clairement délimitée : tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par une loi ou un règlement est interdit. Alors qu'à l'inverse, dans le secteur privé par exemple, la conduite repose sur la conviction légitime que tout ce qui n'est pas interdit par une loi, ou une convention librement consentie, est autorisé a priori.

Une éthique spécifique

Parce que l'apport de la fonction publique est toujours empreint d'une connotation distinctive liée à la situation qu'elle occupe, un cadre éthique et déontologique particulier a été déterminé pour les fonctionnaires.

Des devoirs spécifiques ont donc

été élaborés par le législateur québécois. Ils visent à réunir les conditions optimales pour permettre à ces personnes, non élues, d'assumer indifféremment toutes les facettes de leur charge publique. Sommairement, les plus importantes exigences attachées au statut de fonctionnaire peuvent se regrouper comme suit :

- Obligation de se consacrer à ses fonctions selon les règles prescrites.
- Devoir d'obéissance aux instructions du supérieur hiérarchique sous réserve qu'elles soient légales, conformes à l'éthique et à la déontologie de la fonction publique et, conséquemment, non contraires à l'ordre public et à la sécurité.
- Obligation de respecter la confidentialité attachée aux informations non publiques dont le fonctionnaire a eu connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- Devoir de probité et de moralité publique y compris, le cas échéant, en dehors du service.
- Obligation de neutralité envers les citoyens et des autorités politiques, quelles que soient leurs opinions religieuses ou politiques, leur origine, etc.
- Un fonctionnaire doit s'abstenir de manifester des avis ou une conduite personnelle qui pourraient générer une apparence de dérogation à ses obligations, notamment l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Le respect rigoureux de ces exigences est à la base de la relation de confiance qui, en toute circonstance, doit pouvoir s'établir entre, d'une part, « les fonctionnaires et les citoyens » ou « les fonctionnaires et tout partenaire choisi par les autorités politiques pour dis-

penser des services publics aux citoyens » et, d'autre part, « les fonctionnaires et l'Autorité constituée ».

La fameuse « permanence »

Les fonctionnaires québécois évoluent dans un régime qui assure la « continuité d'emploi » (ou « permanence ») une fois l'étape de la titularisation complétée.

L'acte de titularisation, y compris pour les cadres, revêt donc un caractère important. Sa portée est considérable pour l'État employeur et pour la personne visée. De fait, la titularisation engage habituellement les parties pour plusieurs décennies jusqu'au départ à la retraite du fonctionnaire. À moins, bien sûr, que ne survienne entre-temps une démission volontaire ou une révocation pour manquement grave aux obligations professionnelles, sanctionné en tant que faute lourde, le plus souvent de nature déontologique.

Cette spécificité du régime d'emploi des fonctionnaires, prévue dans les lois organiques (et non pas seulement par des textes conventionnels de droit commun comme c'est le cas pour d'autres effectifs du secteur public), a pour but premier de mettre les fonctionnaires à l'abri de pressions arbitraires, notamment partisans, dans l'exercice de leurs fonctions.

En corollaire, ce régime contribue à favoriser le déroulement de toute la carrière professionnelle de l'individu dans les rangs de la fonction publique.

L'atteinte des résultats

Traditionnellement, on observait, dans les organisations qui composent l'administration gouvernementale, une structuration pyramidale et un mode de fonctionnement centralisé concentré

sur le contrôle des processus. Aujourd'hui, la philosophie de gestion des fonctionnaires québécois et celle qu'ils doivent appliquer à leurs activités s'énonce comme suit : « La gestion de la fonction publique est axée sur l'atteinte des résultats visant à assurer aux citoyens des services de qualité au moindre coût » (Livres blancs, 1999).

Nouvelle sous ce libellé officiel (adopté en 2000 par l'Assemblée nationale), cette philosophie met l'accent sur des valeurs de gestion et la maîtrise de pratiques qui impliquent une responsabilisation inédite (obligation de prévenir, obligation d'agir à temps, obligation de réparer et de rendre des comptes) des diverses catégories d'acteurs : ministres, autorités administratives et fonctionnaires. Les processus et les méthodes qui en découlent exigent notamment des fonctionnaires une réelle capacité à faire preuve d'initiatives dans leurs zones de responsabilité, les contrôles a priori sur les processus et le choix des moyens tendant à être réduits au minimum en contrepartie d'une imputabilité accrue.

Les paradigmes de cette nouvelle gestion publique se sont propagés dans les fonctions publiques occidentales au cours des années 1990. Au Québec, l'intégration, en prévision d'une évaluation parlementaire fixée par loi en 2005, a été balisée par un « cadre de gestion » décrété par l'Assemblée nationale après une large consultation. Les objectifs et les exigences de cette réforme et, au travers elle, de celle de la culture des organisations publiques composées des fonctionnaires sont contenues dans la Loi sur l'administration publique (LQ, c.8).

Quatre principes

Dans l'administration publique québécoise, cette nouvelle gestion publique s'articule autour de quatre principes dont les effets recherchés se nourrissent mutuellement.

Le premier principe a trait à « l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens ». Il entend centrer l'attention des fonctionnaires – par définition tous associés, directement ou indirectement, à la fourniture des services publics d'intérêt général – sur les « destinataires » du service pour assurer une qualité des prestations qui soit à la hauteur de tous les droits (égalité et équité) dont disposent les citoyens.

Le deuxième principe tient à faire une distinction, sur le plan de l'organisation hiérarchique, entre le poids des fonctions d'application des politiques et des programmes, qui acquièrent une nouvelle primauté, et le mode d'encadrement des fonctions de conception des politiques ou de celles attachées au soutien organisationnel.

Sa portée est profonde. Il postule qu'une mise en application bien conçue des politiques ou des programmes publics ne requiert pas normalement une chaîne hiérarchique d'acteurs et de décisions qui trouve avantage à remonter en permanence jusqu'au plus haut niveau hiérarchique. Pour les unités chargées de la prestation de services, une telle fragmentation de l'emprise hiérarchique doit faciliter l'établissement d'une transaction efficace dès lors que « l'offre » de services et la « demande » des citoyens se rencontrent.

« La gestion de la fonction publique est axée sur l'atteinte des résultats visant à assurer aux citoyens des services de qualité au moindre coût. »

En contrepartie, les gestionnaires de niveau supérieur doivent se montrer plus attentifs à la gestion de l'efficacité du lien d'interdépendance entre les unités. Cette préoccupation vise à prendre pleinement en compte le fait qu'à l'interne, les produits des unités de soutien deviennent des ressources (intrants) pour celles qui transigent directement avec les citoyens et qu'elles influent donc sur leur performance.

Le troisième principe tend à atteindre une clarté et une transparence optimales dans la répartition des responsabilités. Il prône que les textes d'habilitation (lois constitutives ou autres textes organiques, contractualisation interne) précisent la responsabilité ministérielle sous l'angle de l'autorité que le ministre doit exercer effectivement et, en corollaire, clarifient les sphères de responsabilité des fonctionnaires.

Le quatrième principe incite, dans ce cadre, à passer à une « logique d'affectation contractuelle » pour les fonctionnaires de carrière. Celle-ci ne ba-

nalise pas pour autant la fonction publique lorsque les dispositions juridiques concernant le statut, l'exercice du rôle et des fonctions (principe de responsabilité, obligation de neutralité politique, règles d'éthique particulière et acquis caractéristiques qui les sous-tendent) sont maintenues. Comme la situation au Québec est de cet ordre, on peut prévoir le développement prochain d'outils nouveaux pour l'évaluation des aptitudes des personnes et l'encadrement de la mobilité professionnelle.

Références

BERNIER, Pierre. « La fonction contrôle exercée par l'Assemblée nationale sur le gouvernement du Québec », dans *Principes et enjeux de la gouvernance publique au Québec*, ÉNAP, Québec, 2003.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Livre blanc sur la gestion gouvernementale : un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique*, Conseil du trésor, Québec, 1999.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan de modernisation 2004-2007*, Québec, mai 2004.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Prendre en main l'avenir de notre fonction publique*, Secrétariat du Conseil du trésor, Québec, juin 2004.

L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE. « Baisse importante des employés du secteur public depuis 10 ans au Canada », *Le Soleil*, 16 février 2004 [en ligne] www.enap.ca/enap-fra/observatoire/obs-presse.html

Atlas québécois de la population jeunesse et des ressources

Le projet d'atlas de la population jeunesse et des ressources, piloté par le CJE Côte-des-Neiges, trouve son origine dans le besoin, ressenti par plusieurs CJE et leurs partenaires, d'acquies une connaissance stratégique des jeunes et des ressources qui sont mises à leur disposition. regroupe différents types d'information - qualitatives, statistiques et thématiques - disponibles en version numérique, imprimée ou via une interface Web. Il permet de mettre en relation de l'information produite par chacun afin d'outiller l'ensemble des intervenants et de les aider à dispenser des services. Il offre aussi un éclairage nouveau facilitant la prise de décision.

Comme les Carrefours jeunesse-emploi du Québec desservent les jeunes âgés de 16 à 35 ans, l'accent est mis de façon prioritaire sur la collecte de données pertinentes à cette tranche de la population. Toutefois, comme les jeunes s'inscrivent dans une société plus large, le projet intègre également des informations plus générales comme des données statistiques de la population totale.

Un aperçu des réalisations et des travaux en cours

À ce jour, nous avons à notre actif plusieurs réalisations et nous poursuivons différents projets et activités dont :

- La mise en place de partenariats avec des services publics comme les municipalités, les arrondissements, l'Agence de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux de Montréal, les commissions scolaires, Centraide du grand Montréal, etc. ;
- Des collaborations avec des chercheurs de diverses institutions ;
- La production de monographies dressant le portrait statistique et géographique des jeunes de 16 à 35 ans selon différents milieux d'intervention (CJE, CLSC, arrondissements, municipalités, etc.) ;

- La production de cartographies démographiques portant sur les jeunes de 16 à 35 ans ;
- La production de cartographies des ressources et la production d'atlas cartographiques (Carrefour jeunesse-emploi du Québec, services en employabilité au Québec, entreprises d'économie sociale de l'île de Montréal, communautés culturelles au Québec, etc.) ;
- La réalisation d'un système d'information numérique (cédérom) qui intègre un ensemble de données statistiques disponibles, des bases cartographiques ainsi que des listes des ressources communautaires et publiques.
- La production de recueils de projets novateurs réalisés par les CJE ou en collaboration avec ces derniers (Fiche-Affiche ; Un carrefour de projets, Volume, 1 et 2).

Le Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges

Le Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges est l'un des 107 CJE du Québec. C'est un organisme à but non lucratif, fondé en juillet 1997, offrant des services aux jeunes de 16 à 35 ans de Côte-des-Neiges, d'Outremont et de Mont-Royal. En se présentant au Carrefour, les jeunes peuvent profiter d'un service d'accueil, d'information, de référence, de conseil et d'évaluation de besoins en emploi et en intégration économique. Des services plus spécifiques sont aussi offerts à la clientèle : information scolaire et professionnelle, aide à la recherche d'emploi et au développement de projet et d'entreprises. En plus des services offerts à la clientèle, le CJE entretient de nombreux partenariats avec les intervenants du milieu communautaire et public.

Carrefour jeunesse-emploi de Côte-des-Neiges

6555, ch. de la Côte-des-Neiges, bureau 240,
Montréal (Québec) H3S 2A6
Téléphone : (514) 342-5678 · www.cjecd.nq.ca.

Lutte contre la pauvreté ou lutte contre les pauvres ?

Alain Noël

Département de science politique, Université de Montréal

Le 2 avril 2004, le gouvernement du Québec rendait public son Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Requis par la Loi contre la pauvreté de décembre 2002 (loi 112), ce plan arrivait avec un retard de presque un an, et il était attendu avec méfiance par les groupes de défense des personnes en situation de pauvreté. Les orientations plutôt conservatrices du nouveau gouvernement libéral et une première ébauche de plan obtenue par *Le Devoir* en novembre 2003 laissaient penser que, au mieux, les efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté demeureraient marginaux. Le plan final s'est en définitive avéré assez surprenant. Ce plan annonçait notamment la fin des pénalités imposées aux prestataires de l'aide sociale qui refusent de participer à une mesure de formation ou d'insertion en emploi, une hausse de l'allocation d'aide à l'emploi accordée aux personnes qui participent à de telles mesures et, surtout, de nouvelles mesures de soutien du revenu

pour les personnes pauvres qui travaillent, qu'elles aient ou non des enfants.

Les premières réactions ont été contrastées. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le mouvement social à l'origine de la loi 112, a réagi de façon relativement positive, en parlant d'un « effort louable pour respecter les obligations » engendrées par la loi, limité par « des omissions graves qui vont laisser la situation des personnes les plus pauvres se détériorer encore ». Dans les médias du Québec, plusieurs commentateurs se sont montrés sceptiques, déplorant une approche populiste en rupture avec le programme électoral conservateur du gouvernement, et trop axée selon eux sur la situation des pauvres, au détriment de la classe moyenne. D'autres encore ont parlé du nouveau plan comme d'un véritable pas en avant, une proposition innovatrice et progressiste qui démarquerait encore davantage les politiques sociales québécoises de celles qui prévalent dans le reste de l'Amérique du Nord.

Les perspectives ont changé, cependant, avec le dépôt le 11 juin 2004 du projet de loi sur l'aide aux personnes et aux familles (projet de loi 57). Ce projet, qui annonçait la troisième grande refonte de la Loi de l'aide sociale depuis 1969, proposait bel et bien d'abolir les pénalités. Mais il confirmait aussi le fait que les prestations des personnes aptes au travail ne seraient que partiellement indexées au coût de la vie, en plus d'introduire de nouvelles contraintes et d'ouvrir la porte à des programmes auxquels les personnes n'auraient pas vraiment de droits et de recours. Plus fondamentalement, le projet de loi a été développé en rupture avec l'esprit de la loi 112, tant dans la façon de faire, plus ou moins en vase clos, que dans la manière de poser le problème. Alors que la loi 112 affirmait que « les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs », marquant ainsi le respect et la confiance dans la bonne volonté de chacun, le nouveau projet de loi suggérait plutôt que la loi visait à établir des programmes pour accompagner les personnes, « celles-ci devant être les premières à agir pour transformer leur situation et celle des membres de leur famille ». Ce glissement de sens remplaçait le respect et la confiance par le préjugé et la méfiance, faisant des personnes en situation de pauvreté des gens qu'il faut inciter à agir plutôt que des citoyens qui font face à des obstacles importants. Dans son mémoire sur le projet de loi, le Collectif pour un Québec sans pauvreté soulignait ce glissement de sens, et parlait même d'un « détournement de loi » et d'une « imposture ».

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi 57 commençait à peine à être étudié en commission parlementaire. Les règlements qui allaient donner un sens à la loi à venir étaient également inconnus. Le projet n'en illustrait pas moins les ambivalences du gouvernement du Québec dans le dossier de la lutte à la pauvreté, ambivalences déjà présentes dans le parcours ayant mené au plan d'action du mois d'avril et, bien sûr, dans le plan d'action lui-même.

La nouvelle approche mise de l'avant dans ce plan d'action était en effet innovatrice, tant dans le contexte des politiques québécoises antérieures que dans une perspective comparée plus large. Cette approche permettait une véritable redistribution, et elle promettait de contribuer à améliorer la situation de plusieurs ménages à faibles revenus. En même temps, le nouveau plan négligeait plusieurs aspects centraux de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment ceux ayant trait à l'implication des personnes et des communautés, à l'action citoyenne et à l'évaluation. La priorité accordée au soutien du revenu et à l'incitation au travail évoquait d'ailleurs, de bien des façons, des politiques semblables en émergence dans les pays anglophones. Comme c'est souvent le cas avec les politiques sociales, l'essentiel se trouvait dans les détails.

Valoriser le travail

Les principaux fondements du plan d'action d'avril 2004 sont associés à l'idée maintenant répandue d'améliorer le soutien du revenu afin de valoriser le travail et d'aider les familles.

Les principaux fondements du plan d'action d'avril 2004 sont associés à l'idée maintenant répandue d'améliorer le soutien du revenu afin de valoriser le travail et d'aider les familles.

En anglais, l'expression consacrée est « making work pay », rendre le travail payant. Le plan comporte bien sûr de nombreux volets, et tous ne sont pas reliés à cette idée centrale. Mais le soutien du revenu pour les travailleurs à bas revenu s'inscrit très clairement au cœur du projet. « La valorisation du travail, par la mise en place de mesures incitatives à l'emploi et d'aide aux travailleurs à faible revenu », explique en introduction le

ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, constitue « le principe fondamental de ce plan d'action ». Ce principe implique l'introduction de nouvelles mesures s'adressant aux travailleurs à faible revenu. Dans le plan d'action, il se traduit également par la reconnaissance que la coercition et les pénalités, ou même une détérioration graduelle des prestations d'aide sociale, ne sont pas des façons efficaces d'aider les personnes à faire la transition entre l'aide sociale et l'emploi.

Cette orientation générale a plusieurs implications concrètes. D'abord, les prestations d'aide sociale sont légèrement rehaussées et en principe mieux protégées. Ensuite, des incitations plus généreuses sont prévues afin de rendre plus facile la transition entre l'aide sociale et l'emploi. Troisièmement, un nouveau supplément au revenus de travail est introduit, afin d'améliorer la situation des travailleurs à faible revenu. Quatrièmement, le salaire minimum est augmenté. Enfin,

un nouveau soutien financier universel pour les enfants est créé, en faveur notamment des familles les moins riches.

Les prestations d'aide sociale

Prenons d'abord les prestations d'aide sociale. À partir de janvier 2005, les prestations seront pleinement ou partiellement indexées afin de protéger les revenus d'aide sociale face à l'inflation. L'impact, évidemment, est très modeste, mais la reconnaissance même partielle du principe de l'indexation est tout de même importante. Plus significativement, le plan d'action annonce aussi que la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale sera modifiée afin de protéger la totalité de la prestation de base à laquelle une personne a droit. Reconnaissant que les pénalités et les sanctions administratives sont inefficaces et nuisibles aux personnes affectées, le gouvernement mise plutôt sur la confiance et sur les incitations positives comme avenues plus prometteuses d'encouragement à la participation et de facilitation de la transition de l'aide sociale à l'emploi.

La transition entre l'aide sociale et l'emploi

Un deuxième ensemble de mesures vise, pour sa part, à faciliter la transition entre l'aide sociale et l'emploi. Premièrement, l'allocation minimale d'aide à l'emploi accordée lors de la participation à une mesure de formation ou d'insertion sera augmentée de 130 à 150 dollars par mois, et elle sera régulièrement majorée par la suite. Deuxièmement, le plan d'action préconise une philosophie d'intervention rapide axée sur les mesures actives, afin

d'offrir dès que possible des mesures d'insertion au plus grand nombre de personnes. Troisièmement, le gouvernement prévoit revoir les règles de comptabilisation des épargnes et des actifs à l'aide sociale, afin de favoriser l'autonomie des personnes et de permettre à celles-ci de bâtir des projets à long terme, notamment pour le logement, l'éducation et l'emploi. Plusieurs de ces propositions, et notamment celles ayant trait aux mesures actives, demeurent des énoncés d'intention. Elles n'en sont pas moins conséquentes avec la nouvelle approche mise de l'avant, qui privilégie les incitations et les ponts vers le marché du travail plutôt que les pénalités et la simple sortie de l'aide sociale.

Un supplément aux revenus de travail

Troisièmement, et très significativement, un nouveau supplément aux revenus de travail est annoncé, avec comme objectif d'améliorer la situation des travailleurs à faible revenu, avec ou sans enfants. Cette nouvelle « prime au travail » est un crédit d'impôt remboursable qui va améliorer le revenu disponible d'une proportion importante de ménages. Une personne seule sans enfant et avec un revenu faible verra ainsi son revenu total augmenter de 7 %, jusqu'à une prime maximale de 511 dollars (784 dollars pour un couple). Une famille monoparentale aura pour sa part une prime de 30 %, jusqu'à un maximum de 2190 dollars, et un couple avec enfants obtiendra une prime de 25 %, pouvant aller jusqu'à 2800 dollars.

Ces primes au travail sont conçues en tenant compte de l'interaction entre les prestations d'aide sociale, les mesures d'aide à la famille et l'impôt

sur le revenu des particuliers, de façon à rendre le tout plus cohérent et plus équitable, et à mieux valoriser le travail. Ainsi, peu importe le niveau des revenus de travail, le travail devient toujours payant. Au-delà du seuil de sortie de l'aide sociale (14 800 dollars), la prime au travail demeure, mais elle diminue graduellement, à un taux de réduction de 10 % des revenus excédentaires (pour un couple avec enfants dont le revenu total est de 24 800 dollars, par exemple, la prime au travail serait de 1800 dollars). À 42 800 dollars, la prime est égale à zéro.

Très simple comparativement au programme existant d'Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT), qui est complexe et a un très faible taux d'utilisation, la prime au travail proposée devrait rejoindre environ 535 000 ménages, 200 000 avec enfants et 335 000 sans enfants. L'impact financier sera particulièrement important pour les jeunes familles. En effet, plus de la moitié des ménages qui devraient recevoir une prime ont un chef âgé de moins de 30 ans, et trois sur quatre en ont un de moins de 40 ans.

Majorer le salaire minimum

Quatrièmement, le salaire minimum est majoré, passant de 7,30 dollars par heure à 7,45 dollars à partir du 1^{er} mai 2004, et à 7,60 dollars en mai 2005. Ces augmentations demeurent extrêmement modestes compte tenu du niveau très bas du salaire minimum, au Québec comme ailleurs au Canada. À tout le moins, le gouvernement reconnaît le fait que des augmentations de salaire pour les ménages au bas de l'échelle constituent un aspect incontournable de toute approche intégrée

visant à combattre la pauvreté et à rendre le travail payant.

Soutien aux enfants

Enfin, le plan d'action inclut une refonte des programmes de soutien à la famille, refonte qui avait déjà été annoncée dans le budget 2004-2005. Le nouveau programme de Soutien aux enfants remplace un crédit d'impôt universel et deux mesures ciblées, pour offrir davantage de soutien financier, d'une façon plus simple et plus universelle. À partir de janvier 2005, les familles avec enfants recevront de la Régie des rentes du Québec un chèque trimestriel pour le Soutien aux enfants. Le soutien sera universel, mais plus généreux pour les familles à faible revenu.

Effets positifs, effets pervers

Trois observations se dégagent d'une évaluation préliminaire des réformes proposées dans le Plan d'action. Premièrement, en principe, tous les ménages bénéficient minimalement des nouvelles mesures, mais certains beaucoup moins que d'autres. Les gains sont parfois très limités, mais il faut reconnaître que ces dernières an-

nées, au Canada comme ailleurs, les réformes des mesures de soutien du revenu ont surtout fait des perdants. Par ailleurs, l'élimination des pénalités à l'aide sociale signifie aussi que les situations considérées ici impliquent des revenus un peu mieux garantis. Deuxièmement, ensemble, la Prime au travail et le Soutien aux en-

fants ont un puissant impact sur les revenus des ménages avec enfants qui ont des revenus de travail. Une famille comportant deux enfants et deux parents travaillant au salaire minimum, par exemple, voit son revenu disponible total augmenter de 23 %, pour un gain de plus de 5000 dollars. Les jeunes familles avec de faibles revenus de travail sont les grandes gagnantes de la réforme proposée dans le plan d'action. Troisièmement, même si le plan d'action souligne l'importance de protéger les revenus des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, les personnes qui ont des revenus de travail ou qui participent à des mesures d'insertion profitent plus de la réforme que celles qui ne peuvent occuper un travail rémunéré. Ce plan est donc véritablement un plan visant à valoriser le travail, pour les jeunes familles en particulier.

Ces gains, en ce qui concerne le soutien du revenu, pourraient bien se faire, cependant, au détriment d'autres aspects de la lutte contre la pauvreté. Le plan d'action, par exemple, souligne l'importance d'intervenir rapidement et d'offrir des mesures d'insertion à la plupart des personnes aptes au travail. Le plan ne prévoit toutefois pas de ressources additionnelles à cet égard. Le plan d'action ne reconnaît même pas que, depuis plusieurs années, il y a au Québec une pénurie de mesures de formation et d'insertion. Les mesures actives sont favorisées, mais rien n'est fait pour prendre acte des limites des politiques passées. De même, le plan d'action n'aborde pas directement la question du chômage, pas plus qu'il ne considère le risque que les nouvelles mesures de soutien du revenu encouragent le développement d'emplois mal rémunérés.

Ces gains, en ce qui concerne le soutien du revenu, pourraient bien se faire, cependant, au détriment d'autres aspects de la lutte contre la pauvreté.

De la même façon, les problèmes associés au Régime d'assurance médicaments, qui impose des coûts importants aux personnes en situation de pauvreté, sont à peine évoqués, et renvoyés à une politique du médicament qui reste à définir. En ce qui concerne le logement, par contre, de nouveaux investissements sont annoncés, mais ceux-ci demeurent modestes. Un ensemble de mesures préventives à l'intention des enfants et des jeunes est également mis de l'avant, mais le tout demeure peu spécifique.

Finalement, ce que l'on pourrait appeler la dimension collective ou réflexive de la loi 112 est, pour l'essentiel, laissé de côté. Contrairement à ce que prévoit la loi, il n'y aura pas de comité consultatif ou d'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces institutions étaient prévues afin de faire un suivi constant de la situation, de laisser la parole aux personnes et aux acteurs sociaux, et de faire des recommandations lorsque nécessaire. Elles ne sont pas retenues. De même, le plan ne propose pas d'objectifs précis pour les années qui viennent et ne prévoit pas non plus de mécanismes institutionnels permettant de garantir que toutes les interventions gouvernementales qui pourraient avoir un impact sur la pauvreté seront évaluées en conséquence. Encore une fois, l'accent n'est pas mis sur les services publics, sur les réseaux sociaux ou sur la concertation, mais plutôt sur les revenus disponibles des personnes et des ménages en situation de pauvreté.

Quand les Finances luttent contre la pauvreté

Les différentes mesures associées au

plan d'action d'avril 2004 ont été annoncées en deux étapes, avec un message un peu différent à chaque étape. Les principales innovations en matière de soutien du revenu ont d'abord été présentées comme des réductions d'impôt, lors de la présentation du budget 2004-2005 par le ministre des Finances Yves Séguin. Quelques jours plus tard, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, dévoilait le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un plan directement fondé sur les nouvelles mesures préalablement annoncées dans le budget, mais qui soulignait aussi la fin des pénalités à l'aide sociale et une nouvelle philosophie, plus positive et globale.

Le message principal du ministre des Finances n'est pas passé facilement. La plupart des observateurs ont rétorqué que des transferts en faveur des personnes pauvres et des jeunes familles n'étaient pas réellement des baisses d'impôt, puisqu'il s'agissait de dépenses et non de diminution d'impôts. En fait, dans un environnement fiscal défini par un ensemble complexe de transferts, d'impôts, de taxes, de tarifs, de crédits et d'exemptions, l'idée même d'une différence de nature entre la majoration d'un transfert et la réduction d'un impôt n'a pratiquement pas de sens. De ce point de vue, la hausse d'un transfert peut très bien être comprise comme une réduction d'impôt. Deuxièmement, contrairement à ce qu'on dit souvent au Québec, il n'y a pas de citoyens qui ne paient aucun impôt. Certains ne paient peut-être pas directement de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais ils paient tout de

l'impôt sur le revenu des particuliers, mais ils paient tout de même des taxes de vente, des impôts fonciers, des taxes salariales et divers tarifs et frais, de même que, indirectement par le biais de leurs achats, des impôts sur le revenu des particuliers et d'autres impôts et taxes. En fait, lorsque toutes les formes de taxation sont prises en compte, les personnes les plus pauvres paient autant sinon plus d'impôts que les riches. Ainsi, la hausse d'un transfert, même en faveur de quelqu'un qui ne paie pas directement des impôts sur le revenu des particuliers, peut fort bien être comprise comme une forme de réduction d'impôt.

À cet égard, le Plan d'action permet une avancée importante. En effet, le plan adopte une perspective intégrée face au « régime fiscal québécois » et reconnaît explicitement que l'aide sociale et le régime d'imposition des particuliers constituent les « deux principales composantes du système québécois de redistribution du revenu ». Depuis plusieurs années, le Collectif pour un Québec sans pauvreté revendique une compréhension globale du régime fiscal, qui inclurait les citoyens à tous les niveaux de revenu, quelle que soit la source de leur revenu. Timidement, le plan d'action fait un pas dans cette direction.

Comment expliquer qu'un gouvernement de centre-droit déterminé à réduire les dépenses publiques et à diminuer les impôts ait entamé son mandat en adoptant des mesures innovatrices de redistribution en faveur des familles à faible revenu ? De toute évidence, la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a joué un rôle, tout comme les pressions exercées

par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et par différents autres groupes sociaux. La loi et les pressions, cependant, ne dictaient pas un résultat en particulier. En fait, la plupart des observateurs s'attendaient à beaucoup moins.

En prenant le pouvoir au printemps 2003, Jean Charest a déclaré à plusieurs reprises que l'heure était venue, au Québec, de passer à une nouvelle façon de faire les choses. « Nous sommes arrivés au bout d'un modèle de fonctionnement » expliquait-il, et l'État québécois ne peut « continuer à tout taxer et à se mêler de tout ». Le changement va demander du « courage », mais il faudra se préparer à « tout remettre en question de fond en comble ». Un grand virage à droite était à l'ordre du jour.

Virevoltes

La première version du plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui a été coulée au Devoir en novembre 2003, était en phase avec ce projet de virage à droite. Déjà en retard, le projet de plan parlait à peine de redistribution du revenu, et insistait plutôt sur l'obligation pour chaque personne de retourner au travail le plus rapidement possible. Loin de rompre avec la logique des pénalités, le plan insistait alors sur l'importance d'appliquer plus systématiquement les sanctions existantes. Le projet prévoyait également que tout nouveau prestataire sans contraintes sévères à l'emploi se voit imposer, après 12 mois à l'aide sociale, une coupure de 50 dollars par mois. Cette coupure aurait été appliquée à tous, même à ceux ayant suivi toutes les règles et ayant exprimé le désir de participer à une mesure d'in-

sertion. Le but était d'envoyer un « message clair » à l'effet que l'aide sociale demeure une « aide temporaire pour les personnes sans contraintes à l'emploi ».

Ce projet de plan d'action faisait une lecture très restrictive de la loi 112, contraire en fait à l'esprit de la loi, et il a été vivement et presque unanimement dénoncé. L'opposition au projet s'est avérée fructueuse, parce qu'elle s'exprimait dans un contexte déjà difficile pour le gouvernement.

Après son élection, Jean Charest présumait qu'il devrait poser les gestes les plus difficiles et les plus impopulaires pendant la première année de son mandat. Des compressions budgétaires touchant la plupart des secteurs d'activité sauf la santé et l'éducation ont rapidement été annoncées, de nouvelles approches de gestion favorisant les partenariats public-privé ont été promises, et les lois du travail ont été changées en dépit de la forte opposition du mouvement syndical. Ces approches ont été largement dénoncées et, dans une société où les syndicats et les groupes sociaux demeurent forts et légitimes, la popularité du gouvernement a rapidement diminué.

Moins d'un an après l'élection, au début de 2004, l'appui populaire au gouvernement Charest avait chuté de plus de dix points, passant de 46 % en avril 2003 à 36 % en janvier 2004. Près des deux tiers des Québécois (63 %) se déclaraient alors insatisfaits ou très insatisfaits du gouvernement. Tous les observateurs s'entendaient alors pour conclure que le gouvernement devait changer sa façon de faire. À cet égard, le budget du printemps 2004 et le Plan d'action en matière de lutte contre la

pauvreté et l'exclusion sociale offraient des possibilités importantes.

La façon dont les choses ont évolué a cependant eu d'importantes conséquences négatives. Plusieurs personnes en situation de pauvreté – les plus pauvres en fait – bénéficieront très peu du nouveau plan d'action, et plusieurs enjeux sont demeurés en plan. Le fait que les principaux changements soient survenus à la faveur d'un budget signifie aussi que ceux-ci demeurent pour l'instant des innovations ponctuelles, sans effets d'entraînement garantis. Le plan d'action n'énonce pas vraiment d'objectifs à long terme, ne prévoit pas des mesures à venir pour les types de ménages moins bien servis par la réforme, et ne met pas en place de structures afin d'assurer la concertation, le suivi des actions entreprises, et le maintien d'un élan pour les années à venir. Le dépôt du projet de loi 57 en juin 2004 allait confirmer ces appréhensions en ramenant sur la table la vision présentée dans la première version du plan d'action, qui avait été battue en brèche à l'automne 2003.

Conclusion

Sans une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sans un mouvement social solide et dynamique revendiquant la mise en œuvre de cette loi, les changements annoncés avec le budget 2004-2005 et avec le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'auraient pas vu le jour. En tant que tels, ces changements sont progressistes et ils pourraient aider un grand nombre de ménages à faible revenu. En phase avec la tendance internationale visant à valoriser le

travail et à mieux soutenir les familles à faible revenu, ces innovations pourraient situer avantageusement le Québec parmi les sociétés qui ont fait un effort réel pour définir de meilleurs instruments de soutien du revenu, mieux adaptés aux défis associés au marché du travail d'une économie post-industrielle et à l'émergence de nouvelles dynamiques familiales. En rompant avec la logique des obligations et des pénalités à l'aide sociale, le gouvernement du Québec s'est montré respectueux de l'esprit de la loi 112, et il a rejoint les gouvernements qui cherchent à développer des approches plus positives dans le but de faciliter la transition entre l'aide sociale et l'emploi.

En même temps, le plan d'action reflétait également les orientations d'un gouvernement de centre-droit qui accorde peu d'importance à la redistribution en faveur des personnes seules qui ne peuvent pas travailler ou ne travaillent pas, qui croit peu au maintien et au développement des services

publics, et qui ne favorise pas l'implication citoyenne. Le plan intervient alors même que des compressions budgétaires affectent les services qui devraient justement aider les sans-emploi à intégrer le marché du travail et il n'offre pas de vision pour l'évaluation, la participation et le développement à long terme. Pour le moment, ce plan d'action demeure aussi une intervention ponctuelle, sans engagement à long terme et sans mécanismes pour

faire émerger de tels engagements dans les années qui viennent.

Les orientations du projet de loi 57, qui réintroduit la méfiance, les vexations et l'arbitraire, laissent bien voir que rien n'est définitivement gagné. Le gouvernement du Québec n'a pas encore décidé clairement s'il voulait lutter contre la pauvreté ou lutter contre les pauvres.

Selon le sociologue européen Gøsta Esping-Andersen, pour lutter contre la pauvreté, les gouvernements doivent mener de front une double approche. D'une part, ils doivent améliorer les conditions de travail et les mesures de soutien de revenu afin de rendre le travail plus disponible et plus payant, pour les jeunes femmes notamment. Esping-Andersen parle dans ce cas de l'approche monétaire (*the cash strategy*). D'autre part, les gouvernements doivent développer des services publics sur une base universelle, pour neutraliser autant que possible les désavantages sociaux hérités d'une génération à l'autre (*the servicing strategy*, l'approche service public). Les gouvernements devraient aussi définir les politiques publiques de façon à rendre possible et à encourager la participation citoyenne, l'action collective et l'évaluation sociale continue (ce que l'on pourrait appeler l'approche démocratique). Au cours des dernières années, les politiques publiques québécoises ont eu tendance à retenir les trois approches, au moins en principe. C'est le cas, notamment, de la loi 112, adoptée en décembre 2002. Pour un gouvernement conservateur, cependant, il semblait plus facile et naturel de privilégier l'approche monétaire, au détriment des deux autres.

En 1996-1998, il y avait un écart d'environ cinq années d'espérance de vie et autant que 14 années de différence pour l'espérance de vie en bonne santé entre les plus et les moins favorisés à Montréal.

Des progrès réels ont ainsi été réalisés, mais ils demeurent incomplets et fragiles, trop uniquement axés sur une seule dimension, dans un contexte qui requiert des interventions sur plusieurs volets à la fois. Et, de bien des façons, la nouvelle loi de l'aide sociale et les règlements qui l'accompagneront pourraient annuler ces progrès. La seule garantie demeure donc encore la vigilance et la force de groupes sociaux qui se sont montrés, ces dernières années, remarquablement aptes à prendre l'initiative et à

Références

DUFOUR, Pascale, Gérard BOISMENU et Alain NOËL. *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les sans-emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Montréal et Bruxelles, Presses de l'Université de Montréal et PIE-Peter Lang, 2003.

ESPING-ANDERSEN, Gøsta, Duncan GALLIE, Anton HEMERJCK et John MYLES (dir.). *Why We Need a New Welfare State*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

NOËL, Alain. « Priorité au soutien du revenu. La mise en œuvre de la Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale », dans *Commentaire - Réseau de la famille*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, mai 2004.

NOËL, Alain. « Une loi contre la pauvreté. La nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » *Lien social et politiques*, n° 48, automne 2002.

NOËL, Alain et Claude MARTIN. « La démocratisation du social », *Lien social et politiques*, n° 48, automne 2002.

ULYSSE, Pierre-Joseph et Frédéric LESEMANN, *Citoyenneté et pauvreté. Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004.

Sites Internet

Collectif pour un Québec sans pauvreté : www.pauvrete.qc.ca

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille : www.messf.gouv.qc.ca

Politiques sociales : www.politiquestsociales.net

Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques : www.cprn.org

À la recherche de bons indicateurs du développement économique et social

Paul Bernard

Département de sociologie, Université de Montréal

Les médias nous martèlent, presque quotidiennement, les principaux signes vitaux de notre économie. Le taux de chômage, le taux d'inflation, le taux d'escompte de la Banque du Canada. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et son niveau par habitant. La situation de la balance de paiements. Ajoutez à cela ces taux dominants entre tous – TSE, Dow Jones, Nasdaq – qui traduisent l'activité boursière, et vous avez le portrait d'une société suspendue à un fil de chiffres et de statistiques. C'est comme si, à toutes fins utiles, notre vie dépendait de ces indicateurs. Nous savons, bien sûr, qu'il n'en est rien. En dépit du contentement que l'argent procure dans une société où beaucoup de choses peuvent – et en fait doivent – s'acheter, et en dépit du malheur que représente le manque d'argent ou l'impossibilité d'en gagner, nous savons que la vie, et surtout la vie en société, ne peut se résumer à des indicateurs économiques.

Des indicateurs adéquats

Nous sommes donc confrontés à un défi : identifier des indicateurs sociaux

qui nous permettent de capter, en quelques chiffres éloquentes, les signes vitaux de notre vie sociale. Par où commencer ? Pour relever ce défi, il nous faut tout d'abord identifier les questions qui sont prioritaires. Par exemple, à quel point notre société permet-elle à ses membres, et surtout à ses enfants, de se développer convenablement en tant qu'êtres humains ? À quel point les gens peuvent-ils envisager des projets et les réaliser dans leur travail, dans leur vie familiale, dans leur engagement communautaire et civique ? Sont-ils surmenés par les exigences de la vie quotidienne : gagner sa vie et élever des enfants ? Sont-ils adéquatement soutenus dans ces tâches, par la famille et les amis, par la communauté, par l'État ? Avons-nous fait des progrès dans ces domaines, ou plutôt reculé ? Comment se situe notre société par rapport aux autres sociétés avancées ? Quel sort réservons-nous aux groupes sociaux vulnérables : les démunis, les sans-abri, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les jeunes, les minorités, les handicapés ?

Mesurer la qualité de vie

Mais ce n'est pas le seul défi. Il faut aussi trouver le moyen d'évaluer la qualité de la vie sociale en utilisant des chiffres, qui sont bien sûr mieux adaptés pour mesurer des quantités. Comment faire ? La mission des économistes est plus simple car tout ce qui les préoccupe peut se réduire, en définitive, à des quantités de biens et de services et à leur équivalent universel : l'argent.

Pour les sociologues, c'est une autre affaire. Deux problèmes principaux se posent dès qu'ils essaient de créer des indicateurs sociaux quantitatifs. D'abord, le rôle de la subjectivité : l'expérience sociale des différents groupes et individus rend toute comparaison difficile, car chacun a des attentes différentes. Ce qui paraît une situation enviable pour une personne donnée sera jugée insatisfaisante par une autre, dont les attentes sont plus élevées – souvent d'ailleurs, paradoxalement, parce que cette dernière jouit déjà d'une situation plus avantageuse. À l'autre bout du spectre, la privation et la discrimination peuvent paraître normales à ceux qui s'y sont habitués. Autre difficulté : le tissu de la vie sociale est formé de relations sociales dont le fonctionnement ne se décrit pas facilement par les chiffres. Prenons l'exemple de l'emploi. Les enquêtes sur la population active nous fournissent des renseignements abondants sur les caractéristiques des travailleurs, mais très peu sur les entreprises et organismes qui les emploient. Les données recueillies sur les employeurs se résument le plus souvent à un bilan financier qui nous fournit des renseignements sur les quantités et les coûts, mais très peu sur l'organisation

du travail et les pratiques de ressources humaines. Seules de rares enquêtes s'intéressent à la relation entre les travailleurs et leurs milieux de travail, relation qui est faite de coopération et de conflit ; c'est pourtant là un élément critique aussi bien de la satisfaction du travailleur que de la performance des organisations, comme le démontre le sociologue canadien Graham S. Lowe dans son livre récent, *The Quality of Work: A People-Centred Agenda* [La qualité du travail : une perspective humaine]. Soulignons que la nouvelle enquête de Statistique Canada sur les établissements et les travailleurs devrait contribuer à combler cette lacune.

On retrouve le même problème dans la plupart des domaines couverts par les statistiques sociales. Il existe des données sur la santé de la population et l'utilisation des services de santé ; nous avons également des renseignements sur les fournisseurs de services de soins. Il existe toutefois peu de données sur la relation entre les deux. Nous ne savons pas si les interventions thérapeutiques pratiquées dans différents contextes sont accessibles, pertinentes et de bonne qualité. Il en va de même pour les actions des systèmes éducatif, judiciaire et de bien d'autres. En fait, ce n'est que dans le cas de la famille où la situation est différente : de nombreuses enquêtes sur diverses questions sociales recueillent des données sur tous les membres d'un ménage, nous permettant ainsi d'étudier la situation des indi-

Les enquêtes sur la population active nous fournissent des renseignements abondants sur les caractéristiques des travailleurs, mais très peu sur les entreprises et organismes qui les emploient.

vidus dans le contexte réel de leur vie de tous les jours. Dans l'ensemble, comment les professionnels des sciences sociales répondent-ils à ces défis ? Parviennent-ils à fournir aux décideurs, et au public, les statistiques sociales nécessaires pour une prise de décision démocratique ? Peuvent-ils fournir aux gens les renseignements qu'il leur faut pour orienter leur propre trajectoire et celle de leur famille ?

Prenons comme exemple le célèbre Indice de développement humain (IDH), proposé annuellement depuis une décennie par le Programme pour le développement des Nations Unies. Cet indice s'efforce d'attirer l'attention du public sur les buts du progrès humain, plutôt que sur ce qui n'est que l'un de ses moyens, le PIB par habitant. L'IDH est intéressant parce qu'il repose sur une idée bien définie de la signification de la vie en société : celle-ci devrait permettre à chacun de s'épanouir pleinement. Ce but ne peut se réaliser que si les individus bénéficient de l'énergie que procure une bonne santé, s'ils ont un toit et la sécurité économique, et s'ils ont accès aux trésors de connaissances et de culture accumulés par l'humanité, ce qui fonde leur liberté et leur autonomie individuelle et collective. Notons que cette approche s'appuie sur le concept des potentiels (*capabilities*) proposé par Amartya Sen, économiste et philosophe lauréat du prix Nobel. L'IDH affirme donc que certains besoins sont plus importants que d'autres. Le revenu n'est d'ailleurs qu'une des trois composantes de l'IDH. De même, la santé et les connaissances ne sont pas considérées comme des biens parmi d'autres que chacun acquiert pour soi, mais plutôt comme des

ressources produites et partagées par les membres d'une communauté. Observer le monde au moyen de ce genre d'indice fait toute la différence. Une comparaison à l'échelle internationale révèle que la corrélation entre la richesse et le bien-être humain est loin d'être parfaite. En fait, plusieurs pays enregistrent un PIB par habitant très élevé mais un IDH relativement bas, ou l'inverse. Quel enseignement pouvons-nous en tirer ? Ce qui compte, c'est moins la richesse en elle-même que l'usage qu'on décide d'en faire dans diverses sociétés. L'IDH illustre bien la difficulté de créer des indicateurs sociaux synthétiques.

La construction de tels indicateurs repose sur trois choix interdépendants : le choix des composantes de la mesure ; le choix de la pondération accordée à ces composantes dans l'indicateur global ; le choix des sociétés pour lesquelles cet indicateur peut servir de critère de comparaison. Le cas du Canada illustre bien cette difficulté. Le discours politique ici insiste sur le fait que le Canada se situe souvent dans les premiers rangs de l'IDH. Comme l'ont signalé de nombreux observateurs, ce n'est guère un exploit pour notre pays de marquer des points sur un indice d'abord conçu pour mesurer la situation relative des pays en voie de développement ou sous-développés. Les vrais défis auxquels doivent faire face les sociétés avancées, comme le Canada, concernent bien davantage des phénomènes comme la pauvreté des enfants malgré l'abondance générale, l'équité en matière d'emploi, l'intégration des jeunes dans la vie adulte, l'inclusion sociale des groupes minoritaires et des minorités visibles. L'autre

problème – le choix d'un système de pondération pour les diverses composants de l'indicateur global – a des implications importantes pour le classement des pays. Un tel système reflète des jugements de valeur plutôt que des choix scientifiques (tout comme le choix des composants de l'indice, d'ailleurs). Si nous ne voulons pas nous accommoder d'un procédé purement arbitraire, comme le font malgré tout de trop nombreux indices, il reste deux options, que nous examinons ci-dessous.

Nous devons soit renoncer à produire un indice unique pour étudier, successivement, un nombre limité de dimensions clés, soit utiliser un système de pondération obtenu de façon empirique et fondé sur des critères tels que la valeur monétaire, le temps ou les évaluations subjectives globales des personnes impliquées dans les situations étudiées. La corrélation empirique des variables peut également servir de base pour les rassembler en un indice.

Santé, éducation et sécurité économique

Au titre des dimensions clés dont il faut tenir compte, reprenons les trois variables qui apparaissent dans l'IDH : la santé, l'éducation et la sécurité économique. Leur intérêt vient du fait qu'il s'agit de variables-résultats globales, qui enregistrent les effets de tous les événements qui composent la trajectoire de vie des individus. La santé, par exemple, dépend de bien plus que la génétique et les soins. Elle reflète les circonstances de la naissance et de la petite enfance, ainsi que l'éducation, l'expérience de travail, la trajectoire socio-économique, l'expérience conjugu-

gale, les amours, les amitiés, le soutien social et biens d'autres facteurs. Et en sens inverse, tous ces aspects de la vie sont à leur tour affectés par la santé. Il existe évidemment de nombreuses façons de mesurer la santé et l'incidence de différentes maladies. Mais l'espérance de vie en santé peut nous fournir une excellente indication globale de la façon dont se distribuent, à travers les classes sociales et entre les différents pays, les possibilités de profiter de la vie. L'espérance de vie en santé, tout comme l'espérance de vie, sont étroitement reliées à la situation socioéconomique des individus : plus on est riche, plus on vit longtemps ; non seulement cela, mais plus on est riche et plus on jouit longtemps d'une bonne santé. À l'échelle mondiale, les différences sont frappantes : le Japon mène le bal avec 74,5 ans d'espérance de vie en santé en moyenne ; en dernière place se trouve la Sierra Leone avec environ 26 ans. Le Canada se classe au douzième rang, avec une moyenne de 72 ans d'espérance de vie en santé, et les États-Unis vingt-quatrième, avec 70 ans.

Sur le plan de l'accès à l'éducation et aux connaissances, nous pouvons citer la recherche internationale sur l'alphabétisation, dans laquelle le Canada a joué un rôle de pionnier. Dans la tranche d'âge des 16 à 25 ans, nos jeunes se classent dans la moyenne des sept pays occidentaux étudiés, alors que les États-Unis arrivent presque les derniers. Dans une large mesure, le niveau élevé atteint par beaucoup de

Dans la tranche d'âge des 16 à 25 ans, nos jeunes se classent dans la moyenne des sept pays occidentaux étudiés, alors que les États-Unis arrivent presque les derniers

pays européens est dû au fort taux d'alphabétisation de leurs jeunes peu privilégiés : ceux-ci obtiennent les notes les plus élevées en Suède et aux Pays-Bas, et les moins élevées aux États-Unis. L'étude de la pauvreté dans les sociétés avancées s'intéresse particulièrement à la situation des enfants, situation qui est bien sûr totalement indépendante de leur propre volonté. Cette donnée est d'autant plus importante que la pauvreté aura des conséquences sur la vie entière de ces enfants. Lorsqu'on applique le seuil de pauvreté officiel des États-Unis (adapté pour fins de comparaisons internationales) aux pays de l'OCDE, le taux de pauvreté des enfants varie de 3 à 5 % dans les pays scandinaves jusqu'à 30 à 40 % au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne. Les États-Unis se situent à 14 % et le Canada à 9,5 % (voir le Rapport Innocenti sur la pauvreté des enfants dans les pays les plus riches du monde, publié par l'UNICEF en 2000). La recherche démontre que le stress associé au fait de vivre avec des revenus restreints provoque des problèmes de santé et d'apprentissage. Par exemple, le Conseil canadien de développement social considère que nous devrions offrir à tous nos enfants des chances égales de devenir des adultes accomplis, jouissant d'une bonne santé et munis des ressources requises pour apprendre, pour gagner leur vie et pour participer à la vie sociale. Pourtant, l'Enquête nationale longitudinale sur les enfants et les jeunes révèle que chaque augmentation du revenu du ménage (seuls les ménages à deux parents ont été analysés) entraîne systématiquement certains résultats favorables, y compris : une meilleure santé, moins

d'hyperactivité, une amélioration de l'acquisition de vocabulaire et de la réussite en mathématiques, une participation accrue aux activités sportives et, à la fin de l'adolescence, une moindre propension à l'abandon des études et à l'inactivité totale. Autrement dit, les « blessures cachées » reliées à la classe sociale entravent le développement de beaucoup de nos enfants. Le bien-être et la productivité de toute notre société en subissent les répercussions.

De la théorie à l'action

Comment une société peut-elle réagir à de tels résultats ? Il faut avant tout les considérer comme des sonnettes d'alarme. Chaque fois, par exemple, que le Canada se retrouve vers le haut ou le bas d'une échelle internationale, nous devons en chercher la raison en utilisant les variables-résultats comme instruments d'exploration. C'est justement la méthode utilisée par Evans, Barer et Marmor, responsables d'une étude canadienne très innovatrice, *Why Are Some People Healthy and Others Not ? The Determinants of Health of Populations* [Pourquoi certains sont-ils en bonne santé et d'autres pas ? Les déterminants de la santé des populations]. Il nous faudrait appliquer la même approche en matière d'éducation et de sécurité économique, en prenant particulièrement soin d'introduire, dans l'analyse, des variables relatives aux contextes institutionnels et communautaires, dont les effets sont si profonds sur l'enfance, la scolarité, le travail et toute la trajectoire de vie.

Il existe d'autres méthodes pour combiner les variables afin d'obtenir des indicateurs sociaux synthétiques. Ainsi, on peut tenter d'élargir la portée

de l'argent, en tant qu'équivalent universel, pour y inclure certains aspects importants du bien-être économique qui ne se transigent pas sur le marché et n'ont donc pas de prix explicites ; pour cela, il faut examiner ce que les économistes appellent les « facteurs externes ». L'Indicateur du progrès véritable, par exemple, applique ce principe pour soustraire, des estimations de notre standard de vie, le coût encouru sur le plan écologique ou social par notre mode de vie (par exemple, le coût des divorces, des embouteillages, des accidents et des dépenses pour garantir notre sécurité). Les résultats sont impressionnants. Alors que l'économie des États-Unis était en plein essor pendant toute la deuxième moitié du XX^e siècle (en termes de PIB par habitant), la qualité de la vie n'a pas suivi, accusant une baisse significative depuis les années 1970.

Une unité de mesure efficace : le temps

Le temps représente un autre étalon de mesure possible pour la qualité de vie. Tout d'abord, nous pouvons calculer l'espérance mathématique de durée des états de bien-être : être en vie, en bonne santé, au sein d'une famille dont les membres ne connaissent ni le chômage, ni l'échec scolaire, ni le divorce, ni la pauvreté. Il existe une autre façon, en quelque sorte opposée, d'utiliser le temps comme indice de qualité de vie. Au lieu d'étudier la durée des temps heureux et leur coïncidence, on peut examiner la gravité des conflits d'allocation de temps, la difficulté de concilier des exigences et des obligations plus ou moins incompatibles. Le stress provoqué par ces conflits d'horaire est un in-

dicateur de la détresse des couples à double carrière, des familles monoparentales, des étudiants qui ont aussi un emploi et des travailleurs à la pige, qui oscillent perpétuellement entre la sous-activité et la sur-activité. Un tel indicateur permet également de déterminer jusqu'à quel point notre société réussit à trouver et à mettre en place des arrangements qui permettent une plus grande harmonie : par exemple le congé de maternité, une durée hebdomadaire de travail raisonnable, la sécurité d'emploi, des services abordables de garde d'enfants ou de personnes âgées. De plus, les personnes qui souffrent de ce type de stress participent moins à la vie civique, ce qui entraîne une diminution du capital social et contribue à perpétuer le cycle de la dégradation de la qualité de vie.

Comme nous l'avons déjà dit, les évaluations subjectives d'une situation sont souvent peu fiables. Mais dans certaines circonstances, elles peuvent contribuer à la création d'indicateurs sociaux et de systèmes de pondération pour un indice global. Les évaluations subjectives peuvent également servir de guide pour la création d'indicateurs sociaux que le public puisse comprendre et trouver utiles. Dans le cadre du Projet sur les indicateurs de la qualité de la vie (QOLIP), les Réseaux canadiens de recherche sur les politiques publiques ont piloté une expérience fascinante : il s'agissait d'animer des délibérations publiques avec une variété de groupes de citoyens, pour en extraire ensuite des renseignements précieux sur ce qui est important pour eux dans la vie. On a relevé des questions comme l'impact des conflits d'horaire, l'équilibre délicat entre l'accès aux services publics et

la qualité de ceux-ci, les frustrations et les succès que les gens ont rencontrés en tentant de communiquer leurs préoccupations aux responsables des écoles, des hôpitaux, des garderies et autres services.

Ces citoyens se sont prononcés. Il revient maintenant aux experts de prendre la relève. Ils doivent mettre au point des prototypes d'indicateurs sociaux

qui tiennent compte de ces préoccupations, mettre ces prototypes à l'épreuve auprès de groupes semblables et, enfin, fournir au public les informations dont il a manifesté le besoin. C'est bien là, d'ailleurs, l'enjeu réel de la construction d'indicateurs sociaux, un défi parallèle à celui de la définition de politiques publiques démocratiques et éclairées.

Références

EVANS, R. G., M. L. BARER et T. R. MARMOR. *Why Are Some People Healthy and Others Not ? The Determinants of Health of Populations*, New York, Aldine de Gruyter, 1994.

LOWE, Graham S. *The Quality of Work : A People-centred Agenda*, Toronto, Oxford University Press, 2000.

RÉSEAUX CANADIENS DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES. *Indicators of Quality of Life in Canada : A Citizens' Prototype*, Canadian Policy Research Networks, avril 2001.

SEN, Amartya. « Capability and well-being », dans *The Quality of Life*, Martha C. Nussbaum et Amartya Sen (dir.), Oxford, Clarendon Press, 1993.

ROSS, David P. et Paul ROBERTS. *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : Un nouveau regard au débat sur la pauvreté*, Conseil canadien de développement social, 1999.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

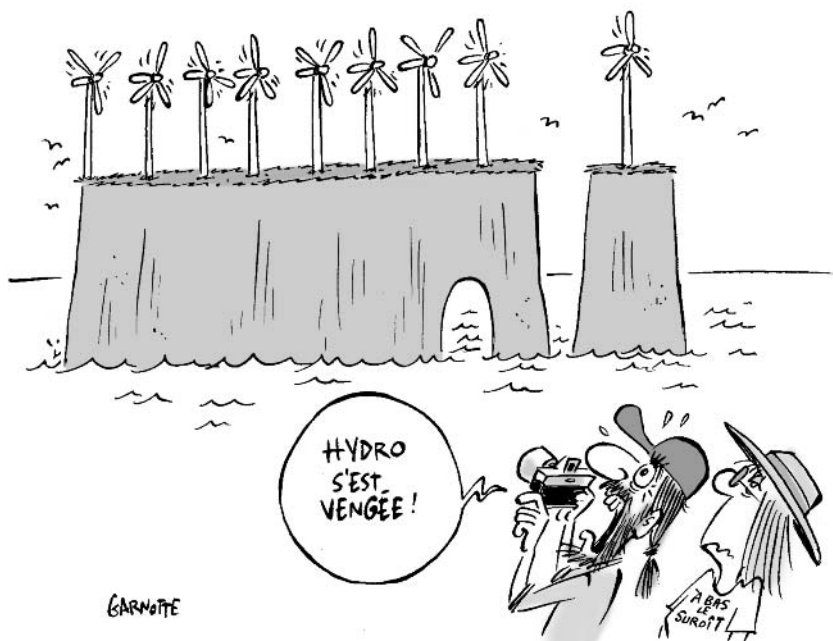
https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Le territoire





► Le territoire

LES GRANDS ENJEUX

- 524 Amères défusions
- 533 Le revenu des agriculteurs québécois : la pire crise en 25 ans
- 540 Milieux ruraux et urbains au Québec : quelles différences en matière de santé et de bien-être ?
- 554 La saga du Suroît
- 558 Le « homard » manufacturier et autres disparités économiques régionales

LES RÉGIONS

La région métropolitaine de Montréal

- 568 Montréal : une ville sur des sables mouvants
- 575 Les défusions à Montréal
- 581 Montréal, ville globale ?

La couronne métropolitaine montréalaise

- 588 Des perspectives encourageantes autour de Montréal

La région métropolitaine de Québec

- 595 Une année de polémiques

La couronne des villes intermédiaires

- 605 Diversité et autonomie, un état de fait ou un fait d'État ?

La couronne périphérique

- 612 Stabilité économique et persistance des disparités
- 625 Le Nunavik, vers un gouvernement autonome
- 633 Fiches statistiques

Amères défusions

Une forme contestable de démocratie

Pierre Drouilly et Alain-G. Gagnon

Département de science politique, Université du Québec à Montréal

Au printemps 2004, le gouvernement Charest a mis en branle sur la scène municipale un processus sans précédent au Québec, compte tenu de son ampleur. Il devait conduire à la tenue d'un référendum sur la défusion dans 89 des 213 municipalités fusionnées par le gouvernement du Parti québécois en décembre 2000. Au terme de cette opération, les villes de Montréal et Longueuil se retrouvent démantelées et la recherche d'une plus grande équité fiscale qui avait présidé à la création de ces deux grandes villes est compromise.

Si bien que Montréal se retrouve aujourd'hui plus pauvre qu'avant les fusions. La valeur foncière par habitant, qui était de 68 000 dollars avant la fusion, a grimpé à 70 556 dollars après la fusion, pour tomber à 64 375 dollars après la défusion. De leur côté, les 200 000 défusionnés dans l'île de Montréal ont une valeur foncière moyenne par habitant de 120 000 dollars. Ce qui revient à dire qu'un défusionné, foncièrement parlant, vaut le double d'un fusionné ! Ces données illustrent à quel point la richesse a été un facteur déterminant dans le choix des citoyens et que ce facteur, conjugué à celui de la langue, a conduit à un véritable cli-vage socio-linguistique dont les conséquences à long terme ne peuvent qu'être dramatiques pour la cohésion sociale.

Dans les pages qui suivent, nous allons mettre en évidence que, de l'ouverture des registres jusqu'aux résultats des référendums, l'opération, pourtant qualifiée d'avancée sur le plan démocratique par le gouvernement Charest, n'a été que l'occasion pour une minorité de citoyens généralement riches et anglophones d'exprimer leur refus de vivre avec l'ensemble des Québécois et de faire triompher l'intérêt particulier sur le bien commun.

Une opération démocratiquement contestable

À la faveur d'un vent d'individualisme, les libéraux ont profité de la grogne des nantis et de la frustration des membres des communautés anglophones pour aug-

menter leurs chances de gains politiques lors du scrutin provincial d'avril 2003, en promettant de donner aux citoyens la possibilité de revenir en arrière. Une fois au pouvoir, le gouvernement Charest a mis son programme à exécution. La loi 9 a été adoptée et au printemps 2004, 213 registres ont été ouverts à travers le Québec pour enclencher le processus de démembrement municipal. Cela concernait 58 % de la population totale du Québec. Des 3 225 395 électeurs inscrits dans les municipalités dans lesquelles un registre a été ouvert, 234 818 ont signé les registres, soit 7,3 % (qui ne représentent cependant que 4,3 % de l'ensemble des électeurs du Québec).

Dans 124 municipalités, représentant 70 % de la population visée par la demande de démembrement, le nombre de signatures n'a pas atteint les 10 % requis : 34 648 personnes ont signé les registres dans ces municipalités, et elles n'y représentaient que 1,6 % des électeurs inscrits.

Dans les 89 autres municipalités, dont la population représente 17,5 % de la population du Québec, 200 170 personnes ont signé les registres, soit globalement 20,2 % des électeurs inscrits. Le pourcentage de signatures ayant dépassé les 10 %, un référendum a pu être tenu dans chacune de ces anciennes municipalités.

Cette vaste opération de consultation a introduit un phénomène nouveau dans la société québécoise, auquel nous donnons l'appellation de micro-démocratie (nous y reviendrons dans la prochaine section). La situation est parfois tout à fait irréaliste : 38 signatures ont suffi pour imposer un référendum à L'Île-Dorval, 39 à Métis-sur-Mer, 41 à Parent, 57 à La Croche, 72 à Saint-Jean-Baptiste, 74 à Lac-Tremblant-Nord, 83 à Gallix, 87 à Lac-Édouard, 97 à Saint-Luc-de-Matane, et 99 à Saint-Jean-des-Piles, pour ne citer que les municipalités dans lesquelles il aura suffi de moins de 100 signatures. En fait, il n'y a que sept municipalités, parmi celles où se sont tenus des référendums, qui ont plus de 44 000 électeurs, ce qui est la taille moyenne d'une circonscription électorale du Québec, qui elle n'a par ailleurs que le droit d'élire un député tous les quatre ans.

Mais il y a plus. La loi municipale autorise les propriétaires non-résidents à voter (en plus de la population résidente). On a même identifié dans deux cas la situation assez inédite où malgré une population égale à zéro, des électeurs, que nous qualifions de virtuels, ont voté et ont imposé un référendum : c'est le cas de L'Île-Dorval (population 0, 48 électeurs, 38 ont signé) et de Lac-Tremblant-Nord (population 0, 173 électeurs, 74 ont signé). Comment la démocratie gagne-t-elle dans ces cas où les territoires sont ni plus ni moins que des clubs de chasse privés ? Qui a à gagner devant de telles aberrations ? Dans d'autres cas, le nombre d'électeurs est supérieur à la population du recensement de 2001 : évidemment il se pourrait que ces municipalités aient connu depuis trois ans un afflux de population. Nous en doutons pourtant et pour nous en assurer, nous avons comparé le nombre d'électeurs inscrits à la plus récente élection générale tenue au Québec avec ceux inscrits au palier municipal. Dans certains cas la comparaison est instructive : Lac-Édouard (+ 337 %), Estérel (+ 157 %), Ivry-sur-le-Lac (+ 106 %), La Macaza (+ 85 %), Sainte-Agathe-Nord (+ 72 %), Métis-sur-Mer (+ 68 %), le canton de Sutton (+ 59 %), La Bostonnaise (+ 58 %), Sainte-Véronique (+ 43 %), Saint-

Jean-des-Piles (+ 40 %), Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles (+ 39 %), le canton de Magog (+ 37 %), et ainsi de suite.

Il y a 21 municipalités (le quart du total de celles où un référendum a été tenu) dans lesquelles le nombre d'électeurs municipaux dépasse de plus de 20 % le nombre d'électeurs inscrits aux élections de 2003 ! Comme par hasard, il s'agit de localités de villégiature situées dans les Laurentides, dans les Cantons de l'Est, en Mauricie ou ailleurs, où l'on trouve des propriétaires de résidences secondaires (chalets, condos, maisons de campagne) qui craignent une hausse des taxes municipales. C'est aussi le cas des deux municipalités vides de L'Île-Dorval et de Lac-Tremblant-Nord.

L'égoïsme fiscal des riches

Des 89 anciennes municipalités où s'est tenu un référendum, plus de la moitié d'entre elles (48 sur 89) ont, selon le recensement de 2001, un revenu familial moyen supérieur à celui de l'ensemble du Québec qui était, au recensement de 2001, de 59 297 dollars ; et presque les trois quarts des municipalités (91 sur 124) où il n'y a pas eu de référendum ont un revenu familial inférieur à celui de l'ensemble du Québec. Évidemment, comme les villes défusionnistes se concentrent en milieu métropolitain (57 sur 89), où le revenu est généralement plus élevé, notre remarque ne pourrait que refléter l'inégalité des revenus entre les grandes villes et les régions. Aux Tableaux 1, 2 et 3, nous comparons donc les revenus moyens familiaux des municipalités défusionnistes avec celui de leur ville centrale.

On attribue la valeur 100 à la ville centrale et on rapporte le revenu pour chaque ancienne municipalité à la valeur 100 pour obtenir un indice qui sera inférieur ou supérieur à 100, selon que les anciennes municipalités ont un revenu en deçà ou au-delà de celui de leur ville centrale.

Le cas le plus exemplaire est celui de Longueuil : les trois anciennes municipalités qui ont signé le registre à plus de 30 % sont celles qui ont les revenus familiaux les plus

TABLEAU 1 Longueuil

Ancienne municipalité	Revenu moyen des familles (\$) en 2001	Revenu par rapport à Longueuil (= 100)	Francophones (%) en 2001	Ont signé le registre (%)	Ont voté OUI en % (votes valides)	Ont voté OUI en % (électeurs inscrits)
Saint-Lambert	110 872	190	75,8	31,2	69,7	41,4
Saint-Bruno-de-Montarville	93 552	160	84,6	36,2	72,0	47,6
Boucherville	90 512	155	94,7	34,7	75,7	48,0
Brossard	73 663	126	56,9	23,5	80,9	38,7
Saint-Hubert	61 599	106	85,6	1,8	-	-
Greenfield Park	61 084	105	50,2	16,7	65,5	27,3
Longueuil	58 305	100	89,3	0,4	-	-
LeMoine	41 792	72	89,8	2,2	-	-

élevés, Saint-Lambert (indice = 190), Saint-Bruno (indice = 160), Boucherville (indice = 155). Elles sont suivies de Brossard (indice = 126) où on a signé à 23,5 %. Par contre, Saint-Hubert (indice = 106) et Lemoyne (indice = 72) ont signé respectivement à 1,8 % et à 2,2 % et resteront dans Longueuil (voir Tableau 1).

Même scénario à Québec : les plus forts pourcentages de signature ont été enregistrés à L'Ancienne-Lorette (indice = 122), Saint-Augustin-de-Desmaures (indice = 162), Sillery (indice = 215), Lac-Saint-Charles (indice = 107), Sainte-Foy (indice = 133), Cap-Rouge (indice = 178). Les plus faibles taux de signature ont été enregistrés à Loretteville (indice = 110), Beauport (indice = 113), Val-Bélair (indice = 106), Charlesbourg (indice = 112), Saint-Émile (indice = 114). Vanier fait figure d'exception, avec 17 % de signatures mais un indice égal à 78. Toutes les autres municipalités ont des indices supérieurs à celui de Québec (voir Tableau 2).

Dans les autres grandes villes du Québec, le même type de relation existe, mais parfois de manière moins nette : c'est le cas à Lévis, à Shawinigan, à Sherbrooke et à Gatineau. Par ailleurs, notre analyse explique pourquoi Saguenay et Trois-Rivières ne connaîtront pas de référendum : les écarts de revenu y sont très faibles. À Saguenay, ils varient de 84 à 104, et à Trois-Rivières de 94 à 120. Le gradient du revenu était trop faible pour y générer un vent de contestation des fusions.

À Montréal, les choses se passent de la même façon, mais doublées d'un enjeu linguistique.

Des riches, des anglophones et des riches anglophones

À Montréal, ce sont d'abord les résidents des anciennes municipalités les plus

TABLEAU 2 Québec

Ancienne municipalité	Revenu moyen des familles (\$) en 2001	Revenu par rapport à Québec (= 100)	Francophones (%) en 2001	Ont signé le registre (%)	Ont voté OUI en % (votes valides)	Ont voté OUI en % (électeurs inscrits)
Sillery	11 3091	215	90,4	24,3	51,5	33,6
Cap-Rouge	93 717	178	96,0	17,3	39,0	22,5
Saint-Augustin-de-Desmaures	85 194	162	98,4	24,4	62,4	38,4
Sainte-Foy	70 180	133	93,4	20,2	52,3	28,4
L'Ancienne-Lorette	64 206	122	97,4	29,6	67,1	40,9
Saint-Émile	60 071	114	99,0	15,0	50,0	21,2
Beauport	59 407	113	98,5	12,8	46,2	19,4
Charlesbourg	59 107	112	97,5	13,4	43,4	18,4
Loretteville	58 085	110	96,2	11,2	33,6	14,4
Lac-Saint-Charles	56 432	107	99,1	21,4	66,4	29,9
Val-Bélair	56 037	106	97,6	13,3	49,8	18,7
Québec	52 717	100	95,4	2,3	-	-
Vanier	41 274	78	96,3	17,3	61,4	23,2

riches qui ont signé en grand nombre les registres pour les démembrements. Si l'on prend comme indice le revenu moyen des familles dans ces municipalités selon le Recensement du Canada de 2001 (Montréal = 100), on retrouve en tête du palmarès des villes les plus défusionnistes, les villes les plus riches de l'île de Montréal. Senneville, qui a signé à 61,8 % (indice = 281), Baie-d'Urfé à 57,4 % (indice = 204), Westmount à 38,5 % (indice = 364), Beaconsfield à 37,7 % (indice = 230), Montréal-Ouest à 36,7 % (indice = 228), Pointe-Claire à 36,6 % (indice = 157), pour ne mentionner que les premières municipalités à atteindre le

TABLEAU 3 Montréal

Ancienne municipalité	Revenu moyen des familles (\$) en 2001	Revenu par rapport à Montréal (= 100)	Francophones (%) en 2001	Ont signé le registre (%)	Ont voté OUI en % (votes valides)	Ont voté OUI en % (électeurs inscrits)
Hampstead	156 218	292	63,2	24,7	90,4	47,2
Montréal-Ouest	121 781	228	61,9	36,7	82,6	47,5
Westmount	194 345	364	61,1	38,5	92,1	52,7
Pointe-Claire	83 906	157	57,9	36,6	90,0	52,8
Beaconsfield	123 153	230	56,3	37,7	80,4	45,9
Baie-d'Urfé	108 804	204	54,2	57,4	92,9	72,8
Côte-Saint-Luc	81 336	152	49,5	25,8	87,0	40,4
Dollard-des-Ormeaux	80 402	150	46,4	24,3	85,2	37,6
Dorval	72 960	136	46,2	31,2	76,8	41,4
Senneville	150 071	281	46,2	61,8	93,4	73,6
Kirkland	104 967	196	43,0	28,5	87,6	47,3
Sainte-Anne-de-Bellevue	78 364	147	37,9	26,8	82,3	47,7
Pierrefonds	66 998	125	35,8	15,9	70,1	24,9
Roxboro	71 640	134	31,0	25,0	67,4	33,4
LaSalle	54 131	101	27,8	11,2	61,0	20,4
Mont-Royal	141 848	265	26,0	24,4	81,8	41,7
Lachine	57 319	107	22,0	6,8	-	-
Sainte-Geneviève	50 504	94	19,3	14,2	65,6	21,5
Verdun	65 764	123	18,1	2,2	-	-
L'Île-Bizard	91916	172	17,6	21,2	63,5	33,7
Saint-Laurent	60324	113	17,2	18,5	75,3	28,6
Montréal	53451	100	10,5	0,2	-	-
Outremont	113825	213	7,9	2,6	-	-
Saint-Léonard	52941	99	7,2	3,2	-	-
Montréal-Est	49601	93	5,3	36,0	84,7	45,2
Montréal-Nord	42421	79	4,4	1,6	-	-
Anjou	60230	113	3,6	16,9	57,0	26,5

fatidique 35 %, essentiel pour rendre effectif le résultat du référendum favorable à la défusion. Montréal-Est, qui a signé à 36,0 % (indice = 93), apparaît comme une exception dans ce premier groupe (voir Tableau 3).

À l'autre bout du spectre, les villes qui ont signé le registre à moins de 10 % sont les villes les plus pauvres. Montréal-Nord a signé à 1,6 % (indice = 79), Saint-Léonard à 3,2 % (indice = 99), Lachine à 6,8 % (indice = 107). Outremont, qui a signé à 2,6 %, mais qui a un indice égal à 213, apparaît comme une exception dans ce groupe. Verdun constitue une autre exception, puisqu'avec un indice de 123, les signatures n'ont atteint que 2,2 % : dans ce cas cependant le secteur de L'Île-des-Sœurs (indice = 242) fausse l'image, puisque dans presque tous les autres secteurs de Verdun l'indice est inférieur à 100. L'Île-des-Sœurs a voulu, d'ailleurs, il y a quelques années, se défusionner de la ville de Verdun.

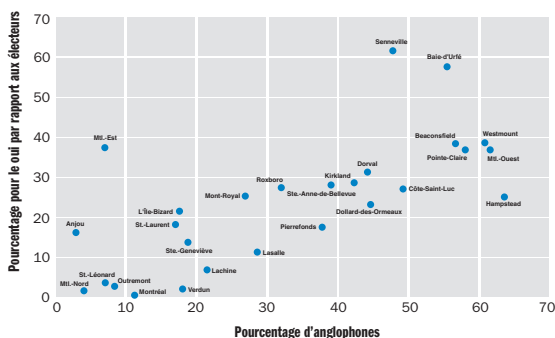
Entre ces deux extrêmes, on répertorie des municipalités ayant obtenu entre 10 % et 35 % de signatures dans les registres : on y trouve des municipalités cosues comme Hampstead qui a signé à 24,7 % (indice = 292), Mont-Royal à 24,4 % (indice = 265), Kirkland à 28,5 % (indice = 196), L'Île-Bizard à 21,2 % (indice = 172), Côte-Saint-Luc à 25,8 % (indice = 152), Dollard-des-Ormeaux à 24,3 % (indice = 150), mais aussi des municipalités plus près de l'indice 100, comme Sainte-Geneviève qui a signé à 14,2 % (indice = 94), Lasalle à 11,2 % (indice = 101), Anjou à 16,9 % (indice = 113), Saint-Laurent à 18,5 % (indice = 113).

Même si globalement le coefficient de corrélation entre le revenu et le pourcentage de signatures est égal à 0,58, la correspondance entre les deux séries de données n'est pas monotone : les villes les plus défusionnistes ne sont pas toujours les plus riches, les villes les moins défusionnistes ne sont pas invariablement les plus riches. Les quelques exceptions mentionnées plus haut l'ont bien illustré.

C'est la composition linguistique des villes qui explique ces anomalies, anglophone étant souvent associé à un plus haut niveau de richesse et allophone à un plus bas niveau de richesse. Il est remarquable que les allophones n'ont pas beaucoup signé les registres : dans Saint-Léonard (54,9 % d'allophones) et Montréal-Nord (32,0 %), le pourcentage de signatures a été largement inférieur à 5 %. Dans Westmount, la ville la plus riche du Québec (indice = 364), le pourcentage de signatures a été relativement fort (38,5 %) : Westmount comprend 19,6 % d'allophones.

En fait, c'est la proportion d'anglophones dans une municipalité qui semble expliquer le mieux le pourcentage de signatures aux registres, comme l'illustre le Graphique 1. À part quelques exceptions

GRAPHIQUE 2 Vote pour la région dans l'île de Montréal



(Anjou, Montréal-Est, Senneville et Baie-d'Urfé), le pourcentage de signatures est pratiquement proportionnel au pourcentage d'anglophones. La corrélation entre ces deux séries de données est égale à 0,69, et si l'on enlève les quatre exceptions, elle grimpe à 0,88 ! On se croirait à une élection générale au Québec.

Les données du Graphique 1 permettent d'évaluer à environ 60 % en moyenne la proportion d'anglophones qui ont signé les registres, la proportion de francophones et d'allophones qui ont signé étant très faible, inférieure à 10 %. Dans certaines municipalités, les francophones ont toutefois signé les registres en proportions plus élevées : Anjou et Montréal-Est bien entendu, de même que dans des municipalités plus favorisées, comme à Senneville ou à Baie-d'Urfé. Inversement, la proportion d'anglophones qui ont signé les registres a été beaucoup plus faible dans des municipalités moins riches, comme Verdun, Lachine ou Lasalle. Pour le reste, à quelques différences près, le pourcentage de signatures se situe à près des deux tiers du pourcentage d'anglophones.

Les référendums

Des 89 municipalités dans lesquelles se sont tenus des référendums, seules 32 ont atteint les 35 % de votes favorables à la défusion, et elles représentent collectivement seulement 6 % de la population du Québec. De ces 89 municipalités, 29 ont vu le NON l'emporter : elles représentent le cinquième de la population appelée à voter, et sont francophones à 97 %. Elles avaient signé les registres à 14 %, et le OUI y a obtenu l'appui de 19,6 % des électeurs inscrits, contre 25,6 % pour le NON. Parmi celles-ci on retrouve quelques villes importantes par leur population, comme Beauport et Charlesbourg à Québec.

Le clivage économique

Des dix villes les plus riches du Québec, huit ont défusionné. Si l'on prend comme indicateur le revenu moyen des familles selon le Recensement du Canada de 2001 (indice = 100 pour l'ensemble du Québec, soit 59 297 dollars), on retrouve parmi les villes défusionnistes Westmount (indice = 328), Hampstead (indice = 263), Senneville (indice = 253), Mont-Royal (indice = 239), Beaconsfield (indice = 208), Montréal-Ouest (indice = 205), Saint-Lambert (indice = 187) et Baie-d'Urfé (indice = 183). Ne manquent qu'Outremont (indice = 192), qui n'a pas signé le registre, et Sillery (indice = 191). Des quatre municipalités qui quitteront la ville de Longueuil, trois sont les villes les plus riches de toute la Montérégie : Saint-Lambert, Saint-Bruno et Boucherville. Sur les 32 municipalités qui vont défusionner, trois seulement ont un indice inférieur ou proche de 100 : Montréal-Est (indice = 84), Cap-aux-Meules (indice = 93) et L'Ancienne-Lorette (indice = 108). Toutes les autres ont un revenu familial moyen supérieur d'au moins 20 % à celui de l'ensemble du Québec. Quand le premier ministre Jean Charest et le ministre des Affaires municipales Jean-Marc Fournier parlent de « sentiment d'appartenance communautaire » pour expliquer les résultats des référendums, il faut plutôt comprendre sentiment d'appartenance monétaire...

Le clivage linguistique

Reste enfin les 14 municipalités défusionnistes de l'île de Montréal (en excluant Montréal-Est) : ces municipalités ont voté OUI à 44,5 % des électeurs inscrits, et NON à 7,4 %. Bien entendu, ce sont des municipalités plutôt favorisées, comme on l'a vu plus haut. Mais elles ont aussi la caractéristique d'avoir près de 50 % de leur population qui est anglophone.

Les allophones, donc le statut socioéconomique est sous la moyenne du Québec, n'ont pas généralement pour leur part suivi le mouvement défusionniste : déjà les municipalités de Saint-Léonard (comptant 55 % d'allophones) et Montréal-Nord (32 %) ont signé les registres à moins de 10 %. Et dans Saint-Laurent (dénombrant 50 % d'allophones), Pierrefonds (28 %) et Lasalle (26 %), le OUI n'a pas atteint les 35 %.

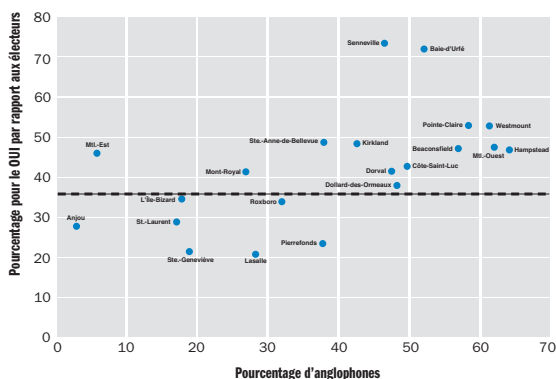
Par contre, les municipalités les plus anglophones ont massivement appuyé le OUI : les appuis au OUI (toujours par rapport aux électeurs inscrits) varient de 37,6 % dans Dollard-des-Ormeaux à 72,8 % dans Baie-d'Urfé et 73,6 % à Senneville. Mais ce sont bien les anglophones favorisés qui prennent leur distance de Montréal : à Lachine et à Verdun, où les registres n'ont pas atteint les 10 %, ou bien à Greenfield-Park et à Lasalle, où le OUI a plafonné sous les 30 %, les anglophones moins favorisés n'ayant pas suivi le mouvement défusionniste.

Ce sont donc bien les anglophones avec un niveau de richesse élevé, ceux que l'on retrouve essentiellement dans les banlieues de l'ouest de l'île de Montréal qui ont porté le mouvement défusionniste, et qui l'ont mené à terme (voir les résultats rapportés au Graphique 2). C'est le noyau dur de la communauté anglophone, celui-là même qui avait fondé et appuyé l'Equality Party en 1989 et fait élire ses quatre députés dans la même zone géographique (les circonscriptions de Westmount, D'Arcy-McGee, Notre-Dame-de-Grâce et Jacques-Cartier) et qui aujourd'hui, à défaut de partitionner le Québec, cherche à fracturer la ville de Montréal.

La micro-démocratie

Parmi les 13 municipalités défusionnistes à l'extérieur de Montréal et de la Montérégie, huit au moins sont des municipalités de villégiature dans lesquelles le nombre d'électeurs inscrits aux référendums est très supérieur au nombre d'électeurs inscrits à l'élection de 2003, comme par exemple Estérel, Yvry-sur-le-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et La Macaza au nord de Montréal. On y trouve même une municipalité

GRAPHIQUE 2 Vote pour la défusion dans l'île de Montréal



sans population résidente (Lac-Tremblant-Nord) : c'est que les propriétaires (de maisons de campagne, de chalets ou de condos) ont le droit de vote aux consultations municipales. C'est aussi le cas de la municipalité de L'Île-Dorval (aucun résident, 50 électeurs, 49 ont voté, 37 ont dit OUI à la défusion et 12 ont dit NON).

Dans l'ensemble du Québec, il y avait une autre dizaine de municipalités dans le même cas (ex. : Sainte-Agathe-Nord et Sainte-Véronique dans les Laurentides ou les cantons de Magog et de Sutton en Estrie), mais le OUI n'y a pas atteint les 35 % des électeurs inscrits, même si dans la majorité d'entre elles le OUI l'a largement emporté. Ces municipalités de villégiature, qui représentent le cinquième des municipalités dans lesquelles se sont tenus des référendums, ne représentent que 0,2 % de la population du Québec, 0,4 % de la population concernée par les registres, 1,4 % de la population appelée à voter et 4,2 % de la population défusionniste ! Le gouvernement Charest a donc introduit une pratique politique sans égard pour le bien commun.

Vers des recours aux tribunaux ?

Nous sommes au début d'un long processus qui, on peut déjà l'entrevoir, conduira les acteurs politiques devant les tribunaux pour regagner les statuts d'antan des villes défusionnées. Cela déclenchera une guerre de tranchée identitaire qui culminera au moment de la prochaine campagne électorale au Québec. Nous pouvons en outre anticiper l'effritement du tissu social québécois et la remise en question de la politique interculturelle ; la politisation des enjeux permettant au gouvernement fédéral de coloniser de nouveaux secteurs d'intervention laissés vacants par le gouvernement du Québec ; l'affaiblissement de la personnalité internationale de Montréal au profit de petits chefs-lieux enclins à défendre des intérêts locaux.

Il est à souhaiter que le réflexe identitaire des défusionnés de l'Ouest de l'île de Montréal ne conduise pas à la création d'une ville anglaise ; ce serait une sorte de « belgisation » de l'île, avec le cloisonnement qui en découlerait. Il faut toutefois noter que la prospère et diversifiée Outremont, de même qu'Anjou, Montréal-Nord, Saint-Laurent et Saint-Léonard, ont pris, elles, le pari de la ville centre.

Derrière l'avenir des grandes villes, c'est celui des institutions politiques québécoises qui se dessine. En donnant à des petites entités prospères le droit de démanteler les grandes villes de Montréal et Longueuil – nouvelles cités créées au profit du bien commun –, le gouvernement libéral a abdiqué une partie des responsabilités de l'Assemblée nationale du Québec.

Le revenu des agriculteurs québécois : la pire crise en 25 ans

Vicky Boutin

Journaliste

Ces images ont marqué les mémoires. À l'automne 2003, devant des caméras de télévision, un groupe de producteurs agricoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean abattait une vache et un veau. Un geste désespéré, aux allures de sacrifice, afin d'éveiller l'opinion publique aux problèmes financiers sans précédent que connaissent actuellement les agriculteurs. Le président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la région, Yvon Simard, affirme avoir été pris par surprise par ce geste « non prévu ». « C'était un cri du cœur des producteurs, expliquait-il. Il ne faut pas seulement penser au geste, mais au message derrière. »

Les plus récents chiffres de Statistique Canada montrent que la crise du revenu en agriculture atteint un nouveau sommet : le revenu net des agriculteurs québécois a touché son plus bas niveau en 25 ans. Les données pour 2002 indiquent que leur revenu net a chuté de 54 %, passant de 862 millions à 397 millions de dollars, soit une moyenne de moins de 20 000 dollars par ferme. En 2003, les choses ne se sont pas améliorées, surtout en raison de la crise



Louis Laroche, agriculteur de Saint-Prime

Photo : Vicky Boutin

de la vache folle. La découverte d'une vache atteinte de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), en Alberta au printemps 2003, avait provoqué un embargo sur le bœuf canadien. À l'été 2004, une trentaine de pays refusaient encore d'ouvrir complètement leurs frontières au bœuf canadien.

Pour les producteurs aux prises avec ces graves problèmes, l'avenir est sombre. Acculés au pied du mur, plusieurs doivent prendre des décisions qui changeront leur vie. « Dans certains cas, c'est un mouvement à reculons qui sera incontournable, explique le président de

Par son écoute et sa compréhension, Maria Labrecque-Duchesneau espère redonner aux producteurs un peu d'espoir, mais elle sait à quel point la situation est critique.

l'UPA, Laurent Pellerin. Si on ne fait rien de plus que compenser les entreprises qui ne peuvent plus capitaliser, ne peuvent plus emprunter, beaucoup d'entre elles seront obligées de fermer leurs portes et de liquider les troupeaux pour rembourser les dettes. » Bien que la situation décrite par le président de l'UPA semble extrême, plusieurs agriculteurs québécois sont réellement confrontés à ce dernier recours.

En septembre 2004, un producteur bovin de Saint-Benoît-Labre, en Beauce, a vendu à l'encan son troupeau de 87 bêtes et toute sa machinerie. Jean-Guy Doyon explique avoir pris cette décision après s'être « endetté par-dessus la tête ». La crise de la vache folle sera venue à bout de la passion de cet agriculteur, en affaires depuis près de vingt ans. À l'hiver 2004, il a réussi à vendre deux de ses vaches pour 282 dollars, alors qu'il aurait facilement pu en retirer 1600 dollars un an plus tôt. Il a préféré mettre un terme à ses activités avant d'hypothéquer tout son avenir.

La crise du revenu a également entraîné une conséquence face à laquelle les agriculteurs ne savent trop comment réagir : la détresse psychologique a déjà miné la vie de plusieurs. Face à l'ampleur du problème, une femme de la Montérégie a créé un organisme pour soutenir les agriculteurs. Maria Labrecque-Duchesneau a mis sur pied Au cœur des familles agricoles il y a quatre ans, afin d'aider et d'accompagner les producteurs qui vivent des

jours sombres. Par son écoute et sa compréhension, elle espère leur redonner un peu d'espoir, mais elle sait à quel point la situation est critique. « Pour comprendre, il faut imaginer un producteur qui se lève tous les matins et qui n'a pas plus de 10 000 dollars en salaire. Il travaille tous les jours, mais, après six mois, n'a pas encore pu recouvrer son coût de production. C'est ni plus ni moins que du bénévolat », raconte-t-elle. Les agriculteurs qui osent parler et partager leur malheur sont au bout du rouleau. Plusieurs veulent tout abandonner, alors que d'autres pensent mettre fin à leurs jours. Pour éviter de toucher le fond du baril, les agriculteurs aux prises avec la crise du revenu mettent les bouchées doubles. Plusieurs producteurs, plus fortunés que d'autres, tentent de se maintenir à flot en changeant leurs habitudes.

Dans un rang reculé de la petite municipalité de Saint-Prime, sur les rives du lac Saint-Jean, la crise a également ses échos. Louis Laroche, qui a repris la ferme familiale détenue jadis par son grand-père, a lui aussi vu ses revenus fondre au cours des dernières années. La crise de la vache folle a été le coup le plus dur. L'agriculteur de 38 ans possède 225 bovins. Sa passion pour ses bêtes est évidente lorsqu'on note le soin et l'attention qu'il leur porte. Il se dit d'ailleurs l'un des rares agriculteurs à encore sortir ses vaches dans les pâturages avoisinants pour accroître leur qualité de vie. Chacune a son nom, et chacune a sa place attitrée dans l'étable.

Outre la production laitière, M. Laroche mise d'abord sur la qualité de ses bêtes qu'il cherche à vendre pour la reproduction. Les nombreuses expositions agricoles auxquelles il a participé,

tant au Canada qu'aux États-Unis, lui ont valu plusieurs distinctions. Avec la crise du revenu cependant, ces excursions ne sont plus au programme. « Les expositions servaient à faire voir nos animaux pour les vendre par la suite, explique-t-il. Mais les expositions coûtent excessivement cher. C'est une dépense pour nous. C'est donc la première chose qu'on a coupée. »

Depuis, les agriculteurs intéressés à investir dans une bête de qualité pour la reproduction se sont révélés très rares, pour ne pas dire inexistants. Dans le cas de M. Laroche, c'est la crise de la vache folle qu'il faut principalement montrer du doigt. Même si le seul cas d'ESB a été répertorié en Alberta, les producteurs québécois ont dû faire face à cette crise qui est vite devenue « nationale ». M. Laroche sait que l'aide gouvernementale ne sera jamais suffisante pour recouvrer les pertes subies : « Au lieu de nous donner de l'argent pour essayer de nous fermer le clapet, le gouvernement serait peut-être mieux de creuser et de comprendre le fond du problème ».

La crise de la vache folle a eu d'énormes répercussions sur l'agriculture québécoise, mais elle ne fait que s'ajouter à d'autres causes. Selon l'Union des producteurs agricoles, la cause principale est l'impossibilité de recouvrer les coûts de production dans plusieurs secteurs agricoles à cause de prix trop bas.

Les consommateurs sont peut-être heureux de trouver à Montréal l'un des paniers d'épicerie les moins chers parmi les pays industrialisés, mais ce sont les producteurs qui en payent le prix. En janvier dernier, produire un litre de lait coûtait 73 cents, alors que

l'agriculteur ne recevait que 60 cents. Le coût de production d'un kilo de bœuf s'élevait à 4,13 dollars alors que seulement 2,89 dollars retournaient dans les poches du producteur. La même logique s'applique à la production de 10 kilos de pommes de terres blanches : 84 cents à produire, contre 40 cents reçus par le producteur.

Selon le président du l'UPA, la situation est plus que critique : « Au fil du temps, les gains de productivité réalisés par les agriculteurs sont passés dans la filière agroalimentaire sans qu'ils en obtiennent leur juste part, soutient M. Pellerin. Leurs revenus n'ont cessé de diminuer, tandis que leurs frais d'exploitation ont constamment augmenté. » Les intermédiaires, de plus en plus nombreux dans la chaîne agroalimentaire, empochent une grande partie du prix au détail. Le paradoxe est frappant : entre 1997 et 2001, le prix du panier d'épicerie canadien a augmenté de 9 %, alors que le prix versé à la ferme pour les produits agricoles n'a subi qu'une hausse de 2 %. Les agriculteurs réclament la transparence des coûts dans toutes les étapes de la mise en marché afin que soient mieux répartis les bénéfices.

L'urgence de la situation a amené l'UPA à organiser un congrès spécial en juin 2004 pour traiter de la crise du revenu. Il s'agissait seulement du quatrième congrès extraordinaire de l'Union en 80 ans d'histoire. Les membres ont alors adopté un Manifeste pour un marché équitable qui a été remis au premier ministre du Québec, Jean Charest, et à la ministre de l'Agriculture, Françoise Gauthier. Les signataires y tracent les grandes lignes d'un nouveau contrat social agricole « fondé

notamment sur un approvisionnement en produits de haute qualité, la protection des ressources, la transformation chez nous et la redistribution, ici, de la richesse collective ». Ils dénoncent entre autres « le fait que plusieurs denrées agricoles sont payées moins que ce qu'il en coûté pour les produire », et ils exigent la transparence des prix pour tous les intervenants de la chaîne agroalimentaire, ainsi qu'une rémunération équitable pour leur travail.

Les producteurs ont un appui de taille dans leurs revendications : la population québécoise. C'est ce qu'a révélé un sondage SOM publié en marge de ce congrès pour le compte de l'UPA, et réalisé auprès d'un échantillon de 1001 adultes québécois. Près de neuf Québécois sur dix (87 %) croient que la plus grande part des profits du secteur agroalimentaire est empochée par les distributeurs (47 %) et par les transformateurs (40 %). De plus, près d'une personne interrogée sur deux (45 %) estime que la diminution du nombre de fermes au Québec est causée par les faibles prix offerts aux agriculteurs en échange de leur production.

Des causes plus complexes

La crise du revenu que connaissent actuellement les hommes et les femmes de la terre a toutefois des causes beau-

coup plus complexes, liées aux pressions du libre-échange et à la concentration de la distribution.

Depuis 1995, l'agriculture ne bénéficie plus d'un statut d'exception dans les négociations internationales. Depuis cette date, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont engagés à réduire les subventions aux agriculteurs afin d'améliorer l'accès aux marchés agricoles. Ces mesures visent entre autres à favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. De nombreux pays ont toutefois su contourner les nouvelles règles du jeu, notamment les États-Unis et l'Union européenne.

Le Canada, qui a fait de gros efforts pour s'y plier, doit désormais composer avec la mauvaise posture du secteur agricole canadien. Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), comparant l'ampleur du soutien financier accordé par différents pays à leurs agriculteurs, montrent bien l'écart entre le Canada et les États-Unis, par exemple. En 2001, le gouvernement américain donnait un soutien financier équivalent à 342 dollars US par habitant. Dans le cas du Canada, ces mêmes estimations ne s'élevaient qu'à 171 dollars US par habitant. Entre 1986 et 2001, les États-Unis auraient donc accru leur aide de 21 %, alors que le Canada l'aurait diminuée de 37 %.

De plus, en 2002 entrait en vigueur une nouvelle loi agricole américaine nommée Farm Security and Rural Investment Act of 2002, ou Farm Bill. Celle-ci prévoit une hausse de 70 à 80 % des subventions aux producteurs agricoles américains, sur une période



de dix ans. Ces nouvelles mesures ont provoqué l'indignation de nombreux pays membres de l'OMC, notamment le Canada, qui y voit une violation des règles établies. Les agriculteurs canadiens font donc face à une forte concurrence étrangère : d'abord celle des États-Unis et de l'Europe qui octroient toujours de faramineuses subventions, et celle des pays pauvres où la main-d'œuvre ne coûte presque rien.

D'importants changements se sont également opérés dans le réseau de commercialisation aux cours des dernières années, celui de la concentration de la distribution étant le plus marquant. Aujourd'hui, seulement trois grandes chaînes agroalimentaires se disputent le marché québécois. Face aux superpuissances que sont les Metro, Sobeys, Loblaw's, les détaillants indépendants sont devenus très rares dans le paysage québécois, ce qui rend les producteurs agricoles de plus en plus dépendants d'un nombre limité d'acheteurs.

De plus, cette réalité impose une nouvelle logique dans le processus de production. Plusieurs agriculteurs se sont tournés vers la production à grande échelle et les technologies coûteuses, afin de s'aligner à la logique du meilleur prix, ce qui est aussi une conséquence des pressions du libre-échange et du commerce international. Le dernier recensement effectué par Statistique Canada en 2001 indique d'ailleurs que les petites fermes axées sur les affaires, soit celles ayant un revenu brut se situant entre 10 000 dollars et 49 999 dollars, sont celles qui ont enregistré la plus forte baisse de revenu, contrairement à ce qui s'est passé chez les gros producteurs. On y

apprend également que le nombre de fermes au Québec s'élevait à 61 000 en 1971, alors qu'en 2001, on n'en dénombrait plus que 32 000. Le nombre de ferme diminue avec les années, mais celles qui restent prennent de l'expansion.

François Fillion, producteur laitier de L'Isle-Verte, dans le Bas-Saint-Laurent, croit que cette logique est en train de mener à la déshumanisation de l'agriculture. « Je m'interroge sur l'avenir des fermes familiales, sur leur vocation, et sur le contact entre l'humain et la nature, que je vois disparaître avec l'industrialisation », confie-t-il. M. Fillion a repris la ferme familiale il y a une dizaine d'années et déjà, il affirme produire trois fois plus de lait que son père. Il est convaincu que la crise du revenu, ajoutée à la vague d'expansion des entreprises agricoles, attaque de plein fouet, et en premier lieu, la qualité de vie des agriculteurs : « Ce sont des gens qui travaillent trop, ne peuvent plus se permettre de loisir, ne peuvent que rarement sortir en famille, qui sont aux prises avec les lois du marché et doivent toujours performer. Ils sont de plus en plus isolés ». Déjà, des agriculteurs du coin ont décidé de tout abandonner. Il avoue sans retenue que « la situation est à la limite de ce qu'on peut endurer. » Il ajoute : « Je suis producteur de lait, j'espère toujours l'être, mais la passion, avec ces dures années, il y a tout pour l'user. »

La logique de concentration a des effets très néfastes pour les régions québécoises, dont une grande partie du territoire est encore vouée aux activités agricoles. En 2001, dans 13 des 17 régions du Québec, au moins 10 % des emplois étaient liés au secteur agricole.

Selon Jacques Proulx, actuellement

*L'Union paysanne
croit que
l'agriculture
devrait être exclue
des négociations
commerciales
internationales.*

à la tête de l'organisme Solidarité rurale du Québec qui cherche à promouvoir la revitalisation du monde rural, les régions ont beaucoup à perdre dans cette nouvelle dynamique. « Plus on fait de la concentration, que ce soit la concentration de la propriété, de la transformation ou des services, plus on élimine d'entreprises dans le milieu, ce qui

entraîne une concentration de la population, particulièrement dans les milieux urbains, explique-t-il. C'est très négatif pour la culture et la dynamique rurale. » Longtemps président de l'UPA, Jacques Proulx avoue ne pas se souvenir d'une crise du revenu aussi grave dans le secteur agricole.

Des solutions à la crise ?

L'Union paysanne dit partager avec l'UPA le même constat désolant de la situation actuelle, mais pas l'analyse ni les solutions avancées par le grand syndicat des agriculteurs.

L'Union paysanne a vu le jour il y a trois ans afin de faire contrepoids aux points de vue de l'UPA. Environ 2000 personnes sont membres de la jeune organisation. Le nouveau président, Maxime Laplante, accuse l'UPA d'avoir joué le jeu de la mondialisation : « Depuis une douzaine d'années, la direction de l'UPA a franchement été prise vers l'industrialisation de l'agriculture et les politiques d'exportation. » Selon lui, cette direction ne peut qu'accentuer le problème des agriculteurs. L'Union paysanne propose une autre approche, et fait avant tout la promotion des fermes familiales, misant sur la qualité de ses produits et le développement de l'économie locale.

L'organisation croit que l'agriculture devrait être exclue des négociations commerciales internationales. Maxime Laplante soutient également que le manque d'implication des producteurs dans la transformation de leurs produits est la principale cause de cette crise du revenu. Selon lui, l'UPA a elle-même provoqué cette situation, puisqu'elle contrôle cette zone commerciale très lucrative que représente le secteur de la transformation. « L'UPA est en conflit d'intérêt structurel, avance le président de l'Union paysanne, puisqu'il s'agit d'abord d'un syndicat qui doit négocier de meilleures conditions de travail pour ses membres. Cependant, l'UPA se finance à partir de la mise en marché des produits de ses membres. Donc, l'UPA est devenu le patron. » Impliquer les agriculteurs dans les étapes de transformation semble donc l'une des meilleures pistes de solutions, selon l'Union paysanne.

Lors du congrès spécial du mois de juin, Laurent Pellerin, président de l'UPA, a également souligné que la transformation constituait une piste de solution intéressante pour sortir les producteurs de la crise. Il a notamment pris en exemple le cas du bœuf, dont seulement 25 % des coupes se font au Québec. La création d'abattoirs en sol québécois pourrait s'avérer très profitable pour les producteurs. La réalisation de ce souhait nécessite toutefois des investissements très importants, puisque la mise sur pied de tels projets est souvent coûteuse.

L'UPA estime que le Québec perd en moyenne une ferme par jour. Face à la chute des revenus, les agriculteurs n'ont d'autre choix que de trouver rapidement une solution. Les fermes

québécoises voient déjà la relève se raréfier. Beaucoup d'enfants d'agriculteurs ne sont plus intéressés à reprendre la ferme familiale et les problèmes qui y sont rattachés, au grand désespoir de plusieurs parents. Si tel est vraiment l'avenir du secteur agricole, c'est tout le Québec qui sera perdant.

Références

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. *L'agriculture : un secteur dynamique, mais pour combien de temps encore ?*, Mémoire de l'UPA pour le comité permanent des finances de la chambre des communes, 3 octobre 2003.

DUFOUR, Sophie. « L'agriculture, un secteur sensible », dans *L'Organisation mondiale du commerce. Où s'en va la mondialisation?*, Christian Deblock (dir.), Montréal, Fides.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « Bilan des saisons 2003. L'agriculture au Québec », 2003 [en ligne] www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/default.asp?idrubrique=69

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « Congrès spécial de l'UPA sur la crise du revenu agricole. Un 4e en 80 ans d'histoire », 17 juin 2004 [en ligne] www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=1395

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « Il faut revoir les règles du jeu dans la chaîne agroalimentaire, plaide l'UPA », 5 février 2004 [en ligne] www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=1097

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « Crise du revenu agricole : la population se range derrière les agriculteurs », 17 juin 2004 [le ligne] www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=1397

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. « Un congrès spécial de l'UPA sur la crise du revenu en agriculture », 14 juin 2004 [en ligne] www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=1393

Milieux ruraux et urbains au Québec : quelles différences en matière de santé et de bien-être ?

Robert Pampalon, Jérôme Martinez et Denis Hamel

Institut national de santé publique du Québec

Guy Raymond

Ministère de la Santé et des Services sociaux

En décembre 2003, dans le cadre des 8^e Journées annuelles de santé publique, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) tenait une conférence intitulée « Ruralité et santé publique : est-il encore possible de vivre heureux et en santé dans nos communautés rurales ? ». Or, les organisateurs de cette conférence se sont vite heurtés à un obstacle : le peu de connaissances sur la santé et le bien-être des populations rurales au Québec. Difficile dans une telle situation de soutenir le débat. L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a donc été mandaté par l'ASPQ, avec le soutien du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour produire un portrait détaillé et récent de la santé et du bien-être dans les collectivités rurales, en regard notamment des milieux urbains. Ce sont les principaux résultats de cette étude, augmentés de quelques faits nouveaux, qui vous sont ici présentés.

Ce besoin de documenter la situation sanitaire dans les milieux ruraux est d'autant plus criant que depuis

plusieurs années des problématiques préoccupantes stigmatisent nombre de collectivités rurales tant au Québec que dans le reste du Canada : exode des jeunes, vieillissement de la population, disparition de services, dégradation des infrastructures locales et de l'environnement ou encore épuisement des ressources naturelles (Catto, 2003 ; Pong et autres, 1999). Des efforts sont consentis à la revitalisation et au développement de ces collectivités (ministère des Régions, 2001) mais ceux-ci visent surtout la santé et la viabilité économique de celles-ci. La santé et le bien-être de leurs populations sont certainement reliés aux conditions de vies qui prévalent dans ces milieux. Mais dans quelle mesure ? Un tel portrait des collectivités rurales, somme toute assez sombre, laisse présager de piètres perspectives pour la santé et le bien-être de leurs habitants. Mais qu'en est-il réellement ? L'état de santé de leurs concitoyens urbains est-il meilleur ?

La recherche nous a jusqu'à présent fourni des indications à ce sujet. Les

études précédemment menées à travers l'ensemble du territoire québécois nous indiquent que, de façon générale, les régions à dominance rurale affichent un bilan de santé global plus médiocre que celles à dominance urbaine et qu'elles se démarquent de ces dernières par une prévalence plus élevée de certains problèmes de santé (les maladies infectieuses et les maladies hypertensives) et de certaines habitudes de vie délétères (tabagisme et sédentarité) (Pampalon, 1985, 1986 et 1994 ; Pampalon et autres, 1990 et 1995). Les milieux urbains, de leur côté, semblent toutefois davantage vulnérables aux maladies chroniques, à la pneumonie, à la cirrhose et à l'homicide, de même qu'à la consommation excessive d'alcool (Pampalon, 1994).

Ces recherches révèlent également la présence d'un gradient de santé et de bien-être au sein même du monde rural. Ainsi, de manière générale les résidents de l'arrière-pays affichent une santé globale moins favorable que leurs concitoyens de la plaine du Saint-Laurent et, de manière plus ciblée, sont plus sujets aux maladies ostéo-articulaires et aux incapacités que ces derniers (Pampalon, 1994 et 1991).

Quoique ces indications soient précieuses, l'image de la santé et du bien-être de la population rurale n'en reste pas moins floue et partielle. Les études sur lesquelles elles reposent sont effectivement la plupart du temps très ciblées en termes de problème de santé, de déterminant, de source de données et de territoire couvert. Et plus important encore, ces études portent généralement peu d'attention à la diversité des milieux ruraux. Quoi de plus

gênant lorsque l'on sait que des différences appréciables existent pourtant entre le rural périphérique d'une métropole et l'arrière-pays, autant de différences susceptibles d'influencer l'état de santé des populations, mais aussi, finalement, leurs besoins en services de santé. Le portrait que nous vous présentons ici représente en ce sens une contribution majeure. Il vise non seulement à documenter de façon large l'état santé et de bien-être ainsi que certains de leurs déterminants dans les collectivités rurales, en regard des milieux urbains, mais aussi à explorer la diversité sanitaire interne au monde rural.

Données et méthodes

La grille spatiale d'analyse

La définition du « rural » utilisée dans la présente recherche repose sur la typologie en Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM). L'acronyme ZIM provient de l'appellation originellement donnée à cette typologie par Statistique Canada, «Zones d'influence métropolitaine», en 2000 (McNiven et al., 2000), utilisant le concept de navettage pour distinguer divers degrés de ruralité. L'espace urbain est ainsi constitué de l'ensemble des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), soit l'ensemble des subdivisions de recensement (SDR) comptant plus de 10 000 habitants. Le reste du territoire correspond à l'espace rural. Le taux de navettage (déplacement domicile-lieu de travail) vers les RMR-AR (l'urbain) est ensuite utilisé pour fragmenter cet

espace rural en trois zones dites d'influence métropolitaine forte (ZIM forte), modérée (ZIM modérée) et faible ou nulle (ZIM faible ou nulle). Ces ZIM s'étalent progressivement de la périphérie immédiate des grands centres urbains (ZIM forte) jusqu'aux confins du territoire québécois (ZIM faible ou nulle) (voir la carte).

Les indicateurs

À partir de sept sources de données distinctes nous avons pu calculer un grand nombre d'indicateurs, généralement des taux ou proportions. Nombre de ces indicateurs sont usuels (l'espérance de vie, la mortalité selon la cause ou la prévalence de certaines maladies) mais d'autres, moins familiers, méritent ici qu'on les décrive plus en détail.

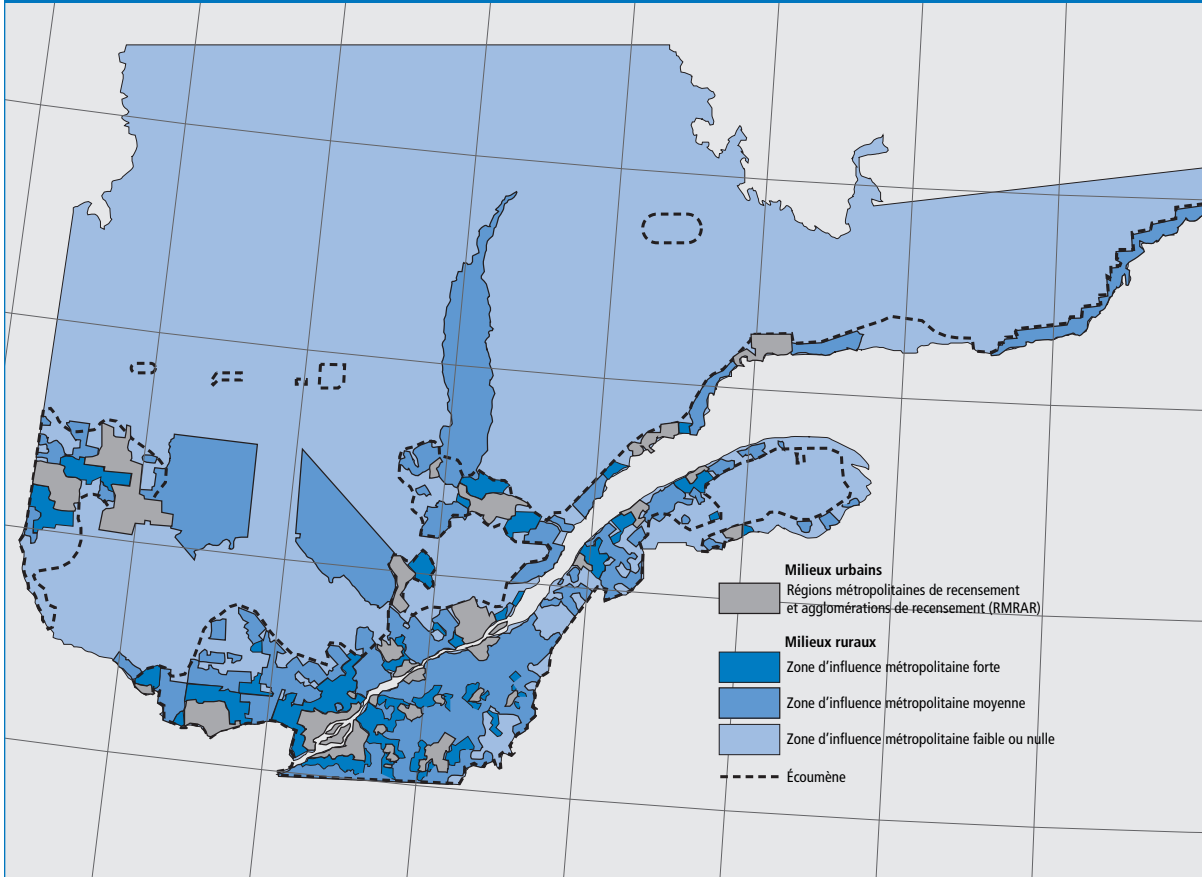
L'espérance de santé, tout d'abord, est une mesure globale de l'état de santé de la population qui traduit simultanément la durée et la qualité de la vie, et ce, en combinant des informations sur la mortalité et l'incapacité (Robine et autres, 1999). La méthode de calcul utilisée ici est celle proposée par Sullivan (1971).

Les hospitalisations évitables, ensuite, correspondent à des conditions médicales qui peuvent être traitées dans un contexte de soins de première ligne en cabinet médical ou en clinique externe, par exemple (Fleming, 1995 ; Gadomski et autres, 1998 ; Grau et autres, 1997 ; Pageau et autres, 2001). Des exemples de telles conditions sont l'asthme, le diabète, l'hypertension et l'appendicite aigüe. Une valeur élevée dans un secteur, une région ou une zone, urbaine ou rurale, peut indiquer un problème d'accès aux services de première ligne.

Nous faisons également appel à plusieurs mesures relatives aux services de santé, traitant soit de leur utilisation, disponibilité ou accessibilité. Deux d'entre elles témoignent plus particulièrement de l'accessibilité aux services hospitaliers et aux services médicaux d'omnipratique. La première, produite au Québec par Piché et autres (1997) et inspirée des travaux de Carr-Hill et autres (1994) indique le nombre de lits hospitaliers accessibles à la population d'une zone donnée, en tenant compte de la pression exercée sur ces lits par les résidents de tout le Québec. La seconde est un indice d'autosuffisance en médecins omnipraticiens, correspondant au ratio entre les services produits par les médecins et ceux consommés par la population dans une zone donnée. Les services des médecins sont évalués en termes de nombre de médecins équivalents temps plein (ETP). Cet indice permet de voir si une zone donnée est autosuffisante ($I = 1,00$), dépendante ($I < 1,00$) ou excédentaire ($I > 1,00$) en services offerts par les médecins (Gouvernement du Québec, 2004).

Enfin, deux indicateurs ont servi à estimer de façon générale l'impact du système de soins sur la santé de la population. Le premier est la mortalité évitable qui regroupe un certain nombre de décès prématurés (avant 65 ans) reliés à des conditions médicales telles que la tuberculose, les maladies ischémiques du cœur, le cancer du col de l'utérus et l'hernie abdominale, et pour lesquelles il existe des interventions efficaces. Cette forme particulière de mortalité révélerait, lorsque'elle est élevée dans une zone donnée, la

Les milieux urbains et ruraux du Québec, 2001



présence de déficiences dans l'organisation du système de soins (Holland and EC Working Group on Health Services and "Avoidable Death", 1997). Le second indicateur correspond aux interventions dites pertinentes et qui font, elles, référence à des procédures chirurgicales nécessitant une hospitalisation et dont les bénéfices pour la qualité de vie sont importants. Il peut s'agir, par exemple, de traitement pour cataracte, de remplacement de hanche ou de pontage coronarien (Pageau et autres, 2001).

Résultats

L'état de santé général

L'état de santé général varie légèrement entre les habitants des milieux urbain et rural du Québec (Tableau 1). À la naissance, les résidents du monde rural ont l'espoir de vivre au total une demi-année de moins et en santé une année et demie de moins que leurs concitoyens de la ville alors que ces valeurs (particulièrement pour l'espérance de vie) s'abaissent légèrement de la ZIM forte vers la ZIM faible ou nulle. La perception médiocre de la santé suit la même tendance, plus présente en milieu rural, bien que cet indicateur ne présente pas de différences significatives entre les zones rurales. Enfin, la mortalité infantile est aussi plus forte en milieu rural alors qu'elle double de la ZIM forte à la ZIM faible ou nulle.

Les problèmes de santé spécifiques

C'est en regard de problèmes spécifiques de santé que des contrastes saisissants apparaissent entre les milieux urbain et rural mais aussi entre les différentes zones rurales (Tableau 1). En ce

qui concerne la mortalité, certaines causes telles que le cancer du poumon et les maladies pulmonaires obstructives sont significativement plus importantes en milieu rural. On n'observe toutefois pas de gradient entre les zones rurales. À l'inverse, la mortalité par cancer du sein et par cardiopathies ischémiques est plus faible dans les milieux ruraux, mais là non plus elle ne présente pas de gradient à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains. De tous les décès ce sont finalement les accidents de la route et les suicides qui distinguent le plus les milieux urbains et ruraux. Ils font nettement plus de victimes en milieu rural qu'en milieu urbain, quelle que soit la zone rurale observée. Une analyse plus détaillée tenant compte du genre (résultats non présentés ici) montre que ce sont les hommes qui sont davantage victimes pour ces deux causes de mortalité et que, dans le cas du suicide, le facteur « ruralité » ne joue un rôle que chez les hommes.

En ce qui a trait à la prévalence de certains problèmes de santé spécifiques (Tableau 1), les résidents des collectivités rurales semblent moins souffrir d'allergies autres qu'alimentaires, d'asthme et de problèmes de dos. La prévalence de diabète est enfin plus élevée dans la ZIM forte que dans toutes les autres zones rurales et urbaine.

Les caractéristiques démographiques et socioéconomiques

Le monde rural dans son ensemble a perdu près de 1 % de sa population entre 1996 et 2001 alors que celle-ci s'est accrue de 2 % dans la zone urbaine (Tableau 2). Au sein du monde rural, la zone adjacente aux grands centres urbains (ZIM forte) a joui d'une crois-

sance supérieure (2,3 %) à la zone urbaine tandis que la zone la plus éloignée (ZIM faible ou nulle) accuse la plus grosse perte de population (- 4,0 %).

L'indice synthétique de fécondité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (Tableau 1). Une analyse par groupe d'âge montre toutefois que les taux de fécondité sont plus élevés en milieu rural jusqu'à l'âge de 30 ans et qu'au-delà de cet âge la tendance s'inverse nettement (résultats non présentés ici). La fécondité chez les adolescentes est particulièrement forte en milieu rural, surtout dans la ZIM faible ou nulle où elle est le double de celle de la ZIM forte.

Les conditions de revenu, d'emploi et de scolarité sont quant à elles nettement plus favorables en milieu urbain et se détériorent de façon générale lorsque l'on s'éloigne des grands centres (Tableau 2). Par ailleurs, en milieu rural, si l'activité agricole est importante à proximité des centres urbains, elle laisse progressivement la place aux activités liées à la forêt, aux mines et à la pêche lorsqu'on gagne l'arrière-pays. Signalons enfin que les familles monoparentales et les personnes vivant seules sont moins présentes en milieu rural, bien que l'on constate pour les premières une progression de leur proportion à mesure que l'on se dirige vers la ZIM faible ou nulle.

Les habitudes de vie

Le bilan des habitudes de vie est partagé. La proportion de fumeurs réguliers est plus importante en milieu rural et dans chacune des trois ZIM, selon que l'on considère les fumeurs actuels ou les anciens fumeurs (Tableau 2). La consommation régulière d'alcool est par contre surtout le fait de la zone urbaine et de la

ZIM forte. Les résidents des collectivités rurales, et particulièrement ceux habitant les ZIM forte et modérée, sont enfin plus inactifs dans leurs loisirs et de ce fait peut-être plus sujets à l'embourgeoisement que leurs concitoyens urbains.

L'utilisation des services de santé

Les habitants des collectivités rurales, quelle que soit la zone, ont plus favorablement que leurs concitoyens urbains un médecin de famille (Tableau 3). Cependant, ils consultent moins les médecins (omnipraticiens et spécialistes) que les résidents de la ville. Ils sont également moins enclins à recourir aux services de dentistes ou d'orthodontistes et cette propension diminue systématiquement plus on progresse vers l'arrière-pays. Malgré cela, on n'observe aucune différence significative dans la déclaration de besoins non satisfaits entre les milieux urbain et rural non plus qu'entre les ZIM.

Le recours à l'hospitalisation domine en milieu rural et tout spécialement dans la ZIM faible ou nulle où il est 40 % plus élevé que dans la zone urbaine. Le nombre d'hospitalisations évitables pour 10 000 habitants est quant à lui significativement plus élevé en milieu rural et croît systématiquement et significativement de la ZIM forte à la ZIM faible ou nulle.

L'accès aux services de santé

Cette situation n'est peut-être pas sans rapport avec l'accès aux services de santé. Ainsi, alors que le ratio de lits offerts dans les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés s'avère plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, le ratio de lits accessibles est

TABEAU 1 Santé et bien-être : état de santé général et problèmes de santé spécifiques, zones rurales et urbaine, Québec, 1998-2000, 2001

Indicateur		Urbain (RMR-AR) ^a	Rural (ZIM) ^b Total	ZIM forte	ZIM modérée	ZIM faible ou nulle	Total Québec
État de santé général							
Espérance de vie (naissance)	années	79,4	78,8	79,6 +	78,7	77,9 -	79,20
Espérance de santé (naissance) ^c	années	72,0	70,5	70,8	70,5	70,2	71,70
Mortalité infantile ^d	0/00	4,83	5,73	3,56 -	5,21	9,29 +	5,01
Incapacité ^e	%	8,2	9,9	10,9	9,7	9,4	8,6
Perception négative de la santé ^f	%	10,6	12,3	12,7	12,3	11,6	11,0
Problèmes de santé spécifiques							
<i>Mortalité ^g</i>							
Cancer du poumon	0/000	65,8	68,9	71,3	65,8 -	74,5 +	66,5
Cancer du sein	0/000	31,5	27,0	26,0	26,8	28,5	30,5
Cardiopathies ischémiques	0/000	139,5	128,0	124,8	130,2	125,2	136,9
Accident vasculaire cérébral	0/000	42,6	42,8	37,2 -	45,3 +	41,1	42,6
Maladies pulmonaires obstructives chroniques	0/000	38,3	42,7	37,4 -	44,3 +	44,0 +	39,3
Accidents de la route	0/000	4,6	12,7	11,0	13,8 +	12,3	6,3
Suicide	0/000	12,7	16,8	16,5	16,8	17,3	13,5
<i>Prévalence de problèmes de santé ^h</i>							
Allergies autres qu'alimentaires	%	25,1	21,6	23,5	21,2	20,3	24,3
Asthme	%	8,9	7,7	7,1	7,8	7,9	8,6
Maladies cardiaques	%	5,1	5,7	6,5	5,2	5,8	5,3
Maux de dos	%	13,7	12,4	13,1	11,9	12,5	13,5
Diabète	%	4,0	4,4	5,4 +	3,9 -	4,6	4,1

■ Valeur statistiquement supérieure ($p < 0,05$) en milieu rural ou dans une ZIM par rapport au milieu urbain.

■ Valeur statistiquement inférieure ($p < 0,05$) en milieu rural ou dans une ZIM par rapport au milieu urbain.

+ Valeur statistiquement supérieure ($p < 0,05$) dans la ZIM par rapport aux deux autres ZIM du milieu rural.

- Valeur statistiquement inférieure ($p < 0,05$) dans la ZIM par rapport aux deux autres ZIM du milieu rural.

a- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

b- Zones d'influence métropolitaine.

c- Espérance de vie sans incapacité. La mesure de l'incapacité est définie à la note "e".

d- Nombre de décès avant l'âge de 1 an pour 1 000 naissances.

e- Pourcentage de personnes ayant souvent de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables.

f- Pourcentage de personnes estimant leur santé passable ou mauvaise.

g- Nombre annuel moyen de décès pour 100 000 personnes, selon la cause.

h- Pourcentage de personnes déclarant avoir ce problème de santé.

Sources : Fichiers des décès et des naissances du Québec, 1998 à 2000; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001.

plus faible en milieu urbain, et l'on comprendra qu'un grand nombre de lits offerts en milieu urbain sont de fait

occupés par des résidents de milieux ruraux (Tableau 3). Cette situation s'accroît plus on s'éloigne des centres ur-

TABLEAU 2

Déterminants de la santé : certaines caractéristiques socioéconomiques, démographiques et habitudes de vie, zones rurales et urbaine, Québec, 1998-2000, 2000-2001, 2001

Indicateur		Urbain (RMR-AR) ^a	Rural (ZIM) ^b Total	ZIM forte	ZIM modérée	ZIM faible ou nulle	Total Québec
Caractéristiques socioéconomiques et démographiques							
Population	n	5 681 453	1 556 026	439 797	789 980	326 249	7 237 479
Croissance (depuis 1996)	%	2,0	-0,8	2,3	-1,3	-4,0	1,4
Jeunes (< 15 ans)	%	17,7	18,4	19,4	17,6	19,1	17,8
Aînés (65 ans et +)	%	13,0	14,0	12,1	15,4	13,3	13,3
Indice synthétique de fécondité ^c	n	1,47	1,69	1,67	1,67	1,77	1,50
Fécondité des adolescentes ^d	0/00	14,0	17,6	12,7	15,1	27,0	14,8
Emploi par secteur d'activité ^e							
Agriculture	%	0,5	6,2	6,3	7,0	3,8	1,7
Forêt, mines et pêche	%	0,2	2,2	0,9	2,0	4,8	0,6
Revenu ^f	\$	51 576	43 902	47 404	42 012	43 880	50 013
Chômage ^g	%	7,7	10,3	8,2	9,9	14,6	8,2
Sans diplôme ^h	%	30,0	43,5	39,3	44,5	46,8	32,8
Familles monoparentales ⁱ	%	20,0	15,1	13,5	15,5	16,4	18,9
Personnes vivants seules ^j	%	13,1	10,0	9,0	10,8	9,6	12,4
Habitudes de vie^k							
Consommation de tabac							
Fumeurs réguliers ^l	%	24,2	27,7	28,8	27,4	26,8	24,9
Anciens fumeurs réguliers ^m	%	25,9	27,2	29,1	25,4	28,9	26,2
Consommation d'alcool							
Buveurs réguliers ⁿ	%	64,8	59,3	63,8	58,4	56,1	63,6
Buveurs excessifs ^o	%	14,8	14,9	16,6	13,9	14,7	14,8
Inactifs ^p	%	30,3	37,1	38,3	38,0	33,4	31,7
Embonpoint ^q	%	28,4	32,4	32,6	33,0	30,7	29,2

■ Valeur statistiquement supérieure (p < 0,05) en milieu rural ou dans une ZIM par rapport au milieu urbain.

■ Valeur statistiquement inférieure (p < 0,05) en milieu rural ou dans une ZIM par rapport au milieu urbain.

+ Valeur statistiquement supérieure (p < 0,05) dans la ZIM par rapport aux deux autres ZIM du milieu rural.

– Valeur statistiquement inférieure (p < 0,05) dans la ZIM par rapport aux deux autres ZIM du milieu rural.

a- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

b- Zones d'influence métropolitaine.

c- Nombre annuel moyen d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

d- Nombre annuel moyen de naissances vivantes chez les moins de 20 ans pour 1000 filles de 15 à 19 ans.

e- Travailleurs des secteurs de l'agriculture, de la forêt, des mines et de la pêche (sauf les manoeuvres) sur l'ensemble de la population active, en %.

f- Revenu moyen annuel des ménages privés, année 2000, en \$.

g- Personnes en chômage sur l'ensemble de la population active, en %.

h- Personnes sans grade, diplôme ou certificat, sur l'ensemble de la population de 15 et plus, en %.

i- Familles monoparentales avec enfant de moins de 15 ans sur l'ensemble des

familles avec enfant de moins de 15 ans, en %.

j- Personnes vivant seules sur l'ensemble des personnes dans les ménages privés, en %.

k- Pourcentage de personnes ayant déclaré cette habitude.

l- Personnes fumant tous les jours.

m- Personnes non fumeuses maintenant ou fumant occasionnellement, mais qui fumaient tous les jours auparavant.

n- Personnes ayant consommé des boissons alcoolisées au moins une fois par mois, dans les 12 derniers mois.

o- Personnes ayant bu 5 verres ou plus d'alcool à une même occasion, au moins une fois par mois, dans les 12 derniers mois.

p- Personnes considérées comme physiquement inactives dans leurs activités de loisir.

q- Personnes dont l'indice de masse corporelle est supérieur ou égal à 25,0.

NOTE : aucun test de différence n'a été calculé pour les statistiques issues du recensement

Sources : Recensement du Canada, 2001; Fichiers des décès et des naissances du Québec, 1998 à 2000; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001.

TABEAU 3 Système de soins : utilisation et accès aux services de santé, impact du système de soins sur la santé, zones rurales et urbaine, Québec, 1998-2000, 2000-2001, 2003

Indicateur		Urbain (RMR-AR) ^a	Rural (ZIM) ^b Total	ZIM forte	ZIM modérée	ZIM faible ou nulle	Total Québec
Utilisation des services de santé							
A un médecin de famille ^c	%	69,9	77,5	77,5	78,8	74,8	71,5
A consulté dans l'année ^c							
un médecin	%	78,5	75,4	75,2	76,0	74,7	77,9
un dentiste ou orthodontiste	%	55,0	43,8	46,9 +	43,1	41,6	52,6
A des besoins non satisfaits ^d	%	12,7	12,3	12,5	12,6	11,2	12,6
Taux d'hospitalisation général ^e	%	8,3	9,6	9,1	9,1	11,6 +	8,6
Hospitalisations évitables ^f	0/000	51,9	56,7	52,8	55,5	64,5 +	53,0
Accès aux services de santé							
Lits hospitaliers ^g							
disponibles	0/00	3,4	1,0	0,3	0,7	2,1	2,8
accessibles	0/00	2,8	3,0	2,8	2,9	4,1	2,8
Indice d'autosuffisance en médecins omnipraticiens ^h	l	1,03	0,88	0,87	0,86	0,92	1,00
Impact des services sur la santé de la population							
Décès évitables ⁱ	0/0000	49,3	51,0	48,4	52,3	51,7	49,7
Interventions pertinentes ^k	0/00	11,6	11,7	11,4	12,0	11,0	11,6

■ Valeur statistiquement supérieure (p <0,05) en milieu rural ou dans une ZIM par rapport au milieu urbain.

■ Valeur statistiquement inférieure (p <0,05) en milieu rural ou dans une ZIM par rapport au milieu urbain.

+ Valeur statistiquement supérieure (p <0,05) dans la ZIM par rapport aux deux autres ZIM du milieu rural.

_ Valeur statistiquement inférieure (p <0,05) dans la ZIM par rapport aux deux autres ZIM du milieu rural.

a- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

b- Zones d'influence métropolitaine.

c- Pourcentage de personnes ayant déclaré de tels contacts avec du personnel médical.

d- Pourcentage de personnes ayant déclaré avoir des besoins en soins de santé non satisfaits.

e- Nombre d'hospitalisations en soins physiques de courte durée (toutes causes) pour 100 personnes.

f- Nombre annuel moyen de jours d'hospitalisation en soins physiques de courte durée pour 100 personnes.

g- Hospitalisations évitables pour 10 000 personnes (codes CIM-9 : 032, 037, 041.2, 041.5, 070.2, 070.3, 250, 276.8, 401.0, 402.0, 403.0, 404.0, 405.0, 428, 451, 480-486, 487.0, 493, 531-534 sauf les valeurs 3, 7 et 9 à la 4^e position, 540.0, 590, 552, 682, 785.4).

h- Nombre de lits disponibles ou accessibles en services de soins physiques de courte durée pour 1 000 personnes.

i- Indice = services produits par les médecins omnipraticiens (ETP) / services en omnipraticie consommés par la population (ETP) dans une zone. Les services des médecins omnipraticiens sont évalués en termes de médecins équivalents temps plein (ETP).

j- Nombre de décès évitables pour 100 000 personnes (codes CIM-9 : 010-018, 137, 174, 201, 393-398, 401-405, 410-414, 429.2, 430-438, 460-519, 531-534, 540-543, 550-553, 574-575.1, 576.1, 630-676).

k- Nombre d'interventions pertinentes pour 1 000 personnes (Classification Canadienne des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux : 27.3, 27.4, 27.6, 28.4, 28.6, 48.0, 48.1, 49.7, 49.8, 93.5, 93.6, 93.41, 93.43.).

Sources : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 ; Fichier des hospitalisations de courte durée (Med-Écho), 1998 à 2000 ; Répertoire des établissements et installations, MHSS, 2003 ; Piché et al., 1997 ; Logiciel CONSOM, MSSS, 2003 ; Fichier des décès du Québec, 1998 à 2000.

bains. L'indice d'autosuffisance révèle par contre que les médecins omnipraticiens de la zone urbaine y produisent plus de services que les rési-

dants en consomment et que, à l'inverse, leurs collègues du monde rural en produisent moins que ce qui est consommé.

L'impact des services sur la santé de la population

Mais quel impact cette situation a-t-elle sur la santé des résidents ? À la lumière de la mortalité évitable comme des interventions dites pertinentes, on n'observe aucune différence significative entre les milieux urbain et ruraux, à l'exception peut-être de légers écarts dans les interventions pertinentes entre les ZIM (Tableau 3). Ainsi le système de soins ne semble pas avoir, de façon générale, d'impact négatif sur la santé des collectivités rurales.

Discussion

De ce tour d'horizon, il ressort que l'état de santé général dans les collectivités rurales est *grosso modo* comparable à celui dans les villes. Si l'espérance de vie et l'espérance de santé à la naissance sont légèrement inférieures en milieu rural, c'est principalement en raison de la présence importante de formes de décès qui frappent à un jeune âge, notamment la mortalité infantile, les accidents de la route et le suicide. Les années perdues en raison de ces causes de décès pèsent lourd dans le calcul de l'espérance de vie et de l'espérance de santé. Cette situation n'est toutefois pas particulière au Québec. Elle est aussi présente dans l'ensemble du Canada et d'autres pays industrialisés, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie.

En fait, c'est surtout la présence de problèmes spécifiques de santé chez la population adulte qui retient l'attention, certains au détriment, d'autres à l'avantage des collectivités rurales. Parmi les premiers, on retient d'abord le suicide et les accidents de la route. On remarque aussi la surmortalité ru-

rale par cancer du poumon et par maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC). On dénote enfin dans les collectivités rurales une prévalence plus importante de l'obésité mais aussi d'habitudes de vie délétères, telles le tabagisme et la sédentarité dans les loisirs.

Parmi les situations favorables au monde rural, on observe d'abord une plus faible mortalité par cancer du sein que l'on peut rapprocher d'une fécondité plus importante mais surtout plus précoce qu'en milieu urbain. Parité élevée et fécondité précoce ont en effet des vertus protectrices contre le cancer du sein (Stewart et Kleihues, 2003). On y note aussi des taux de décès par cardiopathies ischémiques inférieurs à ceux observés en milieu urbain. On remarque enfin dans les collectivités rurales une prévalence d'allergies autres qu'alimentaires et d'asthme inférieure à celle observée dans les villes auxquelles on prête généralement une plus mauvaise qualité de l'air.

De telles distinctions sanitaires peuvent également être faites au sein même du monde rural. Bon nombre d'indicateurs expriment ainsi une situation qui se détériore progressivement de la zone rurale située à proximité des grands centres urbains (ZIM forte) à celle qui en est la plus éloignée (ZIM faible ou nulle). Et dans bien des cas, la zone rurale située à proximité des grands centres urbains offre un bilan de santé plus favorable que celui des centres urbains. De tels clivages montrent combien il est primordial et même nécessaire de fragmenter l'espace rural pour en saisir les spécificités sanitaires.

La présente étude fait également apparaître une différence fondamentale

dans l'organisation et le recours aux soins de santé primaires entre la ville et le monde rural qui tient à la prépondérance soit des services médicaux d'omnipratique (en ville), soit de l'hospitalisation (en milieu rural). Si l'accessibilité aux lits hospitaliers en milieu rural peut expliquer en partie le recours à l'hospitalisation, on ne peut exclure le rôle d'autres facteurs. La distance à parcourir pour recevoir les soins en est un important. Il est en effet plus difficile et parfois délétère de renvoyer à domicile une personne présentant un problème de santé qui a parcouru une grande distance pour rejoindre l'hôpital. Dans notre étude, c'est d'ailleurs dans la ZIM la plus éloignée des grands centres que les taux d'hospitalisations, toutes causes, et d'hospitalisations évitables sont les plus élevés. Il est possible également que les résidents des milieux ruraux ressentent le besoin de recourir aux soins plus tardivement, en raison de différences dans la perception de la santé (Garrison, 1998; Heckman et autres, 1998).

Quoi qu'il en soit, cette recherche montre que ces différences dans l'organisation et le recours aux soins de santé primaire ne semblent pas avoir d'impact négatif sur la santé dans les collectivités rurales, du moins de manière générale. Les taux de mortalité évitable et d'interventions chirurgicales permettant d'améliorer significativement la qualité de vie sont en effet équivalents entre la ville et le monde rural. Cela ne signifie cependant pas que les soins primaires en milieu rural ne présentent pas certaines déficiences. On a tout lieu de s'interroger, par exemple, sur l'importance de la mortalité infantile, particulièrement dans la zone ru-

rale la plus éloignée des grands centres où le taux double pratiquement la valeur québécoise. Incidemment, une étude du Comité d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales au Québec (Collège des médecins du Québec, 2002) note qu'un certain nombre de décès de nouveau-nés pesant moins de 2500 grammes sont survenus dans des centres hospitaliers de soins primaires, devant recevoir normalement des mères ou des nouveau-nés ne présentant aucun risque majeur décelable. Cela signifie que le repérage des risques tout comme le choix d'un centre hospitalier de niveau approprié posent problème.

Conclusion

Au terme de ce bref bilan de la santé des collectivités rurales québécoises, on peut reprendre les propos de la commission sur l'avenir des soins de santé au Canada : « Le manque d'accès aux services de santé et aux médecins [...] constituent à n'en pas douter de très graves problèmes, mais leur résolution ne suffira peut-être pas à apporter une amélioration notable à l'état de santé des habitants des collectivités rurales. Il faut plutôt s'attarder davantage aux causes fondamentales du « déficit de la santé en milieu rural » (Santé Canada, 2002). Ces propos ne sont pas dénués de sens lorsque l'on sait que l'essentiel des efforts en recherche sur la santé rurale portent sur la question de l'accès aux soins et délaissent en grande partie la dimension de l'état de santé et de bien-être proprement dite.

La présente étude, précisément ciblée sur l'état de santé et certains de ses déterminants, et non exclusivement sur le système de soins, a ainsi permis de qualifier ce déficit qui, nous l'avons

vu, prend racine dans la présence de problèmes spécifiques tant chez les jeunes que chez les adultes, d'habitudes de vie délétères, mais aussi dans de piètres conditions socioéconomiques, lesquelles marquent particulièrement les résidants des zones rurales éloignées des grands centres urbains. D'autres problématiques, non abordées dans ce portrait, méritent enfin d'être documentées pour continuer à qualifier ce « déficit de la santé en milieu rural ». C'est le cas notamment des situations d'abus, de négligence et de troubles de comportement chez les jeunes, de la criminalité sous ses différentes formes, des accidents de travail et des maladies professionnelles ainsi que de la santé mentale. Il serait également utile de considérer certains facteurs sociaux et culturels peu documentés tels que la perception de la santé, vue par les résidants des collectivités rurales (Welch, 2000), les dynamiques sociales au sein des environnements familial et de travail en milieu rural (Garrison, 1998; Rosenfeld, 1997; Rosenblatt et Anderson, 1981) ainsi que la capacité de résilience des communautés rurales (Kulig, 1999).

Pour finir, cette étude fournit des pistes précieuses pour l'intervention en matière de santé publique en milieu rural. Le Québec compte des politiques et des programmes généraux de santé publique (Gouvernement du Québec, 2003; Gouvernement du Québec, 1993;

Mercier et Saint-Laurent, 1998), mais ceux-ci tiennent peu compte des réalités vécues par les résidants des régions rurales et encore moins de la diversité de ces milieux. Or, l'énoncé en matière de santé de la Politique nationale de la ruralité du Québec, stipule que le ministère de la Santé et des Services sociaux doit prendre en compte « la spécificité des besoins des milieux ruraux dans ses orientations, dans ses politiques et programmes, dans sa planification et dans l'organisation des services sur le territoire » (Ministère des Régions, 2001). Des spécificités rurales esquissées ici de la périphérie des grandes régions urbaines à l'arrière-pays.

Remerciements

Cette étude est une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) et n'aurait pu voir le jour sans le soutien financier du MSSS. Nous tenons donc à remercier Renald Bujold, président de l'ASPQ, pour avoir initié cette étude et les personnes suivantes qui ont pu en faciliter la réalisation, soit André Charest, du MSSS, pour l'extraction de données issues de différents fichiers, Renaud Dugas, de l'Institut de la Statistique du Québec, pour avoir facilité l'accès à certaines bases de données et, enfin, Jean-Guy Bourbonnière, de Statistique Canada, pour nous avoir fourni la table de correspondance entre la Classification des secteurs statistiques et les municipalités du Québec.

Références

CARR-HILL, R.A. A Formula for Distributing WHS Revenues Based on Small Area Use of Hospital Beds. York Centre for health Economic, University of York, 1994.

- CATTO, S. « Slow Death. Canada's small towns are fading away. Should you care ? », *Time*, Canadian Edition, 13 octobre 2003.
- COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC. *Rapport de 1998 du Comité d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatale*, Montréal, Publication du Collège des médecins du Québec, 2002.
- FLEMING, S.T. « Primary care, avoidable hospitalization, and outcomes of care : a literature review and methodological approach », *Medical Care Research and Review*, n° 52, 1995.
- GADOMSKI, A., P. JENKINS et M. NICHOLS. « Impact of a Medicaid primary care provider and preventive care on pediatric hospitalization », *Pediatrics*, n° 101, 1998.
- GARRISON, M.E. « Determinants of the quality of life of rural families », *Journal of Rural Health*, n° 14, 1998.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Consommation et offre normalisées des services offerts par les médecins*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Logiciel CONSOM, 2004.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique de périnatalité*, Québec, Gouvernement du Québec, 1993.
- GRAU, M.N., MENEU, D.G., PEIRO, S., LIBRERO, L.J. et R. ORDINANA. « Avoidable hospitalization using ambulatory surgery in the Community of Valencia : a Delphi study », *Revista Española de Salud Pública*, n° 71, 1997.
- HECKMAN, T.G. et autres. « Barriers to care among persons living with HIV/AIDS in urban and rural areas », *AIDS Care*, n° 10, 1998.
- HOLLAND, W.W. et EC WORKING GROUP ON HEALTH SERVICES. « Avoidable Death », *European Community Atlas of Avoidable Death 1985-1989*, Oxford, Oxford University Press, 1997.
- KULIG, J. « Sensing Collectivity and Building Skills : Rural Communities and Community Resiliency » dans W. RAMP et autres (dir.), *Health in Rural Settings : Contexts for Action*, Lethbridge, University of Lethbridge, 1999.
- MARTINEZ, J., PAMPALON, R., HAMEL, D., RAYMOND, R. « Vivre dans une collectivité rurale plutôt qu'en ville fait-il vraiment une différence en matière de santé et de bien-être ? » [en ligne] www.inspq.qc.ca
- MERCIER, G. et D. SAINT-LAURENT. *Stratégie québécoise d'action face au suicide - S'entraider pour la vie*, Québec, Gouvernement du Québec, 1998.
- MCNIVEN, C., H. PUDELER et D. JANES. « Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : une description de la méthodologie », Ottawa, Statistique Canada, Série de documents de travail de la géographie no 2000-2 et n° 92F0138MIF au catalogue, 2000.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Politique nationale de la ruralité. Une vision d'avenir*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001.
- PAGEAU, M., R. CHOINIÈRE, M.FERLAND et Y. SAUVAGEAU. *Le Portrait de santé. Le Québec et ses régions*, Québec, Les Publications du Québec, 2001.
- PAMPALON, R. *Géographie de la santé au Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1985.
- PAMPALON, R. *La mortalité dans les régions socio-sanitaires, les divisions de recensement et les principales agglomérations du Québec ; 1979-1983*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1986.

PAMPALON, R., R. GAUTHIER, G. RAYMOND et D. BEAUDRY. *La santé à la carte*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Les Publications du Québec, 1990.

PAMPALON, R. « Health discrepancies in rural areas in Québec », *Social Science and Medicine*, vol. 3, n° 4, 1991.

PAMPALON, R. « La santé des Québécois et des Québécoises », dans V. Lemieux, P. Bergeron, C. Bégin, G. Bélanger (dir.), *Le système de santé au Québec. Organisations, acteurs et enjeux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994.

PAMPALON, R., L. LOSLIER, G. RAYMOND, P. PROVENCHER, et SANTÉ QUÉBEC. *Variations géographiques de la santé, Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, volume 3, Montréal, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1995.

PICHÉ, J. et H. CÔTÉ. *Développement et validation d'un indicateur d'accessibilité géographique aux ressources hospitalières*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1997.

PONG, R.W. et autres. « Rural Health Research in the Canadian Institutes of Health Research. Canadian Health Services Research Foundation » [en ligne] www.chsrf.ca/funding_opportunities/archive/devfunds/hidg/pdf/pong.pdf

ROBINE, J.M., I. ROMIEU et E. CAMBOIS. « Health expectancy indicators », *Bulletin of the World Health Organization*, n° 77, 1999.

ROSENBLATT, P.C. et R.M. ANDERSON. « Interaction in farm family : Tension and stress » dans R.T. Coward et W.M. Smith (dir.), *The family in rural society*, Colorado, Westview Press Inc., 1981.

ROSENFELD, E. *Social support and health status : A literature review*, Adelaide, South Australian Community Health Research Unit, 1997.

SANTÉ CANADA. *Guidé par nos valeurs. L'avenir des soins de santé au Canada*, Ottawa, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada.

STATISTIQUE CANADA. *Dictionnaire du recensement de 2001*, Statistique Canada, no 92-378-XPF [en ligne] www.statcan.ca

STEWART, B.W. et P. KLEIHUES. *World Cancer Report*, Lyon, IARC Presse, 2003.

SULLIVAN, D.F. « A single index of mortality and morbidity », *HSMA Health Reports*, vol. 86, nos 347-354, 1971.

WELCH, N. *Toward an Understanding of the Determinants of Rural Health*. National Rural Health Alliance [en ligne] www.ruralhealth.org.au/nrhpublic/publicdocs/others/o3_welch_oo.pdf

La saga du Suroît

La polémique énergétique

Vicky Boutin

Journaliste

Il y a longtemps qu'un projet énergétique n'avait suscité autant de débats au Québec. Qualifié de nécessité par certains, mais source d'indignation pour d'autres, le projet de centrale thermique du Suroît a réveillé les passions. Face à la hausse de la demande énergétique, Hydro-Québec a soutenu qu'il n'y avait pas de meilleure solution à envisager. C'est toutefois ses impacts sur l'environnement que les opposants retiennent.

Le projet et ses justifications

Hydro-Québec Production a proposé d'ériger une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel et à la vapeur. Au coût de 550 millions de dollars, celle-ci serait construite à Beauharnois, en Montérégie, tout près du grand centre métropolitain. On estime sa capacité moyenne de 800 mégawatts (MW) pour 6,5 TWh d'énergie par an. À l'origine, la société d'État voulait amorcer la construction des installations en août 2004 et mettre la centrale en service dès l'automne 2006. La grogne suscitée par le projet au sein

de la société québécoise a considérablement ralenti le processus, de sorte que les échéanciers présentés sont aujourd'hui irréalisables. Hydro-Québec ne parlait plus, finalement, d'une mise en service avant décembre 2007, certains parlent même de 2009.

Selon le projet, la centrale au gaz de Beauharnois permettrait à Hydro-Québec de répondre à la demande croissante d'électricité. Engagé dans un marché de libre concurrence, la société d'État bénéficie d'un statut avantageux face aux marchés extérieurs, ce qui se traduit par d'importantes retombées économiques pour le gouvernement du Québec. L'électricité du Suroît permettrait à Hydro de répondre aux demandes et de profiter des occasions d'affaires sur les marchés de l'électricité des États-Unis et de l'Ontario – des marchés très lucratifs pour la société d'État.

Hydro espère également répondre à l'explosion de la consommation d'électricité au Québec. Entre 1986 et 2001, l'augmentation annuelle moyenne de la consommation a été de 2,7 %. Pour

les quinze prochaines années, la hausse moyenne devrait être de 1,2 % selon les prévisions d'Hydro-Québec. La Régie de l'énergie, se basant sur un scénario mi-fort, estime que la demande passera de 168,8 térawattheures (TWh) en 2004 à 191,2 TWh en 2011. Pour cette même période, la demande québécoise en énergie passerait de 34 990 MW à 38 445 MW. (Pour plus de détails, consultez le texte de Pierre Fortin, p. 239)

Hydro-Québec a soutenu que le projet du Suroît était la meilleure solution pour pallier cette hausse à court et à moyen termes, considérant son coût concurrentiel, sa mise en service rapide et son impact limité sur l'environnement par comparaison aux effets des centrales thermiques au charbon ou au mazout. Bien qu'elle affirme souhaiter privilégier l'hydroélectricité, la société d'État soutient que « cette filière exige de plus longs délais de réalisation, en particulier pour les installations de grande envergure. En effet, aucun des grands projets hydroélectriques prévus par Hydro-Québec ne peut fournir une quantité d'énergie équivalente à celle de la centrale à cycle combiné du Suroît pour la fin de 2006 ». L'augmentation de la consommation d'électricité survient au même moment où le niveau d'eau des réservoirs d'Hydro-Québec est en déficit. En février 2004, la société annonçait que ce niveau était en déficit depuis 1991, situation gardée jusque-là secrète pour ne pas nuire à la position d'Hydro sur le marché. Devant la Régie de l'énergie, Hydro-Québec a avoué avoir sous-évalué les besoins du Québec entre octobre 2003 et janvier 2004. Elle a été prise par surprise par les deux hivers extrêmement froids de 2002 et 2003.

L'opposition

Ces justifications n'ont pas eu les effets espérés auprès du public québécois. Rapidement, des groupes de pression se sont formés pour dénoncer ce projet qui, pour plusieurs, revêt les allures d'un important risque environnemental. La centrale thermique serait responsable d'un rejet de 2,25 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) par année dans le ciel québécois, quantité qui représente jusqu'à 2,8 % des émissions totales du Québec en 1998. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a estimé que cette proportion équivalait à la moitié de la hausse des émissions de GES attribuables au transport entre 1990 et 2000. Pour les opposants, cette centrale au gaz est un non-sens au moment où le Canada s'est engagé, dans le cadre du Protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 6 % sous le niveau de 1990, d'ici 2012. Les Québécois étaient d'ailleurs les plus favorables à la signature de cet accord.

Les groupes écologistes qui crient au scandale ont un appui de taille dans leurs revendications : la population québécoise. En février 2004, plus de 4000 personnes se sont rassemblées devant le siège social d'Hydro-Québec, à Montréal, pour manifester leur opposition au Suroît. Un sondage réalisé en janvier 2004 par Léger Marketing pour le groupe écologiste Greenpeace montre que deux Québécois sur trois (67 %) sont « plutôt » ou « totalement » en désaccord avec la centrale au gaz naturel de Beauharnois. Vingt-cinq pour cent de la population québécoise se rallie au projet, et seulement 4 % d'entre eux se

*Les groupes
écologistes ont un
appui de taille dans
leurs revendications :
la population
québécoise.*

disent « totalement en accord ». Le sondage a été mené auprès de 1005 répondants et comporte une marge d'erreur d'environ 3,4 %, 19 fois sur 20.

La population de Beauharnois a tenté à sa façon de freiner le projet. Le maire de la municipalité

estime qu'au moins 80 % des ses concitoyens sont contre l'implantation de cette centrale. Le conseil municipal a décidé de retarder une modification de zonage devant permettre la construction de la centrale. Une pétition de 2000 noms a également été remise aux autorités en février 2004.

Même les ingénieurs d'Hydro-Québec ont joint leurs voix aux scientifiques de la société pour exprimer des doutes face au projet du Suroît, en demandant à leur employeur de « reconsidérer sa décision de construire » cet équipement qui « n'a absolument pas sa raison d'être et [...] va complètement à l'encontre du bon sens environnemental et économique ». D'autres scientifiques d'Hydro estiment que le projet équivaldrait à la pollution de 600 000 voitures supplémentaires sur les routes du Québec.

À la liste des opposants au projet, on peut aussi ajouter l'appui inusité de 22 congrégations religieuses titulaires d'obligations d'Hydro-Québec, qui ont aussi tenu à se prononcer sur le dossier. Elles ont dénoncé la viabilité économique du projet et ses impacts néfastes sur l'environnement.

**Les études du BAPE et de
la Régie de l'énergie**

Le projet du Suroît a été soumis à deux

importants examens : celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et celui de la Régie de l'énergie.

Les commissaires du BAPE, dont le rapport fut divulgué au début de l'année 2003, refusent de donner leur aval au projet d'Hydro-Québec. Le BAPE soutient que « malgré les aspects avantageux du projet pour le promoteur, malgré sa contribution importante à l'essor économique de la région de Beauharnois et malgré les impacts réduits qu'il aurait sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la sécurité de la population en périphérie, la commission constate qu'il augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec ». La démarche du Québec face au Protocole de Kyoto pourrait en être compromise. La commission demande la démonstration du cas contraire à Hydro-Québec avant de cautionner la centrale thermique de Beauharnois.

L'avis publié à l'été 2004 par la Régie de l'énergie est beaucoup plus nuancé. La Régie conclue que le projet du Suroît n'est « pas indispensable à la sécurité des approvisionnements en électricité », mais qu'il est néanmoins « souhaitable dans la situation actuelle de précarité et, surtout, de dépendance à l'endroit des importations ». L'électricité produite par la centrale au gaz de Beauharnois permettrait de créer un « coussin sécurisant » pour subvenir à la demande grandissante du Québec. Toutefois, comme les besoins en énergie seront surtout critiques en 2005, 2006 et 2007, la nouvelle centrale ne pourra pas aider à combler le manque. Le recours aux importations s'avère donc inévitable pour les prochaines années. Pour répondre aux besoins à court

terme, la Régie considère essentielle l'approbation du projet de centrale thermique de Bécancour, pourtant refusé par le BAPE. Avec des émissions annuelles de 1,5 million de tonnes de GES, la centrale de Bécancour, tout comme celle du Suroît, déroge à deux grandes orientations adoptées par le gouvernement du Québec, soit la Politique de l'énergie et le Protocole de Kyoto.

Même si la Régie juge « souhaitable » la réalisation du projet, le gouverne-

ment du Québec a préféré suspendre sa décision de construire la centrale du Suroît. Jean Charest demeure toutefois convaincu de l'importance d'assurer la sécurité énergétique de ses concitoyens pour les prochaines années. Le gouvernement devait rendre sa décision après qu'une commission parlementaire se soit penchée sur la question, au cours de l'automne 2004. Au moment de mettre sous presse, la commission n'avait pas terminé ses travaux.

Références

HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Centrale à cycle combiné de Suroît : Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, mai 2002 [en ligne]

www.hydroquebec.com/suroit/pdf/avantprojet_resu/suroit_resume_complet.pdf

BISSON, Bruno. « La population du Québec ne veut pas du Suroît », *La Presse*, 7 février 2004.

FRANCEUR, Louis-Gilles, « Centrale thermique du Suroît - Les ingénieurs d'Hydro-Québec condamnent les intentions de leur employeur », *Le Devoir*, 21 janvier 2004.

MAGNY, Claudine. « Hydro-Québec : cap sur le thermique ? », dossier de Radio-Canada [en ligne] www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/hydro/

RÉGIE DE L'ÉNERGIE. « Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît » (A-2004-01), 30 juin 2004 [en ligne] www.regie-energie.qc.ca/A-2004-01.pdf

BAPE. Rapport 170. *Projet de centrale à cycle combiné du Suroît à Beauharnois par Hydro-Québec*, janvier 2003 [en ligne] www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape170.pdf

Le « homard » manufacturier et autres disparités économiques régionales

Marc-Urbain Proulx

Professeur titulaire en Économie régionale, Université du Québec à Chicoutimi

En 2005 au Québec, nous verrons s'accroître encore davantage certaines tendances géo-économiques déjà bien perceptibles. Tendances qui favoriseront certains territoires urbains ou ruraux plutôt que d'autres. Les Laurentides, les Bois-Francs et la Beauce vont certes continuer leur envol économique alors que Papineau, Charlevoix et Manicouagan peineront à attirer des activités économiques. Shawinigan, Lachute, Saguenay et Rimouski montreront une performance économique bien inférieure à celle de Gatineau, Rouyn, Rivière-du-Loup ou Drummondville.

Les tendances géo-économiques ne se laissent pas facilement saisir dans leurs causes et leurs effets, malgré la disponibilité désormais accrue des données statistiques désagrégées. En réalité, nous faisons face à des limites explicatives évidentes. À titre d'exemples, plusieurs territoires qualifiés de « gagnants » par les analystes, tels que Drummond et Arthabaska, se situent à proximité de territoires qui le sont beaucoup moins comme Bécancour et Lotbinière. Des lieux dynamiques hier, comme Sorel, Val-d'Or, Valleyfield, le sont beaucoup moins aujourd'hui, alors que Victoriaville, Lac-Mégantic, Montmagny émergent fortement.

Sous l'angle des indicateurs classiques aussi, certaines périphéries comme le Lac-Saint-Jean et la Mauricie se comportent paradoxalement mieux que leur centre urbain principal, soit Ville de Saguenay et Trois-Rivières respectivement. Il faut signaler par ailleurs que si les décollages industriels (papetières, alumineries, usines de traitement de poisson, de cuivre, de fer, etc.) furent nombreux à travers les divers territoires périphériques du Québec, la diversification industrielle quant à elle, représente une étape difficile à franchir, souvent malgré la présence de conditions particulièrement favorables comme il y en a en Outaouais et dans Lanaudière. Ces limites explicatives contraignent alors la recherche de solutions appropriées aux problèmes qui se posent sous la forme d'inégalités, d'inefficacités, d'iniquités, d'incohérence.

Bref, l'espace géographique n'est pas neutre. Les activités économiques effectuent en effet des choix de localisation et d'établissement à partir de critères

précis. Critères qui participent à la qualification et à la différenciation des divers territoires. D'où la nécessité d'intégrer adéquatement une perspective territoriale dans l'exercice d'élaboration de toute politique économique qui désire soutenir le secteur privé. Car les mêmes mesures gouvernementales ne peuvent à l'évidence obtenir les mêmes résultats partout. Les décideurs publics doivent saisir le mieux possible la géo-économie québécoise afin de maximiser l'efficacité de leurs interventions. En ce sens, nous tenterons ici de brosser un tableau général des tendances géo-économiques contemporaines au Québec

Québec, espace nordique

Sous l'angle géo-économique, il faut d'emblée considérer que le Québec est un espace périphérique et nordique sur un continent nouvellement colonisé et exploité. Nouveauté de quelques siècles, bien sûr, mais qui génère encore des mouvements de population et d'activités relativement prononcés. Car l'espace géographique nord-américain n'a pas encore atteint la stabilité que l'on retrouve dans la vieille Europe : loin s'en faut. Les explosions urbaines sont courantes dans le Nouveau Monde dont la plupart des périphéries subissent ici et là par ailleurs des modifications d'usage, souvent même radicales. Toute l'Amérique du Nord est influencée de diverses manières par des mouvements géo-économiques.

À titre d'exemple, l'Est du Canada a vu son principal pôle de croissance se déplacer de Québec vers Montréal au milieu du XIX^e siècle, avant que Toronto ne s'impose un siècle plus tard. La croissance se déplace vers le centre-sud continental, tirée par la demande des grands marchés métropolitains américains. Un tel renversement historique de ladite hiérarchie urbaine, de l'aval vers l'amont sur l'axe du Saint-Laurent, s'inscrit évidemment tel un puissant déterminant dans l'organisation de l'espace québécois, qui devient à l'évidence de plus en plus périphérique. D'autant plus que ce fleuve (et ses affluents) représente l'épine dorsale du peuplement du Québec, et même de tout l'Est du Canada.

Les bassins de ressources naturelles largement dispersés sur une très vaste périphérie ont joué et jouent encore un rôle fondamental dans la structure de peuplement du Québec. Se dessinent de grandes zones minières, hydro-électriques, maritimes, forestières et maintenant éoliennes qui, dans leur découpage, marquent l'espace en attirant ici et là, à divers degrés, des activités économiques. En outre, si la vallée du Saint-Laurent renferme la majeure partie de la production agricole du Québec, notamment au sud, on note cependant trois oasis de verdure en pays nordique, soit autour du Lac Témiscamingue, dans la vallée du Saguenay et sur les pourtours du Lac-Saint-Jean ainsi que dans la vallée de la Matapédia. Toujours recherchés comme facteurs économiques, ces bassins de ressources sont encore des substrats déterminants dans l'organisation de l'espace au Québec, même si les opérations d'extraction et la première transformation, désormais intensives en technologie, génèrent beaucoup moins emplois

TABLEAU 1 Grands substrats géo-économiques au Québec

Grands marchés métropolitains	Fleuve Saint-Laurent
Bassins de ressources	Frontière américaine

qu'autrefois.

Soulignons par ailleurs la présence du vaste marché américain à la frontière sud du Québec. Ce dernier substrat géo-économique influence fortement la répartition spatiale des activités, non seulement au Québec, mais aussi dans tout le Canada. On sait que la majeure partie de la population canadienne habite dans une mince bande territoriale près de la frontière américaine, ce qui constitue une *sun belt* canadienne. Ce phénomène d'attractivité de la frontière s'accroît inévitablement depuis 1989 avec le traité de libre-échange. En effet, pour le Québec, la très forte croissance récente des échanges économiques nord-sud accompagnée de la stagnation des échanges est-ouest modifie considérablement le rôle de l'espace dans le fonctionnement de l'économie québécoise. En réalité, les territoires situés à proximité de la frontière américaine sont devenus, à un certain degré, plus attractifs encore pour les entreprises exportatrices en désir de réduire leurs coûts de transport.

La dynamique des petits lieux et milieux

Parmi ces substrats géo-économiques qui attirent et retiennent les activités économiques et la population, seul celui représenté par les bassins de ressources naturelles agit favorablement sur la dispersion spatiale et l'occupation de la vaste superficie québécoise. Les autres substrats, en particulier les grands marchés métropolitains, favorisent généralement la concentration des activités et de la population. On comprend alors que la population québécoise soit passée de 80 % rurale à 80 % urbaine depuis 1867. Cette concentration spatiale n'a pas terminé son œuvre.

Les données du Tableau 2 sur la variation de l'emploi de 1991 à 2001 sont compilées pour les 1100 municipalités contenant moins de 5000 habitants au Québec (après la vague de fusions). Près du tiers (29 %) de ces lieux (villages et villes) et milieux (paroisses et cantons) sont en décroissance de l'emploi alors qu'une autre fraction de 35 % vit la stagnation à ce chapitre. Les causes de ces difficultés sont variables et ne seront pas traitées ici. Mais elles tournent autour de trois facteurs principaux : l'épuisement des réserves de ressources (pêche, mines...), l'effondrement de la demande internationale de certaines ressources (fer, amiante...) ainsi que le remplacement du travail par de la technologie dans les activités d'extraction des ressources (agriculture, forêt...). Si l'on ajoute l'attractivité sociale des grands centres urbains ainsi que la faible démographie autant en campagne qu'en ville, on comprend que l'exode rural conséquent à tous ces facteurs affecte à divers degrés des zones entières de la vaste étendue périphérique.

Il existe néanmoins des lieux et milieux prospères. Un grand nombre de ceux-ci se situent en-dehors des franges urbaines et des zones de villégiature. C'est-à-dire que 23 % des lieux et milieux de moins de 5000 habitants au Québec montrent une croissance économique supérieure à la moyenne générale de toutes les collectivités territoriales québécoises. Même que 5 % des 1100 petites collectivités échantillonnées connaissent une explosion de l'emploi, ce qui s'inscrit parfaitement dans la tradition continentale du *booming towns*. Il y a également ces nombreuses collectivités qui connaissent une croissance de la production, sans que les emplois n'y soient as-

sociés, étant donné les investissements consentis dans la technologie.

Selon les données sur l'emploi pendant la période observée, la dévitalisation économique des petits lieux et milieux du Québec n'est pas généralisée, même si elle demeure un phénomène préoccupant. Il y a des résistances au phénomène de l'exode rural et de la concentration urbaine. Ces lieux et milieux dynamiques poursuivent énergiquement l'occupation active des territoires. Plusieurs de ceux-

TABLEAU 2 Variation de l'emploi de 1991 à 2001 par catégories de lieux et de milieux

Catégories	Nombre	Explosion	Croissance	Stagnation	Déclin
Agricoles	277	6 %	27 %	43 %	24 %
Forestiers et mixtes	211	3 %	19 %	42 %	36 %
Maritimes et mixtes	54	0 %	17 %	22 %	57 %
Miniers et mixtes	138	3 %	25 %	38 %	32 %
Touristiques et mixtes	177	9 %	25 %	36 %	31 %
Autochtones et nordiques	59	37 %	25 %	5 %	9 %
Vocation inconnue	184	8 %	29 %	36 %	23 %

Source : Statistique Canada ; traitement CRDT, UQAC

N.B. : données manquantes pour plusieurs collectivités autochtones

ci agissent comme de véritables petits pôles ruraux de croissance et de développement pour leur zone de rayonnement périphérique. La dispersion spatiale des activités économiques demeure ainsi un phénomène bien réel et encore dynamique. Malgré l'existence de nombreuses zones déprimées, on constate l'extension de cette dispersion, notamment dans la vaste région du Moyen-Nord.

Le repositionnement des agglomérations

Il est pertinent de signaler que la politique publique concernée par l'aménagement des territoires au Québec a épousé, avec une certaine vigueur à partir du milieu des années 60, une stratégie de polarisation. Des pôles primaires, secondaires et tertiaires furent identifiés à cet effet selon le double critère de la hiérarchie des tailles urbaines et de l'aire de rayonnement de chaque centre. Montréal, Saguenay et Rimouski sont ainsi devenus des pôles primaires, alors que Baie-Comeau, Rivière-du-Loup et Joliette ont été classifiés de deuxième importance sur l'espace québécois. L'idée principale était alors de solidifier ces divers pôles de croissance afin d'amplifier leurs effets de diffusion dans leur périphérie. Des mesures publiques ont été clairement appliquées à cet effet, notamment la construction d'équipements d'éducation, de santé, de loisirs ainsi que la consolidation du réseau routier en étoile autour des pôles. La toute dernière de ces mesures fut l'opération « fusions municipales », dans un esprit de renforcement des agglomérations urbaines autour des pôles centraux.

Mis à part les lieux et les milieux de moins de 5000 habitants (Tableau 2), on se retrouve maintenant au Québec avec 48 petites agglomérations (5000 à 10 000

habitants) ainsi que 32 autres possédant plus de 10 000 habitants. En outre, il faut considérer les deux grandes agglomérations de Montréal et de Québec qui dominent nettement la hiérarchie urbaine. En respectant les nouveaux découpages des agglomérations en 2003, nous avons compilé et traité les données sur la variation de l'emploi pour la période 1986-2001. Toutes ces agglomérations urbaines qui charpentent la structure de peuplement du Québec ne croissent évidemment pas au même rythme. Certaines déclinent, alors que d'autres connaissent une très forte polarisation des activités et de la population. L'analyse de ces données par agglomération, dans leur contexte géo-économique global, devient intéressante. En voici quelques éléments.

On constate rapidement d'importantes inégalités entre agglomérations, bien illustrées par les statistiques sur la variation de l'emploi total dont la moyenne se situe à 32 % pour cette catégorie de territoires. Certains pôles considérés « primaires » comme Trois-Rivières (12 %) et Montréal (3 %) croissent relativement peu. Alors que pendant la période observée, des pôles dits « secondaires » croissent beaucoup plus, notamment Drummondville (61 %) et Saint-Georges (104 %). Aussi, plusieurs pôles jadis identifiés comme « tertiaires », comme Sainte-Adèle (48 %) et Waterloo (47 %) croissent davantage que certains pôles secondaires. Il y a même des pôles non identifiés à l'époque, comme Lac Brôme (28 %), Saint-Joseph (24 %) et Saint-Félix (28 %), qui désormais polarisent fortement l'emploi. Notons aussi que parmi les pôles actuellement dynamiques, certains représentent des capitales régionales ou sous-régionales, tels Carleton (30 %), Coaticook (29 %), Windsor (53 %) et Rouyn (17 %). Alors que certains pôles régionaux sont *a contrario* décroissants tels Mont-Joli (-29 %), Baie-Comeau (-5 %), Maniwaki (-33 %), Cap-aux-Meules (-10 %) et Shawinigan (-4 %). D'autres pôles en croissance s'inscrivent plutôt comme des centres de villégiature, notamment Saint-Sauveur (107 %) et Magog (34 %), qui drainent des citoyens d'origine urbaine vers des zones de nature rurale.

D'autres lieux, tels que Bromptonville (35 %), Grandby (35 %), Lac-Mégantic (32 %) et Victoriaville (105 %), sont plus simplement des centres industriels qui polarisent fortement des activités économiques et sociales associées à des emplois. Soulignons aussi que si le secteur tertiaire (commerces et services) s'avère clairement une source importante dans la variation des emplois totaux, les agglomérations en croissance très forte, forte et modérée possèdent généralement un secteur secondaire vigoureux.

En outre, plusieurs pôles dynamiques représentent des satellites périurbains, notamment Lavaltrie (146 %) et Saint-Jérôme (43 %). Ils profitent de l'étalement urbain par couronnes successives plus ou moins distinctes, au sein desquelles la polarisation fait son œuvre. Ce phénomène d'anneaux périurbains truffés de pôles vigoureux n'est pas l'apanage de Montréal, Québec ou Ottawa-Gatineau, puisque les pôles régionaux possèdent aussi leurs satellites. Satellites périurbains qui n'ont pas tous été intégrés à l'agglomération principale par la récente réforme municipale basée sur les fusions. Les agglomérations importantes du Québec prennent néanmoins la forme de « concentrations urbaines par couronnes concentriques ».

Couronnes structurées et organisées par des autoroutes, des boulevards, des centres commerciaux, des grands carrefours, des parcs industriels. Ce nouveau type de concentration dispersée est associé aux changements dans les modes de consommation devenus possibles grâce à la mobilité croissante des consommateurs et des travailleurs qui, par ailleurs, sont devenus plus exigeants dans leurs choix économiques, notamment à l'égard de l'habitat. Les rues principales, les centres-villes historiques, les anciennes zones industrielles et les banlieues de la première génération doivent s'adapter – souvent difficilement – à ce nouveau mode d'utilisation du sol.

Pour terminer cette brève analyse des taux différenciés de l'emploi total au sein des agglomérations, notons que, dans certains cas, la performance est si élevée qu'elle alimente inévitablement le repositionnement relatif de certains pôles. Bien qu'aucun renversement hiérarchique ne soit détecté dans le système urbain québécois sur une si courte période (1986-2001), il reste que certaines agglomérations se situent clairement dans une phase de repositionnement négatif ou positif par rapport à d'autres agglomérations.

Signalons finalement que certains pôles désignés il y a quatre décennies s'avèrent aujourd'hui décevants, notamment Saguenay, Sept-Îles et Montréal. D'autres pôles, comme Rouyn, Gatineau et Sherbrooke, semblent par contre s'acquitter assez bien de leur mission de polarisation : Drummondville, Victoriaville et Saint-Georges polarisent la croissance à un point que personne n'avait prévu.

La dispersion manufacturière

Les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières représentent les principaux centres historiques de production industrielle. Il y eut d'abord Trois-Rivières avec ses forges et Québec avec la construction navale. L'industrialisation s'est ensuite généralisée à partir de 1850 ; elle a fortement favorisé Montréal, avant que les secteurs de la finance, des services aux entreprises et des sièges sociaux deviennent ensemble le principal moteur économique de la métropole québécoise.

Dans le contexte continental contemporain de désindustrialisation, le redéploiement actuel de la production modifie le paysage. Selon notre lecture, trois tendances industrielles de fond sont à l'œuvre au Québec. Il y a d'abord la déconcentration industrielle hors des grandes agglomérations urbaines telles que Montréal et Québec. Ce phénomène tend à former une vaste couronne d'activités de production, inégalement réparties dans la frange urbaine, à quelques kilomètres de l'agglomération principale. Laval, Repentigny, Boucherville et Brossard représentent pour Montréal des pôles de la première couronne composée d'industries déconcentrées.

En deuxième lieu, il y a l'exode manufacturier hors des petites et très petites agglomérations dont le marché est trop limité pour des unités de production de plus en plus grandes. Ce deuxième phénomène favorise la concentration de grosses unités de production dans des lieux connectées aux grands marchés comme Drummondville, Saint-Jean, Saint-Hyacinthe. On constate, en outre, l'émergence

de zones ou milieux spécialisés dans certaines productions spécifiques. Ce troisième phénomène participe à la multiplication de zones de production spécialisée comme l'agroalimentaire dans la région de Grandby. Se pose la question des formes géo-économiques générées par ces trois nouvelles tendances industrielles. On constate à cet effet deux types de concentrations spatiales – distinctes mais interreliées – sur l'espace géographique du Québec.

Il y a d'abord, de plus en plus, concentration d'activités de production qui prennent progressivement la forme de « districts », de « milieux » ou de zones spécifiques. Précisons d'emblée que le Québec ne contient pas de véritable district industriel comme on en retrouve en Italie, au Japon, en Allemagne, aux États-Unis, si ce n'est le district de la fourrure à Montréal et celui du meuble dans Maskinongé. Cependant, plusieurs zones spécialisées se dessinent de plus en plus, notamment dans le multimédia et le commerce électronique à Montréal, dans l'agroalimentaire à Saint-Hyacinthe, dans l'optique-photonique à Québec ainsi que dans ledit « tertiaire-moteur » qui structure le cœur des principales agglomérations urbaines. Le pharmaceutique et l'aérospatial forment aussi des milieux spécifiques dans la région métropolitaine de Montréal.

En outre, plusieurs zones spécialisées se retrouvent en périphérie, notamment les crêneaux de l'énergie éolienne en Gaspésie, de la phytogénétique sur la Côte-Nord, de la tourbe dans le Bas-Saint-Laurent, de l'aluminium au Saguenay, du récréotourisme dans les Laurentides, des ressources maritimes dans le golfe du Saint-Laurent et des technomines souterraines en Abitibi. Il existe aussi beaucoup de zones caractérisées par des « grappes » d'activités, comme la forêt et le textile qui s'étendent d'une manière discontinue sur de vastes zones suprarégionales. Sans compter le potentiel que renferment les petits crêneaux tels que les produits de la mer dans l'est du Québec ou les produits de l'érable dans le sud, les petits fruits sauvages plus au nord, l'agneau dans le Bas-du-Fleuve, le bio-alimentaire dans diverses zones, les bleuets au Lac-Saint-Jean, le maïs en Montérégie, les pommes de terre au Saguenay, le veau dans Charlevoix et la villégiature touristique dans une vingtaine de petites zones.

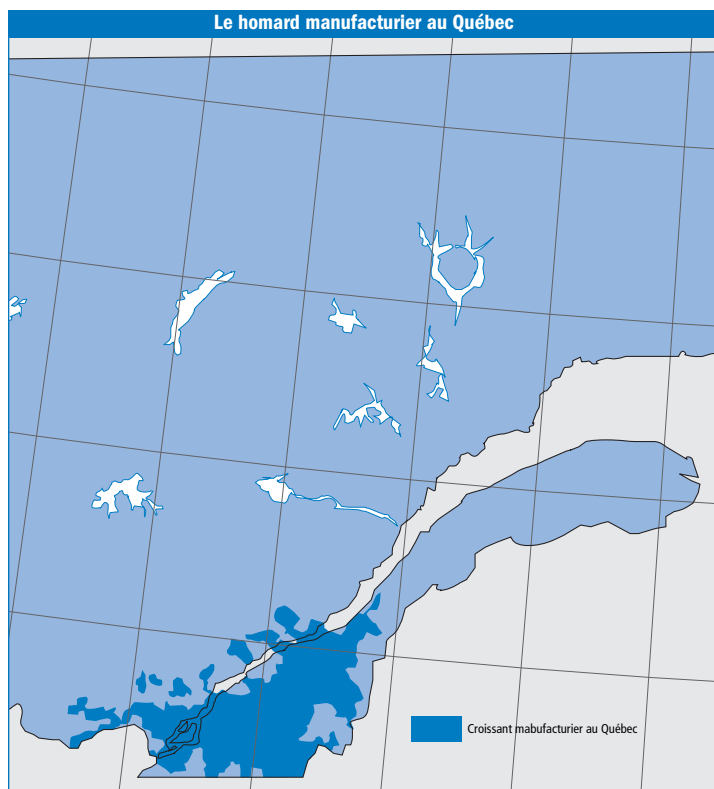
Signalons finalement la tendance à la formation de « corridors de développement », notamment celui des Laurentides à partir de Montréal, celui de la rivière Chaudière, celui de la Mauricie entre Trois-Rivières et Shawinigan, celui du Saguenay entre Alma et La Baie.

À travers cette spécialisation progressive de certains territoires dans des productions spécifiques, nos données sur la présence et la croissance des emplois manufacturiers au sein des collectivités nous permettent de cartographier un vaste territoire qui prend la forme d'un « croissant » ou d'un « homard s » dans le sud-est du Québec, sur l'axe des Appalaches (voir la carte). Cette vaste zone manufacturière polycentrique ne renferme pas toutes les entreprises dans ce secteur d'activité. Car il existe également, ailleurs, d'autres petites poches manufacturières. Mais cette zone spécialisée illustre toutefois une nouvelle forme de concentration non métropolitaine qui semble répondre à une logique géo-économique con-

temporaire particulière. Il s'agit là d'un fait mal connu mais incontournable.

Conclusion

On peut se demander ce que serait une politique publique adéquate visant à optimiser la maîtrise collective de l'espace québécois. La question des fusions municipales au sein des agglomérations étant désormais réglée et le réajustement conséquent des territoires MRC étant effectué, l'année 2005 pourrait permettre de passer à l'étape suivante : celle de la planification territoriale. Il devient impératif de créer des instruments d'aménagement, de gestion et de développement



adéquats pour accroître l'efficacité spatiale.

À cet effet, il faudrait bien sûr réfléchir sous l'angle de mesures publiques pour soutenir la consolidation accrue des nouvelles agglomérations. Il nous faudrait aussi améliorer notre vision en matière d'intégration globale de ces agglomérations urbaines, d'une part avec les autres composantes territoriales de leur périphérie souvent très vaste et d'autre part avec la dynamique géo-économique continentale et mondiale.

Traditionnellement, nous avons utilisé deux approches théoriques distinctes mais complémentaires pour comprendre et influencer cette nécessaire intégration globale des agglomérations urbaines. D'abord, l'approche « centre-périphérie » qui nous rend aptes à saisir les relations économiques entre les pôles urbains et leurs zones de rayonnement. Réactualisée dans le contexte contemporain, cette approche bien connue nous permet de visualiser les interdépendances et les complémentarités dans un esprit de cohérence, d'efficacité et d'équilibre. La deuxième approche classique concerne l'intégration des agglomérations au sein d'une armature urbaine globale en misant sur les effets de système. Étant donné les caractéristiques spécifiques de l'espace québécois, notamment la distance et la dispersion, plusieurs sous-systèmes urbains apparaissent clairement en réalité, avec chacun sa forme distincte par ailleurs.

Il existe une troisième approche pour saisir et visualiser l'intégration territoriale globale au Québec. Cette vision doit d'abord considérer les grands substrats ainsi que les tendances géo-économiques contemporaines des grands mouvements continentaux.

Terminons en rappelant qu'au cours des dernières années, plusieurs États européens ont renouvelé leur schéma global d'organisation spatiale à la lumière des enjeux récents reliés au renouvellement des modalités d'intégration dans l'Union européenne. Les pays périphériques que sont l'Irlande, l'Écosse, le Portugal et la Grèce ont ainsi beaucoup amélioré leur positionnement stratégique dans la grande famille européenne. Du coup, la planification spatiale à l'échelle des États a permis de renouveler les visions nationales de l'intégration. Le Québec aurait tout intérêt à épouser une telle approche de « planification spatiale globale » dans les contextes nord-américain et mondial. Les lignes directrices du gouvernement énoncées aux collectivités territoriales n'en seraient que plus pertinentes, plus respectées et plus efficaces.

www.uqac.ca/recherche/index.php

La recherche à l'UQAC

naturellement !

Chaire de recherche
sur la dynamique comparée des
**imaginaires
collectifs**

Montréal : une ville sur des sables mouvants

Jacques Keable

Journaliste

Ville-accordéon, Montréal traverse une période trouble et vit des péripéties qui la forcent à consacrer au quotidien des énergies qu'elle aurait tout intérêt à consacrer plutôt à son développement social, culturel et économique à long terme. En janvier 2002, la métropole du Québec bombait pourtant le torse : en vertu de la loi promulguée par la ministre péquiste Louise Harel, 27 municipalités de la région métropolitaine, indépendantes le jour d'avant, étaient alors rangées de force sous sa juridiction unique. D'un seul coup, Montréal prenait beaucoup de poids.

Un an et demi plus tard, pourtant, de gros nuages s'accumulaient sur le « nouveau » Montréal : 22 des 27 municipalités fusionnées de force exigeaient – conformément à la loi promise et votée par le Parti libéral élu en avril 2003 – la tenue de référendums à l'intérieur de leurs anciennes frontières. Le but : décider si oui ou non elles voulaient revenir en arrière. Résultat : 15 des 22 récalcitrantes ont poussé

leurs convictions à la limite et exigé la « défusion », plutôt nommée « démembrement » dans la fameuse loi. Un mot à consonance plus tragique que « défusion », mais qui a le mérite de se retrouver, lui, dans les dictionnaires !

Au lendemain de cette débandade, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, d'un optimisme blindé, irrévocablement souriant, s'éciera, à la surprise générale : « Montréal est plus fort et plus grand qu'avant les fusions municipales, et cela représente une excellente nouvelle. » Vrai, puisque si 15 municipalités ont ainsi fait un pied de nez à Montréal, 12 des 27 municipalités fusionnées ont tout de même accepté, à la fin du processus, le maintien de la fusion. Conclusion : Montréal a effectivement grandi...

Mais de son côté, le chef de l'opposition municipale, l'ex-maire Pierre Bourque, se disant « toujours sur le coup de l'émotion », montrera le maire d'un doigt accusateur : « C'était de l'indécence pure de crier victoire », lais-

sera-t-il tomber, devant des caméras trop heureuses de croquer sur le vif la larme théâtrale à l'œil de l'homme déçu, qui voyait ainsi son grand projet « Une île, une ville » démantelé.

De toute manière, la vie politique demeure le lieu de la flexibilité et de l'adaptation. Un exemple : Jacques Olivier, maire de la Longueuil fusionnée, s'était fait menaçant en affirmant que si deux des municipalités fusionnées décidaient de quitter la Longueuil agrandie, sa propre légitimité comme maire en serait « fortement ébranlée ». Or, ce ne sont pas deux, mais quatre des municipalités de la Longueuil fusionnée qui ont voté le démembrement. Qu'à cela ne tienne : le maire Olivier oublia aussitôt son doute, et se dit prêt non seulement à rester maire, mais à se représenter aux élections de janvier 2006. D'ici là, il aura déménagé dans « l'ancienne » Longueuil, puisque sa résidence se trouvait dans l'une des municipalités partantes, ce qui risquait d'être, à terme, un peu gênant pour un maire !

Ces bouleversements politiques sont hélas loin d'être terminés puisqu'il faut maintenant mettre en place les nouvelles structures qui encadreront ces municipalités en chamboulements constants depuis trois ans. Or, ces structures sont inédites, étant donné qu'il ne s'agit pas ici de revenir simplement à la case départ, mais bien à une situation intermédiaire et nouvelle : mise sur pied de « conseils d'agglomération » rassemblant les municipalités fusionnées et défusionnées, une nouvelle répartition des pouvoirs, de nouvelles pratiques à développer, une nouvelle culture politique à laisser mûrir... Outre cette réorganisation, on peut d'ores et déjà prédire que les tiraillements se multi-

plieront entre les villes défusionnées et la ville centrale, puisque les défusionnées mettront tout en œuvre – elles l'ont déjà fait savoir – pour retrouver petit à petit, morceau par morceau, les pouvoirs qu'elles détenaient avec la fusion. Bref, une pagaille annoncée...

Ce ne sont évidemment pas là des conditions qui favorisent le développement d'une ville de l'importance de Montréal, obligée de détourner une part importante de ses énergies vers la mise en ordre de sa propre maison. Cela sans compter que la fracture entre les communautés anglophone et francophone qui existe depuis toujours, se trouve réactualisée et mise à vif par le vote de l'ouest de la ville, très massivement en faveur de la défusion, soulignant ainsi d'un trait indélébile une fracture ancienne que les plus optimistes croyaient cicatrisée.

Cap sur l'avenir

Le fameux « contrat de ville », signé au Sommet de Montréal de juin 2002, entre la Ville fusionnée et le gouvernement du Québec, prend forcément l'eau... Mais malgré tout, Montréal n'est pas à court de vitalité, d'optimisme et d'énergie. Si l'administration Bourque avait à toutes fins utiles oublié le plan d'urbanisme élaboré en 1992 par l'administration de Jean Doré, voilà que le régime Gérald Tremblay en établit un nouveau, fort ambitieux, étalé sur une décennie.

Les analystes peuvent louer les rêves séduisants des planificateurs, mais ils n'en demeurent pas moins assez critiques : « Le plan d'urbanisme est éclaté et tire sur tout ce qui bouge, écrivait par exemple, en mars 2004, une éditorialiste de *La Presse*, Michèle Ouimet, qui y

voyait une « longue liste d'épicerie » farcie de « vœux pieux ».

Cela dit, la liste d'épicerie est plutôt attrayante : comment être en désaccord avec le projet de développer le transport en commun et les pistes cyclables ; de donner à la population un accès élargi au fleuve ; de multiplier les espaces verts ; de faciliter la vie aux piétons ; de recouvrir au moins partiellement cette plaie ouverte béante qu'est l'autoroute Ville-Marie ; d'établir des liens plus efficaces avec la banlieue, grâce au train et au tramway... « Mais il y a une ombre au tableau : les défusions. (...) Avec les défusions, ce n'est pas seulement l'unité politique de l'île qui est menacée, mais aussi son développement harmonieux, de Senneville à Rivière-des-Prairies », concluait l'éditorialiste. On le voit, impossible de passer à côté du phénomène : les fusions forcées, sans consultation populaire, ont engendré une série de coûteuses conséquences, dont il reste difficile de mesurer la durée ainsi que l'ampleur et les coûts financier, social et politique.

L'ambitieux projet de la Société du Havre

En parallèle avec le plan d'urbanisme, la Société du Havre, que les coprésidents Lucien Bouchard, ancien premier ministre du Québec, et Bernard Shapiro, ex-recteur de l'université McGill, dévoilaient au printemps 2004, un ambitieux projet dont le coût devrait atteindre la bagatelle de huit milliards de dollars sur vingt ans. Créée en 2003, la Société du Havre doit préparer l'aménagement de la partie sud de Montréal, sur les rives du Saint-Laurent, entre le pont Jacques Cartier et la rue Peel. Un premier objectif : redonner à l'insulaire

population montréalaise l'accès au fleuve qui l'entoure.

Il s'agit ici de déplacer rien de moins qu'une section de l'autoroute Bonaventure vers le nord. Ce déplacement libérerait de vastes espaces verts donnant accès au fleuve, et permettrait de relier, sans obstacles, le Vieux-Montréal et le parc qui borde le canal Lachine. Des espaces seraient du même coup libérés pour permettre, en outre, la construction de quelque 10 000 logements. Le projet recommande aussi, tout comme le fait le plan d'urbanisme de la ville, de recouvrir l'autoroute Ville-Marie entre le square Viger et le Palais des congrès. Il propose enfin l'aménagement d'une centrale hydroélectrique dite « au fil de l'eau du Saint-Laurent », tout près du pont de la Concorde, au cœur de la Cité du Havre. Ajoutons à ce cocktail séduisant la mise sur rail d'un tramway traversant le sud de la ville, qui relierait le Champ-de-Mars à Pointe Saint-Charles en passant par le parc Jean-Drapeau et le bassin Peel. Bref, de quoi rêver et faire saliver plus d'un entrepreneur privé.

Ces projets à long terme, dans lesquels il est difficile, à ce stade, de séparer le rêve du réalisable, n'empêchent pas, par ailleurs, l'interminable projet de réfection de la rue Notre-Dame d'avoir tout l'air d'être – enfin ! – sur le point d'aboutir. Il aura fallu, pour y arriver, plus de 30 ans de propositions, contre-propositions, consultations et expropriations douloureuses. Dans de telles conditions, il serait franchement impardonnable que ce projet ne soit pas exemplaire à tous égards.

Quand le bâtiment va...

Oui, le bâtiment va : il va même très

bien ! À l'été 2004, la Grande Bibliothèque se dressait déjà rue Berri, et devrait ouvrir ses portes en 2005. Fait exceptionnel, les coûts prévus ressemblent de très près aux coûts réellement encourus : un quasi miracle. On ne peut pas en dire autant des travaux du métro pour relier Laval au réseau montréalais. Ce projet devait à l'origine, en 1998, coûter 179 millions de dollars. Selon les chiffres de l'été 2004, on atteindrait les 700 millions !

Côté habitation aussi, ça construit rondement à Montréal. Pour la période 2001-2003, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a calculé que le nombre de nouveaux logements mis en chantier par année était passé de 13 300 à 24 321. Et elle prévoyait que pour l'année 2004, ce nombre devrait avoir atteint – sinon dépassé – les 26 000. Avec, toutefois, une diminution projetée pour 2005. Pour accompagner cette diminution, la SCHL prévoit également une hausse du taux hypothécaire qui, à la fin de 2005, devrait tourner autour de 7,4 % pour une échéance de cinq ans.

Cette grande vigueur dans le bâtiment, qui soulage des besoins criants, a malheureusement un revers peu reluisant, surtout dans les banlieues proches des grands centres : les écologistes sont souvent aux abois devant certains entrepreneurs qui n'ont que bien peu de soucis pour la faune et la flore...

Anecdote éclairante : visitant, à Terrebonne, un vaste espace vert en friche destiné à la construction, le journaliste Charles Côté, de *La Presse*, y voit fuir un renard. Il écrit : « Si on se fie au carton attaché à un gros chêne, le renard devra bientôt faire gaffe : nous

sommes sur le futur “green n° 9” ». Il s'agissait, en l'occurrence, d'un vaste projet de résidences et de club de golf. Et le journaliste notait : « Des militants écologistes demandent l'arrêt des travaux. Il y a ici, entre autres, une érablière à érable noir, un écosystème très rare. » Ce cas n'est pas unique. On en retrouve des équivalents tout autour de Montréal : « C'est aussi grave (...) que l'Erreur boréale, à cause de la diversité, dit André Lapointe, biologiste et membre d'Enviro-Mille-îles. Mais c'est plus sournois parce que ça se passe dans notre cour », rapportait *La Presse*.

Deux hôpitaux milliardaires

Toujours dans le secteur du bâtiment, Montréal assiste – sans rire jaune, pour l'instant – à la construction, une fois encore, d'un toit pour le stade olympique, le dernier ayant cédé sous le poids de la neige et de la glace... Il s'agirait, cette fois, d'un toit... loué à long terme par la Régie des installations olympiques.

Montréal doit aussi voir s'ériger deux hôpitaux universitaires de pointe, l'un pour anglophones, l'autre pour francophones censés être, en partie du moins, complémentaires. Et d'une même valeur : un milliard de dollars chacun, dont 200 millions venus du secteur privé, ce qui ne manque pas d'en inquiéter certains, à l'heure des PPP, ces fameux « partenariats privé-public » encouragés par le gouvernement Charest. L'hôpital anglophone sera situé dans l'ouest de la ville, sur un terrain non utilisé de Notre-Dame-de-Grâce. Le nouvel hôpital francophone sera situé au centre-ville, sur le site de l'hôpital Saint-Luc qui sera entièrement transformé. Seul handicap : faute d'es-

pace au centre-ville, cet hôpital neuf sera construit en hauteur, ce qui compliquera la circulation interne, notamment celle des malades. Les hôpitaux récents – et ce sera le cas de l'hôpital anglophone – évitent ces problèmes en construisant horizontalement. Objectif 2010.

Face à ces deux milliards également répartis, certains esprits malins ne pourront s'empêcher de rappeler que dans l'Ontario voisine, il y a peu, il faut que les Franco-Ontariens mènent une rude bataille pour simplement conserver l'hôpital Montfort, modeste institution généraliste, qui avait la gênante singularité d'être francophone... Autre province, autres mœurs...

La culture : des bémols et des dièses

D'abord, une bonne nouvelle : Montréal devient la « capitale mondiale du design ». C'est à Montréal que sera en effet implanté le siège social de la toute nouvelle International Design Alliance (IDA), née à Berlin en 2003 de la fusion de deux organismes internationaux regroupant quelque 120 associations de designers implantées dans une cinquantaine de pays. La lutte pour obtenir ce siège social mettait en concurrence 33 villes, et non des moindres, aux quatre coins de la planète. Une victoire réjouissante pour Montréal.

Montréal, ville de festivals ! À preuve, la ville est maintenant la scène de plus de 60 festivals : internationaux, de quartier, sportifs ou culturels, parmi lesquels le Marché francophone de la poésie, le Festival international du jazz, Présence autochtone, sans oublier les Festival Juste pour rire, Divers/Cité et autres Francofolies...

Cela dit, les restrictions budgétaires tous azimuts que l'on connaît n'ont pas

épargné la culture. À l'automne 2004, c'était au tour du Commerce international des arts de la scène (CINARS) de vaciller, faute de budget suffisant, à la suite de compressions financières effectuées par Québec et Ottawa. Le CINARS permet aux troupes de théâtre d'ici de se faire connaître à l'étranger, tout en leur permettant de développer des réseaux de contacts avec des producteurs venus de l'extérieur pour prendre connaissance de la vie théâtrale québécoise. Plus tôt dans l'année, on aura assisté à la fin du Festival international de la nouvelle danse (FIND) qui pourtant, au fil des ans, avait acquis une réputation mondiale. La Cinémathèque québécoise, peu après, procédait à une réduction draconienne de ses activités, faute de fonds pour épouser une dette que l'État refuse d'assumer, pour une quatrième fois. Trois fois, ça va, mais quatre...

Quant à l'industrie locale du cinéma, elle a traversé, en 2004, une période creuse : le cinéma des États-Unis s'expatie de moins en moins vers les plateaux de tournage montréalais, leur préférant les plateaux états-unien qui, pour contrer les efforts montréalais et canadiens, offrent désormais des conditions de plus en plus avantageuses aux producteurs. Jusqu'au début d'août 2004, à titre d'exemple, Montréal n'avait accueilli qu'une seule production états-unienne d'importance, contre quatorze l'année précédente. Face à ce phénomène, la Ville de Montréal tente de redonner du souffle à cette industrie : à l'automne 2004, on compte à cette fin mettre sur pied une structure plus efficace que l'actuel Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal, sous-financé dit-on.

Parallèlement, et de manière plus générale, la Ville de Montréal espère avoir complété sa nouvelle politique culturelle avant la fin de 2004, tout comme elle espère, avec ses partenaires tant privés que publics, avoir pris les décisions nécessaires à la réalisation du projet de Quartier des spectacles, aux alentours de la Place des Arts. Un nouveau complexe multifonctionnel y serait aménagé, en plus d'une Place des festivals.

Un chômage toujours élevé

La poussée de l'industrie de la construction, évoquée plus haut, a créé tant d'emplois que les entrepreneurs suggèrent au gouvernement de réduire le temps de formation de ses futurs travailleurs et travailleuses, de manière à combler sans délai les postes offerts. Les représentants de l'industrie ne précisent cependant pas ce qu'ils comptent faire de cette armée de travailleurs, lorsque le boom de la construction se sera évanoui.

Tous secteurs d'activités confondus, de mai 2003 à mai 2004, le nombre de personnes en chômage a diminué mais est demeuré relativement élevé. Plus élevé dans la région de Montréal que dans l'ensemble du Québec. Alors qu'à l'échelle du Québec, au cours de ces douze mois, le taux passait de 9,1 % à 8,3 %, il glissait, dans la région de Montréal, de 12,3 % à 9,1 %, ce qui demeure lourd à porter.

Quant à la sécurité au travail, elle ne semble pas s'être significativement améliorée dans la région de Montréal. Si, dans l'ensemble du Québec, le nombre d'accidents et de maladies professionnelles a chuté de 1999 à 2003, il s'est maintenu à Montréal, variant de 30 000 à 35 000 par an entre 1997 et

2003. Pour ce qui est des décès causés par des accidents du travail ou des maladies professionnelles, leur nombre annuel a diminué, entre 1997 et 2003, de 175 à 100 sur l'ensemble du Québec, cependant qu'il augmentait à Montréal durant la même période, passant de 30 à 43 décès par an. Une augmentation due au dangereux secteur de la construction, en boom comme on le sait.

Une pauvreté stupéfiante

Autre nouvelle désolante, que révélait en manchette *Le Devoir* le 19 août 2004 : « Le tiers des élèves de la Commission scolaire de Montréal vivent sous le seuil de la pauvreté. » Plus exactement : 36 % des élèves. En chiffres absolus : 28 000 enfants qui fréquentent l'école publique montréalaise « n'ont simplement pas le strict minimum ». Cette statistique est de source autorisée : elle provient de la Commission scolaire elle-même. Pareille donnée, digne du tiers monde, entraîne les conséquences inévitables que l'on devine : décrochage, échec scolaire, découragement.

La pauvreté n'afflige pas que les écoles : l'écart entre riches et pauvres s'élargissant constamment, ce sont plus de 154 000 personnes, dont 64 000 enfants, qui chaque mois doivent compter sur les efforts de l'organisation Moisson Montréal pour s'alimenter. Les chiffres sont effrayants : chaque jour, Moisson Montréal distribue en moyenne 60 tonnes d'aliments à quelque 225 organismes qui, à leur tour,

Si, dans l'ensemble du Québec, le nombre d'accidents et de maladies professionnelles a chuté de 1999 à 2003, il s'est maintenu à Montréal, variant de 30 000 à 35 000 par an entre 1997 et 2003.

les redistribuent à des personnes dans le besoin. Née en 1974 du bénévolat de quelques personnes, cette organisation employait en 2004 26 salariés, et plus de bénévoles encore. Un organisme qui souhaite, un jour, n'avoir plus de raison d'être – situation dont nous sommes, pour l'instant, encore loin. Selon l'OCDE, Montréal se situe au 44^e rang des 65 villes de plus de deux millions d'habitants en Amérique, en Europe et en Asie, pour le PIB par habitant. Toronto occupe le 30^e rang.

L'avenir, estiment les analystes, passe par le « savoir ». Hélas, il semble que les ouvertures professionnelles pour les travailleurs mobiles du « savoir » ne soient pas assez nombreuses dans la métropole. Pourtant, Montréal et sa région disposent d'atouts importants pour attirer les investissements étrangers : « Montréal est la moins chère des métropoles du monde industrialisé », comme on l'écrivait en février 2004 dans *La Presse*, reprenant la conclusion que la firme KPMG tirait de son étude sur les conditions offertes aux entreprises en quête d'un lieu d'implantation.

Mais voilà : selon un échantillon de travailleurs dits « du savoir » qui a présenté ses doléances à un comité du conseil municipal, les impôts québécois sont trop élevés, les débats politiques trop intenses et les rues trop sales : trois facteurs qui, selon ces travailleurs, contrebalancent les attraits incontestables de Montréal, notamment sur le plan culturel. Résultat : « Les Montréalais sont instruits... mais pauvres », ajoutait encore *La Presse*. Qui s'instruit s'enrichit ?

Fin 2004, Montréal avait l'air d'une ville et d'une région « en transit », assise

entre fusion et défusion jusqu'en janvier 2006, alors qu'enfin les pièces du puzzle municipal se mettront en place. Entre-temps, les débats politiques s'annoncent importants. Le riche gouvernement fédéral, au grand plaisir de Montréal, annonce son intrusion dans le monde municipal. Mais cela ne fera pas l'affaire des défenseurs de l'autonomie du Québec et du respect du partage historique des pouvoirs entre Ottawa et les provinces – les provinces, unique autorité sur les municipalités, si l'on en croit la Constitution du Canada.

Entre-temps aussi, les gouvernements supérieurs laissent pourrir un triste conflit qui sévit à Kanesatake, et qui ne peut que nuire à la communauté mohawk... mais également à l'ensemble de la population montréalaise et à sa réputation internationale.

Enfin, faut-il le noter, aucun véritable grand projet mobilisateur ne pointe à l'horizon, Montréal étant trop occupé à panser ses plaies, sinon même à définir ses propres limites territoriales ! La ville est enchaînée à son quotidien et arrive mal à se projeter dans l'avenir... Pour l'heure, Montréal est aux prises avec de petits problèmes devenus gros, voire gênants : les nids-de-poule, par exemple. Le problème est si criant que le budget à ce chapitre a dû passer, entre 2003 et 2004, de 7 à 38 millions de dollars !

Quant à la population bipède de Montréal, elle peut compter sur de nouveaux compagnons dont le nombre grandit sans qu'ils aient été invités : les rats-laveurs ! Oui, cet animal pacifique et plutôt charmant a, semble-t-il, adopté récemment la ville de Montréal ! Plusieurs familles de rats-laveurs ont

été vues, en 2004, dans le Plateau Mont-Royal, dans Hochelaga-Maisonneuve et à Westmount, faisant ainsi preuve d'une totale absence de discrimination financière ou linguistique. Mieux vaut

s'y faire et y prendre plaisir, puisqu'il est interdit de transporter ces animaux protégés par la loi. Et *a fortiori*, de les éliminer!

Les défusions à Montréal

L'avenir de la démocratie municipale

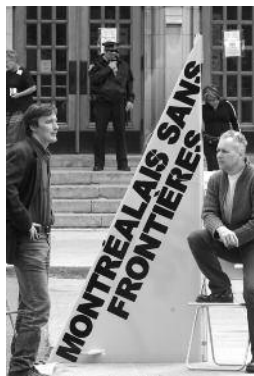
Jean-Pierre Collin et Mariona Tomàs

INRS Urbanisation, culture et société

Le processus de défusion (ou démembrement) municipale qui s'est définitivement enclenché au printemps 2004 aura des conséquences majeures sur la démocratie et l'organisation institutionnelle dans l'île de Montréal. Deux aspects de ce processus seront ici examinés plus particulièrement : ses effets sur le fonctionnement des institutions, notamment la Ville de Montréal et le conseil d'agglomération ; ses effets sur les citoyens, autant ceux des villes en voie de défusion que ceux des territoires qui demeureront intégrés à la Ville de Montréal.

Rappelons d'abord quelques résultats des référendums tenus le 20 juin 2004 dans les anciennes municipalités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Sur les 28 municipalités d'ori-

gine, il y en a 22 où, à l'étape de la signature des registres, au moins 10 % des électeurs inscrits ont réclamé la tenue d'un référendum. De ce nombre, 15 (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, Westmount) ont satisfait à une double exigence : le nombre de votes en faveur de la reconstitution du territoire en municipalité autonome représentait plus de 50 % des votes valides exprimés, et au moins 35 % des personnes inscrites sur la liste référendaire ont voté en faveur



de cette reconstitution. Bien qu'elles couvrent une portion importante de l'île de Montréal, ces 15 municipalités ne représentent que 200 000 personnes sur un total de 1,8 million (soit 11 %). Dans les sept autres cas (Anjou, LaSalle, L'île-Bizard, Pierrefonds, Roxboro, Sainte-Geneviève et Saint-Laurent), la barrière du 35 % n'a pas été atteinte, mais il y a eu plus de 50 % des votes favorables à la défusion. Enfin, il n'y a pas eu de référendums dans les six autres ex-municipalités de la CUM (notamment Montréal).

L'argument de la démocratie

Référendum ou pas, le débat s'est cristallisé autour de la question de la démocratie, et ce, dès le débat parlementaire autour du projet de loi 9 Concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités. Déposée en juin 2003 et finalement adoptée dans une version modifiée, en décembre 2003, la loi a d'abord fait l'objet d'un

examen public dans le cadre de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire. Les réactions ont été nombreuses de la part des différents groupes d'acteurs. Près d'une centaine de mémoires ont été déposés à l'Assemblée Nationale, la plupart (85 des 99) ayant aussi fait l'objet d'une présentation publique devant la Commission. Comme l'indique le Tableau 1, ces mémoires proviennent de différentes catégories d'acteurs : les acteurs municipaux, les associations syndicales et associations de travailleurs municipaux, des regroupements de citoyens et des groupes communautaires, le milieu des affaires, de même que des groupes d'individus (politiciens et citoyens à titre individuel).

Une analyse de ces mémoires nous montre l'utilisation généralisée de l'argument de la démocratie, autant par les acteurs favorables à la défusion que par les partisans des villes fusionnées, les deux discours se faisant en parallèle dans une sorte de dialogue de sourds (Collin et Tomàs, 2004). De fait, chaque groupe défend une conception différente fondée sur des a priori et des fondements théoriques opposés, voire inconciliables. Pour les premiers, la démocratie repose d'abord sur la participation communautaire à l'échelle des petites communautés d'appartenance. Il y a eu, depuis la fusion, soutient-on, perte de qualité de la démocratie locale, conséquence, notamment, de l'éloignement des citoyens et des élus ou d'une assistance réduite en nombre aux assemblées du conseil municipal. Pour les seconds, la démocratie se réalise sur un emboîtement d'instances de

TABEAU 1 Nombre de mémoires déposés à la Commission de l'aménagement du territoire par catégorie d'acteurs

Acteurs municipaux ¹	25
Associations syndicales	6
Associations municipales de travailleurs	7
Milieu d'affaires	9
Groupes communautaires et civiques ²	40
Organismes publics	4
Politiciens à titre individuel	5
Citoyens à titre individuel ³	
TOTAL	99

¹ Comprend les mémoires des villes, des arrondissements dissidents, des oppositions officielles et des associations de municipalités.

² Il faut souligner que, parmi les 40 mémoires dans cette catégorie, seulement 14 proviennent des associations communautaires ou civiques établis, tandis que le reste a été produit par des groupes qui se sont créés spécifiquement à l'occasion du processus de réforme municipale.

représentation œuvrant à une recherche du bien commun collectif. C'est pourquoi, à leurs yeux, les décisions d'une institution supérieure (la nouvelle ville créée lors des fusions) restent légitimes. Ces deux visions de la démocratie sont cohérentes avec les recherches faites sur l'utilisation de l'argument de la démocratie locale en Amérique du Nord (Boudreau, 2003).

Mais, au-delà des discours et des positions de principe, cette nouvelle phase de la réorganisation municipale, qui marquera tout particulièrement l'île de Montréal, aura des effets concrets sur la vie démocratique des montréalais au quotidien.

Les effets sur les institutions et les élus

L'une des conséquences les plus immédiates du processus défusionniste touche le fonctionnement des institutions politiques existantes dans l'île de Montréal (le Conseil de la Ville de Montréal et les 27 arrondissements). Ces changements auront d'abord touché l'organisation partisane, en particulier l'Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal (UCIM), le parti du maire Gérald Tremblay, forcé de s'ajuster avec le départ obligé de deux membres du comité exécutif : Peter Yeomans, maire de l'arrondissement de Dorval, et Robert Libman, maire de Côte-Saint-Luc-Montréal-Ouest-Hampstead (Robitaille, 2004). Voilà qui indique que plus on avancera dans le processus défusionniste, plus les élus du Conseil municipal devront s'ajuster à de nouveaux équilibres politiques.

Si une certaine confusion des alliances partisans est à prévoir, qu'en est-il de la fonction publique munici-

pale? À ce chapitre, il faut anticiper une période d'incertitude et d'inconfort chez les employés et les fonctionnaires municipaux. Deux sentiments pourraient apparaître. D'une part, la frustration chez plusieurs obligés de refaire un travail de consolidation et d'harmonisation des services qui a mobilisé beaucoup d'énergies depuis l'automne 2001. D'autre part, l'anxiété et l'insécurité devant une nouvelle distribution de postes et de responsabilités seulement trois ans après une réforme qui s'est d'ailleurs elle aussi accompagnée d'un grand brassage de la fonction publique municipale à Montréal comme dans l'ensemble des nouvelles grandes villes.

Une autre conséquence du processus défusionniste est la création annoncée du conseil d'agglomération qui chapeautera l'ensemble des villes défusionnées et la Ville de Montréal, dont les frontières seront redéfinies pour la seconde fois en trois ans à peine. Ce conseil sera formé de représentants des municipalités membres et ses décisions seront soumises au vote prépondérant du maire de la municipalité dite de centralité (déjà désignée dans la loi et, dans ce cas, le maire de Montréal). Cette dernière et chacune des municipalités membres auront au conseil un poids politique proportionnel à leur poids démographique au dernier recensement. En pratique, le conseil d'agglomération gèrera environ 60 % du budget des municipalités membres.

Deux aspects doivent être soulignés à cet égard. D'une part, le système d'élection pour le nouveau conseil d'agglomération sera indirect. Un tel régime est généralement critiqué pour son manque de transparence politique et d'imputabilité envers les citoyens

(Pratchett et Wilson, 1996). Dans ce cas, l'absence d'élection directe du président du conseil d'agglomération de Montréal est d'autant plus discutable que le maire de la Ville de Montréal exercera *de facto* une influence déterminante sur la plupart des pouvoirs décisionnels.

D'autre part, les nouvelles municipalités « locales » auront somme toute moins de pouvoir que celui qu'elles avaient au sein de la Communauté urbaine de Montréal. Rappelons que les rapports entre la ville centrale et les municipalités de banlieue ont été problématiques tout au long de l'existence de la CUM (Belley, 2002). Est-ce que le nouveau conseil d'agglomération reproduira cette même dynamique de coopération dans la méfiance mutuelle? Au contraire, la position de force du président du conseil (le maire de Montréal) préfigure-t-elle une diminution des tensions entre les représentants des villes? Il faudra attendre la conclusion des travaux du comité de transition de Montréal, et les amendements législatifs qui ne manqueront pas de survenir dans la prochaine année, pour répondre à ces questions. Cela dit, le nouvel arrangement institutionnel représente un gain pour la démocratie dans la mesure où le principe de l'égalité de représentation au conseil d'agglomération (une personne, un vote) est mieux assuré que dans la formule de la Communauté urbaine.

Un autre élément d'incertitude tient à l'évolution de la représentativité au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), modifiée en 2001 pour affronter les défis régionaux. En pratique, quel partage sera-t-il fait des 14 sièges réservés à la Ville de

Montréal entre cette dernière et les nouvelles municipalités autonomes? De surcroît, quels seront le degré et la qualité d'adhésion des élus de ces 14 municipalités reconstituées. Malgré une déclaration de principe en faveur d'une plus grande implication dans le débat métropolitain, au moment de la campagne référendaire, dans leurs mémoires à la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire, les partisans défusionnistes ont eu tendance à formuler leurs arguments uniquement en référence au territoire et à la dynamique de l'ancienne municipalité, sans tenir compte d'autres arguments touchant les autres échelles territoriales – notamment la région métropolitaine (Collin et Tomàs, 2004).

Bref, il est certain que la démarche défusionniste enclenchée à la suite des référendums du 20 juin 2004 affectera profondément les équilibres politiques et la gouvernance dans l'île et au sein de la région métropolitaine montréalaise. Ces rapports de force seront manifestes autant au sein du Conseil municipal de la Ville de Montréal que du conseil d'agglomération et de la communauté métropolitaine. Cela dit, les impacts sur les citoyens seront aussi remarquables.

Les effets sur les citoyens

Côté cour, la tenue des registres et l'organisation de référendums auront été l'occasion d'une mobilisation citoyenne – de grande taille dans plusieurs cas. D'une part, il y a eu formation de nombreux comités et associations de citoyens, comme en témoigne le dépôt d'un grand nombre de mémoires à la commission parlementaire de l'automne 2003. D'autre part, la campagne

référendaire aura été l'occasion d'un débat de fonds. Cet épisode pourrait se traduire par un renforcement de la participation politique et de la légitimité des élus locaux.

Côté jardin, la reconstitution des municipalités locales demeure incomplète. En premier lieu, le chemin vers la fondation des nouvelles entités municipales sera relativement long (18 mois). Il y a déjà eu la mise en place de comités de transition, dont les travaux prépareront en particulier la tenue d'élections en novembre 2005 et une mise en force du nouveau régime municipal dans l'île de Montréal. Surtout, une fois défusionnées, les anciennes municipalités ne récupéreront pas leurs pouvoirs originaux. En effet, si elles retrouvent une personnalité juridique et des pouvoirs de taxation directe, ces dernières n'auront de compétences directes qu'à l'égard des services de proximité, soit en gros 40 % de l'enveloppe budgétaire municipale. Nous ignorons si la longueur du processus et le rétrécissement du champ d'action des nouvelles municipalités autonomes auront un effet négatif sur la perception des citoyens envers leurs représentants municipaux et sur la légitimité des nouvelles villes. À tout le moins, il faut s'attendre à ce qu'ils cherchent à comprendre pourquoi leur municipalité retrouvée ressemble tant à un arrondissement de la Ville de Montréal.

Quant aux citoyens des arrondissements qui demeurent montréalais, il faut garder en mémoire le fait que la barrière du 35 % des votes édulcore les résultats des référendums. En effet, sans l'existence de ce seuil exceptionnel, toutes les villes où se sont tenus des référendums dans l'île auraient défusionné. Pour ces derniers comme pour ceux des autres ar-

rondissements où il n'y a pas eu référendum et où il ne pouvait pas y avoir référendum (les neuf arrondissements issus de la Ville de Montréal), il faudra faire l'apprentissage d'une autre réforme après une période de réelle turbulence institutionnelle.

En ce qui concerne la politique locale, la période 2000-2004 a été marquée par un empilage de réformes municipales, et ce, d'une manière particulièrement intense dans le cas de la région de Montréal : la création d'une communauté métropolitaine en 2000 ; au même moment, l'annonce de la fusion des 28 municipalités dans l'île et la disparition de la CUM suivi de la mise en place d'un comité de transition en 2001 ; les élections municipales de novembre 2001 prélude à la constitution officielle de la nouvelle ville, en janvier 2002 ; l'introduction d'un nouveau palier – les arrondissements appartenant à quatre régimes électoraux différents ; puis l'année 2003 aura été le théâtre d'un brassage administratif et politique qui s'est terminé par l'adoption du projet de loi 33 qui induit une décentralisation poussée vers les arrondissements. Les référendums tenus le 20 juin 2004 ne ferment cependant le cycle, puisque nous devons attendre encore deux ans avant de retrouver une relative stabilité institutionnelle. Cela représente un cycle de six ans qui ne manquera certainement pas de transformer la perception chez les citoyens de la démocratie et du fonctionnement des institutions municipales.

Mais au-delà de la longueur (et de la lenteur) du processus, c'est l'instabilité et en fin de compte la complexité de la réforme qui risque d'influencer

durablement la vie démocratique montréalaise. Volontairement cantonnées dans des rôles traditionnels, les municipalités québécoises ne rallient pas les passions citoyennes, comme l'indiquent les faibles taux de participation électorale à l'échelle municipale. Par ailleurs, les citoyens n'accordent qu'une importance marginale aux changements des structures sur la qualité des services municipaux. Ainsi, malgré l'ampleur de la réforme et les efforts déployés, les Montréalais n'ont pas changé leur perception de la nature et de la qualité des services publics locaux.

En témoignent les résultats des sondages qui ont été faits, en octobre 2002, pour évaluer la satisfaction des citoyens à l'égard de la qualité des services publics, dix mois après la fusion municipale. Dans l'île de Montréal, les trois quarts des répondants affirment n'avoir constaté aucun changement dans les services municipaux depuis la fusion (Girard, 2003). Le plus sur-

prenant reste que, malgré le discours des acteurs, le résultat est semblable dans l'ancienne ville de Montréal et dans les ex-villes de banlieue. Encore plus intéressant, même si peu de Montréalais déclarent avoir constaté une dégradation des services locaux, presque la moitié d'entre eux (45,8 %) demeure favorable à la défusion.

Autrement dit, l'instabilité et la complexité de la réforme risquent d'engendrer une grande confusion citoyenne. Dans cette hypothèse, cela pourrait miner la participation politique des citoyens, en aggrandissant la distance existante entre les élus et les citoyens. Quoique certains prétendront que les effets peuvent étre inverses pour les citoyens qui ont milité pour la défusion et remporté la victoire. De fait, leur vote ayant eu un impact direct sur la décision, ces électeurs pourraient en garder une perception positive de la démocratie locale. À ce titre, le test majeur sera celui de l'élection municipale de novembre 2005.

Références

- BELLEY, S. « Des communautés urbaines aux communautés métropolitaines : quelles innovations institutionnelles ? », *Organisations et Territoires*, vol. 11, n° 3, 2002.
- BOUDREAU, J.-A. « Questioning the Use of "Local Democracy" as a Discursive Strategy for Political Mobilization in Los Angeles, Montreal and Toronto », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 27, n° 4, 2003.
- COLLIN, J.-P. et M. TOMÀS. « Constance et mutation: le discours des acteurs municipaux devant le mouvement "dé-fusionniste" au Québec », dans *Congrès annuel de Canadian Association for Regional Sciences/Association canadienne des sciences régionales*, Moncton, 27-28 mai 2004.
- FISCHLER, R. et J. WOLFE. « Regional Restructuring in Montreal: an historical analysis », *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 23, n° 1, 2000.
- GIRARD, C. *Analyse des sondages portant sur les grandes villes fusionnées réalisés entre juin 2002 et janvier 2003*, Québec, Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation. Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2003.

HAMEL, P. « Enjeux métropolitains: les nouveaux défis », *International Journal of Canadian Studies/Revue Internationale d'études canadiennes*, vol. 24, 2001.

PRATCHETT, L. et D. WILSON (éd.). *Local Democracy and Local Government*, Londres, Macmillan Press, 1996.

ROBITAILLE, A. « Montréal - Le parti du maire perd des joueurs », *Le Devoir*, 26-27 juin 2004.

Montréal, ville globale?

*La coalition public-privé pour la croissance
remise en questions*

Bernard Jouve

Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques territoriales,
Université du Québec à Montréal

Par bien des aspects, Montréal est une métropole de paradoxes. La région métropolitaine est caractérisée par un chômage persistant, connaît une productivité faible et se classe au 44^e rang en termes de PIB par habitant dans le palmarès établi par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) des 65 métropoles de plus de deux millions d'habitants. D'un autre côté, elle arrive au 4^e rang par habitant des grandes villes nord-américaines pour ce qui est du nombre d'entreprises dans les technologies de l'information et du nombre de travailleurs dans ce secteur. Elle se classe au 3^e rang pour ce qui est du secteur des sciences de la vie. Elle ac-

cueille les sièges sociaux de 67 organisations internationales.

La question de l'internationalisation de Montréal ne date pas d'hier. Si elle occupe une telle place dans les préoccupations des acteurs métropolitains, c'est en grande partie parce que c'est à travers cette logique qu'on a tenté de résoudre le problème du « déclin de l'empire montréalais » (Coffey et Polèse, 1993) à partir des années 1970. Progressivement s'est constituée une coalition d'acteurs qui ont partagé un même agenda politique et ont mutualisé leurs ressources et leurs formes de légitimité pour sortir Montréal et sa région de la crise économique. Cette coalition a connu des succès très nets à

la fin des années 1990. Or, l'existence même de la coalition est à l'heure actuelle remise en question en raison, d'une part, des fusions/défusions à la suite des référendums municipaux de 2004 et, d'autre part, de la transformation de l'État québécois par le biais de sa « réingénierie ».

Une coalition d'acteurs visant l'internationalisation

Les premiers signes de la crise économique à Montréal se présentent dès les années 1930. C'est véritablement à partir des années 1960 que celle-ci s'installe durablement et transforme l'ancienne métropole du Canada en métropole régionale dont l'arrière-pays est réduit au Québec. Sur l'ensemble de la période débutant dans les années 50 jusqu'au milieu des années 90, Montréal n'a connu que deux intermèdes plutôt favorables correspondant à la tenue des deux grandes manifestations internationales qui ont marqué l'histoire et l'urbanisme de la ville : l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976.

S'accompagnant d'investissements publics majeurs, notamment dans le secteur de la construction et des travaux publics utilisant une main-d'œuvre abondante, ces deux événements internationaux auront été pour Montréal des opérations de marketing cachant mal le déclin et la dureté de la crise.

En quête d'un nouveau souffle pour la métropole montréalaise, ce sont les acteurs économiques qui sont à l'origine de l'élaboration d'une stratégie d'internationalisation de la ville. Le milieu des années 80 est en effet marqué par le creux de la récession économique, avec une évolution soutenue du taux de

chômage, des espaces publics qui se dégradent et des quartiers ouvriers en crise. Un petit nombre d'acteurs économiques décide d'activer les réseaux personnels qui les lient au gouvernement fédéral pour contrer ce processus.

Le changement de majorité politique au niveau fédéral explique, en partie, la mise à l'agenda d'une politique d'Ottawa particulière à destination de Montréal. Après 21 ans de règne, le Parti libéral perd les élections générales de 1984, remportées par le Parti conservateur de Brian Mulroney – en partie grâce aux votes des Québécois. Les attentes de la société québécoise occupent par là même une place importante sur l'agenda politique du nouveau premier ministre.

L'élaboration d'une politique fédérale activiste en faveur de Montréal fait également le jeu du gouvernement québécois et de la Ville de Montréal, trop heureux de voir un nouvel acteur tenter d'enrayer le déclin de la métropole. Cette implication du fédéral prend la forme de la constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie pour Montréal.

Après 10 mois de travaux, le Rapport Picard établit la stratégie économique de Montréal : il faut, sur le modèle de Genève, internationaliser la métropole en attirant les sièges sociaux de grands organismes internationaux ; développer les secteurs des biotechnologies, de l'aéronautique et des technologies de l'information – c'est-à-dire des secteurs industriels encore présents dans le tissu économique montréalais (Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal, 1986). L'effort va surtout porter sur l'attraction des organisations internationales agissant

dans l'orbite des Nations unies. En effet, Montréal est la métropole canadienne qui compte le plus de délégations et de consulats (en partie du fait de son passé commercial et de sa position géographique à l'entrée orientale du continent) et, depuis les années 1950, le siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Cette stratégie d'internationalisation rencontre également les intérêts des acteurs de la construction et de la promotion immobilière à Montréal, qui sont à l'origine de la démarche. Alors que l'économie montréalaise est en pleine restructuration, que les sièges sociaux des entreprises se relocalisent à Toronto, le secteur de la construction privée est en plein marasme. L'attraction de sièges sociaux d'organisations internationales, ayant une construction d'immeubles de bureaux au cachet architectural, est une politique qui obtient le soutien des grands promoteurs montréalais (Westclif, First Quebec, McGill-La Laurentienne) et de la Fédération des travailleurs du Québec, très présente dans le secteur de la construction.

L'idée de créer une Cité internationale est lancée, profitant des opportunités foncières existant au centre-ville. Afin de structurer le système décisionnel, on crée la Société du Centre de conférences international de Montréal. Dans le même temps, la ville de Montréal se dote d'un secrétariat aux relations internationales et multiplie les jumelages. La ville décide de supprimer son bureau municipal du tourisme créé dans les années 1960, en concurrence directe avec le Montreal Convention and Visitors Bureau anglophone. L'organisme Tourisme Montréal est créée en 1990 et intègre l'ancien service

municipal. De plus, la Chambre de Commerce obtient l'accréditation du World Trade Center. Enfin, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) confie la mission d'attirer des entreprises à des commissaires industriels.

Pour résumer, le Rapport Picard structure une « coalition de croissance » qui intègre les différents niveaux de gouvernement et une pluralité d'acteurs privés, parmi lesquels les promoteurs immobiliers et le secteur de la construction occupent une position centrale.

Le bilan que l'on peut tirer au milieu des années 90 est cependant assez mitigé, en partie à cause de la crise que connaît à l'échelle internationale l'immobilier de bureaux, crise qui limite les investissements massifs. Aucune opération immobilière d'envergure ne sera lancée à Montréal avant 1995, qui voit la construction du Centre Molson, appelé à remplacer le Forum de Montréal, et du nouvel immeuble conjoint de l'OACI et de l'Association du transport aérien international (IATA). Enfin, les efforts de la CUM pour attirer de nouvelles entreprises sont minés par les luttes internes entre les principales municipalités de l'île (surtout Montréal et Saint-Laurent, qui se disputent les entreprises technologiques) et les villes situées en dehors du périmètre de la CUM qui ont mis en place leurs propres services de prospection d'entreprises (Laval, Longueuil).

Il faudra attendre le milieu des années 90 pour que, de nouveau, le secteur privé fasse pression sur les gouvernements fédéral et provincial pour relancer une dynamique collective. Et surtout, pour mettre fin à la concurrence que se livrent à l'échelle de la région les principales municipalités en

vue d'attirer des entreprises sur leur territoire. En 1996, les gouvernements fédéral et provincial décident de réduire leurs financements aux différentes agences municipales de prospection d'entreprises, au profit d'une nouvelle structure fédératrice – Montréal International – dont le territoire d'action est celui de la région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada.

Progressivement, et non sans beaucoup de résistances, les différentes municipalités décident de se joindre à la démarche. Le personnel et les moyens financiers de l'Office du développement économique de la CUM sont intégrés dans Montréal International. Du point de vue de la stratégie économique, la structure reprend à son compte le contenu du Rapport Picard. Elle a donc deux mandats : l'attraction de sièges d'organisations internationales et l'implantation d'entreprises œuvrant dans les secteurs de pointe précités.

L'importance de l'internationalisation s'observe également dans le contenu des politiques urbaines et dans la récupération, par la nouvelle administration municipale, de l'ancien projet de Cité internationale. En 1997, à l'initiative du président de la Caisse de dépôt et placement, conseillé par les principaux promoteurs immobiliers montréalais, le projet est relancé sur une superficie de 27 hectares au centre-ville. Le développement du quartier international représente des investissements de plus de 918 millions de dollars dont 240 millions pour la réhabilitation du Palais des congrès et 418 millions pour la construction du nouveau siège social de la Caisse de dépôt et placement.

En plus de stimuler la promotion immobilière et le secteur de la construction, dans lequel la syndicalisation est obligatoire au Québec et se fait essentiellement à la FTQ (72 %), cette opération conduit à faire augmenter très nettement la valeur foncière de terrains non utilisés, ainsi que le montant des actifs immobiliers des firmes propriétaires de leurs bureaux dans le quartier.

À la fin des années 90, Montréal s'est dotée d'une politique de développement économique faisant intervenir les trois paliers de gouvernement, des organismes parapublics et impliquant des acteurs économiques et syndicaux. À la recherche de nouveaux marchés pour les entreprises du Grand Montréal, des structures hybrides comme Montréal International ont été créées et ont participé directement à l'internationalisation de la métropole. Ce sont essentiellement les incitatifs budgétaires et les politiques fédérales et provinciales qui ont structuré cette coalition, par exemple en réduisant fortement la concurrence entre municipalités à l'échelle de la région urbaine.

Les avantages fiscaux consentis par le gouvernement du Québec aux entreprises localisées dans la Cité du multimédia se sont élevés par exemple à 1,9 milliard de dollars. Sur les 918 millions de dollars investis dans le Quartier international, 650 millions ont été versés par le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement. Durant la période 1996-2002, le gouvernement fédéral a investi 1,5 milliard dans la région métropolitaine, essentiellement dans les secteurs de l'aéronautique et des industries culturelles. Le secteur du cinéma a reçu à lui seul 359 mil-

lions de dollars, qui ont contribué largement à faire de Montréal une ville concurrente de Los Angeles. En 2000, une étude montrait que la valeur ajoutée générée annuellement par les activités des organisations internationales s'élevait à Montréal à 231,7 millions de dollars. Le nombre d'emplois soutenus s'établissait à 3949, dont 40 % en emplois directs (Secor, 2002).

À la fin des années 90, l'état de santé de Montréal connaît une nette amélioration. Le taux de chômage moyen passe sous les 10 %. La coopération entre les différents niveaux de gouvernement, les municipalités composant le Grand Montréal et les acteurs économiques et syndicaux s'opère à l'intérieur de structures hybrides qui permettent une intégration verticale (entre paliers de gouvernement) et horizontale (entre municipalités et acteurs de la société civile).

Le tournant de 2002 et les élections de 2003

L'existence de cette coalition d'acteurs largement dépendante des budgets publics est remise en question au début des années 2000, du fait, d'abord, de la mise en œuvre de la loi 170 sur les fusions municipales et qui instaure plusieurs communautés métropolitaines dans les principales agglomérations québécoises dont Montréal. Et en second lieu, du fait de la transformation de l'État québécois à partir de l'élection de 2003 qui voit les libéraux québécois accéder au pouvoir. En créant de nouvelles tensions entre les acteurs locaux et en remettant en question l'intervention de l'État québécois dans l'économie, ces deux dynamiques vont se télescoper.

La réforme métropolitaine

La mise en place de la loi 170 sur les fusions municipales dans les grandes agglomérations du Québec et les résultats des élections provinciales de 2003 ont conduit à un regain de tensions entre les élus locaux (a) à l'échelle de la nouvelle municipalité de Montréal et (b) à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal.

- a) Dans la campagne de 2003, Jean Charest a rapidement fait savoir qu'en cas de victoire du PLQ, il consulterait la population des villes fusionnées par voie référendaire et lui demanderait de se prononcer sur l'avenir des municipalités. Après sa victoire du 14 avril 2003, cet engagement a effectivement été tenu avec la loi 9 qui a conduit en juin 2004 au « démembrement » de 15 anciennes municipalités fusionnées, essentiellement dans le West Island, ravivant les tensions ethno linguistiques et les conflits entre Montréal et les communes de banlieue.
- b) Cette tension s'est également transportée au sein de la nouvelle structure métropolitaine la Communauté métropolitaine de Montréal. La représentation au sein de cette instance étant proportionnelle au poids démographique des communes, les élus des petites municipalités craignent la domination excessive du « triumvirat » composé par les maires des trois principales entités : Montréal, Longueuil et Laval. Aussi refusent-ils toute démarche tendant à « régionaliser » la charge financière d'exploitation de certains équipements et services publics, comme par exemple le réseau de métro. Pour ce

faire, ils mobilisent les structures intercommunales que sont les municipalités régionales de comtés (MRC) créées à la suite de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979 afin de gérer, dans les communes péri-urbaines et rurales situées en dehors des communautés urbaines, des services publics communs. Progressivement, le mandat de ces MRC s'est étendu à la mise en place de stratégies de développement territorial.

Alors que la coalition des années 90 avait permis d'éviter les conflits entre municipalités, la réforme métropolitaine de 2001, les élections de 2003 et les référendums de juin 2004 ont cristallisé les positions et politisé le dossier du développement international de Montréal. Ce sont en effet deux conceptions du métier politique, et les registres de légitimité en décollant, qui s'opposent.

D'un côté, il y a les maires gestionnaires soucieux de limiter leur activité à la fourniture de services publics aux habitants. De l'autre, il y a des « maires entrepreneurs » qui, tout en ne tournant pas le dos à la logique gestionnaire, voient dans l'internationalisation de la région métropolitaine la solution à la crise économique, certes moins vive ces dernières années, mais toujours présente. À l'heure actuelle, la scène politique métropolitaine est structurée par cette sourde opposition entre une conception britannique du pouvoir local, et une conception entrepreneuriale, proche des pratiques de certaines grandes villes des États-Unis.

Les effets de la « réingénierie »

Le retour des luttes entre municipalités

autour de la question du leadership métropolitain fait les frais de la transformation de l'État québécois engagée par le gouvernement de Jean Charest.

L'essoufflement de la cause souverainiste après le second référendum de 1995, la remise en question des solidarités intergénérationnelles du fait de la montée de l'individualisme vont conduire à une remise en question frontale du « modèle québécois » (Venne, 2003). Alors que le niveau d'imposition des ménages n'a jamais été aussi élevé, certains services publics sont déficients : la santé, l'éducation. Et les centrales syndicales sont accusées de camper sur la défense d'intérêts corporatistes.

Les élections de 2003 ont été marquées par une lutte autour de la définition du rôle et de l'intervention de l'État. Le PLQ a gagné les élections sur la base d'un programme visant à opérer une « réingénierie » de l'État en diminuant sa taille. Ce virage, qui est encore loin d'être achevé, a un effet direct sur la coalition métropolitaine de Montréal : l'État québécois revoit à la baisse ses programmes à destination des entreprises privées et souhaite responsabiliser davantage le financement privé de l'activité économique.

Dans le budget 2003-2004, l'aide fiscale aux entreprises est réduite de 27 %, le crédit d'impôt accordé au secteur des nouvelles technologies est supprimé. Par ailleurs, le gouvernement diminue de moitié les mises de fonds que la Société générale de financement et les sociétés Innovatech attendaient de l'État. Pour le gouvernement Charest, c'est à ce prix que l'État pourra réinvestir dans la santé et l'éducation, tout en diminuant la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne. La SGF se voit con-

trainte de réduire ses investissements qui, sur la région de Montréal, ont diminué de 2,7 milliards à 2,6 milliards de dollars de 2003 et 2004. La composition du budget de Montréal International reflète également cette évolution. Si la masse globale continue d'augmenter, c'est en raison de la majoration de la contribution du gouvernement fédéral alors que la participation du gouvernement provincial a été sensiblement réduite.

À la croisée des chemins

À Montréal, la récession économique sévère des années 80 et 90 a eu pour effet de structurer les politiques métropolitaines de relance. Ces politiques se sont très fortement développées à partir du milieu des années 90 grâce à des financements publics majeurs du fédéral et du provincial. Le secteur de la

construction et de la promotion immobilière a également bénéficié d'investissements publics et parapublics majeurs.

C'est ce type de coalition qui est actuellement à la croisée des chemins, sous le double effet de la réorganisation territoriale et de l'instauration de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui « exporte » les rivalités entre municipalités de l'île de Montréal sur le territoire de la Région métropolitaine de recensement. C'est aussi le processus de « réingénierie » du gouvernement québécois qui remet en cause le principe même d'une modernisation accélérée de la base productive par le biais de financements publics.

Rien ne dit à l'heure actuelle que les acteurs privés soient prêts à assumer seuls cette nouvelle donne.

Références

COFFEY, W. J. et M. POLESE. « Le déclin de l'empire montréalais: regard sur l'économie d'une métropole en mutation », *Recherches sociographiques*, vol. 34, n° 3, 1992.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE MONTRÉAL. *Rapport du Comité consultatif au Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services du Canada, 1986.

ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens territoriaux de l'OCDE*. Montréal, Canada, Paris, Organisation pour la coopération et le développement économiques, 2004.

SECOR. *Les retombées économiques associées aux activités internationales - une actualisation pour l'an 2000*, Montréal, SECOR, 2002.

VENNE, M. (dir.). *Justice, démocratie et prospérité: L'avenir du modèle québécois*, Montréal, Québec Amérique, 2003.

Des perspectives encourageantes autour de Montréal

Vicky Boutin

Journaliste

Les régions composant la couronne métropolitaine ont une grande caractéristique en commun : elles sont toutes situées à proximité de Montréal et partagent la vitalité économique de ce grand centre urbain. Avec environ 30 % de la population du Québec, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie constituent un important bassin de population. De plus, c'est dans ces trois régions que l'on prévoit la plus forte poussée démographique des vingt prochaines années.

Dans plusieurs secteurs, on trouve des travailleurs plus chanceux qu'ailleurs, puisque la croissance économique bat son plein depuis quelques années déjà. De nombreux projets de développements

sont dans l'air et devraient contribuer à cette continuité.

Lanaudière

État de la situation

Sur plusieurs plans, la région de Lanaudière connaît

l'un des essors les plus marqués au Québec. Sa population, son économie et ses emplois sont en croissance depuis plusieurs années. Sa situation démographique en est un bon exemple : entre 1986 et 1991, la population lanau- doise a augmenté de 20 %, puis de 11,8 % entre 1991 et 1996, et de 6 % entre 1996 et 2002. Depuis deux ans, cette croissance démographique spectaculaire s'est calmée, mais elle demeure supérieure à la moyenne québécoise. En 2003, environ 405 800 personnes habitaient ce territoire de 12 313 kilomètres carré.

Côté emploi, la région fait des jaloux. En 2004, Lanaudière a même décroché le titre de « championne de l'emploi » du Palmarès de la décennie publié par La Presse Affaires. En août 2004, la région avait 214 000 emplois, soit près de 9000 de plus qu'à la même période en 2003. De nombreux employeurs connaissent des problèmes de recrutement et plusieurs ont de la difficulté à conserver leurs employés.

De nombreux projets de développements sont dans l'air et devraient contribuer à cette continuité.

En août 2004, la région affichait un très bas taux de chômage de 6,5 % comparativement au taux provincial de 8,1 %. Le taux d'activité était de 68,4 % et le taux d'emploi de 64,0 % à la même période, des taux encore supérieurs à la moyenne provinciale.

Perspectives d'avenir

La région de Lanaudière bénéficie d'une économie diversifiée. Le secteur primaire représente 6 % des emplois, le secteur secondaire 26 % et le tertiaire 68 %. Le secteur de la vente et des services est celui qui regroupe le plus de travailleurs dans la région. En 2002, près d'un travailleur sur quatre y œuvrait. D'ici 2007, une hausse de l'emploi est à prévoir dans ce secteur.

Les métiers de la construction et de la mécanique bénéficient également de perspectives favorables pour l'avenir. Représentant environ 19 % des emplois dans Lanaudière, ce secteur était le deuxième en importance en 2002. Les professions techniques sont particulièrement favorisées, comme les machinistes, les électriciens, les soudeurs, les ébénistes, les mécaniciens et les conducteurs de camions.

Selon les perspectives d'Emploi-Québec, le secteur primaire ne doit pas s'attendre à de grands soubresauts d'ici 2007. Deux et demi pour cent des travailleurs de la région relevaient de cette catégorie en 2002. Le nombre de personnes occupées dans ce secteur devrait être stable puisque les besoins en main-d'œuvre se feront sentir uniquement au niveau du remplacement. Il faudra toutefois surveiller de près l'impact qu'aura la baisse de la demande de tabac jaune et la crise du revenu dans le secteur agricole. L'agrotourisme, l'éco-

tourisme et le bioalimentaire sont d'importants créateurs de développement.

Le secteur de la santé est l'un des domaines de croissance à surveiller pour les prochaines années. En 2002, environ 12 000 personnes de la région occupaient un emploi relié à la santé. Emploi-Québec estime que les perspectives sont favorables pour l'ensemble des professions de la santé d'ici 2007. L'ouverture d'un nouvel hôpital dans l'arrondissement de Lachenaie, à Terrebonne, y est pour quelque chose. Le Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur a reçu ses premiers patients en avril 2004. Au début de la construction, avant la grande période d'embauche, on dénombrait environ 1200 employés dans l'établissement (1999-2000). Au 31 mars 2004, ce nombre avait grimpé à 1860. Une partie du personnel provient de l'ancien établissement maintenant transformé en centre de soins de longue durée. Une vingtaine de médecins ont également été embauchés. La relocalisation du centre de santé a été réalisée après à la forte croissance démographique qu'ont connue les MRC Les Moulins et de L'Assomption ces dernières années. L'ancien hôpital ne pouvait être agrandi dans le quartier résidentiel où il était situé.

Parmi les autres projets annoncés en 2004, l'un d'une grande importance concerne le domaine de l'enseignement. Après avoir créé des antennes à Laval et à Longueuil, l'Université du Québec à Montréal implantera un campus dans Lanaudière.

Après avoir créé des antennes à Laval et à Longueuil, l'Université du Québec à Montréal implantera un campus dans Lanaudière.

L'établissement d'enseignement a fait l'acquisition, au coût de 1,5 million de dollars, du Domaine seigneurial de Mascouche, un site historique qui date de 1647. Dans la région, il s'agira du premier site universitaire acquis, et non loué, par un établissement d'enseignement supérieur. L'Université du Québec n'a pas encore déterminé le domaine d'expertise qui marquera la spécialisation du campus de Mascouche, dont elle devrait prendre possession en 2005. Elle compte y construire des classes, des locaux administratifs, des laboratoires, un gymnase, un auditorium et une bibliothèque. Cinq cents étudiants et 100 professeurs devraient y être accueillis. Ce nouvel établissement viendra sans doute contribuer à la croissance de Lanaudière.

Laurentides

État de la situation

La région des Laurentides est également en croissance. Les nombreux projets sur la table feront bientôt le bonheur des travailleurs. En 2003, environ 490 000 personnes résidaient dans les Laurentides. Tout comme

Lanaudière, le bond démographique qu'a subi la région au cours des trente dernières années est impressionnant : la population a plus que doublé, puisqu'elle comptait 241 765 personnes en 1971. L'Institut de la statistique du Québec estime que, d'ici 2026, la population pourrait croître encore de 28,8 %, soit beau-

coup plus que la moyenne provinciale prévue évaluée à 9,3 %.

L'emploi aussi progresse. Entre août 2003 et 2004, il y a eu ajout de 23 600 emplois. Les données pour le deuxième trimestre indiquent qu'il y a plus de gens en emploi et que le taux de chômage diminue. Ce dernier était de 6,2 % en août 2004, soit plus bas que la plupart des régions. À la même période, le taux d'activité pour les Laurentides était de 70,7 %, et le taux d'emploi de 66,3 %. En fait, au cours des dernières années, le nombre de personnes en emploi dans la région a augmenté à un rythme supérieur à celui du reste du Québec. Depuis 1987, ce nombre a cru à un taux annuel moyen de 3,3 % dans les Laurentides, comparativement au taux de 1,2 % affiché par le Québec.

Perspectives d'avenir

Emploi-Québec estime que les prochaines années seront également de bon augure pour la région. Pour la période de 2003-2007, le nombre de personnes en emploi devrait augmenter au taux annuel moyen de 2,1 %, comparativement au taux de 1,5 % pour le Québec.

Le secteur primaire sera l'un des moins touchés par cette croissance. La part de l'emploi occupée par ce secteur demeurera relativement modeste pour la période 2003-2007. Le vieillissement de la main-d'œuvre créera toutefois certaines ouvertures, puisque l'âge moyen des travailleurs de ce secteur est plus élevé que la moyenne. Dans le domaine de l'agriculture, un sérieux problème de relève complique la situation puisque le lancement d'une entreprise agricole requiert désormais d'impres-

Au cours des dernières années, le nombre de personnes en emploi dans les Laurentides a augmenté à un rythme supérieur à celui du reste du Québec.

sionnants investissements. Loin d'être unique à la région des Laurentides, ce problème est partagé par un grand nombre d'agriculteurs québécois.

L'essor économique prévu d'ici 2007 devrait entraîner des conséquences positives pour les travailleurs du secteur secondaire. Le domaine de la construction devrait connaître une croissance soutenue, mais probablement moins effrénée que celle des deux dernières années. Selon les analystes, un certain essoufflement est donc à prévoir après la période de forte expansion qu'a connu la région. Le secteur de la fabrication devrait également bénéficier de cette croissance. Les données du deuxième trimestre 2004 indiquent que le nombre de travailleurs dans ce secteur est nettement supérieur à celui pour la même période en 2003. Les perspectives s'annoncent bonnes à cause des projets annoncés et aussi grâce à la reprise de l'embauche chez Bell Helicopter.

Le secteur tertiaire, qui occupe la plus grande part de l'emploi dans les Laurentides, peut beaucoup espérer des nombreux projets d'investissements annoncés. Les développements dans les secteurs de l'hébergement et du tourisme augmenteront par exemple la demande pour les métiers de la restauration. La croissance économique et démographique contribuera également à l'expansion du secteur commercial et favorisera les emplois reliés à la vente. À Saint-Jérôme par exemple, un vaste projet commercial de 40 millions de dollars sur près de deux millions de pieds carrés a été annoncé en 2004. Un magasin Wal-Mart et une quincaillerie Home Depot se côtoieront bientôt, ainsi qu'une grande chaîne alimentaire. Pour

Home Depot seul, on prévoit l'embauche d'une centaine de personnes.

Mirabel aussi est en pleine expansion. Un promoteur américain veut y ériger un centre « style de vie » de 350 millions de dollars le long de l'autoroute 15, comprenant un lac artificiel, un aquarium couvert, un centre de divertissement et un mail commercial. L'investisseur exploite déjà de grands complexes commerciaux et récréotouristiques à Las Vegas et à Atlantic City. Le projet « Lac Mirabel » doit créer plus de 3200 emplois directs. Les travaux devraient débuter en 2005 et la grande ouverture est prévue pour 2007. La station touristique du Mont Tremblant a également annoncé d'importants développements. La direction d'Intrawest Corporation a confirmé l'investissement d'un milliard de dollars sur les dix prochaines années pour le développement des versants Soleil et Nord de la montagne. Les travaux du Versant Soleil devraient s'étendre jusqu'en 2009. Le site regroupera six hôtels et un centre de congrès d'environ 95 000 pieds carrés. Le Versant Nord aura plutôt une vocation familiale et misera sur les activités de plein air dans le Parc national du Mont-Tremblant. Ce développement s'effectuera entre 2007 et 2014. Pour ces deux projets, la création de 5 200 emplois permanents est envisagée. Bref, la région devrait encore une fois contribuer fortement à la croissance économique du Québec.

Montérégie

État de la situation

Avec environ 19 % de l'emploi au Québec, la Montérégie surpasse les autres régions de la couronne métro-

La Montérégie est la deuxième région la plus peuplée après Montréal.

politaine dans le nombre d'emplois sur son territoire. En août 2004, 683 100 emplois pouvaient y être comptés. Les différents indices du marché du travail en Montérégie (taux d'emploi, d'activité, de chômage) montrent que la région performe mieux, sur tous ces points, que l'ensemble du Québec. Le taux d'activité en Montérégie en août 2004 était de 67,5 % et le taux d'emploi de 62,2 %. Le taux de chômage était quelque peu inférieur à celui du Québec, avec 7,9 % comparativement à 8,1 %. Toutefois, ces résultats sont inférieurs à ceux de Lanaudière et des Laurentides, qui affichent une croissance plus marquée. En 2003, 6 600 emplois ont été perdus dans la région, alors que le Québec gagnait 57 200 postes. La région a tout de même connu d'énormes gains d'emplois au début de l'année 2004, pour le premier trimestre. La situation s'est calmée au cours du trimestre suivant, avec une progression de 1,2 % de l'emploi par rapport à 2003, soit en dessous de la moyenne québécoise (1,8 %).

Deuxième région la plus peuplée après Montréal, la Montérégie a une population totale de 1,3 million d'habitants (18 % de la population québécoise). L'Institut de la statistique du Québec estime que la population montréalaise augmentera de 11,1 % d'ici 2026. Cette évaluation est supérieure aux perspectives pour l'ensemble du Québec (9,3 %), mais, encore une fois, inférieure aux estimations pour Lanaudière (17,5 %) et les Laurentides (28,8 %), qui devraient remporter la palme de la croissance démographique selon l'ISQ.

Au cours des dernières années, la population de la Montérégie a augmenté à un rythme beaucoup plus faible qu'auparavant. Entre 1996 et 2001, celle-ci a fait un bond de 1,6 %, à peine plus que l'ensemble du Québec (+ 1,4 %). Entre 1986 et 1991, cette croissance était plutôt de l'ordre de 9,3 %, et de 4,8 % entre 1991 et 1996. L'ISQ estime que la population des 15 à 64 ans devrait amorcer un déclin dès 2010, soit un an avant la moyenne québécoise. Vu le vieillissement de la main-d'œuvre et le nombre limité de travailleurs disponibles, les entrepreneurs devront alors faire face à une plus grande concurrence entre eux pour obtenir et retenir leur main-d'œuvre.

Perspectives d'avenir

Selon Emploi-Québec, 127 000 emplois seront à combler entre 2002 et 2007. De ce nombre, 55 000 (43 %) seront des nouveaux postes, et 72 000 (57 %) deviendront vacants après des départs à la retraite.

Le domaine de la vente et des services, qui regroupe le plus grand nombre de travailleurs en Montérégie (25,6 %), pourra vraisemblablement profiter d'une croissance annuelle moyenne supérieure à la moyenne régionale pour la période allant de 2002 à 2007. Parmi les nouveaux projets, mentionnons l'instauration de nouveaux complexes cinématographiques dans les villes de Granby et de Brossard. Aussi, le centre de ski Bromont investira dans ses infrastructures pour faire face à l'augmentation de sa clientèle. Tourisme Montérégie s'est également doté d'un plan d'action afin d'améliorer le bilan touristique de la région. Au cours des prochaines années, l'orga-

nisme effectuera une vaste opération marketing pour charmer les touristes. Tourisme Montérégie misera entre autres sur le cyclotourisme, l'agrotourisme, l'écotourisme.

Le secteur de la production manufacturière connaît plutôt des jours difficiles. Au deuxième trimestre 2004, ce domaine a subi une chute de 15 500 emplois par rapport à la même période l'an passé. Le Québec affiche une perte de 1 % dans ce secteur, comparativement à 10,8 % pour la Montérégie. Les industries de la fabrication sont particulièrement touchées. La concurrence asiatique a rendu la tâche difficile à plusieurs entreprises. C'est le cas par exemple de Sport Maska, à Saint-Jean-sur-Richelieu, un fabricant d'équipement de hockey. Le transfert d'une partie de la production en Chine entraînera le licenciement de 175 employés. À Acton Vale, la compagnie Acton International, qui fabrique des bottes de caoutchouc, a également dû faire des mises à pied afin d'affronter la concurrence. Une quarantaine de postes ont été coupés, mais 200 ont pu être épargnés grâce à l'obtention de nouveaux contrats. Certaines annonces sont plus encourageantes, comme l'inauguration d'une nouvelle usine à Longueuil pour Johnston Madvac, spécialisée dans la fabrication de véhicules

aspirateurs de déchets. Près de 200 postes devraient être créés d'ici trois ans. Une autre compagnie, Tremcar, à Iberville, créera une centaine d'emplois avec sa nouvelle usine de citernes en acier inoxydable. Toutefois, les nouvelles réjouissantes dans ce secteur ne suffiront probablement pas à renverser la vapeur. Dans les domaines de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique, Emploi-Québec estime que la croissance annuelle moyenne sera comparable à la moyenne des autres professions d'ici 2007.

Pour ce qui est de l'agriculture, la première région agricole du Québec vit de nombreuses inquiétudes. Tel qu'abordé plus haut, le problème de la relève agricole est toujours un facteur préoccupant, et ce, pour l'ensemble des régions. En Montérégie, ce secteur représente environ 3 % de l'emploi total. D'ici 2007, le nombre d'emplois en agriculture devrait demeurer stable.

Même si l'état de la situation diffère d'un secteur à l'autre, il est réaliste d'envisager de belles années de croissance pour Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie. D'ici 2007, Emploi-Québec prévoit une augmentation de la demande de main-d'œuvre pour toutes ces régions. Elles contribueront toutes à rehausser le portrait québécois.

Références

- EMPLOI QUÉBEC. « Bulletin régional sur le marché du travail : Lanaudière », vol. 24, n° 2, 2004 [en ligne] emploi.quebec.net/francais/regions/laurentides/publications.htm
- EMPLOI QUÉBEC. « Bulletin régional sur le marché du travail : Laurentides », vol. 24, n° 2, 2004 [en ligne] emploi.quebec.net/francais/regions/laurentides/publications.htm
- EMPLOI QUÉBEC. « Bulletin régional sur le marché du travail : Montérégie », vol. 24, n° 2, 2004 [en ligne] emploi.quebec.net/francais/regions/laurentides/publications.htm

EMPLOI QUÉBEC. « Le marché du travail dans la région de la Montérégie : Perspectives professionnelles 2003-2007 », [en ligne] emploi.quebec.net/francais/regions/laurentides/publications.htm

EMPLOI QUÉBEC. « Le marché du travail dans la région de Lanaudière : Perspectives professionnelles 2003-2007 », [en ligne] emploi.quebec.net/francais/regions/laurentides/publications.htm

EMPLOI QUÉBEC. « Le marché du travail dans la région des Laurentides : Perspectives professionnelles 2003-2007 » [en ligne] emploi.quebec.net/francais/regions/laurentides/publications.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). « Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées, Lanaudière et ensemble du Québec, août 2003 à août 2004 » [en ligne]

www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil14/societe/marche_trav/indicat/tra_mens14.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). « Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées, Laurentides et ensemble du Québec, août 2003 à août 2004 » [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/societe/marche_trav/indicat/tra_mens15.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). « Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées, Montérégie et ensemble du Québec, août 2003 à août 2004 » [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil16/societe/marche_trav/indicat/tra_mens16.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). « Évolution et distribution de la population par région administrative, Québec, 1971-2003 » [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/203.htm

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). Fiche synthèse régionale [en ligne] www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_oo/region_oo.htm

PAQUET, Stéphane. « On s'arrache les travailleurs », *La Presse Affaires*, 18 septembre 2004.

LA RÉGION DE QUÉBEC

Une année de polémiques

Nicole Brais

Géographe

Dans la région de la capitale nationale comme ailleurs, l'année 2003-2004 a été marquée par diverses restructurations politico-administratives, dont le point culminant a été les référendums sur le démembrement des villes. La ville de Québec n'a pas été épargnée par tous ces bouleversements – moins que Montréal, mais tout de même.

Un exemple : le Conseil régional de concertation et de développement de Québec (CRCDDQ) est devenu, en mars 2004, la Conférence régionale des élus. La Régie régionale de la santé et des services sociaux s'est transformée en Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

Dans la capitale, deux réseaux sont constitués : Québec-Nord (territoires de la Jacques-Cartier, de La Source et d'Orléans), qui regroupera une quinzaine d'installations et sera dirigé par un seul conseil d'administration (1825 postes à temps plein, 290 461 personnes desservies) et Sainte-Foy-Sillery-Laurentien et Québec-Centre, qui

seront intégrés pour former Québec-Sud, soit vingt-deux installations (l'équivalent de 2392 postes, soit 287 386 personnes desservies). Les deux conseils d'administration ont siégé pour la première fois au mois de juillet 2004.

Les référendums sur les démembrements

À Québec et à Lévis, la surprise a été générale lorsque, le 20 mai 2004, on apprenait que sur les 13 anciennes municipalités formant l'actuelle Ville de Québec, seule l'ancienne Ville de Québec n'avait pas le nombre de signatures requis pour tenir un référendum le 20 juin. Du côté du grand Lévis, même scénario : seule l'ancienne Lévis était dispensée de référendum. Les campagnes référendaires pour les défusions se sont donc jouées, dans la région de Québec, sur un terrain beaucoup plus étendu que prévu.

Ce fut donc avec un réel soulagement que les deux maires des villes cen-

tre, de part et d'autre du fleuve, ont reçu les résultats du vote populaire. En effet, malgré les nombreuses signatures recueillies en faveur de l'organisation de référendums, le vote populaire n'a pas été à l'avenant : Lévis demeure inchangée, tandis que Québec ne perd que deux municipalités, soit celles de Saint-Augustin-de-Desmaures et de l'Ancienne-Lorette. Qui plus est, dans ces deux derniers cas, une partie des citoyens ont réagi négativement aux résultats et ils ont déclaré qu'ils souhaitaient réintégrer la ville centre !

Sans faire de liens de cause à effet, à Québec, les protagonistes de la campagne référendaire, Jean-Paul L'Allier et Jacques Langlois (chef de l'Action civique, président de l'Arrondissement de Beauport), ont annoncé leur retraite de la vie politique à la fin de leur présent mandat. Fin 2004, les spéculations allaient bon train sur la succession à la mairie de Québec : outre les deux vice-présidents au comité exécutif, Claude Larose et Jacques Jobin, plusieurs personnalités publiques ont manifesté leur intérêt : Marc Bellemare, ancien ministre libéral de la Justice, Agnès Maltais, députée péquiste de Tasche-reau, Guy Chevette, ancien ministre péquiste, Patrick Simard de la Chambre de commerce et Hugo Lépine, directeur général de Lauberivière, un organisme d'accueil pour toxicomanes. Les prochaines élections municipales étant prévues pour l'automne 2005, la succession de Jean-Paul L'Allier figurera parmi les priorités de son parti, le Renouveau municipal de Québec. Du côté de Lévis, le maire Jean Garon n'a pas annoncé sa retraite. Il fait face à une opposition importante au sein de son conseil municipal où certains

songent à la mairie. Le nom de Linda Goupil, ancienne ministre péquiste de la Justice, a également circulé comme aspirante potentielle au poste.

Dès janvier 2003, la Ville de Québec a examiné sa structure organisationnelle. Un exercice qui a redessiné le partage des responsabilités entre la Ville et les arrondissements. L'opération de transfert devait être complétée fin 2004. Les budgets et effectifs des arrondissements ont plus que doublé. Dans les arrondissements, une nouvelle division, celle des travaux publics, s'ajoute aux divisions existantes (Relations avec les citoyens, Aménagement du territoire, Culture, loisirs et vie communautaire).

Les projets compromis

On se souvient que le gouvernement du Québec, à la veille des élections générales d'avril 2003, avait signé un « contrat de ville » avec la Ville de Québec, contrat qui prévoyait des investissements provinciaux de l'ordre de 600 millions de dollars, répartis sur cinq ans. L'année s'est terminée sans qu'on ait statué de manière claire et définitive sur le respect de cette entente.

Parmi les projets alors prévus, la réalisation de la Place de France dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, a fait l'objet de discussions vigoureuses. Ce projet prend prétexte des commémorations pour faire disparaître ce que d'aucuns qualifient de « verrues urbaines », comme par exemple les bretelles de l'autoroute Dufferin qui surplombe le quartier Saint-Roch. En lieu et place serait aménagé un escalier monumental liant la haute-ville à un espace public dans la basse-ville. La France, intéressée à par-

ticiper à la réalisation de ce projet, attend d'être officiellement sollicitée par le gouvernement du Québec... qui tarde à faire connaître ses intentions. Le coût du projet de réaménagement des infrastructures autoroutières, ainsi que l'absence d'unanimité sur le projet, même au sein du conseil municipal, sont invoqués par le gouvernement pour justifier ses hésitations.

Par ailleurs, pressée par le calendrier, la Ville de Québec a décidé d'entreprendre sans plus attendre des démarches pour la réalisation d'un autre projet prévu au contrat de ville : les deuxième et troisième phases de l'assainissement de la rivière Saint-Charles, qu'on voudrait voir complétées pour les fêtes du 400^e. La construction de cinq bassins de rétention supplémentaires exigerait des déboursés de 75 millions. Il semble probable que le gouvernement du Québec contribuera au projet.

Les projets en cours

En dépit d'un contexte politique municipal plus favorable à la confrontation qu'à la concertation, les villes de Québec et de Lévis ont poursuivi la mise en place des villes nouvelles. Les syndicats des fonctionnaires municipaux (1327 fonctionnaires) et des employés manuels (1200 employés) ont ratifié leur première convention collective « harmonisée » avec la Ville de Québec. Du côté de Lévis, la Fraternité des policiers a été le premier syndicat à signer une convention collective dans le cadre de la ville unifiée. Les pompiers et les cols bleus en sont également arrivés à une entente.

Le travail d'harmonisation des politiques s'est intensifié dans la dernière

année. Lévis a adopté ses politiques culturelle et familiale, et mène des consultations sur son plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que sur la fonction agricole. Québec, quant à elle, a mené à l'hiver 2004 des consultations publiques sur l'organisation du transport en commun. Son projet de système léger sur rail (650 millions de dollars) ne soulève pas d'enthousiasme, sauf de la part de groupes comme l'ancien comité des usagers du transport en commun, maintenant appelé Accès transports viables, et le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) de l'Université Laval. La Ville de Québec soumettra également à la consultation publique, à l'automne 2004, sa politique familiale, et à l'hiver 2005, son projet de plan directeur d'aménagement et de développement, lequel s'appuie en partie sur la proposition de consolidation du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Sa politique de consultation publique et celle en matière d'activités physiques, sportives et de plein-air ont été adoptées en cours d'année.

Par ailleurs, les projets de revitalisation urbaine et d'aménagement vont bon train sur les deux rives du fleuve. À Québec, on a entrepris ou annoncé des projets sur les artères commerciales dans les arrondissements de Sainte-Foy-Sillery (avenues Myrand et Maguire) et de la Haute-Saint-Charles (rue Racine, Loretteville). Des travaux de mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge

En dépit d'un contexte politique municipal plus favorable à la confrontation qu'à la concertation, les villes de Québec et de Lévis ont poursuivi la mise en place des villes nouvelles.

seront entrepris dans l'arrondissement Laurentien, notamment l'aménagement de la plage Jacques-Cartier. Dans l'arrondissement de la Cité, la Grande-Allée a été réaménagée pour en faire une « voie à géométrie variable », soit une voie laissant une large place aux piétons et modulable en fonction des multiples activités culturelles et touristiques se tenant dans ce secteur (festival d'été, carnaval, etc.).

Dans l'arrondissement de Beauport, on veut modifier le schéma d'aménagement afin de prolonger l'avenue d'Estimauville jusqu'à la Baie de Beauport et ainsi l'ouvrir sur le fleuve. Enfin, toujours dans cet arrondissement, la mise en valeur du pied de la chute Montmorency a fait l'objet d'un concours international, Perspectives Littoral. Soixante-cinq projets ont été soumis. La firme Morency, Gagné, Leroy de Québec a gagné le premier prix dans la catégorie professionnels, et Martin Chodoriwsky (Université de Waterloo), dans la catégorie étudiants.

Du côté de Lévis, on semble près de la réalisation d'un centre de congrès et d'expositions, un projet caressé depuis près de vingt ans, si on réunit toutes les conditions d'un partenariat public-privé qui satisfasse les parties. Ce centre serait implanté au carrefour du boulevard Alphonse-Desjardins et de la rue J.B. Michaud. L'hôtel qui y serait intégré compterait une quinzaine d'étages. Cet édifice en hauteur changerait ainsi le profil de Lévis... vu de Québec.

Par ailleurs, poursuivant sur sa lancée environnementale, Lévis compte s'associer à l'organisme Poly-Énergie pour récupérer la chaleur produite par l'incinérateur municipal, soit l'équiva-

lent de l'énergie nécessaire pour chauffer 800 maisons unifamiliales : une économie annuelle de plus d'un demi-million de dollars.

Un projet de 215 unités de condominiums réparties en sept immeubles dans l'anse Guilmour, entre la falaise et la route de desserte, soulève la controverse. Le GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu) s'oppose à ce projet qui, selon lui, est inacceptable selon les critères du développement durable.

Enfin, l'Université Laval donne un caractère plus permanent à sa présence de près de 20 ans sur la rive-sud. Un bâtiment du Cégep de Lévis-Lauzon sera agrandi et regroupera des salles de cours et des services aux étudiants de l'Université dès la rentrée d'automne 2005. Par ailleurs, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), qui offre également des cours sur la rive-sud, a nouvellement créé un poste de vice-recteur pour son campus lévisien. Celui-ci sera occupé par Daniel R. Rousse, issu du Département de mécanique de l'Université Laval, qui souhaite convaincre le recteur de Laval, Michel Pigeon, de conclure une « entente de non-concurrence et de partenariat » entre les deux universités.

La Communauté métropolitaine de Québec

La Communauté métropolitaine de Québec, qui regroupe les deux villes de Québec et de Lévis ainsi que les Municipalités régionales de comté (MRC) de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans, s'est engagée sur deux fronts en 2003-2004. Elle a entrepris une consultation publique sur son ambitieux Plan de ges-

tion des matières résidentielles (pour la rive-nord seulement), lequel prévoit tripler la quantité de matières recyclées d'ici quatre ans dans le secteur résidentiel. Les habitants de la région de Québec sont des recycleurs très moyens : on constate une augmentation de 10% des matières résiduelles entre 1991 et 2002, pour un total de 1,16 tonne par personne et par année. Par ailleurs, le taux de recyclage stagne depuis quatre ans.

Pour renverser ces tendances, chaque foyer serait doté d'un bac roulant divisé en deux compartiments distincts pour recevoir le papier d'une part et d'autre part, le métal et le plastique. Des conteneurs à compost seraient également distribués pour recueillir les matières putrescibles. Si ce plan se réalise, les centres de tri devront travailler sur trois quarts de travail, un centre de compostage sera construit, un écocentre sera ouvert dans chacun des arrondissements et des MRC, où les résidents pourront se débarrasser d'objets divers (meubles, jouets, vélo, etc.) qui pourront être récupérés par les entreprises spécialisées dans le recyclage. Par ailleurs, l'incinérateur de Limoilou, plutôt que d'être condamné comme plusieurs le souhaitent, sera rénové au coût de 50 millions de dollars afin de prolonger la durée de vie du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps. Les consultations publiques menées au printemps 2004 ont amené la CMQ à modifier son plan. Celui-ci doit être adopté au plus tard en décembre 2004. La Ville de Lévis a également élaboré son propre plan de gestion des matières résiduelles reposant sur des mesures semblables.

La CMQ soumettra également à la consultation publique à l'automne

2004 son projet d'énoncé de vision stratégique du développement. Ce dernier s'articule autour de quatre dimensions du développement (économique, social, durable, culturel), de l'aménagement du territoire ainsi que de l'accessibilité (transport).

Du côté du soutien au développement économique et de la promotion de la grande région de Québec, le Conseil économique Lévis Chaudières-Appalaches (CELCA) et Pôle Québec Chaudières-Appalaches ont signé une première entente qui devrait ouvrir une ère de plus grande collaboration entre les deux organismes. Une entente a été signée qui précise la définition des rôles et territoires d'influence de chacun en ce qui a trait aux services individuels offerts aux entreprises, soit les services individuels liés au développement de l'exportation, au soutien à l'innovation et à la productivité ainsi que les activités de sensibilisation et de formation. Pôle Québec Chaudières-Appalaches fait des secteurs des sciences de la vie, de la santé et de la nutrition ainsi que des technologies appliquées et des matériaux transformés, les trois secteurs à renforcer dans les stratégies de développement économique de la région.

Les projets controversés

Chaque année apporte son lot de controverses quant à l'occupation du territoire. Un premier débat a fait rage sur la rive-sud dans le secteur est de Lévis et à Beaumont. En effet, Gaz Métro et ses deux partenaires, Gaz de France et Enbridge, après avoir étudié la candidature de Cacouna, ont plutôt choisi ce secteur pour la construction d'un port méthanier. Selon Gaz Métro, ce port lui permettrait de diversifier ses sources

*Vivre à l'ombre d'une
« ville du patrimoine
mondial » comporte
son lot d'avantages et
d'inconvénients.*

d'approvisionnement en gaz naturel. Actuellement, le gaz provient de l'Alberta, où les prix sont à la hausse. Le projet nécessite la construction d'une jetée où accosteraient les méthaniers transportant le gaz à l'é-

tat liquide en provenance de la Norvège et peut-être de l'Algérie, de deux réservoirs de stockage et de pompes et de vaporisateurs pour remettre le gaz liquide à l'état gazeux. Il faudrait également construire une connexion au gazoduc. Le projet est actuellement évalué à 700 millions de dollars. À court terme, il générerait de 1000 à 1500 emplois, pour ensuite offrir, à partir de 2008, une soixantaine de postes permanents.

Le projet, baptisé Rabaska, fait face à une vive opposition de la part de la population, du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), de l'aspirant à la mairie de Beaumont, André Goulet, et de la majorité des conseillers de la Ville de Lévis. Les principaux motifs invoqués sont la sécurité des zones résidentielles ainsi que la préservation du paysage. Les incidents de l'Ultratrain (transport d'hydrocarbure) qui a déraillé récemment à deux reprises (en mai à Saint-Charles de Bellechasse, puis en août non loin de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), ne sont certes pas de nature à apaiser les craintes. La Ville de Lévis exige d'ailleurs une enquête publique sur la sécurité du transport des matières dangereuses sur son territoire.

Le mouvement de contestation, baptisé Rabat-Joie, a fait circuler des pétitions, lesquelles avaient recueilli à mi-juillet 2004 plus de 1000 signatures à

Beaumont (population 2500) et un peu plus de 600 à Lévis. Il a également obtenu la tenue d'un référendum sur la question pour l'automne 2004. Par ailleurs, le Port de Québec est favorable au projet et pourrait y investir entre 50 et 60 millions de dollars. Gaz Métro a fait de l'adhésion de la population une des conditions incontournables pour la réalisation du projet. Le processus de consultation et, le cas échéant, d'approbation devrait s'échelonner sur une période de deux ans. En septembre 2004, Pétro-Canada et TransCanada Corporation annonçaient un projet semblable à Gros-Cacouna, précédemment boudée par Gaz Métro. Si les acteurs municipaux et économiques se réjouissent, il faudra voir si la population du Bas-Saint-Laurent opposera la même résistance que dans la région de Québec.

L'autre projet controversé ne date pas d'hier, mais il risque fort de trouver un dénouement en 2005. Il s'agit du prolongement de l'autoroute du Vallon en boulevard urbain à quatre voies dans le secteur Lebourgneuf (arrondissement des Rivières) entre les artères Lebourgneuf et Bastien. Deux positions s'affrontent : les résidents des quartiers avoisinants qui attendent ce prolongement depuis bientôt trente ans et qui disent souffrir d'une congestion importante dans leur secteur; et les environnementalistes qui s'opposent à un aménagement encourageant le transport automobile et qui, de surcroît, coupera en deux le parc de l'Escarpement. On craint également les pressions sur le développement résidentiel aux abords du nouveau boulevard. Le Bureau des audiences publiques a tenu des audiences en mai et juin 2004 et a

remis son rapport en septembre. Le BAPE appuie le prolongement, à condition que le projet final instaure un service de transport en commun concurrentiel dans le secteur Lebourgneuf, afin de régler définitivement le problème de congestion.

Des décisions contestées

Deux annonces ont suscité de vives réactions dans la région de Québec. La première a eu des échos à l'échelle nationale, voire internationale : il s'agit de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) de ne pas renouveler le permis de la station CHOI-FM en raison des propos offensants de son animateur vedette, Jeff Fillion, et du peu d'empressement de la direction de Genex à corriger la situation. Le caractère exceptionnel de cette mesure a alimenté bien des discussions sur les limites à la liberté d'expression dans une société démocratique. Bien que le chiffre de 50 000 supporters à la manifestation organisée par CHOI-FM soit contesté, il n'en demeure pas moins que la station jouit d'un appui sans équivoque de la part de ses auditeurs, au grand désarroi de tous ceux et celles qui désapprouvent la nature des propos tenus à cette fréquence. Sommée de cesser ses activités en août 2004, la station s'est vue accorder un sursis jusqu'en mars 2005, moment où la Cour d'appel fédérale devait rendre son jugement quant à la demande d'appel déposée par Genex, représentée par M^e Guy Bertrand. L'éventuelle fermeture de la station entraînerait la perte d'une soixantaine d'emplois.

L'hypothèse d'un transfert des activités de course de chevaux à Montréal,

soulevée en janvier 2003 par la ministre d'alors, Pauline Marois, n'a pas tardé à provoquer une réaction d'une rare unanimité. En effet, à l'initiative du *Journal économique* de Québec, les maires de Québec et Lévis, deux chambres de commerce ainsi que plusieurs députés et gens d'affaires se sont portés à la défense de l'Hippodrome qui génère directement ou indirectement quelque 500 emplois et attire chaque année 600 000 visiteurs. Une entente est intervenue en août 2004 avec le ministre Yves Séguin. Elle prévoit le maintien des activités de course dans les quatre hippodromes du Québec. Ce maintien sera rendu possible par le déplacement de 1500 vidéopokers des bars vers les hippodromes. Ces machines de jeux rapporteront aux hippodromes des revenus supplémentaires de 25 à 30 millions de dollars.

Des MRC qui consolident leur position

Vivre à l'ombre d'une « ville du patrimoine mondial » comporte son lot d'avantages et d'inconvénients. Les municipalités régionales de comtés des environs peuvent en tirer profit, à condition de savoir attirer les touristes chez elles et les garder pour un certain temps. Elles semblent toutes disposées à exploiter les nouvelles avenues en matière de tourisme et équipées pour le faire, notamment le tourisme gastronomique et le tourisme religieux.

L'île d'Orléans, destination touristique déjà bien établie, ne cesse d'innover, principalement dans le secteur agro-alimentaire où, à côté des nouvelles filières comme l'élevage du bison, la culture de l'endive et de l'asperge, ou la diversification de la culture des petits fruits, on mise

de plus en plus sur les produits alimentaires haut de gamme : vins, cidres, sirops, vinaigres fins, etc.

Un partenariat alliant recherche et tradition a d'ailleurs fait resurgir du passé le fameux fromage de l'île d'Orléans, grâce au travail de Jacques Goulet, chercheur au Département des sciences des aliments de l'Université Laval, et de Jocelyn Labbé, artisan fromager. La tradition de ce fromage, produit dès 1636 selon une recette de la région de Champagne en France, menaçait de se perdre.

Par ailleurs, la fonction culturelle continue à se développer. Cette année, l'Espace Félix-Leclerc, animé par la fille du poète, a organisé une semaine d'activités éclectiques à la mémoire de celui-ci, les Chants de la Félixité. Des circuits de randonnée sont maintenant offerts, dont un consacré à la rencontre des quelque 60 artistes qui vivent dans l'île, et un second à l'histoire locale.

Dans les prochaines années, des actions seront déployées afin de rendre l'entrée de l'île à la hauteur de sa réputation patrimoniale, gastronomique et culturelle. Il faudra du temps pour pouvoir en apprécier les résultats, puisqu'on prévoit rien de moins qu'un plan sur 30 ans pour atteindre les résultats souhaités. Notons en terminant que les municipalités de Saint-Pierre et de Saint-Laurent ont souligné leur 300^e anniversaire, notamment en commémorant le « pacte de l'amitié » signé en 1698... pour mettre fin aux chicanes de clocher qui opposaient les deux villages à cette époque !

Sur la Côte-de-Beaupré, on mise également sur la gastronomie, puisque à l'instar de l'île d'Orléans, ce secteur fait partie du « Parcours gourmand » qui

traverse la grande région de la Capitale nationale en alliant la terre et la table. Sur la Côte-de-Beaupré, le long de la Route de la Nouvelle-France, on a mis en valeur les anciens fours à pain et les vieux caveaux à légumes installés sur des terres datant des débuts de la colonie. On pourra, après avoir observé le meunier, déguster des crêpes faites de farines fines moulues au moulin du Petit Pré qui date de 1695 et aujourd'hui remis en fonction. On y a développé également la formule du « coucher chez l'habitant ». En 2004, 45 familles ont participé au projet et accueilli chez elles des touristes désireux d'un contact plus étroit avec les gens du pays.

Des circuits de randonnée pédestre sont développés. Pour la sixième année consécutive, trois circuits sont proposés dans le cadre du Festival de la marche. Dans ce contexte, la MRC entend préserver le caractère naturel de son territoire et s'oppose actuellement à l'exploitation, par la société Métro Excavation, d'une carrière de granit sur le Cap Brûlé, un projet récemment approuvé par le ministère de l'Environnement.

Par ailleurs, le tourisme religieux, dont la progression semble inversement proportionnelle à la pratique religieuse, pousse bon an mal an près de 1,5 million de personnes à visiter la cathédrale de Sainte-Anne-de-Beaupré. Parmi celles-ci, certaines sont parties à pied de l'Oratoire Saint-Joseph, transitant par Notre-Dame-du-Cap, pour terminer leur pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré. La MRC a d'ailleurs produit cette année un dépliant qui décrit l'itinéraire à suivre pour connaître ses plus beaux attraits religieux.

Le développement du tourisme religieux pourrait cependant être grandement limité par les coûts d'entretien de ce patrimoine, d'autant plus que le gouvernement Charest a réduit le programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux. Les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches réclamaient à cet effet 20 millions cette année, alors que l'enveloppe globale de la Fondation du patrimoine religieux, pour l'ensemble du Québec, s'élevait à six millions de dollars.

La MRC de la Jacques-Cartier attire, plus que les touristes de l'extérieur, les gens de Québec, de plus en plus nombreux, à vouloir y résider toute l'année, notamment dans l'axe Sainte-Catherine-Saint-Raymond, et si possible à proximité d'un plan d'eau. Ainsi, la valeur des terrains et des résidences qui bordent le lac Saint-Joseph a triplé. De plus en plus de jeunes retraités veulent vendre leur propriété en ville et s'établir dans ces petites municipalités. Ce mouvement a des effets sur l'ensemble des municipalités de la MRC qui enregistrent une augmentation des rénovations et des mises en chantier. Sous l'effet de ce mouvement, les villes de Sainte-Catherine et de Saint-Raymond voient le nombre d'emplois augmenter sur leur territoire, notamment dans les secteurs récréotouristique et des services. Même des restaurateurs du centre-ville tentent le pari de déménager leurs fourneaux vers la « ceinture verte » de Québec. D'autres entreprises, comme Tremblay marine et sport, déménagent leurs pénates et leurs bateaux, aidées en cela par Solide, une société locale d'investissement dans le développement économique. Depuis

le début de ses opérations, il y a six ans, Solide a investi 743 200 dollars dans la région afin d'aider 47 entreprises et ainsi créer ou maintenir 183 emplois.

La MRC demeure vigilante face à l'engouement des citoyens. La troisième version de son schéma d'aménagement révisé finalisée cette année a retenu six grandes orientations.

On vise d'abord à assurer une qualité de vie élevée pour la population en favorisant la préservation et l'amélioration de l'eau, de l'air, du sol et du paysage. On désire assurer les conditions favorables au développement touristique tout en encourageant la diversification de l'économie régionale, notamment en préservant les paysages et l'eau. On s'y préoccupe de développement durable en protégeant les milieux sensibles d'un point de vue environnemental, en particulier ceux qui sont représentatifs du patrimoine naturel et bâti. La quatrième orientation vise une protection élevée de l'environnement et la mise en valeur des ressources du milieu : conservation des milieux naturels, récupération, recyclage et réemploi des matières résiduelles, etc. On veut limiter l'ouverture de nouvelles rues à l'intérieur des périmètres urbains, ceci afin de favoriser un développement complémentaire, non-concurrentiel et compatible avec celui de la Ville de Québec. Enfin, la dernière orientation vise la reconnaissance et le respect de l'autonomie des municipalités formant la MRC. Il reste au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à accepter cette troisième version.

Tourner la page et miser sur l'avenir

De l'avis de plusieurs, les référendums

sur le démembrement des villes nouvelles, bien que jugés contre-productifs, ont eu le mérite de vider le débat, pour qu'on tourne la page définitivement. Bien qu'il reste encore à définir précisément le rôle et le fonctionnement du conseil d'agglomération dans le cas de Québec, les autres instances – villes et communauté métropolitaine ainsi que conférence régionale des élus et agence de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux – sont maintenant en place et appelées, souhaitons-le, à fonctionner dans un contexte relativement stable pour les prochaines années.

Il ne faut pas oublier que le processus ayant conduit à la création et à la confirmation des deux villes nouvelles de Lévis et de Québec a été amorcé au début de l'année 2000. Ce sont donc quatre années d'une relative instabilité avec laquelle les acteurs locaux et régionaux des secteurs publics et privés, et plus particulièrement les élus et élues ainsi que les

fonctionnaires municipaux, ont dû composer. Pour ces derniers, l'année 2004 aura été une année sous le signe du paradoxe dans la mesure où ils ont été appelés à poursuivre le travail de construction tout en envisageant, voire en planifiant, un éventuel démembrement.

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets durables des villes nouvelles. Il conviendra de mesurer ces effets à l'aune de la cohérence des politiques adoptées, et des orientations privilégiées pour le développement de ces villes. Mais plus encore, il faudra évaluer l'impact sur la région elle-même, notamment à l'égard de l'aménagement du territoire.

L'année 2005 sera préélectorale. Il est fort à parier qu'à l'instar des L'Allier et Langlois, plusieurs élus choisiront de se retirer après le cumul de plusieurs mandats et ces dernières années extrêmement exigeantes. Assistera-t-on alors à un renouvellement de la classe politique, au profit d'une plus grande cohérence et d'une plus grande com-

LA COURONNE DES VILLES INTERMÉDIAIRES

Diversité et autonomie, un état de fait ou un fait d'État?

Bernard Vermot-Desroches

Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières

Les 17 régions administratives (17 depuis 1997) vivent ou subissent des événements stimulants qui alternent sans relâche avec des moments parfois plus démotivants. Ceci depuis les premières interventions gouvernementales en Gaspésie au début des années 60 (BAEQ). Elles ont connu des périodes assez nombreuses où elles étaient mises en valeur, mais ces périodes étaient toujours éphémères. La création de l'ancien OPDQ, les nombreux « Sommets des régions » au début des années 80, la création d'un ministère des Régions (MREG) au début des années 90, le « Sommet des régions » de novembre 2002, la récente création des Conférences régionales des élus en sont quelques témoignages importants. Ces périodes où nos régions ont pu se placer en exergue ont été entrecoupées d'autres périodes beaucoup plus longues et plus austères où l'oubli et l'indifférence de la métropole à leurs égards dominaient.

C'est une des raisons majeures qui conduisent les régions du Québec de

plus en plus vers une diversité et une autonomie relative. La diversité assure la possibilité des choix, la sécurité économique et une plus grande indépendance vis-à-vis de la métropole. Parfois la recherche de cette diversité et de cette autonomie garantit tout simplement la survie. La couronne des villes intermédiaires n'échappe pas à cette tendance dominante. Mais cette couronne bénéficie aussi des effets naturels de proximité. Elle a besoin de Montréal mais Montréal a également besoin de sa couronne, complémentarité oblige.

La Mauricie, une brise de croissance qui se maintient

Historiquement, la Mauricie a manqué plusieurs fois le bateau et n'a pas pu garder cette croissance explosive que lui donnait le papier depuis les années 30. Plus récemment dans les années 90, Trois-Rivières, Shawinigan et la Mauricie étaient devenues des régions de chômage et à population vieillissante. En 2003, 52,1 % de la population

a atteint 45 ans et plus contre 48,2 % au Québec. De plus, la région se montrait sans grands projets d'avenir. Le millénaire a tourné la page, il semble que cette région a su également tourner la sienne. Des géants du papier il ne reste que l'usine Kruger, beaucoup plus récente, qui fonctionne à plein régime et qui s'est même payé le luxe il y a deux ans de reprendre la défunte Wayagamack, créant ainsi près de 500 emplois. La construction résidentielle a connu durant la même période un élan très vif. Un vent d'optimisme souffle depuis deux ou trois ans.

La région part de très bas et demandera encore de nombreuses années pour confirmer sa renaissance, surtout dans le climat international actuel. Le taux de chômage de la Mauricie demeure encore élevé mais en septembre 2004, à la baisse, il n'atteignait plus que 10,4 %. Le taux d'activité, quand à lui, socialement beaucoup plus réaliste et économiquement plus objectif, est de 61 % contre 66 % pour le Québec. Au cours de cette dernière année, Trois-Rivières aura vu sa population active s'accroître de près de 1000 employés. Un ralentissement pas encore trop inquiétant s'est cependant manifesté au début de 2004. Au premier trimestre, on enregistrait un recul de l'emploi de 4,5 % en Mauricie, alors que le Québec enregistrait une hausse de 1,2 % par rapport à la même période l'an dernier. Durant cette même période, la Mauricie a perdu 7000 emplois à temps plein, mais connaissait une croissance de 4,4 % des emplois à temps partiel.

Toujours dans le secteur socio-économique de l'emploi, on assiste à la fermeture définitive de Sports Maskà à Trois-Rivières : 175 emplois perdus.

Mais on assiste aussi à l'ouverture de The Brick à Trois-Rivières et de Wal-Mart à Shawinigan pour un total de 315 emplois. À Saint-Barnabé Nord, proche de la capitale régionale, 82 mises à pied permanentes sont imposées par Plastiques Aspasia. Bien sûr, le vent de positivisme déclenché en 2001 avec l'arrivée du maire Lévesque dans le nouveau décor de la fusion municipale du grand Trois-Rivières s'estompe un peu. Certes, des projets importants sont menés à terme, comme la Maison de la Culture (12 millions de dollars), mais d'autres battent de l'aile : OMF fait faillite en Allemagne et la division de l'aéroport de Trois-Rivières, très prometteuse il y a deux ans, doit fermer ses portes. Un bâtiment avait été construit spécialement pour les accueillir. La cité l'Émérillon et Trois-Rivières sur Saint-Laurent se rétrécissent comme une peau de chagrin pour ne demeurer à l'heure actuelle seulement comme un éventuel projet de développement. Le projet domiciliaire (privé) et le centre de foires (municipal) attendent le règlement en cour qui divise les propriétaires et les investisseurs, en particulier pour la décontamination des sols. À l'époque le nouveau maire Lévesque faisait de ces deux projets ses principaux chevaux de bataille.

La construction, quand à elle, connaît un bon premier trimestre, avec 123 mises en chantier au premier trimestre, contre 83 à la même période en 2003.

Les secteurs primaire et secondaire, toujours dominants, occupent 26,5 % des emplois en Mauricie contre 21,1 % pour le Québec. Les principaux secteurs sont les pâtes et papiers, les métaux, le bois et les meubles. Cependant cette différence diminue progressivement au fur et à mesure que l'économie de cette ville

continue de lâcher son industrie traditionnelle pour faire place à la nouvelle économie davantage tournée vers le tertiaire. Les années 2003 et 2004 auront vu le démarrage d'une technopole qui veut concentrer le « virtuel » dans cette partie centrale de la province. L'Université du Québec à Trois-Rivières en est l'hôte.

L'ambiance trifluvienne n'est sans doute plus aussi explosive qu'il y a un an ou deux alors que le bébé faisait ses premiers pas. Elle demeure cependant toujours positive, car les changements se font pour la plupart dans le sens voulu, et le goût de l'entrepreneuriat, principalement aux jeunes qui restent ou qui reviennent, est de plus en plus présent.

Centre du Québec, solide mais parfois bouleversé

Cette nouvelle petite dernière commence à prendre un peu de maturité et renforce une personnalité qui lui appartient depuis bien longtemps. Elle confirme dans tous les cas le bien fondé de sa séparation de la trop grande Mauricie. Son taux d'activité est légèrement supérieur à celui de la province (66,1 % en 2003). Son taux de chômage est actuellement de 9 %, mais entre 1996 et 2001 il est passé de 9,7 % à 7,1 %.

Entre 2002 et 2003 le nombre d'emplois a grimpé de 3000 personnes exactement. La population de la région a augmenté de 1,7 % entre 1996 et 2001, par rapport à 1,4 % au Québec. Par contre, trois MRC de la région ont vu leur population baisser, soit la MRC de l'Érable, Bécancour et Nicolet Yamaska. Ce sont les deux agglomérations de Drummondville et de Victoriaville qui mènent le bal. L'exode des jeunes, cette

maladie qui affecte la plupart des régions et des municipalités rurales du Québec, est très nuancé selon la MRC. Cet exode est le plus marqué dans les deux MRC de Bécancour (35,4 %) et de Nicolet Yamaska (26 %).

Le secteur agricole représente 36 % des entreprises de la région. Cette nouvelle région du Centre devient nettement plus rurale au niveau de son efficacité par rapport à la grande ceinture urbaine de Montréal. Le nombre d'entreprises sur le territoire est d'environ 10 100. Près de 81 % d'entre elles compte moins de 10 employés.

Au niveau du secteur secondaire, comment passer sous silence cette grève à l'Aluminerie de Bécancour qui a commencé durant l'été. En octobre 2004, les conséquences économiques deviennent importantes et seront catastrophiques à long terme si cette grève perdure. Des trois séries de cuves de l'aluminerie, une seule est encore en service ; le jour où une entente se fera entre les parties, la production ne sera effective que deux à trois mois plus tard. Quelques 810 travailleurs sont touchés par la grève.

Le gouvernement du Québec a donné son aval à la réalisation de la centrale électrique thermique de TransCanada Energy (TCE), et ce, malgré une controverse assez rude qui impliquait autant de gens de l'extérieur que de gens de la MRC de Bécancour. Le projet, évalué à plus de 500 millions de dollars, commencera durant l'automne et impliquera l'embauche de 1600 travailleurs pour l'érection du site. Les retombées économiques sont évaluées à 118 millions de dollars. Les travaux devraient débuter dès le mois d'octobre 2004 et le projet devrait

être terminé à l'automne 2006. Lorsque la centrale sera active, une vingtaine d'emplois seront maintenus. En plus de l'électricité, la centrale produira de la vapeur disponible pour les entreprises proches. Les entreprises comme Norsk Hydro ou PCI Chimique devraient probablement bénéficier d'une importante réduction des coûts énergétiques en utilisant cette vapeur pour répondre à leurs besoins. D'après leurs dirigeants, ces entreprises pourraient réaliser d'autres projets d'expansion.

En revanche, à Princeville, toujours dans cette même région-ceinture du Centre, l'entreprise Olymel, société en commandite spécialisée dans l'abattage et la découpe de porcs, a fermé son usine en mai dernier. Olymel, propriété de la Coopérative fédérée du Québec (à 77 %) et de la Société générale de financement, exploite une quinzaine d'usines de transformation de la volaille et du porc au Québec, en Ontario et en Alberta. La compagnie a préféré fermer cette petite usine de Princeville, qui comptait 381 employés, parmi lesquels environ 180 ont accepté une relocalisation à Saint-Simon en Montérégie ou à Vallée-Jonction en Beauce. La réglementation sur le porc et son prix à la baisse ont contribué à cette situation.

Denim Swift inc., de Drummondville a procédé, tel qu'annoncé en novembre 2003, à une importante mise à pied. Plus de 600 employés (530 syndiqués et 70 cadres) ont été mis à la rue tandis que 215 employés, ceux reliés à la production de fils, devraient conserver un emploi. Le propriétaire de Denim Swift, le Groupe Galey & Lord situé aux États-Unis, a connu des difficultés fi-

nancières importantes. La disparition des quotas à l'importation et la diminution des tarifs douaniers touchent l'ensemble de l'industrie textile.

L'Estrée, des hauts et des bas dans le coin de Sherbrooke

Le taux d'activité de cette province est très bon si on le compare à la moyenne provinciale. Il est de 66,2 % pour un taux de chômage de seulement 7,6 %. La population a cru de 2,5 % entre 1996 et 2001. Celle de la ville de Sherbrooke a augmenté de 2300 habitants au cours de l'année écoulée. Quelques développements, créations et agrandissements importants ont été menés dans cette région durant cette dernière année.

Les secteurs ayant le mieux performé en Estrie sont ceux qui touchent à la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Le transport et l'entrepôt sont également choyés. En revanche, en 2003, les secteurs ayant le plus perdu d'emplois sont ceux des services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que les administrations publiques. Au cours de la même période, un projet d'investissement de 3,3 millions de dollars a été élaboré pour implanter un réseau de télécommunications qui touchera deux commissions scolaires, 21 bâtiments municipaux et 12 bibliothèques.

Fin avril 2003, un gros coup dur frappe : l'usine de magnésium Magnola ferme ses portes à Asbestos. La principale raison concerne la chute du prix du magnésium. Près de 380 employés perdent leur emploi; de plus, cette fermeture implique 400 sous-traitants et divers fournisseurs. L'usine avait nécessité des investissements totalisant un milliard de dollars et ses actionnaires

ont radié presque le total de cette somme lors de sa fermeture. D'après le quotidien de Sherbrooke, *La Tribune*, la perte sèche de la SGF a été de 270 millions de dollars. Actuellement, une possible réouverture est envisagée car le prix du magnésium s'est sensiblement raffermi, mais Noranda n'en est encore qu'au stade des discussions.

De même, la vieille entreprise d'amiante Jeffrey (1881) a fermé aussi ses portes en mars 2003 en même temps que Magnola. Une conséquence provinciale s'est vite manifestée par les implications de la SGF dans ces opérations sur le magnésium et l'amiante dont les prix ne cessent de dégringoler. Une perte sèche totale de près de 172 millions de dollars pour la SGF. Les effets induits de ces fermetures ont continué de se répercuter en 2004.

En 2004, Sherbrooke et l'Estrie vont assister au démarrage du plan quinquennal (2004-2009) de développement du secteur agroalimentaire. Toutes les instances régionales, nationales ou fédérales sont impliquées et donc conviées à participer à ce nouveau Plan stratégique : l'Association des détaillants (ADA), le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAC), la Société des Chefs cuisiniers et pâtisseries du Québec (SCCPQ), la Fédération des producteurs agricoles (UPA), le Conseil régional de développement (CRD), les Centres locaux de développement (CLD), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), le MAPAQ, la Financière agricole et Développement économique Canada.

Ce mariage régions-nation passe par un réseau plus complexe mais très réaliste : ce sont les milieux ruraux de

ces régions qui particularisent ces territoires. Ce sont surtout par eux que les villes intermédiaires concernées vont pouvoir se développer (Sherbrooke dans ce cas-ci) et les liens ainsi créés avec Montréal en sont d'autant plus solides grâce à une appartenance qui révèle une plus grande autonomie.

Toujours en Estrie, l'usine Shermag de Disraeli est tombée en lock-out au printemps 2004. Ces 250 emplois, dans une communauté de moins de 2700 habitants, représentent plus de 50 % de son activité économique totale. Pour fins de comparaison, les usines de Granby et de Victoriaville avaient déjà renouvelé leurs conventions collectives. La vive concurrence asiatique dans le secteur du meuble force naturellement les usines nord-américaines à réviser leurs opérations. Malheureusement c'est un dialogue de sourds qui se joue entre le syndicat et les patrons. Fin septembre, le fabricant de meubles Shermag a décidé de fermer définitivement son usine mais finalement, un mois plus tard, d'intenses négociations ont conduit les dirigeants à une réouverture.

Un autre projet de développement est en cours, on le nomme Sherbrooke, Cité des Rivières. Il s'agit d'un projet de nouveau urbain qui vise à offrir aux citoyens divers aménagements centrés sur la nature. Le lac des Nations et la gorge de la rivière Magog en sont les éléments clés. Un projet de 16,2 millions de dollars comprenant des sentiers, une passerelle, une piste cyclable, des marchés d'alimentation, et d'autres font également partie du lot. Malheureusement, le 19 juin, un accident de rafting se produisait la journée même de l'inauguration de la descente de la gorge

de la rivière Magog ; un citoyen très impliqué y perdait la vie. Des éléments du projet sont naturellement remis en cause.

L'Outaouais, Ottawa est proche

La grande agglomération de cette région-ceinture est bien sûr celle de Gatineau et de Hull. Administrativement, il s'agit bien d'une ville intermédiaire de la grande ceinture de Montréal, cependant cette agglomération est économiquement collée à l'Ontario et à la capitale du Canada, Ottawa. Le dynamisme de ce coin du Québec est à la fois cause et conséquence de cette proximité incontournable. L'Outaouais québécoise est totalement liée à sa grande voisine ontarienne autant sur le plan des avantages que des désavantages. La saga de la compagnie Nortel, qui a perdu depuis peu les deux tiers de ses travailleurs, a affecté toute la grande périphérie d'Ottawa. Bien sûr, Gatineau en subit les contre coups.

Le taux d'activité de l'Outaouais dépassait les 68 % en 2003 et son taux de chômage était de 7,7 %. Au second trimestre de 2004, le nombre de personnes en emploi avait augmenté de 0,4 % par rapport à la même période l'an dernier. Quand à la croissance de population totale, Ottawa-Gatineau affichait 1 119 800 habitants en 2002 tandis qu'en 2003, ce chiffre passait à 1 132 200 habitants. Sans faire de prévision trop hâtive, signalons une baisse de l'emploi de 0,5 % dans l'agglomération urbaine Ottawa-Gatineau pour le second trimestre de 2004.

Comme à travers tout le Québec, la relève de la main-d'œuvre dans le secteur agricole est une véritable aventure dans cet

Outaouais parfois intensément urbanisé. Le Centre de recherche et de développement appliqués en Outaouais (CREDE-TAO) met sur pied un projet de formation, appelé Incubateur régional, qui permet de former quelques dizaines de nouveaux producteurs agricoles.

Weston, l'une des plus grandes compagnies canadiennes de transformation alimentaire, a pris récemment une grande bouchée (40 %) de la boulangerie Gadoua, qui a changé de propriétaire et s'est rangée dans le capital de Weston. Les 700 employés de cette entreprise québécoise qui a des activités en Outaouais devraient conserver leurs emplois.

La construction en Outaouais a connu une baisse sensible (près de 17 %) en 2003-2004. À l'échelle de la province, cette baisse ne fut que de 1,1 % et pour l'Outaouais cette différence a affecté plus de 12 000 travailleurs. Au niveau des services, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) ouvrira prochainement un pavillon à Gatineau au coût de 20 millions de dollars. Cette école forme des cuisiniers, des serveurs et des agents de voyages.

Gatineau, grande banlieue d'Ottawa, est plus que limitrophe de l'Ontario, elle en constitue une sorte de trait d'union à des niveaux autant économiques que culturels. Les « défis de gouvernance des cités-régions frontalières » (Gilles Paquet) ont constitué l'un des thèmes dominants d'un colloque en développement régional, tenu à l'UQO le 1^{er} octobre 2004. « L'Outaouais au Carrefour des modèles de développement », tel était le thème général de cette rencontre.

Finalement, des régions « bien ordinaires »

Les deux grandes régions géographi-

ques de Lanaudière et des Laurentides sont très vastes et prolongent cette fameuse ceinture jusqu'aux limites de l'Abitibi. Cependant, les liens économiques sont restreints et à sens unique si l'on ne considère pas les liens touristiques. Seules les petites villes intermédiaires de Joliette, Saint-Donat, Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts sont concernées.

La gouvernance locale, un nouveau concept en passe de devenir un nouveau paradigme, s'affirme de plus en plus, surtout dans des lieux aussi coincés que peuvent l'être Gatineau d'un bord ou Trois-Rivières de l'autre. La première est avant tout une banlieue élargie d'Ottawa qui reste malgré tout proche de Montréal, tandis que la seconde est certes alimentée mais également « aspirée » par ce tandem Montréal-Québec.

D'une façon plus générale, si les régions administratives du Québec ont enregistré une hausse de 58 000 nouveaux emplois pour la période d'août 2003 à août 2004, c'est durant cette même période que les régions administratives du Grand-Montréal – Montréal, Laurentides et Lanaudière – ont enregistré les gains les plus importants soit, de 36 000, 24 000 et 10 000 nouveaux emplois respectivement. Grâce à la forte hausse du nombre d'emplois dans la région de Montréal, le nombre de chômeurs a diminué de 26 000 personnes. En septembre 2004, le taux de chômage du Grand-Montréal était parfaitement égal à celui du Québec, soit de 8,3 %. Rappelons que le taux de chômage canadien est de 7,1 %. Les villes intermédiaires, dans ces régions limitrophes du Grand-Montréal, sont en

moyenne très représentatives de l'économie provinciale. Elles sont complémentaires de l'économie montréalaise mais, pour la plupart d'entre elles, il y a un manque d'autonomie même minimale.

L'un des maux dominants dans le régionalisme québécois est l'exode des jeunes vers les grands centres. Montréal est le plus grand des grands centres et son attrance est souvent trop forte par rapport au sentiment d'appartenance à la région. Les communications rapides et faciles n'arrangent rien, surtout lorsque les petits centres sont relativement proches de Montréal. L'appartenance vainc l'attrance de Montréal dans le cas des régions plus éloignées. Les deux meilleurs exemples sont ceux de ces « Deux Témis » éloignés, le Témiscouata et le Témiscamingue. Mais en 2004, Drummondville ou Gatineau, villes intermédiaires, ne peuvent pas se comparer à Cabano ou à Ville-Marie.

Cette autonomie constitue depuis bien longtemps le point commun de toutes ces villes intermédiaires. Plus celles-ci sont proches de la grande ville, plus elles veulent exprimer un particularisme notoire qui va différencier leur territoire. Les nombreux festivals qui se déroulent dans les régions du Québec sont révélateurs de cette volonté commune. Dans ce contexte les villes-satellites intermédiaires sont de plus en plus concernées par ce besoin de mise en valeur. Certes, l'économie est le moteur principal du développement de ces différentes municipalités; cependant le culturel et le social sont continuellement mis de l'avant quand il s'agit de s'affirmer pour grandir.

Stabilité économique et persistance des disparités

Clermont Dugas et Majella Simard

Université du Québec à Rimouski

plicité entre les deux rives ?

Les régions périphériques du Québec n'ont pas connu de changements socio-économiques très significatifs durant la dernière année. Elles ont continué dans une large mesure à afficher les mêmes problèmes que les années antérieures et à se situer en bas de la moyenne québécoise en regard des principaux indicateurs économiques. Le manque d'emplois, la diminution de la population et la faiblesse de certains services ont continué de retenir l'attention. Les problèmes se présentent néanmoins de façon différente selon les parties du territoire avec des écarts plus ou moins prononcés entre les milieux urbains et ruraux.

Bien que chacune des régions vit des problématiques différentes en fonction de sa localisation, de ses structures de peuplement et de services et de ses composantes économiques, elles ont toutes néanmoins partagé un certain nombre d'événements communs. La crise du bois d'œuvre, la gestion de la

forêt publique, la diminution de services en milieu rural, le manque de personnel médical, les fermetures d'entreprises, l'augmentation du prix de l'essence, la prospection minière et différents dossiers environnementaux ont mobilisé partout beaucoup d'attention et d'énergies. Le changement de gouvernement à Québec a continué de se faire sentir au niveau de certaines structures politiques et administratives avec notamment une augmentation des pouvoirs des Municipalités régionales de comté (MRC) et la formation de la Conférence régionale des élus (CRE). Il a aussi entraîné des modifications dans certains programmes et ententes particulières. La mise en application de la politique de la ruralité passe plutôt inaperçue en raison de la faiblesse des budgets et des moyens en cause, et de son peu d'impacts sur la situation d'ensemble du monde rural.

La diminution de population crée partout de vives inquiétudes et suscite différentes stratégies appuyées par les

fonds publics pour essayer d'atténuer les déficits migratoires et les problèmes actuels et appréhendés qui en découlent. Les jeunes et les immigrants constituent les principaux groupes-cibles. Il y a toutefois lieu d'être sceptique sur les résultats des différentes campagnes menées auprès des jeunes. Les promesses et discours ne peuvent faire oublier les carences responsables de leur déplacement vers les grandes villes. La question du manque d'emplois de qualité est évacuée et remplacée par des appels au dynamisme et par des projections des postes à combler à l'avenir à la suite des départs à la retraite et de l'évolution hypothétique du marché du travail. Or, pendant ce temps relativement peu d'interventions efficaces sont faites pour corriger les problèmes structurels responsables des disparités régionales avec leurs impacts sur les courants migratoires. Les structures, politiques et programmes en place tendent plutôt à stimuler la compétition entre régions, et ce, évidemment, au bénéfice de celles disposant des meilleurs atouts.

La Gaspésie

La situation économique de la Gaspésie ne s'est pas beaucoup améliorée durant la dernière année et demeure toujours particulièrement inquiétante sur le plan de la création d'emplois. La précarité de l'économie gaspésienne se reflète notamment par la faiblesse de son taux d'activité qui s'établissait à 51 % au deuxième trimestre de 2004 (14 % de moins que celui du Québec) ainsi que par un taux de chômage très élevé de 19,9 %, soit plus du double de celui de la province.

L'interruption des travaux de re-

lance de l'usine Gaspésia, à Chandler, est sans doute l'événement qui a le plus marqué l'actualité gaspésienne. Après que des fonds totalisant 329 millions de dollars aient été investis, dont 180 en fonds publics, le projet, qui consistait à transformer l'ancienne usine de papier journal en une entreprise spécialisée dans la fabrication de papier glacé haut de gamme, a été abandonné en raison d'un important dépassement de coûts. Il aurait permis de maintenir 230 emplois. Le 30 janvier 2004, la société en commandite Papiers Gaspésia se plaçait sous la protection de la loi sur les arrangements avec les créanciers. Cette faillite a non seulement mis une fin abrupte à la réalisation d'un projet majeur et fort attendu pour une région fortement anémiée par un chômage endémique, mais elle affecte aussi de nombreux entrepreneurs et fournisseurs locaux impliqués dans les travaux du chantier. La suspension des travaux a des répercussions sur la consommation locale ainsi que sur la réalisation de certains autres projets. C'est le cas notamment de l'usine de panneaux gaufrés Gaspan OSB, qui devait s'implanter dans la MRC de Rocher-Percé, ainsi que de l'usine Valoribois de Gaspé, dont la construction était prévue au printemps 2005.

Les impacts attribuables à la crise du bois d'œuvre ont continué à se faire ressentir notamment à Nouvelle et à Saint-Alphonse. Dans cette dernière localité, la firme Temrex a fermé son

La précarité de l'économie gaspésienne se reflète notamment par un taux de chômage très élevé de 19,9 %, soit plus du double de celui de la province.

usine pour une période indéterminée alors qu'elle amputait un quart de travail à Nouvelle, affectant ainsi plusieurs dizaines de travailleurs.

L'économie régionale a aussi des éléments positifs à son actif. Des efforts soutenus de différents promoteurs ont fini par porter fruit dans plusieurs secteurs de la Gaspésie. S'ils sont encore insuffisants pour compenser les pertes des dernières années, ils constituent néanmoins un apport significatif à l'économie régionale et contribuent à démontrer que les possibilités de développement existent toujours.

La mise en valeur de l'énergie éolienne fait partie des nouveaux champs d'intérêt, même si l'on sait qu'elle sera insuffisante pour modifier à elle seule de façon significative la trajectoire de développement de la région. C'est maintenant Murdochville qui bénéficie de la construction d'un nouveau parc éolien. Piloté par deux compagnies, le projet consiste en la fabrication de 60 éoliennes censées produire 108 mégawatts de courant. Il représente des investissements de l'ordre de 180 millions de dollars. Ce projet a par ailleurs fait l'objet de nombreuses controverses, notamment auprès des entrepreneurs locaux et régionaux qui se disent délaissés au détriment de compagnies américaines et sud-coréennes. Leur mécontentement a donné lieu à diverses manifestations dont le blocage de la gare ferroviaire de Matane et la paralysie complète des activités du chantier. Les travaux ont été interrompus durant plus d'une semaine. Une entente a finalement été conclue entre les diverses parties.

Dans un autre domaine, un projet fort attendu dans la MRC Haute-

Gaspésie est en voie de réalisation. En août, Sural Canada confirmait un investissement de 18 millions de dollars pour la construction d'une usine de quartz synthétique à Cap-Chat. Les activités devraient débuter en mai 2005 et impliquer l'embauche d'une centaine de personnes. Le projet, qui piétinait depuis deux ans, a connu de nombreux rebondissements et a exigé une forte mobilisation populaire pour enfin aboutir.

De nouveaux projets ont aussi vu le jour ou sont en voie de réalisation dans les secteurs des pêches et de la forêt. La coopérative forestière de Saint-Elzéar dans la MRC de Bonaventure a décidé d'aller de l'avant dans ses travaux de modernisation estimés à quelque 20 millions de dollars. Malgré les quotas sévères imposés au secteur des pêches, la petite municipalité de Mont-Louis sur la rive nord de la péninsule a bénéficié de la création d'une trentaine d'emplois dans la transformation de l'éperlan.

Un carrefour polyvalent a été implanté à Grande-Rivière. Situé dans le parc industriel, ce carrefour réunira sous le même toit le centre aquicole du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec et le centre spécialisé des pêches. On y effectuera notamment de la recherche en aquaculture en plus d'offrir des ateliers thématiques à caractère éducatif. Unique au Canada, ce carrefour mettra également en place des activités d'enseignement. Les investissements nécessaires à la réalisation du projet sont estimés à cinq millions de dollars. Le nombre d'emplois nouveaux qu'il devrait générer reste toutefois à déterminer.

Des réalisations ont aussi été faites dans le secteur touristique, l'une des bases de l'économie régionale. Après plusieurs mois d'attente, le centre de thalassothérapie de Carleton a finalement obtenu le financement requis pour entreprendre les travaux d'agrandissement de ses installations, ce qui créera une cinquantaine de nouveaux emplois. Deux autres initiatives ont également vu le jour. Il s'agit de la mise en place, aux îles de la Madeleine, d'un projet-pilote financé par Développement économique Canada pour implanter un centre intégré de développement de produits touristiques. L'autre concerne la réalisation d'un guide gastronomique afin de faire la promotion des produits du terroir gaspésien identifiés sous le label « La Gaspésie gourmande » (anciennement « Le bon goût de la Gaspésie »).

Comme dans les autres régions, l'environnement a également retenu l'attention. La recherche d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire destiné à satisfaire les besoins d'une large partie de la région a fortement mobilisé des élus municipaux. Mais c'est apparemment le projet d'un incinérateur à Belledune au Nouveau-Brunswick qui a suscité le plus d'intérêt. Le projet a semé l'inquiétude chez de nombreux Gaspésiens qui craignent la contamination de la Baie-des-Chaleurs. Artistes et groupes environnementalistes se sont joints à la population locale pour dénoncer les effets néfastes appréhendés (pollution atmosphérique, disparition éventuelle du saumon, etc.) reliés à ce projet. Des pétitions ont été signées. Des études environnementales, dont les résultats sont on ne peut plus contradictoires,

ont été effectuées. Un moratoire et une révocation du permis de construction ont été demandés. En dépit de ces diverses formes d'opposition, l'usine a finalement vu le jour.

Le Bas-Saint-Laurent

Bien qu'il ait vu une certaine croissance économique au cours de l'année 2004, le Bas-Saint-Laurent maintient toujours l'un des plus bas taux d'activité (61,3 %) de toutes les régions administratives du Québec. Il y a eu de la création d'emplois dans les secteurs des services et de l'industrie, mais une diminution des emplois dans le secteur primaire. Cela a contribué à creuser l'écart entre les parties urbaines et rurales du territoire.

En effet, alors que les zones de Rivière-du-Loup et Rimouski ont poursuivi leur croissance, les MRC de La Matapédia et du Témiscouata ont présenté des signes tangibles de ralentissement. Cette dernière MRC ne semble toujours pas s'être remise du départ, vers Rivière-du-Loup, de l'entreprise Viandes du Breton et des conséquences reliées à la crise du bois d'œuvre. De plus, l'usine de l'un des plus importants employeurs de cette MRC, Ébénisterie Lavoie, a été la proie des flammes l'hiver dernier, ce qui l'a obligé de mettre à pied une cinquantaine de personnes. Il y a néanmoins eu quelques initiatives de développement local. À titre d'exemple, l'implantation, à Dégelis, d'une entreprise de transformation de sucre d'érable devrait créer une quarantaine d'emplois d'ici la fin de l'année. À Cabano, Norampec a investi un million de dollars afin de moderniser ses installations.

Proclamée ville de l'année par la Fédération des chambres de commerce

du Québec, la ville de Rivière-du-Loup a poursuivi sa croissance entamée depuis le début des années 1990. Les secteurs de la construction et de la transformation se sont avérés particulièrement dynamiques. La construction d'un deuxième aréna, au coût de 7,7 millions de dollars, sera terminée avec la fin de la présente année. Toujours au chapitre de la construction, le deuxième carrefour de la nouvelle économie, relié au siège social de PremierTech, accueillera quelque 120 employés de la multinationale. Au cours de la dernière année, le chiffre d'affaires de cette entreprise a crû de 300 millions de dollars. Deux autres industries loupériennes ont annoncé des investissements importants qui se traduiront par la création de 150 nouveaux emplois. Il s'agit de TJD, une entreprise qui fabrique des ensembles de chenilles pour VTT, et du Groupe CNP, spécialisé dans la transformation porcine. Le Groupe Dynaco a également doublé sa superficie et deux nouvelles entreprises de transport sont venues s'installer dans le parc industriel.

Après avoir essuyé plusieurs pertes d'emplois à la suite de la restructuration de certains services privés et gouvernementaux, Rimouski affiche une reprise économique. Le Centre de recherche en biotechnologies marines a commencé ses activités avec Biotechnologies Ocanova. Le plan d'investissement élaboré par la compagnie Télus en 2003 s'est traduit, cette année, par la création de 93 nouveaux emplois à son siège social de Rimouski. La société Transcontinental a relancé son usine de Pointe-au-Père qui était fermée depuis juin 2003. Cette réouverture a nécessité des investissements de l'ordre d'un million de dollars qui ont notamment servi

à la modernisation des équipements, à la consolidation et au maintien des emplois ainsi qu'à la création d'une dizaine de nouveaux postes.

Le secteur de la construction n'a pas échappé à la croissance de l'économie rimouskoise. La valeur des permis a augmenté de huit millions de dollars par rapport à l'année dernière. Il faut dire que plusieurs projets majeurs sont en chantier dont notamment ceux de la salle de spectacle, du garage municipal, du nouveau siège social de la Caisse populaire Desjardins ainsi que de la Maison des familles. En outre, plusieurs commerces du centre-ville ont fait l'objet de travaux de rénovation.

Après plusieurs années de léthargie, Matane profite aussi d'un regain d'activité notamment dans les secteurs du diamant, du bois et de l'énergie éolienne. L'annonce récente de la création d'un centre de valorisation diamantifère s'est accompagnée d'un investissement de 20 millions de dollars. Ce centre, dont l'ouverture est prévue en janvier 2005, favorisera la création d'une trentaine d'emplois. De son côté, le groupe Bois BSL a inauguré, au mois d'août, sa septième usine construite au coût de six millions de dollars. Spécialisée dans la fabrication de planchers en bois franc haut de gamme, cette entreprise embauchera une soixantaine de nouveaux travailleurs.

Mis en service en 1999 par la compagnie Axor, le parc éolien Le Nordais compte actuellement 133 appareils dont 57 dans la région de Matane. En mars 2004, AERR Systems investissait sept millions de dollars pour la construction d'une usine d'assemblage d'éoliennes. Une autre firme, œuvrant dans le même secteur d'activité, a réservé un million de pieds carrés dans

le parc industriel de la ville dans le but d'y implanter une nouvelle usine.

Comme c'est le cas dans la plupart des villes de petite et moyenne tailles, l'arrivée du géant Wal-Mart à Matane suscite de nombreuses inquiétudes auprès des commerçants locaux. La construction de ce magasin représente toutefois des investissements de cinq millions de dollars. Par ailleurs, un promoteur local vient d'investir une somme de 1,3 million dans la construction d'une chaîne de restauration rapide en plus de piloter le projet d'agrandissement d'une épicerie à grande surface.

Tant en milieu urbain que rural, les efforts n'ont pas manqué pour créer des emplois et améliorer ou maintenir des services. Les petites villes de Mont-Joli et La Pocatière ont élaboré différents moyens pour attirer de nouvelles entreprises. La Pocatière, qui a perdu une centaine de travailleurs après la restructuration des activités de Bombardier, a mis en place un programme de crédits de taxes foncières, échelonné sur cinq ans, pour les entreprises œuvrant dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agroenvironnement et de la foresterie. Pour sa part, Mont-Joli a amélioré son parc industriel et en offre les terrains avec une importante réduction du coût normal.

Dans la petite localité de Lac-des-Aigles au Témiscouata, une coopérative de travail a ouvert une entreprise d'économie sociale, La Griffe de l'Aigle, qui embauche une vingtaine de couturières spécialisées dans la fabrication de pantalons haut de gamme. Ailleurs, dans le but de prolonger leur période de travail, des employés de la pépinière gouvernementale de Saint-Modeste

dans la MRC de Rivière-du-Loup ont élaboré des circuits afin de familiariser la population locale et les touristes aux méthodes et aux techniques d'arborescences. En partenariat avec le Syndicat de la fonction publique du Québec, cette initiative s'inscrit également dans le cadre d'une vaste offensive visant à contrer la fermeture des pépinières gouvernementales. À Albertville, municipalité de 337 personnes dans la Matapédia, un petit groupe de résidents s'est mobilisé et a mis en place une usine de récupération de bois. En outre, une campagne de financement a permis d'effectuer des travaux de rénovation aux relais des motoneigistes et de défrayer une partie du salaire de la seconde institutrice, une condition imposée par la commission scolaire pour maintenir l'école ouverte.

Des dossiers environnementaux ont mobilisé une certaine attention à plusieurs endroits. Le projet de construction d'une minicentrale hydroélectrique sur la rivière Trois-Pistoles a continué de susciter de l'opposition. Il a même conduit la MRC Les Basques à tenir un référendum en juin sur le sujet. Soixante pour cent des personnes qui ont donné leur avis se sont montrées favorables à sa réalisation. À Rimouski et Matane, le BAPÉ a tenu des audiences publiques au sujet de l'agrandissement des lieux d'enfouissement sanitaire. À Rimouski, on craint une dégradation du paysage et la pollution de la rivière Rimouski, alors qu'à Matane la question des odeurs fait particulièrement problème. Rimouski a obtenu une autorisation conditionnelle alors qu'à Matane, où il y eu une très forte mobilisation populaire, les autorités municipales ont été invitées

par le ministre de l'Environnement à trouver un autre site. Par ailleurs, la Commission Coulombe sur la gestion de la forêt a circulé dans la région, suscitant beaucoup d'intérêt auprès des milieux forestiers.

Un projet de terminal méthanier associé à une usine de gaz liquéfié au port de mer de Gros Cacouna a une fois de plus refait surface. Cette fois c'est la compagnie Trans Canada Pipeline et Pétro Canada qui en sont les instigateurs. Le projet pourrait créer de 500 à 1000 emplois durant la phase de construction et 50 emplois par la suite. La mise en service est prévue pour 2009, mais avant l'ouverture du chantier il y a d'importantes étapes administratives à franchir et aussi des possibilités de remise en question.

Le secteur des communications est une fois de plus l'objet de changements qui se sont traduits ou pourraient se traduire par des pertes pour la région. Placée sous la loi de la protection sur les arrangements avec les créanciers, la compagnie Québecair annonçait, en avril, l'abandon d'un vol quotidien vers Montréal. Rappelons qu'il y a plus d'un an, Air Canada Jazz supprimait ses deux liaisons Mont-Joli/Québec et Mont-Joli/Gaspé. Dans le domaine des communications électroniques, il y a une transaction en vue concernant le transfert des stations radiophoniques CJOI, CKI-FM et CFVM à la compagnie Astral en retour de l'acquisition par Corus Entertainment de huit chaînes appartenant au réseau Multimédia. S'il se concrétise, ce transfert aurait pour effet de menacer sérieusement la qualité et la quantité de l'information régionale tout en en-

traînant des pertes éventuelles d'emplois. Il pourrait aussi signifier une dépendance accrue de la programmation des grandes villes ce qui va à l'encontre des velléités de décentralisation de la population. Dans un tout autre domaine, les 36 insulaires qui résident à l'Isle-Notre-Dame-des-Sept Douleurs se sont farouchement opposés à la décision de Pêches et Océans Canada de fermer une partie de leur quai principal. Ce dernier nécessite des réparations majeures estimées à environ un million de dollars. Ces insulaires ne peuvent évidemment pas assumer les coûts relatifs à ces travaux, leur poids démographique étant beaucoup trop faible. Pour des motifs de sécurité mais aussi en raison du flux important de circulation (35 000 personnes, 3500 voitures et 300 véhicules lourds) qui transitent par ce quai en saison estivale, les résidents espèrent que le gouvernement reviendra sur sa décision.

Même si plusieurs jugements de tribunaux internationaux donnent raison aux producteurs canadiens, le conflit du bois d'œuvre n'est pas toujours réglé et les droits compensatoires pèsent lourd sur les entreprises de la région. La crise a notamment forcé la compagnie Bowater à revoir l'organisation de ses activités aux usines de Dégelis et de Lac-des-Aigles. La première se consacre maintenant à des opérations de rabotage alors que les activités de la seconde ont été transférées à Price. Cédérico a également apporté des modifications à son usine de Sainte-Florence qui fabrique dorénavant des treillis de lattes et des planches de mélèze. Ces changements se sont avérés bénéfiques pour la petite localité matapédienne puisqu'ils ont favorisé la création de 50 nou-

veaux emplois. Au surplus, ceux-ci devraient doubler d'ici 2005.

La Côte-Nord

Sur le plan du travail, l'année 2004 semble un peu meilleure que la précédente pour la Côte-Nord. La région a enregistré une augmentation du nombre d'actifs tout particulièrement en raison du dynamisme observé dans le secteur de la construction industrielle. En effet, entre juillet 2003 et juillet 2004, le taux d'activité est passé de 63,2 % à 65,1 %. Les grands chantiers de construction de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles et celui de la rivière Toulmoustou, près de Baie-Comeau, en sont les principaux responsables. Avec ses 2255 travailleurs et ses nombreux contrats de services et d'achats, l'aluminerie Alouette a créé une intense activité économique. Par ailleurs, l'usine de pâtes Uniforêt à Port-Cartier, fermée depuis trois ans, a été rouverte en mai dernier. Un certain nombre d'emplois ont aussi été créés dans la petite localité de Bergeronnes suite à des travaux de réfection à l'usine Bersaco. À Godbout, Oursins nordiques, première entreprise québécoise à lancer une production commerciale d'oursins, a créé entre 15 et 25 nouveaux emplois.

Malgré cette activité le taux de chômage demeure élevé, légèrement supérieur à celui de l'année précédente et dépassant de 3,6 points le taux québécois. D'importantes grèves dans l'industrie minière à l'IOC et à Mines Wabush affectent depuis l'été 600 travailleurs du Québec et 1120 de Labrador City. Ces conflits de travail qui concernent des travailleurs à hauts revenus ont aussi des incidences sur des commerces et entreprises de la région. Par ailleurs, depuis le début de la crise du bois d'œu-

vre, les scieries de Baie-Trinité, de Longue-Rive et de Labrieville n'ont toujours pas rouvert leurs portes. À Sacré-Cœur un conflit affectant l'aire de coupe de la scierie locale a conduit à la mise à pied de la moitié de ses travailleurs.

Parmi les nombreux sujets qui ont fait l'objet d'attention sur la Côte-Nord durant la dernière année, deux revêtent un intérêt particulier en raison de leur signification pour l'économie et la vie régionale. Ce sont deux sujets qui évoquent la sensibilité de l'économie aux décisions de l'extérieur, qu'elles soient d'ordre économique ou politique, au contexte de la mondialisation et à la saisonnalité de certains emplois, comme c'est particulièrement le cas dans les régions périphériques. Il s'agit de ceux de l'Alcoa et des travailleurs saisonniers.

Faute d'une entente avec le gouvernement du Québec, la multinationale Alcoa a mis sur la glace son projet de modernisation de l'aluminerie de Baie-Comeau. Un élément majeur de désaccord portait sur le coût à long terme de l'électricité. Rappelons que l'entente de principe que le gouvernement Landry et Alcoa avaient signée en mars 2003 est devenue caduque le 31 décembre dernier (2003) à la suite de l'arrivée du nouveau premier ministre. Le taux d'augmentation du tarif d'électricité aurait eu pour effet selon la compagnie d'annuler la rentabilité du projet. Ce dernier devrait permettre de sauvegarder 1500 des 1800 emplois actuels en plus d'augmenter la capacité de production de l'usine. En outre, le chantier de construction, qui devrait s'étendre sur huit ans, créerait plusieurs milliers d'emplois supplémentaires par année. Pour inciter le gouvernement du

Québec à conclure une entente avec Alcoa, les acteurs locaux ont mis en place tout un arsenal de revendications allant au boycott du forum régional en passant par une publication musclée et tapageuse dans les journaux et à la télévision, menée sous le thème : « On est au bout du rouleau », ainsi que par la circulation d'une pétition comportant plus de 20 000 signatures. Tous ces coups d'éclat sont demeurés sans résultat. L'entreprise devrait poursuivre ses activités dans les conditions actuelles jusqu'en 2010, après quoi son avenir reste très incertain.

Les compressions exercées dans le programme d'assurance-emploi au tournant des années 90 ont fait particulièrement mal à de nombreux travailleurs de la région au cours de la dernière année. Les effets se sont notamment traduits par ce qu'on appelle le fameux « trou noir », c'est-à-dire la période de temps entre la dernière semaine de prestations et le début d'un emploi, période au cours de laquelle le bénéficiaire ne reçoit aucun revenu. Indignés par cette situation, de nombreux résidents de la Côte-Nord ont manifesté à plusieurs reprises. Une première manifestation s'est déroulée au cours de l'hiver où les travailleurs saisonniers de Baie-Trinité ont bloqué la route 132. Mais le rassemblement le plus spectaculaire s'est tenu à Forestville, au printemps dernier, où près de 2000 citoyens sont descendus dans la rue de la ville pour protester contre la rigidité des règles d'admissibilité au programme. Les bureaux municipaux et les commerces locaux sont demeurés fermés afin de soutenir la participation à cette manifestation. Les protestataires ont même reçu l'appui du clergé, no-

tamment de l'Assemblée des évêques du Québec et du curé de Saint-Siméon. Devant ce tollé, le gouvernement fédéral, à la veille des élections, a promis d'injecter une somme minimale de 250 millions de dollars durant dix ans. En outre, le ministre responsable du programme mettra sur pied un projet-pilote afin de permettre aux travailleurs saisonniers d'obtenir des prestations pendant cinq semaines de plus dans les régions où le taux de chômage est supérieur à 10%. Des fonds supplémentaires seront également disponibles pour financer le programme d'aide destiné aux travailleurs de 55 ans et plus. Enfin, le ministre prolonge les mesures transitoires pour les régions de Madawaska-Charlotte au Nouveau-Brunswick et pour celles du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord au Québec, la Gaspésie profitant déjà d'un statut particulier. Ces modifications apportées au programme ne correspondent que partiellement à ce qui était demandé et n'ont généralement pas été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme sur la Côte-Nord.

Avec une économie qui s'appuie fortement sur la mise en valeur des ressources naturelles, la Côte-Nord est la région du Québec la plus dépendante de l'évolution de la conjoncture internationale. Or, le contexte actuel et certaines prévisions permettent d'envisager de nouveaux projets dont certains demeurent toujours reliés aux résultats d'une prospection minière intensive.

L'un de ces projets pourrait contribuer à la relance de Schefferville. En effet, New Millennium Capital prévoit consacrer cinq millions de dollars à divers travaux d'évaluation de fer à proximité de la rivière Howells. Si ces

évaluations confirment les hypothèses initiales, l'entreprise et ses partenaires aménageraient un complexe comprenant une mine à ciel ouvert d'une capacité de 33 millions de tonnes dont la production s'échelonnerait sur 20 ans. Le minerai serait acheminé jusqu'à Sept-Îles par un pipeline souterrain de 600 kilomètres de long, puis traité dans une nouvelle usine de bouletage construite dans la ville côtière. Au coût de quatre millions, la deuxième phase porterait sur l'étude détaillée du projet d'exploitation. Selon des économistes, la conjoncture serait particulièrement favorable au développement de ce type d'industrie. En effet, les compagnies de fer ont réalisé une hausse de 9 % des prix de vente au cours de la dernière année. De plus, ces mêmes économistes prévoient une augmentation constante de la demande en fer jusqu'en 2011-2012, notamment en raison de la très forte croissance économique de la Chine, ce qui devrait exercer une pression à la hausse sur les prix.

Moins médiatisé que celui du Bas-Saint-Laurent, un projet de minicentrale hydroélectrique est également à l'ordre du jour sur la Côte-Nord. Il n'en suscite pas moins une certaine controverse notamment auprès des groupes écologistes. Construite sur la rivière Magpie, dans la MRC de la Minganie, la centrale aurait une production de 40 mégawatts engendrant des redevances annuelles de 600 000 dollars pendant 25 ans. Estimés à 60 millions de dollars, le promoteur désire amorcer les travaux dès janvier lorsque le BAPE aura rendu sa décision. La mise en service est prévue pour janvier 2006.

Finalement, le développement des petites localités rurales a constitué un

objet de préoccupation majeure lors du forum régional, tenu à Sept-Îles, le 13 juin 2004. La survie de la dernière école du village et la révision du financement municipal, en prévision de la négociation l'an prochain d'un nouveau pacte fiscal, figurent parmi les principales avenues de développement à envisager. En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier aspect, un mémoire a été présenté au ministre des Affaires municipales et à Développement économique Canada. Dans ce mémoire, plusieurs maires demandent à l'État de rétablir le programme de péréquation au même niveau qu'il était avant la réforme Ryan de 1980. Ils proposent également le transfert de certains revenus de la taxe de vente provinciale, la révision à la hausse des subventions accordées à la voirie locale, le partage des redevances sur les ressources naturelles ainsi que l'élaboration de programmes spécifiques destinés à la mise en valeur des ressources.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Depuis 1991, le Saguenay-Lac-Saint-Jean fait partie des régions en décroissance démographique. Cette situation découle des problèmes économiques que connaît maintenant ce territoire. Néanmoins, le Saguenay-Lac-Saint-Jean occupe toujours une position privilégiée parmi les régions périphériques en raison d'une meilleure structure urbaine, d'un secteur secondaire plus diversifié et de sa distance par rapport à l'agglomération urbaine de Québec. Ces facteurs, qui ont sans doute contribué à sa croissance démographique alors que d'autres régions comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord étaient déjà aux prises avec

le dépeuplement, semblent maintenant insuffisants pour assurer ou maintenir la stabilité de la population. La région est toujours loin de la situation difficile que connaît la Gaspésie, mais elle est maintenant confrontée aux mêmes problèmes de fermeture d'entreprises, de sous-emploi et d'exode que cette dernière. Elle fait maintenant partie du groupe des régions à problème avec un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne québécoise, un taux d'activité plus faible, un déficit migratoire et des perspectives démographiques plutôt inquiétantes. L'institut de la statistique du Québec prévoit en effet une diminution de population de 11,7 % entre 2001 et 2026.

Une création de 2700 emplois entre juillet 2003 et juillet 2004 a entraîné une augmentation de 1,4 % du taux d'activité, l'amenant à un sommet inégalé pour un mois de juillet depuis 1987. Ces créations d'emplois se sont surtout effectuées dans le secteur de la fabrication avec notamment la reprise des activités à la Coopérative forestière Laterrière. Ces nouveaux emplois sont cependant insuffisants pour réduire un taux de chômage qui se maintient à plus de 4 % de la moyenne provinciale.

L'arrêt des activités à la papetière de l'Abitibi-Consolidated de Port-Alfred en décembre 2003 a entraîné la mise à pied de 640 travailleurs. En chiffres absolus c'est une perte plus importante que celle occasionnée par la Gaspésie de Chandler. Parce que le Saguenay a une structure économique plus solide que celle de la Gaspésie, la région a pu en absorber le choc plus facilement. Mais c'est néanmoins un coup très dur pour l'économie régionale. En raison des taux élevés de rémunération des em-

ployés, l'apport économique d'une papetière est partout majeur. Malheureusement, cette importante perte d'emplois ne fut pas la seule. Au mois d'avril, Alcan a mis fin à l'exploitation des quatre salles de cuve Soderberg de l'usine Vaudreuil, occasionnant ainsi 560 nouvelles mises à pied. De plus, la compagnie envisage la fermeture complète de l'usine dans un avenir rapproché, ce qui ferait disparaître plus de 1000 autres emplois.

Ces pertes d'emplois appréhendées qui s'ajoutent aux importantes compressions effectuées créent un malaise persistant et des inquiétudes vis-à-vis de l'avenir qui ont possiblement contribué à un ralentissement de la construction résidentielle en 2004. La région affiche à cet égard une baisse de 35 % depuis le début de l'année. C'est l'un des pires bilans de toutes les régions du Québec.

Heureusement, l'activité économique a aussi eu des moments positifs. Plusieurs centaines d'emplois ont été créés et/ou consolidés dans le domaine de la transformation de l'aluminium. Les efforts de diversification et de spécialisation dans ce sens et les incitations financières gouvernementales semblent porter fruit. Le secteur de l'agroalimentaire continue également à se développer avec la construction d'une usine de lactosérum à Saint-Bruno. Par ailleurs, la production de bleuets a été exceptionnelle en 2004, avec une cueillette de 44 millions de livres. En plus de générer des centaines d'emplois temporaires au moment de la cueillette, ces petits fruits alimentent aussi un important secteur de la transformation. La population régionale a aussi été rassurée sur l'avenir de la base militaire de

Bagotville. L'installation de simulateurs de vol et l'ouverture d'une école de formation pour pilotes de chasse ont fait disparaître les craintes de sa fermeture éventuelle.

Le Saguenay a aussi connu une première au Canada dans le domaine des relations de travail avec la syndicalisation des employés du magasin Walmart de Jonquière. Une première tentative de syndicalisation avait échoué au printemps 2004.

Dans le domaine de l'environnement, un projet de création d'une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan a créé une certaine controverse. Les enjeux économiques du projet en inquiètent plus d'un. Sans se montrer hostiles au projet, certains intervenants souhaitent toutefois avoir une meilleure évaluation de ses impacts et éventuellement de ses coûts économiques pour la région, compte tenu des autres utilisations qui pourraient être faites du territoire concerné. Par ailleurs, à Saint-Ambroise, c'est l'usine Récupère Sol qui crée des inquiétudes. Des échantillons d'air et de sol prélevés autour de l'usine révèlent une augmentation de dioxines et de furanes. Le ministre de l'Environnement a émis une ordonnance pour en réduire l'émission. Cela ne fait pas disparaître pour autant les craintes de producteurs agricoles du secteur relativement à une perte de confiance pour la qualité de leurs produits.

L'Abitibi-Témiscamingue

L'économie de l'Abitibi-Témiscamingue s'est relativement bien comportée durant la dernière année mais avec des fluctuations quand même significatives. En juillet 2004, les principaux in-

dicateurs économiques témoignent d'une certaine amélioration par rapport à l'année précédente. Le taux d'activité a augmenté de 3,4 %, le taux d'emploi de 4,6 % et le taux de chômage est passé de 11,1 % à 8,5 %, se situant légèrement au dessus de la moyenne québécoise. Toutefois, la progression n'a pas été constante car le premier trimestre de 2004 affiche un important recul par rapport au trimestre précédent.

La stabilité économique de la région est cependant loin d'être assurée, compte tenu de la place occupée par l'industrie minière, avec sa forte dépendance à la conjoncture internationale. Une importante perte de 220 emplois est d'ailleurs annoncée pour octobre avec la fermeture de la mine Bell du Lac-Allard. La petite ville de Matagami, qui va se voir amputée du tiers de ses emplois, appréhende une crise économique majeure et sollicite l'aide de la compagnie Noranda pour en atténuer les effets. Par ailleurs, la vente éventuelle de Noranda suscite aussi des inquiétudes à divers endroits de la région. L'opération de rationalisation qui devrait suivre fait craindre des pertes d'emplois.

Mais tout n'est pas sombre sur le plan économique. Le monde des affaires affiche en général beaucoup de dynamisme. La prospection minière a été très active et a donné lieu à des découvertes intéressantes. La diversification économique se poursuit toujours. Parmi les nouveaux projets dont la réalisation semble imminente, il y a lieu de mentionner la construction d'une usine de panneaux de cèdre à lamelles à Béarn au Témiscamingue. Il s'agit d'un projet majeur de 135 millions de dollars qui devrait créer une centaine d'em-

L'éloignement de la région des grands centres, la forte dispersion de sa population et la faiblesse de sa structure urbaine continuent d'exercer leurs effets sur les services.

plais. Avionnerie Val-d'Or devrait aussi amorcer la construction d'une usine d'ailerons. Il s'agit là d'un projet qu'on ne s'attend habituellement pas à trouver en région périphérique.

À l'instar des autres régions du Québec, l'appareil commercial se transforme, notamment avec l'arrivée des grandes chaînes. Mais ces dernières ne sont pas toujours les bienvenues en

raison de la pression concurrente qu'elles exercent sur les commerces existants. C'est le cas de Maxi à Rouyn-Noranda. L'entreprise se heurte à une forte opposition dont celle du maire de la ville.

Le 20 juillet marque la fin d'un long conflit de travail à Radio-Nord qui a privé la population de ses nouvelles locales et régionales radio et télé pendant 20 mois. Cette grève, qui impliquait une soixantaine de personnes, a eu un impact social important illustrant bien un des effets pervers de la forte concentration des médias élec-

troniques dans une région. La concentration, qui peut être considérée comme une force à certains égards, peut devenir aussi un élément de fragilisation de l'infrastructure de services dans d'autres circonstances.

L'éloignement de la région des grands centres, la forte dispersion de sa population et la faiblesse de sa structure urbaine continuent d'exercer leurs effets sur les services. Dans le domaine de la santé, la pénurie de médecins est un problème récurrent. L'hôpital de La Sarre a dû suspendre son service de chirurgie à plusieurs reprises, faute de chirurgiens. Le recrutement des spécialistes est toujours difficile et certains établissements se tournent vers l'étranger. Les communications des personnes et des biens occasionnent aussi d'autres difficultés. Aux problèmes habituels liés aux coûts élevés du transport aérien et à la mauvaise qualité du réseau routier s'est ajouté celui de l'augmentation du coût de l'essence. Compte tenu de l'étendue du territoire et des grandes distances à parcourir, le prix élevé du carburant affecte sérieusement le coût de la vie et tout particulièrement pour les plus démunis.

Le Nunavik, vers un gouvernement autonome

Jules Dufour

Géographe, Université du Québec à Chicoutimi



Des chasseurs de phoques sur la banquise, Iqviq

Les années 2002 et 2003 ont été marquantes dans l'histoire du Nunavik. Des ententes de grande portée sur le développement de cet immense territoire arctique où vivent quelque 10 000 personnes, ont été signées et des projets d'envergure se sont réalisés.

L'objectif : rendre de plus en plus viables l'économie et la culture des communautés qui l'habitent. Dans *L'annuaire du Québec 2002*, nous avons brièvement présenté le territoire du Nunavik, et évoqué son projet d'autonomie gouvernementale. Le présent

article jette un regard sur les progrès réalisés depuis.

Depuis 2001, l'histoire du Nunavik a été ponctuée par quelques événements significatifs qui ont favorisé le développement d'une gouvernance autonome du territoire. Ainsi, en avril 2002 une entente de partenariat économique et communautaire, appelée « Sanarrutik » en langue inuktitut, était signée entre le gouvernement du Québec et la Société Makivik. Puis, en octobre de la même année, un accord de principe était conclu entre le gouvernement du Canada et la Société Makivik sur la région marine du Nunavik. Enfin, courant 2003, une entente cadre tripartite (Québec, Canada et Makivik) était conclue. Elle jetait les bases d'une négociation sur la création d'un gouvernement autonome pour le Nunavik. Ces différentes ententes sont le résultat d'un travail considérable déployé par les Inuits eux-mêmes, qui ont manifesté depuis plusieurs décennies leur ferme volonté d'en arriver à la pleine responsabilité gouvernementale. Voyons un peu en quoi consistent ces ententes.

L'entente de partenariat Sanarrutik

Dans la foulée de la « Paix des Braves » conclue avec les Cris, les Inuit signaient avec le gouvernement du Québec, en avril 2002, l'entente Sanarrutik, un accord de partenariat visant à permettre le développement de projets économiques et la mise en place de nouveaux services sociaux et communautaires.

Cette entente porte, d'une part, sur le développement du potentiel hydroélectrique, le développement minier et la mise en valeur des grands espaces de la taïga et de la toundra à des fins de conservation et de récréation, avec la

création de parcs naturels. À cette fin, on prévoit la réalisation d'études économiques, techniques et environnementales sur le potentiel hydroélectrique du Nunavik, actuellement estimé à plus de 6300 MW pour l'ensemble du territoire situé au nord du 55^e parallèle. Un investissement de 50 millions de dollars doit être consenti avant la fin de la décennie 2000. Les études préliminaires réalisées en 2002 et en 2003 ont porté sur les rivières Caniapiscaw (1800 MW), George (2000 à 2800 MW), la Baleine (700 à 800 MW) et Nastapoka (400 MW). À cette occasion, Hydro-Québec a collaboré étroitement avec la Société Makivik, mettant à profit la connaissance du territoire acquise par les communautés locales.

L'entente Sanarrutik comprend aussi des mesures afin d'assurer l'expansion d'un réseau de parcs naturels. Ainsi, l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société de la faune et des parcs du Québec (SÉPAQ) ont conclu une entente pour l'aménagement des parcs des Pingualuit, des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc et des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire. Le Québec s'est engagé à verser la somme de huit millions de dollars sur cinq ans à l'ARK pour qu'elle procède à des études sur le développement de ces parcs, et pour compléter la collecte de données de deux autres parcs.

L'entente concerne, d'autre part, les services sociaux et communautaires : amélioration du réseau routier et des services de police, et construction de nouveaux postes de police. Pour assurer le suivi, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'ARK et à la Société Makivik sept millions de dollars

en 2002-2003, huit millions en 2003-2004 et 15 millions en 2004-2005 et les années subséquentes.

Ces projets seront conçus de manière à favoriser un maximum de retombées positives dans l'économie régionale. Par ailleurs, soumis au processus d'évaluation environnementale prévu à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), ces projets devront exercer le moindre impact sur l'environnement. Si un projet d'aménagement hydroélectrique venait à se concrétiser, le gouvernement du Québec verserait aux communautés du Nunavik 1,25% de la valeur de l'électricité produite. Ces projets auront également pour effet de permettre aux Inuits de prendre plus de responsabilités en matière de développement économique et communautaire. En outre, le fait de regrouper dans une seule enveloppe les sommes versées à l'ARK par les divers ministères québécois donnera à celle-ci une plus grande autonomie de gestion.

L'Entente permet de réaliser, dès sa signature, des projets jugés prioritaires et considérés comme urgents par les communautés : pavage des rues, construction d'infrastructures maritimes, construction d'un centre de détention, ajout de personnel pour la protection de la faune, etc.

Pour la mise en œuvre de l'Entente, un comité conjoint de coordination a été mis sur pied, dont le mandat sera également de voir à développer un processus de règlement des différends.

La région marine du Nunavik

Les Inuits du Nunavik fréquentent depuis des millénaires le milieu marin qui entoure la péninsule du Québec-

Labrador. Il s'agit d'un espace de vie dans lequel ils séjournent très fréquemment pour y pratiquer surtout la chasse et la pêche. Lorsque ceux-ci ont signé la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975, ils ont dans une certaine mesure accepté les limites du territoire telles que définies dans la convention, soit la région terrestre située au nord du 55^e parallèle (article 23.1.8). C'est cet espace qu'on a ensuite désigné comme le Nunavik. Cependant, pour la population, le Nunavik traditionnel comprend aussi les espaces marins et les îles qui entourent la péninsule. Ces espaces se trouvaient à l'intérieur des Territoires du Nord-Ouest (TNO), et donc sous juridiction fédérale. Ils se retrouvent aujourd'hui à l'intérieur du Nunavut, doté d'un gouvernement autonome depuis sa création en avril 1999.

Pour faire reconnaître leurs droits sur cet espace et, notamment, pour intervenir adéquatement dans la mise en valeur des ressources marines, les Inuits du Nunavik ont entrepris, au cours des années 1990, des négociations avec le gouvernement fédéral qui ont abouti à la signature d'un Accord de principe, le 25 octobre 2002. Cet accord permet de régler leurs revendications sur la propriété et l'utilisation des îles côtières de la baie James, de la baie d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava. Il contient toutes les dispositions nécessaires pour que les Inuits du Nunavik puissent exercer leurs droits sur le territoire. La région marine est proprement délimitée; elle comprend toute l'étendue marine, les îles, les étendues de terres et les étendues d'eau (article 3.1). La banquise côtière, c'est-à-dire la glace reliée à la

terre dans des milieux marins ou estuariens, ne fait pas partie de la superficie de terre (article 11.1.5). Enfin, les bénéficiaires de l'Accord sont décrits comme « toute personne qui est un Inuk, tel que défini dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois » (article 4.1).

En vertu de l'Accord, la gestion des ressources fauniques doit être assurée par une institution gouvernementale appelée le Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik (CGRFRMN), lequel est composé de sept (7) membres, dont trois nommés par la Société Makivik, deux par le gouvernement fédéral et un par le gouvernement du Nunavut. Le CGRFRMN constitue le principal mécanisme de gestion des ressources fauniques dans la région marine du Nunavik (article 5.2.1).

L'Accord statue sur différentes questions, et notamment : le titre relatif aux terres des Inuits du Nunavik, l'aménagement du territoire, l'adjudication des marchés, l'embauche par le gou-

vernement du Canada sur le territoire, les indemnités relatives aux ressources fauniques; les mécanismes de règlement des différends; etc.

Le contenu de cet accord démontre la détermination et la volonté de prise en charge de leur destin par les Inuk. Il démontre encore que, pour assurer une bonne gestion des ressources naturelles il est nécessaire de dialoguer et de coopérer. C'est cet esprit de compréhension mutuelle et de coopération qui semble prévaloir de plus de plus dans la recherche de meilleures relations, au Canada, entre les gouvernements et les autochtones. On espère que la poursuite des négociations permettra d'en arriver à un accord final, peut-être en 2005.

Le gouvernement du Nunavik

En avril 2001, la Commission du Nunavik rendait publics les résultats de ses travaux dans un rapport intitulé: *Amiqqaaluta - Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*. Ce rapport proposait de créer un gouverne-



Un inuksuk érigé devant l'Hôtel du Parlement à Québec

Photo : J. Dufour

ment autonome capable de prendre en charge la gouvernance du Nunavik. À la suite de son lancement officiel à Kuujuaupik en avril 2001, il a été distribué dans tous les foyers du territoire ainsi qu'aux ministères québécois et canadiens intéressés par le projet.

La structure de gouvernement proposée par la Commission du Nunavik (voir organigramme) sera celle d'un gouvernement moderne et responsable. Il sera composé par une Assemblée formée de représentants élus ayant le pouvoir de légiférer, un Conseil des Aînés jouant le rôle d'un organe consultatif auprès de l'Assemblée (une sorte de sénat) et un Exécutif qui sera responsable de l'exécution des lois, décisions et mesures adoptées par l'Assemblée et verra aux affaires courantes. C'est sur cette base et éventuellement sur d'autres propositions que les Parties ont décidé de poursuivre leurs discussions en vue de la création d'une nouvelle forme de gouvernement pour le Nunavik.

« En 2002, les Parties ont fait connaître la composition de leur équipe de négociation. L'équipe de la Partie inuit est composée d'Harry Tulugak, de

Minnie Grey et de Maggie Emudluk. Celle du Fédéral est formée de Donat Savoie, de Rachel Dubois, de Pierre Landry et, à titre de conseillers, de Roch Taillefer, de Marc-Adélaïde Tremblay et de Jules Dufour. Celle du Québec comprend Daniel Bienvenue, Brigitte Bazin et Fernand Roy. »

Au cours des derniers mois de 2002 et au début de 2003, les trois Parties ont rédigé « l'Entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. Son objet : « établir un processus formel pour négocier, dans une première phase, une Entente de principe et une Entente finale portant sur la fusion de l'Administration régionale Kativik (ARK), de la Commission scolaire Kativik (CSK), de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik (RRSSSN), du Conseil régional de développement Kativik (CRDK) et, si nécessaire, d'autres organisations existantes [...] En outre [...], les Parties conviennent d'entreprendre, dans le cadre d'une seconde phase, des négociations subséquentes visant une Entente supplémentaire



Vue du village d'Akulivik

Photo : J. Dufour

pour la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik qui pourrait s'inspirer en tout ou en partie, des recommandations énoncées dans la publication intitulée *Amiikkaaluta - Partageons* (voir plus haut).

En somme, cette Entente cadre de négociation constitue la base de discussions devant conduire à la création d'une seule entité administrative unifiée qui devrait constituer un futur gouvernement du Nunavik. L'Entente a aussi pour objet de définir un régime de financement adapté à la nouvelle entité ainsi formée.

Une fois conclue, cette Entente de principe doit être soumise à consultation au Nunavik, pour devenir par la suite une Entente finale. Au cours d'une seconde phase, les Parties suivront un cheminement analogue pour définir la forme définitive du nouveau gouvernement du Nunavik. Compte tenu de la volonté politique qui s'exprime au Canada en faveur des projets d'autonomie gouvernementale chez les peuples autochtones, il y a lieu de croire que la population du Nunavik aura très bientôt un gouvernement proprement constitué, autonome et opérationnel.

Conclusion

Le processus de prise en charge par les nations autochtones de leurs propres affaires évolue rapidement. Les ententes de partenariat signées, au Québec, en 2002 et 2003, celle de la « Paix des Braves » avec la nation crie, celle du Sanarrutik avec les Inuits, créent un environnement favorable au développement d'une plus grande compréhension mutuelle et d'une coopéra-

tion accrue dans tous les domaines de la vie publique et culturelle et économique.

En octobre 2002 un « Inuksuk », symbole de l'Arctique inuit, était érigé sur le terrain de l'Hôtel du Parlement à Québec. Construit de grosses pierres en provenance du Nunavik, ce monument est entouré, à sa base, par quatorze pierres représentant les 14 villages du Nunavik. Lors de la cérémonie de dévoilement en présence du président de la Société Makivik, Pita Aatami, le ministre québécois responsable des Affaires autochtones, Rémy Trudel, a souligné que « cet Inuksuk veillera sur nos relations et nous rappellera tous les jours que la voie à emprunter est celle du dialogue et du respect. Il nous montrera la voie de la sagesse qui mène à la compréhension mutuelle et à l'amitié entre nos nations ».

Cet événement symbolique illustre le rapprochement qui s'est opéré entre le Québec et le Nunavik au cours des dernières années. La signature de l'entente Sanarrutik, celle de l'entente cadre sur la fusion de certaines institutions, ainsi que la création d'un embryon de gouvernement au Nunavik, sont le résultat d'une longue démarche, entreprise il y a près de 40 ans.

Quand on examine le processus global à l'intérieur duquel semblent désormais s'établir, au Québec, les relations entre les gouvernements et les nations autochtones, on peut reprendre l'expression « décolonisation intérieure », utilisée par Michel Venne dans *Le Devoir*. Il reste à espérer que les engagements formels contractés par les gouvernements se traduiront sur le terrain par un appui matériel qui répondra pleinement aux attentes exprimées.

Références

CANADA. Agreement-in-Principle between Nunavik Inuit and Her Majesty the Queen Right of Canada concerning the Nunavik Marine Region, Ottawa, 2003.

DUFOUR, J. « Les Inuits du Québec auront leur gouvernement autonome », Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel du Québec. Montréal, Fides, 2001.

SOCIÉTÉ MAKIVIK. Gouvernement du Québec et Gouvernement du Canada, Entente cadre de négociation sur la fusion de certaines institutions et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik, version finale, 2003.

SOCIÉTÉ MAKIVIK. Meeting of the Board of Directors, Kangiqsualujjuaq, Québec 2003.

NUNAVIK GOVERNMENT CONFERENCE. Minutes of the Conference, Conférence du gouvernement Nunavik, tenue à Kuujjuaq les 10 et 11 octobre 2001.

TULUGAK, H., J., N. ADAMS, J. DUFOUR, G. DUHAIME, D. GAUMONT et M.-A. TREMBLAY. Partageons, Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik. Rapport de la Commission du Nunavik, mars 2001.

Références

CANADA. Accord de principe entre les Inuits du Nunavik et sa Majesté la Reine en Chef du Canada concernant la région marine du Nunavik, [en ligne] www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/mareg/index_f.html

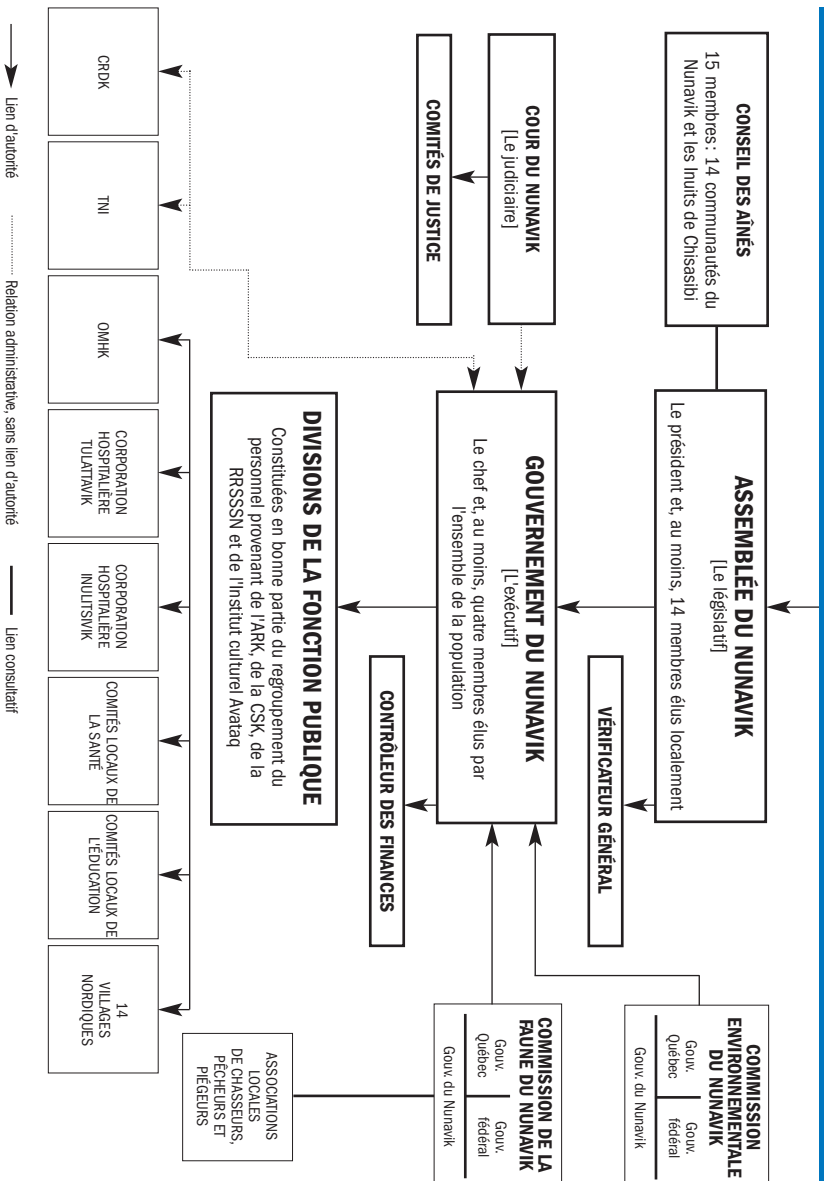
COMMISSION DU NANVIK. Amiqqaaluta - Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik. Rapport de la Commission du Nunavik, mars 2001 [en ligne] www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/lus_f.html

QUÉBEC. « Le Québec et les Inuits signent une entente-cadre pour la négociation d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik » [en ligne] www.mce.gouv.qc.ca/d/html/d3276001.html

Site Internet

Sanarrutik : www.mce.gouv.qc.ca/d/html/d2263001.html

LES NUNAVIMIUT



BAS-SAINT-LAURENT (01)**Superficie (2003)**22 404 km² · (1,5 % du Québec)**Démographie (2003)**

Population 202 037 (2,7 % du Québec)

Variation 1998-2003 : -2,7 %

Indice synthétique de fécondité (P) 1,50 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) 4,1 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) H 76,6 ans (Québec 76,3) F 83,0 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -110

Interprovinciales · Solde : -72

Intraprovinciale · Solde : -1 281

· Solde total : -1 463

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 15,4 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 56,4 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 12,3 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 15,9 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 97,8

Taux d'activité · 58,5 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 87,9

Régions/Québec · 2,4 %

Taux de chômage · 10,1 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 52,6 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 10,9 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 17,3 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 71,8 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Élevage, acériculture

Bois d'œuvre et papier

Pêche et recherche maritime

Administration publique et services

Revenu personnel disponible des particuliers (2003²)

18 010 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

700 M\$ · (Région/Québec 1,6 %)

Source privée · 78,3 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

2 443,4 M\$ (Région/Québec 1,8 %)

Principales municipalités (2003)

Rimouski (42 105) · Rivière-du-Loup (18 050)

Matane (15 065) · Mont-Joli (6 731) · Amqui (6 667)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Kamouraska · La Matapédia · La Mitis, Les Basques ·

Matane · Rimouski-Neigette · Rivière-du-Loup ·

Témiscouata

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)**Superficie (2003)**104 018 km² · (6,8 % du Québec)**Démographie (2003)**

Population · 278 519 · (3,7 % du Québec)

Variation 1998-2003 · -3,8 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,66 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,9 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,4 ans (Québec 76,3) F 81,1 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -111

Interprovinciales · Solde : 34

Intraprovinciale · Solde : -2 960

· Solde total : -3 037

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 16,6 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 58,3 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,8 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 13,2 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 141,5

Taux d'activité · 61,0 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 124,9

Régions/Québec · 3,4 %

Taux de chômage · 11,7 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 53,8 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 4,6 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 20,2 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 75,2 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Aluminium

Pâtes et papier, scieries

Carrières-sablières

Agroalimentaire

Revenu personnel disponible des particuliers (2003²)

17 547 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

1 285 M\$ · (Région/Québec 2,9 %)

Source privée · 80,8 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

5 679,7 M\$ (Région/Québec 4,3 %)

Principales municipalités (2003)

Saguenay (150 854) · Alma (30 589) · Dolbeau-Mistassini

(15 236) · Roberval (11 243) · Saint-Félicien (10 874)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Lac-Saint-Jean-Est · Le Domaine-du-Roy ·

Le Fjord-du-Saguenay · Maria-Chapdelaine · Saguenay**

** Ville détenant les compétences d'une MRC

CAPITALE-NATIONALE (03)

Superficie (2003)

19 312 km² · (1,3 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 659 212 · (8,8 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 2,1 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,41 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 5,4 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 76,6 ans (Québec 76,3)

F 82,4 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : 891

Interprovinciales · Solde : -165

Intraprovinciale · Solde : 2 657

· Solde total : 3 383

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 14,9 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 58,6 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 12,2 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 14,4 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 351,7

Taux d'activité · 65,2 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 326,5

Régions/Québec · 8,9 %

Taux de chômage · 7,2 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 60,5 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 1,3 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 13,0 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 85,7 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Activités gouvernementales, finance et services

Hébergement-restauration, bibliothèques, musées et archives

Carrières-sablières

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁵)

21 957 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

3 941 M\$ · (Région/Québec 8,9 %)

Source privée · 67,2 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

5 480,6 M\$ (Région/Québec 4,1 %)

Principales municipalités (2003)

Québec (513 882) · La Malbaie (9 371)

Saint-Raymond (9 193) · Baie-Saint-Paul (7 503) · Pont-Rouge (7 295)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Charlevoix · Charlevoix-Est · La Côte-de-Beaupré ·

La Jacques-Cartier · L'Île-d'Orléans · Portneuf · Québec**

** Ville détenant les compétences d'une MRC

MAURICIE (04)

Superficie (2003)

39 736 km² · (2,6 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 258 733 · (3,5 % du Québec)

Variation 1998-2003 · -1,9 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,56 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 6,3 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,2 ans (Québec 76,3)

F 81,9 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -141

Interprovinciales · Solde : -30

Intraprovinciale · Solde : -550

· Solde total : -721

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 14,9 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 55,6 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 12,9 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 16,7 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 131,4

Taux d'activité · 61,0 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 117,8

Régions/Québec · 3,2 %

Taux de chômage · 10,4 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 54,7 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 3,6 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 28,0 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 68,4 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Transformation et exploitation (pâtes et papier)

Énergie électrique

Meubles

Aluminium

Administration publique et services

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁵)

17 981 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

1 113 M\$ · (Région/Québec 2,5 %)

Source privée · 65,6 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

4 500,8 M\$ (Région/Québec 3,4 %)

Principales municipalités (2003)

Trois-Rivières (125 983) · Shawinigan (53 016)

La Tuque (13 475) · Louiseville (7 754)

Municipalités régionales de comté (MRC)

La Tuque** · Les Chenaux · Maskinongé · Mékinac

Shawinigan** · Trois-Rivières**

** Ville détenant les compétences d'une MRC

ESTRIE (05)**Superficie (2003)**10 145 km² · (0,7 % du Québec)**Démographie (2003)**

Population · 295 872 · (4,0 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 3,3 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,67 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,7 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 76,4 ans (Québec 76,3)

· F 82,7 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales	· Solde :	774
Interprovinciales	· Solde :	-137
Intraprovinciale	· Solde :	709
	· Solde total :	1 346

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 17,2 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 56,6 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,9 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 14,3 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 158,7

Taux d'activité · 66,2 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 146,7

Régions/Québec · 4,0 %

Taux de chômage · 7,6 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 61,2 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 3,1 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 34,2 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 62,7 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Textiles et cuir

Transport et minéraux de construction

Production laitière

Enseignement universitaire, recherche et développement

Revenu personnel disponible des particuliers (2003E)

19 741 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

1 509 M\$ · (Région/Québec 3,4 %)

Source privée · 80,3 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

6 033,8 M\$ (Région/Québec 4,6 %)

Principales municipalités (2003)

Sherbrooke (141 920) · Magog (23 488)

Coaticook (9 104) · Asbestos (6 627) · Lac-Mégantic (5 999)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Asbestos · Coaticook · Le Granit · Le Haut-Saint-François

Le Val-Saint-François · Memphrémagog · Sherbrooke**

** Ville détenant les compétences d'une MRC

MONTRÉAL (06)**Superficie (2003)**499 km² · (0,0 % du Québec)**Démographie (2003)**

Population · 1 871 774 · (25 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 3,9 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,56 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,6 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 76,6 ans (Québec 76,3)

· F 82,1 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales	· Solde :	23 360
Interprovinciales	· Solde :	-2 401
Intraprovinciale	· Solde :	-15 737
	· Solde total :	5 222

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 15,6 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 59,3 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 10,1 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 15,0 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 995,7

Taux d'activité · 65,4 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 880,8

Régions/Québec · 24,1 %

Taux de chômage · 11,5 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 57,9 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 0,2 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 18,9 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 80,8 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Industries des aliments-boissons, du tabac et des produits

métalliques et électroniques

Télécommunications, informatique, industrie de la mode et cinéma

Produits raffinés du pétrole et charbon

Enseignement universitaire, organisations internationales

Administration publique, services aux entreprises et commerce

Revenu personnel disponible des particuliers (2003E)

21 997 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

11 589 M\$ · (Région/Québec 26,2 %)

Source privée · 75,4 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

48 122,0 M\$ (Région/Québec 36,3 %)

Principales municipalités (2003)

Montréal (1 838 474)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Montréal**

** Ville détenant les compétences d'une MRC

OUTAOUAIS (07)

Superficie (2003)

32 946 km² · (2,2 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 332 558 · (4,4 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 5,4 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,66 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,1 ans (Québec 76,3)

· F 81,2 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales	· Solde :	112
Interprovinciales	· Solde :	1 840
Intraprovinciales	· Solde :	1 925
	· Solde total :	3 877

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 18,6 % · (Québec 17,9 %)

15-54 ans · 60,4 % · (Québec 59,3 %)

55-64 ans · 10,4 % · (Québec 10,0 %)

65 ans et plus · 10,5 % · (Québec 12,8 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 181,1

Taux d'activité · 68,0 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 167,2

Régions/Québec · 4,6 %

Taux de chômage · 7,7 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 62,8 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 1,6 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 13,6 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 84,9 % · (Québec 74,2 %)

Secteurs d'activité

Activités gouvernementales

Bibliothèques, musées et archives

Pâtes et papier, services forestiers

Divertissement et loisirs, tourisme

Revenu personnel disponible des particuliers (2003E)

20 867 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

1 722 M\$ · (Région/Québec 3,9 %)

Source privée · 71,7 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

1 817,1 M\$ (Région/Québec 1,4 %)

Principales municipalités (2003)

Gatineau (229 094) · Val-des-Monts (8 499)

La Pêche (6 688) · Chelsea (6 550) · Cantley (6 144)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Gatineau** · La Vallée-de-la-Gatineau ·

Les Collines-de-l'Outaouais · Papineau · Pontiac

** Ville détenant les compétences d'une MRC

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Superficie (2003)

65 143 km² · (4,3 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 145 964 · (1,9 % du Québec)

Variation 1998-2003 · -6,0 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,88 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,1 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 74,5 ans (Québec 76,3)

· F 80,8 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales	· Solde :	-105
Interprovinciales	· Solde :	-40
Intraprovinciales	· Solde :	-1 986
	· Solde total :	-2 131

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 19,0 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 58,4 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 10,7 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 11,9 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 75,4

Taux d'activité · 62,8 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 67,8

Régions/Québec · 1,9 %

Taux de chômage · 9,9 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 56,5 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 13,9 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 13,7 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 72,4 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Bois, pâtes et papier

Métaux, métaux précieux et minéraux

Électricité

Aliments

Administration publique et services

Revenu personnel disponible des particuliers (2003E)

18 097 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

850 M\$ · (Région/Québec 1,9 %)

Source privée · 79,0 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

2 596,1 M\$ (Québec/Région 2,0 %)

Principales municipalités (2003)

Rouyn-Noranda (41 389) · Val-d'Or (32 125)

Amos (13 379) · La Sarre (8 055)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Abitibi · Abitibi-Ouest · Témiscamingue · Vallée-de-l'Or

Rouyn-Noranda**

** Ville détenant les compétences d'une MRC

CÔTE-NORD (09)**Superficie (2003)**

298 471 km² · (19,6 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 97 074 · (1,3 % du Québec)

Variation 1998-2003 · -6,2 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,67 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 6,3 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,1 ans (Québec 76,3)

· F 81,4 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -53

Interprovinciales · Solde : -95

Intraprovinciale · Solde : -1 782

· Solde total : -1 930

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 18,5 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 59,7 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,3 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 10,6 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)*

Population active (000) · 57,8

Taux d'activité · 60,1 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 49,9

Régions/Québec · 1,4 %

Taux de chômage · 13,7 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 51,9 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 5,4 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 21,9 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 72,7 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Électricité

Métaux, métaux précieux et minéraux

Bois

Pêche

Administration publique et transport

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁶)

17 147 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

2 753 M\$ · (Région/Québec 6,2 %)

Source privée · 48,8 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

2 408,5 M\$ (Québec/Région 1,8 %)

Principales municipalités (2003)

Sept-Îles (26 214) · Baie-Comeau (24 344)

Port-Cartier (7 276) · Forestville (3 793) · Havre-Saint-Pierre (3 367)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Caniapiscau · La Haute Côte-Nord · Manicouagan · Minganie · Sept-Rivières

* Indicateur jumelé au Nord-du-Québec

NORD-DU-QUÉBEC (10)**Superficie (2003)**

839 696 km² · (55,2 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 39 663 · (0,5 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 1,2 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 2,71 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 8,9 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 71,8 ans (Québec 76,3)

· F 76,6 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -19

Interprovinciales · Solde : -14

Intraprovinciale · Solde : -359

· Solde total : -392

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 28,9 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 59,4 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 7,0 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 4,6 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)*

Population active (000) · 57,8

Taux d'activité · 60,1 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 49,9

Régions/Québec · 1,4 %

Taux de chômage · 13,7 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 51,9 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 6,9 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 25,4 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 67,7 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Électricité

Métaux, métaux précieux et diamants

Pêche-piégeage

Bois

Administration locale et enseignement

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁶)

15 919 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

749 M\$ · (Région/Québec 1,7 %)

Source privée · 24,6 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

620,3 M\$ (Région/Québec 0,5 %)

Principales municipalités (2003)

Chibougamau (8 346) · Label-sur-Quévillon (3 259)

Kuujuaq (2 056) · Matagami (2 026) · Baie-James (1 993)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Administration régionale Kativik

* Indicateur jumelé à la Côte-Nord

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELINE (11)

Superficie (2003)

20 621 km² · (1,4 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 97 066 · (1,3 % du Québec)

Variation 1998-2003 · -6,8 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,48 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 5,4 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,9 ans (Québec 76,3)

· F 82,8 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -33

Interprovinciales · Solde : 67

Intraprovinciales · Solde : -947

· Solde total : -913

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 15,2 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 55,3 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 13,2 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 16,3 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 44,6

Taux d'activité · 54,5 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 36,8

Régions/Québec · 1,0 %

Taux de chômage · 17,5 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 44,9 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 8,2 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 12,5 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 79,3 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Pâtes et papier

Cuivre, sel, Pêche, élevage

Industrie des aliments et agroalimentaire

Tourisme et administration publique

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁵)

14 244 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

255 M\$ · (Région/Québec 0,6 %)

Source privée · 51,5 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

511,6 M\$ (Région/Québec 0,4 %)

Principales municipalités (2003)

Gaspé (15 662) · Les Îles-de-la-Madeleine (13 201)

Chandler (8 527) · Sainte-Anne-des-Monts (6 897) ·

Carleton-Saint-Omer (4 202)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Les Îles-de-la-Madeleine** · Avignon · Bonaventure ·

La Côte-de-Gaspé · La Haute-Gaspésie · Le Rocher-Percé

** Ville détenant les compétences d'une MRC

CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

Superficie (2003)

15 136 km² · (1,0 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 392 108 · (5,2 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 1,0 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,69 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,6 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 76,7 ans (Québec 76,3)

· F 82,8 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -225

Interprovinciales · Solde : -107

Intraprovinciales · Solde : -388

· Solde total : -720

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 17,2 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 57,9 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,6 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 13,3 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 218,6

Taux d'activité · 68,3 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 205,3

Régions/Québec · 5,6 %

Taux de chômage · 6,1 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 64,1 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 5,9 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 31,8 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 62,3 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Manufacturier (machinerie, plastique, textiles et aliments)

Bois d'œuvre et meubles. Agriculture, minéraux combustibles

Matériel de transport et enseignement

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁵)

21 117 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

1 827 M\$ · (Région/Québec 4,1 %)

Source privée · 84,0 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

11 161,9 M\$ (Région/Québec 8,4 %)

Principales municipalités (2003)

Lévis (125 241) · Saint-Georges (28 629)

Thetford Mines (26 861) · Montmagny (11 825) · Sainte-Marie (11 567)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Lévis** · Beauce-Sartigan · Bellechasse · La Nouvelle-Beauce

L'Amiante · Les Etchemins · L'Islet · Lotbinière · Montmagny ·

Robert-Cliche

** Ville détenant les compétences d'une MRC

LAVAL (13)**Superficie (2003)**245 km² · (0,0 % du Québec)**Démographie (2003)**

Population · 359 707 · (4,8 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 6,0 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,71 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 3,7 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 78,0 ans (Québec 76,3)

· F 82,3 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : 645

Interprovinciales · Solde : -132

Intraprovinciale · Solde : 3 433

· Solde total : 3 946

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 18,1 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 57,6 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 10,8 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 13,5 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 196,4

Taux d'activité · 66,7 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 179,1

Régions/Québec · 4,9 %

Taux de chômage · 8,8 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 60,9 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 0,2 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 21,8 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 77,9 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Machinerie, construction

Horticulture

Produits métalliques et chimiques

Aliments, entreposage et commerce

Imprimerie-édition, finance et immobilier

Revenu personnel disponible des particuliers (2003²)

20 640 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

1 767 M\$ · (Région/Québec 4,0 %)

Source privée · 80,9 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

2 798,1 (Région/Québec 2,1 %)

Principales municipalités (2003)

Laval (354 773)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Laval

LANAUDIÈRE (14)**Superficie (2003)**13 499 km² · (0,9 % du Québec)**Démographie (2003)**

Population · 405 795 · (5,4 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 4,3 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,90 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,8 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,6 ans (Québec 76,3)

· F 81,2 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : -172

Interprovinciales · Solde : -16

Intraprovinciale · Solde : 3 531

· Solde total : 3 343

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 19,3 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 58,0 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,6 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 11,1 % · (Québec 13,4 %)

Emplois par secteur (2003)

Population active (000) · 226,1

Taux d'activité · 68,8 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 206,5

Régions/Québec · 5,7 %

Taux de chômage · 8,7 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 62,8 % · (Québec 60,0 %)

Secteurs d'activité

Primaire · 1,7 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 27,0 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 71,2 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Caoutchouc, plastique

Élevage, production laitière et tabac

Meuble

Tourisme et loisirs

Revenu personnel disponible des particuliers (2003²)

19 939 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

2 229 M\$ · (Région/Québec 5,0 %)

Source privée · 88,8 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

3 277,5 M\$ (Région/Québec 2,5 %)

Principales municipalités (2003)

Terrebonne (83 752) · Repentigny (74 153)

Mascouche (30 136) · Joliette (18 303) ·

L'Assomption (15 997)

Municipalités régionales de comté (MRC)

D'Auray · Joliette · L'Assomption · Les Moulins · Matawinie ·

Montcalm

LAURENTIDES (15)

Superficie (2003)

21 587 km² · (1,4 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 490 160 · (6,5 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 8,4 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,86 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 4,4 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 76,0 ans (Québec 76,3)

· F 80,9 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales	· Solde :	-26
Interprovinciales	· Solde :	-96
Intraprovinciale	· Solde :	7 103
	· Solde total :	6 981

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 19,4 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 57,9 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,4 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 11,3 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 267,2

Taux d'activité · 67,9 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 248,2

Régions/Québec · 6,8 %

Taux de chômage · 7,1 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 63,0 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 2,1 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 22,4 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 75,5 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Matériel de transport (aéronefs)

Produits métalliques et non métalliques

Pâtes et papier

Carrières-sablières

Tourisme et loisirs

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁵)

21 934 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

3 197 M\$ · (Région/Québec 7,2 %)

Source privée · 89,2 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

6 199,0 M\$ (Région/Québec 4,7 %)

Principales municipalités (2003)

Saint-Jérôme (60 735) · Saint-Eustache (41 505)

Blainville (36 953) · Mirabel (28 633) · Boisbriand (27 521)

Sainte-Thérèse (25 046)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Antoine-Labelle · Argenteuil · Deux-Montagnes ·

La Rivière-du-Nord · Les Laurentides · Les Pays-d'en-Haut ·

Mirabel · Thérèse-De Blainville

MONTÉRÉGIE (16)

Superficie (2003)

11 176 km² · (0,7 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 1 336 910 · (17,9 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 3,3 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,74 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 3,7 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 76,8 ans (Québec 76,3)

· F 81,9 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales	· Solde :	1 010
Interprovinciales	· Solde :	-360
Intraprovinciale	· Solde :	6 517
	· Solde total :	7 167

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 18,6 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 58,0 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,6 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 11,8 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 753,0

Taux d'activité · 69,4 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 695,7

Régions/Québec · 19,1 %

Taux de chômage · 7,6 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 64,1 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 2,8 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 24,9 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 72,2 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Matériel de transport (aéronefs). Industrie chimie, du caoutchouc, des métaux, du textile et des aliments. Acériculture, élevage, production laitière, horticulture et céréales. Recherche et développement, services professionnels, finance, commerce

Revenu personnel disponible des particuliers (2003⁵)

23 003 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004 Perspective)

7 917 M\$ · (Région/Québec 17,9 %)

Source privée · 82,2 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

23 324,0 M\$ (Région/Québec 17,6 %)

Principales municipalités (2003)

Longueuil (386 229) · Saint-Jean-sur-Richelieu (81 356)

Saint-Hyacinthe (51 671) · Granby (45 908) ·

Châteauguay (42 061)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Longueuil** · Acton · Beauharnois-Salaberry ·

Brome-Missisquoi · La Haute-Yamaska · La Vallée-du-Richelieu ·

Lajemmerais · Le Bas-Richelieu · Le Haut-Richelieu ·

Le Haut-Saint-Laurent · Les Jardins-de-Napierville ·

Les Maskoutains · Roussillon · Rouville · Vaudreuil-Soulanges

** Ville détenant les compétences d'une MRC

CENTRE-DU-QUÉBEC (17)**Superficie (2003)**

6 986 km² · (0,5 % du Québec)

Démographie (2003)

Population · 224 017 · (3,0 % du Québec)

Variation 1998-2003 · 1,5 %

Indice synthétique de fécondité (P) · 1,79 (Québec 1,64)

Mortalité infantile (1999-2003) · 5,3 0/00 (Québec 4,6)

Espérance de vie (2000-2002) · H 75,4 ans (Québec 76,3)

· F 82,4 ans (Québec 81,9)

Migrations (2002-2003)

Internationales · Solde : 70

Interprovinciales · Solde : 2

Intraprovinciale · Solde : 115

· Solde total : 187

Répartition par groupe d'âge (2003)

0-14 ans · 17,6 % · (Québec 17,2 %)

15-54 ans · 56,8 % · (Québec 58,2 %)

55-64 ans · 11,7 % · (Québec 11,2 %)

65 ans et plus · 14,0 % · (Québec 13,4 %)

Marché du travail (2003)

Population active (000) · 119,4

Taux d'activité · 66,1 % · (Québec 66,0 %)

Personnes occupées (000) · 108,7

Régions/Québec · 3,0 %

Taux de chômage · 9,0 % · (Québec 9,1 %)

Taux d'emploi · 60,2 % · (Québec 60,0 %)

Emplois par secteur (2003)

Primaire · 6,6 % · (Québec 2,6 %)

Secondaire · 35,5 % · (Québec 22,2 %)

Tertiaire · 57,9 % · (Québec 75,2 %)

Secteurs d'activité

Production laitière, élevage et agroalimentaire

Meubles

Industrie des produits chimiques, des métaux primaires, des

aliments et textiles

Administration publique

Revenu personnel disponible des particuliers (2003*)

20 123 \$ · (Québec 21 065 \$)

Investissements (2004Perspective)

868 M\$ · (Région/Québec 2,0 %)

Source privée · 85,6 % · (Québec 76,3 %)

Valeur de la production manufacturière (2001)

5 586,6 M\$ (Région/Québec 4,2 %)

Principales municipalités (2003)

Drummondville (47 343) · Victoriaville (39 799)

Bécancour (11 389) · Saint-Nicéphore (10 201) ·

Nicolet (7 963)

Municipalités régionales de comté (MRC)

Arthabaska · Bécancour · Drummond · L'Érable ·

Nicolet-Yamaska

Les fiches statistiques des régions ont été préparées par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (WDERR)

Quelques définitions :

Indice synthétique de fécondité : Nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer.

Mortalité infantile : Proportion des enfants nés vivants qui décèdent avant leur premier anniversaire (exprimé en 0/00).

Espérance de vie : Vie moyenne calculée à la naissance ou aux différents anniversaires, selon les conditions de mortalité d'une année donnée.

Migration : On distingue les migrations internationales (composées de l'immigration et de l'émigration internationales et des retours des Canadiens), les migrations interprovinciales (composées des entrées et des sorties interprovinciales) et les migrations intraprovinciales (composées des entrées et sorties entre les régions du Québec).

Population active : personne de 15 ans et plus qui étaient occupées ou en chômage.

Taux d'activité : Population active / Population de 15 ans et plus X 100

Personnes occupées : Personnes en emplois peu importe leur lieu de travail.

Taux de chômage : Nombre de chômeurs / Population active X 100

Taux d'emploi : Emploi / Population de 15 ans et plus X 100

Revenu personnel disponible des particuliers : Revenu personnel moins les impôts directs des particuliers et autres transferts courants des particuliers aux administrations.

Notes :

Les totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Principaux signes :

Km² : Kilomètres carrés

P : Donnée provisoire

\$: En dollars

E : Estimation

.. : Donnée non disponible

0/00 : Pour mille

x : Donnée confidentielle

M : En millions

Sources :

Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec pour le statistiques démographiques, les revenus et les investissements.

Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, Sport et Loisir pour les statistiques municipales et des MRC.

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, compilations spéciales.

Gouvernement du Canada, Statistique Canada, Enquête sur la population active pour les statistiques du marché du travail.



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

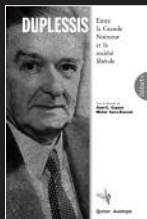
Québec 

Le Québec, le Canada, le monde



Lire pour bâtir la société québécoise de demain

La collection Débats est consacrée à des ouvrages faisant état des grands enjeux politiques au Québec. Dirigée par Alain G. Gagnon, elle est le fruit de la collaboration entre les Éditions Québec Amérique et la Chaire de recherche du Canada en Études québécoises et canadiennes.



Prix Richard-Arès
1998

Prix Aujourd'hui
1999

Prix Richard-Arès
1999



Prix Richard-Arès 2003
Prix de la Présidence de
l'Assemblée nationale
du Québec 2003



NOUVEAUTÉ

Désenclaver la démocratie. Des huguenots à la paix des Braves de Geneviève Nootens

Un essai rigoureux et éclairant qui démontre qu'il est plus que jamais temps de jeter les bases d'une conception neuve de la démocratie et d'établir un minimum de justice politique à l'échelle globale.



CRÉQC
CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES

QUÉBEC AMÉRIQUE
www.quebec-amerique.com





► Le Québec, le Canada, le monde

LE QUÉBEC ET LE CANADA

- 646 L'annus horribilis de Paul Martin
- 654 La « victoire tranquille » du Bloc québécois
- 666 Un territoire, « deux solitudes »
- 673 1604 : la mémoire se joue de l'Acadie
- 678 La Cour suprême du Canada. Revue de l'année judiciaire 2003-2004

LE QUÉBEC ET LE MONDE

- 685 Les multiples facettes de la sécurité énergétique
- 691 Le modèle agricole préconisé à l'OMC doit être remis en question
- 697 Le Québec et sa politique étrangère : illusion ou réalité ?
- 702 Le Québec comme objet d'étude en 2003-2004
- 704 Les études québécoises en 2003-2004. Bibliographie commentée

LE QUÉBEC ET LE CANADA

L'annus horribilis de Paul Martin

Manon Cornellier

Correspondante parlementaire à Ottawa, Le Devoir



Paul Martin

Octobre 2003. Paul Martin, qui n'est pas encore premier ministre ni même chef du Parti libéral du Canada, déborde d'assurance au point d'ignorer les conventions. Sans se soucier de ménager les susceptibilités de Jean Chrétien, il invite les premiers ministres des provinces à le rencontrer en marge du match de la Coupe Grey, le 16 novembre à Regina, deux jours après son accession à la tête du parti.

Moins d'un an plus tard, ils se retrouvent encore, à Ottawa cette fois, pour discuter de la santé. Paul Martin en sort avec un accord, ce qu'il souhaitait, mais l'entente est plus modeste et nettement plus coûteuse qu'il ne l'avait prévu.

Paul Martin a dû céder du terrain parce qu'il n'est plus le leader incontesté qui a arraché la couronne libérale avec plus de 90 % des voix. Il est un premier ministre à la tête d'un gouvernement minoritaire qui a sauvé sa peau de peine et de misère lors des élections fédérales du 28 juin 2004.

Son étoile a commencé à pâlir dès qu'il a pris la relève de Jean Chrétien, le 12 décembre 2003. Tout s'est combiné pour lui nuire par la suite : le scandale des commandites, son leadership peu inspiré, la confusion et la lenteur à agir de son gouvernement, l'unification des forces de droite, la division au sein de son parti alimentée par sa propre équipe et ainsi de suite.

La première année au pouvoir de Paul Martin a été, en somme, difficile et décevante.

*La première année
au pouvoir de Paul
Martin a été, en
somme, difficile et
décevante.*

Des débuts qui augurent le pire

Le règne de Paul Martin commence mal. Le vendredi 12 décembre 2003, il se présente chez la gouverneure générale Adrienne Clarkson pour l'assermentation de son conseil des ministres. La liste des heureux élus est éloquente. Tous ses fidèles ont eu droit à une promotion alors que les anciens ministres identifiés à Jean Chrétien ont tous pris la porte de sortie, peu importe leur compétence.

Dans l'entourage de Paul Martin, on ne s'en excuse pas. On veut prouver que le nouveau premier ministre est différent, qu'il amorce une nouvelle ère. Les plus proches collaborateurs du nouveau chef ne font pas de quartier et sèment l'animosité.

Sheila Copps, la seule adversaire de Paul Martin durant la course au leadership, n'y échappe pas. Tout au long du mois de janvier, le ton monte. Même si elle n'est plus ministre, elle veut être candidate aux élections, ce qui déplaît au camp Martin. Le nouveau ministre des Transports, Tony Valeri, un des plus anciens supporters de Paul Martin, décide de briguer l'investiture dans le même comté que Mme Copps, les frontières de presque toutes les circonscriptions ayant changé en Ontario. La bataille de Hamilton East-Stoney Creek est féroce, les accusations de coups bas volent. Les organisateurs de Paul Martin, qui dirigent maintenant le parti, ajoutent leur grain de sel. Sheila Copps finira par perdre mais la lutte laissera des cicatrices dont beaucoup d'Ontariens se souviendront au moment des élections.

Les autres vétérans du cabinet Chrétien préfèrent tirer leur révérence ou accepter leur sort sans rouspéter. Les John Manley, Allan Rock, Martin Cauchon, Lyle Vanclief s'écipsent.

Le cabinet Martin compte donc un grand nombre de recrues sans expérience ministérielle. Peu importe, il présidera à une restructuration de l'appareil fédéral jamais vue depuis 1993. Le jour de l'assermentation, Paul Martin annonce la division en deux de l'éléphantinesque ministère du Développement des ressources humaines et la création d'un nouveau ministère de la Sécurité publique et de la protection civile qui chapeautera l'ancien ministère du Solliciteur général, une partie des services de douanes et d'immigration, la GRC et le Service canadien de renseignements et de sécurité. Le Conseil du Trésor se verra assorti d'un bureau du contrôleur général et s'occupera de la révision continue des programmes. Il perd cependant la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, qui passe immédiatement au Conseil privé, et la négociation collective qui doit éventuellement être assurée par le ministère des Travaux publics.

Bien des questions subsistent, certaines décisions semblent improvisées et la première réunion du conseil des ministres, le lendemain, n'arrange rien. On continue à faire des annonces, comme l'annulation du programme de commandites, mais on ne peut toujours pas offrir d'explications précises.

La réorganisation prend tout le monde par surprise, les fonctionnaires les premiers. Paul Martin se montre rassurant en rencontrant près de 500 mandarins le lundi suivant, mais l'effet ne dure pas car une douche froide les attend dès le lendemain. Le gouvernement annonce alors l'arrêt des grands projets d'investissements, sans les identifier, et le gel de la reclassification des fonctionnaires et de la taille de la fonction publique.

C'est le tollé au sein de la bureaucratie, ce qui ne présage rien de bon pour la mise en œuvre des projets de Paul Martin. En moins d'une semaine, son gouvernement réussit à miner le climat de confiance que l'ancienne présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, avait pris des années à rétablir après les compressions imposées par Paul Martin en 1995.

Les choses empirent durant le congé des fêtes lorsqu'on apprend que le personnel politique, lui, bénéficiera d'une reclassification qui se traduira par une hausse de salaire de 28 %. La réaction est vive. Le président de l'Institut professionnel de la fonction publique, Steve Hindle, annonce du coup qu'il ne sera plus candidat libéral aux prochaines élections.

Sentant la soupe chaude, Paul Martin accepte de rencontrer les leaders syndicaux, une première pour un premier ministre. Mais les choses ne sont plus ce qu'elles étaient. Les employés fédéraux sont en négociations et tout ce branle-bas ralentit encore plus le processus. L'employeur piétine, les syndicats se méfient. À la fin de l'été, c'est l'impasse à plusieurs tables de négociations et des milliers d'employés de Parcs Canada et de l'Agence canadienne des douanes et du revenu procèdent à des grèves tournantes.

Mais ce ne sera pas le pire casse-tête du gouvernement Martin. Huit jours à peine après un discours du Trône qu'on promettait visionnaire mais qui s'est révélé décevant, Paul Martin est frappé de plein fouet par le scandale des commandites.

Le scandale des commandites

Le rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser, qui n'a pu être déposé en novembre à cause de la prorogation du Parlement, sème l'émoi. Des 250 millions dépensés entre 1997 et 2001, 100 millions ont servi à payer des commissions et des frais de production à des agences de communications proches des libéraux. La vérificatrice est toutefois incapable de dire si le gouvernement en a eu pour son argent car les dossiers sont incomplets. On y trouve de faux contrats, des factures fictives, des références à des arrangements verbaux. Les mécanismes de contrôle ont été contournés à grande échelle. Dans certains cas, les firmes privées n'ont servi qu'à transférer des fonds à des sociétés d'État, collectant une commission au passage. Le portrait est dévastateur et fait comprendre qu'il est impossible que pareille combine ait pu se produire pendant si longtemps sans l'accord de hauts gradés.

Paul Martin répond aussitôt en annonçant le rappel au Canada d'Alfonso Gagliano. Ministre des Travaux publics durant les dernières années vérifiées par Mme Fraser, il avait été nommé ambassadeur au Danemark au début de 2002. M. Martin invite aussi le comité des comptes publics à faire enquête rapidement. Il annonce la création d'une commission d'enquête indépendante, présidée par le juge John Gomery, la nomination d'un avocat-conseil pour récupérer les sommes indûment payées et la révision du cadre de gestion des sociétés d'état.

Il est difficile de paraître plus déterminé. Mais Paul Martin dilue lui-même son message, lui fait ombrage en affirmant deux fois plutôt qu'une qu'il ne savait rien. Il omet aussi de dire qu'il assume sa part de responsabilité pour ce fiasco puisqu'il était ministre des Finances à l'époque. Sa crédibilité devient aussitôt l'enjeu et le restera pendant des mois et pendant une bonne partie de la campagne électorale. On ne le croit tout simplement pas.

Il lui faut deux jours pour corriger le tir, prendre sa part de responsabilité et évoquer une possible « direction politique », mais le mal est fait. Il part alors en

ournée à travers le Canada, affichant son indignation sur chaque plateau de télévision, répétant son désir de faire la lumière chaque fois qu'il se trouve devant un micro.

Il limite les dommages sans arriver à renverser la tendance. La décision de lever le secret du cabinet sur tous documents que voudront consulter le comité ou la commission a peu d'effet. La suspension à la fin mars de plusieurs dirigeants de société d'État n'y change rien. Trois présidents et chefs de direction, tous nommés par Jean Chrétien, sont suspendus : Marc Le François, de Via Rail, André Ouellet, de Postes Canada, et Michel Vennat, de la Banque de développement du Canada, quoique dans le dernier cas, on invoque une autre affaire que celle des commandites. Quelque temps plus tard, ce sera au tour du président du conseil de Via, Jean Pelletier, d'être suspendu mais pour ses propos désobligeants à l'endroit de Myriam Bédard. Ils finiront tous par être évincés ou par démissionner. Ces décisions accroissent l'animosité dans le parti, en plus d'entraîner le gouvernement dans de multiples poursuites. Alfonso Gagliano, Michel Vennat, Marc LeFrançois et Jean Pelletier s'adresseront tous aux tribunaux pour défendre leur réputation.

Le comité des comptes publics, pendant ce temps, part en chasse. Il s'y fait des révélations. L'exercice ne règle rien mais continue à nourrir la controverse. Quant au gouvernement, il semble paralysé, pris dans des questions de processus, incapable de faire quoi que ce soit qui puisse détourner l'attention. Les dossiers avancent à pas de tortue.

Une image à sauver

Les sondages sont catastrophiques. Début mars, une enquête Ipsos-Reid n'accorde que 38 % des intentions de vote aux libéraux comparativement à 25 % au Parti conservateur. On évoque pour la première fois la possibilité pour le PLC de se retrouver à la tête d'un gouvernement minoritaire. Le PLC est en chute libre, en particulier au Québec où le scandale a eu lieu et où, apprend-on, des fonds énormes ont été dépensés à la veille du référendum de 1995.

Les conjectures autour de la date possible des élections deviennent une véritable obsession dans la capitale fédérale. L'équipe Martin avait prévu un scrutin printanier. La machine électorale roule à toute vapeur et il devient de plus en plus difficile de l'arrêter. N'ayant jamais eu affaire à des adversaires menaçants, l'équipe Martin n'a pas l'habitude de voir sa volonté contrecarrée, elle n'a par conséquent aucun plan B.

La composition du cabinet, le discours du Trône, le programme législatif et le budget sont tous conçus comme des étapes vers un scrutin printanier. On s'est même assuré du report à l'automne de l'audience de la Cour suprême du Canada sur la reconnaissance des mariages homosexuels. Il a suffi au gouvernement de soumettre dès janvier une question supplémentaire à la cour. Le gouvernement sait aussi qu'il n'aura pas à se préoccuper de la Commission Gomery avant l'automne. Les crédits présentés à la fin mars sont incorrects, car ils ne

*Les conjectures
autour de la date
possible des élections
deviennent une
véritable obsession
dans la capitale
fédérale.*

reflètent pas la nouvelle structure annoncée en décembre. Peu importe, on promet d'en présenter d'autres... à l'automne.

La conclusion de la révision de la politique étrangère et de défense et la décision sur une participation éventuelle du Canada au bouclier antimissile américain ne sont pas attendues avant l'automne, elles non plus. Il en va de même pour d'autres priorités de Paul Martin. Santé, villes, petite enfance, tous ces dossiers exigent des négociations avec les provinces. Le plan est de les tenir, là encore, à l'automne ou plus tard.

Le gouvernement Martin n'a rien prévu advenant qu'il ait à gouverner un an de plus avant d'aller aux urnes. Cela devient un véritable problème au printemps. Alors que le premier ministre reporte à l'ultime limite le déclenchement des élections, le Parlement tourne à vide, ayant disposé de projets de loi hérités, en majorité, de l'ère Chrétien.

Plus il attend, plus il donne de temps à l'opposition pour s'organiser, ce dont les conservateurs ont bien besoin. Il faudra d'ailleurs du temps aux libéraux pour reconnaître les dangers posés par l'émergence de cette nouvelle force politique. Leur confiance excessive dans le pouvoir d'attraction de Paul Martin les a amenés au départ à sous-estimer la nouvelle donne politique créée par l'union, en décembre, du Parti conservateur et de l'Alliance canadienne. Ironiquement, cette fusion s'est imposée aux chefs des deux partis, Peter MacKay et Stephen Harper, au moment où Paul Martin se préparait à prendre la tête du PLC, à l'automne.

Les sondages prédisaient alors un raz-de-marée libéral et une marginalisation encore plus forte des deux partis de droite. Pour survivre, ils devaient s'unir, ce qu'ils ont fait. Les libéraux ne se montraient nullement inquiets, surtout si le le chef allianciste devait gagner la course au leadership du nouveau PC.

Le ton a changé après le scandale des commandites, mais il a fallu un certain temps pour que les libéraux s'ajustent. Les sondages menés à la suite du scandale des commandites les ramènent à la réalité. Au grand plaisir des partis d'opposition, ils sont conscients qu'aucune accalmie ne pointe à l'horizon puisqu'il n'y a que cette controverse à la une des journaux. Le budget, qui devait servir de tremplin vers la campagne électorale, tombe à plat car l'essentiel des nouveaux investissements sont déjà connus, qu'il s'agisse du congé de TPS pour les villes, l'aide financière aux étudiants ou les deux milliards pour la santé promis par Jean Chrétien et versés par Paul Martin.

Les rares nouveautés, comme la hausse du budget d'aide au développement et des fonds pour l'environnement, passent presque inaperçus. C'est que le budget annonce un ralentissement dans la mise en œuvre de la vision évoquée dans le discours du Trône. La raison est simple : le gouvernement doit paraître frugal en cette ère post-commandites.

Le premier ministre et ses ministres essaient de donner une impression différente en multipliant les tournées et les annonces. À la fin avril, on verra Paul Martin à la base militaire de Gagetown annoncer l'acquisition de matériel militaire et évoquer « le rôle de l'armée canadienne dans le XXI^e siècle ». Puis ce sera aux gens d'affaires de Toronto de se faire dire qu'il ne suffit pas d'être à l'avant-

garde, qu'il faut aussi y mettre les efforts. Aux autochtones qu'il réunit à Ottawa, il présente l'événement comme « annonciateur d'un avenir prometteur et prospère ».

Mais personne n'est dupe. Les élections approchent. On n'attend que le signal de départ. L'hésitation de Paul Martin de se lancer dans la mêlée, l'obsession de son équipe par les sondages, l'incertitude qui affecte les troupes sèment la grogne dans les rangs de son parti. On s'inquiète de l'impression d'indécision et de désorganisation qui s'en dégage. Mieux vaut se lancer en campagne et rectifier le tir ensuite, commencent à croire certains députés.

Au Québec, le son de cloche est différent. On craint que la colère provoquée par le scandale des commandites n'entraîne de lourdes pertes. Le poids de l'Ontario l'emportera.

Personne n'avait cru que les cinq premiers mois au pouvoir de Paul Martin seraient à ce point difficiles. Ses succès au ministère des Finances et sa campagne au leadership aux allures de rouleau-compresseur avaient donné une toute autre impression.

Mais ce qui avait fait sa force s'est souvent transformé en handicap. Durant toutes ces années, il est resté à l'abri des prises de position controversées touchant les dossiers autres que financiers. Son expérience ministérielle, limitée au ministère des Finances, a fait en sorte qu'il n'a jamais eu à gérer des programmes destinés aux citoyens, qu'il n'a jamais eu à se frotter à une gestion quotidienne exigeant des décisions rapides. Son horizon se confondait avec celui d'un budget annuel.

Il a su préserver son image parce que son équipe se chargeait des sales boulots. Cette dernière a vite acquis la réputation de jouer dur, de ne pas faire de quartier, d'être implacable et entêtée. Une réputation qu'elle a toujours. Se réservant le beau rôle, Paul Martin a longtemps évité d'être touché par les attaques contre son entourage, mais il n'y parvient plus. Il est leur chef après tout.

Pourtant, tant qu'il a pu rester vague sur ses intentions, Paul Martin a réussi à plaire à tout le monde. Ses discours riches en espoirs sont parfois pauvres en détails. Ne promet-il pas de « faire l'histoire » au lendemain de son accession à la tête du PLC ?

À l'automne 2003 et tout l'hiver 2004, son équipe compte faire campagne sur sa popularité et sur ce qui le distingue de Jean Chrétien. Le message tient en un mot : changement. Les difficultés commencent quand vient le temps de gouverner et de donner une tournure concrète aux promesses. La confusion, la désorganisation et les contradictions ont pris le dessus.

Paul Martin a par exemple promis aux députés de leur donner plus de place et de ne plus faire du bureau du premier ministre le centre de l'univers, ce dont on accusait Jean Chrétien. Une fois au pouvoir, cependant, le bureau de Paul Martin a gardé la main haute sur tout, se mêlant volontiers et de façon très autoritaire du travail routinier des ministres. La bulle entourant Paul Martin, maintes fois dénoncée durant les derniers mois de la course au leadership, s'est refermée de façon encore plus étanche.

La campagne électorale

C'est donc une équipe et un chef passablement écorchés qui se lancent en campagne le 23 mai 2004. Les premières semaines de campagne, celles précédant les débats, ressemblent à un chemin de croix. Ça ne décolle pas. Le chef est sur la défensive. Le scandale des commandites domine les esprits.

Paul Martin choisit de tout miser sur la santé dès le début de la campagne. Il promet même de tenir la conférence des premiers ministres en public et de la faire durer aussi longtemps qu'il le faudra pour trouver « une solution pour une génération ». Il promet de s'attaquer aux délais d'attente avec la même détermination qu'il a démontrée pour venir à bout du déficit.

La proposition est ambitieuse mais les solutions qu'il préconise restent modestes, dépendantes des provinces et proposent un maigre financement à court terme. Malgré tous ses efforts, le chef libéral n'arrive pas imposer son thème. C'est donc décontenancé qu'il part pour le sommet du G8 en Géorgie et les cérémonies commémoratives du débarquement de Normandie.

Il se reprend à son retour, en particulier au moment des deux débats télévisés. Le risque très probable de défaite – un sondage Ipsos-Reid publié à mi-campagne met le PLC et le PC au coude-à-coude – semble l'avoir fouetté. Il paraît transformé. Il est prêt à tout. Son message frappe. Il joue sur toutes les cordes sensibles, invoque les valeurs canadiennes dont il se fait le défenseur. Comme le veut la tradition libérale, il fait campagne à gauche, vantant les vertus d'un gouvernement activiste. La tactique a de quoi faire sourire venant d'un des plus illustres représentants de l'aile conservatrice du PLC, le même qui a recruté des conservateurs parmi ses candidats. Mais ça semble fonctionner.

C'est dans ce cadre que Paul Martin reprend le thème de la santé. Il sème le doute sur les intentions de ses adversaires, écorchant le premier ministre albertain Ralph Klein au passage. Il revient en somme à son message initial puisqu'il avait démarré la campagne en disant aux Canadiens que le choix qui s'offrait à eux en était un entre deux visions du Canada. Il profite des bavures de plusieurs candidats conservateurs pour faire craindre aux citoyens une éventuelle attaque contre les droits des minorités et la Charte des droits et libertés.

Il marque des points mais son équipe croit que ce n'est pas suffisant. Un de ses organisateurs, David Herle, avoue même être « désespéré » lors d'un appel conférence avec des candidats de l'Ontario. L'organisation décide de frapper fort avec une campagne de publicité négative d'une férocité encore jamais vue sur la scène politique canadienne. La cible : la position du chef conservateur Stephen Harper sur l'avortement et la guerre en Irak. Le coup porte. Conservateurs et libéraux reconnaîtront que cette campagne aura coûté des votes au PC au cours des tous derniers jours de la campagne.

Post-mortem

La victoire de Paul Martin est douce-amère. Les libéraux, qui avaient 168 sièges au moment du déclenchement des élections, le 23 mai, se retrouvent avec à peine 135 députés (36,7 % des voix), soit 20 de moins que ce qui est nécessaire pour

détenir une majorité. Au Québec, c'est la déconfiture. Ils s'en tirent avec seulement 33,9 % des voix et 21 sièges alors que le Bloc québécois, que certains vouaient à la disparition six mois plus tôt, récolte 49 % des voix et 54 sièges.

Le 28 juin, Paul Martin a sauvé sa peau. Des leçons sont-elles été tirées de cette dure épreuve ? Chose certaine, il n'est pas question pour Paul Martin de se défaire de ses conseillers. Ils l'ont mené à la tête du parti et bien qu'ils aient failli tout gâcher, ils ont sauvé la mise à la onzième heure. Pas question de s'en défaire, a-t-il dit le lendemain du vote, même si bien des libéraux, députés en tête, l'exigent. En fait, Paul Martin a même nommé à Ottawa certains de ses organisateurs les plus implacables et les plus contestés, dont l'Ontarien Karl Littler.

Chose certaine, il n'est pas question pour Paul Martin de se défaire de ses conseillers.

Une entente salvatrice

En juillet 2004, il forme son nouveau cabinet en conservant certaines recrues décevantes. Il discourt comme s'il était majoritaire et sans porter trop attention à l'opposition qui, elle, s'organise au vu et au su de tous. Il se permet même une nouvelle réorganisation ou, plutôt, un retour en arrière, le Conseil du Trésor récupérant toutes ses responsabilités en matière de ressources humaines et de négociation collective.

L'automne s'annonce chaud. En plus des nombreux dossiers en plan, comme ceux des mariages gais et du bouclier antimissile, le gouvernement fait face à la fin septembre à un possible affrontement avec ses employés et à des révélations embarrassantes à la Commission Gomery.

La conférence des premiers ministres sur la santé, qu'il promettait depuis longtemps, a failli gâcher sa rentrée. Les provinces sont arrivées unies et frustrées et n'ont jamais laissé Ottawa briser leurs rangs. Le fédéral avait d'ailleurs mal évalué cette nouvelle donne interprovinciale, ce qui a failli lui coûter cher.

Mais Paul Martin en est sorti avec l'accord dont il avait politiquement besoin : une entente, qui de surcroît reconnaît explicitement le principe du fédéralisme asymétrique. C'est au premier ministre québécois Jean Charest que Paul Martin doit cette issue heureuse, M. Charest ayant réussi à bâtir le consensus nécessaire autour du fédéralisme asymétrique. Sa reconnaissance pourrait se révéler un atout au Québec pour Paul Martin, le premier qu'il se soit donné depuis longtemps.

La conclusion d'un accord représente aussi une réussite dont le premier ministre fédéral avait besoin pour poursuivre son mandat dans une relative quiétude. D'abord pour calmer le jeu à la veille de la reprise des travaux au sein de ce Parlement où il reste minoritaire. Ensuite, pour la mise en œuvre du reste de son programme. Car il ne faut pas l'oublier, ses plus importantes promesses électorales touchaient des domaines de juridiction provinciale, soit les villes et les garderies. Sans les provinces, il ne pourra pas agir.

Paul Martin n'avait jamais vu son avenir dépendre autant de la bonne volonté de ses adversaires et des autres gouvernements du pays. Pour la première fois, il doit envisager son avenir sous le sceau du compromis. Un test, si ce n'est pour lui, du moins pour l'équipe qui l'entoure.

La « victoire tranquille » du Bloc québécois

L'élection fédérale du 28 juin 2004 au Québec

Pierre Drouilly

Sociologue, Université du Québec à Montréal

Pour le Bloc québécois, la campagne électorale de 2004 a été étonnement facile. Alors qu'au début de 2004 le Bloc québécois, après une lente croissance depuis l'automne 2003, se retrouvait aux environs de 40 % dans les intentions de vote selon les sondages, environ cinq points derrière le Parti libéral, le Rapport de la vérificatrice générale du Canada et ses suites, ce que l'on appelé « le scandale des commandites », a eu pour effet de retourner complètement la situation (Graphique 1). À partir de la mi-février, les intentions de vote dans les sondages placent le Bloc québécois en tête avec environ 45 %, tandis que celles du Parti libéral le placent entre 30 % et 35 %. Dans les semaines suivantes, puis durant la campagne électorale proprement dite, les intentions de vote pour les différents partis politiques ont très peu bougé (à l'exception d'un ou deux sondages). Nous n'avons retenu que les sondages effectués au Québec par des maisons de sondages québécoises (échantillons compris en 500 et 1000 répondants), mais les résultats des sondages canadiens (échantillons de moins de 300

répondants au Québec), ont donné des résultats semblables.

Il semble donc que l'opinion publique ait peu bougé durant la pré-campagne et la campagne électorale proprement dite, et qu'elle s'était déjà figée depuis la mi-février. Évidemment, cette stabilité des intentions de vote en faveur du Bloc québécois doit être reliée à l'affaire des commandites, qui a suscité l'indignation de presque tous les milieux de la société, mais on ne doit pas perdre de vue qu'elle s'est aussi construite sur un socle solide, constitué de cette partie de l'électorat qui se déclare de manière constante, depuis le référendum de 1995, disposée à voter OUI à un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec, même si aucun référendum n'était et n'est inscrit à l'agenda politique. Ces souverainistes déclarés dans les sondages ont varié entre 40 % et 45 % (soit un peu plus de 50 % des électeurs francophones).

Le slogan électoral du Bloc québécois, « Un parti propre au Québec », dont tous les observateurs ont salué la qualité, permettait justement de toucher les deux composantes de l'élec-

torat potentiel du Bloc québécois : un parti spécifique au Québec pour les nationalistes, et un parti honnête pour le Québec, par contraste avec les libéraux, entachés par le scandale des commandites.

Cela signifie qu'à l'élection de 2004, le Bloc québécois a fait le plein des voix souverainistes (contrairement au Parti québécois aux élections de 2003), mais qu'à ce bloc d'électeurs souverainistes s'est ajoutée une part des électeurs flottants, ceux que l'on appelle les électeurs centristes, qui sont la cible de tous les partis politiques au cours d'une campagne électorale (les blocs partisans, souverainistes ou fédéralistes, étant acquis dès le départ à leurs partis respectifs).

Le Bloc québécois n'avait donc qu'à se contenter de maintenir son avance dans les sondages par une campagne calme, mais déterminée, ce que son chef Gilles Duceppe et son équipe ont

réussi effectivement. À l'inverse, le Parti libéral du Canada s'est retrouvé sur la défensive, accumulant erreurs sur erreurs, et trahissant même en fin de campagne une certaine panique devant sa défaite annoncée au Québec. On peut donc dire que l'objectif principal du Premier ministre du Canada Paul Martin de capturer le Québec et de réduire à sa plus simple expression le Bloc québécois (déjà entamé par les élections de 1997 et de 2000) a été un échec total.

La sanction de 2004

Aux élections fédérales de 2000, le Bloc québécois avait fait élire 38 députés, le Parti libéral 36 et le Parti conservateur un seul (Tableau 1). Aux dernières élections, le Bloc québécois a fait 16 gains et fait élire 54 députés, soit autant qu'en 1993, tandis que le Parti libéral n'en faisait élire que 21, un de plus qu'en 1993 (à l'époque Jean Charest, actuel premier

GRAPHIQUE 1 Sondages Québec 2004

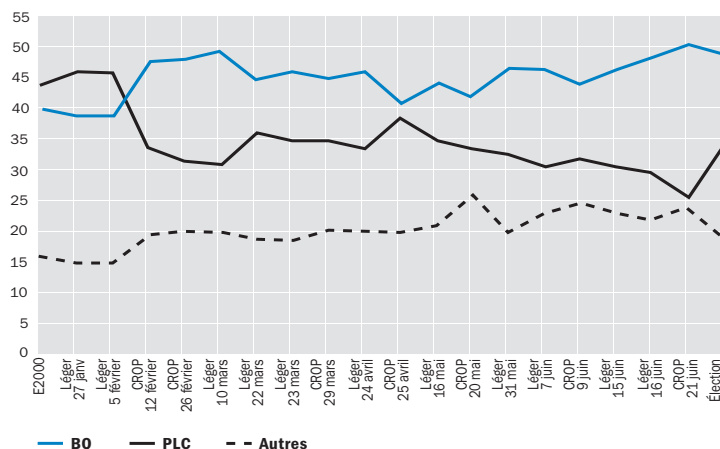


TABLEAU 1 Résultats des élections de 2000 et de 2004 - Députés élus

	2000*	2004	Différence
Parti libéral	36	21	- 15
Bloc québécois	38	54	+ 16
Parti conservateur	1	-	- 1
Autres	-	-	-

* Calculés sur la base de la nouvelle carte électorale.

ministre du Québec, était élu dans Sherbrooke sous la bannière conservatrice). Les résultats de 2004 sont donc presque identiques à ceux de 1993 pour ce qui est des candidats élus.

C'est aussi le cas pour ce qui est du vote exprimé. Avec 48,9 % du vote valide (Tableau 2), le Bloc québécois atteint presque son score de 1993 (49,3 %), après avoir connu une chute importante en 1997 (37,9 %) et en 2000 (39,9 %). Le Parti libéral, avec 33,9 % du vote exprimé, est revenu en 2004 à son niveau de 1993 (33 %), effaçant ainsi sa progression depuis dix ans (36,7 % en 1997 et 44,2 % en 2000). Le Parti conservateur, qui avait reçu l'appui de 13,5 % des votants en 1993, puis de 22,5 % en 1997 (Jean Charest était alors chef du parti), est retombé à 11,7 % en 2000, et poursuit aujourd'hui sa marginalisation,

avec 8,8 % en 2004. Le NPD enfin, qui depuis l'apparition du Bloc québécois s'était retrouvé complètement marginalisé sous les 2,0 % du vote exprimé (1,5 % en 1993, 2,0 % en 1997 et 1,8 % en 2000), a retrouvé un certain appui auprès des électeurs du Québec, très modeste toutefois (4,6 % en 2004).

La comparaison des résultats bruts en nombres (Tableau 3) révèle que malgré une augmentation d'un peu plus d'un quart de million du nombre d'électeurs inscrits entre 2000 et 2004, le nombre de votants a diminué de 45 000 voix environ, ce qui signifie qu'en 2004, environ 300 000 électeurs de plus qu'en 2000 se sont abstenus. Le Bloc québécois augmente ses appuis de 302 000 voix, chiffre inférieur à la perte de 364 000 pour le Parti libéral ; par ailleurs, le Parti conservateur a perdu 103 000 voix, chiffre presque égal aux gains du NPD (95 000 voix). Toutefois il serait prématuré de comparer ces chiffres entre eux et penser qu'il y aurait eu transfert de voix du Parti libéral au Bloc québécois et du Parti conservateur au NPD ! Le mouvement des voix est beaucoup plus complexe, comme nous le verrons plus loin.

La prise en compte des pourcentages de voix calculés par rapport aux électeurs inscrits (Tableau 4), montre déjà que les choses sont plus compliquées : la croissance du vote bloquiste (4,1 %) est inférieure à la chute du vote libéral (- 7,5), alors que les abstentions ont augmenté de 3,7 %.

La participation électorale

Au grand étonnement de tous les observateurs, le taux de participation a continué de décroître au Québec, passant de 77,1 % en 1993, à 73,3 % en

TABLEAU 2 Résultats des élections de 2000 et de 2004 (en pourcentage des votes valides)

	2000	2004	Différence
Taux de participation	64,1	60,4	- 3,7
Parti libéral	44,2	33,9	- 10,3
Bloc québécois	39,9	48,9	+ 9,0
Parti conservateur	11,7	8,8	- 2,9
Nouveau parti démocratique	1,8	4,6	+ 2,8
Autres	2,3	3,9	+ 1,5

1997, à 64,1 % en 2000 et à 60,4 % en 2004. Nous pensions que dans le contexte du scandale des commandites et de la lutte à finir entre le Parti libéral du Canada et le Bloc québécois, l'élection de 2004 en serait une d'affrontement, avec une participation électorale plus forte. Ce ne fut pas le cas. Le même phénomène s'est produit dans l'ensemble du Canada, dont le taux de participation a continué de décroître. De plus, alors que l'écart entre le taux de participation du Québec et celui du reste du Canada était de 10 % en 1993 en faveur du Québec, de 8,5 % en 1997, de 3,9 % en 2000, cet écart est pratiquement réduit à zéro en 2004.

Si l'on examine les taux de participation en 2004 à travers les 75 circonscriptions électorales, on retrouve la structure générale de la participation au Québec : le coefficient de corrélation entre les taux de participation en 2000 et 2004 est de 0,721, cette corrélation étant plus forte à l'extérieur de Montréal (coefficient de 0,822) que dans la région de Montréal (0,548).

Les circonscriptions qui votent le plus sont les banlieues de classes moyennes, ainsi que les régions urbaines en général. Ainsi par exemple, les huit circonscriptions qui ont voté à plus de 65 % en 2004 sont de ce type (Verchères-Les Patriotes, Louis-Hébert, Alfred-Pellan, Marc-Aurèle-Fortin, Chambly-Borduas, Vaudreuil-Soulanges, Saint-Bruno-Saint-Hubert, Richelieu en ordre décroissant de participation de 69,7 % à 66,1 %). Si l'on examine les 28 autres circonscriptions qui ont voté plus que la moyenne du Québec (60,4 %), on retrouve, à quelques exceptions près, les circonscriptions des régions métropolitaines

TABLEAU 3 Résultats des élections de 2000 et de 2004
(en nombre total de votes)

	2000	2004	Différence
Électeurs inscrits	5 542 169	5 803 390	+ 261 221
Votes déposés	3 552 551	3 507 099	- 45 452
Bulletins rejetés	95 653	68 844	- 26 809
Parti libéral	1 529 642	1 165 645	- 363 997
Bloc québécois	1 377 727	1 680 109	+ 302 382
Parti conservateur	405 027	301 539	- 103 488
Nouveau parti démocratique	63 611	158 427	+ 94 816
Autres	80 891	132 580	+ 51 689

du Québec (et particulièrement de leurs banlieues, dont principalement le « 450 » autour de Montréal), ou des circonscriptions avec un pôle urbain important. Ainsi la couronne de Montréal a voté à 64,1 % (Tableau 9), les circonscriptions à forte composante urbaine ont voté à 62,3 %, la région de Québec a voté à 61,2 % (Tableau 10), la Montérégie-Rive-Sud a voté à 65,1 %, les circonscriptions de Laval ont voté à 64,8 %. Une exception – de taille – est celle de l'Île de Montréal qui n'a voté qu'à 57,9 %. Voyons pourquoi.

Les circonscriptions qui votent le moins sont celles qui se situent en ré-

TABLEAU 4 Résultats des élections de 2000 et de 2004
(en pourcentage des électeurs inscrits)

	2000	2004	Différence
Abstentions	35,9	39,6	+ 3,7
Bulletins rejetés	2,7	2,0	- 0,7
Parti libéral	27,6	20,1	- 7,5
Bloc québécois	24,9	29,0	+ 4,1
Parti conservateur	7,3	5,2	- 2,1
Nouveau parti démocratique	1,1	2,7	+ 1,6
Autres	1,5	2,3	+ 0,8

gions éloignées : parmi les circonscriptions les moins participationnistes on trouve Nunavik-Eyou (49,7 %), Manicouagan (50,9 %), Pontiac (52,0 %), Matapédia-Matane (54,2 %), Abitibi-Témiscamingue (55,5 %), Roberval (55,9 %), Gatineau (56,5 %) et Gaspésie-îles-de-la-Madeleine (56,6 %). Mais on y trouve aussi des circonscriptions de l'île de Montréal à forte composante anglophone (Westmount-Ville-Marie 51,5 %, Mont-Royal 53,1 %, Saint-Laurent-Cartierville 54,1 %, Jeanne-Leber 55,3 %, Notre-Dame-de-Grâce-Lachine 57,3 % dans l'ouest de l'île) ou allophone (Saint-Léonard-Saint-Michel 54,4 %, Outremont 56,2 %, Bourassa 56,9 %, Papineau 57,1 % dans le nord-est de l'île). Alors que la participation se situe à 59,6 % dans l'Est de Montréal, elle est de 58,9 % dans le Nord-Est de Montréal et de 56,5 % seulement dans l'Ouest de Montréal (Tableau 9).

Il y a eu, aux élections de 2004, une forte différence de participation entre francophones, anglophones et allophones, ce qui n'était pas le cas aux élections de 2000. Alors que les circonscriptions comptant plus de 80 % de francophones ont voté globalement à plus de 61 % (Tableau 8), celles comptant moins de 50 % de francophones n'ont voté globalement qu'à 55,7 %. En fait, dans l'ensemble du Québec (Tableau 5) le taux de participation en 2004 est positivement corrélé avec le pourcentage de francophones (coefficient de 0,361), et négativement avec le pourcentage d'anglophones (coefficient de - 0,239) et d'allophones (coefficient de - 0,360). Si l'on retient les 26 circonscriptions de la grande région de Montréal (où est concentrée l'im-

mense majorité des non-francophones du Québec), les coefficients de corrélation entre le taux de participation et les pourcentages des groupes linguistiques sont encore plus nets : le coefficient de corrélation entre le taux de participation et le pourcentage de francophones est de 0,660, celui avec le pourcentage d'anglophones est de - 0,397 et celui avec le pourcentage d'allophones est de - 0,610 (Tableau 6). Aux élections de 2000, aucun des coefficients de corrélation entre le taux de participation et la composition linguistique des circonscriptions n'était statistiquement significative ni dans l'ensemble du Québec (Tableau 5), ni dans la région de Montréal (Tableau 6).

Une analyse de la régression du taux de participation aux élections de 2004 en fonction de la composition linguistique des circonscriptions permet d'estimer à environ 65 % la participation des francophones de Montréal, à environ 56 % celle des anglophones et à environ 48 % celle des allophones. Nous verrons plus loin que ces taux de participation différentiels permettent d'expliquer bien des choses.

Le vote linguistique

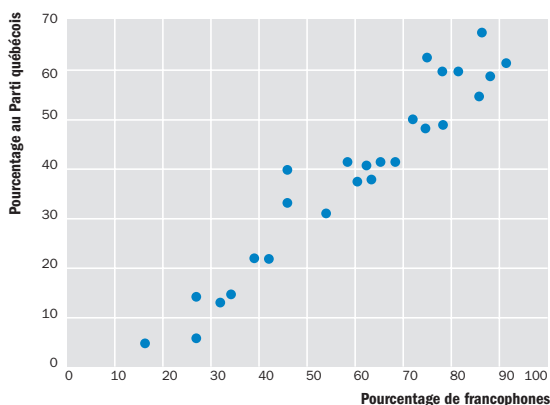
La donnée fondamentale dans les élections au Québec, c'est la polarisation linguistique du vote. Depuis plus de trente ans (en fait depuis un siècle), les électeurs non francophones s'opposent massivement aux partis nationalistes du Québec. Ce fut le cas avec l'Union nationale dans les années 1930, 1940 et 1950, ce fut le cas lors de référendums de 1980, 1992 et 1995, c'est le cas avec le Parti québécois depuis 1970 et avec le Bloc québécois depuis 1993. Les élections de 2004 ne dérogent pas à cette règle.

La comparaison de la composition linguistique des circonscriptions électorales avec le vote des partis politiques montre que le vote des partis épouse assez précisément la composition linguistique des circonscriptions : pour le dire clairement, une fois de plus, aux élections de 2004, la presque totalité des anglophones et des allophones ont voté pour le Parti libéral, et à peu près seulement des francophones ont appuyé le Bloc québécois.

La conséquence de ce fait est que le vote bloquiste est d'abord proportionnel au pourcentage de francophones dans chaque circonscription, avant de varier autour de cette première caractéristique en fonction d'autres caractéristiques sociales ou politiques. C'est bien entendu à Montréal que le phénomène est le plus visible, puisque c'est là qu'on retrouve la plus forte concentration de circonscriptions comprenant une proportion importante d'électeurs non francophones. Le Graphique 2, par exemple, illustre parfaitement cette proportionnalité entre le vote bloquiste et le pourcentage de francophones dans chaque circonscription.

Le Tableau 8 illustre lui aussi le vote linguistique. Le vote libéral augmente régulièrement avec la diminution du pourcentage de francophones (de 26,7 % au Parti libéral dans les circonscriptions ayant plus de 90 % de francophones à 53,4 % dans les circonscriptions ayant moins de 50 % de francophones). Inversement, le vote bloquiste diminue de 55,7 % dans les circonscriptions les plus francophones à 27 % dans celles ayant une minorité de francophones. Toutes les circonscriptions remportées par le Parti libéral ont moins de 75 % de francophones (à l'exception de

GRAPHIQUE 2 Vote au Bloc québécois selon le pourcentage de francophones
(26 circonscriptions de la région de Montréal)



Beauce, Brome-Missisquoi et Gatineau), et toutes les circonscriptions remportées par le Bloc québécois ont plus de 75 % de francophones (à l'exception de Nunavik-Eeyou dans laquelle les votants sont plus francophones que la population en général, puisque les Cris et les Inuits ont habituellement des taux de participation très faibles).

Cette relation entre vote et composition linguistique est illustrée par les coefficients de corrélation (Tableau 5). On constate que le vote libéral est corrélé positivement avec le pourcentage d'anglophones (coefficient de +0,721) ou d'allophones (coefficient de +0,749), mais négativement avec le pourcentage de francophones (coefficient de -0,863). Pour le Bloc québécois, c'est exactement le contraire qui se produit : corrélations positives avec le pourcentage de francophones (+0,820) et négatives avec le pourcentage d'anglophones ou d'allophones

TABEAU 5 Coefficient de corrélation entre le vote et la composition linguistique des 75 circonscriptions du Québec

	Francophones	Anglophones	Allophones
Participation 2000	0,032	0,081	- 0,108
Participation 2004	0,361	- 0,239	- 0,360
Parti libéral 2000	- 0,831	0,697	0,719
Parti libéral 2004	- 0,863	0,721	0,749
Bloc québécois 2000	0,830	- 0,755	- 0,675
Bloc québécois 2004	0,820	- 0,756	- 0,660

Note : tous les coefficients en caractères gras sont significatifs au niveau de 5 %.

(-0,756 et -0,660 respectivement). C'était aussi le cas aux élections de 2000.

À Montréal (Tableau 6), ces corrélations sont encore plus nettes, atteignant parfois des coefficients supérieurs à 0,9. Une analyse spectrale du vote linguistique dans les 26 circonscriptions de Montréal nous permet d'estimer les proportions de chaque groupe linguistique qui ont appuyé chaque parti politique. Alors qu'en 2000 le Parti libéral ne disposait déjà que d'un peu plus du quart des votes francophones à Montréal, cet appui est tombé en 2004 à un électeur sur cinq (18 %). Auprès des anglophones et des allophones, le Parti libéral conserve en 2004 l'essentiel de ses appuis (85 % environ), les 15 % restant se partageant entre le Parti conservateur et le NPD. Le Bloc québécois disposait déjà en 2000 de l'appui du plus de la moitié des votes francophones (53 %), et il a consolidé cet appui avec un vote francophone des deux tiers environ (66,4 %).

Par contre, l'appui des anglophones et des allophones au Bloc québécois demeure très faible, indécidable par les méthodes statistiques. Ce résultat, qui décevra les souverainistes, semble

contradictoire avec les victoires à l'arraché du Parti libéral dans certaines circonscriptions montréalaises à forte composition non francophone : nous pensons en particulier aux circonscriptions de Jeanne-Leber (majorité libérale de 72 voix), de Papineau (468 voix), d'Ahuntsic (1214 voix) et Outremont (2945 voix), qui ont oscillé entre le Parti libéral et le Bloc québécois pendant toute la soirée du dépouillement des votes.

Mais raisonner uniquement en termes de majorité obtenue peut être extrêmement périlleux, puisqu'il s'agit d'un écart entre deux nombres, et que cet écart n'indique rien sur le niveau absolu de ces deux nombres. Reprenons l'analyse pour ces quatre circonscriptions montréalaises.

Dans Jeanne-Leber (64,4 % de francophones), le Bloc québécois a obtenu 40,9 % des voix : si l'on suppose que ces voix sont toutes francophones, cela donne un vote bloquiste francophone de 63,5 %, tout à fait compatible avec l'analyse globale du vote dans Montréal qui attribue les deux tiers du vote francophone au Bloc québécois. Même chose dans Ahuntsic (59,1 % de francophones, 41,3 % au Bloc québécois, ce qui donnerait un vote bloquiste francophone de 69,9 %) et dans Outremont (45,6 % de francophones, 33,2 % au Bloc québécois, ce qui donnerait un vote bloquiste francophone de 72,8 %). Par contre, dans Papineau (46,1 % de francophones, 40 % au Bloc québécois), on devrait conclure à un vote francophone de 86,8 %, ce qui est bien entendu excessif.

On a cependant vu que les taux de participation estimés dans la région de Montréal pour les différents groupes

linguistiques sont de 65 % pour les francophones, de 56 % pour les anglophones et de 48 % pour les allophones. En tenant compte de ces estimations, on doit conclure que les pourcentages de francophones parmi les votants sont en réalité de 66 % dans Ahuntsic, de 69 % dans Jeanne-Leber, de 52 % dans Outremont et de 53 % dans Papineau. Avec ces estimations, le vote bloquiste francophone calculé devient 62 % dans Ahuntsic, 58 % dans Jeanne-Leber, 64 % dans Outremont et de 78 % dans Papineau. Encore là, dans Papineau on est conduit à une estimation excessive. Notons au passage que Papineau est la circonscription parmi les quatre, dans laquelle le pourcentage d'allophones est le plus élevé, soit près de la moitié de la population.

Mais nous savons aussi (notamment par les sondages) que le vote des non-francophones pour les partis souverainistes n'est pas rigoureusement égal à zéro ! Les sondages nous révèlent qu'en règle générale, l'appui des non-francophones aux partis souverainistes est de l'ordre de 10 %. Si l'on retient ce chiffre, et des taux de participation différenciés entre les groupes linguistiques comme indiqué plus haut, on estime le vote bloquiste francophone à 58 % dans Ahuntsic, 55 % dans Jeanne-Leber, 55 % dans Outremont et 66 % dans Papineau.

Évidemment ces estimations ne démontrent pas qu'il n'y a pas eu de percée bloquiste auprès des groupes linguistiques : elles montrent simplement que les résultats de l'élection sont tout à fait compatibles avec un vote bloquiste de l'ordre de 10 % auprès des non-francophones, c'est-à-dire ce qu'il a été habituellement dans les élections

passées. C'est un phénomène semblable qui a dû se produire tout récemment dans l'élection partielle provinciale dans Laurier-Dorion (qui recouvre en partie la circonscription de Papineau) et qui a vu la victoire de la candidate péquiste.

En conclusion, il n'existe pas de preuve que le Bloc québécois ait effectué une percée significative auprès des électeurs non francophones. Les résultats de l'élection du 28 juin 2004 tendent plutôt à confirmer que le Bloc québécois a reçu des électeurs non-francophones un appui infime, celui qu'il reçoit habituellement.

La preuve d'une possible percée du Bloc québécois auprès des non-francophones, si une telle percée s'est effectivement produite, ne pourra être donnée que lorsque nous disposerons des résultats de l'élection de 2004 par sections de vote, ce qui permettra de comparer de manière plus fine les appuis au Bloc québécois par régions plus petites, donc plus diversifiées du point de vue de leur composition linguistique.

Donc, on estime donc le vote bloquiste francophone tout simplement en divisant le vote obtenu par le Bloc

TABLEAU 6 Coefficient de corrélation entre le vote et la composition linguistique des 26 circonscriptions de la région de Montréal

	Francophones	Anglophones	Allophones
Participation 2000	- 0,129	0,208	- 0,008
Participation 2004	0,660	- 0,397	- 0,610
Parti libéral 2000	- 0,905	0,656	0,728
Parti libéral 2004	- 0,903	0,686	0,696
Bloc québécois 2000	0,972	- 0,783	- 0,706
Bloc québécois 2004	0,968	- 0,805	- 0,679

Note : tous les coefficients en caractères gras sont significatifs au niveau de 5 %.

québécois par le pourcentage de francophones. Pour fins d'analyse, on peut donc conclure en première approximation que le vote bloquiste est à toutes fins utiles uniquement francophone.

Les caractéristiques sociales du vote

Ce calcul permet aussi de faire ressortir les caractéristiques sociologiques du vote bloquiste. C'est ce que nous avons fait suivant plusieurs regroupements de circonscriptions. Mais en tout premier lieu, il est intéressant de comparer le résultat global des élections fédérales au Québec depuis 1993 (Tableau 7).

On constate que le Parti libéral, après une modeste croissance de son vote francophone, qui l'a fait passer de moins du cinquième des appuis francophones en 1993, à un quart de ceux-ci en 1997, puis à un tiers en 2000, est retombé en 2004 à un appui de moins du quart des francophones. Rappelons qu'en 1984, le Parti libéral n'avait obtenu l'appui que du tiers des francophones, et celui du quart d'entre eux aux élections de 1988 (le Parti conservateur dirigé par Brian Mulroney recevait alors l'appui du Parti québécois selon la doctrine du « beau risque » de René Lévesque). C'est donc dire que depuis maintenant 20 ans le Parti

libéral du Canada, qui avait dominé la scène électorale fédérale au Québec depuis pratiquement un siècle, est devenu une sorte de tiers-parti auprès des francophones. Par exemple, en 2004, le Parti libéral obtient moins de 20 % du vote dans quatre circonscriptions. Dans 17 d'entre elles il obtient entre 20 % et 25 % du vote, dans 15 autres il obtient entre 25 % et 30 % du vote et dans neuf autres il obtient entre 30 % et 35 % du vote. Le Parti libéral n'obtient plus de 40 % du vote que dans 22 circonscriptions, dont deux seulement sont francophones à plus de 90 % (Beauce et Chicoutimi-Le Fjord) et ont donné un appui francophone supérieur à 40 % au Parti libéral. On peut donc conclure que Paul Martin a également échoué dans son objectif de reconquérir le vote francophone du Québec, et que le divorce entre le Parti libéral du Canada et les québécois francophones est profond et durable.

Avec presque 49 % du vote total, et 60 % du vote francophone, le Bloc québécois a l'appui massif des électeurs francophones. Sur les 54 députés bloquistes élus, 40 ont obtenu la majorité absolue des voix, huit ont obtenu entre 45 % et 50 %, cinq ont obtenu entre 40 % et 45 % et un seul (dans Louis-Saint-Laurent) a été élu avec moins de 40 % des voix. Les majorités obtenues par le Bloc québécois sont impressionnantes : dans 38 circonscriptions elles sont supérieures à 10 000 voix, dans 20 circonscriptions elles sont supérieures à 15 000 voix, et dans huit cas supérieures à 20 000 voix ! Si l'on examine maintenant le vote francophone, le Bloc québécois a obtenu la majorité absolue dans 58 circonscriptions (et plus de 60 % du vote francophone dans 39 cir-

TABLEAU 7 Vote francophone depuis 1993 en pourcentage

	Total du Québec		Vote francophone	
	BQ	PLC	BQ	PLC
1993	49,3	33,0	60,3	18,5
1997	37,9	36,7	46,0	25,0
2000	39,9	44,2	49,0	34,0
2004	48,9	33,9	60,0	23,4

TABEAU 8 Résultats des élections de 2004 selon le pourcentage de francophones

Circonscriptions comptant...	Circonscriptions	Francophones	Participation	PLC	BQ	Autres	BQ francophone
90 % de francophones et plus	37	96,9	61,3	26,7	55,7	17,5	57,5
entre 80 et 90 % de francophones	13	81,5	61,4	34,2	49,9	16,0	61,2
entre 70 et 80 % de francophones	8	76,9	61,3	34,0	47,4	18,5	61,6
entre 60 et 70 % de francophones	6	64,5	58,6	45,8	40,1	14,1	62,1
entre 50 et 60 % de francophones	2	55,6	61,7	50,0	36,1	13,9	65,0
moins de 50 % de francophones	9	42,1	55,7	53,4	27,0	19,6	64,1
Total Québec	75	81,5	60,4	33,9	48,9	17,2	60,0

conscriptions). Parmi les 17 circonscriptions dans lesquelles le Bloc québécois a obtenu moins de 50 % du vote francophone, on retrouve la plupart des circonscriptions de ce que nous appelons le « Québec tranquille ».

En tout premier lieu, nous avons regroupé les circonscriptions selon leur pourcentage de francophones (Tableau 8). Comme indiqué plus haut, le vote bloquiste décroît lorsque le pourcentage de francophones décroît, et le vote libéral suit le mouvement inverse. Mais si l'on considère le vote bloquiste francophone, on constate qu'il est plus faible dans les circonscriptions les plus francophones et qu'il décroît lorsque le pourcentage de francophones diminue : cette apparente contradiction est vite levée lorsqu'on observe que le vote souverainiste francophone est plus fort en milieu urbain (à Montréal notamment) là où justement se concentrent en majorité les non-francophones.

Le vote bloquiste francophone est davantage un vote urbain, et d'abord un vote montréalais. C'est ce que révèle le Tableau 9 : le vote bloquiste francophone est le plus élevé dans l'Est de Montréal (75,7 %), suivi du Nord-Est

de Montréal (68 %), de la couronne de Montréal (66 %), et des circonscriptions à dominante urbaine (62,1 %). Ce vote est le plus faible dans l'Ouest de Montréal (54,5 %), dans les circonscriptions à dominante rurale (55,4 %), auxquels s'ajoutent les autres régions métropolitaines du Québec (53,2 %), notamment dans le Québec métropolitain (49,3 %) : on constate là une faiblesse récurrente du vote souverainiste, que l'on retrouve aussi aux élections québécoises.

L'examen par régions administratives confirme autrement ces remarques (Tableau 10). Le vote bloquiste francophone est le plus élevé dans l'île de Montréal (66,7 %) et l'île Jésus (64,3 %), ainsi que dans la couronne de la région métropolitaine de Montréal, soit la Montérégie-Rive-Sud (63,7 %) et les Laurentides-Lanaudière (68,6 %). Les autres régions qui accordent plus de 60 % du vote francophone au Bloc québécois sont le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Côte-Nord (61,5 %) et le Nord-Ouest (62,6 %). Il n'y manque que le Saguenay-Lac-Saint-Jean (53,3 %), zone traditionnellement très souverainiste mais dans laquelle le Bloc

TABLEAU 9 Résultats des élections de 2004 selon le type de circonscriptions

Type de circonscription	Circonscriptions	Francophones	Participation	PLQ	BQ	Autres	BQ francophone
Ouest de Montréal	9	39,3	56,5	57,5	21,4	21,1	54,5
Est de Montréal	4	82,0	59,6	22,3	62,1	15,7	75,7
Nord-Est de Montréal	5	53,8	58,9	48,7	36,6	14,7	68,0
Couronne de Montréal	14	83,9	64,1	30,9	55,4	13,7	66,0
Québec métropolitain	8	97,1	60,8	25,9	47,8	26,3	49,3
Autres régions métropolitaines	7	92,4	59,6	35,0	49,1	15,9	53,2
Composante urbaine dominante	12	94,2	62,3	26,9	58,5	14,6	62,1
Composante rurale dominante	16	91,5	58,6	31,6	50,7	17,7	55,4
Total Québec	75	81,5	60,4	33,9	48,9	17,2	60,0

québécois récupère lentement son vote dans Chicoutimi-Le Fjord. Les régions dans lesquelles les francophones appuient le plus faiblement le Bloc québécois, outre la région de l'Outaouais (43,1 %), toujours problématique pour le Bloc québécois, sont essentiellement la région de Québec (49,6 %), de Chaudière-Appalaches (46,0 %) et de l'Estrie (54,3 %) dans lesquelles on retrouve le « Québec tranquille » (voir *Annuaire du Québec 2004*, p. 615).

Les leçons de 2004

Avec un taux de participation électorale très faible, les électeurs québécois ont toutefois accordé au Bloc québécois en 2004 un appui aussi important qu'en 1993 : cet appui provient presque uniquement des électeurs francophones, auprès desquels le Bloc québécois a obtenu 60 % environ des appuis. Les observateurs qui pensaient quelques mois avant les élections que le Bloc québécois, après la défaite du Parti québécois aux élections québécoises de 2003, se battrait pour sa survie, et qui parfois annonçaient presque son in-

éluçtable déclin conséquence de son « inutilité » sur la scène politique, devront revoir leurs analyses : les électeurs ne l'entendent pas ainsi.

La victoire du Bloc québécois s'est faite dans le calme d'une campagne électorale assez sereine. L'opinion publique n'a pratiquement pas bougé au cours des semaines de précédant la campagne et lors de la campagne proprement dite, rien n'a semblé entamer la détermination imperturbable de faire confiance au Bloc québécois. On peut sans doute parler de « victoire tranquille ».

Mais justement à cause de cela, on peut aussi parler de faible mobilisation de l'électorat, d'abstentions plus importante des électeurs non francophones (sans doute choqués du scandale des commandites, mais pas au point d'appuyer le Bloc québécois), d'abstention quand même appréciable des électeurs francophones, bref d'une élection porteuse de bien des ambiguïtés. L'électorat bloquiste a certainement été plus mobilisé que l'électorat fédéraliste, mais moins mobilisé

TABEAU 10 Résultats des élections de 2004 selon les régions

Région	Circonscriptions	Francophones	Participation	PLQ	BQ	Autres	BQ francophone
Bas-Saint-Laurent-Gasp.-Côte-Nord	4	92,7	55,0	28,0	57,0	15,0	61,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	98,9	58,1	32,7	52,7	14,6	53,3
Québec	7	96,6	61,2	26,4	48,0	25,6	49,6
Chaudière-Appalaches	5	99,0	60,0	31,4	45,5	23,1	46,0
Mauricie-Bois-Francis	6	97,3	62,1	25,6	58,1	16,3	59,7
Estrie	4	88,8	62,2	37,0	48,2	14,7	54,3
Montréal	11	86,6	65,1	30,4	55,2	14,4	63,7
Laurentides-Lanaudière	8	94,1	61,4	22,4	64,5	13,1	68,6
Outaouais	3	79,2	55,8	40,9	34,2	25,0	43,1
Nord-Ouest	2	84,3	53,1	35,7	52,8	11,5	62,6
Laval	4	76,1	64,8	37,8	48,9	13,3	64,3
Île de Montréal	18	52,8	57,9	46,7	35,2	18,1	66,7
Total Québec	75	81,5	60,4	33,9	48,9	17,2	60,0

toutefois qu'en 1993. Le scandale des commandites a été une aubaine pour le Bloc québécois (qui est le parti qui a le plus interpellé le gouvernement libéral à la Chambre des communes sur cette question), mais une telle chance ne se

produit pas à chaque élection. C'est donc dire que, malgré une belle victoire, le Bloc québécois devrait demeurer modeste et prudent à l'avenir dans les conclusions qu'il tirera des résultats de l'élection de 2004.

TABEAU 11 Vote souverainiste dans le « Québec tranquille »

	Ensemble du Québec		Québec « tranquille »	
	Vote au BQ	Vote au BQ francophone	Vote au BQ francophone	Différence
1993	49,3	60,3	52,2	- 8,1
1997	37,9	46,0	37,6	- 8,4
2000	39,9	49,0	40,9	- 8,1
2004	48,9	60,0	48,8	- 10,1

Un territoire, « deux solitudes »

La géopolitique de l'élection fédérale

du 28 juin 2004

Jean Cermakian

Géographe, Université du Québec à Trois-Rivières

Pour une quatrième élection fédérale consécutive (après celles de 1993, 1997 et 2000), la carte électorale du Canada offre l'image d'un pays divisé où les régionalismes sont toujours aussi évidents. Il est vrai que le Parti libéral du Canada est présent dans chacune des dix provinces et chacun des trois territoires nordiques, mais il n'a récolté que 36,7 % du vote populaire ; le système électoral lui a cependant permis de former un gouvernement minoritaire avec 135 députés sur 308 à la Chambre des communes. Ce parti demeure fortement majoritaire en Ontario (75 députés sur 106), omniprésent dans les territoires nordiques (3 députés sur 3), largement dominant dans les provinces de l'Atlantique (22 députés sur 32), mais peu présent dans les provinces de l'Ouest (14 députés sur 92). Au Québec, il a perdu presque tout le territoire à l'extérieur de l'île de Montréal au profit du Bloc québécois (21 députés libéraux sur 75). Chacun des trois autres partis a une implantation strictement régionale. Au nombre des facteurs explicatifs de cette carte électorale, mentionnons le poids démographique

dominant de l'axe Montréal-Windsor, l'importance croissante des grandes régions métropolitaines et des communautés culturelles qui résident majoritairement dans ces régions, la tension entre Ottawa et les deux principales forces régionalistes (provinces de l'Ouest et Québec), et la dépendance des régions périphériques par rapport aux subventions et programmes du gouvernement fédéral.

Facteurs explicatifs

La géographie, l'histoire, la politique, l'économie et la culture sont autant de domaines qui contribuent à expliquer en quoi le Canada est un pays divisé sur le plan politique et électoral :

- **La géographie.** L'immensité du territoire, les barrières naturelles, les contraintes climatiques, la discontinuité du peuplement contribuent à la différenciation des comportements électoraux.
- **L'histoire.** Selon un ouvrage récent du professeur Robert Bone, *The Regional Geography of Canada*, l'histoire, autant que la géographie, a créé deux frac-

tures (fault lines) fondamentales au Canada : la fracture entre autochtones et Blancs, et la fracture entre anglophones et francophones. Ici encore, on peut noter un contraste prononcé dans le comportement électoral des différents groupes ethno-linguistiques ;

- **La politique.** Toujours selon Bone, il existe une autre fracture, celle qui oppose les « centralisateurs » (essentiellement l'Ontario, notamment la communauté financière de Bay Street et la machine gouvernementale fédérale) et les « décentralisateurs » (notamment les provinces de l'Ouest et le Québec).
- **L'économie.** Aux grandes concentrations urbaines et industrielles du « Canada central » (surtout le long de l'axe Windsor-Québec), détentrices du pouvoir économique et d'un poids démographique dominant, s'opposent les « régions-ressources », dépositaires de richesses minières, pétrolières, forestières et agricoles qu'elles ne contrôlent pas et qu'elles transforment peu ou pas sur place.
- **La culture.** Les facteurs linguistiques et culturels ont une influence réelle sur le comportement électoral : d'une part, la géographie du vote doit tenir compte des deux « peuples fondateurs » qui votent souvent (mais pas de manière automatique) pour des partis différents ; ensuite, le vote des « néo-Canadiens » a de plus en plus de poids dans le rapport de forces électoral, surtout dans les trois plus grandes régions métropolitaines (Toronto, Montréal, Vancouver) qui regroupent le tiers de la population totale du pays ; finalement, l'impact du vote autochtone (malgré un fort

taux d'abstention) est significatif dans les trois territoires nordiques ainsi que dans les régions nordiques des provinces.

2000-2004 : continuité et changements

Tout en tenant compte de ces facteurs explicatifs, et en examinant les résultats globaux des élections fédérales de 2000 et de 2004 (Tableau 1), on peut constater à la fois des éléments de continuité (dont certains remontent à 1993 et même avant) et des changements importants dans la répartition géographique des élus des différents partis politiques fédéraux (Tableaux 2 et 3).

Tout d'abord, le Parti libéral conserve le plus grand nombre de sièges et maintient sa présence dans toutes les provinces et territoires. Mais il lui manque 20 sièges pour former un gouvernement majoritaire, et sa part du vote a chuté de 41 à 37 %. Même avec les 19 sièges du Nouveau Parti démocratique, il ne peut former de coalition majoritaire. Le gouvernement de Paul Martin aura donc en face de lui une opposition forte, mais divisée sur le plan

TABEAU 1 Répartition globale des votes et des sièges, élections fédérales de 2000 et de 2004

Parti politique	Sièges en 2004	Sièges en 2000	Pourcentage du vote en 2004	Pourcentage du vote en 2000
Parti libéral	135	172	36,71	40,8
Parti conservateur	99	78 ¹	29,61	37,7 ²
Bloc québécois	54	38	12,39	10,7
Nouveau Parti démocratique	19	13	15,69	8,5
Candidats indépendants	1	-	0,13	n/a
Autres partis	-	-	5,47	2,3

¹ AC et PPC : 66+12 ² AC et PPC : 25,5 + 12,2

Sources : Élections Canada, Société Radio-Canada et CBC.

idéologique. À sa droite, les 99 députés conservateurs, dont les deux tiers représentent l'Ouest canadien et qui contrôlent moins du quart des sièges de l'Ontario ; absent du Québec, le Parti conservateur a perdu du terrain dans les provinces de l'Atlantique au profit des libéraux. À sa gauche, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique ont fait des gains importants et entendent surveiller le gouvernement Martin sur le plan des politiques de la santé et des services sociaux, et lui rappeler l'importance de l'aide fédérale aux régions périphériques dont ils sont les porte-parole (« Québec des régions », côte acadienne, Nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique).

Si l'on examine maintenant l'évolution de la répartition des sièges entre les deux élections, on constate que la seule région où le Parti libéral a fait des gains est celle de l'Atlantique. Dans cette région, périphérique et plus pauvre que la moyenne canadienne, les politiques fédérales des dix dernières années ont encouragé le développement économique de Terre-Neuve et des Provinces maritimes. Dans son en-

semble, Terre-Neuve et le Labrador ont appuyé les libéraux, à l'exception des deux circonscriptions de St. John's, la capitale, où le Parti conservateur s'est maintenu. Dans les Maritimes, deux facteurs ont été déterminants : l'appui massif des Acadiens au Parti libéral et la fusion entre l'Alliance canadienne et les progressistes-conservateurs à la fin de 2003. Les progressistes-conservateurs étaient bien enracinés dans les Provinces maritimes, où la fusion a été très mal vécue, le nouveau Parti conservateur étant dominé par les anciens députés de l'Alliance (dont est également issu le nouveau chef, Stephen Harper). Par exemple, la ville de St. John's (Nouveau-Brunswick), où en 1993 la députée conservatrice sortante avait résisté à la vague libérale, a fait élire un député libéral en 2004. Enfin, l'impopularité des gouvernements provinciaux (ici comme ailleurs au Canada) s'est répercutée sur le vote fédéral de 2004 (trois des quatre provinces de l'Atlantique sont dirigées par le Parti conservateur). Mais il ne faut pas oublier que les députés de cette région n'occupent que 32 des 308 sièges que compte le nouveau Parlement fédéral.

Partout ailleurs au Canada, le Parti libéral a perdu des sièges entre 2000 et 2004, victime tout d'abord de l'usure de ses dix années au pouvoir, victime également d'une situation plus « normale » en Ontario, après une hégémonie quasi totale du Parti libéral dans cette province depuis 1993. Si les grandes villes multiethniques de cette province ont majoritairement élu des députés libéraux, l'Ontario rural est retourné à ses racines conservatrices, et le Nord ontarien, peu touché par le

TABEAU 2 Répartition des sièges à l'élection fédérale de 2000 (37^e Parlement)

	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest et Territoires nordiques
Parti libéral	19	36	100	17
Alliance canadienne + P.P.C.	9 = 0 + 9	1 = 0 + 1	2 = 2 + 0	66 = 64 + 2
Bloc québécois	0	38	0	0
Nouveau Parti démocratique	4	0	1	8
Candidats indépendants	0	0	0	0
Total	32	75	103	91

Source : Élections Canada

développement des grandes métropoles, a misé en partie sur le Nouveau Parti démocratique, ce dernier devenant (tout comme en Acadie, au Nord du Manitoba, au Nord de la Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest) le porte-parole des régions périphériques en difficulté (encore que ce rôle ne se traduit pas toujours en victoires électorales sur le terrain). L'Ouest canadien, quant à lui, reste le bastion du Parti conservateur ; en cela, il est fidèle à lui-même et il est aussi le reflet d'une société aux valeurs très conservatrices sur le plan de la famille, de la religion, des mœurs et de la politique (notamment en Alberta). Le fait d'avoir une vice-première ministre originaire de l'Alberta et un ministre des Finances natif de la Saskatchewan est néanmoins significatif : l'Ouest a toujours échappé au Parti libéral, même pendant les années Trudeau, mais il est (et de plus en plus) un acteur politique de premier plan, avec ses 92 députés (contre 75 au Québec et 32 pour l'Atlantique), et le premier ministre Paul Martin a envoyé un signal clair dans ce sens aux électeurs de l'Ouest en procédant à ces deux nominations-clés.

Le poids croissant de l'Ouest canadien soulève une autre question : celle de la difficulté du Nouveau Parti démocratique à retrouver ses assises historiques en Saskatchewan et au Manitoba, et son échec à reconquérir au moins un des trois sièges des territoires nordiques. Malgré la campagne dynamique menée par son nouveau chef, Jack Layton, le NPD n'a pu faire mieux que 15 % du vote au niveau national, un peu mieux en Ontario, dans les Prairies et en Colombie-Britannique. Le mode de scrutin et la polari-

sation du vote (PL-PC dans l'ensemble du Canada hors Québec, BQ-PL au Québec) peuvent certes expliquer ce résultat décevant. Si l'on totalise le vote global du NPD et du BQ, on arrive à 28 % des votes exprimés, par rapport aux 37 % du PL et aux 30 % du PC. Faut-il voir là un glissement à droite de l'électorat canadien au cours des vingt dernières années en raison de l'influence grandissante des États-Unis dans l'économie, des média et de la vie politique du Canada, influence renforcée par le traité canado-américain de libre-échange de 1989 et par la mise en place de l'ALENA en 1994 ? Ou alors est-ce tout simplement que les Canadiens, dans leur ensemble, rejettent à la fois le conservatisme radical et les recettes d'un socialisme démodé, et préfèrent être gouvernés au centre-droite par un État fédéral progressiste sur le plan social mais prudent en matière de fiscalité et de dépenses publiques ? Dans leur « sagesse » collective, les électeurs canadiens ont donc confié leur gouvernement au parti qui, à leur avis, représentait le mieux cette préférence, le Parti libéral, tout en pénalisant ce dernier relativement à ses politiques en matière

TABLEAU 3

Répartition des sièges à l'élection fédérale de 2004 (38^e Parlement)

	Atlantique	Québec	Ontario	Ouest et Territoires nordiques
Parti libéral	22	21	75	17
Parti conservateur	7	-	24	68
Bloc québécois	-	54	-	-
Nouveau Parti démocratique	3	-	7	9
Candidats indépendants	-	-	-	1
Total	32	75	106	95

Source : Élections Canada

d'assurance-emploi, au scandale des commandites, et plus généralement à l'usure du pouvoir après dix ans aux commandes du gouvernement.

**Le vote au Québec en 2004 :
persistance et renforcement
électoral de la « société distincte »**

Les « deux solitudes », celle du Québec et celle du ROC (*rest of Canada*), n'ont jamais été aussi apparentes que lors de l'élection fédérale de 2004. Il n'est pas nécessaire de s'attarder ici aux antécédents historiques et géopolitiques de cette situation, énumérés lors d'un article publié dans *L'annuaire du Québec 2002* (Cermakian, 2001). Qu'il suffise de constater que dans le système fédéral canadien, le Québec est de plus en plus marginalisé, et ce, pour trois raisons : 1) un poids démographique relatif de plus en plus faible (en 1867, le Québec comptait 35 % de la population totale du Canada, 28 % un siècle plus tard, et 23 % en 2001, date du dernier recensement) ; 2) une population québécoise de plus en plus francophone face à un ROC de plus en plus anglophone, d'où une incompréhension mutuelle persistante ; 3) une Constitution fédérale, rapatriée unilatéralement de Londres en 1982, et qu'aucun gouvernement provincial du Québec n'a accepté de signer, mais dans laquelle le ROC refuse d'inscrire la spécificité culturelle et linguistique du Québec comme l'un des principes fondateurs de l'identité canadienne. Enfin, la victoire très serrée du camp fédéraliste au référendum de 1995, loin de servir de leçon au gouvernement fédéral, a au contraire renforcé sa détermination d'empêcher à tout prix qu'un scénario semblable se reproduise : avec sa « Loi sur la clarté »,

le gouvernement de Jean Chrétien s'est assuré qu'une victoire souverainiste éventuelle devrait largement dépasser le cap des 50 % plus un afin d'être « légitime » et donc acceptable aux élus et à la population du ROC. De plus, Ottawa a fourni des sommes considérables en commandites, contrats et subventions de toutes sortes afin que les Québécois comprennent une fois pour toutes les vertus du fédéralisme. Il n'est donc pas étonnant que l'opinion publique, plus encore au Québec que dans le ROC, ait réagi violemment et sanctionné le gouvernement sortant.

Le résultat de la répartition des votes et des sièges au Québec traduit cette réalité. Le Parti libéral a perdu 17 des 38 sièges qu'il avait obtenus lors du scrutin fédéral de 2000 ; sur les 21 sièges qu'il conserve, 16 se situent dans le Grand Montréal (14 dans l'île de Montréal, un à Laval et un sur la Rive-Sud). Trois des quatre circonscriptions de l'Outaouais demeurent libérales, en raison de la présence dans cette région du siège social fédéral (Ottawa-Gatineau), la Beauce également (bien qu'avec une majorité réduite). En Estrie, région où le vote fédéraliste a toujours été dominant, le Parti libéral gagne Brome-Missisquoi de justesse. Partout ailleurs, c'est le triomphe du Bloc québécois, qui revient à son nombre de sièges record de 1993 (54), tout en augmentant sa part du vote de 40 à près de 50 %, alors qu'en même temps les libéraux passent de 44 à 34 %, et les conservateurs de 11 à 9 %, le NPD devant se contenter d'un maigre 4,6 % du vote total au Québec. La polarisation du vote a donc été encore une fois totale. Même dans l'île de Montréal, où le Bloc n'a remporté que quatre sièges sur 18, les majorités de

certaines ministres (notamment celles de Liza Frulla et de Pierre Pettigrew) ont été très serrées, et le Bloc semble avoir fait une certaine percée chez les électeurs les plus jeunes issus des communautés culturelles, ces dernières ayant présenté des candidats de valeur dans plusieurs circonscriptions du Grand Montréal (deux d'entre eux ont été élus dans Saint-Lambert et Vaudreuil-Dorion). À noter également l'élection, dans la région de Québec, du bloquiste Bernard Cleary, premier élu autochtone du Québec à siéger au Parlement fédéral. Même l'ancienne circonscription de Jean Chrétien, Saint-Maurice (regroupée avec Champlain sur la nouvelle carte électorale), n'a pas résisté à la lame de fond du Bloc québécois.

Plus que jamais, les «deux solitudes»

L'histoire politique récente du Canada nous a démontré que les gouvernements minoritaires ont généralement une espérance de vie assez courte, en moyenne entre 18 mois et deux ans. Au moment où ces lignes sont écrites (fin août 2004), rien ne permet de présumer qu'il en sera autrement cette fois-ci, même si l'électorat canadien n'est sans doute pas pressé de réélire un nouveau Parlement à court terme. Mais il reste plusieurs enjeux fondamentaux auxquels seul un gouvernement majoritaire pourra faire face. Mentionnons les plus importants : le dossier du financement de la santé, le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et ceux des dix provinces, la politique d'assurance-emploi qu'il faudra bien finir par humaniser, le logement social, l'aide aux régions défavorisées, les règlements territoriaux avec les nations au-

tochtones, l'amélioration des infrastructures municipales et un soutien financier accru en faveur du développement des transports en commun dans les grandes villes.

Tous ces enjeux valent pour l'ensemble du Canada. Au Québec, ils illustrent ce que l'écrivain anglo-montréalais Hugh MacLennan appelait (dès 1946 !) les « deux solitudes », autrement dit, la question centrale de la place du Québec dans l'ensemble géopolitique canadien, dossier politique non résolu après plus de quarante ans d'affrontements entre les gouvernements d'Ottawa et de Québec. L'élection massive de députés du Bloc québécois pour représenter l'ensemble des régions du Québec à Ottawa en 2004 est le reflet de cet état de choses. Un électeur québécois sur deux vient de dire clairement qu'il fait confiance aux députés du Bloc pour bien défendre ses intérêts et ses aspirations au Parlement fédéral, face aux élus de l'autre « solitude ». Cela ne signifie pas une adhésion majoritaire des québécois à un éventuel État indépendant du Québec. Mais les événements des dix dernières années ont laissé cette question en suspens. Or, l'ancien premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, vient de relancer le débat sur la souveraineté du Québec et sur les moyens politiques pour y parvenir. D'ici le prochain congrès national du Parti québécois au printemps 2005, ce débat, en veilleuse depuis le référendum de 1995, risque de mobiliser les militants et bon nombre de citoyens, tant souverainistes que fédéralistes, au Québec. Cela devrait préoccuper nos concitoyens du ROC, que le précédent gouvernement fédéral a tenté de persuader que le problème du « séparatisme »

québécois était réglé. Il est à souhaiter qu'une telle conjoncture politique suscite chez les Québécois, et dans l'ensemble du Canada, une réflexion portant sur l'avenir de leur pays, sur ses différences et ses points de conver-

gence, et sur la place du Canada et du Québec dans l'espace continental des Amériques et sur la scène internationale, face aux défis de plus en plus exigeants de la mondialisation et de l'interdépendance entre les peuples et les nations.

Références

BONE, R. *The Regional Geography of Canada*, Toronto, Oxford University Press, 2000.

CERMAKIAN, J. « Un pays divisé : géopolitique des élections fédérales du 27 novembre 2000 », dans R. Côté. (dir.), *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Fides, 2001.

NOËL, Alain. « Canada : changements de garde », dans Cordelier, S., Didiot, B. et Netter, S. (dir.), *L'état du monde 2004 : annuaire économique géopolitique mondial*, Montréal/Paris, La Découverte et Boréal, 2003.

WELLS, P. « The Inside Story of Canada's Nastiest Campaign », *Maclean's*, 12 juillet 2004.

Sites Internet

Canadian Broadcasting Corporation (CBC) : www.cbc.ca/canadavotes/

l'Atlas national du Canada : www.atlas.gc.ca/francais/maps/reference/elections

Société Radio-Canada : www.radio-canada.ca/nouvelles/elections/federales_2004

Directeur général des élections du Canada (Élections Canada) : www.elections.ca

1604 : la mémoire se joue de l'Acadie

Joseph Yvon Thériault

Sociologue, Université d'Ottawa

Les milieux culturels acadiens se plaignent souvent de leur invisibilité dans les grands médias québécois. Tel ne fut pas le cas en 2004 où il n'y en a eu que pour l'Acadie. Grands reportages dans les quotidiens et les magazines, incessante procession des artistes acadiens aux émissions de variétés de la radio et de la télévision. Comme au moment des grands événements politiques, Radio-Canada y a déplacé, au mois d'août, ses grandes émissions.

Ce fut, en effet, une année faste pour l'Acadie. Le tout a commencé en décembre 2003 avec la décision du Cabinet fédéral d'entériner une proclamation royale qui reconnaît les torts causés aux Acadiens lors des déportations survenues au milieu du XVIII^e siècle, proclamation qui en même temps désigne le 28 juillet comme journée canadienne de commémoration du Grand Dérangement. Cette reconnaissance annonçait en quelque sorte l'importance que voulait donner le gouvernement du Canada aux fêtes commémoratives du 400^e anniversaire de la présence française en Amérique, anniversaire fixé en regard de la tenta-

tive en 1604 par Dugua et Champlain d'établir une colonie française dans l'île Sainte-Croix, à la frontière du Nouveau-Brunswick et des États-Unis, ce qui faisait ainsi correspondre le 400^e anniversaire de la présence française en Amérique et la fondation de l'Acadie. L'année 2004 a également été l'année du 3^e congrès mondial, événement quinquennal depuis 1994, qui veut rassembler dans une grande manifestation, à la fois joyeuse et mémorielle, les fils et les filles des déportés de 1755, qu'ils soient de la Louisiane, de la Nouvelle-Angleterre, de la France, du Québec ou des provinces de l'Atlantique. C'est l'Acadie de la Nouvelle-Écosse qui au mois d'août était l'hôtesse de ces grandes retrouvailles.

Ces trois événements, la reconnaissance des torts par la proclamation royale, le 400^e anniversaire de l'Acadie et de la présence française en Amérique, le 3^e Congrès mondial acadien sont révélateurs de l'étonnante vivacité de l'Acadie, mais en même temps des paradoxes qui traversent son identité et son rapport à la mémoire.

La proclamation royale s'est plutôt déroulée en fonction du jeu politicien à Ottawa, un chassé-croisé entre le député bloquiste Stéphane Bergeron et la ministre du Patrimoine canadien de l'époque, Sheila Copps, et non en fonction des enjeux de société propres à l'Acadie.

La proclamation royale : quelle mémoire commémore-t-on ?

Dans un texte du Devoir du 3 et 4 janvier 2004, Donald J. Savoie se faisait l'écho des élites acadiennes pour rappeler comment la reconnaissance des torts par le gouvernement canadien exprimait deux grandes vérités sur l'Acadie contemporaine et sa place dans la société canadienne. La première était la réussite exemplaire des Acadiens. Cette réussite se manifesterait aujourd'hui tant par la vitalité des institutions acadiennes (l'université de Moncton par exemple) de ses entrepreneurs, comme de sa vie culturelle.

Héritiers d'une histoire tragique les Acadiens, précisait-il, ont su contrer le destin sans pour autant chercher, comme des victimes, « de compensation financière ou de règlement judiciaire dans le cadre de la proclamation royale ». La deuxième vérité révélée par la proclamation royale avait trait au génie des institutions canadiennes « qui donne aux peuples et aux individus la possibilité de rebâtir leurs communautés et de reconstruire leurs vies brisées ». En reconnaissant les torts historiques portés aux Acadiens et en proclamant le 28 juillet journée de commémoration (le 28 juillet étant le jour de la signature de l'édit d'expulsion des Acadiens de la Nova-Scotia en 1775), l'Acadie se voyait en quelque sorte intégrée dans la mémoire canadienne.

Cette double affirmation m'apparaît vraie, bien qu'elle cache d'autres processus à l'œuvre dans l'Acadie contemporaine. Un premier a trait à la fragilité de la réussite acadienne. S'il est vrai que les Acadiens résistent mieux que les autres minorités franco-canadiennes à l'assimilation cela vaut uniquement pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick où le taux d'assimilation, est faible (moins de 8%) et ne progresse pas. Ailleurs, en Nouvelle-Écosse comme à l'Île-du-Prince-Édouard, le taux d'assimilation, comme dans le reste du Canada anglais, dépasse les 50%. Se pose alors la question des effectifs suffisants pour maintenir une communauté vivante.

Une remarque de même nature s'impose en regard la réussite économique des Acadiens qui se manifeste particulièrement par la présence à Moncton d'une élite économique et par le déplacement dans cette région d'Acadiens provenant des régions à forte concentration francophone (notamment le Nord du Nouveau-Brunswick). Autrement dit, pendant que des Acadiens réussissent de manière exemplaire, l'Acadie comme région se vide de sa population. La reconnaissance des « torts » aux Acadiens aurait pu être le moment d'une réflexion sérieuse sur une politique de développement de l'Acadie. Il n'en fut rien. La proclamation royale s'est plutôt déroulée en fonction du jeu politicien à Ottawa, un chassé-croisé entre le député bloquiste Stéphane Bergeron et la ministre du Patrimoine canadien de l'époque, Sheila Copps, et non en fonction des enjeux de société propres à l'Acadie.

Même chose pour le génie politique de la société canadienne. On ne saurait

reprocher à la société canadienne de vouloir intégrer la déportation dans son grand récit national – il restera maintenant à commémorer la conquête de 1760. D'autant plus que, comme le souligne Donald J. Savoie, les Acadiens n'ont jamais remis en question leur adhésion aux institutions politiques canadiennes. Ces institutions, précise-t-il, héritage de la tradition britannique, ont permis que se développent des modalités particulières de reconnaissance du pluralisme largement supérieur au modèle républicain à la française. Je ne suis pas loin de partager, d'un point de vue historique, une telle opinion. Seulement, depuis 1982, avec le développement de la Charte canadienne des droits et des libertés et des politiques de multiculturalisme, le Canada s'est orienté vers un *nation-building* qui rend difficile la reconnaissance de ce que Charles Taylor a appelé une « différence profonde » ou encore, ce que Will Kymlicka nomme la reconnaissance des minorités nationales. Ce phénomène s'est accentué, après 1995, après le deuxième référendum québécois, mais aussi au constat des élites canadiennes que leur société souffrait d'un déficit de cohésion sociale.

Jusqu'à récemment, le nationalisme acadien, s'il reconnaissait son adhésion à la société canadienne, le faisait à travers une médiation, celle de la nation acadienne qui, elle-même, était liée aux autres groupements francophones – y compris québécois – constituant l'un des éléments de la réalité binationale du Canada. Dans la « fierté » canadienne qu'exprime Donald J. Savoie cette dimension a disparu. C'est au Canada terre d'immigration, donc au multiculturalisme, que Savoie associe la nou-

velle reconnaissance acadienne. Serait-ce que les Acadiens ont troqué leur désir de nationalité contre une reconnaissance ethnique ? Si tel est le cas, on aurait un bel exemple où la reconnaissance d'une mémoire abolit la mémoire qu'elle prétend reconnaître.

La réappropriation du 400^e anniversaire de la présence française en Amérique

Des remarques de même type peuvent être faites suites aux célébrations du 400^e anniversaire de la présence française en Amérique. On le sait, le choix de 1604 comme année de commémoration de la présence française en Amérique n'est pas anodin. L'idée de créer une année de célébration pour commémorer la tentative avortée d'implantation d'une colonie dans l'île Sainte-Croix fait partie de la même logique du *nation building* canadien et de l'incorporation de la mémoire acadienne dans celui-ci. Pourquoi 1604 et non pas 1603, où Champlain commence dans l'embranchement du Saguenay (Tadoussac) à scruter les rives de l'Amérique du nord pour établir un établissement permanent ? Pourquoi pas 1605, lorsque Port-Royal est fondé, ce qui sera véritablement le premier établissement français qui aura une continuité historique ? Pourquoi pas 1608, lorsque Champlain décide finalement d'établir à Québec l'établissement fondateur de la Nouvelle-France ? 1604 a l'avantage d'être ni proprement acadien, ni québécois. De plus, il n'est pas en territoire canadien – la grande cérémonie de com-

Serait-ce que les Acadiens ont troqué leur désir de nationalité contre une reconnaissance ethnique ?

*Ce que les idéologues
et artistes acadiens
aimeraient voir être
reconnu, c'est une
Acadie moderne, une
Acadie urbaine,
voire cosmopolite.*

mémoration du 400^e a d'ailleurs eu lieu sur le sol américain – ce qui permet d'éviter de faire des Français les fondateurs du Canada.

La proposition préliminaire était d'en faire une grande fête internationale, où le Canada, la France, les États-unis célébreraient ensemble la présence fran-

çaise en Amérique. Une fête entre États souverains, ce qui aurait comme conséquence de reléguer au second plan les fêtes régionales du 400^e : l'Acadie de 1605, ou le Québec de 1608. Le scénario initial n'a pas bien fonctionné. Ni la France, ni les États-Unis n'ont embarqué dans l'aventure du 400^e. Même au Canada, le changement de garde à Ottawa, la préparation de l'élection, le départ de Sheila Copps du ministère du Patrimoine canadien ont laissé orphelin le projet d'une grande fête canadienne célébrant le 400^e anniversaire de la présence française en Amérique.

Les Acadiens, au départ piégés par un projet mémoriel dans lequel ils devaient encore faire les frais de la querelle Québec-Canada, sont ainsi devenus les héritiers d'une fête dont plus personne ne voulait et... des fonds qui l'accompagnaient. 1604 est devenu l'anniversaire de fondation de l'Acadie. Les Acadiens ont en finalement profité pour faire valoir leur vitalité, pour exhiber leurs cultures à la face du Québec et du Canada, bref pour se présenter comme les véritables fondateurs du Canada. L'Acadie a réussi à s'approprier la fête du 400^e, à en faire sa fête. Ce fut un véritable succès de branding. L'Acadie était partout.

Mais c'est l'Acadie historique qui signe le succès de cette reconnaissance, c'est la mémoire de la dispersion qui est toujours ramenée de l'avant. Pourtant, ce que les idéologues et artistes acadiens aimeraient voir être reconnu, c'est une Acadie moderne, une Acadie urbaine, voire cosmopolite. Cette ambiguïté, elle n'est pas uniquement présente entre une modernité acadienne vécue sur le terrain et un extérieur qui ne reconnaîtrait pas cette modernité. Elle est comme un malaise mal assumé dans l'imaginaire acadien contemporain : l'artiste acadien refuse en quelque sorte d'assumer la mémoire qui lui permet d'accéder à une telle reconnaissance. Cette volonté de rompre avec la mémoire pour exprimer une modernité radicale est bien résumée par le titre de la chanson du groupe acadien néo-écossais Jacobus et Maleco : « La nouvelle génération remplace la déportation ». En voulant chasser la déportation on y revient tout de même.

Le 3^e congrès mondial acadien

C'est peut-être à dans le projet du Congrès mondial que les tiraillements autour de la mémoire acadienne sont les plus apparents. Le « congrès mondial », en empruntant le concept de congrès à la communauté juive, fait une allusion à la dimension diasporique de son identité. C'est d'ailleurs de l'extérieur des Maritimes que l'idée première est venue. Il s'agissait, en réunissant la grande famille acadienne de la diaspora, d'élargir l'espace acadien et de l'ouvrir au monde. L'identité diasporique, en Acadie comme ailleurs, est souvent présentée comme une identité qui sied bien à la mouvance contemporaine des populations mondialisées et

à l'effacement des frontières. Elle s'affirme comme une alternative plurielle à l'identité unique et totalisante que représenterait l'Acadie territorialisée.

Ainsi, en août 2004 en Nouvelle-Écosse avait lieu le troisième congrès mondial réunissant les descendants par « déportés de 1755 » (un premier congrès a eu lieu à Moncton en 1994, un second en Louisiane en 1999). Cet événement est particulièrement couru par les « Acadiens » des États-Unis (Cadiens de la Louisiane et Acadiens de la Nouvelle Angleterre). À l'image des mouvements « roots » américains, une grande partie des festivités consiste dans une fête des patronymes familiales (la fête des Leblanc, des Landry, des Thibaut, etc.). L'organisation du congrès est aussi une occasion touristique unique, ce qui fait que les gouvernements subventionnent l'événement allégrement.

Le malaise se situe dans la définition du congrès mondial : est-ce un congrès qui fait éclater les frontières dans lesquelles l'identité acadienne se serait enfermée ? Ou est-ce plutôt un congrès qui « folklorise » l'Acadie, la réduisant aux souvenirs généalogiques du grand dérangement ? Voilà pourquoi, comme à Moncton en 1994, les artistes et intellectuels acadiens des Maritimes se sont demandé « qu'est-ce qu'un Acadien ? », ou encore, « où se situe l'Acadie ? ». L'Acadien est-il le francophone des Maritimes qui vit dans l'espace francophone structuré par la mémoire acadienne, où l'Acadien est-il le descendant des déportés, et cela peu importe où il vit ? Dans le premier cas, le rétrécissement de l'Acadie au territoire des

Maritimes permet de penser l'Acadie comme une communauté réelle, inclusive de tous ceux sur le territoire qui participent de cette société (peu importe leur « racine » familiale) ; dans le second cas, l'ouverture de l'acadianité au monde se paie d'un retour à une identité ethnique, ne pouvant se vivre qu'à travers la reconstruction d'une mémoire familiale.

La mémoire se joue de l'Acadie. Plus on veut l'évacuer, plus on veut l'effacer, plus elle réapparaît, plus elle s'affirme. Cela n'est pas surprenant. L'Acadie est une communauté mémorielle qui n'a jamais atteint un niveau suffisant d'institutionnalisation pour pouvoir effacer sa mémoire, pour pouvoir se penser dans une pure immanence. Sans État, sans territoire – et depuis quelque temps, sans Église – l'Acadie se nourrit de sa mémoire, elle en fait le lieu par excellence de son unité. Mais la mémoire laissée à elle seule peut figer ceux qui la portent dans une relation essentiellement nostalgique ou folklorique. C'est pourquoi les sociétés modernes ont voulu reléguer la mémoire à l'album familial. Ce qui n'a jamais réellement été le cas, même si les grandes sociétés institutionnalisées ont pu croire et laisser croire qu'elles fonctionnaient sans mémoire. Ce que les Acadiens des Maritimes doivent donc apprendre à faire n'est ni de rejeter, ni de se soumettre à la mémoire, mais de l'assumer, d'en faire une expérience d'historicité. Autrement dit, c'est plutôt l'Acadie qui devrait se jouer de sa mémoire.

La Cour suprême du Canada

Revue de l'année judiciaire 2003-2004

Alain-Robert Nadeau

Avocat

L'année judiciaire 2003-2004 a été marquée par deux nouveaux départs : celui de la juge Louise Arbour, qui a quitté la Cour suprême après un séjour de moins de cinq ans pour diriger le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) des Nations Unies, et celui du juge Frank Iacobucci, qui a siégé à la Cour suprême pendant près de 14 ans. Les juges Louise Charron et Rosalie Abella, toutes provenant de la Cour d'appel de l'Ontario leur ont succédé (nommées le 25 août 2004). Ces nominations sont les deux premières faites par le premier ministre Paul Martin. On se souviendra que six juges de la Cour doivent leur nomination à Jean Chrétien ; c'est donc dire que tous les juges de la Cour suprême, à l'exception de la juge en chef Beverley McLachlin, nommée par Brian Mulroney en 1989, sont le fait d'un gouvernement libéral.

Les règles concernant la nomination des juges à la Cour suprême ont aussi été révisées. En effet, le 24 août 2004, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Irwin Cotler, a annoncé la création d'un comité spécial à la Chambre des communes chargé d'examiner la candidature des deux

juges sélectionnées pour occuper un siège à la Cour suprême. Le comité spécial, présidé par le libéral Derek Lee, comprenait sept députés de tous les partis ainsi qu'un représentant du Barreau du Haut-Canada et un autre du Conseil canadien de la magistrature.

Le ministre de la Justice a comparu devant le comité, au nom et en l'absence des juges Charron et Abella, pour justifier son choix et exposer en détail leurs caractéristiques personnelles ainsi que leurs capacités professionnelles. Les membres du comité pouvaient poser des questions au Ministre sur les deux candidats. Décrites par plusieurs observateurs, cette nouvelle procédure de nomination des juges devrait, a-t-on promis, être bonifiée dans l'avenir afin d'accroître la transparence des nominations au plus haut tribunal du pays.

L'année 2003-2004

Au cours de l'année 2003-2004, la Cour suprême a rendu 92 décisions. Seulement dix de ces jugements ont été rendus à l'audience (jugements oraux) comparativement à 20 l'année dernière. Près de trois jugements sur quatre étaient unanimes (72 %) ; ce qui

représente une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. De ces 92 décisions, près des trois quart provenaient des trois provinces les plus peuplées du Canada : le Québec (25 décisions), l'Ontario (22 décisions) et la Colombie-Britannique (18 décisions). Suivent les appels à l'encontre d'une décision de la Cour d'appel de l'Alberta (12 décisions) et de la Cour d'appel fédérale (cinq décisions).

Au cours de cette période, les juges Deschamps (dissidente 13 fois), LeBel (dissident 12 fois) et Bastarache (dissident 10 fois) ont été les plus souvent

dissidents des décisions de leurs collègues. En revanche, la juge en chef McLachlin (n'ayant été dissidente qu'à deux reprises) et les juges Fish (dissident à trois reprises) et Iacobucci (dissident à quatre reprises) se sont prononcés le plus souvent rangés avec leurs collègues. Considérant l'importance et le nombre des motifs qu'ils ont rédigés personnellement, on peut affirmer qu'au cours de cette période, le juge le plus influent de la Cour suprême a été, cette année encore, le juge LeBel, suivi par les juges Iacobucci et Arbour.

Les décisions marquantes de l'année judiciaire

La vaste majorité des 92 décisions rendues par la Cour suprême au cours de l'année judiciaire 2003-2004 concerne le domaine du droit public (droit qui régit l'organisation et le fonctionnement de l'État ainsi que les rapports entre l'État et les individus) par opposition au droit privé (droit qui régit les rapports entre les individus). Nous les avons regroupés en six catégories par souci de commodité.

Les libertés publiques et les droits fondamentaux

Dans les arrêts *R. c. Malmo-Levine* et *R. c. Caine* et *R. c. Clay*, une majorité de six juges contre trois a déclaré que les dispositions de la Loi sur les stupéfiants qui interdisent la possession de la marijuana étaient constitutionnellement valides. Pour les juges de la majorité, la consommation récréative de la marijuana ne constitue pas un principe de justice fondamentale qui est protégé par la Charte canadienne dans la mesure où il n'existe pas « un consensus substantiel sur le caractère primordial ou fondamental de ce principe dans la société ». En dissidence, les juges Arbour, LeBel et Deschamps font une distinction entre la possession simple de la possession en vue d'en faire le trafic. S'ils se disent d'accord avec l'opinion de leurs collègues de la majorité en ce qui a trait à la possession en vue d'en faire le trafic, ils croient que

les dispositions de la Loi sur les stupéfiants qui ont trait à la possession simple violent les principes de justice fondamentale en ce qu'elles sont arbitraires et de portée excessive.

Dans l'arrêt *Canadian Foundation for Children Youth and the Law c. Canada (Procureur général)*, l'un des arrêts les plus controversés, une majorité de six juges contre trois a jugé que l'article 43 du Code criminel – lequel prévoit que tout père, mère ou instituteur est fondé à employer une force raisonnable pour corriger un enfant ou un élève – ne contrevient pas à la Charte canadienne en ce qu'il ne s'agit pas d'un principe de justice fondamentale. En dissidence, les juges Binnie, Arbour et Deschamps ont indiqué, dans des motifs séparés, que la disposition contestée aurait dû être déclarée inconstitutionnelle en raison de son imprécision ou du fait qu'elle viole les droits à l'égalité. Étrangement, le droit à l'autonomie personnelle et celui au respect à la vie privée ne semblent pas avoir été soulevés.

Dans l'arrêt *R. c. S.A.B.*, la Cour a jugé à l'unanimité que les dispositions du Code criminel qui permettent la saisie d'un échantillon de sang pour les fins d'une « adénescopie » (procédé par lequel l'on fait une analyse génétique à des fins d'identification) sont conformes à la Charte canadienne. Le système d'autorisation préalable des mandats par une tierce personne et la limitation de l'obtention

de ceux-ci aux seules infractions désignées établissent un juste équilibre entre l'intérêt public et l'intérêt des particuliers à la dignité et à l'intégrité de leur personne ainsi qu'au respect de leur vie privée. Dans l'arrêt *R. c. Mann*, une majorité de cinq juges contre deux a conclu que la fouille par palpation des poches d'une personne qui avait été préalablement détenue (la détention est une notion juridique qui diffère de celle plus envahissante de l'arrestation) violait son droit à la vie privée garanti par la Charte canadienne.

Dans l'arrêt *Maranda c. Richer*, la Cour devait mesurer l'étendue de la protection constitutionnelle des perquisitions effectuées dans des cabinets d'avocat, particulièrement au regard du « privilège avocat-client » et le fait de savoir si le montant des honoraires payés par un client à son avocat était protégé par ce privilège. Après avoir conclu que la perquisition était abusive au sens de la Charte canadienne en raison du fait qu'elle violait l'obligation de minimisation (en vertu de laquelle une perquisition ne sera valide que dans la mesure où il n'existe pas d'autre moyen de rechange raisonnable et que les termes de l'autorisation restreignent autant que possible l'atteinte au secret professionnel), huit des neuf juges ont précisé que, de façon générale, le montant des honoraires payés par un client à son avocat est un élément d'information protégé par le privilège avocat-client.

Deux autres décisions de la Cour visaient à déterminer l'étendue du secret professionnel des avocats. Dans l'arrêt *Pritchard c. Ontario (Commission des droits de la personne)*, il s'agissait de déterminer l'application du privilège avocat-client relativement à la production d'un avis juridique par un avocat de la Commission des droits de la personne de l'Ontario. Vu la nature du travail d'un avocat fonctionnaire, dont les fonctions comportent tant des aspects juridiques que des aspects non juridiques, il faut évaluer chaque situation à son mérite casuel. Dans l'affaire *Société d'énergie Foster Wheeler ltée c. SIGED inc.*, la Cour est arrivée à une conclusion analogue en ce qui a trait aux conseils juridiques rendus par des avocats dans le cadre d'une relation professionnelle

qui découlait d'un mandat complexe à exécution prolongée. En d'autres termes, l'intensité et la portée de la protection varieront selon la nature des fonctions remplies et des services rendus.

Dans les arrêts *Tailfefer* et *Duguay*, la Cour a rappelé que le ministère public, sous peine de porter atteinte au droit des accusés à une défense pleine et entière, doit divulguer à l'accusé tous les renseignements pertinents, qu'ils soient inculpatatoires ou disculpatoires, sous réserve de l'exercice du pouvoir discrétionnaire de refuser de divulguer des renseignements privilégiés ou manifestement non pertinents.

Dans l'arrêt *Syndicat Northcrest c. Anselem*, une affaire largement médiatisée, une majorité de cinq juges contre quatre a conclu que l'interdiction faite par la convention de copropriété aux résidents du complexe résidentiel Le Sanctuaire de l'île des Sœurs d'installer des souccahs sur leurs balcons portait atteinte à la liberté de religion des juifs orthodoxes, laquelle liberté est garantie par l'article 3 de la Charte québécoise. La majorité a aussi précisé que l'on ne peut renoncer à un droit constitutionnel à moins que cette renonciation soit faite expressément et en connaissance de cause. Pour les quatre juges dissidents, l'interdiction de construire sa propre souccah ne porte pas atteinte à la liberté de religion garanti par la Charte québécoise puisque les droits qui y figurent doivent s'exercer les uns par rapports aux autres dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général.

En matière de droit électoral, une majorité de six juges contre trois a maintenu, dans l'arrêt *Harper c. Canada*, la validité constitutionnelle de l'actuel régime de publicité électorale faite par des tiers, lequel avait été incorporé à *Loi électorale du Canada* à la suite de l'arrêt *Libman* (1997). Bien que les plafonds ou certains mécanismes d'application prescrits par la *Loi électorale du Canada* à l'égard des dépenses de publicité électorales des tiers violent le droit à la liberté d'expression (et non le droit de vote), ces limites prescrites sont cependant sauvegardées par l'article premier de la Charte canadienne.

L'imposition de plafonds de dépenses sert à assurer l'équité électorale en appuyant la diffusion égale des points de vue par la limitation de la publicité électorale des tiers, qui sont des participants influents dans le processus électoral.

Le droit constitutionnel, le droit autochtone et le droit international

En ce qui concerne les droits des autochtones, la Cour suprême a rendu deux décisions sur le droit des Métis. Dans l'arrêt *R. c. Powley*, une affaire où il s'agissait de déterminer si les Métis ont des droits ancestraux constitutionnellement garantis les autorisant à chasser pour se nourrir, la Cour a répondu par l'affirmative et appliqué le critère établi par le juge en chef Lamer dans l'arrêt *Van der Peet* (1996) en adaptant l'élément de l'antériorité au contact avec les occupants. Pour les Métis, il convient d'appliquer le critère de l'antériorité de la mainmise sur le territoire qui prend en compte le moment où les européens ont établi leur domination politique et juridique dans une région donnée. Il s'attache à la période qui a suivi la naissance d'une communauté métisse donnée et précédé l'assujettissement de celle-ci aux lois européenne. Dans l'arrêt *R. c. Blais*, où il s'agissait d'interpréter les termes d'une convention de nature constitutionnelle, la Cour a jugé que les Métis n'étaient pas des Indiens au sens de la *Convention de transfert des ressources naturelles du Manitoba* et, par voie de conséquence, qu'ils ne pouvaient pas bénéficier des droits de chasse qui sont octroyés à ces derniers en exclusivité.

Le droit administratif et les relations de travail

Par une décision unanime dans l'arrêt *Nouvelle-Écosse c. Martin* ; *Nouvelle-Écosse c. Laseur*, la Cour a réglé le sempiternel débat concernant le pouvoir des tribunaux administratifs de trancher des questions de droit constitutionnel. Désormais, les tribunaux administratifs ayant la compétence, expresse ou implicite, pour trancher des questions de droit découlant de l'application d'une disposi-

tion législative seront présumés avoir le pouvoir concomitant se statuer sur la constitutionnalité de cette disposition. Les justiciables doivent pouvoir faire valoir leurs droits et libertés garantis par la Constitution devant le tribunal le plus accessible, sans devoir engager des poursuites judiciaires parallèles.

Dans l'arrêt *Parry Sound (District), Conseil d'administration des services sociaux c. S.E.E.F.P.P., local 324*, la Cour a indiqué que le fait que la Commission des droits de la personne de l'Ontario possède une plus grande expertise en ce qui a trait à l'application des droits et libertés n'a pas pour effet de retirer la compétence d'un conseil d'arbitrage pour entendre un argument voulant qu'une femme ait été congédiée en raison de sa grossesse. Dans l'arrêt *Québec (Procureur général) c. Québec (Tribunal des droits de la personne)*, quatre des sept juges ont conclu que le Tribunal des droits de la personne du Québec n'avait pas de compétence pour statuer sur une plainte analogue concernant la grossesse puisque le législateur québécois a expressément attribué cette compétence à la Commission des affaires sociales.

La Cour est cependant arrivé à la conclusion contraire dans l'arrêt *Québec (Commission des droits de la personne et de la jeunesse) c. Québec (Procureur général)*, dans laquelle il s'agissait de déterminer si le Tribunal des droits de la personne du Québec pouvait être empêché d'entendre une plainte concernant l'insertion d'une clause discriminatoire dans une convention collective (« les clauses orphelins »). La Cour a conclu que la compétence de l'arbitre en droit du travail n'est pas toujours exclusive ; selon la loi applicable, il pourra y avoir chevauchement, concurrence ou exclusivité. En l'espèce, une majorité de cinq juges contre deux a affirmé que le litige ne porte pas tant sur l'interprétation ou l'application d'une convention collective que sur une allégation de discrimination dans la formation de la convention collective.

Enfin, dans l'arrêt *Congrégation des témoins de Jéhovah de St-Jérôme-Lafontaine c. Lafontaine (Village)*, la Cour a rappelé le principe fondamental ressortissant du droit administratif voulant qu'en appré-

ciant le bien-fondé des demandes de modifications de zonage présentées par un administré, la municipalité était tenue d'exercer ses pouvoirs équitablement, de bonne foi et en tenant compte de l'intérêt public. En refusant de justifier ses décisions, la municipalité a manqué à son obligation d'équité procédurale ; elle a agi de manière arbitraire, à la limite de la mauvaise foi. En dissidence, quatre juges se disent plutôt d'avis qu'en l'absence d'une erreur manifeste, la Cour d'appel n'aurait pas dû réviser la décision de l'autorité municipale.

En matière de relations de travail, deux affaires ont été rendues par la Cour suprême. On se souviendra que dans l'arrêt *A.I.E.S.T., local de la scène n° 56 c. Société Place des Arts*, une affaire concernant l'interprétation de la disposition anti-briseur de grève du *Code du Travail*, la Cour a donné raison à la Place des Arts et indiqué que rien ne l'empêchait de cesser d'offrir les services exécutés par les techniciens de scène alors en grève et d'en attribuer la charge aux locataires des salles de spectacle.

Dans l'arrêt *Cabiakman c. Industrielle-Alliance Cie d'Assurance sur la vie*, une décision importante qui est passée presque inaperçue, la Cour s'est prononcé sur la question de la suspension d'un employé faisant l'objet d'une accusation criminelle, afin de protéger l'intérêt de l'entreprise. À défaut d'une entente concernant le pouvoir de suspension, l'employeur possède un pouvoir unilatéral de suspendre temporairement les effets d'un contrat individuel de travail à des fins disciplinaires ou à des fins administratives. Dans ce dernier cas, ce pouvoir résiduel de suspendre un employé en raison d'actes reprochés à l'employé doit être exercé selon certaines conditions : la mesure doit être prise pour protéger les intérêts légitimes de l'entreprise (l'employeur a le fardeau de la preuve), la bonne foi et le devoir d'agir équitablement doivent guider l'employeur dans sa décision d'imposer une suspension, l'interruption provisoire de la prestation de l'employé doit être prévue pour une durée relativement courte, déterminée et déterminable et, sous réserve de cas exceptionnels, la suspension est en

principe imposée avec solde.

Le droit criminel

Deux affaires méritent une attention particulière. Dans le cas de l'arrêt *R. c. Williams*, la Cour a eu à examiner un jugement concernant l'omission d'un individu de divulguer à sa partenaire sexuelle le résultat d'un test de dépistage du SIDA qui démontrait qu'il était séropositif. La Cour a conclu que cette omission ne peut constituer des voies de fait graves dans la mesure où, bien que la conduite de l'individu « ait fait preuve d'un degré d'insouciance et d'égoïsme révoltant », il n'a pu être démontré hors de tout doute raisonnable que la plaignante a été contaminée par le VIH à suite des rapports sexuels non protégés qu'elle a eus avec lui. L'infraction de tentative de voie de fait grave a cependant été confirmée.

Dans l'arrêt *R. c. Wu*, la Cour devait déterminer si le juge au procès avait commis une erreur en imposant une peine d'emprisonnement avec sursis à un individu ayant été trouvé coupable de possession de cigarettes de contrebande qui se disait incapable de payer l'amende minimale obligatoire prescrite par la *Loi sur l'Accise*. Selon la majorité, les peines d'emprisonnement avec sursis ne sont pas des ordonnances de probation mais des peines d'emprisonnement purgées au sein de la collectivité. En l'espèce, les conditions légales préalables à l'imposition d'une peine d'emprisonnement avec sursis n'ont pas été respectées. Aucune disposition du *Code criminel* ne laisse croire à la possibilité de recourir à l'emprisonnement avec sursis à titre de sanction pour une amende impayée. L'emprisonnement à défaut de paiement a pour objectif d'inciter fortement les délinquants qui en ont les moyens à acquitter leurs amendes. L'incapacité réelle de payer une amende n'est pas un motif valable d'emprisonnement.

La responsabilité et le droit civil

En matière de responsabilité délictuelle, l'affaire qui a fait couler le plus d'encre, on s'en doute bien, est l'arrêt *Gilles E. Néron Communication Marketing c. Chambre des notaires du Québec* concernant la con-

damnation de la Société Radio-Canada pour diffamation à la suite d'un téléreportage diffusé à l'émission *Le Point*. Dans cette affaire, la Cour devrait déterminer si le fait que *Le Point*, une émission d'affaires publiques, ne rapporte que certains passages (lesquels se sont avérés erronés) d'une lettre dans laquelle Gilles E. Neron, un consultant en communication, demandait un droit de réplique à la réalisatrice de l'émission constituait une faute au sens du droit civil. La majorité a conclu par l'affirmative en raison du fait que le contenu de la lettre a été présenté d'une manière incomplète et trompeuse. Bien que la liberté d'expression et son corollaire, la liberté de la presse, joue un rôle essentiel et inestimable dans notre société, elle n'est pas absolue et elle est limitée par les exigences du droit d'autrui à la protection de sa réputation. Pour déterminer l'existence ou non d'une faute, il sera nécessaire d'apprécier la conduite du journaliste afin de déterminer s'il a ou non respecté les normes professionnelles. Pour ce faire, il faudra examiner globalement la teneur du reportage, sa méthodologie et son contexte. Bien qu'ils demeurent toujours des éléments pertinents, la véracité de l'information et l'intérêt public (deux moyens de défenses traditionnels de la *common law*), ne jouent plus le rôle de facteurs déterminants. Comme pour toute autre action en responsabilité civile, pour avoir gain de cause dans le cadre d'une action en diffamation, le demandeur devra établir, selon la balance des probabilités, les trois éléments suivants : l'existence d'un préjudice, l'existence d'une faute et l'existence d'un lien de causalité entre les deux.

Le droit commercial et le droit d'auteur

En matière de droit commercial, une seule décision mérite une attention particulière et c'est celle, fortement médiatisée dans les médias anglo-

phones et de l'Ouest du pays, concernant l'exploitation commerciale du canola contenant les gènes et cellules brevetés par la société Monsanto et commercialisé sous le nom de « Roundup Ready Canola ». Dans l'arrêt *Monsanto Canada inc. c. Schmeiser*, la Cour suprême a accordé une réparation au détenteur du brevet puisque dans les tests effectués sur la récolte de canola des agriculteurs en 1998, il a été démontré qu'entre 95 à 98 % de celle-ci était composée des gènes et des cellules brevetés. Le fait que les appelants ont conservé et mis en terre des semences contenant les cellules et gènes brevetés et qu'ils ont récolté et vendu les plantes résultantes, démontre qu'il y a eu une utilisation de la matière brevetée en vue d'une production ou dans le but d'en tirer un avantage de nature commerciale.

L'arrêt *Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique c. Association canadienne des fournisseurs Internet* soulevait la question de savoir qui devait verser des redevances aux artistes et aux compositeurs titulaires du droit d'auteur canadien sur les œuvres musicales téléchargées au Canada et en partie d'un autre pays au moyen de l'Internet. Est-ce aux fournisseurs de services Internet situés au Canada de percevoir ces redevances ? La Cour a statué qu'il doit exister un lien réel et important avec le Canada pour que la *Loi sur le droit d'auteur* s'applique aux transmissions Internet internationales. Cependant, on ne saurait contraindre tout intermédiaire au versement des redevances. L'intermédiaire qui ne se livre pas à une activité touchant le contenu de la communication, mais qui se contente d'être un agent intermédiaire, ne saurait être considéré comme un utilisateur et être assujettis à l'obligation de prélever et remettre des redevances au titre de droits d'auteur.

On peut retrouver l'ensemble de ces décisions de la Cour suprême du Canada LEXUM à

INTERNATIONAL POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION



ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

Joignez l'Association Internationale de Science Politique (AISP) pour :

- Faire partie du plus grand réseau international de professionnels en science politique;
- Recevoir la *Revue Internationale de Science Politique*;
- Recevoir *Participation*, le bulletin de nouvelles de l'Association;
- Participer aux activités de l'Association et de ses comités de recherche;
- Obtenir un tarif réduit sur votre inscription à la *Documentation Politique Internationale*;
- Obtenir un tarif préférentiel lors de votre inscription aux congrès mondiaux.

Nouveau en 2005!

- **Recevoir le répertoire des membres de l'AISP;**
- **Avoir une section personnalisée sur notre site Web, donnant accès à différents privilèges;**
- **Recevoir un bulletin de nouvelles mensuel par courriel, fournissant de l'information sur différents événements liés à la science politique au Québec et ailleurs.**

Association Internationale de Science Politique
1590, avenue Docteur-Penfield
Bureau 5B-331
Montréal, Québec
H3G 1C5

www.ipsa.ca
Tél: 514-848-8717
Télec.: 514-848-4095
Courriel : info@ipsa.ca

Adhésion: 80\$ pour un an*
190\$ pour 3 ans

Rabais pour les étudiants!

Les étudiants de moins de 30 ans bénéficient d'un rabais de 50% sur leur adhésion. Pour 40\$, les étudiants jouissent des mêmes avantages que les autres membres.

Obtenez notre formulaire d'adhésion en ligne à
<http://www.ipsa.ca/fr/adhesion/individuelle.asp>

Votre lien
avec le
monde!



LE QUÉBEC ET LE MONDE

Les multiples facettes de la sécurité énergétique

Christine Fréchette

Présidente, Forum sur l'intégration nord-américaine (FINA)

La panne d'électricité majeure qui a affecté le nord-est américain et l'Ontario, les tensions politiques avec le Moyen-Orient, les craintes d'attaque terroriste sur les infrastructures énergétiques en Irak et ailleurs, la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel ne sont que quelques-uns des éléments qui ont contribué à inscrire le thème de la sécurité énergétique en tête de liste des préoccupations politiques.

Le fait que la méga panne d'août 2003 ait épargné le Québec pouvait laisser croire que nous ferions l'économie d'un débat sur la sécurité énergétique. Mais les promoteurs d'un projet de construction d'une centrale thermique à Beauharnois ont eu tôt fait de nous ramener au cœur de ce débat en soulignant que la sécurité énergétique du Québec serait compromise si l'on ne construisait pas cette centrale au gaz. Or, comme nous le verrons, l'augmentation de l'offre énergétique ne constitue pas la seule façon de rehausser le niveau de sécurité énergétique.

C'est dans ce contexte que le Forum sur l'Intégration Nord-Américaine (FINA) organisait une conférence intitulée *Vers une sécurité énergétique nord-américaine* les 1^{er} et 2 avril 2004 à Monterrey au Mexique. L'objectif consistait à identifier des mesures qui permettraient d'accroître la sécurité énergétique à l'échelle nord-américaine. À cette fin, le FINA s'associa à deux institutions mexicaines réputées, soit l'Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey (ITESM) et le Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales.

Des conceptions nationales distinctes mais des intérêts partagés

D'entrée de jeu, ce qui frappe lorsque l'on traite de sécurité énergétique avec une approche nord-américaine, c'est de voir à quel point les conceptions que s'en font les populations diffèrent.

Pour les Mexicains, la sécurité énergétique chevauche passablement le concept de souveraineté nationale. Il faut savoir que l'article 27 de la Constitution

*Pour les Américains,
sécurité énergétique
et sécurité nationale
sont indissociables.*

mexicaine stipule que l'exploration, l'exploitation, le raffinage, la distribution et le transport du pétrole et du gaz naturel ainsi que l'approvisionnement en électricité sont des activités réservées à l'État. Ce dernier détient également le monopole de propriété des réserves d'hydrocarbures, empêchant ainsi toute participation d'intérêts étrangers au secteur en amont de l'industrie pétrolière, et ce, depuis la nationalisation du pétrole au Mexique en 1938. L'énergie fait donc office de symbole national de l'indépendance mexicaine face au géant américain.

Au Mexique toujours, la sécurité énergétique rappelle également la nécessité de trouver à brève échéance des ressources financières suffisantes pour répondre à la demande énergétique mexicaine croissante. Le problème en ce domaine provient de la très forte dépendance financière du gouvernement mexicain à l'égard de l'entreprise Pemex, qui gère l'industrie pétrolière et gazière et qui génère près de 40 % des revenus de l'État mexicain. La gourmandise de l'État mexicain a pour conséquence de laisser insuffisamment d'argent à Pemex pour lui permettre de procéder aux importants investissements requis pour développer de nouvelles exploitations pétrolières et gazières. De là un certain sentiment national d'insécurité énergétique.

Pour les Américains, sécurité énergétique et sécurité nationale sont indissociables. Plus le pays est dépendant du pétrole du Moyen-Orient, moins le gouvernement et la population se sentent en sécurité sur le plan énergétique. Et ce sentiment ne pourra être renversé par une production pétrolière nationale accrue puisque le marché énergétique américain diminue sa production nationale depuis plusieurs années – le ministère de l'Énergie américain évalue d'ailleurs que d'ici 10 ans, les États-Unis devront combler un déficit quotidien de 3,6 millions de barils. La demande nationale, pour sa part, continue d'augmenter, tandis que les tensions au Moyen-Orient s'accroissent et font craindre une flambée additionnelle des prix tout comme une baisse de production.

C'est cette combinaison de facteurs qui a amené l'administration américaine à afficher sa volonté de diminuer sa dépendance à l'égard du pétrole provenant de régions instables du globe et à resserrer ses liens avec ses voisins nord-américains. Le secrétaire américain de l'énergie, Spencer Abraham, confiait à ce sujet il y a quelques mois que : « the Bush administration is moving in a new direction by building a stronger partnership with Canada and Mexico. A major undertaking in this area, the North American Energy Initiative, aims at developing policies to enhance energy security, trade and interconnections between the three countries ».

Les Canadiens, quant à eux, associent généralement la sécurité énergétique à l'assurance d'un approvisionnement continu, qui soit respectueux de l'environnement et générateur d'un développement économique soutenu. Les débats des derniers mois entourant le Suroît au Québec ont démontré à quel point l'aspect environnemental de notre conception de la sécurité est une donnée importante. On pourrait ajouter que pour les Québécois, le maintien du contrôle étatique sur Hydro-Québec fait partie du concept de sécurité énergétique. Nous en faisons

toutefois peu de cas puisque nous ne sommes pas soumis aux mêmes pressions que les Mexicains pour procéder à une privatisation du secteur hydro-électrique.

Les différences sont donc importantes en ce qui a trait à la définition de la sécurité énergétique mais, peu importe le point de vue adopté, il appert que la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord est un secteur où les intérêts respectifs sont convergents et les forces, complémentaires. En somme, l'énergie est un secteur où chacun, pour atteindre ses objectifs, a besoin de l'autre.

En effet, le Mexique et le Canada constituent deux alliés stables possédant d'importantes réserves pétrolières, lesquels pourraient fournir davantage d'énergie pour répondre aux besoins croissants des États-Unis. Le Mexique quant à lui fait face à un sous-financement chronique de son secteur énergétique, ce qui menace à moyen terme l'importance de sa contribution à l'effort énergétique nord-américain. À ce chapitre, nous verrons qu'un mécanisme de financement basé sur des investissements privés et/ou publics en provenance des États-Unis et du Canada permettrait de stimuler le développement du secteur pétrolier et gazier du Mexique et d'accroître l'autonomie énergétique nord-américaine. Finalement, les préoccupations canadiennes liées à la fiabilité des réseaux d'approvisionnement et à la protection de l'environnement ne pourront être résorbées que dans la mesure où une stratégie dont la portée ira au-delà des frontières canadiennes sera mise en œuvre.

Le Mexique quant à lui fait face à un sous-financement chronique de son secteur énergétique, ce qui menace à moyen terme l'importance de sa contribution à l'effort énergétique nord-américain.

Comment accroître notre sécurité énergétique ?

Accroître la sécurité énergétique ne peut se limiter à l'adoption d'une ou deux mesures. De fait, pour obtenir des résultats satisfaisants qui cadrent avec les différentes conceptions nationales de la sécurité énergétique, les partenaires nord-américains devront déployer une série d'initiatives qui auront une incidence à la fois sur la demande et sur l'offre énergétique. Ainsi, ils devront voir à :

- assurer la fiabilité et l'intégrité physique des réseaux d'approvisionnement énergétique nord-américains ;
- favoriser un approvisionnement énergétique à prix stable et compétitif ;
- accroître l'autonomie énergétique de l'Amérique du Nord par l'augmentation de son offre énergétique et de son efficacité énergétique ;
- soutenir le développement des interconnexions entre les réseaux des trois pays ;
- diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, notamment par l'utilisation accrue des énergies renouvelables ;
- améliorer l'efficacité des interactions entre les différents paliers de gouvernements en ce qui a trait à l'énergie ;
- et garantir le respect de normes environnementales élevées dans le cadre du développement énergétique.

Chacun à leur façon, ces éléments contribuent à accroître la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord, soit parce qu'ils permettent d'augmenter notre

niveau de fiabilité énergétique, notre compétitivité énergétique et notre autonomie énergétique, soit parce qu'ils réduisent notre intensité énergétique (l'intensité énergétique est calculée par le rapport entre la consommation d'énergie par unité de PIB par an), notre dépendance à une forme d'énergie en particulier et les risques environnementaux associés à l'énergie.

Lorsque l'on regarde la question de la sécurité énergétique continentale, on se rend compte que prise isolément, chacune de ces mesures n'a qu'un impact limité sur la sécurité énergétique. En revanche, lorsqu'elles sont appliquées conjointement, elles permettent de multiplier les résultats en intervenant à la fois sur l'offre et la demande énergétique.

Il en va de même pour la portée géographique des mesures. Chacune de ces initiatives peut être appliquée sur une base nationale, mais il est clair que l'adoption d'un plan d'action concerté à l'échelle nord-américaine permettrait de mettre à profit nos forces respectives et complémentaires, de mieux répondre à nos besoins particuliers, tout en augmentant l'impact global des mesures mises en œuvre.

Mais concrètement, que pouvons-nous faire pour accroître notre sécurité énergétique?

Un fonds d'investissement énergétique nord-américain

Parmi les propositions avancées lors de la conférence visant à augmenter notre sécurité énergétique figurait l'idée que le secteur énergétique mexicain puisse servir de tremplin pour accroître l'offre énergétique nord-américaine. Il a ainsi été proposé que le Mexique tire avantage de ses ressources énergétiques pétrolières et gazières pour attirer des capitaux nord-américains dans un fonds d'investissement, lequel financerait une augmentation de la production énergétique mexicaine dont une partie serait garantie aux investisseurs nord-américains. Cinq mécanismes permettant de concrétiser cet objectif, dans le respect de la constitution mexicaine, ont été présentés lors de la conférence (ils peuvent être retrouvés dans le rapport final de la conférence disponible dans la section Conférence 2004 du site Internet du FINA).

L'ancien secrétaire des Relations extérieures du Mexique et candidat aux prochaines élections présidentielles mexicaines en 2006, le Dr Jorge Castañeda, s'est fait promoteur d'un tel fonds lors de son intervention à la conférence du FINA. Selon lui, les 10 milliards de dollars en revenus annuels additionnels que pourrait générer ce fonds permettrait au gouvernement mexicain de mettre en place un fonds de développement social mexicain, axé sur le développement du

Le forum sur l'intégration nord-américaine

Le Forum sur l'Intégration nord-américaine (FINA) est un organisme à but non lucratif fondé en 2002 et basé à Montréal. Il vise à faire connaître, à travers l'organisation de conférences alternant entre les trois pays nord-américains, des enjeux soulevés par l'intégration nord-américaine et à attirer l'attention des décideurs sur l'importance des défis à relever. L'ensemble des informations relatives à cette conférence est accessible à la section Conférence 2004 du site : www.fina-nafi.org.

capital humain et physique du pays.

En somme, les retombées d'un tel fonds énergétique seraient multiples. L'augmentation de l'offre pétrolière mexicaine permettrait de combler les besoins énergétiques croissants des Américains, d'accroître l'autonomie énergétique continentale, tout en accélérant significativement la vitesse de développement du Mexique. Le fonds viendrait ainsi répondre à des préoccupations à la fois énergétiques, financières, politiques et sociales des trois pays nord-américains. Afin d'y ajouter un volet écologique, il pourrait être proposé qu'une partie des fonds obtenus soit investie dans le développement des énergies renouvelables.

L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

D'autres ont souligné qu'il ne suffira pas d'agir sur l'offre pour accroître la sécurité énergétique. Il nous faudra également tout mettre en œuvre pour réduire notre dépendance à l'énergie. Kateri Callahan, présidente de l'Alliance to Save Energy, a rappelé en ce sens que l'efficacité énergétique est une ressource inépuisable qui constitue la solution la plus propre, la plus rapide et la moins chère pour accroître la sécurité énergétique.

Certains gouvernements des États américains et des provinces canadiennes ont imposé aux distributeurs locaux l'inclusion d'énergie renouvelable dans leur portefeuille énergétique. Ces décisions ont provoqué une stimulation du marché des énergies renouvelables. En effet, des certificats d'énergie renouvelables ont dû être émis par des vérificateurs afin d'attester de l'utilisation d'énergie verte. Ces certificats, représentant chacun 1 MW d'énergie créée à partir de sources d'énergie renouvelables, ont par la suite commencé à être vendus sur des marchés d'échanges, à des prix variant en fonction de l'offre et de la demande. L'imposition de quotas en énergie verte a en quelque sorte permis de gonfler la demande en énergies renouvelables, de développer l'offre en ce domaine, tout en facilitant l'achat d'énergie verte pour le consommateur.

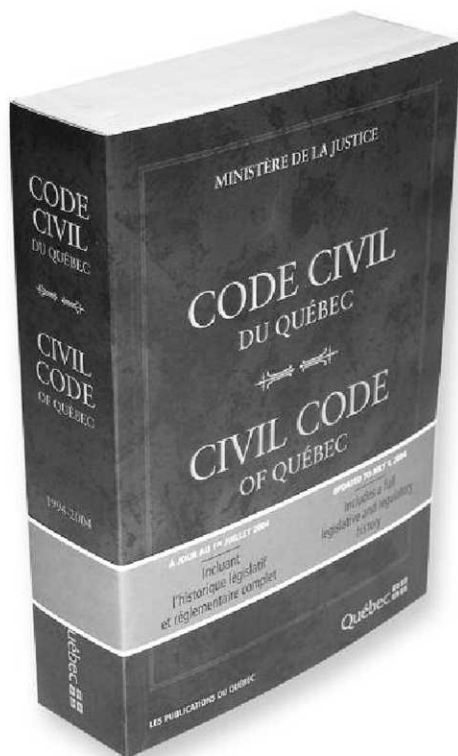
Conclusion

Est-il possible et souhaitable de développer une stratégie concertée d'accroissement de la sécurité énergétique nord-américaine ? Les discussions tenues lors de la conférence du FINA ont permis de constater la nécessité d'une telle politique. Elles ont également mis en lumière l'importance d'intervenir à la fois sur la demande et sur l'offre énergétique. Les travaux ont finalement permis de faire valoir qu'une approche de co-responsabilité, qui aille au-delà des stratégies unilatérales de renforcement de la sécurité énergétique, permettrait aux partenaires nord-américains de répondre de manière durable aux préoccupations politiques, financières, environnementales et sociales auxquelles ils font face en matière d'énergie.

Références

ABRAHAM, Spencer. « Oil Dependency a Major Concern, Energy's Abraham Says » [en ligne] www.usembassy.it/file2002_06/alia/a2062006.htm

**Le pouvoir d'administrer ces biens ne permet
que des conventions de jouissance précaire...**



Il n'y a que
**Les Publications
du Québec**
pour offrir le Code civil
présentant toutes
les versions antérieures
des articles!

Chez votre librairie

1 800 463-2100

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

**Publications
Québec** 

Toute la **réalité**,
rien que la **réalité**

Le modèle agricole préconisé à l'OMC doit être remis en question

M^e Sophie Dufour

Avocate spécialisée en droit commercial international

Le 1^{er} août dernier, les 147 États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont réussi à mettre fin à l'impasse qui a suivi l'échec de la cinquième Conférence ministérielle tenue à Cancun au Mexique au mois de septembre 2003. Les gouvernements ont en effet adopté par voie de consensus un accord cadre destiné à poursuivre et mener à terme les négociations lancées à Doha au Qatar au mois de novembre 2001. Après cinq jours de négociations ardues, ils ont réussi à mettre de côté leurs divergences sur le plan du commerce mondial des produits agricoles et à approuver un texte visant à encadrer les négociations à venir en matière agricole.

L'épineux dossier des subventions à l'exportation des produits agricoles a été résolu par l'emploi de termes suffisamment larges – voire peu compromettants – pour rallier les plus grands utilisateurs de ce type de mesures, dont l'Union européenne, jusqu'ici fort réticente à envisager l'élimination totale de ses subventions octroyées aux produits agricoles exportés sur les marchés étrangers sans un effort semblable de

la part des États-Unis. Les pays membres de l'OMC se sont ainsi engagés à entreprendre des négociations sur la fixation d'une date « butoir » et « crédible » pour la suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation des produits agricoles, lesquelles faussent les échanges et constituent l'une des pires entraves à la concurrence des produits des pays en développement sur les marchés nationaux et internationaux.

Peu d'attention a été accordé à la question de l'accès aux marchés et à celle des subventions américaines au coton. Dans le premier cas, les États membres se sont contentés de proposer une méthode d'abaissement des tarifs de douane, sans y inclure de formules chiffrées. Dans le second cas, les États membres ont certes reconnu l'importance vitale du coton pour certains Membres du G90 – en particulier pour le Bénin, le Mali, le Tchad et le Burkina Faso – mais se sont uniquement engagés à traiter cette question « de manière ambitieuse, rapide et spécifique » dans le cadre des négociations agricoles actuelles.

L'Accord cadre de Genève permet ainsi de relancer les pourparlers entre les États membres de l'OMC jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle prévue à Hong Kong au mois de décembre 2005. L'échéance fixée pour conclure le cycle de Doha – le 31 décembre 2004 – ne pourra évidemment pas être respectée. Certains vont d'ailleurs jusqu'à soutenir que cette échéance pourrait être repoussée aussi loin qu'en 2007.

Pour les agriculteurs d'un certain nombre d'États membres, l'incapacité des gouvernements à en arriver à une entente à l'intérieur de l'échéancier de Doha constitue non pas une déception mais, au contraire, un soulagement temporaire. Cela signifie en effet pour eux que le processus de déstabilisation des marchés intérieurs est, sinon arrêté, à tout le moins suspendu jusqu'à la fin des négociations. Pour ces agriculteurs – des milliers, provenant autant du Nord que Sud – la conclusion du cycle d'Uruguay ne s'est pas traduite par des bénéfices en termes de qualité de vie, de revenus et de productivité mais

plutôt par un sentiment de profonde insécurité face à l'avenir de leur métier et de leurs terres, jusque-là hautement valorisés dans toutes les sociétés.

Le statut unique de l'agriculture

Il n'est pas inutile de rappeler que, jusqu'en 1995, année de l'entrée en vigueur des accords du cycle d'Uruguay et de la création de l'OMC, le commerce mondial des produits agricoles bénéficiait d'un statut d'exception dans le cadre du système commercial multilatéral élaboré sous l'égide du GATT, le prédécesseur de l'OMC depuis la fin des années 40. Le protectionnisme constituait en effet la règle dans ce secteur, limitant grandement l'accès des produits agricoles étrangers sur les marchés nationaux. Ce statut d'exception résultait de la conviction que l'agriculture comporte des caractéristiques uniques qui nécessitent, pour sa survie et son développement, une intervention étatique considérable. Ainsi, contrairement aux produits industriels, le secteur agricole est sujet aux aléas de la nature et au caractère inélastique de

Le G90

Le G90 est un groupe de 63 pays en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, établi afin de mieux défendre les intérêts de ces pays dans le cadre du cycle de Doha.

Le Groupe de Cairns

Le Groupe de Cairns est composé de dix-sept pays exportateurs de produits agricoles – dont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les Philippines. Réunis en 1986, à Cairns (Australie), ces pays ont alors décidé de faire front commun en matière de commerce international agricole. Le Groupe de Cairns est un acteur de taille dans le cadre du cycle de Doha où il revendique : (i) un meilleur accès aux marchés, par l'imposition d'une réduction tarifaire variable, pouvant atteindre 125 % pour les tarifs douaniers supérieurs à 250 %, et par un accroissement des contingents tarifaires de 20 % sur cinq ans ; (ii) l'élimination du soutien à la production intérieure ayant des effets de distorsion sur le commerce mondial ; de même que (iii) l'abolition des subventions à l'exportation.

la demande. Par ailleurs, l'activité agricole joue un rôle clef dans le développement rural, l'aménagement du territoire, la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments. De plus, contrairement à d'autres secteurs économiques où l'exploitation est le fait de multinationales, l'agriculture résulte généralement du labeur de petites entreprises familiales. Bref, le caractère distinct de l'agriculture a plus d'une fois été invoqué au sein du GATT afin de justifier l'application de politiques nationales visant à appuyer financièrement les producteurs agricoles et à les protéger de la concurrence étrangère.

Ce statut d'exception fut toutefois ébranlé à partir des années 80 lorsque les effets de distorsion de certaines politiques nationales sur le commerce mondial des produits agricoles devinrent criants : les subventions déraisonnables versées par les gouvernements des pays développés à leurs producteurs – dans le secteur céréalier entre autres – encourageaient la surproduction de même que l'écoulement des surplus à vil prix sur les marchés d'exportation. Le cycle d'Uruguay a sonné le glas de ce statut d'exception : toutes les Parties contractantes au GATT se sont engagées à procéder à une ouverture graduelle de leurs marchés agricoles au profit des produits agricoles importés et à modifier leurs politiques agricoles ayant des effets de distorsion sur le commerce mondial.

Bien que le caractère distinct de l'agriculture et l'intervention étatique restent encore solidement ancrés dans les politiques gouvernementales et dans l'esprit des populations de plusieurs pays développés et en

développement, les gouvernements de certains pays – dont les États-Unis et certains membres du Groupe de Cairns – ont l'intention de poursuivre ce processus de libéralisation aussi loin que possible afin de pouvoir accéder aux marchés du plus grand nombre de pays possible.

L'agriculture et le cycle de Doha

Dans l'Accord sur l'agriculture conclu au terme des négociations du cycle d'Uruguay, les États membres avaient convenu que les négociations en vue de libéraliser davantage le commerce mondial des produits agricoles allaient reprendre dès 2000. D'abord amorcées sur une base sectorielle, après l'échec de la Conférence ministérielle de Seattle au mois de novembre 1999 (la Conférence ministérielle de Seattle devait permettre la relance de nouvelles négociations commerciales multilatérales), les négociations agricoles sont formellement amorcées à la suite de l'adoption de la Déclaration de Doha le 14 novembre 2001.

L'ambitieux mandat de négociations fixé à Doha en matière agricole porte principalement sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler les trois piliers de l'Accord sur l'agriculture : (a) l'accès des produits importés aux marchés nationaux doit être substantiellement amélioré en abaissant les tarifs douaniers et, le cas échéant, en accroissant les contingents tarifaires ; (b) le soutien financier gouvernemental à la production intérieure doit être significativement réduit ; (c) enfin, toutes les formes de subventions à l'exportation

Les « considérations autres que d'ordre commercial » constituent également un thème majeur de ces négociations.

De plus, ils dénoncent le degré élevé de subventionnement accordé par les gouvernements des pays développés en faveur des produits agricoles destinés à l'exportation.

doivent être réduites pour être finalement éliminées.

Les « considérations autres que d'ordre commercial » constituent également un thème majeur de ces négociations. Contenue à l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture, cette expression réfère notamment au concept de multifonctionnalité. Un certain nombre de pays membres de l'OMC, dont l'Union européenne, le Japon et la Suisse, interprètent cette expression dans le sens

d'une reconnaissance que tout nouvel accord multilatéral en matière agricole doit légitimer les interventions gouvernementales destinées entre autres à protéger la biodiversité, à encourager le développement durable, à garantir la salubrité des aliments, à assurer le bien-être des animaux ainsi qu'à préserver les indications géographiques de certains produits agricoles – tels que le Chianti, le fromage Féta, le riz Basmati et le Porto – contre la concurrence déloyale.

Au cœur de toutes les négociations sectorielles du cycle de Doha, la question du traitement spécial et différencié des pays en développement représente un enjeu crucial. Convaincus, à juste titre d'ailleurs, d'avoir été laissés pour compte dans le cadre de la mise en œuvre du cycle d'Uruguay, les pays en développement revendiquent désormais l'instauration de mesures leur permettant de prendre la place qui leur revient sur l'échiquier international agricole. Ainsi, ils contestent la légalité des pics tarifaires et la progressivité des

droits de douane appliqués par les pays développés sur les produits agricoles transformés qu'ils tentent vainement d'exporter sur les marchés de ces pays. De plus, ils dénoncent le degré élevé de subventionnement accordé par les gouvernements des pays développés en faveur des produits agricoles destinés à l'exportation : ces subventions se traduisent par une production excessive, un accroissement de l'offre sur les marchés mondiaux, une chute des cours mondiaux et, bien entendu, une incapacité, pour les agriculteurs des pays en développement, de soutenir la concurrence étrangère des produits agricoles hautement subventionnés sur les marchés nationaux et internationaux. Les négociations agricoles du cycle de Doha revêtent ainsi une importance capitale pour les pays en développement, l'agriculture constituant pour chacun d'eux une priorité et un élément déterminant de leur croissance économique.

La dualité canadienne

Le Canada occupe un rôle relativement significatif dans le cadre des négociations agricoles, en particulier en raison de sa participation au Groupe de Cairns. Destinées tant au marché intérieur qu'aux marchés d'exportation, les productions canadiennes de céréales (blé, maïs, avoine, orge et seigle), d'oléagineux (colza, soja, lin, carthame et tournesol), et de viandes rouges (bœufs, porcs, veaux et agneaux) profitent des pressions exercées par le Groupe de Cairns au niveau international. Tel n'est cependant le cas des productions de lait, de volailles et d'œufs, présentes surtout en Ontario et au Québec, au sein desquelles est ap-

pliqué le système de gestion de l'offre. Reconnu pour son efficacité et son indépendance face aux coffres de l'État – il fonctionne à plein régime en dépit de l'absence d'appui financier gouvernemental direct –, ce système permet d'empêcher les chutes de prix résultant des surplus de production tout en assurant l'autosuffisance sur le marché intérieur grâce à l'application de trois règles : (a) la production intérieure est régie par des quotas fixés en fonction de la consommation intérieure ; (b) le prix des produits est établi de manière à garantir aux producteurs un revenu décent ; tandis que (c) les importations sont fortement limitées et ne viennent combler qu'une infime portion des besoins intérieurs. Ainsi, à l'heure actuelle, les tarifs douaniers imposés aux produits laitiers, avicoles et aux ovoproduits importés se situent entre 150 % à 300 %.

Ce modèle de production, dont l'efficacité est conditionnelle au respect de ces trois règles, se situe aux antipodes des modèles préconisés par les autres membres du Groupe de Cairns. Pour cette raison, le Canada a dû se dissocier du Groupe pour toutes les discussions visant ses productions de lait, de volailles et d'œufs. Le Canada est ainsi favorable à une approche basée sur la flexibilité, permettant qu'un pays choisisse à la fois de réduire substantiellement ses tarifs douaniers à l'égard de certains produits agricoles importés tout en maintenant des tarifs extrêmement élevés – moyennant un accès minimal garanti en faveur d'un volume déterminé de produits similaires importés – afin de protéger d'autres productions agricoles, jugées trop sensibles à la concurrence étrangère.

À cet égard, bien que le Canada puisse être satisfait du contenu de l'Accord cadre de l'OMC du 1^{er} août 2004, en particulier en ce qui concerne ses productions destinées à l'exportation qui ne pourront que bénéficier de l'élimination des subventions à l'exportation octroyées allègrement par l'Union européenne et les États-Unis, il ne peut crier victoire à l'endroit de ses productions sous gestion de l'offre. Certes, aucune réduction tarifaire n'a été adoptée dans le cadre de cette entente ; toutefois, il ne fait pas de doute que cela n'est que partie remise. Bon nombre d'États membres de l'OMC – à commencer par les États-Unis – désirent obtenir un accès accru aux marchés canadiens des produits laitiers, avicoles et des ovoproduits, et ce, par l'entremise d'une réduction significative des tarifs douaniers canadiens.

Une remise en question s'impose

À l'heure actuelle, toutes les politiques nationales agricoles comportant des éléments de protectionnisme sont rejetées du revers de la main à l'OMC. Il semble désormais impensable de permettre à des gouvernements d'adopter des mesures agricoles contraires aux préceptes énoncés par Adam Smith il y a de cela plus de trois cents ans. Le libéralisme économique apparaît comme la panacée à tous les maux ayant cours à l'échelle planétaire.

Si tel est le cas, s'il est en effet justifié d'attribuer semblables vertus à ce modèle économique, comment alors expliquer le fait qu'aujourd'hui encore, près de 815 millions de personnes sont victimes de famine et qu'environ 2 milliards de personnes souffrent de graves carences alimentaires ? Pour les pays

africains, les plus durement affectés par cette situation, l'OMC constitue un incontournable, non parce qu'ils y croient vraiment mais parce qu'il s'agit de l'organisation autour de laquelle pivotent l'ensemble des superpuissances, celles-là mêmes qui érigent les règles du commerce international agricole auxquelles ils sont, bon gré mal gré, totalement assujettis.

Bien que l'OMC soit maintenant dominée par des pays en développement – ils forment désormais plus des deux tiers des États membres – les règles adoptées sous son sein demeurent l'apanage des pays développés et, plus particulièrement, des États-Unis et de l'Union européenne. Le régime agricole développé dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture a été conçu pour servir les intérêts commerciaux de quelques grands joueurs seulement, à l'exclusion des moins puissants.

Or, l'agriculture ne peut obéir aux mêmes règles que celles prévalant dans le secteur industriel. Les produits agricoles ne constituent pas de simples objets de consommation ou de commerce. Ils sont à la base même de la vie. Plusieurs conventions internationales, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966, consacrent le droit à l'alimentation de même que le droit de toute personne d'être à l'abri de la faim.

Les règles applicables au commerce mondial des produits agricoles devraient viser non pas à enrichir les multinationales œuvrant dans l'agro-alimentaire mais à assurer entre autres choses l'autosuffisance alimentaire, le développement durable, la préservation des zones rurales, la protection de la biodiversité, et ce, pour l'ensemble de la planète. L'atteinte de tels objectifs passe nécessairement par la reconnaissance du caractère unique de l'agriculture et de son rôle socioéconomique auprès de l'ensemble des populations du monde. La réalisation de ces objectifs peut difficilement survenir sous l'égide de l'OMC telle qu'on la connaît, une organisation intergouvernementale dont les fondements reposent sur le laisser-faire, l'intervention minimale du secteur public et la règle du consensus, appliquée quasi systématiquement au détriment des intérêts des pays en développement.

Est-ce à dire que le secteur agricole devrait être exclu du système commercial multilatéral de l'OMC ? Il s'agit là d'un pas que bon nombre d'intervenants du milieu sont prêts à franchir. Convaincre les gouvernements de la justesse d'une telle exclusion demeure toutefois un défi, sinon insurmontable, certainement des plus ardues, dans un monde où le néolibéralisme équivaut ni plus ni moins à la main de Dieu.

Le Québec et sa politique étrangère : illusion ou réalité?

Nelson Michaud

École nationale d'administration publique

Le bilan de l'action internationale du Québec que j'offrais dans *L'annuaire du Québec 2004* faisait ressortir deux éléments principaux. D'une part, que la continuité historique dans l'évolution de l'action internationale du Québec semblait se poursuivre au-delà même des changements d'allégeance du gouvernement en place, faisant fi des lignes partisanes et des aléas électoraux. D'autre part, et surtout, que la portée de cette action tendait à dépasser son cadre historique cantonné aux relations internationales pour s'ouvrir sur une action plus près de la politique étrangère. Seize mois après l'élection du gouvernement Charest, un premier bilan peut être dressé : cette tendance observée n'était-elle qu'illusion passagère ou est-elle plutôt devenue une réalité du paysage politique québécois ? Plus précisément, les signaux qui se dégageaient en vue d'une action internationale du Québec désormais axée vers la politique étrangère ont-ils continué d'être émis par le nouveau gouvernement ou a-t-on plutôt assisté à un retour vers une dynamique de relations internationales ?

La doctrine

Le Québec est toujours en attente d'un véritable énoncé mettant à jour sa politique de relations internationales. Lors de l'étude des crédits du ministère des Relations internationales, la ministre Monique Gagnon-Tremblay a affirmé que cet énoncé serait rendu public au printemps 2005, soit à mi-mandat. En fait, un délai vers l'automne pourrait même être envisagé. Pour l'instant, l'analyse peut reposer sur le discours prononcé par le premier ministre, le 25 février 2004, à l'École nationale d'administration publique.

Le premier ministre affirme sa volonté d'assurer une continuité dans l'administration des relations internationales du Québec, notamment concernant les dossiers reliés à la spécificité culturelle et linguistique du Québec ainsi que l'importance accordée à la relation franco-québécoise. Par contre, « la nouvelle politique internationale du Québec accorde une place prépondérante à la relation

L'action internationale du Québec axée vers la politique étrangère est-elle une réalité ou doit-on plutôt y voir une illusion passagère ?

*Le gouvernement
Charest adhère à
une doctrine
« Gérin-Lajoie plus ».*

avec les États-Unis », précise M. Charest. La justification de ce choix est induite, notamment, par la réalité économique. Du coup, la dimension commerciale des échanges internationaux du Québec refait surface. Ceci énonce, en principe, une diversification des intérêts sectoriels ; on peut aussi y voir un retour aux priorités du livre blanc de 1991.

Le premier ministre annonce toutefois un élément novateur : que son gouvernement adhère à une doctrine « Gérin-Lajoie plus ». Il a en effet affirmé que, « de façon générale, nous entendons pousser plus loin la doctrine Gérin-Lajoie ». Le gouvernement vise à « être à la table de négociations, avec le gouvernement fédéral, si l'objet de la discussion touche les compétences du Québec. Je ne veux plus, dit-il, que le gouvernement canadien engage le Québec sans que le Québec ait son mot à dire. » En d'autres mots, le Québec désire influencer le contenu des négociations au niveau international. Cela constitue davantage l'affirmation d'une politique étrangère que d'une politique de relations internationales, le premier ministre précisant même les valeurs qui sous-tendent cette action du Québec. Cela va assurément plus loin que ne le voulait la doctrine Gérin-Lajoie.

La doctrine Gérin-Lajoie porte le nom du ministre de l'Éducation dans le gouvernement Lesage qui, au début des années 1960, affirmait le prolongement extra-territorial de la portée des compétences du Québec.

Lorsque Gérin-Lajoie a énoncé ce qui allait devenir une doctrine portant son nom, le rôle que l'on envisageait

pour le Québec était loin d'inclure la dimension multilatérale de haut niveau qui pourrait être la sienne 40 ans plus tard. Dans un contexte mondial nettement différent de celui qui prévalait en 1965, faire référence à un dépassement de ce que la doctrine Gérin-Lajoie énonce n'est donc pas impensable.

Un tel développement est d'autant plus possible que des précédents existent au niveau international. Ainsi, la Belgique, qui s'est un temps inspirée de la doctrine Gérin-Lajoie alors qu'elle était pourtant un État unitaire, a délégué constitutionnellement à ses régions une partie du rôle international qui lui revient de droit. La constitution belge de 1995 va donc de jure et non seulement de facto au-delà de la doctrine Gérin-Lajoie.

Peut-on entrevoir un développement semblable en faveur du Québec ? Jusqu'ici, personne, au Canada, ne semble disposé à ouvrir la boîte de Pandore constitutionnelle et ainsi permettre une modification de la constitution allant dans ce sens. Mais il sera intéressant de voir si le « fédéralisme asymétrique » reconnu par Ottawa dans le domaine de la santé aura des effets en matière de relations internationales.

Les ressources

Le ministère des Relations internationales (MRI) n'a pas été épargné par la vague de compression des dépenses. Dans le cas du MRI, le budget annuel est passé de 108,1 millions de dollars à 98,5 millions. Il s'agit d'une baisse de 8,9 %. Les délégations générales ont vu leur enveloppe budgétaire être diminuée de 6,5 %, un effort qui par moment peut être appréciable lorsque l'on considère les fluctuations du taux de

change, mais qui est tout de même assez loin des scénarios catastrophe qui faisaient la rumeur. Ainsi, aucun poste à l'étranger ne sera fermé. Par ailleurs, les coupures à Paris sont de l'ordre de 2,5 %, tandis qu'elles sont de 1,8 % à New York. On peut voir ici une expression de l'importance à être accordée au voisin américain, bien que la ministre ne semble pas vouloir changer le statut du bureau de tourisme du Québec à Washington et encore moins se saisir de l'offre du gouvernement fédéral d'utiliser les locaux de l'ambassade canadienne comme pignon sur rue dans la capitale américaine.

L'effectif du Ministère sera maintenu à 585 personnes, en équivalents temps complet. On s'est toutefois inquiété de l'absence prolongée d'un sous-ministre en titre. En effet, à l'hiver, Diane Wilhelmy a quitté le MRI pour le ministère du Conseil exécutif tout juste avant de prendre une retraite anticipée pour raisons de santé. Il aura fallu attendre les beaux jours de septembre avant d'accueillir son successeur, Denis Bédard, ex-délégué général du Québec à Düsseldorf et administrateur d'État qui, jusqu'à sa nomination, travaillait à titre de professeur associé à l'École nationale d'administration publique.

Donc, au niveau des ressources, des éléments propres à ralentir l'action du Ministère ont caractérisé l'année 2004. Cependant, le budget des dépenses du MRI précise que celui-ci « ne se retire d'aucun champ d'action. Il ajuste son niveau d'activité dans certains secteurs et procède par ailleurs à des rationalisations, proposées entre autres dans le cadre de l'exercice de modernisation en cours ».

L'influence sur le contexte

La distinction entre relations internationales et politique étrangère réside dans les actions posées en vue d'influencer le contexte international. Il est donc intéressant de constater qu'à ce niveau, les signaux du gouvernement Charest sont beaucoup plus clairs. D'abord, le gouvernement n'a pas boudé la loi donnant à l'Assemblée nationale le pouvoir de ratification de traités internationaux d'importance touchant le Québec, outil symptomatique d'un passage vers la politique étrangère. Ainsi, après la ratification d'ententes portant sur la sécurité sociale avec le Maroc, la Turquie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Slovaquie, ce fut au tour du traité de libre-échange canado-chilien et canado-costaricain, en juin. Certes, l'Opposition officielle a demandé que plus de temps soit consacré à ces études et que le processus de ratification s'ouvre sur la population et la société civile par le biais des commissions parlementaires. Cette nouvelle loi s'avère donc un instrument perfectible, mais son utilisation constitue en soi une affirmation du désir québécois de vouloir se prononcer sur le contenu et la portée des traités internationaux.

Il faut aussi scruter la présence du Québec dans divers forums internationaux où les influences de fond se font sentir. À cet égard, il faut noter l'ouverture de Pierre Pettigrew et du gouvernement Martin à la négociation d'une entente permettant au Québec d'avoir voix à ce chapitre sur la scène in-

La distinction entre relations internationales et politique étrangère réside dans les actions posées en vue d'influencer le contexte international.

ternational. Il s'agit d'un changement de cap majeur par rapport à la position : « fermez vos délégations et vous aurez de l'argent pour vos hôpitaux », énoncée à l'époque Chrétien.

Le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, a pu prendre la parole à la Conférence des parties de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Certains y verront une timide percée, mais lorsque l'on connaît le poids des précédents dans ce milieu, on doit y voir un développement non négligeable. D'ailleurs, la nomination de Pierre Pettigrew aux Affaires étrangères à Ottawa associée à son credo envers le fédéralisme asymétrique sont des nouvelles encourageantes en vue d'une présence internationale active pour le Québec : si le ministre Pettigrew maintient son ouverture, ce sera pour le Québec un atout d'importance vis-à-vis de certaines résistances, autant au ministère des Affaires étrangères qu'au Bureau du Conseil privé, qui ne jurent que par la maxime « one country, one voice ».

Par ailleurs, il sera intéressant d'analyser les suites qui seront données par le Québec dans le dossier de la diversité culturelle. Il ne semble faire aucun doute que la ministre Beauchamp y soit attachée. De même, dans le contexte nord-américain où les questions de sécurité sont devenues un sujet incontournable, le Québec poursuit aussi, par l'entremise de son ministre de la Sécurité publique, des pourparlers avec des interlocuteurs internationaux, que ce soit avec ses homologues d'États américains limitrophes ou par le biais de la délégation générale du Québec à Paris où un agent de liaison de la Sûreté du Québec est posté.

Enfin, deux forums, l'un bien établi et l'autre en devenir, méritent notre attention. Dans le premier cas, la Francophonie, nous sommes en présence d'une table où le Québec peut influencer de sa propre voix le cours des choses. À cet égard, non seulement compte-t-il un fonctionnaire de haut niveau posté auprès du secrétaire général, mais on s'aperçoit que la Francophonie est le seul poste budgétaire qui a connu une augmentation, passant de 7,4 à 7,5 millions de dollars. C'est sans doute une augmentation modeste et prévisible, mais elle va tout de même à l'encontre de la tendance générale, ce qui illustre bien l'intérêt du Québec à maintenir une position crédible à l'intérieur de l'organisation.

Pour sa part, le Sommet des régions partenaires est une organisation jeune, initiée par la Bavière et au sein de laquelle se trouvent aussi la Haute-Autriche, le Cap occidental, le Shandong et la Californie. L'action du Québec, qui accueillera, en décembre, les chefs de gouvernement dans le cadre du sommet 2004, répond à un besoin de réseautage au niveau des entités fédérées. L'importance de ce sommet et de l'appartenance du Québec à celui-ci ne résident pas tant dans ce qui y sera discuté que dans ce que cela représente : l'émergence d'un nouveau niveau de discussions multilatérales qui ne peut qu'ébranler l'édifice westphalien où seuls les États pleinement souverains se voient reconnaître une légitimité d'intervention.

Un bilan prospectif

Ce bref tour d'horizon nous ramène à notre question initiale : l'action internationale du Québec axée vers la poli-

tique étrangère est-elle une réalité ou doit-on plutôt y voir une illusion passagère chassée au cours des seize derniers mois à la faveur d'un retour vers une dynamique de relations internationales ?

La réponse que nous pouvons y apporter doit être nuancée. La continuité remarquée nous empêche de conclure à une simple illusion, mais il reste des étapes à franchir avant de constater que la politique étrangère est une réalité solidement ancrée dans le paysage politique québécois. Ainsi, en matière de doctrine, bien que les politiques du gouvernement et du ministère soient toujours en préparation, le premier ministre a indiqué une volonté ferme d'aller au-delà de ce qui s'était fait jusqu'à date, notamment en dotant le Québec d'une voix dans les forums internationaux où sont discutées les questions touchant ses compétences. En termes de ressources, on a par contre assisté à un recul du point de vue financier, mais surtout à une période d'attente et d'incertitude liée à un long intérim au poste de sous-ministre en titre. Enfin, en ce qui concerne la volonté d'influencer le contexte international, la détermination de travailler à un traité sur la diversité culturelle, le désir de s'engager dans d'autres secteurs tels l'environnement et les questions de sécurité, l'appui accru à la Francophonie

et la volonté de diversifier et d'enrichir les processus issus du sommet des régions partenaires sont autant de signaux qui témoignent d'une nette volonté de faire sentir son influence au niveau international.

Il semble donc que nous sommes en effet engagés dans un mouvement continu qui, comme le démontre l'histoire des relations internationales du Québec, transcende les clivages partisans. Le processus en est toutefois toujours à ses premiers moments et a besoin d'être réaffirmé et affermi. En ce sens, la publication de l'énoncé de politique du Ministère constituera un jalon d'une grande importance et le document méritera d'être scruté à la loupe. Les délais encourus dans sa production laissent penser qu'il s'agira d'une politique revue en profondeur. Il pourrait en ressortir que le MRI assumera un rôle d'agence centrale qui coordonnera l'ensemble des efforts internationaux du Québec. L'énoncé se situerait alors au-delà d'une politique sectorielle pour s'ouvrir sur une véritable politique gouvernementale qui impliquerait l'ensemble des ministères touchés par les grands courants mondiaux. Ce faisant, son contenu et surtout sa portée devront être acceptés par l'ensemble des ministères, ce qui ne sera pas nécessairement chose facile.

Références

MICHAUD, Nelson. « Le Québec dans le monde : faut-il redessiner les fondements de son action ? » dans Robert Bernier (dir.), *L'État québécois au XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004.

MICHAUD, Nelson et Manon TESSIER « Fédéralisme et politique étrangère : réponses comparatives à la mondialisation », dans Ann Griffiths (dir.), *Guide des pays fédérés*. Montréal et Kingston, McGill-Queens University Press, 2002.

Le Québec comme objet d'étude en 2003-2004

Le travail de l'AIEQ

Hélène Chouinard

Association internationale des études québécoises (AIEQ)

Depuis sa création en mai 1997, l'Association internationale des études québécoises (AIEQ) s'est appliquée à constituer et à développer un réseau international d'études québécoises avec comme résultats sa reconnaissance comme organisation internationale non gouvernementale, obtenue en 2002, et l'existence d'un réseau de spécialistes du Québec dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 2 600 « québécoisistes » répartis dans 65 pays à travers le monde.

Outre le développement de ce réseau international, composé de professeurs, chercheurs, étudiants qui font du Québec leur sujet d'études, de recherche ou d'enseignement dans plus d'une quarantaine de disciplines différentes, l'AIEQ anime ce réseau en facilitant la circulation de l'information et la coopération entre ces québécoisistes par l'envoi d'un bulletin électronique hebdomadaire. L'Association dispose par ailleurs d'un site Internet donnant accès à de nombreux renseignements utiles sur celles et ceux qui constituent ce réseau de spécialistes ainsi qu'à plusieurs sources d'informations sur le Québec.

L'AIEQ a aussi pour mission le développement des connaissances sur le Québec et du savoir québécois à l'étranger et dans le reste du Canada. Voilà pourquoi elle s'est associée en 2004 au développement et au lancement d'un site partenaire offrant un « panorama sur le Québec ». Ce site récent constitue une importante source de

références à des fins d'enseignements et de recherche, il dresse un portrait bien documenté et original du passé, présent et de l'avenir du Québec et des Québécois. Le matériel qu'il propose s'adresse aux professeurs et aux étudiants en français (FLE/FLS Français de spécialité, de littérature ou d'études comparées) ainsi qu'à toute personne qui cherche à mieux connaître le Québec.

Pour atteindre ses objectifs de diffusion des connaissances sur le Québec, l'Association s'est dotée d'un certain nombre de moyens. Certains sont mis à la disposition de l'ensemble des spécialistes, d'autres sont réservés à ceux qui sont devenus membres de l'Association. Ainsi, les membres peuvent obtenir un soutien financier et technique dans la réalisation des activités, projets ou initiatives qu'ils souhaitent réaliser, notamment la diffusion de recherches et de publications en études québécoises, la création de cours portant sur le Québec, l'organisation de colloques et la participation de spécialistes des études québécoises à des colloques internationaux.

En 2003-2004, l'AIEQ a accordé une attention particulière aux demandes présentées par les membres ayant le statut de chercheur, chargé de cours ou étudiant de même qu'aux demandes d'appui à l'organisation de colloques impliquant la participation de jeunes chercheurs à titre de conférenciers. Dans l'optique de favoriser le

développement d'une relève au sein de son réseau, l'AIEQ a accordé un appui à la plupart de ces demandes.

Afin d'accroître ses efforts de promotion dans certaines régions du monde, l'AIEQ a tenu à Paris en octobre 2003, en collaboration avec le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ), un premier congrès européen d'études québécoises. Près de 200 québécois européens provenant de 12 pays différents, dont six d'Europe centrale et orientale ont participé à ce Congrès.

Les actes de ce congrès ont été publiés au printemps 2004 et peuvent être consultés sur le site de l'AIEQ.

Pour encourager la relève et la recherche dans le domaine des études québécoises, l'AIEQ accorde chaque année des bourses d'études à de jeunes chercheurs. Ces bourses d'une valeur de 5 000 dollars canadiens chacune sont : la Bourse Gaston Miron, dans le domaine de la littérature québécoise, le Prix Pierre et Yolande Perrault, dans le domaine de l'écriture médiatique telle que pratiquée par Pierre Perrault et la Bourse de la Commission de la Capitale-nationale du Québec, pour des travaux de recherche sur le rôle des villes-capitales.

L'AIEQ apporte également son soutien aux Centres d'études québécoises à travers le monde, et de façon particulière aux centres en émergence, par le don et l'envoi d'ouvrages publiés au Québec. De plus, elle rend disponible un document de référence permettant de constituer une bibliothèque de base. En 2003-2004, ses efforts ont porté plus particulièrement sur deux centres en émergence au Vietnam. En plus de faire des dons de livres, l'AIEQ a facilité la venue au Québec, en stages de perfectionnement, de deux professeures vietnamiennes rattachées à ces centres.

Parmi les autres moyens dont dispose l'AIEQ pour appuyer les membres dans leurs activités, une aide financière est mise à la disposition des professeurs des universités étrangères qui souhaitent accueillir un auteur québécois dans le cadre d'une

tournée. En 2003-2004, le Programme Tournées d'auteurs a connu un vif succès puisque 19 tournées organisées par des membres de l'AIEQ ont permis à des romanciers, poètes, essayistes du Québec de se faire connaître et de faire la promotion de leurs ouvrages en Europe (France, Espagne, Finlande, Suède, Royaume-Uni, Irlande), dans les Amériques (États-Unis, Mexique, Brésil) au Japon, en Afrique du Sud ainsi qu'en Colombie-Britannique.

Le recrutement des membres et la proportion de québécois devenus membres de l'Association est en croissance d'année en année. Le portrait d'ensemble de ce membership en 2004 est le suivant : 59 % des membres sont de l'extérieur du Québec alors que 41 % résident au Québec. Les régions du monde où l'Association a recruté le plus grand nombre de membres sont l'Europe avec un taux de 25,4 % dont 3,8 % en Europe de l'Est, et les Amériques avec un taux de 21,2 % dont 5,6 % en Amérique latine.

L'actuelle présidente de l'AIEQ est Mme Yannick Resch, de l'Institut d'études politiques de l'Université de Provence à Aix-en-Provence. L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé de 32 administrateurs dont 19 sont de l'extérieur du Québec. L'AIEQ bénéficie de l'appui du gouvernement du Québec. Aux contributions financières versées par le ministère des Relations internationales et le ministère de la Culture et des Communications du Québec s'ajoutent celles des universités québécoises partenaires.

Association internationale des études québécoises

32, rue Notre-Dame
Québec (Québec) G1K 8A5 CANADA
Tél. : (418) 528-7560
Fax : (418) 528-7558
Courriel : accueil@aieq.qc.ca
www.aieq.qc.ca

Les études québécoises en 2003-2004. Tour d'horizon de ces spécialistes d'ailleurs et d'ici

Bibliographie commentée

À l'image du réseau international d'experts et de spécialistes de l'Association internationale des études québécoises, cette bibliographie commentée recense les ouvrages et articles publiés récemment par des québécois(e)s étrangers (1), par ceux du Québec et du Canada (2).

Les chercheurs et spécialistes des études québécoises de l'Europe, et notamment de l'Europe centrale et orientale, sont à l'honneur dans la première partie de cette bibliographie commentée et pour cause, puisque l'année 2004 marque la publication des Actes du Congrès européen des études québécoises, tenu à Paris en octobre 2003. Ce Congrès, le premier du genre, a permis à une cinquantaine de conférenciers et près de 200 spécialistes provenant de 12 pays différents (dont 6 de l'Europe centrale et orientale) d'avoir des échanges scientifiques stimulants dans le domaine des études québécoises. La publication des Actes du IV^e Colloque de l'Association des jeunes chercheurs européens en littérature québécoise (AJCELQ) dans les *Cahiers francophones d'Europe centre-orientale*, témoigne également de la vitalité de ce réseau de chercheurs.

S'il est vrai que l'on dénombre depuis longtemps beaucoup de spécialistes du Québec à l'étranger dans les domaines de la littérature, de la linguistique, de la sociologie, de la science politique et du droit et de l'histoire, on en trouve aujourd'hui dans presque tous les domaines. Les quelques ouvrages et articles répertoriés ne donnent donc qu'un aperçu des études récemment menées à l'étranger, dont les thèmes du Québec dans la francophonie (dont la littérature québécoise dans les littératures francophones), le Québec et l'Amérique française, les questions iden-

titaires pourraient figurer comme dénominateurs communs de cet intérêt envers le Québec.

Du côté des spécialistes québécois et canadiens, l'année 2003-2004 fut riche en publications d'ouvrages et d'articles, comme en témoigne la seconde partie de la bibliographie commentée. Si l'histoire, dans toutes ses facettes, occupe une large place, qu'on pense à l'histoire des personnages marquants et personnalités du milieu politique et de la culture du Québec, à l'histoire sociale des idées, de l'éducation et du syndicalisme, de la pensée féministe, de la culture, de la lecture, de la langue, de la littérature, du théâtre et de l'édition littéraire, de la musique en Nouvelle-France, à l'autre pôle, les thèmes plus actuels et les questions liées aux grands enjeux de la société québécoise que sont la diversité culturelle et la protection des cultures minoritaires, la démographie, le modèle québécois et le développement régional et local, le portrait de la jeunesse et l'utilisation du WEB au Québec, sont aussi omniprésents dans cette seconde partie de la bibliographie commentée.

(1) Ouvrages et articles de québécois(e)s étrangers

AMRIT, Hélène, Anna GIAUFRET-HARVEY (dir.), « De l'utopie des origines à l'éclatement de l'identité post-moderne. Actes du IV^e colloque de l'AJCELQ – Montréal, 2000 », *Cahiers francophones d'Europe centre-orientale*, n° 12, Pécs, 2002.

Ce numéro de la revue est consacré aux actes du Colloque de l'Association des jeunes chercheurs européens en littérature québécoise (AJCELQ) tenu à Montréal en 2000.

CARPIO RUIZ, Alfredo, *La Literatura Juvenil de Quebec en Tres Tiempos: La Vispera, El Ayer, El Hoy*, Caracas, FEDUPEL, 2003.

Cette publication contribue à faire connaître la littérature québécoise et décrit son parcours, de l'arrivée des premiers colons à aujourd'hui.

D'HULST, Lieven, Jean-Marc MOURA (dir.), *Les études littéraires francophones : état des lieux*, Lille, Conseil Scientifique de l'Université Lille-III, 2003.

DORÉ, Martin, Doris JAKUBEC (dir.), *Deux littératures francophones en dialogue. Du Québec et de la Suisse romande*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004.

Les auteurs de cet ouvrage présentent, en privilégiant une approche comparée, deux systèmes littéraires et éditoriaux. En tenant compte des développements historiques et sociaux propres au Québec et à la Suisse romande, ils abordent des questions telles la censure, la langue, la fabrication poétique, l'enseignement et l'édition.

DUMONTET, Danielle (dir.), *L'esthétique du choc – Gérard Étienne ou l'écriture haïtienne au Québec*, Frankfurt, Peter Lang, 2003.

EL TIBI, Zeina, *Le Québec, l'Amérique en français*, Paris, Idilivre, 2002.

Véritable petite encyclopédie, cet ouvrage pratique contient de nombreuses informations essentielles sur le Québec, telles son histoire, ses institutions, son rayonnement international tant culturel qu'économique, sa population et bien d'autres sujets d'intérêt.

FRATTA, Carla, Élisabeth NARDOUT-LAFARGE (dir.), *Italie imaginaires du Québec*, Montréal, Fides, 2003.

Référence artistique ou enjeu de la discussion politique, l'Italie participe de longue date à la vie culturelle du Québec. Les textes ici réunis retracent cette présence en explorant les contours d'une construction imaginaire de l'Italie telle qu'elle se donne à voir dans les textes littéraires et les discours identitaires du Québec.

GUIBERNAU, Montserrat, John HUTCHINSON (dir.), *History and National Destiny – Ethnosymbolism and its Critics*, Oxford, Blackwell Publishing, 2004.

L'ouvrage analyse la contribution d'Anthony D. Smith à l'étude des nations et des nationalismes. Rédigé avec la collaboration de chercheurs de la République tchèque, de la Norvège, du Royaume-Uni et des États-Unis, les divers aspects de l'approche ethnosymbolique controversée de Smith sont ici abordés.

GYURCSIK, Margareta, *La neige, la même et autre*. Essai sur le roman québécois contemporain (Préface de Laurent Mailhot), Timisoara, Editura Universităţii de Vest, 2004.

Le livre analyse, sous le signe de la neige, le roman québécois contemporain, en vue de déceler la manière spécifique dont il participe à un dialogue transatlantique imaginaire entre la culture européenne, engagée depuis des siècles à la « recherche du temps perdu » et la culture québécoise, qui tente de découvrir la permanence du « même » sous une forme toujours « autre ».

HAUSER, Claude, Auguste VIATTE. D'un monde à l'autre... *Journal d'un intellectuel jurassien (1939-1949)* – Volume 2, Novembre 1942 - août 1945, Québec/ Paris/Courrendlin, Presses de l'Université Laval/ L'Harmattan/ Communication Jurassienne et Européenne (CJE), 2004.

Médiateur et rassembleur autour du mouvement de la France Libre, le professeur de l'Université Laval Auguste Viatte diffuse ses idées et ses jugements tant par le manifeste dont il est l'un des principaux inspirateurs que par ses chroniques. Ses « Cahiers » personnels reflètent un idéal de Résistance spirituelle et son implication dans la société québécoise en mutation.

HERRDER, Dirk, Christiane HARZIG, Adrian SHUBERT (dir.), *The Historical Practice of Diversity. Transcultural Interactions from the Early Modern Mediterranean to the Postcolonial World*, New York, Berghahn Books, 2003.

Tandis que le multiculturalisme est devenu un sujet au cœur des discussions publiques, peu de gens se rendent compte à quel point l'interaction culturelle fut la règle à travers l'histoire. Cet ouvrage nous démontre que les modes de vie des populations ont été caractérisés par des échanges culturels aussi bien en ce qui concerne leurs littératures que leurs concepts de la citoyenneté.

JOYAL, André, Dante PINHEIRO MARTINELLI, *Desenvolvimento Local e o Papel das Pequenas e Médias Empresas*, Barueri, Editora Manole, 2003.

Cette étude comparative Brésil/Québec illustre les espoirs que véhicule l'approche du développement local qui, depuis une vingtaine d'années, prend une importance grandissante autant dans les pays du premier-monde que dans ceux du tiers-monde.

KILLICK, Rachel (dir.), « Le Québec au centre de la périphérie de la francophonie », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 6, n° 1, 2003.

Dans ce premier numéro de la revue *Globe* publié sous la responsabilité d'un chercheur étranger, Rachel Killick s'intéresse à la culture québécoise dans la Francophonie et rassemble six essais qui reprennent le débat centre(s) et périphérie(s) en examinant l'exemple du Canada français.

MAINDRON, André, Margareta GYURCSIK & al., *Dialogues francophones N° 8-9*, Timisoara, Centre d'Études Francophones/ Université de l'Ouest à Timisoara, 2004.

Ce numéro de la revue comprend des articles sur différentes littératures de la francophonie dont les littératures québécoise, acadienne, française, belge, antillaise et d'Afrique noire, ainsi qu'un article sur la francophonie roumaine.

MATA, Carmen, « Nicole Brossard : une écriture de passion, d'engagement et en recherche », in Carmen BOUSTANI (dir.), *Aux frontières des deux genres. En hommage à André Chénid*, Paris, Karthala, 2003.

MATA, Carmen, « L'univers gustatif et la construction de l'identité dans l'écriture migrante », in *Revue des Lettres et de Traduction*, N° 9, 2003, Université Saint-Esprit de Kaslik.

MATA, Carmen, « Identité urbaine, Identité migrante », in *Recherches Sociographiques*, XLV, 1, 2004, pp. 39-58.

MATHIS-MOSER, Ursula (dir.), *Autriche – Canada. Le transfert culturel et scientifique 1990-2000*, Innsbruck, Centre d'études canadiennes de l'Université d'Innsbruck, 2004.

Cet ouvrage présente les contributions des conférenciers au colloque Transfert Culturel et Scientifique Autriche-Canada 1990-2000 s'étant tenu en mai 2002, à Innsbruck, et organisé par le Centre d'études canadiennes de l'Université d'Innsbruck ainsi que le Canadian Centre for Austrian and Central European Studies de l'Université d'Alberta.

MORRIS, Michael A. (dir.), *Les politiques linguistiques canadiennes. Approches comparées*, Paris, L'Harmattan, 2004, 240 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCO-PHONIE (OIF),

RÉVILLARD, Anne, « Reshaping Social Rights – The Women's Movement, State Feminism and Family Policy in Quebec », Chicago, Law and Society Association 2004 Annual Meeting, [En ligne], [http://www.melissa.enscachan.fr/article.php?id_article=498], May 28th 2004.

Dans cet article, l'auteure analyse l'action collective des femmes au Québec dans le domaine de la politique familiale, institutionnalisée en tant que politique publique distincte au cours des années 1980. Elle souligne le rôle du Conseil du Statut de la Femme dans la formulation et la transmission de revendications féministes dans le domaine des droits sociaux et de la politique familiale.

ROCHERON, Yvette, Christopher ROLFE (dir.), *Shifting Frontiers of France and Francophonie*, Berne, Peter Lang, 2003.

Ce recueil d'essais fait suite à une conférence interdisciplinaire qui a eu lieu à l'Université de Leicester (Royaume-Uni), en septembre 2000. Les auteurs placent au cœur de leurs réflexions la fluidité des rapports identitaires, la fragmentation des mécanismes d'inclusion et d'exclusion et les diverses représentations d'ambiguïtés culturelles.

STEICIUC, Elena-Brândua, *Pour introduire à la littérature québécoise*, Suceava, Éditions Universitaires de Suceava, 2003, 274 p.

Cet ouvrage constitue une excellente entrée en la matière pour des étudiants qui manifestent un intérêt pour la littérature québécoise.

SUÁREZ, María Pilar Suárez, Margarita ALFARO, André BÉNIT, Patricia MARTÍNEZ, Carmen MATA, Didier TEJEDOR (dir.), *L'autre et soi-même: La identidad y la alteridad en el ámbito Francés y Francófono*, Madrid, Universidad Autónoma de Madrid/Ima Iberica Asistencia, 2004, 779 p.

À une époque marquée par des changements constants

qui se traduisent en mouvements et regroupements de personnes, l'identité de l'individu et de la société se voit parfois confrontée à sa propre altérité, ou à celle engendrée par l'autre, qui vient d'une autre région, d'un contexte idéologique différent, d'une autre culture, et qui parle une autre langue.

TORDESILLAS, M., M. ALFARO, A. BÉNIT, C. MATA, G. SANZ (dir.), *La francophonie: enjeux et identités*, Madrid, Universidad Autónoma de Madrid/Ima Iberica Asistencia, 2004.

Cette publication est issue d'un séminaire international sur la francophonie organisé par le département de Philologie française de la Universidad Autónoma de Madrid.

VALERO PEÑA, Ana Isabel, « Le pouvoir de la parole dans les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France au XVII^e siècle », *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, Vol. 6, N° 1, 2003, pp.151-169.

VIDAL, Cécile, Gilles HAVARD, *Histoire de l'Amérique française*, Montréal, Flammarion, 2003, 560 p.

WEIDMANN KOOP, Marie-Christine (dir.), *Le Québec aujourd'hui. Identité, société et culture*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 324 p.

Dans cet ouvrage, l'auteure traite de l'héritage historique et de l'identité québécoise, ainsi que des institutions et des aspects sociaux, et donne un panorama général du Québec contemporain.

(2) Ouvrages et articles de spécialistes québécois et canadiens

AJZENSTAT, Janet, Paul ROMNEY, Ian GENTLES, William D. GAIRDNER (dir.), *Débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 584 p. Édition française préparée par Stéphane Kelly et Guy Laforest.

Cet ouvrage rassemble les allocutions prononcées au sein des parlements et assemblées de l'Amérique du Nord britannique, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, dans les années 1864 à 1873, tant en faveur de la création du Canada qu'en sa défaveur.

ANDRÉS, Bernard, *Les mémoires de Pierre de Sales Laterrière, suivi de Correspondances*. Édition commentée, Montréal, Triptyque, 2003, 320 p.

La valeur des mémoires de Pierre de Sales Laterrière vient autant des péripéties de son existence que de la chronologie des événements dont il est témoin. On lit avec plaisir son style, on frémit à imaginer ses aventures amoureuses, mais aussi, on découvre l'histoire culturelle du Québec aux XVIII^e et XIX^e siècles.

BEAUCHAMP, Hélène, Gilbert DAVID, *Théâtres québécois et canadiens-français au XX^e siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, 456 p.

BÉLANGER, Damien-Claude, Sophie COUPAL, Michel

DUCHARME (dir.), *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 284 p.

BERNIER, Robert (dir.), *L'État québécois au XXI^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2004, 592 p.

Cet ouvrage tente de mieux cerner l'appareil étatique confronté à une réalité changeante imposée, entre autres, par la crise des finances publiques, la mondialisation et la remise en question des façons de faire.

BICKERTON, James P., Stephen BROOKS, Alain-G. GAGNON, *Six penseurs en quête de liberté, d'égalité et de communauté*, Grant, Innis, Laurendeau, Rioux, Taylor et Trudeau, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 200 p.

Les auteurs de cet ouvrage relatent et mettent en valeur les contributions de six grandes personnalités dans les débats de société, ayant cours tant au Canada qu'à l'étranger, aux chapitres de la liberté, de l'égalité et de la communauté. Il s'agit de Marcel Rioux, Harold Innis, George Grant, Pierre Trudeau, André Laurendeau et Charles Taylor.

BOILY, Frédéric, *La pensée nationaliste de Lionel Groulx*, Sillery, Septentrion, 2003, 234 p.

Le présent ouvrage propose d'examiner la pensée de Groulx à la lumière du nationalisme organiciste, lequel émerge au cours du XIX^e siècle.

BOIVIN, Aurélien (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*. Tome VII – 1981-1985, Montréal, Fides, 2003, 1296 p.

Cet ouvrage de référence est un incontournable. Consacré aux œuvres publiées entre 1981 et 1985, ce septième tome comporte, outre une introduction substantielle, près de 800 articles rédigés par plus de 300 spécialistes du Québec, du Canada et de l'étranger. Il trace un portrait complet de la littérature québécoise de cette période.

CANET, Raphaël, *Nationalismes et société au Québec*, Montréal, Athéna/Chaire MCD, 2003.

Cet ouvrage propose une analyse sociohistorique de l'évolution de l'identité nationale au Québec, telle qu'elle fut formulée par les divers nationalismes (canadien, canadien-français et québécois) qui se sont succédé depuis le début du XIX^e siècle.

CAUMARTIN, Anne, Martine-Emmanuelle LAPOINTE (dir.), *Parcours de l'essai québécois (1980-2000)*, Québec, Nota Bene (coll. « Essais critiques »), 2004, 220 p.

Cet ouvrage nous invite à une lecture sensible de l'essai québécois contemporain.

CHARTIER, Daniel, *Les études québécoises à l'étranger : Problèmes et perspectives*, Montréal, Nota Bene, 2003, 110 p.

L'auteur retrace l'histoire des études québécoises dans le monde et les défis que posent l'interdisciplinarité, l'usage de la langue française comme langue de diffusion scientifique, ainsi que les problèmes et les perspectives d'avenir de

celles-ci. Il établit une chronologie de leur développement et présente les institutions qui se consacrent aux études sur le Québec.

CORMIER, Monique C., Aline FRANCŒUR, Jean-Claude BOULANGER (dir.), *Les dictionnaires Le Robert. Genèse et évolution*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 306 p.

Les dictionnaires Le Robert occupent le paysage lexicographique français depuis plus d'un demi-siècle. Ce livre permet de sonder pour la première fois l'édifice imposant qu'élevèrent les lexicographes des dictionnaires Le Robert et, au premier chef, Paul Robert, Alain Rey et Josette Rey-Debove, qui en sont les principaux artisans.

DÉSY, Caroline, *Si loin, si proche. La Guerre civile espagnole et le Québec des années trente*, Québec, Les Presses de l'Université Laval/Les Éditions de l'IQRC, 2004, 192 p.

La Guerre civile espagnole questionne les milieux intellectuels, met en scène les peurs et les espoirs et devient en quelque sorte une incarnation des thèmes qui divisent la société québécoise des années trente : les différents principes de gouvernement, le politique et le religieux, la conscience et l'engagement.

DUBOIS, Richard, *Hubert Aquin Blues*, Montréal, Boréal, 2003, 180 p.

Selon l'auteur, il faut se faire une autre image d'Hubert Aquin. On doit « traiter » Aquin comme un objet inédit, sortir l'écrivain de ses poses figées, des thématiques éculées et des photos de famille et s'imaginer, sinon le seul, au moins le premier critique du monde, posant sur toute chose le regard neuf d'un jeune dieu jouant dans l'herbe.

DUPONT, Micheline, Louise TOUPIN, *La pensée féministe au Québec. Anthologie 1900-1985*, Montréal, Remue-ménage, 2003.

Au Québec comme ailleurs, de nombreux combats ont été menés dès le début du XX^e siècle par des femmes d'avant-garde bien décidées à faire valoir leurs droits.

FALLU, Jean-Marie, *Le Québec et la guerre 1860-1954*, Montréal, Publications du Québec, 2003, 205 p.

Ce livre est composé de 184 photographies de ces époques, troublées par deux grandes guerres mondiales, où des dizaines de milliers de Québécois ont risqué et, pour plusieurs, sacrifié leur vie, non pas pour défendre leur territoire mais pour sauvegarder ailleurs dans le monde la démocratie et la liberté.

FOREST, Jean, *L'incroyable aventure de la langue française : racontée depuis sa naissance à Rome jusqu'à sa greffe réussie en Amérique*, Montréal, Triptyque, 2003, 251 p.

Y aurait-il un parallèle à faire entre le gaulois, l'anglo-saxon et le français québécois ? Quelle voie prendra le français québécois ? Parlera-t-on encore français dans deux cents ans ? Voici quelques questions soulevées par l'au-

teur dans cet ouvrage.

FORTIN, Andrée, Duncan SANDERSON, *Espaces et identités en construction : Le Web dans les régions du Québec*, Montréal, Nota Bene, 2004, 157 p.

GAGNÉ, Gilles, Jean-Philippe WARREN (dir.), *Sociologie et valeurs. Quatorze penseurs québécois du XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 396 p.

Nulle discipline n'était mieux faite que la sociologie pour accompagner activement la formation de la société québécoise au cours du XX^e siècle, ce siècle de modernisation, de recentrage identitaire et de transformation des modes d'action sur la société. Cet ouvrage regroupe des textes de sociologues qui se sont intéressés, tout au long du siècle, à cette question.

GALLAT, MORIN, Élisabeth, Jean-Pierre PINSON, *La Vie musicale en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2004, 582 p.

Fruit de près de vingt ans de recherche à travers de nombreuses institutions canadiennes, françaises et américaines, cet ouvrage établit le bilan le plus complet jamais paru sur la vie musicale en Nouvelle-France.

GARAND, Caroline, Paul LEFEBVRE (dir.), « Jean-Pierre Ronfard : l'expérience théâtrale », *L'Annuaire théâtral*, N° 35, Mai 2004.

GAUTHIER, Madeleine (dir.), *Regard sur... la jeunesse au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 156 p.

Cet ouvrage trace un portrait très actuel des différents aspects entourant la jeunesse au Québec.

GAUVIN, Lise, *La fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*, Montréal, Seuil, 2004, 342 p.

Cet ouvrage examine les interactions entre langue et littérature telles qu'elles ont été perçues par les écrivains au cours des siècles.

GAUVIN, Lise, Jean-Pierre BERTRAND, *Littératures mineures en langue majeure*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 320 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, *Nunavik : Québec arctique*, Montréal, Publications du Québec, 2003, 175 p.

Dans cet ouvrage, on peut admirer les aurores boréales, les merveilles florales et le cratère des Pingaluit, un lac rempli d'une des eaux les plus pures de la planète.

GRACE, Robert J., « A Demographic and Social Profile of Quebec City's Irish Populations, 1842-1862 », *Journal of American Ethnic History*, Volume 23, Number 1, Fall 2003, pp.55-84.

L'article examine l'évolution de l'immigration irlandaise au Québec à travers les recensements manuscrits de 1842, 1852 et 1861 en comparant les caractéristiques des populations irlandaises catholiques et protestantes. Les conclusions de l'historiographie traditionnelle selon lesquelles les Irlandais au Canada arrivés avant la Grande Famine de 1845-

49 seraient majoritairement protestants ne s'appliquent pas au cas du Québec.

GRACE, Robert John, « Irish Immigration and Settlement in a Catholic City : Quebec 1842-61 », *Canadian Historical Review*, Volume 84, Number 2, June 2003, pp.217-251.

Cet article se penche sur la migration irlandaise au port de Québec et sur l'installation des Irlandais dans la ville de Québec au cours de la première moitié du XIX^e siècle, en s'appuyant sur les rapports annuels et la correspondance des agents d'émigration en poste ainsi que sur les recensements manuscrits de la ville.

GRANT, Peter S., Chris WOOD, *Le Marché des étoiles*, Montréal, Boréal, 2004, 598 p.

Traduit de l'anglais par Michel Saint-Germain et préfacé par Pierre Curzi, cet ouvrage important et original soulève plusieurs questions relatives à la protection des cultures minoritaires. Les auteurs expliquent aussi pourquoi, malgré la taille sans précédent atteinte par les réseaux mondiaux de distribution de livres et d'émissions de télévision, le public n'a accès de plus en plus qu'à quelques voix hégémoniques.

GRAVELINE, Pierre, *Une histoire de l'éducation et du syndicalisme enseignant au Québec*, Montréal, Typo, 2003, 195 p.

Ce livre retrace, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'éducation au Québec.

HAMELIN, Louis-Edmond, *L'imaginaire des grands voyages indiens au Québec*, Rabaska, 2003.

Les grandes routes des voyageurs indiens furent ces grands courants et rivières qui traversent le Québec du Saint-Laurent à la Baie James et à la Baie d'Ungava jusqu'au Labrador atlantique. Cet ouvrage présente six de ces maskinos (chemins coulants).

HARVEY, Fernand, Marie-Thérèse LEFEBVRE, Jocelyne MATHIEU & al., « Tradition et modernité dans la culture québécoise au XX^e siècle », *Les Cahiers des Dix*, 57 (2003).

La Société des Dix, fondée en 1935, regroupe dix chercheurs en histoire ou disciplines connexes qui s'intéressent à l'histoire du Québec et de l'Amérique française. L'ouvrage regroupe des articles rédigés par ces chercheurs.

LACROIX, Michel (dir.), « La circulation des discours », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 6, n°2, 2003, 206 p.

Dans ce numéro, Michel Lacroix a réuni des auteurs qui réfléchissent sur les particularités de la circulation des discours au Québec, tant dans leur médiation par les questions de langue et de publicité que dans leurs rapports avec l'idéologie, la diversité culturelle, la perception des conflits étrangers et le discours économique de la Révolution tranquille.

LACROIX, Michel (dir.), « Réseaux et identités sociales », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol.7, n°1, 2004, 227p.

Quel rôle jouent les interactions concrètes entre individus dans la vie culturelle et sociale du Québec? Comment les réseaux des différents milieux s'enchevêtrent-ils? Quel est leur rôle dans la circulation des discours et la construction des identités collectives? Telles sont quelques-unes des questions abordées par les auteurs dans ce numéro.

LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929*. Vol. II, Montréal, Fides, 2004, 323 p.

Ce deuxième volume couvre la période 1896-1929, peu présente dans la mémoire collective. La déstabilisation et les déracinements causés par l'industrialisation, l'urbanisation, l'immigration et les ramifications sociales et culturelles du capitalisme à son apogée amènent la recherche d'une nouvelle façon d'être, de vivre, de penser individuellement et collectivement.

LAMONDE, Yvan, Sophie MONTREUIL (dir.), *Lire au Québec au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 2003, 330 p.

Cet ouvrage sur les pratiques de lecture dans le Québec du XIX^e siècle offre un agréable dépaysement. Que lit-on au Québec au XIX^e siècle? Qui lit, quoi, quand, où, pourquoi, dans quelles langues, dans quel milieu et sous l'œil de qui?

LANGLOIS, Simon, Jean-Louis ROY (dir.), *Briser les solitudes. Les francophonies canadiennes et québécoises*, Montréal, Nota Bene, 2003, 195 p.

L'éclatement de l'ancien Canada français traditionnel est devenu un fait acquis constaté par maints observateurs. En plus d'analyser ce phénomène, les textes contenus dans ce recueil cherchent à identifier des pistes pour contrer les nouvelles solitudes qui se sont établies entre les deux communautés francophones du Canada et du Québec.

LANGLOIS, Simon, Jocelyn LÉTOURNEAU (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval/Éditions de l'IQRC, 2004, 342 p.

LAUZON, Gilles, Madeleine FORGET (dir.), *L'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine – Le récit passionnant d'un quartier unique*, Montréal, Publications du Québec, 2004, 300 p.

On relate dans ce livre unique l'histoire et l'évolution du quartier historique du Vieux-Montréal, depuis l'occupation amérindienne jusqu'à aujourd'hui, en se référant aux lieux et aux bâtiments toujours existants. Quelque 270 photographies et illustrations l'enrichissent.

LÉGARÉ, Anne, *Le Québec otage de ses alliés. Les relations du Québec avec la France et les États-Unis*, Montréal, VLB, 2003, 336 p.

Dans cet ouvrage, l'auteure constate que la France et les États-Unis, bien qu'alliés du Québec, ne se sentent pas redevables à son égard et ne prendront pas parti dans le conflit constitutionnel qui les oppose au reste du Canada.

LEGRIS, Renée, Hubert Aquin et la radio. *Une quête d'écriture (1954-1977)*, Montréal, Éditions Médiaspaul, 2004, 400 p.

Renée Legris, dans cet ouvrage très documenté, souligne le rôle déterminant d'Hubert Aquin dans le re-

nouveau culturel de la radio québécoise au moment où le Québec était en pleine effervescence.

LEMIRE, Maurice, *Le mythe de l'Amérique dans l'imaginaire canadien*, Montréal, Nota Bene, 2003.

LEPAGE, Françoise, (dir.), *La littérature pour la jeunesse 1970-2000*, Montréal, Fides, 2003, 347 p.

LÉTOURNEAU, Jocelyn, *Le Québec, les Québécois. Un parcours historique*, Québec, Fides, 2004, 125 p.

Voici une histoire surprenante de l'aventure québécoise. L'auteur met en lumière le parcours original d'une collectivité depuis toujours ouverte,

LEVASSEUR, Jean, Rémi Tremblay – Un revenant (version annotée), Sainte-Foy, Éditions de la Huit, 2004, 459 p.

Publié à l'origine en feuilleton dans le journal *La Patrie* en 1884, ce roman en partie autobiographique a pour cadre la guerre de Sécession américaine (1861-1865). La présente édition critique de Jean Levasseur retrace pas à pas les déplacements, réels et fictifs, d'un jeune soldat de 16 ans et interroge avec attention chacun des événements historiques présents.

LÉVESQUE, Benoît, «Le modèle québécois et le développement régional et local : vers un néolibéralisme et la fin du modèle québécois», *Cahiers du CRISES*, N° 405, 40 p.

Comme le développement régional et local constitue une composante du modèle québécois, il est possible d'établir une périodisation des quarante dernières années d'intervention dans ce domaine.

LÉVESQUE, Benoît, «Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord : L'expérience du Québec», *Cahiers du CRISES*, N° 410, 39 p.

L'objectif de l'auteur dans cet article est de démontrer que les diverses formes de démocratie varient selon le modèle de développement et qu'un des grands enjeux de la démocratie à l'ère de la mondialisation est l'articulation du développement économique et du développement social.

L'HÉRAULT, Pierre, Patrick POIRIER (dir.), «Actualités de Ferron», *Spirale*, N° 96, Mai-Juin 2004.

Ce numéro cherche à expliquer l'intérêt manifesté récemment à l'endroit de Ferron, coup sur coup et hors des murs de l'Université, par trois productions : la réédition de son récit *L'exécution de Maski* chez Lancôt éditeur ; la création par le Théâtre d'Aujourd'hui d'un *carré de ciel* de Michèle Magny et le film de Jean-Daniel Lafond, *Le cabinet du D^r Ferron*, produit par l'ONF.

LORD, Michel (dir.), «Lettres canadiennes 2002», *University of Toronto Quarterly*, Vol. 73, N° 1, Winter 2003-2004.

Ce numéro contient des chroniques en français sur la production québécoise et canadienne-française ainsi qu'une section substantielle sur les sciences humaines qui contient près d'une centaine de recensions sur autant d'essais et d'études.

MACLURE, Jocelyn, *Québec Identity: The Challenge of Pluralism*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 2003, 232 p.

Cet ouvrage fournit une réflexion critique sur le façonnement de l'identité québécoise au cours de la Révolution tranquille dans les années 1960.

THIBAUT, Martin, *De la banquise au congélateur : mondialisation et culture au Nunavik*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 222 p.

MEUNE, Manuel, *Les Allemands du Québec. Parcours et discours d'une communauté méconnue*, Montréal, Méridien, 2003, 322 p.

MICHON, Jacques (dir.), *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XX^e siècle. Le temps des éditeurs (1940-1959) – volume 2*, Montréal, Fides, 2004, 540 p.

MILNER, Henry, *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 398 p.

L'auteur compare l'aptitude des sociétés à participer à la vie politique dans quinze pays d'Europe et d'Amérique du Nord, d'Australie et de Nouvelle-Zélande pour ensuite proposer des mesures susceptibles d'enrichir la culture politique.

MORISSET, Lucie K., Luc NOPPEN (dir.), *Identités urbaines. Échos de Montréal*, Montréal, Nota Bene, 2003, 318 p.

Adoptant une perspective pluridisciplinaire et transdisciplinaire, les auteurs étudient les processus de codification, la constitution et la transmission des identités collectives dans les villes du XX^e et du XXI^e siècles. Les textes de chercheurs du Canada, d'Espagne, de la France, du Maroc et du Brésil sont ici rassemblés.

OUELLET, Pierre (dir.), *Le soi et l'autre. L'énonciation de l'identité dans les contextes interculturels*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, 448 p.

PAILLÉ, Michel, «L'enseignement en français au primaire et au secondaire pour les enfants d'immigrants : un dénombrement démographique», parus dans : Pierre Bouchard et Richard Bourhis (dir.), *L'aménagement linguistique au Québec 25 ans d'application de la Charte de langue française*, Québec, Les publications du Québec, 2002, pp.51-67.

PAQUIN, Stéphane, *Paradiplomatie et relations internationales. Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Bruxelles, Peter Lang, 2004, 189 p.

PICARD, Jean-Claude, Camille Laurin – *L'homme debout*, Montréal, Boréal, 2003, 568 p.

Cet ouvrage constitue une véritable synthèse analytique des transformations majeures que le Québec a connues au

cours du XX^e siècle.

PICHETTE, Robert, Sylvain GAUDET, et al., «Les Acadiens : 400 ans d'histoire en Amérique», *Cap-aux-Diamants*, n° 77, Printemps 2004, 66 p.

PORTER, John R., Yves LACASSE, La collection du Musée national des beaux-arts du Québec. *Une histoire de l'art du Québec*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 2004, 268 p.

Pour la réalisation de ce magnifique ouvrage, il aura fallu puiser parmi quelque 24 000 œuvres et objets d'art de la collection du musée pour n'en retenir que 202. Ces œuvres, reproduites en couleurs, sont celles de 182 artistes. Envisagée dans sa globalité, cette collection constitue en quelque sorte une histoire tangible de l'art du Québec, un parcours visuel original et sans égal.

ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 336 p.

SEYMOUR, Michel (dir.), *The Fate of the Nation State*, Montréal, McGill Queen's University Press, 2004, 432 p.

TELLIER, Christine, *Jeunesse et poésie. De l'ordre du bon temps*, Montréal, Fides, 2003, 332 p.

En juillet 1953, une vingtaine d'amis, la plupart membres du mouvement «L'Ordre du Bon Temps», se réunissent pour célébrer la parution d'un recueil réunissant des poèmes de Gaston Miron et d'Olivier Marchand. Cet événement, en apparence anodin, donnera naissance à toute une génération de poètes et d'écrivains qui changeront le visage de la littérature québécoise.

TÉTU, Michel (dir.), *L'Année francophone internationale 2004*, Québec/Paris, CIDEF-AFI, 2004, 413 p.

TREMBLAY, Roseline, *L'écrivain imaginaire. Essai sur le roman québécois, 1960-1995*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004, 608 p.

ULYSSE, Pierre-Joseph, Frédéric LESEMANN, *Citoyenneté et pauvreté : Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2004, 330 p.

VENNE, Michel (dir.), *Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois*, Montréal, Québec-Amérique, 2003, 255 p.

Dix-huit auteurs proposent dans cet essai un nouveau modèle québécois et évoquent des visions empreintes de justice et de démocratie. Leurs réflexions ont été nourries par les débats stimulants qui ont eu lieu lors d'un forum civique sur le thème du changement lucide et éclairé, tenu en février 2003 à Montréal et auquel ont participé plus de 300 citoyens.

Index

Les années entre crochets réfèrent à des éditions antérieures de *L'annuaire du Québec*.

- 24 Heures (journal), 393-398
- À Babord ! (revue), 443
- Abella, Rosalie, 682
- Abitibi-Témiscamingue, 623-624 ;
fiche statistique, 636
- Acadie, 673-677
- ACCORD (Projet), voir [2004]
784-789
- Accord (constitutionnel) de
Charlottetown, 31
- Accord de libre-échange nord
américain (ALENA), 31, 35, 85, 97
- Accord du lac Meech
(voir Lac Meech)
- Accord sur le commerce intérieur,
447, 451
- Acte constitutionnel (1791), 28
- Acte de l'Amérique du Nord
britannique (1867), 29
- Acte de Québec (1774), 28
- Acte d'Union (1840), 29
- Action démocratique du Québec
(ADQ), 33, 437, 464-465, 472 ;
voir aussi [2001] 162, 477
[2004] 580-619
- Action nationale, 436
- ADISQ, 408
- Adolescents (voir Jeunes)
- Adoption, 137 ; voir aussi [2004]
222-232
- Afghanistan (guerre en), 84, 197
- Agriculture, 533-539
- À hauteur d'homme, 98
- Aide sociale, 173-181 ;
voir aussi [2004] 379-388
- Air Canada, 618
- Aird, Robert, 391
- Alberta, 66-83, 533, 600
- Alcan, 107, 277
- Alcoa, 619
- Alcoolisme, 310-311, 317
- ALENA (Accord de libre-échange
nord-américain), 31, 669
- Algérie, 600
- Allaire (Rapport), 31
- Alliance canadienne, 650
- Altermondialisation (et antimondia-
lisation), 438, 441 ; voir aussi
[2004] 65-75
- Alternatives, 440-441
- Angleterre, 432, 482, 518, 549
- Anglophones, 192-199
- Arbour, Louise, 108, 682
- Arcand, Denys, 99, 105, 109
- Archambault (Groupe), 411
- Arménie, 476-477
- Armoiries, 32
- Arrondissements, 579
- Arthur, André, 94-95, 391
- Artv (télévision), 403, 419
- Asbestos, 470
- Assemblée nationale, 34, 433, 450,
465-468, 470-471, 501, 532, 576
- Assistance-emploi, voir
[2004] 379-388
- Association des jeunes chercheurs
européens en littérature québécoise
(AJCELQ), 704
- Association internationale des
études québécoises (AIEQ),
702-703
- Assurance-chômage, 29
- Assurance-médicaments (régime d'),
327, 509
- Astral Media, 98, 407, 423
- ATTAC-Québec, 442
- Audet, Michel, 473
- Autochtones, 26 ; voir aussi [2003]
527-534 [2004] 527-534
- Automobile, 297-300
- Avortement, voir [2002] 111-112, 118
- Baby-boom (et baby-boomers),
320, 458
- Baie-Comeau, 621
- Baie James, 243, 629
- Banque du Canada, 29, 514
- Banques, voir [2004] 345-354
- BAPE (Bureau d'audiences publiques
en environnement), 555 ; voir aussi
[2004] 760-763
- Barichievich, Antonio, 118
- Bas-Canada, 28
- Bas-Saint-Laurent (Bas-du-Fleuve),
615 ; fiche statistique, 633
- Beauchamp, Colette, 391
- Beauchamp, Line, 40, 43, 402, 412,
432, 473
- Beaudet, Pierre, 89
- Beauharnois, 433, 554-557, 685
- Beaulieu, Alain, 383
- Beaulieu, Victor-Lévy, 386
- BCE, 406, 412
- Béchar, Claude, 473, 506, 509
- Bédard, Denis, 350, 699
- Bédard, Myriam, 109, 111
- Bellemare, Marc, 112, 433, 470, 596
- Bergeron, Stéphane, 678
- Bergman, Lawrence S., 474
- Bertrand, Guy, 603
- Bernal, Paul, 118
- Bibliothèque nationale du Québec
(BNQ), 30, 356-364, 368, 571
- Bibliothèques publiques, 364-369
- Bissonnet, Michel, 468, 471
- Blackburn, Karl, 467
- Blanchet, Marcel, 464
- Bloc québécois, 31, 103, 281, 390,
654-66
- Boisclair, André, 468, 473
- Bombardier, Denise, 382
- Bone, Robert, 670
- Bouchard, Daniel, 468-469
- Borduas, Paul-Émile, 29
- Bouchard, Lucien, 31, 389, 432, 572 ;
voir aussi [1997] 105
- Bouddhistes (et bouddhisme),
214-225
- Bougon (Les), 401
- Boulerice, Abdré, 467
- Bourassa, Henri, 29
- Bourassa, Robert, 30, 31 ; voir aussi
[1998] 107
- Bourque, Pierre, 568-569 ; voir aussi
[2003] 680-684
- Brunelle, Dorval, 90
- Brunet, Michel, 475
- Budget du Québec, 112, 286-292, 323
- Budget fédéral, 111
- Bureau, André, 450-451
- Bush, George W., 87, 391 ; voir aussi
[2004] 913-916
- Cairns (Groupe de), 692-694
- Caisse de dépôt et placement, 584
- Caisse-santé, voir [2004] 416-422
- Callahan, Kateri, 689
- Canada (anglais ou ROC), 84-91,
318-320 ; voir aussi [2003] 649-664
- Canadian Club, 437
- Canadian Idol, 98
- Canadien (club de hockey), 29
- CanWest Global Communications, 415
- Caron, Katherine, 384
- Carrefours Jeunesse Emploi, 459
- Cartier, Jacques, 28
- Castañeda, Jorge, 691
- Catholicisme, voir [2004] 273-276,
289-294
- Cauchon, Martin, 651
- Cegeps, 341-348, 349-354
- Centrale des syndicats du Québec
(CSQ), 354 ; voir aussi [2004]
644-647

- Centrale des syndicats nationaux (CSN), 354
 Centre le la petite enfance (CPE), 431
 Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ), 442
 Centre-du-Québec, 607-608 ; fiche statistique, 641
 CFVM, 618
 Chagnon, Jacques, 432-433, 474
 Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes (CREQC), 448
 Chambre des Communes, 467, 482
 Champlain, Samuel de, 28, 673
 Charbonneau, Jean-Pierre, 468
 Charest, Jean, 31, 33, 110, 388-390, 430-432, 435, 443, 445, 449, 454, 468-470, 472-474, 476, 487, 510-511, 524, 532, 573, 585, 653, 655, 698-700 ; voir aussi [2001] 158
 [2004] 948-954
 Charest, Micheline, 118
 Chartier, Albert, 118
 Charlottetown (Accords de), 31
 Charron, Louise, 682
 Charte de la langue française (loi 101), 30, 31, 208-213
 Charte des droits et libertés de la personne (Québec), 31, 235-236
 Chaudière-Appalaches, fiche statistique, 638
 Chevette, Guy, 596
 Chiapas, 442
 Chine, 248-255
 CHOI-FM, 92-95, 116, 391, 399, 406-407, 437, 601
 Chômage, 35, 70, 258-259
 Chodoriwsky, Martin, 598
 Chrétien, Jean, 104, 445, 450, 454, 646, 649-651, 671, 678 ; voir aussi [2004] 899-914
 Chrysotile, 470
 CIKI-FM, 618
 Cinéma, 378-382
 Cirque du Soleil, 101, 116
 Citoyenneté (éducation à la), 337, 463
 CJOI, 618
 CKAC, 29, 407-408
 Clarkson, Adrienne, 646
 Cleary, Bernard, 671
 Clément, Mario, 402
 Cloutier, Guy, 111
 CLSC, 280, 324 ; voir aussi [2004] 423-429
 Code criminel, 34, 301
 Code du travail, 279-284, 439
 Coefficient de GINI, 78-79, 130, 170, 172
 Cogeco, 401, 405-406
 Colombie-Britannique, 482
 Comités locaux de développement (CLD), 280
 Commandites (scandale des), 113
 Communauté métropolitaine de Montréal, 578
 Communauté métropolitaine de Québec, 598
 Concentration de la presse, voir [2004] 551-553, 557-564
 Confédération des syndicats nationaux (CSN), 275-282 ; voir aussi [2004] 641-650
 Confédération régionales des élus (CRÉ), 42, 48, 280, 595, 612
 Congrès juif canadien, 29
 Conscript, 29
 Conseil de la fédération, 29, 103, 447
 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 94, 95, 116, 399-400, 403-409, 412, 416, 420, 423, 601
 Conseil de presse du Québec, 406
 Conseil permanent de la jeunesse, 459
 Conseil supérieur de l'éducation, 331, 346, 352
 Consommation, 297-300 ; voir aussi [2004] 200-203
 Convention de la Baie-James et du Nord québécois, 30
 Copps, Sheila, 647, 676
 Corus, 399, 407, 423
 Côté, Charles, 571
 Côte-Nord, 618-621 ; fiche statistique, 637
 Cotler, Irwin, 682
 Couillard, Philippe, 474
 Coupe Grey, 446
 Courchesne, Michelle, 474
 Cour supérieure du Québec, 34, 110
 Cour suprême du Canada, 29, 31, 35, 411, 682-687
 Crédit social, 437
 Criminalité, 79, 301-306 ; voir aussi [2004] 388-392
 Cris, 30, 242, 625-631 ; voir aussi [2003] 437-442 et 530-533
 Crise d'octobre, 30
 Daigneault, Pierre, 119
 Daoust, Sylvia, 119
 David, Françoise, 90, 439, 444
 Davos (sommet), 442
 Décentralisation, voir [2004] 83-90
 Diffusions municipales, 25, 31, 114, 475, 524-532, 575-581 ; voir aussi [2002] 51, 235, 257, 290, 308, 317, 357, 361, 526 [2004] 746-752
 Delisle, Margaret, 430
 Démocratisation de la culture, voir [2004] 520-531
 Démographie, 41, 126-129, 132-142
 Deneault, Alain, 390
 Deschamps, Juge, 683
 Déséquilibre fiscal, 290-291 ; voir aussi [2003] 426-432
 Desgagné, Robert, 468
 Desjardins, Alphonse, 29
 Després, Michel, 430, 474
 D'Estée, Mimi (Reine), 119
 Dette publique, 264
 Diplômes, 335-339, 342-348
 Diversité culturelle, voir [2001] 176, [2002] 23 [2004] 987-991
 Divorce, 142
 Dompierre, Stéphane, 385
 Dollarisation, voir [2003] 459-465
 Doré, Jean, 571
 Dorval (aéroport de), voir [2003] 261-266
 Doyer, Danielle, 468
 Drapeau (du Québec), 32
 Drugues, 303-304
 Drummondville, 437
 Dubuc, Alain, 410, 440, 454
 Duceppe, Gilles, 435, 655 ; voir aussi [1998] 198
 Duchesne, Pierre, 468
 Dumont, Mario, 33, 389, 437, 468, 470, 472
 Dumont, Micheline, 391
 Duplessis, Maurice, 29
 Dupuis, Jacques, 473-474
 Dupuis, Roy, 381
 Durham (Rapport), 29
 École, 210-211, 226-236, 329-334, 341-348, 462 ; voir aussi [2004] 439-451
 Éducation, 35, 74-76, 226-236, 329-334, 341-348, 349-354, 456-462
 Égards (revue), 391
 Église catholique, 214-225
 Églises, 214-225, 226-236
 Églises orthodoxes, 214-225
 Élections du Québec, 33, 104
 Élections fédérales, 114, 646-672
 Électricité, 97, 115, 239-247
 Emblèmes (du Québec), 32
 Emploi, 71, 158-168, 248-255, 273, 323, 335-340
 Emploi-Québec, 589
 Enquête sociale générale, 301
 Enseignants, 329-334 ; voir aussi [2004] 484-494
 Environnement, 297-300
 Entreprises, 36, 244, 293-296
 Espace Félix-Leclerc, 602
 Espagne, 518
 Espérance de vie, 26, 314

- Essence (prix de l'), 113
 Estrie (et Cantons de l'Est), 608 ;
 fiche statistique, 635
 État-providence, 442
 États-Unis, 84-91, 305, 517-519 ; voir
 aussi [2004] 917-926
 Études québécoises, 704-710 ; voir
 aussi [2002] 71
 Exécutif (pouvoir), 34
 Exode des jeunes, voir [2004] 753-
 758
 Exportations, 35, 248-256
- Facal, Joseph, 389, 434
 Famille, 142-147
 Familiale (politique), voir [2003]
 124-129 [2004] 717-728, 728-731
 Farm Bill, 536
 Fédération canadienne de l'entre-
 prise indépendante (FCEI), 293-
 296
 Fédération des cégeps, 352-353
 Fédération des commissions
 scolaires du Québec (FCSQ), 350
 Fédération des infirmières du
 Québec (FIIQ), 275, 442
 Fédération des travailleurs du
 Québec (FTQ), 275-282, 586
 Fédération étudiante collégiale du
 Québec (FECQ), 350, 354
 Fédération professionnelle des
 journalistes du Québec (FPJQ), 410
 Ferretti, Andrée, 390
 Festival des films du monde de
 Montréal (FFM), 380-381
 Fides (Éditions), 9, 11
 Fillion, Jean-François, 94-95, 391
 Finances publiques, 80-82
 Fonction publique, 496-502
 Fonds canadien de télévision (FCT),
 404
 Fonds de Solidarité, 31
 Fonds d'investissement économique
 régional (FIER), 47
 Fonds d'investissement nord-
 américain (FINA), 685-689
 Fordisme, 130
 Forêts, 24 ; voir aussi [2004] 763-
 766
 Forum des générations, 40-48
 Forums régionaux, 113
 Fournier, Jean-Marc, 431, 434, 473
 France, 84-91
 FRAPRU, 442
 Fraser Institute, 174
 Fraser, Sheila, 648
 Front de libération du Québec
 (FLQ), 30
 Frulla, Lisa, 671
- G-8, 652, 687-691
 Gabriel, James, 432-433
 Gagliano, Alfonso, 648-649
 Gagon, Jean-Louis, 119
 Gagnon-Tremblay, Monique, 474,
 697
 Gangs de rue, 306
 Garderies, 279, 476 ; voir aussi
 [2003] 451-458
 Gaspésie, voir [2004] 870, 871
 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, fiche
 statistique, 638
 Gatineau, 25
 GATT, 692-693
 Gélinas, Jacques B., 389
 General Electric, 241
 Génération 101, 208-213, voir aussi
 [2004] 260-265
 Genex, 406-407, 603
 Géo-économique, 558, 566
 Gérin-Lajoie, Paul (et doctrine), 698
 Gesca, 389, 410
 Giguère, Guy, 466
 Gillet, Robert, 111, 115
 GINI (coefficient de), 78-79, 130,
 170, 172
 GIRAM, 598
 Global Entrepreneurship Monitor
 (GEM), 295
 Globe and Mail, 412
 Gomery, John, 648-649, 653
 Gougeon, Gilles, 402
 Goulet, Jacques, 602
 Grand Prix de formule 1, 97, 105, 114
 Grand Verglas, 31
 Grande Bibliothèque (voir
 Bibliothèque nationale du Québec)
 Grande Noirceur, 30
 Grande Paix de Montréal, 28
 Grande séduction (La), 109
 Grossesse (voir Maternité)
 Groupe Jean Coutu, 295
- Habitation, 259-261 ; voir aussi
 [2003] 195-201, 267-274, 433-437
 [2004] 359-365
 Haïti, 458
 Hamad, Sam, 433, 474
 Hamel, France, 470
 Harel, Louise, 570
 Harper, Stephen, 110, 650-651, 668
 HEC Montréal, 29
 Hémond, Louis, 652
 Hétu, Richard, 391
 Hindle, Steve, 648
 Histoire, voir [2000] 15-121
 Home Depot, 591
 Hydro-Québec, 29, 239-247,
 554-557
- Iacobucci (juge), 682-683
 IDA, 574
 Identité nationale, 84-91 ; voir aussi
 [2003] 5-27
 Immigration, 55-65, 154-157, 200-
 207, 208-213, 214-225 ; voir aussi
 [2004] 260-265, 266-273
 Impôts, 285
 Indice de développement humain
 (IDH), 516-517
 Innus, 30
- Institut du Nouveau Monde (INM),
 9-12, 112
 Institutions démocratiques, voir
 [2004] 651-658
 Intellectuels, voir [2004] 38-44
 Interdisciplinarité, 333
 Inuits, 30, 625-631 ; voir aussi
 [2004] 768-782
 Invasions barbares (Les), 99, 105, 109
 Investissements, 72
 Irak (guerre en), 84
 Italie, 518
- Jacobus et Maleco, 676
 Japon, 517
 Je me souviens (devise du Québec),
 32
 Jérôme-Forget, Monique, 113, 430,
 434, 473
 Jésuites, 28
 Jeunes, 183-190, 192-199, 214-225,
 304, 306, 317, 326, 335-340 ; voir
 aussi [2004] 206-213, 213-221
 Jeux olympiques de Montréal, 30
 Journal de Montréal, 394, 396-397, 415
 Journal de Québec, 394
 Judiciaire (pouvoir), 34
 Juifs, 214-225
- Kanesatake, 432, 676
 Keable, Jacques, 388
 Kelly-Gagnon, Michel, 388
 Kerwin, Dr John Larkin, 119
 Khadir, Amir, 439-440
 Kierans, Eric, 119
 Kyoto (protocole de), 300, 556
- L'Allier, Jean-Paul, 596, 604
 Labbé, Jocelyn, 602
 Labrecque, Jean-Claude, 98, 436
 Labrecque-Duchesneau, Maria, 534
 Lachance, Renaud, 472
 Lac Meech (Accord), 31, 450
 Lac-Saint-Jean, 621-623
 Laïcité, 226-236
 Lamoureux, Henri, 390
 Lanaudière, 588-589, 592, 610-611 ;
 fiche statistique, 639

- Lancôt, Micheline, 381
 Landry, Bernard, 31, 33, 98, 115, 389-390, 435-437, 470, 619
 Langlois, Jacques, 596, 604
 Langue, 26, 130, 127, 147-154, 192-199, 200-207, 208-213; voir aussi [2004] 167-171, 232-253, 253-259, 266-273
 Laplante, Laurent, 390
 Laplante, Maxime, 538
 Laplante, Robert, 390, 436
 La Presse, 396-397, 415, 571, 576, 590
 Laroche, Louis, 534-535
 Latendresse, Maryse, 385
 Laurentides, 591-592, 610-611; fiche statistique, 640
 Laurier, Wilfrid, 26, 56
 Lauzon, Léo-Paul, 388
 Laval, 25, 585; fiche statistique, 639
 Layton, Jack, 669
 Le Devoir, 29, 396, 415, 431, 573, 674
 Le Soleil, 410, 410
 Lebrun, Jacques, 120
 Leclerc, abbé Roland, 120
 Lee, Derek, 682
 Lefebvre, Louis, 383
 LeFrançois, Marc, 649
 Legault, François, 437, 469
 Législatif (pouvoir), 33
 Le Maner, Monique, 384
 Lemay, Gregory, 385
 Lemoine, Wilfrid, 120
 Le Nordais (Parc éolien), 616
 Lepage, Guy A., 381
 Lépine, Hugo, 596
 Lester, Normand, 391
 Létourneau, Jocelyn, 390
 Lévesque, René, 30, 662
 Lévis, 595-597, 600
 Libération (journal), 396-397
 Libman, Robert, 577
 Libre-échange, voir [2004] 65-75
 Lisée, Jean-François, 388
 Loft Story, 400-401
 Loi 22, 30
 Loi 32 (garderies), 279
 Loi 99, 31
 Loi 178, 31
 Loi de l'aide sociale, 505
 Loi sur la clarté (C-20), 31
 Loi sur les langues officielles (Canada), 30
 Longueuil, 25, 569, 585
 Losique, Serge, 380-381
 Louisbourg, 28
 Lucioles (Les), 441
 MacDonald, John A., 29
 MacKay, Peter, 650
 MacLennan, Hugh, 671
 Maladies, 314, 325
 Maltais, Agnès, 596
 Manley, John, 647
 Mariage, 130-131, 142-144
 Mariage gai, 110, 112, 130, 144
 Marois, Pauline, 436-437, 603
 Martin, Claire, 383
 Martin, Paul, 104, 106, 117, 390, 433, 435, 445-447, 452-454, 646-653; voir aussi [2004] 892-909
 Massé, Claude, 120
 Maternité, 183-190
 Mauricet, Gisèle, 120
 Mauricie, 605-606; fiche statistique, 634
 McDonald, 276
 McLachlin (juge), 678
 Mégaproces, 100, 109
 Ménages, 126, 131, 145, 257-258, 299; voir aussi [2004] 154-167
 Métro (journal), 393-398
 Mexique, 685-689
 Migrations, 139-140
 Migrations interprovinciales, 141
 Mirabel (aéroport), 591; voir aussi [2003] 260-266
 Mode de scrutin, voir [2000] 319 [2003] 488-493, 502, 516 [2004] 651-658
 Modèle québécois, voir [2004] 83-90
 Modernisation de l'État (plan de), 487-495
 Moisson Montréal, 573
 Molinari, Guido, 120
 Mondialisation, 458; voir aussi [2004] 65-75
 Mont Tremblant, 591
 Montagnais (voir Innus)
 Motards, 100, 109
 Montrégie, 591-593; fiche statistique, 640
 Montréal ville, 25, 108, 356, 568-574, 575-581 région, 581-587, 588; fiche statistique, 635
 Montréal Métropolitain (journal), 393-398
 Monument-National, 29
 Morissette, Louis, 400
 Mortalité, 314, 316-320
 Muclair, Thomas, J., 473, 700
 Mugesera, Léon, 99
 Mulroney, Brian, 582, 662, 682
 Municipalités, 25-26, 104, 524-532
 Municipalités régionales de comté (MRC), 25, 565, 586, 598, 601, 612
 Musique Plus/Musimax, 403, 411
 Musulmans, 214-225
 Myre, Suzanne, 386
 Nagano, Kent, 110
 Natalité, 131
 Nation (québécoise), voir [2003] 5-27
 Nationalisme, 84-91, 438, 654-655; voir aussi [1996] 371 [1997] 305 [1998] 265 [2000] 381 [2001] 91 [2002] 5
 Nations unies, 516, 583
 New York, voir [2004] 936-944
 Niagara-on-the-Lake, 435, 452
 Noël, Alain, 449
 Noël, Gilles, 381
 Nord-du-Québec, fiche statistique, 637
 Normandeau, Nathalie, 474
 Norvège, 600
 Nouveau Parti démocratique (NPD), 85, 90, 103, 281, 656, 667-669
 Nouvelle-France, 28
 Nunavik, 625-631
 Ô Canada!, 31
 Obésité, 313-314; voir aussi [2003] 213-218
 Observatoire de développement économique et social, 12
 Observatoire Jeunes et Société, 336, 340, 459
 Observatoire de la démocratie, 12
 Olivier, Jacques, 569
 Ontario, 66-83, 265, 275
 Option citoyenne, 90, 389-390, 439, 444
 Orchestre symphonique de Montréal (OSM), 110
 Organisation des Nations unies (ONU), 108
 Organisation internationale de la francophonie (OIF), 30
 Organisation mondiale du commerce (OMC), 248, 262, 536-537, 691-692, 696
 Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), 27, 35, 481, 491
 Ouellet, André, 649
 Ouellet, M^{re}, 101
 Ouimet, Michèle, 569
 Outaouais, 610; fiche statistique, 636
 Papineau, Louis-Joseph, 29
 Paradis, Doris, 471-472
 Parent (Rapport), 341-342, 349
 Parizeau Jacques, 31, 389, 435-436; voir aussi [1997] 11
 Partenariats public-privé (PPP), 480-486
 Participation civique, 456-462; voir aussi [2004] 620-631
 Parti conservateur, 582, 649-650, 655, 662, 668-669
 Parti libéral du Canada, 104, 445-447, 454, 582, 646-670

- Parti libéral du Québec (PLQ), 33, 274-283, 439, 464-465, 524, 568, 662
- Parti québécois (PQ), 30, 33, 389-390
- Patapouf, 443
- Patrimoine économique, 293-296
- Patriotes (Rébellions des), 28, 469
- Pauvrete, 79, 173-181, 504-512 ; voir aussi [1997] 39
- Payette, Dominique, 391
- Pays-Bas, 518
- Pearson, Lester B., 454
- Péladeau, Pierre-Karl, 400
- Pellerin, Laurent, 534-535, 538
- Pelletier, Benoît, 434, 473
- Pelletier, Jean, 109, 649
- PEMEX, 686
- Pensions alimentaires, 477
- Petro-Canada, 600, 618
- Pettigrew, Pierre, 671, 699
- Phaneuf, Daniel, 383
- Phénomia, 98
- Philosophie (au Québec), voir [2003] 565-573
- Philpot, Robin, 391
- Plaines d'Abraham (bataille des), 28
- Pleszczynski, Stefan, 381
- Points d'impôt (voir Déséquilibre fiscal)
- Politique étrangère du Québec, 540, 551
- Population (voir aussi Démographie), 21, 126-129, 26-27
- Porto Alegre (Forum social mondial), 442
- Power Corporation, 295, 415
- Pratte, André, 389
- Presse hebdomadaire, 423-426
- Produit intérieur brut (PIB), 35, 66-69, 256-259, 261
- Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), 47
- Proulx, Jacques, 537-538
- Provost, Guy, 121
- Pyramides des âges, 131, 133, 280
- Qatar, 691
- Quartier des spectacles, 573
- Québec, ville, 25, 92-95, 111, 300 ; région (Capitale nationale), 595 ; fiche statistique, 634
- Québécois, 618
- Quebecor, 295, 397, 399, 409, 411
- Question nationale, 84-91, 436-437, 439, 440
- QUOLIP, 519
- Quotidiens, 393-398, 413-415
- Rabaska, 600
- Rabinovitch, Robert, 402
- Radio 406-409, 419-423
- Radio-Canada (SRC), 29, 399, 401-402, 408, 418-422
- Radiomédia, 98
- Radio-Nord, 407
- Rand (formule), 388
- RDI (télévision), 402-403, 413, 418
- RDS (télévision), 403, 413
- Recherche et développement (R&D), 72-73
- Recherche scientifique, voir [2004] 738-744
- Référendum (sur la souveraineté), 31, 436, 654 ; voir aussi [1996] section spéciale de 32 pages, [1997] 147
- Référendum (sur les défusions municipales), 114
- Réforme scolaire (secondaire), 329-334 ; voir aussi [2004] 473-479
- Refus global (voir Paul-Émile Borduas)
- Régie de l'énergie, 239-241, 433, 556-557
- Régies régionales de la santé, voir [2004] 423-429
- Régions, 135-136, 193, 318, 426, 543, 565 ; voir aussi [1996] 217, [1999] 341, [2001] 205, 281, [2002] 5
- Reid, Pierre, 349, 351-352, 473
- Réingénierie, 113 ; voir aussi [2004] 670-680
- Religion, 214-225, 226-236
- Réussite scolaire, 341-348
- Revenus (individuel et familial), 69, 161-181
- Révolution tranquille, 30, 126, 341, 388, 430
- Richard, Maurice, 29
- Richard, Monique, 440
- Riopelle, Jean-Paul, 104
- Robillard, Lucienne, 451, 647
- Rock, Allan, 647
- Rogers, 405
- Ronfard, Jean-Pierre, 121
- Rousse, Daniel-R., 598
- Roy, Bruno, 390
- Ruralité, 540-551 ; voir aussi [2003] 59-70, 78, 231-241, 241-250
- Ryan, Claude, 121, 450
- Saguenay/Lac-Saint-Jean, 621-622 ; fiche statistique, 633
- Saillant, François, 439, 444
- Saint-Benoît-Labre, 534
- Saint-Charles Borromée (hôpital), 105
- Saint-Jérôme, 591
- Saint-Prime, 534
- Salaires minimum, 507
- Sansregret, Sœur Berthe, 121
- Santé (évaluation), 307-315, 540-551
- Santé (facteurs de risque), 311-313, 543
- Séguin, Yves, 402, 433, 470, 473, 509
- Sen, Amartya, 516
- Séguin, Colonel Pierre, 121
- Shapiro, Bernard, 570
- Shaw, 405
- Shedleur, Pierre, 40, 43, 432
- Sierra Leone, 517
- Simard, Patrick, 596
- Sirros, Christos, 472
- Société du Havre, 572
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), 571
- Société de développement des entreprises culturelles (Sodec), 378, 380
- Société générale de financement (SGF), 288
- Société Saint-Jean-Baptiste, 28
- Soirée du hockey (La), 402
- Solidarité rurale du Québec, 537
- Sommet du Québec et de la jeunesse, 346
- Souveraineté du Québec (et indépendance), 84-91, 436-437, 658-659
- Stanké (Éditions), 466
- Star Académie, 400 ; voir aussi [2004] 496-505
- Statut de Westminster, 29
- Suicide, 316-320
- Sun Media, 409-410
- Suroit (centrale thermique du), 115, 241-242, 246, 433, 554-557
- Syndicalisation (syndicalisme et syndicats), 73-74, 106, 112, 274-282 ; voir aussi [2004] 326-337
- Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre), 390, 440
- Syndicat de la Fonction publique du Québec, 275
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), 275
- Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes (STTP), 276
- Tabagisme, 310, 315, 317
- Téléchargement de musique, 405
- Téléfilm Canada, 378-380
- Téléjournal (Le), 402
- Télé-Québec, 30, 388, 399, 402-403, 418-419
- Téléréalité, 101

- p>
Télévision, 399-406, 415-419
-
- Terre-Neuve, 668
-
- Thibault, Gérard, 122
-
- Thibault, Lise, 466
-
- Toupin, Louise, 391
-
- Touzin, Pierre, 122
-
- TQS (télévision), 399-401, 412, 415, 418-419
-
- Traité de la culture*
- , 370-377
-
- Traité de Paris*
- , 28
-
- Trans-Canada, 600, 618
-
- Transcontinental, 397, 425
-
- Transferts fédéraux (paiements de), 131, 165, 171
-
- Travail, 75, 200-207
-
- Travailleurs canadiens de l'automobile, 277-278
-
- Tremblay, Gérald, 434, 568, 577
-
- Tremblay, Michel, 382
-
- Tribu du verbe (La), 443
-
- Trois-Rivières, 280, 294
-
- Trudeau, Pierre Elliott, 30, 454, 669
-
- Turcotte, Robert, 390
-
- Turgeon, Serge, 122
-
- TVA (télévision), 399-401, 407, 415, 418-419
-
- Unicef, 518
-
- Union civile, 131
-
- Union des forces progressistes (UFP), 439-440
-
- Union des producteurs agricoles (UPA), 534-535, 538
-
- Union européenne, 436, 694
-
- Union libre, 131
-
- Union paysanne, 442, 537-539; voir aussi [2003] 59-70, 78
-
- Université du Nouveau Monde (UNM), 9-10
-
- Université du Québec, 342
-
- Université du Québec à Montréal, 589
-
- Université du Québec à Rimouski, 598
-
- Université Laval, 29, 391, 598
-
- Université McGill, 30, 572
-
- Universités, 342
-
- Vache folle, 534, 535
-
- Vacher, Laurent-Michel, 391
-
- Valeri, Tony, 647
-
- Vaugeois (Plan), 366
-
- Vaugeois, Sylvain, 122
-
- Vennat, Michel, 649
-
- Venne, Michel, 388
-
- Vidéotron, 405
-
- Vieillessement, 132-142, 299
-
- Villes, 297-300
-
- Villeneuve, Jacques, 100, 102
-
- Wal-Mart, 276, 294, 591, 617
-
- Williams, Russell, 469
-
- Wolfe, Robert, 122
-
- Yanacopoulos, Andrée, 390
-
- Yeomans, Peter, 577
-
- Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM), 541-549
-
- Zapatistes (Les), 441



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 